
3 1761 07532900 3

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. LOIZEAU DE GRANDMAISON, ARCHIVISTE

INDRE-ET-LOIRE

TOME TROISIÈME

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Série H

CLERGÉ RÉGULIER

TOURS

IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie

1891


LIBRARY
OCT 17 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Ce troisième volume de notre inventaire comprend ce qui reste des archives du clergé régulier, c'est-à-dire des abbayes et couvents d'hommes et de femmes auxquels il faut joindre les ordres militaires et religieux et les hospices. Sans les pertes immenses qu'ont fait subir à notre dépôt les brûlements de titres opérés à la Révolution, les livraisons de parchemins pour gargousses faites à l'artillerie, la remise aux acquéreurs de biens nationaux de vénérables documents historiques, quand il eût suffi de leur délivrer les pièces pouvant servir au soutien de leurs droits de propriété, enfin les dilapidations de toute nature, ce n'est pas un seul volume, mais vingt-cinq à trente que l'archiviste et ses successeurs auraient été appelés à offrir au public. A la veille de la Révolution, nos vieux chartriers contenaient de véritables trésors historiques et paléographiques dont le nombre et la valeur sont constatés par d'anciens inventaires et dont la perte est à jamais regrettable.

Il ne nous reste, à proprement parler, que des débris des précieuses collections de titres amassés et conservés pendant de longs siècles. Mais ces débris méritaient grandement, et à plus d'un titre, d'être soigneusement recueillis et mis en ordre. Nulle série en effet ne contient plus de chartes anciennes ; et ces chartes ne sont pas seulement les témoins les plus sûrs et les plus irréfragables du passé de notre province et de la vie de nos pères ; elles peuvent encore, comme l'ont prouvé dans notre département des procès fameux, servir utilement à la défense des droits de l'État, des communes, des fabriques et des particuliers.

Une rapide revue des différents fonds contenus dans cette série permettra d'apprécier l'intérêt qu'ils offrent encore.

Aiguevives, fondé au milieu du XIIe siècle près de Montrichard, qui vient la première de nos abbayes dans l'ordre alphabétique, est l'une des plus pauvres en documents. Nous ne possédons que de très minces débris de son chartrier, formant une seule liasse qui contient des titres de propriété relativement modernes et sans intérêt historique. Nous y avons cependant relevé le nom de Thomas Corneille, neveu du grand Corneille, qui fut abbé d'Aiguevives à la fin du XVIIe siècle. Un certain nombre de pièces plus anciennes sont conservées dans les archives du département de Loir-et-Cher, au territoire duquel a été annexée la portion de l'ancienne Touraine où était située cette abbaye.

Baugerais, dans la paroisse de Loché, est plus riche. Nous avons la charte de fondation par laquelle, au XIIe siècle, quatre personnages considérables de la contrée, des Francs, *Franci*, sur le point de partir pour la terre sainte, donnent le lieu de Baugerais et d'autres terres à Serlon et à d'autres solitaires vivant avec lui. Henri II, roi d'Angleterre, alors maître de la Touraine,

confirma d'abord cet acte, puis il changea d'avis, et donna Baugerais à l'abbaye du Louroux en Anjou, à condition qu'elle y établirait des moines de Cîteaux, ce qui fut exécuté vers 1173. Cette abbaye, complètement ruinée dans les guerres du XIVe siècle, ne se releva qu'imparfaitement par la suite. L'abbé de Marolles, qui a été à sa tête, de 1610 à 1681, a copié les principales pièces de ses archives, formant un cartulaire, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale. Le fonds de Baugerais peut, mieux que nul autre, donner une idée des accroissements considérables qu'ont reçus, depuis environ un tiers de siècle, les archives d'Indre-et-Loire. Dans le *Tableau général des archives départementales*, publié en 1848 par la Commission des Archives, Baugerais est porté comme ne contenant pas une seule charte; aujourd'hui il en compte une cinquantaine parmi lesquelles plus de la moitié appartient au XIIe et au XIIIe siècle. Ce résultat est dû aux découvertes faites par l'archiviste dans des liasses jusque-là non explorées, à un don de M. de Bretignères de Courteilles et à la réintégration de plusieurs pièces provenant du cabinet Salmon.

A Beaulieu, nous rencontrons presque la même pénurie de pièces anciennes qu'à Aignevives ; nous possédons bien un certain nombre de liasses concernant le corps de l'abbaye et les prieurés qui en dépendaient ; mais point de chartes proprement dites, seulement des baux à ferme, des procédures sans intérêt historique et ne remontant guère au delà du XVIe siècle. Cependant Beaulieu a été une abbaye riche et considérable, ainsi que l'attestent encore aujourd'hui les restes de sa belle église romane, fondée au commencement du XIe siècle par le fameux comte d'Anjou, Foulques Nerra; elle avait été dotée par lui de grandes terres et d'importants privilèges, notamment de celui de battre monnaie. Les habitants du bourg, où elle était située, avaient même été dès l'origine, affranchis de toute servitude. Aussi occupait-elle au moyen âge un rang élevé parmi les abbayes de la province de Touraine, si riche en établissements de ce genre. Mais prise et saccagée par les Anglais, au XVe siècle, elle ne se releva jamais de ce désastre.

C'est très probablement à cette époque et dans cette circonstance que fut détruite la plus grande et la plus ancienne partie de son chartrier.

Le fonds de Bois-Aubry est encore plus pauvre que celui d'Aignevives : il se compose d'un seul registre de compte du XVIIIe siècle et de trois pièces en parchemin du XVIe siècle. Cependant cette abbaye, située dans la commune de Luzé, près des frontières du Poitou, remontait à la première moitié du XIIe siècle. C'est en effet vers 1138 que, de simple prieuré, relevant de l'abbaye de Tiron, elle fut érigée en abbaye par Hugues, archevêque de Tours. On ignore ce qu'est devenu son chartrier qui a dû être transporté à Chinon au début de la Révolution. L'église, qui est du XIIe siècle, avec une flèche du XVe, subsiste encore et annonce un établissement important; mais il était tombé dans une profonde décadence, car lors de la suppression des couvents, on n'y comptait que deux religieux.

Bourgueil forme avec Bois-Aubry un heureux contraste ; là encore, nous ne possédons que les débris d'un magnifique chartrier ; mais ces débris sont d'un haut intérêt. On trouve, en effet, parmi eux la charte de fondation de l'abbaye, en 990, par Emma, comtesse de Poitiers, et celles de confirmation qui furent données par Hugues Capet et son fils Robert, par Guillaume de Poitiers et Eudes de Blois, mari et frère de la fondatrice. On ne pouvait, dans ces temps de troubles et de violences, prendre trop de précautions contre les réclamations intéressées des familles ou des héritiers des donateurs.

Plusieurs autres chartes de donations faites par les principaux seigneurs du pays sont du XIe siècle. L'une d'elles, qui n'est pas datée, mais qui doit être de 1060 environ, porte concession au monastère par Lambert, chevalier, d'un homme nommé Gaubert avec tout son fruit, *cum omni fructu*. Le servage, comme on voit, pesait encore sur les populations de la Touraine et de l'Anjou. Bourgueil appartenait à cette dernière province.

A une époque plus rapprochée de nous, différents dossiers témoignent des graves abus auxquels donnait lieu la mise en commende des abbayes. Nous voyons, au commencement et au milieu du XVIIIe siècle, les moines se plaindre hautement de la rapacité des abbés commendataires, Camille de Louvois, fils du fameux ministre de Louis XIV, et Germain Chateigner de la Chateigneraie, comte de Lyon et évêque de Saintes. Il ne fallut rien de moins que des arrêts du parlement, et même du grand conseil, pour arriver à une répartition plus équitable des revenus de l'abbaye.

Cormery, d'abord simple *cella*, fondée en 791, sous l'invocation de saint Paul, par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, fut érigée en abbaye par Louis le Débonnaire. Son riche chartrier eut beaucoup à souffrir d'abord des invasions des Normands au IXe siècle, et ensuite des déprédations des Anglais aux XIVe et XVe siècles ; cependant la plus ancienne pièce de nos archives appartient à ce fonds.

C'est un diplôme de l'empereur Louis le Débonnaire, daté de son palais de Thionville, le 16 des calendes de juillet, l'an 24 de son règne (16 juin 837), et portant attribution à l'abbaye de Cormery du domaine de Coursay, *Curciacus*, qui dépendait de Saint-Martin. Le sceau de cette belle pièce, que déparent quelques trous, est encore assez bien conservé ; il est plaqué, par conséquent sans revers, et offre le buste du fils de Charlemagne, en empereur romain, avec ces mots pour exergue : XRE (Christe) PROTEGE HLVDOWICVM IMPERATOREM. Le buste est très probablement une pierre gravée antique qu'on aura enchâssée dans le cercle de métal portant la légende ci-dessus.

Le lieu où fut établie l'abbaye de Fontaines-les-Blanches s'appelait dans l'origine les Alleux, *Allodia* ; plus tard l'abondance de ses eaux lui fit donner le nom de Fontaines, et leur limpidité celui de Fontaines-les-Blanches. Quelques ermites s'y retirèrent vers 1127 ; mais bientôt, leur nombre grandissant, ils éprouvèrent le besoin de se donner une règle. Ils choisirent celle de Cîteaux et s'adressèrent à l'abbé de Savigny, en Normandie, qui leur envoya un de ses religieux, nommé Eudes, dont ils firent leur premier abbé, en 1134. Les principaux donateurs et bienfaiteurs furent les comtes de Blois, les seigneurs de Châteaurenault, de Rochecorbon, etc. Les domaines de l'abbaye étaient considérables, mais assez mal administrés, à ce qu'il semble, puisqu'à la fin du XVIIIe siècle les revenus ne dépassaient pas 7,000 livres.

Gatines, paroisse de Villedomer, doit également sa fondation à des ermites qui, déjà réunis en ce lieu, prièrent en 1137 Hugues, archevêque de Tours, de l'ériger en abbaye. Le terrain étant dans le fief du chapitre de l'église cathédrale, cette érection ne pouvait se faire sans le consentement des chanoines qui l'accordèrent, à condition que ceux d'entre eux qui voudraient aller passer chaque année quelques jours à l'abbaye, seraient reçus et hébergés sans frais. L'érection eut donc lieu et l'archevêque y établit la règle de saint Augustin. Environ six siècles plus tard, en 1668, l'abbaye était unie à la congrégation des chanoines réguliers. En 1789, on n'y comptait que cinq chanoines, avec un revenu de 7.400 livres.

L'origine de La Clarté-Dieu est tout autre que celle des deux précédentes abbayes. Elle ne fut fondée qu'en 1240, et dans les circonstances suivantes :

Guillaume, général de l'ordre de Cîteaux, avait reçu de Pierre, évêque de Wington, en Angleterre, une somme d'argent à la condition de fonder une abbaye de son ordre. Il chargea de cette mission Jean, abbé de l'Épau, dans le Maine, qui, en 1239, acheta d'Ebbon ou Ebbes de la Chaîne, moyennant 1,000 livres tournois, le fief Belluet situé paroisse de Saint-Paterne, et y fit bâtir un monastère, dont l'établissement fut autorisé par Juel de Mathefelon, archevêque de Tours, et approuvé, en 1243, par Boniface, abbé de Cîteaux et, en 1248, par le roi saint Louis.

Nous possédons la charte d'achat, ainsi que celle de ratification donnée par Jean d'Alès,

seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe, suzerain d'Ebbon et du fief vendu. D'autres pièces du XIIIe siècle nous montrent différents seigneurs du voisinage, Girard de Chaousses, Jean du Bois, Ermery de la Benaste, Barthélemy du Plessis, Pierre de la Roche, Hugues de Châtillon, etc., faisant à la nouvelle abbaye de nombreuses et importantes donations. Elle fut pillée et incendiée, en 1364, par la garnison de Château-du-Loir, et les dépenses occasionnées par les réparations forcèrent les religieux à aliéner une partie de leurs domaines, qui cependant vers le milieu du XVIIIe siècle, donnaient encore un revenu d'environ 7,600 livres.

L'église abbatiale, aujourd'hui ruinée, contenait un certain nombre de figures sculptées qui furent, à la Révolution, transportées dans l'église paroissiale de Saint-Paterne. Parmi elles, les connaisseurs admirent une Adoration des Mages en terre cuite. La Vierge surtout, qui est assise et tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, peut être considérée comme une des œuvres les plus délicieuses de la Renaissance française. J'ai patiemment et curieusement recherché dans les dossiers de la Clarté-Dieu quelques indications pouvant me permettre de retrouver le nom de l'auteur de ce véritable chef-d'œuvre. Malheureusement toutes mes investigations sont restées sans résultat ; et il faut désormais s'en remettre à un heureux hasard pour la découverte de ce nom, qui ne saurait manquer d'être celui d'un des principaux maitres de notre Renaissance.

Malgré les pertes éprouvées par les archives d'Indre-et-Loire, les chartes du XIIe et du XIIIe siècle sont encore assez nombreuses dans les trois fonds qui précèdent. Quelques-unes émanent des rois de France et d'Angleterre et, dans plusieurs, on voit figurer les principaux seigneurs de la région septentrionale de la Touraine.

La Chartreuse du Liget ne portait pas le titre d'abbaye ; elle en avait cependant toute l'importance, par ses richesses et le nombre de ses religieux. Fondée vers 1178 par le roi d'Angleterre Henri II, alors en possession de la Touraine et, selon une tradition fort ancienne, en réparation du meurtre de Thomas Becket, elle était le seul monastère de notre province qui appartînt aux disciples de saint Bruno. Établie dans un lieu sauvage et pittoresque, à une extrémité de la belle forêt de Loches, et richement dotée tout d'abord par son fondateur, elle vit encore ses possessions s'accroître rapidement, grâce aux donations qu'elle reçut des principaux seigneurs de la contrée. Après la réunion de la Touraine à la couronne, les rois de France continuèrent à la pieuse maison la protection et la faveur dont elle avait joui sous les monarques anglais, pendant que les papes lui octroyaient, de leur côté, de nombreux et importants privilèges.

Bien que la Chartreuse ait été prise, en 1361, par les Anglais au cours de la guerre de Cent-Ans, et en 1589, par les capitaines huguenots Dulignou et Beauvoisin, qui la livrèrent au pillage et détruisirent beaucoup de titres et de parchemins, les archives du Liget étaient encore fort riches à la veille de la Révolution, comme en témoigne un inventaire rédigé au XVIIIe siècle. Mais une grande partie de ces pièces, qui seraient si utiles à consulter, car elles concernaient la partie de notre province la moins riche en documents anciens, ne se retrouve plus dans nos cartons. Le transport du Liget à Loches et de Loches à Tours a sans doute été fait sans soin et sans surveillance suffisante, comme il arrivait trop souvent alors ; une fois à Tours, les titres ont eu leur part de toutes les chances de pertes auxquelles ont été exposées les archives d'Indre-et-Loire.

Heureusement parmi les épaves sauvées, se trouve l'un des plus précieux documents de notre dépôt. C'est le cartulaire même de la Chartreuse, écrit au XIVe siècle en minuscule gothique, avec quelques feuillets en cursive. En tête de chaque pièce transcrite est un titre en lettres rouges avec un numéro d'ordre. Ces pièces sont au nombre de 370, allant de 1178 à 1344. Le rédacteur du cartulaire les a divisées en cinq parties, chacune précédée d'une table. La première partie comprend les actes d'acquisitions et les donations faites par les seigneurs, les rois exceptés ; la

seconde, les privilèges concédés par les papes ; la troisième, les lettres des rois d'Angleterre et de France ; la quatrième, les actes d'échange, les compositions et les baux perpétuels ; la cinquième, les actes de donations en franche aumône.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée des précieux renseignements contenus dans ce cartulaire, qui a été exécuté avec soin, et peut jusqu'à un certain point suppléer à la perte des originaux. Il est regrettable que ce recueil s'arrête à 1344, car on trouve dans un inventaire du XVIIIe siècle la mention de plusieurs pièces d'une date postérieure, et dont il serait bien intéressant d'avoir le texte entier sous les yeux. Tel est, par exemple, l'acte consenti en 1363 par Jean Delacroix, père et fils, par lequel ils donnent aux religieux du Liget eux et tous leurs biens, en quelques lieux qu'ils soient situés. Avons-nous là une charte d'oblation personnelle bien caractérisée et d'engagement dans le servage, ou seulement une simple formule de pieuse humilité ? C'est ce que l'examen du texte même permettrait seul d'examiner avec fruit et peut être de décider ; malheureusemeat il fait défaut.

Je ne crois pas, dans tous les cas, que cet acte isolé puisse infirmer les conclusions de mon *Essai sur le servage en Touraine*, publié en 1865, en tête de *De Servis* de Marmoutier, établissant qu'au commencement du XIVe siècle le servage avait presque entièrement disparu en Touraine. Il appartient en effet à une partie de notre province très voisine du Berry, où le servage s'est prolongé beaucoup plus tard que chez nous. Et ce voisinage n'a pu manquer d'avoir, sur la condition de la classe rurale de cette région, une fâcheuse influence que j'ai signalée dans une note de mon *Essai*.

L'abbaye de Marmoutier, qui dans l'ordre alphabétique vient après le Liget, était un établissement religieux bien autrement considérable. Fondée à la porte de Tours par saint Martin, vers 372, et plus ancienne que la monarchie française, elle avait promptement et largement bénéficié de l'immense réputation de celui qu'on avait appelé le thaumaturge des Gaules, et qui devint le grand saint de l'époque mérovingienne. Les papes, les rois et les empereurs s'étaient plu à la combler de biens immenses et d'importants privilèges. Pillée et détruite au IXe siècle par les Normands, elle se releva promptement de ses ruines et elle arriva bientôt à posséder en France et même en Angleterre près de deux cents prieurés, dont plusieurs étaient des seigneuries considérables.

Si l'on songe que les archives de tous ces prieurés : titres constitutifs, donations, acquisitions, échanges, baux à ferme se trouvaient réunis à l'abbaye mère, on pourra se faire une idée de l'énorme quantité de documents précieux qui se trouvaient conservés dans le chartrier de Marmoutier. Ce magnifique dépôt, unique peut-être dans la France provinciale, demeura à peu près intact jusqu'à l'époque de la Révolution, car il semble avoir été respecté par les protestants, lorsqu'en 1562 ils pillèrent l'église et le trésor de l'abbaye. Il était parfaitement en ordre, sous la garde d'archivistes nommés *armoiriers*, et pourvu d'excellents inventaires, encore aujourd'hui très utiles à consulter. Tous nos grands érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, les Duchesne, les Mabillon, les Baluze, les Ducange, les Martène, les Dachery, les Bouquet y ont puisé à pleines mains et en ont enrichi leurs savantes publications.

Toutes ces richesses historiques et paléographiques furent, en l'année 1792, enlevées de l'abbaye où elles étaient conservées depuis des siècles, et transportées aux archives du district de Tours, alors établies dans l'ancienne église de Saint-Hilaire. Entassées dans ce local mal disposé, trop étroit et déjà très encombré, elles y furent du moins conservées intactes pendant quelques années ; mais bientôt, l'encombrement devint tel que l'administration prit le fâcheux parti de démembrer cet incomparable dépôt, et d'envoyer à chacun des départements de la République où se trouvaient des prieurés de Marmoutier, et de nos autres abbayes tourangelles, toutes les

pièces relatives à ces prieurés. Cette mesure, qui dispersait des monuments historiques accumulés depuis des siècles, a été la ruine de nos archives et principalement de celles de Marmoutier, dont les possessions s'étendaient dans la France entière. L'opération commencée par Rougeot, le premier archiviste du district de Tours, mort en l'an V, fut activement poursuivie par ses successeurs. Pour se rendre compte de ses effets désastreux, il faut parcourir le registre spécial sur lequel étaient consignés les envois, et que nous possédons encore. On ne se donnait pas la peine de trier les documents pouvant servir au soutien des droits utiles, les seuls qui eussent dû raisonnablement être compris dans les envois, on expédiait par les messageries, dans des caisses ou par grosses balles, les archives entières des prieurés; à la date du 13 messidor an IV, on adressait à dix-sept départements divers cent soixante-dix-huit liasses, dont la moitié au moins provenait de Marmoutier.

Les précieuses épaves qui nous sont restées ont été pieusement recueillies et classées par l'archiviste. Il a placé en tête les documents concernant le corps même de l'abbaye. A l'époque de la Révolution, il ne s'y trouvait plus depuis longtemps aucun des diplômes dont les rois mérovingiens et les premiers carlovingiens avaient gratifié le célèbre monastère de saint Martin. Ils avaient été détruits au IXe siècle par les Normands. Mais il subsistait encore un grand nombre d'actes du IXe siècle et du Xe, dont bien peu sont venus jusqu'à nous.

Le plus ancien dans cette partie du fonds de Marmoutier, remonte à 912. C'est une charte de Robert, comte de Tours, abbé de Saint-Martin et de Marmoutier, alors duc de France, et plus tard roi, rétablissant l'abbaye dans son indépendance de toute autre autorité que celle de son abbé et du roi. Une autre, de 970, émane de Hugues Capet, n'étant encore que duc de France; en sa qualité d'abbé de Marmoutier, il concède à un prêtre, nommé Osbert, trois arpents et demi de vigne près l'église de Saint-Symphorien. Au bas de l'acte, on voit les croix de Hugues Capet, de Thibaut le Tricheur, comte de Tours, et de son fils Eudes.

Parmi les pièces beaucoup plus modernes, on doit mentionner celles relatives aux constructions élevées dans l'enclos de l'abbaye, au cours du XVIIIe siècle, et notamment au magnifique escalier exécuté par Étienne Fournier sur les plans de Pascal Lenot. Il a été malheureusement détruit, plusieurs années après la Révolution, mais il en existe un modèle en petit qui est conservé au musée de Tours. L'escalier du pavillon nord-ouest de la Préfecture, conduisant à l'ancienne salle des archives, d'une coupe si hardie et si magistrale, construit vers la fin du premier Empire, semble une imitation de celui-ci. Mais il n'en donne qu'une idée imparfaite, car il ne dessert qu'un étage, tandis que celui de Marmoutier avait au moins trois fois plus de développement.

Après le corps de l'abbaye et les offices claustraux, viennent les prieurés et les seigneuries que j'ai classées par ordre alphabétique. Par suite de la mesure que j'ai déplorée plus haut, ceux de ces prieurés qui se trouvaient situés en dehors du département font trop souvent défaut ou ne sont représentés que par quelques pièces, oubliées lors des envois faits pendant la période républicaine. Les prieurés tourangeaux sont plus riches, quoique bien diminués de ce que les anciens inventaires nous les font connaître. L'un des plus importants et des mieux partagés en vieux documents est celui de Foucher, localité à peu près inconnue aujourd'hui, qui est située en face Villandry, sur la rive droite du Cher. On y rencontre la plus ancienne pièce de tout le fonds de Marmoutier. Elle est de l'année 908 et concerne un procès soulevé entre notre abbaye et la puissante collégiale de Saint-Martin, au sujet de la possession d'un pré. Elle nous apprend les différentes phases de la procédure au commencement du Xe siècle et nous fait connaître la forme des plaids. Ces assemblées étaient présidées par le comte ou le vicomte, assisté de vassaux chargés de rendre la justice. Elles se tenaient ordinairement à l'époque des grandes fêtes de

l'année et en plein air. Ici, c'est la veille de la Saint-Jean et près de la Loire, sur les murailles entourant la ville, qui, sans doute, n'offrait pas dans son enceinte, très resserrée, de place suffisamment spacieuse. Les représentants de Saint-Martin se désistent et n'osent affronter le jugement de Dieu, c'est-à-dire très probablement l'épreuve du fer ardent que les champions de Marmoutier étaient disposés à subir.

Un autre document de ce même prieuré, d'une époque postérieure, mais encore de 1165 à 1176, nous montre à quelles violences se portaient parfois les puissants seigneurs contre ces établissements religieux, qu'en d'autres circonstances ils comblaient de faveurs et de donations. Renaud de Colombiers (aujourd'hui Villandry), au mépris des droits de pêcherie et de voirie que Marmoutier possédait à Foncher, non seulement y faisait pêcher, mais encore enlevait aux hommes de l'abbaye le poisson qu'ils avaient pris, les frappait d'amende et les mettait à rançon, exigeant la dîme des vignes, quoiqu'il n'y eût aucun droit, et faisait même vendanger à son profit celles des religieux. Il alla jusqu'à abattre la clôture de la maison de ces derniers, enleva les pierres du portail et les fit transporter pour son usage dans son propre château. Les moines, à bout de patience, s'adressèrent à Henri II, roi d'Angleterre et comte de Tours, qui décida de leur faire rendre justice et les renvoya devant son prévôt de Tours, nommé Malet. Le jour du débat était fixé et les religieux avaient même fait choix d'un vaillant champion pour combattre l'entreprenant chevalier, lorsque celui-ci, par le conseil de ses amis, ou plutôt, dit la charte, touché de l'esprit divin, reconnut ses torts et, se mettant à genoux devant l'abbé, lui demanda pardon et absolution de tous les excès qu'il avait commis envers l'abbaye.

Comme je le disais plus haut, le fonds de Marmoutier ne contient plus aucune charte antérieure au x[e] siècle et celles de cette époque sont même fort rares ; mais le xi[e] siècle s'y trouve abondamment représenté, et l'on rencontre plusieurs de ces chartes-notices, si intéressantes par les détails qu'elles contiennent sur l'origine et les péripéties de l'affaire qu'elles sont destinées à terminer. Pour cette période, les chroniqueurs sont d'une brièveté et d'une sécheresse désespérantes et ces documents permettent seuls de connaître les mœurs de ce temps si curieux, où le monde occidental, parvenu aux dernières limites de la désorganisation sociale, fait volte-face et commence à rentrer dans les voies de la civilisation.

Une simple analyse d'une de ces pièces, prise au hasard entre plusieurs autres analogues, permettra de juger de l'intérêt qu'elles présentent.

Il s'agit d'une vigne, depuis longtemps possédée par l'abbaye, et dont la propriété lui était contestée par un voisin peu scrupuleux.

En l'absence de titres en règle, on eut recours à un moyen de décider la question, fort employé à cette époque et regardé comme infaillible ; on s'en remit au jugement de Dieu, et les moines durent prouver leur droit par l'épreuve du feu. Le champion de l'abbaye la subit avec plein succès, et le procès se trouvait terminé cette fois. Mais bientôt, ce même champion qui venait d'éprouver son aptitude personnelle à triompher des difficultés de la procédure d'alors, entreprit d'usurper cette même vigne par lui conservée à l'abbaye. Heureusement pour celle-ci il meurt tout à coup, frappé par un ennemi, et reconnaît, à ses derniers moments, la malice de ses prétentions. Les moines durent enfin se croire paisibles possesseurs de la vigne tant disputée ; mais le frère du meurtrier se met à couper un cep et réclame la propriété de la pièce entière. Les pauvres religieux s'adressent alors à Hugues, seigneur de Saint-Christophe, et très probablement suzerain de la terre en litige. Le dur baron décida que l'affaire ne pourrait finir que par un duel d'hommes courageux, et il fallut se préparer à combattre.

Les champions étaient choisis et on allait en venir aux mains, lorsque Dieu qui veut que personne ne périsse, dit le texte, et qui tient en ses mains le cœur des grands, changea le sentiment

de Hugues, qui força les parties à conclure un arrangement laissant la vigne à l'abbaye, moyennant une indemnité. On a là, ce me semble, un curieux tableau de mœurs, dans lequel on constate tout à la fois l'instabilité de la propriété à ces époques troublées, les moyens barbares qu'on employait alors pour décider le droit et la triste situation des gens faibles et paisibles en présence des caprices et des violences de la force brutale. Cette pièce provient de la layette de Sonzay, qui avec celles de Lavaré, Parçay-Meslay, Rillé, Sablé, Semblançay et Tavant, a conservé un certain nombre de chartes anciennes.

Les prieurés français de Marmoutier ne sont pas les seuls qui aient laissé des traces dans nos archives; deux au moins de ceux que la célèbre abbaye possédait en Angleterre y sont également représentés. Ce sont les prieurés de Newport-Paynel, au diocèse de Lincoln, et de la Trinité d'York. Les chartes qui les concernent remontent au XIe siècle, c'est-à-dire à l'époque même où ces maisons furent fondées et dotées par des chevaliers français, compagnons de Guillaume le Conquérant. On rencontre parmi elles des bulles de papes, des diplômes de rois d'Angleterre et des promesses d'obéissance par les prieurs aux abbés de Marmoutier.

Ces deux prieurés et quelques autres appartenant également à notre grande abbaye furent plusieurs fois saisis par les rois d'Angleterre au cours de la guerre de Cent ans, et définitivement confisqués par Henri VIII, lors de l'introduction de la réforme.

Ces établissements anglais ne sont point mentionnés dans un précieux registre des visites des prieurés de l'abbaye, faites de 1316 à 1325, par l'abbé Jean de Mauléon, ou plutôt de Montléon (*de Monteleone*). Mais ce volume concerne quatre-vingt-dix dépendances de Marmoutier situées en France, et, pour chacune d'elles, il indique le nom du prieur, le nombre des religieux habitant avec lui, la façon dont ces moines remplissent leurs devoirs, l'état des livres et des ornements d'église, la situation des bâtiments et des cultures, et parfois le nombre de pièces de bétail; en un mot, un compte rendu sommaire de l'état moral et matériel de chaque obédience. Il y a là, comme on voit, des renseignements du plus haut intérêt. L'écriture, qui est une sorte de minuscule tirant sur la cursive, est facile à lire, sauf aux endroits trop nombreux où le parchemin a été profondément altéré par des taches corrosives.

Vient ensuite une série d'inventaires fort détaillés, dressés au XVIIe siècle et continués au XVIIIe, dans lesquels sont analysés plusieurs milliers de pièces, dont quelques centaines à peine sont venues jusqu'à nous. On lit, à chaque instant, sur les marges, de la main de l'archiviste de la Révolution, les mots : *titres féodaux, mis au rebut, incendiés*; mentions fatales qui vouaient à la destruction des documents d'un prix inestimable, non seulement pour la Touraine mais encore pour les différentes provinces de France où la puissante abbaye avait des prieurés et des seigneuries.

Sans être à beaucoup près aussi importante que Marmoutier, l'abbaye de Noyers était cependant comptée au nombre des établissements religieux les plus anciens et les plus riches de la province, et ses archives contenaient autrefois des documents d'une haute valeur historique. Presque aucun d'eux n'est venu jusqu'à nous. Les liasses conservées ne remontent pas au delà du XVe siècle, et on n'y rencontre pas un seul original des six cent soixante et une pièces qui avaient été transcrites sur le cartulaire publié par M. l'abbé Chevalier. Ce ne sont que des baux, déclarations et conférences de frèches, sans grand intérêt historique, mais qui peuvent encore offrir d'utiles renseignements, au point de vue de la géographie et de la propriété.

On comprend facilement cette pénurie d'anciens documents, lorsqu'on se rappelle que l'abbaye de Noyers fut ravagée en 1562 par les protestants, et en 1589 par des soldats catholiques.

Une cause semblable explique la pauvreté du chartrier de Preuilly, célèbre abbaye, fondée au commencement du XIe siècle : là encore, les titres furent brûlés en 1562. Les liasses conservées

sont moins nombreuses qu'à Noyers, mais il s'y rencontre quelques pièces intéressantes, parmi lesquelles je citerai un long rouleau de plusieurs feuillets de papier, cousus bout à bout et contenant une enquête faite, à la demande des moines, contre le seigneur de Preuilly, Pierre Frottier, grand-maître de l'écurie du roi Charles VII. C'était un dur et fier baron qui se disait *pape, empereur et roi dans sa terre*, et se comportait en conséquence, bravant les lois divines et humaines et accablant les religieux et les hommes de vexations inouïes, ainsi qu'on peut le voir par cette enquête que j'ai publiée dans le sixième volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.

L'abbaye de Saint-Julien était, avec la cathédrale et la collégiale de Saint-Martin, l'un des trois grands établissements religieux de la ville de Tours, qui en comptait un si grand nombre. Fondée vers le milieu du VIe siècle, sur la rive gauche de la Loire, entre l'antique Cæsarodunum et le bourg qui déjà grandissait autour du tombeau de saint Martin, elle fut entièrement détruite au IXe siècle par les Normands et restaurée au suivant par l'archevêque Téotolon, qui avec sa sœur Gersinde, la dota de biens considérables. Singulièrement favorisée par sa situation, l'abbaye vit promptement les terrains qui l'environnaient se couvrir d'habitations, et après la réunion au XIVe siècle, des deux villes de Tours et de Châteauneuf, elle se trouva posséder tout le cœur de la nouvelle cité agrandie et transformée. De là, pour elle, une source de revenus considérables qui, joints à ceux de ses propriétés rurales, en firent, après Marmoutier, la plus riche abbaye de la province. Ces richesses semblent lui avoir été fatales. Le relâchement de la discipline s'ensuivit tout d'abord, puis vinrent les abbés commendataires et les troubles religieux, marqués par le triomphe momentané des protestants qui n'épargnèrent pas son trésor.

La fin de ces troubles n'amena point le relèvement de l'abbaye. En 1589, Henri III, chassé de Paris par la journée des barricades, installait dans les lieux réguliers son Parlement, qui y tint ses séances pendant cinq ans. Après le retour à Paris de cette illustre compagnie, le couvent, en quelque sorte abandonné, ne servit plus guère *qu'à faire des comédies, à serrer les bestes que l'on menoit des pays étrangers pour donner du contentement aux peuples*.

Ces singuliers hôtes furent un peu plus tard remplacés par Messieurs du Présidial de Tours, qui y rendirent la justice pendant plus d'un quart de siècle. Enfin l'abbé Georges Catinat, navré de voir son monastère dans une situation aussi lamentable, appela les bénédictins de la congrégation de Saint-Martin et les mit en possession de tous les lieux réguliers (1637).

Entre les mains de ces pieux et savants religieux, l'abbaye semble d'abord renaître de ses ruines matérielles et morales. Les bâtiments sont réparés, les études y refleurissent; Mabillon, Martène, Gaignières, Baluze, Housseau, Durand viennent fouiller son précieux chartrier. Mais cette renaissance ne devait pas être durable, et moins d'un siècle après l'entrée à Saint-Julien des bénédictins de Saint-Maur, en 1735, le titre d'abbé s'éteignait en la personne de Léonard de La Croix, premier aumônier du roi, et les revenus de la mense abbatiale étaient réunis au collège des pères jésuites de Tours.

Quelques religieux continuèrent à occuper une partie du couvent; mais ils devaient être, à la fin du siècle, définitivement chassés par la Révolution, qui vendit tous les bâtiments claustraux et fit une remise et une écurie de la belle église gothique, aujourd'hui heureusement restaurée et rendue au culte.

Les archives de Saint-Julien furent alors transférées au district de Tours, conformément à la loi du 5 novembre 1790, concernant la vente des biens ecclésiastiques. Elles étaient considérables et en bon ordre, ainsi qu'en témoignent plusieurs volumes d'inventaires dressés au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il ne s'y trouvait qu'une pièce datée de 927, antérieure de quelques années à la restauration de l'abbaye par Téotolon; mais le Xe siècle y était largement repré-

senté par des actes émanés de ce même archevêque et de ses successeurs immédiats. A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, une quantité considérable de documents de toute nature fournissait les renseignements les plus variés et les plus curieux sur l'organisation et la vie intérieure du monastère, sur l'état des personnes et des terres, et sur l'ancienne topographie de la ville de Tours, au cœur de laquelle notre abbaye était placée. Les prieurés ruraux, répandus non seulement en Touraine, mais encore dans les provinces voisines et jusqu'en Normandie, avaient également dans l'abbaye mère leurs chartriers particuliers, fort riches en pièces remontant jusqu'au XIe siècle et même parfois au précédent.

Bien qu'un grand nombre de ces titres aient péri à la Révolution, et que l'on rencontre trop souvent sur les marges des inventaires les mots : *Droits supprimés, mis au rebut*, notes fatales qui vouaient à la destruction ces inoffensifs parchemins, cependant l'archiviste Rougeot paraît avoir conservé les pièces les plus anciennes et offrant le plus d'intérêt historique. Par une fatalité singulière, c'est justement sur une liasse formée des plus précieux de ces documents qu'un voleur mettait la main, vers 1830, pour les vendre à un relieur qui les découpait en bandes, destinées à servir de dos ou de couvertures aux registres de l'état civil de différentes communes du département.

Ce vol m'était connu, mais j'ignorais ce qu'étaient devenues les pièces volées, et je les croyais à jamais perdues pour nous, lorsqu'une communication, faite le 28 mai 1880, à l'Académie des Inscriptions, par M. Gauthier, greffier du tribunal civil de Loches, vint éveiller mon attention et me mettre sur la voie. M. Gauthier annonçait à l'Académie qu'il venait de trouver dans les reliures des registres de l'état civil de l'année 1831, conservés dans son greffe, des fragments de chartes relatives à la Touraine et dont plusieurs étaient antérieures à l'an mil. C'était là une précieuse découverte qui ne pouvait guère être faite que par une personne ayant sous les yeux et sous la main un grand nombre de registres de la même année, mais il fallait qu'elle fût douée de l'intelligence et de la perspicacité qui caractérisent M. Gauthier.

Le jour même où j'avais connaissance de cette découverte, indirectement, il est vrai, et par la lecture d'un compte rendu de journal, M. le Préfet d'Indre-et-Loire recevait de M. le Ministre de l'intérieur une lettre dans laquelle, après avoir mentionné la communication faite à l'Académie, M. le Ministre recommandait d'inviter l'archiviste à vérifier avec soin, et le plus tôt possible, si, dans les greffes, mairies et autres établissements publics, les registres reliés vers 1831 ne contiendraient pas, dans les dos et les plats, des fragments de parchemin analogues à ceux trouvés à Loches. Il terminait en prescrivant le dépôt dans les archives départementales de tous les fragments de chartes rencontrés dans les reliures.

Je trouvai M. le préfet d'Indre-et-Loire, l'honorable M. Daunassans, très disposé à seconder les intentions de M. le Ministre ; une circulaire fut par lui envoyée à MM. les maires, des lettres adressées à MM. les procureurs de la République dans le département, et pendant toute la durée de cette longue et délicate opération, j'ai constamment trouvé en M. Daunassans l'appui le plus bienveillant et le plus éclairé.

Je me mis immédiatement en campagne, je fouillai les greffes, les mairies, les hospices et revins avec plusieurs centaines de fragments de toute dimension. La récolte faite, il fallait en tirer parti, et essayer de rétablir dans leur état primitif le plus grand nombre possible des anciennes chartes. Cette opération offrait de sérieuses difficultés, car ces précieux documents ont été découpés de la façon la plus capricieuse et la plus barbare. Le ciseau du relieur les a tranchés en bandes de quelques centimètres, tantôt dans le sens de la largeur, tantôt dans celui de la hauteur parfois même, une pièce de grande dimension a subi cette mutilation dans les deux sens, ce qui rend les rapprochements d'autant plus délicats. Sans compter que nombre de registres des com-

munes ayant été reliés à nouveau, on se trouve souvent en présences de lacunes considérables. Je reconnus bientôt que presque tous les fragments provenaient du chartrier de l'abbaye bénédictine de Saint-Julien, transporté à la Révolution au district de Tours. Comme il s'agissait en général de pièces inédites et que, sur de simples et parfois rares fragments, il serait impossible de reconnaître un document dont on n'aurait aucune notion, je dus tout d'abord recueillir, à Paris et ailleurs, les copies et les analyses prises dans l'ancien chartrier de Saint-Julien par différents érudits des deux derniers siècles, tels que Gaignières, Baluze, dom Housseau, etc. Mais assez souvent nos pièces n'ont pas été copiées, ni même analysées, et pour celles dont les fragments sont exigus et rares, la reconstitution a été très difficile et même impossible.

Cependant, en ne parlant ici que des pièces antérieures à l'an mil, je suis parvenu à reconstituer, au moins dans leurs parties essentielles, trente-sept chartes, qui proviennent presque toutes du fonds de Saint-Julien et qui vont de 847 à 997 (1).

Ces chartes offrent des spécimens curieux et variés de l'écriture du x[e] siècle. Dans la plupart, les signatures sont accompagnées de notes tironiennes, dont l'usage semble s'être conservé en Touraine plus longtemps que dans les autres contrées de l'Europe. Le savant Kopp, dans sa *Paleographia critica*, fixe au milieu du x[e] siècle la disparition de ce genre d'écriture, qui était une véritable sténographie; or, plusieurs de nos fragments appartenant au dernier tiers de ce siècle et même au commencement du suivant, offrent des notes tironiennes, avec des formes un peu altérées parfois, mais encore bien caractérisées. Il en est de même de l'emploi des lettres grecques qui entrent dans les signatures de l'archevêque Téotolon et que l'on rencontre assez rarement au milieu du x[e] siècle.

Téotolon, qui a donné et signé quelques-unes de nos chartes et qui fut successivement chanoine et préchantre de Saint-Martin avant d'être élevé au siège archiépiscopal de Tours, en 931, me paraît un des hommes les plus distingués de cette époque trop calomniée. On ne le connaît guère que comme restaurateur de l'abbaye de Saint-Julien, ruinée au siècle précédent par les Normands; mais il est très probable que, si les documents du x[e] siècle étaient moins rares, nous le verrions exercer son zèle et son activité en de nombreuses circonstances.

D'autres archevêques de Tours, de la même époque, figurent également dans nos chartes; notamment Joseph Frothier et Hardouin, sur le compte desquels on sait si peu de choses, que les moindres indications qui les concernent ont un véritable prix.

Parmi les grands personnages laïques, outre différents comtes de Tours, d'Angers et du Maine, on rencontre deux fois la signature de Hugues Capet, à une époque où il n'était pas encore roi de France, et portait seulement le titre de duc des Francs, *dux Francorum*.

Plusieurs points d'histoire et de géographie locales peuvent, à l'aide de nos chartes reconstituées, être éclaircis et résolus d'une façon plus satisfaisante qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. Je me bornerai à signaler la détermination de la *Vicaria Anguliacensis* qui se trouve mentionnée dans une donation faite à Saint-Julien, en 978, par Girois et sa femme Gervis, d'une villa nommée Vilers, et située *in pago Anguliacensi*. Notons d'abord que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres de cette époque, le mot *pagus* a été employé par le rédacteur de la charte pour *vicaria* et que c'est d'une viguerie qu'il s'agit ici, c'est-à-dire d'une subdivision du *Pagus Turonicus*. Or la *vicaria Anguliacensis* a été placée par les érudits qui s'en sont occupés, tantôt dans l'angle formé par le confluent de la Creuse et de la Vienne, d'où lui serait venu son nom, tantôt dans le pays de Ligueil, et ni l'un ni l'autre de ces endroits ne répond aux indica-

(1) Fragments de chartes du X[e] siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, recueillis sur les registres d'état civil, publiés par M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. 1 vol. in-8, Paris, A. Picard, 1886.

tions très précises que fournit notre charte. Nous y lisons en effet que Vilers, qui faisait partie de la viguerie *angulinensis*, était situé entre les villas de *Limeriacum* (Limeray), de *Cangiacum* (Cangy) et de *Floriacum* (Fleuray). Ces trois anciennes localités, devenues plus tard trois paroisses, et formant aujourd'hui trois communes, nous donnent la position exacte de la *vicaria Anguliacensis*, qui était au nord et non pas au sud de la Loire. Je ne crois pas que beaucoup de points de géographie ancienne puissent être établis avec plus de netteté et de précision, et nous en sommes redevables aux fragments patiemment assemblés de la donation de Giroi; car jusqu'ici on ne connaissait de ce document qu'une très courte analyse, dans laquelle cette précieuse indication faisait complètement défaut. J'ai encore eu la bonne fortune de parvenir à reconstituer, au moins dans ses parties essentielles, une charte qui, par son ancienneté, doit être placée en tête de toutes les pièces du chartrier de Saint-Julien venues jusqu'à nous. Je n'en possédais d'abord que de trop rares fragments, qui même ne se suivaient pas les uns les autres, et dont il m'était impossible de tirer un sens acceptable. Une heureuse trouvaille a mis entre mes mains quelques nouveaux fragments qui, sans donner encore la pièce entière, en font connaître cependant le sujet, ainsi que les noms des personnages contractants, et même une portion de la date. Il s'agit simplement de la concession d'une vigne faite à un nommé Leuthardus par l'abbé Austrenus. Mais cet abbé Austrenus était complètement inconnu, même des bénédictins, et il appartient à une période de l'existence de l'abbaye que recouvraient jusqu'ici les plus épaisses ténèbres. Cette charte, en effet, a été donnée dans la septième année du règne d'un roi Charles, que je crois ne pouvoir être que Charles le Chauve, arrivé au trône en 840; elle répond à 847, c'est-à-dire à une époque antérieure à la destruction de la première abbaye de Saint-Julien par les Normands en 853. Elle est donc plus âgée que la vieille tour qui s'élève encore aujourd'hui à l'entrée de l'église Saint-Julien et qui est l'un des plus anciens monuments de notre cité.

Sans doute on peut s'étonner de la conservation et, pour ainsi dire, de la survivance de ce frêle morceau de parchemin à la ruine totale et prolongée de l'ancienne abbaye de Saint-Julien, qui ne fut rétablie par Téotolon, qu'environ quatre-vingts ans après la grande invasion normande. Il me serait facile cependant de citer plusieurs chartes de Marmoutier et de Saint-Martin qui avaient échappé à la destruction de ces établissements religieux par les Normands, et qui, avant la Révolution, se trouvaient dans leurs chartriers. Nos archives possèdent encore un diplôme de l'empereur Louis le Débonnaire, qui provient de l'abbaye de Cormery, elle aussi détruite par ces mêmes Normands au milieu du IXe siècle; la parfaite authenticité de cette belle pièce qui a conservé son sceau plaqué, n'a jamais été mise en doute et ne saurait l'être. L'état fragmentaire dans lequel nous est parvenue la charte de 847 ne permet peut-être pas d'être aussi affirmatif à son égard; cependant je crois, tout bien considéré, qu'elle ne saurait être rejetée. et qu'il y a lieu de lui donner place dans notre dépôt, immédiatement après le diplôme Louis le Débonnaire, dont elle n'est séparée que par un intervalle de dix années. De semblables trouvailles, trop rares hélas! font la joie d'un archiviste. Ce sont comme des roses qu'il rencontre sur son chemin.

Le fonds de Saint-Julien est d'ailleurs un des plus riches de nos archives, en chartes des XIe et XIIe siècles, et quelques-uns de ses registres sont ornés de plans, qui offrent un réel intérêt pour la topographie ancienne de la ville de Tours.

On n'en saurait dire autant de Seuilly, près Chinon, qui, d'abord simple prieuré, fut érigé en abbaye vers 1100. Il ne nous en reste que quelques liasses, dont les titres, ne remontant guère au delà du XVe siècle, ne sont en général que des actes de vente ou d'achat, des baux à ferme et des pièces de procédure.

C'est là que fut d'abord élevé Rabelais, né, selon la tradition, au lieu de La Devinière qui était dans le voisinage; mais nous n'avons trouvé aucune trace de son passage. Nos dossiers nous donnent seulement, au milieu du XVIe siècle, un moine de l'abbaye de Seuilly, portant son nom, et probablement son parent.

La pénurie de documents est à peu près la même pour Turpenay fondée en 1127 dans la forêt de Chinon, par Foulques le Jeune, comte d'Anjou et de Touraine. Les commencements de cette abbaye furent assez humbles, car sa première église était en bois, et bien qu'elle eût reçu les libéralités de Richard Cœur de Lion et de différents seigneurs du voisinage, elle finit à peu près comme elle avait commencé.

Nous voyons, en effet, dans le registre des délibérations des senieurs de Marmoutier, que, dès 1670, ils accordaient un lit garni aux Pères de Turpenay qui n'avaient pas les moyens d'en acheter un. Le même don était renouvelé l'année suivante, et l'on y joignait une pièce de vin.

Villeloin, qui vient la dernière de nos abbayes, est moins pauvre que les deux précédentes : les documents conservés remontent à la fin du XIIe siècle. Fondée au milieu du IXe siècle, mais placée d'abord sous l'autorité des abbés de Cormery, elle demeura une centaine d'années dans cet état de sujétion, et la liste de ses abbés particuliers ne commence qu'en 965. Ce monastère eut fort à souffrir pendant la guerre de Cent ans. Occupé par les Anglais en 1360, il fut racheté par les religieux au prix de 9,000 florins. Les Anglais y revinrent en 1412 et y causèrent de grands dégâts qui ne furent réparés qu'en 1417.

Dans la liste de ses abbés on compte le trop fécond abbé de Marolles, qui fut en fonction de 1626 à 1674. Un acte du 1er août 1627 porte sa signature autographe, et dans les registres de la paroisse de Villeloin il figure trois fois comme parrain, dans l'année 1630, preuve certaine qu'à cette époque du moins, il résidait dans son abbaye.

Après les abbayes d'hommes, viennent, dans l'ordre de classement, les prieurés et couvents également d'hommes. Ils étaient fort nombreux en Touraine ; avant la Révolution on en comptait près de deux cents. Plusieurs, il est vrai, n'étaient que des dépendances de nos grandes abbayes et les documents qui les concernent ont été inventoriés à l'article de chacune d'elles. Mais un grand nombre avaient une existence propre, ou relevaient d'abbayes étrangères à la Touraine. Pour faciliter les recherches des travailleurs, nous les avons tous rangés par ordre alphabétique, sans distinguer les prieurés conventuels des prieurés simples, ni ces derniers des couvents proprement dits.

Les premiers religieux que nous rencontrons sont les Augustins, qui avaient des maisons à Chinon et à Tours. Ils s'établirent dans ces deux villes, dans la première moitié du XIVe siècle. Les bâtiments de ceux de Chinon sont aujourd'hui occupés par la sous-préfecture. Du couvent de Tours, bâti à l'angle formé par les rues de la Galère et de l'Intendance, autrefois rue de la Scellerie, il ne subsiste plus que quelques restes, cachés par des constructions modernes.

Cet ordre possédait en Touraine un troisième établissement qui fut fondé à Paulmy, en 1585, par René de Voyer, vicomte de Paulmy, seigneur d'Argenson et grand bailli de Touraine.

Les archives de ces différentes maisons ont beaucoup souffert: les parchemins ont presque tous disparu, et il ne nous est resté que des liasses de papiers et des registres sans grand intérêt historique.

Les Barnabites ne sont venus dans notre province qu'assez tard. C'est en 1665 qu'ils furent appelés à Loches pour prendre la direction du collège. Nous possédons quelques liasses seulement concernant la gestion des biens ; mais rien ou presque rien qui puisse donner une idée un peu précise de la situation du collège lui-même, comme établissement d'instruction secondaire. Cette situation, du reste, ne paraît pas avoir été très prospère, car les Barnabites sont obligés de faire des emprunts ou des aliénations assez considérables.

Des lettres de Henri IV, du 26 novembre 1600, autorisent l'établissement à Tours des Capucins, mais leur couvent ne fut bâti qu'en 1606, sur le coteau nord de la Loire qu'il fallut préalablement aplanir. Les différentes classes de la population, clergé, noblesse, bourgeois, ouvriers, rivalisèrent de zèle en cette circonstance. Tout le monde mit la main à l'œuvre, et en quelques semaines l'église et les bâtiments furent achevés. Nous possédons une copie collationnée des lettres de Henri IV.

Les Carmes paraissent à Tours dès les premières années du XIVe siècle ; mais leur établissement définitif rencontra une vive résistance de la part de l'abbaye de Saint-Julien et du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, et ce n'est qu'en 1343 que fut consacrée leur église. Rebâtie grâce aux libéralités de Louis XI, vers 1472, elle est devenue la paroisse actuelle de Saint-Saturnin.

Les archives des Carmes, qui nous sont parvenues un peu moins mutilées que les autres, sont encore bien loin d'être complètes. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les anciens inventaires qui ont été conservés. Leur lecture provoque, à chaque instant, de vifs regrets pour les pertes que nous avons éprouvées. Heureusement que les pièces les plus importantes sont non seulement mentionnées, mais analysées fort longuement, et parfois copiées en entier. C'est là que nous avons pu retrouver le marché, passé en 1472, pour la verrière de la grande fenêtre du fond, entre les religieux et un peintre-verrier, nommé Jean de Paris, qui paraît bien être le célèbre artiste qu'on trouve peintre en titre d'office des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier.

Les Cordeliers s'établirent à Tours en 1224 et y bâtirent, en grande partie aux frais d'un riche bourgeois, nommé Payen Hermenard, une église qui, transformée en salle de spectacle à l'époque de la Révolution, a été entièrement détruite en 1859 et remplacée par le théâtre actuel. Parmi les tombeaux qui ornaient cette église, on doit citer celui de la bienheureuse Jeanne de Maillé, détruit par les protestants en 1562, et celui de Galeotti, colonel général des suisses sous les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et dont on pense avoir retrouvé l'épée en 1869.

Les Cordeliers possédaient encore en Touraine trois autres maisons : à Amboise, à l'Ile-Bouchard et à Loches ; celle d'Amboise, de beaucoup la plus importante, avait été fondée en 1412 par Pierre d'Amboise, deuxième du nom.

C'est dans l'église de ce couvent que se tinrent sous Louis XI les premières assemblées de l'ordre de Saint-Michel, et que plusieurs membres de l'illustre famille d'Amboise choisirent le lieu de leur sépulture.

Malheureusement les archives de ces quatre établissements religieux ont subi des pertes énormes et du plus ancien d'entre eux, du couvent des Cordeliers de Tours, il ne nous reste qu'une seule liasse assez mince.

Les Feuillants étaient d'une origine beaucoup plus récente ; venus à Tours vers la fin du XVIe siècle, ils y eurent d'abord une existence assez précaire, et ce n'est qu'au mois de juillet 1619, que le roi Louis XIII les dotait et se déclarait, par lettres patentes, leur fondateur. La première pierre de leur église, aujourd'hui entièrement détruite, et qui se trouvait à l'angle formé par les rues des Ursulines et de Nicolas-Simon, fut posée en 1620 par Louis XIII, et bénie par Richelieu, alors évêque de Luçon.

Le prieuré du Grais, situé dans la paroisse d'Azay-sur-Cher, remontait au commencement du XIe siècle et avait pour fondateur le fameux comte d'Anjou, Foulques Nerra. Possédé d'abord par la collégiale de Saint-Martin, il fut, en 1163, érigé en prieuré conventuel par le doyen Barthélemy et donné à des ermites vivant dans le voisinage. Cet établissement, qui avait déjà été doté par Foulques Nerra lors de sa fondation primitive, s'enrichit assez promptement de nombreux dons

provenant des seigneurs du voisinage. On en trouve de fréquents témoignages dans les chartes assez nombreuses qui nous ont été conservées et qui remontent au XIe siècle. En 1603, le prieuré du Grais passa entre les mains des chanoines réguliers de Saint-Augustin et, au commencement du siècle suivant, il fut uni aux biens du collège de Tours, alors dirigé par les Jésuites.

Les Jacobins établis à Tours, à l'orient de la place Foire-le-Roy, dès le temps de Philippe-Auguste, durent à saint Louis de nouvelles dotations et la construction de leur église, encore subsistante. Le chartrier, quoique bien diminué, contient quelques pièces du XIIIe siècle et de précieuses indications pour la topographie ancienne de la partie de la ville de Tours où était situé ce couvent.

Les Minimes, fondés à la fin du XVe siècle par saint François de Paule, outre leur maison principale au Plessis-lez-Tours, en possédaient d'autres dans la province : à Amboise, Champigny et Tours même. Les archives, venues du Plessis, sont les plus riches ; on y trouve des lettres patentes de Louis XI, concernant l'acquisition de la seigneurie de Montils-lez-Tours qui devint le Plessis-lez-Tours ; d'autres de Charles VIII portant donation aux Minimes et plusieurs bulles des papes Alexandre VI, Jules II et Léon X ; l'une de ces dernières est signée du célèbre humaniste, le cardinal Sadolet. Un manuscrit, intitulé *Minimologium Turonense*, contient de précieux et abondants renseignements sur la fondation des Minimes, leurs développements en Touraine et la vie des religieux qui se sont distingués par leur vertu et leur science, de 1482 à 1670. Un autre volume, qui provient des Minimes d'Amboise, renferme une copie faite en 1665, des pièces du procès pour la canonisation de saint François de Paule. Un registre, portant le titre : *Inventaire raisonné du Trésor des titres du couvent royal des Minimes du Plessis*, renferme de nombreux et intéressants détails sur une foule d'objets intéressant le couvent. On y trouve les noms de plusieurs des artistes qui l'avaient décoré, ainsi que l'église des Minimes, bâtie à Tours vers 1630, et qui sert aujourd'hui de chapelle au lycée. Les belles boiseries qu'on y admire sont dues à deux frères Minimes, Antoine Audric, provençal, et Cot Taboué, limousin.

Les Oratoriens établis à Tours en 1618 et qui devaient, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, succéder aux Jésuites comme directeurs du collège, nous ont laissé des archives sans grande valeur. Des documents plus anciens et plus intéressants se rencontrent dans les chartriers des prieurés de Montoussant, du Pommier-Aigre et de Villiers, tous trois fondés dans le dernier quart du XIIe siècle, très probablement par Henri II, en expiation du meurtre de Thomas Becket. La Touraine comptait un quatrième prieuré de l'ordre de Grandmont, celui de Bois-Rabier ou Grandmont-lez-Tours. Les documents qui le concernent ont été analysés dans la série D, avec ceux du collège, auquel ses revenus avaient été réunis au XVIIIe siècle.

Je pourrais encore énumérer plusieurs couvents et prieurés d'hommes ; car la Touraine, et surtout la ville de Tours, en étaient largement pourvus, mais nous ne possédons que de rares débris de leurs chartriers et ils ne méritent guère d'être mentionnés.

Les abbayes de femmes n'étaient, dans notre province, qu'au nombre de deux, Beaumont-lez-Tours et Moncé. Nous avons recueilli des épaves assez considérables du chartrier de Beaumont, bien que quelques registres, et non des moins intéressants, aient été, à la Révolution, déposés, on ne sait pourquoi, à la bibliothèque de Tours, où ils se trouvent encore.

L'abbaye de Beaumont fut fondée et dotée, vers 1002, par le trésorier de Saint-Martin, Hervé, le même qui consacra ses immenses richesses à relever la collégiale détruite par un incendie à la fin du siècle précédent. En 1007, le roi Robert confirmait cette fondation, et de nombreuses donations de seigneurs voisins venaient bientôt enrichir le monastère. Le fondateur l'avait soumis, au spirituel comme au temporel, au chapitre de Saint-Martin de Tours, et à la mort de chaque abbesse, la crosse était déposée, en marque de sujétion, sur le tombeau de saint Martin,

où la nouvelle élue venait la prendre. Les archevêques de Tours ne manquèrent pas de réclamer l'exercice de leurs droits de juridiction, et de là naquit entre eux et le chapitre de Saint-Martin une lutte qui, avec des intermittences, dura plusieurs siècles et aboutit au triomphe des revendications archiépiscopales.

Les archives de Beaumont doivent assurément avoir été fort riches, car malgré les ravages des protestants au XVIe siècle, un grand incendie arrivé en 1680 et les pertes éprouvées à l'époque de la Révolution, il nous reste encore nombre de chartes remontant au XIIe siècle et où figurent les abbesses du monastère, qui généralement appartiennent aux premières familles de la province. Pour les plus anciennes, nous ne connaissons guère que leurs noms, et il est impossible de nous rendre compte de leur valeur intellectuelle ou morale ; mais à mesure qu'on approche de nous, la lumière se fait peu à peu, et on reconnait que Beaumont a eu l'heureuse fortune de posséder à sa tête, pendant les deux derniers siècles de son existence, des femmes aussi distinguées par leurs vertus et leurs lumières que par l'éclat de leur naissance. On compte même parmi elles une princesse du sang royal, Louise-Henriette-Gabrielle-Marie-Françoise de Bourbon-Condé-Vermandois, arrière-petite-fille de Louis XIV et de Mme de Montespan. Cette princesse, qui avait pu espérer un moment devenir reine de France, fit construire au nord du terrain du Petit-Beaumont la belle terrasse encore subsistante, quoique fort délabrée, et Tours lui doit la levée. dite de Rochepinard, qui protège les varennes et le midi de la ville contre les inondations du Cher.

La dernière abbesse, Mme de Virieu, survécut assez longtemps aux orages de la Révolution. Elle est morte à Tours en 1831 dans la vieille maison du XVe siècle, improprement appelée de Tristan, où elle gouverna jusqu'à la fin les restes de son pieux troupeau ; quelques habitants de Tours en ont gardé le souvenir ; la noble et vénérable dame, retirée dans cet antique logis, leur apparaissait comme un débris d'un autre âge.

L'abbaye de Moncé, située dans la paroisse de Limeray, était loin d'avoir l'importance de celle de Beaumont. D'abord simple prieuré, fondé au commencement du XIIIe siècle par Sulpice d'Amboise, il fut érigé en abbaye à la demande de Louis XIV par le pape Innocent X en 1652. Cette abbaye possédait plusieurs fermes et, au XVIIIe siècle, ses revenus étaient évalués à 9,000 livres. Son chartrier ne nous est parvenu que fort diminué et l'on n'y trouve qu'un petit nombre des pièces mentionnées dans un inventaire ancien dont une copie est à la bibliothèque de Tours dans le manuscrit portant le n° 1494.

Si la Touraine ne comptait que deux abbayes de femmes, Beaumont et Moncé, en revanche, les prieurés et couvents y étaient fort nombreux. La plupart apparaissent dans le premier quart du XVIIe siècle, époque à laquelle une véritable renaissance de ferveur religieuse se manifeste dans toute la France.

Les Carmélites sont fondées à Tours, rue Montfumier, aujourd'hui rue Constantine, en janvier 1608. Leur église subsiste encore, et est devenue un dépôt de fers. Les Capucines sont établies dans la même ville, le 23 septembre 1620 par Marie de Bragelone, veuve de Claude Bouthilier, près de la rue actuelle de l'Arsenal, où l'on voit leur église. Les Ursulines paraissent en 1619 et, le 3 mai 1625, elles achètent, pour s'y établir, l'ancienne fabrique de tapisserie de la Petite-Bourdaisière, située au lieu où se trouve aujourd'hui le petit séminaire. Elles y restèrent jusqu'à la Révolution, et une portion notable de leurs bâtiments a été conservée dans les reconstructions postérieures.

La Visitation fut établie en 1620, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la préfecture ; l'église a été entièrement détruite, mais une partie du cloître a été conservée au sud et à l'est de la cour d'honneur.

Nous avons les lettres patentes de Louis XIII, du 23 août 1635 par lesquelles les religieuses du Calvaire furent autorisées à ériger un couvent sur le coteau de Saint-Symphorien. L'Union Chrétienne ne paraît qu'une vingtaine d'années plus tard, en 1653. Son église sert actuellement à l'exercice du culte protestant.

Ce n'est pas à Tours seulement que se fondent des monastères de femmes, et que s'élèvent des églises et des chapelles. Le mouvement s'étend à toute la province. Les Calvairiennes ont une maison à Chinon; l'Union chrétienne se propage à Amboise, Châtillon, Chinon, l'Ile-Bouchard, Loches et Montrichard, qui faisait partie de la Touraine. On trouve aussi des religieuses à Beaulieu, Champigny, Luynes, Richelieu, etc. Les archives de ces couvents n'offrent en général qu'un médiocre intérêt historique : ce ne sont guère que des titres de propriété, actes d'acquisitions ou d'échanges, baux à ferme, déclarations, etc. On y voit cependant que la plupart d'entre elles donnaient l'instruction aux jeunes filles de la localité.

La puissante abbaye de Fontevrault possédait en Touraine quatre prieurés : ceux de Relay, commune de Pont-de-Ruan; de Rives, commune d'Abilly; de Lencloître, commune de Rouziers, et d'Orioust, commune de Luzé. Les deux premiers, qui remontaient au temps même du fondateur de l'œuvre, Robert d'Arbrissel, avaient presque l'importance et les richesses de véritables abbayes, et leurs chartriers devaient contenir des pièces très précieuses. Malheureusement on ne les retrouve plus; nous ne possédons guère que des titres de propriétés, et quelques lettres patentes des rois de France, le tout atteignant à peine le XV[e] siècle.

Nous n'avons plus trouvé à analyser de fonds importants dans la suite de notre inventaire. Ce ne sont pour ainsi dire que des débris d'archives. Les prieurés et couvents n'ont donné qu'une assez maigre récolte; celle que nous offrent les ordres militaires et religieux, ainsi que les hôpitaux et les aumôneries, est encore moindre.

Parmi les ordres militaires et religieux que comptait la Touraine, le plus riche de beaucoup était l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, désigné depuis longtemps sous le nom d'ordre de Malte. Établi dans notre province au XII[e] siècle, et richement doté dès l'origine, il avait hérité d'une grande partie des biens des Templiers, supprimés, comme on sait, au commencement du XIV[e] siècle. A l'époque de la Révolution, il possédait encore en Touraine quatre commanderies : celles d'Amboise, Ballan, Frétay et l'Ile-Bouchard.

Ces commanderies avaient été plus nombreuses au moyen âge, car plusieurs furent successivement réunies, comme Dolus à Ballan, etc. Il devait y avoir là une grande quantité de chartes curieuses et intéressantes. Mais toutes les archives des différentes maisons de nos contrées étaient réunies au grand-prieuré d'Aquitaine, dont le siège était à Poitiers. C'est donc aux Archives de la Vienne que se trouvent ces documents : ceux qui ont été recueillis chez nous, à l'époque de la Révolution, ne sont que des déclarations, terriers et baux à ferme, pouvant servir à la perception et au soutien des droits utiles; à peine si l'on y rencontre quelque charte du XIII[e] siècle, égarée là on ne sait pourquoi.

L'ordre de Saint-Lazare, moins illustre que celui de Malte, était aussi représenté dans notre province; mais ses possessions, bien diminuées de ce qu'elles avaient été, se bornaient à quelques obscurs prieurés. Il nous est cependant parvenu un petit nombre de chartes du XIII[e] siècle, parmi lesquelles nous signalerons celle donnée en 1219, à Damiette, par un chevalier croisé de Touraine, nommé Théobald de la Roche, qui concède un arpent de bois aux religieux de Saint-Lazare de Jérusalem. La pièce était munie de deux sceaux attachés à des flocons de belle soie rouge, ressemblant à de la soie à coudre; c'étaient ceux de Théobald de la Roche et de Jean d'Allée ou d'Alluye, seigneur de Château, son suzerain. Le sceau de Jean d'Alluye est entière-

ment brisé, mais celui du donateur est assez bien conservé, et on y voit une croix cantonnée de quatre bezans. Quelques témoins, compagnons de Théobald de la Roche, comme lui chevaliers croisés, sont cités à la fin de cette charte, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, puisque l'un des sceaux y est encore attaché par ses anciens lacs de soie. Toutes les pièces qui ont aidé à meubler les salles dites des Croisades, au musée de Versailles, ne présentent certes pas les mêmes garanties.

La Touraine possédait au moyen âge de nombreux hospices, aumôneries et maladreries, répandues non seulement dans les villes grandes et petites, mais encore dans les localités rurales situées sur les voies de communication les plus fréquentées.

Ces établissements étaient dus à la charité privée et rendirent longtemps de précieux services. Mais, après les guerres de religion, leurs revenus, singulièrement amoindris, étaient devenus tout à fait insuffisants; la plupart d'entre eux furent supprimés au XVIIe siècle et réunis aux hospices conservés dans les villes. A l'époque de la Révolution, il ne subsistait guère d'hôpitaux ou d'hospices qu'à Amboise, Bourgueil, Champigny, Chinon, l'Ile-Bouchard, Ligueil, Loches, Luynes, Saint-Maure et Tours.

Parmi ces établissements charitables, le plus ancien, longtemps le plus considérable, était l'Hôtel-Dieu de Tours, situé en face de la cathédrale.

Selon une tradition de l'église de Tours, la fondation de cet hospice remonterait au VIe siècle, à l'époque même où apparaît le chapitre de la cathédrale, qui en aurait été le fondateur ; mais nul document ne permet de constater son existence avant le XIe siècle, et les droits du chapitre furent souvent contestés par les archevêques.

Cependant les chanoines conservèrent l'administration de l'Hôtel-Dieu jusqu'au milieu du XVIe siècle, où elle fut confiée à des laïques, malgré la vive résistance des anciens administrateurs. En 1698, Louis XIV réunit à cet hôpital les biens et revenus d'un grand nombre d'aumôneries et de maladreries de la province. Nouvelles réunions en 1702; à chacune d'elles, les titres et documents des établissements supprimés étaient versés dans le chartrier de l'Hôtel-Dieu et venaient en accroître les richesses. Malgré quelques brûlements de titres opérés à l'époque révolutionnaire, ces richesses étaient encore considérables, lorsqu'en 1802 un arrêté des consuls ordonna la réunion de l'Hôtel-Dieu à l'hôpital de la Charité, fondé en 1656 près du ruau de Sainte-Anne, pour recevoir les mendiants de la ville, et qui est devenu l'hospice général. Malheureusement, sous le gouvernement de Juillet, un maire de Tours qui avait, dit-on, de grandes qualités administratives, mais auquel manquait entièrement le respect du passé, eut la déplorable pensée, pour réaliser quelques centaines de francs, de vendre le magnifique chartrier de l'Hôtel-Dieu, qui avait échappé aux autodafés de la Révolution, et cet acte de vandalisme a pu s'accomplir en plein XIXe siècle ! Un petit nombre de ces précieux parchemins a été plus tard racheté par un érudit tourangeau, M. André Salmon, qui les a légués à la bibliothèque de la ville ; quelques pièces ont été oubliées dans les archives de l'hôpital général, et l'on trouve dans les dépôts de la mairie et de la préfecture un petit nombre de liasses relatives à cet antique établissement charitable. Mais ce ne sont là que de minces débris. Les documents conservés dans les archives départementales ne remontent pas au delà du XIVe siècle; encore sont-ils peu nombreux et sans grand intérêt.

L'hôpital général de la Charité est mieux représenté chez nous; mais ce ne sont guère que des titres de propriété, des actes d'acquisitions de rente, des baux, des déclarations, des pièces de procédures, le tout du XVIIe et du XVIIIe siècle. Un registre de 1790 montre qu'en cette année les recettes s'élevaient à 140,815 l. 14 s. 11 d. Les fonds des autres établissements charitables n'offrent, comme celui-ci, qu'un médiocre intérêt, et c'est à peine si l'on y rencontre quelques

chartes. Nous signalerons cependant l'hospice de la Madeleine, à Tours, le seul de la Ménéralité spécialement affecté au service des enfants trouvés. Il était gouverné par cinq sœurs grises, sous la direction de l'archevêque et d'un administrateur; il ne paraît point avoir eu de revenus fixes, mais il lui était alloué 60 livres par an pour chaque enfant jusqu'à l'âge de sept ans, après lequel ces enfants étaient placés chez des cultivateurs, qui se chargeaient de les nourrir, élever, instruire dans la religion et dans l'art de la culture des terres, pendant dix années consécutives, sans aucun émolument que les avantages qu'ils pouvaient retirer du travail ou service journalier de ces enfants. Le nombre des entrées était en moyenne, vers 1766, de 165 par an.

Tels sont les différents fonds analysés dans ce troisième volume. En le parcourant, ainsi que les deux premiers, et en les comparant à l'*Inventaire général par fonds* publié en 1848, on reconnaîtra que dans le cours de sa gestion, qui embrasse plus d'un tiers de siècle, l'archiviste a eu la joie de voir presque doubler la valeur historique du dépôt dont la garde lui a été confiée, à la fin de 1852.

La situation matérielle n'a pas été moins améliorée pendant cette période. En 1851, les archives, depuis longtemps placées au rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest de la préfecture, dans deux salles carrelées et beaucoup trop étroites, se trouvaient, d'un côté, en contre-bas des terres du jardin potager de la préfecture, de l'autre, dans le voisinage immédiat de grands arbres, et ces deux causes y entretenaient une humidité fatale aux papiers et même aux parchemins.

Voici comment s'exprime à ce sujet mon honorable confrère, M. Delloye, dans son rapport de cette année : « En certains endroits, les carreaux étaient recouverts d'une couche verdâtre, en d'autres, ils s'exfoliaient ou se réduisaient en poussière, sous l'action du salpêtre. Çà et là, au fond des casiers, des masses noires indiquaient des papiers tombés sur le sol et qui avaient été consumés. Les rayons regorgeaient de papiers, et des liasses pourrissaient jusque dans les embrasures des fenêtres. »

Lorsque j'entrai en fonction, cette déplorable situation avait été rendue moins mauvaise par l'établissement d'un plancher au-dessus du carrelage ; mais, les murs étant profondément salpêtrés, l'humidité subsistait toujours ; au printemps et à l'automne, l'eau suintait le long des murs et dans les casiers. Il y a loin de là au bâtiment parfaitement sain et aéré, tout en pierre et en fer, et isolé des autres constructions de la préfecture, dans lequel sont aujourd'hui conservées les archives départementales, grâce à la sollicitude éclairée du conseil général, et au bienveillant appui de MM. les préfets d'Indre-et-Loire.

Ch. de Grandmaison,

Janvier 1891. *archiviste d'Indre-et-Loire.*

Département d'Indre-et-Loire.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.



SÉRIE H.

Clergé régulier : Ordres religieux d'hommes. Ordres religieux de femmes. Ordres religieux militaires. Hospices et Maladreries.

Abbaye d'Aiguevives.

H. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier; 2 plans.

1283-1790. — Transaction portant cession par Hilaire, veuve de Jamet de Odéo, Jamet et Martin, ses enfants, héritiers de Pierre Decoudray, leur oncle, de deux maisons, paroisse de St-Vincent de Tours, aux religieux d'Aiguevives, qui réclamaient le tiers de cette succession pour l'un des enfants, moine de ladite abbaye, 1283. — Baux à vie desdites maisons, consentis par les religieux à Odin Prévôt, charpentier, Simon Tercier, tessier et autres, pour 3 livres chaque. — Extraits de déclarations desdites maisons, rendues par les religieux à la prévôté des Arcis, appartenant à l'archevêque de Tours, 1485. — Procédure en 1621-1630 entre François Lepot, abbé d'Aiguevives, et Catherine Dodelin, veuve d'Amadis Béjault, qui se prétendait propriétaire de la maison portant l'enseigne du Pin, et y avait fait de nouvelles constructions. — Jugement du bailli de Touraine, condamnant cette dernière à payer 39 années d'arrérages, restituer le logis si le bail est à son terme, et l'abbé à l'indemniser de ses dépenses (1621). — Factum pour les religieux contre la veuve Béjault. — Inventaire des pièces produites par les parties. — Visite et estimation des travaux faits. — Plans des deux logis, joignant le cimetière de Saint-Vincent et le mur de ville. — Sommation de Maupassant, obligeant l'abbé à payer le loyer de l'emplacement des fortifications, et à en déguerpir, s'il refuse d'en faire l'acquisition (1691). — Preuves fournies en 1701 par Thomas de Corneille, aumônier du Roi, abbé d'Aiguevives, pour contraindre à déloger les sieurs Vincent, Jacques, et Charles Girardin, frères. — Déclarations desdits logis, composés de trois corps de bâtiment, rendues à l'archevêque. — Différend entre l'abbé et Nicolas Grosset, maître maçon, qui demandait une indemnité pour avoir reconstruit en pierres une voûte en bois, menaçant ruine. — Accord, en 1750, entre les moines et Urbain Gaultier, avocat du Roi, qui obtient le droit de passage dans leur allée ou couloir, à la charge de construire et entretenir à ses frais un mur mitoyen. — Extrait du bail consenti pour 300 livres, à Pierre Larousse, maître tonnelier, par Noël Lemaire, prieur, s'engageant à dépenser 1,000 livres en réparations, sauf son recours contre le précédent locataire. — Visites, devis et mémoires de travaux exécutés. — Bail à ferme de la métairie du Préau, paroisse de Ceré, contenant 42 arpents de terre, 6 de pré et 152 de bruyère, consenti par Noël Lemaire, prieur, et Pierre Boulanger, à Nicolas Danger, laboureur, pour 8 setiers de seigle, 4 d'avoine, 5 livres, 4 chapons, 6 poulets, une poule et 48 œufs, 1790.

Abbaye de Baugerais

H. 2. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin.

1153-1297. — Engebaud, archevêque de Tours, exempte de tous droits et de toute juridiction l'ab-

baye de Baugerais, de l'ordre de Citeaux, fondée par les hommes francs, *per francos*, de Baugerais, dans la paroisse de Loché, 1153. — Robert, seigneur de Buzançais, neveu de Jean, archevêque de Tours, partant pour la croisade, confirme en 1251, la donation faite à l'abbaye par Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, du cens qu'il avait dans le clos de Buzançais. — Renaud d'Argy, chevalier, exempte de tous droits les héritages donnés à l'abbaye par ses ancêtres, 1213. — Jean de la Touche, *de Tuscha*, chevalier croisé, donne aux religieux de Baugerais, tout ce qu'il possède au lieu dit *in Ulmata*, 1218. — Guillaume d'Argy vend à Robert, abbé de Baugerais, le bois et la terre de Beauchêne, 1222. — Gervais Cocous, chevalier, donne à l'abbaye les cens qu'il percevait à Loches, 1230. — Hugues Renard, chevalier, concède à l'abbaye, en échange de quatre arbres, qui avaient été donnés aux religieux, à prendre chaque année dans la forêt *de Igleis*, par Guillaume de Saint-Amand, un setier de grains de rente annuelle, sur son terrage de Biart, 1240. — Hugues d'Argy exempte de tous droits les terres que les religieux possèdent dans le territoire d'Argy, 1244. — Bonitus, archiprêtre du Louroux, confirme la donation faite aux religieux, vers 1200, par Archambaud d'Argy, de sa terre de Danjon, 1251. — L'abbé Raoul donne licence à Guy, chapelain de la chapelle de Biart, dépendante de Baugerais, d'engager les meubles de ladite chapelle, sauf le calice, les livres et les ornements, 1297.

H. 3. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1302-1390. — Collation faite par l'archidiacre de Tours, de la bulle du pape Boniface VIII, du 18 décembre 1302, portant exemption de dîmes pour toutes les terres des abbayes de l'ordre de Citeaux. — Le roi Philippe-le-Bel, concède différents privilèges à l'abbaye de Baugerais, 1304. — Philippe, archiprêtre de Loches, certifie que Guillaume Beraud et ses enfants ont donné tous leurs biens à l'abbaye de Baugerais, 1311. — Reconnaissance des rentes dues à la chapelle de Biart, appartenant à Baugerais, 1313. — Jean Laumônier, de la paroisse de Saint-Quentin, se donne, avec tous ses biens, à l'abbaye 1344. — Philippon Bodard ayant plus de quatorze ans et moins de quinze, donne tout son bien aux moines, 1390. — Recherches faites à Buzançais, touchant les droits de l'abbaye et la métairie du Petit-Baugerais, paroisse d'Argy, 1514.

H. 4 (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1572-1717. — Partage en 1583 de la métairie de La Juchaumière, paroisse de Loché, entre les religieux de Baugerais et les sieurs Antoine Bellon, Antoine Jarrault, et autres. — Bail à ferme en 1738 des métairies de La Jubertière et La Huchonnière, *aliàs* La Juchaumière, consenti par Jean Quesnel, procureur d'Augustin Frizon de Blamont, abbé commandataire de Baugerais, à Silvain Jarry, pour 60 livres. — Détail et origine desdites terres, pour l'abbé contre Roger, Besson et consorts, qui prétendaient avoir des droits sur La Jubertière *aliàs* Gilbertière, *modò* Juberdière, 1493-1583. — Bail à ferme, en 1596, du revenu temporel de Baugerais, consenti par Georges de Sorbiers, chevalier, seigneur des Pruneaux et d'Aloigny, paroisse de Vireton, au nom des religieux, et en 1613, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin et de Baugerais, à Étienne et Guillaume Franquelin, pour 1,300 livres, plus 360 livres et 45 setiers de blé aux religieux, 60 livres au prieur claustral, etc. — Baux à ferme par les religieux à Pierre Jarry, concierge, et autres, d'un droit de dîme dans les paroisses de Loché et de Thoiselay, pour 12 setiers de seigle, 3 d'avoine, 5 livres, un agneau et 2 chapons ; — du lieu et borderie des Alliers, *aliàs* l'Hirondelle, et du Vigneau, à la veuve Jarry, pour 22 livres, 2 chapons et 4 poulets. — Baux à moitié, par les mêmes, des métairies de La Pagerie, *aliàs* La Perrotière et de la loge, paroisse de Loché. — Procès-verbal d'arpentage de la métairie de La Pagerie, par Pierre Métivier, notaire royal et arpenteur à Loches. — Bail à ferme dudit lieu pour 60 livres, 6 poulets, 6 douzaines d'œufs et 2 chapons. — Baux à ferme : en 1572, des prés, situés à la Chapelle-Saint-Hippolyte, et de la glandée des bois de haute futaie, par Jacques Diligent, économe, établi par le Roi à la régie du revenu temporel de Baugerais, pour 120 livres ; — de 6 arpents 75 chaînées de prés, dans les prairies de Fléré-la-Rivière et Razeray, par Claude Guio de la Bergement, prieur de Baugerais et promoteur général de l'ordre de Citeaux dans le Berry et la Basse-Marche, pour 126 livres, 1699.

H. 5. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1577-1781. — Don d'une rente de 10 livres sur la métairie des Alliers, paroisse de Loché, fait aux religieux de Baugerais, en 1588, par Marie Bessault, veuve de Jean Basquin, Pierre Savary et

autres, pour la fondation d'une messe tous les samedis. — Jugement du procureur de Loches, condamnant la veuve Jean Cosson à payer ladite rente. — Déclarations : en 1620, de Pierre Boubin, reconnaissant devoir à l'abbaye, avec la veuve Jean Cosson, un boisseau de seigle par arpent et 10 livres de rente foncière sur la métairie des Alliers ou du Vignau, plus 4 boisseaux de seigle, etc., sur maisons, terres et vignes au village du Vignau ; — en 1697, d'Henri Delaleu, marchand, 4 boisseaux de seigle et 12 sous sur 3 arpents de terre, à la Bruère-aux-Moines, paroisse de Thoiselay. — Conférence, en 1688, de la frêche des Aumillets, paroisse de Genillé, fief du Grand-Mersain, faite par François Robin, notaire et arpenteur, à la requête de Claude de La Chave, sieur des Aumillets et autres détenteurs. — Extrait du bail à ferme des rentes de 104 boisseaux de froment et 430 de seigle, consenti en 1773, par Simon Fremin de Fontenille, abbé de Baugerais, à Louis Desplaces, marchand, pour 700 livres ; — et des déclarations rendues en 1781, à François d'Argy, chevalier, seigneur de Saint-Ciran, Loché, etc., à cause de sa sergenterie de Loché. — Baux à ferme : par l'abbé de Fontenille, d'un droit de dîme sur les paroisses de Saint-Quentin et Saint-Michel, pour 60 livres et 12 livres de pot-de-vin ; — de 2 arpents 32 chaînées de pré, en 5 pièces à la Chapelle Saint-Hippolyte, pour 130 livres ; — en 1783, de la dîme de Loigny, à Genillé, pour 166, — d'une rente de 40 setiers de froment, 16 de seigle et 13 d'avoine, due par Gabriel Douet de la Boullaye, sur sa seigneurie d'Argy, pour 1,050 livres. — Aliénations, en 1577, par les religieux, pour acquitter leur taxe de 13 écus de rente sur les 50,000 écus de rente demandés par le Roi, de 5 arpents 75 chaînées de prés sur l'Indre, l'Indrois et paroisse de Fléré-la-Rivière ; — en 1587, par Gilles Guinault, abbé commandataire, d'un pré de 5 quartiers, dit la Recornée de Baugerais, en la grande prairie de l'Indre, paroisse Saint-Hippolyte, et de 20 setiers de grain de rente, à prendre sur les seigneuries de Verneuil et d'Azay ; — en 1589, par ledit abbé, d'une maison, etc., appelée le Pressoir de Baugerais, joignant les fossés de la ville de Beaulieu, pour acquitter sa taxe de 180 écus, sur les 715, 069 écus de 14 sous, ordonnés et destinés par le Pape à l'extirpation des hérésies et à la délivrance des pays occupés par les hérétiques. — Procédure, de 1616 à 1686, suivies de transactions par lesquelles les religieux et l'abbé, Joseph Bonnet, rentrent en possesion des objets aliénés.

H. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1677-1678. — Ordonnance de Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis et de Villeluisant, grand maître enquêteur des eaux et forêts de France, au département de Touraine, commettant Chevet de la Garenne, maître de Loches, et François Crochet, procureur du Roi, en la maîtrise dudit lieu, pour procéder à la visite des réparations à faire aux bâtiments de Baugerais et dresser procès-verbal de l'état, essence, qualité, âge, quantité et valeur des bois dont la coupe est demandée par l'abbé, Joseph Brunet, et autorisée, sous condition, par arrêt du Conseil d'État, du 10 juillet 1677. — Procès-verbal de visite de l'église, des bâtiments du couvent, du moulin et des métairies de Baugerais, de l'étang, de 170 à 200 arpents de bois, en futaie, âgés de 80 à 120 ans dont beaucoup de chênes sont sur le retour, et des vieux baliveaux existant dans les 500 arpents de bois taillis qui entourent l'abbaye. — Ordonnance permettant la vente d'une partie desdits arbres, pour, des deniers en provenant, réparer l'église et les bâtiments qui tombent en ruine, faute d'entretien, et du surplus acheter un fonds dont le produit sera destiné aux réparations annuelles. — Autre visite, faite en 1678, par Gabriel Dalonneau, seigneur de Marray et de Grandfonds, président, lieutenant général au siège royal de Loches, accompagné du procureur du Roi et de l'abbé Brunet, comparant par Jacques Delacour, son procureur, et Claude Bonnet, son avocat.

H. 7. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1683-1756. — Livre des cens et rentes dus à la mense abbatiale de Baugerais, suivant le partage fait entre l'abbé Brunet et les religieux, le 8 octobre 1682, avec la recette. — Rentes : de 21 setiers de seigle et 30 livres, due par les religieux de Beaulieu, sur les dîmes et terrages de Rangé, la chapelle Saint-Hyppolyte et Bridoré ; — de 48 setiers et 576 boisseaux de seigle, orge et avoine, par le seigneur de la terre de Préaux ; — de 2 setiers de froment, par Haincque de Puygibault, sur La Beurée, à Verneuil ; de 828 boisseaux ou 69 setiers de tous grains, par la seigneurie d'Argy ; — de 3 setiers de froment, par le seigneur de l'Isle-Savary ; — d'un setier, par celui de La Renardière, paroisse de Chemillé ; — de 8 setiers, par le comte de Palluau et l'abbé de Saint-Genoux, pour la dîme d'Onzay ou Oizay ; — de 33 livres, sur la seigneurie des Roches-Saint-Quentin ; — de 12

boisseaux, par le seigneur des Pruneaux, sur le moulin de Villedômain ; — de 25 livres, sur le domaine de Loches ; — de 66 boisseaux, sur la métairie de Chaumes, à Loché. — Journal des religieux de Baugerais, contenant tout leur revenu, tant de leur tiers par partage, qu'autrement, commencé le 22 juin 1710, par dom de Bajoire, cellerier, et fini le 31 août 1711. — Dimes et menus suffrages dus par Jean Gallet et Denis Couratin, fermiers à titre de moitié, des métairies de La Cour de Baugerais et de La Loge, située près de la dite abbaye ; — moulin banal de Baugerais, affermé 60 livres, etc. — Métairie de La Perrotière, 60 livres et suffrages. — Dime de Baugerais, 15 setiers de seigle et avoine, un agneau, 4 chapons, 4 poulets — Métairie de Saint-Paul, 130 livres, 2 boisseaux de fleur de froment, etc. — Fief et village de Douaincé, paroisse de Villedomain, affermés 36 setiers de blé, 120 livres, 6 chapons, 6 poulets, 72 œufs, etc. — Métairie du Petit-Baugerais, 202 livres et suffrages. — Prés de Fléré, 126 livres, etc.

Abbaye de Beaulieu.

H. 8. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1531-1767. — Baux à ferme : d'une dîme, dite la Dime de l'abbé de Beaulieu, paroisse de Saint-Ours, de Loches, et du moulin de Quintefol, consenti par Jean de Bourdeille, abbé, pour 38 muids de grains, 300 fagots de paille et le gros dû au curé ; — dudit moulin, par Louis Pottier, sieur des Brosses, fermier du revenu temporel de l'abbaye, et par les religieux, à Gilles-Gallant et autres, pour 116 setiers de froment et méteil, une fouasse bien beurrée et fromagée, etc ; — des dimes de Chambourg, dépendantes de l'infirmerie et du jardin de l'aumônerie, pour 190 livres. — Prisées et estimations des rouages du moulin de Quintefol. — Procédures contre Albert Nollet ou Naulet, fermier de la dime dudit moulin. — Acquisition, pour 20 livres, par les religieux, sur André, François et Laurent Lesourd, papetiers à La Thibaudière, paroisse de Courçay, d'une place de maison et fondis, près le pont du moulin de Saint-Ours. — Visite d'un logis audit lieu, acquis par les mêmes sur les héritiers Michau, pour 650 livres et 50 de pot de vin. — Baux à ferme, en 1640, des fours banaux de Beaulieu, par Claude Benasson, huissier et archer en la maréchaussée de Loches, à Claude Dordillon, fétissier, pour 20 livres puis 24, plus 110 livres au pénitencier de l'abbaye ; — des fours banaux des faubourgs de Saint-Pierre et de Guigné, donnés séparément, par Claude Dordillon et les religieux, pour 20 et 30 livres. — Signification d'une sentence rendue à la requête de Charles Baulin, fétissier du four de Guigné et des religieux, contre des particuliers qui faisaient cuire le pain aux fours des Chanoines de Loches, situé dans le même faubourg. — Instance entre les Bénédictins et Étienne Crochard, qui avait établi un four banal au faubourg de Guigné, dans le fief et avec l'autorisation de Jacques de Voyer de Paulmy, commandeur de Fretay, et prétendait que celui des demandeurs ne pouvait être banal. — Extrait des coutumes du duché de Touraine, prouvant que le commandeur, n'ayant pas le droit de basse justice dans ledit faubourg, ne peut y construire un four banal. — Visite des travaux à faire au four banal du chapitre de Loches, acquis par les religieux. — Bail dudit four, pour 26 livres, en 1739. — Bail, pour 4 livres de rente, d'un corps de logis, appelé le Boulevard, près les fossés de la ville, par François Trassard, sieur des Fontaines, curé de Saint-Pierre, à la veuve Jean Pottier.

H. 9. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1658-1766. — Baux à ferme : des moulins banaux de la ville de Beaulieu, consentis par Pierre Mitault, sieur de la Bussière, et Jean Quesnel, fermiers généraux du temporel de l'abbaye, à Philippe Pousset, meunier, pour 104 setiers de froment, 88 de méteil et divers suffrages ; — de 10 quartiers de terre, au champ du Poirier, sur le chemin de Saint-Quentin, d'un trait de dîme audit lieu, et du jardin appelé l'Aumônerie, par Nicolas Asselin, prieur, pour 38 livres et la moitié du revenu du jardin ; — de la dîme de Trion, par Louis Gadureau, fermier de la seigneurie de Trion et des domaines de Tressort et du Plessis-le-Comte, dépendants de l'abbaye, à Pierre Eugein, marchand, pour 72 livres ; — des dîmes et terrages de Tauxigny et Saint-Branchs par Edmond Collin, bailli de la baronnie de Beaulieu, régisseur du temporel de l'abbaye, pour 33 livres. — Transaction, portant cession par Nicolas Leroy, abbé, à François Chartier, curé de Saint-André de Beaulieu, de ses droits de dîme en ladite paroisse, pour ne plus lui payer de gros. — Bail, pour 70 livres de rente, de l'enclos du Pont-Belot ou Blot, près le canal, par François Verrier, juge garde de la monnaie de Tours. — Cession de ladite tenue par Jean Menneau, marchand, à Charles Boilleau, aumônier et prédicateur du Roi, prieur de Grand-

mont, de Nevers, abbé de Beaulieu. — Procès-verbal de visite, en 1704, des bâtiments et terres de la maison abbatiale et des métairies de Trion, Tressort et Chesnaie, à la requête de Nicolas et Jean Boilleau, héritiers de Charles Boilleau, vivant abbé de Beaulieu, et de Joseph Quinot, docteur de Sorbonne, nouvel abbé, 1704. — Autre visite, faite en 1723, pour Nicolas Frizon de Blamont, abbé, et Nicolas Pillault, son fermier général. — Bail à ferme de tout le revenu temporel de l'abbaye, par le procureur de Joseph Quinot, aumônier du Roi, abbé de Beaulieu, à Claude Pottier, sieur de Bazil, pour 3.400 livres. — Extraits des acquisitions, etc., faites par divers et des lods et ventes payés de 1723 à 1739, en la ville de Beaulieu et dans les paroisses de Chambourg, Dolus, Ferrière, Loches, Perrusson, Reignac et Saint-Jean. — Reconnaissance d'une rente due aux bénédictins, sur maison et jardin, en la rue qui conduit de la porte de Châtillon à l'église. — Publication pour la vente des biens saisis sur François Archambault et Catherine Lecomte, sa femme, auparavant veuve de Joachim Houry, notaire, arrêtée par un accord entre les créanciers, qui se partagent les domaines et laissent la maison aux religieux. — Procédure entre les bénédictins et Grégoire Michault, fermier de Quintefol, qui doit et refuse de payer sept années de ferme. — Bail à ferme, en 1783, par Urbain Bonnet, prieur, de la seigneurie et métairie de Malville, paroisse, de la Chapelle-St-Hippolyte, pour 500 livres.

H. 10. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1666-1770. — Bail de 3 arpents de pré, prairie du Roi, dépendants de la chapelle Saint-Nicolas de Ligory, par François Crochet, procureur du Roi, agissant pour Pierre Crochet, chanoine et trésorier en l'église de Mezures, pour 50 livres et 33 aux moines de Beaulieu. — Baux à ferme par Dom Benoit Chartier, Dom Louis Cabarat, et autres, procureurs de l'abbaye : de 2 arpents de pré, prairie des Anglez, *aliàs* Sambonne, paroisse de Saint-Jean, à Pierre Auguron, sieur de la Brosse, pour 35 livres ; — d'un lopin en ladite prairie, paroisse de Perrusson, à Étienne Benoît de la Grandière, bailli de Beaulieu, pour 3 livres ; — de 10 arpents, prairie de la Foire, à François Lavau, et autres, pour 45 et 50 livres l'arpent ; — d'un arpent, prairie des Mathurins, à Adrien Haincque, sieur de Puygibault, garde de l'artillerie du château de Loches, pour 55 livres ; — de 7 arpents, prairie de Saint-Ours, à Adrien Sain, écuyer, seigneur de Cazan, prévôt des maréchaux, Jean Bottier, sieur de la Rose, et autres, pour 40 et 50 livres l'arpent ; — de 3 arpents, à la Maladrerie, paroisse de Saint-Ours, à Claude Lesourd, papetier à Corbery, pour 30 livres ; — du revenu de la table conventuelle, consistant en cens, rentes, lods et ventes, prés, etc., à Étienne de Granville, notaire royal, pour 800 livres. — Jugement de Gabriel Dallonneau, seigneur de Marray, Grandfons, le Plessis-Guyot, Puygibault, etc., lieutenant général, condamnant Adrien Gaultier, sieur de la Ferrière, à payer aux religieux 40 livres de ferme et 73 livres 18 sous de dépens. — Baux à rente : du moulin à foulon de Beaulieu, près l'abbaye, par Omer Tallon, écuyer, secrétaire du cardinal de la Valette, abbé dudit lieu, à Julien Girouard, marchand, pour 35 livres, 1757 ; — de 3 chaînées de pré, en patureau, près ledit moulin, par Louis Parchappe de Vinay, prévôt-sénéchal-chanoine de Reims, abbé de Beaulieu, à Martin Girouard, pour 40 sous. — Déclaration dudit moulin et de la rente, portée à 40 livres, par Julien Girouard.

H. 11. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1515-1787. — Baux à ferme de sept quartiers de vigne, au clos des Roches, dépendant de l'office du sacristain, consenti par dom Charles Turpin, prieur de l'abbaye de Beaulieu, et dom Michel Poirier, sous-prieur, à Charles Baullin, boulanger, pour 22 livres et le droit de dîme sur les vignes qu'il arrachera, 1674 ; — d'une dîme au village de Poiret, paroisse de Perrusson, consenti par Nicolas Amy et Robert Bourré, chantres ; — de la dîme de l'Infirmerie, paroisse de Chambourg, et des terres, prés et rentes dépendants de l'Infirmerie, de l'Aumônerie, de la Chambrerie et de la chapelle Saint-Louis, le tout affermé 440 livres à Étienne Granville, sieur des Belinières, par Antoine Poirier, supérieur et autres religieux de Beaulieu. — Déclarations de Louis Merlet, Hémon Pasquier et Jacques Sarrasin, reconnaissant devoir aux religieux diverses menues rentes en argent et en volailles. — Papier de recette des grains payés en froment et argent, par Nicolas Bremon, fermier du moulin de l'Aumônerie, de 1770 à 1787.

H. 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1615-1788. — Baux à ferme par les religieux de Beaulieu : de la borderie et du cheptel de La Serpilière, paroisse de Perrusson, pour 30 livres et la moitié du

profit des bestiaux ; — de 3 quartiers de terre, à la Fosse-aux-Potiers, pour 12 livres ; — des pêcheries dans l'Indre, de Chambourg à Azay-le-Brûlé, pour 60 livres ; — du droit de percevoir tous les filets et onglés des porcs débités par les bouchers et charcutiers de la baronnie, pour 60 livres de chair. — Plan et bail à vie d'un jardin de 13 chaînées, adjacent aux églises de l'abbaye et de Saint-Laurent, consenti par dom Louis Kbusso, prieur, à Charles Gallicher, curé de Saint-Laurent, pour 20 livres. — Procédure entre Jeanne Bailli, veuve de Pierre Michau, fermière du droit de pêche depuis les fourches patibulaires de Loches, paroisse de Chambourg, jusqu'au moulin de l'Ile-Oger, et Étienne Liard, meunier du moulin de Cornillé, qui avait fait couper l'herbe des bords de la rivière. — Transaction portant résiliation entre Jean Dubois, écuyer, sieur de Beaurepaire, acquéreur de la métairie de Favot, paroisse de Monzay, chargée de diverses rentes fort onéreuses, et Jeanne Crespin, femme d'Antoine Guillaume, sergent de justice, et Michel Vigean, maître potier d'étain, ses vendeurs. — Don de deux jardins, fait aux religieux par les curés et habitants des paroisses de Saint-André, Saint-Laurent et Saint-Pierre de Beaulieu, à la condition de faire réparer et entretenir l'horloge. — Mémoire de 323 livres de brochets et carpes, vendues aux bénédictins, du 15 octobre 1784 au 15 avril 1785. — Arrêt du Parlement, du 12 août 1757, enjoignant aux religieux de remettre aux nécessiteux désignés par une commission, composée des curés, syndics et autres, les 100 boisseaux de blé du jeudi-saint et les deux par semaine qu'ils distribuaient à leur porte, 1615. — Testament de Radegonde Viecz (Viez), femme séparée de biens de René Charlot, portant entre autres legs, donation à l'abbaye d'une rente de 30 livres, sur la métairie des Forges, près Châtillon, pour un salut et trois anniversaires, chaque année.

H. 13 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1583-1713. — Testament de Pierre Menneau, ancien notaire, et de Marie Baron, sa femme, léguant à l'hôpital de Beaulieu 18 deniers de rente, sur leur jardin de Paradis, rue Saint-Maurice, et à l'abbaye, pour la fondation de deux anniversaires, une maison en appentis, rue du Carrefour des Morins, près la cour d'Amboise. — Aveu et dénombrement de La Grenouillière, paroisse Saint-André de Beaulieu, rendu à la baronnie, par Antoine de Barandin, écuyer, seigneur de La Hemonnière et dudit lieu de La Grenouillière. — Conférences des frêches : de La Bruère, chargée, envers les religieux d'une rente de 40 boisseaux de froment due par M. de Paulmy et autres ; — de la Longue-Pièce, paroisse de Perrusson, au devoir de 8 boisseaux de froment, envers le Petit-Couvent de Beaulieu ; — des Bessés et de La Giraudière, paroisse de Genillé, chargées envers l'infirmerie de 4 et 5 setiers de froment (1689). — Jugement de Jacques Hamelin, juge ordinaire de la baronnie de Beaulieu, condamnant la veuve Jean Lefranc à payer au fermier de la table conventuelle, deux années d'une rente de 12 sous 6 deniers, sur maison, cour et jardin, en la rue Brûlée de Beaulieu. — Sentence des requêtes contre Jean Desgault, sergent de Beaulieu, qui doit aux religieux, à cause de leur petit couvent, 29 années de 4 boisseaux de seigle, un poulet et 6 sous 8 deniers, sur 198 chaînées de terre, près de l'abbaye. — Déclaration de Catherine Boursault, Marguerite Gillain, Angèle de Tours et Marie de Barandin, prieure et religieuses des Viantaises, reconnaissant devoir 300 livres de rente foncière amortissable, pour 4 arpents de pré, situés dans leur enclos, qui leur avaient été vendus par Louis de Voyer d'Argenson, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu. — Nouveau titre d'une rente de 4 boisseaux de froment et une poule due au petit couvent par François Boillac, sieur de Champnoir, sur sa métairie neuve, paroisse de Chambourg. — Déclarations et reconnaissances de rentes dues à la table ou mense conventuelle, à la Sacristie, Chantrerie et Aumônerie, par Jacques Duvau, marchand, René Rullière, sieur de la Randerie, chevaucheur de l'écurie du Roi et autres, sur maisons, jardins, etc., en la ville de Beaulieu.

H. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1502-1789. — Prieuré de Balesmes, dépendant de Beaulieu. — Délimitation, en 1502, des paroisses de Neuilly-le-Noble, et de Balesmes. — Vidimus de l'archiprêtre de Loches, énumérant et vérifiant les anciens titres relatifs aux droits et émoluments des prieurs de Balesmes. — Baux à ferme : par René de la Gravière, prieur, des biens et revenus dépendants du prieuré de Balesmes et de la chapelle Saint-Louis, son annexe, consenti à Simon Mamour, pour 250 livres par an, 1625 ; — de la grande

dîme et de la métairie du prieuré, par Bertrand Billard, prieur et chapelain de Saint-Louis, à Antoine Villeret, notaire, pour la même somme, 1633. — Déclaration des biens du prieuré de Saint-Pierre de Balesmes et de la chapelle de la Madeleine de La Haie, faite à cause de la baronnie de La Haie, par René de la Gravière à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, en 1613, — Aveu rendu par René-Louis-Joseph Pirault, curé de La Guerche et prieur de Balesmes, à Henri-Marie de Rohan Guemenée, 1782. — Inventaire d'une partie des biens du prieuré de Balesmes.

H. 15. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 2 plans.

1453-1779. — Prieuré de Notre-Dame de Crouzilles, dépendant de l'abbaye de Beaulieu. — Baux à ferme : en 1548-1750 du revenu dudit prieuré, consentis par Hélias Renolte, Baptiste Fumée, infirmier de l'abbaye, Pierre Lamy, religieux profès, André Petit, pitancier et autres prieurs, à Hugues Archambault, prêtre, et autres, pour 70 livres puis 280 ; — d'un droit de dîme, en la paroisse de Trogues, partagée avec le curé dudit lieu, par Jean Dreux et Urbain Pallu, fermier du prieuré, à Claude Guilbert, marchand, cautionné par Claude Audard, chevalier, seigneur de La Fuie et de Vauguérin, pour 6 livres puis 7. — Accord entre Michel Lutier, prévôt d'Antogné, prieur, et Jean d'Argy, chevalier, seigneur de Manne, paroisse de Crouzilles, par lequel ce dernier prend à ferme les dîmes de vin et de cochons, levées par ledit prieur sur la seigneurie de Manne et la métairie de Fontaine. — Marché pour refaire et creuser de six pieds les fossés d'un pré du prieuré, près Grusteau, à 2 sous 9 deniers et 4 sous la toise. — Traité en 1750, entre le prieur et Louis Bastard, sieur de Varanne, son fermier, qui se charge, pour les matériaux, de faire démolir une galerie au-dessus de la porte du prieuré, et de consolider le grand pignon de la maison prieurale, menaçant ruine. — Procès-verbal de montrée des terres contestées à Étienne Sauvage, prieur, par René de Brenezay, seigneur, en partie de Crouzilles. — Visites des bâtiments et dépendances du prieuré, à la requête des nouveaux fermiers. — Jugement du subdélégué de l'intendant qui condamne le prieur à payer 70 livres 13 sous 4 deniers pour droits de franc fief. — Aveux et dénombrements rendus par les prieurs à Jean Le Bacle, écuyer, seigneur du Puy ou Puy-Bacle, paroisse de Crouzilles, en 1453 ; au duc de Richelieu, à cause de son château de Chinon, en 1655 et 1685 ; et à Moïse Périllault, sieur de Villiers et du Puy-Bacle. — État des fonds dépendant du prieuré. — Renseignements sur la dîme des cochons, de 12 un, levée sur toutes les maisons nobles et autres de la paroisse de Crouzilles. — État et papier de recettes des revenus du prieuré, de 1621 à 1624. — Plan de l'église de Crouzilles, des logis et jardins du prieur et du curé. — État des aliénations consenties par les prieurs. — Plan de La Podacrie, ou des Basses-Marches, près le cimetière de Crouzilles, accompagnée d'observations, au sujet d'une rente de 8 boisseaux de froment, 8 chapons et 34 sous 4 deniers, dont la 4e partie, environ, est contestée au prieur.

H. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier ; 1 plan.

1690-1789. — Prieuré de Saint-Jean de La Jarrie, dépendant de l'abbaye de Beaulieu. — Aveu et dénombrement dudit prieuré et de ses dépendances, rendu par le prieur à Claude, comte de Jussac, chevalier, seigneur de Chédigny. — Déclaration rendue par Nicolas Coullon, titulaire, à Louis Chantelou, notaire, commis pour rédiger le papier terrier du comté de Loches en vertu des lettres patentes obtenues par François de Bracque, seigneur dudit comté, surintendant des finances de la duchesse douairière d'Orléans. — État des revenus et charges du prieuré de Saint-Jean, présenté au clergé de Touraine par le prieur, pour obtenir une réduction sur les taxes à venir. — Bail à ferme des bâtiments, terres, prés, bois, dîmes et terrages de La Jarrie, par Gilles Jourdain, bénédictin de Beaulieu, procureur du prieur, à Jacques Davau, marchand, pour 120 livres. — Procédures contre ledit fermier, débiteur de 768 livres 7 sous 8 deniers ; — saisie de ses meubles, bestiaux, etc. — Visite et reconnaissance des blés, pailles, foins, etc., laissés par Davaux et remis au nouveau fermier. — Bail des dépendances de la chapelle Saint-Jean, par Dom Pascal Benoît, prieur claustral de Beaulieu, procureur de François Cabarat, religieux de la congrégation de Saint-Maur, titulaire du prieuré régulier de La Jarrie, pour 130 livres. — Plan d'un pré dit La Jarrie, situé au-dessus du moulin de La Presle, prairie de Manvière, à Saint-Quentin. — *Nota:* le prieuré de Saint-Jean de La Jarrie dépendait de l'abbaye de Tiron, le titulaire en abandonnait tout le revenu aux religieux de Beaulieu, à la charge de faire acquitter les services.

H 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

1591-1789. — Prieuré de Saint-Ours de Loches, dépendant de l'abbaye de Beaulieu. — Baux à ferme : de la dîme de Mauvières, pour 8 livres 10 sous, en 1594 ; — du revenu temporel du prieuré de Saint-Ours, consenti par Alexandre Nicolas Porcheron, grand vicaire de l'évêque de Metz et prieur de Saint-Ours, à René Gosmer, notaire, à la charge d'acquitter les décimes ordinaires et extraordinaires et de payer 100 livres par an ; ledit temporel consistant en la maison prieurale avec jardin, 5 arpents environ de prés, diverses dîmes dans les paroisses de Perrusson et de Saint-Ours et des menus suffrages ; — de la maison prieurale, située quartier du Petit-fort-Saint-Ours, proche l'église paroissiale, à Joseph de Nogerée, chevalier, seigneur de Chambourg, pour 125 livres, en 1782. — Acceptation par le prieur, Louis Albert de La Cour, d'une rente annuelle de 350 livres, en compensation de son prieuré.

H. 18. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1719. — Procès-verbal d'arpentage des vignes dépendant de l'abbaye de Beaulieu et situées aux environs de Loches, aux lieux ci-après : — Vignemont, Mauclandier, Bas et Haut-Jarrie, Thilanet, La Grenouillère, La Cloutière, La Lezardière, les clos des Vigneaux, des Petites-Vignes, des Terres-Fortes, de La Folie, de La Fosse-Courtoise, de La Croix, de Puygibaut, de Bedanne, du Pressoir, La Bellandière, La Bardine, La Chicarderie, Maupertuis, La Bouchardière, Bourdillet, le tout contenant 347 arpents 77 chainées.

H. 19. (Registre.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1702-1789. — Liève déclarative des revenus de l'abbaye de Beaulieu. — Fours banaux appartenant à l'abbaye ; celui dit de Beaulieu affermé à René Bourdin, en 1703, pour 200 livres chaque année ; — un autre, situé au faubourg Saint-Pierre, affermé 18 livres à Charles Foussier, et celui existant dans le faubourg de Guigné, à Jean Dallizier, pour 30 livres, en 1700. — La Fosse Martel ou Bordebure, située paroisse de Saint-Quentin, contenant 14 arpents et quart, doit à la Pitancerie de l'abbaye, 16 boisseaux de froment, 3 chapons, une poule et 5 sous. — La seigneurie du Portail, arrière-fief de La Serpilière, doit à l'abbaye 20 boisseaux de froment, et au Pitancier, à muance d'homme, foi et hommage, une paire d'éperons dorés ou 5 sous. — Le prieur de Saint-Ours de Loches, doit un dîner le jour de Saint-Ours, évalué 12 livres. — La frêche appelée La Girandière, paroisse de Genillé, contenant 80 arpents 84 chainées, doit chaque année, 40 setiers de froment, mesure de Loches. — La communauté de la ville de Loches, doit à la manse conventuelle 20 sous de cens et droit seigneurial pour la prison et partie du Palais royal de Loches. — La frêche dite des Robineaux, contenant 46 arpents 81 chainées, doit à la seigneurie de La Serpilière 41 boisseaux d'avoine, 5 chapons, une poule et 16 sous 2 deniers de cens et rente. — Il est dû à l'Infirmerie de l'abbaye, le quart et demi de la grande dîme de Chambourg. — La frêche de Robert du Pont, sise en ladite paroisse, au village de Lépinay, contenant 12 arpents un quart, doit à l'Aumônerie 22 boisseaux de froment, 6 de seigle, 6 d'avoine et 15 deniers de cens et rente. — Bail à ferme d'un arpent de pré, dépendant de la Chambrerie, au sieur Augeron, pour 35 livres. — Désignation des terres sujettes à la dîme de la chapelle des Nappes, située paroisse de Perrusson.

H. 20. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1730-1790. — Liève déclarative du revenu de l'abbaye de Beaulieu. — Four banal de Saint-Pierre de Beaulieu, affermé à Charles Potier, pour 300 livres, plus 12 livres de rente, dont le four est chargé, un gâteau de 30 sous, et la façon du pain des pauvres. — Les dames Viantaises de Beaulieu doivent, pour indemnité sur le moulin des Bordes, 24 livres. — La dîme de Fretay, affermée à Étienne Carré, en 1732, pour 160 livres. — La dîme du Bois-Sainte-Marie, à Dreux et Nicolas Daluseau, pour 180, en 1737. — Le droit de filets et ongles de porcs, qui sont débités à Beaulieu, affermé 6 livres, en 1740. — La seigneurie de La Roche-aux-Moines, diocèse d'Angers, affermée à M. de Banne, pour 1,000 livres. — Le moulin de Quintefol et 5 arpents de pré, donné à bail, en 1740, au sieur Milheau, pour 400 boisseaux de froment, et 250 de méteil, mesure de Beaulieu, plus 48 boisseaux de froment, 48 de seigle, 48 d'orge et 72 d'avoine, mesure de Loches ; — 32 arpents de prés, situés prairies de Saint-Ours, de la Foire, des Mées, etc., affermés pour 80, 90 et 100 livres l'arpent.

H. 21. (Registre.) — Petit in-folio ; 73 feuillets, papier.

1697-1790. — Livre de recette des prieurés dépendants de l'abbaye de Beaulieu. — Les prieurés : de Saint-Pierre-de-Seronne, en Anjou, paroisse de

Châteauneuf, consistant en dîmes, cens, rentes, terres, prés, et droits de pêche, le tout affermé par bail 530 livres ; — de Fontaines-Guérin, en Anjou, affermé, en 1695, pour 7 ans, à Philippe de Sceaux, moyennant 270 livres ; — de Monthou, affermé 255 livres, par an, à Silvain Templier, en 1674 ; — de Notre-Dame de Laval, diocèse d'Uzès, affermé 200 livres ; — de Notre-Dame de Crouzilles, affermé au sieur de Varennes, pour 120 livres ; — de Saint-Médard de Dierre, affermé, en 1722, à Pierre Amyrault, pour 500 livres ; — de Saint-Jean de la Jarrie, affermé, pour 160. — Liste des prieurés et cures dépendant de l'abbaye de Beaulieu.

Abbaye de Bois-Aubry.

H. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1519-1556. — Lettres de Committimus, accordées à l'abbaye de Bois-Aubry, en 1556, par Henri II, roi de France. — Ajournement donné aux religieux par Anthoine Ribot, avocat à Chinon, à la requête de René Soulas et de François Le Gangneux, commissaires de l'abbaye, saisie faute de foi et hommage rendus au Roi, à cause de ses châteaux de Chinon.

H. 23. (Registre.) — In 4°, 147 feuillets, papier.

1783-1791. — Livre de rentes et de recette de l'abbaye de Bois-Aubry. — La frêche de Salvart doit 16 setiers de seigle, mesure d'Abilly ; — le prieuré de Sauvage, dépendant de Noyers, 6 setiers de froment et 6 d'orge ; — la chapelle de Saint-Julien de Marçay, 16 boisseaux de seigle ; — la seigneurie de Theneuil, 24 boisseaux de froment et 24 d'orge ; — le moulin Joubert, 1 setier de froment ; — la seigneurie de La Poirière, 24 boisseaux d'avoine, mesure de Faye-la-Vineuse ; — celle de La Brochettière 2 setiers de froment, et celle de Franc-Palais, 14 boisseaux de froment et autant d'orge, mesure d'Artannes. — État des rentes requérables et non nobles.

Abbaye de Bourgueil.

H. 24. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

990-1096. — Fondation, en 990, par Emma, comtesse de Poitiers, de l'abbaye de Bourgueil. — Confirmations de ladite fondation par les rois Hugues Capet et Robert, en 994, par le mari d'Emma, Guillaume, comte de Poitiers, et par son frère, Eudes, comte de Blois et de Tours. — Confirmation, en 998, par le même Guillaume, de la donation faite à l'abbaye, par sa femme, Emma, de possessions situées dans le territoire de Poitiers. — Autre charte de Guillaume, concédant à Emma divers biens dans le même territoire. — Donations faites à l'abbaye : par Corbon, par la grâce de Dieu très noble chevalier, de trois quartiers de terre, dans la viguerie de Chinon; — par Herbert, surnommé Payen, d'une écluse sur la rivière de l'Indre; — par Hugues de Gisois, d'autres écluses sur la Loire ; — par Rainauld, de son alleu, nommé *Baldina*, et d'une villa appelée *Ciconias*, (incomplète); — par Widdo, d'une église et de ses dépendances, dans un lieu appelé *Carossa*; — par Herluin, d'une terre nommée *Triassum*, qu'il avait enlevée aux religieux ; — par Milesinde, chevalier, d'une manse dans la viguerie de Loudun ; — par Isambert, aussi chevalier, d'un homme, nommé Gauzbert avec toute sa famille, *cum omni fructu*. — Charte de Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, concédant à Baudry, abbé de Bourgueil et à son monastère, l'église de Restigné, avec ses revenus. — Autre d'Isambert, évêque de Poitiers, confirmant une donation faite à l'abbaye de Bourgueil par Geoffroy-le-Blaisois, en 1096. — Bulles des papes Grégoire VII et Urbain II, confirmant les possessions et les privilèges de ladite abbaye. — Quelques-unes de ces chartes sont accompagnées de copies du XVII[e] et du XVIII[e] siècle.

H. 25. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1255-1688. — Bulle du pape Alexandre IV, par laquelle il maintient les abbés et religieux de Bourgueil dans les possessions et privilèges dont ils jouissent depuis 50 ans, 1255. — Autre du pape Benoît XIII, confirmant l'élection de Pierre Girard, comme abbé de Bourgueil. — Donation par l'abbé Hugues à Nicolas Oger, d'un hébergement et d'un pré, moyennant dix sous de rente annuelle. — Vente par Gillet L'Escuyer à l'abbé Guillaume de Rillé, de cinq sous de rente sur le fief de Fougereau, 1389. — Donation de tous ses biens par Benoiston à Jean Imbert, aumônier de l'abbaye. — Procédure entre Guillaume Huchet et frère Jean le Baudrier, aumônier de l'abbaye, au sujet de la propriété de certains prés. — Déclarations rendues à l'abbaye par divers. — Marché passé le 17 décembre 1403, par Pierre Girard, abbé de Bourgueil, avec Chrestien Martin et Jehan Desjulie maîtres maçons, pour la construction des trois voûtes de la croisée de l'église abbatiale. Le marché est fait moyennant 1,400 livres d'argent, 25 pipes de vin, dix muids de seigle, quatre setiers de mouture et huit

écus de pot-de-vin, et l'ouvrage devait être achevé dans un délai de cinq ans. — Exemptions accordées à l'abbaye par le roi Charles VI, en 1410. — Accord entre l'abbé, Eustache de Maillé, et le chapitre de Saint-Martin, au sujet d'une indemnité de 20 sous, due au seigneur abbé. — Mémoire des fournitures faites par Michel, l'un des fermiers de l'abbaye, à Jobin et à son frère, bousilleurs, blanchisseurs et carreleurs, pour réparations exécutées au logis de l'Aumônerie à Ingrande ; — prix des journées d'ouvriers en 1688.

H. 26. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1535-1775. — Baux à ferme du revenu temporel de l'abbaye, par Charles de Pisseleu, évêque de Mende et abbé de Bourgueil, à frère Jean Crespin, prévôt, pour 4,600 livres, 1544. — Adjudication du même revenu par René Beguin de Montlavé, procureur du séquestre, à Catherine Baraquin, veuve Millocheau, pour 11,000 livres, en 1762. — Baux à ferme et sous-ferme par les religieux, l'abbé et le fermier général : des fiefs de la Convenecrie et Léger, pour 200 livres, puis 340 ; — de droits de pêche dans les eaux de l'abbaye, pour 50 livres ; — des tanneries sur le Doucet de Changeon, près le moulin à tan, pour 30 ; — du droit de halage, pour 40 livres et 8 chapons ; — de pacage dans les landes et communs de Bourgueil, près des Maisons-Rouges, pour 30 et 40 sous par famille, et dans les landes du bois de Vallée, pour 25 livres ; — de droits de chasse au lapin, dans les bois de la baronnie, pour 25 livres ; — des prés et pâtureaux appelés les Boires, pour 15 livres l'arpent ; — d'une vigne de 5 arpents, dite le Clos du Couvent, pour 36 livres ; — de la cave, maison et halle du pressoir, en la Grande Rue de Bourgueil, pour 30 livres. — Procès-verbal des réparations à faire à ladite cave et à la chambre sise au-dessus. — Rétrocession, pour 200 livres, des clos de vigne du Pavillon et de Pavée, par René Amelot, avocat et conseiller du Roi à Paris, fermier général de l'abbaye, à Louis Le Tellier, abbé, assisté de Michel Le Tellier, chevalier, marquis de Louvois et de Courtanvault, secrétaire d'État, son père. — Marchés pour les façons desdites vignes, à 14 livres 12 sous l'arpent. — Baux à loyer et à ferme : d'une maison, rues du Collège et des Calabres, à Joseph Fertray, marchand de vin, pour 26 livres 13 sous 4 deniers ; — d'un logis, portant autrefois l'enseigne de la Galère, *modò* de l'Image de Notre-Dame, rues des Halles et du Collège, à Gilles de Faye, notaire de la baronnie de Bourgueil, pour 70 livres. — Adjudication au rabais des réparations à faire aux maisons de l'Image et de la Coquardière. — Toisé et estimation des travaux entrepris et exécutés par Jean Miet, architecte, pour la construction du bâtiment de la mense. — Visite des maisons, terres, prés, vignes et fossés du couvent. — États des baux composant les revenus de la mense conventuelle et des offices claustraux. — Marché entre Pierre Coudray, jardinier, et Henri d'Étampes de Valençay, abbé, qui lui donne 500 livres, 16 setiers de grain et 2 pipes de vin pour l'entretien de ses jardins, vergers etc., plus 6 setiers de froment et seigle et une pipe de vin pour le soin des fontaines.

H. 27. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1551-1723. — Offre de foi et hommage simple, fait en 1551, à Charles de Pisseleu, évêque de Condom, abbé de Bourgueil et aux religieux, par Madeleine Briçonnet, veuve de Thibault de Longuejoie, dame du Plessis-Rideau. — Baux à ferme, en 1585, de la terre du Plessis-Rideau, paroisse de Chouzé, par Jean Taveau, baron de Mortemer, à Antoine Vallier, contrôleur au grenier à sel de Saumur, pour 1,950 livres, à la charge de payer à l'abbaye les rentes de 25 sous et de 12 setiers de seigle et orge, léguées, pour anniversaires, par Amaury Péan, en 1385. — Jugement concernant un différend entre Camille Le Tellier de Louvois, abbé, les religieux, et Élisabeth de Rambouillet, veuve de Gédeon Tallemant, sieur des Réaux, *olim* Plessis-Rideau, qui prétendait que les services n'avaient pas été faits régulièrement. — Lettres : de Louvois, abbé, à Levavasseur, fermier général de l'abbaye, l'invitant à faire célébrer incessamment lesdits services en l'église Saint-Germain ; — de frère Collinet, procureur de l'abbaye, à la dame des Réaux, concernant les lésineries dudit abbé, qui prenait tout le revenu de la fondation et en laissait les charges aux religieux ; — du même à l'abbé de Louvois, lui rappelant tous ses mauvais procédés. — Mémoire pour prouver la nécessité d'un nouveau partage des biens et revenus de l'abbaye ; — autre, concernant la ruine des bois, etc., occasionnée par la négligence des abbés et les neuf concordats, de 1605 à 1656, auxquels les moines ont été for-

cés d'adhérer par leurs abbés. — Requête des prieur et religieux à M. de Valençay, marquis de Fienne, leur abbé, demandant que tous les biens et revenus de l'abbaye soient partagés en trois lots égaux, non compris ceux des offices claustraux et chapelles régulières. — État et inventaire, en 1716, des titres des terres et rentes des offices claustraux, du petit couvent, etc., que les religieux veulent distraire du partage. — Partage, en 1718, des biens de l'abbaye, entre Camille Le Tellier de Louvois et Dom Bede Bernard, prieur et procureur des religieux. — État des échanges et contre-échanges faits par les abbés de 1554 à 1644, pour l'agrandissement et l'embellissement du parc abbatial. — Compte des dépenses faites, en 1613, par Michel Bidault, pitancier, pour la rétribution des messes des quatre dimanches de mai, et les dons faits aux pauvres. — Inventaires des actes de foi et hommage, rendus par les prieurés de Sainte-Agathe, Chasseignes, La Chapelle-aux-Naux, etc., trouvés au greffe de Bourgueil. — État des comptes faits et arrêtés jusqu'en 1708, avec les sous-fermiers de M. de La Faure, et des remises qui leur ont été faites, à cause des inondations. — Pièces envoyées au R. P. Joseph Castel, à Paris, pour soutenir le compte de régie de la mense abbatialo pendant 7 mois, à partir du 27 avril 1719, rendu par les religieux aux héritiers du cardinal Dubois, leur abbé. — Détail des terres et seigneuries, affermées, pour 17,911 livres.

H. 28. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1493-1768. — Procès-verbal du 18 janvier 1613, de l'état des voûtes de l'église de Saint-Pierre de Bourgueil, à la suite de l'incendie arrivé le 30 novembre précédent. — Déclarations du Temporel de l'abbaye, rendues au Roi, en 1690, et à la chambre ecclésiastique, en 1750. — Extrait collationné de l'aveu rendu au Roi, en 1493, par les religieux de Bourgueil. — Procédure entre Germain Chasteigner, abbé de Bourgueil, les héritiers de Jean Delaveau de La Garde, séquestre, et les religieux, réclamant le paiement de diverses sommes ; — pièces produites par ces derniers : état des domaines des offices claustraux, chapelles claustrales et petit couvent, adjugés aux religieux par arrêts de 1761 et 1762, et signifiés à l'abbé ; — publications de biens à affermer et de travaux à faire à l'adjudication, signifiées par le séquestre, à l'abbé et aux religieux, pour qu'ils aient à y assister ; — Extrait de l'arrêt du Grand Conseil de 1753, qui ordonne au séquestre établi sur les biens de l'abbaye, jusqu'à l'entière perfection du nouveau partage exigé par l'abbé, de donner à celui-ci 13,000 livres par an, outre le produit de son parc, affermé 1,300, aux religieux 11,000, et aux offices claustraux 2,500. — État des demandes que les religieux ont à former au Conseil contre l'abbé et contre les héritiers Delaveau, qui réclament 99,133 livres, pour la régie des biens séquestrés ; — procuration donnée par la communauté à Jean Labbé, religieux, pour faire procéder par experts, à l'estimation des biens partageables de l'abbaye, assister au partage et opter pour l'un des trois lots ; — comptes des recettes et dépenses du séquestre, de 1753 à 1765, produisant en total 456,343 livres de recette, et 420,905 livres de dépense ; — requête de Nicolas Dumont, titulaire du prieuré de Saint-Jean-du-Bas-Nueil, suivie d'un arrêt du Parlement, qui l'autorise à faire démolir l'église et les bâtiments claustraux de son prieuré, abandonnés depuis 24 ans, à la condition d'en employer le prix au rétablissement des fermes et d'obtenir l'adhésion des habitants de Nueil et des religieux de Bourgueil.

H. 29. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1718-1765. — Arrêt du Grand Conseil, du 24 janvier 1718, qui ordonne le partage des biens de l'abbaye de Bourgueil, entre l'abbé et les religieux. — Procès-verbal de visite, estimation et lotissement des biens de l'abbaye, entre les religieux et l'abbé commendataire, Monseigneur Germain Chasteignier de la Chasteigneraie, comte de Lyon et évêque de Saintes, dressé par les experts, Jacques Duplessis de Paumard, avocat au Parlement, et René Trottier, notaire à Chinon. — Affirmation desdits procès-verbaux, par les experts devant Louis-Charles Lenée lieutenant criminel au bailliage de Chinon, les 10 et 11 décembre 1765.

H. 30. (Registre.) — In-quarto, 444 feuillets, papier.

1753-1765. — Arrêt du Grand Conseil, du 10 septembre 1753, établissant un séquestre à la perception de tous les revenus de l'abbayo de Bourgueil, jusqu'au nouveau partage. — Requête du prieur et des religieux, aux fins de la nomination d'experts, pour les estimations, 1765. — Nominations et prestations de serment, comme experts, de maîtres Duplessis de Paumart, avocat au Parlement, et Trottier, notaire à Chinon. — Procès-verbal d'estimation et division en

trois lots, par lesdits experts, des biens partageables de l'abbaye, commencé le 5 juin 1765, et fini le 12 septembre de la même année.

H. 31. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1751. — Premier inventaire des titres à communiquer par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil, en exécution de l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1753, à Messire Germain Châteignier de la Châteigneraie, comte de Lyon, conseiller-aumônier du Roi, abbé commendataire de ladite abbaye, au soutien de l'état des biens dont ils demandent distraction, à cause des offices claustraux et chapelles claustrales ; — Les offices claustraux sont : le prieur, le sous-prieur, l'armoirier, le sacristain, le sous-sacristain, le chantre, le prévôt, l'aumônier, l'infirmier ; les chapelles claustrales sont : celles de Notre-Dame, de Sainte-Anne, de Saint-Jean, et la chapelle Ferrand.

G. 32. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1758. — Second inventaire de pièces à communiquer, pour les prieur et religieux de Bourgueil contre Messire Germain Châteignier de la Châteigneraie, comte de Lyon, abbé commendataire de ladite abbaye, au soutien de l'état signifié le 24 mai 1754, des biens à distraire de la masse commune, à cause des offices claustraux et des chapelles claustrales, qui formaient ci-devant titres de bénéfices de ladite abbaye, et qui sont aujourd'hui réunies à la manse conventuelle des religieux. — Ce second inventaire, plus détaillé que le premier, est divisé en deux parties : la première comprenant les titres concernant les rentes, la seconde, les titres relatifs aux domaines, qui sont les mêmes que ceux mentionnés dans l'article précédent.

H. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 71 pièces, papier.

1568-1775. — Aliénation, en 1568, du domaine de La Chevalerie, à César de Glandron par Vincent de Beauvolier, seigneur de Bourcany, maître d'hôtel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, abbé de Bourgueil, pour l'emprunt fait par François II. — Bail à moitié dudit lieu par Roze de Villemereau, veuve de Pierre Dupont, bailli du Lude. — Partage des biens de François Cochon, écuyer, sieur de Goupillon, sénéchal de Bourgueil, entre Michel Cochon, Jean Cochon, écuyer, sieur de Bercenay, sergent-major, et autres. — Sentence, en 1641, de Philippe Dreux, lieutenant général, séparant ladite métairie des biens saisis par décret sur Michel Cochon, et l'adjugeant aux moines de Bourgueil. — Désistement par l'abbé Léonor d'Étampes, de ses droits sur La Chevalerie en faveur des religieux, à l'exception des bois taillis et de la garenne du Mercier, qu'il avait arrentés à Charles de Chiffard, écuyer, sieur de Neucourt et de Vaux. — Procédure au sujet d'une anticipation sur les patureaux ; — visite des lieux et enquête par René Amirault, sénéchal. — Baux à moitié des métairies de La Chevalerie et de La Raudaye consentis par les religieux, à la charge par les preneurs de donner 100 fagots de paille, 16 journées de bœufs, 30 livres de beurre et autres suffrages. — Bail de La Fuie, pour 60 livres ; — estimation des bestiaux fournis au fermier ; — différend entre les moines et Catherine Guérineau, qui avait pris l'habitude de passer dans leurs vignes avec ses bestiaux et de les y faire paître. — Visite des terres de La Chevalerie et estimation des dégradations faites par le fermier, Louis Rousseau. — Adjudication des métairies de La Chevalerie et de La Raudaie, y réunie, par Jean Delaveau de La Garde, négociant, séquestre, établi par arrêt du Grand Conseil, le 10 septembre 1753, sur les menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Bourgueil, pour 615 livres ; — par Claude-Pierre, séquestre provisoire, en 1770, pour 900 livres ; et par Marc Beguin, sieur des Vaux, sénéchal, procureur de Germain Chasteigner de la Chasteigneraie, comte de Lyon, évêque de Saintes, abbé de Bourgueil, pour 750 livres. — État des terres composant La Chevalerie.

H. 34. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1556-1768. — Baux à ferme : en 1556-1674, de la métairie du Chapil, paroisse de Brain-sur-Allonne, avec droit de fautrage sur les prés de l'abbaye du Louroux, de pêche dans l'Anthion, de chasse, etc., consentis par les religieux de Bourgueil à divers, pour 45 livres, puis pour 250, à la charge de tenir les assises, etc. — Mémoires des charrois de pierres, terres, bois et sable, à 6 et 10 sous. — Acquisition des matériaux d'une maison, à Brain, par François Ratault, sous-prieur, pour 13 livres 10 sous. — Transaction pour cession de bail, bestiaux et paille, entre Robert Loppin, cellerier, procureur de l'abbaye, et David, Thibault-Dubois, recevenr des tailles, fermier du Chapil. — États et contenances des terres dudit lieu et des dîmes du Boumois, dépendants du segretain. — Arpentage d'une pièce de terre en chaume, de 8 arpents moins une boisselée ou 8 chainées. —

Sommation faite à Jacques Boureau, sieur de Grandpré, marchand, qui négligeait les réparations à faire aux bâtiments du Chapil. — Ordonnance du juge de Brain, autorisant le procureur de l'abbaye à opérer une saisie sur les meubles, effets et bestiaux de Jean Marteau, marchand, pour le paiement de 208 livres 12 sous de ferme. — Différend entre les moines de Bourgueil et François de Lavedan, abbé du Louroux, en cette qualité seigneur de Brignée, à l'occasion d'un fautrage, dû par ce dernier, sur les prés de ladite seigneurie, et de 5 sous de cens, au cellerier. — Compulsoir de titres, donnant aux religieux le droit de fautrage ou pacage, pour 4 bœufs, une jument et son poulain sur lesdits prés. — Baux à ferme de la métairie du Chapil adjugés par Claude Pierre, séquestre des biens de l'abbaye, à Michel Épagneul, pour 510 livres. — État des rentes dues à la seigneurie de La Coutencière par les religieux. — Marchés, en 1607, avec les maçon, charpentier et couvreur, qui s'engagent à construire, pour 337 livres, un logis, une grange et un pigeonnier, devant la métairie du Chapil. — Mémoires de fournitures de pierres, à 110 sous le cent, de rifles à 4 livres le cent, de charrois, à 2 sous 6 deniers et 10 sous.

H. 35. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1620-1772. — Baux à ferme, en 1658, de la terre et seigneurie de Chalonne, du prieuré dudit lieu, et des métairies de La Maison-Neuve et Malvoisine, les bois en futaie exceptés, consentis par Antoine de Caux, prévôt de l'abbaye de Bourgueil, prieur dudit lieu de Chalonne, et par les religieux et le séquestre, pour 420 livres, puis 755, plus 36 setiers de grain au curé de Chalonne et 100 livres, pour la première messe du dimanche. — Ratification, en 1620, par les moines, du bail des terres de la seigneurie de Millevrault, paroisse de Lublé, etc., consenti par Guillaume Sebille, prévôt, à Frebon, marchand, pour 100 livres de rente. — Baux à ferme dudit lieu et du fief de La Corvensière, y réuni, situés dans les paroisses de Channay, Maigné, Saint-Laurent et Lublé, par les moines et Jean Delavau, séquestre, pour 450 livres. — Arpentage des bois de haute futaie, situés dans les paroisses de Chalonne et de Channay, produisant 21 arpents 54 chainées de 25 pieds. — Déclarations desdits bois, rendues au Roi, pour obéir à l'arrêt du conseil du 17 mars 1693. — Baux à ferme de la seigneurie et baronnie de La Renaudière, paroisse de Neuvy, des terrages de La Rajace, des dîmes et grands terrages de Bussaux, Seillé, etc., par Germain Châteignier, abbé, et Jean Delavau, séquestre, pour 2,400 livres. — Quittances des sommes payées au contrôleur de Chouzé, à l'occasion du partage fait entre les religieux et leur abbé. — Déclaration des bois de Saint-Gilles et Buton, par Jeanne Barbin, veuve d'Abel Beaupied, ancienne fermière de ladite seigneurie. — Baux à ferme des maisons, terres et dîmes desdits lieux, paroisse de Saint-Germain, Saint-Nicolas de Bourgueil et Saint-Étienne de La Breille, par les religieux, pour 400 livres, puis 500, plus 12 setiers de seigle, pour le gros du curé de La Breille, 150 livres, pour supplément de portion congrue, et la pitance de celui qui ira célébrer les messes fondées dans la chapelle Saint-Gilles. — Baux à ferme : de la terre et seigneurie de Saint-Mandé, paroisse de Chassoignes, près Loudun, consentis par les moines, le séquestre et l'abbé, Châteigner, pour 500 livres ; — des maisons, granges etc. de la seigneurie de Saint Pierre de Tourtenay, pour 650 livres, puis 1,240, plus 50 livres au curé de Tourtenay, et 16 douzaines de blé au prieur dudit lieu. — Transaction par laquelle Léonor d'Étampes, abbé, et les moines cèdent à Urbain Thibault, lieutenant en la justice de Bourgueil, seigneur du fief Salmon, 6 arpents de terre, en échange des 20 charretées de bois qu'il avait droit de prendre en la forêt. — Procuration de Martin Thibault, notaire, et de ses cohéritiers, seigneurs du fief Salmon, *aliàs* Fouquereau, pour vendre ledit fief à Camille Le Tellier, abbé de Bourgueil.

H. 36. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1686-1768. — Procès-verbal de visite des bâtiments de la baronnie et châtellenie de Vouzailles, située paroisse de Vouzailles, près Mirebeau, en Poitou. — Mémoire pour la conservation des droits de cette baronnie, contre les seigneurs voisins et autres envahisseurs. — Baux à ferme de ladite seigneurie et des dîmes de blé et vin, levées à la 12e, de terrage, à la 5e et à la 6e, consentis par les religieux et le séquestre, à Jacques Verrier, notaire et autres pour 2,000 livres, puis 3,440, à la charge de payer 50 livres au sénéchal, 25 au procureur fiscal, etc., et de faire célébrer les services en l'église de Vouzailles. — Procédure entre le séquestre et Louis Gobille des Plantes, fermier, qui s'était évadé au bout de neuf mois, avec ses meubles et bestiaux. — Sommations, requêtes du séquestre au lieutenant général de Chinon, saisie des grains et des meubles restant à la ferme.

H. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1511-1768. — Bail, en 1541, des dîmes et terrages des Courtilaiges, par François Turpault, prêtre, receveur de Charles de Pisseleu, abbé de Bourgueil. — Baux à ferme de la moitié des dîmes, cinquins et terrages de la baronnie de Bourgueil, par Jacques Beaudelou, fermier du revenu temporel de l'abbaye, à François Coustard, marchand, pour 19 muids de blé ; — des terrages et dîmes de la seigneurie de Lair-Labbé, paroisses de Foussaye, Fontenay-le-Comte et environs, avec les droits de rachat, sous-rachat, etc., adjugé par le séquestre à Charles Drand, pour 2,160 livres ; — des dîmes de Lair-Labbé d'Auzay, paroisses d'Auzay, Longesne et environs, à Jean Bouteville, marchand, pour 2,380 livres ; — des grandes dîmes de grain, vin, etc., en la paroisse de Jaunay, et des grange, pressoir, cuves et ustensiles, par Henry d'Étampes de Valençay, abbé, les moines et le séquestre, à Antoine Delaborde, Jeanne Beneant, veuve de Jean Chambourdon, sieur du Clos, et autres, pour 900, 1,510 et 1,620 livres.

H. 38. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces papier.

1689-1711. — Procédure de 1691 à 1707, pour le paiement des arrérages d'une rente de 25 sous et un chapon, sur 16 arpents de terre et pâture, à La Chapelle-Blanche, entre les religieux de Bourgueil et Jean Léonard Amirault, avocat en Parlement, Jean Bourreau, sieur de Grand-Pré, Louis Philippe de La Faure, receveur au grenier à sel de Bourgueil, Jean Guillon, sieur de La Grange, Louis Gilbert, sieur du Buisson, héritiers, par leurs femmes, dudit Bourreau ; — mémoire des religieux et ordonnance des Requêtes, les autorisant à intervenir en l'instance pendante entre lesdits Amirault, Bourreau de Grand-Pré et consorts ; — sentence déclarant bonne et valable la saisie-arrêt faite par les moines entre les mains de Bourreau ; — opposition des mêmes à l'adjudication par décret volontaire, desdites terres, saisies à la requête de Philippe de La Faure ; — déclaration des dépens, frais et mises adjugés aux religieux et dont ils requièrent la taxe contre Adrien Leriche, curateur créé par justice à la succession vacante de Jean-Léonard Amirault, partie saisie. — Vente par Guillaume Delamort et Jeanne, sa femme, de 7 arpents et demi de terre, dans le grand fief de Bourgueil, chargés de la dîme, du terrage et des rentes, de 10 sous, dues à la Cellerie, et de 5 pintes de vin à la fabrique de Saint-Germain. — Cession, en 1689, par les bénédictins de Paris à Tristan Perrier, procureur au Châtelet, d'une rente de 150 livres, constituée à leur profit par Odilo Batoville, supérieur de l'abbaye de Bourgueil.

H. 39. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier.

1377-1768. — Bail à ferme, en 1377, des moulins de l'Aumône, Saint-Germain, Saint-Père et du Moulin-Neuf, pour 30 muids de mouture et froment. — Baux à ferme, en 1554-1556, du moulin, *vulgò* dit de l'Aumône, sur le Douet, consenti par Marc de Grandmoulin, prévôt, Étienne de Saint-Germain, infirmier, Claude d'Andigné, armoirier, Robert de Villiers et François de La Vignolle, chantres, et autres religieux, pour 53 setiers de mouture et 2 de froment. — Visites et estimations des meules, roues et ustensiles. — Prolongations et cessions de bail. — Opposition des religieux à la vente des meubles de Renée Crespin, veuve de Jean Moussard, leur fermier, qui avaient été saisis par un de ses créanciers. — Adjudications du même moulin par Jean Delavau Delagarde et Claude Pierre, séquestres, pour 565 livres, puis 632. — Procédures entre les religieux, saisissant les meubles, etc., de Marin Cirotteau, pour le paiement de plusieurs années de ferme, et les sieurs Étienne Mabilleau et Pierre Violleau, marchands, qui s'étaient fait adjuger par lui quatre mulets et une ânesse ; — requête des parties au sénéchal de Bourgueil ; — sommations, citations, etc. ; — déclarations de dépens et frais faits par les moines contre ledit Cirotteau et contre Urbain Mariau, curateur à la succession vacante. — Hauteurs des moulins de l'Aumône, de Saint-Germain, de Sentenay et du Château. — Etat des baux du moulin de l'Aumône, consentis depuis l'année 1377, afin de connaître ceux où le fermier est obligé de moudre les deux quartes, pour l'aumône du carême. — Extrait de baux, concernant les constructions et annexes faites audit moulin par les religieux. — Rapport de visite des moulins de l'Aumône et de Touvoie. — Certificats de Gilbert, gouverneur de la ville de Bourgueil, et du curé, prouvant que les aumônes ont toujours été faites de 1720 à 1723.

H. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1542-1770. — Baux à ferme, de 1547 à 1576, du moulin banal, dit le Moulin-Neuf, sur le Douet ou Changeon, paroisse de Saint-Nicolas de Bourgueil, consentis par Jacques Pessard, sacristain, Odin de Bonnaire, chantre, René Bolbeau, prévôt, Étienne de Broc, ar-

moirier, René de La Perronnie, aumônier, Philippe Cadeau, prieur, et autres religieux, à René Pinsonneau et autres pour 59 setiers de mouture, 2 de froment et un porc, à Paul Deschamps, pour 240 livres. — Bail à vie dudit moulin, en 1727, par Louis Léonard d'Aligre, abbé commendataire, à Jacques Hubert, pour 100 livres. — Adjudications du même moulin par René Beguin de Monlavé, marchand, procureur de Jean Delavau, séquestre, pour 300 livres, puis 510. — Sentence du Parlement, du 28 août 1597, qui maintient les moines dans le droit de faire visiter les moulins de l'abbaye par les officiers de leur baronnie de Bourgueil, à l'exclusion de tous les autres. — Procès-verbaux de visite et estimation des rouages et ustensiles du Moulin-Neuf, par François Amirault et René Perrault, notaires, accompagnés de charpentiers et serruriers, pris pour experts. — Accord par lequel Claude Patron, prieur, décharge Étienne Maurisseau du droit de pêche dans le Douet, porté dans le bail de Léonor Delacroix, premier mari de sa femme, moyennant une réduction de 70 livres. — Instance, en 1767, entre René Porcher, poursuivi par le séquestre, pour les réparations du moulin, le curage des canaux, etc., et Catherine Vallée, veuve de René Boilève, précédent fermier; — requêtes, sommations, dépositions de témoins; état des réparations, réduites par le séquestre.

H. 41. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1513-1768. — Prisage du moulin Piard, suivi du bail à ferme de 6 quartiers de pré, joignant les bois de La Vallée, d'un quartier près ledit moulin, consenti par René Amirault, le premier pour 7 livres 12 sous 6 deniers et 10 poulets, le dernier pour 22 sous 6 deniers et 4 poules. — Baux à ferme: du moulin de la Planche, sur le Douet, ou rivière de Changeon, paroisse Saint-Germain, consentis par Germain Châteignier de la Châteigneraie, abbé de Bourgueil, à Maurice Cirauteau, marchand, pour 410 livres et adjugés par le séquestre pour 661. — Du moulin, *vulgò* dit de Saint-Germain, sur ladite rivière, par Marc de Grand-Molin, sous-prieur, procureur-syndic de l'abbaye, Odin de Bonnaire, chantre, René Dolbeau, prévôt, Gatien Dolbeau, prieur, Jean Blanvillain, cellerier, et autres religieux, à Antoine Moussard, pour 52 setiers de mouture, valant seigle et 4 de froment, et en 1722, à Martin Boilesve, tonnelier, pour 44 setiers de mouture et 12 de froment. — Procès-verbal et estimation des réparations que le nouveau fermier s'engage à faire aux rouages, murs et chaussées dudit moulin. — Marché entre François Ratault, pitancier, et deux charpentiers de La Chapelle-Blanche, qui s'engagent à bâtir un comble sur une maison située en face le moulin, pour 13 écus un tiers et un setier de mouture. — Rapport et estimation, par René Alleaume, charpentier, et Antoine Moreau, bousilleur et couvreur de chaume, experts nommés d'office, des travaux et réparations à faire aux maisons, près ledit moulin, acquises par les religieux. — Quittance de 92 livres, payées à Claude Margot, charpentier, François Barbereau, bousilleur, et Antoine Moreau, couvreur de chaume, pour lesdits travaux. — État des baux du moulin de Saint-Germain, consentis de 1530 à 1690.

H. 42. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1547-1774. — Bail à ferme du moulin Saint-Père, par les religieux à François Gaillard, pour 68 setiers de mouture et 2 de froment. — Requête dudit fermier, en 1548, proposant de bâtir à ses frais un second moulin, indispensable pour suffire aux demandes, si on lui donne 100 écus, 69 chênes et 4 ormeaux; — consentement de l'abbaye à ladite construction, à condition de ne donner que 30 écus sol, et à titre de prêt. — Accord entre les moines et le même fermier, qui leur cède la propriété dudit moulin pour 105 livres. — Baux à ferme des deux moulins, en 1551-1596, par Thomas de Fondettes, sous-prieur et autres religieux, à divers pour 60 et 62 setiers de mouture, 20 et 22 de froment; — en 1750, par l'abbé Chasteigner, pour 480 livres, en 1759, par le séquestre pour 780, et par les moines, en 1773, en y ajoutant 11 arpents de prés entourés de murs, pour 1,400 livres. — Marché par lequel, Urbain Guérin, charpentier, se charge de construire près des moulins de Saint-Père et de l'Aumône, deux granges de 18 pieds sur 30 et 40, dans œuvre, pour 60 livres, le bois pris dans la forêt. — Procédure contre René Duris, fermier, pour le paiement de 50 setiers de mouture et 19 de froment. — Visite et estimation des rouages et ustensiles du moulin de Saint-Père par Maugonneau, notaire de Chinon. — Accord entre six meuniers des paroisses de Saint-Germain et Saint-Nicolas, pour curer et entretenir le Douet, depuis le pont Boisseau, *aliàs* Chinard, jusqu'à celui de l'Infirmerie, et empêcher le

dépérissement de la turcie et chaussée. — État des baux dudit moulin, consentis de 1517 à 1750. — Mémoire et extraits de titres concernant les annexes faites au moulin de Saint-Père par les moines de Bourgueil. — Procédure entre ces derniers et les héritiers de Mathieu Le Prestre, propriétaires, par bail à rente, du moulin à tan, sur le Douet, qui en tenant les portes fermées, faisaient refluer l'eau sur le moulin Saint-Père, de manière à l'empêcher de marcher et inonder les bâtiments; — lettres, mémoires, sommations, jugements et ordonnances contre lesdits Le Prestre et leurs fermiers.

H. 43. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1550-1782. — Baux à ferme: de la moitié par indivis du moulin de Sentenay, consentis par les religieux de Bourgueil, au XVIe siècle, pour 28 setiers de mouture et 2 de froment; — du moulin entier, consentis par lesdits moines et les chanoines de Saint-Martin, pour 220 livres puis 330, et en 1782 par Jean Petit, vicaire général, procureur de César Guillaume de La Luzerne, évêque, duc de Langres, pair de France, abbé commendataire de Bourgueil, pour 600 livres. — Accord, en 1603, entre Urbain Mestivier et Mathurin Esnault, fermiers des moulins de Saint-Père et de Sentenay, pour le curage de la rivière de Changeon et l'entretien des levées. — Adjudication au rabais des travaux à faire aux portes ou vannes et des murs à construire pour leur consolidation. — État des chênes, frênes ou ormeaux à fournir par l'abbaye pour refaire la roue, etc., du moulin et les portes qui retiennent les eaux du Douet. — Visite et estimation, en 1640, des travaux à exécuter aux moulins de Sentenay et de Touvoie, indivis entre les religieux et le chapitre de Saint-Martin. — Extraits d'actes déposés au greffe de Bourgueil, prouvant que Saint-Martin est tenu à la moitié des réparations. — Traité entre Collinet, cellerier, et Guillaume Foucher, marchand, au sujet de l'échelée de la grange construite par les religieux sur les limites du terrain de ce dernier. — Lettres, en 1708-1710, de Taschereau de Baudry, chanoine et procureur de Saint-Martin, au R. P. Coudelon, cellerier de l'abbaye, relatives à divers travaux et à la rupture d'une levée. — Différend entre les religieux bénédictins de Saint-Maur, établis en l'abbaye de Bourgueil, et les anciens religieux, au sujet des grains à prendre sur le fermier du moulin de Sentenay. — Baux à ferme, en 1560, etc., de la moitié du moulin de Touvoie, pour 25 setiers de mouture et 2 de froment, puis pour 70 livres et 12 setiers de mouture. — Lettre de Jean Blanvillain, religieux procureur de l'abbaye de Bourgueil, à Louis Guesdier, sous-doyen de Saint-Martin, l'engageant à ne pas accorder le droit de chasse au sieur Branger, qui chasserait sur tous ses fiefs et par ce moyen ruinerait les moulins Bertrand, de Sentenay et de Touvoie.

H. 44. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1468-1750. — Mémoire des religieux pour prouver que les habitants de Chouzé n'ont aucun droit de pacage dans les bois de Bourgueil et que les lettres qu'ils ont obtenues par surprise ne peuvent être entérinées. — Arrêt du Conseil d'État qui déboute lesdits habitants de leurs prétentions. — Transaction, en 1638, entre l'abbé Léonor d'Étampes et les habitants des paroisses de Bourgueil, au sujet des pacage, glandée et usage dans les landes et bois. — Actes d'assemblée desdits habitants pour la vérification des comptes et l'acquittement d'une somme de 1,852 livres, dépensée par les syndics, à l'occasion de leurs procès avec l'abbaye. — Autre, en 1655, pour autoriser le bailli de Valençay, abbé, à défricher les 40 ou 45 arpents de terre vague qui sont à la tête de la forêt, à la condition de ne plus permettre aux paroisses voisines de pacager dans les bois. — État des titres dont l'abbé et les moines peuvent se servir contre le traitant des domaines, terres vaines et communs. — Transport de Pierre Amirault, procureur, en l'étude de René Mangonneau, notaire de Chinon, pour prendre connaissance des lettres patentes de Louis XIV, qui autorisent Henri d'Étampes à faire défricher et cultiver toutes les terres vaines et vagues de la forêt. — Arrêt du Parlement du 5 juillet 1679, pour l'enregistrement des lettres patentes de 1675, qui annulent la transaction de 1638 et permettent le défrichement et l'ensemencement de la forêt. — Copies et extraits des aveux et dénombrements de la baronnie de Bourgueil, rendus au Roi par les abbés et religieux, de 1518 à 1690. — Tarif des droits de greffe et de contrôle pour les baux. — Arrêt du Conseil concernant les droits de contrôle et d'insinuation, du 3 mars 1739. — Déclaration du Roi qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, ordonne que les bénéficiers fournissent dans les six mois des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices.

H. 45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1601-1726. — Marché portant consentement par Jean et Urbain Delanoue, jardiniers de la baronnie de Bourgueil, de défricher 2 arpents de terre en la forêt, pour le bois et les épines. — Baux à ferme des bois taillis de Vaufremorin, contenant 26 arpents, par les religieux, à Pierre de Villeronde, marchand, et autres, pour 120 livres. — Adjudication du même bois, en 1747, pour 1,650 livres, à Jacques Ferrand, marchand, à la condition de fournir et amener au couvent, 3,000 cottrets du meilleur bois, à 9 livres le cent. — Procès-verbal d'un vol de trois petits châtaigniers et d'un chêne de 3 pieds de pourtour. — Sentence de Louis Dusoul, lieutenant des eaux et forêts de Chinon, condamnant, en 1631 et 1638, Charles de Giffard, écuyer, sieur de Neucourt, René de Caulx, seigneur de Langeais, et autres, qui avaient pris à rente, coupé et défriché 107 arpents de bois dans la forêt, à payer moitié du prix pour le dommage causé et à les remettre en valeur. — Transaction, en 1638, entre Léonor d'Étampes et les habitants de la baronnie de Bourgueil, au sujet des droits de pacage, glandée et usage dans la forêt. — Arpentage et bornage de 30 arpents de bois, cédés aux moines par l'abbé, en échange des 3,000 fagots et 300 charretées de gros bois qu'il était tenu de donner, chaque année, pour leur chauffage. — Factum ou conseils demandés par les religieux, en 1672, au sujet des dégâts commis dans la forêt, par la négligence des gardes de l'abbé, qui, n'étant point salariés, s'entendaient avec les malfaiteurs, au lieu de porter aide à ceux du couvent. — Lettres de Louis XIV, en 1655, autorisant l'abbé, Henri d'Étampes, à faire défricher 50 arpents de bois restés improductifs après la coupe faite par le précédent abbé, pour le rétablissement de l'église, incendiée par le tonnerre. — Consentement des habitants de Bourgueil audit défrichement, sous la condition que ceux de Restigné, La Chapelle, Chouzé, etc., ne seront plus autorisés à venir dans la forêt. — Opposition des religieux. — Rapport de visite et arpentage desdites terres. — Sentence de Jean-Baptiste Voisin, intendant de Tours, mettant hors de cour et de procès Jacques Bouchereau, procureur et créancier des habitants de Bourgueil, qui pour être payé de ces derniers, prétendait qu'ils avaient des droits sur les terres à défricher. — Arrêt du Parlement autorisant les religieux à faire abattre, arracher et vendre les bois de la forêt, contenant 574 arpents, pour, du prix, rétablir les bâtiments de l'abbaye. — État des baux à rente, échanges, etc., consentis par l'abbé, de 1552 à 1631. — Réflexions sur les charges portées par l'arrêt du 18 juillet 1724, concernant l'ensemencement de 750 arpents de landes, pour remplacer la forêt. — Dépenses pour les fossés, le défrichement, le gland, le garde pendant 10 ans, etc., s'élevant à 71,400 livres. — Transaction entre les religieux et l'abbé d'Aligre, qui leur cède tout le produit de la vente des bois, à charge de lui payer une rente de 100 livres, de réparer les bâtiments et d'ensemencer les landes. — Martelage des baliveaux par Charpentier de Rochedaye, garde marteau. — Adjudication desdits bois à André Racault et François Gaudineau, marchands, pour 75,000 livres et les 26 deniers pour livre, affectés aux réparations de l'église de Candes, etc.

H. 46. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1728-1770. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant, après la résiliation de Gaudineau et de Racault, la vente de 7,286 chênes, etc., et des baliveaux de 20 arpents de taillis, dont le prix devra servir à ensemencer 400 arpents de landes, faire des fossés et construire un réfectoire à l'abbaye. — Visite des chênes, chateigniers, etc., à abbattre et des landes à ensemencer, dont une partie devra être seulement recepée. — Adjudication, au sieur André Fournier, marchand à Tours, des arbres et baliveaux, pour 40,000 livres, et 14 deniers pour livre, des landes à défricher et ensemencer, pour 70 livres l'arpent, de celles à receper seulement, pour 30 livres. — Procès avec les habitants de Bourgueil, qui, s'opposant au défrichement et recepage desdites landes, venaient sur les lieux par bandes de quatre à cinq cents pour défaire le travail à mesure qu'il s'exécutait, et chasser les ouvriers. — Requête des religieux, demandant au grand maître l'autorisation de commencer, avec les 12,000 livres qui leur restent de la vente des chênes, la construction d'un bâtiment de 12 toises sur 4, dans œuvre, avec murs de 6 pieds d'épaisseur, sous sol et de 5 au-dessus. — Ordonnance du grand maître, Benoit Eynard, autorisant les bénédictins à faire couper le taillis de Vaufremorin, en profitant de l'arrêt de 1724, leur permettant de prendre les baliveaux au-dessus de 40 ans. — Arrêt du Conseil qui dispense les religieux de l'ensemencement des landes, jus-

qu'à la décision de leur procès avec les habitants, et défend à ceux-ci de s'opposer au recepage de la portion à peu près plantée, contenant 200 arpents. — Transport du grand maître des eaux et forêts à l'abbaye, pour la construction d'une hôtellerie et infirmerie de 30 toises de longueur sur 21, dans œuvre, le rez-de-chaussée voûté, de 15 pieds de hauteur. — Récolement des coupes de bois taillis à faire en 1736 et 1737, et martelage de baliveaux au-dessus de 40 ans. — Permission aux religieux de lancer un monitoire pour connaître ceux qui ont incendié le 1er mars 1740 un canton de bois, dit le bois de Bourgueil, de 69 arpents, et le 5 mars, mis le feu en 7 endroits du taillis de La Guérinière, contenant 107 arpents. — Arrêt du conseil du Roi, de 1744, permettant de faire le recepage des bois incendiés, sans réserve des baliveaux. — Visite et toisage des travaux faits par Jean Miet, adjudicataire de la construction de l'hôtellerie. — Accord entre ce dernier et les religieux qui s'engagent à terminer l'ouvrage. — Lettre de Louis XV, en 1751, défendant à Germain Chasteigner, abbé de Bourgueil, de jeter le trouble dans le couvent, ordonnant main levée des saisies faites à sa requête et le condamnant à 1,000 livres de dommages et intérêts.— Mémoire pour les religieux contre François Desaunay, au domicile duquel on avait retrouvé tous les chênes qu'il avait volés. — Réception de Philippe Petit, nommé garde par le séquestre. — Adjudications par le séquestre de coupes de bois taillis, de 20 arpents environ, pour 1,350 à 1,836 livres, et d'une de 26 arpents 54 perches, pour 3,650 livres. — Procès-verbaux de Jean Petit et de Pierre Vanard, gardes du séquestre, pour chênes volés et délits commis dans les bois.

H. 47. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 147 pièces, papier.

1552-1730. — Marché entre Jacques Dreux, receveur de l'abbaye, et trois particuliers, qui consentent à défricher 3 arpents de terre pour 20 livres, 4 boisseaux de fèves et la liberté d'emporter chacun un fagot, à la fin de leur journée. — Bail à moitié d'une pièce de terre en la forêt dite l'Essard des Trois Chênes, par François de Caulx, seigneur de Langeais, porte-manteau du Roi. —État des terres appartenant aux religieux dans la forêt, d'après le concordat du 27 août 1632. — Bail à ferme de 75 à 80 arpents de terre, avec permission de pacager dans la forêt, par Léonor d'Étampes, à René Meschine, Urbain et Yves Bourreau, marchands, à La Chapelle, pour 1,000 livres et 4 douzaines de chapons. — Dégâts faits sur une portion desdites terres par divers habitants, estimés à 30 setiers de fèves ou 200 livres. — Lettres patentes du Roi, de 1655, permettant à l'abbé d'Étampes, de faire défricher et cultiver les terres vagues de la forêt. — Conventions, en 1667, entre René Meschine et Jacques Bourreau, fermiers à moitié et Adrien Maigret, receveur et procureur de l'abbé, qui les exempte de payer la dîme, à la condition de fournir toutes les semences. — État et arpentage des baillées de la forêt, donnant 114 arpents. — Bail, en 1679, d'une pièce de terre de 56 arpents, appelée les nouvelles baillées de la Tête de la forêt, par René Desré, sieur de La Roiserie, fermier de l'abbaye, pour 580 livres. — Visite, en 1691, de 94 pièces de terre en la forêt, dont la récolte a été presque nulle, par suite du long séjour des eaux et de la négligence des fermiers et colons ; le déficit occasionné par la faute de ces derniers est évalué à 576 setiers. — Bail, en 1704, du revenu temporel de l'abbaye, compris les anciennes et nouvelles terres défrichées en la forêt, à la réserve de la baronnie de La Renaudière, des terrages et dîmes de La Salle, La Rajace, etc., des pensions et rentes dues par les prieurs, etc., consenti par Jean Fretté, commis de M. de Louvois, à Louis Delafaure et autres, pour 16,000 livres. — Baux à ferme de 160 arpents environ de terre, pré et pâture, en la forêt, consentis, de 1712 à 1739, par les religieux et l'abbé, aux prix de 7 à 20 livres l'arpent, plus une dîme à la 16e. — Bail, en 1717, de 14 arpents de pré, dont 10 détériorés par la rupture d'une levée de la Loire, pour 90 livres. — Procédures des religieux contre : Jean Delaunay, marchand, qui devait une année de ferme de 153 livres 10 sous ; — Claude Rousse et Nicolas Bourreau, qui jouissaient indûment de neuf arpents de terre ; — Claude Obligis qui faisait enlever ses gerbes avant d'avertir les religieux ; — Catherine Deslandes qui se voit condamner à 25 livres d'indemnité, pour avoir laissé 10 arpents de terre en friche.

H. 48. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1710-1771.— Baux à moitié de terres en la forêt, consentis par les religieux de Bourgueil, à la charge par le preneur, de donner la 16e gerbe pour droit de dîme sur la part qui lui revient, une livre environ de beurre par arpent, etc.— Baux à ferme, par les mêmes: de 2 arpents 25 chaînées de prés, dits les prés nouveaux, pour 56 livres et 32 onces de beurre ; — de

3 arpents 13 chaînées de terre, pour 48 livres et 6 de beurre ; — de 4 arpents de terre autrefois en pré, le long de la boire, pour 95 livres et 4 de beurre ; — de 10 arpents dont 7 en pré, pour 220 livres ; — du droit de pêche dans la rivière de Changeon, le ruisseau du Lanne et dans les fossés et trous ou fosses faites par le débordement de la Loire, pour 80 livres, sous condition expresse de voir les poissons avant qu'ils soient mis en vente, et de payer 3 sous la livre les brochets, carpes, perches et tanches. — État des baux de terres et prés en la forêt, consentis par les religieux, de 1744 à 1751. — Bail à ferme du clos abbatial, par Germain Châteigner de la Châteigneraie, grand vicaire du cardinal de Tencin, abbé de Bourgueil, à Michel Luce, jardinier, pour 200 livres, à la charge de lui réserver les fruits de la terrasse, etc., et la moitié de ceux d'une vigne près ledit clos. — Procès-verbal par le séquestre de 107 arpents 94 chaînées de terre et pré en la forêt, dépendants de la mense conventuelle, donnés à ferme et à moitié ou à titre de colonage. — Adjudications par ledit séquestre : de 6 arpents 55 chaînées de terre et pré pour 260 livres ; — de 14 arpents 76 chaînées, pour 202 ; — de 13 arpents 92 chaînées de terre et 2 de pré, pour 225 ; — de 17 arpents 96 chaînées de terre, pour 224.

H. 49. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1627-1738. — Baux à ferme : de 2 pièces de terre avec masure, à La Simonellerie, près le bourg, par René Amirault, religieux, à Martin Guillot, marchand, pour 9 livres 5 sous ; — en 1634, de 3 arpents de pré, à l'entrée de la prairie de Bourgueil et à la Tête de la forêt, par René Nicier, fermier général de la baronnie, à Charles Amiray, marchand pour 65 livres ; — du tapis de la grande prée, longeant le canal de la Garenne, et 12 arpents joignant la digue, par Camille Le Tellier de Louvois, abbé, à Madeleine Touet, hôtesse de la Corne, pour 15 livres l'arpent ; — d'un arpent, près le grand canal, le tapis entre deux, par Julien Charbonnel, religieux, procureur de l'abbaye, à la veuve de René Renard, droguiste, pour 20 livres ; — du 6e arpent du 1er rang, par Donatien Vincent, cellerier, à Louis Bâti, couvreur, pour 19 livres ; — du 6e arpent du 5e rang, à Charles Leborgne, huissier royal, pour 17 livres ; — des 4e et 5e des 1er et 2e rangs, à Urbain Allain, marchand, pour 36 livres ; — du 4e arpent du 6e rang, à Jacques Benrin, chirurgien, pour 15 livres ; — du 8e arpent du 7e rang, à Pierre Chereau, marchand, pour 16 livres ; — des 5es arpents du 9e et du 10e rang, à Abraham Béatrix, boucher, pour 28 livres ; — du 4e arpent du 10e rang, à Jean Huard, meunier, pour 20 livres et 4 de beurre, etc. — Significations adressées à la veuve d'Urbain Robin, pour l'exécution du bail consenti à son mari et le paiement de 54 livres, et à Urbain Baudry, curateur des enfants mineurs de Pierre Baudry, qui devait 33 livres, pour 3 années de ferme.

H. 50. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1740-1757. — Baux à ferme par Martin Lepoitevin, Jacques Lavocat, Guillaume Hulland et François Bourgonnière, religieux procureurs de l'abbaye de Bourgueil : de prés en la grande prairie de Bourgueil, à Jacques Duret, jardinier, Michel Poitevin, huissier à cheval, Pierre Boulay, sergent royal, et autres, pour 15 et 20 livres l'arpent ; — du lieu appelé Le Tapis, de 18 boisselées, joignant le canal, la grande prée et la digue, à Nicolas Guiet, salpêtrier, pour 24 livres ; — de moitié d'une pièce de terre de 7 arpents, dite la Pierre Plate, autrefois en pré, joignant le gué Belordeau et la forêt, à Olivier Carlot, marchand, pour 45 livres ; — d'un pré de 12 arpents, dit le pré Cellerier, en l'enclave de la Taille, près le Lanne, à René Boilesve, marchand, pour 200 livres, puis à Jean Benon, négociant, pour 265 ; — de 2 arpents, dans les prairies de Gatesseau et de La Chambre, à François Sevault, salpêtrier, pour 30 livres. — Adjudications par René Beguin de Monlavé, procureur du séquestre : des prés de La Chevalerie, contenant 6 à 7 arpents, à André Allain, marchand, pour 160 livres ; — du pré des Fours, prairie des Maligrats, *alias* La Coutrie, de 5 arpents, à Louis Luberry, prieur de La Breille, pour 80 livres ; — des prés de la grande prairie, divisés par arpents, à divers, pour 16 et 20 livres l'arpent. — État des arpents de pré affermés, suivant la cote du plan de 1744 à 1753.

H. 51. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1758-1776. — Baux à ferme et adjudications par René Beguin de Monlavé et Claude Pierre, procureurs du séquestre : d'un arpent de pré en la grande prairie de Bourgueil à Joseph Marescheau, chirurgien, pour 15 livres ; — de 4 arpents, à René Courtois Maisonrouge, marchand, pour 57 livres ; — de 2 arpents, à François Dufresne, meunier, pour 46 ; — de 4 arpents à Jean Jouslin, avocat, pour 66 livres ; — du tapis de la Grande Prée, longeant le canal, à Louis Assier, pour 24 livres ; — d'un arpent, à Jean Villaret, pour 24

livres ; — de 4 arpents, au lieu dit La Pierre Plate, près la Forêt, à Jeanne Leboucher, pour 50 livres ; — de 3 arpents de terre, audit lieu, à René Boilesve, marchand, pour 78 livres. — Procès-verbaux de visite et d'estimation, en 1765, de 28 arpents de pré, en la grande prairie, et de ceux du Four et du Procureur, qui trouvent difficilement des enchérisseurs. — Rapport d'assignation faite à Antoine Nivoit, pour le paiement de deux années de ferme. — Procès-verbal de saisie de bestiaux, allant journellement dans les fossés et canaux de la grande prairie et de là, souvent, sur les prés non fauchés (1776).

H. 52. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1605-1770. — Vente du greffe de Bourgueil, par Étienne Amirault, greffier, à René, son frère, pour une terre de 10 boisselées, appelée Bourbeau. — Mémoire, en 1678, pour le greffier, en contestation avec les religieux, qui ne voulaient plus lui payer la rente de 4 setiers de mouture que ses prédécesseurs recevaient pour leur salaire. — Consultation et avis des conseils d'Angers, Saumur et Paris, concernant une rente de 12 setiers de mouture que les religieux, par les concordats de 1622, 1632 et 1647 étaient obligés de payer, le jeudi absolu aux sénéchal, procureur fiscal et greffier. — Baux à ferme, en 1712-1736, des émoluments du greffe, par les bénédictins à Louis-Joseph Chesnon, praticien, pour 330 livres, et à Urbain Jolly notaire et greffier, pour 340 livres. — Adjudication dudit greffe, en 1767, par le séquestre, à Gabriel Bonneau, notaire, pour 150, puis 200 livres. — Baux à ferme : en 1641, des droits de minage et halage, de pacage, glandée, poires et pommes aigres, etc., sur la baronnie, par Martin de Fontelais, prieur de Notre-Dame de Chalais, intendant de l'évêque de Chartres, abbé de Bourgueil, pour 200 livres et 12 chapons ; — en 1749, de l'office d'huissier ou sergent bailliager, par les religieux à René Guimas, Pierre Bousset et Marin Barbet, pour 68 livres. — État des baux présentés au greffe des domaines des gens de mainmorte par les religieux. — Mémoire des assistances dues par le curé de Saint-Nicolas, en l'église de l'abbaye.

H. 53. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1563-1765. — Bail à ferme des droits de dîme et charnage du prévôt, en la paroisse de Bourgueil, pour 17 livres 10 sous. — Baux à moitié, en 1624, 1659, d'une métairie appelée La Guerrière, paroisse Saint-Nicolas, par les religieux, qui annexent parfois audit bail des prés, vignes et terres dépendants de l'aumônier, de l'infirmier, etc. — Transaction en 1652, par laquelle Nicolas Mabilleau prend à ferme, pour cinq ans, 6 à 7 arpents de bois dans le taillis do La Guerrière, que ses bestiaux avaient ravagés. — Baux à ferme : en 1630-1681, du jardin de la prévoté, situé en l'enclos de l'abbaye, par Antoine Decaulx, prévôt, à René Frogier, armoirier, pour 12 livres ; — en 1759 du droit de tirer de la pierre dans la cave ou perrière de la prévôté, pour 15 livres ; — Baux à moitié de la maison et de la métairie de la Prévôté, *aliàs* Les Caves ou La Couture, paroisse Saint-Germain, à François Bonneau. — Adjudication de ladite métairie, avec terres, etc., y annexées, par René Begnin de Montlavé, séquestre, pour 480 livres. — Procès-verbal de visite, en 1757, des bâtiments, terres et vignes de ladite métairie et du Grand-Clos, à la requête de Julien Faronelle, nouveau fermier. — Déclaration de Jean Éturmy, marchand, reconnaissant devoir au prévôt une rente seigneuriale et foncière de 20 sous, sur un pré de 3 arpents, dit le pré au Comte, prairie de La Coutrio.

H. 54. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1623-1759. — Baux à ferme, en 1644-1759, par les religieux de Bourgueil et le séquestre, d'une petite métairie appelée La Cognardière, paroisse Saint-Germain et de pièces de terre et pré, aux Maligrats, en la prairie des Longues-lignes et dans la forêt, dépendantes du Petit Couvent et du secretain, pour 90 livres puis 350. — Baux à moitié de la métairie de La Taille, appartenant au Petit-Couvent, des terres de Lessart, Drugeon, etc., dépendants de divers offices et de l'abbaye, par les religieux à René Polliceau et autres. — Adjudication de ladite métairie et des annexes, à René Mabilleau, pour 423 livres. — Sousseings de David Delalande et sa femme, fermiers de La Taille, promettant 160 livres avec caution, pour obtenir main levée de leurs bestiaux saisis. — Arpentage de pâtureaux, situés à La Taille, fief de l'aumônier. — Reconnaissance d'une rente de 24 boisseaux de seigle, due par Étienne Dufresne, marchand, et consorts, à Henri Perrault seigneur des Paisses et à la confrairie de Saint-Nicolas, sur 7 arpents de terre, en l'enclave de La Taille. — Bail d'une maison près la halle de Bourgueil, consenti par les bénédictins à Samuel Boyer, avocat. — Déclaration de Pierre Boisnier, marchand à Angers, reconnaissant devoir la même rente au Petit-Couvent. — Baux à ferme de 8 arpents de pré, situés en la prairie de La Chambre et dépendants du Petit-Couvent,

pour 4 arpents ; du sous-sacristain pour 2, et de l'abbaye pour le surplus.

H. 55. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1553-1697. — Armoirier. — Vente aux religieux de Bourgueil par François Gaillard, meunier des moulins de Saint-Père, d'une maison avec grange et 19 arpents environ de terre et vigne au lieu dit les Amouris, près Bourgueil. — Baux à ferme, en 1559-1573, du lieu des Amouris, par Claude d'Andigné et Étienne Debroc, armoiriers, à Olivier de la Roussière, religieux et autres, pour 8 livres 10 sous. — Marchés, en 1611, entre Michel Bidault, armoirier, et des perriers, pour démolir un pilier etc., dans sa cave et vigne de Ruchèvre, ou Ruchère, unir le terrain et le planter. — Accord en 1612 entre l'abbé, Léonor d'Étampes, et l'armoirier, qui accepte une rente de 40 livres en échange de celle de 8 charretées de foin qui lui était due, ainsi qu'au pénitencier, sur la prairie de Bourgueil. — Bail d'un arpent de pré en ladite prairie, par André Caslot, meunier des moulins Saint-Père, à René Frogier, armoirier. — Rapport en 1629 d'une sommation faite par Léonor d'Étampes à René Frogier, armoirier, pour reprendre possession d'une maison et tour que, par concordat, il avait cédée à son prédécesseur. — Désistement par le même armoirier, l'un des quatres maîtres de l'Ordre, de l'instance interjetée par les religieux, contre l'abbé, Léonor d'Étampes, au sujet du concordat de 1622. — Baux à loyer, en 1697, du logis de la Tour, ou de l'Armoire, consentis par les religieux à Léonor Hamelin, fermier des dîmes et cinquins des paroisses de Bourgueil, pour 400 Bottes de paille de seigle et 200 de froment, puis à Noël Royer, sieur des Cormiers et à sa sœur, pour 36 livres. — Autorisation des religieux, en 1697, pour la démolition d'une galerie, située dans l'enceinte du château de l'abbaye. — Transaction en 1633 entre les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et les anciens religieux, René Frogier, armoirier, et François Drouet, titulaire de la chapelle Ferrand, par laquelle ces derniers obtiennent chacun 250 livres pour leur pitance et 12 charretées de gros bois, pris dans la forêt de Bourgueil. — Inventaire des titres et détail des revenus et devoirs de l'armoirier.

H. 56. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1508-1783. — Aumonier. — Extrait d'un échange, par lequel Charles de Pisseleu, évêque de Condom, abbé de Bourgueil, donne pour le lieu de Saint-Gilles, à Jacques Commeau, aumônier, la terre et seigneurie d'Ingrandes, le Petit-Bourgueil, les fiefs de Saint-Aubin du Dolet et de Besçay, et les dîmes et prémices d'agneaux et pourceaux dans ce dernier fief et dans la baronnie de Bourgueil. — Marché, en 1699, entre René de La Pelonnie, aumônier, et divers maçons, qui auront 21 livres pour faire 36 toises de murs au clos de vignes, situé au bourg d'Ingrandes, et 20 sous de la toise pour la construction d'un logis de 55 pieds de longueur et 28 de largeur dans œuvre, et une grange de 80 pieds de longueur, en murs de 2 pieds d'épaisseur. — Accord, en 1646, entre Guillaume Foucher, prieur d'Ingrandes, et François Ledoux, prêtre habitué, qui renonce à un droit de passage, pour n'être plus assujéti à ceux de lods et ventes. — Procès-verbaux de visite des bâtiments et terres de la seigneurie d'Ingrandes. — Baux à ferme de ladite seigneurie par Charles de Pisseleu, abbé, les aumôniers et les religieux, pour 80 livres, puis 500. — Bail à vie de 14 arpents de terre au lieu dit les Prés de l'Abbaye, de 2 arpents de pré, appelés les Marais, et d'un clos de vigne, près l'église d'Ingrandes, par François Pareux, aumônier, à François Ledoux, curé dudit lieu. — Bail du four à ban de Bourgueil, par Philippe Girard, aumônier, pour 13 sous et un pain chaque semaine, 3 livres par an et 60 sous, pour le bois employé à chauffer le four. — Jugement de Jean Delabarre, écuyer, sénéchal de Bourgueil, condamnant Vincent Corneau à démolir le four qu'il avait fait construire en la banlieue de Bourgueil, et à payer une indemnité pour les pains qui y ont été cuits. — Permissions de bâtir des fours, pour trois ou cinq ans seulement, données par ledit aumônier à Michel Becdacier, à la charge de n'y mettre que de la fleur de froment et du gruau, et de payer chaque année 62 sous 6 deniers. — Baux à ferme du four à ban, de 1605 à 1753, par René de la Pellonnie, aumônier, et les moines, pour 65 livres, puis 175. — Extraits des aveux rendus au Roi par l'abbaye, concernant les fours à ban. — Mémoire de l'abbé de la Châteigneraie, en 1762, tendant à prouver que l'aumônier n'a pas le droit de posséder un four banal, qu'il lui a été donné par les religieux pour l'acquit des aumônes, et qu'il faut le réunir aux biens à partager. — Bail à ferme du fief et seigneurie du Petit-Bourgueil, paroisse de Couziers, par les religieux de Bourgueil pour 150 livres, à Pierre Linacier, docteur en médecine, Pierre Hudault, contrôleur des actes, et Angélique Linacier, fille majeure.

H. 57. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 86 pièces, papier.

1478-1772. — Baux à ferme par les aumôniers: en 1560, du fief commun, paroisse de Chouzé, à Mathieu Cailleau, marchand, pour 50 livres et 2 chapons; — en 1628, du fief Becan, paroisses Saint-Germain et Saint-Nicolas, à François Duberle, pour 45 livres; — de la terre et seigneurie du Petit-Bourgueil, paroisses de Couziers et Lerné, à René Guilepin, marchand, pour 120 livres, à la charge de tenir les assises, payer et nourrir les officiers, faire un papier terrier déclaratif et censif, etc. — Vente, en 1650, du fief et seigneurie de Seguin, par Pierre Delesme, écuyer, sieur de La Platerie, paroisse de Restigné, aux religieux de Bourgueil, pour 2,400 livres. — Quittance de 2,333 livres, payées sur ladite somme à Bernard de Chambes, comte de Montsoreau, seigneur de La Coutansière, paroisse de Brain. — Baux à ferme dudit lieu, pour 50 livres, à la réserve des prés, rentes, ventes et autres droits. — Copies des acquisitions de terres, prés et vignes, à Saint-Gilles, Saint-Lambert, Benais et Saint-Germain, faites de 1478 à 1576, par Pierre Mauduit et Philippe Girard, aumôniers. — Marché pour la coupe des prés de l'Aumônerie, à 13 sous de l'arpent. — Baux à ferme, de 1549 à 1727, par François Girard, René de La Pelonnie et François Pareux, aumôniers : de la dîme des pourceaux, en la paroisse Saint-Nicolas, pour 12 et 20 livres; — de la maison et dépendances de l'Aumônerie, sise dans l'enclos du château de Bourgueil, pour 35 livres; — du pré de la Roche, contenant 7 quartiers, pour 6 livres et 12 poulets; — du pré dit de l'Aumônerie, en l'île des Rouches, contenant 3 arpents, pour 27 livres. — Marché pour les façons des vignes des closeries de L'humeau de More et des Perrières. — Visites desdites vignes, pour en constater la ruine causée par la négligence des fermiers. — Exponse, en 1428, de 5 arpents de terre, paroisse Saint-Germain de Bourgueil, par la veuve Étienne Montault et son fils, à Jean Vincent, aumônier, pour ne plus payer une rente de 12 sous. — Actes de vente, de terre, vignes, etc., faites entre divers, de 1521 à 1597, dans le fief de l'aumônier. — Noms des particuliers qui se sont mis en répit, au sujet de leurs acquisitions dans ledit fief. — Cession de l'office d'aumônier, faite aux bénédictins réformés, par François Pareux, pour une rente viagère de 500 livres. — Accord par lequel ce dernier en donne 400 à François Bernard, sacristain du prieuré de Cunault, en échange de son office. — Inventaire des titres, concernant le fief de l'aumônier. — Inventaire d'actes, écritures, titres et enseignements produits par François Girard, aumônier, contre Julien Guillot, prêtre. — ordonnance de M. Tubeuf, intendant de Tours, déchargeant les religieux de la taxe des terres aliénées, ces derniers en ayant obtenu le retrait par jugement.

H. 58. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1609-1785. — Chantre. — Baux au tiers et à la moitié des fruits de 3 arpents de vigne, en la closerie de l'Orneau-de-More ou l'Humeau-de-More, consentis, en 1609, à divers par Guillaume Belyard, chantre, et par les religieux. — Titre d'une rente de 10 sous, due au chantre sur un logis, près l'église de Candes. — Baux à loyer des maisons, cour et jardin de La Chantrerie, rue des Moines, consentis à Charles Coutard, sergent royal, et autres, pour 30 et 35 livres, et à René Amellon, avocat au Conseil du Roi, pour 90 livres. compris le logis de La Galère. — Extraits des significations faites, en 1676, à la requête de Pierre des Essards, commis par le Roi au recouvrement des taxes du 8e denier des biens d'Église aliénés, à Pierre Coudray, jardinier de l'abbé, détenteur dudit logis. — Baux à ferme des prés, prairies du Véron et de Lessé ou de l'Isle, dépendant du gros canonicat de l'église de Candes, attaché à l'office de la chantrerie de Bourgueil, donnés et adjugés pour 45 et 50 livres. — Vente en 1670, par Anne Piau, veuve de Jacques Naquefaire, notaire royal, à Marc Delafontaine, chanoine de Candes, de 6 quartiers de vigne, à La Bruère, dite paroisse. — Procédure des religieux contre les héritiers de Naquefaire et divers acquéreurs, pour obtenir le paiement des arrérages d'une rente hypothécaire de 12 livres, due au chantre, sur ladite vigne. — Déclaration, mémoire, bail, quittances, etc., concernant ladite rente, réduite à 6 livres et 2 sous. — Bail à ferme, en 1626, des dîmes, cinquins, ventes, amendes, rentes et aventures, qui composent le fief Brahier, dépendant de la sous-chantrerie, consenti par Guillaume Foucher, titulaire, pour 30 livres.

H. 59. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1617-1751. — Infirmier. — Bail à ferme, en 1617, du lieu, fief et métairie dit de l'Infirmerie *alias* du Vivier, à Sentenay, paroisse Saint-Germain, consenti par Christophe Duvernay, infirmier de l'abbaye de Bourgueil, pour 120 livres. — Baux à moitié, en 1657-1751, de ladite ferme, donnés par les bénédictins réformés

à divers, à la charge d'apporter chaque année au couvent, 50 livres de beurre salé, et tous les 15 jours 4 pintes de lait doux. — Bail à loyer de trois chambres à feu, cellier, étable, grange, pressoir, jardin, etc., à Thuineau, près Bourgueil, par François Duberle, à Guillaume Foucher, infirmier, pour 20 livres. — Baux à ferme, en 1628-1635, par ledit Foucher : d'une vigne, dépendante de l'infirmerie, pour 12 livres ; — d'un arpent de pré, en la prairie de Vaux, près celui de Charles de Chiffard, écuyer, sieur de Vaux, pour 8 livres, puis 10 ; — de 15 boisselées de terre, aux Boutemottes, en la forêt, paroisse Saint-Nicolas, pour 20 livres. — Baux à moitié de terres, aux Gaudinières de Sentenay, et aux Champs-Nouveaux. — Résiliation par Isidor de Bomis, sieur de Montfort, archer, huissier en la maréchaussée, du bail de la Pierre de Lane, *alias*, Le Champ-Fleuri, qui lui avait été donné pour 70 livres. — Cession, en 1633, par l'infirmier à Léonor d'Étampes, du fief de l'infirmerie, situé dans les paroisses de Saint-Nicolas et Saint-Germain, consistant en cens, rentes, dîmes, etc., pour 12 arpents de friche en la forêt. — Acquisition, visite et prise de possession de la métairie de La Raudaye, de pièces de terre audit lieu et d'un logis à Bourgueil, par Thomas Foucher, avocat en la justice de Benais. — Marché entre Nicolas et Jacob Deforges, marchands, et les bénédictins, pour le transport et la reconstruction du petit cloître, du vieux logis de l'infirmerie et d'une masure dépendante de la chapelle Notre-Dame. — Inventaire des titres des rentes dues à l'infirmier, de 1382 à 1598. — Extraits des échanges, acquêts, etc., faits par les infirmiers. — Mémoire concernant les biens et revenus de l'infirmerie et les marchés onéreux que les titulaires ont été contraints de faire avec l'abbé d'Étampes. — État des infirmiers, reconnus par les provisions, nominations, etc.

H. 60. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1575-1756.—Prieur.—Baux à ferme, en 1575-1630 d'un fief, dit le fief du Prieuré, paroisses Saint-Germain et Saint-Nicolas, consistant en rentes, ventes, dîmes, terrages, aventures de fief, etc., consentis par César de Glandron, seigneur de La Chevalerie, fermier judiciaire des fruits et revenus dudit fief, et par Guillaume Beliard, prieur, pour 40 et 57 livres ; — de 2 arpents de vigne, dans le clos de La Turrelière, exempts de quart et de dîme, par René Dolbeau, prieur, pour 20 livres, et par le séquestre pour 140 livres ; — de 2 arpents de pré et 6 de terre, en la forêt, par Bonaventure Aubert, prieur, à Jean Boureau, sieur des Fresnais, pour 70 livres et la moitié des fruits de la terre. — Extrait, en 1691, d'une reconnaissance de Martin Thibault, notaire, et de deux sentences qui condamnent sa veuve, puis ses enfants à payer 39 années d'une rente de 12 boisseaux de seigle, 4 chapons et poules, produit par les Bénédictins contre les Ursulines de Bourgueil, Marc de Caux et autres — Déclaration de Marie Duboucher, veuve de Nicolas Lejouteux, reconnaissant devoir à l'office du prieur 4 livres 10 sous de rente sur la maison du Poids, rue du Poids, à Bourgueil.

H. 61. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1553-1759. — Sous-Prieur. — Baux à loyer d'une maison, avec cellier, jardin et fontaine voûtée, derrière l'enclos de l'abbaye, consentis par Jean Duvivier, sous-prieur, et les religieux, à Marie de Caulx, et autres, pour 24 livres, puis 40. — Sous-seing, en 1704, portant consentement par les religieux, de laisser René Mechine du Chastellier, prieur de Derval, jouir de ladite maison pendant toute sa vie, à la charge de ne rien payer à son décès, pour les embellissements qu'il aura faits. — Baux à ferme, en 1553-1613, d'un arpent et demi de vigne, aux Perrières, près les landes de Bourgueil, par Marc de Grand-Molin et Guillaume Sebille, sous-prieurs, pour 15 livres. — Transaction, en 1634, par laquelle les religieux s'engagent à donner au sous-prieur 250 livres pour sa pension monacale, le logement et 18 charretées de gros bois, pris à ses frais dans la forêt de Bourgueil, pour son chauffage. — Déclaration des biens et revenus du sous-prieuré, fournie au Roi, en 1640, par Samson Boutelou, sous-prieur.

H. 62. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1453-1761. — Sacristain. — Transaction, en 1613, entre François Letonnelier, religieux de Saint-Nicolas d'Angers, sacristain de Saint-Pierre de Bourgueil, et René Frogier, religieux de cette dernière abbaye, qui réclamait une indemnité pour les réparations qu'il avait fait exécuter au logis de la secrétainerie de Bourgueil. — Visite dudit logis et des jardins, faite par Amyrault, notaire, à la requête de Jacques Rallier, sacristain. — Résignation dudit office, par le même Rallier, en faveur de Christophe Duvernay, chapelain de Notre-Dame, pour une rente de 150

livres, ou un bénéfice simple. — Cession de la dite chapellenie par Duvernay à l'abbé Léonor d'Étampes, à la charge d'acquitter la rente qu'il avait consentie au précédent sacristain. — Accord entre les bénédictins et le même sacristain, par lequel ce dernier fait abandon de sa pension de 100 livres, de 3 pipes de vin et d'une rente de 12 boisseaux de froment, pour être, lui et ses successeurs, déchargés de l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement, des cierges des messes, des chandelles de Matines, de l'encens, du nettoyage des chandeliers, de la sonnerie et ferrure des cloches, du linge, etc. — Contestation entre Pierre de Saint-Martin, seigneur de Lugré et de La Barre, et les religieux, au sujet de la féodalité sur 12 boisselées de terre, aux Huetteries, paroisse de Varennes-sous-Montsoreau, chargées vers le sacriste d'une rente de 18 boisseaux de seigle et orge. — État des sacristains, de 1481 à 1630, reconnus par les provisions de la Cour de Rome, les collations d'abbés et les prises de possession. — Extraits des aveux de la seigneurie du Puyset, paroisse de Parcé, rendus, en 1591, au château de Baugé, par Nicolas Amard et Jean Boutelou, secrétains. — Bail en 1453, de 2 arpents et demi de terre, contenant autrefois le moulin du Puyset. — Baux à ferme de ladite terre et seigneurie, consentis par Louis Peschard, René Dolbeau, Jean Boutelou, René Frogier, Jacques Rallier, François de Beaurepaire et Cristophe Duvernay, sacristains, pour 80 et 200 livres. — Cession de ladite seigneurie par Duvernay aux religieux, pour une rente de 200 livres. — Adjudication de la même seigneurie par le séquestre, pour 360 livres. — État des rentes dues à la secrétainerie. — Baux à ferme : du fief de la secrétainerie, paroisses de Saint-Germain et Saint-Nicolas de Bourgueil, pour 90 livres ; — des dîmes de Bonnois, en Russé, de Chiot, paroisses d'Alonne et de Varennes, pour 35 livres ; — d'un pré, proche le gué du Moulin-Neuf, pour 45 livres. — Cession de l'office de sacristain dans le prieuré conventuel de Cunault, par François Besnard à François Pareux, religieux de l'ordre de Saint-Benoît de l'ancien institut de Bourgueil, et ex-aumônier de ladite abbaye, pour 400 livres de rente. — Inventaire général des titres des rentes dues à l'office du secrétain.

H. 63. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1530-1775. — Sous-sacristain, ou chapelle Butonneau. — État ou inventaire des titres dudit office, contenant entre autres : acquisition, en 1530, de la métairie de Butonneau, paroisse Saint-Nicolas, par Philippe Hurault, abbé de Bourgueil, pour fonder un office de sous-sacristain ; — charte portant fondation et dotation dudit office, en 1533 ; — provisions puis prises de possession de l'office et de la chapelle par Jacques Taillandier, Philippe Lemaslo, Jean Crespin, Guillaume Couanne, Jean Guinefolle, etc. — Rente de 2 setiers de seigle, payée par l'abbé, pour l'entretien de l'horloge. — Baux à ferme, en 1659-1666, des cens et rentes contenus dans le papier rentier commun à divers offices et chapelles, consentis par les religieux de Bourgueil à Jacques Royer, notaire et fermier de la baronnie, pour 200 livres.

H. 64. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1547-1677. — Chapelle Ferrand. — Baux à ferme et à moitié en 1547-1611, d'une pièce de vigne et terre, près la closerie de La Turelière, par Jean Devin, chapelain et Michel Bidault, armoirier. — Baux à ferme, de 1551 à 1677 ; par Claude d'Andigné, François Drouet, René Dehattes et René Frogier, chapelains, d'un pré, à Bourgueil, pour 10 livres ; — de 3 boisselées de terre, aux Robinières, sur le chemin de Bourgueil à La Porcherie, pour 3 livres ; — d'un arpent dans les prairies du Vau et de Montachamps, pour 6 livres, puis 12 ; — du revenu de la chapelle, fondée en 1328, par Macé Ferrand, chancelier de France, pour 15 livres 10 sous et 6 livres de pot de vin. — Cession de ce dernier bail par René Frogier, armoirier. — Échange, en 1650, par lequel Guillaume Foucher, infirmier, donne à François Drouet, chapelain, une maison avec jardin, etc., pour le pré Chalumeau, près la forêt. — Cession, en 1624, d'arrérages de rentes, par René Frogier, chapelain, à Charles de Villecourt, titulaire de la chapelle de Notre-Dame, pour 15 livres. — Transaction, en 1633, au sujet des arrérages d'une rente de 55 livres, entre Marguerite Couesnon, femme de René de Caux, écuyer, seigneur de Langeais, Antoine de Caulx, prévôt de l'abbaye de Bourgueil, et les demoiselles Jeanne et Marthe de Caulx. — Livre des fermes et rentes de la chapelle Ferrand, avec recettes sur les marges, dressé par Michel Bidault chapelain, en 1604.

H. 65. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1550-1757. — Chapelle de Notre-Dame de Bourgueil. — Baux à ferme, de 1550 à 1657,

par les chapelains Louis Peschart, Étienne de Saint-Germain, Claude de Fouchery, François Guerchois, Christophe Duvernay, René Froger, Charles de Villecourt : de 150 chaînées de terre, en ouche, appelée l'Arche, près le moulin de Sentenay, pour 10 livres ; — d une autre dite l'Ouche-aux-Moines, de 10 boisselées, près la boire aux Vachers, pour 5 livres, puis 11; — de 5 boisselées de terre, au lieu dit La Lande, pour 35 sous, puis 9 livres ; — de 6 quartiers de pré, en la prairie de Bourgueil, près le Moulin-Neuf, pour 5 livres ; — d'un arpent, prairie de La Mitaine, près le bois de Vallée, pour 10 livres ; — d'un arpent et demi, prairie de La Taille, pour 10 livres et 64 onces de beurre ; — d'une rente de 3 setiers 6 boisseaux de froment, pour 9 livres 15 sous. — Marché, en 1612 entre Léonor d'Étampes, abbé de Bourgueil, et Yvon Marie, maçon, qui, pour 100 livres, s'engage à construire deux piliers pour consolider la chapelle, à faire divers travaux à l'autel, au pourtour des murs, etc.— Procuration en 1630, de Charles de Villecourt, chapelain, à René Nicier, marchand, pour recevoir ses revenus et poursuivre les récalcitrants. — Donation, en 1632, par ledit de Villecourt, ancien religieux à dom Odile Bataille, prieur de l'abbaye, de tous les arrérages qui lui étaient dus à cause de sa chapelle. — Inventaire succint des titres de Notre-Dame. — Détail des biens et revenus. — Quittance de 100 livres payées aux religieux, pour l'amortissement d'une rente de 8 livres 6 sous 8 deniers, constituée au profit de Cristophe Duvernay, chapelain.

H. 66. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1561-1762. — Chapelle de Notre-Dame des Godineaux.—Livre des cens et rentes de la dite chapelle, fait en 1569 par François Vignolle, chapelain. — Autre commencé, en 1606, par Toussaint Guérin, titulaire de ladite chapelle, fondée par Jamet et Huguet Gaudineau. — Bail à loyer en 1564, d'une maison avec jardin et terre, au lieu dit La Foucquerie. — Bail à moitié d'une pièce de terre en ouche, maison et étables couvertes en chaume, au lieu de Sentenay, consenti par le chapelain Guérin. — Procuration, en 1593, dudit Guérin, religieux au prieuré de Bas-Neuil, à François Ratault, infirmier de Bourgueil, pour prendre en son nom possession de la chapelle de Notre-Dame-des-Gaudineaux. — Baux à ferme, de 1600 à 1762, par les chapelains et les religieux : de 4 boisselées de terre, appelée l'ouche des Gaudineaux, pour 4 écus sol ; — du revenu temporel de la chapelle, par Martin Gallet et François de Meaulne, chapelains, à Nicolas Bruneau, marchand, pour 31 livres 4 sous. — Jugement, en 1572 de Simon Phelippeau, praticien, condamnant Claude Débonnaire, René de Caulx, François Amyrault et Jean Richer à payer au chapelain les arrérages d'une rente, en frèche, de 9 sous et deux chapons, sur une pièce de terre près les bois dudit de Caulx.— Reconnaissance en 1639 d'une rente de 5 sous, due à la chapelle des Gaudineaux, sur 6 quartiers de terre, joignant les prés du prieur de La Breille et du curé de Saint-Nicolas. — États des terres, aux lieux de La Lande, des Perrières et de Sentenay, affermés à Antoine Baudry et à Jacques Orie. — Révocation, en 1627, par François de Meaulne de la procuration qu'il avait donnée à Jean Ludais, religieux de Bourgueil, pour résigner sa chapelle, et renonciation à cette chapelle par ledit Ludais.

H. 67. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1546-1722. — Chapelle Saint-Anne. — Baux à ferme : en 1546-1657, de la métairie de Bois-Denier, consenti par Étienne de Saint-Germain, titulaire de la dite chapelle, à François Foucqueteau, pour 12 livres et une demi-douzaine de poulets, plus la dîme ; — d'une pièce de terre appelée l'Ouche-Moreau, près le grand clos de l'abbé, par Jean Boutelou, Jean Duvivier et Florent Bodineau, chapelains, à René Régnier et autres, pour 12 livres 10 sous à 50 livres ; — en 1638, du revenu temporel de la chapelle Sainte-Anne par le dit Florent à Marie Guinas, veuve de René Estavard, pour 55 livres. — Déclarations, en 1680, portant reconnaissance par Jean Mabilleau et René Behour, marchands, d'une rente foncière, de 4 livres due à ladite chapelle sur maison et terres au port d'Ablevoie, paroisse de La Chapelle-Blanche. — Requête des religieux en 1718 au juge de La Chapelle, contre les héritiers Lemesle, pour le paiement des arrérages. — Soumission en 1722 du chapitre Saint-Martin à payer 15 sous sur ladite rente.

H. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1328-1751. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste. — Etat détaillé des cens et rentes etc., dus en 1328, à la dite chapelle. — Baux à ferme, en 1560 et 1565, du revenu temporel de la chapelle Saint-Jean, consentis par Jean Barjot, titulaire, à Jean Roysse, prêtre, pour 32 puis 37 livres, à la charge de célébrer

ou faire acquitter les services; — en 1567, de 3 arpents de terre, au lieu dit Lessart, près le village de La Taille, et de 4 arpents de pré, à Lessartais, par Yves Blanchet et René Amirault, chapelains, à Jean Lecomte, Guillaume Meunier, marchand, Aubert, sieur de Bois-pâté, pour 12, puis 70 livres. — Baux à ferme : en 1572, du fief de La Beloteraye, consistant en cens, rentes, ventes, dîmes, quintains, etc., par Guillaume Belyard, chapelain, à François Neveu, marchand, pour 18 écus sol, évalués 54 livres ;— en 1598 et en 1660 par les religieux à Jacques Royer, notaire, pour 100 livres. — Extraits des titres de la chapelle Saint-Jean. — Mémoire et détail des fiefs, vignes, prés, etc., prouvant que ladite chapelle est claustrale. — État et papier de recette des rentes, dressé, en 1679, par Jean Blanvillain, garde des chartes de l'abbaye. — Copie des acquisitions faites en 1504 et 1505, par François Louis Guéroult, chapelain.

H. 69. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1671. — Prieuré de Jaulnay, dépendant de Bourgueil. — Bail à ferme pour 6 années, des maisons, grange, étables, fuie, jardin, enclos, prés, terres, cens, rentes, ventes, honneurs, profits de fief, gros de blés, etc., composant le temporel dudit prieuré, consenti par François Perrault, docteur en théologie, curé recteur de l'église paroissiale de Saint-Porchaire de Poitiers, prieur de Saint-Denis de Jaulnay, a Sébastien Carrelier, maître boulanger et à Daniel Blanchard, maître vinaigrier, pour 600 livres.

H. 70. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1675-1773. — Prieuré du Plessis-aux-Moines, paroisse de Chouzé. — Baux à ferme : en 1675, des terrages dudit prieuré, par Henri d'Étampes de Valençay, grand prieur de France, abbé de Bourgueil, à Jacques Rousseau, sieur de La Roberdrie, marchand, pour 1,200 livres ; — en 1768, du revenu temporel du même prieuré, par Jean Courbon de La Roche-Courbon, prieur commendataire du Plessis, à René Perré, négociant, pour 3,000 livres, plus 111 livres, aux sénéchal, procureur fiscal et garde chasse, pour une année de leurs gages, 100 livres pour la desserte de la chapelle et autant au curé de Chouzé, en remplacement de son gros. — Procuration, en 1773, de Joseph Henri Deshons de Favols, vicaire général de Saintes, titulaire du prieuré simple et sans résidence du Plessis, pour la direction du temporel de ce prieuré. — Baux à ferme, en 1756-1762, des dîmes de la paroisse de Chouzé, adjugés par le séquestre des biens de l'abbaye de Bourgueil, pour 860 livres et en dernier lieu pour 1,255, à la charge de payer au curé 200 livres de portion congrue, et au prieur du Plessis 7 setiers de blé, le 8e boisseau, etc.

H. 71. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1612.— Prieuré de Sainte-Agathe, près Bossé.— Bail à ferme, pour 3 ans, des maisons, terres, vignes, prés, dîmes, cens et rentes, gros etc., dudit prieuré, consenti par Nicolas Audry, secrétaire ordinaire de l'abbé de Bourgueil, titulaire, à René Ragon, marchand, et Pierre Thibault, sieur du Noyer Vert, sergent, archer du prévôt de Loudun, pour 400 livres, 50 livres de décimes et 50 livres de lin broyé, le tout payable en la maison de l'aumônier de Bourgueil.

H. 72. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1711-1750. — Prieuré de Sainte Geneviève de La Chapelle-aux-Choux. — Bail à ferme, en 1744, de la maison prieurale, des métairies en dépendant, etc., consenti par Guillaume Hulland, procureur de l'abbaye de Bourgueil et dom Marc Jean Guillon, pourvu, en cour de Rome, dudit prieuré, à François Fouquet, marchand, pour 450 livres, et 100 livres au prêtre chargé de dire les messes à la place du prieur. — Déclaration des biens, revenus et charges du prieuré de La Chapelle-aux-Choux, membre de l'abbaye de Bourgueil, rendue au bureau ecclésiastique du diocèse d'Angers par ledit Guillon. — Livre des pensions et rentes dues par les prieurés de Saint-Léger, Saint-Jean du Bas-Neuil, Saint-André de Mirebeau, La Breille etc., et par les jésuites.

H. 73. (Plan.) — 1 plan et 2 pièces, papier.

1785. — Plan des bâtiments de l'abbaye de Bourgueil, avec la désignation par teintes de ceux à détruire, à reconstruire et à conserver, dressé, en 1785, par Jean François Miet, entrepreneur des ouvrages du Roi. — Détail et estimations des dits travaux, par le même. — Lettre de Joseph Hoüel, moine et procureur de l'abbaye, priant M. Daine, intendant de Tours, de donner son avis sur les modifications désignées par le plan.

H. 74. (Plan en rouleau.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des terres de l'ancienne forêt de Bourgueil, longeant la rivière du Lane.

ABBAYE DE CORMERY.

H. 75. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

837-1025, environ. — Diplôme de Louis le Débonnaire, daté de son palais de Thionville, le 16 des Kalendes de juillet, l'an 24 de son règne (16 juin 837), par lequel l'empereur donne au monastère de Cormery le domaine de Coussay (Cusciacus) dépendant de Saint-Martin. — Le sceau plaqué est passablement conservé ; la figure est une pierre antique, autour de laquelle on lit la légende : XPE PROTEGE HLVDOVVICVM IMPERATORĒ. — C'est la plus ancienne pièce conservée dans les archives d'Indre-et-Loire. — Charte du roi Robert, donnée à la prière de Thibault, abbé de Cormery et du consentement de Foulques Nerra, comte d'Anjou, et défendant à toutes personnes des châteaux de Monbazon et de Mirebeau, nouvellement construits par Foulques, de rien entreprendre ni exiger de contraire aux hommes et aux choses de l'abbaye de Cormery. — Cette pièce offre le monogramme du roi Robert et des traces d'un large sceau plaqué, qui a disparu. Elle ne porte aucune date, mais doit être, d'après les synchronismes, d'environ 1025.

H. 76. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 4 plans.

1165-1781. — Charte par laquelle Barthélemy de La Haye reconnait qu'il n'a aucun droit sur le domaine des Pins, appartenant à l'abbaye de Cormery. — Lettre de Louis XI, en faveur de son conseiller et confesseur, l'évêque d'Avranches, abbé de Cormery, par lesquelles il lui accorde un délai d'un an pour faire hommage et bailler aveu de sa temporalité. — Plans des frèches du Curé, des Fontenelles, des Rouillis et des fiefs communs, dépendantes de la seigneurie des Pins. — Différend entre les religieux et Henri de Rohan, prince de Guéméné, duc de Montbazon, comte de Sainte-Maure, qui prétendait que ladite abbaye relevait de son duché. — États des charges ordinaires du duché de Montbazon, en 1632 et 1633. — Sommations faites aux religieux, à la requête du duc, pour apporter à Sainte-Maure leurs titres, et prendre connaissance des lettres à terrier du duché de Montbazon, obtenues le 2 septembre 1780. — Mémoire des religieux ; l'abbaye fondée en 732 par Ithier, abbé de Saint-Martin, qui leur donne tous droits de cens, dîmes et terrages sur les paroisses de Cormery, Truyes, Esvres et Azay-sur-Cher ;— Foulques Nerra autorisé par les religieux, vers le X[e] siècle, fait bâtir à Montbazon, sur le territoire de Cormery, un château et une tour, en s'obligeant à payer à l'abbaye une rente de 5 sous dans une bourse neuve, laquelle a toujours été acquitée, etc. — Exposé des supérieurs du séminaire Saint-Charles de Tours, propriétaires des domaines et droits de la mense abbatiale de Cormery. — Procès-verbal rédigé pour le prince, à Sainte-Maure, par Jean Fourier, notaire royal, commissaire en droits seigneuriaux, en présence de René Leguernay des Longchamps, avocat, et de Pierre Picard, licencié ès-lois, feudistes, lesquels supposent que les lettres patentes, etc., présentées par les religieux, sont apocryphes.

H. 77. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1550-1717. — Convention par laquelle le cardinal de Lenoncourt, abbé commendataire de Cormery, donne, en 1550, à chacun des vingt religieux de la dite abbaye, 6 setiers de froment, une pipe de vin rouge, 4 de vin blanc pour les malades, 2 pour la cuisson du poisson, 4 pour le remplissage, 18 deniers pour la pitance, 150 pour la façon et le transport de 300 charretées de gros bois et de 2,000 fagots, pris dans la forêt d'Enfernet, 60 livres pour les médecins et les médicaments, 37 livres, 12 sous, pour 376 livres de chandelles de suif ; 37 livres, pour 74 boisseaux de sel ; 75 livres, pour 300 pintes d'huile à lampe ; 35 livres, pour le blanchissage et l'entretien du linge ; 12 livres pour les gages du cuisinier ; 8 livres, pour ceux du serviteur, etc. — Transaction, en 1596, par laquelle Jean Mocquet, grand vicaire de Charles Myron, évêque d'Angers, abbé de Cormery et procureur de Louis d'Acellon, nouvel abbé, donne aux religieux une pension ou rente de 5,000 livres, pour leur éviter tous différends avec les receveurs et fermiers. — Concordat, en 1662, entre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé de Cormery, et les religieux, portant entre autres clauses, consentement par ces derniers d'entrer dans la congrégation de Saint-Maur, favorisée de grands privilèges, obtenus d'Urbain VII par Philippe de Béthune, ambassadeur extraordinaire à Rome. — Arrêt du Conseil du Roi, de 1672, ordonnant, à la requête dudit abbé, le partage, en trois lots, des biens de l'abbaye. — Procès-verbal d'estimation et partage desdits biens par Gabriel Dalonneau, seigneur de Marray et de Grandfonds, lieutenant général au bailliage de Loches. — Bail à vie abbatiale, en 1695, du 1[er] et du 3[e] lot des dépendances

de l'abbaye, par Nicolas Guillaume de Bautru de Vaubrun, abbé, à Jacques Débit, religieux et procureur du couvent, pour 4,100 livres. — Sentence arbitrale, en 1706, de Delaroche et Benoît de la Grandière, relative aux comptes rendus par les religieux, fermiers à vie de Nicolas de Bautru de Vaubrun, leur abbé.—Tableaux des réponses faites par les religieux, en regard des demandes d'indemnités et questions produites par Antoine de Bertet de La Clue, chanoine et grand vicaire de l'évêque de Chartres, abbé de Cormery. — Transaction par laquelle ledit abbé se désiste de ses prétentions sur 4 arpents 31 chaînées de jardin, situées dans l'enclos des religieux et qui leur avaient été cédés par le précédent abbé. — Sousseing qui autorise l'abbé à établir une ouverture dans l'ancienne grande porte de l'abbatiale communiquant avec les jardins des religieux, à la condition de leur remettre la clef quand il cessera d'habiter l'abbaye.

H. 78. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier; 3 plans.

1256-1773. — Vente, en 1256, par Egidius, *miles*, de Tauxigny, à l'abbé et aux religieux de Cormery, de ses droits d'usage sur les bois d'Enfernet, qu'il tenait en fief dudit abbé. — Extrait d'une sentence du châtelet de Paris, en 1499, maintenant l'abbé Jean, en possession de ladite forêt d'Enfernet, contenant environ 400 arpents. — Plans et description d'un bois de haute futaie, près le château des Étangs, contenant 35 arpents 50 chaînées. — Adjudication, en 1702, pour 700 livres, des matériaux provenant de la démolition d'une partie du château des Étangs, par François Perrault, seigneur de Minière, à la requête de l'abbé de Bautru et malgré l'opposition des religieux. — Arrêt du Conseil d'État pour l'abonnement des droits de grurie. —Lettres, rôles et quittances concernant le paiement desdits droits par l'abbé, pour ses justices de Cormery, Bossée et Bournan. — Adjudications par les abbés, pour 1,900 et 3,000 livres, du revenu des seigneuries et châtellenies de Bossée, Bournan et des Étangs. — Baux à l'enchère, en 1659, du revenu temporel de l'abbaye, par Henri de Béthune au sieur Jahan, pour 9,500 livres. — Baux à ferme : des 1er et 3e lots réservés à l'abbé, par ledit de Béthune et les religieux, fermiers à vie abbatiale, à Bernard Huret, notaire, pour 6,500 et 7,000 livres; — des droits seigneuriaux et féodaux de la châtellenie de Cormery, l'hôtel abbatial, le greffe, la halle et la maison dite Tour de Cormery, les dîmes, terrages et rentes, les prés, le parc de Bault, etc., par les abbés Guillaume de Bautru, en 1730, et Antoine Berthet de La Clue, en 1747, à Gatien Baleschoux, pour 2,900 et 3,674 livres. — État des vins récoltés dans les vignes de Cormery, en 1747-1750. — Projet de cession, par Berthet de La Clue, aux administrateurs du séminaire de Tours, de tous ses droits sur l'abbaye de Cormery, à la condition de lui payer pendant sa vie une rente viagère de 9,000 livres.

H. 79. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1702-1788. — Manse conventuelle de Cormery. — Baux à ferme par les religieux, en 1718-1758: de 3 quartiers de vigne, au clos de Saint-Blaise, paroisse de Truyes, dépendant du sacristain, à Pierre Bougrier, marchand et autres, pour 12 livres, puis 15 ; — de prés, au lieu dit Le Pré Quentin, au bout du faubourg des Ponts, paroisse de Truyes, pour 60 livres, puis 180. — Baux à loyer : d'un corps de logis, au boulevard de Cormery, à Jean Habert, marchand, pour 15 livres ;— d'un autre, situé devant les fours banaux, à Joseph Creuzadet, marchand, pour 25 livres ; — d'une maison avec jardin, joignant un bras de l'Indre et le pavé du faubourg des Ponts, à Nicolas Vignon, marchand, pour 50 livres. — Exponse aux religieux, par François Vernier, maçon, d'un terrain en l'île des ponts de Cormery, paroisse de Truyes, sur lequel existait une maison et une écurie, emportées par une crue de l'Indre, survenue dans la nuit du 26 au 27 novembre 1770. — Déclarations rendues par les religieux : à Louis de Vignerod du Plessis de Richelieu, baron de Véretz, pour un pré de 6 arpents, appelé la Prairie de Saint-Paul de Cormery, sur le Cher ; — à Claude Sain de Boislecomte, chevalier, seigneur d'Esvres, pour 2 arpents de pré, membres de la métairie de Forge, appartenant au sacristain. — Déclaration et dénombrement des biens et revenus de la manse conventuelle, rendue à la chambre ecclésiastique du diocèse de Tours. — Quittance de 40 livres versées par les religieux pour l'amortissement d'une rente assignée sur un petit jardin contenant autrefois une tannerie réunie aux moulins banaux de l'abbaye. — Rapports d'assignations faites à Jean Dubois, fermier de la métairie de Chanteloup, paroisse de Tauxigny, pour le paiement de 1,000 livres, de 6 pochées de froment, 300 boisseaux d'avoine, 36 poulets, 18 chapons, etc. — Saisie de 1,200 gerbes de froment, 100 de seigle, 1,200 d'avoine. — Bail à ferme par Guillaume Lefebvre, religieux et procureur de l'abbaye à Martin Gallais, meunier, pour 1,200 livres,

110 boisseaux de grain, etc., de la maison prieurale et seigneuriale de Veigné et de ses dépendances. — Sousseing de Martin Galais, reconnaissant avoir reçu des religieux, à titre de prêt, 4,500 livres, qu'il paiera en 18 termes.

H. 80. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1595-1781. — Baux à ferme par François Baudet, infirmier, Antoine de Rigné, prieur de Saint-Nicolas, Pierre Perret, sous-sacristain, Étienne Pallan, armoirier, J. Buisson, curé du crucifix, Pierre Brocherel, le jeune, aumônier, Urbain Béranger, chantre, Henri Dupin, cellerier et autres religieux de Cormery, en 1595-1789: de la pointe du pré des Grands-Délais, au bout du jardin, à Pierre Brocherel, l'aîné, prieur claustral, pour 10 livres 15 sous ; — de diverses pièces de pré, en ladite prairie, pour 40 à 72 livres l'arpent ; — de 116 chaînées, en la prairie de Chesneau, sur l'Indre, à Jean Habert, maître de l'hôtellerie du Croissant, pour 60 livres ; — de 2 arpents, dans la prairie de La Vacherie, paroisse d'Esvres, à Gatien Gillet, pour 100 livres, puis 180 ; — des prés de La Fontaine, proche La Guillotière, et autres prés, paroisse d'Esvres, à divers pour 25 et 50 livres l'arpent ; — de 7 arpents, en la prairie des Boyers, sous le moulin du lavoir, dite paroisse, à René Roger, notaire royal, pour 300 livres ; — de 10 arpents de terre, près la métairie de Brechenay, paroisse d'Esvres, à Jean Bulot, marchand, pour 50 livres ; — d'une île en pré, appelée Fressay, sous le coteau de Gate-Acier et le village des Quarts, paroisse de Truyes, à Abraham Vesnier, marchand, pour 13 livres. — Marché en 1676 pour planter 2 arpents de vigne dans le grand clos de l'abbaye, derrière l'église de Notre-Dame de Fougeray, au prix de 60 livres l'arpent. Cahier contenant la désignation et le revenu des domaines, des dîmes, cens, rentes, etc. — Répertoire dressé en 1700 pour trouver les dites terres, etc., dans la grande lièvre et dans celle de Notre-dame-de-Pitié de Tauxigny.

H. 81. (Registre.) — Petit In-folio, 88 feuillets, papier.

1684-1733. — Livre des actes capitulaires. — Réception de Thomas Jouneaux, institué prieur par les R. P. définiteurs du chapitre général, tenu en 1684, au monastère de Saint-Benoit-sur-Loire. — Nomination d'Adrien Beasse pour scribe. — Consentement des religieux : à recevoir de l'abbé 500 livres au lieu de 700, pour les réparations ordinaires de leur couvent ; — à porter pendant 30 ans, à 14 deux au lieu de 11 deux, leurs droits de terrage sur les métairies dépendantes de la seigneurie de Vaugrignon, paroisse d'Esvres, acquise par Pierre Tournier, trésorier de France à Tours. — Emprunt de 2,300 livres, en 1686, pour l'enclos du monastère et construire un dortoir. — Autre, de 400 livres, pour continuer lesdits travaux. — Nouvel emprunt de 5,000 livres, en 1691, pour l'achèvement du dortoir. — Bois de charpente achetés des religieux de Pontlevoy, pour faire le comble. — Approbation du don de 2,500 livres, offert par la dame Charite Buisson, à la condition d'être enterrée dans l'église, en la chapelle de Notre-Dame. — Emprunts au denier 24 et 25, pour le remboursement de ceux faits au denier 20. — Pension viagère de l'abbé, réduite de 4,300 livres à 4,100, à la charge par les religieux de payer les suppléments de portion congrue aux curés de Coussay, Bossée et Bournan, et à la maîtresse d'école de Cormery. — L'abbé de Vaubrun autorisé par le couvent à faire démolir le château des Étangs et à abattre les bois, sous condition d'en employer le prix aux réparations de l'église et de la maison du sacristain, et à construire une salle d'audience. — Ledit abbé blâmé par le R. P. visiteur, trouvant que le nouveau bail fait aux religieux était plus élevé de 1,202 livres que le précédent et de 946 livres que le revenu de ses deux lots. — Emprunt de 4,000 livres ordonné par le chapitre, pour acquitter la pension du dit abbé, qui menaçait de faire des frais. — Autre emprunt fait aux chartreux du Liget, au denier 24 pour rembourser la dame Legras. — Ordre de faire disparaître un vieux buffet d'orgue, très gênant par sa situation en face de la chaire et le jubé, ou tribune, existant devant la croisée septentrionale de l'église. — Pouvoir donné à René Manceau, secrétaire, pour soutenir le procès intenté par Julien Leroy, vicaire perpétuel de Truyes, pour prouver qu'il est curé primitif et doit percevoir deux gros de blé. — Opposition des religieux à la réunion au petit séminaire, du prieuré de Tauxigny, dépendant de l'abbaye depuis sa fondation. — Ordre de racheter 10 arpents 60 chaînées de pré aliénés, les dettes étant presque toutes acquittées (1720). — Démolition d'une des trois arcades formant l'entrée du monastère.

H. 82. (Registre.) — Petit in-folio ; 155 feuillets, papier.

1605-1706. — Cartulaire ou recueil d'actes, concernant les domaines et revenus de l'abbaye de Cor-

mery. — Concordat entre Henri de Béthune, abbé, et Benoit Brachet, procureur des religieux, ses frères ; portant, entre autres, adhésion à la congrégation de Saint-Maur, le 28 mars 1662. — Partage en 3 lots des revenus de l'abbaye ; le 1er pour l'abbé, estimé 3,928 livres, le 2e pour les religieux, 3, 934, et le 3e destiné aux travaux et charges, 3,939. — Arrêt du Conseil, qui condamne Mathurin Asselin, vicaire perpétuel de la paroisse de Fougeray, en l'abbaye de Cormery, maintient les religieux comme curés primitifs de ladite paroisse, et les autorise à faire dire la grand'messe par le segretain les jours de fête, avec obligation au dit Asselin et ses successeurs, d'assister avec ses chapelains, aux processions solennelles et ordinaires faites les dits jours par les religieux, — Conférences de la frèche du Grand et Petit Bois-Ronart, paroisse de Tauxigny, tenue en partie par Jean de Vonne, chevalier, seigneur de Truandière, et Jacques d'Argy, écuyer, sieur des Augis, et chargée envers le couvent et la chapelle de Notre-Dame de Pitié, d'une rente de 8 setiers de froment; — de celle du Vigneau, paroisse de Louans possédée, en partie, par Mathurin Ansault, notaire à Saint-Branchs, et chargée d'une rente foncière de 4 boisseaux de froment.— Déclaration de François, marquis de Vassé, gouverneur du Plessis-lès-Tours, reconnaissant devoir aux religieux une rente foncière de 22 setiers de froment, assignée sur les moulins banaux d'Azay-le-Rideau. — Jugements de Jean Berthelot, bailli de Cormery, condamnant Pierre Seguin de La Boissière à payer 3 années d'arrérages d'une mine de froment, valant 4 boisseaux, et 5 sous 1 denier de cens, comme possesseur d'une frèche dite La Renière ; — Jean de Sazilly, prieur de Coussay, à acquitter 12 années d'une rente de 20 livres, due au Couvent, pour un jarrault, *alias* un diner. — Sommes dépensées de 1687 à 1706, en réparations et constructions, formant un total 48, 466 livres, 6 sous.

H. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier; 5 plans.

1421-1770. — Petit-Couvent. — Acquisitions; en 1421, par les religieux de Cormery, sur Pierre de Fourques, de 2 arpents de pré et saulaie, prairie du Chesneau, sur l'Indre, pour 25 écus d'or à la couronne ; — en 1529 par François Amenon, prieur de Rivarennes, procureur de l'abbaye, sur Jean Letort, marchand, de 54 chainées, en ladite prairie, pour 50 livres ; — par Jean, abbé de Cormery, en 1505, sur Mery Gaspard, marchand, d'un pré de 150 chainées appelé le pré Clos, et de 3 quartiers de terre, sur le chemin de Loches, pour la fondation d'une messe, dite du Bonhomme. — Bail en 1643 pour 18 livres 5 sous 10 deniers de rente, par René Huret, notaire, et autres héritiers de René Véron, aussi notaire, à Louis Tournebeuf, sergetier et foulon de la 4e partie par indivis d'un moulin à foulon, en l'île. — Marché, en 1656, entre l'abbé et Étienne Bourassé, marchand, qui s'engage pour 600 livres à réparer et refaire les chaussées des trois moulins banaux, sur une longueur de 57 toises. — Ventes faites aux religieux : par Louis Gorron, notaire, d'un pré appelé l'Ile de La Binoche, près le moulin à foulon, pour 100 livres ; — par Pierre Blain, sieur de La Boutetterie, paroisse d'Esvres, d'une petite île, près les étables du moulin banal, où était autrefois une tannerie, pour 180 livres. — Baux à ferme, par Pierre Lelièvre, prieur, Louis Delaforge, et autres : de 91 chainées de pré, en la prairie Barot ; — du temporel de la terre et seigneurie des Pins, paroisse de Véretz, à Vincent Chappeau, sieur de La Roche, pour 340 livres et à Philippe Rouillé, marchand voiturier, pour 360, à la charge de tenir les assises etc. — Visite des lieux, à la requête du nouveau fermier. — Cession d'une petite grange, couverte en paille, au bourg de Veigné, près les moulins, par Pierre Angevin, maréchal, à Jacques Debit, procureur de l'abbaye, pour l'acquittement de 84 livres restant à payer sur sa ferme de La Garenne et des dimes de Veigné. — Ventes aux religieux par Jean Arrault, de 6 chainées de pré, en la prairie de l'Armoirier, pour 52 livres 10 sous ; — par Étienne Aubry, bourgeois de Cormery, du pré Quentin, de 7 quartiers, pour 60 livres. — Plans des frèches, du Curé, des Fontenelles, des Rouillis des Fiers-de-Pied et des Fiefs-Communs, dépendant de la seigneurie des Pins.

H. 84. (Registre.) — In 4°, 82 feuillets, papier.

1737-1749. — Livre des fermes de la manse conventuelle et de celle des offices claustraux, chapelles, etc. — Métairies : de Montchenin, affermée 350 livres et des suffrages ; — d'Aubigny, 306 ; — de La Gittourie, 248 boisseaux de blés, 6 chapons, 12 poulets 6 livres de beurre par vache, 10 charrois, etc ; — des moulins banaux, 506 livres et 640 boisseaux de blé ; — des prés, montant à 52 arpents. — Dimes et terrages : de Montchenin, affermés 300 livres ; — de Tauxigny, 580 ; — d'Armancé, 100 ; — de La Gaudinière, 230 ; — de Louans, 200 ; — du Louroux, 50 ; — de La Patrie, 30 ; — des Pins, 40 ; — de La

Gittourie, 242. — Seigneurie des Pins, dîmes, vignes terres, prés, maisons, etc., affermés 1,024 livres. — Rentes ou pensions dues par l'abbé : au grand vicaire ou prieur claustral, 45 livres, 4 pochées de méteil et 4 poinçoins de vin ; — au curé du crucifix, 60 livres ; — au portier et au sonneur, 258; — à l'aumônier, pour les pauvres, 55 setiers de mouture. — Métairie de Chanteloup, dépendante de l'aumônier, affermée 300 livres. — 50 chaînées de pré, à l'armoirier, 23 ; — 5 quartiers, en la prairie d'Avon, au grand prieur, 100 livres. — Métairie de Forges, au sacristain, 50 livres, 6 chapons et la moitié des récoltes ; — dîmes du dit lieu et de Dolus, au même, 315 livres. — Redevances dues à l'abbaye par les prieurés de Veigné, Azay-le-Rideau, Tauxigny, Louans, Bossée, Bournan, etc., pour un jarrault ou dîner. — Fermes, des prés de Forges, etc., de vignes, à Trichet, etc., au sacristain, 273 livres. — Cens, rentes, droits de fiefs et prés du prieuré de Louans, affermés 1,600 livres. — Métairies : dudit prieuré affermée 530 ; — du prieuré de Veigné, 1,500 ; — de celui d'Azay-le-Rideau, 330; — du prieuré de Sainte-Hélène et de sa ferme de La Brignardière, 950 livres ; — du prieuré de Coussay, 3,600 livres.

H. 85. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

1715-1790. — Livre du revenu et de la recette de la manse conventuelle et des offices claustraux de l'abbaye de Cormery. — Métairies : de Montchenin, affermée 300, puis 825 livres, 100 boisseaux de froment, 8 chapons, 50 fagots de paille et 8 charrois, les 9 arpents de bois réservés; — d'Aubigny, 300, puis 800 livres, 300 boisseaux de froment, 100 d'avoine, 2 dindes, 12 poulets, 80 fagots de paille, 18 charrois ; 18 arpents de bois réservés ; — de la Gittourie, 248 boisseaux de blé, 18 poules, 12 livres de beurre, la moitié des veaux, noix, pommes, poires, cerises, etc. — Dîmes et terrages de Tauxigny, affermés, 580 livres, puis 1,550 et 200 de gros au vicaire perpétuel, compris celles de Coussay et Dolus ; — de Louans, 200 livres puis 300; — moulins banaux de Cormery à 3 roues, 430 livres et 640 boisseaux de blé, puis 800 livres, 800 boisseaux de froment, 100 anguilles et un gâteau. — 45 arpents de pré, à 40 et 60 livres l'arpent ; — moulins d'Azay-le-Rideau, affermés 22 setiers de froment; — droits de pêche, 40 à 60 livres. — Terre et seigneurie des Pins, près Véretz, dépendante du petit couvent, affermée de 360 à 750 livres, puis arrentée vers 1780, au duc d'Aiguillon pour 800 boisseaux de froment ; — dîmes de la Guéritaude, 60 livres ; — du Gaucher, 40 ; — clos de vignes au-dessous de la fontaine de Château-Jouan, 30 livres ; — 19 arpents de prés, à 30 et 65 livres l'arpent ; — logis de St-Marc, maisons au boulevard et en l'île des ponts, et chambres sous la tour du clocher, loués à divers. — Gages : du grand vicaire, 45 livres, 4 pochées de méteil et 4 poinçons de vin ; — du curé du Crucifix, 60 livres ; — du portier et sonneur, 37 livres 10 sous, 4 pochées de froment, 6 poinçons de vin et 18 setiers de mouture. — Métairie de Chanteloup, à l'aumônier, affermée 300 livres puis 500, les bois et vignes réservés ; — dîme et terrage, 14 livres ; — logis de l'aumônerie, 12 livres ; — rente de 58 setiers de mouture, payée par l'abbé audit office, pour les aumônes ; — prés, prairies d'Avon et de Moré, terres à Esvres, jardin à Crotet, etc., dépendants de la chapelle St-Nicolas, affermés à divers, pour 211 livres. — Métairie de Forges, au sacristain, affermée, avec les dîmes, 410 livres puis 510; — dîme de Dolus, 175 puis 200 livres et 50 boisseaux de froment. — Rentes ou pensions : de 15 à 22 livres dues au petit couvent par les prieurés de Vontes, Veigné, Azay-le-Rideau, Tauxigny, Louans, les Roches-Saint-Paul, à Ligré, Coussay, Parthenay et Marchesius, dans le diocèse de Coutances, et par l'abbé de Cormery, à cause des prieurés de Bossée et Bournan. — Recettes de 61 livres payées par la comtesse de Reignac, l'abbé de Beaulieu, le chapitre de Saint-Martin et le prieur de Tauxigny, codécimateurs, sur les 175 livres dues annuellement au vicaire dudit Tauxigny.

H. 86. (Registre.) — In-folio; 147 feuillets, papier.

1742-1748. — Terrier « de la manse conventuelle, petit couvent, grand prieur, aumônier, sacristain, sous-sacristain, infirmier, armoirier, chantre, chapelles, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Pitié ». — Déclarations : par René Couette, curé de Saint-Venant de Luynes, de 31 chaînées de pré, au lieu dit les Iles de Forges, paroisse d'Esvres, fief du sacristain, au devoir de deux chapons et 12 deniers ; — par Gilles Guimier, lieutenant général, de 12 chaînées, aux petits prés de Vontes, dite paroisse, au devoir de 20 deniers; — par Gilles Bougrier et autres, d'héritages en la frêche de La Goussardière, paroisse de Tauxigny, contenant 45 arpents, chargée envers ledit sacristain de 16 boisseaux de froment, 4 de seigle, 2 chapons et 10 sous ; — par Françoise Lion, veuve de Charles Bulot, marchand, de 65 chaînées de terre, en la pièce du clos

de l'aumônier, à Esvres, au devoir de 8 sous de cens; — par René Voisin, couvreur, Pierre Auvray, marchand, de maisons, rue de la Fouperie, joignant le mur de ville, fief de l'infirmier, au devoir de 8 sous 5 deniers chacune; — par Charles Bulot, tailleur, d'un logis, avec cour, jardin, etc., en la Grande Rue, chargée vers le petit couvent de 50 sous de rente foncière; — par Martin Bonvalet, meunier, d'une maison, vis à vis les douves, fief de l'abbé, au devoir de 10 sous, et chargée de 7 sous 6 deniers de rente envers ledit couvent; — par Toussaint Rougeard, filtoupier, de 150 chaînées, en la frèche des coteaux de Courçay, qui doit 4 boisseaux de blé et 15 sous; — par Marin Carreau, notaire, de 5 arpents, en la frèche du clos du Milieu, sur laquelle est dû au chantre 5 setiers de froment et seigle; — par Pierre Gorron, sieur de Bois-Renault, procureur fiscal, de 25 chaînées dans le pré Long, qui doit 50 sous à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de Tauxigny; — par Michel Gilles, de 110 chaînées, en la frèche de la Petite Bruère, chargée de 3 provendiers de froment; — par François Cosnier, Louis Delétang et autres, de maisons, terres, etc, paroisses d'Azay, Esvres et Truyes, chargées envers la manse conventuelle des droits de terrage de 2 boisseaux sur 12 et de la dîme de verdage et charnage, rendables en la grange dîmeresse de La Gitourie, paroisse de Truyes; — par Étienne Aubry, bourgeois, de 117 chaînées de vignes, en la frèche de La Bonimère, paroisse de Fougeray, ville de Cormery, qui doit à l'abbé 21 sous 4 deniers, au prieur claustral 14 boisseaux de froment, et à l'infirmier 4; —par Jean Fillion marchand, de 75 chaînées, en la frèche du Grand Brechenay à Esvres, chargée du droit de dîme, de vingt une, envers la mense conventuelle.

H. 87. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1780-1790. — Liève du revenu des prieurés non unis, suivi de la recette. — Revenus du temporel des prieurés : de Veigné, affermé à François Lucas, meunier, pour 1,000 livres, 16 livres pour droit de Jarrault, au Petit-Couvent de l'abbaye de Cormery, 75 boisseaux de froment, dont 4 à l'infirmier, et 50 de seigle; — de Louans, affermé à Julien Noël, notaire, pour 1,600 livres, non compris les dîmes et terrages, 12 livres à l'abbaye, une pochée de froment de 12 boisseaux à l'aumônier, et 15 livres de droit de Jarrault au Petit-couvent; — d'Azay-le-Rideau, à Louis Bastard, marchand, pour 600 livres, et 16 de Jarrault au Petit-Couvent; — de Coussay, à André Morry, pour 3,500 livres et 23 de Jarrault; — de Sainte-Hélène, paroisse d'Amonville, et du lieu de La Bignarderie, en dépendant, affermé au sieur Richer, pour 1,350 livres. — Recettes : du prix des fermes susdites, des terres de Brechenay, affermées au sieur Bulot, pour 100 livres, et du pré de Chillou, à René Vincendeau, pour 30 livres.

H. 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont un cahier de 28 feuillets.

1482-1718. — Aumônier. — Donation, en 1482, d'une maison, près l'enclos du sacristain, à Cormery, faite par l'abbé et les religieux à Jean Bodin, aumônier. — Cession gratuite dudit logis aux religieux réformés, par l'aumônier, Berthelot, en 1669. — Échange, en 1537, par lequel Jean de Maulay, prieur de Parthenay aumônier de Cormery, donne à Étienne Trotereau, seigneur de La Richardière, 106 chaînées 3 quarts de pré, sur l'Échandon, pour un autre pré de 76 chaînées un quart, sur la même rivière, près le biez du moulin du Chêne. — Accord entre Pierre Lefebvre et ses cohéritiers pour le paiement à Charles Legoulx, infirmier, de 18 années d'arrérages d'une rente d'un setier de froment, sur une frèche appelée La Péchaudière, à Bossée. — Rachat de 26 chaînées de pré, prairie du Chesneau, par Urbain Béranger, aumônier de l'abbaye de Cormery, sur Jean et Thomas Buisson, marchands, pour 98 livres. — Inventaire général des titres de l'aumônerie, contenant entre autres : provisions, prises de possession et résignations dudit office ; — arrêt du grand Conseil contre Jean Deodeau, pourvu en Cour de Rome, qui prétendait jouir du temporel de l'aumônerie après sa réunion à la manse conventuelle ; — renoncement, par l'abbé Geoffroy, à lever une dîme sur la métairie de Chanteloup; — ladite métairie exemptée du logement des gens de guerre par Louis XIV et les religieux autorisés à y apposer leurs armoiries ; — fermages des cens et rentes, profits de fiefs, lods et ventes, terrages etc., pour 90 livres. — Déclarations : de Tristan Binet au fief de l'aumônier, pour un jardin joignant la maison du palais royal ; — de Jeanne Savary, pour un appentis, où était un jeu de billes, situé rue du Parc, sur les douves de Cormery ; — de Michel Fouquet et autres, pour terres en la frèche des Ruaux ; — de Joseph Sain, prêtre, seigneur de La Rochefaron, et consorts, détenteurs de la Grande Gagnerie ; — de Gillette Perret, veuve de Jean Emery plumassier du

Roi, seigneur de la Roche-Farou et autres, débiteurs de droits de terrage ; de Robert Vergne, pour prés en la prairie du Moine, près le moulin Perion, situé sur l'Échandon.— Marché entre l'aumônier et Jean Morier, jardinier, pour les façons de ses trois jardins de Chanteloup et de Cormery.

H. 89. (Registre.) — In 4° 68 feuillets, papier.

1537-1718. — Inventaire des rentes et des titres de l'aumônerie. — Rentes féodales et sujettes à lods et ventes : de 10 sous 10 deniers, due par Massonneau, notaire à Tours, pour une place et jardin sur les douves de Cormery ; — de 8 sous, par Mathurin Chemallé et autres sur un clos dit de l'Aumônier, contenant 10 arpents ; — de 2 sous 6 deniers, par Jean Rolland et consorts, sur la frèche des Ruaux, près Chanteloup ; — de 6 derniers, par Isabelle do Loré, dame de La Bodelière, pour 35 chainées, en la prairie du Chesneau sur l'Indre ; — de 17 deniers, par Jean Émery, sieur de La Rochefarou, sur 22 chaînées de pré, arrosées par l'Échandon, paroisse d'Esvres ; — de 5 sous, par Louis Paulmier, pour une cave et le dessus, en la rue du Parc ; — de 2 setiers de froment par ledit Émery, Jean Aubry et autres, sur la frèche, *alias* la seigneurie ou grande Gagnerie de Mauré ou Moré, contenant 21 arpents, et le moulin Sauquet, paroisse d'Esvres. — Droits de terrage de 11 gerbes une, dus par Claude Sain de Bois-le-Comte et autres, possesseurs d'une terre dite de Dessus-le-Bois, près Courtil, à Esvres, de celle des Aubuis, audit lieu, etc. — Détail de la métairie de Chanteloup, paroisse de Tauxigny, contenant 60 arpents de terre, 9 arpents 44 chainées de bois taillis et futaie et 2 arpents 10 chainées de pré.— Cession par Geoffroy Le Pin, abbé, des dîmes qui lui sont dues sur ladite métairie, 1590. — Extraits des baux, consentis pour 300 livres. — Office de l'aumônier, consistant à recevoir, mettre au moulin, faire boulanger et distribuer aux pauvres pendant l'année, 58 setiers de mouture, fournis par l'abbé.

H. 90. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1608-1657. — Chantre. — Vente par Mathurin Marteau, charpentier, au village de Verneuil, paroisse d'Esvres, à Louis Menard, religieux profès et chantre de l'abbaye de Cormery, de 36 chainées de vignes, en 4 pièces, dans le clos des Grandes vignes, près le Puy de Beugné, sur le chemin de Cormery à Veigné, pour 30 sous la chaînée. — Déclaration d'un jardin, clos de murs, près des cours de l'abbaye ; d'un autre au vieux marché, de 3 quartiers de vigne, etc., rendue au fief et seigneurie de ladite abbaye, par François Faucheux, chantre et titulaire de la chapelle Saint-Nicolas.

H. 91. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1656-1678. — Liève du revenu de la chapelle Saint-Nicolas et du chantre de Cormery, avec la recette. — Rentes foncières : de 45 sous, due à ladite chapelle par la veuve Prosse, pour une maison en l'île des ponts de Cormery ; — de 2 livres, par Mathurin Blasteau, sur logis, jardin, cour, ouche, etc., près le bourg de Truyes ; — de 2 sous 6 deniers, par Louis Lovot, sergetier, sur 50 chainées de vigne et taillis, sous l'Hermitage ; — de 7 boisseaux de froment, par Robert Vergne et autres, sur la frèche de Courtil. — Déclaration de la veuve Antoine Bertrand, reconnaissant devoir à la chapelle Saint-Nicolas 20 deniers, sur un logis, cour et jardin situés près le portail de Malescot, ville de Cormery. — Rentes de 5 setiers de seigle et froment, dus au chantre par Pierre Oudin et autres, détenteurs d'une frèche dite le clos du Milieu, autrefois habitée ; — d'un setier de froment, dû au prieur de Louans ; — de 18 boisseaux par Thierry, procureur, et autres, sur la frèche dite du haut de la Lande. — Conférence de la dite frèche, qui doit en outre au fief de l'abbaye, un droit de terrage de 2 gerbes sur 11, et au sacristain 2 setiers de blé, 2 poulets, 2 chapons. — Déclaration et dénombrement des maisons, jardins, vignes, prés, terres de la chapelle Saint-Nicolas et de la chantrerie, rendus à la dite seigneurerie par François Faucheux, chantre et prieur de la dite chapelle.— Sommes reçues de 1651 à 1679. — Remèdes pour toutes sortes de fièvres.

H. 92. (Liasse.) — 4 pièces, papier

1580-1787. — Infirmier. — Obligation, en 1580, de 24 écus sol ou 72 livres, consentie par Pierre Lefebvre, marchand et ses cohéritiers à Charles Legoulz, infirmier, pour le paiement de 12 années d'arrérages d'une rente d'un setier de froment, assignée sur une frèche dite de La Pichardière, située près le village des Courtils, paroisse de Bossée.— Exponse de ladite frèche, en 1596, par Michel Delhommais, labou-

reur et ses cohéritiers, à frère François Baudet, infirmier. — Extrait du papier terrier de la châtellenie de Véretz, portant déclaration audit fief par l'infirmier de Cormery, en 1787, d'une rente de 2 boisseaux de froment due par Henri Milandre et ses cohéritiers sur une frêche dite du Vaudion, paroisse de Véretz.

H. 93. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1655-1713. — Livre des cens et rentes, suivi de la recette, dressé par Nicolas Granger, infirmier. — Rentes : de 4 petits boisseaux de froment, due à l'infirmerie sur la frêche de La Boninière, près le village des Quarts, paroisse de Cormery ; — de 4 grands, sur celle de La Douetterie, près Bossée ; — de 12 sous 6 deniers, sur le lieu de La Folie, près la croix de Saint-Blaise, paroise de Truyes ; — de 9 boisseaux et une poule, sur la Fosse-aux-Jones, près La Boutetterie, paroisse d'Esvres ; — d'un setier et 26 sous 8 deniers, sur celle de La Guicheraie, paroisse de Saint-Branchs; —de 4 grands boisseaux et un chapon, sur La Guinière, paroisse de Louans ; — de 2 boisseaux sur 50 chaînées de vigne, dans le clos de Vauguion, paroisse de Véretz ; — de 4 boisseaux et 5 sous, sur le prieuré de Veigné ; — de 12 sous 6 deniers, sur le clos de La Chicherie, près la varenne de Cormery ; — de 10 boisseaux et un chapon, sur la frêche de Jean Couturier à Bournan ;— d'un setier, sur la métairie de Chemely, dépendante de la seigneurie de Baigneux, même paroisse ; — de 12 boisseaux sur les terrages et dîmes de La Gitourie, donnée à l'infirmier par Denis Briçonnet, évêque de Saint-Mâlo, abbé de Cormery; — de 8 sous 5 deniers, sur une maison appelée l'Infirmerie, située rue de la Fouperie, près le mur de ville. — Livre des recettes faites par l'infirmier, de 1655 à 1713.

H. 94. (Liasse.) — 50 pièces, papier, 4 plans.

1495-1782. — Sacristain. — Amortissement par Jean Bodin, sacristain, pour 8 écus d'or à la couronne, d'une rente d'un setier de froment et une poule due à Gilles de Montfort, écuyer, seigneur d'Esvres, et assignée sur sa seigneurie de Forges. — État en 1597, des récoltes faites par Jean Nau, marchand à Tours, fermier de la métairie de Forges, réclamant contre l'action des religieux, qui avaient opéré une saisie sur tous les revenus du sacristain et donné à un autre sa ferme qu'il avait prise en friche. — Baux à moitié de la métairie de Forges, paroisse de Truyes, par René Cormier et Urbain Fremont, sacristains. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments. — Déclarations : des bois de Forges, rendue au Roi, pour obéir à l'arrêt du Conseil ; — de 2 arpents de pré, proche le moulin banal d'Esvres, fournie à Louis Morineau, écuyer, seigneur d'Esvres, maître d'hôtel et secrétaire du Roi. — État des terres de la seigneurie de Forges. — Arpentages des domaines de La Michelinière, en 1751. — Mémoire de Louis Boudan, bénédictin, concernant les demandes à faire au grand maître, pour l'aménagement des bois. — Déclarations : de 5 quartiers de pré, en la prairie de Thuillay, rendues au fief de Leugny, paroisse d'Azay-sur-Cher, par François et Urbain Fremont, sacristains ; — de la maison du sacristain, avec jardin, cour etc., dans le cloître de l'abbaye, près l'église, rendue par le même, au greffe des domaines des gens de mainmorte. — Visite et estimation des réparations à faire audit logis. — Quittance de 2,103 livres, reçues par Louis Biget maçon, Louis Dubois charpentier et couvreur, Jean Bougerou, menuisier, Jacques Leblanc, serrurier. — Baux à ferme de maisons et jardins à divers. — Bornage, en 1496, des vignes du Tréchet et de celle adjacente, près Cormery, appartenant au sacristain et aux religieux. — État au vrai des revenus de la sacristie. — Aveux et déclarations, en 1640 et 1692, des dépendances de l'abbaye, rendus au Roi par François et Urbain Fremon, sacristains. — Plans des frêches de La Michelinière et de La Touche-Garreau, à Azay-sur-Cher, dépendant de la métairie de Forges.

H. 95. (Registre.) — In-12 carré, 96 feuillets, papier.

1741-1746. — Livre des frêches, ou registre terrier du sacristain et des religieux. — Détail, contenances etc., des frêches : des 58 arpents, *alias* Falaise, en la seigneurie de Forges, paroisses d'Azay-sur-Cher et Esvres, chargée d'une rente de 3 boisseaux de froment et avoine, 2 poules et 24 sous; — de La Fontaine-Hattonneau, paroisse d'Azay, de 125 chaînées, au devoir de 2 grands boisseaux de froment, 2 poules et 4 deniers ; — de La Touche-Garreau, dite paroisse, chargée de 8 boisseaux de froment et avoine, une poule et 4 sous ; — des Petites Boutardières, de 60 arpents, chargés de 6 boisseaux de froment, un porc, 2 chapons et 5 sous ; — de Brechenay, à Esvres, contenant 17 arpents, au devoir de 18 boisseaux

de froment, 5 sous 8 deniers, — du fief à la Dame, *alias* les Tertres, paroisse de Véretz, contenant 15 arpents, qui doivent 15 sous et trois poules; — du Grand Chesneau, paroisse de Fougeray, à Cormery, près le village des Hauts-Quarts, de 696 chainées, chargées d'un setier de froment et 2 sous; — de La Vache d'Or, à Truyes, contenant 7 quartiers, au devoir de 3 sous 4 deniers; — de La Grosse-Pierre, à Esvres, consistant en 100 chainées de bois taillis, qui doivent 12 sous 6 deniers et un chapon; — des Bernardins, même paroisse, de 57 arpents, chargés de 4 boisseaux de froment et 5 sous; — de La Goussardière ou Lombardrie, à Tauxigny, qui contient 45 arpents, et doit 20 boisseaux de froment et seigle, 10 sous, 2 chapons; — de La Guillotière, audit lieu, de 3 arpents, qui doivent 8 grands boisseaux de froment; — de La Quinière ou Potagerie, près le village du Fresne, paroisse de Chambourg, contenant 5 arpents, chargés de 12 boisseaux de froment et orge, un chapon, une poule, un pain, une chandelle et un denier; — de La Secrétainerie, à Dolus, contenant un arpent avec maison et grange, qui paye 5 sous et une poule; — du Ferray, à Saint-Bault, de 150 chainées, qui doivent 2 boisseaux de grain et 6 deniers. — Dimes de Dolus appartenant au sacristain pour un quart, et de La Chezière, même paroisse, contenant 300 arpents environ. — Limites des terres situées dans le fief de Forges et sujettes au droit de terrage.

H. 96. (Liasse.) — 1 pièce et cahier de 16 feuillets, papier.

1700-1770. — Sous-sacristain. — Papier rentier dudit office. — Rentes : un setier de froment, dû sur les dimes et terrages de La Gittourie; — 12 boisseaux, par le prieur de Tauxigny; — 2 mines, par l'abbaye, sur le moulin de Vaux; — 30 sous, par Joseph Sain, seigneur de La Roche-Farou, sur le pré Barot; — 11 sous, par la veuve de Jean Javary, sur 4 arpents dans le Pré-Clos; — 12 sous, par Pierre Lesourd, pour maison et jardin sur les ponts de Cormery; — 5 sous par Isaac Venier, pour vignes, près la tour quarrée de Truyes; — 3 livres par Ambroise Millot, seigneur de La Bodellière, sur 6 quartiers de pré, en la prairie de Moré; — 17 sous, un petit jambon, une miche et une pinte de vin, par l'abbé et le sacristain, aux fêtes solennelles; — 4 et 5 sous, aux anniversaires de messieurs de Saint-Malo, Étienne Gervaise, de La Rochefoucault, Jacques Delaunay, etc. — Reconnaissance par les héritiers de Jean Vaillant, sergetier, d'une rente de 5 sous due au sous-sacriste sur demi arpent de vigne, formant la frêche, dite Tète-de-Loup, près d'un sentier conduisant à Charentais, paroisse de Truyes.

H. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier; 3 plans.

1739-1770. — Prieuré de Coussay, dépendant de Cormery. — Aménagement des bois dudit prieuré, par Benoit Eynard de Ravanne, qui fait choix de 65 arpents pour le quart de réserve, et ordonne la division, en 12 coupes, des 186 arpents restant pour être exploités de 2 ans en 2 ans. — Plantation de 31 bornes et arpentage des coupes à faire par Jacques Ergo. — Ventes : de la 7e coupe de 14 arpents 13 perches, formant le buisson d'Ardenay, les baliveaux réservés, par Gilbert Cunat, prieur, à René Sénéchal, pour 750 livres, à la charge de laisser 25 nouveaux baliveaux par arpent et de clore le taillis de fossés et haies; — de la coupe blanche étoc du bois appelé Saint-Martin, contenant 65 arpents 66 perches, à Pierre Dubois, marchand, pour 2,600 livres; — de 986 pieds de chênes, etc., en futaie, par Jean Lebourguignon de La Rebuffière, maître particulier, à André Morry, marchand, pour 3,540 livres; — de 8 arpents de futaie, dite la garenne de Beaumont, paroisse de Saint-Venant de l'Oratoire, par les religieux de Cormery, à Jacques Brou, pour 2,300 livres. — Cahier contenant le relevé, détail et revenu des frêches : des Moinard, qui doit au prieuré 11 setiers 3 quarts de froment; des Cartouet, 28 boisseaux; des Pillault, 3 setiers; de la Moulinerie, 54 boisseaux; des Agrault, 4 setiers; de la métairie de La Chouperie 54 boisseaux; de celle de La Varenne 50, etc.— Les domaines consistant en la maison prieuriale avec douves, jardins, prés, fuie, vignes, etc.; les métairies de La Basse-Cour, de La Bordière, de Beaulieu, de partie de Beaumont, un moulin à eau et à vent; les dimes de Ballan, etc. — Bail à ferme du revenu temporel avec moitié des droits de fief, par Henri Dupin, cellérier de l'abbaye de Cormery, procureur de Gilbert Cunat, prieur, à André Morry, pour 3,500 livres. — Plans : de la borderie du Guay et des terres en dépendant; — du pré de Beaulieu, contenant un arpent 70 chainées; — des prés et marais de la métairie de Beaumont, contenant 25 arpents 62 chainées, à la chaine de 25 pieds.

H. 98. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 63 pièces, papier.

1376-1721. — Prieuré de Louans. — Baux à

ferme du temporel dudit prieuré, consistant en droits de châtellenie haute, moyenne et basse justice, maison et château seigneurial, colombier, etc., rentes de 51 setiers 8 boisseaux de froment, 728 boisseaux d'avoine, 36 chapons, 44 poules, 41 livres de cens ; métairie de 54 à 60 arpents, 16 de prés, 34 de pâtureaux dits les bois de Louans et le Marchais, dîmes au 13e, droits de corvée, servitude, etc., consentis par Jean Joysel, Pierre de Gaillarbois, Louis de Voyer d'Argenson, prieurs commendataires, à Étienne Champion le jeune, notaire royal, pour 1,400 livres, et à René Clavier, notaire de Montbazon pour 1,850. — Baux à moitié de la métairie de Louans, par les prieurs et fermiers généraux. — Bail d'un logis, avec cour, grange, et écurie, dans l'enceinte du château, des jardins et vergers, situés dans l'enclos, près des douves, et de la fuie, consenti par François Martin, notaire à Tours, fermier général, à François Naudin, serviteur de Pierre de Gaillarbois, prieur, pour 50 livres, 2 boisseaux d'ognons, et la moitié des poires de Bon-chrétien. — Transaction entre ledit prieur et Michel Champion, sieur de La Brechottière, au sujet d'une rente et de 3 quartiers de terre. — Bail, en 1376, pour une rente de 5 setiers de blé, du moulin de Remet, paroisse de Saint-Bault, par frère Girard, abbé de Cormery, à Pierre et Jeanne Bouchet, sa femme. — Échange en 1445, par lequel Élie Hardillon, donne à l'abbé le moulin de Remet, sur l'Échandon. — Constitution d'une rente de 4 livres sur ledit moulin et autres biens par les chanoines de Saint Martin, au profit de la fête de Saint Alexis, fondée en leur église, pour 40 écus d'or de 32 sous un denier. — Quittance de 110 livres, payées par le prieur Joysel à Jean de Vonnes, chevalier, seigneur de Fontenay et d'Azay-le-Chadieu, pour le réméré d'une rente de 4 setiers de blé qu'il avait aliénée. — Différend entre le prieur et Adrien Luthier, seigneur d'Armançay, qui ne voulait ni payer la rente, ni rendre le moulin, prétendant que ce dernier était dans son fief. — Procès-verbaux de visite dudit moulin et de saisie sur Claude François et Michel Luthier, héritiers du seigneur d'Armançay. — Lettre de M. de Reignac, pensant que la paix est signée avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse, etc.

H. 99. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1619-1746. — Déclarations rendues au Roi, à cause de son château de Loches, par les prieurs Jean Joysel et Pierre de Gaillarbois, des domaines et revenus du prieuré de Louans, consistant dans le château, etc., une métairie de 50 arpents de terre, en bruyères et friches, 10 arpents de prés et courances, dîmes, cens, rentes etc. — Déclaration des remboursements faits par le prieur, pour la rentrée en jouissance des prés, rentes etc., aliénés en 1564, 69, 87, 88 et 1625, et pour lesquels il lui est réclamé le 8e denier. — Rôle et quittance des taxes sur les bois ecclésiastiques. — Quittances de 1619 à 1746, des 2 livres annuelles payées par les prieurs au domaine de Loches, pour les droits de justice et châtellenie. — Accord entre de Gaillarbois et Louis Lucas, marchand, qui avait coupé les haies et arbres du pré des Fontenelles, croyant qu'ils dépendaient de sa terre. — États des prés dépendants du prieuré de Louans. — Baux à ferme, par René Clavier, notaire de Montbazon, fermier général du prieuré, Pierre de Gaillarbois et Prudent Marant, prieurs : du clos et pré des Saulaies, pour 55 livres, à la charge par le preneur, de nourrir, aux 4 fêtes de l'année, le curé de Louans, le desservant du prieuré, les marguilliers, chantres, justiciers, et de même le dimanche dans l'octave de l'Assomption, jour où on court les éteufs, plus 120 livres au dit desservant, 12 aux religieux de Cormery, 15 à l'abbé et 10 au procureur de cour ; — de plusieurs pièces dans la prairie des Gains, à 24 et 10 livres l'arpent. — Détail des frèches du Marchais de l'Épine, Bretin Bodeau, les Brepins ou Brepinières, La Bigotière, etc., chargées vers la seigneurie de Louans de 96 boisseaux de froment, 21 d'avoine, 17 livres, 3 chapons et 6 poules. — État des prés affermés par le prieur, montant à 706 livres 10 sous. — Marché entre le prieur, de Gaillarbois, et Catherin Champion, pour curer et porter à 6 pieds de largeur et 4 pieds 6 pouces de profondeur les fossés de la prairie des Gains, à 4 sous de la toise.

H. 100. (Registre.) — In-4° 86 feuillets, papier.

1771-1776. — Prieuré de Tauxigny. — Régie et recette par le sieur Archambault, notaire et procureur fiscal dudit lieu, pour 9 années à compter de 1772 ; pour ce, il lui est accordé la jouissance de la maison prieurale, des jardins, douves, fuies, clos et prés, etc., et le 13e boisseau des granges dîmeresses, évalué 300 livres. — Les dépendances dudit prieuré sont : les métairies de La Pennevaire, affermée, en 1771, pour 315 livres, 12 boisseaux de froment, 6 poulets, 6 chapons et un gâteau de 40 sous ; — de Meigné, affermée, en 1772, 580 livres, 200 boisseaux de froment,

6 poulets, 6 chapons, 6 canards et un gâteau ; — des Mûriers, donnée à moitié, en 1771, a produit 389 livres 8 sous; il a été récolté 7 livres 13 onces 4 gros de soie, à 21 et à 14 livres les 16 onces, qui ont produit 184 livres 16 sous.— L'usage en Touraine est que le maître paye la bêche et la taille des mûriers, fournisse les mannes, le papier, le vinaigre et moitié de la graine, le métayer fournit le bois, le charbon et les journées pour les soins à donner aux vers. — Le moulin de Ligoré, affermé, en 1772, pour 221 livres, 30 anguilles, 6 canards, 6 chapons et un gâteau ; — celui du bourg affermé 275 livres. — La ferme des Litardières, affermée, en 1776, 370 livres. — A la suite se trouvent les recettes des prieurés de Saint-Blaise, montant à 350 livres; — de Cinq-Mars, donnant 1,000 livres de revenu ; — et de la maison de Boislecomte, 90 livres et 20 quintaux de foin.

H. 101. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1218-1781. — Prieuré de Sainte-Foix d'Ussé. — Vente d'un quartier et trois pas de pré, dans le Champ-aux-Moines, par René Capellet à Eustache Delafontelaye, prieur d'Ussé, pour 26 sous. — Aveu d'un hébergement, au lieu d'Arçay et d'une pièce de terre en la Voie-aux-Moines, rendu au fief du prieur d'Arçay par Gillet Thibault. — Sommations faites par ordre du Cardinal du Bellay, abbé de Cormery, à Antoine de Saint-Jouin, prieur d'Arçay, qui refusait un associé dans ledit prieuré. — Sentence de Jean de Beaucaire, seigneur du Puy-Guillon, bailli de Touraine, donnant main-levée des revenus du prieuré d'Ussé, saisis à la requête du procureur du Roi sur Espain du Puy-Herbault, prieur. — Bail à ferme des dîmes du prieuré d'Ussé, en la paroisse de Rigny, et de la dîme de Grandmont, partagée avec le curé de Rigny, par Thomas Ogier, chanoine, à Claude Bourdier, son confrère, pour 30 livres, 1582. — Testament de Perrine Hutot, veuve de Pierre Loyseau, donnant une somme de 60 livres pour la fondation de 4 messes annuelles à haute voix, dans les églises d'Huismes, Rigny, Sainte-Anne et Sainte-Foix d'Ussé. — Provision du prieuré en faveur de Pierre Lhuillier, religieux de Marmoutier, sur la démission de Pierre Richardière, son confrère, prise de possession et publication, 1658. — Lettres et mémoire des sieurs Bougrier, commis général de la recette des finances de Tours, Dusaussay, de Paris, de Valentinay, seigneur d'Ussé, Henri de Béthune, abbé de Cormery, Catinat, abbé de Saint-Julien, l'abbé Camus de la Madeleine, au sujet des chapelle et logis du prieuré que les débordements de l'Indre et du Cher ont complètement ruinés ; le seigneur d'Ussé offre une chapelle dans son château, le prieur, Hervé, propose de reconstruire sur un sol plus élevé, 1669. — Délibérations des religieux et de l'abbé, portant nomination de commissaires, pour visiter les lieux. — Accord entre Guillaume de Bautru, abbé de Cormery, Louis Jallon, titulaire du prieuré d'Ussé, François Bernin de Saint-Hilarion, chanoine de la collégiale, et Louis Bernin, seigneur d'Ussé, par lequel ce dernier donne audit prieur un arpent de pré, pour l'indemniser du dommage causé à une de ses maisons, qui se trouve enterrée de 7 pieds, par l'exhaussement du chemin, 1682. — Mémoire des religieux contre certaines prétentions du seigneur d'Ussé sur la nouvelle église du prieuré, vulgairement appelée la Madeleine de Bréhémont. — Baux à ferme par Jacques Chalopin, curé de Saint-Denis-en-Val, et autres, prieurs de Sainte-Foix : de la métairie de Saint-Paul et droits de pêche, paroisse de Rigny, pour 22 à 150 livres ; — de 4 arpents de prés en plusieurs pièces, pour 8, puis 60 livres l'arpent.—Inventaire des pièces remises par François Pineau, procureur de Chinon, à Guillaume Mauger, notaire et procureur du marquisat d'Ussé, fondé de pouvoir du prieur, Henri Chollet.

H. 102. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1340. — Chapelle de La Chaume, dépendante de l'abbaye de Cormery. — Vente, en 1340, le dimanche après la Saint-Jean, par Alix, veuve de Philippon Boisson, Jean et Clément, ses enfants, à Jean de Brion, clerc, de l'hébergement de La Chaume, avec granges, vergers, terres, vignes, bois, garenne, étang, prés, saulaies, chenevières, etc., paroisses de Saint-Branchs et Esvres, pour 36 livres.

H. 103. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1514-1773. — Chapelle Notre-Dame-de-Pitié de Tauxigny. — Sentence de Jean Dreux, conseiller en cour laie, faisant, en l'absence de Jean Lemoine, juge des plaids de Tauxigny, condamnant Guillaume Sauvage, abbé de Baugerais, prieur et seigneur temporel de Tauxigny, à donner à Louis Sauvage, prieur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, un pré, en échange de celui qu'il lui a pris. — Vente, en 1533,

d'un quartier de vigne dans le clos de Champchillou, fief de Tauxigny, par Pierre Morillon, tessier en draps, à frère François Amenon, sieur de Rivardière, curé de Bossée, prieur de Notre-Dame, pour 4 écus d'or soleil. — Baux à ferme de 123 chaînées de pré, situées paroisse de Tauxigny, sur l'Échandon, consentis par Barthélemy Thibault, titulaire, et par les religieux de Cormery, à François Sain, tailleur, et Antoine Adam, maréchal, pour 36 livres puis 45. — Déclarations de Michel Bienvault et de René Oury, reconnaissant devoir à ladite chapelle les rentes de 4 livres sur 216 chaînées de terre, à Tauxigny, et de 8 sous, sur jardin et cave au dit bourg.

H. 104. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1691-1719. — Registre des domaines et rentes avec la recette. — 125 chaînées de prés, aux lieux dits Le Gué-Perron, Le Pont-Habert, et en la prairie de La Vacherie, le tout affermé à Pierre Douard, sieur des Ajoncs, pour 30 livres, puis à François Sain pour 53 ; — 3 boisselées de chenevière, en la Varenne de Truyes, arrentées à Claude Huret, sergent royal, pour 30 sous. — Rentes foncières : de 4 livres, sur 215 chaînées de terre, à La Barrerie ; — de 3 livres 10 sous, sur 10 arpents, près le village de La Coudraye ; — de 2 livres 10 sous, sur 25 chaînées de courance, entre les pâtis communs et Veneuil. — Rentes en froment sur les frèches : de Bois-Rouard, à Tauxigny, qui devait 4 setiers et aujourd'hui deux ; — de La Rochepontier, près le village de La Bellourdière, 16 boisseaux ; — des Grand et Petit Douet, près la métairie de Pennevers, 2 setiers ; — des Alisiers, près le village d'Humeaux, 6 grands boisseaux ; — de Champ-Chillou, près le pont Habert et le chemin de Tauxigny à Recagne ou Requeugne, 2 grands boisseaux ; — de La Croix-Donault, près les chemins dudit bourg à Montouvrain et du Gué-Perron au village de Beauvais, 2 boisseaux ; — de La Genetière, au village et dans les environs d'Humeaux, 2 boisseaux ; — de 2 boisseaux également sur le moulin de Ligoret, appartenant au prieur.

H. 105. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1718-1790. — Livre des domaines et rentes du prieuré de Saint-Martin de Truyes, dans lequel les revenus des frèches et métairies sont évalués de la façon suivante : la frèche des Gillets, paroisse de Truyes, 13 setiers de froment, un d'orge, 2 chapons et 12 sous 6 deniers de cens et rente ; — la métairie des Pelouses, paroisse d'Esvres, 3 petits boisseaux deux tiers de froment, et 9 sous 6 deniers de cens et rente ; — autre métairie des Pelouses, dite les prieurés de Truyes, paroisse de Truyes, 6 livres 5 sous ; — la maison curiale de Truyes, 20 deniers de cens ; — le moulin à papier et ses dépendances, 7 petits boisseaux d'orge et 21 sous ; — la frèche du Puy, une poule et 5 sous 7 deniers ; — la métairie de La Borde, doit une couronne de roses le jour de la Pentecôte et 17 sous 6 denier de cens, à la Saint-Brice ; — les frèches des Truffières et Cartries, 30 sous ; — La Germanière, 9 petits boisseaux de seigle et 9 deniers ; — La Grosse Pierre, près le village des Albardries, 18 deniers ; — Les Berais, 10 sous ; — le clos de Vaubenard, 2 deniers ; — les Cherbonnières, un *brèche* d'avoine, valant 2 grands boisseaux, et 5 sous 3 deniers.

H. 106. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1300-1309. — Chapelle Sainte-Catherine. — Acquisitions par Guillaume Dupuy, moine de Cormery, pour la chapelle qu'il a fondée en l'honneur de Sainte-Catherine, des rentes : de 24 boisseaux de froment, sur maison, terres et vignes, en la paroisse de Bournan ; — d'un setier et un chapon, sur une pièce de terre, au lieu vulgairement appelé La Carte, paroisse de Bossée ; — de deux setiers et deux chapons, sur deux pièces de terre, au lieu dit La Forêt, même paroisse ; — de 12 boisseaux et un chapon, sur cinq provenderées de terre, près ledit lieu de La Carte, pour 67 sous ; — de deux setiers, sur deux minées de terre, pour 7 livres 14 sous.

H. 107. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1578-1768. — Chapelle Saint-Georges. — Copie de la fondation d'une chapelle Saint-Georges, au château de Montbazon, par un seigneur dudit lieu, qui donne au chapelain, chargé de dire 3 messes par semaine, 34 arpents 50 chaînées de terre, 150 chaînées de pré, le fief, terre et seigneurie de Bray, paroisse de Monts, 12 arpents de terre en tiercerie, 75 chaînées de vigne ; suivie de la fondation de trois nouvelles chapelles, sous l'invocation de Saint-Louis, Saint-André et Sainte Léonore, par Louis de Rohan, prince de Guémenée, comte de Montbazon, et Éléonor, sa femme, dame de la Mothe-Glain, Mortier-Crouslé et Le Verger, lesquels ajoutent au revenu de la chapelle

Saint-Georges une rente de 120 livres, sur le domaine et château de Montbazon.— Bail à ferme de 3 arpents 50 chaînées de pré, en plus grande pièce, située prairie de Bray, paroisse de Monts et près le moulin d'Épiray, par Antoine Paulmier, titulaire de la chapelle Saint-Georges, à René Curassier, meunier, pour 106 livres.

H. 108. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1502-1731. — Chapelle Saint-Nicolas. — Acquisition, en 1502, par Guillaume de Benseville, curé de Massy, diocèse de Rouen, pour 45 livres 10 sous, d'un arpent de pré, à Esvres. — Échange, en 1506, par lequel ledit Benseville donne à Jean Javary une rente de 55 sous, pour 50 chaînées de pré en ladite paroisse. — Cession, en 1512, par le même, curé de Saint-Nicolas de Maintenon, diocèse de Chartres, à Pierre Durand, son neveu, religieux de Cormery et à ses successeurs, titulaires de la chapelle Saint-Nicolas, d'un arpent et 75 chaînées de pré, prairie d'Avon, paroisse d'Esvres, sur l'Échandon, et de 50 chaînées aux Courtilles, d'un logis et jardin, rue de Villeneuve, à Cormery, et d'une rente, d'une mine de froment, sur 3 arpents de terre, audit lieu des Courtils, pour 12 livres de rente viagère et une messe de *Requiem* tous les mois après sa mort. — Testament de Fleurie Bouju veuve de René Girard, léguant à l'abbaye de Cormery un clos de terre et vigne avec cave, appelé La Roche-Bertheré, situé au bout des ponts, et une autre terre et chenevière, près et sous la Fontaine de Château-Jouan, près le bourg de Truyes, à la charge de célébrer, le lendemain de Pâques fleuries, un petit anniversaire de vigiles et grand'messe, et donner 4 livres de rentes à la fabrique de Notre-Dame de Fougeray, pour la célébration d'un service les mardis de Pâques, 1622. — Baux à ferme, par les religieux, d'une pièce de terre, au-dessous de Château-Jouan, close de murs et haies, contenant 37 chaînées, à Mathurin Girard, pour 8 livres 5 sous ; — dudit clos et de 5 quartiers de terre, en friche et bois taillis, situés à la Croix-Gasteau et dépendant de la chapelle Saint-Nicolas, à François Baron, pour 17 livres. — Déclarations du clos de Château-Jouan, rendues par les religieux au fief de Vaux, puis à Henri Rouxellé, chevallier, marquis de Saché, comte de la Roche-Millet, seigneur de Taffonneau, etc. — Baux à ferme puis à rente, d'un jardin de 10 chaînées, au faubourg de Crotte, à Cormery, par les religieux, pour 3 livres.

H. 109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier ; 4 plans.

1295-1770. — Don d'un bois, dit de More, paroisse d'Esvres, fait aux religieux, en 1295, par Benoit du Val d'Orquaire. — Ordonnance de Jean Baptiste Voisin, intendant de Tours, déchargeant Henri de Bethune, abbé de Cormery, d'une amende de 2,169 livres, prononcée contre lui par le procureur des eaux et forêts, pour n'avoir pas laissé de baliveaux dans le parc de Botz ou Bault. — Rapport de Joseph Prudhomme, écuyer, sieur de La Bourdillière, juge de Cormery, au sujet des dégats causés dans ledit parc par l'incendie du 16 février 1684. — Visite du même, en 1688, reconnaissant que les murs du parc sont en partie tombés et que divers délits y ont été commis.— Déclaration de 25 arpents de bois de la mense conventuelle, rendue au Roi, pour obéir à son ordonnance du 24 février 1693. — Plan et arpentage de 44 arpents dans le bois de Bault, pour former le quart de réserve. — Transport de Joseph Haranc, seigneur de l'Étang, dans les bois de Chanteloup, paroisse de Tauxigny. — Estimation, par Nicolas Perrin, arpenteur, en la maîtrise de Tours, des travaux à faire aux bâtiments de l'abbaye, à la halle et aux ponts de bois de Cormery, évalués à 12,375 livres, et des baliveaux à vendre, dont le prix ne s'élève qu'à 8,620 livres.— Arrêt du Conseil, ordonnant la vente de tous les vieux baliveaux et bois taillis détériorés par les bestiaux, qui avaient l'autorisation d'y pacager à la 3[e] pousse, et l'établissement d'une nouvelle réserve dans le meilleur fonds.— Procès-verbal de l'état, âge, nature et qualité desdits bois par Benoit Eynard de Ravannes. — Arpentage par Alexandre Roullon, de la maitrise de Tours, trouvant dans le bois du parc de Bault 243 arpents, et dans les autres bois 62. — Rapports d'assignations faites à Diane de Bautru de Vaubrun, veuve de François Annibal, duc d'Estrées, héritière de l'abbé Nicolas de Bautru, son frère et à la veuve de Gatien Baleschoux, fermière dudit abbé, qui fait établir les haies, fossés, et bornes, ordonnés autour des bois recepés. — Visite desdits bois qui, après deux ans de recepage, faute des dits fossés et haies, ont été tellement rongés par les bestiaux, qu'il y a nécessité de les receper. — Arpentage et division en 12 coupes des bois de l'abbé et de ceux du couvent, par Jacques Ergo. — Plans des bois de Bault, Monchenin et d'Aubigny.

H. 110. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1716. — « Catalogue ou mémoire des titres, actes,

écritures et livres qui sont dans le chartier des religieux de Cormery, fait l'an 1716. » — Les titres analysés remontent au IXe siècle. — Acquisitions faites par les religieux depuis 1660 : d'une maison devant le grand pont et joignant le mur de ville, pour 300 livres; — de l'île de La Binoche, près les moulins de Cormery, pour 100 livres ; — de maisons et jardins situés sur les ponts, d'une île où étaient des tanneries, et de toutes les îles et moulins, sur les battées et tanneries. — Édits du Roi : réglant la pension du moine lai, qu'il a instituée sur l'abbaye ; — concernant les armoiries, foires, marchés, capitation, francs-fiefs, nouveaux acquêts, gens de mainmorte, francs-alleux, gruries, etc. — Titres et actes concernant les anciens religieux, prieurs et abbés, leur nombre, etc. — Ferme générale de toute l'abbaye, prise à l'enchère pour 9,500 livres, par le sieur de Thais, en 1653. — Prise de possession du couvent par le cardinal de Lenoncour. — Transaction et accord entre les religieux et l'abbé Geoffroy Lepin, en 1586, après le pillage des protestants. — Autre, en 1596, avec Monseigneur Miron, évêque d'Angers, abbé de Cormery. — Prise de possession de l'abbaye par Monseigneur de Bethune, en 1653. — Ferme générale de l'abbaye, consentie en 1680, à Claude Huret, pour 4,000 livres. — Concordats et arrêts avec l'abbé de Béthune, par lesquels : en 1662, le chapitre général introduit la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye ; — en 1680 les réparations de l'abbaye sont décidées ; — en 1706, les moines prennent à bail et à vie, pour 4,800 livres, tout le revenu de l'abbaye, et en 1710, par transaction, le bail est réduit à 4 200. — Par le partage de 1673 il est resté à l'abbé, par l'article 1er, le logis abbatial et le parc, le tout renfermé de hautes murailles, y compris la tour, située derrière l'autel de Saint-Benoît, appelée de Saint-Jean ; la cour externe avec les granges, écuries, pressoir, la fuie, le grand jardin, situé le long du canal, contenant un arpent. — Titres des fondations pieuses, obits et anniversaires. — Mémoires concernant les difficultés du partage avec l'abbé, en 1673. — Charte de Louis le Débonnaire, fixant à cinquante le nombre des religieux de Cormery; — l'abbé Jean Le Chat, 1334-1352, prie le pape de les réduire à trente. — Convocations de prieurs, en 1283, pour élire un abbé, après le décès de l'abbé Jean. — Inventaires de pièces concernant le petit couvent, le prieur claustral, les chantre, sous-sacristain, armoirier, infirmier, le curé du Crucifix, le précepteur des novices, le moine-lai ou frère oblat, les officiers séculiers du couvent, le barbier, le portier, le frocquier, le bouteiller, le cuisinier, le notaire du chapitre, le sonneur au grand clocher, le bâtonnier ou bedeau, le geôlier de la prison, le prédicateur de Cormery. — Procédure avec le chapitre de Saint-Gatien de Tours, de 1405 à 1598, au sujet des dîmes de Tauxigny. — Terrages, dîmes et seigneurie de Bois-Bonnard. — Dîmes des Pins, paroisse de Véretz. — Fermes et Terrages de Louans. — Moulins de Cormery, d'Azay-le-Rideau. — Bail du droit de tendre aux oiseaux, allouettes, pluviers, affermé 8 livres.

H. 111. (Plans.) — 4 feuilles, papier.

1736-1769. — Plans des bois, du grand pré et de tous les bâtiments de l'abbaye, y compris l'église abbatiale et celle de Fougeray, l'île, les tanneries, les moulins banaux et les vignes.

ABBAYE DE FONTAINES-LES-BLANCHES.

H. 112. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1127-1196. — Transcription par l'official de Tours de la charte par laquelle l'archevêque Hildebert confirme, en 1127, aux religieux de Fontaines, la donation à eux faite par Renault de Château-Regnault Ancher et Hugues Villain du lieu de Fontaines, appelé *Allodia*. — Vidimus donné par le châtelain de Château-Renault de la charte par laquelle Thibault, comte de Blois et sénéchal de France, confirme, en 1186 aux religieux de Fontaines la charte du comte Thibault, son père et la donation de Renauld de Château-Renauld. — Autre vidimus de la même charte, daté de 1453. — Confirmation par Renault de Château-Renauld de la donation faite aux religieux de Fontaines par *Calvellus de Caleri*, d'une pièce de terre située à Gié. — Donation, en 1154, par Thibaud de Rochecorbon, avec le consentement de sa femme, du lieu de Rocheriou et de 4 arpents de pré sur la Cisse, près Pocé. — Notifications par Engebaud et Joscius, archevêques de Tours, dans la seconde moitié du XIIe siècle, de donations de terres, faites aux religieux de Fontaines par Thibaud des Roches et Maurice de Saint-Ouen. — Louis, comte de Blois et de Clermont, du consentement de Catherine, sa femme, de Thibaut, son fils, de Philippe, son frère et de ses sœurs Marguerite et Isabelle, confirme, en 1196, les donations faites par ses ancêtres aux religieux de Fontaines.

H. 113. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1202-1252. — Notifications par Barthélemy, archevêque de Tours, Regnault, évêque de Chartres, Sulpice, seigneur d'Amboise, Jean, comte de Vendôme, Philippe Lancelin, Guillaume de Mauléon, des donations de terres et de cens, faites à l'abbaye de Fontaines, de 1202 à 1221, par Thibaut de Chançay, Geoffroy Grosserii, Hervé et Hugues du Peray, *de Pereio*, Pierre Mande et Mathieu de Saint-Ouen. — Jean de Bruyères, chevalier, confirme, en 1221, la donation faite par son père à l'abbaye, d'un setier de seigle de rente et l'assigne sur la métairie de Saint-Paterne. — Michel, curé de Limeray, *de Limeriaco*, certifie que Raoul Le Meunier, a donné aux religieux de Fontaines un quartier de vigne, situé dans le territoire appelé Gervaut, et un arpent dans le territoire dit Coterel, dépendant du fief de feu Jean Panier, 1225. — Philippe de Rouvre, *de Robore*, chevalier, donne aux religieux de Fontaines un setier de froment de rente, à prendre sur ses dîmes de la terre *de Robore*. — Donation par Hervé du Peray, du bois et de la terre de Villensomer, 1231. — Juhel, archevêque de Tours, menace d'excommunication ceux qui nuiront aux religieux de Fontaines, 1241. — Accord entre lesdits religieux et Guillaume Gaugain, chevalier, au sujet d'une rente d'un setier de seigle, assignée sur la métairie *Sancti Carilefi*, appartenant à Gaugain et située dans la paroisse de Flore, au diocèse de Chartres, 1249.

H. 114. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1256-1313. — Étienne de Bapaume, chevalier, s'accorde, en 1256, avec l'abbé de Fontaines, au sujet de certains bois situés devant une maison appelée *Merementum*. — Hervé, seigneur de Vierzon et de Rochecorbon, confirme, en 1259, à l'abbaye, le lieu de Rogeriou avec ses dépendances. — Vente aux religieux, par Petronelle, veuve de Regnault Berneron, d'une place, *platea*, qu'elle possédait à Cangey, 1285. Hervé, prévôt du Bouchet, *de Boscheto*, confirme et approuve, en 1287, la donation faite par son frère, Mathieu, de tout ce qu'ils pouvaient prétendre dans la succession de leur père. — Jugement prononcé en la cour du seigneur d'Amboise, à Chaumont, en faveur des religieux de Fontaines, contre Guillaume de Borroz, au sujet du droit de pâture dans les bois de Cangey, de Borroz et de Lée, pour les bêtes que lesdits religieux ont en leur maison de La Lande, 1295. — Bail, en 1298, pour 13 sous de rente, à Michel, dit Le Taillandier, d'une roche située dans la ville de Limeray et appartenant aux religieux. — Ventes de diverses pièces de terre, dans la paroisse d'Autrèche, faites à l'abbaye par Henri de Vauvert, Colin des Essards et Macée, sa femme, Peronnelle, femme de feu Pierre Faim et autres ; l'une de ces pièces, contenant trois arpents et demi, est payée quatre livres en 1311 ; une autre, de deux arpents, est vendue également quatre livres, en 1312.

H. 115. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1317-1550. — Ventes de rentes et terres, faites aux religieux de Fontaines, de 1317 à 1333, par Jean Herman et Perronelle, sa femme, Jean Le Marrier et Aenor, sa femme, Jeanne de Cangy, Mathée dite La Calourière, fille de feu Colin, orfèvre, Marion du Vau, Guillaume Regnauld, Martin Boscheteau, Perrot Dandin et Alix, sa femme. — Jean et Colin Boucicourt, fils de Jean Boucicourt, reconnaissent devoir aux religieux 31 livres de monnaie courante pour deniers à eux prêtés. — Thomas, abbé de Fontaines, en reconnaissance de l'amortissement de diverses rentes, accordé par Guillaume de la Rajace, seigneur de Montreuil et d'Autrèche, fonde son anniversaire dans son abbaye, 1333. — Baux à ferme de diverses pièces de terre, faits de 1350 à 1526, par les religieux à Michel Gandin, Colas le Manceau, Pierre Bourgon, charpentier, Antoine Butard, marchand d'Amboise. — Quittance donnée en 1413 aux religieux par Beatrix de Silli, prieure du Boullay, de la somme de cent sous tournois, à elle due pour certaine maison. — Déclaration des fiefs, domaines, cens, rentes, dons et legs, que les religieux de Fontaines tiennent au bailliage d'Amboise, rendue par-devant le bailli dudit lieu, en 1547. — Autre déclaration faite la même année au bailliage de Tours. — Jourdan de La Hale fonde, en 1550, son anniversaire dans l'église de Fontaines.

H. 116. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1613-1782. — Mense abbatiale. — Bail emphytéotique du bordage du Hallier, paroisse d'Autrèche, par Nicolas de Croisilles, abbé commendataire, à Jean Dunoyer, pour 40 livres 5 sous, 1648. — Résiliation dudit bail par les religieux, le trouvant onéreux. — Baux à ferme : dudit lieu, par Balthasar de Rousselet de Châteaurenault, abbé de Fontaines et prieur

de Morand, pour 36 livres et 4 poulets ; — de la métairie de Foussillon ou Fossillon, excepté l'étang, en ladite paroisse, par ledit Rousselet, pour 31 setiers de blé, 10 douzaines de boisseaux d'avoine, 6 chapons et 6 poulets ; — de la métairie de Vauvert, paroisse de Montreuil, par Jean Taschereau de Baudry, cellérier de Saint-Martin, Jean Collet, ancien confesseur du Dauphin, et Jean Duchatel, aumônier de feue la Dauphine, abbés commendataires de Fontaines, à Mathurin Coustoux, pour 100 livres, 2 poinçons de vin, 2 chapons, et en dernier lieu à François Frissaut, pour 160 livres ; — de la métairie et seigneurie du Menard, de La Gagnerie, et de 27 arpents de pré, en dépendant, avec dimes, terrages et profits de fief, consentis en 1648, par Pierre Berard, notaire, économe de l'abbaye, puis par les abbés, à René Deshotereaux, marchand, à Amboise, pour 720 livres ; à Louis Boisgault, sieur de l'Érable, maître de poste, pour 900 livres, et à René Pottet, aubergiste, pour 1,500 en 1782. — Jugement de Gabriel Ferrand, écuyer, seigneur du Sauvage, maître particulier des eaux et forêts, renvoyant devant le juge de Pocé, un délit de pêche, commis dans une fosse du Menard. — Transaction en 1769, entre Jean Collet, abbé, et Charles de Bridieu, chevalier, seigneur de Saint-Germain, propriétaire de la métairie de Salé, près celle de Vauvert et du château de Fourchette, près la seigneurie du Menard, paroisse de St-Ouen-du-Bois, *modo Pocé*, qui se disaient respectivement propriétaires de bouillées de chênes et bruyères, d'un ravin planté de châtaigniers et truisses, etc. — Bail à ferme de ladite seigneurie du Menard, avec la maison abbatiale, 12 arpents de vigne, des mûriers, les rentes de 30 quintaux de foin, due par les religieux, de 12 boisseaux de froment, par le seigneur de Pocé, et le bordage du Hallier, par Louis de Durfort, abbé de Fontaines, à Jacques et François Morin, marchands, pour 1,225 livres.

H. 117. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1526-1783. — Bail à 3 vies, consenti, en 1526, par les religieux et l'abbé de Fontaines à Antoine Butard, marchand, pour 10 setiers de froment et autant de seigle, de la métairie de Rogerion, contenant 100 arpents, située sur le chemin de la Croix-Fournier à la métairie des Landes. — Baux à ferme des métairies : de Rogerion, paroisse de Saint-Ouen, consentis par l'abbé de Durfort, à Louis Gallier, pour 200 livres, et par Jean Duchâtel, au même, pour 310. — Procès-verbal de saisie, de 4 bœufs, une cavale et une charrette, par Sorin, huissier, sur Pierre Vincendeau, pour refus de payer une année de ferme. — Baux à ferme, en 1614-1670, de la métairie de Villemalin, paroisse de Crucheré, près Vendôme, par Jean Luillier, fermier général de l'abbaye, à Jean Rasteau, notaire, pour 24 setiers de froment, et par l'abbé, à Leobin Gaultron, pour 200 livres ; — de ladite métairie et du fief et domaine de La Basse-Guinetière, paroisse de Saint-Bienheuré ou Saint-Bohair, par Jean Duchâtel, à André Gaultier, hôte de l'auberge de Saint-Michel, ville de Vendôme, pour 1,110 livres, les bois, cens, rentes, lods et ventes, réservés par l'abbé ; — de La Moinerie, paroisse de Perrigny, près ladite ville, composée de 136 arpents de terre seulement, les bâtiments n'existant plus, affermée à René Corbin, pour 170 livres ; — de la métairie de La Templerie, paroisse de Jussay, près Herbault, par Charles Dunoyer, fermier du temporel, Pierre Girard, économe de l'abbaye et par les abbés, pour 115 livres, puis 150, en 1614-1783 ; — de celle de Gié, paroisse de Sentenay, près Herbault, donnée à Louis Beignon et autres, pour 350 livres, puis 400 et 8 chapons, 1647-1656. — Cause remise à huitaine, par Robert Leforestier, sieur du Tertre, bailli de Vendôme, sur la demande de Gaultron, dont les bestiaux avaient mangé les bourgeons d'un jeune bois dépendant de Villemalin. — Réclamation des religieux, contre la taxe portée dans les états du Roi, à 400 livres, pour 40 arpents de bois, à Gié, quand ils n'en possèdent que cinq et autant de friche. — Détail et contenance des terres de la métairie de Gié, fixée à 205 arpents, dans l'arpentage, fait en 1534, par Pierre Heau, arpenteur juré. — Bail, en 1673, de la métairie du Brouard, paroisse de Neuillé-le-Lierre, par Jean-Claude de Préaux, chevalier, seigneur de Préaux, etc. à René Morisseau, pour 175 livres, les rentes féodales et foncières réservées, et à la charge de payer aux religieux de Fontaines, une rente de 3 setiers de blé.

H. 118 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1647-1788. — Bail emphytéotique, en 1647, de 25 chainées de terre en friche, paroisse Saint-Ouen, par Nicolas de Croisilles, abbé de Fontaines, à Bertrand Rouger, maître tonnelier d'Amboise, pour 50 sous. — Baux à ferme, par les abbés de Fontaines : de 3 arpents de terre en friche, aux Vigneaux, paroisse de Neuillé-le-Lierre, à Étienne Loyseau, meunier, pour 7 livres ; — de 37 setérées, paroisses de

Perrigny, Villemorin, Coulommiers, etc., à René Pasquier, pour 14 setiers de froment ; — de 2 arpents, à La Grandhardière, paroisse de Saint-Ouen, à Antoine Bourgeois, pour 12 livres ; — de 250 chaînées, dite paroisse, et 125 de vigne, à Jean Thibault, maçon, et Philippe Rónflard, charpentier, pour 21 livres et 4 poulets ; — de 25 chaînées de vigne, dans le grand clos de l'Érable, même paroisse, à Jean Godreau, pour 5 livres ; — des terres du Bouchet, paroisse de Selomme, en Vendômois, à Michel Girard, marchand, et autres, pour 36 et 40 livres. — Opposition, en 1660, de l'abbé de Rousselet, à la saisie faite par un créancier, sur son fermier qui lui doit 6 setiers de froment. — Marché, en 1672, entre Pierre Pelletier et ledit Rousselet, qui lui donne, pour un an, un logis avec grange, jardin et terre, à La Ginarderie, paroisse Saint-Ouen, à la charge de faucher le pré de Maupou, contenant 14 arpents, et de façonner 3 arpents de vigne, dans les clos de l'Érable, de la Justice, etc., pour 17 livres l'arpent et 30 sous pour cent provins. — Vente, en 1697, de la coupe de 32 arpents de bois taillis, appelés la Noue-Sèche, près le clos de Villiers, paroisse d'Autrèche, par l'abbé, à Jeanne Delespine, veuve d'Alexandre Fouchault, marchand, et autres, pour 11, puis 14 livres l'arpent. — Baux à ferme de 5 arpents de pré, prairie de Pocé, près le pont de Fougeret, pour 135 livres ; — de 4 arpents, aux Margats, dite prairie, pour 130 livres et 2 chapons. — Décompte des sommes payées et redues, par Pierre Raimbault et autres fermiers desdits prés, de 1671 à 1676.

H. 119. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1616-1782. — Procuration donnée en 1616, par Anne Larcher, prieure de Moncé, Anne et Perrine de Craon, Blanche de Razines, Marie d'Espinay, Marie de Odeau, et autres religieuses dudit couvent, au sieur Aubry, procureur au présidial de Tours, pour restituer au fief de la Roche-de-Limeray, dépendant de l'abbaye de Fontaines, une partie des droits qu'elles avaient perçus, comme dames de Moncé, sur diverses pièces de vigne, acquises par la veuve de Gabriel Dupuy, magistrat de Blois. — Baux à ferme, par les fermiers de l'abbaye et Pierre Girard, économe, des métairies de La Moinerie, paroisse de Saint-Lubin des Landes, pour 21 setiers de froment et 4 chapons, 1622 ; — de La Fourellerie, paroisse de Montreuil, pour 150 livres, 4 chapons et poulets ; — de La Brunetterie et Tinetterie, paroisse d'Autrèche, pour 100 livres, 1644 ; — de La Porfilerie, même paroisse, pour 20 setiers de blés divers, 9 livres, 8 chapons et poulets ; — de Chantefuie, audit lieu, pour 16 setiers de grain, 8 livres et 4 chapons ; — de Puray, paroisse de Monteaux, pour 195 livres et 2 chapons ; — de La Lande, paroisse de Fleuray, pour 18 setiers de blé, 11 douzaines d'avoine, 14 livres et 2 chapons, 1648. — Bail d'un four à chaux, situé à Gray, paroisse de Sentenay, pour 25 livres. — Visite et estimation des bâtiments et terres de La Jousserie, à Montreuil, arrentée, puis reprise, par les religieux sur les acquéreurs de Pierre Dutertre. — Baux à ferme de ladite métairie. — Vente en 1628, par Claude Ruau, laboureur, à Nicolas Lelong, commissaire en l'artillerie de l'amirauté, fermier de l'abbaye, pour 80 livres, de la métairie de La Ferraudière, à Autrèche, chargée envers ladite abbaye, d'une rente de 6 setiers de froment, 18 boisseaux d'avoine, etc.— Déclaration des héritiers de Nicolas Hasle, reconnaissant être détenteurs des maison, terres et prés de Vauvert, paroisse de Saint-Bohaire, que les religieux avaient arrentées, pour 99 ans, audit Nicolas, pour 5 livres. — Baux à ferme, par l'économe : de 9 arpents de terre, à Saint-Ouen, pour 5 setiers de méteil, et 5 douzaines de boisseaux d'avoine ; — des dîmes de Monteaux, pour 130 livres ; — du moulin de Limeray, pour 400 livres et 5 aunes de toile ; — de prés, dans les prairies de Nazelles, Pocé et Monteaux, pour 22 à 50 livres l'arpent ; — de 125 chaînées de vigne, paroisse de Neuillé, pour 18 livres.

H. 120. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 plan.

1657-1788. — Mense conventuelle. — Procès-verbal, en 1657, des réparations à faire au moulin du Grand-Villiers, paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Plan visuel comprenant les moulins des Grand et Petit-Villiers, de Pomigny, du Coudray, de Charuau et du Bourot, les rivières de Brenne et du Bourot, le champ de foire, le pont et l'église de Neuillé. — Baux à ferme par les religieux : en 1682 de la métairie de Pomigny, à Pierre Chasteignier et Françoise Allaire, sa femme, pour 24 setiers de blé ; — en 1695 du moulin du Grand-Villiers, pour 120 livres, 8 canards et une fouasse d'un boisseau — Transaction en 1728 par laquelle Ambroise Chambellan et Claude Avenet, marchands drapiers, consentent à la résiliation de leur bail. — Bail emphytéotique des moulins à foulon du Grand-Villiers et de Pomigny et de la métairie dudit lieu, consenti à

Urbain Deshayes, pour 500 livres, 18 chapons et poulets. — Procédure de 1758 à 1787 entre les héritiers d'Urbain Deshayes et les religieux, poursuivant la résiliation du bail fait audit Urbain, sous prétexte de dégradations. — Visite de Mangeant, notaire à Reugny et de François Liget, notaire de l'abbaye, constatant et estimant les travaux à exécuter et les annexes faites auxdits moulins par les Deshayes. — Requête en 1787 d'Étienne de Moyria, abbé d'Éeurey, ordre de Citeaux, et procureur dudit ordre, intervenu dans la cause et concluant à la rentrée en jouissance des religieux, parce qu'ils n'avaient pas le droit de traiter sans son autorisation, suivant les décrets du chapitre général de Citeaux et les bulles des papes, notamment de Benoit XII. — Lettres de M. Verdun, du bureau des écrivains, près le Grand Conseil, à M. Mancin, prieur, lui annonçant que l'arrêt, faisant droit aux causes de l'intervention du procureur de Citeaux, a déclaré nul le bail emphytéotique ; — de Jubelle, curé de Neuillé-le-Lierre, de Moyria, etc., au sujet de la même cause. — Détail des dépendances des moulins et de la métairie du Grand-Villiers et de Pomigny, contenant 80 arpents. — État des réparations à faire aux moulins. — Plan et procès-verbal de bornage des terres de Pomigny et du Grand-Villiers, et de celles de La Gloirière, limitrophes et appartenant à Urbain Deshayes, 1787. — Division, en 1788, des moulins et des terres de Pomigny et Villiers, partagées entre Pierre et Urbain Deshayes, fermiers.

H. 121. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1556-1753. — Vente en 1556 par Jacques Royer, capitaine des mulets de la reine Éléonore, à frère Nicole Hauldebert, procureur de l'abbaye de Fontaines, d'une rente foncière de 4 setiers de seigle et avoine, sur le domaine et fief de Vilpain ou Vilpin, paroisse de Montreuil, de divers droits sur ledit fief, et d'une autre rente de 20 boisseaux de froment, sur La Jousserie, pour 100 écus d'or sol. — Baux à ferme en 1652-1662 de la métairie de La Jousserie, paroisse de Montreuil, consentis par Robert Besnard, sergent royal, et Anne Besnard, femme séparée de biens de Pierre Leclerc, exempt de la maréchaussée, à Pierre Fortier, laboureur, et autres pour 110 livres, à la charge de payer les rentes acquises par les moines de Fontaines sur ladite métairie. — Procédure entre les religieux, et ledit Leclerc, appelant de diverses sentences qui le condamnent à payer lesdites rentes. — Liquidation des arrérages et frais, s'élevant à 2,007 livres, sur lesquelles il y a à déduire 48 livres, données par Leclerc au concierge de la prison, 1357 livres, prix de la métairie acquise par les religieux, et 52, de travaux faits par le précédent acquéreur. — Déclarations rendues au fief de Fontaines, de 1690 à 1753 : par Anne Fournereau, veuve de Pierre Bretonneau, pour maisons, jardin, etc., paroisse de Châteaurenault; — par Henri Pingault, chevalier, et François Delahaye-Perosel, écuyer, seigneurs de La Châtre, paroisse de Saint-Ouen, pour 2 arpents de bois taillis, aux Tailles de La Caillotière, même paroisse. — Vente de la métairie de l'Alouettière, ou La Louettière, paroisse de Morand et Auzouer, par Rolland de Vimeur, sieur de Monthabert, à Nicolas Girard, sieur de Baines, en Vendômois, pour 1,880 livres, plus l'obligation de payer les rentes de 6 setiers de blé, à la seigneurie de Morand, 40 boisseaux, à la dame Cabry, d'Amboise, et un setier à l'abbaye de Fontaines. — Acte portant main levée, par Marguerite Massasiet, veuve de François de Glatigny, des récoltes qu'elle avait fait saisir sur La Louettière, et paiement par ladite, des rentes dues à Charles de Vie, chevalier, 1677. — Signification d'une opposition à la même saisie, faite par les religieux. — Quittances de 28 livres, pour les arrérages d'une rente de 4 livres dues et payées au couvent par Perceval, Lorain du Buisson et autres sur les maisons du Petit-Fort, à Amboise. — Bail à ferme en 1679 de de la métairie du Brouard, paroisse de Neuillé, par Jean-Claude de Préaux, chevalier, pour 175 livres, plus une rente de 3 setiers de froment et seigle à l'abbaye. — Procédures, de 1730 à 1736 pour le paiement de cette rente contre de Préaux et les religieuses de Notre-Dame de la Virginité, ordre de Citeaux, située paroisse des Roches, diocèse du Mans. — Copie de l'acte de vente du Brouard, fait auxdites dames par Louis Alexandre Savary, marquis de Lancosme, en 1729.

H. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1478-1770. — Bois. — Committimus, ou lettres royaux, de 1478, accordant à Guillaume Prunelet, chevalier, seigneur d'Herbault, le droit d'envoyer toutes ses affaires contentieuses aux Requêtes du Parlement. — Lettres d'appel, en 1526, contre une sentence du bailli de Blois, obtenues par Jean de La Haingraye, prieur de Meslan, dépendant de Marmoutier, et d'anticipation sur ledit appel par les religieux, au sujet d'un cheval pris audit prieur et qui ne devait lui

être rendu qu'en payant 4 écus d'or et 35 sous. — Transaction, en 1583, entre l'abbaye et Jean Rocheron, meunier du moulin à vent d'Autrèche, qui, par violence, s'était emparé, pour moudre à son moulin, de 7 boisseaux de blé qu'un particulier avait à Morand et portait au moulin de Pomigny, paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Instance poursuivie au siège de Tours, en 1595-1597, entre les religieux, réclamant en vain 25 années d'arrérages d'une rente de 25 sous et deux poules, assignée sur 3 arpents de terre entre les taillis de La Malouère et la garenne du Grand-Mauléon et René Rouleau, sieur de Mauléon, qui cherchait divers prétextes pour ne pas payer, et finit par obtenir une réduction sur ladite rente. — Procédure, en 1753, entre Urbain Deshayes, fermier à vie du moulin à foulon du Grand-Villiers et Jacques Galbrun, maître serger à Reugny, qui se croyant propriétaire d'un taillis de 3 arpents, situé près de son bordage des Ormeaux, paroisse de Neuillé, l'avait fait couper et sommé Deshayes de lui restituer tous les fagots et les perches, destinées à faire du cercle, qu'il avait fait enlever pendant la nuit ; les religieux de Fontaines intervenant comme vrais possesseurs dudit taillis ; jugement de François Belgarde de Trizay, maître particulier des eaux et forêts, condamnant Galbrun aux dépens. — Différend, en 1769-1770, entre le chapitre d'Amboise, les moines de Fontaines et autres, décimateurs de la paroisse de Saint-Denis, et Jacques Fermay, curé-prieur dudit lieu, qui ayant opté pour la portion congrue, ordonnée par édit de 1768, demande aux décimateurs 500 livres pour le curé et 800 pour ses quatre vicaires, en faisant abandon de ses biens, consistant en 3 arpents de vigne, une métairie dans le fief de Villevent, paroisse de Nazelles, et 6 arpents de pré, dont 4 endommagés par les crues de la Loire. — Les décimateurs prétendent qu'il n'y a qu'un vicaire à Saint-Denis. — Requêtes, mémoires, etc., du curé.

H. 123. (Liasse.) — 59 pièces, papier, 1 plan.

1751-1769. — Requêtes de Louis de Durfort, abbé, au grand maître des eaux et forêts, contre le procureur du Roi, qui veut le poursuivre, pour malversations commises dans les bois, par son prédécesseur, Taschereau de Baudry; — contre Taschereau de Lignières, trésorier de Saint-Martin, frère, et héritier dudit Baudry, qui, par transaction, ne lui avait donné que 15,000 livres, pour les réparations des bâtiments, les experts ayant omis celles dites de vétusté. — Plan et arpentage des bois taillis de la métairie de Villemalin, appartenant à l'abbaye, contenant 50 arpents, 37 perches, levé en 1755. — Lettres, en 1764-1766, de T. E. Buchet, cellérier de Fontaines, au sieur Lhomme, procureur au bailliage de Tours. — Dépositions de témoins, etc., concernant un abbatis de vieux arbres, fait par les religieux, sans autorisation, sur une allée de Fontaines à Montreuil ; la saisie desdits arbres, par le procureur du Roi ; les manœuvres employées contre eux, par des officiers, excités par l'abbé de Durfort ; — arrêt du Conseil, qui ordonne mainlevée des saisies opérées sur les fermes desdits moines et les décharge de l'amende de 6,797 livres, prononcée contre, eux, par Lévesque de Gravelle. — Mémoires et quittances de travaux et fournitures, pour les métairies de Gié, du Grand-Pringay, le moulin de Villagou, etc. — État des bois de la mense abbatiale, situés dans les paroisses d'Autreche, Saint-Ouen, Monteaux et Montreuil. — Contestation entre les religieux et l'abbé de Durfort, pétitionnant pour faire arracher des arbres plantés sur un grand pâtis, dépendant de sa mense, et vendre un quart de la réserve, sous prétexte de travaux à exécuter. — Consultation peu favorable au projet de l'abbé ; on lui conseille de demander une visite générale, pour constater les délits, procéder à l'aménagement des taillis et à l'établissement d'une nouvelle réserve. — Commission de garde, à François Fillon, par les moines, et Nicolas Estevou, sieur de La Marche, lieutenant de la Maîtrise. — Procès-verbal, dressé par le garde Antoine Bussard, contre un particulier qui coupait des liens pour ses gerbes, dans le bois de La Chesnaye, à Saint-Ouen, âgé de 4 ans. — Opposition des religieux, au sujet des scellés établis en 1766, sur les effets de l'abbé Louis-Antoine de Durfort, pour la conservation de leurs droits contre ses héritiers, ledit abbé ayant laissé tomber en ruine presque tous les bâtiments de la mense conventuelle. — Mémoire pour les moines, tendant à prouver que ledit abbé n'avait jamais fait la moindre dépense à ce sujet. — Règlement des bois de Villemalin, dépendant de l'abbaye de Fontaines, en exécution de l'ordonnance de Pierre-Louis Cazinier-Duquesnoy, chevalier, seigneur de Moussy-Duquesnoy, grand maître enquêteur des eaux et forêts, au département de Blois, Berry, haut et bas Vendomois, 1766. — Note de Jean Collet, successeur de l'abbé de Durfort, concernant l'état des 515 arpents de bois de la mense abbatiale, et des 384 de la conventuelle. — Procès-verbal en 1768, de François

Felland, garde de l'abbaye, contre divers particuliers, qui avaient coupé 7 gros chênes sur un pâtureau de 20 arpents, dépendant de la métairie de Gié, paroisse de Sentenay. — Aménagement des bois de l'abbaye, dressé à la requête de l'abbé Collet, en 1769, par Jean Cabanel d'Anglure, grand maître enquêteur, au département de Touraine, Anjou et Maine.

H. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 plan.

1771-1789. — Martelage, en 1771, des baliveaux au-dessus de 40 ans, à abattre dans le buisson des Neuf-Frères, contenant 80 arpents 48 perches, par Étienne Benoît de la Grandière, procureur du Roi en la Maîtrise, à la demande de René-Louis-François de Collemont (*sic* pour de Caulaincourt), abbé de Fontaines, par la démission de Jean Collet. — Procès-verbaux de division, en 1772-1773, par Cabanel d'Anglure, grand maître enquêteur, des coupes de bois à faire, à la requête de l'abbé Jean Duchâtel, autorisé par le Roi à prendre 778 baliveaux, plantés sur les 1re et 2e coupes des taillis de la mense abbatiale, dont la délivrance avait été faite à son prédécesseur, René de Collemont. — Adjudication, en 1774, par ledit abbé, aumônier de la Dauphine, de 1,160 pieds de chênes, situés dans les mêmes coupes, à Antoine Oudin, marchand de bois à Amboise, pour 1,975 livres, plus les droits et le recepage des souches de chênes et taillis. — Marque des baliveaux, dépassant 40 ans et délivrance à l'abbé, en 1777-1779, de ceux dudit âge, existant dans les 9e, 10e et 11e coupes. — Requête de Duchâtel, demandant un ordre pour abattre dans sa cour, près le parterre et dans les fermes de son abbaye, un grand nombre de noyers et autres arbres complètement gelés, pendant l'hiver de 1788- 1789. — Procès-verbal de visite, etc., en 1775, des bois de la mense conventuelle, par Antoine Douet, avocat au baillage de Tours, garde marteau en la maîtrise des eaux et forêts, Deschamps, expert et arpenteur en ladite maîtrise, et les religieux. — Règlement, partage et division des coupes réglées et du quart de réserve de la dite mense, en 1777. — Martelage, en 1780, des baliveaux, au-dessus de 40 ans, sur taillis qui doivent être coupés pour les ordinaires de 1781 et 1782. — Adjudication pour les religieux, en 1785 de 32 arpents de taillis et de 608 pieds de chênes, au prix de 2,070 livres. — Ventes, en 1789, par Nicolas Mangin, prieur, dom François de Noyelle et dom Amable Bourlin, absent, composant actuellement la communauté de Fontaines, des taillis, futaies et truisses de La Tremblaye et du clos de Villepain, à Étienne Maurisseau, de Montreuil, pour 3,600 livres ; des taillis du grand bois de Prinçay, contenant 21 arpents, à Jacques Maurisseau de Grandchamp, demeurant à Autrèche, pour 2,695 livres, les baliveaux et arbres fruitiers non compris dans la dite vente ; — des arbres de toute nature, plantés dans une partie dudit taillis et marqués au marteau du Roi, au même, pour 1,500 livres — Ordonnance de Paul Rodier, grand-maître, en 1789, autorisant les dits religieux à disposer de 20 pieds d'ormes et chênes et de 6 autres épars, pour réparer les deux moulins à foulon. — Plan de la pièce des bruyères de Lomers, contenant 97 arpents, 88 chaînées, à la perche de 25 pieds.

H. 125. (Registre.) — Petit in-folio ; 111 feuillets, papier.

1773-1789. — Sommier des fermes, rentes, etc., avec la recette, fait par Jean Broyé, homme d'affaires de Jean Duchâtel, abbé de Fontaines-les-Blanches. — Rentes : de 396 livres, sur les tailles ; — de 150, sur le clergé ; — de 120, sur la Touche et la dîme de La Boivinière, paroisse d'Autrèche ; — de 20, sur le Jenne-Jouet, à Saint-Ouen ; — de 24, sur La Beraudière, dite paroisse ; — de 30 livres 13 sous, sur Les Monts, à Autrèche ; — de 12 livres, sur le jeu de paume de Limeray ; — de la même somme, sur le moulin de Vauchevrier, à Châteaurenault. — État des objets laissés par l'abbé Duchâtel à Broyé, pour la régie de sa mense ; savoir : la maison dite de l'Hospice, avec vergers, le bas du parterre, contenant 2 arpents, 125 chaînées de vigne, 150 chaînées de pré, dîme sur le clos de Fontaines, 6 arpents de terre, un pré ou pacage, au nord de la maison abbatiale, et les terres et prés du Hallier. — Convention entre les dits Broyé et Duchâtel pour la régie de la mense abbatiale. — Métairies : de Richemore et de Vauvert, à Montreuil, affermées 410 livres ;— de Rougeriou, à Saint-Ouen, 310 ; — de La Feraudière, La Poitilerie et Champ-Fleury, à Autrèche 648 ; — de La Lande, à Fleuray, et de La Templerie, à Jussé, diocèse de Blois, 550 livres ; — de Puray, à Montaux, 360 ; — de Villemalin, paroisse de Cruchère, près Vendôme, 850 ; — de La Moinerie, à Saint-Lubin des Landes, 18 setiers de blés, estimés 369 livres. — Terres du Bouchet-Pelgereau, paroisse de Selommes 90 livres, et de Perrigny, en Vendômois, 170. — Château et métairie du Ménard, 16 et 1,800 livres ; — Moulin de Limeray, 800 ; — dîmes de La Perrée et

et du Jeune-Jouet, 75; — vignes, mûriers, rentes et droits seigneuriaux, 600. — Cens et rentes : de 4 setiers de blé, ou 72 livres, sur la métairie de la Basse-Cour, près Herbault, appartenant à Babin de Rancogne, seigneur dudit lieu ; — de 7 setiers, ou 93 livres, sur La Calourie, à Autrèche, — de 48 boisseaux de froment seigle et avoine, 2 sous 6 deniers, une poule et une corvée, sur la frèche de La Herlandière, paroisse de Nouzilly, qui appartient à Hubert de l'Auberdière et à Saint-Gatien ; — de 2 deniers, sur 42 chaînées de pré, prairie de Marian, sur la Choisille, appartenant au marquis de Poyanne, puis au prince d'Enrichemont, son gendre ; — d'un denier, sur 14 chaînées, en ladite prairie, par ledit Hubert de l'Auberdière ; — de 4 deniers, sur 96 chaînées, au marquis de Leuville.

H. 126. (Registre.) — Petit In-folio, 35 feuillets, papier.

1790. — Livre des revenus et des recettes et dépenses de la mense conventuelle de Fontaines. — Métairie de Beaubeuf, affermée pour 15 setiers de froment, 12 volailles et 6 charrois, ou 522 livres ; — de Faucillon, pour 600 livres, 60 quintaux de foin, ou 45 livres, 12 chapons et poulets, ou 4 livres, et 6 charrois ; — de Princé, donnée à moitié, et produisant environ 852 livres ; — de Gié, pour 400 livres, 22 setiers de froment, ou 440 livres, 12 volailles ; — du Grand Vilpain, pour 412 livres, 12 chapons et canards, estimés 7 livres ; — de Vauvert, paroisse de Saint-Bohaire, pour 49 livres ; — de La Forellerie, pour 150 livres, 6 setiers d'avoine, le charroi des vendanges et 12 volailles. — Moulins de Pomigny et du Grand-Villiers, affermés 1,000 livres, 48 poulets et chapons, ou 21 livres. — Dîmes vertes d'Amboise et Chanteloup, 66 livres et 2 boisseaux de haricots. — Vigne dans le clos de Vauvert, 21 livres. — Prés de Pocé et de Nazelles, produisant environ 650 livres. — Rentes : 59 livres 10 sous dues par le curé de Chançay, le seigneur de Valmer, les prieurs de Neuilly et de Chissay, pour leurs dîmes ; — 241 livres 7 sous, sur les tailles et gabelles ; — 80 livres, sur le clergé ; — 5 setiers 4 boisseaux de grain ou 68 livres, sur le Petit Vilpin ; — 15 setiers de seigle, sur la seigneurie d'Autrèche ; — un setier, sur le Morier, paroisse de Neuilly, appartenant au chevalier de Bridieu ; — 3 setiers de froment et seigle, sur l'abbaye de La Virginité, pour sa ferme du Brouard ; — 18 boisseaux de froment et 3 poinçons de vin, sur la seigneurie d'Onzain. — Produit des vignes et des prés de Maupou et de Négron, exploités, 248 livres. — Détail des recettes et dépenses dans les premiers mois de 1790. — Dépenses : 180 livres données au prieur, pour 2 quartiers de vestiaire et messes abbatiales ; — 100 livres au procureur, pour le même temps ; — 80 au cuisinier, autant au domestique du prieur, 50 au garde, 60 au jardinier, 30 au garçon choriste, 45 au garçon d'écurie, et même somme au garçon jardinier, pour une demi-année de leurs gages ; — 42 livres pour l'achat d'une vache ; — 63 pour ports de lettres et commissaires pendant 4 mois ; — 6 livres 15 sous pour tabac, de janvier à mars ; — 209, pour les vignes ; — 8 livres pour un panier de prunes, envoyé à Paris ; — 6 livres 10 sous, pour le pesage de l'argenterie, expédiée à la Monnaie; — 141 livres, pour la part de l'abbaye dans les réparations des églises de Neuillé et d'Autrèche ; — 152 livres 6 sous pour les décimes des 6 derniers mois de 1789.

H. 127. (Registre.) — Petit In-folio, 322 feuillets, papier.

1672. — Procès-verbal de Barnabé de Maynard, chevalier, seigneur de Bellefontaine, conseiller du Roi, chanoine de Saint-Martin, etc., comportant : divers débats contradictoires, entre Balthazar de Rousselet, abbé de Fontaines-les-Blanches et les religieux, l'accusant d'avoir, depuis 25 ans, qu'il est abbé, laissé dépérir tous les bâtiments, les bois, fossés, etc., occasionné, faute d'entretien, la chute du clocher, etc. ; — un inventaire détaillé de tous les biens et revenus de l'abbaye ; — le partage en trois lots, desdits biens; — le choix du 2e, par les religieux, réclamant en vain que le 3e soit mis sous séquestre, pour être certains que le revenu de ce lot, destiné aux réparations, n'ira pas, comme toujours, grossir celui de l'abbé ; — le détail de chaque lot ; — les rapports de visite et estimation, par les experts de l'abbé et par ceux des religieux, des réparations à faire à l'église, au couvent et aux bâtiments des fermes, découverts en partie, par l'orage du 21 au 22 septembre 1671.

H. 128. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1618-1737. — Ventes par François de Rousselet, marquis de Châteaurenault, pour Balthazar, son fils, abbé de Fontaines, des taillis du Breuil, paroisse d'Autrèche, de la garenne de Maupou-la-Vacherie, près l'abbaye, paroisse de Saint-Ouen, et baux des métairies de Gié, Prinçay, Puray, Vilpin, etc., pour 12 à 33 livres l'arpent, 1650-1687. — Estimation à 50

livres, de 97 chênes, près l'abbaye, renversés par le vent, faite par Nicolas Colas, écuyer, sieur de Malmusse, maître particulier. — Visite par le grand maître, Jean-Baptiste Langlais, des chênes à couper dans 142 arpents de futaie, pour les réparations des bâtiments, ruinés par les orages et les crues de la Loire, évalués à 4,115 livres. — Transaction par laquelle François Rousselet, héritier de l'abbé, donne, à Taschereau de Baudry, nouvel abbé, 12,300 livres, pour les réparations des bâtiments qui avaient été négligées et lui fait remise des titres contenus en 26 sacs et 21 liasses. — Lettre de l'abbé Taschereau de Baudry, pétitionnant pour la vente des chênes de la futaie, la plupart couronnés par suite du rigoureux hiver de 1709. — Détail et prix des réparations restant à faire au mur de clôture de l'abbaye, aux vitraux de l'église, presque tous à refaire, travail qui coûtera près de 2,500 livres, etc. — Mémoire, portant que les bois de Fontaines, quoiqu'en mauvais état sont les plus convenables, d'après l'avis de M. de Chauvelin, intendant, pour le rétablissement des ponts d'Amboise et de Blois, emportés par les grandes eaux. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant la vente de ladite futaie et des chênes de 100 arpents de taillis, avec autorisation aux entrepreneurs desdits ponts, d'y choisir leurs bois. — Adjudication des baliveaux et de 250 épars, pour 5,830 livres. — Les bois de futaie adjugés précédemment pour 63,000. — Lettre de dom Bordelay, ancien prieur, relative au maniement des fonds, destinés aux réparations. — Débats entre les religieux et ledit abbé au sujet du prix des bois. — Mémoire concernant l'emploi des 68,170 livres, provenant des bois vendus en 1716 et 1717, et des constructions à faire, consistant en un dortoir de 22 toises de longueur, un logis pour les hôtes, de 20, un autre de 15 pour le pressoir, la boulangerie et l'écurie, un quatrième de 6 pour la servante, et 300 toises de murs de clôture. — Devis des réparations à faire en 1737, au couvent et aux métairies de Vilpin et de Gié, estimées 2,824 livres 4 sous. — Martelage, par Guillaume Estevelin des Hautes-Landes, garde-marteau, des baliveaux de 60 à 120 ans, existant sur les taillis, dont la vente a été autorisée, à la charge par l'abbé et les religieux, de pourvoir aux travaux susdits et de faire receper à la cognée le recru du quart de réserve, détruit par les bestiaux, depuis la coupe de 1719. — Arrêt du 2 avril 1737, autorisant l'abbé de Baudry, à faire couper 30 chênes, sur les métairies de Puray, du Menard et des Brunetteries, pour rendre son logis habitable.

H. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1555-1789. — Aveu du fief de La Glorière, rendu en 1555, à l'abbé, Charles Tiercelin, par Mathurin Morillon, écuyer de la cuisine de bouche du Roi. — Déclarations de vignes, terres labourables et prés, rendues en 1687-1755, par Nicolas Vignon, Louis Travers, René Colesse, Silvain Morisseau et Pierre Gaudereau, au fief et seigneurie du Menard, dépendant de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches et appartenant à l'abbé. — État du revenu dont jouit la communauté, conformément aux partages ordonnés par arrêt du grand Conseil, le 5 mars 1672. — Fermes de Beaubœuf, produisant 28 setiers de grains ; et de Faucillon, 150 livres ; — des métairies et moulins de Pomigny et de Grandvilliers, affermés 170 livres ; — de Gié, 300 ; — de Vilpain et de La Jousserie, à moitié fruits, ou 150 livres ; — des Petit et Grand-Princé, 300 livres, et suffrages estimés 23 ; — du moulin de Villagou, 97 ; — de la métairie de La Forellerie, 171. — Dîmes d'Amboise, produisant 20 livres ; — de Chançay, 9 livres ; — de Neuilly, 7 livres ; — de Valmer, 12 livres 10 sous ; — de Chissay, 25 livres. — Rentes, prés, 26 arpents de bois taillis, 10 arpents de vigne. — Total du revenu, 3,083 livres. — Coupe de 142 arpents de futaie, située à la porte de la maison, adjugée pour 63,000 livres, par ordre de l'abbé, pour être mis au trésor royal. — Autre, de 100 arpents de taillis, avec les baliveaux, faite pour ledit abbé. — Modèle d'assignation au Grand Conseil, pour les affaires qui doivent y être portées. — Ordonnance des trésoriers de France de la généralité de Tours, du 4 mars 1765, condamnant, sur requête de divers, à laquelle intervient l'abbaye de Fontaines, les religieuses de Moncé, à faire reconstruire une arche écroulée près le bourg de Limeray.

ABBAYE DE GASTINES.

H. 130. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1138-1247. — Charte de fondation de l'abbaye de Gastines, en 1138, par Hugues, archevêque de Tours. — Copie ancienne de la même charte. — Guillaume d'Aventigny, *de Aventigniaco*, et ses frères, un peu avant 1170, amortissent aux religieux de Gastines, le lieu appelé *Buxeium* et tout son territoire, que lesdits religieux avaient acheté de l'abbé de La Boissière et de Robert de Monnaie. — Donations faites à l'abbaye de Gastines, de 1190 à 1236, par : Thibaut, comte de

Blois et sénéchal de France, Hugues de Fontenailles, *de Fontanellis*, Jean de Marson, Marguerite, comtesse de Blois, Jacquelin de Chastre, Jean de Maladenrée, Jean d'Amboise, Jean de Berrie, Thibaut Basile, Jean de Vallière, *de Valeria*. Ces donations comprennent en général des rentes en blé ou en argent ; il faut mentionner cependant la chapelle de la Madeleine, dite de l'Hermitage, située dans la forêt de Blois, donnée par le comte Thibaut, en 1190 ; — soixante arpents de terre dans la paroisse de Marray, au lieu dit le Bois-Robert, par Jacquelin de Chastre, en 1226, et en 1227, par Jean Maladenrée, une vigne située près les Arènes, *apud Arenas*, dans le fief du doyen du chapitre de Saint-Pierre de la Cour, diocèse du Mans, et 500 harengs et une charge d'huile, par Thibaut, comte de Blois et de Clermont. — Ventes, de 1234 à 1247, par Archambault de Saint-Martin-le-Beau et Saturnine, sa femme, d'un quartier de pré, situé dans la varenne, par Philippe de Chastre, *de Castra*, du consentement de sa femme et de ses enfants, de tout ce qu'ils possédaient dans le Bois-Robert et dans le fief de Robert Charbonneau, dépendant d'Amboise.

H. 131. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1268-1393. — Jean de Châtillon, comte de Valois et d'Avesnes, donne, en 1268, aux religieux de Gastines, pour le repos de l'âme d'Aiix, sa femme, 40 sous de rente, à prendre sur le tonlieu de Châteaurenault. — Autres donations à la même abbaye : du domaine de La Brocerie, autrement La Vielerie ou La Vellerie, paroisse de Villedômer, par Pierre Moreau, *Morelli*, et Philippe, sa femme, en 1275 ; — de quarante sous de rente, par Hue de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, pour fonder son anniversaire, en 1296 ; — d'un aireau appelé La Morillonnerie, paroisse de Villedômer, par Jean, dit Chevalier, et Jeanne, sa femme, également pour fonder leur anniversaire, en 1311 — Vente, en 1275, par Robin Teinturier et Mathée sa mère, à Étienne Brochet, pour 60 sous, du lieu de La Vielerie et de ses dépendances. — Jean, dit Viau, cède à Pierre dit *Morelli*, moyennant cent sous, tout ce qu'il possède à La Vielerie. — Échange consenti aux religieux, en 1285, par Jean, dit Guillon, et Scholastique, sa femme, de tout ce qu'ils possèdent sur le moulin appelé le moulin du Gué-du-Roi *apud Vadum Regis*, situé dans les paroisses de Villebourg et de Bueil. — Ventes à l'abbaye de rentes en argent, blé et vin : par Jean de Bueil, chevalier, seigneur de Bueil et de La Marchère, et Jehanne, sa femme, en 1356 ; — par Jean Allouette, Alexandre Allouette et Benoise, sa femme, en 1360. — Pierre d'Ardrée reconnaît, en 1316, devoir aux religieux un setier de froment de rente annuelle sur son manoir d'Ardrée. — Accord entre les religieux et Jean du Bois, dit Esparon, de la paroisse de Saint-Antoine, au sujet d'une rente de 14 setiers de grain, assise sur l'hébergement d'Ardée, 1325.

H. 132. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1306-1606. — Baux à ferme par les religieux : à Laurent Herondron et Pernelle, sa femme, d'une roche à Vouvray et de prés à Vernou, en 1306 ; — à Agnès La Maugrate, d'une pièce de vigne, paroisse de Vernou, 1311 ; — à Martin Bernier, de 3 arpents de pré et saulaie, à Saint-Ouen-du-Bois ; — à Jean Le Cordier et Tiphaine, sa femme, d'un terrain, situé à Châteaurenault, 1366 ; — à Jean Mahy, et Jeanne, sa femme, d'un quartier de vigne, paroisse de Saint-Nicolas, 1490. — Aveux et déclarations, rendus à l'abbaye : par Jehan Roncier, des biens tenus du prieuré de l'Hermitage, en la paroisse de Sentenay, 1463 ; — par la veuve de Guillaume Brisart, de cinq arpents de terre, situés au Gué-du-Roy, 1472 ; — par Heliart Septier, des choses qu'il tient dans le fief de La Charbonnerie, paroisse de Chemillé, 1487. — Jean, abbé de Notre-dame-de-Gastines, reconnaît avoir reçu de Jean Lemoine, receveur de Châteaurenault, pour le duc d'Orléans, la rente due à son abbaye, 1439. — Les religieux de Gastines demandent au chapitre de Tours la confirmation de l'élection de leur abbé, 1461. — Requête des mêmes, adressée au comte de Dunois, seigneur de Châteaurenault, demandant à être payés de cinq cents de harengs, d'une demi-somme d'huile et de cent sous tournois de rente, plus l'exemption pour leurs fermiers, de faire la garde audit Châteaurenault. — Vidimus de l'official de Blois, donné en 1520, de la charte par laquelle Renauld, évêque de Chartres, donne aux religieux de Gastines le prieuré de La Madeleine ou de l'Hermitage. — Lettres de Jacques Biart, bailli du Roi à Blois, portant défense de troubler le prieur de l'Hermitage-Lez-Groix dans la jouissance de son prieuré, 1553. — Extrait du décret de saisie de la métairie de Hersent, pour prouver que cette métairie, située en la paroisse de Sentenay, doit 19 livres de rente au prieuré de l'Hermitage, 1606.

H. 133. (Liasse). — 29 pièces, papier.

1579-1691. — Infirmerie. — Vente, en 1584, par Jean Bellanger, pâtissier de Madame, et Madeleine Combault, sa femme, à frère Jacques Blanchecotte, infirmier de Gastines et titulaire de la chapelle Saint-Jean, fondée en ladite abbaye, de deux pièces de terre pour 4 écus d'or sol, que ledit acquéreur paye avec une rente de 2 boisseaux de méteil, deux poulettes et 10 sous tournois. — Sentence de Martin Menard, bailli de Châteaurenault, condamnant Léonard Richeulx, Simon Courtois, Claude Guinault et les autres détenteurs du lieu appelé La Logerie, puis La Guinauderie, à payer à Philippe Rousseau, infirmier, une rente de 30 boisseaux de froment et 12 de seigle, plus une année d'arrérages. — Arpentage et conférence, en 1632, de ladite tenue ou frèche de La Guinauderie, paroisse du Boulay, fait à la requête de Sébastien Ruau, sieur de La Pommelière, marchand, et autres, pour connaître ce que chacun possède en ladite frèche. — Procès-verbal de compulsoir des titres, fait en 1661, à la requête d'Étienne Vaslin, infirmier, et de Sébastien Ruau, écuyer, sieur du Trouchol, un des détenteurs. — Procédure, en 1695, entre les religieux et Jean Courtois, ouvrier en soie, qui laisse les terres en friche et les bâtiments tomber en ruine. — Résiliation du bail de La Guinauderie, contenant 30 arpents, consenti par André Rollat, prieur de Gastines, sur la demande de René Boureau, maçon, curateur des enfants mineurs de François Boureau. — Copie du nouveau bail fait par ledit Rollat à Étienne Couzard, laboureur, pour 80 livres et six poulets.

H. 134. (Liasse). — 22 pièces, papier.

1200-1711. — Prieuré de l'Hermitage. — Copie ancienne de la donation, faite en 1200, par Louis, comte de Blois et de Clermont, au prieuré de l'Hermitage, d'une rente de 20 sous, sur les moulins à foulon de Sachée, et d'un droit d'usage dans la forêt de Blois, etc. — Don d'une rente d'un muid de froment, sur la métairie d'Herseux et d'un muid de seigle et avoine sur la dîme de Loray, fait par les religieux de Gastines au prieuré dudit lieu de l'Hermitage, en 1250. — Bail à vie, en 1496, par Pothon, abbé de Gastines, et les religieux à Louis Boudet, trésorier et chanoine de Saint-Sauveur de Blois, pour sa vie et celles de Michel et Jean Boudet, frères, d'une friche, contenant 7 quartiers, près l'Hermitage, pour 20 sous de ferme. — Procédure, en 1538, contre le prieur, Nicolas Saulemont, faute d'avoir payé le don gratuit ; — saisie de sa rente d'un muid de blé sur la métairie d'Herseux. — Réclamation dudit prieur contre une sentence des eaux et forêts, rendue au sujet des usages dans la forêt de Blois. — Procès-verbal de visite des bois, obtenus en 1558 par le prieur Saulemont pour reconstruire la grange. — Accord, en 1560, entre Nicolas Saulemont et Jean de Troyes, abbé de Gastines, qui change sa rente d'un muid de seigle, en une autre de 20 livres, à prendre sur le moulin de Mer. — Prise de possession, en 1654, du prieuré de l'Hermitage par frère Urbain de La Rivière, religieux de Gastines. — Baux à ferme, en 1655, par ledit prieur, de 3 quartiers de pré en la paroisse de Seillac, pour 10 livres ; — en 1705, par François Hurault, aussi prieur de la chapelle de l'Hermitage-Lez-Grois, des dépendances dudit prieuré, à Jacques Dupuis, laboureur, pour 100 livres. — État, en 1710, des revenus du prieuré, s'élevant à 235 livres. — Lettre de Saint-Denis, prieur de l'Hermitage au Rev. Père Joly, prieur de Gastines, concernant entre autres, les arrérages de la rente due sur la métairie d'Herseux. — « Papier des fermes, rentes et autres debvoirs qui sont deubz à mons. le prieur de l'ermitaige, à cause de son prieuré de l'ermitaige ; ce fut faict le XXIIIe jour d'apvril l'an mil cinq cens et six. »

G. 135. (Liasse). — 21 pièces parchemin ; 46 pièces, papier.

1285-1772. — Fief du Gué-du-Roy. — Échange par les religieux de trois arpents et demi de terre à Villebourean, pour le Moulin du Gué-du-Roi, paroisse de Bueil, 1285. — Bail à trois vies du moulin du Gué-du-Roy, donné en 1460, à Thomas Hiron, pour 40 écus d'or du coin du Roi, à la charge de payer aux religieux 2 sous 6 deniers de cens, 3 livres de rente et 2 chapons. — Cession dudit bail, en 1473, par Gatien Massonneau, Martine Hiron, sa femme, Jean Guillemin et Guillemine Hiron à à Gatian Mercier, pour 62 écus d'or, valant 27 sous la pièce. — Transaction, en 1479, entre les chanoines réguliers de Gastines et Pierre Lallemand, seigneur d'Ardrée, qui promet de continuer de leur payer la rente de 6 setiers de froment et 40 sous qu'il doit sur sa seigneurie d'Ardrée. — Procédure, en 1558-1579, entre les abbés et religieux et les seigneurs d'Ardrée, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, au sujet de ladite rente. — Vente à l'enchère de cette rente par les religieux, pour satisfaire à la taxe des ecclésiastiques. — Baux à ferme,

de 1582 à 1732, par les religieux, de la terre et seigneurie du Gué-du-Roy, à Claude Perray, notaire, et autres, pour 800 livres, et de 1741 à 1751, par l'abbé Taschereau de Linières, à Louis Belle, pour 850. — Déclarations et dénombrements de la seigneurie du Gué-du-Roy, rendus à la baronnie de Saint-Christophe, par les religieux en 1741-1742, et par Charles Noizet de Barat, sieur de Beine, abbé, en 1768. — Correspondance en 1771-1772, entre l'abbé de Beine et les sieurs Soloman, avocat et notaire, Fourneau, curé de Villebourg, La Thuillerie et Gaudin, concernant le fermage du Gué et des anticipations.— Discussion, en 1663, par devant Pierre Dunoyer, bailli de Saint-Christophe, entre Jean Lebaubé, détenteur en partie de la tenue de La Joliverie, et Jacques Boyer, fermier du Gué-du-Roy, qui l'avait fait saisir pour le paiement de ses rentes. — Conférence de ladite tenue ou frèche, chargée envers le fief du Gué d'une rente de 15 boisseaux de froment et 2 chapons. — Déclaration d'une rente de 12 sous, sur 6 arpents de terre et taillis, au lieu dit La Maladrerie, faite au Gué-du-Roy par Réné-Jacques Alain-Dupré, titulaire de la chapelle de La Guilloudière, située dans ledit fief. — Extrait des assises du Gué-du-Roy, de 1495 à 1550.

H 136. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1475-1782. — Fiefs de La Travaillère et de La Testardière, réunis.— Déclaration par Mathieu Saullenois des biens qu'il tient des religieux dans le fief de La Travaillère, 1475. — Transaction, en 1498, entre les religieux de Gastines et les sieurs Jean Labbé, prêtre, Louis, Robert, Jacques et Mathurin Labbé et d'autres, détenteurs du fief et domaine de La Travaillère, s'engageant à payer jusqu'à la fin de leur vie, une rente d'un muid de grain, plus la dîme, et reconnaissant qu'après leur décès, La Travaillère retournera auxdits religieux. — Bail à rente dudit lieu, en 1512, par l'abbé Alexandre à Jean Labbé, prêtre, Jacques Morisseau, Guillaume Guesdon, Jean Hervé et autres, pour 12 setiers de froment, seigle et avoine, par tiers, 20 sous et 4 chapons, les droits et profits de fief réservés, ainsi que les vignes et le pressoir. — Bail emphytéotique pour 99 ans, de la même terre et seigneurie, consenti en 1612, par l'abbé Philippe Collineau à Jacques de Rigné, écuyer, seigneur de La Guérinière, pour 120 livres, plus un gros de 3 setiers 6 boisseaux de blé aux curés de Dame-Marie et d'Autrèche, les droits de fief toujours réservés. — Sous-seing, en 1654, de Barthélemy de Rigné, chevalier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de La Guérinière, reconnaissant devoir à l'abbé, chaque année à Noël, une rente de 120 livres. — Autre sous-seing, fait en 1688, par Antoine de Rigné et Françoise Prévost, sa femme, à la requête d'Achilles Louis Thomas de Gast, abbé de Gastines demeurant au château du Puy, paroisse de Montbazon. — Déclaration des moines, portant que l'abbé de Gast jouit seul de la rente due par les détenteurs de La Travaillère, depuis leur partage fait avec ledit abbé. — Saisie de La Guérinière et autres domaines sur demoiselle de Fenouillet, légataire universelle de Françoise Prévost, femme d'Antoine de Rigné, chevalier, seigneur de La Guérinière ; — oppositions auxdites poursuites, etc., faites par les abbés de Gast et Taschereau de Baudry, pour la distraction de leur fief et terres de La Travaillère et de La Testardière. — Bail à ferme, en 1748 des droits de terrage, cens et rentes du fief de La Travaillère, par l'abbé Taschereau de Linières, à Claude et Jean Mauriceau, frères, marchands, pour 120 livres. — Autre bail, en 1782, par Nicolas Fouquet, fermier général de l'abbaye, à Jean Gardet, Jean Helouis et autres, de la grange terragère, dite de La Travaillère, et de tous les droits y attachés, pour 200 livres.

H. 137. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1501-1694. — Métairie de La Verdrie, à Neuvy-Roi. — Bail à rente, en 1507, des lieux et métairie de La Verderie ou Verdrie, paroisses de Neuvy et Louestault, par l'abbé Alexandre Goury et les religieux à Jean Harouault et à Geoffroy Lefebvre, pour 18 setiers de froment, 5 d'orge, 5 d'avoine et 12 deniers de cens. — Détails et contenances des terres, prés, etc., de La Verdrie, vendus à M. de Fontenailles par Jean Arouault ; à Olivier Colin, par Geoffroy Lefebvre ; à René Apvril par Adam Arouault, etc. — Conférence de la frèche de La Verdrie, faite en 1583, à la requête de Denis Guyot, Jean Chaslon, Jean Bourgouin, Pierre de Castelnau, seigneur de La Mauvissière, et autres détenteurs de ladite frèche. — Déclaration et dénombrement de La Verdrie, rendue en 1625, par Claude de Bossut, aumônier du Roi, abbé de Gastines, à haute et puissante dame, Anne de Bueil, veuve de Messire Honorat de Bueil, chevallier

des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du château et de la ville de Saint-Malo. — Bail en 1686, de 20 arpents de terre, faisant partie de la tenue de La Verdrie, par Louis de Loyne, avocat, agissant pour l'abbé, à Daniel Gouzay, marchand, pour 60 livres, ou 3 livres, l'arpent. — Transaction entre les religieux et ledit Gouzay, qui n'avait pu les payer par suite d'un arrêt fait sur lui par l'abbé. — Accord entre lesdits religieux et Claude de Perray, notaire, auquel ils donnent l'autorisation de recevoir de leurs fermiers de La Verdrie, toutes les fermes échues et de passer les nouveaux baux. — Bail en 1687, de 3 arpents de terre dépendants de La Verdrie, consenti par les moines de Gastines à Jacques Groussin, marchand corroyeur, pour 9 livres. — Détail des baux à ferme de La Verdrie, consentis jusqu'en 1577. — Cession par transaction, en 1687, de la métairie de La Verdrie aux religieux, par l'abbé Louis Thomas de Gast.

H. 138. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1655-1788. — Bordage de La Morillonnière, à Villedômer. — Baux à moitié d'un bordage, appelé La Morillonnière, paroisse de Villedômer, de la contenance de 8 arpents, consentis par Étienne Vaslin, infirmier, et Nicolas Bourguineau, moine, à Claude Poirier, journalier: le bailleur fournit trois mères vaches, nourries à profit et perte, et une taure dont il réserve tout le profit ; le preneur donnera 8 livres de beurre par vache non nourricière, et 2 livres seulement dans le cas contraire, etc. — Baux à ferme dudit lieu en 1701-1718, pour 9 années par René Bonnette, prêtre et ancien prieur de Gastines, à Pierre Margottin, charbonnier et Françoise Ronzard, sa femme, pour 33 livres, 2 lièvres et 4 poulets. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments du bordage de La Morillonnière, par Claude Hautbois, notaire, assisté de Gervaise Bedois, marchand, et de Claude Genest, marchand de bois, à la requête de Guillaume Bardin de Rigny, prêtre et procureur de l'abbaye. — Baux à ferme du même bordage, de 1717 à 1769, par les prieurs Guillaume et Claude François Dupont, pour 36 livres, et de 1771 à 1788 par Alphonse-Jacques-Nicolas Perrinet, chanoine régulier, composant seul le chapitre, pour le même prix ; — en 1788 par André Rollat, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de l'abbaye, pour 50 livres.

H. 139. (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 160 pièces, papier.

1271-1698. — Moulins de La Blutière et de La Blanchère. — Baux à ferme par les religieux à Chrétien de *Corgineyo* et à Julienne, sa femme, de deux moulins sur la Bransle, au lieu de La Blanchère, l'un à blé, pour cinq muids de grains de rente, l'autre à draps, pour 7 livres de rente, 1271. — Bail à rente, en 1468, par Jean Rocher, chaussetier, à Michaud Rocheron, de la métairie de la Haute-Blanchère, pour 4 setiers de froment et 5 sous de rente. — Cession, en 1470, du bail emphytéotique du moulin a foulon de La Blutière par Michel Porcheron et Martine, sa femme à Jean Loyson et Perrine, sa femme. — Bail à rente dudit moulin, en 1512, par les religieux de Gastines à Jean Loyson, fils du précédent, pour 8 livres, 12 deniers et deux chapons. — Montrée, en 1522, des moulins à foulon de La Blutière et de La Blanchère et de leurs dépendances, paroisse d'Auzouer, par les religieux en désaccord avec Jean Legay, détenteur desdits moulins. — Discussion en 1538 entre les moines de Gastines et le sieur de La Griffardière, au sujet du droit de pêche dans la Brenne. — Confrontation et arpentage, en 1589, des moulins de La Blutière et de La Blanchère, par Pierre Legay, arpenteur, à la requête de Pierre-Jacques Blanchecote infirmier et procureur de l'abbaye, assisté de Jean Deniau, avocat à Châteaurenault. — Appointement de Martin Menard, bailli de Châteaurenault, portant défense en 1593-1597, aux détenteurs de La Blutière de causer du dommage sur les terres de la seigneurie de Beauvais. — Partage, en 1659, du moulin de La Blutière entre Claude Bongendre, ouvrier en soie, Jean Feray, marchand foulon et Philippe Chichery. — Vente, en 1682, par Jean Bongendre, maître ouvrier en soie à Louis de Locques, notaire, à Châteaurenault, d'une rente foncière de 80 livres due par les propriétaires du moulin de La Blutière. — Exponse dudit moulin, en 1684, par Louis Graslin, greffier au Bureau des Finances, oncle des enfants mineurs de François Graslin, greffier de la baronnie de Semblançay. — Sommations aux fermiers du moulin, de fournir les religieux d'engins de pêche, suivant les clauses du bail. — Déclaration du moulin et ses dépendances, consistant en 3 arpents, rendu par Pierre Ferré à la seigneurie de Beauvais, dépendante de l'abbaye. — Saisie au nom du sieur Guerry, en 1698, et procédure contre Denis Pothier, fermier du moulin, pour les réparations et le paiement de sa ferme.

H. 140. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1698-1763. — Contestation, en 1698, entre les religieux de Gâtines et Mathurin Guerry, propriétaire du moulin de La Bluttière, au sujet du droit de pêche et procédure contre les fermiers dudit moulin qui faisaient élever l'eau de manière à inonder les prés de l'abbaye et ceux environnants. — Procédure, en 1701, au sujet d'une rente de 6 livres, due sur le moulin de La Bluttière au sieur Papillon, seigneur de Villaumay ou Villomer, et que le sieur Guerry s'était avisé d'amortir en exponsant le moulin aux religieux. — Décharge en 1703, du 6e denier, accordée aux moines de Gastines, par Turgot, intendant, en conséquence de leur rentrée en possession dudit moulin. — Bail à ferme, en 1744, pour 180 livres, par Guillaume Dorigny procureur de l'abbaye, à René Seguin, meunier à foulon et Anne Anot, sa femme, du moulin de La Bluttière. — Différend entre les religieux et ladite Anot, veuve de Seguin, puis de Jean Noblet et femme de Pierre Renard, qui négligeaient les réparations. — Transaction, en 1722, par laquelle Renard et sa femme consentent à déguerpir avant l'expiration de leur bail. — Procès-verbal, en 1724, des réparations à faire, dressé par Armand, maître des eaux et forêts de Tours, en présence du R. P. de Lannoye, prieur, de F. Trier, maçon et de Julien Jettra, charpentier. — Procédure au sujet d'un droit de pêche prétendu par le seigneur de Villaumer; — procuration donnée par les religieux au père Boirvaux, procureur des chanoines de sainte Geneviève de Paris pour suivre l'instance ; — mémoires, instructions correspondance; — opposition des religieux en 1725-1731 à la vente et adjudication par décret volontaire de la terre et seigneurie de Villaumer, poursuivie par Michel Dauphin sur les sieurs et dame Papillon de Villaumer, pour être conservés dans leurs droits de pêcher seuls dans la Branle ou Bluttière et dans la propriété des ilots. — Transaction à ce sujet, entre les religieux et Charles Gaspard Dodun, chevalier, seigneur marquis d'Herbault, seigneur de Villaumer.

H. 141. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1682-1772. — Moulin de Moncellereux. — Guillaume Jacqueteau, prévôt de Beaugency certifie que frère Jean de Romeau, prêtre, religieux de Gastines, s'est présenté et a été accepté comme vicaire de ladite abbaye, et notamment du moulin de Moncellereux, dit de Gastines, paroisse de Mer (copie d'une pièce du XVe siècle). — Achilles Louis Thomas de Gast, abbé de Gastines reconnait que les deux tiers du moulin de Moncellereux dépendent de l'abbaye. — Mémoire sur l'article de la coutume de Blois concernant la possession par les gens de main-morte de biens en fief ou en roture. — État des domaines. — Baux à ferme des deux tiers dudit moulin par l'abbé Taschereau de Linières à Jacques Sabrou, meunier, pour 350 livres. — Ce moulin relève de la seigneurie du Portail, dépendant de celle de Mer.

H. 142. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1524-1757. — Moulin de Moulinet. — Bail à ferme, en 1751, du moulin de Moulinet situé sur la Brenne, ville de Châteaurenault, appartenant pour moitié aux sieur et dame marquis de Châteaurenault, et pour l'autre aux abbés de Gastines et de l'Étoile, consenti par Simon Ruelle, marchand à Blois, fermier général du marquisat de Châteaurenault, à Louis Corbion, meunier et Marguerite Chillier, sa femme, pour 250 livres.—Autre bail, du même moulin, fait en 1757, aux noms de Marie Sophie de Rousselet, marquise de Châteaurenault, femme de Charles Henri comte d'Estaing, des sieurs Bertrand Taschereau de Baudry, abbé de Gastines et Jean-Joseph Baisle, aumônier du Roi, abbé de l'Étoile, à Marc Morin, boulanger et Françoise Lasneau, sa femme, pour 410 livres. — Copie d'anciens baux du même moulin. — Inventaire de documents produits par les religieux et pièces de procédure concernant une rente de 25 livres, assignée sur ce moulin. — Ordonnance du bailli de Châteaurenault, prescrivant la visite des biefs et chaussées dudit moulin, en 1595.

H. 143. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1551-1790. — Réparations.—Arpentage, en 1551, par Simon Andiasne, notaire, des bois de haute futaie appelés Vaupereux, de 68 arpents, et de ceux situés au-dessus de l'Étang-Hideux, de 42 arpents, et de l'étang dit de La Poterie, de 32 arpents trois quarts. — Accord, en 1725, entre l'abbé Taschereau de Linières et les religieux pour partager l'argent à provenir de la coupe des futaies ordonnées par arrêts de 1724 et 1727; — en 1734 pour le déplacement et la reconstruction des maisons abbatiale et conventuelle — en 1748, pour la reconstruction à frais communs d'une grange ma

disposée. — Devis estimatif, en 1725, des réparations à faire à la mense abbatiale, montant à 12,453 livres 10 sous, compris celles des métairies d'Aubigny, de La Bordière et d'Herseux, et la maison de Vouvray. — Autre, en 1727, des réparations nécessitées, par le mauvais état des bâtiments réguliers, construits sur un sol humide, estimées 21,475 livres, comprenant : l'église pour 2,740 livres, les cloîtres pour 3,961, salle vestibule et salon, 2,424, dortoir 5,850, mur de clôture, écurie, étables, 1,250, le Gué-du Roy 5,275. — Réception en 1725, par l'abbé Taschereau des réparations faites par Marc Morin au moulin de La Blanchère, pour 1,450 livres. — Ordonnances pour l'annulation de la plupart des devis dressés jusqu'en 1734, par suite de la chute des bâtiments de l'abbé et de la mense conventuelle qui devaient être réparés et vont être reconstruits sur un sol plus élevé. — Confections de nouveaux devis. — Visites des reconstructions des menses abbatiales et conventuelles, de 1750 à 1771. — Ordonnances de paiements par Bruneau, commis à la recette générale. — Sousseing de Boisseau, arpenteur, reconnaissant avoir reçu, en 1764, la somme de 120 livres, du sieur Dupont, prieur, pour l'arpentage et le plan des bois et domaine du prieuré de Saint-Laurent ou Lauré, fait en conséquence de l'ordonnance de Lévêque de Gravelle, grand maître des eaux et forêts. — Enquête faite par François Veau Delaunay, avocat et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Tours, sur Mathieu Chiquart, nommé garde par M. de Pourteiron, abbé de Gastines, en 1776. — Procédure, en 1789-1790, contre Chauvin Pierre, marchand à Saint-Laurent, qui avait abattu des bois réservés; mémoire, requête, estimation des bois abattus.

H. 144. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 78 pièces, papier.

1336-1778. — Baux à ferme et à trois vies consentis à divers par les chanoines de Gastines : en 1336 de trois quartiers de vigne, aux Pichons, au-dessus de La Roche-au-Prêtre ; en 1399, d'une maison, située dans la basse-vallée de Châteaurenault ; — en 1461, de l'aître de La Baudouinière ; — en 1485, du domaine de Boissay, en la paroisse de Monnaie ; — au XVIIe siècle, de la frèche de La Lardière, paroisse du Boulay ; — d'une pièce de terre appelée les Prateaux, *alias* la Petite Testardière, même paroisse ; — d'une tenue de terre en labour, nommée le Petit-Gaultier, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault ; — au XVIIIe siècle, du bordage des Petits-Fougerets, paroisse du Boulay ; — des métairies de La Bordière, paroisse d'Auzouer ; — d'Herseux, paroisse de Sentenay, et d'Aubigny, paroisse d'Auzouer ; — de deux parties de grosses dîmes, paroisse d'Auzouer, l'une appelée la dîme du Pichon, l'autre la dîme du Poirier ; — de terres et prés, paroisses de Cangy, Coulangé, Montreuil, Neuillé-le-Lierre, Neuvy, Villedômer. — Assignations et jugements relatifs au paiement des fermages.

H. 145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1455-1790. — Déclarations, faites par les abbés et religieux de Gastines, en 1455, au chapitre de l'église de Tours, des domaines, terres, vignes, prés, bois, frèches et rentes qu'ils possèdent dans le fief de Villedômer ; — en 1554, au duc de Vendomois, à cause de ses seigneuries de Montoire et de Lavardin, des terres et fiefs de La Guerie, de La Sangle, des Clérets, de Boissclon, de La Touche, situés paroisse de Monthodon, d'Authon, d'Épeigné et de Chemillé. — Déclarations des fiefs des Bruyères, et de La Chevalerie, rendues, de 1488 à 1784, par les détenteurs, à l'abbaye de Gastines ; — des lieux de l'Ambroisière et La Gallochère, paroisse du Boulay, par la veuve Jacquet-Butard, au fief de ladite abbaye. — Fois et hommages pour lesdits fiefs des Bruyères et de La Chevalerie, rendus en 1683 et 1688, au duché de Vendomois. — Déclaration faite par les chanoines réguliers de la congrégation de France, des revenus et charges de leur mense conventuelle de Gastines, pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789. — Le total du revenu monte à 7,427 livres 9 sous 10 deniers.

H. 146. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1532-1783. — Jugement de Jean Lecostre, bailli de Châteaurenault, condamnant, en 1532, Jean Menard et autres à payer aux religieux de Gastines les arrérages d'une rente en grains et argent, comme détenteurs des lieux de La Pitroiserie et de La Brosse, situés paroisse du Boulay. — Consultation et procédure, de

1589 à 1591, au sujet d'une rente de 3 setiers de froment, due à la seigneurie de Châteaurenault. — Procès-verbaux de liquidation, en 1676, de 12 setiers de froment que les religieux et l'abbé ont été condamnés à payer chaque année au chapitre de l'église de Tours, seigneur de Villedômer. — Requête de l'abbé de Gastines, Louis Thomas de Gast, contre le duc de Vendômois, qui lui doit 29 années d'arrérages d'une rente de 7 livres 10 sous, sur la châtellenie de Montoire. — Mémoire concernant la dîme de La Gesmère, en la paroisse de Neuvy, — Compte-rendu au présidial de Tours, en 1771, par Étienne Deschamps, de la gestion des biens et revenus de l'abbaye de Gastines, depuis 1765 ; — les fermages montant à 4,610 livres par année. — Procédure entre Michel Marçon, fermier de La Huberdière, et André Rollat, prieur de Gastines, au sujet des grosses réparations. — Assignation, consultation, exploit et sentence rendue en 1589 par Martin Mesnard, bailli de Châteaurenault, au sujet d'une rente de 3 setiers de blé, due à l'abbaye sur la métairie de Charmeteau, appartenant aux seigneurs de Châteaurenault. — Différend survenu en 1589, entre les religieux et le fermier du Moulin-Neuf, concernant les réparations à faire audit moulin, mémoires, consultations, productions de pièces. — Mémoires concernant la rentrée en jouissance par l'abbaye de la métairie des Grandes-Forges. — Courts extraits des titres des métairies d'Herseux et de La Bordière, et du moulin de La Blanchère.

H. 147. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1736-1790. — Sommier des rentes actives et passives de l'abbaye de Gastines, avec la recette et la dépense. — Le doit et l'avoir sont écrits chacun d'un côté du registre et à contresens. — On y voit le revenu des fermes et bordages dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle : Le Gué-du-Roy est affermé 1,150 livres ; — la métairie de La Vieillerie, paroisse de Villedômer, 120 livres ; La Contardrie, 200 livres ; Les Lardries 72 livres ; — La Guinaudrie, 72 livres ; — Les Petits Fougerets, 10 livres ; — La Morillonnière, 35 livres ; — Les Bruères, 240 ; — Les Houx, 450 ; — Bauvais, 300 ; — La Charbonnière, 60 ; — le prieuré de Loré, paroisse de Sentenay, 125 ; le tout sans compter les menus suffrages.

ABBAYE DE LA CLARTÉ-DIEU

H. 148. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 8 p. papier ; 9 sceaux.

1239-1249. — Vente, moyennant mille livres tournois, par Ebbon de La Chaine, chevalier, de son fief de Belluet, avec toutes ses dépendances, à Jean, abbé de l'Epau, pour y bâtir une nouvelle abbaye de l'ordre de Citeaux, sous le nom de La Clarté-Dieu, octobre 1239. — Ratification de ladite vente par Jean d'Alès, chevalier, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe. — Autre vente au même abbé, d'un demi-muid de seigle de rente annuelle, par Godefroy Chupin, de Saint-Christophe, en Touraine. — Acte passé devant le chapelain de Saint-Christophe, et par lequel les lépreux dudit lieu cèdent, pour quinze sous tournois, aux religieux de La Clarté, tous leurs droits dans les bois et terres du fief Belluet, 1241. — Donation à l'abbaye de la dîme du fief Belluet, par Hodearde, femme de Girard de Chaorse, et vente par eux faite de tout ce qu'ils possèdent dans ledit fief, pour la somme de six vingt livres. — Acquisitions par les religieux, en 1242, 1° de tout ce que Jean Dubois, chevalier, et Marguerite, femme de Guillaume Mayra possédaient au fief Belluet ; 2° de huit setiers de froment de rente, dus par Barthélemy du Plessis ; ladite rente assignée sur la métairie de La Couture, paroisse du Bueil. — Vente aux religieux, en 1244, par Pierre Malet, chevalier, et Agnès, sa femme, d'un bois, appelé les communaux, et d'un autre près la forêt de Bureborde. — Acte passé devant le doyen de Troo et portant vente aux religieux, par Denise Chaloy et Aremberge et Flandrine, ses filles, de ce qu'elles possèdent dans le fief de l'abbaye (joli sceau). — Acquisitions par l'abbaye, de 1245 à 1248, de tout ce que Pierre de La Roche possédait dans la châtellenie de Saint-Christophe ; de différentes pièces de terre et rentes, appartenant à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches ; des terres de Fumères, de Chaylloux, de Triconnée et de Bois-Erard ; de tout ce que Geoffroy Chupin et Alès, sa femme, ont sous les fossés du bourg de Saint-Christophe, et de la maison de Beaujeu, avec toutes ses dépendances, cédées pour mille livres tournois par frère André Poulin, prieur en France de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec le consentement du chapitre général dudit ordre, 1248. — Hugues d'Alluye, seigneur de Châteaux, en Anjou, confirme et ratifie

toutes les acquisitions faites par les religieux de La Clarté dans l'étendue de son fief, y joint diverses donations et concessions, et fait approuver le tout par sa femme Aliz et par ses filles, Marguerite, Constance et Isabelle, 1248.

H. 149. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1250-1300. — Ventes faites à l'abbaye de la Clarté, de 1250 à 1260 : — par Jean de Périers et Arembурge, sa femme, de deux arpents de terre, près la Roche *Rogeris*, pour 40 sous tournois ; — par Guillaume du Bois-Marron et Jehanne, sa femme, du droit de vinage qu'ils percevaient dans le fief des religieux, pour 25 sous tournois ; — par Pierre Malet, chevalier, d'une rente assignée sur la terre de La Fromondière ; — par Guillaume Perier, Geoffroy de Allodia et Alix, sa femme, de sept arpents de terre proche le bois de Beaujeu ; — par Jean de *Voureio* (de Vouvray ?) Geneviève, sa femme, leurs enfants et la mère de Geneviève, de tout ce qu'ils possèdent dans la vallée de Fumières, pour 500 livres ; — par Jean Sauvage et Denise, sa femme, d'une pièce de terre, près la grange de Beaujeu ; par Hardouin de Libois, chevalier, et Agnès, sa femme, d'un bois appelé le bois Chiquart, et d'un arpent de pré, situé près l'étang de Boisson ; par Guillaume, Gui son fils et Théophanie, femme de ce dernier, d'un bois, situé près La Vacherie ; — par Pierre du Pin, chevalier, Robin, dit le Prevôt, Barthélemy du Plessis et autres, de diverses rentes en grains et en argent. — Transaction passée devant l'official de Tours, au sujet de deux arpents de pré, situés paroisse de Saint-Christophe, entre les religieux et Guillaume Goet, qui reçoit 15 livres pour se désister de ses prétentions, 1253. — Donations faites à l'abbaye par Guillaume de Saint-Paterne, de deux arpents de terre et vigne, près la Roche-Saint-Lazare, paroisse de Saint-Christophe, 1265. — Confirmation par Rotrou de Montfort, du legs de 10 sous de rente fait à La Clarté par Marguerite, sa femme, dame de Châteaux, en Anjou, pour anniversaire, 1268. — Vente aux religieux par frère Thomas de *Saynilla*, grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, de la maison de Richelieu avec toutes ses dépendances, pour cent livres tournois, 1280. — Approbation de la susdite vente, moyennant cinquante livres, par Guillaume, dit l'Archevêque, seigneur de Parthenay, et Jeanne, sa femme, 1282. — Testament de Barthélemy du Plessis, chevalier, par lequel il lègue à l'abbaye de La Clarté toute sa métairie de La Couture, avec vingt livres tournois, pour aider à la construction de la nouvelle église, où il élit sa sépulture ; plus divers legs particuliers, parmi lesquels il s'en trouve un de vingt livres, pour qu'on porte sa croix au sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sans date, mais de la seconde moitié du XIIIe siècle. — Baux de terres, prés et bois, paroisse de Bueil, consentis par les religieux de 1282 à 1291, à Laurent, Jeanne et Sainte de La Couture. — Reçu délivré aux mêmes religieux par Philippe de Beaumanoir, chevalier, bailly de Touraine, de diverses sommes dues au Roi pour nouvelles acquisitions, 1292.

H. 150. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1290-1496. — Donation à l'abbaye de la Clarté par Pierre Ribot, de Saint-Christophe, d'une boisselée de terre, située près l'ormeau de Beaujeu, 1306. — Bail par les religieux à Lambert Cornemerianne du domaine de Clopejeau moyennant trente sous de rente annuelle : — autres baux du même domaine de 1313 et 1319. — Reconnaissance de 27 livres dues aux religieux pour cause de vente de vin par Guillaume, seigneur de Mongeroul et de La Motte-de-Sonzay, 1383. — Bail à rente de la métairie de La Couture, paroisse de Bueil, fait par les religieux à Laurent Bodin, paroissien de Saint-Christophe, pour quatre setiers de froment, trois de seigle et deux d'avoine. — Consentement audit bail par Guillaume Bodin, fils de Laurent Bodin, 1424. — Donation à l'abbaye par Jean de Daillon et Renée, sa femme, dame de La Motte-Sonzay et de Vouvray-sur-Loir, d'une roche, située près l'église de ce dernier lieu.

H. 151. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 plan.

1659-1751. — Partage en trois lots des biens et revenus de l'abbaye, entre les religieux et Jean de Sazilly, leur abbé, 1659. — Transaction entre Philibert Donet, visiteur général de l'ordre de Citeaux, prieur et procureur dudit couvent, et Valentin Hémart, abbé, qui ajoute 200 livres de rente à la concession du port de Saint-Cyr, faite par son prédécesseur aux religieux, pour l'acquittement des charges de leur abbaye. — Déclarations des biens des menses abbatiale et conventuelle, rendues au Roi, pour obéir à ses édits de 1691 et 1703. — État des dîmes et rentes dues aux religieux

dans les paroisses de Saint-Aubin, Bennes, Brèches, Couesmes, Saint-Germain-d'Arcé, Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Paterne, Villebourean, Vouvray.—Contenances, revenus, etc., des métairies appartenant aux religieux et à l'abbé.—Notes diverses ou mémoire fait par l'abbé, pour prouver que les religieux se sont emparés de domaines attribués à son lot dans le partage de 1659, et qu'il n'en est pas fait mention dans la déclaration fournie au Roi. — Plan d'un logis abbatial près l'église et le couvent de La Clarté, projeté par ordre du grand maître des eaux et forêts. — Accord entre Nicolas Navarre, évêque de Sidon, abbé de La Clarté et les religieux, par lequel ces derniers donnent une maison à cent toises de l'église, en échange du logis abbatial tombant en ruine, trop rapproché de leur couvent. — Requêtes des mêmes au Grand Conseil pour obtenir l'entérinement des lettres patentes qui confirment ledit échange, et des procès-verbaux de visite et d'enquête.—Homologation et enregistrement dudit échange, précédé des lettres patentes de 1750 et 1751.

H. 152. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1394-1783. — Bail à ferme du revenu de la mense abbatiale, consenti, en 1695, par Valentin Hémart, chanoine de Sens, abbé de La Clarté, à Jean Fourneau, avocat, Joseph Fourneau et Antoine Belin, notaires, pour 2,300 livres. — Baux à vie du même revenu, concédés, de 1701 à 1740, aux religieux par ledit Hémard, Henri de Betz, chevalier, seigneur de La Harteloire, paroisse d'Ambillou, Odet-Joseph Giry de Saint-Cyr, grand vicaire et official de l'église de Tours, et Nicolas Navarre, évêque de Sydon, vicaire-général de l'archevêché de Lyon, abbés de La Clarté, pour 2,000 livres.— Sousseing, en 1754, entre l'abbé de La Coste et les religieux, par lequel ces derniers s'engagent à donner audit abbé, en sus des 2,000 livres de ferme, 200 livres de pot-de-vin, 25 louis d'or et un logement dans leur maison, et à partager avec lui ce qui restera du prix des bois vendus, après le rétablissement de la voûte de l'église. — Baux à ferme, en 1641-1779, des moulins banquiers de Saint-Christophe, par Jacques Bouchard, contrôleur au grenier à sel de Neuvy, procureur de l'abbé de Remefort, pour 150 livres et 24 setiers de mouture. — Donation, en 1394, à l'abbé et aux religieux par Jean Hernoul, frère familier et Lorence, sa femme, sœur familière, des terres et maisons qu'ils possèdent à Beauvais, à la condition d'en avoir la jouissance pendant leur vie, et de rester dans ledit couvent. Baux à ferme, en 1648 et 1653, de la métairie de Beauvais, à Saint-Paterne, par l'abbé de Remefort, pour 100 livres, puis par les religieux pour 110, 14 charrois de bois et divers suffrages. — Baux à moitié, en 1755-1782, à la charge par les preneurs de payer les dîmes de blés, chanvre, charnage, etc., 72 livres pour le produit des bestiaux et jardins, et de donner pour suffrages 12 volailles et quatre douzaines d'œufs. — Prisée, en 1758, des bœufs, vaches, bouvars, moutons et brebis, fournis par les religieux, évalués à 300 livres.

H. 153 (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1466-1782. — Baux à ferme, en 1648 et 1653, de la métairie de La Basse-Cour et du bordage de La Porte, à Saint-Paterne, par l'abbé et les religieux, pour 160 livres, le charroi de 800 fagots, etc. — Baux à moitié par Pierre Bari et François Trouvé, prieurs, Hilaire Duval, cellerier, et autres procureurs du couvent, à la charge par les preneurs de labourer et ensemencer 4 arpents de terre dans le clos de l'abbaye, de payer 80 livres et divers suffrages. — Sousseing, en 1775, de Bernard Balzac, tonnelier et métayer, reconnaissant que les religieux ont augmenté son cheptel de 45 moutons et brebis, estimés 170 livres. — Quittances des sommes versées par Nicolas Riverain, fermier sortant, sur son obligation de 200 livres. — Bail à rente perpétuelle de la métairie de La Couture, paroisse de Bueil, consenti, en 1466, par les religieux à Macé Menard, pour six setiers de froment, 48 boisseaux d'avoine, 2 sous 6 deniers à la fête des morts, et 2 chapons 4 deniers à l'Épiphanie. — Poursuites faites par l'abbé Hemard contre Marie Richer, veuve de Pierre Gendron, puis de Jean Decouard, qui laissait tout tomber en ruine. — Estimation, en 1703, des bâtiments à relever et réparer, et des vignes et terres à défricher, montant à 1,199 livres 3 sous 4 deniers. — Baux à moitié de ladite métairie, par les religieux. — Baux à ferme, pour 120 et 150 livres. — Prisée de bestiaux : 6 bœufs estimés 240 livres, 6 vaches et taures, 152 livres, un cheval 70 livres, 31 brebis 62 livres. — Reconnaissance de 300 livres, prêtées par les religieux à Jacques Durand, fermier, pour l'acquisition des bestiaux. — Baux à ferme des étangs de La Foucheraie, La Motte, La Tallière et le Grand-Étang, par Denis de Remefort, abbé, à Claude du Juglart, pro-

-cureur de l'abbaye, pour 160 livres. — Bail de deux caves en roc, ouvertes sur les jardins de l'Enfretrie, à François Hureau, tisserand, pour 30 sous.

H. 154. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1506-1786. — Déclaration et taxe des dépens, frais, coûts et mises, soufferts par les religieux, au sujet des criées de la métairie du Fongeray, faites à leur requête, en 1506, contre Colin Chaloux et ses héritiers, détenteurs dudit lieu. — Quittance, en 1510, d'une somme de sept livres donnée par le sieur André, abbé de La Clarté, à Macé Chaloux, en paiement de fourrages trouvés en ladite ferme, après son adjudication par décret. — Baux à ferme et à moitié de la même métairie, consentis par les religieux à Thomas Balzac, Aubin Dumoulin, René Cuisnier, et autres ; — obligation de René Cuisnier et de sa femme, pour la somme de 180 livres, à eux prêtée en différentes fois par les religieux. — Reconnaissances, par Aubin Dumoulin et ledit Cuisnier, des bestiaux qui leur ont été fournis par les religieux. — Baux à ferme et à moitié, 1648 - 1770, d'une métairie appelée La Menardière, paroisse de Saint-Paterne, par Martin Haton, receveur de l'abbaye, René Dure, procureur gérant, Joseph Bourreau, Jean Bressant, prieur, François Padou et autres religieux. — Prisée des bestiaux donnés par les religieux, montant à 271 livres 16 sous. — Désignation, contenances et noms des détenteurs de la tenue ou frèche du Chemin, chargée envers les religieux d'une rente foncière de 80 boisseaux de froment et seigle, 1662. — Saisie de fruits sur Jean Bordier et Urbain Genest, pour le paiement de 138 livres formant le quart des arrérages échus. — Procès-verbaux d'arpentage dudit lieu, produisant 47 arpents. — Visite d'une noue et d'une vigne en friche, pour connaître l'utilité de les remettre en valeur. — Baux à ferme de la métairie du Chemin, paroisse de Saint-Paterne, consentis par les religieux pour 110 livres puis 210, à la charge par les preneurs, de payer les cens dus aux fiefs de La Roche, du Vigneau, du prieuré de Saint-Christophe et de Mirebeau, 1722-1786.

H. 155. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 plans.

1455 - 1779. — Accord entre les religieux de La Clarté et Jean de Daillon, chevalier, Renée, dame de Fontaine, sa femme, qui leur donnent, en échange d'une rente de 60 livres, assignée sur la seigneurie du Lude, toutes les dîmes de blés, chanvre, agneaux, pourceaux, vinage et charnage qu'ils possèdent sur leurs seigneuries de La Roche-Behuard et de Réchaussé, les revenus et dîmes du port de Saint-Cyr, une maison à Tours, provenant de la succession de Marie de Bueil, et deux journaux de terre, pour y bâtir une maison destinée à recevoir les dîmes. — Donation, en 1456, par François de Daillon, seigneur de Réchaussé, aux bénédictins, de 25 à 30 arpents de terre dans les landes et bruyères, pour y établir un bordage, afin d'avoir part à leurs prières. — Cession en, 1468, par Pierre Guy à Martin Guy, son fils et Thomasse, sa femme, d'un domaine vulgairement appelé La Piacière, situé dans le fief de La Roche-Behuard, pour une rente de 4 setiers de froment, 2 de seigle et 15 sous. — Acquisition de La Piacière, en 1481, par Macé Vigneau qui la transfère aux religieux de La Clarté. — Vente, en 1493, d'une rente de 8 boisseaux de froment et 5 de seigle, assignée sur ladite métairie, par Denise Menantelle à Jean Guy, pour 10 livres. — Déclarations, en 1626, des dîmes de La Roche-Behuard et de Réchaussée et de la métairie de La Piacière, rendues par Charles Bault, abbé de La Clarté, à Roger de Bellegarde, seigneur de La Mothe de Sonzay, du château du Bois et de La Roche-Behuard, et par les religieux à Messire Aubry, premier président au bureau des finances de Tours, seigneur de La Roche, du Plessis et des Grand et Petit-Réchaussé. — Procédure, de 1685 à 1689, entre les religieux et divers particuliers, qui avaient pris à rente des terres dans les landes, formant une frèche dite des Mourières, et voulaient que lesdits religieux payassent pour celles qui leur avaient été données et se trouvaient dans le même canton. — Baux à ferme des dîmes et de la métairie de La Piacière, consentis par les religieux à René Chahuau, bourrelier, pour 160 et 180 livres, plus 12 setiers de blé au curé de Saint-Antoine et 16 boisseaux à celui de Charentilly. — Plan et arpentage de ladite métairie, levé et dressé par Beaulieu. — Plan d'une pièce de terre appelée La Hardonnière, près du gué de Saulay, par Guyot. — Baux à ferme par les religieux, en 1660-1766 du bordage de l'Isambardière, paroisse de Saint Paterne ; — d'un autre bordage, appelé Le Fourneau, en 1712 ; — du lieu et closerie de La Joncheraie, en 1714.

H. 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier.

1616-1771. — Procès-verbal, en 1616, du bordage de la Grande Noue, dépendant de la métairie de Boiserard, par Robert Guyot, bailli de la châtellenie de La Clarté, sur contestation entre les religieux, Urbain Legouz, écuyer, sieur de Baigneux, procureur de l'abbé, son frère, et les sieurs René Chastelais, Pierre Baillou, Guillaume Chartier, secrétaire de la défunte reine Marguerite, le sieur de La Rivière et autres riverains, qui prétendaient avoir des droits sur les haies de ladite Noue. — Baux à ferme, en 1675-1746, des deux métairies de Boiserard et de l'Étang-Chopin, paroisse de Saint-Aubin, consentis par Denis de Remefort, écuyer, aumônier du Roi, abbé de La Clarté, puis par les religieux ou les receveurs de leur mense, pour 350 et 400 livres, 10 charrois de bois, 6 poulets, 2 oies, une nappe, 4 serviettes et 12 livres de beurre. — Baux à moitié desdits lieux par les religieux à divers, qui paient en outre 120 livres, puis 200, pour le profit des bestiaux, les fruits et vergers des jardins, plus les suffrages, et ont charge d'entretenir la chapelle. — Arpentage de ladite métairie, donnant 47 arpents 73 chaînées. — Arpentage des vignes, produisant 2 arpents 43 chaînées, et des prés, 4 arpents. — Baux à moitié et à ferme des bordages de Triconnet et de La Challuère, par François Chabert et François Esperon, procureurs et receveurs de la mense conventuelle, en 1673-1688. — Baux à ferme, en 1635-1694, de la Grande-Vacherie, sise paroisse de Saint-Aubin, par l'abbé de Remefort, puis par les religieux, pour 120 livres, charrois et suffrages. — Baux à moitié, en 1648-1733 de la métairie de la Petite-Vacherie, par les religieux, à la charge par les preneurs de donner en outre 24 poulets et chapons, 144 œufs, 2 agneaux, 30 charrois, pour amener le bois de la forêt à l'abbaye, et un à Tours. — Décompte du prix des fermes dues par Urbain Robin et des bestiaux qui lui avaient été fournis.

H. 157. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1648-1775. — Baux à moitié, de 1662 à 1761, de la métairie de Beaujeu, paroisse de Saint-Christophe, consentis par François Chabert, receveur de la mense conventuelle, Pierre Bory, prieur, Hilaire Duval, cellerier, Pierre Lhuilier des Mesliers, profès, Jean Bressant, commissaire supérieur, et Michel Taffu, religieux de La Clarté, à Urbain Baillau, François Delaunay et autres qui devront en outre donner 70 livres et divers menus suffrages. — Bail à ferme, en 1648, de la métairie de La Chevalerie, même paroisse, par Louis de Remefort, abbé, pour 10 setiers de blé, 10 douzaines d'avoine 20 livres et suffrages. — Baux à moitié dudit lieu par les religieux, de 1652 à 1765, suffrages : 15 charrois de la forêt de Boiserard à La Clarté, et deux à Fontenelle, pour aider à amener les vendanges à ladite abbaye, façon et ensemencement de deux arpents de gros blés, et deux de menus, 6 chapons à Noël, 48 œufs à Pâques, 6 poulets à la Pentecôte, — Bail, en 1660, pour 6 livres de rente, par les religieux à Jean Simonneau, tourneur, d'une pièce de terre appelée les Cinq-Arpents, joignant le chemin de La Chevalerie aux Tuileries, et depuis réunie à ladite métairie. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Tallerie, ou Taillerie, à Saint-Christophe, par les religieux à François Chevalier, pour 160 livres. — Cession de 25 chaînées de pré, sur le cours d'eau de l'étang de La Tallerie, par la demoiselle de La Durandière, pour l'acquittement d'arrérages de rentes seigneuriales dues au couvent de La Clarté. — Marché entre les religieux et Pierre Piéfourché, vigneron, qui s'engage à défricher 2 arpents de vigne dépendants de La Tallerie, à les provigner et mettre en parfait état, à la condition d'en jouir gratuitement pendant huit ans. — Prisée des bestiaux fournis par les religieux dans les métairies de La Menardière, La Basse-Cour, La Clarté, Beauvais, La Tallerie, La Chevalerie, La Paumerie, La Couture, Boiserart, La Vacherie.

H. 158. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1360-1776. — Différend, en 1530, entre les religieux et Jean Viau, écuyer, seigneur de Dissay, Hippolyte, son frère, et autres, se défendant d'avoir creusé un fossé dans leur pré, situé sur le chemin de Mireligrolle à Saint-Paterne. — Bail à vie, en 1543, par Jean Refoul, procureur de l'abbaye, à Jean de Saint-Genest et Hélie de Fortbois, sa femme, habitant la maison de Mireligrolle, d'une langue de terre, de 2 toises de large, longeant le

dit pré et aboutissant à leur jardin, pour 2 sous 6 deniers. — Bornage, en 1460, de prés, près le moulin de Saint-Christophe, appartenant à Pierre Marchesné, greffier, et aux religieux, qui prétendaient n'avoir pas leur mesure. — Baux à ferme par les moines : dudit pré, à Marie Huard, veuve de Pierre Cuisnier, marchand, pour 160 livres ; — des dîmes de la mense abbatiale ; — d'un pacage situé entre les ruisseaux de la grande et de la petite Bonde et de la maison et grange, etc., du Fourneau, paroisses Saint-Paterne, Saint-Christophe et Bueil, à Bernard Balzac, tonnelier, pour 215 livres. — Bail à vie de 48 arpents de landes, dites les Grandes et Petites Limbes, paroisse de Saint-Paterne, consenti, en 1550, à Jacques de Beaune, vicomte de Tours, baron de Semblançay, pour 2 boisseaux de froment et avoine par arpent. — Autres baux desdites landes, en 1648-1776, à René Riverain, marchand, et autres, pour 12 livres, puis 18, le bois taillis appelé les Petites Limbes, réservé par les religieux. — Jugement de François Delanoue, bailli de La Clarté, condamnant, en 1705, Mathurin Royer, notaire, détenteur d'une frèche, dite de Châteaurenault, à payer à l'abbaye un setier de seigle, 10 sous et une poule. — Arpentage et conférence, en 1649, de la frèche de Mathurin Baillou, tenue par Jean Denen, notaire, et autres et chargée de 15 boisseaux de grain, 2 sous 7 deniers et une volaille. — Acquisition, en 1692, par Guillaume Vacher, marchand, de 50 chaînées de friche, faisant partie des frèches de Colas Martin et des Landes-Baillou. — Déclaration de 75 chaînées de pré, paroisse de Banne, fournie, en 1721, par les religieux à Pierre Henri de Bon-État, chevalier, seigneur d'Estival, du Grand-Perray, etc. — Jugement de Jean Bouhale et Thomas Pasquier, arbitres nommés par les religieux et Pierre de Sazilly, sieur de Saint-Aubin-le-Dépeint, condamnant ce dernier à payer 5 sous tournois de rente pour le lieu du Pressoir et 8 deniers de cens pour celui des Armendières.

H. 159. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1666-1742. — Transaction, en 1666, entre dom Claude de Juglart, prieur, et Étienne Lemaçon, avocat, procureur fiscal de la baronnie de Saint-Christophe, au sujet d'un bois taillis, près de La Piocherie, à Saint-Aubin, dont ils se disaient respectivement propriétaires. — Déclaration, en 1702, des bois de l'abbaye, rendue au Roi, pour obéir à son ordonnance du mois d'août 1669. — Rôle et quittance de 103 livres 7 sous 4 deniers d'amortissement payés à l'abbaye de La Clarté par Marie Montault, pour l'acquisition, au prix de 614 livres, de 12 arpents de bois taillis, paroisse de Saint-Aubin. — Cession dudit bois, dit de La Porte, par Pierrre Beduet, sieur de La Perrine, pour 900 livres, en 1720. — Consultation par les religieux pour connaître si les héritiers du premier et du dernier vendeur ont le droit d'en exiger le retrait. — Visite, en 1727, par Benoit Eynard, des bois taillis et futaies que le Roi a permis de vendre pour en employer le prix à receper 21 arpents de taillis rabougris, en ensemencer 30, faire 500 toises de fossés et en relever 2,600. — Adjudication, en 1727, à André Herbault, marchand à Saumur, de 63 arpents de futaie et 211 chênes épars, pour 45,000 livres, et 7,015 livres de droits dus au Roi. — Devis, en 1727, des réparations à faire aux maisons conventuelle et abbatiale, au cloître, à l'église, au moulin, à toutes les métairies, etc. — Adjudication desdits ouvrages à Alexandre Cailleau, entrepreneur, pour 42,000 livres. — Procès-verbal de visite et réception desdits travaux fait, en 1734, par le grand maître, René Levayer et Pierre Touche, géomètre. — Marché avec ledit Cailleau, qui demande 7,700 livres pour la reconstruction d'un bâtiment sur de nouvelles fondations, l'ouverture de neuf croisées à une maison de l'abbaye, etc. — Procédure, de 1730 à 1746, entre les religieux et Jean Nicoleau, marchand de Tours, intéressé pour un tiers dans l'adjudication des bois, auquel on réclamait 12,500 livres. — États des paiements faits par Herbault et par Nicoleau, son associé, en 1728. — Sousseing de Lahulière, commis à la recette générale des domaines, certifiant qu'Herbault ne pouvant satisfaire aux clauses de son adjudication, a présenté pour nouvelle caution le sieur Nicoleau, qui s'est engagé à payer le reste de son adjudication, s'élevant à 12,500 livres. — Transaction qui oblige Marguerite Gilles, veuve de Jean Nicoleau, et ses enfants à verser encore 1,000 livres pour recevoir une quittance définitive.

H. 160. (Liasse.) — 5 pièces formant 359 feuillets, papier ; 1 plan.

1745-1785. — Requête des religieux au grand maître des eaux et forêts, demandant que les arpentage, division et aménagement des bois de la mense abbatiale,

contenant 114 arpents, et de ceux du couvent, en contenant 338, soient refaits, l'arpenteur Jean Macard, ayant omis d'établir une distinction entre les deux menses. — Plan et contenance de la futaie en réserve de Boiserart, des 25 coupes de bois taillis, à opérer pendant les années 1745-1769, et d'un taillis de 20 arpents, entièrement détruit par un incendie. — Procès-verbal de visite et estimation, en 1778, par Jean Cabanel d'Englure, assisté de Claude Brethon, expert, de 30 arpents de bois en futaie, âgés de 100 à 200 ans, destinés à être abattus, et des travaux urgents à faire aux voûtes, piliers, clocher, vitraux, etc., de l'église qui tombent, au moulin, etc. — Devis estimatif, en 1784, des travaux à faire pour la reconstruction des maisons d'habitation, granges et étables des métairies de La Cour, La Couture, Syon, Hupeloup, La Fougeraie, La Petite-Vacherie, de celle que les religieux font valoir, de deux arches, situées devant la porte d'entrée du couvent, etc., évalués 39,168 livres. — Arrêt du Conseil, du 14 janvier 1785, autorisant les religieux pour pourvoir à la dite dépense, à faire emploi des 25,788 livres restant de la vente des chênes adjugés, en 1779, pour 71,200 livres. — Adjudication au rabais des reconstructions sus-designées, à Michel Baudrier, entrepreneur, pour 26,000 livres.

H. 161. (Registre.) — 15 pièces, papier.

1740-1789. — Registres des sépultures de l'abbaye de La Clarté-Dieu, tenus par les prieurs Chevalier, Lefranc, Bressan, Bourge et Lépine, signés et paraphés par Victor Gatian, écuyer, Aubry, écuyer, Bouin de Noiré, écuyer, seigneur de Chezelles, Savary, Verneuil, premier président, Thomas Valleteau de Chabrefy, seigneur de Chançay, Valmer, La Côte, Vaux, etc., lieutenants généraux au présidial de Tours, Julien Patas, lieutenant particulier. — Certificat négatif pour l'année 1775. — Table par mois des services et messes de fondation, à célébrer dans l'église de Saint-Gourgon, réglés et arrêtés par l'archevêque de Tours, le 9 avril 1740.

H. 162. (Registre.) — In-folio; 266 feuillets, papier.

1742-1768. — Livre de recette de la mense abbatiale de La Clarté. — Recette des métairies, domaines et tenues ou frèches dont les noms suivent : Beauvais, paroisse Saint-Paterne, contenant 100 arpents, cultivée à moitié fruits par Antoine Pichon, qui doit en outre charroyer les foins, payer la dîme, faire diverses plantations, etc; — Le Chemin, dite paroisse, contenant 48 arpents, affermée à Jacques Brard pour 110 livres et 6 poulets; — La Cour, même paroisse, contenant 34 arpents, cultivée à moitié par Jean Gaultier, qui donne en sus 10 livres de beurre par vache laitière, 16 douzaines d'œufs, 12 poulets et chapons ; — La Couture, paroisse de Bueil, contenant 34 arpents, affermée à Pierre Dupin pour 110 livres ; — La Menardière, donnée a titre de moitié à Pierre Menant, qui paye en sus 45 livres pour les jardins et bestiaux ; — les dîmes du fief de La Clarté, affermées 193 livres à Jean Cuisnier ; — la maison d'Apreville, à Tours, louée 232 livres ; — deux corps de logis, rue Montfumier, en ladite ville, 50 livres : — les moulins, affermés à Paterne Lepied, 460 livres : — la métairie de Syon, affermée à André Rocheteau, pour 250 livres et 2 chapons. — Baillées et tenues ou frèches appelées: La Borde, paroisse Saint-Christophe, doit à la mense abbatiale 102 sous 1 denier ; — La Blutière autrefois La Gatière, à Saint-Paterne, doit 4 boisseaux de seigle, 4 sous et une poule ; — la baillée Julien Simoneau, dite paroisse, 4 boisseaux de froment et 5 sous ; — La Bagotière, tenue ou frèche, à Souvigny et Sonzay, 26 sous 4 deniers et 2 chapons ; Le Boucaban, à Saint-Paterne, 5 boisseaux de froment, 6 d'avoine, 2 poules et 35 sous ; — La Bridais, 12 boisseaux d'avoine, 4 chapons etc. ; — La Belle-Fosse, à Saint-Christophe, 12 boisseaux de froment, 6 de seigle, 30 sous et poules; — La Contrerie, à Saint-Paterne, 12 boisseaux de froment, 30 sous et poules ; — La Clauderie, autrefois La Chesnaye, et Sablonnière, 6 boisseaux de froment, 30 sous et poules ; — La Coudre, à Saint-Christophe, 30 boisseaux de froment, 12 de seigle, 24 d'avoine, 20 sous et poules; — les caves des prisons de La Coudre, à Saint Christophe, anciennement les prisons de La Clarté, 2 boisseaux d'avoine et 2 deniers ; — La Guiottière, à Saint-Paterne, 3 setiers 3 boisseaux de froment, autant de seigle, 5 sous et 3 poules ; — La Goupillère, à Saint-Christophe, 7 setiers de froment, seigle et avoine, 21 sous et 2 poules ; — La Hardière, dite paroisse, 6 setiers de froment et seigle, 18 boisseaux d'avoine, 52 sous, 6 deniers, 4 poules ; — La Pinaudière, à Souvigny, 54 boisseaux d'avoine, etc.

H. 163. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1753-1775. — Livre de recette de la mense conventuelle de La Clarté-Dieu. — Recettes des frèches

ou tenues appelées : l'Archangerie, paroisse Saint-Aubin, qui doit de rentes foncière et seigneuriale, aux religieux de Marmoutier, 3 setiers de froment, 4 poules et 20 sous ; — Les Aubuis, même paroisse, 4 boisseaux de froment, etc. — Les Bournais de Beaujeu, 20 livres, 2 sous, 2 chapons ; — La Grande Brosse, 2 setiers de froment, 2 de seigle, 3 d'avoine, 10 sous et 2 poules, — La Bourserie, 18 boisseaux de froment, seigle et avoine, 5 sous et 2 chapons ; — La Chaluère de La Reux, toujours à Saint Aubin, 6 setiers, 8 boisseaux 7 écuellées de froment, 40 boisseaux 4 écuellées de seigle, 47 boisseaux 3 écuellées d'avoine, 1 livre 14 sous, etc. — Le fief et seigneurie de Chaufournais, à Neuillé-Pont-Pierre, tenu par les Carmes de Tours, doit à Marmoutier 1 livre 8 sous 4 deniers et 2 poules; — Ventes Félix Guay, à Saint-Paterne, doivent de rente 122 boisseaux 8 écuellées d'avoine, et 3 livres 1 sou 8 deniers ; — L'Isambardière, à Saint-Christophe, donnée à ferme à René Lorion, pour 50 livres et 8 poulets ; — grande maison à Tours, rue Montfumier, louée au sieur Baron pour 180 livres ; — Les Triconnées, à Saint-Aubin, doivent 12 setiers de froment, seigle et avoine, 10 sous et 2 poules. — Métairies de la mense appelées : Boiserard, à Saint-Aubin, baillée à moitié au sieur Chalopin, qui paye en sus 120 livres, pour les jardins, vignes et fruits et le profit des bestiaux; — Beaujeu, à Saint-Christophe, donnée également à moitié à Simon Guy ; — La Chevalerie, même paroisse, prise à moitié par René Rousseau, qui s'engage à payer la dîme et les suffrages; — La Piacière, à Saint-Antoine-du-Rocher, affermée à René Chaluau ou Chalvau, pour 160 livres, plus 12 setiers de blé au curé de Saint-Antoine, et 14 boisseaux de grain à celui de Charentilly ; — La Tallerie, à Saint-Paterne, cultivée à moitié par Joseph Royer, qui devra charroyer les bois, payer la dîme et les suffrages ; — La Grande Vacherie, à Saint-Aubin, cultivée également à moitié par François Judon, qui donne 50 livres pour le profit des bestiaux, jardins et chanvres ; — La Petite Vacherie, affermée à Honoré Boussard, pour 100 livres à la charge de faire 18 charrois, donner 14 poulets et chapons, un agneau et 48 œufs.

H. 164. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Livre des cens et rentes. — Frêches en la paroisse Saint Paterne : L'Aufreterie, contenant 2 arpents deux tiers de chaînée, au devoir de 20 sous, dus à demoiselle Bigot et à Bernard Balzac ; — La Conterie, contenant 11 arpents 6 chaînées, au devoir de 12 boisseaux de froment, etc. — La Gautrais, contenant 23 arpents, au devoir de 13 boisseaux de froment, etc. — La Grande Isambardière, de 29 arpents, au devoir de 2 setiers de froment, 2 de seigle, 3 d'avoine, un boisseau de pois, etc. — Frêches en la paroisse Saint-Christophe : La Courtaisière, de 25 arpents 84 chaînées au devoir de 2 setiers de froment, 2 de seigle, 9 boisseaux d'avoine, 40 sous et 4 poules ; — La Hardière, de 18 arpents 17 chaînées, au devoir de 4 setiers de froment, 2 de seigle 18 boisseaux d'avoine, 52 sous, 6 deniers et 4 poules ; — La Pelverie, de 54 arpents 79 chaînées, au devoir de 8 setiers de froment, 4 de seigle, un d'avoine, 50 sous et 2 chapons. — Frêches en la paroisse de Saint-Aubin : — La Grande Brosse, contenant 37 arpents 70 chaînées, au devoir de 2 setiers de froment, 2 de seigle, 3 d'avoine, 10 sous et 2 poules ; — Les Gaudières contenant 40 arpents, et la tenue de La Moricière, de 5 arpents, au devoir de 54 boisseaux de froment, 12 de seigle, 41 sous, 4 deniers, 6 chapons et poules; — La Mersandrie, de 44 arpents 17 chaînées, au devoir de 2 setiers de froment, 2 de seigle, 3 d'avoine, 41 sous et 6 poules. — Frêche de La Pinaudière, paroisse de Souvigny, chargée d'une rente foncière de 54 boisseaux d'avoine envers la mense conventuelle de Marmoutier.

H. 165. (Registre.) — Petit in-folio, 113 feuillets.

1751-1766. — Sommier des rentes foncières, avec la recette. — Fondation par Royer, seigneur du Breuil, de 40 livres de rente foncière à prendre sur ladite seigneurie, à la charge de deux messes basses par semaine, plus cinq grandes messes aux fêtes de la Vierge et un *libera* le jour de son décès. — Reçu d'Antoine Balzac, tonnelier, 35 sous, pour sa part d'une rente foncière de 13 livres 14 sous 9 deniers, due aux religieux par la veuve Ogereau, Pierre Menard et autres. — Urbain Royer de La Contrie doit 3 livres de rente foncière sur une pièce de terre près l'étang Bouchard; — 15 livres de rente foncière dues par M. Leselle grenetier à Neuvy, à cause d'un contrat à grâce de 300 livres de principal, passé en 1686. — La demoiselle Dubois doit 40 sous de rente foncière à cause de la métairie appelée Channautais ou Petite-Clarté.

— Le jour de la Toussaint est dû par Étienne Brault, sur une métairie appelée La Paumerie, 34 livres de rente foncière, comme solidaire avec autres frècheurs.

H. 166. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'une partie de l'enclôture de l'abbaye de La Clarté et de la moitié de l'église, côté septentrional. — Autre de travaux projetés dans le même lieu.

CHARTREUSE DU LIGET.

H. 167. (Registre.) — in-4°, 169 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — Cartulaire de la Chartreuse de Notre-Dame et Saint-Jean du Liget. — Précieux volume dans sa reliure ancienne, en cuir noir. Il a été écrit au XIVe siècle en minuscule gothique avec quelques feuillets en cursive. En tête de chaque pièce transcrite est un titre en lettres rouges avec un numéro d'ordre. — Ce cartulaire, qui contient 370 pièces allant de 1178 à 1344, est divisé en cinq parties, chacune précédée d'une table. — La première partie comprend les actes d'acquisitions et les donations faites par les seigneurs, les rois exceptés; elle commence par la vente de la dîme des Roches, faite aux religieux, en 1255, par Foulques de Mari, et se termine par une autre vente d'un setier de froment de rente, consentie aux mêmes, en 1344, par Lulier le jeune, et Jehanne, sa femme. Dans la seconde, se trouvent les privilèges apostoliques et ecclésiastiques; les premiers émanent des papes Innocent III, Alexandre IV, Clément IV; ils concèdent aux chartreux du Liget différents privilèges et exemptions et vont de 1204 à 1268. La troisième se compose des lettres des Rois, en tête desquelles est celle de Henri II d'Angleterre, fondant la chartreuse du Liget; elle ne porte pas de date, mais une ancienne note marginale la place en l'année 1178. Puis viennent les confirmations des rois d'Angleterre, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, et les donations ou concessions des rois de France, Louis IX, Philippe III, Philippe IV et Philippe V, 1318. — La quatrième contient les actes d'échange, les compositions et les baux perpétuels. Ces actes vont de 1222 à 1305 et s'ouvrent par la notification faite par Geoffroy de Preuilly, de l'accord conclu entre les religieux du Liget et Geoffroy du Puy, au sujet d'une pièce de terre située près de la maison du Frêne, de *Fraxineto*. — La cinquième embrasse les actes de donations en franche aumône, dont le premier qui date de 1198, montre Mathilde d'Amboise, donnant à la Chartreuse, avec le consentement de ses fils et filles, vingt sous de rente et deux sagènes d'huile, pour le salut de son âme et celle de son défunt mari, Hugues d'Amboise. Le dernier est une donation d'une mine de froment, en 1320.

H. 168. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1242-1299. — Approbation par Geoffroy, seigneur de Mulchains, de l'acquisition du pré Rond, faite par les religieux du Liget, en 1242. — Donation au Liget par Dreux de Mello, seigneur de Loches, de 100 sous de rente, 1248. — Ventes faites aux religieux: en 1258, par Guillaume de Mulchains, d'un moulin à La Roche; — en 1260, par Mathieu Faron et Odeline, sa femme, d'une portion du pré Morin; — en 1278 et 1279 par Jean et Renard de Ponts, d'un demi arpent de pré sur l'Indre, et par Charles de Ponts, de son ruau d'Aurilly; — en 1285, par Jehan de Sorbiers et Isabeau, sa femme, de divers droits dans les paroisses de Verneuil et de Cerçay; — en 1295, par Geoffroi Mautrot, d'un pré sur le ruau d'Aurilly; — en 1298, par Jean Yvon, de trois quartiers dans les prés Roux. — Échange de pièces de terre entre les Chartreux du Liget et les Grandsmontains de Villiers. — Autre échange entre les religieux et Pierre, seigneur de Tauxigny, d'un pré appelé le pré Augier, pour quatre arpents de terre.

H. 169. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin 2 pièces, papier; 1 sceau.

1307-1399. — Ventes faites aux Chartreux: en 1307, par Thomas, dit Bouc, d'un demi arpent de pré, pour 60 sous; — en 1313, par Pierre d'Amboise, de cinq provendiers de froment de rente; — autre d'une pareille rente, par Bernard Bertherault; — en 1330 par Pierre d'Amboise, d'un quartier de pré à La Queue; — en 1334, par Jean de Breau et Isabeau, sa femme, de trois setiers et une mine de froment de rente. — Don au prieuré de Saint-Blaise, par Jean d'Issoudun, d'une pièce de terre, 1339. — Délivrance, en 1357, aux Chartreux, de vingt livres de rente, par les exécuteurs testamentaires de Jehan Gilles, chanoine

de Saint-Martin, archiprêtre de Loches. — Transaction au sujet de cette rente, en 1371. — Échange, en 1389, entre les Chartreux et Jeannot du Breuil, qui donne trois quartiers de pré pour trois setiers de froment de rente. — Accord au sujet de divers droits entre Guillaume de Cremilles, seigneur de Bray (Reignac) et le Liget (copie). — Indemnité donnée par les religieux de Bois-Aubry au prieur de Saint-Blaise, pour une ancienne fondation.

H. 170. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1422-1559. — Acquisition par Jean Pelerin, de trois quartiers et demi de pré, sur la rivière de Combes, pour 9 livres, 1422. — Ventes faites aux religieux du Liget: en 1429, par Jean du Breuil, de trois quartiers de pré, à la Petite-Queue de la rivière d'Indrois, pour 9 livres tournois, le marc valant 7 livres; — en 1452, d'un quartier de pré, paroisse de Chemillé, par Jean Boyer et Jeanne, sa femme, pour 4 livres 10 sous; — en 1482, par Perrine, veuve de Regnault Joly, d'un quartier de pré en la prairie de Saint-Jean, pour 7 livres 10 sous. — Bail à rente, consenti par les religieux à Jean Huet et Laurent Rochas, du domaine du Grand-Bereau, contenant 10 arpents, pour six boisseaux de froment et 14 deniers de cens, 1461. — Acte de partage de six arpents de pré, en la prairie de Perrusson, entre la collégiale de Loches et la Chartreuse, 1482. — Accord entre les religieux du Liget et Antoine de Villequier, seigneur de Montrésor, au sujet de trois quartiers de pré, situés à la fontaine au Berruyer, 1487. — Autre accord entre les religieux et Pierre Morin, meunier au moulin du Motage, au sujet d'une pointe de pré, 1500. — Lettres royaux obtenues de François I[er] par les religieux contre le seigneur de Pont, qui réclamait sept quartiers de pré enclavés dans son fief, 1526. — Ratification par Galliot de Seigne, seigneur de Bois-Pateau, commissaire de l'artillerie, de la vente d'une maison à Bléré, faite aux Chartreux par sa mère, veuve de Guillaume de Seigne, 1559. — Lettres royaux de Charles VIII, concernant les droits d'usages possédés par les religieux dans la paroisse de Manthelan, 1496. — Enquête sur le même sujet, par Guillaume Testart, sergent au bailliage de Touraine.

H. 171. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1618-1788. — Métairie des Allouaux, paroisse de Sennevières. — Reconnaissance par laquelle Simon Marchal se trouve avoir reçu des Chartreux 6 bœufs, 3 vaches mères, 2 taures, une cavale, un poulain, 73 brebis, moutons et agneaux, une truie, 4 cochons d'un an et 2 chèvres, le tout estimé 725 livres 8 sous, 1618. — Autre reconnaissance de cheptel, en 1663. — Baux à ferme et à moitié de ladite métairie, de 1668 à 1756. — Compte par lequel Étienne Lucas et sa femme reconnaissent devoir aux religieux 312 livres 14 sous, 33 setiers et 23 boisseaux de grain, en 1683. — Requête des religieux au lieutenant particulier de Loches, pour obtenir de faire assigner les héritiers du sieur Lucas à comparaître devant lui, 1732. — Procès-verbal d'estimation des meubles et effets des défunts Lucas, en présence et à la requête des héritiers. — Requête des religieux pour obtenir le paiement de 376 livres, 24 setiers 2 boisseaux de froment, 15 setiers 8 boisseaux de méteil, 59 setiers 6 boisseaux d'orge et 26 setiers 9 boisseaux de monture, dus par le fermier de La Robinière, paroisse de Beaumont-Village, 1740. — Baux à moitié de La Tabardière, portant reconnaissance et obligation pour semences et bestiaux fournis par lesdits religieux, 1788. — Procès-verbal de visite de La Braudière paroisse de Verneuil, 1721. — Assignation donnée à Silvine Chaslon, veuve de Silvain Bigot, pour le paiement de 3,600 livres, ladite Silvine, fermière de La Tabardière, 1786.

H. 172. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1500-1751. — Seigneurie de Biardeau, *alias* La Piaudière. — Acte de vente, en 1644, de ladite seigneurie, par Claude de Bourdeilles, chevalier, seigneur comte de Montrésor, à Jacques Danes, seigneur de Marly et évêque de Toulon. — Autre acte de vente par Jacques Danes, évêque de Toulon, aux religieux du Liget, en 1649. — Copie d'un aveu rendu en 1500, par le seigneur de Biardeau à Imbert de Bastarnay, baron du Bouchage, seigneur de Montrésor. — Aveu et dénombrement des terres, cens et rentes des religieux à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comte de Montrésor, 1703. — Autre aveu, de M. de Menou, rendu aux religieux, pour la terre qu'il possède en leur fief. — Extrait du papier terrier de Biardeau, tiré de celui de Montpoupon, en 1602. — Comptes faits avec les fermiers de Biardeau, de 1670 à 1688. — Baux à ferme de ladite métairie, de 1693 à 1746.

H. 173. (Registre).— In-folio, 191 feuillets, papier.

1770, environ. — Inventaire de la seigneurie de Biardeau, paroisse de Chemillé et Beaumont-Village. — Reconnaissance par Philippe, roi de France, de la cession de la seigneurie de Biardeau faite aux religieux du Liget par Emeri Dupuis, en 1298. — Amortissement de toute indemnité due sur ladite terre, par Geoffroy, sieur de Preuilly, seigneur de Montrésor, en 1298. — Donation par Geoffroy de Palluau, chevalier, seigneur de Montrésor, aux religieux en 1353, de la portion qui lui appartenait en la seigneurie de Biardeau. — Vente de Biardeau, par René de Prie à Claude de Persil, écuyer, seigneur de La Hamelinière, en 1590, à grâce de 3 ans; puis à Daniel Lutier, en 1600. — La même terre est revendue par René Lutier, sieur de Saint-Martin, auditeur en la chambre des comptes, à Claude de Bourdeilles, chevalier, comte de Montrésor, qui la cède, en 1644, à Jacques Danes évêque de Toulon seigneur de Marly, lequel, en 1649 donne aux religieux pour 17,000 livres, cette terre et seigneurie qu'il venait de payer 24,900 livres au comte de Montrésor. — Conférence de la frèche des Chauvins, donnée, en 17t7, par René Duchesne et autres, contenant 8 arpents 40 chaînées. — Baux à ferme des métairies de La Piaudière, de la cour de la seigneurie de Biardeau, du lieu et métairie de La Robinière; de La Dutterie et de La Cossonnière, dépendantes de la seigneurie de Biardeau.

H. 174. (Registre). — In-folio, 11 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Plans de la métairie de Biardeau, ou La Piaudière, contenant en tout 103 arpents 85 chaînées, compris les bâtiments, jardins, ouches, vignes, vergers. — Plans séparés, de différentes frèches dépendantes de Biardeau, de la prairie de Pont, de celles de Lougny et Mottage, de La Verrerie, de Langlée, des bois de la Chartreuse et des domaines du Boulay, de Bournigal, de Chambaudon, de La Chapellière de La Donerie, de La Gaillardière, de La Garmouzière, de La Grangette, de Grattechien, de La Tuilerie, de La Vilatte, etc.

H. 175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 plan.

1181-1772. — Métairies de La Grande et de La Petite Daulnerie, ou Dosnerie, située dans le fief de La Couroirie, paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Jugement ordonnant une commission pour opérer la saisie de La Petite Daulnerie, faute par les tenanciers d'exhiber leurs titres et de payer aux religieux du Liget les rentes et arrérages de plusieurs années, 1545. — Déclarations des héritages de La Grande et de La Petite Daulnerie, de 1603 à 1664. — Procès-verbal d'arpentage de La Grande Daulnere, en 1621. — État des héritages de La Grande et de La Petite Daulnerie sujets à terrage. — Délai demandé par le sieur Carré, pour la somme de 150 livres qu'il reconnaît devoir pour arrérages de rentes sur La Grande et La Petite Daulnerie. — Jugement qui met les religieux en possession de La Grande Daulnerie. — Plan de La Grande et de La Petite Daulnerie, en 1637. — Copie d'un bail de La Daulnerie en 1684, et baux à ferme, de 1674 à 1756. — Baux à ferme des métairies de La Cour et de La Blonnière à Genillé, en 1772. — Mémoire des terres de La Couroirie, sujettes à terrage, vers 1622.

H. 176. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1455-1779. — Métairie d'Éstivaux, ou Champ-Renard, paroisse de Dolus. — États et confrontations des dépendances d'Estivaux, en 1545. — Extrait des nouveaux joignants et confrontation de ladite métairie, en 1616. — Condamnation des tenanciers à quitter ladite métairie, les baux à vie étant expirés, et à payer tous les arrérages (1617). — Saisie de grains. — Copie, en 1616, d'un bail à rente dudit lieu, consenti par les Chartreux en 1455, à Étienne Prud'homme et autres pour quatre vies. — Baux à ferme, ratification, prolongations, etc., de 1656 à 1779. — Montrée et arpentage d'un pré dit le Pré-Clos, en 1634.

H. 177. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1507-1786. — Métairie de La Cossonnière avec annexe de La Boissière. — Déclaration de La Cossonnière, paroisse d'Orbigny, que le sieur Sainxon Dabin reconnaît avoir prise à rente de Emard de Prie, seigneur de Montpoupon et du Plessis, en 1507. — Reconnaissance des héritiers Dabin, concernant la rente due sur la métairie de La Cossonnière audit sieur de Prie, 1557. — Extrait d'une adjudication d'héritages et de rentes en grains dus sur La Cossonnière, faite à la requête de Charles Geoffroy, lieutenant au grenier à sel de Loches, 1639. — Conférence de La Cossonnière, en

1687. — Procès-verbal de visite dudit lieu, à la requête des religieux. — Prise de possession de La Cossonnière par lesdits Chartreux en 1666. — Procès-verbal portant quittance des réparations faites à La Cossonnière. — Procédure entre les Chartreux et le sieur Hanteville, agissant pour Mademoiselle de Guise, dame de Montrésor, à l'occasion d'une rente de deux setiers d'avoine, réclamée par ladite duchesse, pour un bois près de La Cossonnière, possédé par les Chartreux; correspondance, mémoire, projet d'accord, 1673-1688. — Acquisition de lopins de bois et de prés par les religieux, de 1678 à 1704. — Déclaration au greffe de 12 arpents de terre défrichée par le fermier, pour être exempt de dîme pendant 15 années, suivant l'Édit du Roi. — Partage entre les religieux et Louis d'Orveau des héritages de La Boissière, adjacente à La Cossonnière. — Acte portant sommation à Jacques Bonroi et autres de se désister de 7 arpents de bruyères, sises au Pouet, et qui avaient été données aux religieux par Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, suivi d'une déclaration par laquelle ledit Bonroi reconnaît qu'il n'y a aucun droit, 1703. — Prise de possession de ladite terre par les religieux. — Plan de 2 arpents 40 chaînées de terre dépendants de la métairie de Chambodon, donnés à ferme par François Anthelme Hugon, coadjuteur de la Chartreuse du Liget, 1770. — Résiliation du bail de la métairie de Marigny, paroisse de Chemillé, donnée à moitié par dom Alexis Vincent, religieux, coadjuteur de la Chartreuse, 1789.

H. 178. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1623-1787. — Métairie de La Gagnerie, *aliàs* du Clouzet, du Gros-Chêne. — État des dépendances de La Gagnerie, en 1623. — Obligations de diverses sommes consenties par Jean de La Robinière, écuyer, seigneur de Givray, à René Jahan, marchand, et payées par les Chartreux en l'acquit dudit de Givray, 1666-1670. — Bail de La Gagnerie par Jean de La Robinière à Michel Trounioust, 1670. — État détaillé de La Gagnerie, en forme de déclaration, fournie par les sieurs de La Robinière et de La Croix, avec extrait de contrat de vente de ladite métairie, faite par eux aux religieux. — Commandement suivi de la criée du domaine de La Gagnerie, faite à la requête de Jean Ravet, maréchal, créancier d'une somme de 117 livres; — Contre-lettre de Jean Ravet, par laquelle il reconnaît que les Chartreux ne lui doivent rien, et que son obligation n'a été passée que pour servir au décret que lesdits religieux prétendent faire exécuter sur ladite métairie. — Acte de vente aux Chartreux par les sieurs de La Robinière et de La Croix, de tous les bestiaux de ladite métairie, suivi d'un accord entre lesdits religieux et le fermier Trounioust. — Quittance de lods et ventes et indemnité pour ladite métairie, payés à la seigneurie du Fau, 1672-1675. — Baux à ferme de la métairie, de Gros-Chêne, paroisse de Chemillé, d'un bordage situé près La Gagnerie. — Détails et tenanciers de La Grande-Hubaudière.

H. 179. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1636-1757. — Métairie de La Gaillardière, paroisse de Chemillé. — Bail à ferme de ladite métairie, fait en 1636, à Pierre Maugis, laboureur, par Raymond de Robert, écuyer, sieur dudit lieu et de La Herbaudière, paroisse de Saint-Aignan, pour 195 livres et suffrages, plus 12 setiers de froment et seigle, 1 boisseau de châteignes, etc., dus aux Chartreux du Liget. — Comptes des grains et cheptels, pour La Gaillardière, fournis par les religieux à Pierre et Étienne Maugis, métayers, en 1646. — Baux à moitié de ladite métairie, consentis par les religieux, auxdits métayers, en 1648. — Compte de Maugis, en 1656-1662, se reconnaissant débiteur envers les religieux de 261 livres, déduction faite des gros et menus blés qui leur ont été abandonnés. — Obligation de Pierre Pinard et de René Deschamps, métayers, reconnaissant devoir aux Chartreux, pour avances faites, 850 livres 15 boisseaux de froment, 4 setiers 3 boisseaux de seigle, 3 setiers 6 boisseaux d'orge, etc. — Bail à ferme dudit lieu de La Gaillardière, en 1703, par Jean Anthelme Moret, coadjuteur de la Chartreuse, à Silvain Marteau et Françoise Rochais, sa femme, pour 12 setiers de froment, autant de méteil, 24 boisseaux de seigle, 10 setiers d'orge et deux d'avoine, plus les menus suffrages.

H. 180. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1615-1787. — Métairie de La Tuilerie, four à chaux et tuilerie, paroisse de Chemillé. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Tuilerie, par dom Joseph, coadjuteur, et autres religieux, de 1648 à 1787. — Compte avec Mathurin Rabotin et Pierre Pinard, son gendre, du blé qu'ils doivent et des bes-

tiaux à eux fournis par les Chartreux. — Obligation dudit Rabotin, 1648. — Compte et reconnaissance du cheptel fourni à Rabotin, en 1669. — Compte de cheptel et de grains entre Quentin Cherbonnier et les Chartreux, en 1680. — Baux à ferme du four à chaux et de la tuilerie, de 1645 à 1772.

H. 181. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1490-1757. — Métairie de La Jouberdière, sise paroisse de Chédigny. — Ventilation de la dite métairie, requise par Charles de Berthé, écuyer, sieur de Chaslis, 1663. — Partage et lot de la veuve Seiller, situé au village de La Jouberdière, acquis par les Chartreux, pour la somme de 300 livres, en 1680. — Cession du bail de La Jouberdière, à René Buzelay, en 1723. — Déclarations et aveux d'une rente de 5 sous, due sur une cave et jardin, au faubourg du Haut-Guignier, de Beaulieu, de 1490 à 1755. — Condamnation de la veuve Valentin Deschamps à payer une rente annuelle de 10 sous, due par Geoffroy Renault, sur une maison sise au chastel de Loches, en 1493. — Arrentement par les religieux à Jean Jonadeau de terres sises à Manthelan. — Reconnaissance d'une rente de 10 sous, due par Antoine Dauvergne aux religieux, pour raison de 3 quartiers de vigne, situés au clos de Mésange, 1681. — Répons et additions que portent devant le bailli de Touraine les religieux à l'encontre d'Antoine Martin, dit Palluau, pour une rente de 14 sous, due sur un jardin situé à Beaulieu, 1507. — Titres nouveaux de la même rente, de 1636 à 1755. — Autres titres de 40 sous de rente, sur une maison située à Beaulieu, de 1506 à 1757.

H. 182. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1531-1703. — Métairie de Lenglicherie, située paroisse de Chemillé. — Procédure entre les Chartreux du Liget et le sieur Emard Gourin, seigneur de La Brouardière, au sujet de deux pièces de terre, en 1531 ; — enquêtes et dépositions de témoins, sur arbitrage convenu entre les deux parties, 1532. — Deux mémoires du curé de Chemillé contre les religieux, dans lesquels il réclame diverses rentes : sur le clos de Lenglicherie, sur La Joubardière, sur pièces de terres près le Plessis et ailleurs, les dîmes de vignes de La Buretière, sur les augmentations faites à cinq métairies et à d'autres domaines desdits religieux, 1519. — Autre mémoire du même, avec les réponses ou objections des religieux, en marge. — Réponse des Chartreux au mémoire du duc de Beauvilliers, seigneur de Montrésor, qui leur demandait des rentes exagérées sur les métairies des Mousais, de La Dutterie, de La Cossonnière, etc. — Copie de la déclaration rendue par les habitants d'Orbigny à René de Bastarnay, comte du Bouchage, seigneur de Montrésor, comme tenanciers de la Grande Franchise.

H. 183. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1735-1786. — Métairies du Grand-Clos, de La Moricière, de Mouline, de La Thibaudière et des Usages, situées paroisse de Manthelan. — État détaillé du manoir seigneurial du Grand-Clos. — Baux à ferme des métairies du Grand-Clos et de La Moricière, de 1735 à 1761. — Reconnaissance de souche de bestiaux et de semences en faveur de l'abbaye. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de Mouline, en 1739-1786. — Estimation des bestiaux fournis par les Chartreux. — Arrêt mis, en 1740, à la requête des religieux, sur les meubles de la veuve Mathurin Bienvault, saisis par René Delalande, maréchal, comme créancier de 108 livres d'argent, 25 pochées 8 boisseaux de blé, 4 pochées de seigle, 15 pochées 5 boisseaux d'orge, et une pochée 8 boisseaux d'avoine. — Signification audit sieur Delalande par les religieux, de cesser ses poursuites, sous peine de dommages et intérêts. — Baux à moitié de La Thibaudière, par les religieux à René Quenard, de 1747 à 1755. — Transaction entre les Quenard et Pierre Dumu, comme curateur des enfants de Sébastien Dumu, pour le paiement d'une somme de 205 livres, restant de celle de 543. — Obligation de René Quenard et de sa femme, pour 338 livres 5 sous, dus aux religieux sur La Petite-Thibaudière, affermée de 1744 à 1769. — Baux à ferme de la métairie des Usages, de 1750 à 1776.

H. 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier.

1400-1774. — Métairie du Petit-Clos, paroisse de Manthelan. — Acquisitions : par Pierre Dumu, de 14 chaînées de terre, en la pièce des Minées, 1703 ; — par Pierre Larchevêque, de 8 chaînées, en la pièce de La Cruchonnière, et de 25 chaînées en la pièce des prés de La Fontaine, 1715. — Partage des biens de défunt Pierre Dumu ; — autre de défunt François

Larchevêque. — Acquisitions : par Pierre Larchevêque, de 21 chaînées de pré situées au bas des Bretonnières ; — par Pierre Dumu, de 4 chaînées de pré, au pré-bas, sous l'étang Pineau. — Partage des biens de Pierre Dumu, de Pierre Larchevêque et de Françoise Dumu, sa femme ; — lot de Jacques Evezard et de Catherine Larchevêque, sa femme, estimé 1,500 livres ; — lot de Pierre Larchevêque, curé de Saint-Sauveur de Balesme en Perche, estimé également 1,500 livres. — Bail à rente à Louis Henri, docteur en médecine, des biens de Pierre Larchevêque, curé, et de Jacques Evezard, en 1727. — Sousseing, par lequel le docteur Henri reconnait qu'il n'a pris lesdits biens à rente que pour en faciliter l'achat aux religieux. — Acte de vente par les religieux, au nom de Louis Henri, à Mathurin Bodin, demeurant à la métairie du Grand-Clos, de 9 pièces de terre appartenant auxdits Evezard et Larchevêque, les religieux se réservant les cens et rentes. — Ventilation du Petit-Clos par Jacques Michel Rabaron, notaire à Manthelan, au nom de Charles-François-Louis Henri, docteur à Loches, pour distinguer les terres relevant des fiefs de Manthelan, du Grand-Clos de Feray et du Louroux. — Copie authentique d'un bail à rente fait en 1400, par les religieux à Jean Jonadeau et Jeanne, sa femme, d'un airal appelé Le Bouchau, paroisse de Manthelan, et de diverses pièces de terre et pré, moyennant six setiers de froment et 10 sous de franc devoir, avec l'obligation pour le preneur, de faire bâtir une maison audit lieu du Bouchau, dans le délai de deux années.

H. 185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1652-1772. — Fiefs, terres et seigneureries de Taillay, Limeray et La Bressonnière, avec cens, rentes, terrages, droits, profits de fiefs, devoirs seigneuriaux et féodaux, terres, prés, etc., situés paroisses de Verneuil, Saint-Jean-sur-Indre, Saint-Martin-d'Oizay, Cercay, Saint-Hippolyte et Perrusson. — Baux à ferme de 1652 à 1765. — Comptes des arrérages. — Bail des prés de la Pessonnière, 1772.

H. 186. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier, 1 sceau.

1476-1764. — Moulin des Roches, sur l'Indrois. — Procédure des religieux avec les seigneurs de Saint-Germain et de La Renardière, au sujet d'un moulin dit Le Gravier, que Lidoire Berruyer voulait faire construire sur la rivière de l'Indrois, de manière à arrêter la marche de celui des religieux, 1476. — Mémoire et instruction des religieux contre Lidoire Berruyer, seigneur de Saint-Germain, prouvant que la marche du moulin du Gravier sera nuisible à celle de leur moulin des Roches ; — appleigement des religieux contre ledit seigneur, ou preuves qu'ils ont tout droit sur la rivière de l'Indrois et que tous les travaux faits ont été préjudiciables au moulin des Roches. — Information à la requête des religieux. — Lettres royaux de Louis XI à ce sujet, d'août et de novembre 1476. — Acquisition par les religieux de deux quartiers de pré au Gravier, en 1527-1539. — Contrat de vente de la terre et seigneurerie de Saint-Germain et autres fiefs en dépendant, faite, en 1691, par Louis Berruyer au marquis d'Hervault et à Marie de Roncherolles, sa femme. — Estimation et prisée du grand et du petit moulin des Roches. — Procès-verbaux d'estimation des tournants, virants, etc., desdits moulins, de 1659 à 1757. — Baux à ferme des mêmes moulins, de 1614 à 1764.

H. 187. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 1 plan.

1260-1783. — États détaillés des prés possédés par les Chartreux du Liget dans les paroisses d'Aubigny, Chambourg, Chemillé, Genillé, Loches, Manthelan, Perrusson, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Ours, Verneuil et Vou. — Baux à ferme de portions desdits prés et du droit de terrage de La Pessonnière, paroisse de Reuil, 1551 à 1578. — Acquisitions de prés à La Pourprise et au pré Merault, à Nantillé, par les religieux de 1260 à 1634. — Mémoire concernant une rente de 8 sous, due sur les prés de Délais, ou pont de la Chaussée. — Baux à ferme des prés de la Petite Aronde, La Corne, l'Ile-Auger, ou prairie de La Noix, de 1689 à 1781. — Montrée des prés des Aulnets, situés à la queue de l'étang du Pont-aux-Chèvres, 1546. — Abandon de deux deniers de cens, assignés sur le Pré-Long, fait aux religieux par Guillaume Le Necher, en 1279. — Procédures et assignations par défaut ; — Extrait du papier terrier, concernant les prés. — Ordre de lever des bornes plantées sans la présence des parties intéressées, 1461-1762. — Baux à ferme de la prairie de La Maladrerie, paroisse de Saint-Ours, 1782-1789 ; — du pré de La Courance-Ronde, paroisse de Manthelan, 1749. — Prairie de Perrusson : état et mémoire des

prés : — Baux à ferme et sousseings ; — accord entre les Chartreux du Liget et le chapitre de Loches, par lequel ils font plusieurs échanges pour faciliter la coupe de leurs prés, 1755-1783. — Baux à ferme des prés situés paroisse de Saint-Germain, Saint-Jean et Verneuil, 1551 à 1657. — Acquisition d'un pré, prairie de Rouvray, par les religieux, en 1699. — Plan de six lopins de pré vers la Maladrerie appartenant aux Chartreux, arpentés et figurés en 1692. — Bail à ferme par les religieux, de 15 arpents de bruyères, situés près les taillis de Givy et de la métaire des Usages.

H. 188. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1487-1789. — Frèches des Haut et Bas-Bereau. — Déclaration rendue aux Chartreux du Liget, en 1487, par Guillaume Rochais, pour 7 arpents de terre, situés au Bereau, à cause de leur fief de La Groirie, ou Couroirie. — Autre déclaration, rendue aux mêmes par les tenanciers de 8 arpents de terre et d'une maison située au Bas-Bereau. — Saisie faite sur Pasquier Rigolet, pris solidairement pour le paiement de la rente de 2 setiers 6 boisseaux de froment et 8 sous 8 deniers de cens, rente et devoir féodal, 1574. — Déclaration aux religieux par les détenteurs du Grand-Bereau, en 1602. — Conférence desdites frèches, en 1612. — Bail à rente du Bas-Bereau, en 1498. — Estimation du cheptel donné à Damont, fermier de Vaurigault : 4 vaches, 2 vaux, un âne et une truie, pour 110 livres, en 1693. — Baux à ferme de la maison de Vaurigault, de 1712 à 1789. — Renonciation de dame Angélique Moisnier, veuve d'Honorat Bonnafault, écuyer, sieur d'Eperlan, à la succession d'Anne Moisnier, veuve Michelet Damont, 1711. — Procédure de 1619 à 1623, entre Guillaume Moisnier, sieur de La Piollière, valet de chambre du Roi, et les Chartreux, au sujet d'une noue proche le ruisseau de Vaurigault, dépendant du Bas-Bereau, et prétendue par ledit sieur de La Piollière.

H. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 67 pièces, papier. 1 plan.

1488-1788. — Acte d'acquisition par les Chartreux d'une maison située ville de Bléré, en 1488. — Autre acquisition par les mêmes, d'un logis appelé La Croix-Blanche, au faubourg Sainte-Catherine, et de plusieurs communs, avec jardin clos de murs et un pré, 1686. — Déclarations rendues par les religieux : à Anne de Bourbon, princesse du sang, veuve de Louis Joseph, duc de Vendôme, seigneur de Chenonceau, en 1687 ; — à Gabriel Taschereau, chevalier, seigneur de Baudry, Bléré, Limeray, 1730 ; — à Louis Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Chenonceau, en 1731. — Accord avec le sieur d'Auvergne, au sujet d'un pignon mitoyen, que les démolitions faites par les religieux mettaient en péril. — Plan du logis de La Croix-Blanche. — Baux à ferme des bordages de La Bergerie, paroisse de Genillé, de La Boissière, paroisse d'Orbigny, de La Frillière, paroisse de Genillé et de La Guinodière, paroisse de Chemillé, 1760-1788. — Déclaration et dénombrement faits à la Cour de Loches, par Jean et Pierre Bernier, marchands drapiers à Villeloin, pour la vente, faite par eux, du bordage de l'Érable, à François Tesnier, 1731. — Acquisition, en 1741, du lieu de l'Érable par les religieux, avec désignation des dépendances. — Baux à ferme dudit domaine, de 1768 à 1776. — Retrait lignager du bordage de La Verrerie, fait par Nicolas Verrier sur Foratier en 1679. — Obligation de Pierre Bournigal envers les religieux, pour 129 livres et 23 setiers de mouture. — Baux à ferme de la maison appelée Le Plessis ou La Verrerie, de 1680 à 1760. — Achat d'une maison à La Bergerie, 1747.

H. 190. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1653-1786. — Subrogation d'Antoine Petijean aux droits de Nicolas Rocher, baron de Sennevières, sieur de Rouvray, pour 3,517 livres 5 sous de principal et intérêts, contre le sieur de Frontenac, 1653. — Baux à ferme et résiliation de bail des taillis de Givry de dimes de Chiquard et de Marais, 1755-1763. — État et contenances des dépendances du lieu seigneurial de Bergeresse. — Baux à ferme des dîmes de Bergeresse et de Chamboisson, situées paroisse d'Azay-sur-Indre et de celles de La Marche, paroisse de Manthelan, 1755-1764. — Traités et correspondance avec des feudistes et arpenteurs ; — mémoires de leurs frais et vacations. — Vente d'une coupe de bois futaie par les religieux au sieur Drouet-Chalus. — Lettres patentes du Roi, concernant la taxe des droits de commission à terrier, 1786.

H. 191. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1670-1756. — Ventes : par Jean Dupont, aux Chartreux du Liget, représentés par Dom Joseph Morain,

coadjuteur, de 30 chaînées de pré, situées sur la rivière de Beaumont, près le moulin de l'ile Saint-Martin, pour 90 livres, plus 120 livres dont ledit vendeur a reconnu être débiteur, 1670. — par Claude Texier et sa femme, de 22 chaînées de pré, situées au Grand-Pré, paroisse de Beaumont-Village, auxdits religieux, pour 69 livres, en principal, et 3 livres en vin de marché et aiguilles, 1675. — Titre de rente due par Marie Maldent, veuve de Jean Foucquet, de Beaumont, comme propriétaire de 3 arpents 80 chaînées de terre, situées sur la rouère de Réchigné, 1675. — Baux à moitié de la métairie de Chambaudon, située paroisse de Chemillé-sur-Indrois, de 1676 à 1756: les religieux fourniront les semences, savoir: 72 boisseaux de froment, 56 de méteil, 16 de seigle, 136 d'orge, qui seront reprises sur le tas commun, à la fin du bail.

H. 192. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1779-1790. — Mémoires de travaux et fournitures pour les Chartreux, de 1779 à 1789, par des bourreliers, maçons, pharmaciens, épiciers, libraires, passementiers, chasubliers, etc., etc. — Comptes de recette et dépense de l'abbaye du 6 février au 8 décembre 1786; la recette montant à 26,715 livres 5 sous 6 deniers, et la dépense à 27,410 livres 19 sous. — Feuilles détachées des comptes de la construction du cloître, de 1787 à 1790.

H. 193. (Registre.) — In-folio, grand-aigle, 189 feuillets, papier.

1769. — Inventaire général des titres de l'abbaye du Liget. — Les pièces analysées remontent à 1178. — Acte de fondation de l'abbaye par Henri II, roi d'Angleterre, confirmée par Richard, Cœur de Lion et Jean sans Terre, et par Saint Louis, roi de France. — Privilèges accordés par les rois de France, entre autres, de la coupe de 100 arpents de bois, et de francs usages dans la forêt royale de Loches, de 1312 à 1394. — Don fait par Charles V, de 7,500 livres, à prendre sur les aides de Tours et de Bourges, pour doter 13 religieux et bâtir de nouvelles cellules, 1370. — Donation à la Chartreuse: en 1178, par Dreux de Mello, seigneur de Loches, de la personne de Thomas Rayer, de Beaulieu, avec tous ses biens; — par Henri II, roi d'Angleterre, de plusieurs paysans, pour lors serfs à Craçay. — Pierre et Jean Delacroix, père et fils, se donnent eux et leurs biens, aux religieux, en 1363. — Confirmation par Philippe VI du droit d'épaves, aubenage et bâtardise, 1335. — Renouvellement, par Louis XI, de tous les privilèges accordés par les rois d'Angleterre et de France. — Lettres de garde gardienne accordées aux religieux par Charles V, qui les maintient dans leurs privilèges et sauvegarde, et commet le bailli de Tours pour leur juge, pourvu que la distance n'excède pas 14 lieues, 1365. — Lettres patentes du roi Louis XI, accordant la haute, moyenne et basse justice aux religieux, en 1477. — Autres de Charles VIII et du duc d'Orléans, en faveur des Chartreux faisant défense à tous gens d'armes de loger ou faire loger leurs gens, de faire prendre aucuns fourrages, blés, vin, foin, avoine, volailles, bestiaux, chevaux et charrois dans toutes les dépendances de l'abbaye, 1492. — Lettres patentes de Jean duc de Bretagne, qui permet aux religieux d'envoyer des blés et autres denrées en Bretagne, et d'en faire venir ce dont ils auront besoin pour leur provision, sans payer aucun droit, 1381. — Droit de franc-salé, consistant en 3 minots de sel, que la Chartreuse lève sur le grenier à sel de Loches, accordé par Charles VII. — Sentence rendue par Charles VIII. — Sentence rendue par le bailli de la justice de La Courerie, contre Guienne Chauveau, veuve de Jean Duplessis et Marguerite l'Estracque, accusées de sortilèges, condamnées à être brûlées vives, sentence rendue le 20 juin 1474. — Pillage par les Huguenots, commandés par Dulignou le 4 mars 1583, de la maison forte de La Courerie, où les religieux s'étaient retirés; les paysans des environs profitent de cette occasion pour brûler tous les titres qu'ils peuvent trouver.

H. 194. (Registre.) — In-folio, 727 feuillets, papier.

1765-1770. — Terrier du fief terre et seigneurie de La Couroirie, ou Courerie, domaines, bois de haute futaie, bois taillis, sept étangs, vignes, prés, quatorze métairies, vingt-deux bordages, un moulin, cens, rentes, dîmes, terrages, droits de pêche, devoirs seigneuriaux et féodaux, droits de lods et ventes, de moyenne et basse justice dans toute l'étendue dudit fief de La Courerie, situé paroisse de Chemillé-sur-Indrois et autres environnantes, relevant à foi et hommage du Roi, à cause de son château et comté de Loches, suivant l'aveu rendu à sa majesté le 6 février 1690. — L'enclos du monastère, compris les bâtiments, l'église, etc., le tout renfermé de murs, arpenté en

1674, contient 11 arpents de 100 chaînées de 22 pieds de 12 pouces.

H. 195. (Registre.) — In folio; 39 feuillets, papier, dont 13 plans.

1680, environ. — État des fiefs de La Couroirie et de Biardeau. — Frèches dépendantes desdits fiefs: Le Haut-Bereau, contenant 17 arpents 22 chaînées, au devoir de 6 boisseaux de froment et 14 deniers de cens; — Le Bas-Bereau contenant 8 arpents et demi, au devoir de 16 boisseaux de froment, 7 sous 6 deniers de cens; — La Berthelière, de 80 arpents environ, ne doit que 6 deniers de cens; — plus les frèches de La Fouctière, de Chahuteaux, de La Croix, du Plessis-Saint-Martin, de Guillaume Dorneau, de Laurent Dorneau, de La Donnerie, des Marandets, du Greslet, du Plessis-Gourin, de La Guignaudière. — Plans contenant: 1° le moulin, les frèches d'Ouche-Petit, Ouche-Epinette, Vigne-Texier, etc.; — 2° Champs-des-Fossés; — 3° La Bergerie, la Fonetière, Héral Beaugendre; — 4° Village du Plessis; — 5° Le Clousseau et None du Plessis; — 6° La Guignaudière, Le Plessis-Saint-Martin et La Fouaudière; — 7° La Fouetière et La Croix; — Les plans 8 et 9 manquent; — 10° Terre au fief de Biardeau, en deça de l'Indre; 11° métairie de La Gaillardière; — 12° métairie de La Garmouzière; — 13° métairie du Bulay; — 14° Terre de Breuil; — 15° Plan non achevé.

H. 196. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1770. — Inventaire général des titres de la métairie de La Frillière, dépendante du fief de Loigny, paroisse de Genillé. — Les titres analysés remontent à 1225. — Donation par Hélie de Grillemont et Raoul, son fils, aux Chartreux, de 3 setiers de froment, à prendre sur la grande dîme de Loigny, 1225-1299. — Vente par Jean Pinard à Méry Saint, dit Billecoq et Perrine, sa femme, d'un héritage séant au village de Foucharé, 1457. — Vente par Aimon de Menoust, en 1525, à Lancelot de La Touche, du fief et seigeurie de Loigny, situé paroisses de Genillé, villes de Loches, Luzillé et environs, pour 1,900 écus, tel que ledit vendeur l'a acquis de son oncle, François de Menou. — Déclaration de la frèche des Bournais-Chalus, faite au Liget, en 1535, par Jean Jouzeau. — Accord entre les Chartreux et Antoine de Maussabré, seigneur de Bussière, comme étant seigneur en commun du fief de Loigny, au sujet du droit de justice et de la nomination alternative d'un juge, 1757. — Déclarations des frèches qui appartiennent au fief de Loigny, savoir; Les Bournais de Chalus, La Charrière, L'Ebaupin, Les Guerinets, Jousselin, La Roche, Les Ruaux, etc. — Aveu de Jérôme de Machefer au seigneur du Plessis-Savary, à cause de Loigny, 1638. — Autre aveu sans date, rendu par les religieux au seigneur du Plessis-Savary. — Baux à ferme des métairies de La Frillière, de La Belouère et du moulin du Mottage, de 1649 à 1767.

H. 197. (Registre) — In-folio; 57 feuillets, papier.

1672 à 1680 environ. — Arpentage et plans figurés de la Chartreuse, divisé en 3 parties: la première comprend l'enclos de l'abbaye, les étangs futaies et taillis donnant 689 arpents 35 chaînées de haute futaie, 91 arpents 68 chaînées de bois taillis et 41 arpents de vigne; — la deuxième partie contient les métairies, savoir: Les Allouaux, Le Boulay, La Renardière, Les Tranches, Chambaudon, La Chapelière, La Donnerie, Le Guart, La Gaillardière, La Garmouzière, La Grangette, Gratteehein, Le Gros-Chêne, Marigny, La Thuilerie, Villate, et les prairies de Langlée, de Saint-Vincent, des Roches et de Loigny; — la troisième partie contient l'état des frèches, en 1677, qui doivent des cens, rentes et terrage au fief de la Courerie; ces frèches sont: les Haut et les Bas-Bereau, La Berthelière, Chahuteaux, La Croix, Le Plessis-Saint-Martin ou Petite Guignaudière, La Donnerie, Les Greslets, Le Plessis-Gourin, La Grande Guignaudière, L'Ouche-Epinette, Les Couteaux, La Tourloirie, *alias* La Gaulterie, La Vigne-Tessier, La Croix-Berault, etc.

H. 198. (Registre.) — Grand in-folio, 25 plans.

1672-1675. — Plans et arpentages des domaines de l'abbaye du Liget. — Plan 1er intitulé canton de La Charbonnière, la Vallée de Bouralié et Le Margollet; — plan 2e, canton des Regus et Houssiers et du Liget; — 3e, Le Pas-aux-Anes, les Grand et Petit-Renfermé; — 4e, Le Haut-Bois et partie du Grand-Renfermé; — 5e, La vente à Canon et le taillis des Brulées; — 6e, canton du Châtellier, taillis, futaie et étang de Marigny; 7e, nouveau renfermé de La Tuilerie et étang de l'Abreuvoir; — 8e, futaie de la vallée des

Perriers ; — 13ᵉ, métairie de La Gaillardière, paroisse de Chemillé sur l'Indrois ; — 14ᵉ, métairie du Gros-Chêne ; — 15ᵉ, métairie de La Garmonzière, paroisse de Chemillé ; 16ᵉ, Le Petit-Gouart des Rouères et partie de Grangette ; — métairies de Marigny et de La Grangette ; — 19ᵉ, métairie des Tranches ; — 20ᵉ, métairie de La Tuilerie ; — 21ᵉ, métairie de La Villatte, et taillis de La Chapellière ; — 22ᵉ, terres des métairies de Gourd, La Chapellière et La Grangette ; — 23ᵉ, terres dépendantes de la métairie du Boulay ; — 24ᵉ, métairie de La Croix, La Guignaudière, La Fouctière ; — 25ᵉ, village du Plessis, fief et manoir du Plessis et frèches diverses ; — 26ᵉ, terres faisant partie du fief de Biardeau, sises entre le village du Plessis et le bourg de Chemillé ; — 27ᵉ, terres dépendantes, des Grand et Petit-Bereau, la Perrée, Laillerie, la Villate, Le Gros-Chêne, Les Tranches ; — 28ᵉ, plan des prés acquis par les religieux en 1675, dans la prairie de Saint-Vincent, près le bourg de Chemillé ; — 29ᵉ, minute du plan de Biardeau, de La Piaudière, de La Renardière, de La Bouchardière, de La Robinière, etc. — 30ᵉ, Plan, en 1704, des bois de la Chartreuse du Liget, suivant l'arpentage fait par feu Guillaume Chaslon, contenant l'enclos et les bâtiments de la Chartreuse, de Marigny, des Tranches, la Courerie, la Tuilerie et Chambandon.

H. 199. (Registre.) — In-folio, 20 plans.

XVIIIᵉ siècle —Plans de divers domaines du Liget. — Premier plan, contenant le bourg de Manthelan, La Traperie, *alias* La Seigneurie, La Dorfeuillerie, La Jouberdière, La Rainière, etc. ; — 2ᵉ, Le Grand-Clos, La Biraudière ou La Touche-d'Azay, La Grande et Petite Varenne, Les Epelées, etc. ; — 3ᵉ, Les Marinières, Les Blonnières, La Guiberdière, etc. ; — 4ᵉ, Champ-Croison, La Tillonère, L'Élaupin, Marchais-des-Champs, Les Vallenères, etc.— 5ᵉ, Champ-aux-Filles, La Morissière, Les Ternières, Basses-Renaudières, etc. ; — 6ᵉ Les Plaisses, ou Chênes, Cheverbes, La Cherbonnière, Les Ouches, Touchebois ; — 7ᵉ, La Plessière, La Martinière, La Charpraie, L'Aunay, etc. — 8ᵉ, Les Sablonnières, La Durandière, La Bouriettrie, terres et prés de Potet ; — 9ᵉ, Le Bouchau, frèche, Héral du Large, fief d'Armancancay, La Championnière, La Niverdière ; — 10ᵉ, La Herce, Cormier-des-Bruères, fief du Grand-Clos ; — 11ᵉ, Picotteau, Narbonne, Château-Gaillard, La Niverdière, La Guiberdière ; — 12ᵉ, La Roche, Pierrelevée Molisme, La Touche ; 13ᵉ, La Giottrie, La Soullaillerie, La Rauce ;— 14ᵉ, La Robinerie, Le Temple, l'hôpital de Dolus, fief du Chatelet ; — 15ᵉ, Le Grand et le Petit Tremblai, village des Dumiers, heral Marion-Beline ; — 16ᵉ, La Thibaudière, Carroi Perrinelle ; — 17ᵉ, Le Chanchis, moulin de Bazines, grandes et petites Varennes ; — 18ᵉ, village du Rouillis, Gué-de-Lalleu, fontaine de Pisseoizon ; — 20ᵉ, La Chauvellière, Carroi des Fourches, Les Trapperies, étang de Maubisson ; — 21ᵉ, La Planchette, La Rouerie, l'Ouche Cathelin, étang de La Planchette, etc.

ABBAYE DE MARMOUTIER

H. 200. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

912-980. — Charte de Robert, abbé de Saint-Martin de La Bezoche (*de Basilica*) et de Marmoutier, duc de France et comte de Tours, par laquelle il rétablit l'abbaye de Marmoutier dans son indépendance de toute autre autorité que celle de son abbé et du Roi, et s'engage à la laisser jouir des privilèges, que lui ont accordés les rois et les papes, 912 ; (belle pièce, bien conservée, mais qui parait n'être qu'une copie un peu postérieure.) — Autre charte de Hugues Capet, n'étant encore que duc des Francs, concédant à un prêtre nommé Osbert, trois arpents et demi de vignes, près l'église de Saint-Symphorien, sur le côteau nommé Altion, 970 ; (au bas de l'acte, se voient les croix de Hugues Capet, de Thibaut, comte de Tours, dit le Tricheur et de son fils Eudes.) — Uddo, doyen de Marmoutier, Ardouin, archevêque et trésorier, Ascelin, prévost, donnent en précaire, au diacre Rainaud, certains biens de la mense des religieux, situés dans le pagus de Tours, in villa *Cousiaco*, 979 ou 980.

H. 201. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1058-1095. — Donation à Marmoutier, par Guillaume, *Gratia Dei Normannorum comes*, (Guillaume le Conquérant), d'une terre, située dans le lieu appelé *Luctus*, 1058. — Le vicomte Raoul, fils du vicomte Raoul *de Lustio*, renonce, moyennant cinquante sous, à ses prétentions sur les terres *de Beziaco* et *de Nuceriis*, situées dans le Vendomois et appartenant à Marmoutier, 1071. — Charte notice, faisant connaître que Robert, fils de Thibaut des Roches, ayant voulu changer les coutumes auxquelles étaient soumis les hommes et les terres de Marmoutier, l'abbé Bernard, réclama au-

près dudit Robert et obtint satisfaction, 1090. — Le nommé Léger, de condition libre, se fait serf de Marmoutier en plaçant quatre deniers sur sa tête. — Raberius, homme libre et serviteur de Marmoutier, se fait serf des religieux, épouse une de leurs serves, et reçoit une maison, à la charge de payer quarante sous de rente, 1095. — Gaultier Ildemarc et ses deux filles renoncent à leurs prétentions sur le domaine de Martigny, 1095.

H. 202. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1108-1189. — Donation à Marmoutier par Foulques Arribat d'une terre, située près les ponts de Tours 1108. — Confirmation par Geoffroy évêque d'Amiens des églises, autels, rentes etc., précédemment donnés à Marmoutier dans son diocèse, 1113. — Renauld, évêque de Reims, fait remise aux religieux de Saint-Maurice de Reims du droit du Synode 1128. — Sentence arbitrale rendue par Hugues, archevêque de Tours, portant que les religieux de Marmoutier pourront conduire leurs moulins dans la Loire en deçà et au-delà des îles et écluses des chanoines de St-Maurice, mais sans les attacher aux rivages qui appartiennent à ces derniers, 1138. — Bulle du pape Anastase, confirmant à Marmoutier la possession de l'église de St-Gervais de Ver, ainsi que d'autres églises, situées en Bretagne 1154 ou 1155. — Partage des dîmes de St-Bauld entre Hervé, abbé de Marmoutier, et Girard abbé de Cormery, 1180 à 1187. — Charte de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, par laquelle il exempte de toute espèce de droits dans les ports d'Angleterre et de Normandie les hommes, les choses et les chevaux de Marmoutier, vers 1189.

H. 203. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1251-1254. — Vente à Marmoutier par Jean prieur d'Oé (*de Oetis*), de tous les droits qu'il pouvait avoir dans les vignes du Champ-Chardon, situées dans le fief de la chapelle de St-Barthélemy, 1251. — Accord entre Marmoutier et Philippe, dit Patriz, chevalier, par lequel ce dernier convertit un cens de treize sous en une rente de deux setiers de froment, à prendre sur les terrages de St-Georges, 1256. — Donation à Marmoutier, par Gervais seigneur de Montreuil et de Chançay, d'un demi-muid de froment, à prendre sur les dîmes et terrages de Chançay, 1260. — Amortissement en faveur de Marmoutier d'un pré et d'une vigne, par Gauthier Borreau, chevalier, sire de Bury, 1274.

H. 204. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 29 pièces papier, dont 4 terriers, 1 plan.

1457-1787. — Aumônerie. — Papiers terriers et déclaratifs des terres, cens, rentes, lods, ventes et dîmes de la terre et seigneurie de la Grange-Saint-Martin, paroisse de Saint-Étienne de Tours extra, dépendant de l'Aumônerie de Marmoutier, fait en 1697. — Plan dudit lieu et de Beaujardin, le Portail, le Sanitas, la chapelle Saint-Sauveur etc. — Bail à ferme en 1779 dudit domaine et des dîme en dépendant, pour 30 setiers de seigle. — Bail emphytéotique par les religieux, au profit de l'Aumône, à Jean de Pessac, de trois arpents soixante-quinze chaînées de terre en friche (ou en bois et buissons), près la closerie de Chausson, paroisse Saint-Georges, pour le sixième de la récolte en grain et vin, avec l'obligation d'y construire une maison, 1457. — Vente des vignes du Petit-Chausson, contenant deux cent cinquante chaînées avec la maison en ruines, par Macé Godeau, marchand hôtelier, à Pierre Coqueau, conseiller en la prévôté royale de Tours, pour 800 livres et le sixain dû à l'aumônier, 1603. — Bail à ferme de la closerie de Chausson contenant quatre arpents et du sixième des fruits du Petit-Chausson, par Pierre Bedacier, grand prieur et aumônier, à Thomas marchand et à Gaudin boulanger, 1641. — Table alphabétique des noms des possesseurs de la frèche des grandes et petites Forges. — Livre de recette de ladite frèche, chargée d'une rente de six setiers de froment envers l'aumônier, et d'une autre envers le prieur de Saint-Jean-du-Grés, chapelain de Cangé. — Bail de la moitié indivise des grosses dîmes de la paroisse de Nazelles, partagée entre l'aumônier de Marmoutier et le chambrier de Saint-Martin, pour deux cents livres en 1767, et pour quatre cents livres en 1777.

H. 205. — Registre petit in-folio, 195 feuillets.

XVIIe siècle. — Inventaire des titres de l'Aumônerie. — Les pièces analysées remontent à 1073. — Confirmation par Guicher, seigneur de Châtillon, de tout ce qui avait été donné aux religieux de Marmoutier pour l'usage des pauvres de Saint-Martin, et notamment du fief de La Grange, situé paroisse de Monnaie, avec tous les droits sur les hommes et sur les choses qui peuvent en dépendre, 1073. — Cession par les religieux de Marmoutier à ceux du Grés, de la frèche des Forges, située paroisse d'Esvres, 1161. — Baux à ferme par les reli-

gieux, en 1457, à Jean Pessac et Thevenette sa femme, de quatre arpents trois quartiers de terre, au lieu appelé Le Chausson ; — en 1506, du temporel de l'Aumônerie en la paroisse de Monnaie, pour cinquante-cinq livres ; — en 1611, du prieuré et seigneurie de Négron pour quatre cents cinquante livres; — en 1651 du domaine de la Grange-Saint-Martin, paroisse de Saint-Étienne, pour deux cents livres. — Lettres royaux obtenues contre les officiers de Rochecorbon, qui voulaient contraindre le fermier de la seigneurie de Sens à ajuster ses mesures sur celles de Rochecorbon.

H. 206. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1608-1618.— CHAMBRERIE.— Sous-seing en 1608, de Sébastien Chailly, receveur de l'église de Tours, reconnaissant que les quatre cents livres données par lui à l'abbaye, lui ont été remises par le chambrier. — Commission et pouvoir donné en 1608 audit Chailly par Grégoire Lunoys, chambrier, pour faire la recette des revenus de son office, suivie du transport de cette commission par ledit Chailly à Jean Ceré, receveur des aumônes de Tours. — Reconnaissance de Ceré en 1609, portant que l'acquisition qu'il a faite par-devant notaire du cheval bai de Lunoys, pour quatre-vingt-dix livres, n'était que simulée. — Décompte en 1613 des sommes dues et payées au chambrier par Pierre Barre marchand, fermier du prieuré Saint-Nicolas de Meslay-le-Vidame, qui reste devoir sur 4 années, 135 livres 5 sols 2 deniers. — Mémoire ou conseil, en 1615 concernant un différend entre François d'Huisseau, nouveau chambrier, et les sieurs Chailly et Ceré, fermier et receveur des revenus dudit office, prétendant être en avance de plusieurs termes de 1615 et de 1616. — Arrêts de deniers, fait à la requête dudit Ceré sur le fermier du Sentier.— Compte des recettes et dépenses faites par Ceré, de la St-Jean 1614 audit jour 1616; recette : 5,180 livres; dépenses: de 248 livres 19 sols pour les décimes d'une année; de 297 livres pour onze pièces de serge, destinées aux frocs des religieux et aux nappes du réfectoire; de 12 livres 18 sols pour le froc du chantre; de 14 livres pour celui du grand prieur ; de 696 livres pour le revestiaire des religieux; de 279 livres au corroyeur Bourguignot, pour cuir employé à l'entretien des souliers des religieux ; de 10 livres à Macicault, archidiacre d'outre Loire, pour le droit de visite de l'archevêque de Tours sur le prieuré de Breneçay ; — de 110 livres pour 10 aunes de toile, employées à racoustrer les matelas ; de 111 sous pour couvre-chefs, de chacun une aune de toile de lin; de 4 livres 10 sous, pour liège et talons de bois, utilisés pour faire les pantouffes et souliers desdits sieurs; de 18 livres 15 sols, pour 15 bas d'étoffe de bure; de 17 livres 5 sols, pour les trois douzaines de serviettes de toile de brin, que le chambrier est également tenu de fournir aux religieux.

H. 207. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1622-1785. — Baux à ferme en 1776 par les religieux de Marmoutier, à Charles-René Thenaisie, avocat, intendant des affaires du marquis de Sérent, du fief, terre et seigneurie de la Chambrerie de Pré ou Pray en Vendômois, de la métairie de Migneray et d'une pièce de terre, dite la Mouée de Pinoche, pour 1800 livres, et en outre les rentes dues au seigneur du Bouchet-Touteville, à cause de ladite métairie, le gros et le supplément du curé de Pray ; puis en 1785, à Jean Parthenay, laboureur, pour 2,000 livres. — Ratification dudit bail par Marguerite Corbin, femme dudit Parthenay. — Quittances : de 1769 à 1778, d'une rente de 216 boisseaux d'avoine, payée par les fermiers de ladite Chambrerie, à la comtesse d'Harcourt, au marquis de Sérent et au seigneur de Trenault, seigneurs du Bouchet-Touteville ; — de 16 muids de blé et 24 d'avoine, livrés par Michel Thuault, ancien fermier, à Toucheron, curé de Pré pour 6 années de gros. — Bail à ferme en, 1762, de la terre et métairie de La Chambrerie de Sainte-Gemme en Vendômois, par lesdits religieux à Pierre Vervant, marchand, pour 700 livres, puis en 1780 à Charles Joseph Nadou, laboureur, pour 1000 livres. — Reception en 1622, de Gilles Charron, praticien, pourvu de l'office de notaire et arpenteur en les seigneuries du Sentier, par Michel, bailli et juge ordinaire de ladite chatellenie. — Bail à ferme en 1778, d'une métairie appelée la Basse-Cour, sise au bourg du Sentier, consistant en terres, prés, bois taillis, dîmes sur toute la paroisse du Sentier, droits de pêche et de terrage, fait par les religieux à Jean Foucher, demeurant à La Bereillière d'Authon, pour 500 livres, et autant au curé pour sa portion congrue ; les cens et rentes seigneuriales et foncières, et tous les profits de fief, réservés par les religieux.

H. 208. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1548-1787. – Baux à ferme, en 1548, de la terre et seigneurie de La Roche-Baudouin, située dans les paroisses de Bléré et d'Athée, par Jean Regnier,

chambrier, à Médard Berthelemy pour 30 livres, à la charge de façonner les 87 chainées de vigne réservées par le bailleur, de payer les frais de vendange et d'assise et d'héberger les officiers ; — par René Lucas, en 1596, à Michelle Mabilleau, veuve de Thibault Chereau et à Jérôme Chereau, son fils, titulaire d'une des quatre chapelles de Saint-Pierre fondées en l'église de Bléré, pour 60 livres et 3 poinçons de vin, à charge de faire des assises etc., et de rédiger un papier terrier ; — et en 1599, de la même seigneurie et du lieu appelé La Chambrerie, paroisse de Saint-Symphorien des Ponts de Tours, par Grégoire Lunois, à René Lucas son prédécesseur pour 50, écus. — Procès-verbal en 1787 de visite des bâtiments, chapelle, enclos et jardin de La Chambrerie de Saint-Symphorien, fait et dressé par Radault notaire, à la requête de Jean Chauveau et Jeanne Faguet, sa femme, nouveaux fermiers dudit lieu, et en présence de René Marie, cellérier de Marmoutier. — Extrait des déclarations du terrier du fief de Marmoutier, concernant les devoirs dûs pour domaines et terres situés dans le fief des Liottières à Saint-Symphorien, dépendant de la Chambrerie.

H. 209. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1478-1786. — État et déclaration en 1478 de l'ancien domaine des prieurés de Saint-Nicolas de Meslay-le-Vidame et de Saint-Étienne-du-Gault au diocèse de Chartres. — Extraits d'un bail consenti en 1587 devant René Vigier, notaire à Châteaudun, par frère Grégoire Lunoys, chambrier perpétuel de Marmoutier, à Pierre Barré, marchand en ladite ville, du prieuré de Saint-Nicolas-de-Meslay, pour 520 livres; — d'un arrêt de déguerpissement rendu contre Claude Baudoin de Bonneval, fermier à vie de Marmoutier, en conséquence des lettres de rescision, obtenues 1582 en la chancellerie par frère Lucas, chambrier. — État du temporel du prieuré de Saint-Nicolas-de-Meslay-le-Vidame. — Papiers déclaractifs et terriers des domaines, terres, dîmes cens etc, dépendants, du prieuré de Meslay-le--Vidame, rendus en 1615-1625, par ledit Claude Baudoin et par Claude Daguet, sieur de La Gaudallière, ci-devant fermiers dudit lieu, aux religieux de Marmoutier. — Quittances de 1780 à 1786 de sommes reçues des fermiers par Malitourne et René Marie, cellériers, procureurs de l'abbaye, par Chapelain, curé de Gault. — Bail consenti en 1786, pour 1100 livres par les religieux à Louis Billault, marchand, de diverses pièces de terre et de bois en la paroisse de Gault, d'une moitié de la grosse dîme de cette paroisse et autres environnantes.

H. 210. — Registre, petit in folio, 210 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres de la Chambrerie. — Les pièces analysées remontent a 1031. — Confirmation (il n'est pas dit par qui) à Marmoutier de la terre du Sentier et de 20 sous de cens, dus par le prieur de Monthodon, 1031. — Geoffroy comte d'Anjou, fils de Foulques, confirme à son retour de terre sainte, la forêt de Chenevose aux moines de Marmoutier, 1136. — Vente faite au chambrier en 1239 par Jean de La Poterne, chantre et chanoine dans l'église de Vendôme, des dîmes qu'il possède en la paroisse de Pray. — Baux à ferme en 1566 du fief et seigneurie de Breunecay, paroisse de Saint-Quentin, à Pierre Arnault et Mathieu Vitel, pour 850 livres, 2 chapons, 12 lapins, 12 poulets, 24 pigeons et un porc; en 1607, des revenus du prieuré de Saint-Nicolas-de-Meslay, à Pierre Barré, pour 520 livres ; — en 1608, de tout le temporel de la Chambrerie à Sébastien Baisly, pour en payer 400 aunes de serge noire, 400 livres pour les draps des religieux, 60 livres pour la toile à faire des chemises, 260 livres pour le cuir à faire des souliers, 100 livres pour les bonnets carrés, et 1,500 livres argent. — Sentence du bailli de la châtellerie du Sentier, condamnant Pierre Turgats, Pierre Leclerc et Léonard Helouis à faire amende honorable pour avoir soustrait des minutes du greffe de la chatellenie, et ledit Turgats à la peine du fouet, 1603. — Déclaration des biens que possède l'abbaye de l'Étoile en la paroisse d'Authon, dépendant de la Chambrerie, 1669,

H. 211. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1327-1683. — CHANTRERIE. — Bail à perpétuité, en 1428, d'une pièce de terre de vingt arpents, appelée La Girardière, paroisse du Sentier, par Jean de Guyonne, chantre, à Jean Duperray, pour une rente de 60 sous et 2 poules, à la charge d'y faire construire un bâtiment de six toises de long. — Sentence en 1668, de Pierre Marin, bailli de Marmoutier, condamnant Jean Merrand, Charles Sornet et autres détenteurs de ladite frêche à payer treize années d'arrérages, les poules évaluées à 8 sous. — Acquisition en 1307, d'un aireau, appelée La Bourrelerie, paroisse de Parçay, par Jean Dupré, chapelain en l'église Saint-Martin, sur Pierre

et Étienne Galbrun, pour 100 livres. — Vente dudit lieu par le même, aux religieux de Marmoutier, pour 62 livres. — Copie d'un jugement de François Lecoustelier, lieutenant général au bailliage de Touraine, condamnant, en 1551, Noel Duveau et autres détenteurs du lieu de La Bourrelerie, à payer au chantre 2 setiers de froment, et à la Pitancerie du couvent 63 boisseaux, 4 sous, 2 pains et deux poules, pour une année de rente. — Transaction en 1615, entre Balthasard Desloges, chantre, et Jean Leblanc, consentant à résilier son bail à vie de la petite Bourrelerie, *alias* La Chantrerie de Parçay. — État des terres de la petite Bourrelerie et de La Perrauderie, sujettes au droit de terrage qui est le 6e des fruits, rendu en la grange de la seigneurie de Parçay. — Bail emphytéotique en 1624 de La Chantrerie de Parçay, par Balthasard Desloges, à Étienne et René Guyet pour 70 livres. — Baux à ferme dudit lieu, par les religieux réformés de Marmoutier, à Michel Raboteau, en 1647, pour 70 livres, et à Michel Dupuy, en 1662, pour 200 livres. — Marché, en 1643, entre les religieux et les deux frères Thomas et Mathurin Deffroy, couvreurs, qui s'engagent à refaire une partie des combles, relatter, relever les soliveaux affaissés, chanlater, etc., pour 35 sous la toise. — Procès-verbal de prise de possession en 1659, par les religieux, de dix-sept arpents, cinquante-sept chaînées, en taillis, futaie, pâturage, buissons et pré, d'un arpent 14 chaînées en pré et taupinière, situés paroisse de Notre-Dame-d'Oé, et dépendants de La Bourrelerie.

H. 212. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1618-1683. — Prolongation en 1618, des baux des dîmes : de la paroisse de Marolles, par Antoine Bernier, valet de chambre de la défunte reine Marguerite, duchesse de Valois, procureur de Jean Geslin, bourgeois de Tours, fermier général de l'abbaye de Marmoutier, à Étienne Raveau et autres, pour 5 muids de blé et 18 setiers d'avoine ; des dîmes et terrages de Villetard, par le même, à Jean Laberthe et Pierre Chambert, pour un muid d'avoine, mesure de Blois. — Baux à ferme, en 1621, de la 4e partie, de 160 arpents de terre en labour, friche, pré, pâturage et bois, du quart de la grande dîme de Marolles, appelée La Chantrerie et des droits de cens, rentes, lods et ventes, par Balthazard Desloges, chantre, à Jacques Lenoir, bourgeois de Blois, et Jean Fesneau, cultivateur, pour 105 livres; — en 1630, par Jacques Maldant, aussi chantre, à Toussaint Poulevé et Marin Thommereaux, pour 150 livres et 12 chapons. — Sous-seing, en 1620, portant obligation, par Jacques, Charles et Henri Sauvé, de payer aux religieux les droits de dîme et autres sur les terres qu'ils ont prises à ferme et qui sont portées dans le bail exemptes de toutes charges. — Décompte, en 1662, des sommes dues et des paiements faits par lesdits fermiers, pendant 8 années, et d'après lequel il restent devoir 296 livres. — Ordonnance en 1683, du lieutenant général du bailliage de Blois, autorisant les religieux de Marmoutier à faire résilier le bail de Pierre Lefebvre, charpentier-couvreur, et de Jean Gauvin, vigneron, qui sont insolvables, et à établir un commissaire pour la récolte et les dîmes de la présente année 1682.

H. 213. (Liasse.) — 8 pièces, papier : 1 plan.

1624-1785. — Baux à ferme, en 1624, du lieu de Bezay, appelée La Chantrerie, paroisse Saint-Cyr, contenant 9 arpents, par Balthazard Desloges, chantre, à Jean Preteseille, pour 25 livres, 25 fagots de grande paille, 1 setier d'avoine, et en 1643, par Jacques Maldant, aussi chantre, au même, pour 40 livres, 3 setiers d'avoine ; — en 1777, des bâtiments, terres et vignes dudit lieu, par les bénédictins, à Urbain Bordier, pour 150 livres, puis à René Berthault, en 1785, pour 300 livres. — Procès-verbaux de visite en 1665 et 1683, de La Chantrerie, par Durand et Vesnier, notaires royaux, en présence des anciens et nouveaux fermiers. — Arpentage en 1682, de La Chantrerie de Saint-Cyr, contenant 9 arpents 97 chaînées, et située entre le Colombier et le village appelé la rue des Bordiers. — Plan géométral dudit lieu de La Chantrerie, comprenant la Menardière, le Colombier, la Petite-Carrée, le village de la rue des Bordiers, etc., dressé en 1758.

H. 214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier; 1 plan.

1640-1662. — Infirmerie. — Donation, en 1640, par frère Jacques Verdier, prieur de Champigny et sous-bail de Marmoutier, à André Péan, chambrier de Marmoutier, d'une petite écurie, près son logis, pour en jouir pendant sa vie seulement. — Bail à rente, en 1644, par les moines de l'abbaye de Marmoutier, dite de Cluny et de Saint-Maur, à Jean Renazé, marchand à Tours, et Marie Cartel sa femme, d'un arpent 23 chaînées de terre, bois et buissons, paroisse Saint-Ouen, et dépendant du lieu et bordage de Chausson, pour 18 livres et 6 deniers de cens. — Arpentage de ladite

pièce, par Sébastien Levasseur, notaire de la baronnie archiépiscopale de Tours. — Procès-verbal en 1646, des gardes Isaac Bernier et Urbain Rouger, au sujet des arbres que le sieur Renazé avait fait couper dans les bois de l'abbaye. — Bail à ferme, par les religieux, en 1662, de 155 chaînées de bois-taillis, près de Chausson, à Jean Morin, marchand de Tours, pour 6 livres. —Extrait en 1666 du contrat d'acquêt par les Jésuites, de la maison et des dépendances de Chausson, concernant les rentes dues à l'abbaye sur ledit lieu. — Plan de Chausson et des terres, taillis, etc., sujets aux dites rentes. — Transaction, en 1641, entre l'éminentissime Armand Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, abbé de Marmoutier, et Anselme Dohin, prieur claustral, pour éviter toutes difficultés au sujet des concordats faits, en 1597, entre les moines et le cardinal de Joyeuse. — Procès-verbal de visite et estimation par Bernard Laurence, avocat, bailli de l'abbaye de Marmoutier, des ruines causées par un incendie survenu le 7 juin 1650, et qui a détruit les bâtiments de l'apothicairie et de l'infirmerie.— Permission accordée, en 1654, par le roi Louis XIV aux religieux, de faire abattre et vendre pour 30,000 livres, prix de l'estimation des experts, des futaies et baliveaux sur taillis, à Saint-Laurent-de-Gâtines et autres lieux.

H. 215. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1617-1788. — Pitancerie. — Conférences et arpentages, en 1682, faits à la requête de divers, pour la répartition des devoirs dus à Marmoutier, sur les frêches de l'Auberdière, près le chemin de la Presle à La Chambrerie, chargée envers l'abbaye de Marmoutier d'une rente de 9 jales de vin, de 12 pintes, et de 6 deniers de cens envers la seigneurerie dudit lieu, appartenant à l'abbé; — de Beauverger, sur le chemin de Saint-Barthélemy à La Chevalerie, pour la répartition de 39 boisseaux de froment, de 36 de seigle, de 22 jales de vin, dûs aux religieux, et de 50 sous 9 deniers de cens à l'abbé, seigneur de Marmoutier; — du Petit Beauverger, ou le Poirier-Troussé, pour 9 boisseaux de froment; — des Berteaux, près Sapaillé, pour 42 boisseaux de froment et 14 deniers de cens; — des Boiffets, près les terres de La Milletière, pour 37 boisseaux de froment et 3 sous de cens; — de la Haute-Poire, près Sapaillé, pour 30 boisseaux et 10 deniers; — de La Borde-Hubert, sur le chemin de La Presle au bois de Châtenay, pour 21 jales de vin et 7 sous de cens; — de La Broutière-Répaudière, sur le chemin de Tours à Monnaie, pour 10 jales de vin et 8 sous 6 deniers de cens; — du carroi Chabot, près La Chambrerie de Saint-Symphorien, pour 30 boisseaux de froment; — des champs Bouchet, *alias* La Glacière, situés aux carrois Chabot, et de La Potence, pour 4 setiers de froment, plus 3 sous de cens; — de Chauvesouris, paroisse Saint-Ouen, pour 24 jales de vin, plus 20 sous 10 deniers à l'abbé; — du Vieux-Cheval-Blanc, faubourg Saint-Symphorien, pour 102 sous, 6 deniers et 2 chapons; — des Chidaines, paroisse de Saint-Cyr, pour 27 jales de vin, plus 16 deniers de cens; — de Christoflère, près le Bas Champaigné, paroisse de Parçay, pour un setier d'avoine et 11 deniers de cens; de La Clarté, près le lieu de La Clarté à Saint-Cyr, pour la répartition de 29 années d'une rente de 32 jales de vin et 3 sous 8 deniers de cens; — du clos Galocheau à Saint-Symphorien, sur le chemin de La Carrée à Mettray, pour 18 jales de vin et 6 deniers de cens.

H. 216. (Liasse.) — 11 pièces, papier, 1 plan.

1578-1777. — Arpentage, en 1722, de la frèche du pressoir Marteau, par Nicolas Perrin, bourgeois de Tours, et Pierre Touche, à la réquisition des religieux, contre Jean Lacordaire, sieur de Bonchamp, prétendant ne posséder aucune terre en ladite frèche qui doit annuellement 11 setiers, 6 boisseaux de froment. — Conférences, en 1656, de la frèche du Pressoir-Neuf, près la maison du Pas-Notre-Dame, paroisse de Saint-Symphorien, chargée de 3 setiers de froment et 32 sous; par Ruer, notaire royal et arpenteur à Tours. — Réformation par Desgault et Pallu, notaires, en 1770, d'une conférence de 1728, où par suite d'un faux arpentage, ladite rente avait été réduite. — Conférences en 1686 et 1765, d'une frèche de 25 arpents, dite la vallée des Naudins, faite à la requête de Jean Pasqeau, maître coustier à Tours, condamné comme principal débiteur, à payer 6 années de 7 setiers, 4 boisseaux et demi de froment, dus aux religieux de Marmoutier, et 3 livres 6 sous 10 deniers à l'archevêque, par Gervaise et Archambault de Beaune. — Quittances de 12 jales de vin, payées pour 4 années d'arrérages, à Olivier Robichon, fermier et receveur général de l'abbaye, par Eustache, Pierre, Gatien et Thomas Hérault, détenteurs d'un quartier de vigne dans le clos Potiron. — Plan, arpentage et légende, en 1760, des frèches des Naudins, le clos Potiron, les Perruches, etc., près la petite Milletière. — Vente, avec faculté de rachat, en 1713, par Pierre Delaroche, sieur de La Ribellerie,

procureur de Joseph Moinery, marchand de Neuvy, à Pierre Brizard, cabaretier, d'une closerie appelée La Marre, *alias* Petit Vaudour, à Saint-Symphorien, pour 60 livres de rente, à la charge par le preneur de payer les rentes de 36 boisseaux et demi de froment et 9 jales et demi de vin, de vinage et cens aux religieux de Marmoutier, de 3 boisseaux, 5 écuellées au sieur Nozereau, de 13 livres aux héritiers de la veuve Charpenne. — Sentence de 1619, condamnant Jean Pineau à payer 21 boisseaux de froment, pour ce qu'il possède en la frèche des Saulnaies, située près le Bas-Champaigné, paroisses de Parçay et Notre-Dame-d'Oé. — Conférences, de la dite frèche, en 1721 et 1777, qui doit chaque année aux religieux 90 boisseaux de froment, et 2 sous 6 deniers de cens. — Acte par lequel Pierre Thomas, vigneron, reconnait devoir aux religieux 10 années de rente pour sa part dans les Saulnaies, plus 20 années, de 22 pintes de vin sur 25 chainées de terre enclavées dans leur métairie de La Milletiere, dont il leur fait abandon pour être déchargé des arrérages, 1651.

H. 217. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1615-1782. — Conférences et arpentages, faits pour le payement d'arrérages en présence des détenteurs des frèches : en 1686, du clos Moreau, en 1721, sis au Bas-Champaigné, paroisse de Parçay, chargée de 5 setiers de froment et 3 sous 6 derniers de cens ; — en 1730, du clos Sonzay, près La Taverne-aux-Baux, paroisse de St-Symphorien, de 2 setiers de froment et 8 deniers de cens; — en 1615, du clos Thierry en ladite paroisse, de 6 jales de vin payables à la saison des vendanges ; — en 1669, des Collinets, paroisse de Notre-Dame-d'Oé, pour 6 boisseaux de froment et 6 deniers de cens ; — de La Coquinière, même paroisse, de 18 boisseaux de froment et 8 deniers de cens ; — en 1688, de l'Établerie sur le chemin de Saint-Barthélemy au carroi Chabot, de 3 boisseaux de froment, 16 jales de vin, 5 sous et 1 chapon de cens ; — en 1688, de La Gendronnière, située à Champaigné, paroisse d'Oé, de 5 jales de vin, aux religieux et 3 sous 6 deniers de cens à l'abbé ; — en 1659 et 1734, des Gerbeaux, joignant les chemins du Noyer à La Milletiere et de Tours au Marais, de 68 boisseaux de froment et 3 sous 4 deniers de cens ; — des Gouesbault à Saint-Cyr, 1655-1718, de 99 boisseaux de froment et 6 sous 5 deniers ; — en 1663-1778, de La Guillotière, près La Milletière, appartenant aux religieux, d'un setier d'avoine, 6 jales de vin et 3 sous 4 deniers ; — en 1778, de La Jacopinière, près le chemin de Tours à Langennerie, par Saint-Symphorien, de 18 boisseaux de froment ; — de Jérusalem, près le clos de Boutrou à Saint-Symphorien, de 3 setiers de froment et 6 sous 3 deniers ; — en 1681-1729, du Jeu de Paume au faubourg Saint-Symphorien, chargé de 9 livres, 2 sous 6 deniers ; — en 1655, de La Martinière, près les terres du Petit Beaumont, de 18 boisseaux de froment et 2 sous de cens ; — en 1782, de La Mignonnerie à Saint-Cyr, de 14 jales de 12 pintes, faisant un poinçon, aux religieux, et autant à l'abbé ; — en 1619-1735, de La Morellerie et La Bellangerie, en ladite paroisse, près La Haute-Vesprée, de 9 boisseaux de froment, 1 chapon et cinq deniers ; — des Neuf-Sous, paroisse Saint-Ouen, sur le chemin de Saint-Symphorien au Marais, 1655 ; — de l'Ormeau, près La Huberdière et le chemin conduisant à Sapaillé, de 2 setiers de froment, 1652.

H. 218. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1627-1785. — Conférences et arpentages des frèches de La Pêcherie de Marmoutier, chargée de 12 sous de rente, 1674 ; — de La Haute-Pelinière, paroisse de Chanceau, chargée de 56 boisseaux de froment pour les religieux et de 4 sous 2 deniers de cens pour l'abbé, seigneur de Marmoutier, 1672 ; — de La Pinsonnière, paroisse de Saint-Cyr, de 3 jallais de vin à l'époque des vendanges, 1698 ; — de La Poissonnerie, près les terres de Beauverger, de 18 boisseaux de froment, 12 jales de vin et 16 deniers de cens, 1666-1672 ; — de La Pouchardière, près Périgord à Saint-Cyr, de 20 sous et 2 chapons, 1739 ; — du carroi de La Presle, à Saint-Symphorien, de 24 jales de vin et 8 deniers de cens, 1651-1776 ; — des prés de La Presle, à Saint-Symphorien, de 18 boisseaux de seigle envers l'Aumône, 1627-1682 ; — du Puy-Baudon, à Saint-Symphorien, et Sainte-Radégonde, de 90 boisseaux de froment et 9 sous 9 deniers de cens ; — de La Quenaudière, près le Puy-Baudon, chargée d'un setier de froment, 1626-1717 ; — de La Baudière, *alias* Rue Bourneuse, à Notre-Dame-d'Oé, de 12 jales et 6 pintes de vin, 1779 ; — de Riffay, à Saint-Cyr, près les Gouesbault et La Pochardière, de 15 setiers de froment, 4 d'avoine, et 22 sous 6 deniers de cens, 1686-1718 ; — des Septs Dormants, chargée de 17 livres, 10 sous et 36 deniers de cens, dit le toisage, se payant à raison de 1 sou par toise de pavé sur la rue, pour maisons, et jardins, près la barrière de Marmoutier, 1785 ; — de La Sergente-

rie, à Saint-Cyr, près La Morellerie, de 2 setiers de froment, et 3 sous 6 deniers de cens, 1648 ; — de La Taupinière-Crévecœur, chargée de 2 chapons, et 6 sous 8 deniers de cens, 1734 ; — du Trintram, près Champigny, à Oé, de 11 jales de vin et 2 sous 6 deniers, 1750 ; — de La Grande-Vaillanterie, à Saint-Cyr, près le chemin de ce bourg à La Membrolle, de 40 jales de vin aux religieux, et 20 deniers de cens, 1685-1769 ; — de Vaudour, ou Champs-Olivier, à Saint-Symphorien, de 126 boisseaux de froment, et 10 sous 6 deniers de cens, 1722-1740.

H. 219. (Liasse). — 37 pièces, papier ; 2 pièces parchemin,

1648-1788. — Testament de Louis Foucher, en 1650, reconnaissant que les religieux, lui ont prêté 81 livres, pour réparer sa maison et celle de Françoise, sa sœur, situées au carroi du Colombier, paroisse Sainte-Radégonde, etc. et léguant 50 livres, pour ses funérailles, et des prières. — Acquisition en 1711, par les religieux de Marmoutier, sur René-Henri Lepelletier, pour 300 livres, d'une maison près le carroi des Trois-Marchands, avec jardins, clos de murs, cave en roc etc. — Baux à ferme de ladite maison par les mêmes, de 1741 à 1779, à pierre Roy, tonnelier, pour 55 livres. — Détail des réparations à faire en 1779, aux deux corps de bâtiment de la maison des Trois-Marchands, s'élevant à 497 livres. — Bail en 1675 pour 15 livres, de rente, par Pierre Millet, scieur de long, et Léonard Guillaume, maçon, à André Plasseau, vigneron, d'une petite maison en appentis, deux caves en roc, jardin etc, situées à Vaubrouard, paroisse Saint-Ouen. — Déclaration en 1693, fournie à Marmoutier, par la communauté des maîtres selliers, coffretiers, bahutiers, pour une rente, de 22 sous 6 deniers, due à leur communauté sur les dits caves et appentis. — Sommation faite en 1723, à la requête de Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé de Marmoutier, à César Gilloire, maître ouvrier en soie, pour le retrait féodal des caves etc., et d'une rente de 5 livres, 15 sous, qu'il avait acquise sur les héritiers Plasseau, et sur Pierre Diet, marchand. — Sentence en 1723, condamnant Laurent Plasseau, à payer aux religieux 68 livres, pour les anciens arrérages dus à Gilloire. — Procès-verbal des réparations à faire auxdites caves, chambre haute et aux murs, terrasses etc, — Baux à ferme, en 1788, desdites caves de Vaubrouard, pour 18 livres. — Remboursement en 1638, de la rente de 22 sous 6 deniers, due à la communauté des selliers. — Procès-verbal estimatif, en 1658, des caves hautes, basses etc, près la Salanandre, laissées par Jean Clermont, à ses trois enfants. — Désignation du 3ᵉ lot, estimé 126 livres. — Baux à ferme, en 1743, des caves, jardins etc., formant, ce dernier lot près la Salamandre, en face la chapelle Sainte-Claire, par les religieux à François Solly, pour 15 livres ; — des mêmes caves, dont une écroulée, à Pierre et Jean Roi, tonnelier, pour 40 livres, en 1786.

H. 220. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1614-1781. — Ventes, en 1614-1621, par Jean Puissant, vigneron, à Pierre Coqueau, conseiller en la prévôté royale de Tours, d'une portion de terre, à prendre en droite ligne, depuis la porte du clos des Rochettes jusqu'au mur de Rougemont, pour 9 livres, puis de 3 chainées, joignant les murs de Marmoutier et l'acquéreur, pour 15 livres. — Testament en 1694, d'Étienne, Coqueau, qui donne ses vêtements à six des plus pauvres de la paroisse, 50 livres, à la fabrique de Ste-Radégonde, pour récompenser les habitants de l'avoir exempté d'impôt. — Constitution en 1695, d'une rente, de 50 livres, sur les Rochettes, au profit de ladite fabrique, par Samuel David Brethé, écuyer, sieur du Coudray, et Charles son frère, héritiers dudit Coqueau. — Vente en 1710, par David Brethé, sieur du Coudray, receveur du grenier à sel de La Ferté-Bernard, à Mathurin Boutelon, prêtre habitué à l'hôtel Dieu, pour 25 livres de rente, du lieu des Rochettes à Sainte-Radégonde, composé de 8 caves en roc servant de logements, grange, pressoir, etc., terrasse de 18 toises de longueur et 4 toises de largeur, deux autres terrasses en contrebas, et de 42 chainées de vigne et verger, et 50 chainées de terre, autrefois en pré. — Prise de possession en 1740, suivie du détail des réparations à faire. — Signification en 1731, pour le retrait féodal de cette closerie par les religieux, sur Thomas Gasnier, jardinier ; — Cession en 1734, dudit lieu par celui-ci pour 1000 livres, prix de son acquisition, plus les frais de contrat etc.. — Quittance en 1734, de la somme de 166 livres 13 deniers, modérée de celle de 200, payée pour l'amortissement dudit retrait, à Pegret-Davaux, receveur général des domaines. — Remboursement en 1742, pour 50 livres, par les religieux, de la rente de 50 sous, constituée au profit de la fabrique de Sainte-Radégonde par les héritiers Coqueau. — Baux à ferme, de 1753 à 1779, des Rochettes, par les religieux, à Victor Diet, vigneron, pour 60 livres, et puis pour 130.

H. 221. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1582-1691. — Baux à ferme, en 1582-1619, des rentes foncières, dues à la Pitancerie, dans les paroisses de Saint-Symphorien, Saint-Ouen, Saint-Cyr, Saint-Georges et Parçay. — Conférence en 1668, de la frèche de l'Anguille, paroisse Saint-Symphorien, chargée vers les religieux, à cause de leur dignité de la Pitancerie, ou petit couvent, unie à la mense conventuelle, de 16 sols de cens et rente. — Sentences en 1664 1670, de Bernard Laurencin, Michel Taschereau, René Rousseau, baillis de Marmoutier, condamnant André Vacher, à payer 9 années d'une rente foncière de 5 sous, sur deux maisons à Saint-Symphorien, portant autrefois l'enseigne de Sainte Marthe ; — Martin Guillemeau, marchand, à payer 8 années de rentes, de 10 sous 8 deniers sur maison, et 2 arpents de terre, sur le chemin de la justice de Saint-Barthélemy à la Vallée-Naudin, et d'un setier de froment sur la frèche de La Martinière etc. ; — Christophe Rouger, à payer 6 années de 5 setiers, 8 boisseaux, sur la frèche de Gerbault ; — la veuve Durand, à 32 livres, pour 16 années de 2 livres, sur la maison appelée le Jeu de Paume, contenant 100 chainées, sise près le portail du Calvaire, 1686 ; — Mathieu Goussard, à 4 années de 13 boisseaux de froment, pour sa part en la frèche de La Martinière, 1687 ; — Gilbert Dehogue, à 96 livres, ou 8 setiers de froment d'arrérages, sur ce qu'il possède en la tenue du clos Chatellier, 1687 ; — Jean Boucher, à payer 18 setiers, comme principal détenteur, du Puy-Baudon ; — Étienne Ripault, à 20 livres, pour sa part de 8 années d'arrérages, en la frèche de la Chapelle ; — Loyseau, possesseur d'une partie des Grande et Petite-Gaudrèche et de l'Établerie, à 103 livres, 10 sous, pour 8 années, 1688 ; — Hugues de La Chaise, à 26 boisseaux de froment, 6 jallais et 6 pintes de vin, pour ce qu'il possède dans les frèches de Beauverger, les Rabières, Sapaillé, Champ-Chardon, 1688 ; — Duval, à 6 setiers de froment, ou 72 livres, pour 3 années sur la maison du Noyer ; — Jean Pineau, à 41 livres, 12 sols, pour sa part des frèches de La Frérie, Le Carroi-Chabert, Les Collinets, La Borde-Hubert, et 23 pintes de vin sur l'Établerie et l'Auberdière, 1688. — Conférence et arpentage en 1647, de la frèche de La Sénaudière, paroisse de Mettray, près la petite Choisille, descendant aux moulins de Milly et de Malvau. — Acte de 1627, portant aliénation et rentrée en possession par les religieux, d'une rente, de 2 setiers de froment, sur les héritiers de Marin Roche et Françoise Prévost, vivants sieur et dame de Bouteroue, à Saint-Symphorien.

H. 222. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier et 1 cahier de 42 feuillets.

1349-1648. — Jugements de Jean Pellieu, en 1349, de Nicolle Dargouges, en 1514, et de François Delaforge, baillis de la châtellenie, de Marmoutier, condamnant : Jeanne, veuve de Pierre Fillesaye, à payer au pitancier de Marmoutier, 4 années d'une rente foncière, de 9 sous, sur la tenue de La Cueille, à La Croix-Marteau ; — Jean Raton, dit Nobis, et Colin Lecomte, pour 8 années de 22 deniers sur trois caves, formant trois étages, avec petit jardin, joignant le presbytère de Saint-Radégonde ; — André Gandouin, à payer 10 années de 8 sous, sur caves et jardin au dessous du presbytère de Saint-Ouen, à l'angle du chemin de Saint-Ouen, à Saint-Cler, 1575 ; — Pierre Cutoy, et Mathurin Leclerc, pour cinq années d'une rente, de 16 sous, sur 3 quartiers de terre et vigne et plusieurs caves, joignant le grand chemin des ponts de Tours à Marmoutier ; — Simon Vacher et autres, pour cinq années de 15 sous, sur la tenue et frèche de La Fronterie, contenant maison et 3 quartiers de terre et vigne, sur le chemin de Champ-Boucher au Hautbois, plus un quartier de taillis près de Châtenay ; — Jean Lemaître, pour 16 années d'une rente de 9 sous sur maison, jardin et cave près le carroi du Colombier ; — Pierre Besnier, boulanger et autres, à payer 5 années de 4 sous, comme détenteurs d'un arpent de terre en la frèche de la Jacquelinière. — Titre nouveau en 1648, d'une rente de 8 sous, fourni par Sébastien Bellanger, marchand passementier à Saint-Ouen, détenteur d'une cave et jardin clos de murs, joignant les chemins qui conduisent à la chapelle Saint-Cler. — Livre ou papier déclaratif des rentes foncières dues aux religieux, à leur recette de la Pitancerie, faite par défunt Thibault Lullier et par René Lullier, notaire royal à Tours, son fils et héritier, de janvier 1619, audit jour 1627.

H. 223. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1515-1752. — Sentence du bailliage de Tours, en 1515, condamnant Lancelot de Rigné, écuyer, seigneur de La Tour et de Chançay, à payer aux reli-

gieux, 4 années d'une rente de 3 livres et huit setiers de froment, assignée sur la terre de Chançay ; — Aliénation de cette rente en 1564, laquelle est adjugée à Jean Coustely, seigneur de Valmer, par Jean de La Rochefoucault, abbé de Marmoutier et les religieux, pour 341 livres. — Sommation pour le rachat de ladite rente, faite en 1630, à Guillaume Le Coustelier, écuyer, seigneur de La Haye, curateur des enfants mineurs de Charles Coustely, écuyer seigneur de Beauregard. — Jugement, en 1677, du lieutenant général condamnant Charles Coustely, lequel met en cause Antoine de Rigny, seigneur de La Guerinière, à payer 5 années d'arrérages de ladite rente, assignée sur les terres de Chançay, Vaumorin, Valmer et Charmigny. — Quittance, en 1679, des arrérages payés par de Rigny. — Arrêt pour la distribution entre les créanciers d'Antoine de Rigny, du produit des terres de La Guérinière, Dame-Marie, Chançay, Vaumorin, et de Bois-Moteux, pour les deux tiers, vendues par Marie Fenouillet, légataire universelle de Françoise Prévost, femme séparée, quant aux biens, dudit Antoine, à Jean Guillart, chevalier, seigneur d'Amoy — Vente en 1712, par Alexandre Ouvrard de Martigny, à René Chenais, écuyer, trésorier de France à Tours, pour 29,000 livres, de la seigneurie de Chançay, relevant de la baronnie de La Papelardière, paroisse de Saint-Denis d'Amboise, appartenant au marquis de La Vallière. — Deux procédures des religieux avec Charles de La Martellière, seigneur de Valmer, Vaumorin et Chançay, qui est condamné par un arrêt de 1734, à payer 15 années d'arrérages, puis avec Jean Ducatel, huissier en la Chambre des Comptes de Paris, tuteur de Joseph-Louis-Charles, Jacques-Louis, et Louise-Thérèse de La Martellière, qu'un jugement oblige à payer les années 1749-1752.

H. 224. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1599-1679. — Procédure entre les religieux et Mathurin Moudin, fermier du lieu des Moineries, paroisses de Chanceau et d'Oé, poursuivant la main levée d'une saisie faite sur ses récoltes de 1646, et réclamant une réduction sur le prix de sa ferme pour l'année précédente, tout ayant été détruit par la grêle. — Bail à ferme en 1666, des Moineries, par les religieux à Mathieu Boullet, marchand, pour 80 livres. — Frêche des Millets. — Ordonnance en 1609, de Denis Décoste, lieutenant du bailli de Marmoutier, portant liquidation en argent des grains restant à payer par Pierre Boutault et autres détenteurs de la frèche des Millets, située paroisse de Parçay. — Sentence de François de La Forge, lieutenant, condamnant Thomas Gujette à payer la 17e partie des arrérages, dûs sur la dite frèche, chargée d'une rente de 11 setiers de froment. — Sentence rendue en 1616, par François de La Forge, bailli de Marmoutier, et condamnant Urbain Viollet, Jean Batailleaux et autres, à payer 5 années d'arrérages d'une rente de 20 sous, due aux chapelains de la chapelle de La Croix, fondée en l'église de Marmoutier. — Quittance en 1679, de huit années d'arrérages d'une rente d'une livre, payée à ladite chapelle par les administrateurs de l'aumône Saint-Gatien de Tours.

H. 225. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres de rente de la Pitancerie. — Les documents analysés remontent à 1202. — Vidimus par Geoffroy, évêque du Mans, d'une donation faite à Marmoutier, par Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, d'une rente de 100 sous, monnaie d'Anjou, 1202. — Donation au profit de la Pitancerie de Marmoutier, par Geoffroy Savary, seigneur de Saumur, d'une maison située aux Billanges de Saumur, 1225. – Autre par Philippe Patry, chevalier, de deux setiers de froment de rente, à prendre sur les terrages de la paroisse de Saint-Georges, 1256. — Vente faite aux religieux par Simon de Fossedouaire, d'une maison sise à Orchaize, 1307. — Testament de Henri Jourdain, curé de Saint-Symphorien, donnant au chapelain de la chapelle de Saint-Martin de Marmoutier, 4 livres de rente, assignées sur les maisons situées devant l'église Saint-Saturnin de Tours, 1358. — Donation à Fouquet de La Fontaine, prêtre, par Macé Simon, d'une maison en la paroisse de Sainte-Croix d'Angers, 1362. — Marché passé avec Jean Salmon, charpentier, pour reconstruire, moyennant 70 livres, la boucherie de Marmoutier, située près les ponts de Tours, 1524. — Sentence du présidial de Tours, qui condamne les chanoines de Saint-Martin à payer à Marmoutier, pour le gros de la prébende de Saint-Martin, deux muids de froment et deux muids d'avoine, 1590.

H. 226. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 46 pièces, papier.

1225-1789. — Sacristie. — Vente au sacristain de Marmoutier, par Hodarde la Mansele, d'un quartier de vigne à Saint-Ouen, 1225. — Baux à ferme, en

1567, par Nicolas Griais, sacristain, d'une pièce de terre de deux arpents, appelée l'Argenterie, située près le cimetière de Saint-Ouen, *modo* Sainte-Radégonde, à Claude Lemaire, marchand, pour 15 livres ; — par Mathurin Cothereau, en 1578, à Jean Decheverny, concierge de Rougemont, de terres vagues, longeant celles de l'Argenterie, pour le quart des fruits ; — par Mathieu Giron, en 1592, à François Négrier, boucher, des terres, prés et grèves susdites, pour 10 écus, 2 jambons et 2 langues de bœuf. — Transaction en 1620, entre Adrien Dallès, sacristain, et Nicolas Mignot, tisserand, portant bornage entre les terres de l'Argenterie et de La Ferraudière. — Sentence en 1627, du bailli François de La Forge, condamnant Martin Jusseaume, fermier, à transporter dans la grange de la secrétainerie, toutes les récoltes de l'Argenterie. — Bail en 1570, de la closerie de La Secrétainerie, *aliàs* Le Pressoir, contenant six arpents, par Cothereau et Adrien Dallès, sacristains, à Pierre David, marchand, pour 100 livres, 3 pipes de vin clairet et blanc et 9 jallais, puis à Guillaume Sorin, ouvrier en soie, pour 200 livres. — Marché en 1597, entre frère Mathieu et Urbain Allouis, qui s'engage à faire les 4 façons desdites vignes, les bien déchausser, tailler, biner et bêcher, ainsi que les treilles, pour 120 livres et un poinçon de vin, et à les provigner à 20 sous le cent. — Vente en 1524, par Pierre Regnier, clerc, à Simon Benasson, sacristain, des caves et terre, contenant 6 chaînées, en face la Secrétainerie, pour 8 livres, 2 sous, 4 deniers. — Sommation faite, en 1594, à ce dernier, par Martine Fouquet, veuve de Jean Jamain, pour qu'il ait à rétablir ou abattre une partie de son mur, tombé dans sa vigne, et d'autres peu solides. — Baux à loyer par les religieux, de 1569 à 1699, de portions des bâtiments et vignes de la Secrétainerie pour 60 livres ; — d'une maison appelée Fouchière, à Sainte-Radégonde, avec cour, jardin et puits, près le carrefour Colombier, pour 20 livres ; — de l'enclos et pourpris de la chapelle Saint-Nicolas, près Marmoutier, et d'un jardin dépendant du chambrier, près la grande porte de l'abbaye et longeant le mur, depuis ladite porte jusqu'à la tourelle où existait autrefois le canal, pour 22 livres ; — de 9 chaînées de terrain, où était autrefois ladite chapelle, situées en dedans d'une terre en labour, de 96 chaînées, appelée La Ferraudière, appartenant au sieur Brossillon, chirurgien à Tours, pour 40 sous, à la charge par le preneur de les planter en vigne.

H. 227. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1654-1754. — Bois de Marmoutier. — Procès-verbal de visite, en 1655, des bois taillis de Marmoutier, par François de Challineau, lieutenant des Eaux et Forêts, l'un des juges en dernier ressort établis au siège général de la table de marbre, accompagné de dom Cyrille Cignault, religieux de Marmoutier, et de 4 experts, pour reconnaître les baliveaux et autres arbres sur taillis de qualité inférieure, destinés au chauffage des moines. — Plaintes des moines en 1654, contre une grande partie des habitants de Saint-Symphorien et autres, qui au lieu de suivre la procession à travers les bois de Châtenay, y avaient commis par violence et malgré les gardes, plusieurs fois menacés de mort, des dégâts considérables, évalués à plus de 500 livres. — Ordonnances pour les coupes de 1665 à 1674, dans les bois appelés le Clos de La Milletière, Le Puy de la Bure, Le Marsolé, La Fosse-Sèche, et le Grand Gué. — Arpentage et plans, en 1670, par Jacques Brossillon, notaire royal à Monnaie, des pièces désignées sous les noms de l'Anerie, Crevecœur, Le Cormier, La Coudraie, La Pâquerie, etc. — Arpentage et plans, en 1670, par Guillaume Gripouilleau, notaire, des bois futaie et taillis de Châtenay, situés dans les paroisses de Saint-Symphorien, Parçay, Saint-Ouen, Semblançay, Saint-Antoine du-Rocher et Neuillé-Pont-Pierre, dressés pour obéir à l'ordonnance royale, du mois d'août 1669, portant règlement sur le fait des Eaux et Forêts. — Déclaration en 1693 des bois de l'abbaye, faite par les moines, pour satisfaire à l'arrêt du 7 juillet 1693. — Rapport des Eaux et Forêts au sujet du bois de Bourdigal, qu'on veut abattre pour la charpente du bâtiment de la porte d'entrée de Marmoutier, en 16 5. — Procès-verbal de visite en 1703, par Le Boultz, des baliveaux de bonne venue et sur le retour, dans les futaies de Bougère, Bougeoles, Le Sentier et Pré. — Adjudication, en 1626, à Pierre Touche, pour cent six mille livres, de bois en futaie et baliveaux sur taillis, dépendant de la mense conventuelle. — Adjudication faite audit Touche, des défrichements, labours, ensemencements de glands, façon de fossés neufs et à relever sur 140 arpents de terre vide ou inculte, paroisse de Parçay. — Arrêt du conseil d'État en 1734, ordonnant au trésorier de la marine de payer 30.500 livres, provenant des bois vendus au Roi, par Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé commendataire, et les moines, pour les réparations de la ferme de Louroux et la construction

d'une nouvelle abbatiale. — Procès-verbal, en 1743, de plantation de bornes, et division de coupes de bois, par Jacques Ergo, géomètre, en vertu du règlement général des bois de l'abbaye de Marmoutier. — Marché entre les moines et Philippe Briard, entrepreneur de bâtiments, pour la construction d'un cloître en pierre de taille de Marnay, suivant les plans dressés par monsieur de Bayeux, inspecteur des ponts et chaussées, 1744. — Rapport de Pierre Malvaux, garde, constatant le vol, en 1747, d'un grand nombre de chênes, coupés à un ou deux pieds de terre, dans les grands bois taillis, appelés les bois aux moines, *aliàs* Le Pignon, Les Butes, etc. — Toisé du nouveau cloître, entrepris par Briard.

H. 228. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1688-1785. — Arrêt du Conseil d'État, en 1688, défendant aux seigneurs ecclésiastiques, etc., de faire prendre à leurs juges ordinaires la qualité de verdiers, gruyers et juges des Eaux et Forêts, s'ils ne sont fondés en titre. — Discussion, de 1691 à 1709, entre les officiers des Eaux et Forêts et Balthazar Le Brethon, seigneur de Villandry, qui prétendait comme seigneur haut, moyen et bas justicier, avoir les droits de justice en premier ressort sur les délits de chasse, etc. — Ordonnance du grand-maître enquêteur, permettant aux moines de Marmoutier, en 1700, d'informer devant le maître particulier, contre les individus qui chassent, pêchent et font des dégradations dans les bois, terres et seigneuries de leur abbaye. — Requête des religieux au grand-maître des Eaux et Forêts contre Pierre Mercier, qui, après avoir commis toutes sortes de malversations, fait couper 5 à 600 pieds de jeunes baliveaux, plusieurs gros chênes et autres arbres sur taillis, mis le feu à des souches, etc., s'était avisé de faire dresser un nouveau procès-verbal à son avantage. — Procès-verbal de visite et estimation, en 1703, des bois de haute futaie du prieuré de la Grande-Boire, situé à 13 lieues du Mans, par Louis Blanchardon, maître particulier, à la requête de Simon-Adam Léenyer, chevalier de Malte, titulaire dudit prieuré. — Visite et estimation des bois du Pré et du Sentier, à Beaugé, par Jean B. Boussard, seigneur de La Malbinière, lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts d'Anjou et de Beaugé, avec des experts chargés de reconnaître et marquer les bois propres à la construction des vaisseaux. — Procès verbal, en 1706, de l'incendie du bois de Rougerolles, par Nicolas Colas, écuyer, seigneur de Malmusse, lieutenant particulier. — Sommations à divers, pour bois volés dans les futaies de Corsay. — Ordonnance en 1723, de Benoît, Eynard de Ravanne, défendant sous peine de 20 livres d'amende, aux abatteurs, fagoteurs et journaliers, d'emporter aucuns chêneaux et perches, en revenant le soir de leur travail. — Vente, en 1725, d'une coupe de bois taillis de 30 arpents dans les taillis de Châtenay par Jacques Leclerc, cellérier, à Pierre Loré et autres, pour 52 livres l'arpent ; — par le même à Gatien Mary et autres, de 46 arpents dans le taillis et clos de La Milleraie, pour mil huit cents livres et six milliers de bourrées, à 100 livres le millier. — Arrêt du Conseil de 1729, qui défend de défricher des bois sans autorisation, sous peine de 3,000 livres d'amende. — Procès en 1733, entre les moines et Simon Bordier, laboureur à Parçay, refusant de prendre une coupe de bois qu'il avait achetée en présence de témoins. — Nominations de gardes. — Saisie en 1745, de cinq bœufs dans un taillis d'un an de la seigneurie de Chahaigne, par le garde Malvaux. — Adjudication, en 1755, de la septième coupe d'un bois taillis, paroisses de Fondettes, St-Cyr et Charentilly, commun avec l'archevêque et contenant 39 arpents 80 perches. — Procédure, en 1785, au siège des Eaux et Forêts, entre les religieux et Pierre Nau, adjudicataire de 27 arpents 87 perches de futaie, en la Chambrerie, Mauny, La Joliverie, Bougère et Baulin, le dit Nau prétendant que l'arpentage était faux.

H 229. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1703-1743 — Procès verbal de visite de chênes propres à la construction de vaisseaux, faite en 1703, à la réquisition des moines de Marmoutier, par M. Le Boultz, grand-maître, et un commissaire de la marine. — Requête des religieux en 1704, à M. de Malmusse, maître particulier des Eaux et Forêts de Tours, pour être déchargés de la confection de nouveaux plans. — Plaintes des moines, faites au roi en 1706, contre le grand maître Le Boultz qui, par sa négligence à rendre des ordonnances depuis plusieurs années, les oblige à avoir recours à des étrangers, pour se procurer du bois de chauffage. — Visite faite en 1707, le 15 novembre, par Florimont Guyon, bailli et juge ordinaire de la châtellenie de Marmoutier, des ruines causées par l'inondation dont les eaux s'étaient élevées à plus de 8 mètres dans les cours et jardins. — Procès-verbal d'arpentage, en 1707, par Pierre Touche, des bois de Châtenay, contenant 495 arpents ; — de Chahaigne et de Semblançay, de 48 arpents et 12 chaînées ; — de Parçay et Semblançay, contenant 57 arpents 48 chaînées. — Visite en 1707,

par Nicolas Colas, écuyer, sieur de Malmusse, des bois taillis marqués pour le quart de réserve. — Autre par Florimond Guyon, assisté de Louis Tasché, prieur, Robert Gaudin, prieur du Pèlerin, agent et receveur de Jules Paul de Lionne, abbé commendataire et autres religieux, des dégâts causés le 16 septembre 1707, par le tonnerre, dans la tour et au principal clocher de l'église de Marmoutier. — Détail et estimation, en avril 1708, des réparations à faire audit clocher et aux nombreux murs renversés par l'inondation, dressés par Simon Griffier, entrepreneur des ouvrages du roi, en conséquence de l'ordonnance de M. Turgot, intendant de Tours. —Plans en élévation et en coupe du clocher, du beffroy et de la chapelle des Sept-Dormants frappés par le tonnerre. — Avis d'Antoine-Jean-Baptiste Langlois, chevalier, seigneur de Gravançon, pour les bois à couper au sujet de l'inondation et du gros clocher. — Procès-verbal du 20 août 1708, par Joseph Aubry, seigneur du Plessis, lieutenant général de Touraine, pour la même cause. — Bail au rabais en 1715, de partie des réparations nécessitées par l'inondation et les ouragans de décembre 1711, adjugées à Louis Guestault entrepreneur à Saint-Symphorien, pour 12,600 livres.— Réception desdits travaux en 1716. — Procès-verbal détaillé en 1715, de tous les bois futaie et taillis, dépendant de la mense conventuelle de Marmoutier, consistant en 72 arpents 44 perches de futaie, 983 arpents 60 perches de taillis et 567 chênes épars. — Rapport de dépôt du procès-verbal de visite, faite par experts le 16 décembre 1732, pour les réparations du château du Louroux et de ses dépendances.— Marchés en 1738 avec Antoine et Claude Brocard, François Poisson et Charles Lefebvre, de Saint-Rémy, diocèse de Langres, qui se chargent de refondre 8 cloches pour 1350 livres ; — en 1746 avec Vincent Dumas maçon, pour la construction d'une galerie voûtée. — État des réparations urgentes à faire à la maison principale et au logement du meunier de Lorière.

H. 230. — 2 plans.

1785. — Plans des bois dépendants de la mense conventuelle des offices claustraux de Marmoutier, dans la maîtrise de Tours, dressés en 1785.

H. 231. — 1 plan.

1734. — Plan des bois de Marmoutier, proposés pour le quart de la réserve, par arrêté du 8 juillet 1734, avec une notice explicative.

H. 232. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1707-1747. — Constructions et réparations. — État détaillé des bois, dépendants de l'abbaye de Marmoutier, montant à 995 arpents 92 chaînées. — Ordonnance, en 1724, du grand-maître Benoit Eynard, défendant aux religieux et aux gens de main morte, de faire couper des arbres de futaie, ou baliveaux sur taillis, pour leur chauffage et l'entretien de leurs bâtiments, sans produire des titres. — Autorisation aux religieux, par les grands-maîtres, MM. de Montcourt et de Ravannes, de prendre pour leur chauffage trois baliveaux des plus âgés et dépérissants, par arpent, à mesure de la coupe de leurs taillis. — Devis, pour la construction de l'Infirmerie de Marmoutier, dressé le 26 juillet 1725, par Armand Dumont, maître particulier des Eaux et Forêts, assisté de Jacques Leclerc, cellérier, et de Louis Guesleau, maître-maçon, ledit devis montant à la somme de cent trente mille livres 8 sous. — État en 1726, des 122 arpents de terre vague, qui doivent être ensemencés en glands, avant la mise en réserve de la 1[e] partie des bois de la mense des religieux. — Arrêt du Conseil d'État du 23 juillet 1726, permettant aux religieux de faire couper 45 arpents de futaie et arbres épars, et les baliveaux existants sur 450 arpents de bois taillis, pour être employés à la construction de l'Infirmerie. — Adjudication de ladite construction à Jean Salmon, entrepreneur à Tours, pour 129,000 livres, le 28 novembre 1726. — Arrêt du Conseil d'État, du 15 juillet 1726, défendant aux commissaires et autres officiers de marine, d'autoriser les particuliers et communautés, à faire couper leurs bois. — Extraits des arrêts du Conseil d'État, de 1725 et 1728, concernant les droits à payer sur la vente des bois, pour le rétablissement de l'église de Candes, tombée en ruine. — Plainte des moines de Marmoutier à ce sujet. — Renonciation en 1733, à la succession de Jean Salmon, par sa veuve et ses héritiers. — Prorogation du terme accordé au sieur Guestault qui a remplacé Salmon, à cause des retards éprouvés par son prédécesseur, par suite d'inondations et de grands vents qui avaient ébranlé toute la charpente. — Réception définitive faite en 1740.

H. 233. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1626-1711. — Extrait du marché fait avec Antoine Gaultier, charpentier à Saint-Symphorien, pour la réparation d'une maison, située près l'église de Saint-

Pierre-le-Puellier, dépendante de l'abbaye de Marmoutier, estimée 3,000 livres, provenant de la vente des bois de Saint-Laurent-en-Gastines et des métairies qui en dépendent. — Mémoire des gros bois qui ont été fournis aux cuisines de Marmoutier, aux religieux, aux officiers, lesquels avaient été saisis, à la requête de François Jamain, en 1625. — Requête des religieux au maître des Eaux et Forêts, au sujet des réparations et réfections à faire aux deux pressoirs de Marmoutier et de Rougemont, 1646. — Visite desdits pressoirs par François Glettron, notaire, et Romain Terriau, religieux et procureur du chapitre, et d'un emplacement pour la construction de deux nouveaux pressoirs, les deux anciens ne pouvant suffire, 1649. — Mémoire et débats contradictoires, entre les religieux et les officiers de l'abbé, s'accusant réciproquement de consommations considérables, faites dans les bois de Châtenay et autres, 1653. — Arrêt de la table de marbre, portant main levée des bois coupés pour chauffage. — Permission par M. Voisin, intendant de Tours, aux religieux, de faire couper 90 rottées de bois mort ou sur le retour, dans les bois de Corsay et de Chahaigne, pour leur usage et pour refaire le pressoir de Chahaigne, etc., 1666. — Procès-verbal de visite des bois, pour en constater les qualité et essence, par Nicolas Gaudrée, maître particulier, et autres bois coupés par les soldats du régiment des gardes, 1666. — Délits constatés en 1669 par Mathurin Roux, huissier, sergent royal, et Nicolas Gaudrée, maître particulier. — Vente par Gripouilleau, notaire, et Dom Gilbert Bourges, cellérier, à Jean Ruer, vigneron, de la coupe d'un bois de trois arpents près Meslay, paroisse de Parçay, appelé La Gaudinière, pour 60 livres. — Différend entre les maîtres des Eaux et Forêts, les religieux et les trésoriers de France, qui à la demande de divers habitants, avaient entrepris de réparer le chemin de Monnaie à Tours, situé sur partie du bois de Chatenay, de couper des chênes, etc. ; sommation faite auxdits religieux et aux trésoriers, par les officiers des Eaux et Forêts.—État des sommes empruntées par les religieux jusqu'en 1705, montant à 176,000 livres. — Arrêt du Conseil d'État de 1693, ordonnant aux ecclésiastiques, de faire la déclaration de leurs bois. — Procès-verbal des ruines causées à Marmoutier par l'ouragan du 12 décembre 1711.

H. 234. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1743-1785. — Règlement des bois de la mense conventuelle de Marmoutier, fait en 1743, à la requête des moines, par Benoît Eynard de Ravanne, grand-maître, pour être autorisés à exploiter leurs bois de chauffage ; apposition de la réserve de 327 arpents, et division en 25 coupes de 950 arpents, 60 perches. — Nouveau règlement général des bois, en 1755, par Barthélemy Léveque, chevalier, seigneur de Gravelle. — Relevé des coupes de bois taillis, à faire par les religieux, jusqu'en 1804, suivant l'aménagement de M. de Gravelle. — Reconnaisance du secrétaire de la grande maîtrise, des 1344 livres d'honoraires, qui lui ont été versées, par les religieux, en 1756. — Requête des moines, en 1769, demandant l'autorisation de couper dans le quart de réserve, 7 buissons de chênes, âgés de 50 à 140 ans, qui ne profitent plus, périssent en cime et sont plus ou moins couronnés, pour les réparations urgentes de l'église, dont le clocher, qui est sur le chœur de l'église, s'affaisse et menace par sa chute, de causer les plus grands dégâts ; la charpente est à relever entièrement. — Procès-verbal de visite et estimation, en 1775, des réparations à faire à l'église de Marmoutier, par André Salmon de Maison-Rouge, maître particulier. — Requête des moines, à M. d'Anglure, grand-maître, le priant de faire en sorte d'obtenir que la plupart des bois soient employés en nature dans les travaux de l'église, pour éviter les frais de vente, etc. — Adjudication, en 1776, de 27 arpents 87 perches de bois, dans les buissons appelés La Chambrerie, La Jolinière, Bougère et Beaulieu. — Visite, en 1777, du buisson de La Jolinière, dont les chênes ont été rompus et déracinés par un ouragan, survenu dans le mois de juillet, faite à la requête de Pierre Nau, adjudicataire, pour sa décharge, des 52 baliveaux rompus, etc., qui avaient été réservés et marqués. — État des bois à approvisionner pour la construction de la charpente et flèche du grand comble de l'église. — Calcul des bois à fournir, par Boulanger, d'après son marché. — Sousseing de François Brossay, s'engageant à clore de fossés de six pieds, le bois taillis de Bougère. — Procès-verbal de réception, en 1780, des réparations faites à l'église, ainsi que des bois de charpente approvisionnés, montant à 49,872 livres. — Requête des moines, en 1780, constatant ladite dépense de 49,872 livres, et déclarant qu'il faut encore plus de 45,128 livres pour compléter le devis, que faute de fonds on a été obligé de faire un escalier provisoire de bois qui menace ruine. — Récolement, en 1785, des travaux faits à l'église et adjugés le 10 septembre 1776, au sieur Nau, avec réception des fossés. — Ordonnance de congé de cour, accordé à

Pierre Nau, adjudicataire des fossés et de l'église. — Conventions, en 1786, entre ledit Nau et les moines, qui lui donnent 1, 00 livres pour déficits, les réparations de la métairie de Chahaigne, etc. — Procès-verbal de plantation de bornes.

H. 235. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1782-1785. — Arrêt du conseil d'État du 22 octobre 1782, pour la vente des bois de Garot et de La Theverie, dont le prix sera employé à la construction d'un escalier en pierre, dans le principal corps de bâtiment de l'abbaye de Marmoutier. — Procès-verbal d'adjudication desdites futaies, contenant 47 arpents 45 perches, par Jean de Cabanel d'Anglure, grand-maître, à Pierre Petit et à André Chauvin, pour 38, 50 livres de capital, en 1781. — Adjudication au rabais, de la reconstruction du grand escalier et des fossés, à faire autour des buissons de Garot et de La Cheverie, par le même, à Étienne Fournier, pour 39,300 livres, 1782. — Etat des pierres nécessaires pour la construction du grand escalier de Marmoutier. — Requête d'Étienne Fournier, en 1743 et 44, concernant tous les travaux en sous-œuvre, qu'il a déjà faits et la difficulté de trouver des pierres, la carrière fixée dans le devis, n'ayant pû en fournir, et celle, située à 9 lieues de Tours, étant d'un accès très difficile. — Ordonnance de Louis Geoffroy, chevalier, grand maitre, pour le paiement d'un terme de 10,000 livres audit entrepreneur, 1784. — Requête d'Étienne Fournier, adjudicataire des fossés et de l'escalier, demandant une ordonnance pour être payé des 9,500 livres qui lui restent dues sur le prix de son adjudication, et la réception de ses travaux qui sont tous terminés, sauf à se pourvoir devant le grand-maitre, pour les dépenses extraordinaires, 30 août 1785. — Procès-verbal de réception desdits travaux, par André-Paul Bordier, chevalier, grand maitre des Eaux et Forêts, 22 octobre 1785. — Ordonnance de congé de cour, délivré à l'adjudicataire par ledit Bordier. — Adjudication de deux pièces de taillis de 50 arpents, près Saint-Antoine-du-Rocher, pour être coupées à blanc, par recepage et le plus près de terre possible, pour 1,130 livres, 1785. — Règlement de coupes de bois dans les maitrises de Blois et de Vendôme.

H. 236. — 3 plans semblables.

XVIIIe siècle. — Plans des bâtiments, cours et jardins de l'abbatiale de Marmoutier.

H. 237. — 2 plans.

XVIIIe siècle. — Plan du grand escalier de Marmoutier.

H. 238. — 1 plan.

1774. — Plan et devis d'un pilier pour consolider la grosse tour.

H. 239. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 2 plans.

1104-1785. — Prés Montants. — Donation faite à Marmoutier, entre 1104 et 1124, par Robert, seigneur des Roches, de 40 arpents de prés, joignant la rivière de Cisse. — Abandon, par Raoul de Vernou, charpentier, d'un chemin, à travers ses prés de Mortegoute, pour servir à l'exploitation des Prés Montants, 1177-1187. — Accord, entre Fulcodius, chevalier, surnommé Chappe-d'Ane et les religieux de Marmoutier, au sujet des Prés Montants, 1187. — Vente, à Marmoutier, d'une partie des Prés Montants, par Maurice Liziard, Isambert Furreau et sa femme Anceline, Renauld-Tiberge et Mathie, sa femme, 1222. — Confirmation, par Guillaume de *Cormereio*, de la vente et donation faite à Marmoutier, par Guillaume de Guespie, chevalier, de trois arpents de prés, appelés les prés de Chappe. — Autre confirmation, par Guillaume de *Noeraio* (Noirai?) et Hugues de *Cormereio*, de la donation faite à Marmoutier, par Pierre *Lodovici*, chevalier, de trois arpents et demi de prés, situés dans son fief, 1227. — Abandon, par Agnès des Roches, veuve de Guillaume de Guespie ou de Guesperie, de tous ses droits sur la tierce partie des prés de Chappe, 1228. — Vente, en 1587, par le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, de seize arpents de prés, pour payer sa part d'une somme de 1,200,000 écus, destinée par le pape Sixte-Quint, à être employée à la guerre pour la défense de l'église. — Rachat, par les religieux, en 1613, desdits seize arpents de prés, appelés les Prés Montants. — Déclaration desdits prés, rendue au roi par les religieux, en 1683. — Baux à ferme de la coupe et du regain des Prés Montants, de 1751 à 1765. — Procès-verbaux, dressés en 1745, par Levesque, huissier, contre divers particuliers qui faisaient indûment paitre leurs bestiaux dans lesdits prés. — Plan géométral et arpentage en 1733, des Prés Montants, des Sacardies et du parc Brun.

H. 240. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 plan.

1222-1773. — Iles et Gravanges de Marmoutier. — Confirmation, en 1222, par Geffroy de Brenne, seigneur des Roches, de la donation faite à Marmoutier par son père, Robert de Brenne, également seigneur des Roches, de la partie supérieure de l'île qui est devant l'abbaye. — Lettres de Louis XI, du 28 septembre 1481, ordonnant le rétablissement des battis et turcies qu'il avait fait détruire, au bout de l'île Belle, au-dessus de Marmoutier. — Requête des religieux au Roi, contre les habitants de Tours et des commissaires qui, se prétendant autorisés par Sa Majesté, à faire passer la Loire le long des murs de leur couvent, ont déjà abattu 30 arpents de bois, et commencé à creuser le sol de 10 pieds de profondeur sur 200 de largeur, 1481. — Extraits des actes, etc., passés entre les religieux, l'abbé, le conseil de Ville et le Bureau des finances, pour la construction d'une levée en face Marmoutier, 1599 à 1602. — Différend, entre les trésoriers des turcies et levées, Jean Rambourg et Olivier Chenantais, entrepreneurs, et lesdits religieux, refusant de payer les 400 écus qu'ils avaient promis, parce que la levée n'avait pas été tracée suivant le premier devis, 1602. — Enquête du 1er février 1602, faisant connaître que depuis 25 à 30 ans, l'île de Marmoutier a été détruite par les crues de la Loire et que la nouvelle levée n'est pas capable sans pilotis, de résister à la violence des eaux. — Visite des lieux par les commissaires, décidant après diverses consultations, et sur la promesse de recevoir les 400 écus, qu'on enfoncera des pieux de 12 à 15 pieds en tête de la levée sur 63 toises de longueur. — Dépositions de Galien Luneau, tailleur, âgé de 75 ans et autres, prouvant que l'île de Marmoutier s'étendait depuis la fontaine Saint-Germain, près Saint Georges, jusqu'à l'arche du grand pont de Tours, qui s'appelait Saint-Cicault, portant une croix, dite la croix de fer, et que les eaux avant la nouvelle levée, bâtie sur le sol et avec les terres de Marmoutier, s'écoulaient par la grille des deux tourelles, et regagnaient la Loire par un canal, 1643. — Procès, entre les religieux et les sieurs Ruer et Duchamp, prétendant, pour prouver qu'ils sont bien propriétaires des pièces de terre réclamées par lesdits religieux, que le fossé, désigné par eux comme l'ancien canal, n'a jamais été qu'un fossé de particuliers, et que le canal était beaucoup plus haut, 1643. — Procès-verbal des dires des parties et des corrections faites au plan visuel, par le peintre Piou. — Transactions avec le sieur Ruer. — Autre transaction entre les religieux et Nicolas Sicard, seigneur de Fontenailles, consentant à ce que ses terres ainsi que celle d'Étienne Sicard, marchand à Tours, soient bordées du côté du midi, non au grand canal, mais par l'ancien fossé qui traversait l'enclos de l'abbaye, passait entre les deux tourelles et arrivait au pont de Tours, 1647. — Baux à ferme de portions de l'île de Marmoutier, par les religieux à divers, pour 30 à 250 livres, 1635 à 1772. — Bail emphytéotique de 50 chaînées de terre, près la levée, à Charles Fergeau, négociant, et Marie Champoiseau, sa femme, pour 12 boisseaux de froment, 1773. — Inventaire produit aux commissaires généraux, pour terres usurpées. — Plan des Gravanges, de la pièce de l'Argentière et de la chapelle Saint-Nicolas.

H. 241. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1599-1789. — Dîmes. — Baux à ferme : en 1599, à Jean Paimparé, des dîmes, terrages en blés et grains, cinquains et vins, dépendants de l'abbaye de Marmoutier, dans les paroisses de Saint Symphorien, de Notre-Dame de Parçay et d'autres lieux, excepté sur les domaines du Mortier, qui appartiennent au seigneur dudit lieu, moyennant diverses redevances en grains ; en 1605, à Liger-Bordier, marchand, et Loys Rouméon ; en 1618, à Thomas Pimparé, laboureur. — Requête, présentée en 1654, au grand conseil, par les héritiers Maldant, seigneurs du Mortier, au sujet de la perception des dîmes, sur certains héritages du Mortier, dans la possession desquelles les religieux de Marmoutier les troublaient. — Bail en 1788, par les religieux de Marmoutier, à Jean Baron, de la paroisse de Chédigny, des dîmes, moyennant une redevance en grains, au curé de ladite paroisse et une somme de 180 livres aux religieux. — Autre bail des dîmes de Triou, commune d'Angliers, près Loudun, en 1789, par lesdits religieux, à Jean Mauléon, marchand tanneur, demeurant à Loudun, pour 1,200 livres, et diverses redevances en grains au prieur de Triou et à divers chapelains et curés.

H. 242. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1779-1790. — Mémoires de fournisseurs d'ouvriers et autres. — Demande d'intérêts de retard, par le sieur Lesourd, fournisseur d'étoffes à Marmoutier, qui n'avait jamais reçu que des à-compte, et se trouve créditeur de 12,225 livres 4 sols 2 deniers, 1787. — Fournitures de bonneterie, par Lurnois, à Tours, 1788

— Mémoires : du cloutier, du marchand de beurre, lequel beurre coûte 12 sols la livre, 1788, du forgeron, qui a forgé les battants des 6 grosses cloches de Marmoutier, montant à 227 livres, de différents fournisseurs, entre autres celui du boulanger, auquel les religieux ont annexé une taxe du pain, en 1788 : 1re qualité, 2 sols 5 deniers la livre ; 2e qualité, 1 sol 10 deniers; pain noir, 1 sol 7 deniers. — Contrat entre Dom René Marie, cellérier de Marmoutier et les sieurs Martin Gaulard et Antoine Molot de Tours, fondeurs de cloches, qui s'engagent à fondre dans l'abbaye même, la grosse cloche nommée Martin. La nouvelle cloche se trouve peser 11,929 livres, l'ancienne ne pesait que 10,537, le surplus du métal ayant été fourni par les deux fondeurs qui ont touché pour cette fourniture et leur travail 2,842 livres, 1787. — Mémoires des sieurs Allard et Houllié, charpentiers, des réparations faites à la flèche et à la nef de l'église, en 1783, montant à 15,330 livres. — Comptes du procureur, du cellérier, du dépositaire, pendant les années 1782, 1784, 1788, 1789 ; la dépense pour la nourriture pendant les 6 premiers mois de 1789, s'élève à 8,778 livres. — Compte général des recettes en espèces, montant à 154,444 livres 3 sols 10 deniers, 1777. — Comptes des sieurs L'homme et Chambert, procureurs des religieux, des frais et salaires qui leur sont dus pour poursuites, qu'ils ont exercées dans l'intérêt de l'abbaye. — Réserve d'une pension de 300 livres, en faveur du sieur Baudron-Cider, curé de Notre-Dame d'Oë, qui pour cause de maladie, résignait son bénéfice, 1782. — Vente, par René Marie, cellérier, à Jean Partenay, de 3 pièces de taillis, pour 6,000 livres. Extrait de la recette effective en argent, des menses conventuelles et séparées des offices de l'abbaye, du 1er janvier au 31 décembre 1790, montant à 19,716 livres 5 sols. — Divers règlements de comptes, des receveurs de différents prieurés et d'autres terres, de 1779 à 1787.

H. 213. — Cahier de 8 feuillets.

XVIIIe siècle. — PRIEURÉ DE BAZAINVILLE. — INVENTAIRE DES TITRES. — Les pièces remontent à 1090. — Donation faite à Marmoutier, sous le règne de Philippe-Auguste, par Geoffroy, chevalier, du lieu de Bazainville, et de tout ce qui en dépendait. — Concession par Yves, évêque de Chartres, aux religieux, des églises de Bazainville, de Bisconcelles et de Boenville, à la charge par lesdits religieux de payer annuellement audit évêque une somme de 10 livres, 1098. — Donation faite par Simon de Montfort aux religieux de Bazainville, d'un champ, près du moulin de *Borello*, 1202. — Accord, entre Simon, comte de Leycester, seigneur de Montfort et lesdits religieux, par lequel il leur permet d'abattre et mettre en terre labourable le bois de Bazainville et d'y construire un village, 1208. — Confirmation, par Pierre, seigneur de Richebourg, de la donation faite aux religieux de Bazainville, par Guillaume Tacogniés, écuyer, des dîmes inféodées qu'il avait audit Tacogniés, 1224 — Donation faite par Guillaume, prieur de Bazainville, au monastère dudit lieu, de quatre septiers de blé, à prendre sur le moulin de Ginondel, 1259. — Confirmation par Simon Desmenils, écuyer, d'un don que sa mère avait fait jadis au prieur de Bazainville, de quatre arpents de bois, dans la paroisse de Bohont, 1312. — Présentation à la cure de Flanceville, diocèse de Chartres, par Gatien de Courcelles, prieur de Bazainville, en faveur de Me Jean Guibert, prêtre, 1487.

H. 214. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1761-1790. — PRIEURÉS DE BEAURAINVILLE ET DE BIENCOURT RÉUNIS. — Bail à ferme desdits prieurés, consenti par Jean Solon, cellérier de l'abbaye de Saint-Riquier, en Ponthieu, procureur de Marmoutier, à Jean-Baptiste Barbier, lieutenant de la milice, pour la garde des côtes de Picardie, pour 6,500 livres chaque prieuré. — Autre, par Étienne Eymé, religieux profès de Marmoutier, à Jean-Baptiste Barbier fils, pour 9,000 livres, plus les charges, 1779. — Sous-baux des dîmes de Gennes, Broye et d'autres, délivrés par le père et le fils, 1770. — Lettres des fermiers Barbier et autres, concernant les prétentions du curé de Beaurain, pour certains travaux inutiles, à faire dans son église, 1785-1788. — Procès entre lesdits religieux et le sieur Linque, receveur des épices et amendes de la gouvernance d'Arras, réclamant 3,162 livres, d'indemnité et frais, à l'occasion d'un meurtre commis sur le lief de Beaurain, 1778-1789. — Recherches nombreuses faites ou à faire dans les archives de l'abbaye à Paris, pour trouver des titres, témoignant que ledit prieuré ne possède pas la haute justice, 1790. — Extrait d'une sentence du conseil d'Arras, qui décharge Marmoutier et condamne la marquise de Leyde, dame de la châtellenie de Beaurain, à payer ladite somme, comme possédant la haute justice. — Signification d'un appel de ladite sentence, adressée audit Linque et aux religieux de Marmoutier, par Marie-Louise-Albertine Charlotte, née princesse

de Croi, marquise du Forest, dame d'Auby, veuve de Jean-François de Bette, marquis de Leyde, grand d'Espagne, prétendant que le roi seul et le prince de Soubise, comte de Saint-Paul, possèdent la haute justice sur Beaurainville. — Procès-verbal d'adjudication des ouvrages à faire à l'église de Tollent, adjugée sur la mise à prix de 2,000 livres, à Pierre Rodeslot, menuisier, pour 1,100 livres, et suivi du détail des travaux. — État détaillé par ferme, des revenus du prieuré de Beaurain, situé près de Boulogne-sur-Mer, 1761.

H. 245. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1659-1756. — PRIEURÉ DE BECHEREL. — Procès-verbal, constatant la résistance faite par le cocher du sieur Couture, prieur de Saint-Jacques de Becherel, à la saisie du cheval dudit prieur, 1679. — Mémoire au Conseil, relatif à une instance, entre Gabriel Chatelain, curé de Megrit, réclamant le paiement de sa portion congrue, et Claude-Philippe Leclerc du Tremblay, abbé de Beaulieu, codécimateur avec Jean-Baptiste Sauvat, prieur de Becherel, de la paroisse de Megrit, 1688. — Transaction et liquidation des arrérages. — Bail des deux tiers de la dîme de Mégrit, consenti audit châtelain par le prieur, 1688. — Lettre et mémoire du sieur de Pont-Faisant, concernant un différend au sujet d'une dîme, entre l'abbé de Rochecourbon, prieur de Becherel, et les religieux de l'abbaye de Beaulieu, 1757.

H. 246. (Liasse.) — 119 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1158-1790. — PRIEURÉ DE BELESME. — Charte de Rotrou, archevêque de Rouen, confirmant la donation faite aux moines de Marmoutier, par *Hulgotus de Ferreria*, du droit de présentation à la cure de la chapelle Souef et des deux tiers de la dîme de la paroisse dudit lieu, 1158 à 1184.— Bail en 1772, du revenu du prieuré de Saint-Martin de Belesme, à François Moutié, pour 6,000 livres. — Comptes rendus au cellérier de Marmoutier, par Michel Guerrier et ses sœurs, pour les années 1776-1788. — Comptes de 1781 ; total dû par le fermier, 12,336 livres ; dépenses par lui: au curé de Saint-Martin, pour ses honoraires et ceux de ses vicaires, 2,000 livres, — à l'Hôtel-Dieu, 1,400, — au receveur des décimes, 2,142, — réparations des murs de Bellefontaine et reconstruction de 4 ponts, 500 livres, — pour travaux à la grange et au chœur de Roullé, 470, — aux métairies du Bois-Mahé, de Monty et du Fourneau, 1,182, etc., formant un total de 7,870 livres ; reste pour Marmoutier, 4,466 livres 9 sols 5 deniers. — Marché fait entre Michel Guerrier, ancien écuyer du roi, autorisé par François Monté, fermier général dudit prieuré, et Louis Besnard, maître maçon, et Jean Leprince, maître charpentier, qui s'engagent à construire, pour 6,500 livres, une écurie de 100 pieds de longueur sur 24 de largeur intérieure, 24 de hauteur, plus deux petites écuries, en appentis, etc., 1789. — Correspondance, entre le prieur de l'abbaye de Marmoutier et le sieur Lepoivre, feudiste, au sujet d'une grange dîmeresse, enclavée dans le fief du Pin, pour laquelle le seigneur dudit lieu exigeait un aveu, tandis que Marmoutier s'y refusait, mais finit par y consentir, 1778 à 1780. — Abandon que firent en 1775, au curé Huet, vicaire perpétuel de Saint-Sauveur de Belesme, les religieux de Marmoutier, de tout ce qu'ils possédaient dans ladite paroisse de Saint-Sauveur, afin de s'exonérer des charges qui leur incombaient. — Procès, de 1782 à 1786, intenté aux religieux, afin de les contraindre malgré l'abandon ci-dessus, au payement des réparations à faire à l'église de Saint-Sauveur, 1786. — Mémoire du sieur Huet, curé de Saint-Martin de Belesme, dans lequel il se plaint de la situation misérable à lui faite par les religieux de Marmoutier, qui lui refusent l'augmentation de sa portion congrue, tandis qu'il a des charges écrasantes. — Relevé des frais du procès fait aux religieux, de 1782 à 1786, à cause des réparations à faire à l'église de Saint-Sauveur, qui montent à 2,054 livres. — Acte d'assemblée, des habitants de la paroisse de Vaunoise, par lequel ils nomment un procureur, pour poursuivre les religieux de Marmoutier, afin de les contraindre, comme gros décimateurs, à faire faire les réparations de l'église, 1788. — Consentement des religieux, 1788. — Lettre de l'évêque de Séez, Monseigneur du Plessis d'Argentré, au prieur de Marmoutier, l'engageant, pour faire cesser des propos malveillants, à ne pas frustrer les fondateurs des prières qui leur sont dues, 1788. — Assignation de la part des vicaires de la paroisse de Saint-Martin du Vieux-Belesme et de Saint-Jacques de Vaunoise, demandant une augmentation de portion congrue au sieur Huet, curé de ladite paroisse, 1789. — État des revenus que Marmoutier possède à Saint-Martin du Vieux-Belesme, montant en recette à la somme de 21,839 livres, les charges à celle de 15,630 livres, 1790. — Lettre d'un sieur Joubert, au procureur de Marmoutier, disant

que la situation des religieux devient difficile, parce que les fermiers ne veulent plus payer, 1790.

H. 247. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 3 plans.

1713-1789. — Prieuré de Beré-la-Franceule-les-Chateaubriant. — Aveu et dénombrement du prieuré de Beré-La-Franceule, rendu en 1713, par Jean-Marie Didier, prêtre, prieur, à Christophe de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de Piré, supérieur et fondateur des églises de Piré, du Plessis, de Chaumère, 1713. — Visite en 1730, de la maison seigneuriale de La Franceule, paroisse de Jangé, par : Charles Yviequel, procureur de Marmoutier, Le Petit, notaire de Piré et Leclerc de La Herverie, nouveau fermier général, 1763. — Détail des domaines du prieuré de Beré. — Procès-verbal de l'état actuel du moulin à vent de Beré et des métairies, etc., dressé en présence de René Brontin, religieux de Marmoutier, et de Marc Pollier, gendre et héritier de Paul Boullé, ex-fermier général. — Baux à ferme de la manse conventuelle de Beré, en 1762, par Jean Louason, dépositaire de Marmoutier, à Jean Piffart, marchand, et à Jean Baguer, seigneur de La Rollandière, pour 1,800 livres, plus les charges ; — du revenu de la manse prieurale, unie à la manse conventuelle ; en 1764, à Louise Lamy des Clos-Neufs, pour 7,011 livres 3 sous, plus 100 boisseaux d'avoine, au seigneur de Piré, puis en 1771, pour 6,181 livres. — Ratification de ce dernier bail, par René Millaut, de Bois-Louvaut, mari de ladite Lamy. — Consistance du prieuré de Beré. — État des domaines et droits de la ferme de La Franceule, composant la manse prieurale. — Extraits des aveux, rendus à la baronnie de Châteaubriand, par les prieurs de Beré. — Noms de ceux qui ont fourni leurs aveux à Beré. — Devis des réparations à faire au grand autel de l'église de Piré, 1730. — Comptes de charge et décharge, rendus par la dame de Verdal et autres fermiers, à Marmoutier, 1786. — Plan d'une grange de 80 pieds de longueur sur 25 de largeur intrà, à construire à La Franceule. — Lettres des fermiers et de Boinard de La Durantais, demandant à remplacer son père, décédé, procureur fiscal, 1785-1788.

H. 248. (Liasse.) — 73 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1209-1780. — Prieuré de Bohon. — Accord, entre Hugues, évêque de Coutances et le prieur de Bohon, au sujet de l'église de Saint-Pierre de la Chapelle, 1209. — Reconnaissance de Jacques Olivier, vicaire perpétuel de Saint-Georges de Bohon, concernant les oblations aux vigiles de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, 1496. — Retrait, par Antoine de Tailly, prieur commendataire de Bohon, sur le comte de Courtomer, de 2 pièces de terre et d'une rente de 18 boisseaux de froment, aliénés par le Roi, en 1570 et 1576.— Procès, entre ledit prieur et Antoine de Saint-Simon, chevalier, comte de Courtomer, qui se donnait la qualité de seigneur de Bohon, et prétendait avoir les droits de pêche et de chasse, 1703-1708. — Baux à ferme d'une mare à gibier, appelée le Grand-Portrait, consentis par le comte de Clermont, abbé, et les religieux de Marmoutier, à Jean Berault et autres, 1750. — Accord, entre François Poisson, curé de Saint-Georges de Bohon, et Jacques de Franquette, qui lui accorde une rente de 150 livres, en échange de tous ses droits sur les dimes de ladite paroisse, 1651. — Sous-seing des habitants de Bohon, désavouant l'acte que leur ont fait signer par surprise, Deslandes-Bourdon, avocat à Carentan, sénéchal de Bohon, et son fils, seigneur de La Basserie, vicaire perpétuel de ladite paroisse, en instance avec le prieur, et affirmant que le prieuré a toujours été desservi par deux prêtres séculiers, auxquels le vicaire perpétuel devait porter aide, les fêtes et même le dimanche à la grand-messe, 1671. — Transaction entre le sieur Nicolas Coquelin, aumônier du roi, et le curé Pierre Cairon, qui fait abandon des dimes novales et autres, pour une pension ou portion congrue de 300 livres, 1780. — Prise de possession de la cure de Bohon, par Guillaume Yves, prêtre. — Sommation faite au curé, par Antoine de Tailly, prieur, pour dire devant le grand Conseil, à Paris, les causes du trouble qu'il jette parmi ses fermiers. — Accord entre le même curé, et Jean-Baptiste Sarrazin, prieur, qui lui concède plusieurs traits de dime et une rente de 75 livres, pour l'entretien d'un vicaire, 1713. — Arrêt du Conseil, expliquant les instructions données sur la manière de percevoir les dimes en cas de changement de culture, 1716. — Transaction, entre Guillaume Letouzay et les religieux de Marmoutier, qui lui payent 697 livres d'arrérages, pour lui et son vicaire, et lui accordent une rente de 500 livres, pour se charger de l'acquit des fondations du prieuré, 1780. — Accord entre les religieux de Marmoutier, les habitants et le curé de Bohon, pour la réunion de l'église paroissiale à la chapelle du prieuré, le payement des dépenses à faire, la construc-

tion d'une sacristie, etc. — Baux à ferme des dîmes de Bohon, de Picauville, d'Auville et de La Chapelle-en-Juger, consentis par les religieux, à Pierre Moreine, pour : 3,000 livres, plus 500 livres au curé de Bohon, pour sa portion congrue, 350 livres aux curé et vicaire de La Chapelle-en-Juger, 200 au chapelain du prieuré, 208 boisseaux d'orge, à distribuer dans la paroisse et à l'hôpital de Carentan, etc., 1775. — Sentence qui maintient le prieur de Bohon en possession des dîmes de Picauville, malgré les prétentions de l'évêque de Coutances et de l'archidiacre de Cotentin, 1693.

H. 249. (Liasse.) — 77 pièces, papier. 4 plans.

1646-1789. — Correspondance allant de 1784 à 1789 entre les sieurs Delahaye, Martin et Godard, procureurs à Rouen, Carentan et Caen, Duraud curé de La Chapelle-en-Juger, Pinot notaire, Baudot feudiste à Sainte-Marie-Eglise, frère Marie, procureur de Marmoutier, concernant les rentes, dîmes et renouvellement des fiefs de Bohon, etc. — Observations sur divers fiefs du prieuré de Bohon, envoyées au procureur Martin, pour l'aider à corriger certaines irrégularités commises dans la confection du terrier. — Plans des bâtiments, cours, jardins et église du prieuré de Bohon. — Carte géographique du fief, terre et seigneurie dudit prieuré, dressée par Louis Pardessus et Gabriel Dung, géomètres arpenteurs, et mise au net par Cassas, architecte et géomètre-dessinateur, demeurant tous à l'abbaye de Marmoutier, 1745. — Table descriptive du plan, dit carte géographique, 1746.

H. 250. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1778-1789. — Visite des bâtiments du prieuré de Bohon par François de Cussy, architecte-expert, nommé par Pierre Moreine, procureur de Carentan, nouveau fermier général du temporel, 1778. — Bail à ferme dudit prieuré par Joseph de Villeblanche, prieur de Marmoutier et ses confrères, à François Martin procureur, pour 4,000 livres, plus les charges, 1785. — Comptes de recette et dépense rendus à Marmoutier par ledit Martin, régisseur, pour les années 1784-1790. — Pièces à l'appui desdits comptes, quittances de décimes, impositions du clergé, droits de nouveaux acquêts, vingtièmes ; de sommes payées aux couvreurs, maçons et charpentiers, à 20 et 25 sous par jour ; travaux divers, chaux à 16 livres 6 sous le demi tonneau, portion congrue du curé et desserte de la chapelle, s'élevant à 750 livres pour 6 mois. — Procès-verbal des réparations à faire à la grange du prieuré, qui a 76 pieds de long, 25 de large et 18 de haut. — Sommes payées à Baudot et Delaunay, feudistes, en déduction du marché fait pour le rétablissement du chartrier de Bohon, s'élevant à 1,016 livres ; — Détail des travaux faits au chœur de Bohon pour 59 livres. — État des treizièmes, reçus par le régisseur sur les actes de vente des particuliers etc., 1787.

H. 251. — Registre in-folio, 141 feuillets.

1677-1745. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Georges de Bohon, dressé en 1677 ; — autre inventaire de 1745 écrit sur le même registre, à la fin duquel sont quelques feuillets détachés et en mauvais état d'un troisième inventaire, qui paraît de la fin du XVIIe siècle. — Les pièces analysées remontent à 1066. — Confirmation par Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, de la donation de l'église de Saint-Georges, faite aux moines de Marmoutier par Onfroy de Bohon, sans date. — Autre confirmation par le même, partant pour la conquête de l'Angleterre, et son fils Robert, de toutes les donations faites à Marmoutier dans le duché de Normandie, faite à Rouen en 1066. — Bulle du pape Alexandre III, confirmant aux religieux les donations des églises de Saint-André de Bohon, de Saint-Pierre de la Chapelle, de Saint-Guingalois d'Aurillé, sans date, mais de 1177 à 1181. — Confirmation par Richard de Mercy des donations faites à Marmoutier par Onfroy son père, 1093. — Autre par Ingelger de Bohon, de toutes les donations faites à l'église de Saint-Georges par ses prédécesseurs et par lui-même, sans date mais du XIIe siècle. — Donation par Guillaume, évêque de Coutances, du droit de patronage de l'église de Saint-Guingalois, 1181. — Autre par Nicolas de Beuzeville, d'une terre nommée *Ambrosia*, située à Beuzeville, 1212. — Charte de Louis IX, Roi de France, confirmative de celle donnée en Mai 1219, par Philippe II son ayeul, enjoignant aux baillis de Normandie de recevoir en leurs tribunaux les porteurs de lettres de l'abbé de Marmoutier, comme procureurs dudit monastère, 1255.

H. 252. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1717-1788. — PRIEURÉ DE BOUÈRE. — Remembrance des contrats exhibés par René Samin, maître

chirurgien, au bourg de Bouère, acquéreur de biens provenants des héritiers Delalande, sur Jacques Allaire, comte de Brizay, et de l'aveu et dénombrement de la maison vulgairement appelée le Portail, et de ses dépendances, 1717.— Procès-verbal des transports faits par Renée Coulleard, veuve de Jacques Bourier, marchand, sieur de La Morinière, avec Pierre Charpentier sieur du Pé, notaire dans le fief de Bouère, pour la conservation des droits du prieuré, 1759. — Consistance des domaines dudit prieuré, comprenant la maison prieurale et ses terres, les dîmes des paroisses de Bouère, Buret, Préaulx, Longuefuie et Grez, un moulin banal, les métairies de La Guitonnière, La Doullière, La Modiquaire, La Pelivière, La Davière, la grande Lande, paroisse de Bouère, la closerie de La Michellerie, des prés, bois etc., 1761. — Bail du prieuré de Bouère à Renée Coulleard, veuve de Jacques Bourier, et à son fils pour 5,000 livres, 1777. — La veuve Coulleard autorisée par reconnaissance à acquérir par puissance de fief, les bois taillis appelés les Garennes, situés dans les paroisses de Bouère et de Buret. — Cession des dîmes de Grez à François de Clinchamp, curé dudit lieu, par Renée Coulleard pour 500 livres, 1762. — Jugement du bailliage de Vendôme, condamnant Marmoutier à payer les réparations de l'église de Mouray, sauf son recours contre les 6 autres décimateurs. — Note des livres fournis par ladite église, montant à la somme de 200 livres, 1766. — Assemblée des habitants de Bouère, lettres, devis, adjudications, concernant les travaux de la chapelle du prieuré, cédée à la cure par les religieux pour l'agrandissement de l'église paroissiale, 1782. — Sous-seing de Bonnier, fermier, s'obligeant à donner chaque année aux religieux en sus du prix de son bail, fait le le 13 février 1787, 1800 aunes de toile à draps, de 55 sous l'aune, et en forme de pot de vin, 180 aunes de toile de lin, pour aubes et chemises. — Lettres dudit Bonnier annonçant que les religieux ont été condamnés à 170 livres 10 sols de frais, occasionnés par la mort d'un manœuvre, tué dans le fief de Bouère par deux de ses confrères, 1783.

H. 253. (Liasse.) — 46 pièces, papier ; 8 pièces parchemin, 1 cahier de 120 feuillets et 2 plans.

1473-1786. — Seigneurie de Bourdigal. — Baux emphytéotiques de diverses pièces de terre situées à La Bérie, dans le fief de Corçay, dépendant de Bourdigal, paroisse de Monnaie, consentis par les religieux de Marmoutier, en Mai 1473, à Jean Bruneau, Pierre Alamargot et Jean Bouchet, paroissiens de Monnaie. — Autres baux de même nature en 1495 à Etienne Duperray, Pierre Ogier, Jean Guret et autres habitants de Monnaie, pour 4 sous de rente et quatre deniers de cens par arpent. — Bail à ferme en 1623 de la métairie du Pineau, par Jacques d'Huisseau, grand prieur de Marmoutier, à Étienne Moussard cultivateur, pour 24 setiers de meteil, dix setiers d'avoine, et des menus suffrages, dont six boisseaux d'avoine pour le cheval du receveur de Bourdigal. — Autre bail à ferme, en 1767, par François de Sagcon, cellerier et procureur de l'abbaye, à Pierre Doré, meunier, de la terre et seigneurie de Bourdigal pour 1,200 livres. — Accord entre Pierre Doré et Jean Pasquin son prédécesseur, qui lui donne 180 livres pour les réparations à faire. — Baux à ferme de 1767 à 1782 par les religieux, de la métairie de La Cheverie, située paroisse de Nouzilly et dépendante de Bourdigal, à Vincent Jamin pour 130 livres, puis à Sulpice Hauterive pour 150 livres : les bois en futaie reservés. — Aveux et baux à ferme par les religieux des domaines de La Fontaine et du Petit Moulin de 1643 à 1766. — Légendes du plan de Bourdigal et plan de La Vacherie et de La Cheverie, dépendant de ladite seigneurie.

H. 254. — Registre in-folio, 133 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres des fiefs de Bourdigal, La Grange-Saint-Jean, La Fontaine, Le Pineau, etc. — Les pièces analysées remontent à 1073. — Donation à Marmoutier, en 1073, du fief de La Grange-Saint-Jean, par nobles dames Letgarde et Marie. — Acquisitions par les moines, en 1296, de l'hébergement de Corsay, pour 213 livres, de Jean de Corsay ; en 1483, du fief de La Fontaine, de Pierre Marques, seigneur de Chenonceau ; du même, en la même année, du manoir, fief et seigneurie de Bourdigal et autres lieux, pour 4,150 écus ; en 1508, de la terre du Pineau, pour 1,463 livres. — Aveu du fief de La Fontaine, rendu par les religieux, à Herbault, seigneur de Brouard, 1494. — Autre aveu de Bourdigal et autres lieux, rendu à Léonor d'Orléans, duc de Longueville et baron de Châteaurenault, 1567. — Baux à ferme de Bourdigal, de La Fontaine, du Pineau, etc.

H. 255. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1629-1789. — Prieuré de Breneçay. — Procédure

de 1629 à 1634, entre Jean de Visdeloup et André Garreau, élu en l'élection de Loches, au sujet d'un arpent de pré. — État, en 1682, des domaines et revenus du prieuré de Breneçay, paroisse de Saint-Quentin, consistant en maison seigneuriale, chapelle, fuie, haute, moyenne et basse justice, garenne, bois futaie, etc., 60 arpents de terre, 28 de prés, droits de pêche, dîmes et autres. — Papier des hommages et devoirs dûs à la seigneurie. — Baux à ferme, en 1769-1788, de la métairie de Breneçay, consentis par les religieux à François Daillet, pour 1,000 livres, puis pour 1,500, et à la charge de payer, nourrir et loger les officiers de justice, ainsi que les religieux, leurs domestiques et chevaux. — Accord entre ledit Daillet et Madeleine Bertrand, femme de Louis Robin, fermier sortant, pour les réparations des bâtiments. — Baux à ferme, en 1769 et 1781, du moulin de Breneçay, avec 2 arpents et demi de terre, 5 de pré et 4 de pâturage, pris par François Clément, pour 300 livres, et par Jacques Fortin, pour 420 livres ; — de 22 arpents de pré, en 6 pièces, sur l'Indrois, et d'un droit de pêche, acceptés par Louis Talibon, tapissier et brodeur, pour 550 livres, puis pour 700 livres; — de deux lopins de pré, prairie de Breneçay, *alias* des Sevault, consentis par Louis Talibon, seigneur de Vaulaunay, procureur des religieux de Marmoutier, à François Daillet, pour 84 livres et 4 poulets. — Comptes de la recette des cens et rentes, rendus par Louis Talibon, au cellérier de Marmoutier. — Table du plan géomètral de la terre et seigneurie de Breneçay, levé en 1755, contenant 66 feuillets.

H. 256. — Registre in-folio de 93 feuillets et 3 plans.

Vers 1755. — Table explicative du plan géométral de la terre et seigneurie de Breneçay, située dans la paroisse de Saint-Quentin, près Loches. — Plans de la seigneurie, des prés et du moulin de Breneçay.

H. 257. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1751. — PRIEURÉ DE CARBAY. — Déclaration du revenu et des charges du prieuré de Saint-Martin-de-Carbay, rendue au bureau du diocèse d'Angers, par le prieur Jean Molandin, 1751. — Notice écrite au XVIII[e] siècle, sur la fondation du Roi de Carbay.

H. 258. (Liasse.) — 29 pièces, papier, dont un cahier de 30 feuillets.

1551-1784. — SEIGNEURIE DE CHAHAIGNE. — Baux à vie de la seigneurie de Chahaigne, consentis par les religieux de Marmoutier : en 1551, à Charles Dubois, prieur de Notre-Dame-des-Marchais, et pitancier de l'abbaye, pour 150 livres ; en 1571, à Mathurin Gothereau, sacristain, pour 305 livres. — Bail à moitié, de ladite seigneurie, fait en 1608, à Jean Sillard, avec réserve de la maison seigneuriale et des vergers. — Procès-verbal des réparations à faire à la seigneurie de Chahaigne et au prieuré de Semblançay, dressé en 1680, par Charles Touche, notaire. — Sous-seing, par lequel Jean de Luzy, prêtre, chevalier de Jérusalem, seigneur viager de Chahaigne, cède à Charles Touche, pour 300 livres par an, toutes les rentes foncières et seigneuriales, à percevoir sur Chahaigne et Semblançay. — Livre terrier de la seigneurie de Chahaigne, consistant en la métairie dudit nom, les grande et petite Chiennetière, contenant 30 arpents, et la métairie de Bougère de 55 arpents.

H. 259. (Liasse) — 1 plan et 1 cahier.

1719. — Plan de la seigneurie de Chahaigne, paroisse de Semblançay, avec la table.

H. 260. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1761-1786. — PRIEURÉ DE CHANTOCEAUX. — État détaillé du prieuré de Chantoceaux, accompagné de notes sur les bâtiments, les ornements, etc. — Bail du revenu temporel dudit prieuré et de la ferme de Liré, consenti en 1779, par les religieux, à Pierre-Léonard Chétou, marchand, pour 3,000 livres, plus les décimes et le supplément du curé. — Lettre de Chetou, en réponse aux reproches qu'on lui faisait de mal distribuer les aumônes. — Comptes de recettes et de dépenses, rendus par Chetou, à Dom Étienne Eyme, procureur de Marmoutier, pour une année, de la Saint-Georges 1777, audit jour 1778. — Autre compte de quatre années de ferme, rendu aux religieux, en 1786, par la veuve de Chetou.

H. 261. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1601-1787. — PRIEURÉ DE CHATEAU-DU-LOIR. — Bail à ferme dudit prieuré, consenti par Raoul de Cremeur, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Notre-Dame-de-Breuil, Benoît et François de Faverolles, prieurs commendataires de Saint-Guingalois de

Château-du-Loir, à Jean Pasquier, marchand et Martin Provost, sergent, garde des triages de Faye et de Bois-Corbon, pour 1,250 livres, et à Jacques Rottier, pour 1,600 livres, plus les charges ; une rente de 8 setiers de blé sur le moulin Bacou, réservée par les bailleurs, pour les aumônes, 1618 et 1680. — Fondation et érection d'une sacristie, au prieuré de Saint-Guingalois, le 22 février 1601, par Raoul Huault, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de Claire-Fontaine, et prieur commendataire dudit Saint-Guingalois. — Extrait des baux à rente, consentis en 1604, par Leger Guillot, prieur de Saint-Guingalois. — Quittances de décimes, 1717. — État des sommes dues par le fermier du temporel de la sacristie, pour le luminaire, le pain et le vin des messes, la sonnerie, l'entretien des cordes, les dîners de fête, etc. — Différend entre Jacques de L'homme, chapelain du Roi, prieur commendataire de Saint-Guingalois, et les religieux de Marmoutier, au sujet du paiement des décimes, pour la métairie de Greneteuil, 1781. — Baux à ferme du prieuré de Mausigné, uni à celui de Saint-Guingalois, consentis par Claude Allaire et François de Sageon, prêtres et celleriers de Marmoutier, à Sébastien Lépine, marchand, pour 560 livres, 1757. — Compte rendu au prieur, par Joseph Delaroche de La Grange, pour Anne Delaroche, veuve dudit Lépine, 1760.

H. 262. — Registre in-folio, papier, 85 feuillets.

1690-1725. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir ; — les titres analysés remontent à 1064. — Fondation du prieuré de Saint-Guingalois, par Gervais, chevalier, qui, pour rétablir les biens donnés à Marmoutier par ses ancêtres, et ruinés par les guerres, donne à ladite abbaye les églises de Saint-Guingalois, de Saint-Sauveur, de Jupilles, de Chahaignes, de Lavernat et de Mausigné, 1064-1084. — Confirmation, par le pape Alexandre II, de la donation du lieu de Saint-Guingalois, situé dans un village du Maine, et donné à Marmoutier par Gervais, 1067. — Autre confirmation, par Robert, comte de Dreux et Montfort, seigneur de Château-du-Loir, du droit qu'avaient les prieurs de Saint-Guingalois, de prendre dans la forêt de Doure, tout le bois nécessaire à leurs constructions et à leur usage, 1272. — Concession aux religieux, par Guillaume, évêque du Mans, de l'église de Saint-Aignan de Montabon, 1146. — Permission donnée par les religieux de Marmoutier, au curé de Saint-Guingalois, de faire construire un retable d'autel, dans l'église paroissiale de Saint-Guingalois. 1658. — Transaction au sujet des offices et processions entre René Boutault, prieur, et François Chauvin, curé 1666. — Bail à ferme des dîmes et oblations, en la paroisse de Chahaignes, par Jean Godin, prieur, à Jean Debeur, écuyer, pour 26 écus d'or, 1461. — Projet ou brouillon d'un autre inventaire de Saint-Guingalois, dressé en 1725.

H. 263. (Liasse.) — 22 pièces, papier : 5 plans.

1744-1767. — Prieuré de Chemars-lès-Chateaudun. — Procès-verbal de visite et estimation, par Léon Loyre, procureur fiscal du comté et bailliage de Dunois, bailli, juge civil, criminel et de police, de la justice et gruerie du prieuré de Saint-Martin-de-Chemars, des délits considérables faits dans la réserve du bois de Chemars, par les cavaliers du régiment Royal-Cravate, pendant leur séjour hivernal, en la ville de Châteaudun, 1748. — Arrêt du Conseil, désignant l'emplacement du nouveau quart de réserve, et ordonnant la vente de l'ancien. — Annonce, conditions et adjudication de la réserve, à Étienne Hesme, marchand à Châteaudun, pour 12,000 livres et les 26 deniers pour livre, 1765. — Différend avec ledit Hesme, réclamant une indemnité exagérée, par suite d'une différence de mesure. — Observations sur les prétentions dudit Hesme, et les causes du déficit de 9 arpents, sur l'arpentage désigné dans l'affiche. — Requête de Léonard-René Geffrard, prieur titulaire du prieuré de Chemars, demandant à faire arpenter ses bois. — Plans desdits bois, dressés en 1738, par Ergo, qui leur trouve 221 arpents, et en 1766, par Blin, qui en fixe le nombre à 173. — État estimatif des réparations à faire à la maison prieurale et aux bâtiments de la métairie de Saint-Martin, au moulin de Cholet et à la ferme de la Maison-Vieille, montant à 11,830 livres. — Lettres de Duquesnoy de Moussy, grand-maître, au révérend père Segeau, cellérier de Marmoutier, concernant l'aménagement des taillis et la vente de la futaie. — Aménagement des bois de Chemars, par le grand-maître Benoist Eynard de Ravanne, 1744.

H. 264. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 3 pièces, parchemin.

1109-1738. — Prieuré de Chemillé. — Jugement rendu par Gérard, évêque d'Angoulême et légat du

Saint-Siège, attribuant aux moines de Marmoutier, la chapelle fondée en l'honneur de Saint-Pierre, dans l'église de Saint-Étienne de Chemillé, 1109. — Cette pièce offre la signature autographe de l'évêque Gérard. — Transaction passée devant l'archidiacre d'outre-Loire, en 1221, entre le prieur de Chemillé et Payen-Pinard, au sujet de la dîme de *Moceio* et du moulin de *Pictanniera*; la dîme reste au prieur, et il recevra deux setiers de seigle, pour la ferme du moulin. — Cession des dîmes et prémisses de Chemillé, faite à Pierre Dupont, prieur dudit lieu, par Gille de Beaumanoir, seigneur de Salleboeuf, 1515. — Différend au sujet de ces dîmes et autres, entre les religieux et François Boilesve, seigneur de Chaure. — Bail emphythéotique de deux maisons, près la cure, consenti par les religieux à Pierre Davy et Jeanne Bousnier sa femme, pour 32 livres par an, 1738.

H. 265. (Liasse.) — 34 pièces, papier, 1 plan.

1724-1789. — Prieuré de Chouzy. — Déclaration des biens, revenus et mobiliers du prieuré de Chouzy, uni à la manse conventuelle de Marmoutier : — prés en divers lieux, 83 arpents, — bois 161, — paroisses de Chouzy et Meslan, 16 arpents, — terres éparses 186 arpents, — vignes, non compris celles du petit couvent de Marmoutier, 7 arpents, — quatre moulins, nommés du Milieu, d'en Bas, d'en Haut, paroisse de Chouzy, et de Boignoux, paroisse de Tour-en-Sologne; trois métairies appelées La Carte, à Chouzy, La Châtellerie, paroisse de Meslard; et La Chaye, paroisse de Tour; — dîmes de vin, sur la paroisse de Chouzy; — droits de pêche dans la Cisse; — de dix cordes de bois dans les forêts de Blois et Sologne, etc. — le tout produisant 13,000 livres. — Les charges consistent en portions congrues, etc., du curé et du vicaire montant à 515 livres, honoraires du maître d'école portés à 100 livres, et les décimes s'élevant à 1,202 livres. — Comptes du prieuré de Chouzy et de ceux de Chambon, Orchaise et Meslan, rendus par Guillaume Mauboussin, régisseur, à Dom Marie, cellérier de l'abbaye de Marmoutier; en 1783 la recette est de 17,097 livres, en 1788 elle monte à 26,846 livres. — Plan de la seigneurie de La Chaize, dépendant de Chouzy, levé en 1724.

H. 266. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1695. — Prieurés de Combourg et de Saint-Ouen-de-la-Rouerie. — État et situation desdits prieurés, d'après les fermes, qui finiront en 1698. — Produit des dîmes 5,088 livres; rentes en grains 150 livres; juridiction 400 livres, four banal et moulin 450 livres, prés 545 livres, terres de La Fresnaye 460 livres, Saint-Ouen-de-la-Rouerie 1,819 livres. — Charges: 3,976 livres, non compris les réparations, les devoirs seigneuriaux et une pension de 1,100 livres au sieur de Montullaye.

H. 267. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Prieuré de Daumeray. — Transaction entre Louis Marin Lejeune, comte de Daumeray et Augustin François de Séré, vicaire général du diocèse d'Angers, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin-de-Daumeray, par laquelle ce dernier cède le fief de son prieuré avec les cens, rentes, droits de lods et ventes, etc., pour une rente de 600 livres, 1786. — Consentement des religieux de Marmoutier à cette transaction.

H. 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1075 environ à 1281. — Prieuré de Donges. — Copies délivrées au XVIIe siècle, par le notaire Richer, de divers titres relatifs au prieuré de Notre-Dame de Donges, au diocèse de Nantes. — Le plus important est une Charte-notice du XIe siècle, relatant la donation faite à Marmoutier, par Frioul, *Frioldus* vicomte de Donges, d'un emplacement, près de la Loire, pour y bâtir une église et y faire un bourg. — Les évêques de Nantes, Robert et Brice, par des chartes non datées, mais du XIIe siècle, confirment les possessions de Marmoutier dans leur diocèse. — Eudes, vicomte de Donges, Geoffroy de Mun, Olivier, *G. Pilosi*, font au prieuré de Donges des donations qui vont de 1237 à 1281. — On a joint à cette liasse un assez grand fragement de parchemin en écriture de la seconde moitié du XIe siècle, qui paraît être la partie inférieure d'une Charte du vicomte Frioul, portant donation aux moines de Marmoutier, d'une île appelée Servercht.

H. 269. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

908 à 1098. — Prieuré de Foncher. — Charte-notice d'un plaid, tenu en 908, sur les murailles de Tours, au sujet d'un pré situé *apud Mercuriolum* et contesté à l'abbaye de Marmoutier, par la collégiale de Saint-Martin, qui se désiste de ses prétentions. —

Eudes comte de Tours, à la sollicitation de sa femme Ermengarde et de ses fils Thibault et Étienne, donne à Marmoutier, l'eau et la pêcherie de Foncher, 1037. — Autre donation par le même comte, de 48 arpents de pré, situé au lieu appelé anciennement *Mercuriolum*, 1032-1037. — Confirmation par Gérard, fils d'Alger, surnommé aux Grandes-Mains, de la donation faite à Marmoutier, par son père, d'un moulin situé dans l'eau de Foncher, 1078. — Acte d'acquisition, pour 15 sous, par Garnier, prieur de Foncher, d'une vigne, située à Colombiers, 1092. — Accord entre les religieux de Marmoutier et Payen de Colombiers, surnommé Aimery, concernant le droit de tonlieu sur la Loire, et la justice de l'eau de Foncher, 1093. — (incomplète du bas). — Donation à Marmoutier par Eudes II, comte de Blois et de Tours, du droit d'usage dans la Forêt de Chaumont et des eaux de Foncher. — Cette pièce datée de 1083, ne peut être qu'une copie fausse et doit être antérieure à 1037, époque de la mort d'Eudes II. — Raimbault de Colombiers, en considération de ce que les moines de Marmoutier ont décemment inhumé sa femme, fille de Belecie de Sainte-Maure, leur donne toute sa part dans la dîme *Petroniaci*, un arpent et demi de pré *apud Marcherolium* et sa terre de *Campo Florentiæ*, 1098. — Charte-notice d'où il appert que les religieux de Marmoutier sont possesseurs et seigneurs de 31 combres, situés près la rivière du Cher; sans date mais du XIe siècle. — Charte-notice dont les premières lignes ont été coupées et où l'on voit qu'après la mort d'Adralde, qui avait la charge des eaux de Foncher, son frère Hervé voulut s'emparer par droit héréditaire de cette fonction, mais il fut débouté de ses prétentions et obtint seulement à force de prières d'en être revêtu, non à titre de fief ou de bénéfice, mais pour le temps qu'il conviendrait aux religieux, XIe siècle.

H. 270. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1034-1432. — Donation, par Hervé, maire, et Gérard, fils de Fromont, de trois combres et de deux lieux dans les eaux de Foucher, 1034-1064. — Autre donation, par Gaultier de Colombiers, chevalier, de 3 arpents de pré, contigus à ceux que l'abbaye possédait à Foncher, 1104-1124. — Vente aux religieux, par Raimbauld, fils d'Hervé, pour sept livres et dix sous, de trois combres, deux auprès du lieu nommé *Esturqueth* et l'autre près *Busnachia*. — Renonciation, par Chotard de Saint-Épain, aux prétentions qu'il avait élevées sur une partie des eaux de Foncher. — Vente par Girard, chambrier de Gaultier, trésorier de Saint-Martin, à Pierre, prieur de Foncher, de 2 arpents de terre, près *Mercuriolum*, pour le prix de huit sous. — Concession à Raimbauld, fils d'Hervé, de la mairie de Foncher, faite par l'abbé Barthélemy et révocable à sa volonté, 1064-1084. — Donation à Marmoutier, par Geoffroy, comte d'Anjou et de Touraine, d'un collibert, nommé Jean, 1061. — Vente aux religieux, par Semberge de Saint-Mars et son fils Renauld, d'un arpent et demi de vigne, situé près la Pile, pour la somme de 3 livres 15 sous, 1034-1064. — Donations à Marmoutier : par Raimbauld, fils d'Hervé, et maire de Foncher, du troisième poisson trouvé dans les engins des religieux, qu'il avait droit de prendre à cause de sa mairie; par Frédéric d'Amboise, de 8 arpents de terre, près du Cher, d'une place pour établir un moulin, plus 3 quartiers de vigne ; par Pierre Mallet, de ses prés de Mequereil, situés entre le Cher et la Loire ; par Adralde, maire de Colombiers, d'une écluse, dans la pêcherie de Foncher, devant la maison du prieur, 1044 - 1064. — Gaiglin renonce à toute opposition à la donation faite à Marmoutier par son frère Ansegise d'une boire voisine des prés des religieux, et plaçant 4 deniers sur sa tête, se fait serf de l'abbaye, en présence de l'abbé Bernard, 1084. — Acquisition par les religieux de tous les droits que Pierre Tibion et Renauld Maréchal pouvaient prétendre dans les eaux de Foncher, 1092. — Donation à Marmoutier par Rainauld Alcher et Robert son fils, de la dîme des vignes, par eux possédée dans la seigneurie de Colombiers, et de deux arpents de pré, XIIe siècle. — Renauld de Colombiers, qui avait exercé toutes sortes de vexations contre les hommes et les choses de la seigneurie de Foncher, reconnait ses torts en plein chapitre de Marmoutier, et renonce à toutes ses prétentions. — Sentence de Malet, prévot de Tours pour Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, confirmant les droits des religieux ; sans date, mais d'environ 1165. — Transaction entre les moines et Pierre Savary, seigneur de Montbazon et de Colombiers, par laquelle ledit seigneur, moyennant 8 arpents de pré, se désiste de toutes ses prétentions sur les herbages et pacages des prés de Foncher et sur les pêcheries dudit lieu, 1207. — Confirmation de la dite transaction par Geoffroy de La Lande, archevêque de Tours. — Reconnaissance par le même Pierre Savary, que les religieux ont toute justice et juridiction dans les terres de Foncher, 1213. — Vente à Marmoutier pour 60 livres, par Pierre de La

Brosse, seigneur de Langeais, d'un droit de coutume, appelé *Le Buchier,* qu'il possédait dans les bois de Foncher, appelés le bois de Plante, 1275. — Collas Henry reconnaît qu'il n'a aucun droit de prendre du bois, soit pour bâtir, soit autrement, dans les bois de Plante-de Foncher, 1432.

H. 271. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1566-1776. — Arpentage, en 1566, par Martin Bassereau, notaire et arpenteur, des terres appelées les Usages-du Bois-de-Plante, situées en la seigneurie de Foncher, paroisses de Colombiers et Berthenay, produisant 114 arpents — Enquête, faite en 1572, par Jean Bastard, lieutenant des Eaux et Forêts, au désir de Jean de la Rochefoucault, abbé de Marmoutier, pour connaître les droits des habitants sur lesdites terres et biens qu'ils ravagent et ruinent. — Sentence des juges de la Table de Marbre, qui n'accorde qu'aux propriétaires de maisons construites depuis plus de 40 ans, des droits d'usage, de chauffage en bois mort, de pacage et pâturage pour les pourceaux, dans le bois de Plante-de-Foncher, 1572. — Règlement des Eaux et Forêts pour lesdits usages, en 1621 ; chaque famille ne pourra faire pacager que 26 bêtes à laine, 2 vaches et 2 bœufs, une jument et son poulain jusqu'à l'âge d'un an, 5 oies et un jard, et 24 jeunes oisons. — Arpentage et bornage, en 1659, de 2 prés adjacents, appartenant à Marmoutier et à Saint-Martin, ce dernier anticipant sur l'autre. — Baux à ferme: en 1700, par Gérard Malla, fermier de la terre et seigneurie de Foncher, de prés, Prairie-aux Moines et de Foncher, à 30 et 45 livres l'arpent ; — en 1748, par René Pion, intendant de l'archevêque, de la terre et seigneurie de Foncher, à François Gallais, tanneur, et Marie Langlais sa femme, pour 2,500 livres. — Procédure entre Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, et ledit Gallais, qui n'a rien payé de sa ferme depuis deux ans. — Baux de Foncher, par l'archevêque Rosset de Fleury, en 1752, à Jean Petit, marchand, pour 2,600 livres, lequel résilie son bail avant l'échéance, à cause des malversations sans nombre commises par les voisins ; puis, à Pierre Petit, marchand, pour 3,500 livres, à la charge de planter 150 perches de saules ou autres, sur les bordures des fossés. — Décompte par Gallais qui ne doit plus, en 1757, que 329 livres 17 sols. — État des sommes dûes et payées par Pierre Petit pour 15 années de ferme, à 2,600 et 3,500 livres, sur lesquelles il reste à payer 136 livres 6 sols. — Transaction entre M. de Fleury et les usagers, qui se considéraient et agissaient depuis longtemps comme les maîtres du sol, 1758. — Il leur concède une partie et clôt le reste. — Relevé du plan géométrique de la terre et seigneurie de Foncher, situées dans les paroisses de Villandry, Berthenay et Druye, etc., 1756.

H. 272 (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1583-1789. — Prieuré de Josselin. — Bail à ferme du revenu temporel de Saint-Martin-de-Josselin, consenti par Jean Floyrac, prieur de Marmoutier, Leclerc, cellérier, Noël Legoux, secrétaire et garde-chartes, et autres moines, à Jean Robin, sieur des Mesniers, ancien syndic de la ville de Josselin, et Marie-Anne l'Opitalier, sa femme, pour 5,826 livres, et le tiers des lods et ventes, 1743. — Renouvellement dudit bail, accordé en 1769 à Marie-Anne l'Opitalier, pour 5,000 livres. — Extrait du bail consenti, en 1778, à Claude Robin de Kiavale, docteur-médecin, et à Marie-Anne Robin sa sœur, femme de Gabriel Élie, écuyer, lieutenant des dragons de la Reine, pour 5,800 livres, plus les charges, s'élevant à 2,277 livres. — Extrait de l'arpentage et estimation des terres de la maison presbytériale de La Chaize, diocèse de Saint-Brieuc, et des dîmes et gros fruits dépendant de la cure, 1785. — Lettres de Robin de Kiavale à Dom Angevin et Dom Broutin, procureurs de Marmoutier, concernant les réparations du chœur de l'église de La Nouée, et les prétentions exagérées de Dom de Sageon, pour le renouvellement de son bail, 1778. — Requête des maires et échevins de Josselin, priant les religieux de Marmoutier de leur donner un pré hors de la ville, le seul convenable qu'ils pussent trouver, pour y transférer leur cimetière, qu'une loi défend de laisser dans l'intérieur. — Lettre de Robin de Paimpoulle, fermier du prieuré et maire de Josselin, conseillant aux religieux d'exiger divers droits sur le cimetière, avant d'en donner le sol, 1785. — Comptes des recettes et mises du revenu temporel du prieuré de Josselin, pour les années 1769-1788, rendus à Marmoutier, par Claude Robin de Kiavale, et Marie-Anne Robin, sa sœur, femme de Gabriel Élie, écuyer. — Déclaration par Julien Olivier et autres, de maisons et jardins dépendant dudit prieuré, 1583.

H. 273. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1771-1787. — Seigneurie de la Grange-de-Vesly.

— Comptes-rendus, en 1771 et 1776, par Jean Fleury, fermier de La Grange, à Dom René Broutin, procureur de l'abbaye de Marmoutier. — Bail à ferme de ladite seigneurie, située paroisses de Vesly, Noyers et environs, près Gisors, en Normandie, consenti en 1777 par Joseph Geoffroy de Villeblanche, prieur, et 25 autres religieux, à Michel-Nicolas Vinot, procureur du Roi, audit Vesly, pour 1,600 livres, à la charge d'acquitter le gros dû au curé, de payer les gages des officiers et tenir les plaids, une fois au moins tous les trois ans. — Sous-seing, reconnaissant que le prix réel de son bail est de 2,200 livres. — Autre bail consenti au même, en 1787, par Augustin Chevreux, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, demeurant en l'abbaye de Saint-Germain-des Prés, procureur de Marmoutier, pour 3,400 livres.

H. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1282-1763. — PRIEURÉ DE LANCÉ. — Vente, en 1282, pour 30 livres, au prieuré de Lancé, par Rainauld, Maire de *Moncello*, d'une maison avec terre, pré et vigne, le tout situé en la paroisse de Lancé. — Procès-verbal de visite du quart de réserve des bois de Lancé, 1761. — Ensemencement en glands de l'ancienne métairie des Souches, paroisse de Lancé, 1763.

H. 275. — 1 plan.

XVIIIe siècle. — Fragments d'un grand plan de la seigneurie de Lancé.

H. 276. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1032-1765. — PRIEURÉ DE LAVARÉ. — Donation à Marmoutier, par Gautier Logia, d'une église et du pré dans lequel elle est bâtie, près la Membrolle, *Membrarola*, 1032-1064. — Accord entre les religieux et Engebaud, petit-fils de Jean Ambillou qui, moyennant trois sous, renonce à toutes prétentions sur une quarte de terre, située près Lavaré, 1108. — Transaction entre Geoffroi de Lavardin, prieur de Lavaré, et Pierre Forget, au sujet de terres et de censives, réclamées par les deux parties, 1178-1186. — Charte de Jean de Faye, archevêque de Tours, constatant qu'en sa présence Robert de Rouvre (de Robore) a donné à Marmoutier les dîmes qu'il possédait dans le fief de Lavaré, et qu'il a reçu des moines 55 livres et une tasse d'argent, 1223. — Autre charte du même, au sujet des dîmes de vignes et de terres, dépendant de la maison de Lavaré, et prétendues par Clérembault de Maillé et Robert Rocé, chevaliers ; ces derniers y renoncent avec l'assentiment d'Hardouin, seigneur de Maillé, 1226. — Donation à Marmoutier par Gilles Millon, d'un arpent de pré, à Lavaré, et de trois arpents de vigne, à Saint-Cyr, 1238. — Cession, en 1765, par les enfants de défunt Jacques Pinot, à François Pinot, l'un d'eux, du bail de la terre et seigneurie de Lavaré, consenti pour 1,000 livres audit Jacques Pinot, par Monseigneur Henri Rosset de Fleury, archevêque de Tours. — Procès-verbal de visite des bois de Lavaré et de Saint-Laurent-en-Gastines, dressé à la requête de Louis de Bourbon, abbé de Marmoutier, par Louis Dumont, maître particulier des Eaux et Forêts, 1734. — Relevé du plan géométral des bois de Lavaré, levé en 1756, par Cosme-Marin Desbrosses, géomètre-arpenteur de la maîtrise de Tours. — Extrait du procès-verbal d'aménagement des bois de Marmoutier, concernant ceux de Lavaré et de Saint-Laurent-en-Gastines, 1744. — Conférence de la fresche de La Lavandière, paroisse de Mettray, 1730.

H. 277. — 2 plans dont un sur toile.

1756. — Plan des bois de la seigneurie de Lavaré, à Fondettes, levé en 1756, par Marin Desbrosses.

H. 278. — 1 pièce, papier.

1770. — PRIEURÉ DE LAVARDIN, près de Vendôme. — Déclaration par laquelle Pierre-Charles Nolin, directeur général des pépinières du Roi, prieur commendataire dudit prieuré dépendant de Marmoutier, reconnait devoir à ladite abbaye 7 livres 1 sou de redevance et prestation annuelle, plus les droits de visites, faites tous les trois ans à son prieuré par le grand-prieur.

H. 279. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1613-1787. — PRIEURÉ DU LAVOIR. — Baux à ferme par les religieux, du domaine, fief et seigneurie du Lavoir : en 1613, à Georges de Prinçay, pour 165 livres par an ; en 1625, à René Delafosse, pour 180 livres ; en 1752, à Charles Robineau, pour 340 ; en 1780, à François Lucas, pour 460 livres. — Contestation entre Charles Robineau, fermier du Lavoir et les religieux,

au sujet d'un pré ne contenant, suivant ledit fermier, que 2 arpents 80 chaînées, et selon les religieux, 3 arpents et demi, 1758. — Projet d'un nouvel inventaire du fief du Lavoir, 1787.

H. 280. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 8 plans.

1198-1789. — Prieuré de Lehon. — Bulle du pape Innocent III, confirmant à Marmoutier la propriété du couvent de Lehon, 1198. — Compromis entre Barthélemy Le Corbe et le prieur de Lehon, au sujet des dommages causés par le premier aux hommes du prieuré, 1238. — Colin Thebault et Guillotte, sa femme, prennent à ferme, moyennant huit livres, une maison dépendant de Lehon, 1416. — État des pièces de procédures, aveux, etc., restés entre les mains de Lemoine, procureur au présidial de Rennes, et procureur fiscal des bénédictins de Lehon, 1759. — Vérification de l'étude d'Ambroise Rocquin, notaire à Tassé, par Étienne Delahaye, vérificateur des Domaines, 1760. — Lettres écrites, de 1781 à 1786, par Rimonneau, receveur et régisseur du prieuré de Lehon, à Dom Marie, cellérier de Marmoutier, concernant : les prétentions du recteur d'Évron-Beaumanoir, sur les dîmes novales pour lesquelles il reçoit 200 livres, de celui de Brusvilly qui, vieux et goutteux, veut qu'on lui paye un curé, quoiqu'il jouisse, par transaction, de toute sa dîme, lui rapportant 1,500 livres ; du meunier du moulin de la Madeleine, dont toutes les ruses pour ne pas payer, sont accrues du désir d'abandonner ledit moulin. — La place d'alloué dans la juridiction de Lehon et de la Madeleine, accordée au sieur Dugage, celle de notaire et procureur, à Jean Binet, celle de sergent et huissier, à Mathurin Samson. — Extrait d'une délibération des habitants de Lauvallay, autorisant les trésoriers en charge à agir, pour contraindre les décimateurs de leur paroisse, à rétablir le chœur et le cancel de leur église, fournir des ornements et des livres. — Signification d'une lettre d'Urbain René de Hercé, évêque et comte de Dol, ordonnant à ce sujet une enquête par Michel Thounin des Veaux-Ponts, l'un des grands-vicaires, 1787. — Plans des bâtiments du prieuré de Lehon.

H. 281. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1755-1780. — Seigneurie de Lorière, paroisse de Saint-Arnould. — Consistance de la seigneurie de Lorière. — Accord entre Jean Duvernet, procureur de l'abbaye de Marmoutier, et Elisabeth-Marie du Bellay, nouvelle fermière de Lorière, qui consent à retarder d'un an sa prise de possession, 1755. — Bail du moulin, par ladite demoiselle, à Joseph Poussin, meunier, pour 300 livres, 1755. — Lettres diverses concernant ladite seigneurie, 1765. — Ordonnance de Louis Duquesnoy de Moussy, grand maître des Eaux et Forêts, autorisant les religieux à faire abattre 45 chênes épars sur la métairie de Lorière, à la condition d'en employer le prix au rétablissement de la grange, et de planter le même nombre de jeunes chênes, 1777. — Bail de la seigneurie et du moulin de Lorière, à Jacques Maurisseau, menuisier à Querhoen *alias* Montoire, pour 800 livres, 1780. — État des réparations à faire aux bâtiments et moulin de Lorière. — Quittances de journées à 20 sous, payées par Poussin, à Jean Menier, charpentier, pour travaux faits au moulin, 1757. — Vente par Maurice Vitel, architecte de Marmoutier, à Jacques Proust et Nicolas Bénier, marchands, pour 900 livres, de 45 chênes à choisir sur la métairie de Lorière, 1777. — Quittance de 100 livres payées par Maurisseau pour la démolition de la grange et de la chapelle de Lorière, 1778. — Marché entre lesdits Vitel et Ménier, pour reconstruire la grange, 1778. — Sous-seing de Proust, qui s'engage à fournir sous un mois tout le bois nécessaire, au prix de 40 sous la toise, les 4 tirants estimés 80 livres, 1778. — Mémoires de travaux. — État de la dépense pour la construction de ladite grange, montant à 2,084 livres 18 sous 4 deniers.

H. 282. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1251-1763. — Prieuré et seigneurie du Louroux. — Vente à Marmoutier, par Geoffroy de Champagne et Aremburge, sa femme, moyennant 13 livres, d'un bief et emplacement de moulin, situé dans la paroisse du Louroux, 1251. — Renonciation, en faveur des religieux, par Huges de Bauçay, chevalier, seigneur de Bleu, à toutes ses prétentions sur une lande, située dans ladite paroisse, 1302. — Copie des lettres patentes de Philippe VI, roi de France, confirmant au seigneur du Louroux les droits de haute, moyenne et basse justice et de mesure à blé et vin, et ordonnant aux officiers du seigneur de Montbazon de livrer à ceux du Louroux, un malfaiteur du nom de Geoffroy, qu'ils avaient pris sur la seigneurie et conduit à la prison de Montbazon,

1331. — Visite, en 1708, d'une futaie, âgée de 250 ans et sur le retour, située derrière le château, par Joseph Harane de l'Étang, futaie que Paul de Lionne, abbé de Marmoutier, avait l'autorisation de vendre pour réparer le principal clocher de son abbaye, abattu par la foudre le 16 septembre 1707, et les ruines causées aux bâtiments par la crue de la Loire du 8 octobre. — Rapport, en 1732, pour l'adjudication des chênes du parc, âgés de 200 ans, obtenue par Louis de Bourbon, abbé, pour relever deux chaussées de l'étang, emportées par les eaux, reconstruire le pont d'entrée du château et la citerne de la cour, etc. — Arpentage des bois du Louroux produisant 162 arpents 6 chaînées, 1742. — Bail, en 1760, d'un friche de 31 arpents, situé aux bruyères de Saint-Martin, par Robert Luce, intendant de l'archevêque, à André Poidevin et autres, pour un boisseau de froment et avoine par arpent de cens, à la mesure du Louroux, faisant un boisseau et demi à celle du Roy, plus la dîme de 20 gerbes une. — Récolement, en 1771, des buissons de La Garenne et de Mauregard, exploités par Louis Sonnet. — Procès-verbal des difficultés éprouvées, en 1745, à déboucher le canal du grand étang du Louroux, obstrué par une pierre. — État de la dépense s'élevant à 271 livres, les journées portées à 15 sous. — Cession, en 1760, du bail de la terre du Loureux, faite par Jean Leroux, procureur fiscal de Marmoutier, à Martial Leclerc, marchand, pour 4,500 livres. — Bail général de ladite seigneurie, en 1763, comprenant le château, 2 métairies, 4 étangs, dont un de 200 arpents, dîmes, terrages, etc., par François Gobard, intendant de M. de Conzié, à Michel Ray et Marie Villeret, sa femme, pour 4,200 livres, plus 500 livres au curé du Louroux, 55 au bailli et 25 au procureur fiscal.

H. 283 — 2 plans.

1712-1745. — Plan des bois du Louroux, levé en 1712, par Thibault. — Plan sur toile de la seigneurie du Louroux, levé en 1745, par Pardessus.

H. 284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1093-1738. — Prieuré de Maillé. — Vente, pour 35 sous, au prieur de Saint-Venant-de-Maillé (Luynes), de sept arpents de terre, par Gautier Hildemar, du consentement de ses deux filles, Sarrazine et Flandrine, auxquelles le prieur Foulques donne des souliers, 1093 — Charte de Juhel, archevêque de Tours, partageant entre le prieur de Maillé et le curé de Saint-Venant, du même lieu, les offrandes de la chapelle du château, 1212. — Compromis entre le prieur de Maillé et le curé de Saint-Venant, au sujet d'une rente de quatre sous, assise sur une roche située dans le fief du prieuré, 1369. — Déclarations et dénombrements de prés, vignes, terres, etc., dans les paroisses de Saint-Venant, Fondettes et de Sainte-Geneviève, rendus au Roi par Pierre Montard, religieux, titulaire dudit prieuré et par Michel-Emmanuel Collin, prévôt de Vallières, chanoine de Saint-Martin, prieur commendataire. — Evaluation des revenus du prieuré de Saint-Venant-de-Luynes, *alias* Maillé. — Papier terrier des fief et seigneurie dudit prieuré.

H. 285. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Prieuré de Maintenai, à Bayeux, en Normandie. — État des revenus dudit prieuré : Dîmes de Buire avec 4 mesures de pré et bois, 745 livres, plus deux cents de foin, et une pièce de cidre estimée 35 livres ; de Saint-Rémy, 450 livres ; de Dourier, 350 livres ; de Saulois, 450 livres ; de Nampon-Saint-Firmin, 30 livres ; pâturages des vaches dans les bois qui sont en défense, 120 livres ; la coupe annuelle des bois contenant 14 mesures, 1,100 à 1,260 livres, etc., formant un total de recettes de 3,714 livres.

H. 286. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 3 plans.

1318-1773. — Seigneurie de Mauny. — Adjudication, au profit de l'abbé et des religieux de Marmoutier, de la terre de Mauny (*de Malo Nido*), située paroisse de Saint-Georges, et léguée à l'église romaine par Émery Sanglier, archidiacre d'Outre-les-Gués, en l'église de Bayeux, pour être vendue, et le prix employé à la défense de la Terre-Sainte, 1319. — Copie authentique de la Bulle du pape Jehan xxii, déléguant, pour procéder à la vente de ladite terre, Geoffroy du Plessis, chancelier, et Étienne de Bourgueil, archidiacre d'Outre-Loire. — Quittance délivrée par Gilbert, évêque de Marseille et camérier du Pape, de la somme de 800 livres, prix de l'adjudication de la terre de Mauny, 1321. — Transaction passée entre Marmoutier et Jean du Puy, seigneur de Saint-Georges, par laquelle les religieux paieront audit seigneur deux pains blancs et

trois chopines de vin, aux cinq grandes fêtes de l'année, 1434. — Déclaration, en 1573, de l'hôtel et grange de Mauny, rendu par les religieux à noble homme Pierre de Martineau, seigneur de la Salle-Saint-Georges, *alias* Salle d'Enfer. — Bail de la métairie de Mauny consenti, en 1592, par René Lucas, grand-prieur et chambrier et Mathieu Giron, sacristain, à Jean Pimparé et Pierre Palluau, son gendre. — Marché entre Jacques de Saccardy, écuyer, sieur de Belleau, fermier général de l'abbaye de Marmoutier, et Armand cardinal de Richelieu, abbé de Marmoutier, qui lui abandonne la propriété de Mauny, près Marmoutier, à la charge de relever les bâtiments, construire un pressoir, planter le plus de vignes possible, lui en payer le quart des fruits et 10 sols par arpent des terres qui n'auront pas été plantées, 1629. — Marché entre ledit Saccardy et 9 à 10 vignerons, qui s'engagent à planter en vignes les terres de Mauny, pour 175 livres l'arpent, 1630. — Transaction par laquelle les moines abandonnent à François de Saccardy et à sa belle-mère, veuve de Jacques, les gravanches qu'ils avaient fait planter en l'île de Marmoutier, le long du fleuve, et ceux-ci renoncent à la possession de 2 ou 3 arpents de taillis, près Mauny, et promettent de payer les rentes de 12 chapons, 12 poulets et 10 sous, plus les quarts sur les vignes de Mauny et la moitié des fruits sur le lieu de Cassentin, 1647. — Bail de la métairie de Cassentin, par Jacques Saccardy, à Mathieu Ruer, 1641. — Plans et arpentage des vignes et dépendances de Mauny, contenant 29 arpents 45 chaînées, et 6 arpents de gravanches. — Visite des vignes et dépendances de Mauny, par Michel Potonnier, huissier, qui constate la négligence des détenteurs, 1650. — Foi et hommage et dénombrement du fief et seigneurie de La Salle-Saint-Georges, près Marmoutier, rendus par les chanoines de l'église métropolitaine de Tours, à Jacques Levasseur, marquis de Beaumont-La Ronce, 1659.—Procès-verbal des dépenses, revenu et valeur des lieux de Cassentin, Mauny et les Gravanches, dressé par Louis Daragon, notaire et arpenteur, en 1681. — Estimation des biens de Mauny et de Cassentin, faite par Jean Taschereau de Baudry, à la requête de demoiselle Thérèse de Castagnolle, héritière de Françoise Lefranc, veuve de François de Castagnolle, écuyer, capitaine de cavalerie, poursuivant la criée des biens saisis sur Vincent et Anne de Saccardy. — Sentence du bailliage de Tours qui maintient les chanoines de Saint-Gatien dans la féodalité des Grand et Petit-Mauny. — Prise de possession de Mauny et de ses dépendances par les moines de Marmoutier, en 1701. — Déclaration du Grand-Mauny et de partie du Petit-Mauny, rendue, en 1711, par les religieux de Marmoutier, aux chanoines de Saint-Gatien, seigneurs de la Salle-Saint-Georges. — Plans du Grand et du Petit-Mauny.

H. 287. — 1 pièce, parchemin.

1062. — Prieuré de Mont-Jean (*Mondus Johannis*). — Acquisition par Hildebert, prieur de Mont-Jean, pour 3 livres de deniers et 3 quartiers de vignes, d'une église construite en l'honneur de Saint-Martin-de-Vertou, et appelée *ecclesia de Pomereia* (La Pommeraie), 1062.

H. 288. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier

1450-1781. — Prieuré de Négron. — Vente par Jehan Suart et par Jeanne, sa femme, à Guy Vigier, aumônier de Marmoutier, d'un demi-arpent de terre, situé paroisse de Négron, et d'un demi-arpent de pré, paroisse de Nazelles, pour 4 livres, 1450. — Procès, devant Nos Seigneurs des Requêtes, à Paris, entre Pierre Oussay, Guillaume Huart et Martin Magneret, demandeurs, et frère Jean Moutart, aumônier de Marmoutier, défendeur, au sujet de quelques parcelles de terre, situées paroisse de Négron, que les demandeurs disaient leur appartenir de moitié à cause d'héritage ; transaction par laquelle lesdits demandeurs cèdent leurs droits audit défendeur, au profit de l'Aumône, moyennant la somme de 8 livres 1 denier, 1478. — Bail du fief et seigneurie de Négron, consenti par les religieux à Jean Billault, pour 300 livres par an, 1779. — Lettres de René Gravier, précédent fermier. — Mémoire envoyé à Marmoutier, en 1781, par M. Lecomte, curé de Négron, où il établit que 15 arpents des prés Montants, ceux des Sacardies et le parc Brun, sont de la paroisse de Négron. — État et contenance, avec croquis des plans, des prés de la seigneurie de Négron, situés dans la paroisse de Nazelles.

H. 289. (Liasse.) — 1 plan et 1 cahier de 10 feuillets.

1735. — Plan du fief et seigneurie de Négron, levé en 1735, avec la table.

H. 290. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1102-1776. — Prieuré de Neuville. — Charte-notice, rappelant la donation de l'église de Neuville, tombée en ruines et déserte, faite à Marmoutier, en 1102, sous l'abbé Hilgode, par Guicher, seigneur de Château-Renault, du consentement de son fils Renauld. — La donation comprend des terres labourables, vignes et prés, le droit de prendre du bois pour chauffage et construction, de panage et glandée pour les pourceaux des religieux dans les bois du donateur. Belle pièce, bien conservée, accompagnée d'une copie un peu postérieure. — Vente à Marmoutier, par Hameline, femme de Robert, du Pré-au-Chêne, et par Girard et Ascelin, ses fils, de deux moulins, près Neuville. — Transaction entre les moines de Marmoutier et ceux de l'Étoile, au sujet des chaussées du moulin, 1235. — Donation à Marmoutier, par Bernard, d'une obole de cens qu'il percevait sur le prieuré de Neuville, et de la faculté de disposer de l'eau et de la chaussée dudit lieu, 1241. — Autre, par Jean et Nicolas Boullart, avec le consentement de Pétronille, femme de Jean, de la dime des blés qui leur appartenaient en la paroisse de Neuville, 1244. — Transaction entre l'abbaye de Marmoutier et celle de l'Étoile, par laquelle cette dernière s'engage à payer dans la grange du Mesnil, paroisse de Neuville, différentes dimes en blé, et renonce à tous les droits de seigneurie qu'elle peut avoir dans ladite paroisse, 1250. — Ratification de ladite transaction, par Jean, général des Prémontrés. — Guillaume, dit Cherre, de la paroisse de Châteaurenault, et Marie, sa femme, reconnaissent ne rien posséder dans le territoire des Landes, ni dans les bois de Charveau, situés paroisse de Château-Renauld, 1230. — Pierre Thoger et Martin, son fils, habitants de Neuville, se donnent à l'abbaye de Marmoutier, eux et tous leurs biens meubles et immeubles, à la condition d'être nourris et entretenus convenablement leur vie durant, 1309. — Déclaration de deux arpents de pré, sur la Brenne, rendue en 1520, par les religieux à la seigneurie d'Authon. — Baux à ferme, par les religieux: en 1564, de la terre et seigneurie de Neuville, à Pierre Tergats, pour 500 livres ; en 1592, à Léonard Buffon, pour 600 ; en 1623, à Étienne Viette, pour 550 ; en 1696, à Robert Busson, pour 400 livres. — Bail, en 1776, du moulin de Neuville, à Jean Bordier et Louise Mardeur, sa femme. — État général des domaines, droits et devoirs de la seigneurie de Neuville. — Registre des cens, rentes, droits et devoirs dûs à ladite seigneurie.

H. 291. — 1 plan.

1740. — Plan du fief et seigneurie de Neuville, levé en 1745 par Pardessus.

H. 292. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1032-1110. — Prieuré de Parçay-Meslay. — Charte-notice rapportant qu'Hardouin de Maillé ayant donné à Marmoutier sa terre de Martigny, ses frères Gelduin et Sanzo, contestèrent, après sa mort, cette donation, et l'abbé Albert n'obtint leur désistement qu'en leur donnant sept livres, 1032-1064. — Donation d'un arpent de vigne, situé à Parçay, faite à Marmoutier, par Pierre-des-Roches, sur le point de prendre l'habit de Marmoutier, avec le consentement de Madeleine, sa mère, d'Ermeline, sa sœur, et de Hervé, son frère, 1084. — Concession de la mairie de Parçay à Daniel *de Castris*, par l'abbé Bernard, 1095. — Le susdit Daniel ayant malversé dans l'exercice de ses fonctions, fut par jugement, déclaré déchu de sa mairie, qui, malgré les réclamations de Gautier, fils de Daniel, fut réunie à la seigneurie desdits religieux. 1110. — Vente, faite par Ermengarde à Gauzbert, cellérier de Marmoutier, de cent-quatorze deniers de rente, XIIe siècle. — Concession en fief par l'abbé Albert à Ancelin, clerc, de la villa de Chisay, avec retour à l'abbaye en cas de mort, ou d'entrée dudit Ancelin dans les ordres.

H. 293. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1213-1460. — Donation à Marmoutier, par Jean Richard, chevalier, de trois sous de cens, qu'il avait coutume de percevoir sur la maison de Parçay, 1220. — Autre, par Gilon de Milon, chanoine de Saint-Martin, de trois arpents de vigne, près Saint-Cyr, d'un arpent de pré, près Lavaré, du moulin Boutard, de cinq quartiers de vigne, près Orchaize, *Auricasam*, et de diverses rentes en argent et en grains, 1233. — Les religieux prennent en paiement d'une créance de 51 livres, une maison située dans le bourg de Parçay, 1274. — Bail à rente, par Geoffroy Touché, écuyer du grand prieur de Marmoutier, et Clémence, sa femme, à André Godelin et Jeanne, sa femme, d'une pièce de vigne, de deux roches et de quelques terres, situées au lieu de La Godelinière, 1277. — Acquisition par les religieux, de Pierre Thibault et de Pétronille, sa femme, d'un arpent de terre appelé La Sobillière, situé paroisse de Monnaie,

1283. — Bail à rente, par les religieux, à Nicolas Gaudin, d'une maison et ses dépendances, située dans la paroisse de Parçay, au lieu appelé Crèvecœur, 1293. — Acquisition par les mêmes, d'une rente de 40 sous, assise sur une maison du bourg de Parçay, 1314. — Bail à perpétuité, à Philippe Boisset et Jeanne, sa femme, de deux arpents de terre, appelés l'aitre de La Jumaudière, près le fief de Saint-Georges, 1400. — Autre, du lieu du Coudray, paroisse de Parçay, à Jean Dantan et à Leonet Lehoranche, 1460,

H. 294. (Liasse.) — 48 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1581-1789. — Vente, en 1581, par Pierre Regnault, marchand serger, et Renée Pinon, sa femme, aux moines de Marmoutier, d'une rente foncière d'un setier de froment, 6 boisseaux de seigle, 12 d'avoine et six sous, sur le lieu de La Godelinière, paroisse de Parçay, etc., pour 50 écus d'or soleil. — Contestation, en 1599, entre les religieux et Marin Auffray, tonnelier à Tours, suivie du bornage de deux pièces de terre, sises au lieu de Martigné, près la métairie de Parçay. — Extrait du procès-verbal d'arpentage et appréciation des maisons et terres de La Bourellerie, paroisses de Parçay et Notre-Dame-dOé, dressé par Guillaume Barat, notaire, 1618. — Bail à ferme de la métairie de Parçay, par les religieux, à Jean, Michel, et René Bordier, père et fils, pour 160 setiers de méteil, 80 setiers combles d'avoine et 120 bottes de paille, 1612 ; — en 1627, à Jean Luillier, notaire, et Jeanne Dugué, sa femme, pour 1270 livres. — Bail, par Pierre Fleury, prieur, à divers, des bois taillis appelés Garot et les Prés-Neufs, situés à Parçay et contenant 24 arpents, pour 171 livres, 1626. — Baux à ferme, de 1727 à 1786, de la mairie de Parçay, par les moines, à Jacques Duchamp, laboureur, Jean Duchamp, sergent de la baronie de Rochecorbon et autres, pour 12, 15 et 24 livres. — Mémoire des menues réparations à faire par les héritiers du sieur Babin, ex-fermier de la seigneurie de Parçay, s'élevant à 410 livres 3 sous. — Vente à l'enchère, par les religieux et le cardinal de Joyeuse, de 17 arpents 57 chaînées de terre et pré, dépendant de La Logerie, paroisse de Parçay, pour la construction de la levée de Saint-Georges à Tours, 1602. — Transaction entre Taschereau de Baudry, propriétaire de La Bourellerie, et les religieux, dont les ouvriers avaient, par erreur, coupé un arpent de bois et patureau lui appartenant, 1729. — Bail à ferme d'une métairie appelée La Picaudière, paroisse de Parçay, par les religieux, à Mathurin Lasneau, pour 800 livres, les bois réservés, 1778. — Devis estimatif des réparations à faire au chœur et cancel de l'église de Parçay, portées à 799 livres 10 sous. — Rétrocession à la fabrique de Parçay d'une pièce de vigne qui lui avait été donnée en 1643 par Jean Serée, curé de ladite paroisse, pour une messe et un *Libera*, et dont les successeurs dudit curé avaient, par erreur, toujours joui, 1769. — Procès-verbal de visite de la métairie de Meslay, par Thomas Brossillon, notaire, en présence du cellérier François Gingats, et de Ponce Gaudin, nouveau fermier, 1700. — Bail de la métairie de Meslay, par les moines, à Jean Petit, et Marie-Madeleine Berruer, sa femme, pour 3,500 livres, les bois réservés, 1780. — Détail et contenances du domaine de Meslay et des terres de Cassentin, bâtiments jardins et vergers : bois appelé la Garenne, de 16 arpents 22 chaînées; autre, nommé le Parc, de 34 arpents 76 perches, verger de 5 arpents, étang de 9 arpents, bois taillis dit La Barrerie, de 26 arpents 35 chainées, le lieu de Cassentin, 5 arpents 40, terre de Cassentin, 31 arpents 34, etc. — Baux à ferme de la métairie de Chizai, paroisse de Parçay: en 1596, à André Hallé et Pierre Thierry, pour 30 septiers de froment, 40 de seigle, 70 de méteil, 8 d'orge, 50 d'avoines ; en 1647, pour 134 septiers de blé, 55 d'avoine, etc. — Procès-verbal de l'état de la métairie de Chizay, par Gervaise, notaire, 1760. — Baux de la métairie de Couleur.

H. 295. — 3 plans.

1753-1754. — Plans sur toile de la seigneurie de Parçay-Meslay, levés en 1754 par Pierre Paire, en 10 feuilles. — Autre plan général de Parçay-Meslay, sur toile. — Petit plan du bois taillis nommé La Garenne-de-Meslay, levé en 1753 par Pierre Paire.

H. 296. — 1 pièce, papier.

1692. — PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DU-PÉLERIN. — Déclaration des revenus et charges dudit prieuré, rendue au roi par Pierre Boucaud, prieur, pour obéir à l'Édit de décembre 1691.

H. 297. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin ; 2 plans.

1109-1785. — PRIEURÉ DE PERRIÈRES. — Donation, en 1109 (copie), faite à Guillaume, abbé de Marmou-

tier et à ses religieux, par *Robertus de Curceio*, du domaine de Courmenil, des deux tiers de la dime de Perrières et de diverses autres dîmes. — Commission en cours d'instance, octroyée par François Ier à Guérin Garnier, prieur de Saint-Vigor-de-Perrières, contre François Leunier, vicaire perpétuel d'Épanay, poursuivant le procès entamé par Raimond Treuillet, son prédécesseur, au sujet des dimes. — Bail à ferme des revenus du prieuré, par Claude de Longueil, prieur, à Louis Mallilastre, marchand-laboureur, pour 2,060 livres, plus 250 livres et un cent de paille au curé d'Épanay. — Confirmation des dimes de Perrières, d'Épanay, etc., par le pape Adrien IV. — Différend entre Nicolas Coullibeuf et Gosselin, deux des 4 vicaires perpétuels du prieuré de Perrières, et Charles Bailli, prieur comendataire, seigneur et patron dudit lieu, qui prétendait leur faire payer une partie de la taxe qui lui était imposée, sur les don gratuit et doubles décimes, par le roi. — Arrêt du parlement de Rouen, condamnant les deux curés-vicaires, à payer les décimes jusqu'à concurrence de 50 livres. — Notes des boisseaux de blé donnés aux pauvres des paroisses de Bernière, Épanay et Perrières. — Procédure suivie au parlement de Rouen, de 1746 à 1758, entre les religieux de Marmoutier et Jacques Delacour, curé ou vicaire perpétuel d'Épanay, au sujet des dimes de ladite paroisse. — Enquête faite par Noël André de la Fresnaye, écuyer, lieutenant général au bailliage de Falaise.—Griefs et moyens d'appel fournis par les religieux. — Plans et tables des différents réages que le vicaire considère comme novales. — Noms des témoins qui ont déposé, et de leurs héritages. — Mémoire curieux du curé contre les religieux, qui ont traité ses témoins de faussaires. — Arrêt du parlement, déclarant le curé mal fondé dans sa demande. — Compte de charge et décharge, rendu par Moutier, fermier général, pour une année échue à la Saint-Michel, 1780. — État, en 1785, des revenus du prieuré, s'élevant à 6,3.0 livres, mais il faut en déduire les charges qui paraissent considérables.

H. 298. — 1 plan.

1786. — Plan géométral des dîmes de Perrières et paroisses voisines, près Falaise, levé en 1716.

H. 299. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier ; 4 plans.

1761-1789. — PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE PONT-CHATEAU. — Désignation et contenances dudit prieuré, les mesures comptées par journaux et cordes (le journal, suivant le dire des habitants de Pontchâteau, contient 60 seillons (sillons), le sillon de 24 pieds de longueur sur 4 de largeur ; — l'almanach nantais estime le journal 80 cordes carrées, c'est-à-dire 20 cordes en longueur sur 4 en largeur). — Bail à ferme, par Ambroise Chevreux, cellérier de Marmoutier, à Eulalie Cadou, du revenu dudit prieuré, pour 4,900 livres, plus les charges, savoir : 45 boisseaux de seigle pour aumônes ; 400 livres pour les décimes ; 10 pour le prédicateur du carême ; 150 au recteur de Pontchâteau pour les dimes novales ; le prix de trois messes par semaine ; tous les frais de procédure, etc. — Plans et devis d'un nouveau prieuré à construire. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par Élisabeth Michelet, veuve de Jean-Denis Lescot, fermière, pour 1778 ; puis pour 7 autres années, finissant le 1er janvier 1786 ; ensuite, pour 3 années, finissant le 1er janvier 1789. — Conseil, au sujet de la réédification des bâtiments du prieuré, travail qui coûterait 20,000 livres, ou d'un logement pris dans le bourg, pour le fermier, et appartenant à la dame Lescot, fermière actuelle.

H. 300. — 2 pièces, papier.

1771. — PRIEURÉ DU PONT-DE-DINAN. — Bail à ferme, par le prieur Baptiste de Heu, à Jean Rimonneau, passementier à Tours, du revenu temporel du prieuré de La Madeleine-du-Pont-de-Dinan, pour 2,000 livres.

H. 301. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1650. — PRIEURÉ DE RAMERU. — Copies délivrées, en 1650 par Thomas le Roy, garde des chartes de Marmoutier, de la charte de fondation du prieuré de Notre-Dame-de-Rameru, par deux frères appelés Ebolus et André, et leur cousin Hugues, comte de Dammartin, ainsi que des donations de dîmes et de péages faites au prieuré, par le comte Hugues, et par Simon de *Bello-forti*. — Extraits de divers actes qui sont dans le chartrier de Marmoutier et qui prouvent la conventualité du prieuré de Rameru.

H. 302. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1061-1084. — PRIEURÉ DE RILLÉ. — Donation, à Marmoutier, par Geoffroy Papebœuf et sa femme

Marca, fille du défunt prévot Airard, d'une terre située au nord du *Castellum* de Rillé, pour y bâtir une église et un bourg, 1063. Au bas de cette pièce on voit la croix du comte d'Anjou Geoffroy, et les mots *Signum Gauffredi Comitis* sont accompagnés de signes qui paraissent être des notes tironiennes dégénérées. — Geoffroy de Rillé, chevalier, sur le conseil de l'évêque d'Angers Eusèbe, remplace par des moines de Marmoutier, des clercs nommés chanoines, chargés de desservir l'église du château dédiée à Sainte-Marie et à Saint-Loup, et qui s'acquittaient très négligemment de leur devoir, 1063-1081. — Accord au sujet de Rillé, entre le prêtre Gérard et l'Abbé Barthélemy, 1064-1084. — Ratification par Hugues, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, fils de Hugues de *Aludia*, (d'Alluye) de la donation faite aux moines de Marmoutier par Geoffroy Papebœuf, de l'église de Saint-Loup de Rillé et de ses dépendances, 1064-1084. — Renonciation en plein chapitre de Marmoutier par Gautier Le Roux, de Rillé, aux prétentions qu'il avait élevées sur une terre et un pré appartenant aux moines, 1084. — Renonciation par Hardouin chevalier, et Hildebert son parent, aux réclamations qu'ils avaient formées contre les donations faites aux moines par Geoffroy Papebœuf.

H. 303. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1110-1747. — Accord intervenu en présence d'Aremburge, comtesse d'Anjou, entre Robert Papebœuf et les religieux de Marmoutier, au sujet de dix hommes de l'abbaye dont Robert s'était emparé, 1110-1126 ; autre accord entre les mêmes, relativement à la construction d'un mur, 1102-1105. — Concession conditionnelle par les moines, de la prévoté de Rillé à Gauthier, qui prétendait s'en emparer à titre héréditaire, XIIe siècle. — Donation à Marmoutier par Geoffroy, chevalier, de 2 sous 7 deniers de cens, XIIe siècle. — Accord entre les moines et Robert Arrand, au sujet d'une vigne située près de Rillé et que ledit Robert prétendait être de son fief, XIIe siècle. — Ratification par Robert Papebœuf de la donation faite par lui aux moines de Rillé de la dime de la férie de Saint-Loup, à l'occasion de l'entrée en religion de sa femme Marguerite en 1133, donation qu'il avait ensuite contestée. — Confirmation en 1161, par Mathieu, évêque d'Angers, de toutes les églises et prieurés possédés par Marmoutier dans son diocèse, et notamment de celle de Rillé. — Vidimus de la même pièce, délivré en 1244 par Guillaume, archidiacre d'Angers. — Convention par devant l'archidiacre d'Angers entre Pierre, prieur de Rillé et Mathieu de *Bohorderia* et Robert, son fils aîné, 1217. — Donation au prieuré de Rillé par Joseph, dit Lemonnier, de tous ses biens en quelque lieu qu'ils soient situés, 1250. — Sentence de Michel, évêque d'Angers, partageant la garde des reliques et les offrandes de l'église de Rillé, entre le prieur et les paroissiens, 1254. — Acquisitions et baux à rente de pièces de terre, paroisse de Rillé, de 1460 à 1530. — Lettre du curé de Rillé, à Dom Legoux, garde des chartes à Marmoutier, relatives aux anciens titres de Rillé, 1747.

H. 304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1115-1762. — PRIEURÉ DE RIVIÈRE. — Confirmation aux moines de Marmoutier, par Raoul, archevêque de Tours, agissant comme légat du pape Pascal II, des oblations de l'autel de Sainte-Marie de Rivière, que leur disputait Guillaume de Rivière, 1115. — Papiers déclaratifs en 1588 et en 1672, du prieuré de Rivière. — État des terres labourables, vignes, dîmes, cens, rentes, etc. dudit prieuré. — Huiles dues au prieur et au curé pour l'entretien de la lampe : par le prieur de Champigny, sur tout son temporel, 3 jallais ; par le seigneur de Bascher ou du Bois de Veude, sur le moulin du Gué-d'Availle, 16 pintes ; par Guillaume Philbert, assesseur pour le Roi à Chinon, sur la frèche de Vaubreton, 10 pintes ; par Guillaume Turmeau et Pierre Ploquin, 2 pintes, sur 2 œuvres et demi de vigne au clos Rambert ; par Besnard, Pommier et autres sur trois arpents de terre en frèche, 6 pintes. — Procès-verbal d'arpentage des terres du prieuré en 1689, par Louis Guénon, notaire. — Visite en 1759, des bâtiments, vignes et terres, par Trottier, notaire royal, à la requête de Jacques Brunet, ancien curé de Savigny, fermier dudit prieuré. — État des terres arrentées par le prieur, de 1691 à 1720. — Différend entre les religieux et le procureur du Roi qui, sur des faux rapports avait mis arrêt sur le prieuré de Rivière ; — Précis de l'affaire, prouvant que les 500 à 600 livres données par les héritiers du sieur Briant, curé de la paroisse, pour les réparations dudit prieuré, avaient été employées à cet effet par le curé de Saint-Louans, dépositaire de l'argent, lorsque l'horrible ouragan de 1751, concurremment avec le débordement de la

Vienne, avaient apporté de nouvelles ruines, et tellement détérioré les étables, qu'il avait fallu les abattre.

H. 305. (Liasse.) — 31 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 12 plans.

1226-1743. — CHATEAU DE ROUGEMONT. — Acquisition par les religieux, en 1226, d'un demi arpent de vigne, pour 8 livres tournois ; en 1256 d'un pressoir et d'un arpent de vigne près Chausson, pour 60 livres. — Arpentage des vignes de Rougemont par Philippe Berget, qui trouve 41 arpents, 1568. — Autres arpentages postérieurs, des vignes nouvellement plantées. — État de la récolte faite à Rougemont en 1613, montant à 220 pièces de vin, de 176 pintes chacune. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments de Rougemont et à d'autres domaines de Marmoutier, dressé à la requête de l'abbé Jules-Paul de Lyonne. — Transaction entre les religieux et ledit abbé, qui leur abandonne la jouissance de Rougemont et se réserve seulement un logement dans l'abbaye, lors de ses visites, 1674. — Procès-verbaux de visite, par Daniel Massé, architecte-voyer en Touraine, des bâtiments de Rougemont et autres, appartenants à Marmoutier, 1665. — Mémoire adressé au Roi vers 1735, par les religieux, concernant entre autres travaux, la reconstruction près l'église de Marmoutier, d'une abbatiale, remplaçant celle de Rougemont. — Plans et élévation du château de Rougemont. — Plans des vignes, 1742. — Table du plan de Rougemont et des vignes qui en dépendent, contenant les noms des vignerons qui les façonnent.

H. 306. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1051-1455. — PRIEURÉ DE SABLÉ. — Charte de Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé et neveu du roi de France, Henri I, par laquelle il accorde à Marmoutier l'exemption des droits de péage et autres, à Craon et à Sablé, 1051 environ. — Donation faite à Marmoutier, en 1069, par Robert de Sablé et sa femme Hayvise ou Hadvise, de l'église de Saint-Macut et autres. — On voit au bas de cette belle pièce les croix du roi Philippe I, du comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu, et du comte de Flandre, Beaudoin, ainsi que le monogramme du premier. — Jugement rendu par Raoul, archevêque de Tours, Eusèbe, évêque d'Angers, et Sylvestre, récemment ordonné évêque de Rennes, en qualité d'arbitres, sur plusieurs difficultés qui existaient entre Barthélemy, abbé de Marmoutier, les moines de l'abbaye de La Couture, au Mans, Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, Armand, évêque du Mans, etc., relativement au prieuré de Saint-Maclou de Sablé, que Robert avait fondé et donné à Marmoutier, 1075 environ. — Grande et belle pièce, bien écrite, bien conservée, avec les sceaux plaqués des trois prélats. — Donation au prieur de Saint-Nicolas, par Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et seigneur de Sablé, d'une foire, le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, 1204. — Sentence du même, par laquelle il adjuge aux moines de Saint-Nicolas de Sablé, divers droits, dans la forêt de *Brioneis*, qui leur étaient disputés par les héritiers de Brun Li Ron, vers 1210. — Confirmation devant l'official de l'évêque du Mans, par Robert d'Anvers, de tous les dons que son père, également nommé Robert, avait fait aux moines de Saint-Nicolas de Sablé, 1241. — Sentence de Jean Breslay, bailly de Sablé, qui adjuge au prieur de Saint-Nicolas, contre les religieux et abbé du Perray-Neuf, la dime des moulins de Sablé, qui sont sous le château, 1455.

H. 307. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 2 plans.

1726-1759. — Bail à ferme du revenu temporel dudit prieuré de Saint-Nicolas de Sablé, consenti par Jacques Leclerc, titulaire, à René de Vernay, sieur de Langellerie, pour 2,000 livres, plus 20 setiers de blé et 6 pipes de vin, au curé de Notre-Dame de Sablé pour son gros, les décimes jusqu'à concurrence de 125 livres, etc. — Accord entre ledit Leclerc et François Bellesme, curé de Notre-Dame, au sujet des novales. — Vente de 41 arpents de taillis, dans la forêt de Bellesme, par Guillaume Lohier, religieux de l'abbaye de Solesme, procureur de Lecler, à Jacques Droisnaud et Louis Martais, marchand, pour 6,000 livres. — Plans de ladite forêt, contenant 48 arpents, non compris les fossés. — Procès verbal du règlement de tous les bois du prieuré de Sablé, de l'apposition du quart de réserve et de la division par coupe, par Eynard de Ravannes, de la plantation de 18 bornes, par Jacques Ergo, sur les 138 arpents de bois du prieuré ; — de la marque et délivrance des baliveaux à abattre. — Enregistrement d'un arrêt du 22 juin 1735, qui autorise le prieur à vendre à chaque coupe tous les baliveaux dépassant 40 ans, pour l'indemniser du reculement desdites coupes, de l'ensemencement et

entretien de 14 arpents de friche en glands et faines et de la façon de fossés de 7 pieds de largeur. — Ordonnance de Benoit Eynard, permettant au prieur de faire exploiter 4 arpents de taillis dans la 2e coupe, et 12 baliveaux au dessus de 40 ans, pour régulariser les âges. — Assignation en paiement de 4,000 livres, adressée au prieur Chaussé, par les héritiers de Louis Jaunay, ancien fermier du prieuré, qui n'avait pu vendre un seul taillis pendant les 9 ans de son bail, par suite du reculement des coupes. — Prise de possession du prieuré, de Sablé, par François Chaussé, curé de Berthenay, pourvu dudit office par Benoit XIV. — Consultations contradictoires, données par Dufrementel et Conard, avocats. — Sous-seing du prieur Chaussé, reconnaissant qu'il est dû aux héritiers Jaunay, 4 sèves dans le bois de Saint-Blaise, 2 en celui de Bellenoë, 9 dans ceux de Basinières, etc.

H. 308. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1505-1779. — CHAPELLE ST-AVERTIN-DE-LA-HATERIE. — Fondation en 1505, sous le vocable de Saint-Avertin, d'une chapelle en la paroisse d'Azay, près Châteaugonthier, par Pierre Lemercier, prêtre. — Déclaration de ladite chapelle, désignée sous le nom de La Haterie, 1729. — Extrait par René Alexandre du Liepvre, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, des déclarations rendues depuis 1533 jusqu'en 1770, des revenus et bénéfices de ladite chapelle, 1779. — Remembrance du fief de Ballay, situé près d'Azay, par le même, en la même année.

H. 309. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

XIe siècle à 1257. — SEIGNEURIE DE SAINT-BARTHÉLEMY. — Hubert, fils d'Aleric, Ermensende, sa sœur, et Richilde, veuve de Primaldus renoncent, moyennant 40 sous, à leurs prétentions sur les vignes que Sigebert de Châteauneuf tenait des moines de Marmoutier, XIe siècle. — Donation à Marmoutier, par Angeberge, femme d'*Ingenaldus de Ponte*, de trois quartiers de terre, situés à Saint-Barthélemy, mais dont elle conservera la jouissance jusqu'à sa mort, XIe siècle. — Jugement arbitral de Barthélemy, archevêque de Tours, qui déboute Pierre Felion, chevalier, de ses prétentions sur quatre arpents de terre, situés devant la chapelle de Saint-Barthélemy, et lui alloue 70 livres que paieront les moines de Marmoutier, 1204. — Vente par Julien Forestier, à Pierre de Becherel, d'une cave, dans le bourg de Marmoutier, 1257. — Sceau du prieur de Saint-Barthélemy, bien conservé.

H. 310. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 1 plan.

1596-1785. — Bail à ferme, en 1596, de la métairie de Saint-Barthélemy, par Gabriel Renoud, prévost de Leré, chanoine de Saint-Martin, grand vicaire du cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, à Pierre Paimparé, laboureur, pour 24 setiers de froment, 48 de méteil, 24 de seigle, 6 d'orge, 24 d'avoine, mesure de Marmoutier, 6 aunes de toile, 12 chapons, 18 poulets et 50 botteaux de paille. — Transaction en 1612, entre les religieux et les entrepreneurs des ponts de Tours, pour le paiement de la terre que ceux-ci sont autorisés à prendre sur la métairie de Saint-Barthélemy, pour batardeaux et endiguements. — Bail de ladite métairie, à Jean Paimparé, pour 75 setiers de méteil, 24 de seigle, 30 d'avoine, 150 bottes de paille, 14 chapons, 24 poulets, 1 porc, 1643. — Procès-verbal de plantation de bornes, par suite d'une anticipation du domaine de Beauverger, sur celui de Saint-Barthélemy. — Bail à moitié, en 1664, par Dom Mayeul Hazon, prieur, et Étienne Cherot, sous-prieur, à Jean Paimparé et ses enfants, à charge de suffrages. — Procédure en 1729, entre les religieux et les entrepreneurs des ouvrages du Roi, et procès-verbal d'experts, évaluant à 309 livres les dommages causés par les entrepreneurs des routes, sur une pièce de terre, près Beauverger, dépendante de Saint-Barthélemy. — Requête en 1733, par Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé de Marmoutier, à l'intendant de Tours, contre le sieur Greffier, entrepreneur des ouvrages publics, qui voulait faire combler le fossé de 5 pieds de largeur, creusé le long du grand chemin de Tours à Langennerie, pour la conservation du champ de foire qui se tient le jour de la Saint-Barthélemy. — Ordonnance portant nomination d'un ingénieur pour visiter les lieux. — Plan des chemins et fossés, situés autour de la pièce du champ de foire. — Arpentage des terres de Saint-Barthélemy. — Abornement et circonscription des terres de la métairie, que les religieux se proposent de donner à rente et devoir seigneurial, à raison d'un setier de froment par arpent, 1740. — Accord à ce sujet, entre les moines et Louis Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours. — Vente en 1747, des meubles, etc., de Jean Paimparé jeune, fermier de Saint-Barthélemy, faute du

paiement de 700 livres d'arrérages. — Procès-verbal de visite de la métairie de Saint-Barthélemy, affermée au sieur Gautien-Nampe, maître de poste, dressé par Simon Dorée, maître-maçon, et Gilles D'Orléans, maître-couvreur. — Convention en 1772, entre les moines et la dame Nampe, pour le renouvellement du bail de Saint-Barthélemy, ladite dame reconnait avoir reçu du Roi, 550 livres, pour terres prises pour le pont de Tours. — Baux à ferme, jusqu'en 1782. — Extrait du partage de la succession de Mathieu Chenon, fourrier-vétéran des camps et logis du Roi, relativement à deux pièces de terre, l'une de 16 arpents et demi, appelée Guillery, et l'autre de 6 arpents, appelée La Justice, chargées d'une rente de 12 boisseaux par arpent.

H. 311. — Registre in folio de 18 feuillets, papier.

1743-1789. — Livre des rentes et recettes en grains de la métairie de Saint-Barthélemy. — Accensement en 1761, à divers particuliers de 64 arpents, 72 chainées de terres labourables, dépendant de la métairie de Saint-Barthélemy, paroisse de Saint-Symphorien, à raison d'un setier de froment par arpent. — Autres accensements au sieur Mathieu Chesnon, fourrier des logis du Roi, d'une pièce de terre, dite les Guillery, contenant 16 arpents et demi, pour 16 setiers 6 boisseaux de froment; — aux sieurs Pierre Plasseau et Louis Caillet, vignerons, de trois arpents 82 chainées, faisant partie d'une grande pièce, appelée La Justice, joignant le chemin de Boisbis à la grande route, pour 3 setiers 9 boisseaux; au sieur Barthélemy Deslandes, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, d'une partie de la pièce du clos Moreau et de la totalité de celle de La Plante, contenant ensemble 3 arpents 79 chainées, pour 3 setiers 10 boisseaux de froment.

H. 312. — Registre grand in-folio, 30 feuillets, papier.

1743-1787. — Autre livre des rentes et recettes en grains, de la métairie de Saint-Barthélemy. — La pièce de Guillery contenant 16 arpents 50 chainées, partagée en 1787, entre 15 propriétaires, doit 16 setiers 6 boisseaux. — La Chainaye, contenant 3 arpents 25 chainées, appartenant à François Bonneau, doit 3 setiers 3 boisseaux. — Partie du clos Moreau, possédée en 1787, par M. Chabelard de La Barre, chanoine de Saint-Venant, doit 3 setiers 3 boisseaux de froment. — Toutes les terres sont en outre sujettes à la dîme et autres droits seigneuriaux.

H. 313. (Liasse.) — 2 plans et une table de 3 feuillets.

1743. — Plan de la métairie de Saint-Barthélemy, levé en 1743 (sur parchemin), par Louis Pardessus. — Autre plan sur papier de la même métairie, non signé.

H. 314. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 3 pièces parchemin; 1 plan.

1413-1781. — MAISON DE SAINT-BENOIT, A TOURS. — Copie authentique de la vente, faite à Marmoutier par Guillaume et Jean Le Saintier, d'une maison, située à Tours, rue de la Guerche, moyennant 262 livres 5 sous tournois, 1413. — Transaction, homologuée au parlement, séant à Poitiers, entre les religieux de Marmoutier et frère Robert Gournier, actuellement moine de Montier-Neuf de Poitiers, qui avait acheté cette maison lorsqu'il était aumônier de Marmoutier; la propriété est maintenue à l'abbaye, frère Robert n'en aura que l'usufruit sa vie durant, 1422. — Baux de ladite maison, appelée la maison de Saint-Benoit, consentis par les religieux: en 1560, à Etienne Bertereau pour 70 livres par an; — en 1657 à René Seguin, sieur du Puy, pour 550 livres; — en 1746 à René Chalons, commissaire des poudres et salpètres pour 650 livres; la dite maison, appelée à cette époque Saint-Pierre-de-Rome. — Déclarations de la maison Saint-Benoit, plus tard de Saint-Pierre-de-Rome, rendues par les religieux de Marmoutier au fief du chambrier de la collégiale de Saint-Martin, de 1614 à 1748.

H. 315. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 plans.

XIe siècle-1529. — SAINT-CYR. — Vente à Marmoutier par Gauzbert, chanoine de Saint-Martin de Châteauneuf, et par Ingelard, fils d'Arnoul, de huit arpents de terre, situés près le lieu appelé Le Frêne, XIe siècle. — Rachat par les religieux, moyennant 75 livres, d'une rente annuelle de douze livres et une lamproie, qu'ils devaient sur l'île et les écluses de Vaugenais, à Philippe de Fourques, bourgeois de Tours, 1302. — Sentence, de Jean Godeau, lieutenant de Louis d'Avaugour, maître général et enquêteur des Eaux et Forêts de Touraine, qui maintient les religieux dans la possession de leurs écluses dans la Loire, au lieu de Vaugenais, 1425. — Bail du lieu de Bezay, à Saint-Cyr, fait par les religieux, à Jean Fleury le jeune, pour

25 livres et 14 chapons par an, 1529. — Plans de La Haye-Bodin et de La Clarté à Saint-Cyr.

H. 316. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1034-1494. — Prieuré de Saint-Laurent-en-Gatines. — Ratification, par Tedase des Roches et ses fils, de la vente que Beroald avait faite à Marmoutier, du bénéfice qu'il tenait dudit Tedase, 1034 à 1064. — Transaction entre Guicher, fils de Guicher, chassé de Châteaurenault, par la guerre et habitant actuellement Blois, et les religieux de Marmoutier, par laquelle ledit Guicher renouce moyennant 10 livres, à certaines exactions qu'il exerçait sur les religieux et sur les habitants de Saint-Laurent, 1062. — Autre transaction, entre le même Guicher, seigneur de Châteaurenault et les religieux, autorisant ces derniers, moyennant 40 sous et d'autres avantages, à couper des bois de construction dans la forêt de Saint-Laurent. — Main-levée de saisie de temporel, accordée à frère Étienne, sacristain de Marmoutier par Macé de Saint-Père, bourgeois de Tours, lieutenant d'Itier de Puyamar, bailly de Touraine, 1331. — Jean Benais et Isabeau, sa femme, reconnaissent avoir reçu de l'abbé de Marmoutier, une fois 30 livres et une autre fois 36 livres pour services rendus, 1336. — Vente pour 70 sous, d'une rente d'un setier de froment, par Jean Rousseau, à Clément le Bourguignon, 1347. — Sentence des Requêtes du Palais qui maintient les religieux dans la possession de leur maison forte de Saint-Laurent, et défend aux habitants de passer sans permission, soit isolément, soit en procession dans le jardin desdits religieux, 1494.

H. 317. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 4 plans.

1516-1763. — Bail à ferme, en 1639, de la terre et seigneurie de Saint-Laurent par Jacques de Loynes, religieux, procureur-général de Marmoutier et Jean Besin, receveur-général du duché de Richelieu et de ladite abbaye, agissant pour le compte du cardinal, duc de Richelieu, abbé, à Louis Martineau, marchand, pour 1,800 livres. — Transaction, en 1516, entre les habitants de Saint-Laurent et les religieux, qui leur donnent à chacun une quantité de terre suffisante, dont ils paieront le 9me denier et la dîme, à la condition de renoncer à tous droits d'usage, bois mort, pacage, etc, dans les bois de ladite seigneurie. — Autre, en 1548, entre le cardinal de Lorraine, abbé, et lesdits habitants, qui pour le même désistement, obtiennent en toute propriété 300 arpents de bois. — Procès-verbal de la délivrance des dits bois, faite le 27 décembre 1550, en vertu de deux arrêts du parlement, par Jean Dargouges, écuyer, seigneur de Vaux, lieutenant du bailli de Touraine, et Louis Travers, procureur de l'abbaye. — Bail en 1583, pour 59 ans, de la métairie des Loges, paroisse de Monnaie, contenant 90 arpents, par Jean de La Roche-Foucault, abbé, à Charles Houdry, seigneur du Guay, pour 300 écus. — Sentence des requêtes condamnant en 1564 Cardin Arrault, à payer une rente de 10 setiers de froment et 2 de seigle et avoine, à Denis Danviray, correcteur en la chambre des Comptes, comme détenteur de tout ou partie du lieu des Chesneau, à Monnaie. — Aliénation en 1589, d'une futaie de 12 arpents, appelée le bois de La Butte, par le cardinal de Joyeuse, abbé, à Bertrand Brossillon, pour 1,020 écus; — Distribution entre divers créanciers, des prix des domaines de La Butte, le clos Barrault, La Gallesnière, Le Fresne, etc., par Georges Catinat, lieutenant-général. — Lettre de Jean Harel, supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur, autorisant les religieux à opérer le retrait de la métairie de La Butte, contenant 6 arpents de pré, 20 de taillis, et 80 de terre, qu'ils avaient arrentée, et qui est aujourd'hui mise en vente par décret, 1655. — Obligation de Jeanne Drouin, veuve de René Duperray, contrôleur au grenier à sel de Tours, adjudicataire du lieu de La Butte, s'engageant à payer dans la quinzaine au religieux 29 années d'une rente de 5 livres, assignée sur la dite métairie, 1659. — Plan et arpentage du bois taillis de La Butte, 1660-1661. — Retrait du même taillis par les religieux, sur ladite dame Duperray. — Adjudication de la coupe de sept pièces de bois taillis, près Saint-Laurent, avec tous les chênes et baliveaux qui s'y trouveront, par monseigneur de Fleury à Maurice Després pour 5,260 livres. — Plan desdits bois, levé en 1743 par Nozeriaux.

H. 318. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1447-1714. — Chapelle Saint-Nicolas. — Bail à ferme en 1447 du lieu de La Masure, paroisses d'Oé et Parçay, contenant 3 arpents et demi, et demi quartier de vignes, par Pierre L'huillier, chapelain, à Étienne Saulnois et Philippe, sa femme, pour 15 sous et 2 poules, à la charge de faire construire une maison

audit lieu dans l'espace d'un an. — Bail à perpétuité, en 1478, du dit aitre, *vulgò* appelé La Christotière, paroisse de Parçay, par ledit L'huillier, curé de Noyant, petit aumonier de Saint-Martin de Tours, et titulaire de la chapelle Saint-Nicolas près Marmoutier, à Jean Fouquet, pour une rente de 30 sous, 2 chapons et 2 poules, plus 2 sous 8 deniers de cens aux religieux de Marmoutier, et à la condition d'en laisser jouir pendant sa vie, la veuve d'Étienne Saulnois. — Procédure en 1603, de Toussaint Peuveret, infirmier de Marmoutier, contre André Haslé, Jacques Girault, Robert Lefebre, Mathurin Delalande et huit autres détenteurs de ladite frèche, qui doivent 3 années d'arrérages. Requêtes du chapitre, etc. — Procès-verbal de compulsoire des titres. — Arpentages en 1639 et 1659 et conférences de La Christotière, *alias* Saint-Nicolas, portant reconnaissance et liquidation en argent des arrérages dûs par Jacques Hallé, métayer de La Riberdière, Pierre Deschamps, Charles et Étienne Guyet, Pierre Gousté, fermier d'une portion de La Poivrie, etc. — État des paiements faits par les détenteurs des frèches de Beauverger, qui doit 6 setiers de froment et seigle et 22 jalais de vin ; de La Rabière, chargée de 13 boisseaux et du Clos-Bouet, qui en doit 15.

H. 319. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1223-1785. — Saint-Ouen, *modò* Sainte-Radégonde. — Donation à Marmoutier, par Pierre Fenion, Chevalier, de 16 sous 3 deniers de cens, sur une roche et une maison, situées au bourg de l'abbaye, 1223. — Bail par les religieux de la cave et de la maison du Colombier, à Robert, dit le Coconnier et à Isabelle, sa femme, pour 10 sous de cens annuel, 1275. — Testament de Geoffroy, dit Roye, léguant à Marmoutier cent sous de rente et un demi muid de froment, 1316. — Autre de Jean du Bois, donnant à la même abbaye 40 sous de rente et des objets mobiliers à diverses personnes, 1336. — Arrentement par les religieux, à Robert Barrault et Guillemette, sa femme, de 2 pièces de terre à Saint-Ouen, pour 2 sous 6 deniers par quartier, 1450. — Vente par Michelet Brodeau et Denise, sa femme, à Guillaume Danet, dit Messac, prêtre, de 2 caves, près l'église de Saint-Ouen, 1456. — Baux à ferme, par les religieux, à Pasquier et à Charles Richer, d'une grande cave en roc, appelée la cave Bricollier, située à Saint-Ouen : au premier en 1629, pour 20 sous ; au second en 1663, pour 3 livres. — Bail du lieu de La Lavanderie, situé près la grande porte de l'abbaye, consenti par les religieux, à Martin Grosset, pour 150 livres, 1785. — Décret de la terre de Vaudour.

H. 320. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1777-1778. — Prieuré de Saint-Palais. — Décret d'union de ce prieuré et de ses domaines, à la cure dudit lieu, en vertu d'un brevet accordé par le Roi, le 7 juillet 1776, sous la condition que lui et ses successeurs auront le droit de nommer à la cure. — Déclaration de Jean Baslin, curé de Saint-Palais, reconnaissant devoir annuellement aux religieux de Marmoutier, 3 livres 4 sous de redevance et prestation, le 4e vendredi après Pâques, pour droit de patronnage, table abbatiale, droits d'officiers, etc.

H. 321. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1475-1710. — Clos Saint-Pierre. — Extrait authentique d'un bail à rente de cinq quartiers de vignes au clos Saint-Pierre, paroisse de Saint-Georges, consenti par les religieux de Marmoutier, en 1475, à Jean Guignon et Guillemette sa femme, pour 31 sous par an. — Sentence rendue par René Rousseau, bailly de Marmoutier, condamnant M. Ségouin, trésorier de France, à payer à François Ruer, fermier de la seigneurie de Marmoutier, 2 années d'arrérages de ladite rente de 31 sous, 1683. — Différend entre François Ruer et Jacques Tertereau, au sujet d'une portion de cette rente, 1689. — Procès-verbal des ruines causées par le débordement de la Loire, des 10 et 11 novembre 1710.

H. 322. (Liasse.) — 6 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

1040-1788. — Seigneurie de Sapaillé. — Confirmation à l'abbaye de Marmoutier par Eudes Le Roux, vicomte de Châteaudun, de la terre de Sapaillé, qui lui avait été donnée par le vicomte Geoffroy, père d'Eudes, en considération d'un remède fourni par Jean, moine de Marmoutier, vers 1040. — Accord entre les religieux et André, surnommé Arribat, au sujet des biens qui avaient appartenu à Renauld le jeune, habitant de Tours, et qui étaient échus audit André Arribat lors la prise de Tours, par le comte Geoffroy-Martel, 1044-1064. — Vente à Marmoutier, pour 50 livres par Geoffroy Phélion, chevalier, de tout

ce qu'il possède dans le fief de Sapaillé, et confirmation de ladite vente par Eudes Phélion, 1271. — Autre vente aux religieux, pour 47 sous, par Jean de La Voie (*de Via*), d'un setier de froment de rente, 1277. — Acquisition par André Paimparé, sur Guillaume Le Chanteur, d'une maison et de onze quartiers de terres et vignes, situés à Sapaillé, 1433. — Retrait féodal de ladite maison, par les religieux de Marmoutier, 1434. — Échange fait par les moines avec Jean Marpault, de plusieurs pièces de terres labourables qui ont été unies au domaine de Sapaillé, 1448. — Sous-seing, entre frere Adam Lecomte, prieur, et Jean Lecomte, laboureur, qui est autorisé à planter en vigne une pièce de terre de 40 chaînées, située près des ouches de Sapaillé et à en jouir gratuitement pendant 10 ans, 1623. — Bail à ferme en 1662 de la seigneurie de Sapaillé, à Gilles Faguet, pour 40 setiers de méteil, 20 d'avoine et des menus suffrages. — Procédure en 1775, entre Mgr de Fleury, archevêque de Tours et abbé de Marmoutier, et François Brault, charpentier, qui devait 27 années d'arrérages d'une rente de 13 livres 19 sous, et 21 jallais de vin, dont 14 font un poinçon.

H. 323. — 2 Registres in-folio, 97 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des titres de la Seigneurie de Sapaillé. — Les pièces analysées remontent à 1040 environ. — Confirmation par Eudes, vicomte de Châteaudun, de la donation de Sapaillé, faite à Marmoutier, par le vicomte Geoffroy, son père, vers 1040. — Accord des religieux avec Gilduin de Maillé, qui leur rend une pièce de terre en bois qu'il avait usurpée, et reçoit en récompense un cheval, un muid de blé, et 5 livres pour Agnès, sa femme. — Acquisition en 1175, par Hugues do Fursy, des rentes et autres droits dépendants du fief de Sapaillé. — Hervé du Mesnil, prêtre, fils de Philippe du Mesnil, chevalier, cède aux moines la moitié de cinq arpents de terre, situés audit lieu. — Aveu du fief du Mortier, paroisse de Saint - Symphorien, fait à l'abbé Étienne, eu 1266. — Bail à perpétuité des vignes de Champ-Chardon, consenti par l'abbé Guillaume, à Raoul Fondmal, archidiacre de Tours, vers 1253. — Conférences des frèches, appelées La Bigottière, Les Ouches, La Rigaudière, La Rabaudière, Le Gros-Buisson, La Huberdière, etc., situées paroisse de Saint-Symphorien et dépendant de Sapaillé. — Baux à ferme de la terre de Sapaillé, de 1444 à 1729, consentis par les religieux, à Étienne Guinard, Jean Bourbaillou, Pierre Ledoyen, Mathurin Dubin, etc.

H. 324 (Liasse.) — 17 pièces parchemin ; 1 sceau.

1083-1483. — Prieuré de Semblançay. — Donation à Marmoutier par Adelelme de Semblançay, de la moitié d'une pièce de terre et d'un four, situés dans ledit bourg, en considération des secours qu'il avait reçus dans une grave maladie, du moine Guanelon, 1083. — Autre donation par Gauthier de Villiers (*de Villaris*), d'une terre appelée *Quarta Firmati*, proche Semblançay, 1090. — Transaction entre les religieux et Robert de Semblançay, qui se désiste de toutes ses prétentions sur une vigne située à Semblançay, appelée la vigne d'Hidulphe Cordier du Pont, *vinea Hidulfi cordarii de Ponte*, 1091. — Sentence d'Angebard, archevêque de Tours, condamnant Robert de Semblançay, à abandonner aux moines certaines vignes dont il leur contestait la propriété, 1148 à 1155. — Bail par Philippe, prieur de Semblançay, à Pierre Nazelin, de la terre de Belleville, XII[e] siècle. — Donation par Raoul de Saint-Mars, de la dîme qu'il possédait sur une grange nommée *Calvis* et de différentes pièces de terre, voisines de celles des religieux, XII[e] siècle. — Confirmation par Robert de Pernay (*de Perroniaco*), seigneur de Semblançay, des dons et legs faits par ses prédécesseurs aux moines de Marmoutier et à leur prieuré de Semblancay, 1207. — Donation à Marmoutier par du Plessis, de la terre des Rubenières, 1223. — Vente à l'abbaye par Guillaume Garreau, Pétronille, sa sœur et Aremburge, leur mère, de maisons, vignes et terres, appelées La Baste, pour 7 livres et demie, 1224. — Donation au prieuré de Semblançay, par Hugues de Perrone, prêtre, d'une maison et de ses dépendances, le tout situé dans le fief dudit prieuré, 1265. — Transaction, par laquelle Guillaume Larchevêque, sire de Parthenay, seigneur de Semblançay et Jeanne de Montfort, sa femme, abandonnent à Marmoutier 15 arpents de terre, un pré appelé le pré de Mayne, et la Voierie haute et basse du bourg et de la chatellenie de Semblançay, 1290. — Lettre de Jean Larchevêque, sire de Partenay, seigneur de Semblancay, déclarant qu'il n'a point voulu porter atteinte aux droits du prieur de Semblançay, en faisant détenir en prison une femme nommée Isabeau de Rillé, estagière dudit prieur, 1348. — Transaction entre René, duc d'Alençon, seigneur de Semblançay, et le prieur dudit lieu, appelé Pierre

Thierry, par laquelle le duc abandonne au prieur, en échange des droits d'usage que ce dernier possédait dans la forêt de Semblançay, 50 arpents de bois et bruyères, en deux pièces, situées dans ladite forêt, 1483.

H. 325. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin ; 1 plan.

1506-1782. — Bail à ferme en 1545, du fief, terre et Seigneurie du prieuré de Semblançay, par Gilles Baudouin, chanoine de Saint-Martin, procureur de Pierre Guizard, sacristain de Marmoutier, à Mathurin Foucault, pour 200 livres et 12 chapons. — Bail à moitié en 1552, de la métairie de Belle-ville, même paroisse, par le sacristain Etienne Cellier, prieur, à Etienne Picard, laboureur, qui donne en outre 12 poulets, 48 œufs, 6 chapons et 4 poules. — Bail dudit prieuré en 1569, par le prieur et sacristain, à Pierre Regnard ou Renard, imprimeur, pour 300 livres. — Cession du même bail par ledit Renard, attaché au couvent, à Olivier Robichon, marchand à Fondettes. — Baux à ferme en 1576-1595 du lieu et métairie de Baulin, paroisse de Semblançay, par Mathurin Cothereau, prieur de Semblancay, à Jean Texier et autres, pour 53 écus un tiers d'argent, et 6 chapons. — Bail du revenu temporel du prieuré de Semblançay, par frère Adrien Dallais, prieur et sacristain, à Jehan Geslain, à la charge de payer le gros dû au curé de Semblançay, célébrer le service divin, payer le luminaire, donner un dîner au curé et à ses vicaires, faire tenir les assises. — Bail en 1782, de la maison prieurale de Saint-Martin de Semblançay, par les religieux à Marie Pineau, veuve de Jean Brossay, cabaretier au bourg, pour 180 livres. — Différend, en 1506, au sujet des limites des paroisses de Semblançay et de Charentilly, entre les procureurs desdites paroisses. — Autre en 1517, entre Jean Chotard, secrétaire et prieur de Semblançay, et messire Jacques de Beaune, chevalier, bailli et gouverneur de Touraine, baron de Semblançay et seigneur de La Carte, ce dernier étant accusé d'avoir fait hausser la chaussée de son étang de Semblançay, au point de submerger les bâtiments et le clos du prieuré, et de s'être arrogé en outre les droits de moyenne et basse justice, de four à ban et de boucherie. — Aveux et dénombrement du prieuré de Semblançay, rendus de 1521 à 1723 par les prieurs sacristains, et les religieux de Marmoutier, aux seigneurs de Semblançay Jacques de Beaune, Louis de La Tremouille, Honoré-Charles D'Albert, duc de Montfort et de Luynes. — Baux à ferme de 1756 à 1773 du revenu temporel du prieuré de Semblançay, à Jean Brossay, cabaretier, pour 70 livres, puis pour 100. — Papier au vrai des dépendances et rentes seigneuriales et foncières du prieuré de Saint-Martin de Semblancay, dressé en 1670, par Luc Bonhumeau, notaire à Semblançay, en présence de François Graslin, notaire à Luynes. — Terrier en 1720, du fief, terre et seigneurie du prieuré de Semblançay. — Pièces de 1581 à 1608, concernant une métairie, dite de Belleville, *alias* le Bois-aux-Moines. — Bail emphytéotique dudit lieu pour 59 ans, par Isaïe Saunay, sacristain, à Mathurin Gouhier, pour 15 livres et 2 chapons. — Procès-verbal de visite et arpentage de ladite métairie par Pierre Viel, notaire ; homologation dudit bail par le chapitre de Marmoutier, en 1608. — Transaction en 1618, entre le sacristain Adrien Dallée et Samuel Isambert, écuyer, seigneur de Launay, etc., paroisse de Semblançay, qui se prétendait propriétaire de haies, truisses, etc., joignant les noues et prés d'une métairie appelée La Bigotière, et dépendant du prieuré de Semblançay. — Aliénation en 1586, par Cottereau, d'une rente de 5 livres sur le lieu de la Petite-Baste, près le moulin de Semblançay, pour payer sa part des deniers fournis au Roi par le clergé. — Bail à rente foncière, en 1697, par les religieux de Marmoutier, au profit du sacristain, de deux caves avec cour et petit bâtiment clos de murs, joignant l'église Saint-Oyn (Ouen), et situé sous l'enclos appelé La Secrétainerie, pour 6 livres, — titre nouveau de cette rente.

H. 326. (Liasse.) — 9 plans.

XVIIIe siècle. — Plans des futaies de Chahaigne et de Baulin, ainsi que des terres et bâtiments dudit Baulin ; le tout dépendant du prieuré de Semblançay.

H. 327. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1449-1769. Prieuré des Sept-Dormans. — Bail emphythéotique, pour 42 sous 6 deniers, par les religieux de Marmoutier, de la place d'une maison, située près du cimetière de Saint-Symphorien des Ponts de Tours, 1449. — Bulle du pape Innocent VIII, en faveur de Brice Houssaye, prieur de Sept-Dormans, 1491. — Provisions dudit prieuré, accordées à Jacques Delveaux par Louis Pot, abbé de Marmoutier, 1501. — Sentence du siège présidial de Tours, qui condamne à

payer 8 livres 5 sous plusieurs plaideurs, appelant d'une décision du bailly de Marmoutier, dans un différend avec les religieux, 1557. — Visa, par Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, de la nomination, comme prieur des Sept-Dormans, de Simon Houdry, chanoine de la cathédrale, 1652. — État des revenus du prieuré, incomplet et sans date, mais de la première moitié du XVIe siècle. — Autre état dressé en 1669. — Permission par le révérend père visiteur, Pierre Danet, de transporter dans la grande église de Marmoutier, les reliques trouvées dans la chapelle des Sept-dormans, 1681. — Enquête, constatant la chute de ladite chapelle, par suite de l'éboulement du rocher sur lequel elle était élevée, dans la nuit du 19 au 20 mars, 1747. — Procès-verbal de l'ouverture des tombeaux contenus dans la chapelle des Sept-Dormans, 1769.

H. 328. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1241-1647. — Prieuré de Sigournay. — Concession en 1241, aux moines de Saint-Saturnin-de-Sigournay, par le chevalier *Aimericus Ruphus*, d'un four, situé près Sigournay, et de la dîme de son moulin de Loley. — Transaction, passée en 1266, entre l'abbé de Marmoutier, Étienne, et le seigneur de Sigournay, au sujet de certaines redevances (copie). — Bail à cens, par les religieux, à Jean Botereau, cultivateur, d'un quartier de terre, joignant le cimetière de Sigournay, 1439. — Provisions de la cure de Sigournay, par Nicolas, évêque de Luçon, en faveur de Natalis Charbonnel, 1464. — Aveu du prieuré de Sigournay, rendu en 1671, par le prieur Charles de La Haye, à dame Louise de Croisille, veuve de Georges Gillier, baron de Sigournay. — Bail à moitié de la métairie de Lagrange, dépendante du prieuré de Sigournay, 1674.

H. 329. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1065-1676. — Prieuré de Sonzay. — Donation à Marmoutier de l'église de Sonzay, par Hugues de Saint-Christophe, en considération de l'assistance qu'il avait reçue des moines pendant une maladie, 1065-1084. — Autorisation de ladite donation, par Raoul Ier, archevêque de Tours. — Contestations entre les moines et divers particuliers, au sujet de la propriété de la vigne de Brèche, qui avait été donnée à l'abbaye, libre et quitte de tous droits, par Geoffroy et sa femme Letgarde ; épreuve par le fer chaud et duel judiciaire, XIe siècle. — Donation aux moines de Sonzay, par Hugues de Saint-Christophe, d'une pièce de terre, près ledit lieu, et des droits de pacage, pasnage et autres, dans ses bois, XIe siècle. — Autre donation, par un chevalier, nommé Ingelger, des domaines de Beaugé (*Balgeio*) et du Mortier (*Morterio belli*), près Sonzay, 1124-1137. — Éléazar de Faye et Lucie, sa femme, autorisent un de leurs serfs, nommé Geoffroy, de Sonzay, à se faire moine de Marmoutier, XIIe siècle. — Donation au prieuré de Sonzay, par *Roselli*, des dîmes et terrages qu'il tenait de Pierre de Brion (*de Brium*), 1243. — Vente à Marmoutier, pour 36 livres, par Jean d'Alluye (*de Aleia*) seigneur de Chateaux, et Hugues d'Alluye, son fils aîné, du bois qu'ils avaient acheté de Guillaume de Baugé et qui était situé paroisse de Sonzay, 1238. — Sur la présentation de l'abbé de Marmoutier, Vincent, archevêque de Tours, nomme curé de Sonzay, Jean Ringunelli, en remplacement d'André de Chaumont, qui ne réside pas, 1264. — État et situation du prieuré de Sonzay, lors d'une visite d'une personne ecclésiastique, qui n'est pas nommée, XIIIe siècle. — Bail à perpétuité, du domaine des Jabinières, fait par les religieux, à Pierre Godefroy, et Gilette, sa femme, pour un setier de froment et deux chapons de cens, 1444. — Bail à ferme, du prieuré de Sonzay, fait à Jean Nobileau, pour 350 livres par an, 1562. — Lettre du sieur Pinot, curé de Sonzay, au procureur de Marmoutier, relativement à une litre, placée autour de l'église de Sonzay, par le seigneur, 1676.

H. 330. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1549-1785. — Baux à ferme du temporel dudit prieuré, consistant en domaines, cens, rentes, dîmes, lods et ventes, profits de fief, etc., consentis par Pierre Guérard, sacristain, pour 400 livres, à la charge de payer 10 livres à l'archevêque, 30 sous à l'archidiacre d'Outre-Loire, 20 sous à l'archiprêtre, 18 setiers de seigle et 6 de froment, et 3 pipes de vin au curé de Sonzay, 1549 ; — d'un arpent 80 chaînées de terre et prés, appelés le Pré-aux-Moines, par Jean de Luzey, seigneur de Bessé, pour 20 livres, 1688. — Marché, entre Isaïe Jaunay, sacristain, et Jacques Ridde, prêtre, qui prend l'obligation de célébrer ou faire célébrer pendant 9 ans, deux messes basses chaque semaine, en la chapelle du château de la Motte-Sonzay, et quatre grandes, aux fêtes annuelles, en l'église paroissiale, même de payer le festin donné lesdits jours aux gens d'église, pour

une rente de 26 livres, le profit des oblations auxdites fêtes, et jouissance d'une ouche et chènevière, sise près et derrière la maison du prieuré, 1602. — Baux à ferme, par les religieux : de la métairie du Mortier-aux-Moines, pour la conservation d'une rente de 30 livres, due par René Plumereau, fermier du prieuré de Sonzay, 1687 ; — du revenu du prieuré, compris les terres du Clos-Neuf, la métairie de La Hérissière, à Louis Jousset, procureur de la châtellenie de La Motte, pour 120 livres, 1771 : le Clos-Neuf avait été cédé à Marmoutier, en 1687, pour 300 livres. — Consistance des terres du prieuré de Sonzay, s'élevant à 91 arpents, 53 chainées, 1741. — État des réparations à faire, à une chambre de La Hérissière. — Offre d'une rente de neuf setiers de froment, faite aux religieux, par le baron de Gauville, pour le fief du prieuré de Sonzay, et le titre de conservateur des chasses sur les bois et les terres. — Lettres de la baronne de Gauville, sa mère, à ce sujet, 1779. — Devis des bois à employer, pour la construction d'un bâtiment de 60 pieds, devant servir de grange et d'écurie.

H. 331. (Plans.) — 4 pièces, papier.

1741-1787. — Plan géométral du fief et seigneurie du prieuré de Saint-Genest de Sonzay, levé par Pardessus. — Autres plans du prieuré de La Madelaine, en la paroisse de Sonzay et du domaine de La Hérissière. — Minutes du plan des terres de La Motte-Sonzay, appartenant au marquis d'Illiers.

H. 332. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

XIe-XIIe siècle. — PRIEURÉ DE TAVANT. — Donation de Tavant à Marmoutier, par Thibaut, chevalier, 987 ; belle copie un peu postérieure. — Confirmation, par Bouchard II, seigneur de l'Ile-Bouchard, de la précédente donation faite par son oncle Thibault, 1020. — Bouchard III, seigneur de l'Ile, pour dédommager les religieux de Tavant des pertes que leur avait occasionnées sa lutte avec son oncle Geoffroy, leur donne la moitié du prieuré de Rivière, et confirme ses précédentes donations, vers 1070; pièce très endommagée et très rongée par le bas. — Charte-notice relative à la même donation, confirmée par Peloquin, neveu de Bouchard. — Donation par les moines de Tavant à ceux de Noyers, de l'emplacement où avait été bâtie l'église de Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard, 1106. — Accord entre les moines de Marmoutier et ceux de Dol, au sujet de la dîme de Panzoult, 1134-1147.

H. 333. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1207-1292. — Confirmation par Geoffroy, archevêque de Tours, de la paix faite entre le prieur de Tavant et Barthélemy, seigneur de l'Ile-Bouchard, 1207. — Sentence du même archevêque condamnant Michel du Pont, *de Ponte*, à laisser jouir le prieur de Tavant d'un chemin qu'il avait obstrué, et à rendre aux lépreux de Tavant un emplacement où il avait construit un four, 1207. — Autre sentence de Hugues, abbé de Marmoutier, au sujet d'un pressoir, près l'Ile-Bouchard, disputé par Raginald, prieur du Grès, à Geoffroy, prieur de Tavant, 1219. — Concession d'une maison avec cave, par Geoffroy, prieur de Tavant, à Jean, curé de Saint-Nicolas du même lieu, 1223. — Sentence de l'official de Tours, déchargeant les religieux de Marmoutier de tout péage sur les terres de Bouchard, seigneur de l'Ile-Bouchard et de Rochefort, 1233. — Accord, devant Adam Pannetier, bailly de Touraine, entre le prieur de Tavant et les marchands, passant sur l'écluse dudit monastère, 1243. — Accord entre Olivier de l'Ile-Bouchard, seigneur de Rivarennes, et Jean, prieur de Tavant, au sujet de l'herbe de prairies, sises auprès de Rivarennes, 1253. — Autre accord entre le même prieur et Théobald de La Mothe, au sujet du droit de pacage dans les bois de La Jarrie, 1257. — Sentence arbitrale, rendue par Guillaume, abbé de Bourgueil, entre les prieurs de Tavant et de Saint-Louans, près Chinon, qui se disputaient la dîme de Beauvoir, en la paroisse de Brizay, 1261. — Droits et privilèges accordés au prieuré de Tavant, par Barthélemy, seigneur de l'Ile-Bouchard, 1267. — Charte d'André, chefecier de Saint-Mexme de Chinon; Jean, prieur de Tavant, et Jean de *Brichia*, *clericus uxoratus*, s'accordent devant lui et devant frère Jean, de Saint-Benoît, précepteur de la maison du temple de l'Ile-Bouchard, au sujet d'une certaine mesure de vin, dont ledit prieur se prétendait frustré, 1273. — Donation au prieuré, de la dime de Panzoult, par Philippe de Peillaloe, 1276.

H. 334. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1335-1679. — Achats de pièces de bois, sis au Bouchet, par le prieur de Tavant, Joufroy de Bai-

gnoux, en 1335 et 1346. — Différend, entre les religieux de Tavant et Joachim Méron, seigneur de Panzoult, au sujet de la maison presbytérale de Panzoult et de ses dépendances, 1509. — Sentence du lieutenant-général de Chinon, qui condamne ledit Joachim Méron à laisser les religieux de Tavant, jouir paisiblement de la maison presbytérale de Panzoult, en 1509 et 1517. — Lettres royaux, portant défense au seigneur de Panzoult de tenir ses assises dans la maison presbytérale de Panzoult, attendu qu'elle est du fief de Tavant, 1516. — Sentences du bailliage de Chinon, des années 1564, 1571, 1574, condamnant les détenteurs de la fresche des Ouvrards, à payer aux religieux les arrérages des rentes en retard. — Différend entre le prieur et les détenteurs des fresches de La Ripaudière et des Ouvrards, au sujet des rentes dues, 1608-1617. — Sentence du bailliage de Chinon, concernant les prés de Rivarennes, 1679.

H. 335. — Registre in 4°, de 25 feuillets, papier.

XVII

XVIIe siècle. — CARTULAIRE DE TAVANT. — Donation à Marmoutier, de Sainte-Marie de Tavant, par Thibault ou Théobald, chevalier, 987. — Confirmation de ladite donation, par Bouchard, seigneur de l'Ile-Bouchard. — Donation de la justice et des coutumes, à Sainte-Marie de Tavant, par Geoffroy de l'Ile, XIe siècle. — Acquisition par les religieux, de six deniers de cens, sur la terre de *Bellovidere* (Beauvoir), 1100. — Le comte Eudes II autorise un de ses vassaux nommé Geoffroy, à concéder à Marmoutier, une pièce de terre, sur la Vienne. — Donation aux religieux, par Bouchard de l'Ile-Bouchard, de la dîme des poissons des écluses de la Vienne, 1184. — Autre donation aux mêmes, des prés de Rivarennes, par Olivier de l'Ile-Bouchard, 1253. — Charte-notice, concernant l'incendie de l'église de Sainte-Marie de Tavant et la donation de Rivière, par Bouchard III, seigneur de l'Ile, XIe siècle. — Affranchissement de diverses coutumes, accordé au prieuré de Tavant, par Barthélemy de l'Ile-Bouchard, 1207. — Donation aux moines de Tavant, de l'église de Cravant, par un chevalier nommé *Gainerius*, pris de remords. — Transaction entre Barthélemy, seigneur de l'Ile-Bouchard et le prieur de Tavant, au sujet de diverses coutumes, 1267. — Autre transaction, entre Thibaud de La Motte, chevalier, et Jean de Bellise, prieur, par laquelle Thibaud reconnaît aux prieurs le droit de faire paître quatre bœufs ou quatre ânes dans ses bois de La Jarrie, 1257. — Donation d'une maison, faite par Geoffroy, prieur de Tavant, à Jean, curé de Saint-Nicolas dudit lieu, 1223. — Autre donation aux religieux de Tavant, par Philippe de Peillaloe, de la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Panzoult, 1276.

H. 336. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1448-1783. — DÉCLARATIONS. — Aveux et déclarations du prieuré de Tavant, rendus aux rois en 1506, 1547, 1574 et 1692, par les prieurs Guillaume Poyade, Jacques Leroy, archevêque de Bourges, Guillaume Piard et Le Fascheu de Coustes. — Déclarations faites au fief et au prieuré de Tavant, en 1609, par Jacques de La Faye et Jean Bergeron, d'une maison et jardin, au bourg de Sazilly ; en 1676, par Gillette Robin, de cinq boisselées de vigne, paroisse de Cravant ; en 1681, par Jacques Lidon, de différentes pièces de terre sujettes au quart des fruits ; en 1682, par Catherine Lodet, veuve de Jean Lenart, d'autres pièces de terre, paroisse de Sazilly. — Autres déclarations, faites au même fief et prieuré, de 1765 à 1783 : par Pierre Ferrand, pêcheur à l'Ile-Bouchard, d'une maison avec jardin, au bourg de Tavant ; par Louis Brunet, passeur au port de Tavant et Jean Charpentier, journalier, de deux pièces de terre, dans les frêches de Meaux et des Forêts; par Martin Durand, laboureur à Sazilly, de quatorze pièces de terre et vignes ; par Pierre Davonneau, de onze pièces de terre et vignes ; par Jean Vallée, laboureur, d'une maison et de dix-sept pièces de terre et vignes, paroisse de Tavant, etc.

H. 337. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1645-1760. — Déclarations rendues au fief et seigneurie de Tavant : par les différents tenanciers de la fresche des Cardinaux et de maisons, situées au bourg de Tavant, 1645-1740 ; — par la veuve de Jacques Huet, sénéchal de l'Ile-Bouchard, pour terres et maisons, à Tavant et Sazilly, 1676 ; — par Jacques Didier, seigneur de La Chancellerie, pour deux pièces de terre, appelées Marmion, 1687 ; — par Guillaume Senard, pour deux maisons, à Sazilly, 1681 ; — par Denis Durand, pour une pièce de terre, paroisse de Brizay, 1676. — Saisie des biens, meubles et immeubles, de Denis Durand, pour arrérages de rentes, à la requête de Guillaume Drouin, sieur de Champmorin, fermier des rentes du prieuré de Tavant, 1681.

H. 338. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1641-1726. — Extrait du rôle dressé par les commissaires de l'assemblée générale du clergé tenue en la ville de Mantes, en 1641. — Supplique de Dom Bonnet, prieur de Tavant, à M. Voisin de La Noiraye, intendant de Tours, au sujet d'un pré dont les habitants de Rivarennes voulaient s'emparer, vers 1669. — Vente de 12 setiers de froment, 3 de méteil, 25 aunes de toiles et 12 serviettes, saisis sur le prieuré de Tavant, par ordre des députés du clergé de France, 1682. — Échange entre Charles Bonnot, garde des chartes de Marmoutier, prieur de Tavant, et Jean Salmon, sergent-royal, à l'Ile-Bouchard, de maisons et pièces de terre, 1649. — Arpentage et plan du bois de la garenne de Tavant, contenant 57 arpents, 1693. — Vente de la coupe des bois du prieuré, adjugée à René Pallu, pour 10,692 livres, 1726. — Ordre du Roi, à Henri Duval, de résider en son prieuré de Tavant, 1723.

H. 339. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1591-1781. — Transaction, entre les religieux de Tavant et Léonor Barjot, seigneur de Moussy et de Roncée, au sujet du droit de mouture dû au moulin de Tavant, 1603. — Bail à rente des écluses de Tavant, par ledit Barjot, à Jean et Louis Juette, éclusiers, 1606. — Arpentage, en 1624, par René Formy, notaire, du domaine de La Piquetière. — Conférence de la métairie de La Bouquinière. — Vente en 1698, par François Bécasseau, tuilier, à Jean Salmon, d'une pièce de vigne de sept chaînées, paroisse de Sazilly, pour 22 livres 10 sous. — Ordonnance de 1,250 livres d'acompte, délivrée par Benoît Eynard de Ravannes, grand-maître des Eaux et Forêts, à Jean Mestivier, adjudicataire au prix de 7,131 livres, des défrichements, ensemencements, recépages et réparations, tant à l'église paroissiale qu'aux bâtiments du prieuré de Tavant. — Nominations à la cure de Tavant : en 1696, de François Lebaron, du diocèse de Poitiers ; en 1778, de Jacques Enguehard, du diocèse de Coutances. — Échange de pièces de vignes, situées aux Toureaudieres, paroisse d'Anché, entre Pierre Guilleau, tonnelier, et Jean Groron, maréchal, 1774.

H. 340. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1645-1786. — Bail en 1645, du revenu temporel du prieuré de Tavent, par Charles Bonnot, prieur dudit lieu et garde des chartes de l'abbaye de Marmoutier, à Guillaume Drouin, marchand, à l'Ile-Bouchard, pour 1,119 livres. — Autre bail du même revenu, en 1747, par Louis-Antoine-David d'Enfreville, prieur commendataire, à Joseph Thevenet, pour 400 livres. — Mémoires et comptes, entre l'abbé d'Enfreville et les demoiselles Thevenet, filles du susdit Joseph Thevenet, resté après son décès débiteur de 2,505 livres. — Autres mémoires et comptes des années 1706 à 1757. — Baux à ferme : en 1681, par Charles Bonnot, prieur, à François Aillet, et Gabriel Binet, d'un pré, dit le pré Feuillard, dans la vallée de La Chaumière, pour 6 livres ; — par François Le Fascheu de Coustes, prieur, à Urbain Bouchet, pêcheur, des droits de dimes et quarts, appelés Marmion, pour 45 livres ; — en 1693, par le même, d'un droit de dîme, appelé la dîme des Chauvereaux, à Antoine Champigny, maréchal à Lemeré, pour 20 livres. — Procès-verbal des travaux et réparations à faire aux bois du prieuré de Tavant, par suite des arrêts du Conseil d'État, obtenus par Nicolas Montargon, prieur commendataire, 1725.

H. 341. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1557-1690. — Baux à ferme : en 1557, de la métairie de Tavant, par Jacques Leroy, archevêque de Bourges, prieur de Tavant, à Gabriel Forest, pour 107 setiers de blé ; — en 1641, par Philippe Hurault, également prieur, à Guillaume Drouin, sieur de La Bourgeoisie ; en 1661, de la métairie de La Moinerie, par Charles Bonnot, garde des chartes de Marmoutier et prieur, à Jean Duvoust, laboureur ; — en 1673, de la métairie de La Grange-aux-Moines, paroisse de Panzoult, par Guillaume Hinault, prieur, à Pierre Maurice l'aîné et Pierre Maurice le jeune ; — en 1668, de la métairie du Champ-aux-Moines, par le prieur Charles Bonnot, à David et Jean Sourdais, fagotteurs ; en 1680, de la métairie de Bois-Légat, par Pierre de La Jaille, seigneur de Doussay, à René Lambert, laboureur, à Brizay ; — en 1700, du four à ban de Tavaut, par le prieur François Le Fascheu de Coustes, à Julien Fleuriau, marchand. — Autres baux à ferme et conférences, de 1611 à 1678, de la ferme de Grotille, *alias* de Meaux, située paroisse de Tavant. — Poursuites contre les fermiers, en retard de payer.

H. 342. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1438-1775. — Baux à ferme : de la métairie de la

Grange-aux-Moines, en 1647, par Charles Bonnot, prieur de Tavant, à Étienne Guérideau, laboureur, pour 150 livres ; — en 1687, par François Le Fascheu de Coustes, prieur, à Pierre Bergeron, marchand, à Crouzille, pour 900 livres ; — d'une métairie appelée Beaurepaire, paroisse de Ponant, par le prieur Martin de Neufvy, pour 15 setiers de froment, 1438. — Exponse de ladite métairie et nouveau bail, consenti en 1649, par Charles Bonnot, prieur, à Jacques de La Tremblaye, pour 10 setiers de froment de rente. — Déclaration de cette métairie, rendue par La Tremblaye, à la châtellenie et prieuré de Tavant. — Liquidation en 1699, des arrérages de ladite rente. — Bail en 1758, par René Lemesle, curé de Tavant, agissant pour le prieur, à Jean Chevalier, journalier à Brizay, d'une pièce de brande, en ladite paroisse, pour 12 livres de rente. — Poursuites exercées par le prieur, contre Chevalier, pour non paiement de ladite rente. — Conférence de la fresche des Gaudins de l'Orgerie, par Jean Rambourg, notaire-arpenteur, à l'Ile-Bouchard.

H. 343. (Liasse.) — 138 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1641-1783. — Baux à ferme et à moitié : par frère Guillaume, sacristain du prieuré de Tavant, d'une pièce de terre, contenant 6 arpents, à Laurent-Jacques Picquard, 1641 ; — par Pierre Boislève, sacristain, à François Possé, sergent de Tavant, d'un jardin, renfermé de murailles, pour 40 sous ; — par Guillaume Drouin, sieur de La Bourgeoisie, fermier général de Tavant, à Mathurin Desforges, de 10 arpents de terre, sis à La Pichardière, pour 10 boisseaux et demi de froment, un setier 10 boisseaux de seigle, 10 boisseaux et demi d'orge, 4 sols 6 deniers par an, 1643 ; — par dom Simon Vallue, prieur, et frère Guillaume Amangon, sacristain, à Denis Durand, laboureur, de deux pièces de terre, situées en la paroisse de Brizay, au village des Guenay, à la charge de 15 boisseaux de froment, 3 chapons, 1 gâteau de la fleur d'un boisseau de froment, 1644. — Assignation et saisie des biens et meubles du fils de Durand, pour défaut de paiement, 1681. — Cession du bail des écluses de Marmion, par Renée, Marguerite, Marie et Jeanne Juette, à Louis Juette et Pierre Poirier, pour en jouir et payer au lieu et places desdites Juettes, à la commanderie de l'Ile-Bouchard, 22 livres 15 sols, 1 chapon, 4 plats de poisson, la première lamproie pêchée, 200 anguilles et 50 pimprenaux ; et aux religieux de Tavant : 18 livres, 4 plats de poisson, une lamproie et une carpe, 1651. — Lettre de révision donnée par le Roi, pour cessation du bail, contre le prieur Boilève, 1682. — Baux à ferme : par dom Charles Bonnot, prieur, à Guillaume Drouin, fermier général, des rentes foncières dues au prieuré de Tavant ; le paiement, partie en nature et partie en argent, 1651 ; — des vignes et rentes de Tavant et partie de Marcilly, par l'abbé de Coustes, au sieur Pallu de Lessert, pour sept années, dont le revenu total monte à la somme de 20,698 livres 2 sols. — Nombreuses pièces de procédure, entre le prieur de Tavant, David d'Enfreville et les fermiers, au sujet de réparations, 1730.

H. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 155 pièces, papier.

1619-1779. — Conférence en 1636, de la fresche, de La Chaumine, par Charles Chevalier, notaire à l'Ile-Bouchard. — Sentence du procureur fiscal de Tavant, condamnant René Rabion, boisselier à l'Ile-Bouchard, pris solidaire de la fresche de La Chaumine, à payer les arrérages des rentes dues sur ladite fresche. — Vente en 1653, par Paul Montigny, marchand à Anché, à René Hervault, d'une pièce de terre, située au lieu de La Gautraye, paroisse d'Anché. — Conférence en 1619 et 1701, d'une fresche, appelée La Reignière, paroisse d'Anché. — Poursuites contre les co-frescheurs, en retard de payer. — Extrait du livre de recette, du prieuré, concernant la fresche appelée Le Devoir. — État, en 1717, des recettes de la fresche de Meaux. — Procédures, en 1720, au nom de Jean Goué, prieur de Tavant, contre Jacques Robin, pris solidaire de ladite fresche. — Restes à payer sur les années 1736-1770.

H. 345. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1587-1783. — Extrait du livre des recettes du prieuré de Tavant, concernant les rentes nobles et foncières de la fresche de Beauvais. — Déclaration de la fresche de Beauvais, faite en 1686, au prieur François le Fascheu de Coustes, par Pierre Baranger, Jean Brossé, André Binet et autres. — État des sommes à recevoir, en 1723, sur la fresche de Chezelles-Raboteau, 1719. — Autre état des grains, payés sur la fresche, dite du Général Camus, de 1648 à 1671, par Mathurin Desforges, Jacques Genaye, prêtre, principal du collège de l'Ile-Bouchard et autres. — Bail par ledit Genaye,

à Jean Prieur, maçon à Brizay, de différentes pièces de terre. — Poursuites exercées en 1675, par Guillaume Drouin, sieur de Champmorin, fermier des rentes dues au prieuré, contre ledit Genaye, accusé d'avoir omis divers articles dans sa déclaration des dépendances de la fresche du Général Camus.

H. 346. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1573-1785. — Procédure de 1767 à 1773, entre le prieur David d'Eufreville et César-Alexandre de Gueffron, pris solidaire, pour le paiement des arrérages de la fresche de Goury. — Vente de la métairie de Goury (ou Gohory), par Urbain Quinçon, aubergiste à Theneuil, à Pierre-Joseph Laillault. — Conférences de la fresche de Goury, en 1628 et 1656. — Procédures contre les co-freschcurs, en retard de payer les rentes dues sur ladite fresche. — Extrait du livre de recettes du prieuré de Tavant, concernant la fresche du grand clos de Marmignon. — Déclarations de la fresche des Guimards, rendues au prieuré : en 1616, par Philippe Guimard ; en 1676, par Catherine Durand, veuve de René Fournier ; en 1695, par Michel Vallée. — Conférence de ladite fresche, faite en 1744, par Voisine, notaire à Richelieu. — Transport de Jean Rambourg, notaire-arpenteur, au village de La Guimarderie, paroisse de Lemeré, pour faire la conférence de ladite fresche, 1781.

H. 347. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1562-1781. — Déclarations : par Jean Justic, habitant de la paroisse de Sazilly, d'une pièce de terre, près le village de La Reignière, 1676 ; — par Jean Senard, d'une pièce, située au même lieu, et d'une autre, dans la fresche de La Reignière ; — par la veuve de Charles Drouin, apothicaire à Richelieu, de plusieurs pièces de terre, situées près la métairie du Gros-Buisson, au Carroy-du Chien, à la vallée de Veaumorin, et d'une pièce appelée Pettegrolle, 1676 ; — par la veuve de Jean Gambier, paroisse de Marcilly, d'une maison, sise paroisse de Tavant, 1767 ; — par Gilbert, seigneur de Boislégat, demeurant paroisse de Luzé, d'une maison et métairie, à Vireoreille, paroisse de Brizay, et d'autres terres, dans la baronnie de l'Ile-Bouchard. — 1772. — Bail, par frère Charles Bouvet, prieur de Tavant, à Jacques Senard, demeurant paroisse d'Anché, de terres, en la fresche appelée Les Quarts-de-Larivière, paroisse de Sazilly, 1682. — Bail à moitié, du lieu et métairie de Boislégat, par Pierre de La Jaille, chevalier, seigneur de Boislégat, à René Lambert, demeurant paroisse de Brizay, 1680. — Poursuites intentées par le prieur de Tavant, contre les détenteurs de la fresche La Tourandière, 1768. — État des reçus délivrés aux différents freschcurs de Tavant, de 1767 à 1776. — Déclarations d'échanges de terres, faits entre les vassaux du fief de Tavant, 1778-1781. — Baux à ferme des dîmes de Tavant et de Panzoult, de 1562 à 1678. — Mémoire sur la dîme de Panzoult.

H. 348. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1602-1782. — Conférences des fresches de La Baugerie, de Lorgerie, *alias* Les Gaudouines, et de diverses maisons situées au bourg de Sazilly, 1602 à 1775. — Poursuites pour arrérages dus, intentées par Messire Nicolas de Montagnon, chevalier de Saint-Lazare, prieur commendataire de Tavant, contre Luc Gilbert, tenancier de la fresche du Carroy-Billy, 1725. — Autres par Messire d'Eufreville, également prieur commendataire, contre Allouis Jagon, tenancier dans la fresche des Gaudouines, 1767-1774. — Aveux et déclarations rendus aux prieurs de Tavant, par Pierre Auger, Luc Gilbert, Pierre Joubert et autres. — Procès-verbal d'expertise de plusieurs pièces de terre, situées paroisse de Tavant, et laissées sans culture par les fermiers, 1767. — Sentence de Pallu de Sourdé, sénéchal de Tavant, condamnant François d'Albignac de Castelnau, abbé de Bois-Aubry, à payer au prieuré de Tavant, trois setiers de blé, à titre de rente féodale, 1767. — État des sommes reçues sur la rente appelée le Devoir, de 1766 à 1770. — Significations à divers tenanciers et débiteurs de ladite rente, en retard de payer.

H. 349. — Registre petit in-folio, 182 feuillets, papier.

1609-1619. — Livre des cens et rentes dus au prieuré de Tavant par différentes fresches, situées dans les paroisses dont les noms suivent : Tavant, Lemeré, Anché, Sazilly, Brizay, Trogues, Panzoult, La Selle-Saint-Avant, Pouant, Assay, Marcilly. — Les écluses de Tavant doivent 10 livres de rente, 4 plats de poisson aux 4 fêtes de l'année, et la première lamproie prise dans les écluses.

H. 350. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1566-1732. — Sentence du bailliage de Chinon, condamnant Jean Levesque, Jacques et René Duchesne, à payer aux religieux de Tavant 21 boisseaux de froment de rente, comme détenteurs de 4 arpents de terre, situés au lieu dit Les Vaux, 1566. — Extrait du livre de recette des rentes dues au prieuré de Tavant, pour les années 1638-1670, concernant la fresche des Ouvrards, qui doit 21 boisseaux de froment par année. — Bail des rentes dues aux religieux, consenti en 1638 à Urbain Dechartre. — Procès-verbal de compulsoir du registre de recette des rentes dues au prieuré de Tavant, pour justifier le payement de celles de la fresche des Ouvrards. — Poursuites contre la veuve de Jean Gambier, éclusier, prise solidaire de la rente noble de la fresche des Pointes-Fourneau. — Déclaration des biens possédés, dans les paroisses d'Anché et de Sazilly, par Jean Gambier le jeune, éclusier. — Requête de François Deslamberts, marchand brûleur, adressée au sénéchal de Tavant, contre les nommés Maudin et Martin Desbourdes et deux autres, supposés être des valets de M. de Rivière, qui l'avaient frappé de coups de poings et de sabots, et poursuivi jusque dans sa chambre, dont ils avaient enfoncé la porte et brisé les meubles, 1724. — Informations et interrogatoires à ce sujet.

H. 351. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1722-1783. — Procédures en 1725 et 1765 entre les prieurs de Tavant, Nicolas de Montargon, Antoine David d'Enfreville et divers, parmi lesquels François d'Albignac de Castelnau, aumônier du Roi et abbé de Bois-Aubry, débiteur d'une rente foncière de trois setiers de froment; — autres, au nom des religieux, contre les héritiers de François Forets, pour le paiement d'une somme de 28 livres, restée due sur diverses fresches, 1725. — Signification faite aux Ursulines de Chinon, à la requête de Louis Pallu, fermier des rentes de Tavant, pour le paiement d'une rente foncière et seigneuriale de 9 livres, 1775. — Sentences rendues en 1730, à la requête de David d'Enfreville, prieur, par Catherin Pallu, procureur de la baronie de l'Ile Bouchard, contre Étienne Le Jude, Pierre Vaux, Louis Verrier et autres, qui se sont avoués sujets du fief de Tavant.

H. 352. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1697-1750. — Information à la requête de Jean Goué, prieur de Tavant, contre Jacques Davonneau, Jacques Froger et autres, qui s'étaient avisés de faire des brèches dans les murs de la garenne de Tavant, pour y voler des chênes, 1709. — Déclaration de Renée Gaillard, contre Joseph Thevenet, dont le fils l'a mise dans l'embarras, 1722.— Requête de Françoise Taffonneau, femme de Pierre Carroy, contre son mari qui la maltraitait ; procès-verbal d'information à ce sujet, 1724. — Procès-verbal d'apposition de scellés et d'inventaire de meubles après décès, dans le domicile de François Forets, mort noyé, 1726. — Réception de Pierre Danjou, comme garde de la seigneurie de Tavant et d'Antoine Champigny, comme notaire. — Requête de Gabriel Roy, procureur au siège de Crissé, demandant à être reçu procureur-postulant, à Tavant, 1746. — Réception en 1748, de Joseph Lenoir, dans l'office de procureur-fiscal, après avoir obtenu les provisions de Louis-Antoine David d'Enfreville, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire de Tavant. — Inventaire en 1750, du mobilier de Marie Plisson, veuve d'Étienne Saumer, métayer de La Chardonnière, à Tavant.

H. 353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier.

1730-1783. — Lettre de Lenoir, procureur fiscal de Tavant, à Louis Pallu, sénéchal, proposant de donner un curateur aux enfants de Marie Auger, veuve de Pierre Fagu, et mariée en secondes noces, 1752. — Ordre du sénéchal, autorisant Lenoir, pour apposer les scellés au domicile de M. Le Chevalier, prêtre desservant le prieuré de Tavant, décédé sans héritiers sur les lieux, 1752. — Sentence du sénéchal Pallu, condamnant François Breton à faire cuire sa pâte au four banal de Tavant, et en la somme de 20 livres de dommages et intérêts, au profit du prieur. — Réception de Jean Lenoir, en l'office de procureur fiscal, pourvu de provisions, par le chevalier d'Enfreville, prieur commendataire, 1751. — Nomination d'un curateur de l'enfant mineur de Charles Chauveau et de Claude Tribouillard, ci-devant, veuve de Jean Ducarroy, 1756. — État du principal et des frais, mises et déboursés de Martin Juette, marchand éclusier, résultant de l'acquêt qu'il a

fait de Jean Meunier, maçon, et de Marguerite Néron, sa femme, 1757. — Différend, entre Marie-Jeanne Juette, veuve de Jean Daguet et le prieur d'Enfreville, réclamant divers droits, 1765-1775. — Procédure contre Urbain de Marée et ses gens, René Ferrand, Jean Gambier et autres pêcheurs, qui s'étaient avisés de pêcher à la seine les jours de Pâques et suivants, pendant et après les offices. — Discussions au sujet d'une rente et des droits de lods et ventes, entre le prieur de Tavant, Juste Armand de Sassay, écuyer, seigneur de La Martinière, et Louis Simon, fermier de la seigneurie de Trogues, au sujet de diverses redevances, revenant au prieur, 1773; entre Jean-Charles de La Roque, prieur de Tavant et Louis Ferrand, le prieur refusant de ratifier l'acquêt d'une pièce de terre fait par ledit Ferrand dans la fresche de La Reignière. — État des frais, faits au nom de Dom René Duval, ex-prieur de Tavant, pour le paiement d'arrérages dus par Simon Maillet, solidaire du Carroy-de-Billy, 1730-1733.

H. 354. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 138 pièces, papier.

1636-1783. — Procédure entre les prieurs de Tavant, Jean Goué, Nicolas de Montargon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, Dom Henry Duval, ci-devant prieur dudit lieu, Bernard-Xavier d'Enfreville, Antoine David d'Enfreville, religieux non-profès de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant des gardes du corps du Roi, et Charles de La Roque, et les tenanciers des fresches de Teilles, de Braslon, des Jouisses, des Barillets, de la Duranderie, des Alleaux et autres, 1719 à 1782. — Papier de recettes des fresches d'Antoine Girault, au devoir de 40 boisseaux de froment; des Foureaux, de 2 setiers 7 boisseaux de froment, un chapon et 4 sous; des Goury, de 4 setiers 10 boisseaux de froment, 3 chapons et 10 sols ; du Général-Camus et autres. — État des rentes nobles et foncières dues par les fresches chacun an. — Déclaration de la fresche des Barillets au prieuré de Tavant, consistant en une maison et 20 chainées de terre, situées audit bourg, par Pierre Guenon et autres, 1765.

H. 355. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1672-1782. — Discussion entre Guillaume Bonnin, maître charpentier à Panzoult, et André Granger, au sujet d'acquisitions de bois, 1672; — entre Pierre Salmon, qui accuse Louis Péard d'avoir fait brouter des arbres à fruits par ses chèvres, 1718. — Mémoire des déclarations à faire aux assises, par divers particuliers, 1730. — Procès-verbal de François Thibaut, garde du prieuré de Tavant, contre Charles Durand, qu'il avait surpris dans la garenne de Tavant, muni de serpes et de crochets, pour couper des chênes, 1764. — Sommation faite par Jean-François Vaslin, huissier à verge, à M. de Mondion, chevalier, seigneur d'Artigny, paroisse de Sceaux, pour lui signifier une déclaration faite en 1744, par Charles-César de Mondion, portant titre au profit du prieur de Tavant, d'une rente noble et féodale de 3 setiers de seigle, 1770. — Échange par lequel Pierre Davonneau, journalier, donne à Jean Thibault, charron, et à Françoise Davonneau, sa femme, une portion de jardin au bourg de Tavant et un morceau de vigne en ladite paroisse. — Procédure entre Louis-Antoine David d'Enfreville et Pierre Brosset, au sujet de paiements de lods et ventes. — Convocation des habitants, en 1779 et 1782, pour fixer l'époque des vendanges. — Blâmes et reproches faits devant le sénéchal de Tavant, par Jean-Charles de La Roque, grand vicaire de Lizieux, prieur commendataire de Tavant contre la déclaration féodale, fournie devant Berge, notaire. — Poursuites dirigées contre François Breton qui refusait d'user du four banal.

H. 356. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1733-1740. — Adjudication en 1733, à Jean Métivier, par Eynard de Ravannes, du recépage de 17 arpents 26 perches, dans les brandes d'Aubigny, de défrichements, labours et ensemencements en glands de deux arpents de terrain, et de fossés à faire et à relever autour desdits recépages et ensemencements et des bois dépendants du prieuré. — Publications desdits travaux. — Sommations faites en 1733 et 1737 aux sieurs Jean de La Motte, écuyer, conseiller du Roi, Jean Mignon, écuyer, seigneur du Haut-Brizay, Jean Pessereau, laboureur, et autres, de faire leurs déclarations au prieuré de Tavant, des terres qu'ils possèdent dans les brandes d'Aubigny, et d'en présenter leurs titres — Procédure entre David d'Enfreville, prieur, les adjudicataires dont les travaux étaient presque terminés, et les sieurs Jean Mignon, écuyer, seigneur du Haut-Brizay, et Jean de La Motte, avocat, qui s'étaient avisés en voyant ledit travail prospérer, de présenter leurs titres de 2 arpents environ de brandes. — Enquête faite en 1738, par Alexandre Goujon,

lieutenant au siège royal de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Chinon. — Sentence qui met de La Motte et Mignon en possession de 2 arpents de terre dans les brandes d'Aubigny ; — longs débats au sujet des fossés et bornages. — Transaction en 1739, entre le prieur et les sieurs de La Motte et Mignon, qui acceptent des terres éloignées, pour éviter les débats causés par le bornage des brandes, 1739. — Nomination d'experts pour la réception des travaux, terminés par l'adjudicataire Jean Métivier, et Jean Aubert, sa caution. — Mémoires de travaux de maçonnerie, serrurerie et vitrerie, faits en partie à la journée, pour le prieuré de Tavant.

H. 357. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1592-1789. — État des domaines et revenus de la sacristie du prieuré de Tavant, dressé par Noël Girard, sacristain et pitancier de Marmoutier, suivi de diverses notes où l'on remarque la mention de la prise et du pillage de La Guerche, en 1592. — Inventaire des ornements, orfèvrerie et linge de l'église de Tavant, 1725. — État des revenus dudit prieuré, affermés 3,000 livres, en 1714. — Devis des réparations à faire aux bâtiments. — Inventaire des titres de Tavant, dressé en 1789, par Charles François Péan, notaire royal à Chinon.

H. 358. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 167 pièces, papier.

1781-1786. — Prieuré de Troo. — Poursuites dirigées par Pierre Benjamin Belin de Langlottière, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame des Marchais de Troo, pour 29 années de rentes dues par les détenteurs des fresches dont les noms suivent : Le Teil, paroisse de Monthodon, La Grande-Gibault, Le Pré à Catherine Fagu, Le Carroir, paroisse du Sentier, La Prêterie, La Nouvellinière, La Gardonnière, paroisse d'Authon. — État des frais dus par Belin de Langlottière, à Gardien le Jeune, notaire et procureur à Château-renault.

H. 359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1268. — Prieuré de Ver. — Supplique adressée par Étienne, abbé de Marmoutier, et Aenor, abbesse de Sainte-Marie de la Charité (Le Ronceray), au pape Clément IV, pour le prier de ratifier la convention intervenue au sujet de diverses dîmes, entre ladite abbesse et le frère Herbert, prieur de Ver, en Anjou, 1268.

H. 360. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1493-1785. — Prieuré de Villiers. — Copie d'une déclaration faite au Roi en 1493, par Pierre de Salignac, prieur de Villiers et sacristain de Marmoutier. — Quittances des décimes et autres taxes imposées sur le prieuré de Villiers, 1598. — Baux à ferme du revenu de Villiers, paroisse de Villiers-Charlemagne, consentis par les religieux de Marmoutier à Jacques Estigneust, sieur de Parpigny, René Duchemin, sieur de La Barberie, Étienne Dubois, sieur du Chesne, Sébastien Frin, sieur de La Gimbretière, et Ambroise Gougeon de La Thibaudière ; le premier en 1691, pour 800 livres, payées d'avance par moitié, et le dernier en 1782, pour 2,000 livres plus les charges et le gros du curé. — Sous-seing dudit Gougeon, s'engageant à donner chaque année en sus de 2,000 livres, 30 douzaines de serviettes d'une aune, et 480 aunes de toile de lin, pour pot de vin. — Lettre de Paul de Lyonne, abbé de Marmoutier, au sujet de la présentation à la cure de Villiers, 1673. — Procès-verbal de la livraison des 18 setiers de grains dus au curé pour son gros, et d'une discussion survenue entre le sous-fermier des dîmes et le curé, refusant d'accepter le boisseau de ses prédécesseurs, qui ne contenait que 30 livres de grain, au lieu de 35. — Inventaire succint des titres, livres et papiers du prieuré. — Dénombrement des domaines, cens, rentes, dîmes, etc. — Arrêt du conseil d'État du 20 avril 1745, autorisant les habitants de Villiers à démolir la maison du petit presbytère, devenue inutile, pour faciliter la construction d'une sacristie, réclamée par le curé. — Concession du terrain pour ladite construction, par Marmoutier. — Requêtes des religieux et du fermier Gougeon à l'évêque du Mans, pour obtenir une ordonnance contre le vicaire, qui exige 300 livres pour la célébration d'une messe du matin tous les dimanches, quand son prédécesseur, Corbin, se trouvait très satisfait de 50 livres. — Comptes de recettes et dépenses, rendus par les fermiers.

H. 361. (Liasse.) — 4 pièces parchemin.

1221-1264. — Prieuré de Vivoin. — Décision de Maurice, évêque du Mans, sur les différends qui existaient entre le prieur de Vivoin et les frères hospitaliers de Jérusalem, relativement aux sépultures des frères dans le cimetière, 1221. — Vente par Guillaume Chamaillard, de Saint-Christophe, au prieur de Vivoin,

près Beaumont-le-Vicomte, pour sept livres de monnaie du Mans, d'une vigne, située près du lieu appelé Les Glissères, 1221. — Abandon par Raoul, vicomte de Beaumont, moyennant 300 livres tournois, du droit qu'il avait de passer chaque année 8 jours au prieuré de Vivoin avec sa famille, et d'y envoyer en récréation, aussi longtemps qu'il voulait aux dépens du prieur, ses chevaux, ses chiens et ses serviteurs, 1226. — (Belle pièce, très bien écrite). — Jacques, curé de Mareschè, *Marecheio*, se donne avec tous ses biens présens et à venir, au prieuré de Vivoin, 1261.

H. 362. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

XIe siècle-1292. — Prieuré de Newport-Peynel, diocèse de Lincoln, en Angleterre. — Donation au prieuré de Newport, par Gervais Paynel (*Paganellus*), d'une maison, située audit lieu, XIe siècle. — Ancienne copie d'une charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, confirmant les dons faits à Marmoutier, en Angleterre, par Raoul Paynel (*Paganellus*), 1100 à 1135. — Donation, par Guillaume de Syrentona, aux moines de Newport, de l'église de Syrentona avec toutes ses dépendances, en présence du roi Henri, fils d'Henri II, roi d'Angleterre, 1170 à 1183. — Donation par Gervais Paynel, aux moines et à l'église de Sainte-Marie de Newport, de sa terre de Chicheleia, avant 1187. — Autre donation à Notre-Dame de Newport, par Robert de Brandeuvilla, de l'église dudit lieu et de différentes pièces de terre, XIIe siècle. — Sentence rendue par trois ecclésiastiques anglais, savoir : Guillaume, abbé de Saint-Albans, Richard, abbé de Woburn, et un autre Richard, prieur de Dunstable, en vertu d'une bulle d'Honorius III, sur un différend survenu entre les moines de Newport et ceux d'Eston, 1220. — Bulle du pape Innocent IV, adressée à l'évêque de Lincoln et lui recommandant de surveiller certains religieux de son diocèse, qui exigent de leurs tenanciers, clercs et laïques, des redevances excessives, 1243 à 1254. — Promesse d'obéissance à l'abbé de Marmoutier, par Olivier, prieur de Newport. — Autres promesses de même nature, faites à Étienne, abbé de Marmoutier, par les prieurs Gilbert et Olivier, dit Pain, 1262 à 1283. — Vidimus donné par le chancelier de l'université d'Oxford, du testament de Thomas de Graham, contenant divers legs, à l'abbaye de Marmoutier et au prieuré de Newport, et deux cents sous pour deux cents pauvres écoliers, 1271. — Bulle du pape Grégoire X, en faveur de Simon de Redda, prieur de Newport, 1274. — Autre bulle du même pape et de la même année, maintenant aux abbés de Marmoutier, le droit d'instituer les prieurs de Newport. — Geoffroy prieur de Tykeford, près Newport-Paynel, du consentement de Robert, abbé de Marmoutier, confirme à Olivier, évêque de Lincoln, la donation de l'avouerie de l'église de Schninton, 1292.

H. 363. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1100-1390. — Prieuré de la Sainte-Trinité d'York, en Angleterre. — Richard Maulevrier, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, donne à l'église de la Sainte-Trinité d'York, sa chapelle d'Alventon (*de Alrentonia*), avec une charruée de terre, les dîmes, les oblations, etc., 1100 à 1104. — Charte de Henri III, roi d'Angleterre, confirmative d'une autre qu'elle rapporte en entier de Henri II, son aïeul, contenant donation à Marmoutier du manoir de Toverton (Tiverton) et de l'église de Colham. Le vidimus est de 1237, la charte de Henri II ne porte pas de date. — Promesse d'obéissance à Geoffroy, abbé de Marmoutier, par les prieurs de la Trinité d'York : Renulfe en 1242, Guillaume en 1248, et Geoffroy en 1249. — Vidimus donné par l'official de l'évêque d'Exeter et par deux chevaliers, Olivier de Dynham et Jean dit Wigeer, de lettres d'Étienne, abbé de Marmoutier, reconnaissant avoir emprunté de Thomas de Graham, sous-diacre du pape, la somme de 120 marcs sterling, qu'il promet de lui faire rendre au prieuré de Notre-Dame-des-Champs à Paris, quinze jours après la Saint-Martin d'hiver; l'acte est de 1268, le vidimus de 1271. — Bulle du pape Grégoire X, adressée à Étienne Vernon, abbé de Marmoutier, par laquelle contrairement aux prétentions de l'archevêque d'York, il déclare bonne et valable, la nomination du prieur de la Trinité d'York faite par ledit abbé, 1273. — Charte de Robert, abbé de Marmoutier, déclarant que les secours à lui fournis par des prieurés d'Angleterre, sont de pures libéralités, qui ne sauraient être converties en coutumes, 1292. — Charte d'Édouard III, roi d'Angleterre, restituant au prieuré d'York des biens qui en dépendaient et avaient été saisis par le Roi, ainsi que tous les autres biens appartenant à des étrangers, 1318. — Copie par l'évêque de Durham de lettres en français, émanées du roi d'Angleterre Richard III et relatives à l'administration des biens du prieuré de la Trinité d'York, 1390.

H. 364. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

999-1093. — Abbaye de Saint-Magloire, a Paris. — Diplôme du roi Robert, confirmant toutes les donations faites à Saint-Magloire par lui, son père et son aïeul. On possède de ce diplôme une copie très ancienne, très effacée, et une portion de l'original, vers 999. — Charte du roi Philippe Ier, prononçant la soumission de l'abbaye de Saint-Magloire à celle de Marmoutier, 1093. — Nous possédons environ les trois quarts en trois fragments de la pièce originale. — Ces deux documents ont été recueillis par l'archiviste dans les reliures des actes de l'état civil du département : le second indique par quelle raison ils se trouvaient dans le chartrier de Marmoutier.

H. 365. — Registre in-4° vélin, relié en parchemin ; 46 feuillets écrits.

1316-1325.— Livre contenant les actes des visites, faites de 1316 à 1325, par l'abbé Jean de Mauléon, ou plutôt de Montléon (de Monteleone), dans les prieurés dépendants de Marmoutier. — Ce curieux volume concerne 90 dépendances de l'abbaye, et pour chacune d'elles il indique le nom du prieur, le nombre des religieux qui habitent avec lui, la façon dont ces moines remplissent leurs devoirs, l'état des livres et des ornements de l'église, la situation des bâtiments et des cultures et parfois le nombre des pièces de bétail, en un mot un compte rendu sommaire de l'état moral et matériel de chaque obédience — Ce manuscrit ne semble pas complet, car le premier feuillet, d'après l'ancienne pagination, est XLIII ; cependant une table écrite au XVIIe siècle, sur l'un des feuillets de garde, ne renvoie pas aux 42 feuillets qui auraient disparu, et l'on n'y voit figurer aucun nom qui ne se trouve dans le volume. S'il y a eu mutilation, elle doit donc être antérieure à cette époque ; peut-être les feuillets perdus contenaient-ils un autre ouvrage qui aura été détaché. Le scribe ne s'est guère occupé de l'ordre chronologique dans la transcription des actes de visite ; les plus anciens sont vers la fin du volume, ce qui porterait à croire que le registre a été composé d'après des notes recueillies sur des tablettes de voyage. — L'écriture, sorte de minuscule tirant sur la cursive, est très lisible, sauf certains endroits trop nombreux, où le parchemin a été profondément altéré par des taches corrosives. Le premier feuillet est mutilé à la partie inférieure.

H. 366. — Registre in-folio, 522 feuillets, papier.

1719-1767. — Registre contenant des copies des baux à ferme des prieurés, et autres dépendances de Marmoutier. — Baux à ferme au nom de l'abbé, prince Louis de Bourbon, comte de Clermont, à Jeanne Leclerc, veuve de Jacques Malfilâtre, sieur de La Croix, du prieuré de Saint-Vigor-de-Perrier avec toutes ses dépendances, pour la somme de 2.250 livres, 1732 ; — à Charles Lemarié de La Blanchardière, du prieuré de Bellesme, avec les revenus du petit couvent de Saint-Martin du Vieil-Bellesme et d'autres dépendances, pour la somme de 5,210 livres, 1734 ; — à Jean Farel, marchand à Carantan, du prieuré de Saint-Georges et de Saint André-de-Bohon, pour 3,800 livres, 1734 ; — du prieuré de Pontchâteau, diocèse de Nantes, à Jean Lescot, pour 3,160 livres, 1735 ; — du prieuré de Franceulle, paroisse de Saint-Martin de Jauzé, à Jean-François Leclerc, sieur de La Herverie, pour 6,000 livres, 1737 ; du prieuré de Saint-Martin de Josselin, pour 5,250 livres, 1735 ; — du prieuré de Notre-Dame de Biencourt, pour 4,400 livres, 1737 ; — du prieuré de Saint-Martin de Beaurain-Ville et Beaurain-Château, pour 5,200 livres ; — du prieuré de Bouère ou Boire, diocèse du Mans, à Jacques Bonnier, marchand, pour 3,120 livres ; du prieuré de Saint-Magloire de Lehon, diocèse de Saint-Malo, à Corentin Le Barrier, religieux, prieur dudit prieuré, pour 4,000 livres. — Autres baux par Jacques Leclerc, cellérier de l'abbaye : du fief, terre et seigneurie de Breneçay, paroisse de Saint-Quentin, à Pierre Quentin-Robin, de Beaulieu, pour 1,550 livres, 1734 ; — à René Bechot, des fiefs, terres et seigneuries de Bourdigal, Corçay, le Pineau, etc., pour 700 livres. — Prorogation pour 9 années à Jean Chetou, du bail du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste de Chantoceaux, pour 2,100 livres, 1735 ; — autre prorogation pour 9 ans, à Jean-Pierre Petit, du prieuré de Semblançay, la métairie de Boulin, la terre de Chahaigne, pour 500 livres, 1738. — Baux par les religieux de Marmoutier : à André Babin, de la terre et seigneurie de Parçay, la Grande Métairie, celles de Logerie, de La Chantrerie, pour 2,400 livres, 1735 ; — de la seigneurie du Lavoir, paroisse de Veigné et d'Esvres, à la veuve Mégessier, pour 280 livres, 1735 ; — du prieuré de Saint-Sauveur de Châteaubriant, à Paul Boulé, pour 1,500 livres. — des prieurés de Chouzy, Orchaise, Chambon, au diocèse de Blois, à Michel-Robert Dert, pour 1,500 livres. — Les feuillets 499 à 514, ont été coupés et rem-

placés anciennement par un cahier du même nombre de feuillets, mais qui ne tient pas au volume.

H. 367. — Registre in-4°, 78 feuillets, papier.

1751. — État des fermes des prieurés et autres dépendances de Marmoutier, dressé sous l'inspection de Dom Jean Vernet, procureur de l'abbaye. — Les prieurés et domaines dont les baux sont analysés dans ce registre ont été rangés sous les titres suivants : 1° Mense conventuelle; 2° Mense séparée; 3° Offices claustraux, qui sont la Chambrerie, l'Aumônerie, la Sacristie, l'Infirmerie et la Chantrerie; 4° Prieurés réunis; 5° Prieurés en titre. — Ce volume contient des notes fort curieuses sur la gestion des biens de Marmoutier, avec le portrait de chaque fermier au point de vue de ses connaissances, de son caractère, de sa moralité et de sa solvabilité.

H. 368. — Registre in-4°, 151 feuillets, papier.

1750-1763 — État des domaines et revenus des prieurés et autres dépendances de Marmoutier qui ne sont pas unis à la communauté. — Ces prieurés sont : Saint-Guingalois, près Château-du-Loir, affermé 1,050 livres; Béré, près Châteaubriant, affermé 1,600 livres; Pont-Château, diocèse de Nantes, affermé 3,400 livres; plus diverses rentes et dîmes, notamment en la paroisse d'Angliers, diocèse de Poitiers. — Ce volume a été profondément atteint et gâté par l'humidité.

H. 369. — Registre in-folio, 127 feuillets, papier.

1747-1779. — Liève ou livre de la recette générale des prieurés dépendants de Marmoutier, qui ne sont pas unis à la communauté, et dont elle aura la jouissance pendant la vie des titulaires actuels, le Roi s'en étant réservé la nomination après leur mort. — Ce registre a été dressé par ordre de Dom Noel Le Goux, procureur et garde-chartes de l'abbaye. — Les prieurés qui y figurent sont les suivants : Saint-Guingalois de Château-du-Loir, Mansigné, Saint-Martin de Chemars, La Madeleine de Cravant, Notre-Dame-des-Sept-Dormans, Saint-Tutuarne ou l'Isle-Tristan, La Madeleine-du-Pont à Dinan, Saint-Blaize du Houx, Saint-Martin de Louvigné, Saint-Martin de Lancé, Saint-Quentin-en-Mauge, Saint-Lyenne de La Roche-sur-Yon, Saint-Nicolas de Sablé, Sainte-Croix de Vitré.

H. 370. — Registre petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1650. — Papier-journal de la recette des rentes en dîmes, terrages et autres devoirs, dus à la seigneurie de La Grange-de-Monnaie, appartenant à Marmoutier. — La chapelle de Saint-Jean, située devant l'église de Monnaie, doit les oblations, offrandes et autres profits. — La chapelle de Saint-Mathurin, ou de l'Orfèvrerie, fondée en l'église de Saint-Martin de Tours par Simon François, doit le droit de terrage sur 21 arpents, et la dîme sur 6 arpents. — Les fresches des Aitres, René Guillon, feu Mauraissin, Sébastien Guenault, Bertrand Portier, doivent différents cens et dîmes. — Les lieux nommés Le Grand-Carroi, Le Grand-Conseil, L'Anchette, Le Clos-des-Moines, Le Paux, La Pierre-aux-Bidault, sont chargés de rentes en grains et en argent.

H. 371. — Registre in-folio, 396 feuillets, papier.

1717-1790. — Livre de recettes des rentes en grains, dues à cause des fresches. — Les rentes des fresches sont les mêmes que dans le registre précédent, mais on y rencontre de plus, les rentes dues par les prieurés du Grais, de Saint-Loup et de Vivoin, au diocèse du Mans, de Carbay, diocèse d'Angers, de Sigournay, diocèse de Luçon, de Saint-Hilaire, diocèse de Blois, de Vieuvy, diocèse de Chartres, de Cernay et de Trion, diocèse de Poitiers, de Saint-Sauveur, des Landes et de Sainte-Croix de Vitré, diocèse de Rennes, de Vesly, diocèse de Rouen. — Ces prieurés doivent chaque année à la Saint-Martin d'hiver 6 setiers de seigle. — Le registre est accompagné de tables alphabétiques des prieurés, des fresches et de leurs tenanciers.

H. 372. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1625-1701. — Mesures de Marmoutier. — Requête par le père tonnelier, afin de revenir à la mesure prescrite pour la distribution journalière de vin, à laquelle on avait substitué une nouvelle, beaucoup plus petite, 1625. — Mémoire des religieux expliquant les différences d'évaluation dans le prix des redevances en grains, dues à Marmoutier, par la différence des me-

sures, celles de Marmoutier étant plus fortes, 1678. — (8 boisseaux de Marmoutier égalent 12 de Tours.) — Procès-verbal de dépôt, au greffe de la maison de ville de Tours, d'un étalon de la mesure de Marmoutier, 1691. — Assemblée des habitants de Saint-Symphorien décidant de procéder judiciairement contre l'usage des mesures beaucoup trop grandes, que les religieux de Marmoutier voulaient employer pour la perception des dîmes, 1693. — Acte de Ferrant, notaire juré de la paroisse de Parçay, constatant que les habitants de cette paroisse, ainsi que ceux de Saint-Symphorien, de Saint-Cyr et de Sainte-Radégonde, se désistent du procès intenté aux religieux de Marmoutier, à propos de leur mesure, 1693. — Procès des maires et échevins de Tours, des dames du Calvaire et consorts, contre les religieux de Marmoutier, qui auraient fait faire une mesure plus grande, pour augmenter leur revenu en grains; dépositions des fermiers de différents fresches et prieurés, affirmant avoir toujours reçu les dîmes et rentes à eux dues, à la mesure du Roi et non à la nouvelle mesure de Marmoutier, 1694-1696. — Saisie et dépôt au greffe du grand Conseil, par le bailli de Vendôme, dudit boisseau de Marmoutier, 1695. — Rôle des contributions des paroisses de Saint-Cyr, Parçay, Saint-Ouen, en 1695 — Protestation des religieux contre l'arrêt du grand Conseil, signifiée aux parties adverses le 14 juillet 1696. — Condamnation des moines aux dépens, à la restitution du trop perçu depuis l'année 1689 et à la destruction des mesures blâmées, avec l'ordre d'en faire faire de nouvelles à la mesure du Roi, et d'en déposer un spécimen à l'hôtel de ville, 24 mars 1696. — Procès-verbaux des maires et échevins des villes de Cormery, Châteaudun et Loches, constatant sur la requête des religieux de Marmoutier la capacité des mesures de ces trois villes, 1696. — Quittance donnée aux religieux par Pierre Petit, avocat au bailliage de Tours, du paiement des sommes perçues en trop par eux, 1701. — Règlement final en 1701, d'après lequel la totalité des frais et restitutions s'élevait à 3,450 livres.

H. 373. — Registre petit in-folio, 315 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Inventaire des titres des prieurés de Parçay, Bourdigal, Chantoceaux et Chahaigne ; les pièces analysées remontent à 1163. — Confirmation aux religieux de Marmoutier, par Joscius, archevêque de Tours, de toutes les dîmes qui leur avaient été données pour leur seigneurie de Parçay, 1163. — Déclaration du capitaine de la ville et château de Tours, portant que tous les officiers et serviteurs de l'abbaye sont exempts de faire le guet au château, 1423. — Bail à ferme par les religieux, à René l'Huillier et Jeanne Dugué, sa femme, de la seigneurie de Parçay et de ses dépendances pour 1,270 livres et différentes redevances, 1627. — Autre bail, en 1726, pour 2,850 livres. — Ordonnance du bailly de Rochecorbon, défendant aux religieux de tenir les assises de la seigneurie de Parçay en la châtellenie de Marmoutier, 1718. — Acquisition par les religieux, de Pierre Marques, seigneur de Chenonceau, de la seigneurie de Bourdigal, pour 4,150 écus à la couronne. — Déclarations de ladite seigneurie, par Françoise du Tremble, André Richer, Thomas Jacopin et autres, de 1608 à 1666. — Ratification, par Angebaud, évêque de Tours, d'une transaction passée entre Bernard, évêque de Nantes et les religieux, au sujet de la présentation des prêtres choisis pour desservir les églises de leur prieuré et seigneurie de Chantoceaux, 1147 à 1157. — Bail dudit prieuré pour 1,400 livres et divers accessoires, 1634. — Catherine de Maillé donne à Marmoutier l'hébergement de Chahaigne, 1350. — Bail à Mathurin Cottereau, pour 305 livres, de ladite terre et de toutes ses dépendances, 1571.

H. 374. — Registre in-folio, de 269 feuillets, papier.

1754. — Table du plan géométral de la seigneurie de Parçay, contenant les noms des terroirs et de leurs possesseurs.

H. 375. — Registre petit in-folio, 308 feuillets, papier.

XVII° siècle. — Inventaire des titres du couvent. — Les pièces analysées remontent à 1015. — Donation par Sébastien Galigay, abbé de Marmoutier, à frère Jacques Rambourg, sous-cellérier, d'une pièce de terre, en la paroisse de Saint-Georges, retranchée par la levée des îles de l'abbaye, 1615. — Vente à Marmoutier, par Guillaume et Jean Le Saintier, d'un hôtel situé ville de Tours, et portant pour enseigne : Saint-Benoît, pour 262 livres et 5 sous, 1413. — Bail dudit hôtel, à Étienne Bertereau, pour 60 livres, 1560. — Confirmation par Eudes, vicomte de Châteaudun, de la donation faite à l'abbaye par Geoffroy son père, de la terre de Sapaillé. — Bail à moitié de ladite terre, fait à Guillaume Paimparé, en 1444. — Aveu rendu à l'abbé, par Jacques d'Argouges, du fief du Mortier, paroisse de

Saint-Symphorien, 1472. — Donation à Marmoutier, par Geoffroy Bodin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, du manoir de La Haye, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire, 1326. — Donation faite à l'abbaye, par Guillaume des Roches, de 40 arpents de pré, en la prairie de La Cisse, 1015. — Autres donations, de la métairie du Mesnil, en la châtellenie de Blois, et de maisons et terres, en la paroisse de Mesland. — Vente faite aux religieux, par Jean Savary, valet, pour 75 livres, des droits seigneuriaux, qui lui étaient dus à cause de la dime de La Guefaudière, 1349. — Bail à ferme du quart de ladite dime, à Mathurin Mabileau, pour 60 livres, 1593.

H. 376. — Registre petit in-folio, 223 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la Mense séparée de Marmoutier. — Les pièces analysées remontent à 1102. — Bail à vie, par les chanoines de Saint-Martin, à Guillaume, chanoine de ladite collégiale, du bourg de Saint-Pierre, dit des pucelles, en présence de l'abbé Guillaume, 1101 à 1124. — Désistement, par Pierre Bertigny, des prétentions qu'il avait élevées sur la maison de Saint-Pierre, 1183. — Donation à Hilgode, abbé de Marmoutier, par Guicher, seigneur de Château-renault, de plusieurs pièces de terre et vignes et de différents droits dans sa forêt, 1102. — Bail à ferme, à Michel Deuyon, pour 270 livres, du revenu du domaine de Doulcé, 1592. — Acquisition d'un demi arpent de terre, pour agrandir les vignes de Rougemont, 1226.— Convention entre l'abbé Louis de Bourbon et les religieux ; le premier abandonne l'enclos de Rougemont et reçoit en échange le jardin, dit des prêtres, dans lequel devra être construite une abbatiale, 1731. — Affectation aux écoles de Marmoutier, du revenu du manoir de Bailleul, situé en Normandie, 1386. — Désistement, par Thibault des Roches, de ses prétentions sur l'île de Marmoutier, 1064. — Donation à l'abbaye, par Robert des Roches, d'iles, dans la Loire, proche Marmoutier, 1123. — Confirmation, par le pape Honoré III, de la donation de l'île, située en face la grande porte de l'abbaye, faite par Robert de Brenne et son fils Guillaume, 1224. — Les bourgeois de Tours demandent la destruction des iles qui encombrent le lit de la Loire, 1415. — Requête des moines, au Roi, à ce sujet, 1450, et ordonnance du Roi Louis XI, 1481. — Accord entre les moines de Marmoutier et les dames de Beaumont, pour établir une chaussée pavée, à l'usage du moulin Garot, appartenant à Marmoutier, et de celui de Charcenay, qui est à Beaumont, tous deux sur la Choisille, 1455. — Acquisition pour 5 livres 5 sous, par Geoffroy, prévôt de Saint-Barthélemy, du moulin de Nueil, 1077, — Bail dudit moulin pour 49 setiers de blé, en 1638.— Bail de la métairie de Chisay, pour 147 setiers de méteil, 60 setiers d'avoine et des redevances, 1655. — Donation à Marmoutier, par Renaud de Hodat, des terres et du village de Champigny, qui est à présent le domaine de Meslay, 1237. — Baux à ferme de ladite métairie.

H. 377. — Registre, petit in-folio, 141 feuillets; papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres de la Mense séparée. — Les pièces analysées remontent à 1119.— Désistement par Hugues, seigneur d'Amboise, de ses prétentions sur une maison située devant l'église de Saint-Martin de Tours, 1119. — Sulpice d'Amboise abandonne aux religieux 4 muids de vin, valant douze poinçons, à prendre sur le lieu du Pressoir, pour les indemniser des pertes subies pendant la guerre, et pour qu'ils célèbrent son anniversaire, 1209. — Transaction entre Marmoutier et les habitants de Saint-Symphorien et Saint-Ouen, par laquelle ces derniers s'engagent à payer aux religieux pour chaque quartier de terre en vignes, trente-six pintes de vin, mesure de Marmoutier, et un provendier de froment pour les terres non en vignes; que si les habitants désertent leurs vignes, ils n'en seront pas moins tenus à payer le même vinage, 1359. — Déclaration rendue à l'abbaye, par Guillaume Barthélemy, pour la métairie de Beauverger, située paroisse Saint-Symphorien, 1515. — Vente de la terre de Vaudour, par Françoise Brossay à Michel Chabot, pour 400 livres de rente, jusqu'à l'amortissement, 1649. — Sentence du bailli de Touraine, condamnant Marguerite d'Amboise, dame de Chaumont, paroisse de Saint-Cyr, à payer à Marmoutier une rente de quatre muids, ou six pipes de vin sur la dime de Saint-Cyr, 1436. — Déclaration à l'abbaye par Aule Galand, seigneur de Bezay, de la Galanderie, même paroisse, 1620.

H. 378. — Registre petit in-folio, 279 feuillets, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres de la sacristie, chantrerie, infirmerie, trésorerie; les pièces analysées remontent à 1083. — Acquisition

par les religieux d'Hodiarde-la-Mancelle, d'un quartier de terre en la paroisse de Saint-Ouen, *modo* Sainte-Radégonde, 1221. — Sentence du bailli de Tours, qui maintient le sacristain dans le droit de percevoir les oblations et offrandes de la chapelle de Saint-Barthélemy, 1487. — Transaction entre le sacristain, prieur de Semblançay et Jacques de Beaune, seigneur dudit lieu, au sujet d'un étang qui débordait sur les terres du prieuré, 1518. — Autre transaction entre frère Simon Benasson, sacristain, et Charles Chicault, curé de Semblançay, au sujet des dîmes et du gros du curé, 1529. — Donation à Marmoutier, par Adelelme, seigneur de Semblançay, de la dîme, du pacage des bois et des pourceaux qui y sont nourris, 1083. — Autre donation à la même abbaye, par Hildebert, évêque du Mans, de l'église du prieuré de Villiers-Charlemange, 1121. — Vidimus d'une bulle du pape Nicolas V, qui, à la prière du roi Charles VII, déclare Marmoutier exempt de toute autre juridiction que celle du saint-siège, 1445. — Donation à Marmoutier, par Jean de Benays et Isabeau, sa femme, de tout ce qui leur appartient dans la paroisse de Marolles, 1336. — Confirmation en 1184 par Barthélemy, archevêque de Tours, de la donation faite à Marmoutier en 1119, par Gilbert, aussi archevêque de Tours, de l'église de Rivière et de ses dépendances. — Concession aux capucins par le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, d'une place dans le faubourg de Saint-Symphorien, pour y édifier leur couvent, 1601.

H. 379. — Registre in-folio, 195 feuillets.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres des seigneuries de Foncher, Saint-Laurent-en-Gastines et Lavaré. — Les pièces analysées remontent à 908. — Sentence rendue par Thibault, vicomte de Tours, au sujet d'un pré appelé Mercuriolus, prétendu par les religieux de Marmoutier et le chapitre de Saint-Martin, 908. — Donation à l'abbaye, par le comte Eudes, du bois vif et mort à prendre dans la forêt de Chaumont, et de bois et prés lui appartenant à Foncher, 1083. — Autre donation par Bertrade, femme de Philippe, roi de France, et mère de Foulques le Jeune, comte d'Anjou, d'une partie du bois de plante (*Foresta splendida*), pour joindre à la seigneurie de Foncher, 1115. — Compromis entre les chanoines de Saint-Martin et les religieux de Marmoutier, au sujet de la partie de ces bois située en la paroisse de Berthenay, 1256. — Acte par lequel Renault, seigneur de Châteaurenault, et neveu de Guicher, reconnaît les torts qu'il a faits aux moines de Marmoutier, et leur restitue les droits de voirie et de justice en la seigneurie de Saint-Laurent-en-Gastines, XIe siècle. — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Saint-Laurent, au sujet des droits d'usage dans les bois, 1548. — Permission donnée par Charles IX de vendre la coupe de 200 arpents de haute futaie pour les réparations de l'abbaye, 1562. — Transaction entre l'abbaye et Arembert, juge de Rochecorbon, qui abandonne à celle-là une terre, située à Saint-Laurent, 1069. — Acquisition par les religieux, d'un nommé André de la Ville, vulgairement appelé Forgias, d'une quarte de terre, située à Lavaré, 1063. — Donation par Jacquelin de Maillé et Béatrice, sa mère, de tous leurs droits sur une maison nouvellement bâtie et appelée Lavaré, 1111. — Lettre de Jean, archevêque de Tours, attestant qu'en sa présence, Robert de Rouvre, *de Robore*, a donné à Marmoutier la dîme de son fief de Lavaré, 1225.

H. 380. — Registre in-folio, 245 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres des seigneuries de Foncher, Saint-Laurent-en-Gastines, et Lavaré. — Cet inventaire qui paraît avoir été copié sur le précédent, vers le milieu du XVIIIe siècle, est cependant un peu plus complet et offre des analyses plus développées.

H. 381. — Registre in-folio, 158 feuillets, papier, 1 plan.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Inventaire des titres de la Grenneterie de Blois, dépendant de Marmoutier. — Les pièces analysées remontent au XIe siècle. — Bail à ferme, par les religieux, à Noël Jousseau, de la Grenneterie de Blois et de la seigneurie de Laleu, au prix de 2,000 écus pour la Grenneterie, et de 400 écus pour la seigneurie, 1596. — Lettre d'Élie, comtesse de Blois, demandant à l'abbé de Marmoutier la permission de fonder une abbaye et s'engageant à l'indemniser des dommages qu'il en pourrait souffrir, 1273. — Acte d'échange entre Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont et les religieux, par lequel le premier abandonne à Marmoutier tout ce qu'il possède dans la ville de Chouzy et reçoit en retour une maison, nommée La Borde-aux-Moines, et située en la chatellenie de Chaumont, 1271. — L'abbé Jules-Paul de Lionne abandonne 72,000 livres, provenant de la coupe des futaies

de Laleu et des Forges, pour aider les religieux à réparer le gros clocher atteint par la foudre en 1707, et les murs de clôture de l'abbaye, ruinés par l'inondation de 1708. — Accord entre les moines de Marmoutier et les Templiers, relatif aux dîmes à percevoir par l'abbaye sur la métairie de La Villebroche, paroisse de Maves, et sur les vignes de Saint-Victor, 1285. — Sentence du baillage de Chartres contre les habitants de Morée condamnés à payer à l'abbaye les droits de terrage à raison de la sixième gerbe, 1459. — Copie d'une baillée faite par Claude, reine de France, duchesse de Bretagne et comtesse de Blois, à Jean Baugé, son apothicaire, en considération des bons services qu'elle en a reçus, d'une pièce de terre de 80 arpents, appelée Les Hayes d'Orchaise, avec la ratification du roi François Ier, 1521. — Il y a en tête de ce registre un plan informe des bois, et on a inséré entre les feuillets 139 et 140 l'inventaire des titres du prieuré d'Orchaise dépendant de Marmoutier, et dont les chartes remontent au XIe siècle. — Une note de l'archiviste Rougeot nous apprend qu'un double de cet inventaire fut envoyé en l'an II au district de Blois.

H. 382. — Registre in-folio, 109 feuillets, parchemin.

1522-1571. — « Registrum seu manuale officii armariatus insignis monasterii Majoris Monasterii, etc : inceptum seu inchoatum per fratrem Egidium Rageau, armarium institutum tempore reverendi in Christo patris et domini, domini Mathei, hujus sacratissimi cenobii abbatis, anno incarnati Verbi quingentesimo supra millesimum vigesimum secundum, nonis julii. » — C'est un registre des réceptions, professions, ordinations et obits de Marmoutier. Il est écrit en cursive, de la main de plusieurs *armarii* (bibliothécaires et secrétaires), qui ont signé chaque article. — Voici les noms de ces officiers de l'abbaye, accompagnés de la date de l'année où ils paraissent être entrés en fonction : Rageau, 1520 ; Paillart, 1524 ; Dubois, 1533 ; Serre, 1534 ; Isembert 1535 ; Cochet, 1536 ; Louis Pillault, 1537 ; Drouin, 1540 ; Guillaume Gauthier, 1545 ; Pasquier, 1557 ; Pierre Le Maye, 1559 ; Jehan Larchevêque, 1562 ; Jean Champion, 1564 ; ce dernier, signe encore au mois d'octobre 1571. — Ce curieux manuscrit a été rongé par les rats et en partie gâté par l'humidité ; il y a entre les numéros 34 et 35 un feuillet détaché dont la partie supérieure est coupée.

H. 383. — Registre in-folio, 215 feuillets papier.

1669-1717. — Registre des actes capitulaires de Marmoutier. — Projet de traité avec les administrateurs de l'hospice général de la Charité de Tours, auxquels on abandonne chaque année la valeur en argent de ce que le monastère reçoit de l'abbé, pour être distribué en aumônes, 1670. — Institution de dom Philippe Le Roy, comme prieur de l'abbaye, 1672. — Processions pour la prospérité du roi Louis XIV pendant tout le temps de la guerre, 1672 à 1674. — Difficultés entre les religieux et l'archevêque de Tours, au sujet d'un mandement auquel les premiers refusent de se conformer, 1674. — Requête présentée au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, par les religieux de Marmoutier, exposant leur détresse et se plaignant de la gestion de leur abbé, 1675. — Nomination comme secrétaire de dom Renatus Bolcet, 1675. — Autre nomination, également comme secrétaire de dom Maurice Adrien, 1678. — Diminution de 50 livres, accordée au fermier de la maison de Saint-Pierre-le-Puellier (*alias* la Calendre), 1685. — Dom Innocent Bonnefoy, nommé prieur de l'abbaye, 1687. — Réunion du prieuré de Saint-Éloi au séminaire d'Angers, 1695. — Nomination de dom Martène comme secrétaire, 1691. — Fondation au Mans, par des personnes pieuses, d'un établissement pour recueillir les filles débauchées, 1698. — Nomination de dom Pierre Cosson, comme secrétaire, 1699. — Consentement pour l'union du prieuré de Saint-Sauveur des Landes, au séminaire de Rennes, 1700. — Nouvelle nomination de dom Martène comme secrétaire, 1701. — Prières publiques pour le Roi, sa famille et le succès de ses armes, ainsi que pour la cessation des pluies qui menacent de grandes calamités, 1703. — Opposition à l'enregistrement du décret d'union du prieuré de Gisors au collège des jésuites de Rouen, 1715. — Nomination de Louis Tasche comme prieur, 1715 ; de Joseph Allain comme secrétaire du chapitre, 1716.

H. 384. — Registre in-folio, 96 feuillets, papier.

1739-1789. — Registre des actes capitulaires. — Réunion de tous les revenus de la mense abbatiale à la mense conventuelle, sous la charge d'une pension fixe et annuelle de 27,000 livres à faire à l'archevêque de Tours, 1739. — Clauses et conditions de la suppression du titre abbatial de Marmoutier, et union de tous les revenus y afférents à la mense archiépiscopale de

Tours, 1740. — Transaction relative aux réparations restant à faire à Marmoutier et à différents prieurés, entre les religieux et Monseigneur le comte de Clermont, ci-devant abbé, qui consent à verser la somme de 20,000 livres, 1742. — Nomination comme prieurs : de dom Jean Murault, en 1745 ; de dom Thomas Renault La Pie, en 1751 ; de dom Mathurin Le Fresne, en 1754 ; de Dom René Even, en 1753. — Protestation des religieux contre la requête présentée au Roi, par ceux de Saint-Germain-des-Prés, et qui tend à anéantir la congrégation de Saint-Maur, 1765. — Lettre du révérend père général, exhortant les religieux à la concorde, 1767. — Arrêt du Conseil d'État concernant les finances et l'administration de la congrégation. — Extrait du bureau de littérature de Saint-Germain-des-Prés, concernant un imprimé répandu dans la congrégation, et recherche de l'auteur, 1768. — Nominations comme prieurs, de dom Joseph de Villeblanche, en 1769 ; de dom Quinquet, en 1778. — Arrêt du Conseil d'État pour apaiser les divisions au sein de la communauté, et prévenir de nouveaux troubles, 1783. — Nouvel arrêt du Conseil d'État, tendant à faire revivre la discipline ecclésiastique et la charité au sein de la congrégation, et lettre du supérieur général, François Chevreux, exhortant les religieux à la paix et à la charité, 1785. — Lettres patentes du Roi, prescrivant la tenue de diètes dans chacune des provinces de la congrégation de Saint-Maur, et la réunion d'un chapitre général de ladite congrégation, 1788. — Dom Placide-François-Xavier Estain, prieur de Marmoutier, et député du chapitre à l'assemblée du bailliage de Touraine, est nommé par le clergé de la province, député aux États Généraux, 1789. — Doléances du chapitre de Marmoutier auxdits États Généraux. Ces doléances sont empreintes d'idées élevées et libérales.

H. 385. — Registre in-folio, 175 feuillets, papier.

1742-1790. — Registre des actes capitulaires de Marmoutier. — Ratification de la transaction passée avec le comte de Clermont, ci-devant abbé de Marmoutier, au sujet des réparations de l'église, clocher et enceinte des lieux réguliers, ainsi que des neuf prieurés unis, 1742. — Union du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Bourges au séminaire de la même ville, 1743. — Ratification du traité de partage de la mense prieurale de Lehon, 1744. — Déclaration au Roi des revenus de la mense conventuelle et de divers prieurés, 1751. — Emprunt de 4,000 livres fait en la même année, pour acheter des grains et les distribuer aux pauvres de Tours. — L'argenterie du trésor de la sacristie, à l'exception des vases sacrés, envoyée à la monnaie, suivant le désir du Roi, 1760. — Permission donnée aux dames Ursulines de Châteaubriand de disposer de deux de leurs cloches. — Lettres de M. de Choiseul, demandant à l'abbaye de loger provisoirement un certain nombre de familles allemandes, destinées aux colonies, 1763. — Réponse négative, faute de place. — Réparations des prieurés de Louvigné et de Saint-Quentin-en-Mauges, 1764. — La communauté manque, à cause de la pluie, d'assister à la procession qui a lieu à Saint-Martin le 12 mai 1766. — Foi et hommage rendus à Monsieur, comte de Provence pour le prieuré de Bellesme, 1774. — Réparations à faire à l'église de Marmoutier, montant à 100,000 livres. — Nombreuses présentations aux cures dépendantes de Marmoutier, et baux à ferme des prieurés et seigneuries lui appartenant. — Aliénation de plusieurs dépendances de la mense abbatiale, 1779. — Marché passé avec les sieurs Borani, pour le blanchissage de l'intérieur de l'église de Marmoutier, 1789.

H. 386. — Registre petit in-4°, 92 feuillets, papier.

1666-1784. — Livre des délibérations des Sénieurs de Marmoutier. — Consentement des Sénieurs de Marmoutier à la refonte de la petite cloche du Grand-Clos, 1667. — Don d'un lit garni aux pères de Turpenay, qui n'ont pas le moyen d'en acheter un ; on y ajoute quelques menus meubles, 1670. — Présents de fruits, faits à l'occasion du jour de l'an, à M. l'Intendant et à d'autres personnes de considération. — Nouveaux dons d'une pipe de vin et d'un lit aux pères de Turpenay, et de quarante bourrées aux prisonniers de Tours, 1671. — Refus de se conformer à un mandement de Messieurs les vicaires généraux du diocèse, l'abbaye ne relevant que du Saint-Siège et étant indépendante de la juridiction de l'ordinaire, 1673. — Remises accordées à plusieurs fermiers qui ont tout perdu par suite des inondations et des gelées, 1677. — Souscription à cent exemplaires, d'un ouvrage publié par un religieux, 1694. — Ouverture du tombeau de l'abbé Barthélemy, mort en odeur de sainteté, 1696. — Démolition de la maison prieurale de Sonzay, 1704. — Suppression de la chapelle Saint-Nicolas, située entre la levée et la muraille de l'enclos, 1708. — Remises

accordées à plusieurs fermiers à cause de la stérilité des années 1709, 1712, 1713. — Autre remise d'arrérages faite aux religieuses du Boulay, qui sont dans la plus grande misère, 1713. — Démolition du portail de Châteauneuf, allant de la rue de la Guerche dans celle des Crapauds, 1717. — Suppression de la Calandre dans la maison de Saint-Pierre-le-Puellier, 1720. — Don de 900 livres aux habitants de Rennes, la ville ayant été entièrement incendiée, 1721. — Reconstruction de la charpente et de la couverture de l'église, 1779. — Projet de construction du grand escalier, 1782. — Sortie d'un religieux qui trouble les candidats par les sentiments qu'il leur inspire, et les rendez-vous qu'il leur donne à toute heure dans des lieux suspects et défendus, 1783.

H. 387. — Registre in-folio, 618 feuillets, papier.

1737-1775. — Sommes des rentes avec la recette. — Recette des rentes dues par les fresches dont les noms suivent : Les Ducats doivent 3 livres 10 sous 2 deniers; Le Chausson, 18 livres ; Le Clos-Briant, 11 sous 6 deniers ; Le Clos-Libert, 3 livres 14 sous 2 deniers ; Boisbis, 12 boisseaux de blé et 2 deniers d'argent ; Perignac , 2 setiers 9 boisseaux de froment ; La Hallotière, 14 jallais de vin et 19 sous d'argent ; la closerie de la Folie, 6 boisseaux de blé et 27 sous d'argent. — Il est dû chaque année pour les biens qui longent le pavé de la route, depuis le carroir des Trois-Marchands, jusqu'au port Barillet, 12 deniers par toise de façade ; le total monte à 490 toises 1 pied. — L'église de Saint-Symphorien, y compris le cimetière et le presbytère, doit 40 livres 19 sous. — Les religieuses du Calvaire, pour le vieux et le nouveau Calvaire, doivent 32 jallais 10 pintes de vin, 3 setiers 6 boisseaux de froment, et pour diverses maisons et dépendances, 141 livres.

H. 388.— Registre in-folio, 153 feuillets, papier; et 20 feuillets et lettres intercalées.

1712-1789. — Recettes des rentes, dues par les domaines dont les noms suivent : le domaine de Montrichard, doit par an 25 livres ; le sieur Boyer, maire d'Amboise, 50 sols pour une pièce de terre, située paroisse de Saint-Symphorien ; les seigneuries de La Grenadière et de La Perraudière, 20 sous 2 chapons et 7 deniers ; l'hôtellerie de la Teste-Noire, paroisse Saint-Symphorien, 30 livres; une vallée et plusieurs bâtiments, situés sur le chemin de Marmoutier à Tours, 3 livres 10 sous ; le chapitre de Saint-Gatien, pour un arpent de vignes, situé paroisse de Rochecorbon, 10 livres.

H. 389. — Registre petit in-folio, 635 feuillets, papier; avec 6 pièces et plans informes intercalés.

Vers 1720. — Cueilleret des rentes en blé, grains et argent dues par les fresches ci-après dénommées : Les Parses, ou Clos-de-l'Œuvre, *alias* Gersan, doivent 6 boisseaux de froment ; Le Clos-Libert, 3 setiers 6 boisseaux de froment, 6 jallais de vin, 3 livres 14 sous d'argent ; Vaudour ou Champ-Olivier, 10 setiers 6 boisseaux de froment ; la closerie de Harpaillé, 6 boisseaux de froment et 8 jallais 4 pintes de vin ; la closerie La Roussinière ou Chêne-Percé, 2 boisseaux de froment, 13 sols 4 deniers; la fresche de l'Ormeau-de-Sapaillé, 13 boisseaux et 3 écuellées de froment et 8 deniers d'argent ; le Champ-Chardon, 21 boisseaux de froment et 10 deniers; La Fraisée-des-Brotteaux, 3 setiers 8 boisseaux de froment ; Le Puy-Baudon, 7 setiers 6 boisseaux de froment et 9 sous ; Le Pont-Olivier, 2 setiers de froment, 6 sols et deux chapons; La Paquerie, 82 boisseaux d'avoine, 15 sous 11 deniers, 4 poules et 4 pains ; Le Riffay, 15 setiers de froment, 4 setiers 10 boisseaux d'avoine, 22 sols 6 deniers; La Sergenterie, 2 setiers de froment et 3 sous; La Haute-Veprée, 3 setiers 3 boisseaux de froment, 3 sous d'argent ; Les Maisons-Blanches, à Saint-Cyr, 2 setiers de froment, 3 jallais de vin, 10 deniers argent. — Bail emphytéotique pour 27 ans, à Armand Fargeau, marchand à Tours, de 27 chaînées de terre en la pièce de l'Argenterie, moyennant 12 boisseaux de froment.

H. 390. — Registre in-folio, 247 feuillets, papier ; 41 pièces intercalées.

1752-1783. — Liève ou papier de la recette générale des revenus des menses conventuelle et séparée. — Baux à ferme : du prieuré de Chantoceau, pour 9 années, pour 2.100 livres par an, plus certaines redevances, 1753 ; — de la seigneurie de Chabaigne et du prieuré de Semblançay réunis, pour 9 années, à charge de payer tous droits, cens et rentes dus par les dites seigneuries plus 500 livres, 1748 ; — des droits

de dîme sur blés, fruits, vins, lainages, etc., des paroisses de Sainte-Radégonde, Notre-Dame-d'Oé et autres, pour 170 livres par an, 1746; — des dîmes de Chédigny et de Brenneçay pour 70 livres, 1752; — de la métairie de La Pécaudière, paroisse de Parçay, à Adrien Laueau, au prix de 400 livres par an, 1752; — de la terre et seigneurie de Parçay, et toutes ses dépendances, fief, cens, rentes, lods et ventes, à Jean Petit, pour 2,200 livres et 27 setiers de froment, 1754; — de la terre et seigneurie de Bourdigal, paroisse de Monnaie et toutes ses dépendances, fief, cens et rentes, des métairies de l'étang de Charme, du petit moulin et du domaine de la Grange-Saint-Jean-de-Monnaie, à René Bechot, pour 1,800 livres par an et les charges, 1751; — du fief et seigneurie de La Grange-à-l'Abbé, paroisse de Vesly, en Normandie, pour 1,200 livres et les charges, 1753; — des terres et seigneuries de Neufville et Volliard, près Châteaurenault, pour 9 ans, à 600 livres, et toutes les charges, 1750. — Le vin de vinage requérable sur l'étendue des paroisses de Sainte-Radégonde, Saint-Symphorien, Saint-Cyr et Notre-Dame-d'Oé, consiste en 91 poinçons de vin; la récolte de 1779, des vignes de Rougemont, monte à 332 pièces. — Les droits de cloître ou conventualité, dus par différents prieurés, produisent 5,114 livres 19 sous. — Les bois, futaie et taillis, dépendant de la mense conventuelle, situés dans la maitrise de Tours, consistent en 1344 arpents, dont un quart en réserve.

H. 391. — Registre in-folio, 236 feuillets, papier; 4 pièces intercalées.

1774-1790. — Liève de la recette générale; revenus des menses conventuelle et séparée de Marmoutier. — Baux à terme : du prieuré de Chantoceau, au diocèse de Nantes, pour 3,000 livres en 1779; — de la métairie de La Milletière, paroisse Saint-Symphorien, pour 1,000 livres, 1784; — de la métairie de La Pécaudière, paroisse de Parçay, pour 800 livres, 1778; — de la métairie de Meslay, avec tous les bâtiments et la belle grange, pour 3,500 livres, 1779; — du fief, terre et seigneurie de Parçay, consistant en 3 métairies, contenant 179 arpents, pour la somme de 1,200 livres, et 25 setiers de froment, 1781; — de la métairie de La Chèvre, paroisse de Nouzilly, contenant 99 arpents, pour 130 livres par an, 1774; — du prieuré de Rivière, paroisse de ce nom, pour 40 livres par an, à la condition d'acquitter les charges, 1763; — du prieuré de Bienecourt-en-Artois, contenant 385 arpents, pour 9,000 livres par an, 1783. — Récolte en vin de la métairie de La Haye-Bodin, paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire, contenant 13 arpents, 26 chaînées de vignes : en 1778, 80 poinçons; — en 1779, 102 poinçons; — en 1780, 64 poinçons; — en 1781, 128 poinçons, en 1782, 103 poinçons. — Les rentes de blé dues par les frescheurs dans l'étendue du fief et seigneurie de Marmoutier, sont de 293 setiers 6 boisseaux.

H. 392. — Registre petit in-folio, 104 feuillets, papier; 25 pièces intercalées.

1748-1781. — Rentes passives dues par la communauté : au duc de Choiseul, à cause des prés Montans, 27 livres; — à l'archevêque de Tours, 20 livres 5 sols; — au sieur Legrand, notaire, 160 livres; — au maître d'école de Saint-Symphorien, en vertu d'un legs, 150 livres; — à l'Hôtel-Dieu de Tours, 21 livres, 5 sous 4 deniers; — à Mme Lalande, à Paris, 2,960 livres, pour 37,000 livres prêtées en 1754; — à la dame Chatelu, à Paris, 1,300 livres de rente viagère; — au seigneur de Bezay, 15 boisseaux de froment et 3 sous 4 deniers; — au chapitre de Tours, 126 livres, 17 sous 6 deniers et plusieurs parties de rentes ; — au sieur Dumont, ancien officier de la maîtrise de Tours et à sa femme, 1,618 livres, 16 sous 8 deniers, reversibles à leur décès sur leurs héritiers; — au curé de Sainte-Radégonde, 300 livres pour sa portion congrue; — pour les enfants trouvés de la Madeleine, 9 livres; — à l'hospice général de Tours, en vertu d'une transaction de 1672, 150 setiers de froment, et 250 de seigle, à partir de 1740; — au sieur Joyant, bourgeois d'Avon, 1,700 livres de rente viagère; — au sieur Maurice Glassier, bourgeois de Tours, 500 livres; — à la paroisse de Sainte-Radégonde, 9 jallais de vin; — au gouverneur de Tours, au chapitre de Tours, au seigneur de Saint-Georges et au petit séminaire, aux cinq fêtes principales, une redevance dite piment, consistant en un total de 90 pintes de vin, 45 miches et 35 fouasses sans beurre; — au sieur Prou, archidiacre de l'église d'Orléans, 1,200 livres; — à Pierre-Jacques Grignon, maître d'hôtel du prince de Rohan, et à sa femme, 800 livres de rentes viagères, qui seront réduites à 700 pour le dernier survivant.

H. 393. — Registre in-folio, 77 feuillets, papier.

1781-1790. — État des rentes dues par l'abbaye de Marmoutier : au duc de Choiseul, 27 livres de rente

seigneuriale; — à l'archevêché de Tours, 20 livres 3 sous 9 deniers; — à l'église de Tours, 110 livres; — au chapitre de Saint-Martin, 1 livre 10 sous; — au chapitre de Saint-Gatien, aux grandes fêtes, 14 pintes de vin, 7 miches et 7 fouasses sans beurre; — au curé de Sainte Radégonde, la portion congrue de 500 livres, qui sera à partir de 1786 de 700 livres, plus 9 jallais de vin pour la communion de Pâques; — à l'archevêque de Tours, 8,000 livres par an, pour remplacer la mense de 9 prieurés, réunie à la mense conventuelle, plus 6 minots de sel, faisant partie du franc salé; — à l'hôpital général, 150 setiers de froment et 250 setiers de seigle; — à l'Hôtel-Dieu de Tours, 21 livres, 5 sous 4 deniers; — à l'école de Saint-Symphorien, 150 livres; — à la fabrique de Saint-Étienne de Tours, 106 livres 16 sous, pour 2,400 livres prêtées; — aux héritiers de La Grandière, 618 livres; — à la veuve Aubry-Verrier, 50 livres; — au sieur Marchand, négociant à Tours, 714 livres 14 sous; — au sieur Legrand, notaire à Sainte-Radégonde, 258 livres; — aux Minimes de Saint-Grégoire de Tours, 90 livres; — aux Bénédictins de Saint-Calais, 260 livres; — aux dames de la Visitation de Tours, 315 livres; et 2,960 livres de rente viagère à 8 pour cent, à la dame de la Lande.

H. 394. — Registre petit in-folio; 26 feuillets, papier.

1676-1735. — Journal de la recette de 6 setiers de froment que doivent à Marmoutier les quarante propriétaires de La grande et petite Forge, fresche, située en la paroisse de Saint-Jean-du-Grais. — Prix du setier de froment, mesure de Tours, de 1676 à 1693 : il vaut, 7 livres 4 sous en 1676; 11 livres 5 sous en 1682; 6 livres 12 sous en 1691; 18 livres en 1693.

H. 395. — Registre in-4° oblong de 166 feuillets, papier.

1714. — Livre de cens et rentes en grains, de la fresche des grande et petite Forge, contenant 80 arpents de domaine en la paroisse d'Esvres, et chargée envers Marmoutier de 6 setiers de froment, valant 2 deniers moins qu'élite. — La dite fresche se compose de 304 parcelles, et une de ces parcelles ne doit que deux écuellées un huitième.

H. 396. — Registre in-folio de 109 feuillets, papier.

1772-1777. — Cueilleret des blés, ou livre de recette des rentes en grains, dues à Marmoutier sur diverses fresches situées dans les paroisses de Sainte-Radégonde, Saint-Symphorien, Parçay, Notre-Dame-d'Oë, Chanceaux, Saint-Cyr-sur-Loire. — Le total monte à 200 setiers de froment, sans compter le seigle et l'avoine.

H. 397. — Registre in-folio; 17 feuillets, papier.

1747. — Extrait de la liève du cellérier de Marmoutier, contenant mention des fermages dus, et des sommes payées par les fermiers du prieuré de Chantoceau, du moulin de Garot, des prés de La Barre, des terres de Chahaigne et de La Haie-Bodin, des maisons de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Pierre-de-Rome, des terrages de Rossey, des dîmes de Sainte-Radégonde et de Chédigny, des seigneuries du Lavoir et de Neuville, des métairies de La Miltière, La Pécaudière, Meslay, Maulny, Chizay et Saint-Barthélemy, des prieurés de Saint-Vigor-de-Ferrières, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Martin-du-Pont-Château, Saint-Sauveur-de-Béré, Saint-Martin-de-Josselin, Notre-Dame-de-Biencourt, Saint-Martin-de-Beaurain, Saint-Cyr et Sainte-Julitte-de-Boere, Saint-Magloire-de-Dinan, Saint-Martin-du-vieux-Bellesme, Notre-Dame-de-Fontaine-Mesland, Saint-Barthélemy-d'Orchaise, Saint-Julien-de-Chambon.

H. 398. — Registre in-folio; 180 feuillets, papier.

1768-1790. — Cueilleret des vins de vinage dus à l'abbaye de Marmoutier. — Notes sur les mesures du vin et des grenages. — Tableau des fresches qui doivent la rente dite de vinage et de grains. — Les différentes fresches de la paroisse de Saint-Symphorien doivent 6 poinçons 8 jallais, celles de Saint-Cyr, 2 poinçons 2 jallais 8 pintes, celles de Sainte-Radégonde, 4 poinçons, celles de Notre-Dame d'Oë, 20 jallais.

H. 399. — Registre in-folio; 143 feuillets, papier.

1782-1789. — Cueilleret de la Pitancerie et d'autres offices claustraux. — Il est dû : sur une maison à l'enseigne de Saint-Martin, paroisse de Saint-Symphorien, une rente de 9 livres; — par le curé de Saint-Martin d'Amblay, diocèse du Mans, 16 livres; — par les Dames du Calvaire et autres, 40 sous; — par les héritiers de la duchesse de Rochechouard, pour des caves, cours et

appartenances, paroisse Saint-Symphorien, 9 sous ; — sur la closerie de La Salle, près Boutereau, 26 sols ; — sur un emplacement, près Saint-Pierre-le-Puellier, 10 sols ; — sur une pièce de terre, située à Nazelles, 50 sous ; — sur la closerie des Carneaux, paroisse de Sainte-Radégonde, 5 livres 18 sous 2 deniers ; — par les Dames du Calvaire, pour indemnité de la closerie de Vaudanière, 12 livres ; — par les tailles de l'élection de Tours, 157 livres 8 sous.

H. 400. — Registre in-folio, 132 feuillets, papier.

1789-1790. — Recette et dépense de 1789-1790. — Recette en argent :

Sur l'ordinaire	83,599	13	9
Sur l'extraordinaire ou repris	46,515	16	6
Sur les restats	21,335	9	6
Ventes des espèces	48,869	6	6
Casuel	17,771	13	»
Somme restée au dépôt	1,482	11	2
Restant à recouvrer	124,333	7	9
Total que le comptable avait à recevoir	343,907	18	2
Total de ce qu'il a reçu	219,574	10	5

Mise effective pendant la même année 1789.

Nourriture de la communauté, hôtes, domestiques	30,126	7	5
Dépenses autres que pour la bouche	17,356	12	»
Vestiaire	6,294	6	6
Infirmerie	13,674	6	3
Église	4,465	10	»
Aumônes	2,453	1	»
Charges, rentes, gages	63,295	10	»
Réparations	31,321	6	»
Ports de lettres et paquets	1,104	2	»
Voyages	6,843	7	»
Procès	7,176	8	»
Fonds que l'on fait valoir	12,239	13	»
Cas extraordinaires	2,248	4	»
Dettes acquittées	3,045	9	»
Total	201,644l	2s	2d

H. 401. — Plan, 3 pièces.

XVIIIe siècle. — Plan de La Barre ou Oye blanche, paroisse de Montlouis, levé par Nicolas de Lamotte, avec deux cahiers de tables.

H. 402. — Plan, 1 pièce.

XVIIIe siècle. — Plan de la terre et seigneurie du Sentier.

H. 403. — Plans, 3 pièces.

1722-1738. — Plan sur toile du fief et seigneurie du Mortier, paroisse de Saint-Symphorien-des-Ponts-de Tours et de la fresche du Pressoir-Marteau, même paroisse.

H. 404. — Plans, 3 pièces.

XVIIIe siècle. — Plans des terres, dépendant de Marmoutier, en la paroisse de Saint-Quentin.

H. 405. — Plan, 1 pièce.

1697. — Plan de la seigneurie de La Grange-Saint-Martin, dans la Varenne de Tours, près le Sanitas.

H. 406. — Plan, 2 pièces.

XVIIIe siècle. — Plan du bornage des dîmes et terrages, en la paroisse de Saint-Martin-d'Angliers, levé par L. Pardessus.

H. 407. — Plan, 2 pièces.

XVIIIe siècle. — Plan de la censive de La Boissière, paroisse de Saint-Sulpice-de-Pommeré, près Blois, 1745.

H. 408. — Plan, 1 pièce.

XVIIIe siècle. — Minute du plan de Hombière, dépendant de Nottonville, en Beauce.

H. 409. — Plan, 1 pièce.

1785. — Plan sur toile du prieuré de Villechauve.

H. 410. — Plan, 1 pièce.

XVIIIe siècle. — Plan informe du domaine de l'Argenterie et des Gravanches de Marmoutier, dans la paroisse de Sainte-Radégonde.

H. 411. — Plans, 3 pièces.

XVIIIe siècle.— Plans des vignes et bâtiments de la Secrétainerie de Marmoutier et de l'île de Rochecorbon.

H. 412. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1106-1498. — Donation de 4 arpents de vigne, à l'abbaye de Marmoutier, par Mainerius, bourgeois de Tours, 1106. — Compromis passé entre Hardouin de Maillé et Marmoutier, au sujet de terres à Lavaré, 1220. — Accord entre les collèges de Marmoutier et du Plessis, à Paris, concernant des vues et gouttières, 1486. — Pièces retrouvées pendant l'impression du présent inventaire.

ABBAYE DE NOYERS

H. 413. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1450-1783. — Baux à rente, consentis par les religieux de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Noyers : à Guillaume Hullin, paroissien de Noyers, de certaines parcelles de terre, sises au fief du Courtil, pour 2 setiers de froment, mesure de Noyers, 3 chapons et 20 deniers de cens, 1450 ; — à Christophe Archanger, d'un lopin de terre en chenevil, 1563 ; — par François de Saint-Aubain, grand prieur et grand vicaire de messire Eustache de Bellay, évêque de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Noyers, à Claude Pasquier, religieux de l'abbaye, prieur du prieuré de Saint-Jean-de-Saulais, d'un demi-arpent de terre, dans la paroisse de Noyers, pour 5 sols, 1 chapon et 1 denier de cens, 1567. — Saisie de la fresche des Aubiers, pour les arrérages de la rente noble, foncière et féodale de 34 boisseaux de froment, 3 chapons et 20 deniers de cens, 1648. — Jugement rendu en la cour de Noyers, condamnant Nicolas Jarson, à payer lesdites rentes, plus tous les arrérages qui pourraient être dus, 1657. — Conférences de la fresche des Aubiers, située paroisse de Noyers, consistant en deux pièces de terre distinctes, l'une appelée la pièce du Carroy-de-la-Justice, l'autre appelée les Aubiers, au devoir de 24 boisseaux de froment, mesure de Noyers et 3 chapons, 1660-1781. — Déclaration rendue à messire Cézar de Beaudéan de Parabère, conseiller du Roi en ses conseils, abbé de La Réolle et de Notre-Dame-de-Noyers, par les cofrescheurs de la fresche des Aubiers, 1665. — Autres déclarations à messire Jacques-Henry-Louis Daviau de Piolant, abbé commendataire, 1758. — Procédures contre des cofrescheurs en retard de payement, 1738 à 1783.

H. 414. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1655-1783. — Déclaration rendue à l'abbé et aux religieux, par François Archambault, solidaire de la fresche de La Baillée-derrière-le-Bois, 1744. — Rapport d'assignation, donné audit Archambault, pris solidaire, à comparaître devant le juge de Noyers, pour se voir condamner au payement des rentes de ladite fresche, 1744. — Déclaration rendue par les cofrescheurs, à messire Henry-Louis Daviau de Piolaut, écuyer, prêtre et chanoine de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, abbé commendataire de l'abbaye royale de Noyers, 1751. — Bail à rente, fait par les religieux à Mathurin de Brou et Pierre Baranger, d'un arpent de terre en varennes, pour deux boisseaux de seigle et deux deniers de cens, 1668. — Ordonnances de Joseph Martineau, juge ordinaire de Noyers, autorisant les religieux à assigner Louis Bureau, solidaire en ladite fresche, et ledit Bureau, à présenter ses moyens de défense, 1774. — Conférence de ladite fresche, 1780. — Bail à rente, à Gilles Mercelet, de 8 boisselées de terre en friche, dans la fresche de La Baillée-à-Mercelet, 1668. — Déclaration rendue à l'abbé Jean-Baptiste Pinson, par René Frémonneau, 1704. — Assignation à François Archambault, pris solidaire en ladite fresche, 1757. — Bail à rente par l'abbé, à Pierre Pouzet et Nicolas Jahan, de 2 arpents de terre en fougère, dans la fresche La Baillée-à-Pierre Pouzet, 1689. — Jugement condamnant Charles Lavoine, solidaire en la fresche La Baillée-à-Pouzet, à payer 15 sols de rente pour la maison Bastard et celle de Brou, et 4 boisseaux de seigle et 9 sols pour la fresche de La Nouvelle-Baillée-à-Pouzet, en 1758 et 1780. — Déclaration au prieuré, par André Gaschau, d'une pièce de terre de la fresche de La Baillée-derrière le-Bois, contenant 2 boisselées, 1655. — État et recette de la rente due à l'abbaye, 1742 à 1745. — Assignation donnée à André Forestier, pris solidaire en ladite fresche, à comparaître devant le juge de Noyers, pour être condamné à payer les rentes et les arrérages. — Jugement rendu en la cour de Noyers, contre Jean Gadin, et signification dudit jugement qui le condamne à payer solidairement la rente et les arrérages, 1775. — Déclaration rendue aux religieux, par André Thiennard, d'une pièce de terre, en la fresche des Brechauts, 1704. — Autres déclarations rendues par dame Madeleine de Beauvillain, veuve d'André Thiennard, 1727-1744.

H. 415. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1605-1780. — Bail à rente, par Dom François Loiseau, à Mathurin Viret et Antoine Bureau, d'une

pièce de terre en friche, en la fresche du Chaume du-Courtil, paroisse de Noyers, pour une rente noble, féodale et foncière de 40 sols, une poule et 2 deniers de cens, 1666. — Jugement rendu en la cour de Noyers, condamnant Pierre Drouin, pris solidaire, et Pierre Viret, défendeur évoqué, à payer les rentes et les arrérages, 1737. — Déclaration rendue à messire Hyacinthe Jullien, abbé commendataire de Noyers, par Nicolas Fréton, de l'héritage et fresche du Chaume-du-Courtil, 1713. — Conférence de ladite fresche, 1768. — Jugement condamnant Simon Bigard, solidaire en la fresche du Chenevil-Bastard, à payer les rentes et arrérages de la dite fresche, 1652. — Autre jugement rendu en la même matière, contre Blaise Boutet, 1652 — Nomination de Matheus Kupler à la cure d'Antogny, par l'abbé Charles Martineau, 1648. — Déclaration de la fresche du Courtil-des-Merciers, rendue à messire Cézard de Beaudéan de Parabère, abbé de Noyers, 1672. — Assignation à Antoine de Geindrant, de comparaître aux assises de l'abbaye, pour rendre la déclaration de ce qu'il possède dans la fresche des Vignes-de-Croix-de-Bois, 1632. — Conférences de la fresche de La Crossonnière-aux-Godeberts, située partie en la paroisse de Pouzay, partie en celle de Maillé-Laillé, de 1605 à 1780. — Déclarations de ladite fresche rendues aux abbés, de 1626 à 1663. — Jugement rendu en la cour de Noyers, condamnant la veuve de Guillaume Archambault, prise solidaire, à payer et continuer chacun an la rente de 33 boisseaux de froment, 26 boisseaux d'orge, 50 boisseaux d'avoine et 2 deniers de cens, due sur ladite fresche, 1713. — Procédure au nom des religieux contre Isaac Ingrand, conseiller du Roi, inspecteur des dépôts de sel de Châtellerault, lequel Ingrand, comme solidaire de la fresche de La Crossonnière, est condamné par défaut à payer à l'abbaye les rentes et arrérages de 1717 à 1726. — Autres procédures par les religieux contre différents cofrescheurs, pris solidaires pendant la période de 1732 à 1780.

H. 416. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 72 pièces, papier.

1626-1780. — Jugements rendus en la cour de Noyers, condamnant des cofrescheurs de la fresche des Éguets, dans la paroisse de Maillé, à payer les rentes et arrérages dus à la mense abbatiale, 1626-1652. — Déclaration rendue à l'abbaye de Noyers, par Jean Doucet, de certaines parcelles de terrain qu'il détient dans la fresche des Eguets, 1643. — Vente faite par Pierre Caradeau, marchand, à noble homme Sébastien de Trafforest, de plusieurs pièces de terre, situées près les Éguets, et derrière le Bois-aux-Moines, 1650. — Pièces de procédures entre l'abbé Emmanuel Martineau de Thuret, et les cofrescheurs de la fresche des Éguets, 1652 à 1658. — Déclarations rendues à l'abbaye : en 1656, par Jean Doucet ; — en 1704, par Yves Pasquier, curé de Saint-Clément de Tours ; — en 1745, par Madeleine Beauvillains, veuve d'André Thienard, solidaire en la fresche des Éguets, 1744. — Poursuites au nom de l'abbé Jules Le Riche, contre René de Tourneporte, sieur de Bonnivet, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Sainte-Maure, sénéchal et juge ordinaire de la baronie de Nouâtre et du marquisat-comté d'Argenson, pour contraindre ce dernier à l'exhibition de certains contrats, 1745. — Conférence de la dite fresche des Éguets, 1770. — Assignation à messire Armand Thubert, écuyer, seigneur des Blonnières, de comparaître devant le sénéchal de Noyers, pour se voir condamner comme solidaire à payer les rentes et les arrérages de la fresche des Éguets pour les années 1774 à 1780.

H. 417. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 134 pièces, papier.

1437-1776. — Vente du lieu de Longeville, par les religieux de Noyers, à Pierre Forget, moyennant une rente de 10 setiers et demi de blé, 5 chapons et 2 deniers maille, 1437. — Vente d'une rente de 3 provendiers de seigle, sur terre audit lieu, par Jean Barreau, de Châtelleraut, à Guillaume de Chauvigné, abbé, pour 4 écus d'or, du poids de florins, 1457. — Déclarations des maisons, granges, terres, etc., de Longeville, près le Port-de-Piles, rendues à l'abbaye, à cause du fief du Courtil, par Jean et Jacques Forget et leurs beaux-frères, 1494. — Déclaration faite à Amable Richou, abbé, par Jacques Chastellu, notaire, détenteur de 41 arpents de terre à Longeville, 3 arpents de vigne, bâtiments, etc., joignant la fontaine dudit lieu et la Creuse, et 12 boisselées de pré sur la fontaine du moulin de Port-de-Piles, 1685. — Vente de 4 arpents de terre en la fresche des Forgets, par François Ameuillet, menuisier, et Geneviève Chastellu, sa femme, à Daniel Pinard, meunier du moulin Pouzard, paroisse de Balesme, pour 110 livres, 1742. — Poursuites dirigées au nom des religieux, de 1744 à 1776, contre Catherine Normand, François Thiret, Jacques Melon, et autres détenteurs de ladite fresche, 1744 à

1776. — Jugement qui condamne François Thiret, héritier, pour un quart, de Louis Thiret, son oncle, à faire la déclaration par nouveaux orients, joignants et confrontations, de ce qu'il possède en la fresche des Forgets, 1715. — Transaction entre les religieux et ledit Thiret, qui consent à être solidaire de toute la fresche, en se réservant certains droits contre les autres détenteurs, 1718. — Conférence de la fresche des Forgets de Longeville, contenant 48 arpents, chargés de 208 boisseaux de grain, 4 chapons et demi et 4 livres 10 sous, 1775.

H. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1604-1780. — Conférence de la fresche de La Férandière, située en la paroisse de Noyers, contenant en une seule pièce 8 arpents 88 chaînées, 1664. — Poursuites au nom des religieux contre : Jacques Moreau et sa femme, René Frémonneau, Jean Archambault, Marie Guillet, André Forestier, Charles Liégard, René Viret, tous cofrescheurs, solidaires des rentes et devoirs dus à la mense abbatiale, 1714 à 1756. — Ventes faites par Jean Turbat et Gilles Jahan, tous deux demeurant à Noyers, à Sylvestre Robert, de quelques lopins de terre, situés près La Férandière, à la condition de payer à l'abbaye les rentes dont ces terres sont chargées, 1604 et 1606. — Conférence de ladite fresche en 1613 et 1628. — Deux jugements condamnant René Fremonneau, solidaire en la fresche de La Ferandière, à payer à la mense abbatiale, les rentes, cens et arrérages qui peuvent être dus, 1713-1719. — Poursuites contre René Viret et Joseph Lefaure, solidaires en ladite fresche, 1763-1768, et copie d'un jugement condamnant René Viret, à payer les dîmes, rentes et cens dus à l'abbaye, 1757.

H. 419. (Liasse.) — 7 pièces parchemin ; 97 pièces, papier.

1450-1782. — Déclaration de la fresche de La Gaudinière-au-Breuil, située paroisse de Mareilly, rendue en 1615, à l'abbé, messire Charles Martineau, par Pierre et René Renault, fréres, demeurant paroisse de Pouzay. — Autre déclaration rendue à messire Louis-Henri Daviau de Piollant, abbé commendataire, par Louis Bureau, de la paroisse de Pouzay, 1757. — Jugement de la cour du Grand-Dousset, condamnant Pierre Renault le jeune, à payer les rentes et cens dus à l'abbaye, par la fresche de La Gaudinière, 1626. — Déclaration de la fresche des Geninets, rendue à l'abbé Charles Martineau, par la veuve de Paul Binet, demeurant au bourg de Noyers, 1616. — Jugement de la cour de Noyers, condamnant René Pousset à payer à l'abbaye les rentes dues pour ladite fresche, 1739. — Bail à rente par l'abbé, à Jean Hala, prêtre, demeurant à Noyers, d'une pièce de terre située en la fresche du Grand-Buisson, 1470. — Conférence et arpentage de ladite fresche, 1563. — Déclaration rendue à l'abbé, Messire Emmanuel de Thuret, par Marie Lecomte, d'un lopin de vigne en la fresche du Grand-Buisson, 1655. — Procédures et jugements contre des cofrescheurs en retard de paiements, 1599-1659. — Échange fait entre Robert Mesnager, bourgeois de la ville de Chinon, et l'abbé Guillaume de Chauvigné, par lequel Robert Mesnager cède à l'abbé son droit de moitié, qu'il exerçait ainsi que l'abbé, sur les dîmes de la fresche de La Pouillouse, *alias* La Rivaudière, et de Noyers, tandis que l'abbé renonce aux dîmes qu'il avait droit de prendre sur diverses terres, vignes et maisons appartenantes audit Robert et situées en la fresche de La Pouillouse, au bourg de Noyers et en d'autres lieux, 1450.

H. 420. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1559-1780. — Bail à rente, par l'abbé Mathieu de Mauny, à Adrien Moulnier, de la paroisse de Ports, de cinq arpents de terre, situés fresche des Ormeaux, pour 50 sols tournois, 5 chapons de rente et 10 deniers de cens, 1559.—Déclarations rendues aux abbés de Noyers, par les cofrescheurs de ladite fresche aux années 1610, 1636, 1672. — Autre déclaration, par René Forestier, de 5 arpents de terre, nommés les Ormeaux, et de cinq autres arpents, nommés le Champ-l'Abbé, 1696. — Pièces de procédure contre des cofrescheurs en retard de paiements, 1712-1782. — Conférence de la fresche des Grands-Ormeaux, par Jean-Ours Ledet, notaire royal à Chinon, 1783. — Déclaration par Antoinette Forestier, à l'abbé messire Emmanuel Martineau, d'une boisselée de terre en la fresche de La Grippe-de-Noyers, 1655. — Bail à rente d'une pièce de terre en ladite fresche, par l'abbé Cézard de Beaudéan de Parabère, à Antoinette Cailland, 1666. — Conférence de la fresche de La Grippe-de-Noyers, 1764. — Bail par l'abbé, à Pierre et Nicolas Jahan, de sept boisselées de terre en la fresche La Grippe-Nicolas-Jahan, 1666. — Conférence de cette fresche, et procédures contre divers frescheurs, 1763-1780. — Saisie de la fresche du Gros-

Chillou, faute de paiement de la rente due à la mense abbatiale, 1648. — Déclaration rendue à messire Emmanuel Martineau de Thuret, abbé commendataire, par Antoinette Caillault, de 3 boisselées de terre en la fresche du Gros-Chillou, 1655. — Estimation par René Soulaz, notaire royal, arpenteur juré au ressort de Chinon, de la succession de feu Jean Pellou, à la demande de plusieurs cohéritiers, ces héritages étant situés dans plusieurs fresches, 1666.

H. 121. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1586-1782. — Assignation à divers cofrescheurs de la fresche du Jardin-Gastinière, qui sont en retard de payer en 1737 et 1768. — Vente faite par Claude Jahan à demoiselle Françoise Jahan, demeurant à Châtellerault, de 3 boisselées de vignes, situées proche le village de Breuil, en la fresche Jean Chartier, 1742. — Assignation à Pierre Berland, pris solidaire en la fresche Jean Chartier, et jugement condamnant ledit Pierre Berland à payer à la mense abbatiale les cens et rentes, 1739. — Conférence de la fresche des Joyaux, faite au XVIe siècle. — Autres conférences de ladite fresche faites en 1667, 1759 et 1781. — Jugement rendu en la cour de Noyers, condamnant divers cofrescheurs à payer à la mense abbatiale les cens et rentes ainsi que les arrérages dus par la fresche des Joyaux, 1663. — Déclarations rendues à l'abbé de Noyers, messire Charles Martineau de Thuret, par Charles et Gatien Auger, frères, tant pour eux que pour divers autres cofrescheurs en la fresche des Loisils-de-Noyant, 1631 ; — autres déclarations en 1649 et 1704. — Jugements de la cour de Noyers des années 1663, 1683, 1704, condamnant des cofrescheurs de la fresche des Joyaux, à payer à la mense abbatiale le rentes en retard. — Déclarations de la fresche des Mineries, rendues aux abbés de Noyers, de 1610 à 1759. — Certificat d'arpentage de ladite fresche d'où il résulte qu'elle contient 7 boisselées 5 chainées, 1586. — Bail à rente fait par le vénérable religieux frère Gille Pasquier, cellérier de Noyers, chargé de pouvoirs de l'abbé, à Jean Rancher, de la paroisse de Marcilly, d'une pièce de terre en ladite fresche, 1586. — Procédures et jugements contre divers cofrescheurs de la fresche des Mineries en retard de paiements, 1656-1757.

H. 122 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1546-1784. — Conférence de la fresche Maison et Jardin Callault, au devoir annuel de 15 sous, 1 poule et 4 deniers de cens, 1776. — Aveu et dénombrement de la terre et lieu noble de La Mestiverie, située paroisse de Sorigny et relevant de l'abbaye de Noyers, 1587. — Main levée de la saisie faite sur ladite terre, parce que Guillaume Essarseau, chargé de la procuration du propriétaire, n'avait pas rendu foi et hommage à l'abbé de Noyers, 1587. — Assignation à noble Gaspard Thomalus, avocat en parlement, seigneur de La Mestiverie, à comparaître en la cour de Noyers, pour se voir condamné à rendre foi et hommage simple à ladite abbaye, et à lui payer tous les devoirs dus, 1623. — Saisie faite de ladite Mestiverie à cause des foi et hommage non faits et des droits et devoirs non payés, 1687. — Vente faite par les membres de la famille Thomalus, à messire Hercule de Maillé, seigneur de la Guéritaude, paroisse de Veigné, du lieu noble et seigneurie de la Mestiverie, 1633. — Déclaration de la fresche Martin Bourassé, rendue à l'abbé Emmanuel Martineau, par Guillaume Bourassé, en 1656. — Poursuites contre divers cofrescheurs en retard de paiements, 1699-1774. — Déclaration de la fresche Maison-Forestier-Bigon, 1751, et conférence et arpentage de ladite fresche, 1768. — Poursuites contre Charles et Louis Davoine, cofrescheurs en la fresche des Petites-Madelons, paroisse de Noyers, pour des devoirs et rentes non payés, 1768 et 1782. — Déclaration de la fresche Maison-Pirault, paroisse de Noyers, rendue à l'abbé messire Louis Daviau, de Piolant, 1738 — Déclaration de la fresche de la Maison-Turbal, par Jean Turbal, à l'abbé de Noyers, Martineau de Thuret, 1652. — Jugement qui condamne Jean Turbal et Jean Denis, tenanciers de la fresche de la Maison-Turbal, à payer à la mense abbatiale les cens et rentes dus, 1652. — Autres procédures et jugements contre d'autres cofrescheurs, de 1731 à 1738.

H. 123. — Registre grand in-folio; 179 feuillets, papier.

1780. — Inventaire général des titres, papiers et déclarations concernant les fresches, mouvant et relevant de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Noyers, et des fiefs du Courtil, Doussé et autres, tous membres dépendants de ladite abbaye, avec les devoirs, rentes et cens dont elles sont redevables, divisé en trois parties : Rentes en blé, volailles et argent ; rentes en volailles et argent ; rentes en souffrance ; commencé le premier mars de l'année 1780, et rédigé par Vigoureux de La Roche, archiviste.

H. 424. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1499-1780. — Déclaration rendue à l'abbé de Noyers par Pierre Jahan et René Jahan, de quelques pièces de terre situées proche le lieu du Passoir, 1684. — Bail à rente par messire Mathieu de Mauny, abbé commendataire de Noyers, à noble homme Jacques de Montfort, écuyer, seigneur de La Barangerie, de 4 arpents de terre en la fresche Perrot-Thomas dans la paroisse de Ports, au devoir envers la mense abbatiale de 19 boisseaux de froment, 2 chapons et 2 deniers de cens, en 1559. — Déclaration de ladite fresche rendue aux abbés : Charles Martineau en 1646, Emmanuel Martineau en 1655, César de Baudéan de Parabère en 1674, Amable Richou en 1685. — Jugement contre la dame de Ports, prise solidaire en ladite fresche, la contraignant à payer les cens et rentes dus, 1685. — Conférences de la fresche appelée le Pré-l'Abbé, située au bourg de Ports, contenant quatre arpents de terre, au devoir de 34 boisseaux de froment, 12 boisseaux d'avoine, mesure de Noyers, 2 poules et 6 deniers de cens, 1544-1780. — Déclaration rendue à l'abbaye par Guillaume Baranger en 1499, d'une pièce de pré d'un demi-arpent, et d'une pièce de terre en ladite fresche de Pré-l'Abbé. — Sentence de liquidation des arrérages dus par ladite fresche à la mense abbatiale, qui seront estimés à prix d'argent, 1663.

H. 425. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 114 pièces, papier; 1 plan.

1457-1780. — Conférences de la fresche appelée Les Plantes, sise en la paroisse de Noyers, et contenant trois arpents 44 chaînées, en 1615, 1740, 1756, 1780. — Plan figuratif de ladite fresche des Plantes, avec des annotations indiquant nominativement les cofrescheurs et les parcelles de terrain qu'ils détiennent, XVIIIe siècle. — Bail à rente par l'abbé, à Pierre Coulinet, d'un arpent et demi de terre, situé au fief du Courtil, au devoir de 6 deniers de cens, et 10 sols et 2 poules de rentes, 1457. — Vente par Jean Moreau et autres à Jeanne Porcherie, d'un lopin de vigne en la fresche des Plantes, 1607. — Autres ventes de pièces de vignes en 1648 et 1672 en ladite fresche, entre divers cofrescheurs, avec les charges afférentes à la mense abbatiale sur ces terres. — Procès-verbal des titres de la fresche des Plantes, dressé, à la requête de l'abbé Richou par Jacques Quillon, notaire, 1685. — Guillaume Moreau, paroissien de Ports, déclare avoir acheté à titre de rente, des abbés et religieux de Noyers, deux arpents de terre labourable, situés au fief du Courtil, 1465. — Déclarations rendues aux abbés de Noyers par les cofrescheurs de ladite fresche, 1655-1705. — Sentence de liquidation contre Maurice Chollet, solidaire en la fresche des Plantes, des rentes en nature dues à la mense abbatiale, 1691. — Pièces de procédure contre divers cofrescheurs, 1691-1780. — Bail à rente par l'abbé et les religieux à Bertholin Hulon et Jean Dubois, paroissiens de Noyers, de 3 arpents de terre au lieu nommé le Plisson, 1469. — Quittance donnée par Jacques Admirault, sieur de Grandpré, à Fançois Baranger, de 40 sols de rente pour une pièce de terre, près le Bois-aux-Moines, paroisse de Noyers, appelée le Pré-l'Aumône, 1637. — Jugement rendu en la cour de Noyers, qui condamne François Turbal, solidaire en les fresches de Pré-Laumonier, de Plisson, de Chenevil-Batard, relevant toutes trois de Noyers, à payer les rentes dues à l'abbaye, 1652. — Déclaration rendue à l'abbé, messire César de Baudéan de Parabère, par François Turbal l'aîné, et autres, 1672. — Procédure par les religieux de Noyers contre François Forestier, solidaire en la fresche de Pré-Laumonier pour le contraindre à payer les cens et rentes en retard, 1727 et 1737.

H. 426 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1595-1780. — Conférence et arpentage de la fresche de La Philipponnière, près le château de Ports, contenant 5 arpents, 1 chaînée, dressés par André Bourgueil et Toussaint L'Huillier, notaires et arpenteurs. — Offre par Antoine Archambault, marchand, de payer à l'abbé le devoir de 36 boisseaux de blé et les arrérages, de fournir une déclaration, exhiber ses contrats et acquitter les frais s'élevant à 6 livres. — Vente par François Moreau à Denis Quentin, journalier, de deux lopins de terre et vigne situés près le village de La Philipponnière, pour 7 livres plus les devoirs dus comme frescheur. — Déclaration faite à l'abbé Richou par Louis Moreau, Gilles Sebilleau, Pierre Bertin, marchand, et autres détenteurs de La Philipponnière, 1685. — Jugement de Jacques Thiret, sénéchal, condamnant Pierre Moreau, Vincent Gourault, Jean Achard, René Fromonneau, pris solidaires, à payer les arrérages liquidés en argent, et l'année présente, en

nature. — Procédure entre l'abbé et François Barbotteaux, fermier du château de Ports, solidaire de La Philippounière ; signification d'un jugement qui le condamne à payer 62 livres, restant des arrérages non payés depuis 5 ans, et 16 livres 4 sous de frais. — État des rentes payées de 1774 à 1779 par la veuve Balzeau, Bernard, Coupeau, Louis Doubleau et autres. — Liquidation en argent des arrérages restant à payer.

H. 427. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1502-1786. — Bail à rente par les religieux de Noyers à haut et puissant seigneur Marc-René de Voyer de Paulmy-d'Argenson, de la maison et seigneurie des Cartes, plus la maison, fief et seigneurie du prieuré d'Antogny, situés au bourg et paroisse dudit lieu, 1768. — Transaction entre les religieux de Noyers et haute et puissante dame Diane-Marie Joubert, veuve de messire René de Voyer, laquelle cède aux religieux pour 400 livres la dîme de Seligny, au sujet de laquelle un procès était pendant, 1671. — Baux par les religieux à divers preneurs, de ladite dîme de Seligny, située par parties dans les paroisses d'Antogny, les Ormes-Saint-Martin et d'autres paroisses voisines, de 1700 à 1768. — Baux par les mêmes, du moulin appelé Moulin-du-Sourd, situé paroisse de Noyers, 1696-1699. — Aveu rendu à la duchesse de Châtellerault par les religieux, pour raison de l'office de la Cellérie, 1668. — Bail à rente d'une parcelle de terrain près le bois d'Avrigny par l'abbé François de Mauny à Pierre Barauger, pour 20 sous et 2 chapons, 1502. — Baux à ferme du revenu temporel de l'abbaye, par Henry Moreau sieur d'Aubier, fermier général, à Pierre Ploquin, 1662 ; par François l'Oiseau, prêtre, ayant procuration de l'abbé, d'une parcelle de terre près le clos de Roche-Sallé, paroisse de Marcilly, 1673. Bail à moitié de la métairie d'Avrigny par ledit Henry Moreau à François Pigoil, 1662 ; — puis à Jacques Pigoil en 1695-1707. — Baux à ferme par les religieux : de la maison seigneuriale, de la dîme et des 2 moulins sis au lieu du Sauvage, paroisse de Pussigny, en 1677 à Jacques Dulay, et en 1696 à Pierre Pigoil ; — de la petite dîme du Sauvage à Perrot, boulanger, en 1714 ; — du port et passage sur la Vienne, à René Lucas pour 60 livres ; — des prés de Noyers à Charles Maté, demeurant à La Celle-Saint-Avant, pour 80 livres, 1666 ; — de la métairie de La Pommeraie, paroisse de Ports, à Marguerite Guindeuil, veuve de Noël Léjeard pour 200 livres, et 5 livres pour les réparations, 1712. — Bail à vie aux religieux de la maison abbatiale, des métairies, seigneuries, bois et vignes, prés, rentes, cens, etc., en dépendant, par l'abbé Hyacinthe Julien Leriche, pour 1,500 livres, 1737. — Testament de Nicolas Poirier, sieur de Russeau, qui lègue à Noyers une rente de 6 livres, pour une messe à dire chaque année, 1704. — Contrat d'acquet par Nicolas Girard, chirurgien, d'une vigne dépendant de la Cellérie de Noyers, 1675.

H. 428 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1557-1774. — Fief de Doucé. — Conférence et arpentage de la fresche Martin Bruault, située paroisse de Luzay et relevant du fief de Doucé, 1769. — Bail à rente de ladite fresche par l'abbé Mathieu de Mauny à Martin Bruault, laboureur, pour 2 chapons, 20 sous de rente et 4 deniers de cens, 1557. — Déclarations de ladite fresche rendues à l'abbaye de Noyers, 1617-1636. — Jugements rendus en la cour de Noyers contre 2 frescheurs solidaires en ladite fresche, pour rentes non payées, 1663. — Bail à rente au nom de l'abbé François de Mauny, de la fresche de Pierre-Serreau, de la Vieillerie, située paroisse de Rilly, à Pierre Souriau, pour la somme de 23 sous, 4 deniers et 2 chapons, de cens et rentes, 1558. — Déclarations de ladite fresche, rendues aux abbés de Noyers pendant les années 1606, 1610, 1656, 1671, 1745. — Conférence de la fresche des Robinières-Pierre-Serreau, paroisse de Luzay, par Pierre Émery, notaire royal, demeurant à Nouâtre, 1769. — Déclarations de ladite fresche en 1656 et 1685. — Conférence de la fresche La Teissonnière, faite par Pierre Dabilly, notaire au duché et pairie de Richelieu, cette fresche située paroisse de Marcilly, et relevant du fief de Doucé, contient 23 boisselées, 6 chaînées, et doit par chacun an à la mense abbatiale de Noyers, 6 boisseaux de froment, 1 chapon, 6 deniers de cens et rente noble, 1742. — Pièces de procédures contre Louis Doublet, Vincent Froger, Pierre Gourault, Pierre Coullon, René Binet, Pierre Mestaizeau, Pierre Binet, tous frescheurs pris solidaires en ladite fresche de la Teissonnière, 1710 à 1768. — Déclarations de ladite fresche, rendues aux abbés : Charles Martineau en 1626, Emmanuel Martineau en 1656, César de Baudéau de Parabère, en 1671.

H. 429. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1437-1768. — Bail à rente par frère Salomon Chevalier, abbé, à Pierre Lalleron, d'un moulin situé paroisse de Rilly, appelé le moulin Bouault, pour 9 setiers de froment et mouture par moitié, 1437. — Déclaration dudit moulin rendue à l'abbé par Durand-Chauveau, 1449. — Acte de ratification, par Jean Charbonnier et autres, de la vente dudit moulin faite à Jean Vernier en 1508. — Enquête faite contre Vincent Martinet, fermier du moulin, au sujet de la rente due à la mense abbatiale, 1576. — Accord entre les religieux et Charles Menelou, écuyer, par lequel la rente est réduite à 14 boisseaux de froment, 14 boisseaux de seigle, 14 d'avoine, 1 chapon, 1 poule, 2 deniers de cens, 1632. — Bail à rente d'un terrain où était autrefois le moulin Bouault, à Henri Lempereur, 1666. — Jugement de la cour de Noyers condamnant Louis Mesnard, solidaire en la rente et fresche du moulin Bouault, à payer les cens et rentes dus à la mense abbatiale, 1713. — Déclaration de la fresche des Martins, située paroisse de Marcilly, faite par Étienne Baudin à l'abbé messire Amable Richou, en 1685. — Jugement de la cour de Chinon condamnant divers cofrescheurs de la fresche des Martins à payer aux religieux, abbé et couvent de Noyers, à titre de rente foncière, noble et féodale, 40 sous tournois, 2 setiers de froment et 22 boisseaux d'orge, mesure de Doucé, 1453. — Pièces de procédure contre d'autres frescheurs, 1757-1780. — Conférence et arpentage de la fresche La Repenaudière, paroisse de Marcilly, 1567. — Saisie de deux maisons dans ladite fresche, appelées, l'une La Remaunière, et l'autre La Repenaudière, avec leurs dépendances, faute d'exhibition de contrats et pour devoirs non payés, 1554. — Cession par dame veuve Sourdeau à messire Jean-René Rabault, chevalier, seigneur de la Mothe, de la fresche de la Repenaudière, 1758. — Jugement rendu contre messire Jean-René Rabault, le condamnant à payer à la mense abbatiale, par an, 54 boisseaux de froment, et fournir déclaration nouvelle, 1768.

H. 430. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1557-1772. — Conférence de la fresche du Village-du-Bois, paroisse de Rilly, contenant 34 arpents, 1581. — Jugement rendu aux assises de Doucé, condamnant les tenanciers de ladite fresche à payer les cens et rentes dus, 1629. — Déclaration de ladite fresche à l'abbaye, par Étienne Perneau, sieur de Beauregard, 1663. — Procédure et jugements contre Louis Rabotteau, solidaire en ladite fresche, qui le condamnent à payer la rente due, ainsi que les arrérages, 1713-1728. — Description de la fresche de la Petite-Brosse, paroisse de Marcilly, 1577. — Assignation et pièces de procédure contre Mathurin Baranger, solidaire en ladite fresche de la Petite-Brosse, au sujet des rentes non payées, 1762-1768. — Jugement qui condamne ledit Mathurin Baranger à payer les rentes et arrérages dus, 1770. — Déclarations de la fresche Pierre Bourrassé rendues en 1610 à messire Charles Martineau, abbé de Noyers, et, en 1676, à messire César de Baudéan de Parabère; pièces de procédure contre des cofrescheurs, au sujet du paiement des rentes, 1663-1770. — Bail à rente par messire François de Mauny, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de Noyers, à Pierre Papin, laboureur, d'une pièce de terre de 5 arpents, appelée Les Robinières, sise en la paroisse de Luzay, 1557. — Déclarations de ces 5 arpents de terre, nommés la fresche Pierre-Papin, rendues à l'abbaye de Noyers en 1606 et 1610.

H. 431. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 154 pièces, papier.

1546-1786. — Ordonnance d'Adrien Quinard, seigneur d'Èvres et de Chancelée, bailli de Chinon, enjoignant à vingt-trois tenanciers de la fresche de La Fuye, située paroisses de Rilly et de Parçay, de payer chaque année à la mense abbatiale de l'abbaye, 76 boisseaux de froment, 72 de seigle, 5 volailles et 22 deniers de cens, 1546. — Conférence de la fresche de La Fuye, faite par André Borgueil, notaire, à la requête de René Cantineau, écuyer, seigneur de La Cantinière, Jean Dugallon, écuyer, sieur de la Blissière, Guillaume Drouin, seigneur de La Bourgeoisie et de La Fuye, et autres, 1656. — Déclarations particulières de terres en ladite fresche, rendues au fief de Doucé, 1663. — Jugement de Jacques Thiret, juge ordinaire civil et criminel de Noyers, condamnant Anne Drouin, veuve Amirault, à payer deux années de la rente susdite, 1692. — Déclaration, aveu et dénombrement du lieu de La Fuye, rendus au fief de Doucé par Louis-Alexandre Cantineau de Comacre, chevalier, seigneur de La Cantinière, demeurant paroisse de Parçay, 1764. — Procédure entre le procureur fiscal et Thomas Plisson, solidaire en la fresche de La Fuye, pour le payement

des portions de rente non acquittées, 1780-1784. — Conférences de la fresche de La Guérinière, 1565-1699. — Déclarations de ladite fresche rendues à l'abbé Charles Martineau en 1626; à l'abbé Emmanuel Martineau de Thuré en 1656. — Bail à rente par l'abbé Mathieu de Mauny à Jean Lemarié, pour 10 sols de rente et 2 deniers de cens, d'un arpent de terre situé aux Guérinières, 1559. — Autre bail entre Louis Mesnard et sa femme, demeurant au village de Doucé, paroisse de Rilly, et le sieur Jacques Porcheron, avocat, demeurant à l'Ile-Bouchard, de plusieurs terres, maisons et vignes de la fresche de La Guérinière, 1670. — Procédures au sujet de rentes non payées contre Anthoine Cherbonnier, 1711-1713; Louis Cherbonnier, 1727-1733.

H. 432. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1610-1671. — Conférences de la fresche des Blanchards, située paroisse de Marcilly, 1671. — Déclarations de différentes pièces de terre en ladite fresche, rendues à l'abbaye par divers cofrescheurs, 1685. — Vente par Charles Desmonds, curé de Rilly, à François Meusnier, dit Le Nain, de 6 boisselées de terres et vignes, aux Fesselles, pour 80 livres, 1729. — Jugement de René Serreau, procureur postulant, contre plusieurs détenteurs, tous solidaires en ladite fresche, pour le paiement de dix-sept années d'arrérages, 1732. — Règlement portant permission à Pierre Archambault et François Jahan, deux des détenteurs susdits, de mettre en cause tous les cofrescheurs de ladite fresche. — Conférence de la fresche des Blanchards, située près La Repenaudière et le Breuil, faite par Dabilly, notaire, 1758. — Sommation faite à la requête de l'abbé Louis-Henri Daviau de Pioland, au sieur René Ligeard, établi pour récolter les fruits saisis sur les héritiers de monsieur Desmonds, curé de Rilly, afin de l'obliger à rendre des comptes, 1758. — Déclaration rendue à l'abbé par Jean Chimbault, curé de Nouâtre, d'un morceau de vigne situé paroisse de Mareilly, dans la fresche de Gratte-Chèvres, 1626. — Déclaration de la fresche de Jean-André ou Clos-des-Brions, paroisse de Marcilly, rendue à l'abbaye de Noyers par Galien Champagne et Perrine, sa femme, 1656. — Conférence de la fresche de Jean-Renard, située paroisse de Rilly, contenant un arpent de terre. — Jugements de 1703 et 1712 condamnant des cofrescheurs, solidaires en les fresches de Jean-Renard et Pierre-Bourrassé, à payer les cens et rentes dus par ces deux fresches. — Jugement rendu en la cour de Noyers, condamnant Henri Archambault, laboureur, paroisse de Mareilly, solidaire en ladite fresche, à faire faire conférence nouvelle, 1768.

H. 433. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1730-1748. — État et mémoires des arrérages dus à la mense abbatiale sur la fresche de la Lande, par la veuve et les héritiers de Nicolas Serrueau, sieur de la Maison-Neuve, détenteur de ladite fresche de 1732 à 1737. — Ladite fresche de la Lande contient 27 arpents, dans lesquels plusieurs maisons, métairies, granges, étables, jardins, chenevils, vignes, un peu de haute futaye; elle doit, par an, à l'abbaye de Noyers, 30 boisseaux de froment, 2 chapons et 4 deniers de cens. — État des grains délivrés audit Serrueau par les religieux pour ensemencer. — Jugement de la cour de Noyers condamnant la dame Louise Masson, veuve dudit Serrueau, à payer aux religieux les cens et rentes et tous les arrérages dus, 1736. — Saisie, sur la requête des religieux, des fruits et récoltes de ladite fresche, entre les mains de Barbotin, métayer en la fresche, 1737. — Procédure des religieux en reddition de comptes contre ledit Barbotin, 1737. — Nouvelle saisie, en 1739, des fruits des métairies de La Lande et de La Blanchardière; messire René de Tourneporte, seigneur de Bonnivet, conseiller du Roy, président honoraire au grenier à sel de Sainte-Maure, sénéchal de la baronie de Nouâtre, se présente comme propriétaire de la métairie de La Lande, ayant obtenu, en la cour du duché-pairie de Richelieu, une sentence levant toutes saisies, et par laquelle il est maintenu en la jouissance de la métairie, 1739. — Opposition des religieux et supplique à Nosseigneurs du Parlement, à l'effet de faire annuler ladite sentence de la cour de Richelieu, et d'être maintenus dans leur droit de saisie et de créancier hypothécaire privilégié 1743-1748. — Transaction entre les héritiers René et Nicolas Serrueau et leurs différents créanciers, portant main-levée de la saisie faite sur eux, 1746.

H. 434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1578-1734. — Extrait du livre de remembrance de 1444, portant que Colas Drouault reconnaît devoir, chaque année, à l'abbé de Marmoutier, à cause de son fief de Doucé, 2 boisseaux de froment et une poule, sur son hôtel de La Lande et ses domaines, contenant

22 arpents, 14 boisselées et une œuvre de terre et vigne. — Conférences de la fresche de La Lande, paroisse de Rilly, contenant 2 arpents, 6 boisselées, 4 chaînées, faites par Jacques Marquet et René Griffier, notaires-arpenteurs. — Déclarations dudit lieu et métairie, rendues au fief de Doucé par Louis Savatier, Élisabeth Damours, veuve de Jacob de La Soyère, Louis Coquereau, sieur du Passoir. — Jugement rendu en la cour du Grand-Doucé par Robert Pasquault et Philippe Chauffour, sénéchaux, contre la veuve Thomas Barillon, Joachim Montigny et autres, pour le payement d'arrérages et de lods et ventes. — Ventes : de la métairie de La Lande par Élisabeth Damours et Dorothée, sa sœur, veuve de René Le Suire, écuyer, sieur du Breuil-Bastard, pour 650 livres; — du lieu et maison de La Petite-Lande, de Rilly, par Michel Luthier, marchand, à Renée Curé, femme de Nicolas Serrueau, sieur de Bélebat, pour 420 livres tournois. — Saisie de la fresche de La Lande et établissement de commissaire pour en prendre les fruits; sentence de liquidation des arrérages et des frais. — Procès-verbal de compulsoire des titres, sur la requête des abbé et religieux. — Accord entre les religieux et le sieur de Bélebat, qui conserve la jouissance du lieu de La Lande, après l'avoir exponsée, en s'engageant, avec ses enfants majeurs et mineurs, à payer les arrérages et frais.

H. 435. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1444-1764. — Déclaration rendue à l'abbaye de Noyers par Jean Guyard, dit Marsault, d'une maison et de 6 boisselées de terre et pré, faisant partie de la fresche de La Blanchardière, située dans les paroisses de Rilly et de Marcilly, 1444-1449. — Obligation de 164 livres 9 sols 6 deniers, consentie par Valentin de Menelon, écuyer, sieur de La Blanchardière, paroisse de Marcilly, à Étienne Perneau, ex-fermier de la seigneurie de Doucé, pour la liquidation de trois années d'arrérages, 1652. — Procédure par Jean-Baptiste Pinson, abbé de Noyers, contre Nicolas Serrueau, sieur de Bélebat, et François Serrueau, son fils, prétendant que les cinq arpents de terre qu'ils possèdent n'appartiennent pas à la fresche de La Blanchardière, et ne doivent point de cens et rentes, 1691. — Arrêt obtenu par l'abbé Pinson, qui renvoie la cause devant le lieutenant général de Chinon. — Autorisation par ce dernier aux religieux de faire la recherche de tous titres et pièces chez le notaire L'Huillier et autres, 1692. — Mémoire de l'abbé concernant les trente-huit titres trouvés chez le notaire et déposés au greffe, 1693. — Inventaire des titres produits par l'abbé; — copie des titres de 1505 à 1676, produits par Serrueau, 1693. — Mémoires et conclusions de l'abbé contre ce défendeur et autres, 1736, 1737. — Requête des religieux portant autorisation de saisir, sur René Serrueau, les fruits de La Blanchardière, 1736. — Procédure contre Thomas Deferre, commissaire établi sur ledit domaine, afin de l'obliger à rendre des comptes, 1736. — Sommations au propriétaire de La Blanchardière, à la requête de messire Jacques-Henri-Louis Daviau de Pioland, écuyer, chanoine de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, de Poitiers, abbé commendataire de Noyers, à comparoir pour s'entendre condamner à payer les cens et rentes dus, ainsi que les frais, 1752. — Nouvelles procédures et jugements par défaut. — Déclarations de la fresche des Robinières-Baranger, rendues à l'abbaye de Noyers par divers cofrescheurs de 1656 à 1770. — Procédures contre des cofrescheurs en retard de paiement, 1704-1764. — Jugement rendu aux assises de Doucé, condamnant la veuve René le Sud, solidaire en la fresche du Lac-Subreteau, à payer à l'abbaye un boisseau de froment de cens et rentes et les arrérages dus, 1671.

H. 436. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1454-1771. — Déclaration de Pierre de La Jaille, seigneur de La Mothe et de Draché, rendue au fief de Doucé, pour une maison au Breuil, et terres et vignes, situées près La Remonière et dépendant de la fresche du Clos, *alias* les Remonières, qui doit par an à l'abbaye de Noyers 12 boisseaux de froment, 1 chapon, 12 deniers de cens, 1454. — Procès entre les religieux et messire Jean d'Armagnac, seigneur de La Mothe-de-Marcilly, prétendant n'avoir aucune terre sujette à la rente de 12 boisseaux de froment, 1706. — Réponses des religieux à chacune des raisons alléguées par le marquis d'Armagnac, pour prouver qu'il ne doit pas de rentes sur les métairies du Clos et de La Barangerie, dépendant de la seigneurie de La Mothe, 1706. — Requête des religieux au lieutenant général de Chinon contre Pierre de Boislève, prieur de Marcilly, dépendant de Noyers, qui s'était permis de céder à Jean d'Armagnac, pour une maison et 30 livres de rente, tous les droits de fief et censives du prieuré sur les terres appartenant au seigneur et sur les fresches

t secondes rentes, 1672. — État des rentes payées aux religieux sur les métairies de La Barangerie et du Clos de 1441 à 1663, et des déclarations fournies par les propriétaires desdits lieux, dressé par Jacques Thiret, arbitre choisi par Pierre d'Armagnac et les religieux, 1706. — Conférence de la fresche des Bernards-de-Chevilly, *alias* La Bernardière, dépendant du fief de Doucé, 1585. — Bail à rente par les religieux de Noyers à Fleurentin Achard de deux pièces de terre appartenant à ladite fresche des Bernards, pour 18 boisseaux de froment, 1487. — Saisie de la fresche des Bernards, faute par les détenteurs d'exhiber leurs contrats et de payer la susdite rente, 1584. — Vente par Charles Champigny, boulanger à Richelieu, à Pierre Goureault, laboureur, d'une borderie aux Bernardières, avec 14 arpents, 74 chaînées de terre, 1736.

H. 437. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1441-1770. — Fief du Sauvage. — Déclarations de la fresche des Arnauds, dépendant du fief du Sauvage, située paroisse de Pussiguy, par divers cofrescheurs, de 1441 à 1468. — Conférence de ladite fresche par Gabriel Pelloquin, notaire et arpenteur, 1587. — Déclarations de ladite fresche, 1490 et 1582. — Sentences de la châtellenie de Noyers condamnant, de leur consentement, les cofrescheurs à payer les cens et rentes, 1655-1668. — Autres conférences de 1679 à 1764. — Jugement du sénéchal de Noyers autorisant la saisie des fruits et récoltes de la fresche des Arnauds, sur plusieurs cofrescheurs, en retard de payer les cens et rentes, 1677-1679. — Rapport et plainte à monsieur le sénéchal de Noyers, par Jean Turbal, contre le nommé Louis Boutin, domestique du sieur de La Briffière, et plusieurs autres personnes qui l'ont empêché de saisir, et l'ont forcé de se retirer sans pouvoir rien prendre, 1679. — Procès des religieux contre damoiselle Marthe Lespinoux, veuve d'Honorat Berton, sieur de La Proustière, et son fils, Honoré Berton, sieur de La Griffière, solidaire en ladite fresche des Arnauds; — moyens d'appel produits par ladite veuve et son fils devant le bailli de Touraine à Chinon, du jugement rendu contre eux en la cour du Sauvage, en 1680. — Transaction entre les deux susnommés et les religieux, qui donnent quitus au moyen d'une somme de 44 livres, 1680. — Poursuites par les religieux contre plusieurs cofrescheurs, pour des arriérés de vingt années de rentes et cens dus, et condamnation de ces derniers par la cour de Noyers, 1754.

H. 438. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1574-1769. — Déclaration, en 1574, par Jean Arnault, à l'abbé de Noyers, de la fresche de La Béjaudière, paroisse de Pussigny, contenant 4 boisselées de terre, et devant à la mense conventuelle 2 boisseaux de froment, 1574. — Autres déclarations par Jean Archambault, Louis Duchesne, demeurant paroisse de Pussigny, en 1668 et 1770. — Jugement de la cour de Noyers contre Louis Duchesne pour paiement de rentes en retard, 1750. — Déclaration par Jacques Dulay, laboureur, de la fresche de La Bonniveterie, paroisse de Pussigny, 1695. — Déclaration de la fresche de Champ-Julien, paroisse de Ports, rendue à l'abbé, messire César de Baudéan de Parabère, en 1668. — Déclarations de tous les cofrescheurs de la fresche de La Chassaigne, *alias* La Bonne, située paroisse de Pouzay, 1647-1695. — Autre déclaration de la même fresche par messire Denis de Massougne, écuyer, seigneur de la Grande et Petite-Chassaigne et autres lieux, 1768. — Conférence de ladite fresche, détenue par soixante cofrescheurs, en 1672. — Aveu de ladite fresche, rendu par les religieux de Noyers à messire Cyprien Gilles, chevalier, seigneur, marquis de Marmande, de Puy-Garreau et d'autres lieux, à cause de sa baronnie et seigneurie de Marmande, 1675. — Procédures des religieux contre René de Lestang, exempt de la maréchaussée, détenteur de la fresche de la Chassaigne, 1681. — Vente par Lucas Quentin, demeurant au village de Chassaigne, d'une petite pièce de vigne, à M. Alexandre de Lestang, gendarme du Roi, 1694.

H. 439. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 149 pièces, papier.

1441-1771. — Déclarations de la fresche de Georges Boucher, paroisse de Pussigny, de 1610 à 1680. — Bail par l'abbé Gérard à noble homme Jean Barrault, de trois pièces de terre, contenant 4 arpents, dans la fresche de La Jument, pour 24 sols 6 deniers et un chapon de cens et rente, 1492. — Déclaration de la fresche André-et-Yvon-Mousnier, au devoir de 2 boisseaux de froment et de 2 deniers de cens et rentes, 1510. — Vente par damoiselle Renée de Mondion, fille de feu Arthur de Mondion, à haute et puissante dame Nicolle Le Roy, veuve de haut et puissant seigneur messire Arthur de Cossé, comte de Secondigny, maréchal de France, dame de Latouche d'Avrigny, Mondion et Azay-le-Rideau, qui accepte la vente

de toutes les propriétés appartenant à ladite damoiselle pour la somme de mil sept cents écus, qui font 5,100 livres, 1592. — Bail à rente par les religieux de la seigneurie du Sauvage, à Michau Lambert, paroisse de Pussigny, pour 4 setiers de froment, 2 chapons et 2 deniers de cens, 1444. — Conférence de la fresche des Lamberts, paroisse de Pussigny, 1672. — Poursuites par les religieux contre des freschears de la fresche des Lamberts, au sujet de rentes non payées, 1560-1654. — Procès-verbal de levée de scellés, apposés sur la succession de la veuve Delaunay, qui doit aux religieux de Noyers 800 livres; — estimation, en présence des héritiers, des effets de la défunte, qui représentent une valeur de 247 livres 9 sols, 1755. — Jugement contre Pierre Chauveau, solidaire en la fresche des Lamberts, le condamnant à payer à la mense conventuelle les rentes des années 1760 à 1765.

H. 440. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1451-1770. — Jugement de la cour de Noyers qui condamne François Mercier, solidaire en la fresche des Vignes-du-Bas-Clos-à-Collet, paroisse de Noyers, à payer les cens et rentes dus à la mense conventuelle, 1760. — Bail à rente de la fresche du Pré-de-la-Pierre, paroisse de Ports, fait par les religieux à Émery de l'Estang, écuyer, sieur de La Caudière, pour 10 livres, 1685. — Déclaration de la fresche de Puy-Baudry, rendue à messire Emmanuel Martineau de Thuré, abbé commendataire de Noyers, par le comte du Roger, seigneur de Ports, à cause de sa métairie du Sauvage, et par d'autres cofrescheurs de la fresche du Puy-Baudry, au devoir annuel de 10 setiers de froment, 48 boisseaux d'avoine, 6 chapons et 10 sous de cens et rentes, 1655. — Autres déclarations et procédures contre divers cofrescheurs, au sujet de paiements de cens et rentes, 1693. — Déclaration de la fresche de La Taille-à-Guaydon, rendue à l'abbé par mademoiselle Marie Admirault, fille majeure, demeurant paroisse de Nouâtre, 1685. — Conférences de la fresche des Vachers, en 1389-1605. — Déclarations de ladite fresche en 1451, 1496, 1606, 1657. — Jugement rendu aux assises de la seigneurie du Sauvage, condamnant François Nigrault et Louis Pion à payer les arrérages de la fresche des Vachers, 1682. — Autres procédures par suite de rentes non payées, 1703-1770.

H. 441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 132 pièces, papier.

1735-1751. — Procédure des religieux contre René Papillot, solidaire en la fresche des Batailles, et liquidation en argent, prononcée contre lui, des rentes qu'il doit aux religieux, 1742. — Procès entre maître Louis Berruyer, prêtre, curé d'Antoigny, et les religieux de Noyers, qui lui doivent 12 boisseaux de froment et 12 boisseaux de seigle pour son gros, 1741. — Requête des religieux contre le nommé Maquet, marchand, paroisse des Ormes, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de Claude Deforge et d'Étienne Deforge, propriétaires du port et passage du bec des deux eaux, lesquels mineurs doivent, par suite de leur héritage, aux religieux, huit années d'arrérages d'une rente de 12 boisseaux de froment et 12 boisseaux de seigle, et en outre une somme de 206 livres 14 sous 2 deniers, 1750. — Bail judiciaire des biens desdits mineurs à Charles Piet, demeurant paroisse de Pussigny, pour 42 livres 10 sous. — Procédure des religieux contre les cofrescheurs de la fresche des Tagots-de-Saligny, 1738. — Conférence de la fresche des Perrons-de-Mondion, située au village des Tardifs, paroisse de Mondion, 1772. — Vente par François Guérigault, maître chirurgien, demeurant en la ville de Champigny-sur-Veude, à Jean Delestang, marchand fermier, paroisse de Pouzay, du lieu et métairie du Bary, pour la somme de 1,740 livres, 1750. — Requête des religieux contre l'acquéreur, pour le contraindre au paiement des lods et ventes qui leur sont dus sur le contrat de vente; ces lods et ventes ont déjà été payés par lui, selon une quittance de messire Daviau, abbé de Noyers; mais les religieux soutiennent que l'abbé n'avait ni droits ni qualité pour recevoir la somme à lui versée, 1752. — Procédure des religieux contre Charles Laurent, frescheur solidaire de la fresche de La Bouillauderie, paroisse de Pussigny, et autorisation de saisie de la fresche, par le sénéchal de la justice du Port-de-Piles, 1714.

H. 442. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1558-1771. — Fresches de Rochefolle, Sourcelette, La Vallée-Noire et Versaules, paroisse de Ports. — Baux à rente : par Nicolas Rousseau, grand prieur, vicaire général de Jean Fouldrin, abbé de Noyers, à Mathieu Guyet, de 12 arpents de terres et prés, appelés La Métairie de Rochefolle, pour 20 livres et 20 deniers

de cens, 1602; — par René Anguille, receveur de l'abbaye, procureur de l'abbé de Baudéan, à François Mousnier, charron, de 5 arpents de terre en friche, audit lieu, pour 3 livres, 1673; — par Pierre Pinsson, avocat, pour l'abbé, son frère, à Pierre Guindeuil, de 4 arpents et demi de terre, près le clos de Rochefolle, pour 4 livres 10 sous et 1 chapon, 1681. — Déclarations de 3 arpents de terre, au lieu dit La Sourcelette, près Rochefolle, rendues aux abbés Martineau et Richou, par Jean Marriau et autres, 1646. — Vente d'une boisselée de terre en ladite fresche, par Antoine Martin à Vincent Mounier, marchand, pour 100 sous, 1693. — Déclarations rendues aux abbés Martineau, de Parabère et Pinsson, par Toussaint L'Huillier, René Sebilleau et René Girard, 1686-1733. — Baux à rente : par François de Mauny, archevêque de Bordeaux, procureur de l'abbé Mathieu de Mauny, à Mery Rabousteau, de 2 arpents de terre en friche, sis aux Versaules, pour 20 livres, 2 chapons et 4 deniers, 1558; — par ledit abbé à Jacques de Montfort, écuyer, seigneur de La Barangerie, d'une pièce de terre appelée La Landrie, *alias* La Versaule, contenant 27 boisselées, pour 27 sous, 2 chapons et une poule, 1560. — Procédures de 1746 à 1774, entre les abbé et religieux de Noyers et les sieurs Baranger, René Tardif, Jean Godeau, pris solidaires de ladite fresche.

H. 443. (Liasse.) — 11 pièces parchemin; 76 pièces, papier.

1440-1782. — Bail par François de Mauny, archevêque de Bordeaux, ancien abbé de Noyers, pour Mathieu de Mauny, son successeur, de 15 boisselées de terre, à la Bricaudrie, pour 15 sous tournois, 1 chapon et 4 deniers de cens et rente, 1555. — Déclarations de l'Échange-Baranger, près le village de La Landrie, rendue à l'abbé Charles Martineau par Jean Mousnier et Jean Gardineau, 1646; — de la métairie et fresche de La Folie, fournie aux abbés Emmanuel Martineau de Thuré et César de Baudéan de Parabère, par Pierre Forestier et Pierre Truchesne, 1685. — Baux à ferme : de la terre des héritiers Gatien Baranger, qui avait été abandonnée par Alexandre de Baudéan de Parabère, chevalier, comte de Pardaillan, procureur de l'abbé César, à Charles de Pindré, prêtre et religieux de Noyers, 1674; — de trois arpents de terre en la fresche des Grands-Essarts, nouvellement exposés par l'abbé Jean-Baptiste Pinsson, à Pierre Truchesne, pour 30 sols, 1701; — d'une pièce de terre près celle de La Barangerie, par François de Saint-Aulbin grand vicaire de l'abbé, Jean Loriot sacristain, Jean Bernardin sous-prieur et armoirier, et autres religieux, à Julien Savatier, pour 10 sous et 1 chapon par arpent, 1554. — Déclaration de Vincent Loury, avouant tenir, avec Alexandre Achard, de l'abbé Amable Richou, l'héritage et fresche de La Landrie-Achard-Cailler, situé près le village de La Landrie, 1683. — Bail à rente par l'abbé de Mauny à Jean Delalande, de 50 chainées de terre, au lieu appelé Marsolles, pour une rente de 5 sous et une poule, 1559. — Déclaration d'un arpent de terre en la fresche de Marsaules, faite à l'abbé Charles Martineau par Jean Redon, sieur du Clos, archer du grand prévôt-général de Touraine, 1646. — Baux et déclarations des moulins Foulleret, 1440 à 1703.

H. 444. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1531-1776. — Fief du Courtil. — Vente par Jean Moreau, demeurant à Noyers, à messire Jacques de Mauny, abbé de Noyers, d'un petit jardin situé rue Traverseine, pour 6 livres tournois, et à la charge de 19 deniers de cens envers la cure de Saint-Jean, 1531. — Conférence de la fresche des Folies, située paroisse de Noyers, contenant huit arpents, au devoir de 4 poules, 32 sous et 8 deniers de cens envers la mense abbatiale, 1639. — Acte de vente de 2 boisselées de chenevière, sises au lieu des Folies, en ladite fresche, par Antoine Moreau, cuisinier de l'abbé, 1604. — Déclarations rendues à Emmanuel Martineau et César de Baudéan, abbés, 1655-1665. — Procédures contre Pierre Perruchot, pris solidaire, et contre d'autres cofrescheurs, 1726-1739. — Rapport d'assignation donnée à Marie Archambault, veuve Jacques Chatellu, prise solidaire, au sujet des rentes et arrérages, et jugement qui lui permet de mettre en cause ses cofrescheurs, 1768. — Procédure contre les religieux de Noyers, pris solidaires en ladite fresche, et assignation donnée auxdits religieux à comparaître en la cour de Noyers, 1774. — Conférences, 1738 et 1776.

H. 445. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1575-1781. — Permission donnée à Claude Pasquier, cellérier, fondé de pouvoirs de l'abbé, pour vendre la rente due sur la fresche du Passoir. — Conférences et arpentages de la fresche de la Maison-Rouge, 1633, 1634, 1664. — Taxe des frais faits pen-

dant une procédure contre les cofrescheurs, 1664. — Requête produite par les cofrescheurs dans une contestation avec l'abbaye au sujet de deux pièces de terre, qu'elle prétend faire partie de la fresche de la Maison-Rouge, 1684. — Vente faite par monsieur de Château-Châlons, écuyer, sieur de La Leverie, à Charles Bodin, maréchal à La Celle-Saint-Avant, de 18 boisseaux de froment et autant de seigle, qui lui sont dus sur les domaines sis aux lieu et fresche de la Maison-Rouge, paroisse de Noyers, 1746. — Procédure contre André Gaby, solidaire en ladite fresche, et condamnation de Gaby à payer les cens et rentes et tous les arrérages, 1756-1757. — Procédure contre dame Leroy, veuve d'Origny, solidaire en la fresche de La Claverie, en la paroisse de Noyers, 1756. — Vente par Perrin Hullin de 2 boisselées de terre, situées en la dite fresche de La Claverie, 1685. — Baux à rente de la fresche de La Clôture-derrière-le-Bois, 1596 à 1602. — Déclarations de ladite fresche, 1784.

H. 446. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1650-1756. — Prieuré d'Azay-le-Grand, vulgairement Azay-le-Chadieu, jadis Azay-le-Cardonne, aussi Azay-le-Chétif, aujourd'hui Azay-sur-Indre. — Mémoire pour prouver que le prieuré d'Azay est exempt de foi et hommage envers le seigneur d'Azay; mais pour sauver ses fruits saisis, le prieur rend foi et hommage, tout en protestant, 1650. — Contestation par le même seigneur, qui soutient avoir droit à trois messes par semaine dans le château et droit de rachat, 1685. — Aveu rendu au seigneur d'Azay par M. Prudhomme, chanoine de Saint-Martin et prieur d'Azay, 1756.

H. 447. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1609-1766. — Prieuré de Parilly. — Vente, pour la somme de 1,000 livres, par Louis Laurand et autres, à Antoine Martin, sergent royal à Chinon, de la métairie de Torsay, située paroisse d'Anché, chargée de 42 boisseaux d'orge, mesure de Chinon, envers le prieuré de Parilly, et de 2 boisseaux et quart de froment envers la seigneurie des Hautes-Bretignolles, 1609. — Marché passé avec les sieurs Houdia et Robin, de Chinon, pour la reconstruction des bâtiments de Parilly, 1732. — Arrêté de compte avec Houdia, pour les travaux faits et le fermage de Parilly, à raison de 700 livres par an, 1734.

H. 448. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1602-1743. — Prieuré de Saint-Denis-des-Treilles. — Bail au nom de Dom Jean-Marie Foussar, prieur, à Claude Chaumé, demeurant à Poitiers, de maison prieurale et dépendances de Saint-Denis-des-Treilles, pour 80 livres par an, 1743. — Transaction entre le seigneur de Bacher, messire Henri Bidet de Pommeuse, demeurant paroisse de Saint-Pierre-d'Azay, et Jean Cremière, curé de Pouant, au sujet d'une rente de 13 boisseaux de froment, qui était revendiquée par l'un et par l'autre; le seigneur de Bacher retient cette rente; il abandonne audit curé une rente de 32 boisseaux d'avoine qui lui est due sur la maison et la fresche de La Croix-Blanche, 1695. — Procès-verbal de visite de ladite maison de La Croix-Blanche, afin de constater les réparations à faire, 1682. — Procédure contre quelques cofrescheurs de la fresche de La Croix-Blanche et liquidation par jugement des arrérages dus et des frais de procédure, 1606. — Croquis informe de ladite maison de La Croix-Blanche, 1602.

H. 449. (Liasse.) 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1491-1775. — Prieuré de Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard. — Bail à cens par Mathurin Levesque, prieur de Saint-Gilles, à Jean Penochin, d'un arpent et demi de terre, situé paroisse de Crouzilles, pour la quatrième partie des fruits, 4 deniers tournois et une poule, 1491. — Bail à ferme du temporel dudit prieuré, par Charles-François Thubart, prieur, à Simon Redarais, boulanger en l'Ile-Bouchard, 1775.

H. 450. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1580-1791. — Prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste-de-Guenay, paroisse de Jaunay-en-Poitou. — Procuration consentie par messire François Le Roy, seigneur de Chavigny, comte des Clinchamps, chevalier des ordres du roi, conseiller en son conseil d'État, etc., pour la maison et terre noble de Soudun, paroisse de Jaunay, à noble homme messire Jacques Ferrand, docteur, médecin ordinaire du Roi; ladite terre est sujette à un devoir de 9 boisseaux de froment envers le prieur de Guenay, 1580. — Copie d'une transaction entre messire Antoine Proust, prieur, et les cofrescheurs des fresches des Proust et des Gauberts, afin de payer au prieur les arrérages dus, 1599. — Bail à

rente d'une pièce de terre et bois, dits Le Lac-Morin, paroisse de Braslou, par Claude de Grosbois, prieur commendataire dudit prieuré, à Lucas Admirault, paroisse dudit Braslou, au prix de 8 boisseaux de seigle, 1 chapon, une poule, 6 deniers de cens, 1628.

H. 451. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1699-1767. — CHATELLENIE DE PORT-DE-PILES, paroisse de Poizay-le-Joly. — Livre des fresches relevant de ladite châtellenie et autres, avec table de celles dépendant de Port-de-Piles. — Signification faite à la requête des religieux de Noyers, à Jean Delestang, fermier à Poizay-le-Joly, d'exhiber ses contrats et de fournir une déclaration de la fresche des Bretaux-Salés. — Dires et conclusions d'Yves Pasquier, curé de Saint-Clément de Tours, tuteur des enfants mineurs de Louis Pasquier, sieur de la Pré, vivant fermier de la châtellenie de Piles, demandeur, et de Charlotte Lecler, veuve de Jacques Bouilly, certifiant avoir tout payé sur les fresches du Chapeau-Rouge et de la Tête-Noire, et attendre, pour s'acquitter sur celle des Davids, qu'on lui ait fait connaître les noms des cofrescheurs, etc., 1707. — Jugement de Jacques Thiret, juge ordinaire de Piles, condamnant Claude Jolivet, conseiller du Roi, à payer, comme solidai e des Devauzes et des Essarts, 52 boisseaux de froment, 20 de seigle, 16 d'orge, 4 d'avoine, plus les arrérages de 1691 à 1699. — Mémoire de ce qui est dû à la demoiselle Jolivet par les détenteurs desdites fresches, formant un total de 394 livres 2 sous 3 deniers, 1707. — Sommation par l'huissier François Charcellay à Claude Rouillé, marchand de Port-de-Piles, pour se présenter devant le juge de Piles et se voir condamner comme solidaire de la Pièce-de-Dessous, à payer sept années d'une rente de 48 boisseaux de froment et seigle, 1747. — Assignations remises à divers détenteurs de Massé du Pauer et des Massés, à la requête de Jean-Baptiste Pinsson et de Louis-Henri Daviaud de Piolant, abbés de Noyers, et de Charles-François Daviaud de Piolant, chevalier seigneur du Bois-de-Sançay, frère aîné et héritier du dernier abbé, pour six années, de 20 boisseaux de seigle et 27 de froment, 1767. — Saisie des fruits de la fresche du Muy, sur Claude Cadet, sabotier, et ses enfants, 1729. — État de l a Queue-d'Anesse, sur laquelle il est dû dix-sept années d'une rente de 12 boisseaux de seigle, 1750.

ABBAYE DE PREUILLY.

H. 452. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1090-1738. — Donation à l'abbaye de Preuilly, par le moine Gosbert, du bourg de Bossay (*Bociacum*), avec les hommes libres, les serfs et les colliberts, 1090. Pièce très endommagée et très déchirée. — Copie de lettres de Charles VII du 12 août 1432, maintenant à l'abbaye les droits de haute, moyenne et basse justice, contre les prétentions d'Échivard, baron de Preuilly. — Enquête faite en 1432 sur les excès et attentats commis par Pierre Frottier, baron de Preuilly, contre les religieux de l'abbaye dudit lieu. Rouleau de papier composé de 9 feuillets cousus bout à bout et d'environ 1 mètre de longueur. Les deux premiers feuillets sont tout déchirés, et il en manque au moins six, qui ont été détruits par l'humidité; cette curieuse pièce, où l'on voit que le sauvage baron bravait toutes les lois divines et humaines, et se disait *Pape, Empereur et Roi* dans sa terre, a été publiée par l'archiviste actuel en 1855, dans le tome VI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. — Vente par Pierre Leroy à Guillaume Veneteau, pour 8 livres 16 sous, d'une maison au bourg de Saint-Nicolas-de-Preuilly, dépendant de l'abbaye, à 4 deniers de cens, 1304. — Liquidation d'arrérages d'une rente foncière de 8 boisseaux de froment dus par divers tenanciers au frère Chauvreau, pitancier de l'abbaye, 1597. — Transaction entre l abbé de Preuilly, Louis Chasteigner de La Roche-Pozay, et le frère Rodier, religieux profès de ladite abbaye, au sujet des vivres et de l'entretien dus à ce dernier, 1601. — Bulle du pape Innocent X en faveur de François de Mouret, 1653. — Procédures entre les religieux et différents acquéreurs successifs, d'une maison sise dans la grande rue de Preuilly, qui doit à l'abbaye une rente de 4 livres 19 sous, et une autre rente de 7 livres 16 sous à la cure de Notre-Dame-de-Preuilly, 1662-1782. — Autres procédures à propos d'une autre maison, chargée envers l'abbaye d'une rente de 7 livres et située au faubourg de Saint-Nicolas de Preuilly, 1742-1765. — Fondation par Madame Marie Auron, veuve de maître Waast Robin, d'un service annuel à célébrer en l'église de Preuilly par les religieux pour le repos de l'âme de feu son mari et de son fils, ce dernier décédé en 1654. — Procédure entre maître Jean Thomas, curé de la paroisse de Saint-Georges, de la ville de Lahaye, e

Nicolas Georget, propriétaire de la métairie de La Clergeaudière, lequel doit audit sieur curé, les arrérages de 6 années d'une rente de 11 sous 2 deniers, qu'il s'oblige finalement à payer, 1678-1736. — Procès-verbaux des réparations à faire à l'abbaye.

H. 453. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1449-1790. — Bail emphytéotique du moulin de Pellechat, par Jean Guillaume et Perin Dupuyranneau, à Pierre Gironeau, à condition de payer à noble homme Jean de Menou, chevalier, seigneur de Boussay, pour chacun an, 1 setier de froment et 1 setier de mouture, et aux religieux, abbé et couvent de Preuilly, 4 setiers de froment, 1449. — Procès-verbal de vérification des écritures pour les rentes dues à l'abbaye de Preuilly, par le moulin de Pellechat, 1606. — Convention entre Pierre Hamelin possesseur actuel du moulin, bailleur, et Guillaume Huton, preneur, relative à la construction d'un nouveau moulin par le premier, 1606. — Inventaire des pièces produites par Pierre Chauveau, pitancier, dans une instance contre l'abbé de Menou, au sujet de l'emploi des revenus du moulin de Pellechat, 1610. — Autre instance du même contre Simon Rozet, sieur de La Chantrerie, au sujet de 16 boisseaux de froment, dus par le moulin à l'office de la pitancerie, 1649. — Procès-verbal de prise de possession, par frère Pierre Poitrax, de l'office de pitancier, 1649. — Baux à ferme: du temporel de l'abbaye de Preuilly, par Louis Dauphin, sieur de La Gilletière, procureur de l'abbaye, à Jean Chevalley et sa femme, de la paroisse de Preuilly; — d'une partie de la maison abbatiale, sans terre ni jardin, à Marc Antoine Doné, écuyer, et à dame Catherine de Gondi, sa femme, pour 9 années, sans autres charges que l'entretien du local, 1765; — du grand jardin de la maison abbatiale à François Meignant, demeurant paroisse Saint-Pierre, 1766; — du moulin banal de l'abbaye, au sieur Gault, marchand, demeurant paroisse de Chaumussay, 1766; — de la métairie de La Bourgonnière, à Jean Bordier, marchand, demeurant paroisse de Boussay, 1765; — de la seigneurie et métairie de La Grande-Alleuf, dans la paroisse de Ferrière-Larçon, 1765; et de diverses dîmes provenant de plusieurs paroisses, 1765. — Mémoire historique sur l'abbaye de Preuilly, sans signature, du XVIIIe siècle. — Compte très détaillé des recettes et dépenses de l'abbaye pendant les années 1767 à 1775 inclus, rendu à l'abbé de Galles par le sieur Nabon et sa femme, ses receveurs particuliers par procuration. — Inventaire des titres et papiers de l'abbaye, dressé par Jacques-René Bureau et François Anvault, administrateurs du directoire pour le district de Preuilly, 1790.

H. 454. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1501-1771. — Baux à ferme : de la métairie de La Bourgonnière, par François Collineau, fermier général de Preuilly, à Louis Guispard, laboureur ; — de la métairie de Leoffort, dans la paroisse Bossay, à Jean Papineau, même paroisse, 1723 ; — de la maison abbatiale, cens et rentes, par M. Edmond de Menou, abbé commendataire, à François Collineau, marchand, demeurant à Preuilly, 1729. — Contestation entre l'abbé de Preuilly et Dom Aubry, prieur de Bossay, au sujet d'une pièce de bois, nommée Le Buisson du prieuré de Bossay, que l'abbé prétendait appartenir à la mense abbatiale, 1747. — Procès-verbal du bris d'une borne, par l'ordre de M. le marquis de Gallifet, dans le bois Brunet, appartenant à l'abbaye de Preuilly, et sur lequel le marquis élevait des prétentions, 1760. — Procuration donnée par l'abbé de Galles aux époux Nabon, comme procureurs et receveurs spéciaux et généraux de l'abbaye de Preuilly, 1765. — Traité entre M. l'abbé de Galles et les religieux, relatif à leur pension monacale, 1771. — État des biens et revenus non réformés et état détaillé et descriptif des bâtiments de chaque lieu, métairies et domaines non réformés, dont feu M. l'abbé de Menou, décédé en 1758, était dernier titulaire, 1758. — Inventaire des titres de la seigneurie de La Chaize, avec une table alphabétique des différents héritages. — Bail à ferme de la dîme du prieuré de Barrou, relevant de l'office de la secrétainerie, par Dom Pierre Charcelay, sacristain et prieur de Barrou, à Étienne Mesnou, laboureur, pour 400 livres par an, 1768. — Autre bail à ferme, par Dom Claude-François Roux, sacristain, à Pierre Percevault, curé de Barrou, et à Jean Bareau, aubergiste, 1771.

H. 455. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 plan.

1123-1771. — BOIS DE PREUILLY. — Procès-verbal de visite, pour constater l'état de conservation des bois de l'abbaye, par Jean Metivier, avocat en parlement et lieutenant des Eaux et Forêts de la baronie de Preuilly,

1687. — Requête au Roi, par l'abbé Thomas, afin d'être déchargé de tous frais et dépens que pourraient occasionner les réparations nécessaires aux bâtiments de l'abbaye et la reconstitution des bois, lesquels, à sa prise de possession, il a trouvé dans un état complet de délabrement et de ruine, 1762. — Le Roi, en son Conseil, ayant égard à la requête de l'abbé, le décharge des frais éventuels, ordonne le recépage des bois dans un délai de 10 ans et la réparation des bâtiments dans un délai de 3 ans, 1762. — Contestation entre l'abbé de Preuilly et M. le marquis de Gallifet, à propos d'une pièce de bois, appelée le Bois-Brunet, contenant 24 arpents, qui touche aux bois du marquis, mais appartiennent à l'abbaye, 1758. — Correspondance et procédure entre l'abbé Thomas et M. le marquis de Gallifet, qui avait fait couper 83 grands chênes dans les bois de l'abbaye ; le marquis, condamné à payer à l'abbé 1660 livres, finit par s'exécuter, 1762. — Constatation officielle, par l'abbé Thomas, de l'état dans lequel il a trouvé les bois ainsi que les bâtiments de l'abbaye au moment de sa prise de possession, 1762. — Vente par l'abbé Thomas, de la coupe d'un bois, nommé Buisson-des-Éguillons, paroisse d'Yzeure et contenant 183 arpents, 1762. — Procès-verbal de réglement des bois de l'abbaye, par messire Benoît Eynard de Ravanne, grand maître des Eaux et Forêts, qui porte le total des bois de l'abbaye à 331 arpents dont 317 dépendent de la mense abbatiale, 1747. — Taxe à payer par les religieux, comme rétribution aux officiers de la maîtrise, dans l'exploitation d'un taillis. — Mémoire de l'abbé Merard de Galles à messire de Cabanel d'Anglure, grand maître des Eaux et Forêts, demandant un nouvel arpentage de ses bois, entièrement abîmés, et ordonnance dudit grand maître, qui désigne le sieur Berthon, arpenteur de la maîtrise de Tours, pour ce travail, 1773. — Accord entre messire Échivard, seigneur de Preuilly, et les religieux de la Merci-Dieu, au sujet du pont sur la Creuse à La Roche-Pozay, des droits de justice, etc , copie authentique, d'un acte de 1423. — Intervention des religieux dans un procès, entre Pierre Poitrax, prieur de Chaumussay, ci-devant pitancier de l'abbaye, et Charles Touchellé, pitancier actuel, le premier ayant fait saisir tous les revenus de la Pitancerie, 1683. — Baux à ferme : de la îme du Saint-Sépulcre, dépendant de l'office de la Pitancerie, par François Martigny, fermier du temporel de ladite Pitancerie, à Antoine Benasson, pour 60 livres, 1683 ; — de la rivière de la Claise avec une petite île, par le pitancier, à Collineau, fermier de l'abbaye, pour 24 livres, 1716 ; — de la maison abbatiale, des rentes, du moulin banal et de la pêche, par l'abbé de Menou, à Simon Marquet, meunier, pour 395 livres 12 sous 3 deniers ; — du prieuré de La Chaize, par Dom Claude François Roux, sacristain de l'abbaye, à Louis Lejeune, marchand, demeurant paroisse d'Yzeure, pour 550 livres et autres charges, 1774. — Plan des bois des Éguillons, dont l'abbé Thomas est autorisé à vendre la coupe, 1762.

H. 456. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier ; 1 plan.

1383-1783. — Prieuré de Charnizay. — Procédure volumineuse, entre messire Prosper de Morard de Galles, abbé de Preuilly, et messire Antoine de Charry, chevalier, marquis de Gouttes, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, seigneur de Charnizay, Beauvallier, Jauget, Dulfort, Obterre, etc., au sujet d'une rente de 10 boisseaux de froment, due par ce seigneur sur 2 pièces de terre appelées La Mauvrerie et Les Essards, situées paroisse de Charnizay, 1735 à 1783. — Correspondance entre l'abbé et la marquise de Gouttes, relative au procès, 1773-1782. — Baux, aveux et autres pièces, produits à l'appui de la procédure. — Différend entre les religieux et les propriétaires du moulin Girault, situé paroisse de Charnizay, et redevable à l'abbaye d'une rente de 8 boisseaux de froment, 1756. — Conférence de la fresche de Luraguière, paroisse de Charnizay, au devoir envers l'abbaye de 16 boisseaux de froment, 16 de seigle, 16 d'orge, 4 d'avoine, 2 de mouture et 2 chapons, 1747. — Procès entre le sieur Jacques Rousseau, chirurgien à La Roche-Pozay, et le frère Charcelay de Laplanche, sacristain de l'abbaye de Preuilly, au sujet d'une rente de 6 boisseaux de froment, due sur la métairie de La Roullière, dont ledit Rousseau avait fait l'acquisition, 1768-1770.

H. 457. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1567-1769. — Prieuré Saint-Barthélemy de Pouzay. — Baux à ferme du temporel du prieuré de Saint-Barthélemy-de-Pouzay par les religieux : en 1567 à Jean Paré, prêtre, habitant La Roche-Pozay, pour 18 livres et quelques autres charges ; — en 1642 à Nicolas Touchard pour 15 livres tournois ; — en 1665 à François Clémenceau. — Extrait des cens et rentes dus

audit prieuré de Saint-Barthélemy. — Bail dudit prieuré à la veuve du marquis de Pleumartin de La Roche-Pozay, pour 60 livres, 1732. — Procès soulevé par le révérend père de Maillard, pitancier de l'abbaye de Preuilly, prieur de Saint-Barthélemy, au sujet de la rente de 60 livres que Mme la marquise de Pleumartin refuse de payer, 1760.

H. 458. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de l'abbaye. — Les titres primordiaux ne sont pas mentionnés, et les analyses ne remontent qu'à 1337. — Vente de 8 deniers de cens, faite aux religieux par Jean Garnier, 1327. — Échanges entre frère Guillaume de La Guerche, procureur de l'abbaye, et Guillaume Maris, de rentes en argent et en grains, contre les droits que ce dernier prétendait avoir sur l'hébergement de La Bourgonnière, sis en la paroisse de Bossay, 1328. — Baux à ferme par les religieux : en 1386, de la ferme de Popluru à Jean Audriet dit Breteau, pour une rente de 2 setiers de froment, un rez d'avoine, une geline et 4 sous ; — en 1416 du lieu de La Bourgonnière, à Jean Suzot, pour 3 setiers de froment, 1 d'orge, 6 deniers et 2 chapons ; — en 1419 de la moitié de tous les domaines du village de Beauvais, de la paroisse de Bossay, à Pierre Lecoq, clerc, pour 3 minées de froment, 12 boisseaux d'orge et un chapon ; — en 1467 à Guyon de Liniers, de 2 quartiers de vignes près la garenne de Preully. — Déclarations rendues à l'abbaye: en 1517 par Hubert Bonneau, de la métairie des Préaux; — en 1526 par Maurice des Brosses, de l'airal de Beauvais ; — en 1664 par la veuve de Pierre Chesne, d'une pièce de terre appelée La Chuchetière ; — en 1672 par Jean et Colas Peloux, du domaine de La Violière, en la paroisse de Boussay ; — en 1752 par René Bouet, François Briollet et autres, du lieu des Basses-Turnières.

H. 459. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1749-1791. — Livre des rentes et du revenu du Petit-Couvent. — La dîme de Charrault affermée 150 livres. — Parmi les redevances, en général fort minimes, on remarque celle de 26 livres, due par les seigneurs de Boussay pour la messe des coups qui se dit tous les vendredis. — Le total monte à 309 livres 13 sous. — Une note écrite au verso du premier feuillet donne l'état des décimes payés par l'abbaye ; elles sont ainsi réparties : Petit-Couvent, 35 livres 19 sous 9 deniers ; sacristain, 63 livres 11 sous ; aumônier, 46 livres 8 sous 3 deniers; infirmier, 16 livres 17 sous 9 deniers ; chantre, 7 sous 5 deniers ; pitancier, 64 livres 17 sous 9 deniers.

H. 460. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — État des revenus en grains, poulailles et argent des domaines et fresches de Malvoisine, Popluru, La Picardie, La Chasterie, La Bréjaudière, le moulin Prégnet, Les Gournins, le champ de la Clau, Bonnevins, Preaux, La Presle, Montpertu, Les Chirons, Chauvereau, Beauvais, La Rocherie, le champ des Perriers, le moulin de Peré et autres; le tout contenant environ 625 arpents et payant : 456 boisseaux de froment, 418 d'avoine, 80 d'orge, 28 de seigle, 77 de monture, 19 poules et 41 chapons.

ABBAYE DE SAINT-JULIEN

H. 461. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

IXe siècle — 1062. — Concession d'une vigne à Leuthardus, par l'abbé Austrenus, IXe siècle. — Charte de l'archevêque Robert, concédant deux arpents de terre, au diacre Ardouin, 927. — Fixation, par l'archevêque Téotolon, des limites et des droits de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours, 933. — Charte très probablement fausse, quoiqu'on ait de très nombreux fragments de deux exemplaires et qu'elle ait été publiée dans le *Gallia Vetus*, t. 1, p. 751. — Donation à Saint-Julien, par Téotolon, de vignes, sur partie de l'emplacement actuel de la ville de Tours. — Confirmation, par Téotolon, des donations faites jadis à Saint-Julien, par Fulcufe, entre autres d'un manse, situé en Touraine, dans la viguerie de Bléré, *in villa Florentiaco*, aujourd'hui Fleuriant? commune de Sublaines, 940. — Donation à Saint-Julien, par Corbon, d'un serf, nommé Ganzbert, 941. — Ratification, par Téotolon, des dons de terres, faits à Saint-Julien, par Ardouin, diacre de Saint-Martin, 942. — Donation à l'abbaye, par Téotolon et sa sœur Gersinde, de certains biens dépendant de leur patrimoine et notamment de vignes et terres, situées sur l'emplacement actuel de la ville de Tours, avril et août, 943. — Donation à l'abbaye, par Gelduin,

d'un serf nommé Fulcutio, 946-957. — Confirmation par l'archevêque Joseph d'une concession de terre, faite par l'abbé Ingenaldus à Ingelfredus, 946-951. — Donation à Saint-Julien, de terres *in villa Brucia* (Brèche)? 948. — Concession de terres, par Joseph, archevêque de Tours, à Bernerius et à sa femme Odoaloch, 950. — Vente à l'abbé Ingenaldus, par Adalsinde et ses fils, d'une terre, en *villa Adalson* (Auzon ou Ozon, près Chinon), 950. — Concession de terres, près du Cher, par l'abbé Ingenaldus, à Geoffroy, fils de Renard, 950-964. — Charte de Frotier, archevêque de Tours, donnant à Saint-Julien, des biens situés dans la Varenne de Tours et dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent, 959. — Concession à Saint-Julien, par l'archevêque Ardouin, de terres *in villa Vitrarias*, 960. — Autre du même, à Arnauld et à sa femme Amalbergue, *in villa Verotio*, aujourd'hui Villefrau, 960-980. — Donation d'une prébende, à Saint-Julien, par Maynard, évêque du Mans, vers 960. — Donation à l'abbaye, par Girard, de l'aleu de Taiseis, sur la Dêmée, dans le Maine, 967. — Autre, par l'archevêque Ardouin, de terres, dans le voisinage de Tours, *prope pontem Saxonum*, 970. — Autre, par Sigefroid, évêque du Mans, de *Vallis Boana*, aujourd'hui Vaubouan, 971. — Concession à l'abbaye, par l'archevêque Ardouin, d'un arpent de terre, *in villa Beniaco*, près du Cher, 976. — Vente, par Syon, à l'abbé Évrard, de *Massiacum*, aujourd'hui Mairy, près Sonnay, 977. — Donations à Saint-Julien : par Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, d'une aunaie, près la Choisille, 978 ; — par Girous et sa femme Gervis, de la villa de *Vilers, in vicaria Anguliacensi*, 978 à 983 ; — par Guandalbert, de vignes, près l'abbaye, 979 ; — par un inconnu, d'un aleu, appelé *Taxnegias in pago Cinnomanico super Dimidiam flumen*, 981. — Concessions, par l'abbé Évrard, d'un quartier de terre, à Constantin, et de quatre arpents de terre, *in vicaria Cancellense* (Chanceaux), 990. — Don de serfs, à Saint-Julien, par Adalgise, 990 à 1010. — Donations : par le comte Eudes I, de vignes, situées près l'abbaye, 994 ; par le comte Eudes II, du bois *Rareti*, 1034 ; par Hardouin des Roches et ses fils, de différentes coutumes, 1057 ; par Gauthier, du lieu de *Balnolito*, 1061 ; par Roger, d'un aleu, dont le nom manque, XIe siècle. — Ces chartes dont la plupart sont en fragments de trois à quatre centimètres de largeur et plusieurs incomplètes, ont été recueillies par l'archiviste, sur les reliures des registres de l'état civil du département.

H. 462. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1483-1775. — Copies collationnées de lettres patentes de Louis XI, du 23 juillet 1483, portant permission aux religieux de Saint-Julien et habitants de la ville de Tours, d'ouvrir une ancienne rue qui allait du carroi Saint-Julien à la Loire, et d'autres lettres de Charles VIII, du 2 octobre de la même année, adressées au bailli de Touraine et confirmatives des premières. — Plan informe des lieux et de la rue qui fut ouverte et reçut le nom de rue Ragueneau. — Extraits de titres de 1485 à 1741, concernant le terrain appartenant aux religieux de Saint-Julien, situé entre leur monastère et jardins, et les murs de la ville de Tours. — Consultation non signée à ce sujet, vers 1780. — Plan informe des lieux. — Procès-verbal fait au sujet de l'ordre qui doit être gardé entre les chanoines de Saint-Gatien, les religieux de Marmoutier et ceux de Saint-Julien, aux funérailles des archevêques de Tours, 1723. — Bornes et limites, dans la ville de Tours et environs, des fiefs, terres et seigneuries de Saint-Julien, et dans lesquels l'abbé et les religieux ont tous droits de justice et de juridiction ; imprimé sans date, mais de la fin du XVIIe siècle, paraît incomplet. — Déclarations faites aux religieux de Saint-Julien, par de nombreux particuliers, détenteurs d'immeubles, tous situés dans la ville de Tours et dépendant du grand fief de Saint-Julien, 1700 à 1756. — Arrêt du Conseil d'État, enjoignant aux bénéficiers et autres gens de main morte, de faire les déclarations de leurs dîmes, un mois avant la récolte, au bureau du contrôle, et de fournir immédiatement les déclarations omises, sous peine de payer doubles droits, 1760. — Ordonnance du Roi, enjoignant sur la requête des religieux, à tous tribunaux, cours, bailliages, d'assister lesdits religieux en procédant contre leurs vassaux ou tenanciers qui refuseraient de leur fournir les déclarations des biens qu'ils détiennent, 1775.

H. 463. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1358 à 1689. — Copie d'un contrat d'acquêt, fait par Jean Gon, de Jean Perdriau et Claude Pellé, de trois corps de logis, situés Grande Rue, au fief de Saint-Julien, devant la grande porte de l'église, qui doivent de rentes 34 sols 4 deniers au couvent, 51 sols 4 deniers au sacristain et 34 sols 4 deniers au chantre, 1566. — Consultation pour savoir si les religieux de Saint Julien seront reçus à obtenir requête civile contre l'arrêt d'ad-

judication de ces trois maisons, afin de conserver ces trois rentes qui n'ont pas été comprises dans ladite adjudication, 1574. — Titre nouveau desdites rentes, par Louis Gon, 1605. — Jugement du bailli de Saint-Julien, condamnant Paul Bodin, sieur d'Ingrande, à payer cinq années de ces rentes au petit couvent, au sacristain et au chantre, 1690. — Vente à divers acquéreurs, d'une maison sise au coin de la rue Traversaine, du côté de Saint-Hilaire, qui doit cinq sous de rente à Saint-Julien, 1617-1640. — Titres de rentes, dues à Saint-Julien, sur diverses maisons, situées Grande Rue, rue de la Scellerie, au Carroi de Beaune, etc., 1358-1613.

H. 464. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1473-1738. — Titres de rente: de 6 livres 10 sols, due aux religieux, sur les trois quarts d'une maison, située Grande Rue et joignant l'allée abbatiale, 1677; de 10 sols, sur deux logis, Grande Rue, près le carroi de Beaune, 1537-1678; de 6 sous 6 deniers, sur une maison, située Grande Rue, joignant le Jeu de Paume de la Moquerie, 1657; de 24 sous, sur une maison située même rue et portant pour enseigne « le cœur navré », 1631-1732; de 4 livres, sur quatre maisons se joignant, situées rue Neuve et rue de la Scellerie, du côté des Cordeliers, 1693. — Baux de maisons et de terrains, place Foire-le-Roi, concédés à divers, par les religieux de Saint-Julien, 1473-1480. — Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Tours, portant suppression d'une rente de 14 livres, due par les religieux à la ville de Tours, pour un terrain, sur les quais, à eux concédé par ladite ville, cette concession n'ayant pas été ratifiée; suppression d'une rente de 14 livres, que leur payait la ville, pour la maison du Gros Moulin, situé sur le grand pont, ce pont étant supprimé, 1745. — Arrentement d'une cour, entre le gros clocher et la porte de l'église de Saint-Julien, pour 20 sous de rente à la Pitancerie, et 6 deniers de cens à l'abbé, 1599. — Retrait fait par les religieux, de ladite cour et d'un bâtiment en appentis, appelé petite maison de la cour Saint-Julien, de 1720 à 1726. — Lots et partages de la maison et terres, dites des Fauchers, situées au fief de Saint-Loup, à Saint-Pierre-des-Corps, depuis échues aux Bredif et à Pierre Menard, qui en ont vendu une partie aux religieux de Saint-Julien, 1631. — Acquêt fait par les religieux, de Jean Bredif et de sa femme, du tiers de ces héritages, resté en la possession desdits héritiers, 1671. — Bail de ladite maison et terre de Saint-Loup, par les religieux, aux Dames de l'Union Chrétienne, 1699.

H. 465. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1484-1785. — Copie d'une enquête au sujet du jardin derrière la maison abbatiale, du côté de la rivière, où messieurs de la ville avaient fait des buttes pour le tir à l'arbalète; dans cette enquête, six témoins déposent que ce jardin appartient à l'abbaye, 1385. — Transaction entre les maire et échevins de la ville d'une part et l'abbé de Saint-Julien d'autre part, aux termes de laquelle la ville fera faire un mur de clôture au jardin abbatial, et l'abbé cède ses droits de propriété au delà du jardin, à la ville, qui y fera construire un arsenal, 1385. — Allégations des religieux, pour prouver que le jardin situé entre l'abbaye et les murs de la ville, est leur propriété, 1484. — Sentence des requêtes, au sujet des murs et jardin, derrière l'abbaye; les religieux de Saint-Julien sont maintenus dans la possession d'un jardin, joignant les murs de la ville, mais en cas de guerre, ils laisseront ledit jardin ouvert, pour y circuler selon les besoins, 1485. — Ordonnance du roi Charles VIII, prescrivant à Guillaume de Besançon, conseiller en cour de parlement, de mettre à exécution l'arrêt ci-dessus, 1485. — Ordonnance du Roi Louis XIV, prescrivant de lever à toutes les portes de la ville, sur chaque entrant et sortant un droit de péage dont le produit sera employé à indemniser les propriétaires des maisons démolies, pour former la nouvelle rue du côté du Mail, 1680. — Cette ordonnance n'a pas reçu d'exécution, à cause de l'attitude menaçante de la population, et ce péage a été remplacé par une taxe de 2 sols 6 deniers, par livre, sur toutes les locations, 1680. — Arrêt du Conseil d'État, le Roi y étant, prescrivant de faire, sur les deniers de l'octroi, les paiements dus à divers bourgeois de Tours, propriétaires d'immeubles, expropriés pour faire les deux nouvelles rues de la ville, 1691. — Transaction entre les religieux de Saint-Julien et les maire et échevins de Tours, au sujet de l'ouverture de la rue Saint-Julien; il en résulte que pour les terrains pris dans les lieux réguliers, ils ont composé pour la somme de 5939 livres, 1686. — Copie d'un brevet du Roi Louis XIV, autorisant messire Catinat, conseiller et lieutenant au siège présidial de Tours, à abattre un parapet qui gênait la vue de sa maison, 1647. — Requête des religieux, aux maire et échevins de la ville de Tours, leur demandant de venir fixer les ali-

gnements des constructions qu'ils veulent élever sur le terrain du logis de l'abbé, après l'extinction du titre abbatial et l'union des revenus de la mense au collège des Jésuites. — Extrait des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Tours, adhérant à la demande des religieux, 1740. — Copie d'une transaction réglant les droits réciproques des religieux de Saint-Julien et des pères Jésuites, tels que droits de justice et de nominations, collations, etc., et stipulant le payement d'une soulte de 10,000 livres, par les religieux, aux Jésuites, pour l'abandon par ces derniers, de la maison abbatiale, 1742. — Procès, entre les religieux, les maire et échevins de la ville, au sujet de la propriété du terrain, entre la nouvelle terrasse et le mur du jardin de l'abbaye, et abandon final de ce terrain, par les religieux, 1781-1783.

H. 466. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 122 pièces, papier.

1144-1790. — Donation à Bernard Martin, par le comte Geoffroy-le-Bel, d'une maison dans le bourg de Saint-Saturnin, vers 1144. — Confirmation par l'archevêque Engebaud de Preuilly, des églises possédées par Saint-Julien, vers 1156. — Les religieux de Saint-Julien cèdent à l'archevêque Juhel de Mathefelon la terre d'Ozon, pour se libérer des repas que lui et les chanoines de la cathédrale prétendaient leur être dus, 1231. — Donation à l'abbaye, par Jean Dubois, d'une maison, rue de la Scellerie, 1334.— Vente d'une place faisant partie du jardin abbatial de Saint-Julien; aliénation faite par autorisation du cardinal de Guise, abbé de St-Julien, afin de satisfaire à la taxe de 1,000 livres tournois, imposée à ladite abbaye, pour la subvention accordée au Roi par le clergé de son royaume, 1569. — Procédure entre les religieux et les héritiers Salomon, au sujet d'une petite boutique, située dans la Grande-Rue, que les religieux prétendent avoir été construite sur partie de leur terrain, où était autrefois la chapelle de la Trinité, en face de la rue du Collège, 1735-1780. — Quittances nombreuses, provenant soit de serviteurs ou employés pour rémunération de services rendus, soit de maîtres-ouvriers pour fournitures et travaux; il y a entre autres pièces un état de l'architecte qui a rectifié les notes de quelques ouvriers, en réduisant d'une manière sensible les totaux des mémoires; l'architecte recevait pour ce travail 2 deniers par livre de la somme demandée par l'ouvrier, 1790. — État fourni par l'archiviste de l'abbaye, des lods et ventes reçus par les religieux du 23 mars 1789 jusqu'au même jour 1790, afin de constater les droits de l'archiviste, qui recevait une prime de un sol par livre pour la partie de la somme qui excédait 4,000 livres; pour l'année 89 à 90 cet excédent est de 507 livres. — Carnet d'inscription journalière des viandes prises chez M[me] Poulet, bouchère, au prix de 7 à 8 sous la livre, les religieux de l'abbaye ont consommé dans l'année 1789, 2,420 livres, 1782-1790.

H. 467. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1653-1785. — Bénédiction par Louis Denis, vicaire général de Monseigneur Michel Amelot, archevêque de Tours, d'une chapelle construite dans l'intérieur de l'abbaye, par messire Pierre Catinat, abbé commendataire, 1674. — Emprunt de 20,000 livres par l'abbaye, 1739. — Publications à l'issue de la messe, dans les paroisses où les religieux possèdent des dîmes, héritages ou domaines, annonçant qu'ils entendent les exploiter par eux-mêmes, leurs domestiques et gens de journées; ces publications sont faites conformément aux arrêts du Conseil d'État des années 1760 et 1775. — Déclaration rendue à MM. les Députés du clergé du diocèse de Tours, tant par l'abbé Catinat que par les religieux de Saint-Julien, du montant de leurs revenus et charges dans ledit diocèse; le revenu de l'abbé est de 7,000 livres, ses charges s'élèvent à 3,600 livres, il lui reste net 3,400 livres; le revenu des religieux monte à 7,902 livres, les charges s'élèvent à 4,732, il leur reste net 3,170 livres, le nombre des religieux habitant actuellement dans l'abbaye est de 13, 1693. — Déclaration à monsieur le fermier des aides de la ville de Tours, des quantités de vin provenant des vignes que possèdent les religieux dans différentes paroisses, 1715. — Déclaration à nos Seigneurs les membres de l'assemblée du clergé de France, tant par l'abbé Catinat, des biens de l'abbaye dont une partie du revenu lui est attribuée en propre, que par les religieux, des biens que l'abbaye fait valoir par leurs mains, 1689 et 1729. — Déclaration au fermier des aides de la ville de Tours, de toutes les vignes et bois appartenant aux religieux, pour justifier la modicité des droits payés par eux, ces droits étant par privilège, moins élevés que pour les laïques, 1757-1758. — Déclarations faites par divers particuliers aux abbés Louis Catinat et Léonard de Lacroix, de biens situés paroisse de Bléré, consistant en bois, terres, vignes et maisons, 1686 à 1716. — Extrait du registre du greffe de la justice temporelle de

l'abbaye, portant 53 déclarations d'habitants de maisons occupées par eux dans la ville de Tours, et qui dépendent du grand fief de Saint-Julien, 1653-1799.

H. 468. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1627-1789. — Assignations et procédures contre les propriétaires de plusieurs maisons avoisinant Saint-Julien, pour les obliger à murer les fenêtres qui ont des vues dans les cours et jardins de l'abbaye, 1632-1640. — Bail à ferme par les pères Jésuites, au sieur François Dubois de Recy, directeur des fermes du Roi, de tout l'hôtel et logis abbatial de Saint-Julien, en vertu de l'union à leur collège de la mense abbatiale de Saint-Julien, 1738. — Devis estimatif d'un bâtiment à construire par les religieux de Saint-Julien sur la rue de Choiseul, tenant au portail d'entrée de leur monastère, longueur de 53 pieds et profondeur de 30 pieds, avec remise et écurie à 31,015 livres 10 sols 7 deniers ; marchés conclus avec des maîtres-ouvriers pour l'exécution des travaux, 1787. — Mémoires des maçons, charpentiers et couvreurs d'une partie des travaux exécutés ; compte final entre les religieux et les sieurs Gillet et Coudreux, entrepreneurs, qui monte à 57,517 livres, 1789. — Lettres d'où il résulte que le Roi a accordé aux religieux la remise d'une partie considérable des droits d'amortissement résultant de leur nouvelle construction, 1789. — Bail à ferme pour 9 ans au sieur Falaiseau, au prix de 1,200 livres, d'une maison nouvellement construite par les religieux, 1788. — Inventaire des baux à ferme, à loyer et emphytéotiques des maisons situées dans le district de Tours ; conformément à la circulaire de M. le procureur syndic de ce district, 8 septembre 1790.

H. 469. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 1 plan.

1535-1789. — Extraits des titres concernant les alignements des bâtiments de Saint-Julien ; autres extraits des sentences, procès-verbaux, etc., de la sortie et expulsion du Présidial et autres juridictions des lieux réguliers, 1535-1652. — Consultation délibérée par F. du Molinet, bibliothécaire de Sainte-Geneviève ; Joseph Quesnel, bibliothécaire de feu M. le président de Thou, et S. Hardouin de la Compagnie de Jésus, lesquels sont d'avis que certains ouvrages ne peuvent être considérés comme estampes et doivent par suite faire partie de la bibliothèque léguée par l'abbé Clément Catinat à Saint-Julien, à l'exception des estampes qu'il laisse à ses héritiers, vers 1687. — Extrait d'un arrêt rendu au parlement au profit de messire de Guenaut, seigneur de La Roche-Chargé, près Amboise, contre le sieur Mahiet, propriétaire actuel de cette terre, sur la prétendue prescription opposée par ledit Mahiet à la perception des rentes seigneuriales dues à l'ancien seigneur, 1672. — Consultation concernant les droits de lods et ventes, le rachat des rentes, les baux à rentes et viagers, les dîmes novalles, etc.; délibérées par les avocats Bonnet, Dubois, Cochin, Normant, Chevalier, Nouet, Pinault et autres, 1593 à 1766. — Contestations entre les religieux de Saint-Julien et les maire et échevins de Tours, relatives à un terrain situé entre les murs du jardin de l'abbaye et la rivière de la Loire, que les religieux revendiquent comme leur appartenant de temps immémorial et que les maire et échevins affirment n'avoir été concédé que temporairement à l'abbaye ; M. Daine, intendant de la généralité, décide que le terrain restera à la ville, qui veut y faire élever des hangards pour y serrer les barraques démontées de la foire, et que les religieux recevront une indemnité de 1,000 livres, 1784. — Demande des religieux à MM. du Corps de Ville, pour obtenir une clef de la porte qui ferme maintenant l'accès à ce terrain, et remise de cette clef, contre un reçu qui déclare que c'est par pure condescendance, n'impliquant aucun droit, qu'elle leur est temporairement prêtée, 1783. — Vente ordonnée sur requête des religieux par le roi Louis XVI, en son Conseil d'État, d'une partie des terrains situés devant les façades de Saint-Julien, afin de payer certaines dettes dudit monastère, 1786.

H. 470. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1761-1790. — Quittances par les prêtres du collège de Tours donnée aux religieux de Saint-Julien, constatant des payements de dîmes, dues par les religieux sur des vignes qu'ils possèdent à La Vallière, 1789-1790. — Traité entre les religieux de Saint-Julien et deux huissiers, Fouassier et Baron, afin d'entreprendre des poursuites contre Denis Durand, fermier des dîmes de la paroisse de Bellou en Normandie, qui redoit 6,958 livres ; ils promettent aux dits huissiers 300 livres en sus des frais ordinaires, 1700. — État des frais dus à Me Lhomme, procureur du siège de Tours, dans l'instance commencée en 1785 par les religieux de

Saint-Julien, pour la conservation de leur monastère, 1790. — Autres quittances de frais de justice résultant de procédures des religieux, dont les pièces n'existent plus; ces frais s'élèvent à 2,734 livres 14 sols, 1761 à 1770. — Quittances très nombreuses de curés, desservants, vicaires de diverses paroisses, de partie de leur portion congrue; de pensionnaires viagers, etc., 1788-1790. — État des sommes dépensées en aumônes faites par les religieux, tant à leur porte qu'à plusieurs pauvres honteux, montant à 495 livres pour l'année 1790. — Autre état détaillé des dépenses faites pour le couvent proprement dit, du 11 novembre 1789 au 31 décembre de la même année qui s'élève à 1653 livres, 5 sols, 9 deniers. — Enfin beaucoup de quittances d'ouvriers, de petits marchands, blanchisseuses, etc., 1789-1790.

H. 171. (Liasse.) — 8 pièces parchemin ; 112 pièces, papier.

1225-1758. — Aumônerie. — État de ce que l'aumônier doit donner aux pauvres. — Copie de la fondation en 1225, par Brunus de Monte-Bruno, de l'aumône qui se faisait à treize pauvres le jour des trépassés. — Acquisitions par l'aumônier : en 1272 d'une vigne dans la paroisse d'Athée au fief de Bono; en 1295 de 4 sous de rente sur une maison Grande-Rue, paroisse de Saint-Saturnin; en 1319 de 10 sous de rente sur une autre maison, même paroisse. — Commission donnée par le roi Charles VII au bailli de Touraine pour juger le différend survenu entre Jean Prévost, aumônier de Saint-Julien et Michel Malestoile, au sujet d'une maison voisine de l'Aumônerie, 1451. — Bail à ferme par vénérable frère René Pichard, à René et Martin Daguenet, père et fils, de la paroisse de Saint-Martin de Berthenay, de partie des terres, seigneurerie, fief, dîmes, etc., situés dans ladite paroisse et appartenant à l'office de l'Aumônerie, pour 60 livres et 2 chapons, 1563. — Autres baux du même domaine de 1570 à 1729, ce dernier à la somme de 200 livres. — Autres baux dans la même paroisse de diverses petites parcelles de terre, 1738 à 1757. — Baux à ferme de boutiques, caves, chambres et maisons dépendant de l'Aumônerie et situés dans la ville de Tours, au carroi de Beaune, 1642. — Traité entre les religieux de Saint-Julien et frère Alexis Mareschau prêtre, religieux ancien de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, portant que le frère Mareschau pourra assister au chœur et que lesdits religieux lui donnent la jouissance d'une portion de maison près l'église; après le décès du frère Beluche, ancien aumônier, il aura la jouissance en entier du logis claustral de l'aumônier, 1591. — Traité entre les mêmes religieux et ledit frère Mareschau au sujet de ses pensions à titre d'ancien titulaire du prieuré de Saint-Blaise-du-Houx, au diocèse du Mans, et du prieuré de Chenusson, au diocèse de Tours, 1697.

H. 172. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier ; 2 fragments de plan.

1340-1767. — Copies de baux, acquisitions, ventes, cessions de rentes concernant l'Aumônerie de 1340-1519. — Fragments du plan des domaines de l'Aumônerie en la paroisse de Berthenay, et mémoire au sujet desdits domaines. — Réunion de l'office claustral de l'Aumônerie à la mense conventuelle, 1654. — Acte par lequel Jacques Beluche cède les revenus de l'Aumônerie aux religieux, moyennant 200 livres de pension, 1693. — Déclaration des revenus dudit office. — Déclaration de 4 corps de logis, rue de la Scellerie, paroisse Saint-Hilaire, dont partie est chargée vers l'Aumônerie de Saint-Julien de 36 sols de rente, et de 5 livres, 6 sols envers les religieux, 1553. — Acte par lequel frère Louis Quartier, chambrier de l'abbaye, donne à frère René Pichat, aumônier, un petit jardin près l'abbaye, 1572. — Transaction entre Jean Degousse, apothicaire, et les religieux, qui lui permettent d'ouvrir des jours au pignon du derrière de sa maison, Grande-Rue, carroi de Beaune et lui imposent l'obligation de boucher plusieurs ouvertures regardant dans la cour des religieux, 1573. — Retrait de la maison de l'aumônier au carroi de Beaune, sur la veuve de René Rapin, moyennant 500 livres, et bail de ladite maison à la même, pour 150 livres, 1643. — Déclaration par Macé Decop, bourgeois de Tours, aux religieux, de trois corps de logis, situés paroisse de Saint-Saturnin, dont l'un sur la Grande-Rue, porte pour enseigne le croissant d'or, 1648. — Contestations entre le sieur Beluche, aumônier, et plusieurs voisins, relatives à diverses maisons, situées au carroi de Beaune et rue Ragueneau, 1657. — Nomination d'experts chargés de rechercher les causes des ruines arrivées aux maisons de l'Aumônerie et des sieurs Pommier et Guychard, au carroi de Beaune, 1671. — Assignation à Amable Thierry pour le payement de 42 livres, suivant la taxe faite de son logis, comme aliéné par l'Aumônerie de Saint-Julien, 1676. — Saisie de meubles sur Amable

Thierry pour paiement du 8e denier de la maison de l'Aumônerie qu'il occupe. — Requête à M. l'Intendant de la généralité de Tours, par Jacques Beluche, aumônier de Saint-Julien, pour la décharge du 8e denier de la maison de l'Aumônerie, 1676. — Ordonnance de M. l'Intendant de Tours qui décharge l'aumônier de la taxe de 42 livres pour le 8e denier de la maison qui a été aliénée, 1676. — Autres requêtes des religieux à propos de taxes imposées à leurs immeubles en ville, et réponses de l'Intendant qui les décharge, 1726-1727. — Petit croquis informe de la maison de la place de Beaune.

H. 473. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier : 1 plan.

1207-1751. — Chambrerie. — Confirmation par Geoffroy, archevêque de Tours, du don fait à l'abbé Regnauld, par Payen Chesere, chevalier, et Geoffroy, son fils aîné, de tous les droits qu'ils avaient dans la terre *Harrieria* (La Harrouère), 1207. — Copie authentique de la création en 1230, par l'abbé Mainard de l'office de Chambrier. — Vente par Hervé Girard et Pétronille sa femme, aux religieux de Saint-Julien d'un arpent de vignes, situé paroisse de Cerelles, pour 40 sols tournois 1257. — Autre vente par Laurent Pestilleau, au chambrier de Saint-Julien, pour la somme de 30 sols tournois, d'une rente d'un setier de froment, sur un arpent de terre dans la même paroisse, 1271. — Bail emphytéotique par l'abbé de Saint-Julien, du consentement de frère Pierre de Châteaurenaud, chambrier, à Julien Bertereau, de 3 arpents de terre à Nouzilly, pour une rente annuelle et perpétuelle de 3 setiers de froment, 12 deniers de cens et la dîme à la 11e gerbe, rendable à Chatenay, 1296. — Deux autres baux, l'un de 30, l'autre de 4 arpents de terre dans la paroisse de Nouzilly, faits par les religieux à Jean, fils de Maurice de La Harrouère, 1296. — Transaction entre le chambrier et les religieux au sujet des fournitures du vestiaire, 1582. — Extrait du martyrologe-obituaire de Saint-Julien, en ce qui concerne les offices claustraux et notamment la Chambrerie. — Bail à ferme de la terre et seigneurie de Chatenay, par frère Louis Quartier, chambrier, à Jean Millet, licencié en droits, sieur de Boisrobert pour 500 livres, 1571. — Autres baux en 1623 pour 500 livres, en 1639 pour 560 et en 1660 pour 800 livres. — Sentence du présidial de Tours qui condamne dame veuve François Proust, à payer à frère Jean-Jacques Belladeau, chambrier de Saint-Julien, une année d'arrérages de 14 boisseaux de froment, 12 boisseaux de seigle, 10 boisseaux d'avoine, 2 poules, 1 pain, une corvée, à cause de sa métairie de La Jullinière, 1678. — Bail à rente du Moulin-au Chat avec un arpent de terre, paroisse de Nouzilly, par dame Jeanne Bohier, dame de Maran, à Jean Berruyer ; pour 20 setiers de blé, moitié froment, moitié seigle et 6 chapons bons et compactes, plus un setier de froment au chambrier de Saint-Julien, 1511. — Copie d'un décret de messire Jacques de Beaune, chevalier, seigneur et baron de Semblançay, vicomte de Tours, conseiller et chambellan ordinaire du Roi notre sire, bailli de Touraine, portant que le Moulin-au-Chat sera vendu sur saisie, pour défaut de paiement des arrérages de 38 setiers 4 boisseaux de froment, 28 setiers de seigle et 6 chapons, le tout de rente annuelle, due par Jean Berruyer à demoiselle Jeanne Bohier, dame de Marsan, 1523. — Déclarations des propriétaires des fresches de Béatrix, de La Truflière et de Cottereau, dépendant de l'office du Chambrier, 1528. — Contrat d'acquêt, par Paul Thomas, demeurant en la paroisse de Cerelles, d'une maison et terres, appelée La Fillonnière, sise en fief de Chatenay, 1647. — Bail à ferme de ladite maison et dépendances à René Fasset, 1649. — Mémoire des revenus et des charges des différents offices de l'abbaye, 1751.

H. 474. — 1 cahier, petit in-fo, 10 feuillets, papier.

945-1669. — Infirmerie. — Copie de la donation de l'église de Saint-Saturnin à Saint-Julien, par l'archevêque Teotolon, 945. — Autres copies de sentences et transactions entre les religieux de Saint-Julien et les curés de ladite église au sujet de diverses rentes, des messes d'obits non fondés et du titre de curé primitif, de 1432 à 1669.

H. 475. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier : 1 plan.

1575-1717. — Hôtellerie. — Rente foncière de 10 sous sur une maison située Grande-Rue de Tours, près Saint-Julien ; sentence du présidial de Tours, qui condamne la veuve Jeanne Delasalle et Marin Aubry à payer cette rente 1580. — Baux à ferme des fiefs des Jouez et des Cottereaux, consistant en terres labourables, prés, jardins, métairies, etc., situés près du bourg de Lime-

ray de 1592 à 1668. — Baux à ferme par les religieux de la terre et seigneurie de Nouy, dépendant de l'office de l'hôtellier et située dans les paroisses de Berthenay, Savonnières et Saint-Genouph, de 1577 à 1717. — Plan du pays qui entoure ledit fief. — Baux à loyer : d'une étable dans la cour de Saint-Julien, de 1606 à 1659 ; d'une petite maison, rue de l'Arc-de-Triomphe, devant le grand clocher de Saint-Julien, pour 155 livres 14 sous 3 deniers, 1654. — Bail à ferme dudit terrain pour 8 livres et 2 poulettes, 1657. — Baux à ferme de 2 arpents de pré, situés en la prairie de l'Aubraye, de 1575 à 1690. — Figure et limites de ces deux arpents, tracées à la main. — Transport fait à Michel Bretot, par frère Richardière, cellérier, de 128 livres dues audit frère par Adrien Bruzeau, fermier de 2 arpents de pré à l'Aubraye, et rétrocession dudit transport par ledit Bretot à Daniel de Tournes, chanoine de Saint-Gatien, 1646. — Transport fait par Michel Bretot à frère Richardière, cellérier, d'une somme de 80 livres due au premier par Adrien Bruzeau, 1649. — Assignation à retrait féodal, donnée à Gervais Carré à la requête des religieux de Saint-Julien, pour une maison et jardin proche Saint-Loup dont il était acquéreur, 1654. — Baux par les religieux de cette maison, 1660 et 1662.

H. 476. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 91 pièces, papier; 2 plans.

1453-1785. — Sacristainerie. — Lettres patentes du roi Charles IX, portant ratification de la vente d'un arpent de pré à Dierre dont le produit, 103 livres, est destiné à parfaire la somme à laquelle est taxée l'abbaye de Saint-Julien, dans la contribution imposée au clergé et autorisée par le Pape, pour venir en aide aux charges du roi de France, 1569. — Quittance donnée par les religieux à dame Marie Fleurieau d'une somme de 540 livres, pour le principal de 27 livres de rente foncière, qu'elle avait donnée aux religieux pour la fondation faite par elle dans ce monastère, laquelle somme ces derniers doivent employer à l'achat de deux arpents de vignes sis à Dierre et appelés Le Château, 1685. — Acte portant subrogation aux religieux de Saint-Julien d'une somme de 473 livres 17 sols 6 deniers, payée par eux au sieur François Morin, prieur de Bouin, pour l'achat de deux arpents de vigne à Dierre, somme que lesdits religieux avaient reçue de madame Fleurieau pour partie de la fondation qu'elle a faite à ce monastère, 1686. — Bail à ferme de 6 arpents de bois par le duc Louis de Lorraine, cardinal de Guise, abbé de Saint-Julien, au sieur du Fourneau, pour 7 livres 12 sols et un chapon, 1566. — Relevé des terres, vignes et prés dépendant de la Sacristainerie à Dierre, 1658. — État du revenu du sacristain de Saint-Julien, montant à 1,180 livres dont il faut déduire les charges qui s'élèvent à 172 livres. — Autre état du revenu de la Sacristainerie, à Dierre et autres endroits. — Marché pour la façon des vignes dépendant de la Sacristainerie à Dierre ; environ 7 arpents, à raison de 18 livres l'arpent, et 30 sous par cent de provins, 1662. — Sommation faite aux religieux par dame veuve René Sauvage, dame de Bray, de faire enlever une porte, posée par eux à une maison du bourg de Dierre qui était commune aux deux parties, 1664. — Baux à ferme : de 9 arpents de terre situés à Dierre, appelés la pièce des Buissons; de 3 arpents au carroi des Garennes; d'une pièce de 9 arpents appelée La Perrière; de 5 arpents de pré en la prairie des Marais, le tout situé paroisse de Dierre, 1740 à 1749. — Arpentage de toutes les vignes, appartenant aux religieux de Saint-Julien et situées à Dierre et à Bléré ; il y a à Dierre 7 arpents, 22 chaînées, et à Bléré 6 arpents 18 chaînées, 1751. — Figure des bâtiments et caves des religieux au bourg de Dierre, appelés le Cabaret, 1755. — Figure de 4 morceaux de terre dépendant de la métairie de Saint-Julien à Dierre, ces deux plans sont faits à la plume, 1755. — Déclaration féodale rendue à M. Bachelin, seigneur de Coqueau, des héritages que les religieux tiennent dans la censive du fief et seigneurie du Coqueau en la paroisse de Dierre, 1756. — Autres baux à ferme de terres, prés et vignes en la paroisse de Dierre, de 1757 à 1774.

H. 477. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 113 pièces, papier; 1 plan.

1315-1781. — Acquisitions : par frère André, aumônier de Saint-Julien, de deux arpents de terre dans le fief de l'abbaye, 1315 ; par frère Jean le Retif, bladier de Bauno, d'un provendier de froment de rente, sur un jardin paroisse de Dierre, 1317. — Compromis entre les religieux de Saint-Julien et Macé Chappedasne, remettant à des arbitres le jugement du différend survenu entre les parties au sujet de la donation faite aux dits religieux par Thiphaine Chappedasne, 1327. — Bail pour 9 ans à Jean de Chanteloup de la métairie de Blanclait, 1370. — Baux à rente par les religieux : d'une maison sise en la Grande-Rue devant Saint-Julien,

à Jean Legrand, pour en payer 3 sous de censif à l'abbé et 3 livres de rente au sacristain, 1413-1424 ; d'une place située près l'église de Saint-Julien, à Salomon Couturier, aux charges d'y élever un mur de telle hauteur qu'il ne puisse voir ni dans le jardin du sacristain ni ailleurs, et de payer en outre 16 sous de rente audit sacristain, 1428 ; de 15 toises de jardin appartenant au sacristain, au sieur Barthélemy Terreau, notaire, pour en payer 20 sous de rente au sacristain et 2 sous 6 deniers à la Pitancerie, 1564 ; d'une chambre basse et boutique avec cellier sous la chapelle de la Trinité, correspondant à la Grande-Rue de Tours, 1644. — De deux boutiques et deux chambres au même lieu, 1665; de différentes parties d'une maison, située également dans la Grande-Rue, puis de la maison entière, 1656 à 1780. — Assignation lancée contre Raoul et Lemasson, à la requête de frère Nicolas Lemasson, sacristain de Saint-Julien, afin d'obtenir payement d'un cens de deux sous, dus sur une maison, située rue de la Scellerie, à Tours, 1417. — Contestations entre les sacristains de l'abbaye, Nicolas Lemasson, N. des Rigaulx et Marcelet Lebourguignon et quelques particuliers, au sujet de divers droits, 1417 à 1479.

H. 478. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1215. — Prieuré d'Ambillou. — Jugement rendu par Aimery, official de Tours, entre Hugues de Champchevrier et le prieur d'Ambillou qui est maintenu dans les droits et usages que lui et ses hommes possédaient *in nemore de Porcellis*, 1215. — Confirmation dudit jugement par Jean de Faye, archevêque de Tours.

H. 479. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier; 1 cahier in-4°; 20 feuillets, papier.

1002-1780. — Prieuré de Beaumont-la-Chartre. — Charte de fondation par l'archevêque Barthélemy, 1002. — Remise aux religieux par Avisgaud, évêque du Mans, de divers droits qui lui étaient dus à Beaumont, 1004. — Renaud, évêque de Paris et comte de Vendôme, abandonne à Saint-Julien toutes les coutumes dont il jouissait sur les biens de l'abbaye, à Beaumont, 1005. — Noël, évêque du Mans et son chapitre renoncent à leurs prétentions sur Vauboan, 1096. — Accord au sujet du cimetière de Marçon, entre l'abbé Garin et Pierre, curé de Marçon d'une part, et Aimery de *Carcere* de l'autre, XIIe siècle. — B. de Beaumont, en se donnant à Saint-Julien, réserve à son fils Pierre, une portion de ses biens, XIIe siècle. — Jugement de l'official de Tours, condamnant Dreux de Mello, à réparer le préjudice qu'il a causé au prieur de Beaumont, 1222. — Sentence de Geoffroy, archidiacre d'Outre-Loire, contre Hugues de *Verzaio*, qui avait fait combler un fossé dans le fief dudit prieur, 1224. — Assignation à plusieurs particuliers, à comparaître devant René Bourgoin, juge criminel à Tours, pour déprédations commises dans les bois de l'abbaye, 1568. — Baux : par Simon Ferré, fermier général de l'abbaye, à Jean Prêteseigle, notaire royal, des dîmes en grains, cens et argent, 1603 ; — par Jean Rouillé, prieur titulaire, au sieur Garrault des Cartes, de tout le temporel du prieuré, 1713. — Copie d'un acte d'échange, entre messire Claude Delabarre, prieur de Beaumont et Guillaume de Berziau, écuyer, seigneur de Chamgrimont et des Hayes, par lequel le prieur donne une pièce de friche, dépendant du prieuré, et le sieur de Berziau donne une pièce de pré, en la paroisse et fief de Beaumont, appelée les prés de Liray, 1619. — Échange, entre Pierre Houdry, curé de Beaumont, et René Boutin, bailli de Beaumont ; ce dernier, échange au curé, une terre nommée le Tertre, attenant à l'enclos de la cure contre d'autres terres appartenant à la cure, mais qui en sont éloignées, 1655. — Procès-verbal d'arpentage et conférence du lieu des Assiz, dépendant de Beaumont, qui doit chaque année 10 boisseaux de froment, 9 boisseaux d'avoine, une poule et 4 deniers de cens, 1619. — Déclarations des divers tenanciers de la tenue du Tertre, rendues à messire François Barjot-Daumesnil, abbé, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel de la paroisse, fief et seigneurie de Beaumont, 1685, 1687, 1688, 1700. — Procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire aux maisons, moulins et dépendances du prieuré, 1705. — Ordonnances à ce sujet, tant du Conseil d'État, que du siège royal de Château-du-Loir, 1715-1739. — Bail emphytéotique des Landes ou Bois de Saint-Julien, dans les paroisses de Marçon et de Beaumont-la-Chartre, consenti par les religieux, à Jean Gosmes, couvreur, demeurant à Bueil, 1734. — Notes, extraits et correspondances de divers, avec les prieurs et secrétaires de l'abbaye, au sujet d'un procès pendant entre les curés de Beaumont et d'Épeigné, qui se disputaient les dîmes dudit lieu des Landes, 1763-1780.—

H. 480. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

XIe siècle-1786. — Fief de Bléré. — Legs, par Hervisus Godescalcus, de Langeais, qui donne aux religieux du consentement de sa sœur et du mari de cette dernière, tout ce qu'il possède dans la terre de Fontenay, XIe siècle. — Accord entre les religieux et Sulpice, seigneur d'Amboise, au sujet d'une maison, près Bléré, et des mesures des blés et des vins de la même ville, XIIe siècle. — Donation à Saint-Julien, par le même seigneur, d'un moulin, à Bléré, 1210. — Autre donation, faite à l'abbaye, par Guillaume et Robert Marques, de divers biens ayant appartenu à Ancelin, de Bléré, 1245. — Donation par Jean de Berry, chevalier, seigneur d'Amboise et Montrichard, du lieu appelé La Folie d'Anseaume, situé près Bléré, 1258. — Acquet par les religieux de Saint-Julien, sur *Matheus de Fontenayo* et *Mathea*, sa femme, pour la somme de 30 sous, d'un quartier de vigne, situé au lieu du Clos, près Bléré, 1278. — Acquisition par les religieux, d'une rente de froment, à Cigogné, 1315. — Legs aux mêmes, par Guillaume Goffin, de tous ses biens, meubles et immeubles, 1340. — Acquêt au profit de Saint-Julien, par frere Jean Rétif, bladier de Bono, sur Bartholomé de Bono, d'une rente de 37 sous, assise sur 7 arpents et demi de vignes, appelés le Clos de La Pechardière, dans la paroisse de Dierre, 1332. — Devis des réparations à faire à la closerie de Bléré, 1656. — Arpentage des vignes de ladite closerie, qui contient 2 arpents 91 chaînées, 1655. — Bail à ferme de la closerie de l'Aumônerie de Bléré, fait par frère Charles Houdry, aumônier, à frère François Lebeau, infirmier, pour 9 ans, moyennant 40 livres par an, 1627. — Même bail, en 1653, pour 60 livres.— Bail à ferme de terres appartenant à Saint-Julien, à Bléré, Athée, Dierre, Cigogné, et des dîmes d'Azay-sur-Cher, pour 1,500 livres et la charge d'acquitter le gros des curés, 1565. — Procédure des religieux, contre messire François Dain, seigneur de Chesnaye, Athée et autres lieux, pour une rente de 25 livres, qu'il est condamné à leur servir par sentence du présidial, 1786.

H. 481 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1157-1758. — Prieuré de Bueil. — Geoffroy de Bueil, surnommé Esperon, en se faisant moine, donne tous ses biens à Saint-Julien, vers 1160. — Confirmation par Barthélemy du Plessis, chevalier, des donations faites à l'abbaye par ses ancêtres, 1251. — Ratification de l'acte précédent par Barthélemy de l'Ile Bouchard, et par son frère, Olivier de Rivarennes, 1251. — Déclaration du fief de La Soudénière, situé paroisse de Bueil, rendue par frère Jehan Celion, prieur, à noble homme Regnault de Villeblanche, écuyer, seigneur du Plessis-Barbe, 1463. — Autres déclarations en 1690, 1718, 1752. — Extrait des anciens titres dudit prieuré de Bueil, fait au nom d'Antoine Tissier, aumônier de Mademoiselle, fille de M. le duc d'Orléans, prieur, à Claude Petterau, pour 6 ans, au prix de 70 livres, 1641. — Traité relatif aux réparations du prieuré, fait entre les héritiers de feu messire Texier Chalandra, ancien prieur, et messire Dom René Fleurian, prieur actuel, 1683. — Baux dudit prieuré en 1699 et 1727. — Mémoire des titres, remis par ordre du père procureur de Saint-Julien à M. Mizandeau, prieur titulaire de Bueil, 1758. — Procès entre frère Faucillon, prieur, et les révérends pères religieux de Saint-Julien, anciens prieurs, relatif aux réparations restant à faire audit prieuré, 1742-1743.

H. 482. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1218. — Prieuré de Chateau-Bourdin. — Donation par Hugues Larchevêque, seigneur de Parthenay, de deux sous de pain par semaine, aux moines de Château-Bourdin, paroisse de Saint-Pardoux en Poitou.

H. 483. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1129. — Prieuré de Chédon. — Reconnaissance par Geoffroy, fils de Guiterne, et Geoffroy surnommé *Infernus*, tous deux chevaliers, des droits que l'abbaye de Saint-Julien possédait dans la forêt de Chédon, 1129. — Raoul de Breis renonce aux droits qu'il prétendait avoir dans la forêt de Chédon et en divers lieux voisins, XIIe siècle.

H. 484. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1470-1781. — Prieuré de Chenusson. — Marchés faits par le prieur Jehan de Gennes pour la coupe des bois, 1478. — Bail emphytéotique par les religieux de Saint-Julien à Guillaume Gugnault et à sa femme, d'une maison et jardin devant l'église, et de 3 quartiers de terre sur le chemin de Beaumont à Chenusson, 1480. — Sentence des plaids royaux de Tours au profit de Jean Gasteau, prieur de Chenusson, condamnant

Jean Sablonnier à payer 4 années d'arrérages, dus sur le lieu de La Vieille-Brosse et de La Bartière, et de continuer à servir ces rentes, 1482. — Contrat d'acquêt, par Jean Tergats, le jeune, de 3 arpents de terre au fief de Saint-Julien, plus de 6 autres arpents à Chenusson, 1503. — Bail à rente fait par les religieux à Michau Guillon d'une pièce de terre de 7 arpents, appelée Le Deffais de Chenusson, à condition d'en payer à Saint-Julien 23 sols et 4 poules, 8 deniers de cens au prieur de Chenusson, et d'y construire une maison, 1512. — Transaction entre les religieux de Saint-Julien et le sieur de Chevreuil, prieur de Chenusson, au sujet de la vente de 100 arpents de futaie, 1561. — Ordonnance du bailly de Chenusson prescrivant d'abattre du bois dans la futaie pour les réparations du prieuré, 1519. — Procès entre frère Louis Cartier, prieur de Chenusson et Henri Medouard, au sujet des fossés que ce dernier doit faire autour de la haute futaie abattue, 1571. — Déclaration par Étienne Robert des terres détenues par lui dans la fresche des Forestières ou fief de Chenusson, 1582. — Procès-verbal d'information et d'enquête sur des dégradations considérables, commises dans les bois et aux étangs du prieuré, 1622. — Requête au même sujet, adressée par le prieur, messire Henri Despevant, au maître des Eaux et Forêts, 1624. — Pièces de procédure contre divers tenanciers pour redevances non payées, 1720-1784.

H. 485. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1051-1680. — Prieuré de Javron. — Charte par laquelle Hugues, comte du Mans, déclare qu'Adelelme, fils de Baraud, a donné à l'abbaye de Saint-Julien, l'église de Javron avec toutes ses dépendances, du consentement de Fromont et de Guillaume, son fils, comme aussi de Geoffroy de Mayenne, seigneur du fief, 1051. — Vidimus de la même pièce par l'official de Tours. — Court inventaire des titres du prieuré de Javron dressé en 1330. — Transaction entre Jean Bochetel, fauconnier du Roi, et Jean Fresnay, clerc, qui reçoit du premier une somme de 12 livres, moyennant laquelle il renonce au droit de réméré qu'il s'était réservé dans la vente de 2 pièces de terre, situées près le moulin de Javron, 1492. — Acquisition par Henon de La Saugière, prieur de Javron, d'un pré, voisin du bief du moulin dudit lieu, 1501. — Pièces de procédure entre le sieur de La Saugière, prieur de Javron et Jean Chevalier, au sujet de 3 journaux de terre que ce dernier à vendus au prieur, 1513. — Extrait d'un acte de vente d'un pré appelé le pré Barré, vendu par le prieur de Javron à François Berson, pour parfaire la somme de 95 écus, à laquelle le prieuré était taxé dans la somme totale de 50,000 écus, quel le pape avait accordée au Roi sur les biens temporels du clergé de France, par voie d'aliénation, 1588. — Bail à ferme du temporel du prieuré de Javron, par M. Hercule de Bréhan, prieur, à Marc Belloche, marchand, pour 1,600 livres, 1637. — Autre bail dudit temporel, par le prieur Pierre Catinat, à Jules Normand et ses deux fils pour 1,700 livres et quelques autres charges, 1642. — Exploit signifié au sieur Delamet, possesseur actuel du pré Barré, aliéné en 1588, à la requête de messire Clément Catinat, pour rentrer, par retrait, en la possession dudit pré, 1667. — Procédure à ce sujet et compte final des frais payés par le sieur Delamet, qui perd le procès, 1667 à 1680.

H. 486. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1317-1747. — Prieuré de la Chaize. — Acquêts de rentes en grains et en argent par les prieurs Henri Cuchet et Pierre Gaudion, sur divers particuliers des paroisses de Saint-Georges, d'Epeigné et d'Azay-sur-Cher, 1317-1347. — Baux à rente par les religieux de Saint-Julien et le prieur de La Chaize, d'une maison appelée La Maison Rouge, sise au lieu de Beauchêne, 1438; d'un arpent et demi de terre, situé au lieu appelé Les Genesures, 1467; d'un arpent de terre à La Guizardière, 1489. — Délibération du chapitre de l'abbaye pour arrenter 114 arpents dans les bois de La Chaize, 1554. — Arrentement à plusieurs particuliers, de 130 arpents de terre en frische qui furent jadis en futaye, appelée Chedon, par messire Antoine de Créqui, abbé commendataire, 1554. — Procès-verbal de visite des bâtiments, vignes et terres dudit prieuré, entre le prieur messire Denis Desnault, aumônier de la Reine mère du Roi, et Antoine Porcher, son fermier, 1638. — Baux à ferme du temporel dudit prieuré de 1638-1717. — État détaillé des domaines et des charges du prieuré de La Chaize, XVIII[e] siècle. — Baux à divers particuliers, de prés et terres, situés au village de Pitioux, paroisse Saint-Georges, 1630 à 1720.

H. 487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1093-1703. — Prieuré de la Ferté-Macé. —

Vidimus par Juhel, archevêque de Tours, d'une donation de terres et de dîmes, faite à Saint-Julien, en 1093, par Guillaume de La Ferté-Macé, neveu d'Eudes évêque de Bayeux. — Notification à Gobert, abbé de Saint-Julien, que le frère de Guillaume de La Ferté et son oncle Maurice approuvent la donation précédente. — Concession à Girard par l'abbé Haimery, d'un fief à Beaulieu, XIe siècle. — État des revenus et des charges du prieuré de La Ferté, 1703.

H. 488. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 48 pièces, papier.

XIe Siècle — 1744. — Prieuré de Milesse et de Saint-Cyr-en-Pail au Maine. — Donation au prévôt Pierre, par Sigebert, bourgeois de Milesse, d'un arpent de vigne, XIe siècle. — Reconnaissance par le prieur de Montailler, d'une certaine quantité de vin qu'il doit au prieur de Milesse, 1448. — Requête à messire Eynard de Ravannes, grand-maître des Eaux et Forêts par Barthélemy Fourel, prieur de Milesse, afin d'être autorisé à abattre un certain nombre de chênes et pommiers, 1744. — Extrait de la tenue des assises, et remembrances du prieuré de Milesse et fief de Sèze en dépendant, 1710. — Extrait des titres, et mémoires des cens et rentes du fief de Sèze. — Contestations entre les religieux de Saint-Julien et ceux de Saint-Vincent du Mans; ces derniers se sont chargés à la demande des premiers de l'administration temporelle des prieurés de Milesse et de Saint-Cyr-en-Pail, lesquels tout en dépendant de Saint-Julien étaient situés dans le diocèse du Mans, les religieux de Saint-Julien accusent de mauvaise foi les religieux de Saint-Vincent du Mans, et leur réclament, à titre de restitution, la somme de 950 livres, 1728. — Relevé de plusieurs titres anciens du prieuré de Milesse, de 1091 à 1491. — Déclaration par Dom Barthélemy Fourel, prieur de Saint-Ouen de Milesse, des revenus du prieuré, 1751. — Convention entre le nouveau prieur de Milesse, Joseph-François Lepeltier, et François Bourgonnière, procureur de l'abbaye de Saint-Julien, relative aux réparations restant à faire à la charge de ce dernier, au moment de l'arrivée dans le prieuré dudit prieur, 1755. — Procédure entre le prieur de Milesse, Dom Barthélemy Fourel, et Jacques Ceboy, curé de Milesse, qui ayant subi trois années d'exil, a trouvé à sa rentrée tous les revenus de sa cure consommés, et qui demande le payement de sa portion congrue, 1738. — Bail à rente du moulin de Cocé avec ses appartenances aux charges de payer au prieur de Milesse 2 setiers de seigle et de froment et 10 deniers de cens; et 6 setiers de blé et 6 poulailles de rente à la dame de Chatenay, 1377.

H. 489. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 cahier in-f° de 24 feuillets, papier; 2 sceaux.

1064-1749. — Prieuré de Nouzilly. — Confirmation par Théobald des Roches, de la donation faite jadis par ses ancêtres à l'abbaye de Saint Julien, du franc-aleu de Nouzilly et de tout ce qui en dépendait, pour le salut de son âme, de celles de ses aïeux, avec le consentement de son frère Hardouin, clerc, du comte Geoffroy et de Geoffroy de Preuilly, 1064. — Convention entre l'abbé Gauzbert et Amitius, au sujet du juniorat de Nouzilly, XIe siècle. — Donation au prieur de Nouzilly, par l'abbé Philippe d'une vigne et d'une maison, 1185. — Sentence rendue par le chancelier et l'archiprêtre en faveur d'Agnès, propriétaire de La Chauverie, 1221. — Mandement de Juhel, archevêque de Tours, contre les seigneurs qui persécutent les religieux de Saint-Julien, et procédures de l'official à ce sujet, 1233 et 1234 ; grande pièce en fort mauvais état. — Sentence du même prélat réglant les différends survenus entre les religieux et Guillaume de Brenne, 1234. — Reconnaissance devant l'Official par Mathieu de Nouzilly et Pasquine sa femme, de 25 sols de cens qu'ils doivent à l'abbaye pour une maison située dans son fief, 1255. — Défense aux religieux par l'abbé Pierre, d'abattre du bois à Nouzilly, sans permission écrite de l'abbé, 1308. — Abandon, par l'abbé Mainard, aux religieux, du revenu des bois de La Foliardière, de Parry, d'Ardent, de *Pimerias* et de Feuillancay, en remplacement d'une certaine quantité de drap qu'il leur devait chaque année, 1309. — Extrait des titres, concernant les bois et rentes de Nouzilly, relatant les baux, les acquêts, quelques procédures, des transactions etc., 1064 à 1651. — Bulle du pape Paul III, prononçant l'union du prieuré de Nouzilly à la mense conventuelle, 1536. — Cession par Monseigneur Antoine de Créqui, évêque de Nantes, abbé de Saint-Julien, à Jérôme Depangé, habitant de Tours, d'une somme de 14,891 livres, due par plusieurs marchands, pour la vente à eux faite de 300 arpents de futaie, provenant des bois de Nouzilly, 1556. — Défense de messire René de Voyer, chevalier des ordres du Roi, vicomte de Paulmy, seigneur d'Argenson, bailli du pays et duché de Touraine, aux paroissiens de Nouzilly et autres, de faire pacager

dans les bois de Nouzilly, 1582. — Procès-verbal d'arpentage des bois appartenant au petit couvent et de leur séparation de ceux du prieur, 1619. — Vente : de la coupe du bois de La Chataigneraye, par les religieux, à Urbain Richer, pour 140 livres, 1648 : des coupes du bois taillis de Flanray, en 1643, 1648, 1665, 1673. — Jugement de messire Armand Dumont, avocat en parlement, conseiller du Roi, maître des Eaux et Forêts en la maîtrise particulière de Tours, défendant de faire de nouveaux chemins dans les bois, 1736.

H. 490. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 51 pièces, papier : 4 plans.

1323-1790. — Vente de la coupe des bois de Nouzilly, faite par les religieux à trois habitants dudit lieu, pour 360 livres, 1323. — Bail pour cinq ans du bois des Hautes-Bruyères de Nouzilly par les religieux à plusieurs particuliers, pour 120 livres et quelques autres charges, 1390. — Bail de la coupe du bois de La Jarryais, 1487 ; — autres baux des bois de Nouzilly, de 1527 à 1665. — Traité par lequel le sieur Rousson, fermier des bois de Nouzilly, s'oblige à couper à ses frais, le restant du bois de La Piverdière, incendié, 1653.— Traités par lesquels les religieux accordent audit sieur Rousson, des réductions de ferme à cause de l'incendie des bois, 1673. — Acte portant réduction de la ferme des bois, consentie par les religieux, 1682. — Le cahier de l'exploitation des bois pendant les années 1725, 1726, 1727, démontre que sans compter les grandes quantités de bois de chauffage, consommées au couvent et dans les prieurés, ainsi que beaucoup de bois de construction, employé pendant ces trois années, les comptes des recettes et des dépenses se balancent, les recettes s'élèvent à 6,330 livres et les dépenses à 6,219 livres. — Copie des marché et vente des 20e et 21e coupes réglées, des tailles du petit couvent appelées Mortier-Guyon, et de six coupes incendiées du prieuré de Nouzilly, 1745.— Estimation de la valeur des bois de MM. de Saint-Julien, faite par monsieur Picaud (sans date, mais du XVIIIe siècle), elle s'élève à 33,613 livres 12 sols 6 deniers. — Copie de la baillée à rente du moulin de Fresnay à Nouzilly, faite par les religieux à Jean Soyer pour 10 setiers de mouture, valant seigle, 6 deniers de cens et 2 chapons, 1460.— Deux ébauches et 2 plans du moulin de Fresnay et de ses environs, XVIe et XVIIIe siècles. — Procès-verbal d'acquêt de La Perrerie, paroisse de Nouzilly, par le sieur Rousson, de la veuve Romeau pour 1800 livres, 1671. — Sentence du bailli de Saint-Julien dans une procédure des religieux contre deux cofrescheurs de la frèche de La Perrerie, condamnant Pierre Moussu à payer 69 livres et deux années de 13 boisseaux de froment, et Claude, à acquitter sa part contributive, 1699. — Nouvelles procédures, de 1733 à 1787.

H. 491. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier : 1 plan.

1481-1771.— Quittance par Benoît de Chaumery, de 23 livres reçus par lui pour du bois, vendu à quelques fermiers, 1481. — Arpentage fait par Jacopin, des tailles de Nouzilly appartenant au prieur, 1575. — Bornage des bois de Nouzilly entre les religieux de Saint-Julien d'une part et le prieur de Nouzilly de l'autre, 1619. — Transaction au moyen de 80 livres entre les religieux et deux marchands de bois pour des dégâts faits par ces derniers, 1717. — Requête au Roi, par Dom René Lasneau, prieur titulaire, et arrêt du Conseil d'État, autorisant le prieur à couper environ 235 arpents de taillis et une charmille, 1721. — Procès-verbal d'arpentage du bois de Nouzilly et autres, 1726. — Procédure contre les héritiers Gervais, qui avaient causé des dégâts en exploitant mal les bois qu'ils tenaient à bail, et accord final entre les parties, 1726. — Procès-verbal de martelage et visite de différentes coupes, de 1726 à 1735. — Ordonnance du grand maître des Eaux et Forêts, Eynard de Ravannes, qui condamne les religieux de Saint-Julien à payer ès mains du receveur des domaines 16,060 livres 5 sols, puis 100 livres d'amende au Roi et 400 livres à la Charité, pour n'avoir pas rempli les conditions que le Roi avait mis à l'autorisation du 31 octobre 1721, de couper différentes parties de leurs bois, dont le produit devait être affecté aux réparations et reconstructions des prieurés et de l'abbaye, 1736. — Requêtes au Roi, par les religieux, à l'effet d'être déchargés des suites de la condamnation ci-dessus et d'autres condamnations encourues par eux. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État du Roi qui décharge les religieux de toutes amendes prononcées contre eux et les autorise à continuer l'exploitation de leurs bois, 1737-1739. — Information faite devant François Bellegarde de Trizay, avocat en parlement, maître des Eaux et Forêts en la maîtrise particulière de Tours, relative à l'incendie des bois de Nouzilly, en 1695, et déposition à ce sujet de quatre

témoins, 1739. — Procès-verbaux de l'incendie du 19 février 1740, dans les bois de Nouzilly, 1740. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, ordonnant de couper les baliveaux et en général de receper les bois incendiés, 1740. — Procès-verbaux contre différents particuliers, ayant coupé du bois dans la forêt de Nouzilly, 1743. — Nouvel incendie dans les mêmes bois, 1750. — Requêtes des religieux, et autres pièces relatives aux coupes et à la vente des bois incendiés, 1750 à 1771. — Plan et figure du quart de réserve imposé dans le bois de Nouzilly, tant sur le prieuré que sur le petit couvent.

H. 492. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 2 plans.

1653-1750. — Incendie d'une partie des bois de Saint-Julien dans la paroisse de Nouzilly, supposé avoir été allumé par de petits bergers ; les bois du prieur ayant été affermés par lui pour le pacage à divers particuliers, et le feu s'étant communiqué aux bois appartenant au petit couvent, les religieux attaquent le prieur qui, selon eux, est responsable du préjudice qui leur est causé, 1653. — Autres incendies le 12 avril 1663, le 12 avril 1682, puis le 10 avril 1695. — Nombreuses demandes de fermiers en réduction de bail, à cause des incendies qui ont détruit des bois, 1653-1695. — Arpentage et plan de la forêt de Nouzilly, 1704. — Procès-verbal de visite des bois dépendant de l'abbaye de Saint-Julien par Nicolas Estevau de Lamarche, conseiller du Roi, lieutenant des Eaux et Forêts, 1718. — Ordonnance du grand-maître des Eaux et Forêts pour la reconstitution du quart de réserve, 1718. — Plan du quart de réserve des bois de Nouzilly, fait par Pierre Touche, notaire royal et arpenteur en la maitrise de Tours, 1724. — Devis estimatif des réparations du monastère de Saint Julien et des prieurés de Nouzilly, Sonnay, Rançay et Mézières, par le maitre particulier des Eaux et Forêts de Tours, 1724. — Procès-verbal du garde, contre Étienne Pineau, qui abattait la partie haute du bois du Pommier-Cochet, au lieu de la partie basse qu'on lui avait vendue, 1725. — Ordonnance du Roi pour l'arpentage de tous les bois appartenant aux ecclésiastiques, communautés et gens de main-morte, pour l'apposition du quart de réserve, règlements des coupes de leurs bois à l'âge de 25 ans, 1727. — Le Roi permet aux religieux, pour les dédommager du retard apporté par ladite ordonnance dans l'exploitation de leurs bois, de couper tous les baliveaux au-dessus de 40 ans, ainsi que ceux épars dans les terres, pour les réparations de leur couvent et des prieurés, et pour les indemniser des frais du recepage et de l'aménagement des bois, 1736. — Difficultés entre le grand-maître et les religieux, et finalement condamnation de ces derniers à 15,000 livres envers le Roi pour non-exécution de l'ordonnance royale de 1727, en outre aux dépens pour frais de visite et autres, 1737. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui décharge les religieux de tous frais et amendes, et leur donne deux ans pour se conformer à l'ordonnance susdite, 1739. — Transaction par laquelle les religieux cèdent le fond d'un fossé de réparation entre leur bois de La Feuillandière et le terrain Champbourreau, à la veuve Lambron de Boisleroy, 1750.

H. 493 (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 plan.

1576-1781. — Bail à ferme des bois du prieuré de Nouzilly par messire Nicolas Delaunay, chevalier, seigneur de Mondane et Montcor, prieur, seigneur du prieuré et châtellenie de Nouzilly, à François Chinon, pour 9 ans et pour 700 livres de ferme, y compris les affouages, 1634. — État des revenus du prieuré de Nouzilly ; les revenus s'élèvent à 612 livres 4 sols 5 deniers, les dépenses à 280 livres, partant il reste un bénéfice de 332 livres 4 sous 5 deniers, 1741. — Autre état des revenus qui constate un excédant de recettes de 690 livres, 1781. — Conférence de la fresche de La Carte, paroisse de Nouzilly, qui contient 24 arpents 19 chaînées et doit 3 setiers de froment, 2 setiers de seigle, 1 setier d'avoine, 1576. — Bail à ferme du prieuré de Nouzilly fait par Nicolas Delaunay, prieur, à René Habert, marchand, pour 9 ans et 1200 livres de bail, 1622. — Autres baux du même prieuré, de 1622 à 1670. — Bail d'une partie du temporel du prieuré par messire Jean Coullard, écuyer, chanoine prébendé en l'église de Poitiers, conseiller du Roi, seigneur de Nouzilly, à Simon Maréchal, paroisse de Parçay, pour 9 ans et 900 livres, 1690. — Procès-verbal de l'état des terres de Nouzilly et de l'état d'entretien des bâtiments, à la fin du bail du fermier Jean Viau, 1725. — Plan géométral de la métairie de La Grande-Setterie, paroisse de Nouzilly, 1767.

H. 494 (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1127-1686. — PRIEURÉ DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER. — Copie authentique avec traduction française de la charte de 1127 par laquelle Jean le Pauvre de Saint-

Antoine donne à Saint-Julien deux églises, un étang, des terres, bois et dîmes, le tout audit lieu de Saint-Antoine. — Extrait du livre des baux de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, concernant le prieuré de Saint-Antoine-du-Rocher, 1434 à 1622. — Opposition du frère Nicolle Copin, sous-prieur, à l'aliénation d'un jardin que le prieur voulait bailler à rente à un nommé Brillault, 1566. — Procédure et compromis final entre messire Claude Cottereau, chevalier, seigneur de La Bedouère et de Saint-Antoine-du-Rocher, et maître Jean Lévesque, prieur de Saint-Antoine, au sujet de certaines rentes en blé, 1672-1682. — Bail par Dom Philippe Bry, du temporel dudit prieuré, à Jean Fournier, marchand, demeurant paroisse de Semblançay, pour 3 ans, 1679.

H. 495. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 69 pièces papier.

1037-1731. — PRIEURÉ DE SAINT-CYR-LÈS-RENNES. Fondation et dotation du prieuré de Saint-Cyr-près-Rennes, par Manigenius, chevalier, 1037. — Concession à Rainauld, par l'abbé Pierre I, des revenus de Saint-Julien, en la paroisse de Saint-Cyr, vers 1164. — Donation d'une rente d'avoine par Agnès, veuve de Guillaume Fey, à la charge d'un anniversaire pour le repos de son âme, 1241. — État et estimation des domaines du prieuré de Saint-Cyr de Rennes, 1505. — Vente, en 1563, de deux pièces de terre en vertu de l'édit du Roi de 1563 et d'une bulle du pape, prescrivant l'aliénation de 50,000 écus de rente sur les biens du clergé de France. — Assignation donnée au prieur de Saint-Cyr de reboucher une brèche sur la rivière de Vilaine qui endommageait le moulin de Lecomte, 1653. — Inventaire de toutes les pièces de Dom Léonard Chastel, prieur de Saint-Cyr, par Étienne Rosselin, commis au greffe, au présidial de Rennes, 1675. — Déclaration du revenu du prieuré de Saint-Cyr, 1727. — Mémoire des titres manquant parmi ceux du prieuré et qu'il faut réclamer aux personnes à qui on les a confiés et dont les noms sont donnés, XVIIIe siècle. — Transaction entre le prieur Clément Aumaistre et Julienne Morel, veuve de Jacques Guilloux, décédé sans héritiers, relative aux meubles et à la maison dudit Guilloux, située dans la juridiction du prieuré, 1641. — Pièces de procédure, entre les chanoines et chapitre de Rennes d'une part, et Dom Jean-Baptiste Aledon, prieur de Saint-Cyr, et Tugal Gigon, fermier dudit prieuré d'autre part, au sujet des arrérages de plusieurs années, d'une rente de 27 livres, due par le prieuré au chapitre de Rennes, sur une maison située au faubourg de Le Perrière, appelée La Déshérance. 1706-1730. — Reconnaissance par Jean Pitonnay et Jeanne sa femme, de rentes dues par eux au prieuré de Saint-Cyr, 1730.

H. 496. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1417-1787. — CHAPELLE SAINT-GERVAIS, OU CHAPELLE GERVAISE. — Copies de reconnaissances, déclarations et d'un bail d'où il résulte que différents immeubles dans les rues Traversaine et de la Scellerie doivent cens et rentes à la Chapelle Saint Gervais, *alias* Chapelle Gervaise, 1417, 1420, 1659. — Jugement du bailliage de Tours, qui condamne Gamaliel-Lullier, à payer une rente d'un setier de froment et 25 sols 6 deniers de cens, dus à la Chapelle Saint-Gervais, pour 3 quartiers de vignes, dans la paroisse de Saint-Georges-sur-Cher, 1529. — Reçus du chapelain de ladite chapelle, constatant le payement de ladite rente, 1621 à 1622. — Sentence du présidial de Tours, condamnant Jean Lebert à payer quatre années d'arrérages et 2 deniers de cens, dus à ladite chapelle sur quatre arpents de terre, appelés Les Bournais, situés dans la paroisse de Saint-Georges-sur Cher, 1659. — Baux à ferme de ladite terre des Bournais, appartenant à la Chapelle Gervaise, de 1680 à 1787.

H. 497. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

939-1789. — PRIEURÉ DE SAINT-LOUP. — Concession à Bernier de terres appartenant à l'abbaye de Saint-Loup, par l'archevêque Téotolon, à la prière de l'archidiacre Dodald, 939. — Autre concession au même par le même archevêque à la prière d'Hermengarde, abbesse de Saint-Loup, 941. — Donation à Saint-Julien par Gautier, chevalier, revenant de Terre-Sainte, de l'abbaye de Saint-Loup et de toutes ses dépendances, 1024. — Confirmation par l'archevêque Arnoul de la susdite donation, vers 1027. — Transaction au sujet de la terre de Saint-Loup entre l'abbé Aimery et Hameline, veuve du prévôt Hainrie, 1141 à 1157. — Baux à ferme de la maison et terre de Saint-Loup dépendant de l'office de l'infirmerie, de 1587 à 1696. — Sentence de l'official de Tours, qui adjuge à René Rougeraye, curé de Saint-Pierre-des-Corps, la tierce partie des oblations qui se font à la chapelle Saint-Loup, 1602. — Copie d'une bulle d'Urbain VIII, accordant indulgence plé-

nière à tous ceux qui visiteront la chapelle de Saint-Loup, le jour de la fête de Saint-Marc, 1641. — Consultation demandée par les religieux à Gatian, avocat, au sujet des oblations de la chapelle Saint-Loup, 1663. — Permission du révérend père général de donner à rente le lieu de Saint-Loup, aux dames de l'Union-Chrétienne, 1699. — Baux à ferme de 3 quartiers de vigne au clos de La Luisant à Bléré, faits par le frère infirmier, 1581 à 1646. — Bail à rente par l'abbé et les religieux de Saint-Julien, d'une maison située dans la Grande-Rue, qui doit 27 deniers de rentes à l'abbé et 6 livres à l'infirmerie, 1417-1689. — Reconnaissance de 3 livres de rente sur 2 maisons sises en la Grande-Rue où pendait l'image Saint-Michel, par Guillaume Renou, orfèvre, et autres, 1625. — Bail à loyer d'une maison dans la Grande-Rue, donnant sur le jardin du couvent, pour 260 livres et certaines charges, 1789.

H. 498. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1070-1304. — Prieuré de Saint-Médard-La-Pile aussi appelé Saint-Mars et Cinq-Mars. — Donation à Saint-Julien par Geoffroy, fils d'Othon, de l'église de Saint-Mars et de ses dépendances, XIe siècle. — Othon, fils de Geoffroy, en se faisant moine de Saint-Julien, donne à l'abbaye la terre de Saint-Mars et plusieurs dîmes, 1070. — Notice généalogique sur les premiers seigneurs de Saint-Mars, XIIe siècle. — Composition entre Fulcrade, abbé de Saint-Julien et André, seigneur de Saint-Mars, concernant divers droits sur ledit lieu, XIIe siècle. — Transaction *de decima Tavenæ*, entre les religieux et Barthélemy, seigneur de Saint-Mars, 1171. — Copie, délivrée par l'official de Tours, de la charte par laquelle Guillaume de Saint-Mars, tuteur de son neveu Barthélemy, rend à Saint-Julien les dîmes qui lui avaient été données par André de Saint-Mars, 1218. — Jean Aubert et Hervé Briton reconnaissent devoir au chapitre de Saint-Martin 12 sous de rente pour l'île Lepsie et pour une terre située paroisse de Saint-Mars, 1266. — Jugement de ladite contestation, 1296. — Sentence de l'official de Tours, concernant une roche que se disputaient le prieur de Saint-Mars et Guillaume *de Andigneyo*, 1304.

H. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin 19 ; pièces, papier.

1478-1777. — Autorisation par Charles de Husson, seigneur de Crusy et de Saint-Médard-de-la-Pile, à son percepteur de payer à frère Marcelet Lebourguignon, prieur de Saint-Médard, la somme de 10 livres 10 sols tournois pour des messes et vigiles dites et à dire, 1478 et 1480. — Déclaration de biens, faite audit seigneur par ledit prieur, 1479. — Obligation de René Rousseau et Collin Delatouche par laquelle ils s'engagent à garantir, audit frère Marcelet Lebourguignon, le payement d'une somme de 20 livres 10 sols, à lui due par son fermier Jean Puent, 1471. — Testaments de différents paroissiens de Saint-Mars, qui lèguent à la cure des parcelles de prés, terres et vignes, à la charge de célébrer des services, messes, anniversaires, etc., 1461-1469. — Déclaration de messire Étienne Charton, prieur commendataire de Saint-Mars, à noble et puissant seigneur messire François du Fou, chevalier, seigneur du Vigeau et de la châtellenie de Saint-Mars, échanson ordinaire du Roi, etc., des choses et héritages que ledit prieur détient dans la châtellenie, 1550. — Vente d'une rente de 45 sols, fondée sur 9 arpents de bois, par le prieur de Saint-Mars à Florentin Rousseau, pour la somme de 18 écus 4 livres 1 sol, afin de couvrir la part à laquelle il était taxé dans la subvention ecclésiastique, 1588. — Transaction entre haut et puissant seigneur messire Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, baron de Massy et de Cinq-Mars, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Anjou, bailli de Touraine, surintendant des finances, grand-maître de l'artillerie de France, et vénérable Louis Letourneau, prieur de Cinq-Mars, au sujet d'une dîme de blé et de vin à laquelle chacun des deux prétendait avoir des droits ; cette dîme restera au prieur, qui en échange libère ledit seigneur d'une dîme de 6 setiers de blé, 1630. — Déclaration de ce que messieurs du petit séminaire détiennent au fief et châtellenie de la Salle-César, situé paroisse de Cinq-Mars et appartenant au chapitre de Saint-Martin de Tours, 1709, 1768, 1774. — Transaction par laquelle messire Jean-Pierre de Lossendière, ancien prieur de Cinq-Mars, se désiste en faveur de messieurs du petit séminaire, moyennant une pension de 300 livres, des droits utiles et honorifiques qui malgré l'union dudit prieuré au petit séminaire, étaient restés réservés au prieur, 1733. — Adjudication de la coupe des prés de Cinq-Mars-la-Pile appartenant au séminaire Saint-Charles de Tours, pour la somme de 438 livres 5 sols, 1777.

H. 500. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1498-1735. — Procès des habitants de Cinq-Mars contre le curé, à cause de l'insuffisance des offices ; le

curé est condamné à se pourvoir incessamment d'un vicaire dont il doit régler les honoraires. — Promesse du sieur Hamelin, curé, de se pourvoir d'un vicaire et désistement de l'appel interjeté, 1717. — Requête de messire Gabriel Chol de Torpanne, prieur, contre le sieur Hamelin, curé de Cinq-Mars, lequel a demandé l'augmentation de sa pension congrue, quoiqu'il n'ait pas abandonné au prieur la jouissance des domaines de la cure, 1722. — Réfutation par le prieur des allégations du curé, qui affirme que tout le fonds de la cure consiste en fondations, 1722. — État des domaines de la cure, auquel est annexée une note du prieur qui déclare inexact l'état fourni par le curé, et fausses ses déclarations, 1722. — Production de testaments au nombre de 25, léguant à la cure de Cinq-Mars des terres, vignes et rentes, 1498 à 1689. — Procédure volumineuse à ce sujet entre le prieur et le curé, 1722 à 1725. — Jugement par défaut aux requêtes du palais, qui condamne le chapitre de Saint-Martin, comme gros décimateur à verser au prieur de Cinq-Mars la somme de 487 livres 3 sols pour trois années et un quartier de la portion congrue du curé, 1725. — Procédure de Dom Gabriel Chol de Torpanne, prieur de Cinq-Mars, contre messieurs du chapitre de Saint-Martin qui prétendent, que le curé, ayant abandonné au prieur tous les fonds pour s'en tenir à la portion congrue, le prieur doit payer ladite portion au curé, 1725. — Commandement du bailli de Touraine au prieur de payer au curé sa portion congrue, 1726.

H. 501. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1573-1775. — Consultations de jurisconsultes dans une procédure pendante entre le curé de Cinq-Mars et les directeurs du séminaire, au sujet de l'augmentation de 200 livres que demande le curé, conformément à l'édit de 1768, qui élève de 200 livres le gros des curés en le portant de 300 à 500 livres, 1769 à 1775. — Copie d'une transaction entre René Lefourneux, chanoine prébendé de l'église de Saint-Martin de Tours, prieur commendataire de Saint-Médard, et le chapitre de ladite église de Saint-Martin, seigneur propriétaire du fief et seigneurie de la Salle de Cinq-Mars ; le prieur abandonne son droit de dîme sur la Salle, moyennant 36 livres et le payement par le chapitre du gros du curé de Bretenay, 1614. — Déclaration des immeubles et rentes que rend Denis Moreau, prêtre, comme curé de l'église paroissiale de Saint-Médard de Saint-Mars-la-Pile, à haut et puissant seigneur, messire Jean Ruzé d'Effiat, abbé des Trois-Fontaines et de Saint-Sernin de Toulouse, seigneur de Saint-Médard, des baronnies de Rilly, Channay et autres lieux, 1688. — Deux reçus de Claude Duval, prieur, constatant qu'il a retiré du chartrier de Saint-Julien les pièces et titres de son prieuré avec promesse de les rendre, 1711-1714. — Relevé sur feuille volante, sans date, mais aux environs de 1700, des revenus et charges dudit prieuré, d'où il résulte qu'il reste un bénéfice de 1200 livres. — Décret de messire Louis Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, prononçant l'union du prieuré de Saint-Médard et de ses revenus, au petit séminaire de Tours, 1732. — Autre décret du même archevêque, prononçant l'union de la cure de Saint-Mars et de la chapelle de Saint-Roch, à la congrégation de la Mission établie à Tours, 1739. — Ratification par Charles Gaspard de Vintimille, archevêque de Paris, de l'union ci-dessus mentionnée, 1739.

H. 502 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1473-1784. — Prieuré de Saint-Roch, *alias* Saint-Remy. — Bail emphytéotique par Pierre de Montplacé, abbé de Saint-Julien, à Jamet Aubry, de la paroisse de Mettray, de 3 quartiers de terre à la chapelle Saint Rémy, de 3 autres arpents appelés La Gaignerie, et de 9 arpents au-dessus du moulin pour 16 setiers de mouture valant seigle, 46 sols 6 deniers et 4 chapons de cens et rente, 1473. — Baux par Jean Binet, abbé de Saint-Julien, à René Bruzeau et à Pierre et Jean Besnier de terres près la chapelle Saint-Remy, 1520 et 1521. — Bail à rente par le même abbé à René Gasnier, prêtre, d'un quartier et demi de terre à la chapelle Saint-Remy pour 15 sols de rente, à la condition d'y construire une maison de laquelle il sortira lorsqu'une maladie incurable viendra frapper un religieux qui alors y sera installé, 1536. — Déclarations rendues aux religieux de Saint-Julien par divers particuliers, détenteurs de terres situées dans le fief de Port-Cordon, paroisse de Notre-Dame de La Riche, 1633-1687. — Copies de conférences de la fresche des Guerryes, près Vallières, qui doit à Saint-Julien 6 setiers de froment, 2 setiers d'avoine et 20 sols de cens et rente seigneuriale, 1673. — Autres conférences des années 1742, 1773, 1775, 1776, 1778. — Procédures des religieux au sujet des redevances non payées, contre le sieur Bienvenu, marchand boucher, à Tours, demeurant carroi des Tanneurs, et autres

particuliers détenteurs d'héritages dans la frêche du Chesne, paroisse de Saint-Roch, 1772-1784.

H. 503. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

984-1786. — Prieuré de Sonnay. — Corbon, chevalier, remet à Saint-Julien certaines coutumes qu'il percevait *in villa Meriaco* (Mairy), près Sonnay, 984. — Notice relative à la donation, par Lethalde, d'un moulin dont la situation n'est pas indiquée, 990 à 1025. — Cession par Thibaut, comte de Blois et de Clermont, d'une rente d'avoine qu'il possédait dans le territoire de Sonnay, et confirmation du dit acte par sa femme Clémence, 1217. — Charte de l'abbé Mainard qui règle les cens et rentes dus à l'abbaye par les habitants d'une terre appelée Lesfait, 1225. — Restitution à Saint-Julien d'une terre nommée La Carte, par Geffroy, vicomte de Châteaudun, avec consentement de sa femme Clémence, autrefois comtesse de Blois, 1230. — Jean, abbé de Gastines, reconnaît devoir 4 sols de cens au prieur de Sonnay à cause des terres qu'il possède dans le territoire de Saint-Julien, 1242. — Court catalogue de diverses notes concernant Sonnay, du xe au xvie siècle. — Bail à ferme de la terre et seigneurie de Sonnay, par Louis Cartier, chambrier, à Constant Savare, marchand, pour 110 écus et 10 sols, 1580. — Vente devant messieurs les commissaires ecclésiastiques du droit de reversion du moulin de Sonnay, au sieur Julien de Larable, écuyer, aux charges de payer 32 setiers de blé et 30 sols, 12 deniers de cens, 1588. — Exponse du moulin de Sonnay et de ses appartenances, faite par Jacques de Fenouillet, écuyer, sieur de Larable, au profit du frère Marin Édeline, chambrier de Saint-Julien, prieur de Sonnay, qui décharge le dit sieur de Larable de la rente de 32 setiers de froment, 1633. — Minute d'un jugement du présidial de Tours qui condamne Simon Guirault à faire moudre son blé au moulin de Sonnay, 1641. — Procès-verbal des dégradations causées par les grandes eaux audit moulin, 1665. — Convention entre le prieur et Jean Marcault au sujet des réparations à faire au dit moulin, 1652. — Procès-verbal d'estimation des tournants et virants dudit moulin entre Claude Tourneboeuf, fermier entrant et Marin Gaucher, sortant, 1703. — Requête aux religieux de Saint-Julien par Jean Metivier, curé de Sonnay et les habitants, pour avoir 12 pieds de terrain, afin d'y élever une chapelle, 1718. — Adjudication de coupes des bois de Sonnay pour 4,100 livres, 1725. — Procès-verbal constatant l'état de la seigneurie de Sonnay, domaines et toutes dépendances, à l'occasion de la rentrée de René Bechet, nouveau fermier général, et de la sortie de Jacques Tourneboeuf, ancien fermier général, en présence de Dom Yves Bourgonnière, procureur de l'abbaye, 1752. — Lettres du curé de Sonnay aux religieux, relatives à une vieille chapelle située dans la paroisse, dont le curé désire avoir la disposition et dont il offre 10 sols par an, 1755. — Procès-verbal de l'état des lieux entre les fermiers entrant et sortant, 1766 et 1767. — Correspondance entre le prieur de Sonnay, Dom Baron et le sieur Lesuère, fermier des trois métairies de Sonnay, de La Chaize et de La Berruerie, au sujet des agrats et pailles que le dit fermier devait laisser à sa sortie, 1786.

H. 504. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1231-1781. — Fief de Vallières. — Les religieux cèdent à Geoffroy et à Guillaume Pulet, tous deux frères, une île dépendant de Vallières pour 5 sols de cens et rente, 1231. — Accord devant l'archevêque Juhel entre les religieux et l'archidiacre de Tours, au sujet des églises de Vallières, de Saint-Roch, d'Ambillou, etc., 1245. — Consentement de Juhel, archevêque de Tours, à la construction de la chapelle de Saint-Vincent, 1243. — Vente par Christophe de Guarrieau à Nicolas de Quartaclère d'une rente d'une mine de froment, sur un demi arpent de terre situé paroisse de Vallières, 1243. — Quittance de dix livres donnée aux religieux par Théobald de Mathefelon, 1265. — Vente par Geoffroy, aux religieux de Saint-Julien d'une rente de deux sous sur un quartier de vigne, paroisse de Vallières, 1250. — Acquêt par l'abbé et couvent de Saint-Julien d'un arpent et demi de vigne à La Guespière, paroisse de Vallières, 1263. — Pierre de Vauvert reconnaît devoir aux religieux 3 sous de rente sur une maison et vigne situées à Fondettes, 1316. — Vente par Jean Repeneau à l'abbé et couvent Saint-Julien, du quart d'une maison à Vallières pour neuf sous, 1316. — Acquisition par l'abbé Pierre d'une somme de vin de rente, 1317 (fragment de sceau). — Donation, faite par les religieux à Louis Ferré, de la maison dite de l'Aumône de Vallières, 1555. — Vente à l'abbaye, par Étienne de Mauge et sa femme, d'un pressoir, paroisse de Vallières, 1323. — Proclamation et criée des biens laissés par Jean Dubois, mort sans héritiers, 1521. — Procès-verbal de visite des vignes de la paroisse de

Vallières, faite à la requête de Jean Morillon, fermier, en vertu de la sentence du présidial, afin d'obtenir une diminution de sa ferme, à cause de la grêle, qui le 9 juin 1593, a dévasté toute la paroisse. — Saisie de 13 arpents de pré, situés en la prairie de Luynes, sur l'abbé Georges Catinat ; main levée de la saisie, l'abbe ayant consenti à payer 11 années d'arrérages de dix sous de cens et rentes au duché de Luynes, 1630. — Conférences des frèches dont les noms suivent, situées paroisse de Vallières : La Pelluaudière, Les Anges, La Proustellière, Les Hallouis, Les Ferjeaux, Les Lereeaux, Le Petit Loché, Le Clos Chochain, La Bêche-Corneille, 1661-1781.

H. 505 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1260-1789. — Acquêt par Robert Courtemanche, des curés d'Évres et de Saint-Ours de Loches, exécuteurs testamentaires de défunt Garin, bourgeois de Tours, de 7 arpents de pré situés aux Aubrays, paroisse de Montlouis, pour 30 livres, 1260. — Vente par les religieux de Saint-Julien de la coupe des bois du Gué-de-Pré, paroisse de Chanceau, et bail dudit bois pour 6 ans au prix de 740 livres par an, plus 20 sous pour l'église, 1421. — Sentence du Présidial de Tours, condamnant Jean Jouannet et autres, à payer les rentes dues pour la frèche des Foncières, 1571. — Messire Clément Catinat, exécuteur testamentaire pour son frère et prédécesseur, l'abbé Pierre Catinat, informe les religieux et couvent de Saint-Julien qu'il tient à leur disposition une somme de 4,000 livres, à eux légués par son frère, 1677. — Acte d'éventillement du lieu et dépendances de Belabry, adjugé par décret à messire Clément Catinat, abbé de Saint-Julien, et par lui donné pour fondation d'une école à Vallières, 1681. — Copie du testament de messire Clément Catinat, abbé commendataire de Saint-Julien, 1683. — Inventaire par la dame Raisin, maîtresse d'école, des meubles, ustensiles et du matériel contenus dans la maison de Belabry, donnée par l'abbé Catinat pour une école de filles, 1685. — Nominations par les prieurs de Saint-Julien de maîtresses d'école à Vallières, 1754-1766. — Acte constatant que le sieur Cartault, curé de Vallières, s'était emparé d'une partie de la maison d'école, avait fait faire une clef, et avait autorisé une femme à s'y installer ; le curé finit par déclarer qu'il a agi sans aucun droit, et remet cette clef aux religieux, 1741. — Déclaration féodale des biens fonds et rentes foncières, que possède Saint-Julien, tant à Vallières qu'à Saint-Roch, 1770. — Procès-verbaux de dégâts faits dans les bois du Guet-du-Pré par divers particuliers, 1738-1740. — Plainte formée à la maîtrise de Tours par les religieux de Saint-Julien des délits commis dans leurs bois par des particuliers, et permis d'informer, 1751. — Déclarations des héritages que les religieux de Saint Julien tiennent de haut et puissant seigneur, monseigneur Charles-Philippe Dalbert, duc de Luynes et de Chevreuse, à cause de son duché et pairie de Luynes, 1730-1789. — Baux à rente faits par les religieux à divers particuliers, de parcelles de pré, situées dans la prairie de Vallières, 1602-1673. — Autres baux de parcelles de pré, situées dans la prairie de Luynes, 1613-1773. — Déclarations rendues par les religieux au duché de Luynes de 2 arpents, 10 chaînées de prés en la paroisse de Luynes, 1733-1789. — Déclaration de 8 chaînées de terre, situées au lieu appelé La Basse-Traine, paroisse de Fondettes, rendue par les religieux à monsieur Le Boucher, seigneur de Martigny, 1781.

H. 506. — Registre in-folio, 231 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres et papiers concernant le Grand Fief de Saint-Julien en la ville de Tours et aux environs. — Les documents analysés remontent à 1080. — Accord par lequel les chanoines de Saint-Martin cèdent aux religieux de Saint-Julien les droits qu'ils peuvent avoir dans la Loire, 1080. — Bail par l'abbé Pierre, des pêcheries de ladite rivière, vers 1380. — Autre bail par les religieux de la moitié d'une maison située rue Bourdigaiche, 1396. — Autorisation donnée aux Carmes de construire leur église et couvent dans le fief de l'abbaye, 1325. — Transaction entre l'abbé Guillaume de La Saugière et Jean Xaincoings au sujet des lods et ventes de plusieurs maisons par lui acquises en face l'église Saint-Julien et sur l'emplacement desquelles il avait bâti une grande maison alors possédée par le comte de Dunois, 1454. — Bail à rente aux frères Donat et Vignon Merveilles, d'un terrain place Foire-le-Roi, 1473. — Donation par Madame Louise de Savoie, mère du Roi, à Jacques et à Guillaume de Beaune et à leur postérité masculine, de l'hôtel de Dunois, 1517. — Acquisition de l'hôtel de Beaune par les pères Jésuites pour 24,000 livres, 1634. — Confiscation au profit de l'abbaye, des biens de Catherine Maréchal, brûlée pour crime d'hérésie, 1534. — Permission de jouer dans le Jeu de Paume de la

Moquerie, accordée au sieur Rochefort, comédien de Son Altesse, 1665. — Permission semblable accordée aux comédiens de la Reine, 1667. — Autres de 1670 à 1690. — Déclarations rendues à l'abbaye : en 1535, par Jean Besnard, brodeur, pour une maison rue de la Scellerie ; en 1593 par Daniel de Valence, pour une maison Grande-Rue près la place de Beaune ; en 1644 par Jacques Motheron, tapissier, pour une maison, Grande-Rue ; en 1648 par Daniel Massé, architecte, pour une rente foncière ; en 1671 par les syndics des Marchands pour la maison consulaire dont l'entrée est rue Neuve.

H. 507. — Registre in-folio ; 204 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de tous les fonds, domaines, rentes, droits, fiefs et seigneuries dépendant de l'office claustral de l'Aumônerie. — Les pièces analysées remontent à 1024. — Le fief de l'Aumônerie s'étendait sur une portion de la ville et comprenait en dehors la closerie de Bléré, le fief de Saint-Loup et la seigneurie de Berthenay. — Donation de l'abbaye de Saint-Loup, faite à Saint-Julien par Gauthier de Tours, avec le consentement de sa femme Ersinde et de son fils Ganilon, prévôt et trésorier de Saint-Maurice, 1024. — Abandon du fief de Saint-Loup à l'Aumônerie par l'abbé Menard, pour s'exonérer de l'aumône des trépassés, 1225. — Transaction entre les religieux et Guillaume Mallequin au sujet de trente toises de vignes situées en la paroisse de Saint-Hilaire, au fief de l'Aumônerie, 1251. — Autre transaction entre l'aumônier de Saint-Julien et le sire de Montbason au sujet du fief de la Masselière (ou Masquière) situé rue de la Galère, 1437. — Procès-verbal où l'on voit que la mesure dite d'Alençon, ou des ponts de Tours, était estimée valoir par setier un quart de boisseau et une paumée de moins que celle du Roi, 1591. — Différend entre frère François Lebeau et frère Charles Houdry, qui prétendaient tous les deux exercer l'office d'aumônier, 1627.

H. 508. — Registre petit in-folio ; 85 feuillets, papier.

1682. — Inventaires des titres et des rentes de l'office de l'Aumônerie. — Les pièces analysées remontent à 1225. — En tête se trouve un historique de l'Aumônerie ou l'on voit qu'elle fut instituée par les religieux pour distribuer leurs aumônes, et subsista jusqu'en l'année 1637, où elle fut réunie à la mense conventuelle, ainsi que les autres offices claustraux. — Dès 1547 les aumônes avaient été, à la requête du corps de ville, tranférées à l'hôpital général, sauf celles des treize pauvres, des trépassés et du Jeudi-Saint. — Le fief de l'Aumônerie se composait de maisons situées dans la Grande-Rue et dans les rues Ragueneau, de la Galère, de la Scellerie, de la Guerche, Traversaine, etc. — En 1225 Brunus de Monte-Bruno donne en aumône, le jour des trépassés, à treize pauvres deux aunes de bure, une paire de souliers, et un dîner, cela à perpétuité, léguant à cet effet 150 livres ; mais les religieux manquant d'argent pour relever leur église écroulée, obtinrent cette somme des exécuteurs testamentaires, s'engageant à remplir les intentions du testateur et donnant à cet effet le fief de Saint-Loup à l'aumônier. — Contestations avec le chapitre de Saint-Gatien au sujet de la justice dudit fief. — Énumération de diverses rentes assignées sur maisons et terres, tant en ville qu'hors la ville.

H. 509. — Registre petit in-folio ; 343 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la Chambrerie — Les pièces analysées remontent à 946. — Donation à Saint-Julien par Joseph, archevêque de Tours, de la terre de Saunay, 946. — Remise par Corbon des droits qu'il percevait sur les hommes de l'abbaye *in villa Meriaco*, Mairy, près Saunay, 984. — Charte par laquelle Payen Chesere et Geoffroy, son fils aîné, donnent à l'abbaye le domaine de La Harrière, paroisse de Nouzilly, 1207. — Bail par les religieux à Guillaume Ogier, moyennant 90 écus d'or, de la seigneurie de Chatenay, 1471. — Autre bail de la métairie de Sonnay fait à André Ninoche, pour 8 setiers de froment, 8 de seigle, 8 d'avoine, 1 porc valant 20 sols et 4 chapons, 1498. — Transaction entre les religieux et le chambrier au sujet du vestiaire, 1582. — Lettres patentes d'Henri III en faveur de César Forget, lui permettant de clore de fossés, murailles, tourelles et pont-levis, sa maison de Baudry, paroisse de Cerelles, à condition que les moines de Saint-Julien, seigneurs du fief, y donnent leur consentement, 1585. — Bail à ferme par le chambrier, moyennant 100 écus sols, des fiefs des Jouets et du Grand-Cottereau, autrefois appelé Villiers, s'étendant sur les paroisses de Limeray, Saint-Ouen et Montreuil, 1592.

H. 510. — Registre in-folio ; 171 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des titres des offices claustraux. — Les pièces analysées remontent à 945. — L'hôtelier ou prévôt avait droit d'aubaine dans la seigneurie, de faire les inventaires et poser les scellés, de faire tenir les placards ou assises seigneuriales, de prendre toutes les bêtes épaves, les amendes, etc., de nommer et instituer les sergents, et bâtonniers de l'abbaye ; à la mort de l'abbé ou des religieux, il prend la mule ou les chevaux, la robe courte, la ceinture, la gibecière, les couteaux, les chapeaux et chaperons, les arbalètes, vouges, piques et autres bâtons de défense s'il y en a. — Inventaire des meubles et effets de feu frère Jérôme Moreau, sous-prieur, et délivrance aux divers officiers de ses dépouilles, 1617. — Bail par les religieux à Jean-Fouquet, prêtre, d'un terrain au carroi de Beaune, 1437. — Declaration à l'abbaye d'une maison au même lieu par Perrine Colin, veuve de Daniel de Vallence, 1660. — Vente à la requête du bailli de Saint-Julien des biens de Gilles de Vallence, 1708. — Le cellérier ou réfectorier devait pourvoir à la nourriture des religieux, fournir de bois, vaisseaux et serviteurs de cuisine. — Papier terrier de l'office de la Cellerie. — L'infirmier était chargé de prendre soin des religieux malades, et de les faire soigner à Saint-Loup lorsqu'ils étaient en convalescence. — Donation à Saint-Julien par Gauthier de Tours de l'abbaye de Saint-Loup, 1024. — Autre donation au même Saint-Julien de l'église de Saint-Saturnin, faite par l'archevêque Téotolon, 945. — Sentence de l'official de Tours contre Nicolas Chevrier, vicaire perpétuel de Saint-Saturnin, maintenant les religieux dans le droit de percevoir les deux tiers des oblations de cette église, et condamnant ledit vicaire à prêter le serment accoutumé, 1322. — Fondation à Saint Julien de la chapelle Saint-Gervais, par Jean Gervaise, chanoine de l'église de Tours, 1384.

H. 511. — Registre in-folio ; 98 feuillets, papier, 1 plan.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des titres de l'office de sacristain de Saint-Julien ; les pièces analysées remontent à 949. — Donation à Saint-Julien, par Joseph, archevêque de Tours, de deux arpents et un quartier de vigne, situés dans le faubourg de Tours, près Saint-Vincent, 949. — Indulgences accordées par Helye de Bourdeilles, archevêque de Tours, à ceux qui feront des aumônes pour faire vitrer la chapelle de la Trinité et acheter des livres, calices et ornements, 1471. — Papiers de recettes des cens dus à la Sécretainerie, de 1454 à 1571. — Prises de possession de l'office de sacristain par frères Charles Ménard en 1536, Édelin en 1608, Gabriel de Ferval en 1633. — Permission accordée par l'archevêque de Tours et le général de la congrégation de Saint-Maur, de démolir la chapelle de la Trinité et de transférer les services dans la nef de l'église, 1662. — Bail à ferme par le sacristain René de la Bretonnerie, à Jean Chereau, de la métairie de la Secrétainerie à Dierre, pour 150 livres, 6 poinçons de vin, 15 boisseaux de noix, etc., 1576. — La maison du sacristain était située près la grande porte de l'église, sur la Grande-Rue. — Plan linéaire de l'église des Cordeliers et des maisons voisines.

H. 512. — Registre in-folio ; 48 feuillets, papier.

1657. — Inventaire des titres et rentes de la Secrétainerie. Les pièces analysées remontent à 1437. — En tête se trouve un historique de l'office de sacristain où l'on voit qu'il était à la présentation de l'abbé et fut réuni à la mense conventuelle en 1637, lors de l'introduction des Bénédictins de Saint-Maur. — Les revenus du sacristain consistaient en 156 livres pour sa pitance, 72 livres pour celle de son clerc, 8 livres, 8 sous, 6 deniers, pour la pitance des fêtes de Saint-Julien, Mardi-gras et Saint-Marc ; 9 setiers 9 boisseaux de froment blanc, 6 setiers de seigle, 10 pièces de vin et 30 quintaux de foin ; à la charge de fournir le pain à chanter, le vin des messes, les cierges, l'huile pour les lampes, les chandelles et bougies pour les matines, l'encens, les cordes des cloches, faire nettoyer l'église, parer les autels, blanchir le linge, etc. — Le fief du sacristain en la ville de Tours était situé rue de la Scellerie, paroisse de Saint-Vincent. — Actes de prises de possession des titulaires, de 1536 à 1633. — Arrentement de diverses maisons ; — Baux à ferme de la métairie de Dierre. — Permission donnée aux religieux par le roi Charles VII, de faire à la chapelle de la Trinité une porte donnant sur la Grande-Rue, 1457. — D'après un arrêt du parlement du 11 mars 1617, messieurs de Saint-Martin doivent au sacristain pendant les matines chantées, la nuit de la fête de saint Martin, deux rateaux de cierges, un gros cierge du poids de 8 livres 4 onces, quatre estriviers de 11 onces chacun, et une livre de bougie. — Les Carmes doivent

apporter à la grand'messe le jour de Saint-Julien, un cierge d'une livre et le présenter à l'offrande avec un denier incrusté dedans.

H. 513. — Registre petit in-folio ; 200 feuillets, papier.

Vers 1780. — Inventaire et extraits des titres du fief de Bléré. — Les pièces analysées remontent à 945. — Donation à Saint-Julien par l'archevêque Téotolon de la chapelle de Saint-Cristophe à Bléré et du manoir qui est à côté, 945. — Accord entre Sulpice, seigneur d'Amboise, et les religieux de Saint-Julien, au sujet des mesures à blé et à vin dont l'ajustement demeure aux sergents dudit seigneur, qui s'engage à défaire les fossés creusés par lui autour de Bléré et à ne plus prendre pour ses vendanges les chevaux et les bœufs des sujets de l'abbaye, 1210. — Concession par le dit seigneur du droit de four banal qu'il avait à Bléré. — Donation à Saint-Julien, par Anselme de Bléré, de la maison de la Folie, située dans le fief de Guillaume Marques, 1245. — Autre par Mathieu Belle et Ozanne, sa femme, de la terre des Landes, 1225. — Bail à Guillaume de Bléré, par les religieux, d'une maison nommée La Davière, 1265. — Plaintes du seigneur d'Amboise contre les religieux au sujet des aunes, poids et balances, 1409. — Consentement donné par les religieux à Goussaille capitaine, et aux habitants de clore la ville de murailles, 1449. — Extrait de l'aveu rendu au Roi par Pierre Bérard, seigneur de Bléré, 1457. — Fondation de quatre chapellenies en l'église Saint-Pierre de Bléré, par Berard, seigneur dudit lieu, 1464. — Bail à ferme par Antoine de Créqui, abbé de Saint-Julien, à Thomas Dauvergne, notaire, des fiefs et seigneuries de Bléré, Athée, Cigogné, Azay-sur-Cher, pour 1400 livres par an, 1551 — Vente du droit de boucherie à la veuve de Jean Jamet, droit appartenant au prieuré de Bono, 1577. — Droit de quintaine et courses au jour de la Pentecôte ; liste des meuniers qui doivent concourir, 21 mai 1602. — Legs par l'abbé Clément Catinat, d'une maison et de diverses pièces de terre, pour l'entretien de trois sœurs de charité à Bleré, 1685.

H. 514. — Registre petit in-folio ; 220 feuillets, papier.

1775. — Inventaire et extraits des titres du fief de Port-Cordon. — Les documents analysés remontent à environ 1075. — Le fief de Port-Cordon consistait en 7 arpents 78 chainées de terres audit lieu ; deux arpents de pré en la prairie de Chamard, paroisse de Ballan, plus le passage de Port-Cordon avec les dîmes et terrages. — Donation faite à l'abbaye, par Robert de Semblançay, de l'eau du Cher et de tout le rivage, pour être appelé Charrière de Saint-Julien, vers 1075. — Acquisition par les religieux de Jean Rousseau et Perenelle sa femme, pour 30 livres, de la tierce partie des droits qu'ils possédaient dans la prairie entre Loire et Cher, au-dessus de Port-Cordon, 1342. — Sentence du bailli de Touraine au profit des religieux qui avaient fait saisir des nasses et engins sur des particuliers qui pêchaient dans le fief de Port-Cordon, 1373.— Requête du curé de Ballan pour obtenir une portion congrue de 400 livres des décimateurs de la paroisse qui sont : le commandeur de Ballan, l'abbesse de Beaumont, le seigneur de La Carte, le prieur de Saint-Sauveur, le chapitre de Tours, l'abbaye de Saint-Julien, le chapitre de Saint-Martin, le prieur de Miré, l'aumônier de Tours, les religieux de Saint-Cosme et les religieuses de Relay, 1688. — Bail par l'abbé de la Croix à François Chouin et Paul Leclère, du droit de pêche et de deffais dans la rivière de Cher, pour 10 livres par an, 1730 ; — du droit de passage à Port-Cordon, pour 60 livres par an, 1733.

H. 515. — Registre in-folio ; 125 feuillets, papier.

Vers 1740. — Inventaire des titres des terres de Roncheville Mevennes etc, en Normandie. Les pièces analysées remontent à 1063. — Donation à Saint-Julien, par Adam de Saint-Brye du hameau de Roncheville, en la paroisse de Bavant, 1063. — Concession par les religieux à Richard, clerc de Tours, de l'église de Mevennes et de la dîme de Maronne, pour 15 sous manceaux de rente annuelle, 1218. — Donation à l'abbaye, par Simon de Pont-Audemer, bourgeois de Caen, de sa maison de Roncheville, 1266. — Aliénation des deux tiers des dimes de Mevennes par André Menard, recteur dudit lieu, à Paul Malherbe chevalier, patron et présentateur de l'église, moyennant 100 écus d'or, laquelle somme a été employée au voyage du roi Louis, pour les croisades, 1315. — Le roi Charles VII maintient les religieux dans leurs droits de chauffage, pacage et herbage dans ses bois de Bavant, 1426. — Aveu rendu au Roi par les religieux pour leur fief et seigneurie de Roncheville, 1454. — Autre aveu rendu à l'abbaye, par Pierre et Simon Girouard d'une

franche vavasserie, chargée de faire jusqu'à la dernière poste de Normandie, le convoi de l'abbé, lorsqu'il s'en retournait de Roncheville à Tours, 1501. — Bail emphytéotique du fief et seigneurie de Roncheville fait par l'abbé Georges Catinat à Pierre Malherbe, écuyer, seigneur de La Cour, et Guillaume Potier, sieur de La Corderie, pour 310 livres par an, 1630. — Une note de la main de l'archiviste Rougeot, nous apprend que cet inventaire a été redigé à Saint-Julien par M. Letourneux.

H. 516. — Registre in-quarto ; 376 feuillets, papier.

Vers 1775. — Inventaire des titres du fief de Saint-Remy, *modo* Saint-Roch. Les pièces remontent à 1312. — Ventes : par Geoffroi Deslandes à l'abbé Pierre, de deux sous de rente assignés sur un quartier de terre en la paroisse de Saint-Remy, 1312 ; — par Jean Robert et sa femme d'une rente d'un setier de blé, assignée sur deux arpents de terre dans la même paroisse, 1316 ; — par Jean Gaudechet à l'abbé Guillaume Lebeau, d'une rente de 4 setiers d'avoine, assignée sur l'airal de La Patrasserie, même paroisse, 1340. — Bail par Guiomard de Villeblanche à Jean Dudouat de la métairie de La Boydierie, pour 8 setiers de froment et 4 d'avoine, mesure des ponts de Tours, 1384. — Bail par les religieux à Sainson Besnier et à sa femme, de la frêche du Chêne, contenant 21 arpents un quartier, pour 12 setiers de froment, 2 de seigle et 2 d'avoine, plus 1 setier de froment à la Pitancerie de l'abbaye, le tout mesure de Vallières, 1451. — La grande Davière contenant 30 arpents d'un seul tenant que traverse le chemin du Tremblay à la Membrolle, doit 17 sous 6 deniers de cens, 1682. — Cet inventaire est en grande partie rédigé comme un livre censier.

H. 517. — Regist.e in-folio ; 330 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres des seigneuries de Vallières, Saint-Roch, Port-Cordon, L'Aubraye en Joué, Ballan et Monts. — Les pièces analysées remontent à 959. — Donation de quelques héritages faite à l'abbaye, 959. — Accord entre l'abbé Gilbert et Hardouin, seigneur de Maillé, qui cède au premier ses droits de péage sur les sujets de Vallières et Saint-Remy, 1085. — Donation aux religieux par Robert de Semblançay de l'eau du Cher. — Autre aux mêmes, par Jean de Bréhémont, chevalier, de 10 sous de cens à prendre sur le lieu appelé *Malliacum* (Maillé), 1224. — Procès entre les religieux et les chanoines de Saint-Martin, au sujet des droits que ces derniers prétendaient avoir sur les hommes de l'abbaye, paroisse de Joué, 1223. — Autorisation, donnée par l'archevêque Juhel, de bâtir la chapelle Saint-Vincent à Vallières, 1240. — Acquisitions : par Colin de Scop d'un demi-muid de vin de rente, mesure de Saint-Martin, 1375 ; — par Jean Belot, vicaire de Saint-Martin, d'un setier de froment, mesure de Châteauneuf, 1282 ; — par l'abbé Pierre de 12 sous de rente, assignés sur un quartier de terre à la chapelle Saint-Remy, 1312. — Vente à Jacques de Beaune, baron de Semblançay, par Pierre Pasquereau et autres, de 6 arpents 62 chaînées de terres et bois appelés les Jumeaux-en-Saint-Roch, pour 331 livres, 1524. — Contestations entre les religieux et les habitants des paroisses de Savonnières, Colombiers (Villandry), Druye, Vallières, et les chanoines de Saint-Martin, au sujet des droits de port et passage de Port-Cordon, 1416 à 1535.

H. 518. — Registre in-folio ; 165 feuillets et 8 pièces, papier, intercalées.

1735-1754. — Registre de remembrance des fiefs de la Sacristainerie et de l'Aumônerie.— L'Aumônerie possédait des maisons dans la Grande-Rue, au carroi de Beaune, dans les rues Ragueneau, de la Galère, de Saint-Louis, de la Scellerie ; des propriétés à Saint-Loup, à Saint-Pierre-des-Corps ; — le fief de la Sacristainerie en possédait dans la paroisse de Saint-Symphorien, et à Tours dans la rue de la Scellerie. — Remembrances d'actes de vente et de baux d'immeubles, situés dans la ville de Tours. — Exhibition du contrat d'acquêt par Réné Pion, receveur général de Monseigneur l'archevêque de Tours, de trois corps de logis chargés d'une rente envers l'aumônier, situés Rue-Neuve-Saint-Louis, du côté du mail près la place Saint-Joseph, pour la somme de 4,500 livres, 1745. — Vente par messire René-François Testard des Bournais, seigneur du Puy, trésorier à Tours, fondé de pouvoirs des héritiers de messire Jean-François Moreau de Beaulieu, sénéchal civil et criminel du Port-de-Paix, île Saint-Domingue, au sieur Bailly, huissier audiencier à Tours, d'une maison située paroisse de Saint-Saturnin, derrière la Grande-Rue, avec sortie sur le carroi de Beaune et la rue Ragueneau.

H. 519. — Registre in-folio ; 74 feuillets, papier.

1755-1790. — Livre de remembrance du fief de

l'Aumônerie, en la ville de Tours seulement; on trouve dans ce registre de longs extraits des actes exhibés. L'écriture change à partir de 1784. — Acquisition pour 9,500 livres par Charles-Louis Hubert, écuyer, seigneur de l'Essay, Bois-Jésus, Taillé, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant à Tours, d'une grande maison, située paroisse de Saint-Hilaire, 1765. — Vente par Jean Butet, bourgeois de Tours, à messire Claude Rocherot, chanoine du château d'Amboise, agissant comme curateur à l'interdiction de François Rocherot, officier vétéran de la maison du Roi, demeurant à Amboise, de trois maisons, rue de la Scellerie, 1767. — Autres ventes et baux, de 1767 à 1790. — Bail par François Pradeau, à René Police, marchand à Tours, d'une maison, située rue Ragueneau, joignant les dépendances de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié et le jardin de l'Aumônerie, 1755. — Vente par André Milon de Mesme, seigneur de Boisbonard, demeurant au château de ce nom, paroisse de Villeperdue, à Louis-Hyacinthe Duliepvre-Le Roux, marchand, d'une maison située rues de Lucé et de la Scellerie, pour la somme de 8,000 livres, 1758.

H. 520. — Registre in-folio ; 113 feuillets, papier.

1736-1789. — Registre des remembrances des contrats de la seigneurie de Saint-Martin-de-Berthenay, dépendant de l'Aumônerie. — Table alphabétique des sujets censitaires de Saint-Martin-de-Berthenay. — Divers contrats d'achat de rentes, terres et immeubles, situés à Berthenay, faits par messire Constance de Lagrange, avocat en parlement, maire de la ville de Luynes, 1736. — Partage des biens de la succession de Catherine Petit, demeurant à Savonnières, biens qui sont situés à Berthenay et qui doivent des lods et ventes à l'Aumônerie, 1778-1779.

H. 521. — Registre in-folio ; 500 feuillets, papier.

1727-1772. — Terrier de la châtellenie, fief et seigneurie du corps ou chef de l'abbaye, contenant les déclarations rendues. — Table alphabétique des vassaux et censitaires, en la ville de Tours. — Lettres royaux de Louis XV, prescrivant à tous sujets ou tenanciers de Saint-Julien, de passer titre nouveau et de fournir aveu, dénombrement et déclaration à ladite abbaye, 1727. — Tout ce registre ne contient que des déclarations, rendues en conséquence des lettres royaux précitées, par des détenteurs d'immeubles dépendant du fief de Saint-Julien, dans les rues de la ville de Tours, 1727-1772, parmi lesquels on remarque celle des administrateurs de l'hopital général de la Charité, présidés par messire Louis-Achille de Cugnac de Dompierre, vicaire général de Monseigneur l'archevêque, qui déclarent avoir acquis au profit dudit hôpital quatre maisons, dont la première située rue de l'Ancienne-Poissonnerie, la deuxième rue du Renard, la troisième rue des Anges et du Renard, la quatrième rue du Petit-Saint-Martin et des Quatre-Vents, toutes redevables de cens et rentes, envers Saint-Julien, 1748. — Expédition authentique signée des notaires Petit et Gaudin. — Sur le plat du registre on lit : premier volume ; cependant on ne trouve pas d'autre terrier du même fief, du moins en forme authentique comme celui-ci.

H. 522. — Registre in-folio ; 200 feuillets, papier.

1727 à 1755. — Terrier du fief de l'Aumônerie, en la ville de Tours. — Le fief de l'Aumônerie s'étendait sur les rues de la Scellerie, de Lucé, Neuve-Saint-Louis, de la Galère, la Grande-Rue, le Carroi de Beaune, la rue de Ragueneau. — Le total du censif et indemnités s'élève à 65 livres 4 sous 3 deniers. — Table alphabétique des censitaires dudit fief; parmi eux se trouve M. François Chavanne, conseiller du Roi, juge-magistrat au baillage et siège présidial de Tours, pour une grande maison, sise rue de la Galère, 1731. — Ce terrier est suivi : 1° de la minute en canevas du papier de recette du même fief, 1754 ; — 2° du terrier du fief du sacristain qui s'étendait sur plusieurs maisons, situées rue de la Scellerie, vis-à-vis des Cordeliers, 1727 à 1750. — Les deux terriers sont en forme authentique, mais il manque la fin des lettres royaux qui étaient annexées à l'un et à l'autre.

H. 523. — Registre petit in-folio ; 140 feuillets, papier.

1736-1767. — Terrier de la seigneurie de Chatenay, dépendant de la Chambrerie, située dans les paroisses de Cerelles et de Nouzilly. — Lecture devant la porte principale des églises de Cerelles et de Nouzilly, à la sortie de la messe, des lettres royaux, enjoignant à tous tenanciers et vassaux de l'abbaye, de fournir déclarations nouvelles, aveux et dénombrements des choses et héritages détenus par eux, 1736. — Aveu et déclaration rendus aux religieux par dame Philippe Tabou-

reau, veuve de messire Gabriel Taschereau, chevalier, seigneur de Baudry, maître des requêtes, intendant des finances de sa majesté. — Autre aveu de messire Nicolas de Malon de Bercy, conseiller du Roi, maître des requêtes, à cause de dame Marie-Françoise Taschereau de Baudry, son épouse, de leur seigneurie de Chatenay, du lieu et seigneurie de Baudry, de la métairie de Lynières, de la closerie de Bocahu, du fief et frèche de La Hallière et de leur seigneurie de Chanceaux, ainsi que du moulin neuf, des métairies de la Chutte, de Bordebure, de La Caillonnerie, de La Gasneterie, de La Ruellerie, 1757. — Autres déclarations, par différents particuliers, 1765 à 1767. — Table alphabétique des noms des censitaires de ladite seigneurie. — Expéditions authentiques, signées des notaires Petit et Gaudin.

H. 524. — Registre in-folio : 212 feuillets, papier, en 3 cahiers réunis.

1777-1787. — Terrier du fief de la Secrétainerie à Dierre. — Lettres à terrier obtenues pour la terre et seigneurie de Dierre, 1777 ; François Buhour, notaire, nommé commissaire. — Déclarations des détenteurs des terres de ladite seigneurie, parmi lesquels on remarque : messire Lucien-François Daën, chevalier, seigneur d'Athée ; Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise, pair de France, marquis de La Bourdaisière, lieutenant général de Sa Majesté, lieutenant général de Touraine.— Table du plan général de la maison de la secrétainerie formant manoir, avec les bâtiments, chapelle, cour, clos de vigne, plus les terres du village des Harnois, La Haye-Janot, le clos de Verdois, les frèches des Couvents, des Falourdes, de Rilly, des Bouchardières, de La Mignottière, de l'Épervière, des Boisselles, des Gats, des Autruches, de Sablonnay, des Vieilles-Vignes, de L'Ormeau-Boisseau, le village de Boisbonnard, le clos de l'Écharpeau, etc. ; copie en forme authentique. — Ce terrier a été fait par François Buhour, notaire royal feudiste, arpenteur, géomètre et commissaire à terrier.

H. 525. — Registre in-folio ; 104 feuillets, papier.

1735-1768. — Terrier du fief et seigneurie de Saint-Loup, dépendant de l'Aumônerie de Saint-Julien, situé dans la varenne de Saint-Pierre-des-Corps. — Lettres à terrier obtenues par les religieux de Saint-Julien, enjoignant à tous vassaux, détenteur d'héritages et censitaires de l'abbaye, de fournir titres nouveaux, aveux et déclarations, prestation de foi et hommage, dus audit fief de Saint-Loup, 1735. — Ordonnance d'enregistrement desdites lettres, rendue par monsieur Joseph Aubry, écuyer, seigneur du Plessis, conseiller du Roi, lieutenant général de Touraine, 1735. — Expéditions authentiques des pièces dudit terrier, signées par les notaires Gervaise, Gaudin, Carreau et Petit, 1736-1768. — Table des noms des censitaires qui ont rendu les déclarations contenues dans le présent terrier, au nombre de 87, et qui sont tous des laboureurs.

H. 526. — Registre petit in-folio ; 200 feuillets, papier ; 5 plans partiels.

1754. — Terrier déclaratif de tout ce qui compose le fief de Saint-Loup, dépendant de l'Aumônerie, situé dans la varenne de Saint-Pierre-des-Corps et réuni à la mense conventuelle. — Le fief de Saint-Loup avait droit de moyenne et basse justice et la dîme, tant de gros que de menus fruits ; il relevait du Roi en pure aumône, affranchi de tous droits ; les assises se tenaient dans la maison appelée Saint-Loup, Saint-Marc. — Le chapelain de la chapelle de Saint-Jacques doit au fief de Saint-Loup, 5 sols d'indemnité sur une rente foncière assise sur une terre située devant la porte de Bourbon. — Le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier doit au fief 9 sols d'indemnité, sur deux différentes rentes foncières. — L'Hôtel-Dieu, à cause de la frèche du Saint-Esprit, en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, doit 18 sols de droit féodal d'indemnité. — La fabrique de Saint-ierre-des-Corps doit 8 sols, sur deux chambres de maison, situées au bas et dans l'empâtement de la levée.

H. 527. — Registre in-folio ; 113 feuillets, papier.

1751. — Terrier du fief de Saint-Loup. — C'est le brouillon minute du registre précédent.

H. 528. — Registre petit in-folio ; 634 feuillets, papier ; 15 plans intercalés.

1761. — Terrier déclaratif de la châtellenie du corps ou chef de l'abbaye de Saint-Julien, qui s'étend dans la ville de Tours, de l'Ouest à l'Est, de la place Victoire à celle de la Foire-le-Roy, et du Nord au Sud, de la Loire à la Grande-Rue, dans l'Ile Saint-Jacques, à la Croix-Quentin, au Pressoir-Fondu, sur la seigneurie de Taillé, paroisse de Fondettes, le village des Coquineaux, près Greux, paroisse de Montlouis. — Cet énorme volume est une sorte de terrier sans caractère

officiel, mais rédigé par un sieur Letourneux sur les titres et d'après un ancien terrier de 1682. Il contient quinze plans des différents quartiers de Tours qui étaient dans le fief de l'abbaye.— Ces plans sont plustôt figuratifs que géométriques ; mais comme ils sont fort détaillés, que chaque maison y est marquée et porte un numéro renvoyant à l'article du texte qui la concerne et en donne la description, avec mention des propriétaires depuis un siècle ou un siècle et demi, ils offrent un grand intérêt, soit pour la topographie ancienne de Tours, soit même pour la recherche et l'établissement des droits utiles et notamment pour constater les servitudes urbaines.

H. 529. — Registre in-folio; 111 feuillets, papier.

1756. — Papier de recette des censifs ou devoirs seigneuriaux et féodaux d'indemnités dus à la chatellenie, haute justice, fief et seigneurie du Corps ou Chef de l'abbaye de Saint-Julien qui s'étend sur les ville et faubourgs de Tours et paroisses circonvoisines dont la moitié appartient à la mense des religieux et l'autre à la mense abbatiale, unie en 1736 au collège de Tours par suppression du titre d'abbé.

Indemnité pour le fonds.	364 liv. 11 s. 8 den.
Censifs de 12 deniers et au-dessus...........	113 » 4 » 8 »
Indemnités pour les rentes	24 » 19 » 9 »
Total......	502 liv. 16 s. 1 den.

H. 530. — Registre in-folio; 120 feuillets; 3 plans.

1754-1790. — Terrier déclaratif de ce qui compose le fief de l'Aumônerie réuni à la mense conventuelle. — Ce fief s'étend dans la ville de Tours sur les paroisses de Saint-Saturnin, de Saint-Hilaire et de Saint-Pierre du Boëlle. — Table alphabétique indiquant les noms des acquéreurs ou détenteurs des immeubles qui sont désignés dans tous leurs détails. — Les religieux possédaient au carroi de Beaune quatre grands corps de logis dépendant de l'Aumône ; ces bâtiments démolis de 1775 à 1778 pour y construire le Palais de justice et les prisons, furent estimés par M. de Limay, ingénieur, en 1780, à la somme de 1700 livres. — Etienne Gasnay, maître de pension, reconnait devoir à l'Aumônerie 10 sols de censif, sur une grande maison appelée autrefois l'hôtel de Baudry, située rue de la Chèvre à présent rue de Lucé, paroise Saint-Hilaire, 1744. — Messire René-Joachim-François Testard des Bournais, écuyer seigneur du Puy, conseiller du Roi, Président trésorier de France à Tours, reconnait devoir à l'Aumônerie 4 deniers de censif sur l'hôtel de La Massequiere, ayant une entrée rue de la Galère, une autre rue de la Scellerie, *alias* allée de la Pantoufle d'or; le dit hôtel appartenait jusqu'en 1671 à dame Anne de Rohan, princesse de Guemenée, duchesse de Montbazon. — Ce terrier est accompagné de trois plans visuels. Il est sans caractère officiel, c'est-à-dire qu'il n'a pas été rédigé par un officier public, contradictoirement avec les parties interessées; on y trouve plusieurs additions indiquant les changements de tenanciers et quelques notes de recettes jusqu'en 1790.

H. 531 — Registre in-folio ; 66 feuillets, papier.

1755-1790. — Terrier déclaratif du fief de la Secrétairie anciennement nommé Champ-le-Comte, situé dans la ville de Tours. — Le fonds de ce fief a été donné à Saint-Julien par Joseph, archevêque de Tours en 949; depuis on a pris sur ce fief le terrain nécessaire pour la construction des murs et fossés des fortifications, et lorsque, sous Henri IV, ces fortifications furent reculées, les religieux introduisirent une demande pour rentrer en la possession du terrain des premières fortifications, demande qui ne fut pas accueillie, « parce que tout ce qui a appartenu une fois au Roi, lui appartient toujours. » — Ce fief est situé rue de la Scellerie, paroisse Saint-Vincent, en un seul tenant, longeant au nord ladite rue, au midi l'ancien mur de ville, à l'orient l'église Saint-Vincent, à l'occident le fief de l'Aumônerie, la rue de Lucé, jadis rue de la Chèvre, entre deux. — Parmi les possesseurs des maisons on remarque : Antoine Charpentier, sculpteur et architecte; François Cruchet, sculpteur; Antoine Ruez, maitre en arts de violon et de danse; Isaac Falaiseau, écuyer, seigneur de Villenelle ; veuve François Lambron de Bois-le-Roi. — Ce fief a droit de basse justice ; la haute justice et la moyenne appartiennent à la baronnie archiépiscopale, de laquelle il relève à la charge de 2 sols 7 deniers de cens et devoir féodal sans foy-hommage, ni rachat, mais seulement une déclaration à chaque mutation d'archevêque. — Plan visuel dudit fief. — Terrier sans caractère officiel; quelques notes de recettes vont jusqu'à 1790.

H. 532. — Registre in-folio ; 1113 feuillets, papier.

1735-1763. — Lettres à terrier obtenues le 27 avril 1735 par les abbé et religieux de St-Julien pour la seigneurie dite des Aumônières de Saint-Julien. — Déclarations rendues le 21 janvier 1736, par maître François Chausse, curé de Berthenay pour la maison presbytérale et dépendances, chargée de 2 sols 6 deniers de cens; en 1743, par Pierre Drouin, bailli de Savonnières et procureur au siége présidial de Tours, pour 28 chaînées de pré, sises au clos Gasnay, chargées de 3 deniers par quartier; en 1744, par Nicolas-Louis Ferregeau, receveur du grenier à sel de Sainte-Maure, et lieutenant dudit comté, pour maison, grange, terre et prés, le tout chargé de 2 sols 6 deniers de cens; en 1751, par Christophe Sain, chevalier, seigneur des Arpentils, lieutenant du château et ville d'Amboise, pour 10 pièces de terre chargées de 22 sols 6 deniers de cens, plus sa part de 3 setiers de seigle et la dîme du 20e des fruits ; en 1757, par Martin de Coss, conseiller du Roi en l'élection de Tours, pour trois pièces de terre à Berthenay. — Les déclarations sont en forme authentique et signées des notaires Gervaise et Gaudin.

H. 533. — Registre in-folio; 153 feuillets, papier.

1756. — Les pièces remontent à 1473. Sommier déclaratif des domaines et devoirs seigneuriaux de la terre, fief et seigneurie de Saint-Martin de Berthenay, dite des Aumônières, ayant la moyenne et la basse justice et le droit de lever la dîme à la vingtième partie. — L'église paroissiale de Saint-Martin de Berthenay, l'entrée-galerie et le cimetière y attenant font partie de l'ancien domaine de l'abbaye, qui, comme seigneur, fondateur, patron et présentateur, a droit à l'obéissance féodale et aux déclarations des sieurs curés. — François Gatian, écuyer seigneur de Clérembault, contrôleur général au bureau des finances à Tours, doit pour cinq quartiers de terre appelés le Poirier de Tuf, sept boisseaux de froment, 5 deniers et 2 poules. — Tables alphabétiques des noms des terroirs et des censitaires de la dite seigneurie.

H. 534. — Registre in-folio ; 169 feuillets, papier.

1750. — Sommier déclaratif de la seigneurie de Saint-Martin de Berthenay. — Ce sommier qui contient beaucoup de corrections est le brouillon-minute du registre qui précède.

H. 535. — Registre in-folio; 268 feuillets, papier.

1756. — Sommier déclaratif des domaines, cens et autres devoirs de la seigneurie de Chatenay, paroisse de Cerelles, dépendant de l'office du Chambrier. — Messire Louis Lepeultre, chevalier, marquis de Marigny, seigneur de La Bedouère en la paroisse de Cerelles, pour le lieu et closerie de La Possonnière avec toutes ses dépendances, doit à la seigneurie de Chatenay 22 sols 9 deniers de cens ou devoir féodal. — La dame Taboureau, veuve de messire Taschereau de Baudry, chevalier seigneur de Bléré, Boispateau, Grandvilliers et autres lieux, conseiller d'État, intendant des finances, doit pour la frèche de La Hallière, paroisse de Nouzilly, 6 deniers de franc devoir. — Le sieur Robert de Lucé, ci-devant huissier à verge au châtelet de Paris, actuellement greffier de la maréchaussée et subdélégation de Tours, de plus receveur de monseigneur l'archevêque de Tours, détient pour lui seul les deux tiers des héritages de la dite seigneurie; on rencontre constamment son nom. — La seigneurie de Chatenay était dans la juridiction de la châtellenie de Chanceaux, qui elle-même dépendait du fief du corps de l'abbaye. — Table alphabétique des terroirs de la seigneurie de Chatenay. — L'église paroissiale de Saint-Pierre de Cerelles, le parvis, le cimetière, le fonds de la maison presbytérale ainsi que la terre de Chatenay ont été donnés à l'abbaye en 945 par l'archevêque Teotolon : les bâtiments, cours, verger, pastureaux, enclos de haies, contiennent 8 arpents, 19 chaînées; les terres labourables 44 arpents 13 chaînées. — La métairie de La Julinière 41 arpents 39 chaînées. — L'abbaye perçoit les grosses et menues dîmes dans toute la paroisse de Cerelles.

H. 536. — Registre in-folio ; 170 feuillets, papier ; petit plan et 2 feuillets détachés.

1755. — Sommier déclaratif des domaines, cens et devoirs seigneuriaux du fief de Nouy, dépendant de l'office de l'hôtelier, prévôt de Saint-Julien, situé dans les paroisses de Berthenay et de Savonnières. — Table alphabétique des fonds ou terrains du présent sommier. — René Legras de Secheval, conseiller d'honneur au Présidial de Tours, doit 14 deniers à cause de 10 chaî-

nées de terres labourables situées en la vallée de Nouy. — L'hôtel-Dieu de Tours doit pour 2 arpents de pré situés paroisse de Berthenay, 16 sols 8 deniers. — Dame Jacqueline Vouges, veuve de messire Pierre Alexandre de Passac, chevalier, seigneur de Martigny, doit pour 22 chaînées de terre situées aux Nouys, en la succursale de Saint-Genoulph 2 sols 9 deniers. — Les héritiers de damoiselle Catherine Banchereau, fille, décédée à Tours, du sieur Banchereau, décédé aux îles, et de Louis Banchereau, imbécile, doivent pour cent chaînées de terre situées en la succursale de Saint-Genouph 12 sols 4 deniers. — Le sieur Pierre Haguebon, conseiller au bailliage et siège présidial de Tours, doit pour deux pièces de terre situées aux mêmes lieux, 13 sols 3 deniers. — Table alphabétique des noms des censitaires du fief de Nouy.

H. 537. — Registre in-folio; 117 feuillets, papier.

1755. — Ce registre est la copie du précédent. Cependant il contient seul les notes de recette.

H. 538. — Registre in-folio; 93 feuillets 2 plans, papier.

1693-1752. — Livre des cens et rentes du fief de l'Aumônerie. — Plan d'une partie dudit fief dans la ville de Tours entre la rue Ragueneau, celle de l'Arc de triomphe et le carroi de Beaune. — Déclaration par le sieur Louis Millon, chanoine prébendé de l'église Saint-Martin, de deux corps de logis situés rue de la Galère, qui doivent à l'Aumônerie 12 sols de rente. — Plusieurs maisons de la rue de la Scellerie, de la Grande-Rue, ainsi que deux maisons situées paroisse de Saint-Pierre de Boille près la Bourdaisière, dépendent de ce fief. — Plan du fief de l'Aumônerie dans la rue de la Scellerie fait en 1693. — Les chapelains des chapelles : de Sainte-Barbe, de Saint-Jacques, les vicaires Gervaisiens doivent des rentes à l'Aumônerie. — Il est encore dû des rentes à l'Aumônerie par le lieu du Bourdeau, paroisse de Vallière, par l'aistre du Château, paroisse Saint-Roch, par le lieu des Brosses, même paroisse, etc.

H. 539. — Registre in-folio ; 204 feuillets, papier.

1770-1782. — Liève ou registre des revenus en espèces, tant de la mense conventuelle, offices claustraux, petit couvent ou pitancerie, que des chapelles régulières et prieurés réunis. — Table alphabétique des noms des terres et des frèches mentionnées dans le présent registre. — Tableau des mesures et des poids des grains. — La châtellenie de Chanceaux, dépendant de la mense conventuelle, affermée, outre une somme d'argent et quelques charges, pour 25 setiers de froment et 100 bottes de paille. — La seigneurie de Mézières, à Dolus, dépendant également de la mense conventuelle, celle de Chatenay, le fief et seigneurie de Mauperthuis, paroisse de Charentilly, affermés à divers particuliers, doivent, outre leur bail en argent, des rentes en nature. — La terre, fief et seigneurie de Rançay, paroisse de Monts, est affermée pour 600 livres en argent et 50 setiers de froment, 1777. — Les rentes énumérées sont dues à la mense conventuelle, à la Chambrerie, à l'Aumônerie, à la Sacristainerie, à l'Hôtellerie, au Sous-Prieur, au Petit couvent. — L'origine de ces rentes est détaillée tout au long dans ce registre. — Il ne s'y trouve que quelques notes de recette.

H. 540. — Registre in-quarto ; 97 feuillets, papier.

1757-1777. — Registre des honoraires et salaires des fonctionnaires, ouvriers et domestiques de l'abbaye. — Le sieur Bretheau, organiste aux gages de 60 livres et 2 poinçons de vin. — Le sieur Hus et le sieur Joubert le jeune, tous deux organistes, à 150 livres. — Le sieur Bretonneau, médecin, 30 livres par an. — Pour le blanchissage du linge de la communauté, 150 livres. — 24 livres au fontainier Hublin, pour l'entretien des tuyaux qui amènent l'eau de la fontaine Foire-le-Roi au bassin des religieux.

H. 541. — Registre in-folio; 196 feuillets et une feuille libre.

1770-1790. — Registre des honoraires et salaires des fonctionnaires et domestiques de l'abbaye. — Des ouvriers, comme le charpentier, poêlier, serrurier, couvreur, menuisier, sont également payés à l'année. — Le médecin reçoit par an 30 livres ; le barbier, 72 livres ; les enfants de la Sacristie, 24 livres ; la maîtresse d'école de Vallières, 90 livres ; l'organiste, 150 livres ; le serpent, 150 livres ; le sonneur, 54 livres ; le bedeau, 36 livres. — Tableau des rentes constituées et pensions viagères dues par l'abbaye de Saint-Julien. — Les sommes déposées par divers personnages pour se constituer des rentes, montent à 108,000

livres ; les rentes constituées montent à 4,320 livres, les pensions viagères à 345 livres. — Ce tableau sur feuille volante est de la fin du XVIII[e] siècle.

H. 542. — Carnet in-4°; 12 feuillets, papier.

1775-1789. — Carnet de recettes et de dépenses afférentes aux constructions ou aux réparations des bâtiments de l'abbaye; commencé des deux côtés et à contre-sens; on trouve d'un côté le détail des sommes reçues à titres de secours pour l'exécution des constructions ; de l'autre l'emploi de ces sommes, constaté par les quittances des entrepreneurs. — Mémoire de l'architecte Gautier, soldé par les sommes de 624 livres pour les plans et la conduite de la construction des façades à la suite du Pont neuf, et de 240 livres pour honoraires des toisés, mémoires et calculs des façades du pavillon sur la rivière, 1779 et 1784. — Les comptes de tous les ouvriers ayant travaillé aux façades seulement, tant sur les quais que sur la rue Choiseul, montent jusqu'en 1781 à la somme de 39,720 livres ; autre reçu de 6000 livres en 1782.

H. 543. — Registre in-4°; 45 feuillets, papier.

1769-1790. — Registre de la culture des vignes. — La closerie de Dierre près du bourg de ce nom contient 13 arpents en deux pièces. — Celles d'Athée et de la Basselière contiennent 6 arpents 95 chaînées de vignes. — Ces vignes sont façonnées au prix de 18 livres l'arpent pour les quatre façons; les provins se font à 45 sols le cent, etc.; la journée d'un homme est de 15 sols, celle d'un cheval d'une livre, celle du conducteur de 12 sols. — Les droits d'entrée à Tours étaient en 1786 :

pour une pièce de vin	à l'octroi. . . .	1 liv.	12 sols	6 den.
	aux aides . . .	2 »	8 »	8 »
	à la Charité . .	0 »	13 »	0 »
	quittance . . .	0 »	1 »	3 »
	Total.	4 liv.	15 sols	5 den.

H. 544. — Registre in-folio ; 275 feuillets, papier.

1784-1790. — Comptes de gestion du dépositaire de l'abbaye. — Les dépenses diverses s'élèvent :
pour 1784 à 38,685 livres 16 sols 3 deniers
pour 1785 à 34,759 — 3 — 8 —
pour 1786 à 30,371 livres 1 sol 3 deniers
pour 1787 à 23,524 — » — 2 —
pour 1788 à 30,021 — 10 — 1 —
Chaque article du compte est signé par le prieur Bonnard accompagné la plupart du temps du sous-prieur et d'un senieur. — État de ce que la communauté doit jusqu'à la fin de l'année 1790, et de ce qui lui est dû jusqu'au 8 août 1790, ledit état signé du révérend Malécot, prieur. — Compte que les religieux de Saint-Julien rendent aux administrateurs du District de Tours, des recettes et dépenses faites depuis la Saint-Martin d'hiver, 1789, jusqu'au dernier décembre 1790 : la recette monte à 25,867 livres, 0 sol 7 deniers, et la dépense à 24,588 livres 11 sols.

H. 545. — Registre in-folio; 142 feuillets, papier, et 10 pièces intercalées, papier.

1635-1705. — Registre des actes capitulaires de Saint-Julien. — Formule du serment prêté par le scribe du chapitre. — Nomination de dom Moriceau comme scribe du chapitre, 1637. — Premier concordat pour l'union de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur, passé entre les religieux et dom Grégoire Tarisse, supérieur général de ladite congrégation, 31 mars 1635. — Autre concordat, ratifiant le précédent avec dom Grégoire Catinat, abbé de Saint-Julien, 21 septembre 1637. — Délibération du chapitre pour rentrer en possession des bois de Nouzilly et de Cerelles qui avaient été aliénés, 1642. — Décharge donnée au sieur Gervais de Labarre, sculpteur au Mans, pour avoir fait, étoffé et mis en place les figures du grand autel, 1647. — Refonte des cloches du gros clocher, 1655. — Les religieux s'engagent à contribuer pour 300 livres à l'entretien et nourriture des pauvres de la ville de Tours pendant la grande disette, 1662. — Traité passé avec Jacques Houx, maître des arts en peinture, pour la façon de quatre tableaux au prix de 120 livres, 1663. — Contestations entre les religieux et les chanoines de Saint-Gatien au sujet de la préséance à l'enterrement de Monseigneur Charles de Rosmadec, archevêque de Tours, 1672. — Reconnaissance de Claude Catinat comme abbé de Saint-Julien, en remplacement de son frère Pierre Catinat, 1677. — Prise de possession de la dignité abbatiale par Louis Catinat, en remplacement de son oncle décédé, 1681. — Accord entre les religieux et le maire de Tours, pour continuer à travers la vieille cour du couvent, la rue projetée depuis

le carroi de Beaune jusqu'à la Loire, 1686. — Acte d'opposition à l'union du prieuré de Nouzilly au collège des Jésuites, 1689. — Nomination de dom Denis de Sainte-Marthe comme prieur de l'abbaye, 1689. — Autre nomination de don Anselme de la Roque à la même dignité, 1693. — Choix du sieur Féau, docteur en médecine, pour succéder à son père comme médecin du monastère, 1694. — Incendie de 150 arpents dans les bois de Nouzilly, 1695. — Nomination comme prieur de dom Étienne Badier, 1698. — Élection de dom Étienne Padeau comme député à la diète provinciale, 1699. — Arrentement de Saint-Loup, aux dames de l'Union chrétienne, 1699. — Élection de dom Charles Loppin, précédemment secrétaire du chapitre, comme député à la diète provinciale, 1705. — Actes nombreux donnant à ferme des maisons et métairies. — Tous les actes sont signés des prieurs, senieurs et secrétaires.

H. 546. — Registre in-folio ; 70 feuillets, papier.

1705-1738. — Registre des actes capitulaires de Saint-Julien. — Distribution de 500 livres aux sujets de l'abbaye, qui ont le plus souffert de la grande disette, mars, 1709. — Baux de la châtellenie de Chanceaux à Claude Chevalier, à raison de 2510 livres par an, pour 9 années, à commencer de 1709, et de la métairie de Dierre, à Martin Legave, pour 250 livres, un setier de blé et 10 bottes de paille, 1713. — Legs de 6,000 livres fait au monastère par l'abbé Louis Catinat, 1715. — Échange de biens entre les religieux et le sieur Taschereau de Baudry, 1723. — Emprunt de 3,000 livres en 1728, et de 5,000 livres en 1730, pour parer aux dettes les plus criardes, l'abbaye étant fort en retard avec ses fournisseurs. — Bulle d'extinction de l'abbaye de Saint-Julien, portant réunion de la mense abbatiale au collège des Jésuites à Tours, 1736. — Opposition formée par les religieux, qui cependant consentiraient à transiger, à condition que les Jésuites renonceraient à toute prétention sur l'enclos, les maisons, cours et jardins de l'abbaye et à tous droits honorifiques, 1737. — Contestation entre les Jésuites qui, pour rétrocéder l'abbatiale, demandent 500 livres de rente annuelle, et les religieux qui offrent 10,000 livres une fois payées, 1738. — Élections et nominations comme prieurs de l'abbaye : en 1705, de Charles-le-Boucher; en 1708, d'Henri Fermely ; en 1714, de Charles Loppin ; la même année, de Jacob-Louis Monneheu ; en 1720, de Bedé Bernard ; en 1723, de Placide Ferron ; en 1726, de Nicolas Hubert ; en 1729, de François Guérin, en 1736, de Mathurin Le Fresne ; en 1737, de René-Jean Boüaud.

H. 547. — Registre in-quarto ; 31 feuillets, papier.

1699-1779. — Registre des délibérations des senieurs de l'abbaye de Saint-Julien. — Les religieux qui sont décimateurs de la paroisse de Mettray, conjointement avec ceux de Marmoutier, consentent à donner 32 livres par an pour leur part de contribution à la portion congrue du curé, 1701. — Thomas Bourx, jeune Irlandais, avait été sur la recommandation de la Reine d'Angleterre recueilli pour être clerc dans l'abbaye, mais ce jeune homme se montrant ingouvernable et incorrigible, on prend la résolution de le renvoyer en Angleterre, 1702. — Donations faites à Saint-Julien par Simon de la Fosse, chevalier de Saint-Louis, demoiselle Madeleine Souchay et divers autres particuliers, de plusieurs sommes d'argent, à la charge par ladite abbaye de servir aux donateurs des rentes viagères et de célébrer des services funèbres et des anniversaires après leur décès. — Admission comme frère convers, d'un jeune menuisier nommé Louis Besnard, 1740. — Baux de maisons situées dans la ville de Tours. — Poinçons de vin et autres secours accordés à la famille d'un religieux de l'abbaye.

H. 548. — Registre in-folio ; 232 feuillets, papier.

1615 environ. — Prieuré de Saint-Mars-La-Pile dépendant de Saint-Julien. — Déclaration par le prieur René Le Tourneux, des domaines, rentes et revenus dudit prieuré avec indications et analyses des pièces à l'appui. — Copie de la procédure pour le retrait, par le dit Letourneux, d'un pré qui est entre les mains de Françoise Nicolas, veuve de Jacques Besnard. — État au vrai de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Mars-La-Pile et de l'île Ogier, près de Paulmy, relevant du château de Tours. — État des domaines et revenus de la cure de Saint-Médard et des charges spirituelles et temporelles de ladite cure. — Relevé mois par mois, sous forme de calendrier, des services religieux que doit le curé, suivi de copies de pièces de procédures relatives aux droits utiles qui lui appartiennent. — Ce recueil n'est pas signé, mais il contient les copies de plusieurs pièces du XVI[e] et du XVII[e] siècle.

H. 549. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Notes et renseignements historiques sur l'abbaye de Saint-Julien. — Mémoires et extraits des faits et actes mémorables pour servir à l'histoire du monastère de Saint-Julien : on ne possède de cet écrit que la préface, qui traite de l'histoire de l'abbaye, seulement jusqu'à la consécration de l'église par Grégoire de Tours. — Catalogue des abbés. — Extraits du Martyrologe obituaire de Saint-Julien. — Observation sur l'imposition des décimes par rapport aux religieux de Saint-Julien. — Extraits de l'inventaire de l'ancienne mense conventuelle.

H. 550. — 2 plans, papier.

1670. — Plan et figure de toute l'abbaye de Saint-Julien.

H. 551. — 2 plans, papier.

XVIIe siècle. — Plan de l'abbaye, élévations de la maison de l'abbé, de l'église et du réfectoire.

H. 552. — 2 plans, papier.

XVIIe siècle. — Plan général du monastère et du logis abbatial.

H. 553. — 4 plans, papier.

XVIIIe siècle. Plans de tout le monastère ; l'un d'eux est daté de 1739.

H. 554. — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle —. Plans du cloître de l'abbaye et des bâtiments projetés sur la rue de Choiseul (portion nord de la rue Royale).

H. 555. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle — Plan de constructions à exécuter dans les terrains de St-Julien sur la rue de Choiseul et la place Royale.

H. 556. — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Élévations Nord et Sud d'un bâtiment projeté qui n'a pas été exécuté.

H. 557. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Pente projetée par les bénédictins de St-Julien pour monter sur leur terrasse.

H 558 — 2 plans, papier, dont un collé sur toile.

XVIIIe siècle. — Plans du château et du fief de Baudry, situé paroisse de Cerelles et dépendant de Saint-Julien.

H. 559. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle — Plan du fief et de la frèche de La Hallière, dépendant de Baudry.

H. 560. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du moulin au Chapt, de La Billonnière et de Penchien près Baudry.

H. 561. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la paroisse de Cerelles.

H. 562. — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des frèches de Vaugodlin et de l'aître Dubois en la paroisse de Cerelles.

H. 563. — 3 plans, papier.

1778. — Plans des bois de Saint-Julien en la paroisse de Beaumont-la-Chartre, levé par Berthon.

H. 564. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la dîme des Bezards en la paroisse de La Chapelle-aux-Naux.

H. 565. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des bois de Flanré, dépendant de la seigneurie de Châtenay.

H. 566. — 1 plan, papier, collé sur toile.

1752. — Plan du fief et seigneurie du Grand-Cotte-

reau-Villiers, situé dans les paroisses de Limeray et de Saint-Ouen.

H. 567. — 1 plan, papier.

1790. — Plan du fief de La Croix-Quentin, paroisse Saint-Symphorien.

H. 568. — 4 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du prieuré et des bois de Dierre, même paroisse.

H. 569. — 1 plan, papier.

1758. — Plan du lieu du Fourneau en la paroisse de Dierre.

H. 570. — 1 plan, papier.

1770. — Plan d'une pièce de pré sur la Bresne, près Luynes, levé par Berthon.

H. 571. — 5 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du fief et seigneurie de Saint-Martin de Berthenay.

H. 572. — 3 plans, papier.

1735. — Plans du fief de Nouy, paroisse de Saint-Genoulph.

H. 573. — 2 plans, papier.

1770. — Plans de la Petite Roberdière, paroisse de Mettray, levé par Berthon.

H. 574. — 2 plans, papier, dont un collé sur toile.

XVIIIe siècle. — Plans de la seigneurie de Sonnay.

H. 575. — 2 plans, papier dont un collé sur toile.

1770-1788. — Plans des maisons et dépendances du sieur Laveau et de la veuve Lasseray, près la place Victoire qui s'y trouve figurée, ainsi qu'une portion des anciens murs de la ville de Tours.

H. 576. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de l'Aumônerie de Saint-Julien, entre les rues de Lucé, Saint-Georges et Banchereau (portion médiane de la rue Royale).

H. 577. — 1 plan, papier, collé sur toile.

XVIIIe siècle. — Plan de la maison du sieur Bailly, rue de la Scellerie, étant en partie dans le fief de Saint-Julien et en partie dans celui du Roi.

H. 578. — 2 plans, papier.

Plans de la pâture commune de Saint-Martin-le-Beau et des terres du Fourneau.

ABBAYE DE SEUILLY

H. 579. (Liasse.) — 5 pièces parchemin ; 108 pièces, papier.

1284-1766. — Donation à l'abbaye de Seuilly, par Robin de Maulevrier, chevalier, pour le salut de son âme, de sa dîme située en la paroisse de Rets, au diocèse d'Angers, entre les vallées de Basille et de Rabato, vulgairement appelée Chaumont, sans rien réserver pour lui, ni pour ses héritiers ou ayants cause, 1284. — Acquêt par le vénérable frère Ledaugt, sacristain de l'abbaye de Seuilly, d'un morceau de terre et vigne situé à la Baumoiserie, paroisse de Seuilly, de René Viet, métayer en ladite paroisse, 1511. — Déclarations rendues à l'aumônier de Seuilly par les tenanciers du fief de Chaumont, 1625-1629. — Désignation des héritages dans la paroisse de Seuilly où les religieux ont droit de prendre des dîmes, en même temps que l'abbesse de Fontevrault (sans date, mais du XVIe siècle.) — Déclaration féodale au fief de Chaumont pour la dîme, faite par le fermier Florence Ballue, 1660. — Bail des dîmes de Candes et de Montsoreau par messire François de Vernay, écuyer, aumônier de Seuilly, à René Mitonneau, marchand à Montsoreau, 1598. — Déclaration par divers témoins de la valeur de la dîme de Montsoreau, 1604. — Bail à ferme pour sept ans par maître Benoit Salmon, avocat à Montsoreau, de la dîme appelée la dîme de Chauvigny, appartenant audit Salmon, et qui se prend sur les deux paroisses de Varennes et de Chouzé, à Pierre Clergault, batelier, paroisse de Varennes, pour 40 livres, 1 gâteau d'un

boisseau de fleur de froment et 4 chapons, en outre des redevances en grains et des corvées, 1620. — Vente par Mathurin Courtille, laboureur, paroisse de Cinais, à Nicolas Bourdeau, maître cordonnier à Chinon, d'une pièce de terre appelée Le Chillou, paroisse de Cinais, 1636. — Bail par messire Jean-Baptiste Leclerq du Vallon, abbé commendataire de Seuilly, du moulin de Vrilly et dépendances, paroisse de Seuilly, à Louis Deveaux, meunier, 1719. — Bail à ferme par messire de Molen Lavernade, bachelier en théologie, vicaire général du diocèse de Saint-Flour, abbé commendataire de Seuilly, à Claude Chesneveau, marchand, demeurant à Chinon, de tout le temporel de l'abbaye, moyennant 2224 livres de ferme, 285 livres à certains curés, et des redevances considérables en grains, 1769. — Déclaration que rend aux commissaires du Roi, frère Ivan de Laroche, aumônier de Seuilly, comme seigneur du fief de Chaumont, 1642. — Baux à rente de parcelles de terre et de vignes, paroisses de Seuilly et de Montsoreau, 1642.-1654. — Déclaration rendue par Hugues Bulté, aumônier de l'abbaye de Seuilly à madame l'abbesse de Fontevrault, d'une rente foncière de 10 sols, due par l'Aumônerie à l'abbesse, sur trois œuvres de pré, appelées les prés des Boureau, paroisse de Cinais, 1674. — Déclaration rendue par messire Ferré Gervais, écuyer, aumônier de Seuilly à son Altesse Royale, monseigneur le Duc d'Orléans, d'un demi-arpent de pré, situé au fief et seigneurie de La Giraudière, 1692. — Remembrance des assises du fief et seigneurie de Chaumont, situé dans les paroisses de Montsoreau et de Candes, tenues par Christophe Lebeuf, sieur de Beauregard, sénéchal et juge ordinaire du comté de Montsoreau, 1716. — Procédure entre MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Seuilly dont le revenu est joint au collège de Chinon, et plusieurs cofrêcheurs de la frèche de La Sablonnière, paroisse de Cinais, qui doit audit Hôtel-Dieu une rente de 12 livres et 2 poulets, 1751-1766.

H. 580. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1543-1732. — Mémoire indiquant les terres qui composent la métairie de l'Aumônerie sise en la paroisse de Seuilly, et consistant en maison, granges, étables, cour, etc., le tout clos de murs. — Bail à moitié des fruits de ladite métairie, fait par Vincent Chalumeau, aumônier, à Mathurin Duchesne, laboureur, 1571. — Autres baux par les aumôniers à divers particuliers de 1638 à 1732. — Extraits du papier de recettes, des rentes payées et à payer à l'Aumônerie de 1597 à 1611 et de 1656 à 1663. — Autre état de payement des redevances de beaucoup de frèches qui sont désignées nominativement, mais sans indiquer leur situation, 1820. — Baux à ferme des terres, caves et maisons, situées au lieu de La Baumoiserie, *alias* La Bouruze, paroisse de Seuilly, par le sacristain de l'abbaye, pour des redevances en blé, mesure de Loudun, de 1608 à 1666. — Bail à ferme des mêmes lieux à Jean Renaud, tisserand, par frère Louis Brin, sacristain, lequel est représenté par son fondé de pouvoirs, frère Hugues Bulté, prieur claustral de ladite abbaye de Seuilly, et aumônier ordinaire de très haute et très puissante princesse, Madame Jean-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, 1654. — Baux de terres labourables et de vignes dépendant de la sacristie, de 1620 à 1734. — Baux des cens et rentes appelés vulgairement la Dîme de Chaumont, et poursuites à ce sujet par l'aumônier de Seuilly devant les assises du fief et seigneurie de Chaumont contre plusieurs particuliers, détenteurs de terres dans ledit fief, 1543-1692.

H. 581. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1451-1747. — Bail par les religieux à Martin, Baillargeau d'une maison et d'un jardin situés à Seuilly, pour 30 sols de rente et une poule, 1451. — Relevé des rentes dues au sacristain de Seuilly 1457. — Acquêt par les religieux d'un petit jardin touchant à celui de la sacristie, 1472. — Bail à Jean Baillargeau, cultivateur, de la frèche des Baillargeaux, 1514. — Déclaration de terres et vignes rendues à l'abbaye par Antoine Bodin et autres, 1556 ; ladite déclaration reçue aux plaids de Seuilly-l'Abbaye par un personnage qui signe : Rabelays.—Vente par Philippe Tignolle et Espérance Belliau, sa femme, demeurant à Montsoreau, à Pierre Millochau, marchand, demeurant à Saumur, de 5 à 6 quartiers de vigne et 12 boisselées de terres situés au fief de Chaumont pour 800 livres, 1603. — Autre vente de 2 quartiers de vigne situés à La Bonnardière, paroisse de Rets, par Jacques Reneaulme batelier à Montsoreau, à Jean Maunoir, vigneron, pour 40 livres tournois, 1616. — Déclaration rendue à l'abbaye de Seuilly par Pierre Maunoir, à cause du fief de l'Aumônerie, de ces mêmes 2 quartiers de vigne, 1657. — Autres déclarations rendues à ladite

abbaye de plusieurs pièces de terres et vignes situées dans le fief et seigneurie de Chaumont, de 1691 à 1716. — Vente par messire Louis Garroyer, écuyer, seigneur de La Palleraye et de La Rivière, conseiller du Roi et président au siège présidial de Nantes, à Vincent Guestault, marchand à Montsoreau, de 2 maisons et de 2 pièces de vignes situées paroisse de Montsoreau, 1615. — Vente par René Druet, vigneron à Fontevrault, à Charles Hardouin, menuisier, pour la somme de 13 livres 10 sols, d'une boisselée de vigne située au lieu appelé Boisdenier, paroisse de Candes, ladite pièce étant du fief de la seigneurie de Seuilly à franc devoir, 1685. Plusieurs déclarations de terres et vignes dans la paroisse de Fontevrault, 1685-1716. — Vente par Madeleine Chalopin, veuve de Jean Gardouin, demeurant à Candes, à Denis Piau, boulanger, son gendre, d'un quartier de vigne située au-dessous du moulin, paroisse de Candes, 1624.— Devis estimatif et détail des réparations à faire aux maisons des offices claustraux de l'abbaye de Seuilly par Urbain Girard, entrepreneur, 1747. — Vente entre particuliers et déclarations de beaucoup de petites parcelles de terres et vignes, situées au fief de Chaumont paroisse de Candes, 1620-1716. — Bail à rente par le sieur Rochin, écuyer, sieur de La Rochoule, chef du gobelet de la Reine, demeurant à Candes, à Claude Jasteau, laboureur, demeurant à Chaumont, paroisse de Saint-Pierre-de-Rets, de quinze boisselées de terre, situées paroisse de Candes, 1648.

H. 582. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1527-1756. — Vente par Jean Robert, laboureur en la paroisse de Seuilly, à Jean Duveau, marchand, d'une pièce de terre contenant 24 boisselées, pour 24 livres, 1649. — Déclaration des objets que détient au fief de la Secrétainerie de l'abbaye de Seuilly, Pierre de Ballan , marchand, demeurant au bourg de Lerné, consistant en plusieurs parcelles de terre labourable, de vignes et un pressoir, avec cour et jardin, 1650. — Vente faite par Pierre Farouille à Noël Deferins voiturier sur eau, demeurant à Montsoreau, d'un arpent de vigne, situé au clos de Bonnardière, au lieu appelé l'Argeueau, paroisse de Rets, au prix de 18 livres de rente foncière et annuelle, 1611. — Déclarations par plusieurs tenanciers de terres et vignes qu'ils détiennent dans les paroisses de Rets et de Montsoreau, 1604-1716. — Vente par maître Adrien de Mauduit, sénéchal et juge ordinaire de la châtellenie de Candes, à maître Mathurin Deze , notaire royal au dit lieu, de 6 quartiers de vignes, situés au clos Martin, dans le fief de la seigneurie de Chaumont, pour 425 livres, et en outre à la charge de 12 deniers de cens et de 20 sols de rentes à l'Aumônerie, 1655. — Transaction entre les religieux de Seuilly et messire Antoine Paulo, fondé de pouvoirs de messire Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre d'État, lequel seigneur cède auxdits religieux, un arpent de pré dans la prairie de Pont-de Claise, pour que les religieux renoncent à un droit de dîme qu'ils avaient sur certaines de ses terres, 1650. — Déclarations par plusieurs tenanciers des terres et héritages qu'ils détiennent au fief de Chaumont, 1657-1756. — Copie d'un contrat d'acquêt fait par Mathieu Blandin, sergent royal, demeurant paroisse de Seuilly, sur Alexandre Barbier, sieur de La Tranche, demeurant paroisse de Cinais, d'une pièce de terre contenant deux boisselées, près le moulin de Quinquempoix, et appartenant au fief de la Secrétainerie de l'abbaye de Seuilly, 1666. — Ventes : par Pierre Sétancé, laboureur, à vénérable personne, messire Juette Lesuyn, prêtre, d'un jardin, de la moitié d'un autre jardin et d'une petite maison faisant partie du fief du sacristain, 1527 ; par Pierre-Jean Roche, marchand à Chinon, à Nicolas Mayeu, boulanger, demeurant paroisse de Seuilly, d'une pièce de terre contenant demi-œuvre, pour la somme de cent sols, 1572 ; par Julien Gauthier, vigneron, demeurant paroisse de Seuilly, à Clouant Reignier, également vigneron, dans la même paroisse, du restant d'une cour et jardin que le vendeur s'était réservé à une vente antérieure, 1615. — Testament de Pierre Guardien Arnault, marchand drapier à Chinon, par lequel il lègue à l'église Saint-Étienne de Chinon, une cave et une maison, à la charge de dire une messe et absolution le mercredi de chaque semaine, à perpétuité, 1595. —Déclarations faites par divers tenanciers, par-devant Christophe Lebeuf, sieur de Beauregard, juge ordinaire du comté de Montsoreau et sénéchal des assises du fief de Chaumont, de terres et vignes dépendant du fief et seigneurie de Chaumont et de Montsoreau, et situées dans les paroisses de Rets et de Montsoreau, 1691-1734. — Extrait de l'inventaire fait après le décès de Mathieu Thomas, prêtre habitué de l'église Saint-Étienne de Chinon et principal du petit collège, 1717. — Devis des réparations à faire aux bâtiments de l'arrière cour de l'abbaye de Seuilly, réunie au collège de Chinon, 1755. — Bail de la dîme du petit Couvent,

par messire Claude Baussaud, prieur claustral de l'abbaye de Seuilly, à maître Michel Santerre, notaire, paroisse de Lerné, pour 150 livres, 1709. — Transaction entre messire Jean-Baptiste Leclerc du Vallon, abbé commendataire de Seuilly, Jean Ferrand, marchand, ci-devant fermier général de l'abbaye, et Claude Chesnon, fermier actuel, au sujet de la récolte à faire dans l'année 1714. — Bail à moitié de la métairie de La Basse-Cour, consistant en terres labourables, vignes etc., par le même abbé à René Baudet, laboureur, demeurant à la Louvesse, paroisse de Cinais, 1721.

H. 583. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1748-1791. — Procédures : entre Jeanne Guenon veuve de Charles Chartier, laboureur de la paroisse de Seuilly et René Trottier, notaire, ci-devant procureur de cour du collège de Chinon, auquel collège est réunie l'abbaye de Seuilly ; la veuve Chartier affirme ne posséder aucune terre sujette à la rente d'un boisseau et demi de seigle, envers le Petit Couvent de Seuilly et appelle d'un jugement par défaut qui la condamne, à la requête dudit Trottier, 1748-1750; — entre messieurs les administrateurs du collège de Chinon, et le sieur Cartault, tonnelier qui a acheté quelques pièces de vignes dans la paroisse de Rets, pour lesquelles acquisitions il prétend ne pas devoir les lods et ventes au fief de Chaumont dépendant de l'abbaye de Seuilly, 1759. — Devis des réparations à faire au collège de Chinon, ainsi qu'aux logements et murs de clôture, dépendant, des places monacales de Seuilly, 1745-1760. — Publications pour le bail des domaines, fiefs, cens et rentes, dépendant de la mense monacale, prieuré, Hôtel-Dieu, Sacristie, Aumônerie et Petit Couvent de l'abbaye de Seuilly, réunie au collège de Chinon, en 1738, 1745, 1791.

H. 584. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1549-1763. — René Chesneau et Jacques Frogier, laboureurs, demeurant paroisse de Cinais, reconnaissent devoir à frère Antoine Arnauld, aumônier de l'abbaye de Seuilly, une rente de 2 setiers de froment et 30 sols, sur une pièce de terre située paroisse de Cinais, 1549. — Procédure de messire Gilles Petit, prêtre, principal du collège de Chinon, contre la veuve de Mexme Febvrier, qui lui doit 12 années d'une rente constituée de 15 livres 12 sols, dont les arrérages montent à 312 livres 12 sols, 1650-1662. — Déclarations rendues à messire Gervais Goyet, aumônier de Seuilly, par Louis Lhuillier, laboureur, demeurant à Seuilly, de pièces de terre situées dans ladite paroisse, 1690. — Bail à rente de différentes pièces de terre, même paroisse, par frère Hugues Bulté, aumônier, à Louis Lhuillier, laboureur, pour 6 boisseaux de froment par arpent et 2 chapons sur le tout par chacun an, 1673. — Relevé des payements faits à l'Aumônerie de Seuilly par les frêcheurs de la frêche des Baillargeaux, pendant les années 1592 à 1604 et 1656 à 1669 ; cette frêche doit chaque année 5 setiers 6 boisseaux de froment, mesure de Loudun et un setier, mesure de l'abbaye, plus 2 chapons et une poule. — Conférence et arpentage de la frêche des Baillargeaux, par Sébastien Chastry, notaire et arpenteur en la châtellenie de Marsay, 1649. — Aveu par Louis Febvrier, écuyer, seigneur de La Bellonnière, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Chinon, de devoir chacun an une rente de 15 livres, 12 sols 6 deniers au petit collège de Chinon, 1730. — Autres aveux par quelques cofrêcheurs demeurant paroisses de Cinais et de Seuilly, de rentes dues par eux sur des pièces de terre situées dans les frêches des Naudins, de Lhuillier, des Maudières dans la paroisse de Cinais, 1752 à 1763.

H. 585. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 105 pièces, papier.

1582-1775. — Assignation donnée en 1590 à Jean Guerineau, à cause de non-payement d'une rente annuelle de 6 setiers de froment qu'il doit à l'Aumônerie de l'abbaye, sur certaines terres labourables, situées dans la paroisse de Seuilly, les arrérages sont dus pour les années 1578 à 1589. — Reconnaissance par Guillaume Gaultier, homme de peine, paroisse de Seuilly, d'une rente de 12 setiers de froment, due par lui sur un arpent de terre, situé au-dessus de la fontaine de Moraine, paroisse de Seuilly, 1617. — Même aveu par Thomas Bruneau, à l'élection de Chinon en 1732, et par la veuve de Jacques-Claude Bruneau, demeurant à Chinon, paroisse Saint-Étienne, 1765. — Procès entre Jacques Biermont, prêtre, principal du collège de Chinon, et René Trottier, receveur des revenus dudit collège, qui, sous divers prétextes, refuse de payer au principal ses honoraires. — Requête au lieutenant-général de Chinon, par le sieur Jacques Biermont, et autorisation de faire saisir ès-mains du receveur les deniers du collège, jusqu'à concurrence de la somme due audit

principal, 1742. — Vente par Renée Guérinet, veuve de Vincent Serron, demeurant à Chinon, tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, à Pierre Tessier, maître cordonnier, d'une maison située à Chinon, paroisse de Saint-Étienne, pour 1033 livres, 1761. — Procès entre l'acquéreur de cette maison, le sieur Tessier, et ladite veuve, aujourd'hui mariée à Joseph Mil, qui, quoique ayant touché devant notaire le prix de la vente, refuse de vider les lieux; remise finale audit Tessier de la maison, et prise de possession. — Procès fait par maître Becquet, avocat au bailliage de Chinon, à propos d'une rente en blé qu'il doit sur la métairie des Nodaisons, paroisse de Ligré, au prieuré des Roches-Saint-Paul réuni au collège de Chinon; il expose que les administrateurs, afin d'augmenter leurs revenus, ont fait faire pour recevoir leur rente, une mesure sans aucune marque officielle, contenant 14 boisseaux au lieu de 13, et il invoque de nombreux témoignages qui certifient cette innovation faite à son détriment, 1778. — Procédure de messieurs du collège de Chinon contre Pierre Tessier, à propos de la maison achetée par lui; il est accusé, lui et ses auteurs, de s'être emparé de cette maison qui selon eux avait été léguée, en même temps que d'autres immeubles, au collège de Chinon, en 1765; condamnation de vider les lieux, prononcée contre Pierre Tessier, par messire Antoine-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, ministre d'État, grand bailli du pays et duché de Touraine, 1766. — Donation au collège de Chinon par un nommé Poussin, d'un petit jardin situé près des caves des Valins, à Chinon, 1734. — Procédure de messieurs du collège contre Augustin Lefay, salpêtrier du Roi, demeurant à Seuilly, et condamnation de ce dernier à faire réparer les dégats faits par lui à une maison sise en la paroisse de Seuilly, où il a tiré du salpêtre, 1758. — Bail du temporel de Seuilly, fait par Michel Fourneau, procureur de l'abbaye, à Claude Chesnon, en présence de messire Jean-Baptiste Leclerc, abbé commendataire de Seuilly, pour 2700 livres et autres charges, 1714. — Constitution d'une rente de 10 livres par Jean Farouard, avocat au duché de Richelieu, au bénéfice des vénérables doyen et chanoines de Faye-la-Vineuse, jusqu'à extinction et parfait amortissement d'une somme de 200 livres prêtée par eux, 1677.

H. 586. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1502-1783. — Acquêt fait par frère Jacques de Sonieur, aumônier de Seuilly, de Jean Regingaire, de la paroisse de Cinais, d'une œuvre de terre, sise au Grandlay, même paroisse, au prix de 41 sous tournois, 1502. — Échange entre le même aumônier et René Daumas, paroisse de Cinais, de 3 pièces de terre, situées au Grandlay, contre 2 pièces situées à Seuilly, 1504. — Vente par la femme Maxime Freslon, veuve de Nicolas Dugué, demeurant au faubourg Saint-Étienne de Chinon, à Philbert Proveau et à Marguerite Marchand, sa femme, du lieu et métairie de Belisson, au prix de 100 écus sol, ladite métairie étant au fief de l'abbaye et ayant pour toutes charges le censif coutumier, 1590. — Procès entre frère Hugues Bulté, aumônier de Seuilly, et messire René de La Roche, écuyer, seigneur de la terre de Morains, paroisse de Seuilly, qui doit à l'Aumônerie une rente de 12 boisseaux de froment, une poule et 7 sols 6 deniers; le sieur de Laroche a éludé ce payement malgré la condamnation subie par lui et l'aumônier demande l'autorisation de saisir, 1670-1676. — Bail par Julien Collin, écuyer, sieur de Morains, demeurant à Paris, actuellement en sa maison de Morains, à maître Jean Guyot, sergent royal, paroisse de Seuilly, de ladite maison, ses appartenances et dépendances, consistant en fief avec rentes, terres labourables, vignes, bois taillis, prés, pour la somme de 180 livres et autres charges, parmi lesquelles une rente à l'Aumônerie de Seuilly, 1628. — Transaction entre noble et discret François de Vernay, prieur de Seuilly, et frère Jean de La Roche, aumônier de ladite abbaye, qui avait reçu pendant 10 ans une rente de 8 livres tournois appartenant au prieur; le prieur, de son côté, devait au frère aumônier une certaine somme pour sa pension du couvent, 1656. — Bail par frère Hugues Bulté, aumônier de l'abbaye, à Jacques Angevin, homme de peine, de 4 boissellées de terre, pour une rente de 2 boisseaux de froment, 1664. — Déclaration de la frèche de La Poterie, paroisse de Cinais, rendue à l'aumônier Hugues Bulté, par plusieurs cofrêcheurs, 1673. — Bail à rente du clos Maugis, paroisse de Seuilly, par l'aumônier à Louis Caillault, 1684. — Divers baux de la frèche de La Poterie, de 1690 à 1751. — Déclarations rendues en la Cour de Chinon, par les détenteurs de certaines pièces de terre, situées dans la paroisse de Vezieres, de rentes dues par eux à l'Aumônerie de Seuilly réunie au collège de Chinon, 1665-1751. — Devis des réparations à faire au collège de Chinon et adjudication des travaux à divers ouvriers, 1762. — Prolongation, par les administrateurs du collège de Chinon à Urbain Gallet, marchand fermier, du bail

à ferme du temporel de l'abbaye de Seuilly, réunie audit collège, 1764, 1771, 1781.

H. 587 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1556-1773. — Procédure entre vénérable frère Antoine Arnault, aumônier de l'abbaye de Seuilly, et Yvonnet Thibault, Gatien Deniaud et Jacques Frogier, cofrêcheurs en la commune de Seuilly, qui doivent à l'Aumônerie une rente de 3 boisseaux de froment, qu'ils ont toujours payée à la mesure de Seuilly et que l'aumônier exige à présent à la mesure de Chinon, 1556. — Conférence et arpentage de la frêche des Arnoux-Mercadès, située paroisse de Cinais, 1625. — Reconnaissance par Jean Garnier et Jean Thiébault, hommes de peine, paroisse de La Rocheclermault, de 2 boisseaux de froment dus à l'aumônier, à cause de 2 boisselées et demie de terre en chenevil, en la paroisse de Cinais, 1628. — Procès devant le président, lieutenant général au bailliage de Chinon, entre messieurs les administrateurs du collège et René Guyet, laboureur, qui avait acheté de la veuve Jean Talandier, 4 boisselées de terre labourable, chargées envers l'Aumônerie d'une rente de 4 boisseaux de blé, charge dont ledit René Guyet, dit n'avoir pas eu connaissance, 1776. — Autre procédure très volumineuse devant Thomas Dubuisson, écuyer, conseiller du Roi, sénéchal, lieutenant général au siège de la Sénéchaussé de Saumur, entre les administrateurs du collège de Chinon d'une part, et Louis Genénais et Jeanne Maupiet, sa femme, au sujet des arrérages de 26 ans, d'une rente de 16 boisseaux de froment, due par ces derniers sur la frêche des Arnoux-Mercadès, située dans la paroisse de Cinais, 1761-1773.

H. 588. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1495-1782. — Prieuré de la Madeleine du Croulay ou de Cravant, dépendant de l'abbaye de Seuilly. — Contrat de vente faite par les filles Asseline à frère Jacques de Saumur, prieur de Cravant, de deux maisons situées près l'église, et de plusieurs pièces de terre et de vigne, 1495. — Extrait des actes dudit prieuré, passés de 1496 à 1670, établi sans soin sur une feuille volante. — Papier rentier où est déclaré tout le domaine et revenu du prieuré de Cravant; ce cahier incomplet et déchiré, contient également la copie de quelques baux et d'autres contrats, 1581-1584. — Bail par Louis Forget, sieur des Touches, chanoine en l'église de Tours, prieur de Cravant, à Sébastien Coyrard, curé de Cravant, du temporel dudit prieuré, aux prix de 150 livres tournois, 1647. — Feuillets détachés du livre de recette du prieuré, 1676. — Un petit cahier de 4 feuillets, intitulé « État du prieuré de Cravant », contient les noms des trois fermiers auxquels le prieuré est affermé et les charges qui leur sont imposées, 1684. — Bail de la dîme dudit prieuré par Jean B eton, prêtre prieur de Cravant, à Pierre Devant, de la paroisse de Cravant, pour 180 livres, 4 setiers de blé, 32 boisseaux de seigle et 16 boisseaux de froment, 1782.

ABBAYE DE TURPENAY.

H. 589. — Registre in-folio, 428 feuillets, papier.

1686. — Description des domaines et sommier des rentes. — Réparations faites depuis 1680. — États des biens aliénés et qu'il conviendrait de racheter au premier privilège que le roi accordera aux ecclésiastiques; ces biens en rentes et terres ont presque tous changé plusieurs fois de propriétaires et ont acquis une plus-value considérable. — Descriptions des terres et immeubles qui composent l'office de la Chanterie, et rentes dues audit office; de ceux qui appartiennent aux officiers du Petit-Couvent ou Pitancerie, de l'Hôtellerie et de la Sacristie, ces derniers sont considérables. — Énumération des droits de chauffage et de pacage dans la forêt de Chinon, des bois taillis dépendant de l'abbaye des prés et des dîmes, et enfin des rentes dues à l'abbaye avec indication des lieux qui y sont sujets et même des noms des détenteurs.

H. 590. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1416-1789. — Prieuré de Beautertre. — Copie d'un cahier servant au prieur Jean Dubois pour inscrire les payements faits par les tenanciers des rentes dues au prieuré de Beautertre, 1709-1719. — Papier de recette des rentes seigneuriales, foncières et autres devoirs, commencé le 14 janvier 1712 par messire Louis Garnier, prieur, allant jusqu'à 1731. — Autre cahier indiquant les rentes et droits dus au prieuré, avec les noms des tenanciers, commencé en 1731, il va jusqu'en 1782 et est sans méthode. — Transaction entre messire Jean Touchard, prieur de Beautertre, et Louis Arnault, marchand à Ferrière-Larçon, au sujet de 3 arpents de taillis, pré et terre, touchant la mai-

son prieurale et dont l'un et l'autre revendiquent la propriété ; aux termes de cette transaction, Louis-Arnault garde le taillis, et le prieur les prés et terres, 1745. — Procès entre messire Louis Delahaye, prieur de Beautertre, et messire Armand Fumée, chevalier, seigneur des Roches, à propos d'une rente d'un setier de seigle, due au prieuré par le dit Armand Fumée à cause de sa métairie de La Touche ; enquête, audition des témoins faite par Gabriel d'Allonneau, seigneur de Maray et de Grandfond, conseiller du Roi, président, lieutenant-général et commissaire-examinateur au bailliage et siége royal de Loches, et inventaire des pièces produites dans l'instance par le prieur, 1671-1673. — Déclaration rendue à frère Jean Yvonnet, prieur de Beautertre, par Jean Vouer, d'un arpent de terre en la paroisse de Chambourg, d'une mine d'avoine, d'un chapon et de deux deniers de cens, 1416. — Autres déclarations aux prieurs de Beautertre de terres et maisons, situées dans le paroisses de Mouzay, de Saint-Ours, de Chambourg, etc.— Bail par les religieux de Turpenay, représentés par frère Jacques de Tussault, prieur de Beautertre, d'une maison à Beautertre pour 7 sols 6 deniers, 1489. — Autre bail par Marie Touchard, prieur, à Urbain Faulquier, laboureur, paroisse de Perusson, d'un trait de dîme qui se lève au village de Launay dans la même paroisse, 1786. — Bail à ferme par René-François-Constance Dangé d'Orsay, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant pour le Roi des villes de Loches et Beaulieu, seigneur de Grillemont, etc., à Louis Bodin, laboureur, du lieu et métairie de Favot, situé paroisse de Mouzai, à condition de payer, entre autres charges, trente-six sols de rente au prieur de Beautertre, 1789.

H. 591. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1559-1781. — Recueil incomplet de déclarations, rendues au prieuré de Beautertre par de nombreux particuliers, laboureurs pour la plupart, de pièces de terre, sans indication des paroisses où elles sont situées, 1559 et 1620. — Autres déclarations : de la métairie de La Giraudière, paroisse de Dolus ; — de la métairie de La Roche, même paroisse ; — du doyen de Saint-Martin, à cause de sa baronnie de Ligueil; — du seigneur des Roches Saint-Quentin, à cause du lieu et métairie de la Touche, paroisse Saint-Quentin;— de Jean de Quinemont, écuyer, seigneur de Varennes, à cause de la grande dîme de la paroisse de Varennes et d'une autre grande dîme dite de Douleurs, même paroisse;— de Claude de la Gravière, écuyer, à cause de sa terre appelée les Marchaiseau, située près de Beautertre, et de beaucoup d'autres particuliers, le tout sans date. — Déclaration de foi et hommage rendue au Roi par Louis Delahaye, prieur de Beautertre, pour raison du prieuré de Beautertre, relevant de Sa Majesté à cause de son château de Loches, 1681. — Déclarations pour satisfaire à l'édit de Sa Majesté de 1691, des biens que le prieur fait valoir par ses mains, rendues par les prieurs : Louis Delahaye, en 1662, Louis Garnier, en 1705, Hyacinthe Touchard en 1785. — Résiliation du bail du revenu temporel du prieuré de Beautertre, convenu entre messire Jean Dubois, prieur, et dame Catherine Beauvoir, 1606. — Bail à ferme de la métairie de La Giraudière, paroisse de Dolus, 1758-1764. — Procès entre le prieur et Françoise Archambault, veuve de François Gadin, fermier de la seigneurie de l'Épinay, à laquelle seigneurie le prieur doit une rente de 32 boisseaux de froment à cause de sa métairie de la Giraudière , le prieur qui avait cherché à constater ce devoir est condamné à payer, 1739. — Adjudication des travaux à faire à la métairie de la Croix-Blanche, paroisse de Vou, 1665. — Procédure entre Jean Touchard, prieur de Beautertre, et François-Balthazar Dangé, écuyer, lequel étant acquéreur de la métairie du Farot, prétend avoir le droit de faire couper l'herbe de 4 arpents et demi de pré dont le prieur revendique la propriété, 1764-1765. — Vente, par les héritiers de la veuve Arnault, habitant au bourg de Ferrière-Larçon, à Charles Reviron, marchand à Loches, d'une borderie avec toutes ses dépendances située au lieu de Beautertre, paroisse de Mouzay, au prix de 800 livres et différents droits à payer au prieur de Beautertre, 1763. — Procès devant la cour de Loches, entre le dit Charles Reviron, acquéreur de ladite borderie et messire Jean Touchard, prieur de Beautertre, lequel soutient que 4 chainées 3/4 de pré, que le dit Reviron prétend avoir acquis avec la borderie, n'en font point partie, mais appartiennent aux domaines du prieuré, 1767 à 1771.

ABBAYE DE VILLELOIN.

H. 592. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1200-1276. — Échange de pièces de terre et de rentes, entre Girard, abbé de Villeloin et Pierre Zacharie et sa femme Laure, 1200. — Vente à condition à

l'abbé Girard, par Odon de Saint-Amand, pressé par ses créanciers juifs, de son fief *de Salis*, 1206. — Charte de Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, confirmant la vente d'une rente de cinq muids de blé faite par Tancrède du Plessis à l'abbaye, 1209. — Ratification par A., femme de Tancrède du Plessis de la vente que ce dernier avait faite de la forêt de Chedon, à l'abbé Girard, 1217. — Vente aux religieux par Geoffroy de Murcens de son hébergement du Plessis, et de tout ce qu'il possède dans la forêt de Chedon pour 200 livres et 100 sous, 1226. — Charte de Jean, archevêque de Tours, portant qu'Hélie d'Argy, chevalier, a vendu à l'abbé de Villeloin, pour 70 livres, l'hommage lige que Tancrède du Plessis lui devait sur le bois de Chedon et sa maison du Plessis, 1217. — Charte de Richard de Beaumont, seigneur d'Amboise, et de Mathilde, sa femme, qui transigent avec les religieux de Villeloin au sujet de l'étang et de la chaussée de Monpoupon, 1228. — Compromis entre l'abbaye de Villeloin et le chapitre de Tours au sujet du bourg de Guigné, 1231. — Sentence de l'archidiacre de Tours qui maintient l'abbaye en la possession du Plessis situé paroisse de Nouans, 1231. — Ratification par Jeanne, femme de Foulques *de Mari* (de Mer), de la vente faite à l'abbaye pour 30 livres, d'un pré situé près Coulangé, 1246. — Vente à l'abbaye par Eudes *de Mari*, chevalier, pour 120 livres du fief de Garnache, paroisse de Beaumont, 1255. — Autre vente par Pierre Noël de la moitié de trois quartiers de pré à Vaufriau, paroisse de Nouans, 1257. — Ratification par Rose, veuve de Bartholatus Sanctius, de la vente faite par celui-ci à Villeloin, de tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Beaumont et de Coulangé, le dit Bartholatus étant de son vivant *condonatus* de l'abbaye, 1260. — Compromis entre les religieux et Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, choisissant pour arbitres, chargés de régler leurs différends, Geoffroy évêque du Mans et Geoffroy de Lavardin, 1267. — Autre compromis entre les religieux de Villeloin et les Chartreux du Liget, au sujet d'une chaussée élevée par les premiers et que les seconds prétendent nuisible à leur moulin de Chemillé, 1274.— Vente à l'abbaye par Guillaume Lane, valet, et Jeanne sa femme, de tout le droit qu'ils possèdent dans la dime de La Quarterie paroisse de Nouans, 1276.

H. 593. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1281-1635.— Vente pour 14 livres à l'abbé de Villeloin par Guillaume le Roux, dit Gachet, de tout ce qu'il possédait dans la dime de La Quarterie, 1281. — Concession par les religieux au chambrier de l'abbaye, prieur d'Ilys, de leurs domaines dans les paroisses de Chédigny et de Beaumont, 1282. — Confirmation, par Albert fils d'Alise, dame de Pouillé, de la donation faite par sa mère à l'abbaye de Villeloin, d'une rente de sept setiers de seigle, assignée sur ses biens de Francueil et sur sa maison des Oudes, 1282. — Vente à l'abbaye par Robert et Guillaume *de Pareio*, damoiseaux, de la huitième partie des dimes qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Martin-de-Mazières et de diverses autres redevances, 1284. — Vente, pour huit livres, à l'abbé Geoffroy, par Morellus et sa femme Medelina, de cinq setiers de mouture, assignée sur le moulin de *Tuffello*, 1298. — Vente à Huguet de Notz, infirmier, par Geoffroy et Colin, d'une maison à Villeloin, pour 18 livres, 1317. — Autre vente aux religieux d'un quartier de pré, pour 50 sous, 1321. — Enquête par témoins, qui prouve que la chapelle du château de Montrésor est du patronage de l'abbaye, 1324.— Bail à rente, pour 26 sous, d'une maison à Villeloin, 1351. — Bail emphytéotique, pour 5 sous de rente, à Jean-Fauchier, dit de Poitou, d'un jardin à Villeloin, 1455. — Lettres du Roi Louis XI au sujet d'un différend pour la coupe de trois arpents de bois, entre les religieux et Antoine de Prie, baron de Buzançais, 1481. — Vente à l'abbaye par Jean Picard, dit l'Escrivain, de prés, entre les moulins de Vaufriau et de La Borde, 1503. — Lettres patentes de François I[er], portant commission donnée à l'abbé de Villeloin et au procureur du Roi à Loches, contre Méry Guenant, seigneur de Saint-Cyran, pour abattis de bois par lui fait dans les bois de Gastines appartenant à l'abbaye, 1523. — Arrêt du parlement adjugeant à Jacques Leroy abbé de Villeloin, le droit de seigneurie sur le lieu du Fresne, 1544. — Lettre de profession de frère Jacques de l'Hommeau, en présence de Pierre Brunet, prieur, et de Michel de Marolles, abbé commendataire de Villeloin, 1635. — Confirmation par l'abbé Michel de Marolles de l'exemption de dimes accordée par un de ses prédécesseurs, Antoine de Bruyères, à tous les héritages dépendant de la chapelle de Notre-Dame, fondée dans le château de Montrésor, 1627.— Signature autographe de M. de Marolles.

H. 594. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1350-1710.— Acquêt fait par l'abbé Jean Gati-

neau, de Renault de Vontes, de tout ce que celui-ci possède en la paroisse d'Aubigné, pour la somme de 30 sols, 1350. — Échange entre les religieux et Jean Jousselin et sa femme, qui cèdent tout ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Villeloin et de Coulangé, pour 10 boisselées de terres situées près le pont de Montrésor, 1464. — Bail emphytéotique par noble homme messire Berruyer, écuyer, seigneur de St-Germain et de La Regnaudière de deux arpents de terre, près le Fresne, pour 2 boisseaux de froment, une poule et 6 deniers de cens, 1474. — État des terres et dépendances du lieu du Fresne, situé en la paroisse de Chemillé, 1541. — Déclaration par Étienne Bonet, de plusieurs domaines pour lesquels il doit à l'abbaye 2 setiers de froment, 1499. — Procédure entre messire Jacques Leroy, abbé de Villeloin, et les tenanciers du lieu du Fresne, afin d'en opérer le retrait féodal, 1536 à 1541. — Copie de lettres royaux de François Ier qui déclarent que le bailli de Villeloin a bien jugé, en autorisant l'abbé à effectuer le retrait féodal, et condamnant les défendeurs aux dépens, 1544. — Acquêt par Monseigneur Jean de Larochefoucauld, abbé de Marmoutier, Cormery et Villeloin, de plusieurs pièces de terre et de pré en la paroisse d'Aubigné, 1573. — Copie d'un bail fait par messire Michel de Marolles, conseiller et aumônier du Roi, abbé des abbayes de Villeloin et Baugerais, à Jean Fouquet, marchand, demeurant en la ville de Beaulieu, de tous les biens et tous les revenus temporels de l'abbaye, pour 6,400 livres, 1653-1672.

H. 595. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier.

1538-1789. — Procédure entre les religieux et le chevalier d'Aunay, seigneur usufruitier de Chenonceau et des Ouldes, au sujet d'une rente de cinq setiers de seigle, due aux religieux en vertu d'une donation faite à leur abbaye en 1282, par la dame de Pouillé, alors seigneur des Ouldes, 1719. — A l'appui de cette procédure, se trouvent plusieurs pièces de 1538 à 1691 qui constatent les droits des religieux. — Baux à ferme par les religieux : à Nicolas Coulloux, marchand boulanger, demeurant au bourg de Villeloin, de l'herbe de 3 quartiers de pré, paroisse de Coulangé, plus 10 boisselées de terre pour 40 livres, 1784 ; de la métairie de La Bergerie, paroisse de Coulangé, à Pierre Sabard et à Jacques Fauchère, laboureurs de la même paroisse pour neuf années, 1784 ; — du lieu de La Riperie, même paroisse de Coulangé, plus un pré, situé derrière la roue de l'ancien moulin du Pont-Boureau, à Michel Claveau, marchand drapier en la paroisse de Villeloin 1776 ; — de la métairie de La Chemillière, avec une pièce de bois taillis qui en dépend, à François Pinault, fermier actuel, pour 9 ans, 1783. — Récépissés délivrés aux religieux, par les bureaux de la recette, du payement des impositions qui leur incombent pour les prieurés : de Saint-Sauveur d'Amboise, de Luçay-le-Mâle, de Cros, de Saint Martin-de-Vertou, d'Épeigné, de Francueil, et des paiements faits à divers ouvriers pour travaux exécutés, 1784 à 1789.

H. 596. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1583-1742. — Petit-Couvent. — Conférence qui constate qu'il est dû à la Chapelle-Regnault, 4 setiers de froment, par la frèche du Chêne-Auger, 1511. — Copie du testament de 1583, de Jean de Larochefoucauld, abbé commendataire des abbayes de Marmoutier, Cormery et Villeloin, par lequel il lègue à Villeloin une somme de 1200 livres, pour la fondation d'un obit. — Conférence de la frèche du Chêne-Auger, contenant 25 arpents 60 chainées, produisant 22 boisseaux et demi de froment, 1664 et 1665. — Échanges entre les religieux et diverses personnes, demeurant à Loches et dans la paroisse de Coulangé, de parcelles de terre et vignes, situées paroisse de Coulangé, 1642-1647. — Acquêt par les religieux, pour la somme de 40 livres, d'une maison appartenant à la veuve René Moreau, située au bourg de Villeloin, 1663. — Opposition par les religieux à la saisie de la récolte des blés de la frèche du Chêne-Auger, qui leur doit les arrérages de neuf années d'une rente de 4 setiers de froment, 1679. — Acquêt par les religieux pour 43 livres, sur François Fauchère, demeurant paroisse de Montrésor, de 6 chainées de pré, situées près le moulin de Montigny, paroisse de Beaumont, 1742. — Bail à ferme pour neuf années, à Louis de Sorbiers, paroisse de Villedomain, du moulin de Marly et de ses dépendances, 1729.

H. 597. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1637 à 1738. — Échange entre Christophe Fauchère, marchand, paroisse de Coulangé et Madame veuve de Lachapelle ; ledit Fauchère cède deux boisselées de terre labourable, situées paroisse de Coulangé, et reçoit en échange deux boisselées de terre, près le village de La Chasleryе, plus quatre chainées de terre,

près le même lieu, toutes ces terres dépendant du fief de l'abbaye de Villeloin, 1667. — Partage entre les descendants de défunt Nicolas Bourreau, des biens du défunt, situés au village de la Chasleryе, consistant en terres et vignes, 1671. — Bail à rente, par Antoine de La Roche, paroisse de Coulangé, à Guillaume Coudray, marchand serger, demeurant au bourg de Villeloin, d'un quartier de vigne, situé aux Cartes, pour 20 sous de rente, 1682. — Vente par Antoine de La Roche, aux religieux, de la rente de 20 sols, due sur ledit quartier de vigne, 1691. — Bail à ferme, par Jacques Leclerc, prieur de Villeloin, à Nicolas Proust, journalier, de La métairie de La Daunerie, pendant neuf ans, pour 6 livres tournois, la moitié des fruits et d'autres charges en cens et rentes, 1669. — Autres baux de la même métairie, de 1678 à 1736. — Bail à rentes et pour deux vies, par les religieux, à Nicolas Garnier, du lieu de La Pitouzerie, situé au bourg de Villeloin, 1673. — Procédures entre les religieux et Nicolas Garnier, au sujet de la maison appelée La Pitouzerie et des lieux de Bellebat et de La Barberie, 1637-1711. — Bail à Jean Mabilleau le jeune, greffier de la chatellenie de Villeloin, des biens et héritages appelés La Pitouzerie, Bellebat et La Barberie, pour 38 livres, en raison du mauvais état des lieux et des terres, délaissés et sans fumures depuis longtemps, 1712. — Nouveau bail des mêmes lieux, en 1738, pour 48 livres et certaines autres charges. — Baux de la dîme d'Iglas, paroisse de Coulangé, en 1772 ; — de la métairie du Breuil, même paroisse, 1787 ; — de la dîme de vendange, paroisses de Coulangé, Beaumont et Montrésor, 1788.

H. 598. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1678-1766. — Déclaration des revenus et charges de la mense conventuelle, petit couvent et offices claustraux, fournie au bureau des gens de main-morte, 1692. — Autre déclaration fournie en 1747, à nos seigneurs du clergé de France et à messieurs du diocèse de Tours ; les totaux de ces revenus et charges se décomposent ainsi:

	liv.	sols
Total des revenus des offices claustraux.	4127	»
Total des charges....................	1643	05
Reste net.............	2483	15
Total du revenu de la mense conventuelle et petit couvent, charges déduites...	3728	19
Total du revenu de la mense conventuelle et des autres offices, charges déduites	6212	14
Le monastère est imposé aux décimes à la somme de....................	2124	»
Il reste net...........	4088	14

Somme sur laquelle il faut pourvoir à l'entretien et à la nourriture des sept religieux, des hôtes, des domestiques et mendiants, et subvenir aux vimaires auxquelles ce revenu est fort sujet, à cause des rouères et girondes qui ravinent les terres et les entraînent dans la rivière et sur les prés, qui en sont aujourd'hui presque détruits, 1747. — Extraits des baux à ferme des diverses possessions de l'abbaye, fournis au bureau du contrôle de Villeloin, contenant 56 articles, sans date, mais vers 1755. — Acquisitions par les religieux de plusieurs lopins de terre, situés paroisse de Villeloin, près des murs de l'abbaye, 1693-1737. — État du revenu de l'abbaye, contenant l'évaluation en argent des différents objets de recette. Le setier (contenant 12 boisseaux) de méteil, 8 livres; de seigle et de mouture, 6 livres; d'orge, 4 livres 16 sols; d'avoine, 3 livres; un chapon, 12 sols; une poule, 8 sols; les poulets, 3 sols; la douzaine d'œufs, 3 sols; la paille, 5 sous le fagot; le chanvre, 5 sols la livre; la cire, 40 sous; une oie, 17 sous, 1755. — Bail par Dom Joseph Jolly, prieur de Villeloin, des caves situées paroisse de Montrésor, à Denis Vernon, cabaretier, 1720. — Baux à ferme par les religieux de 3 arpents de pré, appelés les prés de Sainte-Gemme, situés près Montrésor, 1722-1728 ; — de la métairie de La Cour d'Aubigny, située paroisse de ce nom, pour la somme de 90 livres et des charges considérables en grains, tant envers les religieux qu'envers le curé d'Aubigny, 1721 à 1742; — du pré appelé l'Isle-Aubert, paroisse de Coulangé, 1728-1738; — des fiefs, dîmes et terrages de Grenache et de La Billaudrye, situés paroisse de Beaumont, 1743; — de la métairie de la Feuillarde, paroisse de Coulangé, à Pierre Piquet, laboureur, pour neuf ans, 1739. — Enquête par témoins, faite à la requête du procureur de la cour de la châtellenie de Villeloin, contre Antoine Langeais, fermier de l'abbaye, et plusieurs particuliers qui ont fait des dégradations en abattant, sans en avoir le droit, beaucoup de chênes et d'autres arbres dans les bois de l'abbaye.

H. 599. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1529-1738. — AUMÔNERIE. — Enquête faite par Claude Hamelin, licencié en droits, et frère Jacques

Boutin, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, ou Renault-Maréchal, en l'église de Villeloin, au sujet d'une rente de 4 setiers de blé, qui avait été léguée par feu Renault-Maréchal aux chapelains de ladite chapelle, 1529. — Autre enquête au sujet d'une rente de 48 boisseaux de froment, due à la même chapelle par les détenteurs de l'héritage du Chêne-Auger, paroisse de Villeloin, 1541. — Rachat au prix d'une somme de 300 livres, d'une rente de 18 boisseaux de froment due à la chapelle par la veuve de Jean Michau, demeurant au faubourg de Loches, 1630. — Baux à ferme : de trois quartiers de pré, sis à la Corne de Montigny, paroisse de Coulangé, à divers particuliers, pour 25 livres et deux chapons, 1637-1746; — de deux arpents ou environ de vignes, appelé la vigne des Guenonais et situés à la planche de Cerelles, paroisse dudit nom, pour 30 livres, 1728-1738; — d'un arpent de pré, sis au lieu des Aubrais, paroisse de Coulangé, pour 30 livres, 1683-1690. — Papier du revenu de la chapelle Renault-Maréchal, contenant les noms des terres et héritages qui doivent des rentes à ladite chapelle, 1608. — Traité entre Dom Antoine Lucas, aumônier, et les révérends pères religieux, par lequel il cède son office d'aumônier, avec tous les revenus et bénéfices, pour être et demeurer à la congrégation, moyennant une pension de 400 livres; il jouira en outre, sa vie durant, du logis de l'Aumônerie, de sa pension monacale qui est de 100 livres, et il conservera sa qualité d'aumônier honoraire et sa préséance dans l'église et au chœur, 1676.

H. 600. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 102 pièces, papier. 1 plan.

1510-1788. — CELLÉRERIE. — Bail à ferme du revenu de la cellérerie, par frère Jean Couldray, cellérier de l'abbaye, à Gatien Couldray, demeurant paroisse de Saint-Michel-de-Villeloin, pour 9 ans, 1510. — Copie d'un bail fait par Jacques Leroy, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, abbé de Villeloin, avec le consentement de frère François de Clerteux, à présent cellérier, de 7 arpents 3 quartiers de terre de bruyères, dépendant de la métairie de La Torlière, paroisse d'Écueillé et appartenant au cellérier, pour 7 boisseaux et demi de froment, autant de seigle et 16 boisseaux d'avoine, 1564. — État du temporel de l'abbaye de Villeloin au 1er janvier 1766, messire François-Xavier Rigaud, chanoine, vicaire général et archidiacre de l'église cathédrale de Tours, étant abbé commendataire; les recettes s'élèvent à 10,486 livres 19 sols; les dépenses déduites il reste net 4,948 livres, 15 sols 4 deniers. — Baux à ferme à divers particuliers d'un arpent de pré, appelé le Pré-Robert, situé paroisse de Chemillé, de 1586 à 1738. — Procédure entre les religieux et les héritiers du sieur Danglade, au sujet de 2 quartiers de pré appelés Pré à Lerande et situés paroisse de Coulangé, que ledit Danglade avait usurpés et que sa fille avait vendus, 1671 à 1674. — Contrat de vente par Antoine Bonnequeau, prêtre et Guillaume Bonnequeau, son frère, à Antoine Prevost, paroisse de Saint-Michel de Villeloin, de trois boissellées de terres, situées au lieu appelé La Herse, en la paroisse de Chemillé, 1541. — Arpentage de différentes terres, situées dans les paroisses de Villeloin et de Coulangé, afin de parfaire 50 boisselées que les religieux redoivent à Simon Barault, sur un échange au moyen duquel ils ont acquis dudit Simon Barault le lieu et moulin appelé le Moulin du Pont-Boureau, 1622. — Estimation par experts, de la valeur dudit moulin, montant à 75 livres 10 sols, 1663. — Baux dudit moulin de 1667 à 1677. — Bail à rente par Dom Guillaume Foucher, prieur de Villeloin, à Fiacre Charutteau, du fief, terre et seigneurie de Garnache, y compris le pré appelé l'Etang-fondu, le tout situé paroisse de Beaumont, pour 65 livres et 10 douzaines d'œufs, 1687. — Autres baux des mêmes lieux de 1691 à 1733. — Plan du fief de Garnache, situé paroisse de Beaumont, fait en 1756. — Baux à ferme par les cellériers de l'abbaye à divers particuliers de 3 quartiers de pré dans la prairie du Breuil, paroisse de La Chapelle-Saint-Hyppolite, 1649-1682. — Estimation par experts des réparations à faire au moulin de Pont-Boureau, aux frais de Jean Berruyer ci-devant fermier dudit moulin, et procédure à ce sujet, 1637-1650. — Opposition par les religieux à la taxe de 92 livres qui par erreur avait été imposée à François Couldraye, leur meunier, 1678. — Bail des dîmes, fiefs et terrages de Garnache et de La Billanderie, paroisse de Beaumont-Village, et de l'Étang-Fondu, même paroisse, 1788.

H. 601. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 35 pièces, papier.

1333-1788. — INFIRMERIE. — Vente par Louis Vincent et Jeanne, sa femme, à Penny Vincent et Jacqueline, sa femme, d'une pièce de terre, située paroisse de Coulangé et qui dépend de l'Infirmerie, 1333. — Enquête faite par le bailli de Villeloin au sujet d'une rente due à l'Infirmerie, sur le village de La Ravière,

1534. — Acte constatant que l'infirmier a droit de prendre, pour le mottage des chaussées de son moulin, situé à l'Aubraye, de la terre dans le censif du trésorier de Tours, moyennant le payement de 2 sous par chacun an, 1447. — Échange entre l'abbé Simon de Confis et le prieur de Francueil, lequel cède à la mense abbatiale la moitié par indivis du lieu du Breuil, la maison et appartenances des Boursets ou Poulets, le tout sis à Chemillé, et l'abbé lui donne la moitié des dîmes de Coulommiers, 1451. — État sommaire de tout le revenu de l'office de l'Infirmerie et des charges qui lui incombent, 1603. — Autre état des mêmes revenus en 1662. — Baux à ferme par l'infirmier à Simon Mercellet, paroisse de Genillé, d'un quartier de pré pour 27 sols 6 deniers et un chapon, 1544; — à François Minet, des dîmes de lin, chanvre, pois, fèves qui se lèvent dans la paroisse de Saint-Michel-de-Villeloin, 1576; — à Silvain Jahan, du fief de La Lardière, paroisse de Loché, pour la somme de 3 livres et 2 poulets raisonnables, 1695. — Bail à ferme par Dom Yves Thavost, infirmier de l'abbaye, à Simon Nolles, couvreur, d'une maison avec jardin, ouches et appentis, située au bourg de Villeloin, 1607; autres baux de la même maison de 1669 à 1729. — Baux à divers particuliers de la métairie de La Cailletière, paroisse de Coulangé, 1750, 1771, 1788. — Confrontation de la métairie des Touches, en la paroisse de Nouans, baillée à Martin Doiny pour 29 ans, 1582. — Échange entre messire Jacques Leroyer, chapelain de Sainte-Barbe, paroisse de Saint-Laurent, et Étienne Thomas, demeurant au bourg de Nouans, de certaines terres et vignes, 1668.

H. 602. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1298-1746. — Pitancerie et Prévoté. — Acquisition par l'abbé et les religieux de Villeloin, sur André Benoit, du manoir de Maupouet avec toutes ces dépendances, situé dans la paroisse de Ceré, pour 50 livres, 1298. — Bail à ferme par frère Martin Mica, pitancier, à Jean Pellé, laboureur, d'un demi arpent de pré, appelé le pré du Pitancier, paroisse de Nouans, pour 5 livres et 4 poulets, 1577. — Autres baux du même pré de 1662 à 1670. — Bail à moitié par les religieux à Gaspard Devigne et Jean Revonnet, paroisse de Coulangé, des droits de la Prévôté pour cinq ans, pour la somme de 45 livres; ces droits consistent en amendes, droits de jeux de quilles, de festages, d'épaves et autres, 1551, 1680, 1691. — Autres baux des droits de dîme, de terrage, de lods et ventes du fief de La Bretesche, paroisse d'Orbigny, dépendant de l'office de la Prévôté de Villeloin, 1707-1787.

H. 603. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1563-1741. — Sacristainerie. — Bail à ferme de la métairie et du moulin de La Chenillière, paroisse de Coulangé, par le sacristain, frère Léonard Menoust, à Antoine Gantron, pour 19 ans, pour en payer 4 muids 10 setiers de blé, 12 douzaines de cercles, 4 chapons, 2 oies, la moitié des noix et 20 livres 5 sols, 1563. — Autres baux des mêmes lieux, de 1592 à 1741. — Retrait féodal de deux quartiers de pré, aliénés par autorisation de notre Saint-Père le Pape et des députés du clergé, le 23 décembre 1588, pour parfaire la somme de 22 écus sol, à laquelle l'office de la Sacristie avait été taxé, pour sa quote part de 15,065 écus imposés au diocèse, 1616. — Abandon par les femmes veuves des deux frères Allious, demeurant paroisse de Faverolles en Berry, de plusieurs pièces de terre et vignes, chargées envers l'abbaye de rentes considérables, dont les arrérages sont dus depuis plusieurs années et que leur état de misère les met dans l'impossibilité de payer, 1685. — Baux à ferme, à divers particuliers, de sept quartiers de pré, situés au lieu appelé le pré des Chambons, paroisse de Coulangé, 1638-1738. — Bail à François Jacquet Baronière, seigneur de Laforêt et autres lieux, de la maison et enclos de La Pitouzerie, situé au bourg de Villeloin, pour en payer, outre certaines charges, 50 sols de cens et rente seigneuriale.

H. 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1454-1763.— Bail emphytéotique par frère Simon, abbé de Saint-Sauveur de Villeloin et les religieux, à Jean Couldrette et Huguette, sa femme, de la paroisse de Saint-Michau de Villeloin, au profit et augmentation de la crosse de ladite abbaye, d'une place de maison avec jardin, d'une place d'appentis avec une cave, et d'une place de maison avec une ouche, à la condition de payer chacun an, au profit de la crosse, la somme de 5 sols de rente, à la secrétainerie 10 deniers de cens, et à l'office de la cellérerie 2 sous 6 deniers, 1454. — Les différents lieux qui font l'objet du bail, s'appellent Maisons des Chapelles, situés au bourg de Villeloin. — Baux des mêmes lieux, de 1707 à 1735. — Réduction à 15 setiers de blé 30 sols et 6 chapons, d'une rente de 30

setiers de blé, 30 sols et 6 chapons, due sur les lieux et héritages de la Cour d'Aubigny, paroisse d'Aubigny, consentie par messire Antoine de Bruyère de Chalabre, abbé de Villeloin, 1594. — Titres de possession des lieux de La Daunerie et de La Grange, en la paroisse de Coulangé, consistant en baux, contrats d'acquêt, arpentages, pièces de procédures, etc., 1598-1763. — Revenu de l'abbaye de Villeloin pour l'année 1628, montant à 5,871 livres, 16 sous d'argent, plus 585 setiers de blé, 3 porcs, 15 oies, 116 chapons, 125 poules, 108 poulets, 6 douzaines d'œufs, 19 livres de cire. L'arrêté de ce compte, fait de la main même de l'abbé de Marolles, est revêtu de sa signature autographe.

H. 605. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1364-1659. — Bois. — Vente par Guillaume Sabard et sa femme, demeurant paroisse de Nouans, à Regnault Durand et sa femme, même paroisse, d'une sergenterie qui dépend de l'abbaye, avec ses droits et usages dans le bois de Cloffy, pour 27 livres, 1364. — Procédure volumineuse des religieux contre divers particuliers qui avaient commis des déprédations dans les bois de Villeloin, 1539 à 1553. — Autres procédures intentées pour les mêmes causes à des habitants de diverses paroisses et condamnation de ces derniers, 1640-1659.

H. 606. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1480-1538. — Déclarations faites aux abbés de Villeloin par divers particuliers des paroisses de Villeloin et de Nouans, de pièces de terre qu'ils détiennent dans le fief et seigneurie de ladite abbaye, 1480 à 1538. — Procès entre Raymond Myer, sergent de la Cour de Villeloin, et Jean Delalaye, habitant le village du Puy, au sujet des droits de sergenterie dudit Raymond dans le bailliage de Cloffy, auxquels les habitants du village du Puy et de La Pinchaudière ont été de tout temps soumis, 1487. — Enquête par témoins devant Pierre Combault, verdier de Loches, par laquelle les religieux prouvent que dans les ventes des bois de Gâtines, ils se sont servis de leur marteau et non de celui du verdier, 1495. — Difficultés entre les religieux et le seigneur de Chaudenay, à cause des usages auxquels il prétendait dans lesdits bois, 1500. — Procédures avec d'autres seigneurs à cause des mêmes prétentions dans ces bois, 1502. — Enquête faite sur requête du procureur du Roi de la forêt de Loches, dans laquelle les témoins déposent que dans les ventes du bois de Gâtines, le Roi prend le tiers et les religieux deux tiers, 1508. — Transaction entre l'abbé et les religieux qui se disputaient la possession du marteau à marquer les bois ; ce marteau sera conservé au trésor de l'abbaye dont deux clés seront délivrées à deux religieux ; chaque fois que l'abbé demande ce marteau, un des deux religieux assiste au marquage et à la livraison du bois, qu'il doive servir à l'usage de l'abbé ou à celui des religieux, 1525. — Opposition par les religieux de Villeloin à la vente des coupes du bois St-Paul, faite par les gens du Roi, ce bois appartenant en entier à l'abbaye, 1535.

H. 607. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1539-1732. — Enquête, dépositions de témoins et procédures entre les religieux et les habitants des paroisses de Coulangé, Villeloin, Loché, Écueillé et autres, au sujet des droits d'usages dans les bois de Villeloin, notamment dans ceux de Chedon, de l'Aubrière, de Gaudet, de Gastines et de Cloffy ; plus un procès intenté à Simonnet de Mansabré, écuyer, pour déprédations commises par lui dans les mêmes bois, 1539-1552. — Arrêt de la cour de parlement en faveur des religieux, abbé et couvent de Clairveaux, annulant une sentence prononcée à tort contre eux par Antoine de Grand, maître particulier des Eaux et Forêts du Bailliage de Chaumont en Bassigny (imprimé), 1629. — Relevé du produit de la vente des coupes de bois de Cloffy, des années 1554 et 1555. — Procès-verbaux des réparations à faire aux moulins de l'abbaye et décisions du chapitre, qui sans la présence de l'abbé, autorise le marquage et abattage des bois nécessaires pour ces réparations, 1599. — Traité fait entre les religieux de Villeloin et les chanoines du chapitre de Saint-Aignan pour le débornement desdits bois, 1660 ; des observations écrites en marge de ces dernières pièces, il résulte que les religieux prétendent être seuls, et à l'exclusion de leur abbé, propriétaires des bois de Chedon et de Gaudet.— Copie de l'aménagement des bois de l'abbaye de Villeloin, 1732.

H. 608. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1538-1770. — Sentences rendues par le bailli de la châtellenie de Villeloin contre des particuliers de la paroisse de Nouans, auxquels défense est faite de mener

pacager leurs bestiaux dans les bois de Cloffy, 1538-1539. — Extrait d'un arrêt du parlement, par lequel l'abbé de Villeloin est maintenu en la propriété du bois de Cloffy, et les usagers dans leurs droits d'usages, 1553. — Procédures contre les Augustins de Châtillon à l'occasion d'une redevance de deux boisseaux de froment et quatre deniers, pour leur usage dans les bois de Cloffy, 1702. — Procès entre Jean Maingault, meunier, sous-fermier du moulin d'Épeigné, et les religieux ; le meunier demande que les religieux soient condamnés à faire remettre en état le moulin, presque détruit par les inondations de décembre 1760, tandis que ceux-ci prétendent que cette charge incombe à leur fermier général, Claude Chardonneau, marchand à Chissay, 1761-1770.

H. 609. (Registre.) — In-folio ; 181 feuillets, papier.

1669-1789. — Registre des actes capitulaires de l'abbaye de Villeloin. — Formules du serment à prêter par le secrétaire du Chapitre et de celui d'obédience que doivent les religieux provenant d'autres monastères. — Nominations de Dom François Moncelot aux fonctions de scribe, et au priorat, de Dom Jacob Lecler, 1669. — Résolution du chapitre d'emprunter pour les besoins très pressants du monastere. la somme de 1,000 francs, 1669. — Résignation en faveur d'un religieux de l'abbaye, par le prieur d'Écueillé, de son prieuré, moyennant une somme annuelle de 500 livres, 1673. — Nomination comme prieur de Dom Urbain Bodin, 1675. — Abandon par messieurs les anciens, d'une créance de 45 livres 17 sols, pour contribuer à la refonte des cloches, 1681. — Nominations au priorat : de Dom René Boisgaultier, 1687 ; de Dom Louis Le Maignen, 1696 ; de Dom René Cabaret, 1708. — Procuration donnée au Procureur de l'abbaye d'emprunter jusqu'à 5000 livres, pour se racheter de la capitation imposée au clergé, 1710. — Résolution adoptée par le chapitre de revendiquer judiciairement la possession des terres de La Pitonzerie, de Bellebat et de La Barberie qui avaient jadis appartenu à l'abbaye : après un long procès, les possesseurs actuels ruinés consentent à céder tous leurs droits pour 210 livres, 1712. — Envoi à Paris en qualité de délégué des religieux, de Dom Étienne Dufaur, prieur, afin de terminer, s'il est possible, tous les différends existants entre lesdits religieux et messire Justin de Lée, abbé commendataire, 1714. — Baux du prieuré d'Amboise, de la seigneurie d'Hys, du prieuré de Crotz, du prieuré de Francueil, 1715. — Acte capitulaire qui conclut de s'en tenir à l'estimation faite par expert, des bois brûlés le 1er avril 1716. — Nomination de Dom Gilles de Gennes comme conventuel, 1717. — Propositions de l'abbé, messire Justin de Lée, abbé commendataire, afin de terminer tous les différends entre les religieux et lui, ces propositions qui concernent le partage des revenus temporels de l'abbaye, sont agréées, 1717. — Baux des métairies de La Pitancerie, de l'Aumônerie, de La Torrèlière, de Pelvoisin, du prieuré de Crotz, 1755 : — des métairies des Tremblères, de La Chalerie, du Breuil, de La Bergerie ; des prieurés de Saint-Pantaleon, de Saint-Denis-de-Lucé, de Saint-Martin-de-Vertou ; — des métairies de La Chenillière et de la Tour d'Aubigny ; — des dîmes et terrages de Beaumont, et des fiefs de Grenache et de La Billaudère, 1755 à 1788. — Acte d'institution comme prieur, de Dom-Jacques Emmanuel Charpentier, 1787.

H. 610. (Registre.) — In-folio ; 196 feuillets, papier.

1680-1712. — Lieve déclarative de recette de tout le revenu des religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Villeloin. — Tableau alphabétique des noms des personnes et des lieux qui doivent des dîmes, cens et rentes. — L'abbé doit à la mense conventuelle 210 livres par an, plus à chaque religieux 8 setiers 6 boisseaux de méteil, le chauffage, le vin, etc. ; chaque religieux a droit à 5 poinçons de vin ; c'est le fermier général qui est chargé par l'abbé de fournir aux religieux tout ce qui leur est dû. — Le fermier général est obligé, par son bail, à fournir, à titre d'avances, à toutes les charges qui incombent à l'abbaye ; il doit entre autres donner à l'aumônier 40 setiers de mouture pour être distribués aux pauvres. — La métairie de La Donnerie, achetée au moyen des deniers légués par l'abbé Jules de la Rochefoucault, est affermée en 1676, pour 50 livres et 2 chapons par an. — La bibliothèque léguée par l'abbé de Cosnac a été vendue pour 1500 livres, qui placés, rapportent 75 livres. — Noms des métairies et des moulins appartenant à l'abbaye, ces métairies sont au nombre de 21, les moulins au nombre de 4. — Les prieurés dont les noms suivent doivent, en remplacement de dîmes, payer aux jours de certaines fêtes : Épeigné 18 livres, Crotz 12, Bueil 12, Vertou 10, Francueil 6, Écueillé 12, Vou 5, Villantrois 6, Chissay 6, Luçay 6, La Riche 6, l'Isle d'Amboise 6 livres. — Détail des revenus des officiers claustraux. — Le chapitre de Saint-Gatien de Tours doit à l'Infirmerie, à cause de

sa grande dîme de Loché, par période de 3 ans, 5 setiers de froment, 5 setiers de seigle, 5 setiers d'orge, 5 setiers d'avoine et 3 agneaux.

H. 611. (Registre.) — In-quarto; 186 feuillets, papier.

1673-1783. — Liève déclarative de recette du revenu des religieux, prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-Sauveur de Villeloin, par Dom Antoine Delahaye, cellérier et procureur en 1673. — Revenus de la mense abbatiale: il est dû, par l'abbé pour les réparations à l'église, cloître, dortoirs, chapitre, réfectoire, cuisine, cellier, suivant un concordat du 22 octobre 1666, six cents livres par an; à chaque religieux 8 setiers 6 boisseaux de méteil, ou 5 setiers 8 boisseaux de froment et 2 setiers 8 boisseaux de seigle, puis une certaine quantité de blé, à partager entre les religieux pour la suppression de l'office de boulanger; il doit encore à chaque religieux, diacre ou au-dessus, 5 pièces de vin, et 2 pièces aux religieux non diacres. — Tous les officiers séculiers de l'abbaye, tels que bailli, procureur, greffier, le notaire de Villeloin-Coulangé et d'autres paroisses, les verdiers, garde-bois, métayers et meuniers reçoivent chacun une poule; les métayers et meuniers sont environ trente. — Relevé des revenus des divers offices. — Le registre se termine par les charges imposées à chaque office. — Les prieurés ci-après doivent des dîmes aux différentes fêtes : Épeigné, Crotz, Vueil, Vertou, Francueil, Écueillé, Vou, Villantrois, Luçay, La Riche, Chissay, L'Isle d'Amboise, Seur.

H. 612. (Registre.) — In-folio: 110 pages, papier.

1752-1788. — Liève des prieurés non unis dépendant de l'abbaye de Villeloin. — Les prieurés : d'Épeigné, consistant en maison priorale, grange, écurie et autres bâtiments, cour, coursière, jardin, une métairie, moulin, borderie, rentes, prés, vignes, cens, lods et ventes, affermée en 1741 pour 545 livres et autres charges; — de Saint-Pantaléon de Sur, consistant en une petite maison et une vigne, le tout en un seul tenant, loué en 1749 pour 210 livres; — de Saint-Sauveur d'Amboise, baillé à ferme au sieur Pic-Paris, maître de poste à Amboise, à 396 livres, plus 55 livres de décimes en 1744; et au même en 1790 pour 590 livres; — de Lucé-le-Mâle, consistant en terres labourables, prés, vignes, cens, rentes, dîmes, terrages, droits seigneuriaux et féodaux, affermée en 1750 pour 200 livres; — de Crotz, consistant en prés, terres, terrages et autres dépendances, affermée en 1747 pour 230 livres; — de Vou, affermé en 1787 pour 650 livres. — La métairie de La Gardette, dépendant du prieuré de Sur, située en Berry, paroisse de Fougères, consistant en maison, grange, étable, toit à bêtes, cours, coursières, ouches, jardins, terres labourables et autres, prés et pâturaux, est affermée en 1743 pour 130 livres, plus 45 livres par an à l'hôpital de Champigny-en-Beauce.

H. 613. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Prieuré d'Écueillé. — Bail à Louis Couet et Claude Bastard, marchands, par François Gaultier, curé de Saint-Jean-sur-Indre, et titulaire de Notre-Dame d'Écueillé, du temporel dudit prieuré, pour 399 livres, mais avec défense de faire pacager dans les bois.

H. 614. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Prieuré d'Hys. — Bail par les religieux à Jean Drouet Chalus, négociant à Saint-Aignan, des biens du prieuré d'Hys, paroisse de Genillé, pour 600 livres par an.

H. 615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1788. — Prieuré d'Orfeuille. — Bail à Louis Parfu, laboureur, par Dom Edme Gounot, religieux de Saint-Germain-des-Prés, prieur titulaire de Sainte-Agnès d'Orfeuille, paroisse de Chédigny, du revenu temporel dudit prieuré, pour 300 livres par an.

H. 616. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1141-1786. — Prieuré Saint-Médard de La Riche. — Accord passé en présence de Hugues, archevêque de Tours, entre les abbés de Villeloin et de Saint-Julien, au sujet des églises de Sainte-Marie et de Saint-Médard, 1141. — Aliénation moyennant 500 livres de quatre chaînées de terre faisant partie du jardin du prieur de Saint-Médard, pour servir au rétablissement de la maison dudit prieuré, 1651. — Bail à Alexandre Trahan, marchand, par messire François Forget, sieur de Feuillouze, prieur de Saint-Médard, de 2 arpents de pré, en une pièce appelée pré de la Gloriette, située paroisse de

Joué, pour 70 livres par an, 1661. — Autres baux du même pré de 1668 à 1772.— Baux à ferme de sept quartiers de pré situés en la prée de Bois-Jesus, paroisse de Fondettes, 1569 à 1676. — Déclaration de ces sept quartiers de pré, faite par-devant Jacques Périer, notaire au bailliage du duché et pairie de Luynes, par messire Pierre-Joseph de Juge de Brassac, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine de Tours, prieur de Saint-Médard, 1786. — Pièces de procédure par les religieux de Villeloin contre le prieur do Saint-Médard, qui prétend n'être pas sujet à la rente de 6 livres réclamée par lesdits religieux de Villeloin, et condamnation du prieur, 1727.

H. 617. (Registre.)— In-folio; 59 feuillets, papier, 1 plan.

1790. — Sommier des domaines, cens et rentes du prieuré Saint-Médard, dressé en 1790 sur la requête de messire Pierre-Joseph de Juge de Brassac, prieur, par Philippe Lesourd, notaire et commissaire en droits féodaux. — Plan géométral en quatre parties, contenues sur la même feuille, des domaines de Saint-Médard, levé en 1788 et 1789. — Ces domaines consistent en: 2 petits arpents ou 160 chaînées de pré, en la prairie de La Gloriette, paroisse de Joué; — sept quartiers de pré en la prairie de Bois-Jésus, paroisse de Fondettes; — le prieuré de Saint-Médard, paroisse de La Riche, dont dépendaient l'église, la sacristie, l'ancien cimetière, la chapelle Saint-Médard et le jardin au nord qui réunis, doivent 80 livres de rentes et un denier de cens; — le lieu des Touches, maison de campagne du sieur Joseph Cartier-Cuisnier, paroisse de Ballan, doit 18 livres 8 sols 3 deniers de cens et rente; — la prairie Ragueneau, dépendant des Touches, 21 sous 6 deniers de cens; — l'église de Tours, à cause des grandes dîmes de Saint-Genoulph, 1 setier de seigle; l'église de Saint-Martin, à cause des grandes dîmes d'Azay-sur-Cher, 50 livres d'argent; — le chapitre du Plessis-lès-Tours, à cause de la fondation de son église, 5 sous; — le sieur André Cartier, sieur de Bois-Renault, paroisse de Ballan, 10 sous de rente.

H. 618. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1672-1722. — Prieuré de Vou. — Bail à Louis Gadin, notaire, par Dom Noël Mars, religieux à Marmoutier, agissant comme fondé de pouvoir de Dom Joseph Miniard, prieur titulaire de Saint-Pierre de Vou, des terres, métairies et dépendances dudit prieuré, pour 600 livres, 1687. — Autres baux du même prieuré de 1718 à 1722. — Procès-verbaux des réparations à faire aux bâtiments, dressés à la requête des fermiers, en 1672, 1675 et 1736.

H. 619. — 1 Plan.

XIXe siècle. — Plan visuel de l'abbaye de Villeloin-Coulangé; église et bâtiments claustraux. — Copie moderne par M. Aristide Suire, géomètre, d'un plan ancien appartenant à M. Mondin, propriétaire à Villeloin.

PRIEURÉS ET COUVENTS.

AUGUSTINS DE CHINON.

H. 620. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1334-1790. — Abandon par les héritiers de feu Noël Castillon et Catherine Delanoue sa femme, aux religieux Augustins du prieuré de Chinon, d'une rente annuelle de 15 sous et un chapon, à la charge de dire les vigiles de Saint-Jean-Baptiste et une grande messe et litanie, 1597. — Cahier intitulé: mémoire et extrait des fondations faites dans le couvent des Augustins de Chinon, depuis son établissement vers l'an 1333 jusqu'en l'année 1726; la plus ancienne fondation cependant qui y soit relatée, remonte à 1455 et la dernière ou plus récente, descend jusqu'à 1722. — État des fondations que ces religieux doivent acquitter dans leur église; les services sont indiqués pour chaque jour de la semaine, 1728. — Les sieurs Charles Arnoul, chirurgien, et Thomas Arnoul, boulanger de la ville de Chinon, reconnaissent devoir aux religieux et couvent des Augustins, une rente de 18 livres 14 sols, 1680. — Procès entre les religieux et messire Philippe Dreux, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes, habitant ordinairement Paris, et pour le moment sa maison du Vaugaudry, paroisse de Parilly, lequel a accepté la cession, par la veuve de Charles Arnoul, pour cause de dettes, d'une maison et dépendances située commune do Ligré, laquelle maison doit aux religieux, une rente de 8 livres et 6 poulets; saisie de ladite maison par les religieux et arrangement final du différend entre les religieux et les héritiers dudit Philippe Dreux, 1685-1710. — Bail par les Augustins à Jean Fourault, journalier, d'un

logis situé à Chinon, proche le jardin desdits religieux, pour la somme de 6 livres, 1762.

AUGUSTINS DE PAULMY.

H. 621. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1585-1778. — Fondation en 1585, par René de Voyer vicomte de Paulmy, de La Roche de Gennes, seigneur d'Argenson, grand bailly de Touraine, de l'église de Sainte-Croix de Paulmy. — État des fondations et dons faits au couvent des Augustins de Paulmy en 1615, par Louis de Voyer, seigneur de Paulmy. — Érection de la cure de Paulmy, par Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy, 1659. — Consentement donné par le seigneur de Ferrière à l'élection du titulaire de ladite cure, et décret de l'archevêque Victor Le Bouthillier, 1659.— Fondations et rentes annuelles en argent et nature en 1672. — Réquisition des révérends pères, pour le payement de leur rente de l'année 1686, à Madame de Beauveau, veuve de Jacques de Voyer. — État des frais, faits par les religieux, contre René Touches, fermier de Paulmy, 1689. — Acquisition du droit d'amortissement sur une chenevière acquise par les religieux, 1739. — Baux à moitié de la métairie des Joannets, située en la paroisse de Neuillé-le-Lierre, par les religieux à Pierre Chichery, 1747. — Déclaration des Augustins pour le couvent et la cure à M. d'Argenson, 1689. — Autre déclaration, donnée à l'assemblée générale du clergé de France pour l'année 1730.

AUGUSTINS DE TOURS.

H. 622. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1775-1790. — Procuration donnée par les religieux et couvent des Augustins de Tours au père François Savay, religieux, l'autorisant à toucher tous fonds, soit arrérages de rentes, de baux, etc., et en général gérer les intérêts temporels de la communauté. — Bail par les religieux à François-Michel Clémençon pour 29 années, d'une maison située rue de la Galère, moyennant 150 livres, 1780. — Autre bail en 1785 à René Rouillard, d'une autre maison, rue de la Galère, pour 9 ans, au prix de 115 livres. — Bail à ferme par révérend père Edme Boyard, procureur desdits religieux, à Gatien Boudonneau, pour 9 ans, du lieu et métairie de La Thuilerie, situé dans la paroisse d'Athée. — Il y a dans cette petite liasse différentes pièces relatives à l'acquisition par ledit Clémençon de l'église, maison et domaine des Augustins, 1791.

H. 623. (Registre.) — Grand in-folio; 246 feuillets, papier.

1760-1790. — Registre sans titre, relevant les recettes et dépenses, additionnées chaque semaine, et arrêtées tous les trois mois par certains membres de la communauté. — Les recettes qui proviennent en grande partie de la Sacristie, et de quelques rentes et fondations, s'élèvent en moyenne à 1100 ou 1200 livres par trois mois; les mises ou dépenses, ayant toutes pour objet des aliments ou des objets de première nécessité, s'élèvent en moyenne à 1000 livres ou environ, de sorte qu'il restait à chaque arrêté un léger excédant dont on tenait compte à la maison mère. — En somme, le registre ne contient aucune particularité intéressante, mais il fait connaître la valeur des objets au XVIIIe siècle.

BARNABITES DE LOCHES.

H. 624. (Registre.) — In-folio; 416 feuillets, papier.

Vers 1680. — Table par ordre alphabétique des noms de tous ceux qui, à un titre quelconque, doivent des rentes au collège des Barnabites de Loches. — Inventaire des titres et des rentes du couvent et collège des Barnabites de Loches et de Beaulieu; les pièces analysées remontent à 1575. — Guillaume Quentin, fils de maître Guillaume Quentin, maire de Loches, étant grièvement malade à Paris, lègue et donne au collège de Loches la somme de 4 livres de rente annuelle, 1602. — Antoine Ysoré, abbé de Saint-Cyprien en Poitou, fondateur de l'ancien collège de Loches, donne à ce collège, par contrat de 1575, une rente annuelle de 100 livres; par un nouveau contrat entre les maire et échevins de Loches, les Barnabites et l'abbé de Beaulieu, ce dernier s'oblige, lui et ses successeurs, à servir cette rente. — Messire François de Vouvres, vicomte d'Azay et Fontenay, fait aux Barnabites établis au collège de Loches, don d'une rente de 37 livres 10 sols, pour fondation à perpétuité dans l'église dudit collège, d'une messe pour lui, ses parents et amis; il leur donne en outre une somme de 100 livres, une fois payée, 1668. — Vente par messire René de Baillou, seigneur des Cognées, paroisse de Lucé-le-Mâle, aux prieur, chanoines et chapitre de l'église royale et col-

légiale de Notre-Dame du château de Loches, d'une rente annuelle de 27 livres 15 sols 6 deniers, 1654 ; par jugement de 1679, les héritiers de messire de Baillon sont condamnés à payer cette rente et les arrérages échus. — Donation, en 1667, par demoiselle Jeanne Magnier, veuve de noble Antoine Mauduit, seigneur de La Perruche, habitant Loches, de la somme de 300 livres tournois, en laquelle messieurs les maire et échevins ont été condamnés envers ledit défunt seigneur de La Perruche, en 1643. — Tout ce registre ne contient que les contrats de rentes constituées à titre de fondation, ou assignées sur des immeubles par des bourgeois ou artisans de la ville de Loches.

H. 625. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1669-1776. — Acquêt par les Barnabites sur Charles Machefert, seigneur de La Frillière, des fiefs de Lougny, du Portail, de La Verrerie, de la métairie de Soucharée, de La Blonnerie, du moulin du Motage et dépendances au prix de 8,800 livres, 1700. — Subrogation des créanciers du sieur de La Frillière, à l'effet de toucher en son lieu et place, le prix de la vente, 1700. — Correspondance entre les Barnabites et les Ursulines de Tours, au sujet de l'emprunt de 13,800 l. que ces dames leur avaient consenti, 1701-1702 ; — Pressés par des besoins d'argent, les pères Barnabites vendent aux Chartreux du Liget, au prix de 11,000 livres, les terres acquises de Charles Machefert, 1719. — Publication de la vente des biens et héritages dépendant de la succession de défunt messire René de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Mesne et des Échevées, et de dame Madeleine Legros, son épouse, en vertu d'un arrêt du parlement obtenu par Dom Fortuné Berthonnet, supérieur des Barnabites, et messire du Lacq, chevalier, seigneur de Tresfontaine, créanciers du défunt, 1682 ; ces biens sont : une maison, sise aux halles de Saint-Genoulph, les métairies de La Pique et ses dépendances, sise aux faubourgs de Saint-Genoulph, de La Bardellerie, de La Brigaudière, de Brize-Paille ; la terre, château et maison seigneuriale des Échevées. — Fondation en faveur des Barnabites, par Claude Dupont, veuve de Joachim Fermé, d'une rente de 10 livres, assignée sur une maison joignant le jardin du collège en la ville de Loches, 1671. — État des biens de la succession de défunte Madame de Mesne ; cahier volumineux désignant avec précision l'étendue, les qualités et la situation des nombreuses parcelles de terre, prés, vignes et bois, XVIIe siècle. — Adjudication au prix de 14,010 livres, des biens situés à Saint-Genoulph, qui dépendent de la succession de messire de Saint-Martin, seigneur de Mesne, aux Barnabites de Loches, conjointement avec les sieurs Gilles et Michel Bonneau, tous créanciers de la veuve Saint-Martin, dame de Mesne, 1685. — Dans le partage de ces biens acquis en commun, les pères Barnabites retiennent le 2e lot qui est la métairie de La Bardelière, 1685. — Description détaillée de cette métairie, 1685. — Bail à moitié par les religieux à Michel Bonneau, marchand à Saint-Genoulph, de la ferme de La Bardelière, 1687. — Quittance donnée aux pères Barnabites par haute et puissante dame, Madame Anne Phelippeau, comtesse de Chavigny, etc , des lods et ventes payés par eux à cause des acquisitions de partie de la survivance du seigneur de Mesne, 1687. — Procès entre les Barnabites et les héritiers de défunte Claude Dupont, veuve de Joachim Fermé, à propos d'une rente de 10 livres fondée par cette veuve, et que depuis 10 ans lesdits héritiers refusent de servir, 1699-1702. — Réduction de 27 livres 15 sols sur le montant de sa ferme, accordée par les Barnabites au sieur Francqlin, leur fermier, de la métairie de La Bardellière, à cause de la perte en bestiaux qu'il vient de subir dans l'épidémie, 1749.

H. 626. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 57 pièces, papier.

1660-1723. — Transaction entre les maire et échevins de Loches et le sire de La Rabastière, fils de messire Gilles de La Rabastière, écuyer, sieur de Chevreuse, conseiller du Roi, etc., au sujet d'une rente seigneuriale et féodale de 18 livres 15 sous, rachetable par la ville de Loches et dont la ville demeure déchargée, 1660. — Autre transaction entre les maires et échevins, et les prieurs, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de Loches, au sujet d'une somme de 6,000 livres, léguée jadis audit chapitre, par messire Antoine Izoré, abbé commendataire de Saint-Pierre de Preuilly, prieur de ladite église, à la condition d'entretenir 6 boursiers au collège de Loches, fondé par ledit abbé : — cette clause n'ayant pas été exécutée, les maire et échevins demandent le compte de la gestion de ces fonds que les religieux refusent ; accord final au moyen d'un certain emploi des fonds, 1661. — Procès-verbaux du consentement des habitants des paroisses intéressées, à l'établissement d'une communauté religieuse au collège de Loches ; ce sont les pères Barna-

bites qui sont désignés, 1664-1666. — Transport de plusieurs contrats fait par le chapitre de Loches aux maires et échevins qui les cèdent ensuite aux Barnabites, 1666. — Réunion du chapitre de Loches au collège, en faveur des Barnabites, 1666. — Nouvelles contestations dans lesquelles interviennent les Barnabites, au sujet du legs susdit de 6,000 livres, destinées à l'entretien de 6 boursiers au collège de Loches, dirigé actuellement par lesdits religieux, 1699.— Acquisition pour 60 livres par les pères Barnabites, de l'emplacement d'une maison toute en ruine, située au faubourg, près la Porte-aux-Cesnes, et appartenant à Louis Duret, 1700.

H 627. (Registre.) — In-folio; 535 feuillets, papier.

Vers 1680. — Cartulaire du couvent et collège des Barnabites de Loches et de Beaulieu, contenant tous les contrats jusqu'en l'année 1680. — Contrat de constitution dudit collège entre les maires et échevins de la ville de Loches et les révérends pères Barnabites en la personne de Dom Claude Pillé, supérieur desdits religieux, avec le consentement de Monseigneur le duc de Saint-Agnan, gouverneur des villes et château de Loches et Beaulieu. — Règlement fixant les matières à enseigner, le mode d'enseignement et les droits et devoirs des maîtres et des élèves, et limitant à 60 le nombre des pensionnaires, 1665. — Cession par le chapitre de l'église de Notre-Dame de Loches à MM. de la ville de certaines rentes, retrocédées ensuite par ces derniers aux pères Barnabites, pour le collège.— Vente par messire René de La Mothe, seigneur de Selennes, paroisse de Subtray, à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Loches, d'une rente de 50 livres, plus tard employée au profit des boursiers du collège, 1660. — Constitution par les maires et échevins de la ville de Loches, au profit du collège des Barnabites, de rentes inscrites à titre d'hypothèque sur des immeubles de la ville ou sur des terres situées en différentes paroisses. — Ces titres, très nombreux, sont résumés avec beaucoup de soin sur deux tables au commencement du registre.

H. 628. (Registre.) — Petit in-folio; 456 feuillets, papier et 4 feuilles détachées.

1680. — Inventaire des titres du couvent et collège des Barnabites de Loches et de Beaulieu. — Cet inventaire n'est qu'un relevé très sommaire des titres qui remontent à 1577. — Extrait d'une lettre patente de Henri III donnée à Blois, qui impose à la somme de 4,000 livres toutes les villes et villages dépendant de l'élection de Loches, pour la dotation du collège, 1577. — Permission de messire Le Bouthillier, archevêque de Tours, aux pères Barnabites, d'accepter la direction du collège, 1665. — Traités entre les Barnabites et les maires et échevins de Loches, ratifications, approbations, consentements des diverses autorités et des habitants, de 1665 à 1667. — Constitution par Gilbert de Bernot, seigneur de La Ferrandière et dame Magdalène de La Mothe, son épouse, d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, au profit des chanoines et chapitre de l'église de Notre-Dame du château de Loches, contre la somme de 3,000 livres, par lui reçue desdits chanoines et chapitre, 1659. — Extrait d'un acte par lequel Alexandre Barbier, chirurgien, à Loches, reconnaît devoir au collège de Loches, la somme de 8 livres 7 sous 6 deniers de rente, assise sur une maison à lui appartenant et située proche le carrefour des pores, 1677. — Cession par les Barnabites au sieur Cosson, marchand à Loches, de la somme de 97 livres, 3 sous 6 deniers qui leur est due à titre d'arrérages d'une rente, par les héritiers de la veuve Chambille, 1676. — Acte par lequel Étienne et Charles Doucet reconnaissent devoir aux religieux, cessionnaires des maires et échevins de Loches, une rente de 4 livres 6 sous 8 deniers, sur une maison située rue de la Voie-Neuve, à Loches, 1694. — Acte de vente pour 1,400 livres aux Barnabites, par Marie Touchard, fille émancipée, du lieu et closerie de Vauchignard, situé au faubourg de Gesgon, paroisse de Loches, contenant 2 arpents, 3 quartiers de vigne, maison, jardin, 1685. — Des quatre feuilles volantes, 3 contiennent des portions d'inventaire et la 4e un règlement des maisons de l'ordre.

H 629. (Registre.) — In-folio; 311 feuillets, papier.

Vers 1680. — Livre des rentes et revenus cédés par les chanoines de Notre-Dame du château de Loches aux pères Barnabites du collège de ladite ville. — Par contrat de l'année 1575 et par un nouveau de 1665, M. l'abbé de la Sainte-Trinité de Beaulieu s'est obligé, lui et ses successeurs, à payer au collège une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres. — René de Changy, sieur de Villeruit, vend aux maires et échevins des villes de Loches et Beaulieu 37 livres 10 sous

de rente pour la somme principale de 600 livres, rente transférée ensuite aux Barnabites, 1621. — Les prieurs, chanoines et chapitre de Notre-Dame doivent aux Barnabites une rente de 50 livres, 1665. — Les héritiers de Michel Franjeul, sieur de La Bouchardière, doivent aux pères Barnabites une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers, 1671. — Acquêt par les Barnabites, sur messire Louis de Menou, seigneur de Boussay et de Genillé, d'une rente de 37 livres 10 sous, 1670. — Les héritiers de messire François Roy, procureur au siège royale de Loches, transfèrent aux Barnabites une rente de 38 livres 17 sous 9 deniers, 1669 et 1670. — Acquêt par les Barnabites d'un contrat de 30 livres de rente sur Gabriel Collin, seigneur de Vallé, moyennant la somme principale de 600 livres, 1691. — Messire René Baillou, seigneur des Cognées, et ses héritiers doivent aux religieux une rente de 27 livres 15 sous 6 deniers, à eux transférée par les maire et échevins de Loches, 1665. — Claude de Mons, seigneur de Saing, paroisse de Saint-Jean-de-Sauve en Poitou, et René de La Bouchardière, doivent par contrat du 20 mars 1657 aux chanoines et chapitre de Notre-Dame de Loches, une rente de 33 livres 6 sols 8 deniers, transférée aux Barnabites du collège en 1677. — Cession par les chanoines et chapitre de Notre-Dame du château de Loches au collège de ladite ville, d'une rente annuelle de 22 livres 4 sous 6 deniers qui est due aux premiers, par les héritiers de la veuve Étienne Barbier, 1668. — Par transaction entre les chanoines de Notre-Dame de Loches et les religieux Barnabites du collège, les premiers cèdent aux seconds, moyennant la somme de 1,000 livres, une rente de 55 livres 11 sous 2 deniers, due par Gaspard de Mazières, sieur de Chambon, 1674.

H. 630. (Registre.) — Petit in-folio; 295 feuillets, papier.

1680-1781. — Sommier des rentes foncières avec la recette. — Jean Thurrault, messager à Loches, doit une rente de 17 livres 19 sous 2 deniers, 1677. — Jean Moreau, pâtissier, payait aux maire et échevins de Loches, pour raison d'un corps de logis, situé au faubourg de la Voie-Neuve, une rente foncière de 55 sous, qui a été cédée par eux aux Barnabites, 1677. — Autre cession de rentes par les maire et échevins aux mêmes religieux, 1677. — La suite du présent registre ne contient qu'une énumération tout à fait semblable aux précédentes, de rentes cédées aux Barnabites par l'administration municipale.

H. 631. (Registre.) — In-folio; 110 feuillets, papier, dont 97 paginés.

1782-1790. — Livre de recette et de dépense. — Ce registre, tenu avec soin, ne contient que des objets de peu d'intérêt; on y voit, en 1783, le boisseau de froment évalué à 46 sols. — La consommation de pain au couvent a monté, pendant l'année 1782, à 736 livres, 16 sous.— Une visite rendue à monseigneur l'Archevêque par les révérends pères supérieurs, a coûté 40 livres 12 sous, dont 24 livres pour une chaise à porteurs, et 16 livres 12 sols à l'auberge, 1782. — Aux dames hospitalières, pour avoir apporté quelques gâteaux, 6 sous.— Le nommé Jean Chrétien s'est loué en qualité de domestique pour la somme de 17 écus par an, 1783. — Entrée pour 2 poinçons de vin, 3 livres 16 sous 6 deniers, 1783. — Mémoire de 283 livres, pour étoffes, doublure, etc., fournies au collège pendant l'année 1788.

Capucins de Tours.

H. 632. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 67 pièces, papier.

1600-1778. — Copie de lettres du roi Henri IV, autorisant la fondation à Tours d'un couvent de frères Capucins, 1600. — Copie de la lettre des pères provincial et définiteur des frères Capucins de la province de Paris, adressée à monseigneur le gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Touraine, l'invitant à mettre à la disposition des Capucins, un lieu convenable en la ville de Tours, pour y établir un couvent, conformément à l'autorisation royale du 26 novembre, 1600. — Autres lettres des mêmes, à messieurs des églises archiépiscopale et de Saint-Martin de Tours, pour les informer de la fondation à Tours de ce couvent de frères Capucins, 1600. — Mémoire concernant l'établissement des pères Capucins, en la ville de Tours, le 27 février 1601. — Donation auxdits Capucins par le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, de la chapelle Saint-Nicolas, située au faubourg de Saint-Symphorien, pour établir leur couvent, 1601. — Lettre de Louis XIV, étendant aux pères Capucins de Tours, l'exemption de toutes charges dont jouissent les autres ordres religieux, 1651. — Procès entre Jean Brosseau, huissier, et la veuve Madeleine Beauchêne, à propos d'une maison située au faubourg de Saint-Symphorien, touchant à la maison des pères Capucins, afin d'obtenir la vente et le

partage de l'immeuble, 1693. — Inventaire par ordre de Bernard Pion, bailli et juge ordinaire du comté de Tours, de la succession de Marguerite Martin, qui avait institué son héritière, Marie-Anne Sébille ; succession revendiquée par les pères Capucins qui prétendent que ladite héritière n'en a que l'usufruit et que le fonds même doit leur revenir après sa mort, 1712. — Testament de Marie-Anne Sébille, par lequel elle donne aux Capucins de Tours, un jardin et une maison servant de boulangerie, situés à Saint-Symphorien, 1725. — Procès entre les pères Capucins et le sieur Lamé, négociant à Tours et propriétaire d'une maison à Saint-Symphorien, voisine du couvent des Capucins ; transaction finale entre ledit sieur Lamé et les pères Capucins, 1771. — Testament de François Bruslon de La Saulaye, desservant de La Chapelle-aux-Naux, par lequel il lègue aux pères Capucins 300 livres pour une grande messe pendant 20 ans ; en outre 300 livres pour quatre autres grandes messes à célébrer également pendant 20 ans, dont une pour le Pape, la 2e pour le Roi, la 3e pour Monseigneur l'archevêque, et la 4e pour ses père et mère, 1778. — Copie du bref du pape Grégoire XV autorisant, sur une lettre du roi de France, l'établissement d'un couvent de Capucines à Tours, 1621. — Désignation par Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, de quatre religieuses, filles de la Passion, pour se rendre de Paris à Tours et y établir un monastère de Capucines qui sera sous la direction du Provincial des Capucins, 1637. — Différentes lettres de religieuses, d'abbesses et d'ecclésiastiques aux provincial et supérieurs des Capucins, concernant ce couvent de Capucines, 1634. — Inventaire de la maison des pères Capucins de la ville de Tours.

Carmes de Tours

H. 633. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 170 pièces, papier.

1323-1790. — Appellation adressée par les Carmes de Tours au pape Jean XXII, contre l'archevêque, les religieux de Saint-Julien et le bailli de Touraine qui prétendaient les déposséder des lieux qui leur avaient été en partie vendus et en partie donnés par Regnault Gastinelli, 1323. — Quittance donnée par Jacques Pelletault et Guillaume Faifeu, fermiers de monseigneur l'archevêque de Tours, au procureur du couvent des Carmes, de 11 sous 6 deniers tournois, que le dit couvent doit à l'archevêque à cause de sa recette de Rouziers, 1540. — Procès entre les religieux Carmes de Tours et Guillaume Saullay, au sujet d'une rente annuelle de 12 setiers de blé, due aux religieux sur la fresche et métairie de La Noue, située paroisse de Rouziers, 1576-1596. — Nouveau procès entre les religieux d'une part, et François Lemaistre, curateur des enfants mineurs de défunt Jean Saullay au sujet d'une rente foncière de 12 setiers de froment et 2 poules, 1623-1637. — Examen par le lieutenant particulier de Touraine, des comptes de curatelle, fournis par François Lemaistre, curateur des enfants mineurs de Jean Saullay, d'où il résulte qu'après saisie et vente des objets existants en la métairie de La Noue, il reste redevable envers les religieux de 161 livres 11 sous 6 deniers, 1638. — Bail pour 6 ans par les religieux à Phélippeau Pecault, demeurant paroisse de Chambray, de la métairie de La Noue, 1638. — Publications à la porte principale de l'église de Rouziers, de la vente aux enchères du lieu et métairie de La Noue, 1638. — Bail par les religieux pour 6 ans, à Olivier Saullay, laboureur, en la paroisse de Rouziers, fils de feu Jean Saullay, de la métairie de La Noue, 1634. — Procès entre les religieux et Olivier Saullay, fermier de La Noue, au sujet de bourrées coupées et emportées par lui ainsi que d'autres arbres, 1648-1650. — Déclarations de la frèche et métairie de La Noue, faites par les religieux à monseigneur Jean-Remy du Bois, chevalier, comte de Fontaine-Rouziers, seigneur de La Roche-Bourdeil, etc. ; à cause de son fief, terre et seigneurie de Rouziers en Touraine, 1689-1710. — Comptes de l'année 1790.

H. 634. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1454-1738. — Foi et hommage simple, rendu pour le fief de La Lardonnière, par les Carmes de Tours, à Jean sire de Bueil, et seigneur de Saint-Christophe, 19 mai 1476. — Acquisition par les Carmes, sur Colin de Vin, de tout ce que ce dernier possède au lieu de Tuée, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, 11 janvier 1476. — Procuration donnée par les religieux à l'un d'eux pour faire la déclaration de ce que le couvent tient de Charles de Bueil, comte de Sancerre et seigneur de Saint-Christophe, 1535. — Déclaration de foi et hommage simple rendu aux religieux par Guillaume Morillon, demeurant à l'aistre de La Morillonnière, paroisse de Saint-Christophe, pour diverses terres, des bois, une mare à poisson, etc., qui doivent aux religieux cens et rentes à cause de leurs fiefs de La Redonnière et de La

Sallière, près Saint-Christophe, 1478. — Vente faite par Berthelot Lepicard, de la paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, à Antoine Decharon et Rillette, sa femme, demeurant à Tours, d'un fondis situé en la ville de Neuillé, au fief de Hardouin Delatouche, pour la somme de deux écus d'or, une fois payés, et 2 deniers de cens, payables chaque année au seigneur du fief, 1454. — Rejet par le procureur de la cour de la châtellenie et seigneurie de Savonnières, de l'aveu et déclaration faits par les religieux des Carmes au seigneur (non nommé) de ladite châtellenie, à cause de plusieurs inexactitudes, 1534. — Saisie sur les religieux, à la requête du procureur de la Cour de la même châtellenie, de trois arpents de terre appelés La Salmondière, pour défaut d'exhibition de contrats et pour devoirs non payés, 1589. — Différend entre les religieux et Michel Nobilleau au sujet des arrérages de 4 années d'une rente de 6 chapons, non payée, 1617. — Copie faite au XVIII[e] siècle de l'acte d'acquêt fait par les religieux sur noble homme Hardouin Viau, écuyer, seigneur de Panchien, de la terre et seigneurie du Plessis-Hermeteau avec toutes ses métairies au nombre de six et ses autres dépendances, le tout situé dans la paroisse d'Ambillou, 1480. — Lettres d'indemnité accordées aux Carmes de Tours, par le seigneur des Cartes-Bougré, Jacques de Bueil, qui les libère de tous devoirs et droits attachés au fief de Neuillé et de Chaufournais, acquis par les religieux, 1475 (copie faite au XVII[e] siècle). — Aveux et déclarations rendus par les religieux aux seigneurs de Bueil, de Racan, de Cartes-Bougré, etc.; de leur fief et métairie de Chaufournais, situé en la paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, de 1542 à 1738.

H. 635. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1489-1714. — Déclaration rendue au prieur de Lencloître par les Carmes de la ville de Tours, de la métairie de Chantemelle, en la paroisse de Rouziers, consistant en : maisons, granges, bois et terres d'une étendue de 120 arpents, 1489. — Autre déclaration de la même métairie rendue à frère Pierre Thibault, prieur de Lencloître, par les mêmes religieux, 1498. — Condamnation des prieur et couvent des Carmes au payement d'une rente foncière annuelle de 12 setiers de froment et 6 setiers de seigle à frère Jean Dargenaz, prieur de Lencloître, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, à cause de la métairie de Chantemelle, 1537. — Baux par les religieux Carmes de ladite métairie, 1602 à 1616. — Contestation entre les religieux et Mathurin Cormery, au sujet de quelques truisses qui finalement ont été reconnues appartenir audit Cormery, 1620. — Procès entre le procureur de la seigneurie de Lencloître, dépendant de l'abbaye royale de Fontevrault, et les religieux Carmes, afin de contraindre ces derniers à l'exhibition de tous titres qu'ils ont par devers eux, concernant le lieu et métairie de Chantemelle, 1618-1620. — Baux à ferme par les religieux de ladite métairie à divers particuliers, 1623 à 1664, et de 1678 à 1727. — Procès-verbal des réparations à faire, aux frais des religieux, à la métairie de Chantemelle, sur la requête de Mathurin Cormery, fermier dudit lieu, 1627. — Vente par lesdits religieux à maître Louis Le Roy, notaire à Neuillé-Pont-Pierre, d'une coupe de bois taillis, près la métairie de Chantemelle, 1629. — Procès entre les religieuses du couvent de Lencloître, de l'ordre de Fontevrault, et les Carmes de Tours, au sujet d'une haute futaye, située sur la métairie de Chantemelle, que les Carmes veulent faire abattre pour vendre la coupe. Les dames de Lencloître y font opposition parce que la dite métairie leur doit une rente de 24 setiers de blé et que la vente de cette futaie diminue leur garantie, à moins que les religieux ne leur donnent autre hypothèque. Transaction d'après laquelle les religieux prelèvent sur le produit de cette vente une somme de 1000 livres qui sera déposée en garantie du payement de la susdite rente, et lesdites dames renoncent à leur opposition, 1682-1705. — Déclaration des Carmes de Tours, rendue à Madame Julie-Sophie de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault, à cause de sa prévôté et châtellenie de Lencloître en Chaufournais, de la métairie de Chantemelle et ses dépendances, située paroisse de Rouziers, 1714.

H. 636. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1695-1779. — Aveu et déclaration rendus aux dames religieuse de Lencloitre par les Carmes de la ville de Tours, de leur métairie de Chantemelle, située dans la paroisse de Rouziers, 1741. — Baux de ladite métairie par les religieux à divers fermiers de 1751 à 1779. — Procès des religieux contre le sieur Jean Belle, marchand de la paroisse de Rouziers, au sujet d'une anticipation sur les terres des religieux, limitrophes des siennes, 1786. — Quittances très nombreuses données aux Carmes par les dames de Lencloître constatant le payement de la rente seigneuriale et féodale que la

métairie de Chantemelle doit auxdites religieuses, 1605 à 1754. — Don fait aux révérends pères Carmes par la veuve René Pichain, en faveur de son fils qui veut entrer dans leur communauté, de 300 livres le jour de son entrée en noviciat, et de 1000 livres la veille de sa profession, 1664. — Baux à ferme par les religieux à divers particuliers de la métairie des Vallées, située dans la paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, 1722-1759. — Autres baux par les mêmes, de parcelles de terre, situées dans les paroisses de Semblançay, Vouvray et Vernou, 1722-1779.

H. 637. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1467-1788. — Aveu de partie du fief et seigneurie de Nazelles, rendu par Antoine Bohier, chevalier, seigneur et baron de Saint-Ciergne, de la Tour Bohier, de Sauviez et Champeilz en Auvergne, de Nazelles et de Saint-Martin-le-Beau en Touraine; à noble et puissant seigneur, messire François Raffiu, chevalier, seigneur d'Azay-le Rideau, 1557. — Autre aveu des mêmes objets, rendu par Jean de Pocé, écuyer, seigneur de Nazelles, à messire Fouques de Boisjourdan, chevalier, seigneur d'Azay-le-Rideau, 1467 (ces deux actes sont des copies faites en 1761) — Copie de l'acte de la vente faite en 1478, par Pierre de Courthardy, écuyer, juge ordinaire du Maine, aux religieux de Notre-Dame des Carmes de Tours, de la dîmerie de vin de Mazère, en la paroisse de Nazelles, pour onze vingt écus d'or du coin du roi, valant chacun 32 sous 2 deniers. — Déclaration rendue par les religieux au seigneur de Nazelles (non nommé), à cause de son fief de Mazère, de ce qu'ils possèdent audit lieu de Mazère, paroisse de Nazelles, 1536. — Procuration donnée par les religieux à l'un d'eux, pour présenter la déclaration ci-dessus, 1537. — Autres déclarations des mêmes objets, 1630 à 1690. — Saisie féodale à la requête du seigneur de Nazelles, des objets déclarés, faute par les religieux de payer les cens et rentes dus par eux depuis 10 ans, 1674. — Baux par les religieux à différents particuliers de la dîme de Mazère; en 1550, pour deux écus d'or, en 1679, pour 20 livres et 2 poules, en 1760, pour 92 livres. — Vente par la veuve Boucault aux religieux de la closerie de La Pie, située dans la paroisse de Vernou, d'autres terres et vignes, situées aux fiefs : de l'Hôtel Noble, de la prévôté d'Oé, de Launay, de Chançay, de Quinquampoix, des Cartes, le tout pour la somme de 2,400 livres, à valoir sur une somme de 3,200 livres due aux religieux par la veuve Boucault et ses enfants mineurs, 1689. — Procédure entre les religieux et Jean Greban, sieur de Seuillé, au sujet de cinq chaînées de vignes vendangées par ce dernier, et que les religieux affirment appartenir à leur closerie de La Pie, en la paroisse de Vernou, 1687. — Échange entre les religieux et messire Claude Lefèvre, chevalier, seigneur de La Faluère, Jallanges et autres lieux, de 2 pièces de vignes contenant chacune 28 chaînées, et situées toutes deux dans la paroisse de Vernou, 1727. — Plusieurs déclarations rendues par les religieux aux seigneurs de Pocé et autres, des terres et héritages qu'ils possèdent en la paroisse de Vernou (sans date, mais des XVIe et XVIIe siècles). — Déclaration rendue par les Carmes aux religieux de Saint-Julien, de ce qu'ils possèdent dans le fief du corps de l'abbaye Saint-Julien : 1° leur église, prieuré et couvent des Carmes; 2° une maison, sise dans la rue Monfumier; 3° une rente sur certaines maisons, situées dans les rues : de la Scellerie, de la Grande-Rue, dans d'autres rues qui environnent l'église des Carmes; enfin des rentes sur des jardins ou partie de jardins, situés dans le même fief, 1509. — Autres déclarations de 1614 à 1788.

H. 638. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1508-1784. — Procédure, très volumineuse, entre les révérends pères Carmes et Pierre Lebez, frère et héritier universel d'Étienne Lebez, mort à Lyon, au sujet d'une rente de 8 livres 10 sous, léguée par le défunt auxdits religieux, à titre de fondation de services, et assignée sur une maison située rue des Anges, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier dans la ville de Tours, 1508-1539. — Publications de bail de trois maisons, situées rue de l'Écouërie qui portent comme enseigne, la première l'image de Notre-Dame de la Pitié, la deuxième une Ancre, la troisième le Point-du-jour, 1543-1546. — Bail à rente par Gatien Nau à François Frémon, tous deux marchands à Tours, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, d'un immeuble faisant partie de l'hôtel du Cerf-d'Argent, situé dans la même paroisse, aux conditions d'entretenir le dit immeuble en parfait état de réparations, de payer les droits féodaux et fonciers, les cens et rentes, et au bailleur la somme de 20 sous par an, 1602. — Bail à rente foncière et perpétuelle par la veuve de Jacques Paqueteau, marchand voiturier par eau, demeurant dans l'île Saint-Jacques, à Sébastien Corchant, maître

teinturier en soie à Tours, de deux corps de logis réunis, situés en la rue de l'Écouërie, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, appelés jadis le Pélican, ayant aujourd'hui pour enseigne le Cerf d'Argent, étant dans le fief et seigneurie du cellérier de l'église Saint-Martin, aux charges des droits et censif accoutumés, et de payer à la dite veuve une rente foncière perpétuelle de 200 livres, 1656. — Bail par les Carmes d'une autre maison dans la même rue, à Michel Gaudin, maître couvreur à Tours, 1783-1784.

H. 639. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 122 pièces, papier.

1612-1752. — Relevé des biens meubles et immeubles, rentes et autres revenus possédés par les Carmes de Tours, de 1612 à 1694. — Ce relevé sur de petits fragments de papiers, paraît avoir été fait pour former la déclaration, prescrite aux gens de mainmorte par lettre royale du 4 octobre 1701 et 9 mars 1706, en vue du recouvrement des droits fiscaux. — Procédures des agents du fisc, qui soupçonnaient les religieux d'omissions fort nombreuses dans leurs déclarations ; explications des religieux à ce sujet, le tout sur feuilles volantes sans dates, et avec beaucoup de surcharges, 1612-1704. — Déclaration des biens que les religieux font valoir par leurs mains et de ceux qu'ils afferment ; cette déclaration comprend : la métairie de La Martinière, paroisse de Saint Épain, celle de la Noue, paroisse de Rouziers, de Chantemelle, même paroisse, de Chaufournais, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, de La Hardonnière paroisse de Neuvy, de La Sallière, même paroisse, de Belle-Lande, paroisse d'Ambillou, du Pressoir, paroisse de Joué, de La Salmondière *alias* La Carmerie ; de plusieurs closeries et quelques bois ; des immeubles dans la ville de Tours, et enfin des rentes foncières et constituées. Cette déclaration contient à la fin le relevé de leurs charges qui sont relativement considérables, les religieux finissent en sollicitant une réduction aux taxes exorbitantes qui leur sont imposées, et ils disent ne pouvoir plus vivre, 1697. — Bail à moitié de la métairie de La Martinière située en la paroisse de Saint-Épain, fait par le prieur des Carmes, frère Joseph de Saint-Marc, à Jean Lelarge, laboureur, 1682. — Autre bail de la même métairie par les religieux à Jean Lelarge, ainsi qu'à François Texier et Marguerite Lelarge, sa femme, gendre et fille de Jean Lelarge, pour 40 livres par an, 1697.— Résiliation du bail précité à la demande dudit François Texier, à cause des rigueurs d'une poursuite intentée contre lui, faute de payement de la somme convenue, 1705.

H. 640. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 200 pièces, papier.

1740-1752. — Poursuites, mémoires, quittances, et pièces diverses d'une procédure intentée par le chapitre de Saint-Martin aux révérends pères Carmes, au sujet de la frêche de Vaugourdon dans laquelle les Carmes sont pris sommiers, parce qu'ils y possèdent la métairie de La Martinière. — Transaction finale entre les Carmes et les autres frêcheurs, qui consentent à payer, en demandant du temps, 1740-1752.

H. 641. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1666-1761. — Bois. — Visite et arpentage des bois taillis et de haute futaye, situés près des métairies, de La Carmerie, Chantemelle et Chaufournais, paroisses de Savonnières, de Rouziers et de Neuillé-Pont-Pierre, 1666. — Déclaration rendue par les révérends pères Carmes en vertu de l'arrêt du Conseil d'État du 30 mars 1693, des bois qu'ils possèdent dans les paroisses suivantes : Savonnières, Pernay, Ambillou, Rouziers, et Neuillé-Pont-Pierre, 1693. — Requête au Roi, par laquelle les religieux demandent l'autorisation de faire couper certaines parties de bois dépendant de leurs métairies de La Noue, Chantemelle, Chaufournais, La Hardonnière et La Sallière, pour faire faire les réparations dont chacune de ces métairies a besoin, 1688. — Autres requêtes semblables adressées aux grands maîtres et lieutenants des Eaux et Forêts, 1696. — Autorisation du Roi accordée aux religieux de faire couper lesdits bois, 1703. — Opposition des Dames religieuses de Lencloitre, à l'abattage du bois de futaye de Chantemelle, parce que l'abat et la vente de ce bois déprécierait leurs garanties comme créanciers d'une somme considérable, prêtée aux dits religieux. — Arrêt du Conseil d'État déboutant les Dames de Lencloitre, 1704. — Diverses pièces contenant des procès-verbaux, de visite, d'arpentage, d'adjudication de coupe et d'aménagement de bois, 1723-1738. — Bornages de tous les bois desdits religieux par Jacques Ergo, géomètre arpenteur général des Eaux et Forêts 1744. — Requête des religieux à monseigneur Lévêque de Gravelle, grand-maître des Eaux et Forêts, afin d'être autorisés à échanger ou à transformer en quart de réserve une partie du bois de Chaufournais et à abat-

tre le quart de réserve actuel, qui est un taillis, 1757. — Vente de quarante pieds de chêne et cinquante pieds d'autres arbres, dépendant de la métairie de la Hardonnière, à Baillardeau, marchand de bois à Rouziers, pour 700 livres, 1761.

H. 642. (Registre.) — In-folio ; 174 feuillets, papier.

1231. — Les événements et les titres remontent à 1303. — Regnault Gastinelli vend aux Carmes partie de son bien près la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et leur donne le reste pour qu'ils prient Dieu pour lui, 1303. — Opposition des religieux de Saint-Julien et des archevêques de Tours et de Paris, à l'érection d'une église pour les Carmes, 1323. — Accord à ce sujet entre les parties, 1324 ; les Carmes sont autorisés à célébrer la messe, à la charge de payer à l'abbaye de Saint-Julien 40 sous de rente annuelle; plus, le jour de Saint-Julien, le prieur des Carmes doit offrir un cierge d'une livre avec un denier y incrusté, et payer le jour de Saint-Brice la somme de 25 sous comme signe de dépendance. — Consécration par l'évêque de Capoue de l'église des Carmes de Tours, 1343. — Acquêts et baux à loyer de maisons près le couvent des Carmes, entre autres, Les Ciseaux d'Or, Les Trois Barbeaux, etc. — Marché fait par les Carmes, d'une part, Thomas Moulin, maçon, et Jean Levasseur, maître charpentier, d'autre part, pour la reconstruction des bâtiments du couvent, 1478. — Règlement de compte entre Jean Nepveu, prieur des Carmes de Tours et Jean de Paris, vitrier, de présent en son hôtel à Orléans, pour le grand vitrail de l'église des Carmes fait par lui, et donné par Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, 1476. — Marché fait par les religieux et Jean de Helin, maitre serrurier, de la paroisse de Saint-Denis, le 16 février 1664, d'une balustrade en fer forgé, longue de 8 toises et hautes de 8 pieds non compris les pointes qui auront de 6 à 8 pouces, à 100 livres la toise; — reprise et déduction de 1885 livres de vieux fer à raison de 18 deniers la livre, 1667. — Procès-verbal et devis des ouvrages à faire, tant à l'église qu'au clocher et couvent, par Jacques de Fleury, président trésorier de France, grand voyer au bureau des Finances, 1646. — Achat par Jean Briçonnet, maire de Tours, agissant au nom de Louis XI, pour l'augmentation de l'église et couvent de Notre-Dame des Carmes de Tours, des terres, fief et seigneurie de La Hardonnière avec toutes ses dépendances, du quart de la grande dime de Neuillé-Pont-Pierre, des lieux, terre fief et seigneurie de Chaufournais et ses dépendances pour la somme de 800 écus d'or à 28 sols 4 deniers, 1476. — Reconnaissance donnée au Roi par les religieux, de 2920 livres 50 sous, 1473. — Foi et hommage rendus par les religieux à divers seigneurs, en 1738 et suivants. — Baux à ferme de fiefs et métairies divers : Belle-Lande, La Petite-Sutterie, La Brosse, Chantemelle, La Noue, Grazay à Civray, La Pie à Vernou, Bois-Richer à Vouvray, La Renardière, même paroisse, La Martinière à Saint-Épain et des dîmes de Mazères, près Nazelles. — Déclaration des biens-fonds que les Carmes possèdent dans le fief du cellérier de Saint-Martin, pour lesquels ils doivent une rente de 400 livres 14 sous 8 deniers d'après une transaction de 1684. — Déclaration des biens-fonds et rentes que lesdits religieux possèdent dans le fief de l'abbaye de Saint-Julien, pour lesquels ils doivent une rente de 9 livres sols 4 deniers.

H. 643. (Registre.) — In-folio; 134 feuillets, papier.

1303-1743. — Historique de l'établissement des Carmes vers 1303, dans la rue de la Tour-Rouge où était bâtie la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près la porte de l'Écouërie ; ils firent construire leur église vers 1342 et elle fut consacrée en 1343, malgré l'opposition des religieux de Saint-Julien et du chapitre de Saint-Pierrre le-Puellier. — La grande verrière fut donnée par Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, vers 1476. — Louis XI leur fit de grandes largesses. — Biens appartenant aux Carmes : Les fiefs et seigneuries de Chaufournais, de la Noue et de Maugeray en la paroisse de Neuillé-Pont-Pierre ; La Hardonnière, La Jariais, La Sallière paroisse de Neuvy, la dîme et la maison du bourg de Neuillé, La Petite-Sutterie, La Brosse et la Belle-Lande, paroisses d'Ambillou et Pernay ; Les Varennes de Saint-Cosme, paroisse de La Riche ; Le Pressoir, à Joué ; La Casinnerie, La Guillonnerie, La Bassellerie, paroisse de Villandry, et La Martinière, paroisse de Saint-Épain; la closerie de Mesvres, paroisses de Civray-sur-Cher; — la dîme de Nazelles ; — les maisons suivantes situées en la ville de Tours : les Ciseaux d'Or, Les Barbeaux, Le Cerf d'Argent, une maison vis-à-vis Notre-Dame-de-Pitié, une autre, rue des Quatre-Vents, et enfin une dans l'île Saint-Jacques. — Rentes et

devoirs dus par lesdits religieux : 10 sous sur une maison, rue des Balais, à cause de la tour Malquin; à l'hôtel de ville de Tours, 13 livres pour un bout de terrain; ils doivent à chacune des personnes dénommées ci-après, une image de Notre-Dame-de-Pitié en argent doré, valant 2 sous 6 deniers; à M. le Chapelain de la Garencière, au seigneur de Brosson, à madame la princesse de Conti, baronne de Saint-Christophe, à cause de la Hardonnière, et de la grand-dîme de Neuillé-Pont-Pierre ; au seigneur des Cartes-Bougrais pour partie de Chaufournais ; 6 boisseaux de seigle au chapitre de Bueil, pour partie de Chaufournais ; 8 sous 4 deniers à La Clarté-Dieu, pour une autre partie de la même terre ; 3 livres au seigneur de Mesvres, pour la closerie de Grazay ; 12 deniers de cens au seigneur de Nazelles, pour un quartier de vigne ; à la commanderie de Ballan 40 sous d'indemnité, à cause de 40 chaînées de pré en la Varenne, et 3 livres 8 sous, au seigneur de Villandry, pour les terres de La Carnerie et autres.

H. 644. (Registre. — In-folio; 111 feuillets, papier.

1759. — Recette des biens des Carmes de Tours. — Bail à loyer de la maison appelée La Buanderie sise en l'île Saint-Jacques, à Andrée Jacquelin, veuve Boullay, en 1750, pour 25 livres par an, et à la charge de blanchir le linge du couvent. — Rente de 40 livres, assignée sur une maison appelée Sainte-Apolline, située rue des Pucelles, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, au fief du cellérier de Saint-Martin ; — 9 livres de rentes sur une maison, rue des Balais, en la paroisse Sainte-Croix, au fief de la tour Malquin ; 17 livres de rentes, assignée sur le lieu et métairie des Arènes, située Varenne et paroisse de Vençay *alias* Saint-Avertin ; 4 livres 10 sous assignés sur 2 corps de logis rue de Picardie, autrement de l'Arbalète, paroisse de Saint-Denis ; 7 livres 12 sous, assignés sur un corps de logis rue de la Vieille-Poissonnerie, cette rente provient d'une fondation de Jeanne Briçonnel, veuve de feu Baudoin, par testament de 1505 ; 50 livres dus sur une maison portant pour enseigne la Jument-Blanche, située en la ville de Fontenay-le-Comte, paroisse de Notre-Dame ; 11 livres 10 sous, sur une maison nommée Notre-Dame-de-Pitié faisant le coin de la rue des Ciseaux et de l'Écouërie, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier.

Cordeliers d'Amboise

H. 645. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1476-1757. — Vente par Robinet Leroyer à noble homme, Thibault de Mareuil, écuyer, maître d'hôtel de la Reine, d'une maison à Amboise, dans la rue qui va à la porte Thytery, pour la somme de 36 livres tournois, plus 6 sous de rente à la confrérie de Saint-Nicolas à Amboise, 1477. — Autre vente par Jean Mougibon, tonnelier à Amboise, à Pierre Labbé, tous deux habitant la paroisse de Saint-Denis, d'une maison située en la même ville, au prix de 11 livres tournois, 1477. — Vente par noble dame Jeanne Marque, dame des Roches, à Périnne Vauhardie, religieuse de l'ordre de Saint-François, de la moitié par indivis d'une maison, vigne et jardin, situés sur le grand chemin d'Amboise à Tours, devant la maladrerie d'Amboise, au prix de 30 livres, 1495. — Opposition formée par les religieux, contre la saisie opérée par messire François Tissard, procureur du Roi, d'une maison ayant appartenu à feu Collas Vacher, mort sans héritiers. — Les religieux affirment qu'ils sont les vrais légataires parce que ledit Vacher leur avait fait, en mourant, don de la maison, 1515. — Mise en possession des religieux par ordre du bailli d'Amboise, 1515. — Exécution du testament de Pierre des Ormes, curé de Lyon en Beauce, qui lègue aux Cordeliers d'Amboise tous ses biens, meubles et immeubles, 1523. — Testament de René Reboussin, novice au couvent de l'ordre Saint-François à Amboise, âgé de 17 ans passé et émancipé, qui lègue, avant de faire sa profession, tous ses biens audit couvent, 1580. — Délibération sur l'acceptation d'un legs de 300 livres, fait par Marie Thiburge, femme Pierre Cormeille, à la condition d'une messe basse chaque semaine, 1636. — Acquisition par les Cordeliers de la pièce de terre située au lieu du Vaugirard, paroisse Saint-Denis d'Amboise, 1636. — Pièces d'une procédure engagée par les religieux contre plusieurs cofrécheurs de la frêche de l'Image, située paroisse Saint-Denis d'Amboise, au sujet d'une rente de 12 livres dont les arrérages sont dus depuis plusieurs années, 1614-1717. — Bail à rente par Michel Paquetot, voiturier par eau, demeurant au faubourg Saint-Denis d'Amboise, à Jean Habert, marchand tonnelier, d'un cellier situé au même faubourg, sur lequel est assigné une rente de 52 sous 10 deniers, dus aux Carmélites, 1677. — Pro-

cédure volumineuse entre les religieux et les héritiers de Louis Loiseau, fabricant à Amboise, qui doivent auxdits religieux les arrérages de 29 années d'une rente de 5 livres, assise sur la closerie de Chandon, paroisse de Saint-Denis, 1737 à 1741. — Autre procès des religieux contre madame de Beaudry, refusant de payer sa part de 10 livres dans une rente de 40 livres à eux léguée en 1591 par feu François Léger, à titres de fondations de services, et assise sur tous ses biens situés paroisse de la Croix, 1709-1755. — Détail des réparations à faire à une maison située rue d'Orange, dont les religieux ont pris possession, pour cause de non payement d'une rente de 30 livres, dont les arrérages sont dus depuis un grand nombre d'années, 1757.

CORDELIERS DE L'ILE-BOUCHARD

H. 646. (Registre.) — In-folio: 71 feuillets, papier.

1783-1790. — Livre de dépense. — Arrêté de compte avec le boucher du 10 avril au 30 décembre, 1784; — 1402 livres de viande à 5 sous 6 deniers la livre, somme 385 livres 11 sous. — Acheté du sieur Dabilly 8 pipes de vins blancs à 33 livres la pipe, 1787. — L'abonnement aux deux passeurs; on a payé a chacun 3 livres pour la dernière année et 12 sous aux domestiques. — En 1787 les vendangeurs sont payés 6 sous la journée et les hotteurs 12 sous. — Un pain bis de 17 livres, payé 31 sous, une livre de sel 42 sous, 200 d'huîtres 56 sous: le compte total de cette année 1787, monte à 5,864 livres 5 sous 6 deniers. — La livre de tabac à fumer pour le frère Thomas, coûte 4 livres, le savon à blanchir 13 sous la livre, le charbon 50 sous la pochée; le jardinier est payé 8 sous à la journée, le tailleur 2 sous, mais ce dernier est nourri et entretenu. — Le port d'une lettre de Paris à l'Ile-Bouchard est de 8 sous. — Acheté le 8 juillet de madame de Montmorency-Laval 20 barriques de vin, à raison de 45 livres la pipe.

H. 647. (Registre.) — In-folio, de 297 feuillets, dont 30 seulement sont écrits.

1783-1790. — Livre de recette du couvent des Cordeliers de l'Ile-Bouchard. — Les recettes portées au présent registre ne consistent qu'en rétributions payées audit couvent par des pensionnaires volontaires, des pensionnaires par sentence de jugement, et aussi des pensionnaires par ordre du Roi; ce qui montre que ce couvent servait également de lieu de détention. — On rencontre des articles de recette rédigés de la manière suivante: Reçu le 25 août 200 livres pour un quartier de la pension de monsieur l'abbé Cochu, notre pensionnaire, par ordre du Roi, 1785. — Reçu 109 livres à valoir sur la pension de monsieur Parie d'Azay-le-Rideau, notre pensionnaire par sentence du juge d'Azay, 1785.

CORDELIERS DE LOCHES

H. 648. (Registre.) — In-folio; 61 feuillets, papier.

1623, remontant à **1520**. — Livre de fondation de rentes rédigé par Jacques Morin, sieur de Vautournon, grènetier au grenier à sel de Loches, et père spirituel du couvent, 1623. — Le sieur Astremoine Dubois, seigneur de Sonzay, doit 18 livres de rente par transaction du 12 janvier 1587, pour augmentation du testament de demoiselle Paule de Roui de 1585, à la charge que la litre où sont les armes pourra être rafraîchie et que la chapelle Saint-François sera réservée pour la sépulture de la famille. — Noble dame Henrye de Savoye, duchesse de Mayenne, femme du duc de Mayenne, donne le 10 juin 1594 dix livres de rente à la charge de dire un service pour le repos de l'âme de son père, l'amiral de Savoie. — Jean de Lachaize, receveur à Loches, donne en 1597, 300 livres pour un service complet et perpétuel, le 13 janvier de chaque année. — Noble homme, François Morin, sieur de La Dorée, conseiller du roi à Tours, Jean Morin lieutenant-criminel à Loches, Jacques Morin, grènetier à Loches, le sieur de la Roche-Berteau et leurs femmes lèguent au couvent 5 livres de rente et 14 livres sur les aides de Loches, 10 livres sur les tailles, 23 livres de rente foncière sur Noël Cormet et 33 sous 4 deniers sur Grand-Ville, à la charge de dire à la chapelle Saint-Roch et Sainte-Anne de ladite église les mardi et vendredi de chaque semaine, et au jour de la conversion de Saint-Paul, un service de vigiles, trois grandes messes, et tous les dimanches de l'année, après vêpres, un *libera* sur la fosse du feu président Morin. — La dame Mathurine Lemoine, veuve Bourgnignon, donne 300 livres, pour une messe basse à son intention, le mercredi de chaque semaine, 1613. — Le sieur Claude Darsy,

sieur de Pons, lègue en 1612 une rente foncière de 28 livres, sur sa seigneurie de Pons. — La fabrique de Saint-Ours est tenue de payer 5 livres pour 4 services aux quatre fêtes annuelles, 1609. — La dame Françoise de Bastarnay, par son testament de 1615, ordonne de payer aux religieux 1400 livres, pour les messes qui se disent tous les jours pour les feus seigneurs de Boucicault. — Madame Marie Rousseau, veuve de Gilbert Seguin, lieutenant-général à Loches, lègue 12 livres 10 sous de rente à charge de vigiles de Notre-Dame de Chandeleur et de l'Assomption, et d'un service en août. — Il existait en 1653 dans l'église du couvent quatre confréries, celles de Saint-Nicolas, de Saint-Barthélemy, de Sainte-Anne et de Saint-Jacques.

H. 649. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1682-1688. — État des fondations et rentes dues au couvent des Cordeliers de Loches. — Les titres analysés remontent à 1500. — Il est dû au 1er janvier 60 livres de rente, à prendre chez le receveur général à Tours, en remplacement du chauffage donné par le Roi. — Fondation de madame de Rochegude le 8 août 1662, de 16 livres 13 sous 4 deniers de rentes. — Madame Anne Rabin et son frère doivent au 26 janvier 18 livres de rente foncière, assignée sur le logis de l'Épée-Royale, au carroi des Pourceaux. — Fondation par Jeanne Marquet, dame des Roches-Saint-Senoch, d'une rente foncière de 28 livres, assignée sur le logis du Marais ; testament de 1500. — Le sieur Joseph de Renaze, sieur du Puits-Becheron, doit une rente constituée de 50 livres, assignée sur sa dite seigneurie. Mme de La Sabardière, veuve du sieur Haran, procureur du roi, doit 5 livres pour la fondation de feu M. Haran, frère du défunt. — La veuve Pasquier de Beaulieu, au lieu de feu Pitrois, hôte de La Fontaine, doit 10 sols de rente foncière, assignée sur ledit hôtel, titre de juillet 1680. — Le sieur Ours Gaigeron, procureur à Loches, doit 6 livres de rente foncière, assignée sur une maison au faubourg de Voye-Neuve. — M. et Mme de Baraudin doivent 15 livres de rente perpétuelle pour la fondation de feu messire Nicolas Rocher, baron de Senevière, 1662. — M. de la Viorne, chanoine au château, doit 3 livres pour la fondation de Mme Garreau, sa mère, 1679. — M. Augeron du Fau doit 50 livres de rente foncière pour la fondation de dame Anne Guérin, veuve du sieur de Campy, assignée sur la métairie appelée Mazère, 1674. — Le droit de prendre 4 setiers de sel au grenier à sel de Loches, est converti par le Roi en une rente de 15 livres. — La maison avec jardin, appelée l'ancienne école, est affermée à M. Garnier l'aîné, pour 20 livres.

Cordeliers de Tours

H. 650. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1748-1779. — Registre capitulaire des Cordeliers de Tours. — Traité avec le sieur Fabry, orfèvre, pour la façon d'un encensoir, la cuiller et la navette faites d'un goût nouveau, au prix de 95 livres, 21 livres de contrôle et 21 livres d'excédant, 1751. — État de la maison des Cordeliers en 1751-1758, tant en bâtiments, jardins, qu'en argenterie, linge, vaisselle, mobilier, bois, vins, fonds dans le coffre et séquestre. — Le frère François Garnier, après s'être évadé deux fois en 1754, est emprisonné. — Noms des pères et frères de Tours, qui sont au nombre de 9, y compris le reclus, 1758. — Les religieux sont autorisés à vendre les bâtiments et jardins de l'infirmerie pour amortir leurs dettes, 1769. — Bref d'union du pape Clément XIV, en 1771, de tous les Cordeliers de France avec les Conventuels. — Les chirurgiens de Tours, qui tenaient leur collège dans ce couvent, sont invités d'en sortir, à cause de l'infection des cadavres ainsi que des propos tenus par les étudiants, 1770.

H. 651. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets compris 2 cahiers.

1684. — Fondations : par la dame de La Barre, veuve du sire de Lauberdière, de deux grandes messes pour sa famille, moyennant 30 livres de rente annuelle, 1675 ; — par Gatien, sieur des Vallées, au jour de sa mort, vigiles des morts et litanies de la Vierge, une grande messe et litanies de Jésus le lendemain, tous les dimanches une messe basse et *libera* et *de profundis*, pour la somme de 800 livres une fois donnée, 1673 ; — par les sieur et dame Chapelet, d'une grande messe tous les ans, moyennant une rente de 120 livres, assise sur le jeu de paume de La Guerche, 1680. — Rente de 3 livres 2 sous 6 deniers, due par le greffier des Appeaux, pour prier Dieu pour le roi Henri III. — Contrat par lequel les Cordeliers délaissent à la ville de Tours la rue des Cordeliers, à la condition du payement auxdits Cordeliers, par les propriétaires

des maisons de cette rue, d'une rente annuelle de 10 livres 10 sols, 1611. — Le sieur Martin de Beaune, seigneur de La Charmoye et de Candé, fonde une messe basse par semaine et 7 pendant les 7 semaines du carême, puis les 8 saluts de l'octave du Saint-Sacrement pour 48 livres de rente annuelle, 1669. — Autres fondations : par le sieur Papillon, chanoine de Saint-Martin, d'une paire de vigiles et d'une grande messe, pour 3 livres de rente, servie par le trésorier, sans date ; — par Galati, colonel des Suisses, de vigiles des morts, d'une grand'messe, *subvenite* et *de profundis*, pour 300 livres, une fois données ; — par Jeanne Bois, veuve de Maignan, maître en œuvre blanche et noire, de trois grandes messes par an, pour 9 livres de rente, sur une maison, rue de la Scellerie, 1649. — Reçus : de 50 livres, dues par la confrérie des passementiers ; de 80 livres par les fondeurs, de 120 livres par les serruriers, 1683. — La confrérie des chirurgiens doit, pour deux chambres dans le couvent, 60 livres, plus 30 sous par chaque réception de maître, 1727. — Le sieur Brunellière, procureur, s'oblige à ne prendre que ses déboursés dans les procès éventuels que les révérends perdront, 1726. — Le couvent jouissait du droit de franc salé et de l'entrée du vin en ville.

H. 652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1660-1790. — Constitution, par Rouillé le jeune, marchand à Véretz, d'une rente de 30 livres 16 sous 6 deniers, assignée sur une maison et dépendances, située au lieu de La Guerinière, moyennant une somme de 555 livres tournois versée par les Cordeliers, 1660. — Déclaration fournie aux Cordeliers par Mathieu Trahan, bourgeois de Tours, de la closerie de La Grenetière, située en la paroisse de Vallères, 1680. — Inventaire des titres de la maison de La Grenetière ; les pièces inventoriées vont de 1689 à 1783. — Acquêt par les religieux d'une maison, paroisse de Vallères, qui, autrefois déjà faisait partie de ladite closerie, pour 1,800 livres et 48 livres de pot de vin, 1735. — Procès entre les religieux et Pierre Maixant, habitant de Vallères, au sujet de réparations à faire à un chemin commun aux deux parties, ce à quoi ledit Maixant résiste, 1737-1738. — Mémoire adressé par les propriétaires de Vallères et les religieux au procureur du roi, contre les abus en matières de vendanges, introduits par le fermier du seigneur décimateur, 1760. — Baux à ferme par les Cordeliers à divers particuliers, d'immeubles situés dans les rues : des Cordeliers, de la Scellerie et de la Grosse-Tour, 1768-1785. — Procès entre les religieux et le sieur Lesourd, salpêtrier du Roi, qui, d'après un contrat survenu entre lui et le frère Jean-Baptiste Sallée, supérieur des Cordeliers, devait, de l'ancien grenier à sel, appartenant aujourd'hui aux Cordeliers, enlever toutes les matières salpêtrées et remettre ensuite le local en état ; mais, après une première fouille et enlèvement de terres, ayant constaté la pauvreté du terrain, il avait abandonné les travaux ; il est condamné à exécuter le contrat tel qu'il a été convenu, 1711-1772. — Déclaration par maître Noël Pallu, prêtre, religieux, prieur desservant du prieuré de Saint-Roch, de ce qu'il possède dépendant dudit prieuré au fief et seigneurie de Saint-Roch, annexe de la seigneurie de Vallères, 1771. — Convention entre les religieux et René Lemoine, au sujet des eaux pluviales qui, de son toit, tombent dans le jardin des religieux, 1780. — Inventaire sur une feuille volante, sans signature, du mobilier de la maison des religieux à Vallères.

Couvent des Feuillants de Tours.

H. 653. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1619-1788. — Lettres patentes du roi Louis XIII portant que l'église et monastère des Feuillants seraient édifiés au lieu et place du prieuré de Saint-Jean-des-Coups : Sa Majesté s'en déclare fondateur et accorde auxdits religieux une rente de 300 livres, 1619 ; — par une autre lettre patente, il élève à 600 livres la rente accordée, cette rente à prélever sur la recette générale de Tours, 1620. — Nouvelle lettre du Roi par laquelle il fait don à ces religieux pendant trois ans de la somme de 1,000 livres par an, 1622. — Renouvellement de ce don de 3,000 livres en 1632. — Fondation par noble Cézar Grannon, marchand bourgeois de Tours, d'une chapelle sous l'invocation de Marie, dans l'église du couvent des Feuillants, à laquelle fondation il assigne une rente annuelle de 150 livres en fonds de terre, à la condition qu'étant clerc tonsuré, il sera le titulaire de ladite chapelle. — Requête (sans date) dudit Cézar Grannon, sieur de la Bajarderie, à Monseigneur l'archevêque pour obtenir l'autorisation à ce nécessaire. — Lettres de monseigneur Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, ratifiant ladite fondation, 1647. —

Prise de possession solennelle par Cezar Grannon du prieuré fondé par lui-même, 1647. — Testament de Jeanne Boisdron, qui lègue à la fabrique de l'église de Saint-Pierre-de-Boïlle une rente annuelle de quatre écus soleil, évaluée à la somme de 12 livres, et assignée sur une maison située Grande-Rue, en la paroisse de Saint-Pierre-de-Boïlle, 1588. — Acquisition de ladite maison par les religieux pour la somme de 2,000 livres, 1654. — Déclaration des héritages que possèdent les religieux Feuillants au fief de la baronnie du palais archiépiscopal, 1665. — Déclarations rendues par les Feuillants, l'une au prince Louis-Henri, duc de Bourbon en 1724, en sa qualité de seigneur de Civray, la deuxième à messire Claude Dupin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, fermier général de Sa Majesté, etc., de la closerie de La Gaudionerie, paroisse de Civray, 1737.

H. 654. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1749-1790.— Livre de dépenses de 1749 à 1790, et de recettes de 1784 à 1790. — La dépense du 8 avril 1760 au 2 avril 1761 s'élève à 3,182 livres 17 sous 6 deniers ; celle du 26 janvier 1787, au 3 novembre de la même année, à 3,470 livres 10 sous 7 deniers ; la recette de 1784 à 1790 s'est élevée à 28,499 livres. — Suivent quelques détails de l'année 1787 : Reçu de M. Gaulier, procureur du Roi, pour demi-année de loyer de la maison qu'il tient de nous, la somme de...... 350 livres.
de dame Thierry...... 55 »
de M. Letrin...... 150 »
de la ferme de La Livardière...... 300 »
des dames de la Visitation pour une demi-année de messes...... 100 »
pour vente de muscat de la treille...... 20 »

Prieuré du Grais.

655. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1206-1454. — Accord devant G. du Plessis, archidiacre de Tours, entre les religieux du Grais et Stéphanie, veuve remariée d'Ulgerius, au sujet de la terre de Marigné qui se trouve divisée entre les parties, 1206.— Confirmation par Barthélemy de l'Ile-Bouchard, de la donation faite au prieuré du Grais, par André Rucevalle, de sa maison de Bourgueil, vers 1210. — Donation au prieuré par Haimeri Léodegar, d'une maison et d'un pressoir, près l'Ile-Bouchard, au lieu nommé Choche, 1215. — Autre donation aux mêmes, de 2 sous de service, par Odouin de Larable, 1227. — Autre par Isembert de Mauny, d'un setier de froment de rente, 1230. — Conversion d'une rente d'un setier de noix, due aux religieux sur la terre de Pierre d'Athée, en une rente de 15 sous, 1235. — Donation au prieuré, par Thomas Giraut et Guillaume Tripier, d'une rente de 20 sous, 1239. — Autre donation de 18 deniers de rente, par Odeline Rocher et son fils, 1245. — Accord devant Juhel, archevêque de Tours, entre les religieux et Garin Geroncle, chevalier, au sujet de la prise et garde de voleurs, 1242. — Donation d'une maison à Saint-Aubin-du-Bois, faite par les religieux à Odo, prévôt de Restigné, 1252. — Alix de l'Étang, veuve de Réginald de Saint-Martin, donne au Grais trois mines de blé sur sa terre de l'Étang, 1260. — Accord entre les religieux et le curé de Chambray, au sujet des dîmes de ladite paroisse, 1262. — Accord passé devant Vincent de Pirmil, archevêque de Tours, entre les religieux et André Dain, seigneur d'Érié, dans la paroisse d'Azay-sur-Cher, au sujet de terres et rentes en ladite paroisse, 1265. — Acquisition par les religieux de trois setiers et une mine de froment de rente sur six arpents de terre au fief du Grais, au lieu appelé *Tusca-Rocinda*, 1237. — Charte française par laquelle Jouffroi, sire de Montbazon, renonce à plusieurs droits qu'il possédait dans les bois des religieux, 1277. — Accord entre Richard de *Nealpha*, prévôt de Restigné, et les moines du Grais au sujet des dîmes du prieuré de Saint-Aubin, 1298. — Oger d'Azay, fils aîné et héritier d'Odon d'Azay, confirme la donation d'un setier de seigle de rente, faite par son père, à la Chapelle du Val-Rocher, 1342. — Jeanne la Gueuse, veuve de Pierre Marinier de la paroisse de *Jocyo* (Joué ?), donne au prieuré du Grais tous ses biens, meubles et immeubles, s'en réservant la jouissance sa vie durant, 1342. — Sentence des assises de Tours, qui condamne la veuve Le Gault et son second mari Louis Dupont, à payer au prieuré du Grais les arrérages d'une rente d'un setier de froment, mesure de Cormery, 1385. — Vidimus par l'official de Tours du testament de Jean Bedoit, léguant, en 1392, une mine de froment de rente au prieuré du Grais. — Bail par les religieux à Jean Boutin et à sa femme du lieu de La Juiverie, situé près la porte d'Azay-sur-Cher, 1449. — Autre bail à rente à Jean Bordier et à Catherine, sa femme, de douze arpents de terre, situés aux Petites-Pyardières, 1454.

H. 656. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 66 pièces, papier; 2 plans.

1609-1775. — Conférences des frèches dont les noms suivent, étant en fief du prieuré du Grais : le Grand-Marigny, paroisse d'Azay-sur-Cher, 1609-1746; La Grange d'Arçay, même paroisse, 1614; La Haute-Cabane, 1729; La Noirais, 1741; Le Petit-Grais, 1741; La Gaultière, 1745; La Beausse, 1747, toutes ces frèches situées en la paroisse d'Azay-sur-Cher; Le Champ-Farcet, paroisse de Saint-Branchs, La Chaussée-Neuve, même paroisse, 1735. — Publication de vente après saisie des successions vacantes de défunts Gabriel Bassereau et d'Anne Rouillin, sa femme, comprenant : la closerie de La Folie, située dans la paroisse d'Azay-sur-Cher, et d'autres pièces de terres et vignes. — Moyens d'opposition des pères Jésuites à la vente de la closerie de La Folie, qui fait partie de la frèche de La Grange-d'Arçay, 1738. — Plan du fief de Saint-Jean-du-Grais, en la frèche du Coteau-Perdu, paroisse d'Azay-sur-Cher. — Contestation entre les pères Jésuites, prieurs du prieuré du Grais, et l'abbaye de Cormery, au sujet de la frèche de La Huraudière, paroisse d'Esvres, qui doit une rente au prieuré du Grais et une autre à l'abbaye de Cormery, 1678. — Procès-verbaux des réparations faites aux bâtiments du prieuré et aux fossés, entourant les pièces de bois, 1728-1748. — Réparations faites au chœur et au clocher et réparties entre les décimateurs, 1747-1767. — Réclamation adressée à l'archevêque de Tours par le fermier du prieuré, contre les pères Jésuites du collège de Tours, qui s'emparent peu à peu des locaux du prieuré et perçoivent les dîmes qui lui sont affermées, 1775. — Baux à ferme de l'hermitage Saint-André, paroisse de Saint-Martin-le-Bear, avec un plan, 1739-1744. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Jean-du-Grais. — Notes sur le fief du Grais en la paroisse de Saint-Branchs, XVIIIe siècle.

H. 657. (Liasse.) — Une pièce, parchemin; 31 pièces et cahiers, papier; 1 plan.

1741-1754. — Procédure très volumineuse entre François-Pierre Davaux, conseiller du Roi, receveur général de ses domaines et bois de la généralité de Tours d'une part; et maître Louis Chaslon, commissaire des poudres et salpêtres, d'autre part; lequel, ayant acquis la terre de La Michelinière, située dans la paroisse d'Azay-sur-Cher, dont une partie relevait du Roi à titre féodal, et une autre, à rente foncière seulement, des R. R. P. P. Jésuites, possesseurs actuels du prieuré du Grais, avait payé les lods et ventes de cet achat, ainsi que les rentes féodales à ces derniers qui n'y avaient pas droit. — Poursuivi par ledit receveur royal en répétition des sommes revenant au Roi, il met en cause les Jésuites dudit prieuré, et après sa mort, sa veuve fait de même; les Jésuites sont finalement condamnés à restituer aux héritiers Chaslon, la somme de 1,200 livres perçue sans titre, 1741-1745. — Plan du fief du prieuré du Grais, 1750.

H. 658. (Registre.) — In-folio; 384 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle.—Inventaire des titres du prieuré du Grais.— Les pièces remontent à 1127. —Le prieuré fut fondé par Foulques, comte d'Anjou et la comtesse Aremburge, son épouse, 1127. — Les abbé et religieux de Cormery se désistent de toutes prétentions sur ledit prieuré, 1182.— Le pape Luce III décerne des bulles, en forme de statuts et règlements, et ordonne que les religieux suivront la règle de Saint-Augustin, confirme les donations faites au prieuré et affranchit ses terres de toutes dîmes et novalles, 1183. — Juhel, archevêque de Tours, confirme les donations faites au prieuré, 1231, et permet aux prieur et religieux de lever la dîme sur les terres dudit prieuré partout où d'autres ne la lèveraient pas, 1241. — Le seigneur de Montbazon affranchit les bois du prieuré, situés au Brandon, de tous droits, de ségréage et autres, 1255. — Ledit seigneur affranchit des mêmes droits les bois de Forges et de Marigny, 1277. — Le seigneur de Véretz et de Chanceaux affranchit les terres dudit prieuré de tous droits et lui donne plusieurs cens, rentes et dîmes en la paroisse d'Azay-sur-Cher et en la prévôté de Véretz, 1377. — Ce prieuré fut uni au collège royal de Tours, pour l'entretien d'une chaire de théologie, 1701. — Les droits dudit prieuré consistent en haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et dîmes dans les paroisses d'Azay-sur-Cher, Athée, Esvres, Saint-Branchs. — Les domaines dudit prieuré consistent en une métairie composée d'environ 198 arpents de terres, plus 15 arpents 83 chaînées de prés affermés, 37 arpents de terre affermés, 8 arpents de vignes, 13 arpents de bois, un étang contenant 7 arpents et demi. — Tableau des revenus et charges dudit fief servant de table de matières audit inventaire, et désignant nominativement toutes les frè-

ches avec les cens et rentes que chacune d'elles doit au prieuré. — Dons faits au prieuré du Grais par le seigneur de Montbazon, par Hugues, maire du Perray de Cormery et par des particuliers, de terres, franchises, rentes en blé et en argent, depuis 1255 à 1481. — Titres faisant actes de propriété de l'île, moulin et étang du Grais, 1259-1729. — Baux et déclarations concernant toutes les frèches désignées dans l'inventaire du XVIIe au XVIIIe siècle.

H. 659. (Registre.) — In-folio; 198 feuillets, papier.

Vers 1780. — Inventaire, copies et extraits des titres du prieuré du Grais; les pièces analysées remontent à 1127. — Provision du prieuré du Grais accordée par le pape Paul à M. Jean Biron, âgé de 13 ans nommé par le Roi audit prieuré, 1536. — Brevet d'union du prieuré de Saint-Jean-du-Grais, au collège de Tours, 1701. — Aveu rendu au Roi, à cause de sa baronnie d'Amboise, par les prieur et religieux du Grais, seigneurs des fiefs du Grais et de Lusson, relevant de ladite baronnie, 1507. — Copies et extraits des titres concernant la fondation du prieuré, les donations qui lui sont faites et ses acquêts et échanges, 1127 à 1411. — Autres extraits de donations, d'acquêts et d'échanges de 1208 à 1741. — Extrait des titres de propriété des religieux sur l'île, moulin et étang du Grais: par acte passé par-devant monseigneur Jean, archevêque de Tours, Ebbo et Cathena sa femme, donnent aux religieux du Grais la part qui leur appartient dans un moulin sur le Cher entre Azay et Languy, moulin qu'ils possèdent de moitié avec les religieux, 1212. — Bail à ferme par Étienne Vinaud, fermier du prieuré du Grais, à Martin Roquet, d'une pièce de terre, appelée Champ-de-Grais, contenant 30 arpents, pour 9 ans, à 40 livres par an, 1664. — Baux à ferme du prieuré du Grais pour moitié des fruits et quelques autres charges, 1592-1682. — Autres baux du même prieuré, faits par les Jésuites depuis l'union dudit prieuré au collège de Tours; ces baux sont faits à prix d'argent et d'autres charges en nature, celui de 1738, à 1600 livres et d'autres charges très considérables. — Copie d'un état indiquant les terres et vignes sur lesquelles le prieuré du Grais a droit de dîmes, dans les paroisses d'Azay-sur-Cher, d'Esvres, d'Athée et de Larçay (sans date). — Extraits de baux et de sentences de jugement par lesquels les pères Jésuites veulent prouver que la dîme du prieuré du Grais est due à raison de 20 gerbes une, ou de 20 hottées une, 1688-1740.

H. 660. (Registre.) — In-folio, de la page 495 à 960. La première partie manque.

XVIIIe siècle. — Terrier du prieuré du Grais. — Déclarations des tenanciers, co-frêcheurs de la frèche du Champ-Farcet, consistant en deux parties appelées: la première Champ-Farcet, la deuxième, la Pièce des Clouzeaux ou Quenets, elle contient 20 arpents et est située en la paroisse de Saint-Branchs, 1785. — Les frèches des Champions, de la Vicairie, de La Boulinière, de La Chaussée-Neuve, de Bassart, de la Pointe, de La Folie, des Saliers, de Fourché, du Grand-Santereau et de Pont-Lève, sont situées dans la paroisse de Saint-Branchs. En la paroisse de Saint-Martin-le-Beau autres déclarations, des frèches de Saint-André et du village de Coulaine, 1785-1786. — Déclarations des co-frêcheurs du fief du Grais et du censif de Lussault, détenus par 98 frêcheurs.

H. 661. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1458-1771. — Chapelle de Sainte-Apolline du Rocher, dépendant du Grais. — Vente à Marion, veuve de Martin Chambrière, par frère Jean Salmon, prieur du Rocher, d'un arpent de terre, sis à la Pointe-Peau-de-Loup, paroisse de Chambray, 1458. — Acquisition des héritiers d'Allain-Mallevault par Guillaume de l'Isle, prieur de Sainte-Apolline du Rocher, de tous leurs droits sur la métairie du Rocher, 1485. — Déclaration faite à Louis de Rohan, seigneur de Montbazon, des biens donnés à la chapelle Sainte-Apolline du Rocher, paroisse de Chambray, 1529. — Bail par Jean Raymonneau, prieur de Sainte-Apolline à Jean Roygnart, d'un pré situé dans la prairie de Vaugrignon, paroisse d'Esvres, 1559. — Déclaration rendue par messire Abel-Philippe Denis, chanoine de Saint-Martin, prieur du Rocher, à M. Sain de Bois-le-Comte, seigneur d'Esvres, des biens dont il jouit dans ladite paroisse, 1771.

H. 662. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1317. — Prieuré de Saint-Aubin-des-Bois. — Donation audit prieuré par Gautier, de la paroisse de Chouzé, d'une rente de 3 boisseaux de blé, à la mesure de Montsoreau, 1317.

Jacobins de Tours.

H. 663 (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 plan.

1242-1790. — Vente par Pétronille, veuve de Robert Maengon, aux frères Jacobins, d'une maison située paroisse Saint-Pierre-du-Boille, au prix de 160 livres et cent sous tournois, 1242. — Donation faite aux frères prêcheurs, par Jean de Michel, d'une rente de 10 sous, assise sur une maison près la Foire-le-Roi, 1248; par le même, d'une maison située à Tours, au fief du Roi, 1248. — Vente par Alain Morin, chevalier, et Agathe, sa femme, aux frères prêcheurs, d'une maison également située près la Foire-le-Roi, au prix de 8 livres, 1251. — Charte de Louis, fils du roi St-Louis, qui reconnaît que son père a déchargé de tout cens 3 maisons, que les frères prêcheurs veulent acheter en la ville de Tours, 1252. — C. de Gaies, chevalier, bailli du Roi en Touraine, certifie qu'il a reçu du frère Jean, prieur des Jacobins, la lettre du fils du Roi dont il est question ci-dessus, 1253. — Jeanne Dutertre, femme de Geoffroi de Cormery, boucher, et son fils, Jean de Cormery, vendent pour 50 livres auxdits religieux, une maison située près la Foire-le-Roi, 1253. — Ratification de la vente ci-dessus, par Geoffroy de Cormery, boucher, 1254. — Nicolas Aimery et Plaisance, sa femme, vendent aux Jacobins pour 12 livres, une rente de onze sous, assignée sur la susdite maison et sur deux autres, voisines, 1257. — Vente par Pétrouille de Larçay et ses enfants aux frères Jacobins, d'une maison située près du pont tournant, paroisse Saint-Pierre-du-Val ou du Boille, 1258. — Transaction entre les religieux et Pierre de Lansant, à qui ils paient 4 livres tournois une rente de 12 sous, qu'il avait sur une maison achetée par les religieux, 1264. — Lettre de Philippe IV au bailli de Touraine pour avoir son avis sur la cession d'une muraille demandée par les Jacobins, 1290. — Vente pour 300 livres par Paquière, femme de Jean Sergent, aux Jacobins de Tours, d'une maison située à Tours entre la Grande-Rue et la Foire-le-Roi, 1306. — Remise aux religieux par noble homme Théobald du Thyret, chevalier, des droits de cens et autres qu'il avait sur une maison aux religieux, située au fief dudit chevalier en la ville de Tours et appelée les Allemandiers, 1342. — Confirmation par monseigneur le duc d'Anjou, frère du Roi, de l'affranchissement ci-dessus consenti par Théobald du Thyret, 1376. — Mandement d'Amélius, archevêque de Tours, exhortant les fidèles à contribuer par leurs aumônes à la réédification du couvent des frères prêcheurs, détruit par un incendie, 1408. — Baux à loyer par les religieux à divers particuliers, de quelques maisons ou places de maisons situées près de leur monastère, paroisse de Saint-Pierre-de-Boille, 1425-1481. — Lettres de Charles VIII, concernant les vidimus de divers titres des Jacobins, rongés par les rats, 1490. — Ordonnances de Jean de Falaiseau, lieutenant du bailli de Touraine, à ce sujet 1491. — Diverses pièces d'une procédure entre dame Marie-Olympe Mazarin, veuve de messire Christophe Gigault, chevalier, marquis de Bellefonds, etc., dame du fief du Péage, Féage et Commandise de Tours, et les Jacobins, au sujet d'une grande partie de leurs propriétés en la ville de Tours, que ladite dame prétend être dans sa censive, ce que les Jacobins contestent; des mémoires mentionnant des actes depuis 1222 jusqu'à 1684, et accompagnés d'un plan dudit fief du Péage, sont produits par les deux parties, XVIIIe siècle. — Inventaire fait chez les religieux Jacobins de Tours, par Pierre Viollet-Vauquer et Jacques-Henri Martin, officiers municipaux de Tours, mai 1790. — Procès-verbal d'apposition de scellés aux Jacobins, décembre 1790.

H. 664. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1424-1790. — Cession par les religieux pour la durée de trois vies et moyennant la somme annuelle de 70 sous 8 deniers, à Girardon-le-Vignon, cordonnier, de la paroisse de Saint-Pierre-de-Boille, d'une place devant leur église, à la condition d'y élever une maison et de l'entretenir en bon état, 1424, et bail de ladite maison à André Petit-Pas en 1463. — Vente, pour la somme de 40 livres, par Ambroise Pelletière, fille et héritière de feu Jean Lepelletier, dit Chien-Doré, orfèvre à Tours, à Aimé Cartau, marchand, d'un pré appelé le Pré-Clos, situé en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, de deux arpents de terre, appelés la Folie, et d'autres parcelles au même lieu, le tout en la censive du chapitre de l'église de Tours, 1498. — Autre vente pour 1,200 écus sol, par Jacques Maldant, sieur de Coulleurs, bourgeois de Tours, paroisse de Saint-Pierre-de-Boille, à Jacques Contereau, maître cordonnier, d'une maison et appartenances située en la même paroisse, Grande-Rue, et chargée envers les Jacobins d'une rente de 17 livres 10 sous et une livre de cire,

1594. — Accord entre les Jacobins et Jeanne Bardet, fille majeure, paroisse Saint-Pierre-de-Boille, qui, après avoir fait annuler par jugement, une donation faite par elle auxdits religieux en 1639, renouvelle cette même donation en 1646. — Procédure au sujet de cette donation entre les Jacobins et maître Jacques Pavin, procureur au siège présidial de Tours, et parent de la défunte Jeanne Bardet, qui tout en ayant obtenu contre lesdits religieux, un jugement de déguerpissement, consent à les laisser en possession d'une partie de ladite donation moyennant le payement d'une somme de 997 livres, 1667-1678. — Vente faite par demoiselle Jeanne Crilles, épouse de messire Jacques Duchesneau, écuyer, sieur de La Doussinière, à dame Madeleine Sanvillain, veuve de maître René Bougrier, d'une pièce de pré appelée le Pré-Clos, dépendant du fief de La Roche-Bourdeil, 1688. — Baux à loyer par les religieux à divers particuliers de deux petites maisons situées en la ville de Tours; cour des Jacobins, au-devant de l'église, et d'une autre maison située dans la Grande-Rue, paroisse Saint-Pierre-de-Boille, 1774-1783. — Requête adressée par les religieux à monsieur le lieutenant général tenant le bailliage de Tours, afin d'obtenir main-levée d'une saisie-arrêt, prise par quatre de leurs créanciers sur tous leurs loyers, disant que, quoique actuellement dans l'impossibilité de payer, ils désintéresseront cependant plus tard ces créanciers, 1790 — Detail des objets possédés dans la censive du fief de la Commandise par les Jacobins de Tours en 1740. Ce détail est établi afin de constater ce qui est dû à M. d'Albert de Luynes, par les religieux comme censitaires du fief du Péage-Féage et Commandise de Tours, jusqu'au 13 mai 1784; des documents intéressants sur l'origine de ces différents droits, remontant à 1538, sont joints à ces pièces, 1790.

H. 665. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 54 pièces, papier; 1 plan

1567-1782. — Pièces concernant la maison de La Besnardière, paroisse de Vançay (Saint-Avertin). — Vente par maître Claude Soubzmain, sieur de La Pinaudière, demeurant en la ville de Loudun, à Pierre Prégent Loullet, bourgeois de Tours, et à Catherine Richard, sa femme, de la métairie de Torchanesse, autrement La Besnardière, située paroisse Saint-Pierre-de-Vançay, pour la somme de 1,200 livres et quelques autres charges, 1571. — Jugement du présidial de Tours qui conclut au retrait lignager, par Gilles Lasnin, marchand à Tours sur Prégent Loullet, d'une pièce de pré de 2 arpents, située en la prairie de l'Aubraye et vendue en 1566 audit Loullet, 1567. — Vente faite par Macé Chevalier et Michel Sergent, son gendre, à Prégent Loullet, conseiller du roi, sieur de La Besnardière, d'un taillis de 54 chaînées, situé au lieu de Chanteloup, paroisse de Vançay, 1573. — Transaction convenue entre les héritiers de Jean Massoteau et la veuve Loullet, par laquelle ladite veuve rentre en possession de 4 chaînées de vignes situées au clos de La Besnardière, moyennant l'abandon d'une créance de 100 livres qu'elle avait sur les Massoteau, 1574. — Conférence faite entre les codétenteurs de la frèche de La Besnardière, 1599. — Échange entre dame Madeleine Goury, veuve Jacques Loullet, et Étienne Polleau, boucher à Tours, de deux pièces de vignes situées près le lieu de La Besnardière, 1604. — Aveu rendu à monseigneur Charles de Rohan, prince de Guémenée, duc de Montbazon, etc., par Michel Durand, du fief de Chanteloup, situé près La Besnardière, paroisse Saint-Avertin, 1682. — Vente par Mathurin, verdier de la forêt de Larçay, demeurant paroisse de Vançay, à dame Marie Durand, veuve de feu Victor Mercier, demeurant à Tours, de la métairie de La Besnardière, pour la somme de 1,600 livres tournois et de nombreuses charges, 1687. — Bail pour neuf ans, consenti par la dite veuve Mercier, à Michel Bariller, du lieu et métairie de La Besnardière, 1691. — Vente pour 2,000 livres, par demoiselle Mercier, fille majeure de feue veuve Mercier, à son frère Michel, de la moitié du lieu de La Besnardière, 1689. — Testament de Michel Mercier décédé à Saint-Domingue, par lequel il lègue aux Jacobins, tous les biens qu'il possède en France, 1707. — Déclaration faite par les Jacobins aux chanoines, et chapitre de Saint-Martin, à cause de leur fief et seigneurie de Brechenay; parmi ces biens figure la métairie de La Besnardière, léguée à eux par Michel Mercier 1729. — Pièces de procédure entre les Jacobins et Joseph Mauricet, qui s'accusent mutuellement d'anticipation sur leurs terres respectives 1782. — Plan des bois appartenant aux Jacobins de Tours, signé Ergo, 1743. — Relevé des pièces et titres concernant La Besnardière, à compter du jour de la possession des révérends pères Jacobins, XVIIIe siècle.

H. 666. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 119 pièces, papier; 1 carnet.

1645-1790. — Bail par Marguerite Joubert, fille

majeure, paroisse Saint-Pierre-de-Boille, à Jean Perray, maître ouvrier en soie, même paroisse, d'une maison et dépendances appelées les Houdrys, située paroisse de Fondettes, chargée de 4 livres de rente envers les vicaires de Saint-Gatien, 1645; — cette maison est, plus tard, devenue la propriété des Jacobins, car une pièce de 1683 les montre rachetant aux vicaires de Saint-Gatien la rente de 4 livres pour la somme de 64 livres 10 sous. — Difficultés entre les religieux et le nommé Mansot, fermier de la maison des Houdrys, qui a laissé périr les vignes en négligeant toutes les terres dépendant de ce domaine; jugement d'expulsion obtenu contre lui par les religieux, 1708-1715. — Procès-verbal fait à la requête de Pierre Besnard, boucher à Fondettes, fermier des Houdrys, afin de constater l'état des lieux au moment de sa prise de possession, 1732. — Baux de ladite maison et dépendances en 1750 pour 24 livres, et pour 35 livres en 1790. — Cahier d'inscription mensuelle des recettes et dépenses pendant l'année 1760. — Ce cahier est arrêté à la fin de décembre, en recette à la somme de 3,405 livres 14 sous, et en dépenses à celle de 2,594 livres.

H. 667. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1579-1778. — Convention entre Esme Dargy, écuyer, seigneur de Mesures en la paroisse de Civray, d'une part, et Honorat Berthelot, seigneur de La Rabellerie, demeurant à Chenonceau, propriétaire de la métairie du Tremblay, paroisse de Civray; le premier cède à l'autre tous les droits de terrage qu'il a sur certaines parties de la dite métairie, à la charge de payer au curé de Chenonceau certaines redevances, 1602. — Déclaration rendue par les religieux au seigneur de Mesures de ce qu'ils possèdent au fief de Mesures, 1664. — Bail de sept ans fait par les religieux à Élie Cochon, laboureur, de la métairie du Tremblay, moyennant la somme de 55 livres et plusieurs redevances en nature, 1677. — Autre bail de la même métairie en 1686. — Déclarations fournies par les religieux à messire Jacques Chesnon, seigneur des Cartes, de La Bourgaudière et de La Bourdonnière, des choses qu'ils détiennent au lieu de La Bourdonnière, paroisse de Civray, et de 15 arpents de terre, près leur métairie du Tremblay, 1705. — Procès-verbal des réparations à faire à la métairie du Tremblay, 1728. — Cession par la veuve Simon du bail de la dite métairie, la mort de son mari lui rendant l'exploitation impossible, 1732. — Procès entre Pierre Coquère, métayer de la métairie du Tremblay, et messire Claude Dupin, seigneur de Chenonceau, à cause de certaines truisses coupées par le métayer et dont messire Dupin revendique la propriété; intervention des religieux et règlement final du litige, 1739-1743. — Nouveau bail de ladite métairie à Jacques Boucher, laboureur, pour la somme de 170 livres, 6 poulets et 3 boisseaux d'avoine, les religieux fournissent les bestiaux, évalués à 538 livres, 1778. — Vente par Perrine Deshayes, veuve de Jacques Vasseur, demeurant au faubourg Saint-Denis à Amboise, à Nicolas de Louettière, valet de chambre de la Reine, demeurant à Amboise, d'une rente de 25 livres, assignée sur la moitié du lieu et métairie de La Roche-Baudoin, 1579. — Titres de propriété de la métairie de La Roche-Baudoin ou Grande-Roche, située paroisse de Bléré, et consistant exclusivement en 23 déclarations fournies par les Jacobins aux seigneurs de Bléré de 1656 à 1768. — Autres titres de la closerie de Bonne-Nouvelle *olim* Bournigalle, située aux fief et seigneurie de Mesures, paroisse de Civray, consistant aussi exclusivement en cinq déclarations fournies par les religieux aux seigneurs de Mesures, Marennes et autres lieux, 1724 à 1737.

H. 668. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1604-1789. — Vente pour 240 livres par Louis Aubert, marchand, ouvrier en soie, paroisse Saint-Pierre-Puellier à Tours, à Louis Bourgault, procureur au siège présidial de Tours, de la closerie de La Bournigallerie, située en la paroisse de Civray, consistant en maison et dépendances, plus deux arpents et trois quartiers de vignes en quatre pièces, et chargée de moitié de quinze sous, deux chapons et une poule envers le sieur de Mesures, pour la somme de 240 livres, 1604. — Rétrocession aux pères Jacobins par Gilles Barbot, vigneron, demeurant paroisse de la Croix-de-Bléré, de quelques pièces de vignes qu'il tenait lui-même à bail de Jean Moyraud, marchand en la paroisse de Saint-Cyr, 1645. — Déclaration faite par frère Florentin Branchet, prieur, de ce que les vénérables religieux, prieur et couvent des Jacobins détiennent au fief terre et seigneurie de Mesures, paroisse de Civray, la closerie de La Bournigallerie et différentes pièces de vignes et de terres labourables situées aux lieux de La Vicairerie, de La Vougerie, de La Ber-

gerie, aux Bourdonnières et au clos de La Briçonnerie, 1647. — Déclarations rendues par les Jacobins à puissant prince monseigneur César, duc de Vendôme, de Penthièvre, de Beaufort, etc. : de 42 chaînées situées paroisse de La Croix, 1650. — Autres déclarations en 1696, 1697, 1704, 1705. — Procédure très volumineuse entre les religieux et le sieur Mauricet, huissier au bureau des finances de la généralité de Tours, lequel possédant des vignes dans la paroisse de Civray, limitrophes de celles des religieux avait fait vendanger une portion de ces dernières et prétendait à la propriété de la partie vendangée, 1779 à 1781. — Vente par Nicolas Gaultier, marchand voiturier par eau, de la paroisse de Montlouis, aux Jacobins représentés par frère Jean Godeau, procureur, d'une maison sise dans la dite paroisse au Bas-Rocher, et d'un arpent de vignes, le tout au prix de 200 livres, 1617. — Autre vente par le même aux dits religieux, d'une maison avec vignes, située au même lieu, 1626. — Procès entre les religieux et Michel Garnier, marchand à Montlouis, qui s'est mis à cultiver un petit terrain appartenant aux religieux, situé à Montlouis, et qu'il refuse d'évacuer, 1788-1789.

H 669. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1739. — Sommier général, divisé en trois chapitres, des biens, rentes et revenus du couvent des Jacobins en la ville de Tours ; Pierre Hélie étant prieur et François-Marie du Liepvre, procureur, en l'année 1739. — Les revenus consistent en biens de campagne, maisons de ville et rentes. — La maison de Mesures avec le lieu et closerie de Bonne-Nouvelle, autrement La Bournigallerie, paroisse de Civray ; la métairie du Tremblay, même paroisse ; la maison de La Roche-Baudoin, paroisse de Bléré ; La Besnardière, paroisse de Saint-Avertin ; la maison et closerie des Houdrys, paroisse de Fondettes forment le 1er chapitre. Le 2e chapitre contient les maisons situées en la ville de Tours, dont le bail produit 2,239 livres. — Le 3e chapitre contient les rentes de ville et de campagne qui s'élèvent à 1,121 livres 12 sous 8 deniers, 7 septiers de blé, 6 poulets, 3 chapons. — Les rentes et devoirs seigneuriaux et féodaux auxquels ces biens sont assujettis s'élèvent à 65 livres 13 sous 1 denier, 1 chapon et 24 boisseaux de seigle. — Sous le titre « Observation historique » est raconté l'écroulement d'une partie du couvent dans la nuit du 21 au 22 juin 1739, et sa réédification 6 mois après la catastrophe.

H. 670. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier avec notices du couvent des Jacobins de Tours.

Minimes d'Amboise

H. 671. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1528-1753. — Vente par Pierre Rebaurin, charretier à Amboise, à André Pelletereau, marchand, paroisse de Limeray, d'un demi-arpent de terre tenant au chemin d'Amboise à Blois, pour 20 livres tournois, 1528. — Testament de Regné Gaudin, religieux novice au couvent de Saint-François-de-Paule (Minimes) de Toulouse qui lègue certaines sommes d'argent aux couvents des Minimes de Toulouse, de Paris, de Narbonne ; à celui d'Amboise 20 écus sol, plus aux hôpitaux de la dite ville la somme de 80 écus sol, 1595. — Testament de dame Phélipon Tetereau, fille majeure demeurant à Amboise, paroisse Saint-Denis, qui cède, moyennant une rente viagère de 40 livres tournois, une cave en roc avec habitation dessus, situé à La Caillonnière, paroisse de Mosnes, plus un arpent et demi de vignes aux Minimes, qui doivent en outre pendant 50 années après le jour de son décès, célébrer certains offices, 1662. — Procédures et transaction finale entre les religieux et Marguerite Tetereau, sœur de la testatrice décédée, qui jouira sa vie durant des héritages cédées par sa sœur auxdits religieux, 1673. — Testament de Françoise Bruneau, épouse Blondel, qui lègue aux Minimes la somme de 300 livres, 1667. — Procès contre les héritiers de la défunte, qui éludent l'exécution de cette clause testamentaire, 1669. — Déclaration des héritages que possèdent les pères Minimes d'Amboise dans les fiefs de Villegarde et Melun dépendant de la terre et seigneurie du Feuillet, appartenant à messire Louis de Conflans, marquis d'Armentières, 1739. — Extrait du papier des conclusions capitulaires du couvent des Minimes d'Amboise, d'où il résulte que monsieur et madame Cormaille lèguent et donnent aux Minimes une closerie appelée L'Ardille, à titre de fondation d'offices et de prières pour le salut de leurs âmes, 1660. — Titres de reconnaissance d'une rente de 13 livres, assignée sur une maison, paroisse de Souvigny et sur des parcelles de terre voisines, due aux Minimes par divers habitants de ladite paroisse, 1689-1787. — Testament de Denis Carré, marchand à

Amboise, ancien maire de ladite ville, qui lègue aux religieux Minimes d'Amboise, à titre de fondation perpétuelle, un quart de vin, assigné sur ses vignes de Fourche-Noire, paroisse Saint-Denis d'Amboise, 1580. — Titres relatifs à cette rente. 1646-1702.

H. 672. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 125 pièces, papier; 2 plans.

1550-1782. — Testament de Noël Morier, jadis prêtre, curé de Rilly, demeurant actuellement à Amboise, qui lègue à plusieurs particuliers des petites sommes de 10 à 20 sous, et aux Minimes d'Amboise une maison, rue du Petit-Fort, avec cette condition qu'après une possession de 50 ans il sera constaté si les religieux ont célébré les messes et offices perpétuels imposés parle testateur, cette constation sera renouvelée tous les cinquante ans, et s'ils finissent par négliger ces devoirs, la maison appartiendra aux curés hebdomadiers de Notre-Dame d'Amboise, 1550. — Titre de la fondation faite par Jean Brosseau, maître savetier paroisse Saint-Pierre-de-Boille, au profit des Minimes d'Amboise, d'une rente de 14 livres, 1616. — Contrats d'acquêts par lesdits religieux Minimes, aussi appelés les Bonshommes, de plusieurs maisons, de caves et de citernes, sur le quai de Violette, faubourg d'Amboise, 1588-1608. — Conférence et arpentage de la frèche des Chau et Lombardière, située près d'Amboise, et qui doit par an 16 setiers 8 boisseaux de blé à messieurs de Saint-Gatien, 1625. — Déclaration faite pardevant le notaire royal d'Amboise par les Minimes, de deux arpents de terre qu'ils possèdent en la paroisse de Négron, 1684. — Baux à ferme desdits deux arpents, de 1690 à 1773. — Déclaration de ce que les religieux Minimes du couvent royal d'Amboise possèdent dans la paroisse de Pocé, XVIIIe siècle. — Déclarations fournies au bureau des gens de main-morte par les vénérables correcteur et religieux Minimes du couvent d'Amboise, fondé par le roi Charles huitième d'heureuse mémoire, 1692-1785. — Correspondance entre le duc de Choiseul et le correcteur des Minimes, qui demande au premier un secours ou un emprunt que celui-ci finit par refuser, 1782. — Deux plans du couvent des Minimes d'Amboise, l'un accompagné d'un relevé des revenus en 1766, qui s'élèvent à 1498 livres, et des charges qui sont de 721 livres ; l'autre fait par le sieur Royer, XVIIIe siècle. — Abrégé du papier rentier pour servir de modèle quand on demandera aux religieux la déclaration de leurs biens, 1750.

H. 673. (Registre.) — In-folio ; 176 feuillets, papier.

1779. — Ce registre, resté en blanc pour la plus grande partie, n'est qu'un aide-mémoire de recettes et dépenses. Il relate les baux, rentes et autres recettes, comme aussi les charges féodales, foncières et seigneuriales dont les biens sont grevés.

Les recettes se composent d'une dotation royale

de	1,300	livres.
De diverses rentes	197	—
Baux	303	—
Total	1,800	livres.

Les dépenses s'élèvent à 413 livres 16 sous, 7 deniers.

H. 674. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1769-1790. — Livre de recette du couvent royal des Minimes d'Amboise. — Les matières de recettes consistent en petites rentes foncières, aumônes, produits des troncs d'église, locations des chaises, ventes de produits agricoles, et quelques baux de terres ; elles sont additionnées par trimestre et totalisées à la fin de chaque exercice annuel qui commence le 1er octobre pour finir le 30 septembre de l'année suivante ; chaque arrêté fait connaître le nom du prieur ou correcteur, qui s'appelle de 1769 à 1774 inclusivement : Amable Aubry ; de 1775 à 1776, Yves Chevalier ; frère Boussiron en 1777 ; Pierre Madoré en 1778 ; Louis Vieillard en 1779 : Ursin Jacques Proteau, en 80 et 89 ; Levaigneur de 1781 à 1787 ; H. Viot en 1788 et 1789. — Parmi les articles de recette figurent : 12 livres, reçues des ouvriers en soie d'Amboise pour une grande messe solennelle, 1770 ; la vente du reste de la bibliothèque, consistant en livres dépareillés et rongés par les rats, pour 172 livres, 1784. — Vente de vieilles tapisseries de Bergame, 15 livres, 1779.

H. 675. (Registre.) — In-quarto; 167 feuillets, papier.

1665. — Copie des actes du procès de canonisation de saint François de Paule. — Ce recueil, d'une écriture très soignée, est intitulé : « Processus, diversis « in partibus facti, pro canonizatione Santi Francisci « de Paula, ordinis Minimorum institutoris, juxta exem- « plar quod Romæ asservatur. » — Il contient indépendamment des enquêtes et dépositions de témoins, beaucoup d'actes et de lettres missives des souverains

pontifes, prélats, rois, reines, et autres grands personnages qui ont figuré dans le procès de canonisation. — Ces actes ont été en très grande partie publiés par les Bollandistes.

Minimes de Champigny.

H. 676. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1610-1790. — Fondation par Anne Berger, veuve de Pierre Duval, au bénéfice des Minimes de Champigny, d'une rente de 7 sous, assignée sur une maison à Champigny, pour une grande messe annuelle après sa mort, 1610. — Acquêt fait par Père Antoine Jardin, correcteur, sur Louis Dupont, marchand, demeurant aux Mauvillains, paroisse de Ligré, des maisons, cours, granges, étables, jardins, clos de vigne et appartenances des Mauvillains, le tout contenant 3 arpents; plus 23 pièces de terre contenant ensemble 17 arpents 43 chainées, toutes ces pièces situées au fief et seigneurie de La Rajace ; la vente est faite au prix de 2,000 livres tournois, plus le cens et autres charges en nature qui sont considérables, 1630. — Procédure entre les Minimes et divers particuliers, concernant une rente de 5 boisseaux de froment, 1 chapon et 6 deniers de cens, due aux dits religieux sur la métairie et moulin de Fablé, paroisse de Chaveigne ; les religieux sont maintenus en la possession de la dite rente, 1649-1767.— Arrêté, en Conseil, du rôle d'après lequel les religieux ont à acquitter, à titre de droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, pour des maisons, terres et rentes, sises en la censive du fief de Champigny, la somme de 825 livres, 1 sou, 10 deniers, 1695. — Procès très volumineux entre les Minimes et les héritiers de Luc Dagault, au sujet d'une rente de 25 livres 15 sous, due par eux à Luc Dagault et à sa femme, qui ont cédé en 1722 une partie de cette rente à d'autres particuliers, ces derniers ayant des dettes envers les seigneurs de Champigny, une saisie-arrêt a été opérée entre les mains des religieux, 1729-1750. — Baux à ferme par les religieux de la métairie des Mauvillains et de ses dépendances, d'un pré de 2 arpents 91 chaînées, paroise de Saint-Mexme, d'un autre pré, appelé les Petites-Raveignes, paroisse de Champigny, du clos du Puy-des-Vignes ; paroisse de Léméré, du temporel de la chapelle ou stipendie de Champigny, 1781-1790.

H. 677. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1618-1784. — Pièces de procédure entre les Minimes de Champigny et ceux de Montgoger, paroisse de Saint-Épain, tous deux évoqués dans une contestation entre leurs fermiers respectifs, au sujet de faux-bois que le fermier des Minimes, Granger, avait coupé dans le fossé qui entourait 4 arpents de pré, baillés par les Minimes de Montgoger, par bail emphytéotique, à leur fermier, Pierre Faucillon, 1775-1781.— Baux à ferme consentis par les Minimes de Champigny, à divers particuliers : de la métairie de La Bourrerie, paroisse de Champigny, 1674-1773; d'un arpent de pré appelé les Petites-Raveignes, même paroisse, 1741 1775 ; d'un autre arpent de pré appelé les Grandes-Raveignes, même paroisse, 1720-1731 ; d'un autre arpent, situé dans la prairie de Grigny, paroisse de Parilly, 1690-1763 ; d'un arpent de pré, nommé Pré-du-Jart ou Janton-en-Pontille, paroisse de Saint-Louand, 1618-1772 ; de la métairie des Mauvillains, paroisse de Ligré, 1653-1718.

H. 678. — Cahier in-folio ; 73 feuillets, papier.

1775-1785. — Ce cahier cousu dans une feuille de parchemin ne contient que les noms des particuliers qui doivent, à un titre quelconque, une rente aux Minimes de Champigny. — Le seul article à citer est (page 63), une rente de 1,000 livres, que les fermiers du duc de Richelieu doivent, à titre de pension, payer en deux termes aux dits religieux.

H. 679. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier.

1618-1789. — Procuration donnée par Thibault Néron, marchand à Champigny, à sa femme Vincente, l'autorisant à vendre aux Minimes un morceau de pré situé près les marais du Gasteau, paroisse de Champigny, 1618. — Aquêt par Jeanne Barré, fille majeure, demeurant à Chinon, paroisse Saint-Jacques, sur Guillaume Johannot, de la moitié d'un arpent de pré, situé dans la prairie de Pontille; acquêt par la même, sur Jacques Robert, de l'autre moitié du même arpent, pour le retrocéder plus tard aux Minimes, 1623. — Acte par lequel Michel Robert, habitant de Champigny, renonce à une inscription hypothécaire qu'il possédait sur le dit arpent de pré, pour garantie d'une rente de 112 sous 6 deniers, 1638. — Acte de vente de

quatre arpents de marais, dont trois dans le marais de Gasteau, et un dans le marais de Chartre, consenti par les habitants de Champigny, pour la somme de 320 livres, afin d'acquitter partie de la somme de 540 livres, à laquelle les communs de la dite paroisse ont été taxés par nos seigneurs de la Chambre souveraine, chargés d'établir les droits d'amortissements, 1614. — Acquêt par les religieux, sur Georges Thomas et sa femme, paroissiens de Champigny, d'une maison, pour la somme de 200 livres, 1714. — Déclarations des Minimes, rendues à monseigneur Armand Duplessis, duc de Richelieu, etc. : d'une maison située au fief de La Rajace, paroisse de Ligré, plus 26 pièces de terre, situées dans l'étendue du dit fief. — Autres déclarations rendues au même, d'une autre maison et dépendances, faisant environ 5 arpents, située paroisse de Champigny, 1768. — Deux cahiers servant à l'inscription des recettes et des dépenses, des années 1785 à 1790; l'arrêté de l'année 1789, porte les recettes à 1080 livres, 18 sous, et les dépenses à 784 livres, 18 sous, c'est le dernier arrêté fait par les religieux, et signé par le supérieur F. Poupard. — L'arrêté suivant, et qui clôt le livre, est fait par le maire qui signe : Ragonneau, maire.

Minimes du Plessis-lez-Tours.

H. 680. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 6 sceaux ; 1 plan.

1463-1686. — Lettres de Louis XI, concernant l'acquisition qu'il a faite de messire Hardouin de Maillé, son conseiller et chambellan, du chastel, terre fief et seigneurie des Montils-lez-Tours, pour la somme de 5,500 écus d'or, 1463. — Confirmation par lettres patentes du roi Charles VIII, du don fait par le roi son père, à saint François de Paule et à ses compagnons, de la chapelle Saint-Mathias, située dans la basse-cour du château du Plessis, 1485. — Lettres patentes du roi Charles VIII, portant don et amortissement de 5 arpents et demi de terre, situés, dans l'enclos du couvent (sceau brisé, en cire verte.) — Duplicata de la pièce précédente avec fragment de sceau en cire. — Acquêt de différents lopins de terre avoisinant le couvent du Plessis, par Bussière, maçon, agissant par procuration de saint François de Paule, 1497. — Autre acquêt par messieurs les doyens, chanoines et chapitre de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste des Montils-lez-Tours, sur Yvon Augeron, demeurant paroisse de La Riche, d'une rente de 5 sous, assise sur une maison de la dite paroisse, 1513. — Contestations et transactions entre les chanoines de l'église de Plessis-lez-Tours, et divers particuliers, au sujet de quelques rentes, assises sur des maisons de La Riche, 1531-1645. — État des domaines faisant autrefois partie du château du Plessis, et appartenant aujourd'hui au chapitre et à des particuliers, 1638. — Deux contrats d'acquêt contenus sur la même charte, le premier d'une rente de 10 livres 6 sous, sur la maison des Trois-Écritoires, rue de ce nom, autrefois des Toussaints ; la deuxième d'une rente de 10 livres sur une maison, située paroisse Notre-Dame-La-Riche, au fief du Plessis, 1549. — Aveu et déclaration de foi et hommage simple, fournis aux chanoines de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste des Montils-lez-Tours, par Antoine Lebascle, écuyer, seigneur de la châtellenie d'Argenteuil, etc. : de sa terre et seigneurie de la Grande-Martinière et dépendances, à cause de leur hôtel, terre et seigneurie de Parfond-fossé, 1554. — Requête des Minimes contre Marin Piballeau, sa femme et ses compagnons désignés nominativement, condamnés par coutumace pour sacrilège, et pour avoir saccagé leur couvent, brûlé le corps de saint François-de-Paule, ainsi que celui du roi de Naples inhumé au même couvent, et avoir pillé et emporté le trésor, 1562. — Cette requête composée de 30 articles, dont chacun relate un fait à la charge des pillards protestants, et détermine la valeur en argent de l'objet volé ou détruit, conclut à une perte de 20,000 écus d'or, et contient des détails très intéressants. — Pièce d'un litige entre les chanoines du Plessis-lez-Tours et plusieurs particuliers, au sujet d'une rente de 4 livres 10 sous, due aux premiers sur une maison située paroisse de La Riche, rue du Renard, 1604-1647. — Lettres patentes du roi Louis XIV, portant donation dans son parc du terrain nécessaire pour donner du jour à un bâtiment que les dits religieux y construisent actuellement, 1653 (deux sceaux en cire verte). — Ordonnance du roi Louis XIV, qui renvoie devant le Parlement de Paris, un procès, entre les Minimes et les administrateurs de l'hospice général, qui avaient privé les dits religieux d'une certaine quantité de l'eau qui leur avait été donnée par le roi, sur celle provenant de la fontaine de la Carre, 1686 (deux sceaux en cire brune). — Plan général du château du Plessis-lez-Tours, XVIIIe siècle.

H. 681. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 3 sceaux

1492-1753. — Bulle du pape Alexandre VI, confirmant la 1re règle de saint François de Paule, 1492. — bulle du même pape, confirmant la 3e règle, 1502. — bulle du pape Jules II (1 sceau plomb,) annulant, à la demande de saint François de Paule, les trois premières règles, et portant approbation des trois nouvelles, ordonnant en outre que les religieux, les sœurs religieuses et les tertiaires, porteront à perpétuité le nom de Minimes, 1506. — Vidimus et transcription sur un cahier de parchemin par l'official de Tours en 1509, d'une Bulle du pape Jules II de 1506, qui confirme tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre IV. — Vidimus de la bulle du pape Léon X du 5 septembre 1516, relative, aux indulgences accordées par lui aux Minimes. — bulle du pape Léon X (un sceau plomb), prononçant la canonisation de saint François de Paule, 1549 (cette pièce est signée du cardinal Sadolet.) — Lettre patente de Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque de Tours, (avec un sceau en cire rouge contenu dans une boîte,) qui accorde cent jours d'indulgences à perpétuité, aux fidèles qui se confesseront à certains jours dans la chapelle du cloître des Minimes, 1550. — Bulle de Grégoire XIII, portant privilège de la délivrance d'une âme du purgatoire pour chaque messe célébrée à l'autel privilégié, 1579. — Bref du pape Sixte V, ordonnant de faire l'office de saint François de Paule en rite double pour toute l'Église universelle. — Cahier in-folio en papier, contenant de nombreuses et très intéressantes notices historiques sur l'origine, la vie et la mort de saint François de Paule, l'établissement du couvent des Minimes du Plessis, les honneurs rendus à la mémoire de saint François de Paule, les règles du couvent des Minimes, les privilèges et indulgences qui lui ont été accordés ; — des notes très étendues sur les droits des religieux Minimes de la nation française sur le couvent de la Trinité du Mont à Rome, etc. — Autre cahier in-folio en papier, contenant en quelques lignes un éloge de saint François de Paule et les relations détaillées de 134 miracles.

H. 682. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1586-1770. — Acquêt par Pierre Froidure, marchand, maître mégissier, paroisse Notre-Dame de La Riche, sur Alexandre Cuau, maître rubanier, d'une maison avec jardin, sise à Sainte-Anne, près la Belle-Croix, paroisse de La Riche, 1586. — Donation de cette maison, faite par Jeanne Pottier, veuve de Pierre Froidure, aux religieux du couvent des Minimes du Plessis, 1601. — Donation aux Minimes par le sieur Michel Négrier, maître boulanger à Tours, de deux maisons situées à Sainte-Anne, paroisse de La Riche, 1657. — Contrat de vente de la terre et seigneurie du Vau-de-Vallère, par messire Charles Du Rozel, écuyer, seigneur du Vau-de-Vallère et autres héritiers, à haut et puissant seigneur messire René de Chaumejan, chevalier, marquis de Fourilles, etc., pour la somme de 36,000 livres ; les religieux doivent à cette seigneurie 10 sous 8 deniers de cens, à cause de leurs métairies du Rouzou et des Petits Montils, 1656. — Acquêt fait par les religieux sur Jacques de Vallée, marchand, demeurant paroisse d'Azay-le-Rideau, de plusieurs pièces de pré, situées dans la prairie des Prés-Bas, paroisse de Linières, pour la somme de 1806 livres, 1676-1679. — Déclarations rendues par les correcteur et religieux des Minimes de Plessis-lès-Tours aux révérends pères jésuites du collège de Tours, à cause de la mense abbatiale de Saint-Julien, unie au dit collège, de quatre chaînées de vignes et 50 chaînées de pré, situées au fief de Port-Cordon, 1747 ; — au fief et seigneurie de la Cellérerie de l'église de Saint-Martin, d'un logis situé rue des Anges, de trois autres, rue du Petit-Gars ; plus de huit autres maisons, rue du Port, sur le chemin de Sainte-Anne à Saint-Cosme, et carroir de la Belle-Croix à Sainte-Anne, 1751 ; — à messire Claude, sieur de Bois le Comte, chevalier, seigneur de Saint-Médard d'Esvres, de parcelles de pré, terres labourables et vignes, situées en les paroisses d'Esvres et de Saint-Branchs, 1776. — Autres déclarations rendues par lesdits religieux à nos seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France, et à MM. du bureau du diocèse de Tours, de 1673 à 1729. — Dénombrement des religieux des Minimes du Plessis-lès-Tours et état de leurs revenus et charges. Le nombre des religieux résidant dans le couvent est de 40 ; le revenu annuel en argent est de 3,000 livres ; — les charges consistent en frais d'entretien des bâtiments ; en vimères de grêle et autres ; ces frais ont monté en 1664 à plus de 3,000 livres ; ils payent en outre en rentes, droits et indemnités 90 livres par an, 1667.

H. 683. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 178 pièces, papier.

1563-1781. — Actes constatant que les Minimes doivent au chapitre de Saint-Martin une rente annuelle de 1 livre 5 sous d'indemnité, sur une rente de 10 livres 6 sous qu'ils perçoivent sur deux cours de maison, situées rue des Trois-Écritoires *alias* de Toussaints, et appartenant au fief de Sainte-Maure, 1563. — Vente par Noël Proust, marchand-corroyeur à Tours, de deux maisons situées rue des Trois-Écritoires, chargées envers les Minimes d'une rente de 10 livres 6 sous, 1673. — Bail à Barthélemy Égau, jardinier, par les pères Minimes, au prix de 72 livres de loyer par an, des dites maisons dont ils paraissent avoir fait l'acquisition 1690. — Description faite par ordre de l'archevêque, Victor Le Boutillier, d'une maison appartenant aux Minimes, située rue des Anges, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, 1668. — Bail aux enchères publiques de ladite maison, louée pour 99 ans à Claude Chavannes l'aîné, pour une rente annuelle de 65 livres, 1668. — Vente d'une maison près la barrière de Saint-Barthélemy à Saint-Symphorien, faite par frère Ives Royer, oblat, pour la somme de 80 livres, à Pierre Vazou, lequel doit payer la dite somme à la demoiselle Milon, fille majeure, 1698. — Acquêt par les religieux sur Jacques Vazou, fils de défunt Pierre Vazou, de la maison sise près la barrière Saint-Barthélemy, pour la somme de 48 livres, 1729. — Baux, déclarations, et autres titres de propriété, d'une maison appelée Maison des Trois-Chandeliers, situé au coin de la rue de la Grosse-Tour, paroisse de La Riche, 1875-1776. — Déclarations des héritages que les Minimes avouent tenir dans la seigneurie de la Commanderie de Ballan, 1619-1737. — Reconnaissances fournies par MM. les administrateurs de l'hospice général de la Charité, de trois rentes, une de 10 livres, l'autre de 50 sous, la troisième de 15 sous, à cause d'un jardin et de lopins de terre, situés sur le pavé du Plessis, 1697-1781.

H. 684. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1597-1790. — Donation aux Minimes du Plessis-lez-Tours, par André Aubergé et Jeanne, sa femme, tailleurs d'habits, paroisse Notre-Dame La Riche, d'une maison située rue des Anges, et de tierce partie d'une autre, située paroisse de Fondettes avec leurs dépendances, à condition de célébrer des messes et d'autres services, pendant un certain nombre d'années, 1597. — Baux à ferme de cette tierce partie de maison à Fondettes qui dépend du fief de La Poupardière, 1609-1735. — Copie authentique d'une lettre dans laquelle la reine Anne d'Autriche exprime à Madame de Lansac le désir de la voir donner son consentement à ce que les religieux Minimes fassent à leurs frais transformer en chapelle, la chambre que saint François de Paule avait occupée au château du Plessis ; autre copie de la lettre écrite par Madame de Lansac aux religieux pour leur donner le consentement demandé, 1652. — Brevet de Sa Majesté Louis XIV, par lequel il accorde aux religieux la chambre où habitait saint François de Paule dans la basse-cour du château du Plessis, et défend aux chanoines dudit château de les troubler en cette possession, 1653. — Permission accordée aux Minimes par l'archevêque Victor Le Bouthilier de bénir ladite chambre et d'y célébrer la messe, 1656. — Opposition à la vente du Plessis, faite par les religieux, devant les commissaires généraux pour la vente des domaines du royaume, 1659. — Sentence rendue au bureau des trésoriers qui condamne les religieux à vider les lieux, et prescrit qu'il leur sera donné un passage libre à travers le parc pour aller desservir la chapelle, 1765. — Baux par les religieux à divers particuliers : des métairies, des Montils, située paroisse de B rtenay, et de La Métrasse, en la paroisse de Saint-Genoulph, 1667-1762. — Conférences de la frêche des Montils, dépendant du fief des Basses-Varennes, appartenant au chapitre de Saint-Gatien de Tours ; les Minimes doivent pour cette frêche des rentes en argent et en nature, 1720-1722. — État indiquant les dépendances des deux métairies des Montils et de La Métrasse, la première est en la possession des Minimes depuis 1644 ; la 2e depuis 1654. — Requête des religieux aux présidents trésoriers généraux de France, afin de jouir de la part d'eau provenant de la fontaine de La Carre, qui leur avait été accordée par le roi Louis XI, les tubes conducteurs étant depuis longtemps obstrués, 1685. — Donation par mademoiselle Marie Caillon aux religieux, d'une rente de 7 livres 10 sous, assise sur une maison située au quartier Saint-Éloi, à la condition de célébrer certains offices après sa mort, 1700. — Reconnaissances par plusieurs particuliers, d'une rente de 5 sous, sur cinq quartiers de vignes, situés au clos du Chien, 1623-1735.

H. 685. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1559-1767. — BIENS COMMUNS AVEC LE COUVENT

DES MINIMES DE CHATELLERAULT. — Bail par les religieux des deux couvents, de la moitié par indivis d'un pré, situé paroisse d'Abilly, 1559. — Baux par les religieux des mêmes couvents, de la jouissance des cens, rentes, lois, droits et profits sur les lieux, terres et frêches, du Paillé, de La Rellinière et de La Chauvellière, situés paroisse Saint-Remy-sur-Creuze, pour la somme de 60 livres tournois, 1638-1767.

H. 686. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1576-1790. — Pièces d'un procès entre le procureur du Roi au bailliage de Touraine, demandeur, et René Bedoit, ce dernier accusé d'avoir interrompu le passage sur le chemin du Roi qui passe près du mur du Plessis-lès-Tours, en creusant un fossé aux deux extrémités de ce mur, 1576-1609. — Requête des Minimes au grand voyer de la généralité de Tours, afin d'être autorisés à planter des arbres le long d'un chemin qui conduit de leur convent à la maison de la Motte-Chapon, autrement La Rabatrie, et autorisation accordée, 1686. — Autorisation donnée par le roi Louis XIV au sieur Tachereau, de planter à ses frais des mûriers dans le parc du château du Plessis et sur les terres qui en dépendent, et d'habiter le château, 1690. — Difficultés entre les Minimes et monsieur Tachereau, sieur des Pictières, demeurant, par permission de sa majesté, au château du Plessis, lequel a fait creuser des fossés le long des deux bords du chemin, au pied des arbres que les religieux ont été autorisés à planter; arrangement entre les deux parties, 1691. — Requête présentée au Roi par les Minimes, afin d'être autorisés à abattre une partie de leurs bois, surtout les ormeaux plantés le long du ruau de Sainte-Anne jusqu'au portail de leur maison, lesquels bois ont souffert par la rigueur de l'hiver de 1709, et ont été en grande partie renversés par la tempête de la nuit du 14 au 15 mars 1751, afin d'en employer le produit à solder le prix des réparations nécessaires à leurs maisons et église, presque détruites par l'ouragan de la même nuit, ces réparations étant estimées à 10,129 livres, 1751; — permission accordée par le Roi, 1751. — Alignement pour la maison, construite par Jacques Sineau, charpentier, près de celle des Minimes, à la condition de n'avoir ni vue, ni égout sur leur jardin, 1672. — Baux à rente consentis par les religieux à divers particuliers, d'une petite maison, située en la Villeperdue, proche la Charité, et d'une autre maison, située sur le chemin de Saint-Come à Saint-Anne, 1719-1790. — Contestations entre les religieux et les administrateurs de l'hôpital général, au sujet des murailles et aisances que les dits administrateurs ont fait construire dans une cour commune, dépendant d'une maison qui appartient aux religieux, 1782. — État des titres du couvent royal des Minimes, pour prouver leur droit de communauté dans les contestations ci-dessus, 1782.

H. 687. (Registre.) — Petit in-f°; 163 feuillets, papier.

1751. — Les pièces analysées remontent à 1490. — Déclarations des biens, revenus et charges du couven des Minimes du Plessis-lès-Tours. — Le Roi Charles VIII donne aux Minimes le lieu où était la bergerie du château du Plessis avec six arpents de terre et pré, quelques maisons et une petite chapelle qui avait servi d'habitation à saint François de Paule, 1490. — Les biens de la communauté consistent dans les closeries de Monplaisir, paroisse de Joué, de Chessé, près Montrichard, de Rouzou, paroisse de Saint-Médard-de-Vallère, les métairies des Montils et de Métrasse, La Grange David en la varenne de La Riche, La Brosse, paroisse d'Èvres, La Vidronnière, paroisse de Saint-Cyr. — Les revenus en grains, poulets, beurre, etc., et les rentes en argent, montent à 4,420 livres 8 deniers. — Les charges s'élèvent à 2,679 livres 9 sous 5 deniers. — Confirmation par le roi Louis XIV du don de 2,400 livres de rente fait aux Minimes par son père, 1643. — Baux des closeries et métairies ci-dessus indiquées, et énumération des rentes constituées.

H. 688. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1748. — Les pièces analysées remontent à 1534. — État des biens et des rentes fait en 1748 par le Père Chesneau. — Rentes foncières : de 50 sous, assignée sur 2 arpents de terre et une moitié de maison, sise derrière la Mothe-Chapou, *alias*. La Rabâterie, acquise de Jean Bedouet, 1548; — de 10 livres, sur un jardin et dépendances contenant un arpent, où ceux de la religion réformée avaient bâti leur temple, ce jardin acquis de Charles Lynes, lapidaire, en 1549; — de sept setiers, moitié blé, moitié seigle, assignée sur le moulin Blanc, paroisse de Mettray; — de cinq setiers de froment, assignée sur le château et la seigneurie de Thais en la paroisse de Sorigny, donation de dame Françoise d'Estrée, 1648. — Une petite maison où logeait saint Fran-

çois de Paule, quand Louis XI le fit venir; la chambre du saint a été transformée en chapelle avec permission du Roi, en date de 1603. — Acquêt par les dits religieux du sieur Martin Portais, de la métairie et closerie de Rouzon, paroisse de Vallère, consistant en bâtiments, jardins, vignes, terres et bois et contenant 50 arpents, pour la somme de 6,000 livres, 1634, — État des fondations que doivent les religieux, 1534-1638. — Sur le côté intérieur de la couverture de ce registre se trouvent des notes sur un ouragan, qui eut lieu dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, et causa beaucoup de dommages aux bâtiments et aux plantations.

H. 689. (Registre.) — In-folio; 67 feuillets, papier.

1770. — Les pièces remontent à 1456. — Inventaire des titres des biens et rentes, situés près de La Haye en Touraine et possédés en commun par les religieux du Plessis-lez-Tours et le couvent de Châtellerault. — Ces biens légués par le sieur Raoul Robert, avocat au siège présidial de Tours, en 1534, consistent en trois fiefs, ayant droit de basse justice, de fuie, garenne, moulin banal, de chasse, cours d'eau, saut de moulin, etc. suivant les anciens aveux, fournis aux seigneurs de Saint-Remy-sur-Creuse. — Le fief de La Relinière doit aux religieux 16 deniers de cens et sept setiers quatre boisseaux de froment, mesure de Saint-Remy. — Le fief de La Chaumelière, doit 16 boisseaux de froment, celui de Paillé 8 deniers de cens et 22 boisseaux de froment, également à la mesure de Saint-Remy, le tout de rente. — Ces trois fiefs sont de la mouvance féodale de la seigneurie de La Chèze-Saint-Remy, réunis sous une seule foi et hommage simple, et un roussin de service du prix de 20 sous. — Tout ce legs fut fait aux religieux des deux couvents, par Raoul Robert, à la condition de poursuivre un procès, pendant entre lui et le sieur Mathurin de Couzay, au sujet des mêmes biens ; en leur léguant encore 100 livres pour les frais éventuels, disposant en outre, que si les religieux n'acceptent pas cette clause, le dit legs sera attribué, moitié à l'hopital du Saint-Esprit près l'église de La Riche, et moitié à l'hôtel-Dieu de l'église de Tours ; les religieux acceptent le legs, et le procès se termine en leur faveur en 1545.

H. 690. (Registre.) — In-folio; 388 feuillets, papier.

1767-1780. — Inventaire raisonné des titres de la procure du couvent. — Les titres analysés remontent à 1463. — Description du gros cartulaire du couvent. — Historique du lieu des Montils, nommé depuis le Plessis-lez-Tours, acheté par Louis XI, de messire Hardouin Touchard, seigneur de Maillé, pour la somme de 5,500 écus d'or, 1463. — Historique de l'arrivée et installation de Saint-François-de-Paule au Plessis le 24 avril 1482 ; il demeura dans la cour du château jusqu'en 1492, où il fut installé dans la bergerie du château, près du Cher. — Lettres patentes de Charles VIII pour l'amortissement du lieu où étaient construits l'église, les logis et jardin du couvent, 1490. — Privilèges accordés à tous les religieux Minimes de France depuis Charles VIII en 1488, Louis XII en 1498, François Ier en 1539, Henri II en 1547, François II en 1559, Charles IX en 1560, Henri III en 1576, Henri IV en 1600. — Pillage du couvent par les protestants en 1562. — Titres des biens dépendant du couvent, notamment de La Brosse, paroisse d'Esvres, de Chissé, paroisse du même nom, du Fousteau, paroisse d'Azay-sur-Cher, de Monplaisir, paroisse de Joué, des Montils, paroisse de Saint-Genoulph, de Rouzon, paroisse de Vallères, de La Vindrinière, paroisse de Saint-Cyr, etc. — A la fin certificats de visite des archives, délivrés par divers pères provinciaux de 1780 à 1789.

H. 691. (Registre.) — Grand in-folio; 197 feuillets, papier.

1784. — Livres des rentes des Minimes du Plessis. — Possessions dans l'enclos et aux environs du couvent ; biens de campagne, consistant en métairies, closeries, maisons, vignes, terres, bois, prés ; les biens en la ville de Tours consistent en maisons à Saint-Éloi, Saint-Symphorien, autres dans les rues des Anges, de la Grosse-tour, du Petit Soleil, Villeperdue et la place d'Aumont. — Notes historiques sur la fontaine de La Carre, de 1597 à 1694 ; sur la concession accordée par le Roi, de neuf minots de sel jusqu'en 1716 et réduite plus tard à 2 minots ; sur la pension accordée par Charles VIII, de 300 livres en 1492, portée en 1495 à 600 livres, en 1767 elle était de 2400 livres. — Droit d'étal de boucherie dans le marché de Châteauneuf, de Barrière dans l'allée près la Motte-Chapon, de *Committimus* aux requêtes de l'hôtel, de main forte aux supérieurs quand ils l'exigent. — États des biens légués par Raoul Robert, avocat au siège présidial de Tours, sous François Ier; ces biens sont indivis entre le couvent du Plessis et celui de Châtellerault. — Deux tables

alphabétiques, la première dite des matières, la deuxième, des noms des rentiers, fermiers et locataires, complètent ce registre qui renvoie continuellement à l'inventaire des titres, dont il offre même un résumé pour ch que article. Il est écrit de la même main et en bas du titre, en belles capitales, il porte, comme l'inventaire :

Chartis defenduntur opes, sacra jura revertunt :
Has librà appendit, tutat et ense Themis.

H. 692. (Registre.) — In-quarto; 11 feuillets, parchemin.

XVIe siècle. — Relevé de services à faire chaque jour de chaque mois en vertu de fondations, extrait des testaments et actes de donations de : David Lemaistre Jacquette Malandan, veuve d'Andréas d'Alesso, frère Bernard Vedreuya, confesseur de la reine Eléonore, Jean Petilleau, Jean Bedouet, François Asselin, verrier, René Bruzeau, Jean Viau. Ce volume a conservé son ancienne reliure en veau noir frappé.

H. 693. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier; 4 plans dans le texte.

Vers 1771. — Inventaire raisonné des titres du trésor des archives du couvent royal des Minimes du Plessis. — L'inventaire manque, nous n'avons ici que les notes préliminaires. — Ce registre, fruit de longues recherches faites dans les documents originaux, contient par ordre alphabétique de nombreux et intéressants détails sur une foule d'objets concernant le couvent, tels que les origines et la fondation de l'ordre des Minimes, la vie, la mort et la sépulture de saint François de Paule, les extensions successives de l'église, la bibliothèque et autres locaux, le trésor des reliques, les cloches, les artistes qui ont orné le couvent, le sac des protestants en 1562, etc. — On y trouve quatre plans de l'église aux époques suivantes : de 1491 à 1531, de 1531 à 1561, de 1561 à 1630, de 1630 à 1770.

H. 694. — 1 plan, papier, collé sur parchemin.

XVIIIe siècle. — Plan de l'église des Minimes du Plessis-lez-Tours, très détaillé, avec l'emplacement des tombeaux et des tombes qui remplissaient la nef de l'église.

H. 695. (Manuscrit.) — In-quarto ; 378 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — *Minimologium turonense in quo continentur origines, primarii fundatores, benefactorum donationes, religiosi viri, virtuti, pietate, doctrina insignes, resque demum singulares ad Turonicæ ordinis Minimorum provinciæ natales spectantes, actæ accuratim continentur.* — Ce volume qui renferme de nombreux et abondants détails sur les événements et sur les hommes, va de 1482 à 1650. — D'après un passage de la page 753, il est l'œuvre de Jacques Rosier, minime, mort le 2 novembre 1658.

Minimes de Saint-Grégoire de Tours.

H. 696. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier ; 1 plan.

1620-1783. — Acquisition par les Minimes de Saint-Grégoire, du lieu et métairie de La Sécheresse, situé en la paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, pour la somme de 4200 livres tournois, 1615. — Déclarations à messire Gatien de Clerambault, seigneur de La Herissandière, d'où dépend la terre de La Sécheresse, par les religieux et les précédents possesseurs, 1620 à 1646. — Procès entre les Minimes et le séminaire à propos d'un mur appartenant aux premiers et dont les seconds ont causé la ruine en creusant une citerne près des fondations, 1653-1746. — Restitution par les Minimes aux héritiers de dame Renée Chicoineau, veuve de Jacques Sain de Bois-Lecomte, chevalier, etc.; des biensfonds de La Vallon et de La Renardière, dont lesdits religieux se seraient fictivement constitués acquéreurs, l'un d'eux étant le confesseur de la défunte, 1762. — Pièces concernant l'échange entre les religieux d'une part, les sieurs Lesourd, de la Grandière et Gatian de Clerambault d'autre part, de pièces de terre et de biens situés au fief de Harrouard, paroisse de Luynes, près la métairie de La Sécheresse, 1761-1766.— Plan de La Sécheresse, fait à la plume, 1769. — Pièces de procédures entre les religieux et un nommé Beauchesne, qui, des taillis, situés en la paroisse de Luynes près la métairie de La Sécheresse, a abattu et enlevé quelques pieds de chêne ; intervention de messire Jean-Louis de Clerambault, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, domaines et bois, etc., qui soutient que les taillis en question sont sa propriété, et que par suite il a le droit de vendre, comme il l'a fait, audit Beauchesne, le bois

abattu (la fin du procès manque). — Procès-verbal fait par Messire André-François-René de Maison-Rouge, maître particulier de la maîtrise des Eaux et Forêts de Tours, de l'aménagement des bois de La Sécheresse appartenant aux Minimes de Saint-Grégoire, 1769. — Procès-verbaux de martelage et autorisation d'abattage et de vente de différentes parties des bois de La Sécheresse, accordée aux religieux, 1769-1783. — Aveux et déclarations rendus à monseigneur Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, par les religieux : du fief de La Borde, situé au village de Maindry, à foi et hommage simple, lequel fief consiste en 35 à 40 arpents de terres labourables, vignes, bois taillis et une maison avec cour, jardin, grange, etc.; du fief de la Lisandière contenant 26 arpents, situé dans la paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, 1735. — Autres déclarations rendues au même seigneur de parcelles de terres et vignes situées en la paroisse de Saint-Venant à Luynes, 1735. — Déclarations de quatre immeubles, situés l'un dans la rue des Belles-Femmes, paroisse Saint-Pierre-le-Puellier en la ville de Tours, les trois autres, près La Belle-Croix, paroisse de Notre-Dame-de-La Riche et dépendant du fief du cellérier de Saint-Martin, 1738-1768.

H. 697. (Registre.) — In folio ; 67 feuillets, papier.

1772-1790. — Livre titrier, dans lequel sont inscrits les titres des domaines dépendant du couvent des Minimes de Saint-Grégoire de Tours; cette partie remplit la première moitié de l'in folio. — Ces titres étaient, selon leur nature, classés par lettre alphabétique, et chaque lettre était subdivisée en liasses dont le contenu est sommairement indiqué, mais qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. — Les liasses de la lettre A contiennent les titres relatifs à l'établissement du couvent en 1621, aux privilèges accordés, indulgences, etc. — La lettre B, ceux des terres renfermées dans l'enclos du couvent, de maisons situées rue Chaude et derrière le Séminaire; la lettre C, les titres de fondations et les noms des fondateurs. — Les rentes foncières et constituées, les closeries de La Grande et Petite Fallotterie, paroisse de Saint-Avertin, les métairies de La Sécheresse, les fiefs de La Borde, de La Lisaudière et les bois de La Sécheresse, paroisse de Luynes, occupaient les liasses portant les lettres alphabétiques suivantes.

La 2ᵉ moitié de l'in-folio se divise en deux parties, dont la première énumère les loyers, fermes et rentes dus à ce couvent ; on y voit, page 27, l'article suivant : « Sa Majesté s'étant emparée des domaines que nous possédons en l'île Saint-Jacques, pour la construction du nouveau pont, nous a adjugé la rente de 75 livres un sol quatre deniers ». — La deuxième contient les rentes seigneuriales et autres charges dues par le couvent à l'Archevêché de Tours, aux chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin, à l'abbaye de Saint-Julien, à la Commanderie de Ballan, etc.

H. 698. — 1 plan, papier.

XVIII siècle. — Plan du lieu dit La Sécheresse, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes.

COUVENT DE LA MISSION DE RICHELIEU

H. 699. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1608-1741. — Don fait par haute et puissante dame Suzanne de La Porte, dame de Richelieu, à Jean Asselin, dit Perrotin, demeurant au bourg et paroisse de Braye, d'une maison située dans ladite paroisse, à la condition de payer quatre boisseaux et demi d'avoine et une poule, à titre de rente noble, foncière et féodale, 1608. — Acquêt par monseigneur l'éminentissime Cardinal de Richelieu, sur messire Urbain Bernouin, prêtre-chanoine, etc., seigneur de La Jagonnière et de La Croix-Blanche, paroisse de Pouant, de 59 boisselées de bois, situées au bois de Cenezay, 1640. — Autres acquêts faits par Louise Durand, veuve de Louis Durand, président en l'élection de Richelieu, de la métairie et seigneurie de La Varenne de Targes, avec le grand hôtel de Razines situés paroisse de Braslou, 1657. — Contrat d'abandon fait par Messieurs les commissaires, au nom de Sa Majesté, à Madame la princesse de Conty, et à titre d'échange, du domaine de Chinon avec toutes ses dépendances, contre les terres souveraines de Château-renault et autres, 1631. — Extrait de l'état du domaine du Roi en la trésorerie et généralité du Languedoc, établie à Tours, ainsi que des charges qui y sont inhérentes, 1631. — État de la consistance du revenu du domaine de Chinon, dont jouit à présent Monsieur le Prince, 1631. — Contrat d'acquêt par le cardinal de Richelieu, sur haute et puissante princesse, Madame Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conty, de la

terre et seigneurie de Chinon et ses appartenances, pour la somme de 60,000 livres tournois, 1631. — Union de la cure de Richelieu à la maison de la mission, suivant le désir de Monseigneur le duc de Richelieu, 1645.

H. 700. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1650-1785. — Définition des droits de francs fiefs et de nouveaux acquêts, de leurs conséquences et des causes qui peuvent en affranchir. — Testament de Guy Goischau, maître-chirurgien à Richelieu, par lequel il lègue à la cure de Richelieu 100 sous tournois de rente annuelle, pour célébrer chaque année trois messes des trépassés, 1662. — Constitution d'une autre rente annuelle de 100 sous, par Philippe de Saché, marchand tanneur, et Françoise Poirier, sa femme, 1693. — Bail fait par messire Gaudouin, prêtre, supérieur des prêtres de la Mission, de la métairie et maison de Bois-Bouchard, à maître Pierre Delamothe, marchand à Richelieu, pour la somme de 195 livres par an, 1650. — Baux de quelques petites maisons, situées en la ville de Richelieu, à des particuliers, 1659-1661. — Bail à moitié par les religieux, à Charles Berthault, laboureur, demeurant paroisse de Pouant, des métairies de La Montaillerie et de La Chevallerie, 1671. — Bail par maître Jean Perrotin, notaire, fermier général des domaines de MM. de la Mission, à René Gaillard, meunier, du moulin Mousseau, paroisse de Martaizé, à raison de 25 setiers de blé par an, 1691. Testament de François Ducarroy, écuyer, sieur de Grandpré, demeurant à Richelieu, qui lègue aux prêtres de la Mission 50 livres de rente, pour fondation de messes et de services, 1660. — Autre testament de dame Louise Duraud, veuve de François Ducarroy, qui lègue auxdits prêtres 120 livres, une fois payées pour un service annuel, 1670. — Aveu rendu à Louis-François-Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, etc., par Dom Claude-Charles-Edme Thierriat, prieur du prieuré simple et régulier de Saint-Jean-de-Braye, dépendant de l'abbaye de Saint-Cyprien-lez-Poitiers, demeurant à Poitiers, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à cause de la baronnie de Faye-la-Vineuse, réunie à son duché de Richelieu. — Pièces nombreuses d'un procès intenté par les collecteurs des tailles à Mathurin Dechartre père et fils, accusés de rébellion et de violences envers lesdits collecteurs, 1768-1769. — État du revenu du domaine de Chinon, rendu par le sieur Métayer, à monsieur Poirier, avocat, muni de la procuration de monseigneur le maréchal, duc de Richelieu, pour l'année 1782 jusqu'au 4 août 1783. — Autre compte rendu par ledit Bertrand Poirier, du 6 Août 1783, jusqu'au 2 juin 1786.

H. 701. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1522-1709. — Vente faite par messire Guy, Gervais, prêtre, à Jean Testu, seigneur de Beaulieu, de la moitié par indivis du moulin de Chassenay, situé sur la rivière de Veude, paroisse de Champigny, au prix de 600 livres, et à la charge de fournir à la seigneurie de l'Anglée certaine rente en blé, et deux setiers de mouture aux religieuses de Beaumont, 1522. — Procès-verbal de remise par Jacques Lebert, fermier sortant, à Pierre Jouannault, fermier entrant, du moulin Thuet, appartenant aux prêtres de la Mission, 1639. — Autres procès-verbaux et estimations des tournants et virants, et baux dudit moulin de 1639 à 1716. — Vente par maître Louis Dubois, sergent royal, demeurant à Champvant, paroisse du Sablon, à noble homme Pierre de Montruillon, conseiller et secrétaire de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, de plusieurs pièces de pré et de terre labourable, situées en la vallée de Vaux et en d'autres parties de la paroisse de Saint-Martin-du-Sablon, pour la somme de 150 livres et certains devoirs envers la cure du Sablon, 1620. — Bail consenti par messire Lambert Aucousteaux, supérieur de la Mission et seigneur de Bois-Bouchard, à Claude Pichaud, laboureur à Pouant, de la maison et métairie de La Montaillière au prix de 80 livres tournois et quelques autres charges, 1645. — Procès entre Jeanne Lecomte, femme sans communauté de biens de Jacques Corbeau, qui avait acquis en 1655 une maison, terres et vignes situées au village de La Gaubertière, sans aucune charge déclarée, d'une part, et les prêtres de la Mission qui actuellement, en septembre 1666, prétendent qu'il leur est dû une rente annuelle de sept setiers de froment, et ont fait saisir la récolte, 1665-1670. — Donation faite par Catherine Guilgaut, veuve d'Étienne Laurent, laboureur, demeurant à Chinon, à Jean Mosny et sa femme, paroisse de Champigny, des biens qu'elle y possède, qui sont chargés envers les prêtres de la Mission de Richelieu d'une rente de 8 livres 10 sous, 1682. — Testament de Gilles Pichard, paroisse de Braslou, qui lègue à la cure de Braslou quatre boisselées de terre, à charge de deux grandes

messes, au jour de Saint Louis, 1623. — Acquêt fait par les prêtres de la Mission, sur Nicolas Parizol, marchand-hôtelier, demeurant à l'hôtel du Puits-Doré, à Richelieu, de 6 boisselées de pré, situées sur la rivière de Mahle, 1674. — État des maisons en la ville de Richelieu appartenant à monseigneur le duc de Richelieu, léguées par lui aux prêtres de la Mission pour faire partie de leur fondation ; lesdits religieux deviennent propriétaires de dix maisons et de plusieurs pavillons et boutiques, 1682. — Nomination de René Gaillard comme chapelain de la chapelle de la stipendie Viau, au village de Champvant, par plusieurs habitants de Richelieu et de la paroisse du Sablon, qui comme descendants de défunt Thibault Viau, fondateur de ladite stipendie, avaient le droit de présentation, 1702. — Bail de la métairie de Neuilly, dépendant de l'aumônerie de Champigny, par messire Pierre Gilbert, prêtre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Champigny, aumônier de l'aumônerie de Saint-Aignan, à Jean Maupoint, laboureur, paroisse de Lemeré, 1709.

H. 702. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier

1523-1757. — Donation faite par vénérable messire Thibault Piau, prêtre, demeurant à Champvant paroisse de Saint-Martin-du-Sablon, aux chapelains de ladite église du Sablon, d'un grand corps de logis avec ses dépendances, plusieurs pièces de vignes, terres et pré, pour fondations de messes et d'offices, 1552. — Procès, puis transaction entre messire Gille Champaigne, prieur de Champvant, et Vincent Deschamps, cultivateur, à cause d'une rente en blé, due par ce dernier sur certains héritages appelés Les Varennes-au-Prieur, situés près les cheintres du prieuré, 1587. — Acquêt fait par messire Vincent de Paule, supérieur général de la congrégation de la Mission, sur l'ordre et commandement de monseigneur le cardinal de Richelieu, et au moyen d'une somme de 4,850 livres tournois, don de Son Éminence, d'une vaste maison appelée Pont-devis, avec toutes ses dépendances, située au bourg de Luçon, et où demeurent les révérends Pères de la Mission, 1641.— Acquêt fait par lesdits Pères, de différentes petites maisons et de quelques pièces de terres et jardins situés à Luçon, 1647-1666. — Contrats de constitution de rentes, en faveur des prêtres de la Mission de Luçon, 1658-1675. — Don fait par messire Michel Lemasle, conseiller du Roi, etc., chantre et chanoine en l'église de Paris, prieur des Roches-Parcy, demeurant à Paris, à la cure de Richelieu, d'une maison et héritages situés au village de Champvant, 1638. — Arpentage de la métairie des Vaux, paroisse du Sablon, contenant 267 boisselées, 7 chaînées, 1639. — Acquêt par lesdits religieux pour la somme de 2,000 livres d'un moulin appelé moulin de Sablé, faisant partie de la terre et seigneurie de Beaulieu, 1648. — Don par messire Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, aux prêtres de la Mission, d'un pavillon situé près des fossés de la ville, pour remplacer un autre pavillon qui leur avait été donné par Son Eminence le cardinal, grand-oncle du duc actuel, et qui avait été renfermé dans le terrain donné par ce dernier aux filles de Notre-Dame de Richelieu, 1663. — Constitution d'une rente de 30 livres par messire Jean de La Mousnerie, écuyer, sieur de Puychallard, demeurant à Paris, au profit des prêtres de la Mission de Richelieu, 1668. — Testament de dame Martine Lejeune, veuve de feu Louis Deniau, demeurant à Richelieu, par lequel elle lègue aux prêtres de la Mission 20 livres de rente à titre de fondations de messes et d'autres offices annuels, 1674. — Contrats de constitution de rentes au profit des prêtres de la Mission résidant à Luçon : par le clergé du diocèse de Luçon, par les filles de la propagation de la Foy, par le Grand-Séminaire de Poitiers et par des particuliers, 1681-1698. — État des rentes, tant en argent qu'en grains, qui sont mentionnées sur le contrat de bail, à la charge du fermier général des prêtres de la Mission, mais qui ne lui sont réellement pas servies, et décharge accordée de ce chef à François Deschamps, fermier général actuel, 1757.

H. 703. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 121 pièces, papier.

1663-1778. — Marché fait par les religieux de la Mission avec Nicolas Greffy, maître couvreur, pour l'entretien de la couverture de la maison du couvent et de leurs autres immeubles, 1663. — Acquêt par messire Thomas Berthe, supérieur des prêtres de la Mission de Richelieu, sur demoiselle Catherine Lomeron, d'un pré situé près Champigny-sur-Veude, nommé Le Paradis, pour une rente de 30 livres, 1684. — Arpentage et conférence de la frêche des Pichards, située paroisse de Pouant, qui doit aux religieux 12 boisseaux de froment, une poule et demie, et cinq sous de cens et rente, 1688. — Procès entre les religieux et les héritiers Jean Marnay, mort pendant le cours du procès,

qui doivent aux premiers une rente de 40 sous sur quatre boisselées de terre, dépendant de leur métairie de l'Espine, rente non payée depuis 1683 ; ces héritiers sont condamnés à payer tous les arrérages dus, 1693-1703. — Baux par les prêtres de la Mission, à divers particuliers, d'immeubles dans la ville de Richelieu, et de pièces de terre situées aux abords de la ville, 1690-1725. — Transaction entre les prêtres de la Mission et leur fermier, Pierre Berthault, lequel ayant fait de grandes pertes en acceptant en payement des billets de la banque royale, se trouve dans l'impossibilité de leur payer un arriéré de 4,708 livres, et demande aux religieux de lui donner quittance de cette dette ; les religieux lui font remise de 3,008 livres et des réparations qu'il aurait dû faire faire, et se chargent de poursuivre pour leur propre compte la rentrée des créances de ce fermier, 1726. — Déclarations rendues aux religieux, en leur qualité de seigneurs de leur fief et prieuré de Champvant, par quelques détenteurs de parcelles de terre dans les paroisses de Champvant, Champigny et autres, 1740-1741-1744. — Reconnaissance par tous les cofrécheurs de la frèche des Bourdigault-de-Lamaune, d'une rente de 25 boisseaux de froment, rendue chaque année à la recette ordinaire du prieuré de Champvant, 1778.

H. 704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier ; 3 cahiers, papier.

1717-1790. — Procès-verbal de visite pour constater les réparations nécessaires à la maison desdits prêtres de Richelieu, à celles du prieuré de Champvant et de la métairie de Vaux, 1717. — Visite en présence, de Jean Aubert, meunier, demeurant à Champigny-sur-Veude, fermier entrant, et François Desforges, paroisse de Pouant, fermier sortant, de la métairie de Beaulieu, paroisse de Champigny, du moulin de Battreau, des cours d'eau, fossés, vignes et terres qui en dépendent, 1777. — Visites de la maison et métairie des Roches-Guérin, paroisse de Maulay, en présence des fermiers entrant et sortant, 1779-1782. — Transaction convenue, entre les prêtres de la Mission et Henry Jamet, notaire à Richelieu, fermier de tous les cens, rentes, lods et ventes et droits seigneuriaux dépendant des seigneuries de Bois-Bouchard, Incay, L'Épine, Les Vaux et du prieuré de Champvant ; les religieux réduisent, à certaines conditions, le prix de sa ferme de 3,380 à 3,280 livres, 1780. — Baux à ferme par lesdits prêtres de le Mission : du moulin de Thuet avec la métairie de La Fontaine, de la métairie des Bournais, paroisse de Pouant, de la dîme de Saint-Florent *alias* Les Loups, qui se perçoit sur les paroisses de Loudun, Veniers et Chassaignes, 1784-1789. — Un petit cahier in-quarto relatant les messes, saluts et services auxquels sont tenus les prêtres en vertu de testaments et donations, 1777. — Autre cahier in-quarto, contenant le détail des rentes dont jouissent les prêtres de la Mission, provenant de rentes foncières et constituées, de fondations, de maisons arrentées dans les lieux de : Richelieu, Bois-Bouchard, Champvant, Vaux, L'Épine ; le total de ces revenus s'élève à 2,813 livres 18 sous. — Cahier in-folio rédigé par le prieur même de Champvant, mais sans date ni signature, et contenant l'énumération des cens et rentes dus audit prieuré.

H. 705. (Registre.) — In-folio ; 268 feuillets, papier.

1695. — Inventaire général des titres et papiers de la maison et cure de Richelieu, de la congrégation de la Mission. — Cet inventaire mentionne entre autres : le contrat de fondation de la congrégation de la Mission, fait par monseigneur le cardinal de Richelieu, 1638 ; — une copie du testament de feu monseigneur le cardinal, par lequel il lègue à la Mission la somme de 60,000 livres, 1642 ; — les lettres patentes du Roi du mois d'octobre 1637, par lesquelles Sa Majesté donne à monseigneur le cardinal les pavillons, au nombre de douze, qui sont autour des murailles de la ville ; — l'état des maisons ou pavillons dont il est question ci-dessus, donnés sans réserve aucune aux religieux de la Mission, par Madame la duchesse d'Aiguillon, 1643. — Acquêt de la maison noble de Bois-Bouchard avec toutes ses dépendances, terres, cens, rentes nobles, foncières et féodales, pour 25,350 livres, 1644. — Fondation de la cure de Richelieu, 1638. — Donation faite à ladite cure à titre de fondation de la maison de Champvant avec toutes ses dépendances, 1638. — Pièces concernant l'acquêt de la maison du Petit Temple et de la métairie de La Chevallerie, 1558-1662. — Noms des héritages qui doivent des rentes en argent à la seigneurie de Boisbouchard : Les frèches des Chevessiers de Limeuil, des Richards de Limeuil, de Chambitet, de Jean Marceau, de Jean Jabriau, d'Étienne Savaton, de Jean Hullin, d'André Faron, des Chandonault, de Claude Pichot, des Pavatiers, des Jamets-Laurence, des Grellets. — La dernière divi-

sion de ce registre comprend les maisons dans les rues de la ville et les pavillons sur les fossés près les murs appartenant aux religieux.

H. 706. (Registre.) — In-folio ; 161 feuillets, papier.

1743-1756. — Inventaire des titres du prieuré de Champvant qui comprend les seigneuries de l'Épine, Beaulieu, Saint-Cassien, etc. — Parmi les titres relatés dans cet inventaire se trouvent : un papier d'assises dudit prieuré de Champvant de 1490 à 1566 ; — un dossier concernant l'union dudit prieuré à la maison et cure de la Mission de Richelieu ; — un extrait de l'aveu rendu à la baronnie de Faye par le prieur de Champvant en 1553 ; — des titres concernant les fièches : des Ouches, des Rideaux, des Viaux, des Coursault-Deniéblez, des Saudres, des Bourdigaults, de Jean l'Orphelin et autres ; — les titres de propriété de la maison et seigneurie de Beaulieu, tels qu'acquêts, baux à rente, contrats d'échange et autres; — des pièces concernant la terre et seigneurie de Saint-Cassien.

H. 707. (Registre.) — In-folio ; 97 feuilets, papier.

1743. — Inventaire des titres et papiers de la maison de la Mission de Richelieu. — Ce registre ne contient que l'indication de rentes dues par suite d'achats d'immeubles, ou par suite de fondations. — Fondation de 3 livres de rente par Bachelot Lejeune, 1680.—Fondations faites par demoiselles Anne et Catherine Delamothe, suivant leurs testaments de 1688, 1712, 1716 (l'objet légué n'est pas nommé). — Autre fondation de 12 livres de rente par Philippe Desaché suivant son testament de 1694. — Messire Jean Farouaud, avocat, doit 50 sous de rente foncière sur deux boisselées de vigne près les Vaux.— Rente foncière de 20 livres, due par demoiselle Anné Gaillard sur une maison vis-à-vis le jardin des religieux, 1742.

H. 708. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1480-1784. — Prieuré de Saint-Blaise-en-Gauldrée, dépendant jadis de l'abbaye de Saint-Michel-de-Boisaubry. — Papier censif du prieuré de Saint-Blaise des années 1480 à 1506, et déclaration fournie audit prieuré des choses héritaulx que possèdent par acquêt les sieurs Berthelon et Marcquet Bodin, frères germains, en fief et terre dudit prieuré, 1506. — Copie faite au XVIIIe siècle, des donations faites audit prieuré de 1339 à 1656. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Blaise-en-Gauldré de 1339 à 1699, cahier, grand in-folio, écrit au XVIIIe siècle. — Transaction entre messire Charles Dubreuil, écuyer, prieur de Saint-Blaise, et Guillaume Grignon et autres, au sujet des truisses et herbes, poussant dans une pièce de bois appelée Les-Trois-Bouts, 1656. — Bail à rente par le prieur de Saint-Blaise, paroisse de Luzé, à Jean Gourault, même paroisse, de deux boisselées de terre, situées au lieu appelé Le Petit-Écouin, 1659. — Baux à moitié des revenus du prieuré de Saint-Blaise, consentis par les prieurs à divers particuliers, de 1546 à 1651. — Autres baux des revenus dudit prieuré consentis par les prêtres de la Mission, 1724 à 1741. — Bail à ferme, par monseigneur l'archevêque de Tours, du prieuré de Saint-Blaise appartenant au séminaire de Tours, 1784. — Cahier volumineux contenant l'ordonnance royale du 20 décembre 1647, qui ordonne la saisie de la seigneurie de Beaulieu sur messire Eustache Lericaud, sieur de Villeroy, héritier de défunt messire Martin Buzé, sieur de Beaulieu, pour défaut de paiement d'une somme de 7,000 livres, pour arérages de certaines rentes non indiquées, qui font supposer un procès dont les pièces n'existent pas ; ce cahier contient l'indication de toutes les terres, prés, métairies, moulins, etc., qui sont saisis comme appartenant à la seigneurie de Beaulieu. — Aveux et déclarations, rendus par les révérends Pères de la congrégation, à Monsieur, frère unique du Roi, duc d'Orléans, de Chartres, etc., à cause de sa châtellenie de Champigny-sur-Veude, de leur hôtel, fief, terre et seigneurie de Beaulieu, ses appartenances et dépendances, 1672-1696.

H. 709. (Registre.) — In-quarto ; 52 feuillets, papier.

1751-1761. — Registre des cens, rentes nobles, féodales, foncières, des fondations et rentes constituées, dues aux prêtres de la Mission à cause de leur maison de Richelieu, leurs seigneuries de Bois-Bouchard, Lucay, l'Épine, Les Vaux, et le prieuré de Champvant. — Maître Michel Mestayer, avocat à Richelieu, doit pour le pavillon de la fontaine, 130 livres. — Maître Pierre Jahan-Dufourneau doit, pour un logis, place des Religieuses, 120 livres. — Les menuisiers de la ville, pour une fondation faite par Pierre

Morisseau, 5 livres. — Le seigneur de Champvant, relevant à foi et hommage de Bois-Bouchard, doit 7 livres 9 sous, suivant une convention qui a transformé en rentes en argent, différentes rentes en nature. — Censif de cinq sous, dû par le seigneur de Bravais-en-Claunay pour 10 boisselées de terre.

PRIEURÉ DE MONTOUSSANT. — ORDRE DE GRANDMONT (1)

H. 710. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin, 1 fragment de sceau.

1198-1250. — Fondation et donation du prieuré de Montoussant *de Montaucen*, par Sulpice, seigneur d'Amboise, 1198. — Confirmation de ladite fondation par Barthélemy, archevêque de Tours, 1199. — Donation au prieuré par Barthélemy Marques, d'un muid de seigle sur sa dîme de Civray, d'un setier de mouture sur son moulin du Cher et de huit deniers de cens sur les vignes de *Villa Morelli*, 1212. — Autres donations : par Sulpice d'Amboise, de la dîme des agneaux et des légumes qu'il possédait à Genillé, 1213 ; — par Pierre Narbaut d'un setier de vin à prendre dans sa vigne des Loges, paroisse de Chenonceau, 1234 ; — par Simon de Limeray, chevalier, de l'airal *de Viduis*, en échange d'une rente de cinq sous, qu'avait donnée aux religieux son frère Guillaume, 1240. — Guillaume de Boelli, seigneur de Saint-Règle, donne un setier de seigle pour l'anniversaire de sa grand'mère, dame de Saint-Règle, 1241. — Vente de la vigne de La Fontaine, située paroisse de Chenonceau, par Guillaume Marques, à Guillaume, meunier de Montoussant, pour 21 livres, 1236. — Bail à rente par les frères de Montoussant, du moulin dudit lieu, à Regnault Ménier et Jacqueline, sa femme, 1242. — Guillaume Marques, chevalier, pour le repos de son âme et de celle de son frère Pierre Marques, *Petri Marci*, donne à Montoussant deux setiers de seigle sur le moulin de *Veting* (Vestin), 1243. — Vente par Guillaume Marques avec le consentement d'Aeliz, sa femme, et de ses enfants, Robert, Pierre et Marguerite, aux frères dudit prieuré, pour seize livres, du pré Bardin, situé dans la paroisse de Chenonceau, 1243. — Fragment de Vidimus en 1339. — Donation par Jean de Milleriis, écuyer, de cinq deniers de cens sur une vigne et une ouche, situées dans la paroisse de Saint-Quentin-du-Pré, 1248. — Autre par Robert Marques, chevalier seigneur de Chenonceau, pour le repos de l'âme de son père, de deux setiers de seigle et de deux setiers de vin, à prendre sur ses terres de Chenonceau, 1248. — Cession pour quatre livres à Montoussant, par Pierre Boelle, des vignes de *Acro Monte* (d'Aigremont), situées paroisse de Bléré, 1250. — Longue pièce de parchemin, contenant copies de la fondation de Montoussant par Sulpice d'Amboise, et de diverses donations dont la dernière est celle faite en 1212 par Barthélemy Marques. Ces copies paraissent être de la fin du XIIIe siècle.

(1) Le prieuré de Montoussant était une dépendance du prieuré de Bois-Rayer ou Grandmont-lez-Tours, qui fut au XVIIIe siècle, réuni au séminaire de Tours et dont les pièces ont été analysées avec celles dudit séminaire, série G, nos 1062 à 1065. Le n° G 1066 concerne Montoussant.

H. 711. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 25 pièces papier ; 2 fragments de sceaux.

1251-1738. — Robin Bernard et Odéarde, sa femme, se donnent eux et tous leurs biens au couvent de Montoussant, à condition qu'ils seront nourris et entretenus leur vie durant, 1251. — Les exécuteurs testamentaires de Jean Boceau, *Bocellus*, seigneur de Saint-Règle, déclarent, devant l'official de l'archidiaconé de Tours, que ledit Jean Boceau a légué aux moines de Montoussant une rente d'un setier de seigle, 1251. — Isabelle, veuve de Guillaume, dit Maine, et femme de Raoul, dit Rape, renonce en faveur de Montoussant à l'usufruit qu'elle avait sur une vigne en la paroisse de Bléré, 1255. — Sentence arbitrale rendue par l'archidiacre d'Orléans entre le chapitre de Saint-Florentin d'Amboise et les religieux de Montoussant au sujet des dîmes de Souvigny, 1273. — Vente au prieuré par Guillaume, dit Boceau, et sa femme Jeanne, de trois quartiers de terre paroisse de Civray, 1274. — Donation par Hervé de Bois-Rond de trois deniers de cens, assignés sur 3 quartiers de pré joignant ceux de Saint-Règle, 1277. — Autre par Michel Angelier, d'un pré de trois quartiers, paroisse de Saint-Règle, 1280. — Extrait du testament de Guillaume d'Amboise, fils de Jean, seigneur d'Amboise, par lequel il donne quarante sous pour la pitance des moines, et vingt-cinq sous de rente pour son anniversaire. L'extrait donné par Gilbert d'Amboise, archidiacre de Tours, frère du défunt, est daté de 1304, le testament est de 1282. — Transaction entre les religieux de Montoussant et Jean de Biolio, clerc, au sujet d'une pièce de terre appelée l'Épine-Dargereuse,

paroisse de Saint-Florentin d'Amboise, 1290. — Pierre, seigneur d'Amboise, Hugues, seigneur de Chaumont, et frère Pierre Baudoin, exécuteurs testamentaires de feue Agnès, dame d'Amboise et veuve de Jean de Berrie, se conformant à la dernière volonté de ladite dame, fondent une messe quotidienne et perpétuelle, et assignent sur la taille, ou sur la dîme du vin et du blé de Civray, les dix livres de rentes léguées à cet effet par Agnès, 1307. — Pièces relatives à des rentes en grains et en argent dues au prieuré de Montoussant par la seigneurie de Chenonceau, parmi lesquelles on remarque : une copie de la ratification par Louis XI, en 1461, des dons et privilèges accordés au prieuré de Grandmont par Henri II, roi d'Angleterre, et Charles VII, roi de France ; une ordonnance de Catherine de Medicis, dame de Chenonceau, prescrivant en 1563 d'acquitter les charges incombant à la dite seigneurie ; une requête adressée au conseil par les religieux contre monsieur Claude Dupin, seigneur de Chenonceau, qui refusait de payer les rentes dues à Montoussant, 1738.

Prieuré de Monand, dépendant de l'abbaye de Bonneval.

H. 712. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1710-1788. — Déclarations des héritages que tient François Hiran dans le fief, seigneurie et prieuré de Morand, dont est prieur messire Balthazar de Rousselet de Châteaurenault, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Fontaines-Les-Blanches, 1710. — Autres déclarations faites en 1767 à Messire Charles-Roch-Marin Desbrosses, prêtre, curé de la paroisse de Vouvray, titulaire dudit prieuré.

Prieuré de Notre-Dame de La Membrolle.

H. 713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier. 1 plan.

1682-1780. — Donation par Pierre Fouquet, de la paroisse de Fondettes, au prieur Denis-Neuilly, d'une chambre de maison et jardin, située au bourg de La Membrolle, 1682. — Autre donation par la veuve Bruère, demeurant au bourg de la Membrolle, d'une maison et dépendances, à la condition de pourvoir à sa nourriture et entretien, et de faire des prières et services après son décès, 1733. — Procédure très volumineuse entre les héritiers et le desservant dont l'issue reste inconnue. — Baux à ferme de terres et de vignes par les prieurs, Joubin, 1742, et Jacques Sillard, 1762. — Déclarations par les prieurs, des biens et héritages dépendant du fief et seigneurie de La Membrolle dont ils sont détenteurs, avec les charges dont ils sont grevés, 1775. — Imposition consentie par les habitants du bourg, pour qu'il soit dit une messe tous les dimanches et fêtes à la chapelle. — Plan des bâtiments et jardin du prieuré de la Membrolle, 1780.

Prieuré de Notre-Dame de Veilleron ou de Paillandan

H. 714. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1714-1790. — Déclaration faite par devant le notaire ducal à Saint-Aignan par Jean de Culon, écuyer sieur de Brandy, d'une rente de quatre boisseaux de seigle et d'une poule, due par lui au prieuré de Paillandan, sur une pièce de terre, située au lieu appelé Lourière, 1714. — Bail à ferme par messire Claude Belotin, prieur, demeurant paroisse de Loches, de deux arpents de pré, situés paroisse de Meune et dépendant dudit prieuré, pour la somme de 48 livres et quelques autres charges, 1785. — Procès-verbal par par Paul Fleury, procureur du Roi en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts du comté de Blois, de la délivrance au prieur, de baliveaux provenant des bois dudit prieuré, 1786. — Déclaration faite par Claude Belotin à MM. les administrateurs du directoire de Loches, des revenus du bénéfice qu'il possède : 1° d'un canonicat à Loches ; 2° d'une chapelle à Biard, paroisse de Céré, 3° du prieuré de Paillandan, etc. (sans date).

Oratoriens de Tours.

H. 715. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin, 33 pièces, papier.

1506-1775. — Contrat d'acquêt par Guillaume Siméon demeurant paroisse de Vançay, sur Jacques Léger, prieur des Chesneaux, de 2 arpents de vignes et de 2 arpents 3 quartiers de bois taillis, situés dans la même paroisse, au fief et prévôté de l'église de Saint-

Martin de Tours, pour la somme de 88 livres 2 sous 6 deniers tournois, 1506. — Déclaration faite par Michel Regnard, marchand à Tours, à Antoine Bellot, chanoine prébendé de l'église de Saint-Martin à Tours, et prévôt de la prévôté de La Varenne en ladite église, de la closerie des Chesneaux, consistant en trois arpents de vignes, vulgairement appelées Les Chesneaux, avec sept quartiers de tailles, une maison, celsier et appartenances, redevable chaque année audit prévôt de sept sous six deniers de cens et rente seigneuriale, 1590. — Bail à rente perpétuelle par Monseigneur Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, conseiller du Roi, etc., demeurant faubourg Saint-Jacques à Paris, aux révérends Pères de la congrégation de l'Oratoire de Tours, de la closerie des Chesneaux, paroisse de Saint-Pierre de Vançay *alias* Saint-Avertin, pour la somme annuelle de 60 livres de rente non rachetable et quelques autres devoirs, 1642. — Déclarations faites par les Oratoriens à la prévôté de La Varenne, de 1659 à 1666. — Testament de Monseigneur Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, qui lègue à la maison des Oratoriens de Marseille une partie de ses biens immeubles dont quelques-uns sont situés en Touraine, 1643. — Donation faite aux Oratoriens de Tours par ceux de Marseille, des immeubles et héritages situés en Touraine, qui leur avaient été légués par feu Monseigneur Gault, évêque de Marseille, 1687. — Acquêt par les religieux sur madame veuve Lebeau, de la closerie de La Billardière, paroisse de St-Avertin pour la somme de 3,000 livres ; cette closerie, étant dans la censive du château de Cangé, est chargée envers ce fief des devoirs seigneuriaux et féodaux et de 21 livres de rente foncière, 1718. — Déclarations rendues au fief et seigneurie de Cangé par les Pères Oratoriens de Tours, de ce qu'ils possèdent audit fief et seigneurie, à savoir : le lieu et closerie des Chesneaux, la closerie de La Billardière et des vignes et terres labourables, 1764-1775. — Aveu rendu par les Oratoriens de Tours à haut et puissant seigneur, messire Dominique D'Étampes, chevalier, etc., marquis de Fienne, seigneur de Vallençay et d'autres lieux, à cause de son chastel et seigneurie de Vallençay des choses suivantes : la chapelle du prieuré de Crevant située au village de Crevant, paroisse de Parpeçay en Berry ; leur moulin de Crevant, avec toutes ses dépendances ; une partie de la rivière et une île étant dans la dépendance du moulin ; de nombreuses pièces de terre, des prés et prairies, des dîmes et rentes en nature, et enfin le fief dudit prieuré de Crevant, avec ses profits de lods et ventes, reliefs et amendes, 1659.

H. 716. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1561-1789. — Vente par les Pères Oratoriens au sieur de La Roche-Faron, d'un demi-arpent de pré situé en la paroisse d'Esvres, pour la somme de 102 livres, 1561. — Procès entre les religieux et noble homme Claude Pain, qui après le rachat féodal opéré par les religieux, dudit pré, avait retenu dix-huit chaînées, soustraction dont ils ne se sont aperçu qu'en 1675 ; les religieux demandent la restitution de ces dix huit chaînées et de la valeur de l'herbe récoltée, 1675-1677 ; la fin du procès manque. — Concession faite par les Oratoriens de Tours à l'église d'Esvres, d'un terrain large de quatre pieds et demi sur quinze toises de longueur, situé près de la maison de leur prieuré de Saint-Médard d'Esvres, pour donner plus d'espace au parcours de la procession des dimanches, 1703. — Baux à ferme, par les Pères de l'Oratoire, du temporel du prieuré de Saint-Médard d'Esvres, 1589-1695. — Baux par les mêmes à divers particuliers de quelques pièces de pré dans la paroisse d'Esvres, 1637-1661. — Procès-verbal de l'état de la maison seigneuriale du prieuré d'Esvres. — Baux d'une petite maison située au bourg d'Esvres, louée en 1752 pour 25 livres, en 1760 pour 35, en 1765 pour 40 livres. — Déclarations par des habitants de Tours, rendues au fief et seigneurie du prieuré de Saint-Médard en l'église de La Riche, de maisons situées rue de la Hallebarde, rue de la Madeleine, au faubourg de La Riche, et de pièces de pré situées en la prairie de Ragueneau, paroisse de Savonnières, 1740-1789. — Bail à moitié, fait en la cour de la châtellenie et prévôté d'Azay-le-Rideau, par révérend Père Michel Longuet, de l'Oratoire de Tours, comme délégué et procureur de vénérable André Duchemin, prêtre du diocèse de Paris, à Noël Aoberger, laboureur, paroisse de Cheillé, de la métairie des Vaudours, dépendant du prieuré de La Vannoire dans les paroisses de Cheillé et de Rivarennes, 1668. — Autre bail de deux arpents et demi de pré, situés dans la prairie de Cheillé, près Azay-le-Rideau, consenti au nom de revérend Père Jacques Gasson, prêtre de l'Oratoire de Paris, prieur de Saint-Lazare de La Vaunoire, 1667. — État des revenus et des charges de la maison des Oratoriens de Tours, pen-

dant les années 1787, 1788, 1789 ; il en résulte que la dépense de 1789 monte à la somme de

	18986 liv.	10 sols	9 den.
A quoi il faut ajouter l'excédent des dépenses de 1788.	5008	18	7
Total dépenses au 31 décembre 1789.	23995 liv.	9 sols	4 den.
La recette au 31 décembre 1789 est de.	23244	6	9
Il y a excédent de dépenses de.	751 liv.	2 sols	7 den.

H. 717. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1574-1787. — Contrat d'acquêt par Étienne Ferré, marchand, demeurant à Tours, d'une maison située rue de la Guerche; cette maison ayant été jadis aliénée par les religieux, ils en opèrent le retrait et stipulent qu'un passage au fond de la cour étant devenu banal, appartiendra en toute propriété auxdits religieux au bout de dix ans, 1574-1666. — Titres de propriétés, tels que baux, contrats d'acquêt, etc., de maisons situées près celle de l'Oratoire, d'une autre, située paroisse Saint-Pierre-des-Corps, 1619. — Baux à loyer fait par les prêtres de l'Oratoire, à plusieurs particuliers, d'un espace de terrain propre à faire un chantier, situé près de l'église de l'Oratoire, 1664-1668. — Bail à ferme fait par les maire et échevins aux Oratoriens, d'une pièce de terre contenant vingt toises, et située entre le jardin des religieux et les anciens murs de la ville, 1687. — Renvoi par le Roi aux présidents trésoriers de France et généraux des Finances à Tours, d'un placet des prêtres de l'Oratoire, qui demandent au Roi de leur faire don de l'emplacement, vis-à-vis leur maison et des anciens fossés de la ville, dès que la nouvelle enceinte sera achevée; ils en évaluent l'étendue à 1 arpent et demi, 1630; — avis des trésoriers de France d'accorder aux religieux un demi arpent, afin d'élargir leur maison, 1641. — Autre permission accordée sur leur demande auxdits religieux, de faire une porte et trois fenêtres sur ce terrain et d'y creuser un égout, 1642. — Baux d'une petite maison située paroisse Notre-Dame de La Riche, au fief et seigneurie du chapitre de Saint-Martin, par Noël Bourcien, propriétaire, à François Archambault, maître ouvrier en drap de soie, 1648. — Donation aux Oratoriens par révérend père Pierre Moreau, de la congrégation de l'Oratoire, de la maison ayant appartenu, jadis au sieur Archambault. — Baux de cette maison par les religieux, de 1655-1787. — Diverses pièces constatant les droits de propriété des révérends pères sur quelques maisons, situées dans la rue de la Guerche près de la maison de l'Oratoire, 1703-1734.

H. 718. (Registre.) — In-folio; 173 feuillets, papier.

1728-1786. — Actes de visite de la maison de l'Oratoire.

Noms des visiteurs et années de leur visite.

Les révérends pères :	Pierre Champion	1728 et 1729
	Philippe-François Cotteret.	1730 » 1732
	Joseph Flavot,	1733 »
	Jacques Ragneau.	1734 » 1739
	Jean-Baptiste de Mercartel.	1740 » 1742
	Bernard La Borde.	1743 »
	Jacques de Farcy de La Dagrie.	1747 »
	Jacques Renault.	1750 »
	Balthasar Rabbe.	1754 »
	Ambroise Espinay.	1756 »
	Jean-Claude Le Doulx.	1759 »
	René-Alex.-Pierre Dupleix.	1761 »
	Louis Planque.	1765 »
	Jean-Jacques Maucest.	1768 »
	François - René Herbault.	1772 »
	Louis Perrenay de Grosbois.	1744 » 1746
	Bernard La Borde,	1746 »
	Henri Joly de Chavigny.	1773 »
	Robert-François Le Maçon de Barcé.	1776 »
	Jean Servant du Vivier.	1780 »
	Antoine de Balagny.	1783 »
	Pierre-François Die de Gaudry.	1786 »

Noms des supérieurs de la maison de Tours

Les révérends pères :	Pierre Davin.	1726 à 1733
	Jacques de La Morie.	1735 » 1739
	Jean-François Doucet.	1740 » 1742
	Louis-Joseph Mollac.	1742 » 1750
	Alexandre Cormery.	1752
	Jean Poiret.	1756
	Marcel Alamang.	1763

Les révérends pères : Alexandre Cormery. 1764
Jacques Herlins. 1765
François Placide Marsillé. 1768
Antoine Rieunier, Gérant. 1769
Jean-Jacques Maucest 1769
Antoine Rieunier. 1774
Pierre Peyniau du Verdier. 1780
Antoine Rieunier. 1782 à 1786

Objet des visites : Personnel composant la maison, état spirituel, charges spirituelles, revenu fixe, revenu casuel, charges temporelles, dettes passives, dettes actives, détail de la recette, détail de la dépense, provisions, affaires en litige, inventaire, bibliothèque. — Avis donné par les pères visiteurs. — Monsieur l'abbé de Bentevoglio admis pensionnaire avec son domestique, de 1778 à 1786. — Le sieur Mausau, entrepreneur des ouvrages du Roi, et sa femme, donnent à l'Oratoire de Tours 8,000 livres à rente viagère sur deux têtes, à 11 pour cent en 1784. — La demoiselle

Catherine Chinon donne : 1.200 livres.
Jean Havard et sa femme 1.200 »
Anne-Louise Barreau 1.000 »
Marie-Jeanne Gohier 1.500 »
André Placeau 1.500 »

Toutes ces sommes ont été reçues par les religieux afin de pouvoir faire construire la maison de campagne de l'Oratoire.

H. 719. (Registre.) — In-folio ; 297 feuillets, papier.

1750-1789. — Livres de dépense et de recette. — Prix des denrées, salaires et d'autres objets, à des époques différentes :

En 1750 l'huile d'olives, fine, à 13 sous la livre.
1752 Le café 2 livres 7 sous la livre.
1764 Le sucre à 1 livre la livre et en 1772, 17 sous.
1776 Le sel vendu à 14 livres 15 sous le boisseau.
1750 Les fagots à 27 livres le cent.
1751 Abonnement à la *Gazette de Hollande*, 9 livres.
Au chirurgien, M. Despagne, pour saignées et barbes, 21 livres 10 sous.
Au médecin, M. Lenormand, 30 livres.
Taxe des enfants trouvés, 9 livres.
Droit de visite du père Visiteur, 24 livres.
1752 Les poinçons pour mettre le vin, 45 livres la douzaine.
1753 Le suif à chandelle, 5 sous la livre.
Façon des chandelles, 12 livres 10 sous les cent livres.
1769 Transport, entrée et remuage de cinq poinçons de vin, 22 livres 1 sou 6 deniers.
1774 Droits des aides pour trois pièces de vin, vendues à la piole, 39 livres 4 sous; plus pour le salaire du piolier, 15 livres.
1775 Droits des enfants trouvés 25 livres 4 sous, 6 deniers.

Recettes

La frèche de Beauregard 131 livres 05 sous.
de La Voute, 18 — 01 —
des Guettes (St-Cyr), 69 livres.
des Oliviers, 100 livres 17 s.
de La Mine, 4 livres 18 s.
Redevance due par l'abbé de Cormery, 49 livres 10 s.
1755 Prieuré-ferme de Crevent, 530 livres.
1789 le même, 1.100 livres.
le prieuré d'Esvres, 38 livres.
Prés, sur l'Indre, 120 livres.
Rente de Tauxigny, 90 —

La pension de l'abbé Bentevoglio et de son domestique est, en 1789, de 375 livres par quartier.

PRIEURÉ DU POMMIER-AIGRE, PRÈS CHINON (Ordre de Grandmont).

H. 720. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

Vers 1180-1749. — Copie de la fondation du prieuré du Pommier-Aigre près Chinon, par Henri II roi d'Angleterre, vers 1180. — Enquête constatant les droits d'usage des religieux dans la forêt de Chinon, vers 1230. — Droit de pacage dans la forêt reconnu aux religieux, 1336. — Vidimus de lettres de Charles V de 1374, confirmant les privilèges du prieuré et maintenant une charte de Richard II d'Angleterre, ayant le même objet. — Reconnaissance des droits d'usage du prieuré par les enquesteurs généraux des Eaux et Forêts et par les baillis de Touraine, 1381, 1393, 1410, 1424. — Lettres du roi Charles VII confirmant les privilèges et droits d'usage du prieuré du Pommier-Aigre dans la forêt de Chinon, 1438. — Sentences du siège des Eaux et Forêts de Chinon, maintenant le

prieuré dans ses droits d'usage, 1517, 1536. — La plupart des pièces analysées ci-dessus sont en copies authentiques. — Requête du prieur du Pommier-Aigre au Grand-Maître des eaux et forêts de Touraine, pour obtenir la délivrance de huit cordes de bois pour le chauffage du prieur, 1741. — Extrait de l'acte d'adjudication de la futaie du bois de Chinon, d'après lequel les adjudicataires doivent 12 cordes de bois à l'abbé de Turpenay, et 8 au prieur du Pommier-Aigre, 1745. — Inventaire des pièces, concernant les droits d'usage dans la forêt de Chinon du prieuré du Pommier-Aigre. — Vérification par Jean-Joseph-Marie Roy, chanoine prébendé de l'église de Chinon, en présence de René Guyot de Montférand, prieur du Pommier-Aigre, des ornements, linges et vases sacrés contenus dans les armoires dudit prieuré, 1749. On n'y rencontre aucune mention intéressante. — Pièces d'un procès au sujet des réparations du prieuré, entre les héritiers de François Babin, docteur en théologie, jadis titulaire du prieuré du Pommier-Aigre, le syndic de la succession vacante de Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, également ancien prieur, et l'abbé d'Avaugour, prieur actuel, 1743 à 1749.

H. 721. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier.

1486-1786. — Dénombrement rendu à M. le bailli de Touraine, du temporel et revenu du prieuré conventuel du Pommier-Aigre près Chinon, étant de fondation royale, soumis au spirituel au seul Saint-Siège apostolique ; ce temporel consiste en leur hôtel, manoir et moustier, en l'enclosture desquels est assis le prieuré et église de Notre-Dame du Pommier-Aigre, en terres labourables, prés, vignes, rentes en argent et en nature, 1486. — Baux à ferme par les prieurs et sous-prieurs, à divers particuliers, des dîmes de blé et verdages dépendant dudit prieuré, en la paroisse de Rigny, 1623-1754. — Requête de messire Pierre-François-Séraphin Regnier, sieur des Marais, prieur commendataire de Pommier-Aigre, afin d'obtenir, conformément aux privilèges accordés par les rois à l'ordre de Grandmont, la radiation de son fermier du rôle de toutes contributions ; décision des officiers du Grenier à sel, faisant droit à leur demande, et ordonnant la restitution des sommes perçues, 1669-1670. — Autre requête du même prieur à monseigneur de la Bourdonnaye, chevalier, etc., commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi, en la généralité de Poitiers, contre le syndic et les habitants de la paroisse de Vellèche, qui ont imposé le nommé Claude Renault, métayer du prieuré de Fontmore, situé dans l'élection de Châtellerault ; ordonnance de monseigneur de La Bourdonnaye prescrivant également la restitution des sommes perçues, 1690. — Publications des lettres à terrier obtenues par messire René Guyot de Monsérend, prieur titulaire de Pommier-Aigre, par lesquelles il est enjoint à tous tenanciers des héritages dépendant dudit prieuré, de fournir déclaration nouvelle, 1759. — Requête dudit prieur à monseigneur le duc de Choiseul, ministre, afin d'obtenir une réduction sur le montant de la pension d'oblats, imposée à ce prieuré. — Réponse dudit ministre portant que ces pensions ayant été, tout récemment fixées par le Roi en son conseil d'État, le prieur n'ait qu'à s'y conformer, 1770. — Plusieurs chemises vides, ayant contenu des titres de rentes foncières, remises à titre gratuit à l'hospice de Chinon en l'an XII.

H. 722. (Registre.) — Petit in-folio ; 70 feuillets papier.

1748-1778. — Livre de rentes avec la recette. La grande frèche de Launay, située paroisse de La Roche-Clermault, doit chacun an, 8 setiers de blé, 3 de seigle, 3 d'orge, 8 d'avoine, 12 boisseaux de noix, 2 chapons, un charroi à quatre bœufs et 18 deniers de cens. — Les frèches et héritages dont les noms suivent doivent également cens et rentes au dit prieuré : La petite frèche de Launay, la frèche des Foreaux de Gatine, les seigneurs d'Étilly et de Beaumont, la frèche de Savigny-en-Verron, la métairie de Chazelette, les frèches du Clos-des-Métiviers, de la Grange-Liénard. — Une maison située à Chinon, au carroi Saint-Étienne, doit 3 livres 10 sous. — Certaines caves situées en la vallée de Givray doivent 3 francs. — Quelques autres immeubles de peu d'importance, disséminés dans différentes paroisses des environs de Chinon, doivent audit prieuré des rentes en argent et en nature.

Couvent des Récollets de Tours

H. 723. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1592 jusqu'au xviiie siècle. — Partage par suite de succession, par-devant le notaire et arpenteur juré en la baronnie de Châteauneuf à Tours, entre Jean Angi-

bault et Guillemin Meauger, d'une maison et jardin, où pendait pour enseigne l'image de Saint-Jacques, paroisse Saint-Étienne, d'autres logis et terres, situés en la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps et dans les Varennes, 1592. — Extrait d'une délibération de l'hôtel de ville, par laquelle les maire et échevins de Tours supplient l'archevêque et M. de Souvré, gouverneur pour le Roi, de consentir à l'établissement d'un couvent de Récollets, 1600. — Copie authentique du consentement donné par messire Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à l'établissement des Récollets en la ville, 1617. — Autorisation du roi Louis XIII de construire à Tours un couvent des Récollets, 1618. — Copie de la lettre de la reine Anne, par laquelle elle se déclare fondatrice et protectrice dudit couvent, 1618. — Plusieurs copies de l'ordre de Messire Aubry, intendant de Tours, qui met à exécution les lettres patentes du Roi, relatives à l'établissement des Récollets, 1619. — Déclaration faite devant noble homme, Gabriel Pallu, conseiller du Roi, lieutenant ordinaire en la prévôté de Tours, par le sieur Henri Dadde, écuyer, etc., demeurant paroisse de Civray, et Mathurin Marchand, bourgeois de Tours, portant que ce dernier a acquis du premier, et pour le compte des pères Récollets, une maison et jardin, appelé vulgairement jardin d'Angoulême, situé le long de la rue Pineau, entre les paroisses de La Riche et de Saint-Éloi, 1619. — Offre de messire Honoré Barentin, conseiller du Roi, etc., aux Pères Récollets qui acceptent, de faire bâtir, à ses frais, une chapelle à côté de l'église que lesdits religieux font actuellement élever dans leur nouvel enclos de la ville de Tours, 1621. — Permission accordée aux Récollets, de faire faire une ouverture dans la muraille de la ville qui est au bout de la rue des Trois-Écritoires, vis-à-vis la rue des Récollets, afin de pouvoir passer par là, pour aller visiter et assister les malades, 1643. — État du sel que le Roi veut être délivré pendant l'année 1662 à titre gratuit aux maisons des Récollets ; on y voit qu'il y avait en France 38 maisons, 1662. — Arrêts du Roi en son Conseil d'État, défendant aux religieux de tous ordres de s'absenter du royaume pour séjourner ailleurs, quand même ils en auraient l'autorisation de leur Général, et surtout en vertu d'obédiences accordées par des Généraux étrangers, qui se permettent en même temps d'envoyer dans le royaume des moines étrangers, même de pays ennemis, qui séjournent dans des couvents et créent des difficultés nuisibles au service de Sa Majesté, 1676 et 1688. — Testament de M. Claude Brethon, conseiller du Roi, qui lègue aux Récollets une maison avec jardin, située rue de le Bourde, 1710. — Deux mémoires concernant l'établissement et fondation des Récollets de Tours, et qui donnent quelques détails sur les transformations successives du quartier où était situé leur couvent, XVIII[e] siècle.

H. 724. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1739-1788. — Registre des actes de profession. — Prises d'habit : de Pierre Giquel, en religion frère Valérien, fils de Thomas Giquel, paroisse Saint-Léonard, diocèse de Rennes, 1741 ; de Jean-Baptiste Manouvrier, en religion frère Salvien, fils de Roch Manouvrier, maître chirurgien, paroisse de Gray, diocèse de Bourges ; d'Augustin Hallé, en religion frère Cosme, fils d'Eustache Hallé, président du grenier à sel d'Amboise, 1776. — Renouvellement des vœux de frère Charles Bellanger, ex-définiteur, actuellement gardien, en sa 50[e] année de religion, 1781. — La dernière prise est celle de François Christofleau, en religion frère Gervais, de la paroisse de Pont-de-Ruan, 1788. — Tous ces actes sont écrits de la main même de chaque récipiendaire et contresignés par le définiteur, maître des novices.

Prieuré de Rivarennes

H. 725. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 22 pièces, papier.

1605-1776. — Conférence de la frèche du Tailleau en 1605, copie de l'original faite en 1665. — Recette des rentes du prieuré faite par René Hamard, de 1611 à 1617. — Recette du prieuré de 1685-1691 sur les frèches suivantes :

Frèche des Chapinel,
de Toineau,
de Perruche-Collet,
de La Aupichel,
des Baudets,
des Onze-Boisseaux,
de la Fontaine Deston,
de la Cave d'ardoise,
du Cor,
de Château-Gaillard,
des Janots,

Frèche des Bisioux,
de La Drapillery,
de La Fontaine des Roys.

Baux à ferme du prieuré, 1675-1767. — Déclaration rendue au Roi par François Montigny, prieur, 1704. — Compromis du fermier Claude Chauvelin pour la constatation des réparations à faire au prieuré, 1776.

H. 726. (Registre.) — In-folio ; 131 feuillets, papier.

1785-1791. — Livre de recette des rentes, cens, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, dressé par Gatien-Claude Tessier, titulaire du dit prieuré en 1785-1791. — Les droits du prieur consistent en : droits de four à ban, de pêche dans toutes les eaux de la seigneurie, mesures à blé, vin et huile, dîme sur tous les biens de son fief, moyenne et basse justice ; — l'église et chapelle, et l'hôtellerie de Bréhemont sont dans son fief. — Le curé de Rivarennes doit au jour de Saint-Étienne, à cause du presbytère et de ses dépendances, 9 sous 5 deniers, et 4 livres 3 sous 4 deniers d'indemnité. — Les frèches suivantes doivent : La Sablonnière, 30 boisseaux d'avoine, mesure de Rivarennes ; La Blottinière 12 boisseaux d'avoine, un chapon et 20 sous de cens et rentes ; La Vendonnière, 10 boisseaux de froment, 10 d'avoine, un chapon et 3 sous ; la frèche du Cor, 36 boisseaux d'avoine, 8 de seigle, un chapon, un pain blanc et 22 deniers argent ; les Grands-Bouchats, 12 boisseaux d'avoine.

Prieuré des Roches Saint-Paul, près Chinon

H. 727. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 85 pièces, papier.

1563-1780. — Énumération de tous les droits dont jouit le prieur, et indication des lieux, métairies et héritages, dépendant du prieuré, XVIe siècle. — Lettres royaux d'Henri IV pour terminer un procès entre le prieur et les héritiers de Charles Lemarié, au sujet d'une rente due au dit prieur sur la métairie de Ligré, paroisse de Ligré, 1596. — Bail à ferme par Marie Ferrand, veuve de Laurent Dupuy, à Gilles Frémont, meunier, du moulin des Trois-Cheminées, en la paroisse de Ligré, 1601. — Inventaire des titres du prieuré de Saint-Paul-des-Roches, fait par Simon Guenaut et Jean du Carroy, notaires jurés à Faye-la-Vineuse, 1607. — Bail au nom de messire Germain Prevost, prieur des Roches Saint-Paul, à la femme Boynard, veuve Robin, du temporel du dit prieuré, pour 1400 livres et autres charges, 1666 ; autre bail en 1696. — Procès-verbal d'exécution au nom du prieur des Roches Saint-Paul, des fonctions de curé primitif d'Anché, 1683. — Mémoire (non signé) adressé à l'abbé de Goüey, prieur des Roches-Saint-Paul, sur les améliorations à apporter aux cultures du prieuré, 1692. — Transaction entre messire Nicolas-Guillaume de Beautru de Vaubrun, abbé commendataire, de l'abbaye Saint-Paul-de-Cormery, et messire Jacques-Athanase de Goüey, prieur commendataire de Saint-Paul des Roches, au sujet de la dîme de vendange que l'abbé lève dans la paroisse de Ligré, 1690. — Compte rendu par Louis-Charles Haynault, fermier du prieuré, des recettes et dépenses faites par lui ; la recette monte à 2164 livres 6 sous, 2 deniers, et la dépense à 1886 livres, 3 sous, 10 deniers, 1688. — Transaction entre les susdits abbé et prieur, au sujet des réparations à faire à une grange, appelée la grange dimeresse, lesquelles réparations devaient incomber à l'abbé, 1703. — Déclaration du Roi, servant de règlement général pour fixer les droits respectifs des curés primitifs et des curés vicaires perpétuels, 1731. — Adjudication de la coupe du bois taillis de Vindoux paroisse de Ligré, pour 270 livres, 1753-1754. — Différend entre maître René Trottier, notaire, administrateur du collège de Chinon, et Anne Jamet, veuve de Louis Goubit, au sujet d'une petite bâtisse élevée sur un terrain appartenant au collège de Chinon ; la veuve se décide à abandonner au dit Trottier, moyennant 250 livres, cette bâtisse qui sera démolie, 1765. — Titre de propriété d'un fondis abandonné par M. Richard, précepteur du petit collège, à Marie Pertuis, à la charge de 10 sous de rente, 1728. — Procédure préliminaire et prononcé définitif de la suppression du titre de prieur de Saint-Paul des Roches, et de l'union du dit prieuré au collège de Chinon, par ordre de Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, 1767. — Procès entre les administrateurs du collège de Chinon et la veuve Michault, fermière des revenus du prieuré des Roches d'une part, et Louis Becquet, avocat au bailliage et siège royal de Chinon, au sujet d'une rente de deux setiers de blé 1771 à 1778 ; les pièces terminant ce procès ne se trouvent pas dans la liasse. — Baux à ferme du prieuré des Roches au nom du collège de Chinon, 1768-1780. — Inventaire des titres du trésor du prieuré des Roches-Saint-Paul fait en 1730.

Prieuré de Saint-Christophe, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

H. 728. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1069-1788. — Hugues d'Alluye et sa femme Richilde donnent aux moines de Saint-Florent de Saumur, tous les droits qu'ils possèdent en l'église de Saint-Christophe, 1069. — Accord des moines de Saint-Florent avec Raoul de Langeais, archevêque de Tours, au sujet de l'église de Saint-Christophe, vers 1073. — Confirmation par Richilde, veuve d'Hugues d'Alluye et par ses enfants, Hugues et Domitille, de la donation d'une vigne, faite par leur mari et père aux moines de Saint-Florent, 1082. — Hugues V d'Alluye affranchit de tout droit et juridiction le bourg que les moines de Saint-Florent possèdent dans son *Castrum* de Saint-Christophe, vers 1195. — Jean d'Alluye renouvelle la même concession et y joint la dîme de ses moulins, situés proche Saint-Christophe, 1209. — Reconnaissance par Rotrou de Montfort, seigneur de Saint-Christophe, de la dite dîme au profit du prieur, et des droits de justice possédés par ce dernier sur son fief, situé dans les limites du *Castrum* de Saint-Christophe, 1257. — Cession de la terre de La Coudraye, par Jean Gratien, prieur de Saint-Christophe, à Jean, seigneur de Bueil et comte de Sancerre, 1462. — Les pièces sus mentionnées sont en copies authentiques du XVII[e] siècle. — Déclaration rendue par le prieur Guillaume Pigeon à Anthoine, seigneur de Bueil, de tout ce qu'il possède dans la châtellenie de Saint-Christophe, vers 1499. — Conférence de la ferme de La Fontenelle, 1590. — Adjudication au bailliage de Tours de la métairie de Biennai, paroisse de Saint-Paterne, 1679. — Baux à ferme du temporel du prieuré de Saint-Christophe, de 1767 à 1788.

Prieuré de Saint-Éloi de Tours, *aliàs* L'Orme-Robert, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

H. 729. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1185-1790. — Accord passé entre les chanoines de Saint-Martin et les moines de Saint-Florent de Saumur, au sujet de la chapelle de Saint-Jacques de l'Orme-Robert, plus tard Saint-Éloi, 1185. — Saisie du temporel du prieuré de Saint-Louans, à la requête de Jean Le Royer, estudiant en l'université de Paris, prieur de Saint-Éloi, à cause d'une rente de 21 setiers de blé due chaque année au dit Jean Le Royer et non payée ; pièces de procédure à ce sujet de 1578 et 1579. — Demande de communication par les chanoines de Saint-Martin aux religieux de Saint-Florent, d'une ancienne déclaration du revenu de Saint-Éloi, 1585. — État des revenus de Saint-Éloi montant, toutes charges déduites, à 816 livres 16 sous 8 deniers, 1790.

Prieuré de Saint-Georges de Chastellaison près Saumur

H. 730. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1545. — Jugement de la sénéchaussée de Saumur, qui condamne, à la requête de Jacques de Prunelé, aumônier du Roi, prieur commendataire de Saint-Georges de Chastellaison, certains particuliers, détenteurs d'héritages en la frêche des Philocheaux, à payer au dit prieuré 14 boisseaux de froment et 55 boisseaux d'avoine, à titre de rente et cens féodal, 1545.

Prieuré de Saint-Laurent de Langeais

H. 731. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1730. — Provision du dit prieuré, vacant par le décès du sieur Percheron, en faveur de René-Bernard Geslin, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, 1730.

Prieuré de Saint-Louans près Chinon

H. 732. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1643-1689. — Bail à rente du temporel du prieuré de Saint-Louans par messire Anthime-Denis Cohon, évêque de Nîmes, prieur commendataire, à François Lesueur, contrôleur au grenier à sel à Chinon, pour la somme de 1200 livres et quelques autres charges, 1643. — Deux autres baux consentis par le même prieur en 1645 et 1649. — Autre bail par messire Jacques Cornille, docteur en théologie à l'université

d'Aix, et prieur de Saint-Louans, à Jean-Antoine Morin, boulanger, paroisse de Saint-Maurice à Chinon, 1689. — Vente par Louis Bourdes, marchand en la paroisse de Beaumont, à René Fourier, notaire, d'une pièce de terre labourable contenant 1/2 œuvre, située au lieu appelé les Rotaines, au devoir du censif coutumier envers le seigneur du fief de Saint-Louans, 1657.

H. 733. (Registre.) — In folio, 54 feuillets, papier.

Vers **1775**. — Inventaire des titres de rentes nobles, féodales et foncières dues à ce prieuré. — 15 boisseaux d'orge, mesure de Chinon, 4 deniers et 2 chapons, dus par le sieur Duportal et autres pour raison de maison, clos de vignes et terres, situées à La Giraudière, contenant environ 3 arpents, titre du 14 janvier 1614. — M. de Coulaine et quelques particuliers doivent sur maisons cours et jardins, contenant environ 2 arpents, situés à La Droiterie près Coulaine, 12 boisseaux d'orge, 2 chapons et 4 deniers. — Louis Chartier et autres doivent pour un clos de vignes, appelé le clos Luneau, situé au bourg de Louans, 12 boisseaux d'orge et 2 chapons, titre de 1680. — Étienne Rutault doit sur le moulin Dixmé et dépendances, situé au bourg de Saint-Louans, 30 boisseaux d'orge et 30 boisseaux de mouture valant seigle, mesure de Loudun, 1737. — Pierre Juette et autres doivent sur 2 arpents de pré et friche, situés à l'Hommeau et joignant les terres de Coulaine, 12 boisseaux de froment et un chapon, titre de 1674. — Les révérends pères bénédictins de Saint-Florent de Saumur doivent, pour l'abandon fait par le prieur de Saint-Louans de la dîme de Saint-Geronne aux dits religieux, 50 livres de rente, titre de 1695.

Prieuré de Saint-Marcelin de La Guerche.

H. 734. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1640-1772. — Déclaration rendue au Roi par François, prêtre, religieux de Marmoutier, prieur du dit prieuré, 1640. — État des dîmes dues au prieuré de La Guerche, dans le lieu appelé la Tour-aux-Sarrasins, paroisse de Méré, consistant en vignes, terres labourables, taillis, brandes et vignes, 1680. — Bail à ferme par Jean-François Breton, prieur du dit prieuré, à Pierre Devauge, chapelier à la Guerche, d'un morceau de pré, situé proche Les Mottes, pour sept livres par an, et un chapon une fois donné, 1688. — Bail dudit pré par Claude Pillon, prieur, à Jean Bault, marchand, paroisse de La Guerche, pour cinq années, à raison de 30 livres par an, 1697. — Baux à ferme du temporel dudit prieuré de 1728 à 1772. — Papier de recettes en argent, provenant des devoirs appartenant au dit prieuré, à cause de la Tour-aux-Sarrasins et autres endroits, montant à 81 livres 3 sols ; les recettes en grains s'élèvent à 104 livres 15 sous, 10 deniers, 1754.

Prieuré de Saint-Martin du Grand-Pressigny dépendant de l'abbaye de Pontlevoy.

H. 735. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1661-1710. — Procès-verbal de descente sur certaines pièces de terre dont la propriété était revendiquée par le prieuré et par divers particuliers, audition de témoins, etc, 1677. — Transaction entre les religieux et Hellie Rousseau, marchand à Preuilly, par laquelle une pièce de pré, située près la rivière d'Égronne, reste au prieuré, 1677. — Baux à ferme du prieuré de Saint-Martin du Grand-Pressigny en 1694 pour 60 livres et quelques charges, et en 1709 pour 72 livres et les mêmes charges.

Prieuré de Saint-Martin de Continvoir.

H. 736. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1784. — Censif du fief et seigneurie de Saint-Martin de Continvoir « ayant basse justice, tenu à foi et hommage de la seigneurie de Gizeux, et à divin service ; « à présent possédé par Messire Michel-François Baugé, « prêtre, prieur-curé dudit prieuré, fait par moi, « Michel Allart, feudiste à Angers, le 3 juillet 1784. » Domaine, consistant en l'église, le cimetière, la maison presbytérale, colombier, vignes, terres labourables, pelouse, bois taillis, bruyères, droit de garenne, le tout contenant 30 arpents environ. — Plus les fresches: des Orchères, qui doit 42 sous 6 deniers ; d'Assier, 12 sous 6 deniers ; de Beaugé, 35 sous 6 deniers ; des Chantreaux, 7 sous 6 deniers ; du four à ban, 32 sous 6 deniers ; des Moriceaux, 17 sous 6 deniers ; des Pe-

lonzes, 36 sous ; des Renault, 7 sous 6 deniers de cens; 33 sous 4 deniers de legs ; de La Souvenerie, 17 sous ; des vieilles vignes, 13 sous 4 deniers.

Prieuré de Saint-Maurice de Crissé

H. 737. (Liasse.) 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1474-1783. — Aveu rendu au prieur de Crissé par Berthelon Potet et sa femme, d'une pièce de terre située près le carroi de Rochebodeau, et contenant huit boisselées ou environ, 1474. — Déclaration que rend vénérable frère Sébastien Labbé, prêtre, prieur et curé de Crissé, de ce qu'il tient en la seigneurie du même nom, 1507. — Nomination au prieuré de Crissé, de Jacob Treton, par messire Antoine de La Barre, archevêque de Tours, et confirmation par bulle papale de Paul III (copies), 1542. — Production par l'abbesse et couvent de Beaumont, de titres, qui constatent que messire Vivian Brochard a donné à perpétuité à ce couvent la moitié de sa dîme de la paroisse de Crissé, l'autre moitié étant en la possession du prieur de Crissé ; un procès était engagé entre les deux décimateurs, dont la conclusion inconnue paraît avoir éte une transaction, 1581. — Le prieur de Saint-Cosme (non nommé), prévient le prieur-curé de Crissé que, conformément à ses droits et aux coutumes, il viendra visiter le prieuré de Crissé, le 17 juillet 1568. — Procès entre le prieur et messire Charles Turpin, chevalier des ordres du Roi, etc. etc., seigneur de Crissé, au sujet d'une rente de 18 boisseaux de mouture, due au prieur sur le grand moulin de Crissé, et sentence qui condamne le seigneur de Crissé à payer cette rente, 1621. — Mémoire que le sieur Seret, prieur-curé de Crissé, adresse aux chanoines de Saint-Martin pour démontrer qu'il est trop imposé, 1783.

Prieuré de Saint-Ours de Loches.

H. 738. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1783-1789. — Deux baux de l'herbe poussant sur un lopin de pré d'environ trois quartiers, situé dans la prairie de La Maladrerie de Saint-Jacques, dépendant du prieuré de Saint-Ours, par messire Louis Delacour, prêtre, chanoine du chapitre de Loches, à Louis Cochet, huilier, demeurant à Loches, 1783-1788. — Autre bail par Pierre Hamel, notaire royal à Loches, à Urbain Saulquin, paroisse de Perrusson, des mêmes trois quartiers de pré et d'un droit de dime, dépendant du prieuré de Saint-Ours, mais partagé entre les prieurs de Saint-Ours et de Beautertre, et les chapitres de Saint-Gatien de Tours et de Notre-Dame de Loches ; ledit droit consiste en blé, vin, lin, chanvre, légumes secs, charnages et autres choses, au prix de 40 livres par an, 1789.

Prieuré de Saint-Sauveur-lès-Tours. — Ordre de la Trinité et de la rédemption des captifs.

H. 739. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 156 pièces, papier.

1258-1787. — Copie de partie d'un inventaire des titres, papiers et désignations des biens du dit prieuré, faite par Charles Thomas, prieur de Saint-Sauveur, 1594. — Vidimus, par Vincent de Pirmil, archevêque de Tours, d'un bref du pape, Alexandre IV, de 1258, accordant des indulgences aux visiteurs de l'église, le jour de la Trinité. — Procédure entre les prieur et religieux de Saint-Sauveur d'une part, et le sieur Thiby, propriétaire d'une maison et dépendances, située paroisse de Joué, avoisinant une pièce de vigne qui appartenait aux religieux, et était close, du côté du dit Thiby, par une haie et un fossé ; transaction entre les deux parties en 1732, qui reconnaît aux religieux la propriété du fossé, mais nouvelles procédures à propos d'une bande de terrain d'un pied et demi de largeur, le long de la rive extérieure du même fossé, qui leur est enfin concédée en 1740. — Déclaration faite par le prieur, Dom Charles Lecoq, à dame Marguerite Joüye, veuve de Philippe Bellegarde de Saint-Germain, dame du fief et seigneurie de Mareuil, de ce que les religieux détiennent dans le dit fief, en la paroisse de Joué, 1712. — Extraits de plusieurs pièces constatant l'origine du prieuré de Saint-Sauveur : La maison de Saint-Sauveur fut donnée par Pierre Michel, bourgeois de Tours, à l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs en 1227 ; elle avait déjà en l'année 1558 tous les désignements d'un lieu fieffé et tels qu'il les faut pour les fiefs nobles. — Contestation entre les prieurés de Saint-Lazare et de Saint-Sauveur, au sujet d'une rente due par le prieur de Saint-Sauveur sur quatre arpents de terre, situés dans l'enclos de Saint-Sauveur ; copies de plusieurs pièces des XVIe et XVIIe siècles, qui sont jointes, pour prouver que cette rente n'a plus été

payée depuis 169 ans, que par conséquent il y a prescription. 1684. — Copie de l'inventaire des titres originaux qui regardent une maison sise près le pont du Cher dans l'enclos de Saint-Sauveur, de 1518 à 1614. — Baux à ferme de tous les biens de Saint-Sauveur faits par frère François Bochel, prieur-ministre de Saint-Sauveur en 1573, et par Charles Thomas, prieur-ministre en 1594. — Autres baux de 1599 à 1626. — Baux de 2 arpents de pré, près de l'enclos de Saint-Sauveur, par les prieurs à divers particuliers, de 1629 à 1772. — Déclaration du revenu de la ministrerie et prieuré de Saint-Sauveur, faite par le Père Denis Mondolot, au bailliage et présidial de Tours, 1634. — Baux de terres labourables, prés et vignes, par les religieux de Saint-Sauveur, de 1753 à 1787. — Déclaration par le prieur François-Joseph de Capiaumont, au bureau des hypothèques du bailliage de Chinon, des domaines et rentes du prieuré de Saint-Sauveur, 1787.

H. 740. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1539-1748. — Extrait d'un inventaire des papiers et titres de la maison de Saint-Sauveur, ne concernant que l'origine de la maison même, 1594. — Bail par frère Nicolle Crestay, ministre de Saint-Sauveur, à Jean Hardy, boucher au même lieu, d'une pièce de pré près Saint-Sauveur, plus une autre pièce appelée La Ligue, sise en la prairie de Gloriette et touchant à l'abbaye de Beaumont, 1539. — Vente par Jean Bataille et sa femme, demeurant paroisse de Larçay, à Michel Trabay, marchand drapier à Tours, d'une pièce de pré contenant 52 chaînées et appelée La Ligue, pour la somme de 37 écus, 1599. — Arpentage à la requête de frère Denis Mondolot, ministre-prieur de Saint-Sauveur, de la dite pièce de pré, en la prairie de Gloriette sur le Cher, au-dessous du pont neuf de Tours, 1649. — Transaction à la suite d'une procédure, entre le prieur, Denis Mondolot et Simon Granier, maître apothicaire à Tours, au sujet du pré de La Ligue, aliéné jadis par les religieux, et dont le dit prieur poursuit contre le dit Simon Granier, possesseur actuel, le retrait féodal ; le prieur obtient le retrait demandé au moyen du payement de 70 livres, plus 2 sous par livre de frais, 1649. — Bail à rente perpétuelle, par frère Guillaume Tanchou, ministre-prieur de Saint-Sauveur, à Charles Mathé, marchand à Tours, d'une pièce de terre en chenevière, contenant deux chaînées, pour la somme de 3 sous de rente annuelle et perpétuelle, 1569. — Vente de biens ecclésiastiques, conformément à la bulle du pape Pie V, pour subsides au Roi de France, 1568. — Achat par Denis Mondolot, ministre-prieur de Saint-Sauveur, de deux pièces de vignes en la paroisse de Joué, qui doivent 22 sous de rente au chapitre de Saint-Gatien, 1654. — Demande de retrait féodal faite par Charles Thomas, prieur, devant Messieurs du Chatelet de Paris, de trois chaînées de terre, situées dans les Varennes, plus d'un demi-arpent de vignes, faisant partie du temporel du prieuré, et qui furent aliénées en 1563 et 1577 par Guillaume Tanchon, prieur, « homme dissipateur et mauvais menasger. » (sans date). — Extrait du livre de comptes de frère Joseph Denis, prieur de Saint-Sauveur en 1684, touchant les vignes que le prieuré possédait près Grandmont, paroisse de Saint-Étienne. — Copie du contrat de vente fait par Jean Petitpas, ministre-prieur de Saint-Sauveur, à François Guérin, sieur de Lionnière, d'une partie des rentes et dîmes du fief de Chaufour, en la paroisse de Saint-Denis d'Amboise, au prix de 60 livres 1679. — État du revenu du temporel du prieuré de Saint-Sauveur en 1743 ; les recettes montent à 535 livres, les dépenses à 328. — Bail à titre de rente foncière, annuelle et perpétuelle, par Bazil, marchand, fabricant à Tours, à Révérend Père Nicolas Dagnault, prieur, et à Étienne Vapaille et Charles Lecoq, composant à eux trois la communauté de Saint-Sauveur, du lieu et closerie de Chersallé, paroisse de Joué, pour 150 livres et quelques autres charges, 1723. — Constitution d'une rente de 65 livres au profit de la cure et fabrique de la paroisse de Saint-Étienne de Tours, par mademoiselle Agnès Proust, propriétaire actuelle de la rente de 150 livres, due par les religieux de Saint-Sauveur sur le lieu de Chersallé, 1748. — Baux à loyer d'une maison située dans la rue de la Guerche, paroisse du Chardonnet, à divers particuliers, de 1626 à 1728.

Prieuré de Saint-Thomas d'Amboise, dépendant de l'abbaye de Pont-Levoy.

H. 741. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1677-1780. — Baux à ferme du prieuré : par Jules Savare, conseiller du Roi, seigneur des Brillonnières, prieur, à André Guillet, maître d'hôtel à Amboise, 1677 ; — par Dom Ponce Husson, prieur, au sieur Jean Jardeau, garde général de la maîtrise des

Eaux et Forêts d'Amboise, 1763 ; — enfin par Dom Michel Saly, prieur, 1782. — Plan de la dime de Verneuil dépendant du dit prieuré.

Prieuré de Sainte-Melaine-des-Trois-Chateaux, de Chinon.

H. 742. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1582-1770. — Bail par Jean de Cherbeye, écuyer, seigneur de Moulliner, conseiller du Roi, trésorier général de France, à divers habitants de Chinon, de deux pièces de terre contenant 12 arpents, situées au lieu appelé Montchauveau, dans le fief de Saint-Louans : les preneurs, entre autres charges, auront à acquitter par chacun an au prieur de Sainte-Melaine-des-Châteaux, une rente de 30 boisseaux d'orge, 1582. — Déclaration des tenanciers de la frèche de Montchauveau *alias* des Petites-Croix, paroisse de Saint Louans, qui doit au prieuré des Châteaux, 30 boisseaux d'orge, 1633 à 1754. — Déclarations : rendues au prieur du dit prieuré par divers fermiers, d'une maison et d'un arpent de terre, paroisse de Saint-Louans, 1620-1750 ; — d'une rente de 7 sous 6 deniers, sur deux arpents de terre, situés en l'ouche Sainton *alias* Les Touchaux ; — de 4 boisseaux d'orge, sur 55 chaînées de terre, au carroi de La Viollerie, 1706 ; — de 12 sous et une poule, sur une maison sise au lieu dit La Tranchée, paroisse de Beaumont, 1770 ; — de 11 boisseaux d'orge, sur une maison, jardin et dépendances appelée La Rondellerie, située paroisse d'Avoine, 1668.

Prieuré de Sainte-Foy-d'Ussé, dépendant de l'abbaye de Cormery.

H. 743. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Bail à ferme du prieuré, pour 9 années, à partir de 1786, par l'abbé d'Aure, ancien grand vicaire de Sarlat, et titulaire du prieuré, à Rolland Sazilly et sa femme, aux charges de 100 livres par an.

Prieuré de Villiers, paroisse de Coulangé.

H. 744. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1488-1758. — Extrait d'une sentence arbitrale de 1488, entre les religieux du Liget et le prieuré de Villiers, relative au chemin de l'étang de Villiers à La Perée, lequel chemin passera dorénavant le long des fossés de La Vilate, et le pré en Aunay appartiendra au prieuré de Villiers, 1541. — Pièces nombreuses de procédures, entre lesdites parties, au sujet de différents prés, limitrophes des terres des deux parties, et des droits de justice sur une maison située dans la seigneurie de Biardeau, qui appartient aux Chartreux du Liget, 1539-1740. — Transaction entre les religieux de Villiers et Maurice Cabarat, au sujet d'une rente de 8 boisseaux de seigle et 8 poules, due sur les domaines de La Dupondière, 1611. — Bail par messire Antoine Revol, évêque, comte de Dol, prieur de Villiers, à Loys Gaultier, laboureur, de la métairie de La Cour, située à Villiers, pour sept ans, 1618. — Autres baux de la même métairie de 1615 à 1758. — Bail à ferme du revenu temporel du prieuré de Villiers, par le même prieur à Simon Touchard, marchand, paroisse de Coulangé, pour sept ans, pour 200 livres, plus beaucoup d'autres charges en nature, 1619. — Déclarations faites au roi par les religieux de Villiers, des biens et héritages possédés par eux, 1689-1730. — Plan de la maison du prieuré de Villiers fait à la plume en 1671.

H. 745. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1590-1790. — Procédure par André Vaudiol, prieur, contre Antoine Dubois, possesseur actuel de 5 à 6 quartiers de pré, situés paroisse de Chemillé, et nommés le pré de Dijon ; ce pré a été aliéné par les religieux avec droit de retrait féodal, dont le prieur entend user, 1659. — Déclaration par la veuve Laurichesse de trois quartiers de pré, situés en la prairie de Dijon, paroisse de Chemillé et appartenant au prieuré de Villiers, 1729. — Bail à ferme de ce même pré par Dom Jean-Baptiste Boutang, prieur, à François Coupechou, maître drapier à Montrésor, en 1732, et par messire Pierre Collin, prieur commendataire, à Marie Mothe, veuve Menoust, paroisse de Chemillé, 1738. — Bail à ferme par le prieur Jacques Louis de Baraudin à François Burland, paroisse de Coulangé, de la métairie de La Niverdière, située paroisse d'Aubigny, pour la somme de 240 livres et autres charges, 1785. — Baux à ferme de pièces de pré situées paroisse de Chemillé et de la dime de Beaumont, 1785. — Conférences de la frèche de Villebaslin, paroisse de Montrésor, appartenant à l'abbaye de Beaugerays et au

devoir envers le prieur de Villiers d'une rente d'un setier de froment et 12 deniers de cens, 1590 et 1623. — Extrait d'un contrat de rente de la métairie de Villebaslin faite à Antoine Cabarat par Gilles Bauger, marchand, 1639. — Bail à ferme par messire Étienne Ferrand de La Gargotière, demeurant à Châteauroux en Berry, à Simon Prieur, laboureur, paroisse de Loché, de la métairie de Villebaslin pour 32 livres et neuf boisseaux de froment, et des rentes et devoirs à payer à d'autres preneurs, 1672. — Quittance donnée par Jacques Bacher à Pierre et François Jourdin, fermiers de Villebaslin, des arrérages de trois années de la rente susdite, 1677. — Procédure de Dom Jacques Bacher, prieur, contre ledit Étienne Ferrand de La Gargotière, au sujet de la rente que ladite terre de Villebaslin doit au prieuré, 1678-1696. — Bail à ferme à François Dignarre, laboureur de la métairie de Villebaslin, saisie sur ledit sieur de La Gargotière, à la requête du prieur de Villiers, 1683. — Baux de cette métairie par les prieurs claustraux Dom Hyacinthe Mazaurié, et Dom Léonard Lafond, 1748 et 1757. — Vente aux religieux de Villiers par quelques particuliers, d'une maison et de diverses pièces de terre, situées paroisse de Coulangé, 1685 et 1692. — Traité fait entre Jacques de Baraudin, prieur commendataire, et Louis-Clément Musnier, notaire royal à Loches, par lequel ce dernier s'engage à renouveler et à faire le papier terrier des fiefs, rentes seigneuriales et foncières, frèches, et enfin de toutes les dépendances dudit prieuré, accompagné d'un relevé, signé par ledit Musnier, de toutes les pièces à lui confiées par le prieur, 1785. — Procès-verbal par la municipalité de Coulangé, des réparations à faire dans les dépendances du prieuré, 1790.

H. 746. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1630-1787. — Bois de Villiers. — 2 plans sur papier des bois du prieuré de Villiers, qui contiennent en tout 13,620 chaînées. — Relevé de la vente des bois, d'après lequel la corde de bois de chauffage valait 5 livres en 1720. — Arrêt de messire Benoît Eynard de Ravannes, grand-maître des Eaux et Forêts de Touraine, portant règlement des bois, tant pour la réserve que pour la division des coupes. — Procédure de Jacques-Louis de Baraudin, prieur commendataire de Villiers, contre les religieux et le prieur claustral qui se sont fait subrepticement autoriser à couper le bois de Brulemont, faisant partie des bois de Villiers, et les ont vendus clandestinement, frustrant ainsi le prieur du tiers qui lui appartenait dans cette vente ; lettres nombreuses qu'à ce sujet M. de Baraudin écrit à son conseil, M. Maupou jeune, procureur au siége de Loches, 1770. — Requête de Jacques-Louis de Baraudin, prieur, à Philippe Barthélemy, seigneur de Gravelles, grand maître des Eaux et Forêts de France, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire le recépage à blanc d'une partie du bois taillis, incendié par la malveillance, dans la nuit du 22 au 23 avril, 1754. — Sentence arbitrale, après déposition de témoins, dans un différend survenu entre les religieux de l'abbaye de Villeloin et ceux du prieuré de Villiers, à cause des limites de leurs bois respectifs, 1737. — Copie d'un arrêt de 1630, qui attribue aux religieux le tiers dans les revenus des coupes des bois de Villiers. — Mémoire adressé à Monseigneur de Baudry, conseiller d'État, intendant des finances, par les prieur et religieux de Villiers, en 1724, afin de prouver que les bois de Villiers ont toujours été exempts du droit de ségréage ; dans ce mémoire sont relatées la fondation en 1162 de la maison de Villiers par Henri II, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et sa confirmation par Richard II, son fils.

Prieuré de Vontes, dépendant de l'abbaye de Cormery.

H. 747. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1454-1792. — Baux à ferme des moulins de Vontes et dépendances, par frère Jean Morin, prieur du prieuré de Vontes, à Pierre Bouchet, paroisse de Saint-Bault, et Perrine, sa femme, 1454 ; par messire Luc Musson, chanoine de Saint-Martin et prévôt de Restigné, à Pierre Bullot, de Vontes, pour la somme de 720 livres, en 1704, continué par périodes et par les mêmes preneurs jusqu'en 1754 ; par Besnard de Bouville, vicaire général de Chartres et prieur commendataire, à Louis Meusnier, pour 800 livres, 1771. — Arrangement intervenu entre François Martin-Cuisnier de Blinière, curé de Saint-Venant et prieur de Vontes, et son fermier Antoine Farcet, 1789. — Procès-verbal de constatation des dégâts causés par la grêle tombée dans la nuit du 17 au 18 juillet 1777.

ABBAYES DE FEMMES

Abbaye de Beaumont-lez-Tours.

H. 748. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1090-1192. — Don fait par l'abbesse de Beaumont, nommée Agnès, d'une vigne située à l'Orme-Robert, à Pierre de l'Ile, qui l'avait demandée, à la charge de donner aux religieuses le quart de la récolte; vers 1090. — Bulle du pape Eugène III adressée à Ainorde, abbesse de Beaumont, par laquelle le pape prend et met sous la protection du Saint-Siège l'abbaye et ses dépendances qui sont énumérées, 1150; signatures de cardinaux; belle pièce, bien conservée. — Charte d'Aanorde, abbesse de Beaumont, d'après laquelle Hugues, fils de Bérard, donne à l'abbaye la moitié de la terre appelée La Carte, en reconnaissance de ce que sa fille Agnès avait été reçue religieuse; l'autre moitié reviendra à l'abbaye si la nièce de Hugues, à laquelle elle appartient, vient à décéder sans héritiers, 1155. — Bulle adressée à l'abbesse Herméniarde, par le pape Alexandre III, prenant sous sa protection l'abbaye de Beaumont et toutes ses possessions, 1169. Alexandre dit qu'il agit *ad exemplar* de son prédécesseur Eugène, qui avait donné une bulle analogue. — Guillaume de La Roche, chevalier, donne devant Barthélemy, archevêque de Tours, à l'abbaye de Beaumont, où sa fille est entrée religieuse, six sous de cens qu'il avait sur la terre de La Bruère, et 2 sous de cens que lui devait Rodolphe de Rigny, 1184. — Don par *Bos Genne*, aux religieuses de Beaumont, de dimes encloses dans celle de l'abbaye et situées aux lieux des landes de Sorigny, de la vallée de Theneuil, de la vallée de la Mauvaise-Femme, etc., ainsi que du moulin de *Roem*; il fait en même temps ses deux sœurs, Marie et Agnès, religieuses dans ladite abbaye, 1192. La donation est confirmée par Barthélemy, seigneur de l'Ile Bouchard et par Laurence, mère de Barthélemy. — Donation à l'abbaye, par Jean Clerambault, d'un demi-muid de froment et d'un demi-muid de vin, à prendre sur la dîme de Fondettes, vers 190. — Copie et traduction de cette charte.

H. 749. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1197-1229. — Armeniarde, abbesse de Beaumont, certifie que *Hodierna de Meduno* a acheté la moitié des dimes de *Perruccio*, et en a fait donation à l'abbaye de Beaumont, à la charge de lui faire 30 sous angevins de rente viagère, et de célébrer après sa mort l'anniversaire de Regnault *de Meduno*, préchantre de Saint-Martin, son oncle, et celui de son frère Guillaume *de Meduno*, mars 1197. — Geoffroy, archevêque de Tours, fait connaitre qu'il y avait désaccord entre les religieuses de Beaumont et Philippe *de Evra*, chevalier, et que ce dernier a reconnu en sa présence qu'il n'avait aucun droit sur le bois de *Terzaio apud ulmum de Benchos*, et qu'il le leur a restitué, ainsi que quinze setiers de blé de rente qu'il leur devait, 1207. — Don à l'abbaye de Beaumont de deux setiers de seigle sur la terre de Négron, fait par *Praza de Cortiram*. La donation faite à la condition qu'elle disposera des deux setiers de seigle sa vie durant, qu'à son décès sa mère Hodierne, fille de Dodon Goupil, religieuse dans ladite abbaye, en jouira jusqu'à sa mort, après quoi les religieuses en disposeront, 1219. — Charte par laquelle Aimery, *civis turonensis*, vend à l'abbaye de Beaumont 4 setiers de froment, mesure des ponts de Tours; passée par-devant Philippe, archiprêtre d'outre-Loire, 1222. — Don de 10 sous de rente à Beaumont par Hardouin de Fougerais, et confirmation de ladite donation par Guillaume de Fougerais, 1228. — Charte de Mabille, abbesse de Beaumont, par laquelle Brun de Montbrun, *civis Turonensis*, donne vingt livres pour les convertir en une rente destinée à subvenir aux besoins du service de la chapelle de Saint-Pierre à Beaumont, 1229.

H. 750. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 1 sceau.

1232-1259. — Philippe, archidiacre de Tours, certifie que Julien le Forestier, *Forestarii*, a donné aux religieuses de Beaumont certaines rentes dépendant de ses biens à prendre après sa mort, 1229; Vidimus de 1257. — Sceau. — Charte par laquelle Robert Roee et Jean Clerembauld, chevaliers, hommes de Hardouin, seigneur de Maillé (Luynes), donnent à l'abbaye de Beaumont les dimes qui leur appartiennent sur les terres et vignes des religieuses et de leurs hommes, situées à Charcenay, janvier 1232. — Abandon fait par Jean Isoré à la chapelle de Saint-Laurent-des-Bois, située paroisse de Veigné, et appartenant à Beaumont, des droits d'usage qu'il avait sur un bois de trois à quatre arpents, voisin de ladite chapelle : en

reconnaissance il lui sera célébré un anniversaire le lendemain de la Sainte-Luce, 1234. — Donation de quatre arpents de prés situés proche Cordon, fief de Semblançay, faite à Beaumont par Garin d'Andigné, chevalier, à cause de sa belle-sœur Philippe Reau, religieuse, 1238. — Vidimus par Jeanne, abbesse de Beaumont, d'un accord passé en 1229 entre les dames de Beaumont et les frère Corault, au sujet de maisons, terres et vignes situées dans le fief et justice de Beaumont, mars 1240. — Don fait à Beaumont par Hugues Bocelli, chevalier, de quatre setiers de blé, mesure des ponts de Tours, 1244. — Nicolas, maître d'école, Gille, aumônier, et le chapitre de Saint-Martin, certifient que Pierre *de Cultura*, et Gilbert *Flandrensis*, viguiers de ladite église, et exécuteurs testamentaires de feu maître Guillaume Baudoin, cellérier de Saint-Martin, ont donné en vertu du testament dudit Guillaume, 10 sous et sept deniers de rente à l'abbaye de Beaumont pour fonder son anniversaire ; cette rente sera payée par la famille de Sulpice d'Oé, août 1249.—Simon de Champchevrier, *de Campo caprino*, chevalier, donne en pure aumône à Mathée, sa fille, religieuse à Beaumont, 50 sous de rente à percevoir sa vie durant sur ses cens de Champchevrier, après sa mort ladite rente reviendra à l'abbaye, septembre 1253. — Vente par Girard Bureau (*Burelli*) à Étienne de Saché d'une rente d'un muid de vin sur une vigne à Fondettes, 1253.—Don de 20 sous de rente, fait aux dames de Beaumont par Pierre Savary, seigneur de Montbazon ; ces 20 sous faisant partie de cent sous de rente, donnés par lui à sa sœur Mathilde, abbesse de Beaumont, le reste fera retour à ses héritiers après la mort de ladite Mathilde, 1257. — Vente de 3 pièces de terre et vigne, situées dans la paroisse de Nouzilly au fief de l'abbaye de Beaumont, faite par Geoffroy dit Chemineau, à Étienne de Moretègne, *Lathomus*, et à Jeanne, sa femme, 1259.

H. 751. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1260-1300. — Vente à Sybille la Lamberte, religieuse de Beaumont, par Guillaume, dit Erraut, et Richeudis, sa femme, d'un setier de froment ; et par Berauger de La Roche-aux-Nonains et Houdearde sa femme, d'une mine de froment, le tout de rente, février 1260. — L'official de Tours certifie qu'Odearde, veuve d'André Surdi, et Geoffroy son fils, ont reconnu en sa présence, avoir vendu à Sibylle la Lamberte, abbesse de Beaumont, pour la somme de 7 livres 10 sous, trois setiers de froment de rente ; la dite rente hypothéquée sur sept quartiers de vignes, situés dans la paroisse de Nouzilly, dans le fief des dames de Beaumont, et payable à La Roche-aux-Nonains, à la Saint-Michel, janvier 1260. — Guillaume, archiprêtre de Loches, certifie qu'il a vidimé les lettres de l'official de Tours, contenant que Jean Assailly a reconnu en sa présence avoir vendu à maître Pierre Guillot de Loches, médecin, pour la somme de 30 livres, trois muids de froment de rente, à rendre à Loches ou à Beaulieu, au choix du dit maître Pierre Guillot sa vie durant, octobre 1261. — Charte d'accord entre Sezille, abbesse de Beaumont, et Hardouin de Maillé, chevalier, au sujet des limites et de certains droits de Charcenay, janvier 1261. — Accord fait entre les religieuses de Beaumont et les religieux de Bois-Rayer, pour le conduit des eaux de leur foutaine, qu'il leur est permis de réparer tant à Chambray, *Chambereio*, qu'ailleurs, septembre 1263. — L'official de Tours certifie que Martin Le Barbe, *civis turonensis*, a constitué en sa présence à Petronille, sa fille, religieuse à Beaumont, une rente de 40 sous, assignée sur les biens qu'il tenait à foi et hommage du seigneur de Chaumont, laquelle rente demeurera à perpétuité à Beaumont après le décès de la dite religieuse, juin 1264. — Acquisition devant Cécile, abbesse de Beaumont, par Thomas dit Thuroil, *condonatus* de l'abbaye, d'une maison et de trois quartiers de vignes, paroisse de Beaumont, 1270. — Vente, pour 22 sous d'or, par Lambert Beaupeigne et Laurentie, sa femme, et Alard Angebault et sa femme Gillette, à Sebille la Lamberte, religieuse de Beaumont, de sept quartiers de vignes et de neuf quartiers de terre, situés paroisse de Nouzilly, et retrocession des mêmes biens pour une rente de trois setiers de froment, 1271. — Don par Jean du Mont à l'abbaye de Beaumont, de neuf quartiers de vigne, situés paroisse de Ballan, au lieu appelé Chambon, 1278. — Le chapitre de Saint-Martin transige avec Jeanne, abbesse, et les religieuses de Beaumont, au sujet d'un prétendu droit d'herbage et de pacage dans les prés de la Ronde au-dessous de Pont-Cher ; les religieuses se désistent, 1281. — Don de 30 sous de rente, fait par Guillaume Menile, de la paroisse de Bossée, à sa fille Alix, religieuse à Beaumont, après la mort de laquelle la dite rente reviendra à l'abbaye, 1282. — Autre don de 40 sous de rente par Hardouin Boisset, écuyer, à sa

sœur Béatrix, religieuse à Beaumont, avec retour à l'abbaye comme ci-dessus, 1282. — Acquisition par Martin Dedo, paroissien de Nouzilly : 1° d'une pièce de vigne sur Denis de Frenoi et Arembrte, sa femme, 1280 ; 2° d'une pièce de terre, sur Hervé Couchon, 1294 ; 3° d'une rente d'un setier de froment, sur Jean du Cuffeau, 1299 ; 4° d'une rente d'une mine de froment sur Pierre Carré, 1300. — Ces six dernières chartes sont en français.

H. 752. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1300-1357. — Vente par Geoffroy du Molinet, jadis sire du Molinet, et Philippe, sa femme, à Martin Dedo, de huit arpents de terre, situés en la paroisse de Chemillé, au fief de l'abbesse de Beaumont, 1300. — Macé Biseo et Philippe, sa femme, vendent à Macé Le Beau et à Macée, sa femme, trois setiers de froment à eux dus par Geoffroy Molinet, assignés sur sa métairie de La Chauvelière, 1301. — Acquisition par Théophile de Mormas, religieuse de Beaumont, de Pierre Chaillou, d'une mine de froment, mesure des ponts de Tours, et de 3 sous de rente sur des héritages, situés près et dans le fief de l'abbaye ; le dit acquêt fait moyennant 50 sols de monnaie courante, 1301. — Vente par Geffroy du Molinet à Macé Biseo, de trois setiers de froment de rente, mesure des ponts de Tours, assignée sur la métairie de La Chauverière, *modo* La Chauvelière, 1304. — Vente à Pierre de Frenoye par Geoffroy du Molinet de 3 setiers de froment, et de demi-muid de vin de rente, assignée sur la métairie de La Chauvelière, paroisse de Nouzilly, 1303. — Association de prières avec les pères Carmes ; charte adressée par frère Guiselinus, prieur provincial en la province de France, à Aelis, dite Viole, abbesse de Beaumont, 1306. — Acquisition par les dames de Beaumont de Geffroy du Molinet d'un setier de froment de rente, assignée sur la gaignerie de la Chauverière, paroisse de Nouzilly, 1300. — Achat par Jean Lebreton de Pierre Girart, d'un setier de froment de rente, assignée sur le lieu de La Vianderie, situé dans le fief des dames de Beaumont, paroisse de Nouzilly, 1311. — Cette rente a été vendue par le dit Lebreton aux dames de Beaumont par acte du mardi après l'an neuf, 1318. — Vente par Étienne Bidaut à Mahiet Habert, chapelain de la chapelle de La Madeleine, d'un quartier de terre joignant à l'abbaye de Beaumont, à la charge de payer 25 sous de rente à la dite abbaye, 1312. — Vente aux dames de Beaumont par Symon Oyseau et Perenelle, sa femme, et Étienne Chaillou et Johanne sa femme, de 28 sous de rente sur un quartier de vigne au clos de la rue de la Posse, 1314. — Vente par Coulin Daguet et Florence, sa femme, à Macé Claré de deux setiers de froment et deux chapons de rente, assise sur leur airal de La Ribotière, 1316. — Échange entre les dames de Beaumont et Guillaume Court-Jarret, clerc, de 10 sous de rente pour deux setiers de froment et deux chapons, 1317. — Acquisition de Guillaume Thomas, de 2 sous de cens et rente, par Peronnelle de la Charproye, nonnain de l'abbaye de Beaumont, pour elle et pour ses successeurs, 1317. — Bail à rente d'une pièce de vigne, joignant à celle de La Madeleine, fait par Macé Hubert, chapelain de La Madeleine, à Macé Desseau, 1320. — Jean de Chauvigné, fils de Macé de Chauvigné, reconnait devoir aux dames de Beaumont 65 sous, pour arrérages de 50 sous de rente, assignée sur sa tenue de Chauvigné, 1339. — Bail du moulin appelé Grouteau, en la paroisse de Ballan, par Philippe de Reillé, abbesse de Beaumont, 1357.

H. 753. (Liasse.) — 13 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

1413-1544. — Bail par Marie de Launay, abbesse de Beaumont, à Pierre et Jean Bodin, de diverses pièces de terre, 1413. — Sentence des plaids royaux de Tours, entre mesdames de Beaumont et Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, par laquelle le dit évêque est condamné à payer aux dites dames les arrerages de la rente foncière de 100 sous, à elles due, à cause des dîmes de Vouvray, 1428. — Transaction passée entre Jean Bouilly, receveur de l'abbaye de Beaumont, et Isabeau de Lizac, veuve de Jean Sanglier, au sujet de six pipes de vin du cru de Maillé, dues à l'abbaye, 1437. — Signification par le chapitre de Saint-Martin d'une bulle du pape Calixte, en date de 1455, contenant confirmation des privilèges accordés à la collégiale dont dépend l'abbaye de Beaumont, 1459. — Bail fait par les dames de Beaumont à Hemon Cousin du clos de Chauvigné, paroisse de Joué, 1408. — Bail à rente foncière fait par les dames de Beaumont, à Marc Pivard et Michaud de Gannay, paroissiens de Notre-Dame de la Riche, de 14 arpents de terres et prés, situés près le Ruau Sainte-Anne, pour huit setiers de seigle et deux chapons, 1413. — Transaction entre les dames de

Beaumont et les héritiers de Jean Bouilly, au sujet des acquêts faits par ce dernier, 1460: Grande pièce coupée en deux. — Longue bande de parchemin, contenant l'énumération des cens dus à l'abbaye de Beaumont à l'époque de la Pentecôte, sans date, mais du XVe siècle. — Vente de 11 sous de rente, par Jean Bec d'Oye, à Pierre Marpault, 1494. — Adjudication aux dames de Beaumont d'une maison avec dépendances, située sur le chemin de Beaumont à Saint-Sauveur, 1534. — Dispense pour manger de la chair et pour laver les corporaux, accordée aux dames de Beaumont par Antoine, évêque de Sabine, 1544.

H. 754. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1510-1789. — Bail par Catherine de Commiers, abbesse commendataire de l'abbaye de Beaumont, à Jean Gasconi, de deux arpents de pré en la prairie du Port-Cordon, plus la dîme que les religieuses ont droit de prendre sur la paroisse de Ballan, consistant en blé, cens, charnages, lin, chanvre, porcs, fèves, etc. : le tout pour 9 livres par an, 1510. — Procès verbal de description du fief de La Chaise d'Oé, 1580. — Baux par Anne I et Anne II Babou de La Bourdaisière, abbesses de Beaumont, à Toussaint Fremondeau, laboureur, et à d'autres après lui, de la métairie de Beaumont à moitié des fruits, 1595 à 1646. — Autres baux de la même métairie faits par les abbesses dont les noms suivent : Marie-Anne de Cochefillet, 1647-1669; Anne-Berthe de Béthune, 1672-1689; Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, 1689-1733; Louise-Henriette Gabrielle-Marie-Françoise de Bourbon-Condé Vermandois, princesse du sang, 1733-1772. — Bail de la métairie de la Chaise d'Oé, en la paroisse de Notre-Dame d'Oé, par Charlotte de La Trémouille, abbesse de Beaumont, à Jean Girard, laboureur, même paroisse, moyennant 24 setiers de froment, 18 setiers de méteil, 6 setiers d'orge, 12 d'avoine, 4 boisseaux de fèves, 2 boisseaux de pois, 3 pourceaux, valant 40 sous, 8 chapons, 6 poules, une douzaine d'œufs et quelques autres charges, 1555. — Bail par Anne Babou, abbesse de Beaumont, à René Thirvillon, laboureur, paroisse de Beaumont, d'une maison et dépendances nommée la Secretainerie, pour un écu et tiers et 30 sous par an et à la charge d'entretenir la dite maison de toutes réparations, 1583. — Bail par Marie-Anne de Cochefillet, abbesse, à Pierre Barillet, jardinier, de la maison de La Rouillardière, et ses dépendances, *alias* La Guitonnière, située au bout du ruau Sainte-Anne, 1667 ; autres baux de la même maison de 1677 à 1789. — Baux de la maison du Plat-d'Étain, par les dames de l'abbaye de Beaumont avec deux arpents de terre et trois arpents et demi de pré, située paroisse de Beaumont, le long du petit chemin de Saint-Éloi au moulin à vent de La Charité, 1747-1787. — Baux d'une maison et jardin situés près l'abbaye de Beaumont, et appelée maison de l'Audience, 1634 à 1731.

H. 755. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1560-1758. — Baux par Charlotte de la Trémoille, abbesse de Beaumont, de deux pièces de terre labourable, contenant chacune cinq arpents, situées dans la paroisse de Saint-Jean de Beaumont et appelées, l'une la pièce du Bonhomme, et l'autre Grattechien, 1560-1566. — Autres baux des mêmes terres, consentis à divers particuliers, par les abbesses Anne-Berthe de Bethune; — Gabrielle de Rochechouart; — Louise-Henriette-Françoise de Bourbon-Condé-Vermendois, princesse du sang ; — Jeanne-Baptiste-Nicolle de la Guiche, de 1678 à 1778. — Autres baux de quatre arpents de terre labourable, appelés la Haute-pièce, et situés dans la même paroisse, 1568-1750. — Baux de deux arpents de terre appelés le Clos Mercier, paroisse Notre-Dame de La Riche, 1572-1670; et d'une autre pièce appelée les Grands-Champs, dépendant de la métairie de Beaumont, 1659-1758. — Baux par les religieuses à divers particuliers, d'une pièce de pré, située le long de la rivière du Cher près des bâtiments de l'abbaye, appelé le Pré Long, 1588-1655. — Autres baux des pièces appelées : Les Prateaux, de 1572 à 1682 ; le Grand Pré de 1616 à 1673 : le Pré du Liard, 1563 et 1566 ; le Pré Garganlt, 1575 et 1594 ; toutes ces pièces situées paroisse Saint-Genoulph.

H. 756. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1589-1753. — Baux par les religieuses de Beaumont à divers particuliers, de portions de pré, situées dans la prairie de Gloriette, sur la rivière du Cher, entre le Pont-Neuf et le pont Saint-Sauveur.

H. 757. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1234-1783. — Abandon fait par Jean Ysoré à l'abbaye de Beaumont, des droits d'usage qu'il avait sur un bois situé près de la chapelle Saint-Laurent, paroisse de Veigné et en dépendant ; en reconnaissance de ce don, il est fondé un anniversaire à son intention, qui sera dit le lendemain de Saint-Luc, 1234. — Bail à ferme fait par Jean Rousset, chapelain, du revenu de ladite chapelle, pour 45 livres, 1571. — Acquêt par l'abbesse Sybille la Lamberte pour 32 sous, de sept quartiers de vigne et trois septrées de terre, situées paroisse de Nouzilly, 1271. — Déclaration rendue à la maîtrise des Eaux et Forêts, par René Boutier, prêtre et chapelain de ladite chapelle de Saint-Laurent, 1761. — Copie collationnée d'un bail à rente, fait par les dames de Beaumont au chapelain de La Madeleine, curé de l'Ile-Bouchard, d'un arpent de terre au prix de 13 sous de rente et 12 deniers de cens, 1294. — Autres baux de terres appartenant à La Madeleine, 1491-1755. — Mémoire du revenu de la chapelle de La Madeleine, montant à 7 setiers 4 boisseaux de froment et 5 livres 17 sous, XVIe siècle. — Titres de la chapelle de Notre-Dame des Miracles ; ces titres consistent en une feuille volante mentionnant 89 chaînées de pré et une rente de 3 livres 10 sous, 1763. — Papier du revenu temporel de la chapelle Saint-Pierre, fondée en l'église de Notre-Dame de Loches, dont l abbesse et les senieures de Beaumont avaient la présentation ; petit cahier *in octavo* contenant l'abrégé de quelques baux et rentes à Loches et paroisses avoisinantes, 1658-1666. — Extrait de l'arpentage des domaines de La Blanchaudinière, situés paroisse de Berthenay et de Savonnières, et baux et acquêts de terres au même lieu, 1574-1650. — Baux par les religieuses de Beaumont de la métairie de Pontauville et de la seigneurie de La Blanchaudinière, situées paroisses de Savonnières et de Berthenay, pour 1,200 livres et quelques autres charges, 1747-1783. — Don de quatre arpents de terre, situés au port Cordon, fief de Semblençay, aux dames de Beaumont par *Garinus de Andigneio*, fils de *Jacquelinus de Andigneio*, 1238. — Vente par Pierre Gasnier, sergent, demeurant paroisse de Fondettes, à Pierre Chinon, à Saint-Cyr, de deux arpents de vignes en quatre pièces, situés paroisse de Fondettes, au lieu des Brenetières, 1657. — Pièces relatives à l'acquêt par les dames de Beaumont, sur M. Claude-Gérard de Hautecloque, avocat au Parlement, d'une petite maison et 180 chaînées de vignes, situées paroisse Saint-Jean-de-Beaumont, près les murs de l'abbaye, pour 1,500 livres. 1750. — Déclaration rendue par Mesdames de Beaumont au duché de Luynes, d'une grange avec 7 chaînées de terre, au lieu dit La Tannerie, situé au fief du duché-pairie de Luynes, et chargée du denier à quartier, 1766. — Transaction avec les habitants de la paroisse de Beaumont au sujet d'un terrain de 8 arpents, situé dans le fief de l'abbaye et lui appartenant, dont les habitants se servaient depuis longtemps comme d'un pacage ; ce terrain est rendu à l'abbaye qui, à titre gracieux, cède aux habitants d'autres terrains, situés au centre de la paroisse, à condition toutefois d'en payer 6 sous de cens, 1779.

H. 758. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1474-1769. — Copie de l'aveu de la seigneurie de La Grange-de-Bréhémont, rendu par messire Guy de Fromentière, seigneur châtelain de Beaumont-la-Ronce, à messire Gilles de Laval, seigneur de Rochecorbon, baron de La Haye, de Maillé, etc., 1521. — Acte de réquisition faite par les religieuses de Beaumont d'une rente de 6 pipes de vin que lesdites dames ont le droit de prendre sur la dîme de Bréhémont sur laquelle ladite rente est assise, 1541. — Bail pour sept ans, fait par les dames de Beaumont à honorable homme François Cartier, seigneur du lieu de Bréhémont, demeurant à Tours, d'une dîme de 6 pipes de vin, que lesdites dames ont droit de prendre sur la dîme de Bréhémont en la paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, 1615-1625. — Copie de l'adjudication faite devant le bailli du duché de Luynes, à Jean Leclère de Boisrideau, du fief et dîmes de Bréhémont et Maugrimont qui doivent 12 poinçons de vin aux dames de Beaumont, 1663. — Vente par le même Jean Leclere de Boisrideau à François Gasnault, des mêmes dîmes de Bréhémont et Maugrimont, 1664. — Baux desdites dîmes par les religieuses de Beaumont à divers particuliers, 1671-1689-1757. — Bail à rente par les religieuses à Jean Béatrix, paroisse de Nouzilly, d'une pièce de terre de 7 arpents, dépendant du fief de La Roche-aux-Dames, consistant en terres labourables, buissons et maison, au prix d'un setier de froment et un setier de seigle, 1474. — Transaction entre Thomas Le Brun, dit de Partenay, et les dames de Beaumont, au sujet de

13 arpents de terre, situés au fief de La Roche-aux-Nonnains, appartenant audit Le Brun et dont les dames revendiquaient la possession par puissance de fief; il est convenu que la propriété restera audit Le Brun qui payera aux dames un setier de froment et une poule, 1474. — Copie non signée de la conférence de la frêche de La Jusquellerie, au fief de La Roche, paroisse de Nouzilly, qui doit aux religieuses, par année, 4 setiers de froment, 2 setiers 4 boisseaux de seigle, 2 setiers 4 boisseaux d'avoine, 2 poules, une corvée et un denier de cens, 1576. — Autre conférence de la frèche de La Saultière, même fief et même paroisse, contenant 68 arpents 28 chaînées. — Conférence de la frêche de La Richardière, même paroisse, qui doit 2 setiers de froment, 18 boisseaux de seigle, 2 poules, une corvée et 37 sous 6 deniers, 1683. — Bail à ferme par les religieuses à Louis Janet, demeurant à La Bourdonnière, paroisse Saint-Avertin, de la métairie de La Boulardière dans la paroisse Saint-Jean-de-Beaumont, consistant en deux petits corps de bâtiment avec dépendance contenant 2 arpents 21 chaînées, plus 4 à 5 arpents de terres labourables, le tout situé sur et près la levée du Ruau Sainte-Anne, 1769.

H. 759. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1577-1710. — Baux par les religieuses de Beaumont à plusieurs particuliers, d'un pré, situé dans la prairie de Gloriette et appelé le Pré Poirier, 1577 à 1656. — Autres baux par lesdites religieuses à divers habitants de la paroisse de Notre Dame de La Riche, de 2 pièces de terre labourable, contenant deux arpents ou environ près les Montils, et d'une pièce de pré appelée le Petit Arpent, en la prairie des Montils, et joignant d'un côté les prés et terres du couvent de Saint-Cosme, 1581-1679.

H. 760. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1519-1758. — Bail à ferme par Françoise de Maraffin, abbesse de Beaumont, à Philipon Le Jai et Jeanne, sa femme, d'un quartier et demi de terre, contenant une chambre de maison et situé paroisse de Saint-Jean de Beaumont, près les murs de l'abbaye, au prix de 40 sous de rente, 1535. — Déclarations rendues aux religieuses par divers tenanciers, de ladite chambre de maison et d'autres quartiers de terre et pré, situés au même lieu, proche le Plat-d'Étain, 1548-1650. — Bail à ferme par les dames de Beaumont à René Bourdon, de la paroisse de Beaumont, de deux logis et dépendances, situés au bout du pont Saint-Éloi et appelés le Plat-d'Étain, pour la somme de 115 livres, 1670. — Autres baux, par les mêmes, de terres et prés, situés près le Plat-d'Étain, 1684-1736. — Baux à ferme par lesdites dames de Beaumont, de 4 arpents de pré et terres appelés La Laubardière ou Les Basses, situés dans la paroisse de Saint-Genouph, 1584-1741. — Mémoire des titres de l'abbaye de Beaumont, qui constatent que la metairie de La Bourrellerie, située paroisse Notre-Dame-d'Oé, relève de ladite abbaye, à cause du fief de La Chaize, même paroisse; ce mémoire mentionne des titres, comme transactions, mémoires, cessions de 1454 à 1740, qui, pour la plupart, n'existent plus; cette pièce est du XVIII[e] siècle. — Déclarations rendues par divers au fief de La Chaize d'Oé, 1689-1735. — Éventillement de la métairie de La Bourrellerie qui consiste en héritages relevant de divers fiefs. — Acte par lequel Yves Lopin cède à Émery Lopin une rente de 29 livres tournois et reçoit en échange le domaine de La Bourrellerie, 1519. — Prise de possession dudit domaine par Yves Lopin. — Contrat d'acquêt par le sieur Bernard Abraham, marchand à Tours, au bénéfice du sieur François Bellanger, mineur, son beau-frère, sur M[me] Philippe Tabourean, veuve de messire Gabriel Taschereau, chevalier, seigneur de Baudry, des lieux et métairie de La Bourrellerie et de La Barauderie, consistant en bâtiments de maître, métairies, closeries, étables, écuries, verger, prés, terres, vignes, bois de futaye et taillis, contenant : La Bourrellerie, 90 arpents et La Barauderie, 30, pour la somme de 31,000 livres, 1758. — Bail à ferme par les dames de Beaumont à René Janet, laboureur, d'une maison et dépendances appelée La Bouverie, et comprenant 2 arpents 80 chaînées, située paroissse de Beaumont, près le mur de clôture de ladite abbaye, 1748.

H. 761. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1566-1782. — Modifications apportées au legs fait en 1563 par vénérable messire Antoine, prêtre hebdomadier en l'abbaye de Beaumont; ce legs fondait une chapelle au grand autel de l'église de ladite abbaye, et n'est modifié que dans les conditions que devra réunir le futur desservant, 1566. — Baux par les

religieuses à divers particuliers, d'une pièce de pré appelée les Trois-Petits-Arpents, située près La Charité, de 1585 à 1650 ; prix du bail de 50 livres en 1585, et de 106 livres en 1650. — Inventaire des titres de la frèche appelée Les Quarts de Trizay, située paroisse de Joué. — Baux par les religieuses de Beaumont à divers preneurs, des terres appelées Les Berellleries, consistant en un arpent 60 chainées de taillis et 8 arpents de terre labourable, faisant partie des Quarts de Trizay, paroisse de Joué ; tous ces baux faits pour la somme de 36 livres et quelques autres charges très douces, 1660-1761. — Projet d'éventillement des lieux de La Bourrellerie et de La Baranderie. — Déclaration des héritages que René Demorges tient au lief et seigneurie de La Chaize, rendue aux dames de Beaumont, 1633. — Baux à divers particuliers par les dames de Beaumont, de plusieurs pièces de pré et terre, situées près le Ruau Sainte-Anne et dans la paroisse Saint-Genouph, 1563-1702. — Vente par le sieur René Demorges, seigneur de La Bourrellerie, à Jean Durand, tailleur de la grande écurie du Roi, du lieu et métairie de La Bourrellerie, pour 1,750 livres et autres charges en nature, 1650. — Bail à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle, fait par Jacques de Hogues, maître-ouvrier en soie, à Gabriel Bouloiseau, marchand, paroisse de Beaumont, d'une maison avec terre en dépendant, située sur le pavé de Saint-Sauveur, maison qui, plus tard, a pris le nom de Bouloiseau, 1608. — Retrait féodal de ladite maison, fait en 1745 par les dames de Beaumont sur François Genest, lequel en avait fait l'acquisition, sur les héritiers Bouloiseau. — Note du 8 mai 1782 qui constate l'envoi au Parlement de Paris d'un contrat de rente de 50 livres que doit l'Hôtel de Ville de Paris à l'abbaye de La Bourdillière, afin d'y substituer le nom de Beaumont, à laquelle les biens de la première avaient été réunis après sa suppression en 1770

H. 762. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1488-1784. — Copie de la déclaration de foi et hommage, faite aux dames de Beaumont par noble homme Pierre Rancher, paroisse Saint-Jean-le-Rond, à cause de ses fiefs de La Foucaudière, Bourdigal et Lalande, 1610. — Transaction entre mesdames de Beaumont et Nicolas Choisnard, meunier, qui fait abandon auxdites religieuses de quelques chainées de pré dépendant de la métairie de La Sicaudière, afin d'être libéré des arrérages de rentes qu'il leur devait, 1698. — Procès entre les dames de Beaumont et messire Louis Dubois, marquis de Givry et de Vendenesse, seigneur du Bois, de Maran, etc., conseiller du Roi, etc., au sujet des aveux de foi et hommage qu'il doit à cause des lieux de La Foucaudière, de La Lande et autres héritages dépendant de l'abbaye de Beaumont, 1698-1724. — Transactions entre les dames de Beaumont et les sieurs Antoine Both et Gilles Gatard, armuriers, à Tours, par laquelle ces dames donnent mainlevée de la saisie faite à leur requête, de la métairie de La Foucandière, 1488. — Autre transaction entre ces religieuses et messire Antoine Rancher, par laquelle elles consentent à ce que ledit seigneur possède les métairies de La Foucaudière, Bourdigal et Lalande en fief à foi et hommage simple, au lieu de les tenir en roture ; mémoire des domaines possédés par monsieur le marquis de Poyanne de Leuville, relevant du fief de La Roche d'Ambille, dépendant de l'abbaye de Beaumont, 1747. — Baux faits par les dames de Beaumont de la métairie de La Brédéverie, paroisse de Nouzilly, 1559-1632. — Baux à ferme pour 3 ans du moulin banquier du fief de La Roche d'Ambille avec la maison seigneuriale, paroisse de Nouzilly, par les religieuses de Beaumont à Thomas Guyer et Jean Bodier, marchands, paroisse de Nouzilly, au prix de 20 setiers de froment, 20 setiers de seigle, 2 setiers d'avoine, 20 sous, 10 chapons, 4 oies grasses, 12 poulets par an, 1568. — Autres baux des mêmes immeubles de 1571 à 1632. — Baux à ferme de 2 pièces de bois taillis appelées l'une le bois de Sainte-Marie, l'autre Le Bouillon, pour une rente annuelle variant de 70 à 100 livres, 1571 à 1682. — Plan et procès-verbal de la frèche de La Thuaudière et de plusieurs autres frèches de La Roche d'Ambille, 1720. — Plan géométral des frèches de La Foucandière, du Petit Bourdigal et de La Lande, relevant de la seigneurie de La Roche d'Ambille. — Copie, non signée ni datée, d'un aveu du lief et seigneurie de La Roche d'Ambille, rendu par Marie-Anne de Gochefillet de Vaucelas, abbesse de Beaumont, au sieur prévôt d'Oé, vers 1660. — Testament de Jacques Messain, curé de Beaumont, par lequel il lègue à la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles 70 sous de rente, assignés sur une maison située sur le pavé Saint-Éloi, 1620. — Bail à ferme de la métairie de Portauville, paroisse de Berthenay, pour 1,300 livres et d'autres charges en nature, 1773. — Autres baux : d'une maison et terres,

situées paroisse de Miré, avec une dîme appelée dîme de Turpenay, 1779 ; de la métairie de La Chaize, paroisse Notre-Dame-d'Oé, 1784.

H. 763. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 15 pièces, papier ; 2 plans.

1520-1771.— Jugement de Jacques de Beaune, seigneur, baron de Semblençay, de La Carte, etc., confirmant une rente de 4 boisseaux de seigle, 50 sous et six langues de bœuf, due aux dames de Beaumont par Colin Duperray et deux autres habitants de la paroisse de Beaumont, sur 6 arpents de terre de cette paroisse et une autre pièce située au Plessis, 1520. — Contrat de construction de quatre pavillons dans la grande cour de l'abbaye, fait entre madame Marie-Anne de Cochefillet, abbesse, et Nicolas Riverin, maître-couvreur à Tours, au prix de 3,930 livres, 1665. — Déclaration rendue au Roi, conformément à l'edit de Sa Majesté du mois de mars 1672, par les dames de Beaumont, des domaines acquis par elles depuis l'année 1641. — Ces acquisitions consistent en parcelles de terre, pré, vignes, immeubles, situés aux environs des bâtiments de ladite abbaye, 1673. — Déclarations faites par les mêmes devant les notaires royaux, de tous les biens dépendant de l'abbaye de Beaumont, 1692. — Extrait du procès-verbal des réparations à faire à l'église, aux bâtiments de l'abbaye et aux autres bâtiments qui en dépendent ; ces travaux, s'élevant à la somme de 12,612 livres, sont adjugés à Pierre Gillet, maçon à Tours, 1757. — Requête à monsieur le lieutenant-général de Touraine et à messieurs du bailliage, par les dames de Beaumont, à l'effet d'être payées les premières, du principal montant à 3,000 livres, d'une rente de 60 livres qui leur est due par l'ex-société dite de Jésus, 1762. — Désistement donné par Son Altesse Sérénissime, madame de Vermandois, abbesse de Beaumont, de la plainte par elle portée contre François Chotard, teinturier, pour avoir tiré, étant sur le fief de Beaumont, et tué un oiseau étranger appartenant à Son Altesse Sérénissime, 1753. — Dessin des portes de la levée de Beaumont, 1771. — Plan de Beaumont-les-Tours, XVIIIe siècle.

H. 764. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1555-1788. — Fondation faite par madame Charlotte de la Trémoille, de certaines rentes en grains et en espèces, en faveur des hebdomadiers, pour la desserte de l'église de l'abbaye de Beaumont, 1555. — Bref du pape Innocent XI, qui accorde des indulgences à tous ceux qui communieront à certain jour à la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, établie en l'église de Beaumont, 1686. — Mémoire concernant la fondation et dotation de l'abbaye de Beaumont, par Hervé, trésorier de Saint-Martin (extrait, sans date, d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Martin). — Copie authentique faite en 1564 d'une bulle du pape Alexandre VI (Borgia), concernant les moines et moinesses noirs appelés Bénédictins, tendant à redresser de nombreux abus, et enjoignant finalement aux supérieurs de faire rentrer ceux ou celles qui auraient quitté l'habit, et se seraient mariés, 1494. — Procession des dames de Beaumont le jour des Rogations aux églises de Saint-Martin et de Saint-Venant, où les portes leur furent fermées, 1516. — Mémoire adressé par mesdames de Beaumont à messieurs de Saint-Martin, au sujet du bréviaire de l'abbaye de Beaumont pour lequel elles demandent l'approbation papale, 1586. — Lettre ornée d'enluminures sur parchemin, par laquelle frère Étienne, *A. Francica*, correcteur général des Minimes, accorde aux dames de Beaumont la participation aux prières des Minimes, 1584. — Quelques feuilles isolées, paraissant arrachées a un registre in-4° contiennent des procès-verbaux de profession et d'admission de religieuses, 1771-1774. — Cahier manuscrit relatant brièvement la fondation de l'abbaye de Beaumont et nommant les abbesses qui se sont succédées depuis Ereindis jusqu'à Anne Babou IIe, 1618. — Le nom de chacune d'elles est suivi de notices particulières assez intéressantes. — Bulle du pape Paul V, confirmant les privilèges, indulgences, etc., accordés par les papes ses prédécesseurs aux religieux de la congrégation de Chezal-Benoît, 1616. — Éloge de madame de Cochefillet, à l'occasion de son départ de Beaumont, pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Saint-Corentin, 1669. — Procès-verbal de translation de reliques dans de nouveaux reliquaires, 1650. — Déclaration des religieuses de reprendre le *commun* à la première réquisition de l'abbesse, vers 1686. — Copie authentique du testament de Son Altesse Sérénissime, madame Louise Henriette-Gabrielle-Marie-Françoise de Bourbon, abbesse de Beaumont, 1732. — Mémoire de l'ingénieur en chef de la généralité de Tours (de Montrocher), sur les causes de la stagnation des eaux

proche l'abbaye de Beaumont, et les moyens d'y remédier; — un autre mémoire sur le même sujet, mais sans signature, 1787 ; — troisième mémoire, signé : de Marie, 1788.

H. 765. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1666-1783. — Arpentage des bois de l'abbaye de Beaumont, consistant en parcelles situées dans les paroisses suivantes; la paroisse de Joué contient : le bois taillis appelé La Bruère, 91 arpents; le bois de Saint-Amand, 6 arpents; le Poirier-Blanc. 5 arpents 60 chaînées; La Prion, 6 arpents; — celle de Nouzilly, une petite futaie, sise au-dessus du moulin, 1 arpent; le bois taillis appelé La Boulaye, 9 arpents: le bois de Sainte-Marie, 21 arpents 26 chaînées, 1666-1670. — Procès-verbal de la visite des bois dépendant de l'abbaye de Beaumont, faite conformément à l'ordonnance de monsieur d'Aubigny, grand maître des Eaux et Forêts, afin de déterminer le quart de réserve qui devra pousser en futaie, 1719. — Requête au Roi par l'abbesse de Beaumont et les religieuses, pour obtenir la permission de faire abattre environ 57 arpents de bois dont le produit serait employé aux réparations des bâtiments de l'abbaye qui tombent en ruines, 1757. — Ordonnance du Roi en son conseil, qui autorise messire Philippe-Barthélemy Lévêque, chevalier, seigneur de Gravelles, etc., grand maître des Eaux et Forêts, à permettre la coupe sous les conditions de l'ordonnance de 1669. — Adjudication de la coupe desdits bois au prix de 12,000 livres, à Louis Vauquer, 1757. — Vente par le sieur Vauquer, aux sieurs Belle père et fils, marchands fermiers à Neuvy et à Rouziers, de la coupe de 27 arpents de futaie, appelés bois de Sainte-Marie, faisant partie des 57 arpents susdits, pour 20,000 livres, 1758. — Procès-verbal de bornage du quart de réserve des bois de l'abbaye de Beaumont, et de la division des trois autres quarts en douze coupes réglées, 1765. — Autorisation donnée aux dames de Beaumont par Jean-Baptiste de Cabanel d'Anglure, grand maître des Eaux et Forêts, de disposer de 70 pieds de chênes et de 150 pieds d'ormeaux, épars sur les domaines de l'abbaye de La Bourdillière, réunie à leur abbaye, pour en employer le produit aux réparations les plus urgentes à faire aux bâtiments desdits domaines, 1781. — Déclaration faite par dame Jeanne-Baptiste-Nicolle-Marie-Félicité de La Guiche, abbesse de Beaumont, à Louis-Joseph-Amable d'Albert, duc de Luynes, etc., d'une grange avec un arpent 9 quartiers de terre, située dans la frêche de La Tannerie *alias* Pré-aux-Prêtres, dans la censive du fief de Luynes, 1783.

H. 766. (Registre.) — In-folio: 101 feuillets, papier.

1754-1789. — Livre, ou papier de recette, des cens et rentes de la seigneurie de La Chaize, située paroisse Notre-Dame-d'Oé, dépendant de l'abbaye de Beaumont. Un tableau des rentes seigneuriales dues au fief de La Chaize, porte celles en nature à 9 setiers 3 boisseaux de froment, 3 setiers d'avoine, 6 poules, 5 oublies; celles en argent, à 5 livres 19 sous 9 deniers. — La seigneurie renfermait 18 frêches aux noms ci-après : Le Cussay, La Petite-Noue, Le Couteau-Goussardière, Les Rouères, La Grande-Thomassière, Les Prés de Saint-Martin, La Bourellerie, La Baraudière-La Grande-Besnardière, Les Saugeuses *alias* La Borde, La Moussetière, Le Clos-Merois, La Bretonnière, Les Basses-Bienvennes, Les Basses-Besnardières, Le Parc-aux-Pies, La Petite-Thomassière, Le Poirier-d'Ane. — Ce registre ne contient autre chose que les dates des rentrées des devoirs de chaque frêche.

H. 767. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1736-1772. — Terrier de l'abbaye de Beaumont. — Copie des lettres royaux à terrier, accordées à madame Henriette-Gabrielle-Marie-Françoise de Bourbon-Condé-Vermandois, abbesse de Beaumont, 1736. — Déclaration par les dames de Beaumont de tout ce qui compose ladite abbaye; dix prieurés qui sont : Le prieuré conventuel et monastère de Menetou-sur-Cher ; les prieurés simples de Miré, de Saché, de Theneuil, de Lièzes, d'Avon, de Liège, près de Loches, tous du diocèse de Tours ; de Saint-Amand, en Poitou, diocèse de La Rochelle; de Thavers, près Beaugency, diocèse d'Orléans ; de La Caisne en Normandie, diocèse de Bayeux. — Cinq chapelles dont les collation, provision, etc., appartiennent à l'abbesse, ainsi que 11 cures, tant au diocèse de Tours qu'en ceux de La Rochelle, de Bayeux et de Bourges. — Les fiefs dépendant de l'abbaye sont : celui de La Bruère, paroisse de Joué ; de La Chaise, de Charcenay, d'Évereuil, paroisse de Charentilly, de La Bruère, du Fau, près de Loches, de Quinçay, paroisse de Rivarennes, de La Roche-aux-Dames, paroisses de Nouzillé, Cerelles et Beaumont-la-Ronce, de La Chaise d'Oé, Le fief de l'Abbaye, près

Ligueil. — Les domaines consistent en maisons, métairies, terres, prés, vignes et bois. — Le reste du présent registre contient les déclarations des tenanciers, des frêcheurs et de locataires d'immeubles, tant à Tours qu'à la campagne.

H. 768. (Registre.) — In-folio; 126 feuillets, papier, dont 125 paginés.

Vers 1750. — Inventaire des rentes foncières et indemnités dues à l'abbaye de Beaumont. — Il est dû aux religieuses de Beaumont par les Minimes du Plessis, 5 deniers d'indemnité annuelle, à cause de l'acquêt fait par eux d'un demi-arpent de terre au fief de Beaumont, 1490. — Autres indemnités dues par les mêmes, à cause de rentes foncières assignées sur des maisons et jardins, situés au fief de Beaumont. — Déclarations desdits Minimes rendues aux dames de Beaumont d'un autre demi-arpent, renfermé en partie dans l'enclos de leur couvent, et chargé envers elles d'un denier d'indemnité, 1671. — Les Ursulines de Montrichard doivent 48 sous, à cause d'une rente de 12 livres qu'elles perçoivent sur un immeuble à Fondettes, 1724. — Il est dû aux dames de Beaumont: 3 livres de rente sur une maison et jardin, située devant l'église de Saint-Pierre-du-Chardonnet, 1670; — une rente de 2 setiers de froment, hypothéquée sur les héritages et appartenances de la seigneurie de Cangé, 1279.— Donation de 3 livres de rente assignées sur des héritages dans la paroisse de Saint-Médard-de-la-Paume, est faite aux dames de Beaumont par Geoffroy Mathieu, 1231. — Autre, par Pierre Savary, seigneur de Montbazon, d'une rente de 20 sous, à prendre sur sa prévôté de Montbazon, 1257.

H. 769. (Registre.) — In-folio ; 104 feuillets, papier.

1739. — Les titres mentionnés remontent à 1200. — Inventaire des titres de la seigneurie de La Roche, paroisses de Nouzilly, Cerelles et Beaumont. — Transaction par laquelle le prévôt d'Oé cède aux dames de Beaumont la moyenne et basse justice, moyennant 50 sous de rente, et un gobelet d'argent d'un-demi marc à chaque mutation d'abbesse, 1243. — Actes de foi et hommage des métairies, d'Ambille, de La Roche-aux-Nonnains et des Sevinières *alias* La Chaize, rendus aux prévôts d'Oé par les dames : de Maraffin, Anne Babou, de Cochefillet, de Vaucelas, de Rochechouart, de Bourbon, de La Guiche, abbesses de Beaumont, 1501-1773. — Donation faite aux dames de Beaumont par Hugues Boul, chevalier, avec le consentement de Geoffroy de Breve, seigneur de La Roche-Cherbonnier, des cens et rentes qu'il perçoit sur les vassaux de La Roche-aux-Nonnains, 1230. — Acquisition des métairies de La Bertière et de La Vieille-Brosse, faite par les religieuses sur Tanneguy de Montfort, écuyer, 1499. — Obligation pour les habitants et les sujets de la seigneurie de La Roche, de faire moudre 2 setiers de blé par famille au moulin de La Roche, 1227. — Baux à ferme faits par les religieuses, de la seigneurie et du moulin de La Roche ; des métairies de La Brediverie, La Roche d'Ambille, La Juguellerie et des bois de Sainte-Marie, 1302-1735. — Déclarations des métairies et frêches de La Foucaudière, La Bernerie, La Pecaudière, La Richardière etc..., rendues aux dites religieuses par René Sibour, Alexandre de la Forge, sieur de la Martinière et autres, 1423-1675. — Acquisitions faites par divers particuliers dans le fief de La Roche, de 1200 à 1672.

H. 770. (Registre.) — In-folio ; 88 feuillets, papier.

1742. — Les pièces analysées remontent à 1449. Inventaire des baux à ferme des domaines de l'abbaye de Beaumont, situés dans les paroisses de Saint-Jean de Beaumont, de La Riche et dans la prairie de Gloriette. — Baux faits à Toussaint Fremondeau, de la métairie de Beaumont et ses dépendances, à titre de moité fruits, 1595-1729. — Baux : de la maison appelée L'Audienne, située au carroy de Beaumont, près l'église Saint-Jean, 1581-1729 ; — de la métairie de La Roullardière, pour 30 livres et 6 poules en 1669, et pour 70 livres en 1730; — des prés du Menetou de 1603 à 1723 ; — des prés des Prasteaux et du Grand-Pré, derrière Saint-Sauveur, 1589-1673 ; — des prés dépendant de l'abbaye de Beaumont, situés dans la prairie de Gloriette, 1589-1732.

H. 771. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

Vers 1750. — Les pièces analysées remontent à 1203. — Inventaire des titres du fief et châtellenie de Beaumont. — Table alphabétique des noms des vassaux et censitaires nommés au présent inventaire. — Ce registre a conservé la classification par liasse des documents analysés. — La 1re liasse qui contenait les

fondations, concessions, dotations, donations et privilèges accordés à l'abbaye, *a été mise au rebut, comme abus enfanté par l'ignorance et la superstition*. — La 2e liasse, contenant les lettres de Rome, qui confirment et maintiennent l'abbaye dans ses droits, privilèges et libre possession de tous ses biens « *a été mise au rebut comme fragments des abus fanatiques !* — La liasse 4e contenait une ordonnance du roi Henri II, rendue en faveur des chanoines de Saint-Martin et des religieux des abbayes de Cormery et de Gastines, défendant à tous détenteurs de terres sujettes à dîmes, d'enlever les produits de leurs terres avant la dîme payée, 1548. — Don fait aux religieuses de Beaumont par Jean Miraby, de 17 sous de cens sur un demi-arpent de vignes au clos du Chêne, et de 5 sous d'autre part, pour le repos de son âme et pour être enterré dans l'église de Beaumont, 1203. — Déclaration authentique du sieur François Millon, qu'il ne lui appartient rien dans un contrat de 2,000 livres fait à son profit, n'ayant fait que prêter son nom, 1669. — Déclarations faites par de nombreux particuliers, aux dames de Beaumont, de terres, prés, vignes et immeubles, dont ils se reconnaissent détenteurs, 1315-1731. — Autres déclarations rendues aux dites religieuses: de plusieurs maisons, terres et jardins situés près le Plat-d'Étain, paroisse de Beaumont, 1517 à 1619 ; — d'autres héritages sis sur le pavé de Saint-Sauveur à Tours, 1416-1735. — Titres de rentes assignées sur plusieurs maisons situées au faubourg Saint-Éloi, 1402-1715. — Baux et déclarations de maisons situées rues Neuve-Saint-Martin, et des Récollets, *alias* rue Pineau ou de la Croix-Verte, 1416-1736.

H. 772. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1758-1789.— Livre pour servir à faire la recette de la ferme en grains. — Ce livre ne contient que l'inscription au jour le jour de la rentrée des rentes dues. — Le total des rentes y est indiqué de la façon suivante :

73 setiers, 7 boisseaux de blé.
41 — 3 — de seigle et méteil.
44 — 11 — d'orge.
9 — 10 — d'avoine.

En argent, 7 livres, 6 sous, 10 deniers.

4 chapons, 24 poules, 4 oublies, 2 pains de 2 livres.

Les fiefs, seigneuries ou métairies qui doivent ces rentes, sont les suivantes : la métairie de La Bruère de Joué, la frèche de La Brilaudière, le fief de La Bruère du Fau, ou Reignac, la métairie de l'Abbaye à Ligueil, La Droise ou Touchelée, Chastigny, Cangé, Les Normans, Les Flasseaux, la grande dîme de Fondettes, la seigneurie d'Évreuil.

H. 773. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1560-1740.— PRIEURÉ D'AVON.— Déclarations des choses héritaux que tient messire Pierre Bonnet au fief du prieuré d'Avon, membre dépendant de l'abbaye de Beaumont, consistant en une maison avec une pièce de terre, située au bourg d'Avon, et chargée de 10 sous de rente, 1560-1590. — Bail pour 9 ans, par Luc Gilbert, marchand, fermier général, du prieuré de Lièze, paroisse de Lièze, à Léonard Montigny, des revenus du prieuré d'Avon, à l'exception des cens et rentes, lods et ventes, moyennant 300 livres, 1755. — Nomination et présentation à la cure d'Avon de Jacques-Nicolas Maumousseau, diacre au diocèse de Tours, par madame Louise-Henriette-Gabrielle de Bourbon, abbesse de Beaumont, 1736. — Déclarations de divers tenanciers et locataires, parmi lesquelles on remarque celle par messire Gabriel-Henri de Beauveau, seigneur de Montgauger, de Crissé, Les Roches-Tranchelion, et autres lieux, d'une rente foncière de 9 setiers de froment sur les métairies d'Oigné et de La Tour, situées paroisse d'Avon, 1736-1740.

H. 774. (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

Vers 1760. — Inventaire des titres du prieuré d'Avon. — Les pièces inventoriées remontent à 1205. — Proposition du prieuré d'Avon, faite par madame de Marallin, abbesse de Beaumont, à Martine de Villeblanche, après la mort de Christophlette de Villeblanche, ci-devant prieure, 1521. — Donation faite par le seigneur de l'Isle-Bouchard à l'abbaye de Beaumont, 1205. — Déclaration de dame Anne Letort, prieure d'Avon, 1722. — Baux à ferme du temporel du prieuré d'Avon de 1528 à 1729 ; ces baux, qui en 1554 étaient de 120 livres, montent en 1677 à 220 livres. — Déclarations faites par des particuliers au prieuré d'Avon, de terres possédées par eux dans les dépendances du dit prieuré, 1269-1533. — Autres déclarations d'immeubles, situés au bourg d'Avon, et jugements du bailliage de Tours, condamnant certains acquéreurs à exhiber leurs contrats d'acquêt, afin de

les contraindre au payement des lods et ventes, et des tenanciers, à payer les arriérés de rentes et de fermages, 1448-1760.

H. 775. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1662-1769.—Prieuré de La Bourdillière. — Contrat de vente de la maison, terre et seigneurie de La Bourdillière, fait par messire Louis Perrot, chevalier, seigneur de La Bourdillière, y demeurant paroisse de Genillé, et dame Marie de Valence, son épouse, à messire de Menou, seigneur de Genillé et Boussay, pour la somme de 52,000 livres, 1662. — Contrat de fondation de l'abbaye de La Bourdillière par messire Louis de Menou, diacre, chevalier, seigneur de Boussay, de Genillé, etc..., d'une part, et sœur Claude de Menou, prieure, et les religieuses de Notre-Dame de Genillé demeurant dans la maison de La Bourdillière; le seigneur fait don aux religieuses de la dite maison et de certaines dépendances, à condition de porter le titre de fondateur, de pouvoir faire entrer en cette abbaye sans rien payer, quatre de ses filles comme religieuses, 1662. — Information sur l'utilité de l'établissement des dames de La Bourdillière dans la paroisse de Genillé, et constatation de l'état des lieux de La Bourdillière, faite par Émery Dallonneau, seigneur de Maray, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Loches. — Contrat par lequel messire Louis Pernot, créancier pour 52,000 livres du seigneur de Genillé, etc..., cède et transporte 20,000 livres à prendre sur les 52,000, à messire Charles Bigot, juge, lieutenant-général au siège présidial de Tours, 1669. — Procès-verbal d'arpentage de la métairie des Ouches, paroisse de Genillé, délaissée aux religieuses de La Bourdillière par messire de Menou, seigneur de Genillé, en 1671-1672. — Consultations signées Lagau, dans lesquelles ce dernier éclaire les religieuses de La Bourdillière sur leurs droits vis-à-vis le seigneur de Genillé qui prétend au droit de faire le retrait féodal d'une métairie cédée par lui aux religieuses; Lagau conclut à la nullité des droits du dit seigneur, 1720. — Correspondance entre l'abbesse de La Bourdillière et des hommes de loi et autres, au sujet d'une rente de 46 livres 11 sous, due à la dite abbaye sur les tailles et que le bureau des finances refuse de servir, 1760-1768. — Observations sur les procédures du décret de suppression du prieuré de la Bourdillière, et réunion de ses biens à l'abbaye de Beaumont, XVIII[e] siècle. — Bail par Claude Bressault de Loches, régisseur de la maison conventuelle de La Bourdillière, par procuration d'illustrissime et reverendissime Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, à Jacques Pasquier, garçon jardinier, d'une partie de la dite maison, ses jardins et dépendances, à condition d'entretenir les jardins, veiller à la conservation des lieux, de lever et baisser le pont-levis, soigner les arbres, etc... et entretenir de tous légumes et fruits la maison du dit bailleur, 1769.

H. 776. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier.

1624-1736. — Procès-verbal de partage entre plusieurs héritiers, du lieu appelé La Naudetière, paroisse de Coulangé, 1624. — Pièces d'une procédure entre les religieuses de l'abbaye de Beaumont et monsieur le marquis de Menou, descendant du marquis de Menou, qui en 1662 avait acheté la seigneurie de La Bourdillière, pour y établir le prieuré et couvent de La Bourdillière, et s'était réservé éventuellement quelques droits. — C'est le marquis actuel qui veut faire usage de ces droits, à l'occasion de la suppression de La Bourdillière; — les religieuses de Beaumont auxquelles les biens de La Bourdillière ont été départis, lui font opposition et démontrent que les droits retenus par son aïeul, n'étaient que des usurpations. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera incessamment procédé par l'archevêque de Tours à l'extinction et suppression de l'abbaye ou prieuré perpétuel de La Bourdillière, 1770. — Nouvelles délibérations et consultations de jurisconsultes, au sujet des prétendus droits de M. le marquis de Menou, qui toutes concluent à la négative, 1773. — Bail à l'enchère, des biens de Sylvain Beaugé, mineur, situés paroisse de Coulangé et Loché, à charge de payer les cens et rentes, plus 50 livres de ferme, 1662. — Acquêt par les dames de La Bourdillière sur Sylvain Beaugé et ses enfants, héritiers en partie de Marie Aubin, de leur part dans la dite succession, consistant en maison, cours, jardins, ouches, terres, prés, vignes, pacages, bois situés au village de La Noctière, paroisse de Coulangé, au prix de 19,000 livres, 1720. — Mémoire des terres, prés, vignes, bois, dépendant de la métairie de La Noctière, 1724. — Baux à ferme par les religieuses de La Bourdillière, de la dite métairie à divers particuliers, 1727-1756. — Testament

de Jeanne Lubin, tourière de La Bourdillière, en faveur des religieuses, leur léguant ses biens fonds, domaines, héritages, rentes, meubles et argenterie, 1749. — Acquêt par les religieuses de La Bourdillière sur messire Louis-Gaëtan de Thienne, chevalier, seigneur, baron de Beauchesne, etc..., de la métairie de Corviers, paroisse de Luzillé, relevant des fiefs du Liège, du Courbat, des Brosses, de Resnière, et dépendant de l'abbaye, d'Aiguevive et du prieuré du Liège, pour la somme de 2250 livres, 1736.

H. 777. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1491-1761.— Bail à rente par MM. du chapitre de Saint-Martin, à maître Guillaume du Ru, à son frère et au premier né de ses enfants et encore 59 ans après : de l'eau et pêche sur l'Indrois, plus du moulin nouvellement construit, avec tous ses droits de chasse, contrainte, etc..., paroisse de Genillé, 1491. — Transaction entre maître Guillaume du Ru et l'abbé et couvent de Marmoutier, au sujet de l'aménagement des eaux du moulin du Chaume et de celui de Breneçay, appartenant à la dite abbaye, 1497. — Contrat d'échange du droit de réversion du moulin du Chaume, entre demoiselle Jeanne Rousseau, autorisée par justice au refus d'Antoine Barandin son mari, d'une part, et les chanoines et chapitre de Saint-Martin ; les chanoines renoncent à leur droit d'emphytéose sur le moulin, mais conservent la rente, et reçoivent en échange la métairie d'Épigny, paroisse de Ligueil, 1604.— Déclaration par messire Gilles Quentin, héraut d'armes de France, d'une rente de 12 boisseaux de froment et 6 setiers de monture, due au chapitre de Saint-Martin, à cause de la métairie et du moulin du Chaume, 1639. — Bail par les religieuses de La Bourdillière à Bertrand Aubry, du moulin du Chaume et ses dépendances, moyennant 20 setiers de mouture, cent sous, 1 porc, 2 chapons, 8 poulets à titre de ferme, et en outre, une rente de six setiers de mouture et 6 livres d'argent au chapitre de Saint-Martin, 1686. — Baux à ferme par les religieuses de la Bourdillière, des moulins et métairies du Chaume et de Merande, situés tous deux sur l'Indrois, 1689 à 1761.

H. 778. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1663-1760.— Partage de la succession de défunt François Laumosnier, en trois lots égaux, entre sa fille Anne Laumosnier et les enfants de ses deux filles décédées. Dans ce partage, les religieuses de La Bourdillière représentent les enfants de Marie Laumosnier, femme d'Antoine Archambault, notaire royal, 1663. — Acquêt par les religieuses sur messires Henry Guérin et Louis Moreau, pères et tuteurs des enfants mineurs, des deux filles de François Laumosnier, décédées, de la métairie du Coudray, consistant en bâtiments, colombier, jardin, ouches, terres labourables, bois, taillis et vignes, plus certaines rentes foncières, et un corps de logis au village du Coudray, au prix de 2,100 livres, 1682. — Bail à rente viagère par Jeanne Robert, veuve de Claude Poussechat, à Pierre Poussechat, de tous ses biens et de son douaire, situé paroisse de Genillé et appelé Les Ouches, 1673. — Bail à rente par Pasquère Poussechat, aux religieuses de La Bourdillière, des maisons, granges, toits et autres bâtiments, cours, jardins, ouches, chenevraux, terres, prés et taillis, situés au village des Ouches et environs, paroisse de Genillé, au fief de La Bourdillière, 1681. — Bail pour 9 ans par les religieuses de La Bourdillière, à René Arrault, de la métairie des Ouches, à moitié fruits, 1708. — Autres baux de la même métairie de 1717 à 1748. — Transaction par laquelle André Bournigalle reconnait qu'un puits abandonné qu'il avait fait rebâtir, est commun entre lui et la métairie de La Gittonnière, qui appartient aux dames de La Bourdillière. — Bail pour 3 ans par les religieuses à Laurent Piquelet, de la métairie de la Gittonnière, paroisse de Genillé, pour 20 livres, 6 poulets, 12 fromages, et à la charge de tenir à titre de cheptel, des bestiaux à moitié profits et pertes, 1691. — Autres baux de la même métairie, faits par les religieuses de 1695 à 1760.

H. 779. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 88 pièces, papier.

1673-1769. — Conférence de la frèche des Mignots-Dasains, paroisse de Luzillé, qui était au fief de La Renière, dépendant de l'abbaye d'Aiguevives, 1673. — Conférence de la frèche des Faroux, paroisse de Loché, près le village de La Royauté, qui doit à la fabrique de Loché 12 boisseaux de froment. 1685 — Procès-verbal d'éventillement de l'acquêt fait par messire Louis du Coudray, des métairies de Corviers et du Carroy, adjugées au dit du Coudray au baillage de Loches pour 3,300 livres, 1683. — Conférence de la frèche de Jeanne Lesage, paroisse de Luzillé, qui doit 96 boisseaux de froment et 6 livres d'argent à la cha-

pelle de Notre-Dame de l'église de Luzillé, 1685. — Contrat d'acquêt, fait par les religieuses de La Bourdillière sur François Goron, et Anne Mothe, sa femme et Marie et Françoise Mothe, des trois septièmes de la succession de Vincent Mothe, leur père, consistant en plusieurs pièces de terre, prés et vignes, situées dans la paroisse de Chenillé, 1736. — Autres acquêts faits par les religieuses, d'héritages provenant de la même succession, et situés près le village des Ouches, même paroisse, 1739. — Procès-verbal d'éventillement de la métairie de La Puchère, paroisse de Genillé, acquise en 1724 par les religieuses de La Bourdillière au prix de 3,000 livres, 1734. — Relevé des acquisitions faites par les dites religieuses depuis l'année de la fondation 1662. — Extrait des titres de l'abbaye, ou prieuré royal de La Bourdillière, dont on poursuit l'union à celle de Beaumont-les-Tours ; cet extrait ne va pas au delà de 1695. — État général des biens-fonds de l'abbaye de La Bourdillière, en quoi ils consistent, à quel prix ils ont été acquis, ce qu'ils produisent et ce dont ils sont chargés, 1769 ; le total des revenus s'élève à 4,034 livres, tandis que le total des charges monte à 5,111 livres ; l'abbaye contracte par conséquent chaque année une dette de 1,076 livres, ce qui s'est pratiqué depuis longtemps, et avait fini par constituer lors du décès de l'abbesse, madame Catherine de Menou, une dette de 12,728 livres. — État des bestiaux existant dans les domaines des dames de La Bourdillière, pour arrêter les comptes des bordiers et autres, de 1769 à 1773. — Autres états des revenus et charges de La Bourdillière et de l'abbaye de Beaumont, 1779. — Procès-verbaux, communication de lettres royaux et autres pièces, concernant la suppression de l'abbaye de La Bourdillière et son union à celle de Beaumont, 1779. — Mémoires et consultations émanant de Laget Bardelin, ancien avocat au parlement, en réponse aux questions posées par les dames de Beaumont, dans un différend entre elles et M. de Menou, descendant de M. Louis de Menou, qui, ayant inutilement fait opposition à l'extinction de l'abbaye de La Bourdillière, prétend imposer aux religieuses et abbaye de Beaumont, certains devoirs et charges qu'elles ne veulent pas admettre, 1772. — Cahier de 50 feuillets, contenant des extraits des baux des frêches et autres héritages, appartenant à La Bourdillière, 1755-1769.

H. 780. (Registre.) — In-folio; 336 feuillets, papier.

1718-1769. — Extraits des baux à ferme des domaines appartenant à La Bourdillière, et comptes avec les fermiers. — Les comptes et extraits de baux sont précédés de la table des métairies et louages dont les noms suivent : les métairies des Ouches, du Chaume, de La Puchère, de Corviers, de La Gitonnière, de Touchamard, de La Noctière, de Brissonnette, de Méreau, etc. Ces comptes, qui ne présentent aucune particularité, ne sont que l'inscription pure et simple jour par jour, d'articles de recette et de dépense.

H. 781. (Registre.) — Petit in-folio ; 66 feuillets, papier.

1758-1760. — Livres des rentes du couvent et de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de La Bourdillière. — Ces rentes, peu considérables, sont dues par des fermiers ou d'autres particuliers, portant des noms inconnus; leur payement se constatait au moment de l'échéance par le simple mot « Reçu », joint à la date. — En mauvais état.

H. 782. (Registre.) — Petit in-folio; 95 feuillets, papier.

1723-1761. — Registre des rentes qui sont dues au couvent de La Bourdillière et de celles qu'il doit. — On y remarque le remboursement en 1756, d'une somme de 800 livres, prêtée au denier 20, par les dames de l'Hôtel Dieu aux dames de La Bourdillière, et ce sont ces dernières qui manifestent la crainte que les intérêts payés par elles puissent paraître usuraires aux tribunaux ; il a fallu pour les tranquilliser l'intervention de monseigneur Henri de Fleury, archevêque de Tours, qui lui-même a eu recours aux lumières d'un habile avocat, ce qui a rassuré ces dames. — Autre dette de 1,500 livres au denier 20, empruntées par les dites dames de La Bourdillière à messire Bertrand-Robin, receveur de la terre des Roches, sur un billet signé des Sœurs de Menou, de La Roche-Menou, Tacher de La Pagerie et autres, 1746.

H. 783. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1739. — Inventaire des titres du fief de Bréhémont-Maugrimont et dîmes du dit lieu, dépendant de l'abbaye de Beaumont. — Les pièces y mentionnées remontent

à 1230. — Donation faite par Jean de Bréhémont de quatre muids de vin sur les dîmes de Bréhémont, 1230. — Copie de donation faite par messire Jean Leclerc de Boisrideau, à François Gasnault, du fief de Bréhémont - Maugrimont, 1666. — Offres de foi et hommage faites par Madame l'abbesse de Beaumont au seigneur duc de Luynes, à cause de son fief de Bréhémont-Maugrimont, 1670. — Déclarations rendues aux dames de Beaumont par de nombreux particuliers et cofrècheurs, de maisons et parcelles de terre et de rentes dans la ville de Luynes, dans les frèches des Bois-Deris, du Désert, des Épinettes, des Guyonières, de La Hardillière, de La Mallerie, de La Picaudière, 1623 à 1734.

H. 784. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin. 5 pièces, papier.

1549-1673 — PRIEURÉ DE LA CAISNE. — Acte qui constate que le papier terrier du dit prieuré a été remis par Madame de Franquetot à Charles Dumesnil, son fondé de pouvoir, la comtesse de Franquetot étant actuellement en possession du prieuré, en vertu du contrat fait à elle par les abbesse et religieuses de Beaumont, 1656. — Procuration donnée par Madame de Croisille à Charles Dumesnil, pour recevoir les titres et papiers du prieuré de La Caisne, baillé à elle et à madame de Franquetot par les abbesse et religieuses de Beaumont, en emphytéose, 1656. — Deux pièces d'un procès pendant entre sœur Anne de Béthune, abbesse de Beaumont, d'une part, et sœur Renée Daché de Serquigny, religieuse de l'abbaye du Pré, diocèse de Bayeux, qui avait obtenu du Pape sa nomination de prieure au prieuré de la Caisne, tandis que la sœur Renée Damaron en était régulièrement pourvue par la dite abbesse de Beaumont, 1663-1673. — Provision du prieuré de La Caisne, par Madame de Cochefillet, abbesse de Beaumont, en faveur de sœur Anne Forget, religieuse de Beaumont, 1661.

H. 785. (Registre.) — In-folio ; 210 feuillets, papier.

1740. — Inventaire des titres du fief de LA CHAIZE DE CHARCENAY, paroisse de Fondettes. — Les pièce mentionnées remontent à 1219. — Don fait par Radulphe de Landa et sa femme, aux dames de Beaumont, d'une maison avec vignes, située à Charcenay, 1225. — Autre donation par Barthélemy Aimes, de parties du pré, appelé les prés de Rochereau, sur la rivière de Choisille. — Vente aux dames de Beaumont par Girard Bureau, d'un muid de vin franc et net, de ses vignes de Charcenay, paroisse de Fondettes, au prix de 4 livres 10 sous, 1253. — Arpentages des vignes de la closerie de Charcenay, qui contenaient en 1594 sept arpents, 75 chaînées, en 1652 cinq arpents 16 chaînées, en 1672 deux arpents treize chaînées. — Déclarations rendues par les dames de Beaumont au seigneur du fief de Charentais, d'une petite aulnaie, située paroisse de Saint-Cyr, 1686. — Ogis Savary donne en perpétuelle aumône deux setiers de mouture, sur le moulin de Charcenay 1219. — Bail emphytéotique, fait par les dames de Beaumont à Jean Mollet et sa femme, pendant leur vie, du moulin à drap de Charcenay, moyennant 11 livres de ferme, 1312. — Divers baux du lieu et métairie de Charcenay, ainsi que du moulin, de 1295 à 1730. — Tout le restant du registre ne contient que des baux et des déclarations de terres et d'autres héritages dépendant du fief de Charcenay.

H. 786. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1184-1787. — PRIEURÉ DU LIÈZE. — Acquêt fait par Hermeniardis, abbesse de Beaumont, et les religieuses sur de Baia, femme de défunt Robert de Motenay, son fils et ses filles, de tous les droits qu'ils possédaient en les paroisses de Lièze et de La Tour, 1184. — Baux par mesdames de Beaumont, à divers particuliers des dîmes, dîmeries et rentes, de la grande dîme de Lièze et Theneuil, 1523-1553. — Bail pour 5 ans, par les mêmes, à Guillaume Amirault et Jacques Boisnard, marchands, demeurant à l'Ile-Bouchard, du temporel du prieuré de Lièze, moyennant la somme de 250 livres par an, 100 aunes de toile, 4 pipes et demie de vin, 100 pintes d'huile, 2 aunes de serge, 2 douzaines de chapons, 1 douzaine de poules, 8 oies grasses, 2 douzaines de poulets, une demi-douzaine de hallebrans, et 12 douzaines d'œufs, 1560-1574. — Contrat d'acquêt, fait par Gabriel Billonneau, de Louis Poupart, paroissien de La Tour-Saint-Geslin, de 4 boisselées de terre situées paroisse de Lièze, plus une autre pièce de terre contenant 22 chaînées, située également dans le fief du prieuré de Lièze, pour le prix de 54 livres, 1683. — Bail à sous-ferme pendant 9 ans par Gilbert Lejeune, marchand, fermier général des prieurés de Lièze, Theneuil et Avon, demeurant à L'Ile-Bouchard,

paroisse Saint-Maurice, à Charles Forêt, serger, paroisse de Theneuil, de la portion de dîme dépendant du prieuré de Lièze, au prix annuel de 105 livres et 4 poulets, 1738. — Déclaration rendue au prieuré de Lièze par messire Gaetan de Thienne, chevalier, seigneur de Cigogné, Razay, Le Chastellier et autres lieux, des héritages situés au fief du prieuré de Lièze dont il est détenteur, et consistant, outre sa métairie du carroi de Lièze, en plusieurs lopins de terre faisant 16 arpents, 1692. — Reconnaissance par le sieur René-Nicolas Fallu, et le sieur René Dieu, demeurant l'un et l'autre paroisse de Brizay, propriétaires des maisons et seigneuries des Hautes et Basses-Charpentières, d'une rente de 2 setiers de froment, due au dit prieuré, 1771. — Bail pour 9 ans, par mesdames de Beaumont, à maître Saillard, curé de la paroisse de Lièze, du temporel du prieuré de Lièze, dont les bâtiments sont en ruines et les terres dans un état complet d'abandon. Il requiert l'établissement de l'état des lieux et les réparations nécessaires; ce procès-verbal figurant à la fin du bail, constate de nombreuses négligences et malversations à la charge du fermier sortant ; on prévoit un procès. 1784.

H. 787. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

Vers 1750. — Inventaire des titres du prieuré de Lièze ; les titres inventoriés remontent à 1184. — Acte entre le seigneur de l'Isle-Bouchard et les dames de Beaumont, par lequel le dit seigneur abandonne les droits d'aide qu'il possédait sur le prieuré de Lièze, 1248. — Don par le seigneur de Chezelles du cours de son étang, afin de faire marcher le moulin de Lièze, 1270. — Bail à rente consenti par les dames de Beaumont, à Antoine Thebault, du moulin de Lièze et dépendances, au prix de 150 livres, d'un gâteau d'un boisseau de fleur de farine, embeurré d'une livre de beurre, et le pain bénit aux quatre fêtes annuelles, 1703. — Donations faites aux dames de Beaumont: par le seigneur de l'Isle-Bouchard, de ses droits de fief, cens, haute et basse justice à Lièze et Oiré, 1184 ; — par Huau de La Motte, de dîmes en la paroisse de Parçay, 1198 ; — par Guillaume Turpin, des dîmes de Crissay, 1218 ; — par Guillaume de Vallère, d'une dîme dans la paroisse de Parçay. — Lettre de la dame de Monteil, disant qu'elle ne conteste pas à la prieure de Lièze son banc dans l'église du dit lieu, 1730. — Déclaration du Roi fixant la portion congrue des curés à 300 livres, et la rétribution des vicaires à 150 livres, et requête du curé de Lièze qui déclare opter pour la portion congrue, 1667. — Donation faite aux dames de Beaumont, par la veuve Maximien, d'un setier de froment et de deux setiers de mouture, assignés sur le moulin de Saint-Gilles, 1198.

H. 788. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1213-1606. — PRIEURÉ DE MENETOU. — Copie authentique de l'acte de fondation du prieuré de Ménetou, par Hervé, seigneur de Vierzon, après entente avec Mabilla, abbesse de Beaumont, et Denise, prieure de Ménetou, à laquelle fondation il affecte plusieurs dîmes en blé, vin, bestiaux et autres choses, 1213. — Transaction entre l'abbesse de Beaumont et la prieure de Ménetou, Philippe des Aises, au sujet de la supériorité de l'abbaye sur le prieuré, 1439 (fragment). — Autre transaction entre la prieure de Menetou et le sieur François Arthauld, par laquelle ce dernier s'oblige à payer 5 sous de cens pour tout ce qu'il possède dans la censive de Menetou. — Ces deux dernières pièces proviennent des reliures des registres d'état civil. — Ordonnance de Madame Anne Babou, abbesse de Beaumont, sur les services à faire dans son prieuré de Ménetou, 1606.

H. 789. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1278-1669. — PRIEURÉ DE MIRÉ. — Donation au prieuré par Jean du Mont, de 9 quartiers de vigne, situés à Chambon, paroisse de Ballan, 1278 (Copie). — Bail emphytéotique par les religieuses de Beaumont à Martin Sedan, du moulin de Grousteau dépendant du prieuré de Miré, 1403. — Baux à ferme du temporel du prieuré de Saint-Denis de Miré, consentis à divers particuliers par les abbesses: Françoise de Maraffin en 1559, Charlotte de la Tremoille en 1561 et 1566; Anne Babou, 1re et 2e en 1579, 1619, 1626, 1634; Marie de Beauvilliers en 1614; Marie Anne de Cochefillet de Vaucelas, en 1650; Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, en 1695. — Procès-verbal de l'état du prieuré de Miré au 16 novembre 1657, jour de l'entrée du nouveau fermier Julien Gibert. — État des réparations nécessaires aux bâtiments de la métairie du Cousteau, dépendant de l'abbaye de Beaumont et située paroisse de Miré, 1689.

H. 790. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1291-1666. — PRIEURÉ DE QUINCAY en la paroisse de Rivarennes. — Bail emphytéotique par sœur Jeanne, abbesse de Beaumont, à Aimery, dit de La Bajace, valet, et à sa femme, Sancie, de la dîme de Quincay avec le moulin, le pré, les vignes, terres, cens, terrages et les droits et usages que les religieuses ont dans les paroisses de Cheillé et de Rivarennes, à l'exception d'un cens de 12 sous, que feu Nicolas de *..nsonio*, jadis chanoine en la basilique de Tours, institue dans ce fief, pour le service de son anniversaire, le tout au prix de 7 livres 10 sous tournois, 1291. — Vente par messire François, marquis de Beauvau, à Pierre Potel, écuyer, seigneur de Boisrenault, de la terre et seigneurie de Rivarennes, pour la somme de 96,000 livres, 1666.

H. 791. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces papier.

1250-1776. — PRIEURÉ DE SACHÉ. — Copie, en 1529, d'un bail perpétuel fait par les Doyen et Chapitre de Tours, à la prieure de Saché et à Guillaume de Saché, chevalier, des dîmes et novales dans la partie de la paroisse de Saché, où ladite prieure et ledit chevalier les percevaient déjà, 1250. — Bail à ferme par les religieuses de Beaumont, pour 3 ans, à François Cornillau, du revenu temporel du prieuré de Saché, au prix de 110 livres et 6 aunes de toile, 1553. — Autres baux des mêmes revenus, de 1568 à 1758. — Copie de l'aveu rendu par Françoise de Conigham, religieuse professe de l'abbaye de Beaumont, prieure de Saché, à noble homme François de Maillé, conseiller, secrétaire du Roi, sieur de Valesne et Montigny, du prieuré de Saché et de ses dépendances, 1587. — Autres déclarations de 1566 à 1629. — Saisie féodale sur le prieuré de Saché, à la requête du duc de Richelieu, seigneur de Chinon, qui prétendait que ledit prieuré relevait du château de Chinon, 1685. — Pièces extraites d'un procès, intenté par les dames de Beaumont aux créanciers de François Destouches, auxquels la succession de celui-ci avait été abandonnée par les héritiers ; lesdites dames font opposition à la vente de la partie des héritages situés dans leur fief de Saché, et obtiennent un jugement, où il est dit qu'elles seront payées de préférence sur le produit de la vente, des lods et ventes, cens et rentes de toute nature dus à elles par le défunt, à cause de leur fief et prieuré de Saché, 1750. — Deux cahiers intitulés : Livres pour servir à faire la recette des cens et rentes dus au prieuré de Saché, 1752 ; ces deux cahiers, semblables entre eux, contiennent la désignation des parcelles et héritages, situés dans le fief de Saché, qui doivent audit prieuré des rentes en argent ou en nature. — Aveu et dénombrement rendus par mesdames de Beaumont de leur fief de Saint-Martin de Vertou, en la paroisse de Saché, à messire Péan de Livaudière, seigneur de Montigny, 1776.

H. 792. (Registre.) — Petit in-folio ; 39 feuillets, papier.

1740. — Inventaire des titres du prieuré de Saché ; les titres y mentionnés remontent à 1250. — Copie collationnée d'un bail à ferme à perpétuité, des dîmes novales, fait par le chapitre de Tours au prieur de Saché.— Baux à ferme à divers particuliers, du revenu du prieuré de Saché, de 1553 à 1726 ; ces baux ont monté de 100 livres à 150. — Déclarations faites par des fermiers, de parcelles de terre dans la paroisse de Saché, 1471 à 1563. — Démission volontaire de la cure de Saché, remise par François Leblanc, curé, entre les mains de madame l'abbesse de Beaumont, 1679.

H. 793 (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1588-1752. — PRIEURÉ DE THENEUIL. — Copie du XVIIIe siècle de l'inventaire des titres et papiers du prieuré de Theneuil. — Cet inventaire, qui remplit à peine deux feuillets, est des plus succincts, on y remarque cependant la mention d'un titre, remontant à 1021, qui est une acquisition de trois mines de froment par la prieure. — Bail fait par madame Anne Babou, abbesse de Beaumont et Sœur Marguerite Amelot, prieure de Theneuil, à messire Guillaume Amyrault, avocat à l'Ile-Bouchard, du lieu et prieuré de Theneuil, bâtiments, terres, vignes, prés, dîmes, etc., sans rien excepter, au prix annuel de 10 écus d'or, dix aunes de toile de peu en prou, 3 livres de cire neuve, et 4 pintes d'huile, 6 setiers de froment, 6 setiers de seigle, 8 jalais de vin, le tout rendu à l'abbaye de Beaumont, 1588. — Bail à ferme par madame Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Beaumont, à Henri Richard, marchand, de la dîme de Theneuil, plus une grange, une écurie et 8 boisselées de pré, pour la somme de 190 livres et un chapon pour chacun an,

1708. — Déclaration rendue à messire Antoine Le Michault, conseiller honoraire de la Chambre des comptes de Dôle en Franche-Comté, seigneur des Haut et Bas-Theneuil, Ronzay-Neuf et autres places, par Charles-Henri Le Sesne de Meuilles, seigneur du Riveau, Jaunay et autres lieux, de ce qu'il tient à foi et hommage lige, au devoir de 12 deniers, à cause de la seigneurie de Theneuil, 1752.

H. 794. (Manuscrit.) — In-4 ; 158 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Chronique de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, depuis son origine jusqu'à l'année 1657, précédée d'une notice sur les antiquités de cette abbaye ; écriture du XVIIe siècle. — Frère Jean de Saint-François, religieux feuillant, paraît être l'auteur de la notice qu'il a signée. La chronique a été écrite dans l'abbaye. — Elle a été publiée avec des additions par l'archiviste M. Ch. de Grandmaison, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, où elle forme le tome XXVI.

H. 795. (Manuscrit.) — In-4 ; 125 feuillets, papier.

XVIe et XVIIe siècles. — Manuscrit contenant : 1° les devoirs dus par l'abbesse de Beaumont ; 2° les rentes et pensions viagères des sœurs ; 3° des formules d'actes à l'usage de l'abbaye ; 4° un catalogue des professions de 1534 à 1556 ; 5° une liste des domaines, dîmes, rentes et autres revenus de l'abbaye ; 6° des extraits des baux à ferme, etc.

H. 796. (Manuscrit.) — In-4 ; 139 feuillets, papier.

XVIe et XVIIe siècles. — Journal historique de l'abbaye de Beaumont, de 1576 à 1610. — Ce journal, écrit par une religieuse de l'abbaye, ne mentionne guère que de petits faits intérieurs, prises d'habits et décès de religieuses, nominations d'abbesses, élections d'officières, présentations de curés par l'abbesse, célébrations de fêtes, etc., avec copie des actes de présentations, collations, etc. Au commencement, se trouve un catalogue des cas réservés au souverain pontife. — En 1583, au mois de mai, le concile des évêques de la Touraine réuni à Tours, fut interrompu à cause de la contagion qui régnait dans la ville. — Copies de lettres de Henri III à l'archevêque de Tours en date du 11 mai 1588, lui annonçant la bulle du pape Sixte, prescrivant le Jubilé. — Autre copie de la lettre adressée au Roi par le duc de Guise le 17 mai 1588. — Le 18 octobre 1608, mention d'une inondation du Cher qui renverse 25 toises des murailles de la clôture du côté du clos. — En 1610, réparation du grand autel de l'église de l'abbaye ; on remplace par un tabernacle le crosson de bois doré auquel la custode avait été jusque-là suspendue. — La même année, au mois d'août, installation des orgues faites par le sieur Carrelier, grand facteur de Poitiers. — On a relié entre les pages 174 et 175 une plaquette imprimée : « L'Édict du Roy de 1585, sur la réunion de ses subjects à l'église catholique, apostolique et romaine ».

H. 797. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 plan.

1534-1791. — Adjudication aux dames de Beaumont d'une maison sur le chemin de Beaumont à Saint-Sauveur, 1534. — Plan du Pont-Long de Saint-Éloy à Saint-Sauveur, XVIIIe siècle. — Revenus et charges de l'abbaye et liste des religieuses, avec montant de leurs pensions lors de la suppression.

Abbaye de Moncé

H. 798. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1271-1536. — Vente par Hugues de Brosses, chevalier, seigneur de Pocé, et Aaunordis sa femme, à la prieure et au couvent de Moncé, de 123 arpents de terre, situés en la paroisse de Montreuil, en partie près du lieu appelé Maison des Chevaliers, et en partie dans le territoire appelé Aguilleday, plus un arpent de forêt, situé dans le même lieu, 1271. — Confirmation par l'official de Tours de ladite vente, 1271. — Autre confirmation de la même vente par Johanna, dame de Vierzon, Mazères et Roche-Corbon, sœur d'Aannordis, femme de Hugues de Brosses, 1276. — Bail perpétuel et à héritage par Antoine de Bueil, comte de Sancerre, à Jean Lesavatier, de 2 arpents et demi de terre, touchant à la ferme de Guilleday, pour 5 sous de cens et rente, 1475. — Bail à rente perpétuelle par sœur Catherine de Commiers, abbesse de Beaumont, prieure commendataire de Moncé, à noble homme Pierre d'Avesnes, écuyer, archer de la garde du Roi, de la métairie de Guilleday et dépendances pour 8 setiers de seigle et 2 livres de rente, en outre une livre, payable à chaque mutation de fermier,

1485. — Procès et transaction finale entre dame Catherine d'Apremont et Pierre d'Avesnes, fermier de Guilleday, d'après laquelle ce dernier consent à l'augmentation d'un setier de seigle à la rente qu'il doit. — Ventes par Maurice Fraisleau, Olivier Tribon et la veuve Gilles Belarin à messire Gatien Deplay, seigneur de Ronay, de quelques quartiers de terre, situés dans les paroisses de Nazelles et de Noizay, mars et juin 1536.

H. 799. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1228-1516. — Don par Guillaume de Monteleone, chevalier, aux religieuses de Moncé, de 2 setiers de seigle, 1228.— Don aux mêmes, par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, de 208 charretées de bois, à cause de l'affection que ces religieuses lui ont toujours témoignée, 1248. — Transaction, devant Geoffroy Pichard, chevalier, châtelain de Blois, entre les religieuses de Moncé et madame Jeanne, dame de Mont-Évran, au sujet des dîmes de vin et de blé du territoire d'Arnières, dont les deux parties revendiquaient la plus grosse part, 1260. — Acquêt par les religieuses de Moncé, sur Lucas Renier et Robin, son frère, demeurant paroisse Saint-Denis d'Amboise, de trois arpents de terre, situés paroisse de Négron, payés par l'acte de vente seul, qui devient ainsi un acte de donation, 1278. — Bail à vie par les dames de Moncé à Jean Pierre et Louise, sa femme, paroissiens de Saint-Denis d'Amboise, d'une maison située dans la même paroisse, pour 5 livres de rente, 1315. — Donation par Pétronelle, veuve de Guyet Poupelin, paroisse de Limeray, et en reconnaissance des bontés que les religieuses de Moncé ont eues pour elle, d'une pièce de vigne située dans ladite paroisse, 1336. — Bail à vie par les religieuses à Geoffroy Courcil'on, clerc, paroisse Saint-Florentin d'Amboise, d'une maison sise en la paroisse de Négron, pour 12 sous et un chapon par an, 1343. — Don en pure aumône, fait par Colas Voisin et Annon sa femme, au couvent et religieuses de Moncé, d'une maison, située paroisse de Négron, en fief de l'aumônier de Moncé, 1303. — Autre don fait par Ingelger, seigneur d'Amboise, d'une maison, située en la ville d'Amboise près du château, 1363. — Baux à rente faits par les religieuses à divers particuliers, de quartiers de vignes et de terre, situés en la paroisse de Saint-Denis d'Amboise, 1291-1486. Quittance de sœur Catherine d'Aspremont, prieure de Moncé, d'une rente en grains, payée à elle par Guillaume Viart, receveur du comte de Blois, 1498. — Échange fait entre la duchesse d'Angoulême et les religieuses, de certains droits et devoirs seigneuriaux et féodaux dus aux dites religieuses, ainsi que du Clos d'Amboise leur appartenant, contre des terres et prés dans la paroisse de Limeray, avec deux arpents de pré à Négron, 1516.

H. 800. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1214-1789. — Donation faite par Sulpice, seigneur d'Amboise, aux religieuses de Moncé, de sa métairie de la Varenne et ses dépendances, située paroisse de Limeray, 1214. — Vidimus de l'acte de donation ci-dessus par le garde du sceau royal de la ville d'Amboise, 1462. — Charte de Jean, archevêque de Tours, constatant que Simon Baudry et sa femme, Isabelle, cèdent aux religieuses de Moncé toutes les dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Saint-Quentin, aujourd'hui La Croix-de-Bléré, pour 9 livres tournois, 1217. — Bail à deux vies par les dames, prieure et couvent de Moncé à Gatien de Cours, ses quatre frères et sa sœur, de l'aistre appelé La Louise Louée, paroisse de Civray, pour la somme de cinq sous tournois de rente annuelle et perpétuelle, 1453. — Bail à ferme pour neuf ans par les religieuses de Moncé, à messire Léon-François Douault d'Illiers, chevalier, seigneur d'Aulnay, donataire de la terre et seigneurie de Chenonceau, absent, représenté par messire Jean-Baptiste-Louis Lorin, sieur de Blancmaison, prévôt de la lieutenance de robe courte d'Amboise, du lieu et seigneurie des Nonneries, contenant 40 arpents, situé paroisse de Civray et de Francueil, pour la somme et ferme de 25 livres, 1715. — Baux par les religieuses à divers particuliers de 40 arpents de pacage, situés près le village de Thoré, paroisse de Civray, pour 24 livres par an, 1759 à 1784. — Copie du titre par lequel Isabelle, comtesse de Chartres et dame d'Amboise, donne aux religieuses de Moncé 17 setiers de seigle, 6 setiers de froment, 2 muids de vin et sept livres d'argent sur sa dîme d'Amboise, 1239. — Baux à ferme de la métairie du Bois-des-Dames, paroisse de Montreuil et d'autres pièces de terre, par les religieu-

ses de Moncé à divers particuliers, de 1566 à 1775. — Baux de la terre du Liège, paroisse Saint-Ouen, 1441-1775. — Baux de parcelles de terre, prés et vignes dans les paroisses de Noizay, Nazelles et Saint-Règle, 1600-1751. — Baux à ferme par les dames de Moncé, de la métairie des Ormeaux avec ses dépendances, située paroisse de Négron, pour la somme annuelle de 280 livres tournois, 6 cierges de cire blanche d'une livre chaque, 6 chapons, 12 poulets et 3 fouasses, 1623-1765. — Copie d'une charte de Charles VII, enjoignant aux généraux conseillers et commissaires des finances, de tenir la main à ce qu'il soit payé exactement aux religieuses de Moncé une rente de 80 livres tournois, qui leur appartenait sur le péage et boucherie de la ville d'Amboise, et que le châtelain et receveur de ladite ville ne voulait plus leur payer, 1437. — Bail par les dames de Moncé à demoiselle Mathurine de Laporte, veuve de noble homme Nourry de Moncé, d'une maison faite en appentis, avec une petite cour, située en la ville d'Amboise, pour une rente perpétuelle de 10 sous tournois, 1485. — Lettres royaux qui autorisent les religieuses à rentrer en possession de plusieurs maisons, situées en la ville d'Amboise et qui avaient éte cédées par bail emphytéotique, 1646.

H. 801. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre de recette des fermes et rentes foncières, qui ne contient d'autres renseignements que les noms des héritages affermés, ou des débiteurs de rentes, en même temps que le montant des sommes dues. Les fermes sont : celle du Buisson, 500 livres ; celle du Bois-des-Dames, 135 livres; celle du Bois-d'Enhus, 330 livres ; celle de Guilleday, 66 livres; celle de Fougerets, 150 livres; le moulin de Moncé, 180 livres, etc. Il y a encore beaucoup de pièces de terre, prés et vignes détachées, et affermées séparément. — Une rente de 500 livres assignée sur la seigneurie de Chaumont, en représentation de sept setiers de sel, que l'abbaye a le droit de prendre sur ladite terre. — Une rente de 30 livres est due par monseigneur le duc de Penthièvre, assignée sur le duché d'Amboise. — Une autre rente de cinq livres est due par le Roi, sur son domaine à Tours.

PRIEURÉS ET COUVENTS.

Religieuses de Notre-Dame du Calvaire de Chinon.

H. 802. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 238 pièces, papier.

1628-1782. — Échange entre les dames du Calvaire de Chinon et maître René Dusoul, sieur de La Haute-Chesnaye, de deux pièces de vignes situées près le clos des religieuses, contenant chacune quatre chaînées, 1628. — Reçu de 300 livres, payées à titre de lods et ventes pour l'achat d'une pièce de vigne, délivré aux religieuses du Calvaire par le sieur Desmarets, au nom de monseigneur Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, 1645. — Baux par lesdites religieuses à divers habitants de la paroisse de Saint-Louans, d'une pièce de pré contenant deux arpents, située au lieu appelé Le Mesleau, même paroisse, 1697-1786. — Constitution par René Charbonnier, maître écrivain, et Marie Robert, sa femme, d'une rente perpétuelle et cependant rachetable, de 66 livres 13 sous 4 deniers, garantie aux religieuses par hypothèques sur trois maisons situées au village de Lorion près la ville de Chinon, et moyennant le versement par elles, d'une somme de 1,200 livres, 1659. — Reconnaissance, par les nombreux héritiers des époux Charbonnier, de la dite rente, 1696. — Procédure à ce sujet entre les religieuses et les heritiers, dont le dernier représentant, le sieur Bessin, chirurgien à Fontevrault, est enfin condamné à payer aux religieuses 138 livres 18 sous 8 deniers d'arrérages, 1696-1760. — Procès entre les religieuses et les héritiers Gilloire, à cause d'une rente de 72 livres, due au couvent pour une somme principale de 1300 livres, 1653-1789. — Fondation d'une messe basse par Sœur Marie Barre, novice, en faisant don au couvent des dames du Calvaire d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres, assignée sur deux arpents de vignes, 1644. — Bail à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle par la Sœur Marie Anne de Jésus-Triomphant, prieure, à René Guerinet, maître serger, demeurant à Chinon, d'une petite maison située au faubourg du Vieux-Marché à Chinon, pour une rente de 5 livres, 1738. — Déclaration de ce que les religieuses du Calvaire de Chinon possèdent dans le fief et seigneurie de Beaumont, 1730. — Pièces très nombreuses de procédure entre le nommé Château, locataire d'une maison

appartenant aux religieuses, d'une part, et Benjamin Marteau, menuisier, à qui cette maison était louée par bail emphytéotique ; le nommé Château refuse d'accepter le congé qui lui est signifié, la conclusion de ce procès manque, 1771-1782.

Couvent des Dames du Calvaire de Tours.

H. 803. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1520-1790. — Copie en français de la bulle du pape Urbain VIII, pour l'érection et le gouvernement de la congrégation du Calvaire, 1625. — Lettres patentes du roi Louis XIII, portant permission d'établir un couvent de religieuses de Notre-Dame du Calvaire dans la ville de Tours, 1635. — Lettres patentes du même roi portant exception, en faveur desdites religieuses, de tous impôts, taxes, emprunts et contributions, 1642. — Acquisition par Raoulette, femme de Martin Dassy, de Simon et Jean Benasson, du lieu de Beauregard, situé sur le chemin qui mène des ponts de Tours à Marmoutier, et qui consiste en maison, jardin, vignes et caves, d'une superficie d'un arpent, au prix de 300 livres, 1520. — Autre acquisition du même lieu par le chapitre de l'église de Tours sur Jean Bourrier, marchand à Tours, au prix de 120 livres, 1529. — Acquisition par les religieuses du Calvaire sur les héritiers de défunt sieur de Baudry; d'une maison avec vastes dépendances, appelée maison de Saint-Roch, située au faubourg et paroisse Saint-Symphorien, au fief de Marmoutier, pour la somme de 9,000 livres tournois, 1636. — Déclaration fournie par les religieuses aux notaires garde-notes du Roi à Tours, de deux closeries, l'une appelée Châteaubrun, paroisse Saint-Symphorien-des-ponts de Tours, estimée à un revenu de 40 livres ; l'autre, Vaudasnière, paroisse de Parçay, rapportant 60 livres, 1695. — Acquisition par noble César Forget de douze chaînées et demie de vignes, situées au-dessus dudit Saint-Roch, en fief de Marmoutier, 1611. — Vente par Sœur Catherine de Saint-Joseph, dite de Boussart, prieure, au nom de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire, d'un corps de logis, situé sur le pavé du faubourg Saint-Symphorien, à Françoise Besnier, fille majeure, habitant la paroisse Saint-Symphorien, pour la somme de 2,100 livres tournois, 1660. — Indulgences accordées par le Pape Alexandre VII, aux pénitents qui monteront quatre fois à genoux l'escalier du couvent, 1666. — Pièces de procédure entre les religieuses du Calvaire et les héritiers de défunt Vaslin, au sujet d'une maison dans la tenue de l'Encre, paroisse Saint-Symphorien, que les religieuses avaient donnée à rente audit Vaslin, et que la négligence des héritiers avait laissé tomber en ruine 1683-1788. — Déclarations rendues par les religieuses au fief et seigneurie de la chatellenie de l'abbaye royale de Marmoutier, de ce qu'elles possèdent audit fief ; à savoir : l'enclos qui contient leur couvent et ses dépendances, contenant environ 6 arpents ; la maison de Saint-Roch, un autre petit logis situé au-dessus de Saint-Roch, et enfin de nombreuses parcelles de terre labourable, prés et vignes, 1688 à 1718. — Autre déclaration, fournie à MM. les grands vicaires généraux du chapitre de l'église de Tours, pour obéir à l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 31 juillet, 1717. — Déclaration des héritages que les dames du Calvaire possèdent dans la prévôté de la Varenne, dans le fief de Saint-Martin de Tours, qui sont : le lieu et closerie appelé Le Puits-Coislier, paroisse de Saint-Avertin, et plusieurs pièces de vignes dans la même paroisse, 1655-1749. — Autre déclaration, rendue par elles au chapitre de l'église metropolitaine de Tours, d'une maison située paroisse Saint-Pierre-des-Corps, 1788. — Bail emphytéotique pour 99 ans, par les religieuses du Calvaire, à René Bordier, charcutier, de la maison appelée Vaudasnière et ses dépendances, située en la paroisse Saint-Georges-sur-Loire, et de quelques pièces de terre et de vignes, relevant des fiefs de Parçay et de la Salle-Saint-Georges, 1771.

H. 804. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1779-1790. — Livre de recette et de dépense. — Ce registre qui paraît être le résumé d'inscriptions faites sur d'autres registres par la Mère cellérière, est tenu d'une manière quelque peu confuse par Sœur Louise de Saint-Irénée, supérieure. — Les différents arrêtés comprenant la période d'une année, commençant au 1er août et finissant au 31 juillet de l'année suivante, ne présentent point d'addition, pas plus que les divers chapitres; ces additions ne paraissent qu'au mois de juillet 1789, lorsque les officiers municipaux ont commencé à s'occuper de cette congrégation. —

On remarque que les gages du médecin étaient de 60 livres par an, tandis que ceux du chirurgien étaient de 100 livres, les gages des domestiques étaient de 30 livres. — C'est l'article nourriture qui présente la dépense la plus considérable; on a consommé de 1785 à 1786, en neuf mois, pour 2,267 livres de pain, et pour 1,413 livres de beurre. — Les chapitres Pensions des religieuses, Aumônes faites à la communauté, sont rendus invisibles par des bandes de papier blanc, apposées au moyen de six scellés.

Couvent des Capucines de Tours.

H. 805. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 140 pièces, papier.

1622-1790. — Transaction entre Pierre de Saint-Pierre, maître bastier en la paroisse de Saint-Simple, et Nicolas Bulte, maître paulmier, même paroisse, au sujet des eaux d'égout provenant de la maison du dit Bulte, qui touche à celle de Saint-Pierre, 1622. — Bail par noble homme Pierre Houdry, sieur des Hayes et son épouse, demeurant paroisse Saint-Pierre-Puéllier, à honnête homme Jacques Chomez, maître ouvrier en soie, d'une maison avec jardin située rue de la Bourde, paroisse Saint-Simple, et touchant aux appartenances du jeu de paume de Lusignan, au fief de l'aumônier de l'église Saint-Martin, 1626. — Marché entre noble homme Yves Peronneau, enquêteur et examinateur au bailliage de Tours d'une part, et François Vinay, marchand charpentier, demeurant à Blois d'autre part, pour toute la charpente à faire au couvent des dites religieuses, 1638. — Un cahier contenant les copies de certains baux et donations, parmi lesquelles celle faite aux mères Capucines, par haute et puissante dame Marie de Brageloigne, veuve de haut et puissant seigneur messire Claude Bouthillier, conseiller du Roi en tous ses conseils, commandeur, grand trésorier de ses ordres, etc., de la maison et jardin situés rue de la Bourde, le 17 octobre 1644. — Acte passé entre le maître du jeu de paume de Lusignan et les mères Capucines, pour la construction d'un mur, haut au moins de 10 pieds, afin de clore et séparer le terrain des dames de celui du jeu de paume, 1645. — Déclaration rendue à l'aumônier de Saint-Martin par les Dames Capucines, de ce qu'elles possèdent dans le fief de la dite aumônerie, 1872.— Diverses requêtes, accompagnées d'un état nominatif des religieuses composant le dit couvent, adressées à messieurs du Directoire du département d'Indre-et-Loire, pour obtenir des secours en attendant la fixation du taux de leur pension, 1790. — Extrait du registre de Délibérations du Directoire du département, qui fixe la pension des religieuses de chœur à 300 livres, et celle des sœurs données, à 150.

Couvent des Carmélites de Tours.

H. 806. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1689-1790. — Déclaration faite par les dames Carmélites de Tours devant MM. les contrôleurs députés des Finances à Tours, de tout ce qu'elles possèdent d'héritages, maisons, rentes, soit en la ville de Tours, soit hors de ses murs. — Elles nomment en premier lieu leur couvent et ses dépendances, situées dans différentes rues, et louées à des particuliers ; quelques rentes, assignées sur divers immeubles ; leur closerie et métairie de La Moizanderie située à Saint-Cyr-sur-Loire, 1689 et 1693. — Procès entre les héritiers de mesdames Aveline mère et fille, cette dernière mariée à monsieur Aubry, Lieutenant-Général, et les dames Carmélites, qui demandent le payement d'une somme de 10,000 livres, léguée à elle par les dites dames Aveline; les héritiers sont condamnés à payer, 1746. — Fondation faite par maître Jérémie Belluat de Prezay, prêtre, ancien curé de la paroisse de Mazières au diocèse de Tours, d'une place de religieuse, au moyen d'une rente perpétuelle de 400 livres, au principal de 8,000 livres, à certaines conditions, entre autres celles de donner la préférence à des postulantes issues de sa parenté, et de payer après son décès, à sa gouvernante une rente viagère annuelle de 200 livres, 1787.— Cahier intitulé : Registre de recettes et dépenses qui n'est commencé qu'en 1787 ; il paraît résulter des inscriptions, faites sans soin, qu'à la fin de 1790 les recettes excédaient les dépenses de 438 livres. — Mémoires d'ouvrages exécutés en 1787 et 1790 par divers ouvriers pour réparer l'église, parmi lesquels celui d'un artiste, le sculpteur Narbonne, monte à 192 livres.

Couvent des Dames de Bonne-Espérance de Champigny.

H. 807. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 1 cahier.

1519-1750. — Echange de terres, dépendant de

la frèche des Bourdons entre noble homme Jean Damy, écuyer, seigneur du Puy d'Assay, et Guillaume Bourdon, demeurant au Puy d'Assay, 1519. — Autres titres tels que déclarations, quittances de droits reçus, un arpentage de la frêche des Bourdons de 1565, une conférence de la dite frèche en 1571. — Un autre arpentage de la dite frèche en 1644. — Copie du contrat de la vente faite par noble homme Olivier de Brenay, à haut et puissant prince, monseigneur de Bourbon duc de Montpensier, du lieu, fief, terre et seigneurie des Teilles, situé dans les paroisses de Lemeré et Champigny-sur-Veude, au prix de 8,280 livres 1571. — Amortissement pour la somme de 300 livres, par Sœur Claire de Philedon, supérieure, au nom du couvent des dames de Bonne-Espérance de Champigny, sur René Poissonnier, maître boulanger à Chinon, d'une rente de 8 boisseaux de blé et 8 boisseaux de seigle, qui lui était due par les dites dames à cause de leur métairie du Puy d'Assay, et de la terre de Vallandry, situées paroisse d'Assay, 1575. — Plainte des religieuses à MM. du Conseil de son Altesse Royale, Monsieur, frère unique du Roi, disant que monseigneur Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pour agrandir son château de Champigny, leur a retiré la métairie des Teilles en échange de deux méchantes métairies, n'ayant pas de revenus, mais franches sans aucunes charges, tandis qu'à présent on les attaque et les saisit de toutes parts en payement de diverses rentes, et elles demandent justice (sans date). — Pièces d'un procès intenté aux cofrêcheurs de la frèche de La Pinaillière, par René Métayer, fermier de la seigneurie de La Rajasse, dépendant de Champigny, à cause des arrérages d'une rente de cinq setiers, 9 boisseaux de froment, non payée depuis quatre ans, 1682 à 1692. — Ordonnance du Roi interdisant aux religieuses de Saint-François de Champigny de recevoir jusqu'à nouvel ordre des novices en leur couvent, 1739. — Extrait des registres du Conseil d'État, où le Roi ordonne la suppression du monastère des religieuses de Saint-François de Champigny, 1749.

H. 808. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 plan.

1547-1761. — Fondation par très haut et très puissant prince, Monseigneur Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, comte, dauphin d'Auvergne, seigneur de Champigny, de plusieurs services, messes et autres, dans l'église de Saint-Louis de Champigny, 1547. — Autres fondations par le dit seigneur en 1549 et 1561. — Consentement écrit de la main de Sœur Catherine de La Fléchère, humble Mère des religieuses du couvent de Château-Gonthier, et signé par toutes les religieuses (au nombre de 25), de venir demeurer à Champigny, 1566. — Ordre donné par Louis de Bourbon, et signé de sa main, au trésorier de Montpensier, de payer aux religieuses de Champigny 150 livres, 1569. — Lettre de Louis de Bourbon aux dites dames, dans laquelle il leur promet de leur donner quelque chose pour faire le mardi gras, 1579. — Requête adressée à monseigneur François de Bourbon par la supérieure, Sœur Marie de Fresnay, et tendant à la réalisation par le dit prince d'une promesse faite par feu son père aux dites religieuses, de leur accorder le premier prieuré ou bénéfice qui viendrait à vaquer, et donnant un revenu net de 600 livres ; — monseigneur François de Bourbon répond qu'il ne peut, quant à présent, les satisfaire, mais il leur fait un don de 200 livres, 1586. — Nouvelle requête des mêmes au dit seigneur, demandant dix setiers de méteil et mille fagots de bois, en prétextant leur grande pauvreté ; leur requête est accueillie par le prince qui a signé sa réponse, 1591. — Madame Geneviève Araby, dame de Beaulieu, fait don aux religieuses de la Bonne-Espérance de Champigny d'une rente de 20 livres, à la charge de faire certains offices, 1593.— Requête adressée par Sœur Marie de Fresnay, supérieure des dites religieuses, à monseigneur Henri de Bourbon, reproduisant la demande d'un bénéfice de 600 livres; le prince répond en invitant les religieuses à produire cette promesse faite à elles par ses prédécesseurs, et leur rappelle qu'elles reçoivent déjà de sa maison, cent écus en argent, un millier de fagots, six charretées de gros bois, dix setiers de blé méteil, trois charretées de foin, et 100 livres tournois sur le prieuré Saint-Lambert, 1593. — Lettres patentes du Roi approuvant le décret de 1755 de l'évêque de Poitiers, portant extinction du couvent des religieuses de Champigny, et l'union de leurs biens et revenus à l'hopital et aumônerie de Saint-Agnan, 1758. — Inventaire des titres du couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, ordre de Saint-François de Champigny-sur-Veude, en 1710. — Cet inventaire, établi avec soin, remplissait quarante-quatre feuillets d'un registre in-folio dont il ne reste plus que 33, les onze feuillets manquants paraissent avoir été enlevés

intentionnellement, car tous avaient été réunis solidement au moyen d'une forte ficelle qui est coupée.— Les différents titres sont classés par fractions, désignée chacune par une lettre alphabétique. A, les titres de la fondation du couvent; B, les bulles de Rome; C, certains committimus; D, les pièces justificatives des domaines; E et F, les titres de quelques métairies; G, les baux à ferme; H, les rentes foncières; I, les titres des contrats de constitution; L, les pensions viagères.

PRIEURÉ DE L'ENCLOITRE, dépendant de Fontevrault.

H. 809. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1665-1736. — Aveu à foi et hommage simple à mouvance d'homme et de seigneur, avec 5 sous de devoir annuel, rendu à messire Louis, duc de Luynes, pair de France, etc., par madame Françoise Desprez, prieure, et les religieuses du couvent de Notre-Dame de l'Encloître en Chaufournais, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, de leur fief, terre et seigneurie des Besnardières en la paroisse de Semblançay, 1665. — Autre aveu des dits lieux rendu par les religieuses au duc Charles Philippe-d'Albert de Luynes, 1736.

PRIEURÉ D'ORIOUST, dépendant de l'abbaye de Fontevrault.

H. 810. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1565-1785. — Reconnaissance par les nommés Charles et René Dureau, Jean Leblanc, Pierre de Lacombe et autres cofrêcheurs, demeurant paroisse de Lucé, de redevances dues aux abbesse et religieuses de Fontevrault et livrables à leur seigneurie et prieuré d'Orioust au terme de Saint-Michel, 1565. — Quelques pièces d'une procédure par les dites religieuses, contre les cofrêcheurs au sujet de ces rentes, 1590. — Bail à ferme par madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, à Gervais Debroie, marchand à Fontevrault, de la maison, terre et seigneurie d'Orioust, paroisse de Luzé, pour sept années, pour la somme annuelle de 100 livres tournois, 20 setiers de blé, mesure de Chinon, et 25 chapons, 1664.

COUVENT DE LA PROVIDENCE DE SAUMUR.

H. 811. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Fondation à l'Ile-Bouchard, et par l'initiative de monseigneur Joachim-Mamert-François de Couzié, archevêque de Tours, d'une école gratuite et maison de charité, qui sera installée dans les locaux, occupés ci-devant par les religieuses Ursulines. Ces locaux seront mis à la disposition de trois sœurs de la Providence, dites de Sainte-Anne, établies à Saumur, qui seront chargées de l'enseignement et de l'administration. Cette maison pourra recevoir des pensionnaires, femmes ou filles, et aussi d'autres filles, qu'une conduite peu régulière ou un dérangement d'esprit forcerait de séquestrer, 1782.

PRIEURÉ DE RELAY, dépendant de l'abbaye de Fontevrault.

H. 812. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1513-1759. — Copie très endommagée d'une charte de Louis XII, qui confirme aux religieuses de Relay, le don, fait par ses prédécesseurs, d'une rente de cent sous, payable le jour des Brandons, 1513. — Trois reçus, délivrés par sœur Jeanne de Brisson, prieure de Relay, constatant le payement par maître Jean Charmolue, changeur du trésor du Roi, des arrérages de cette rente pour les années 1511, 1512, 1513. — Deux copies authentiques de lettres patentes du roi Louis XIII, renouvelant pour neuf ans le don d'une rente de cent livres sur les épargnes du Roi, fait par son prédécesseur Henri III, 1642. — Contestations entre les religieuses et Nicolas Texier, au sujet de certains terrains joignant le lieu de Colombrioux, appartenant auxdites religieuses; visite par Claude Petit, sergent des châtellenies de La Carte et de Ballan, et plantation de bornes, 1581. — Arpentage de plusieurs pièces de Colombrioux appartenant aux religieuses, par Évrard, notaire en la baronnie d'Artannes, 1649. — Bail fait par les religieuses à Pierre Meschin laboureur, de leur maison et métairie de Colombrioux, au prix de 56 livres, 5 sous 6 deniers, plus 1 setier 8 boisseaux de froment, 27 boisseaux d'orge, 9 setiers 3 boisseaux d'avoine, 10 boisseaux de seigle et 1 bois-

seau de vesces, 1735. — Autres baux de la même métairie de 1588 a 1739. — Baux par les religieuses de Relay, à divers particuliers, des dîmes qu'elles possèdent dans le fief de Relay, et dans la paroisse d'Azay-le-Rideau, 1633-1693. — Copie du contrat d'acquêt, fait par Étienne Salmon du sieur Charles Poitiers, de la métairie de La Quemaruèro, située dans la paroisse d'Artannes, 1651. — Sommation faite à la requête des dames de Relay, à Protais-Gallais, fermier de La Quemaruère, d'avoir à vider les lieux à cause du retrait féodal de cette métairie, poursuivi par elles, 1650. — Baux de nombreux lopins de pré, situés dans les prairies de Pont-de-Ruan, d'Artannes, de Saché et au marais de Relay, 1520-1724. — Aveu des deux tiers du fief terre et seigneurie du Puits-Gautron, *alias* La Guyonnière, situé paroisse de Saché, et dont un tiers appartient aux dames de Relay, rendu par Charles-Jean-Marie de Cheritté, chanoine honoraire de l'église d'Angers, prieur commendataire du prieuré de Mounois, demeurant au château de La Chevrière, paroisse de Saché, à messire Mathieu-Pierre-Anguille de la Mieardière, seigneur de Candé, Vaugourdon, La Mothe, Artannes et autres lieux, 1759.

H. 813. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1426-1786. — Copie de la donation faite au prieuré et couvent de Relay, par messire Gallois du Puy-du-Fou, seigneur d'Azay-le-Rideau, d'un setier de mouture assigné sur le moulin de Féré, *alias* les Rideaux; cette donation est reçue par Sœur Thonnine de Vaussienne, prieure, et Frère Jean Verday, prieur de Relay, lequel a seul signé l'acte, 1426. — Quittance donnée par Odet Troyssart, prêtre, procureur et receveur des religieuses, au fermier du moulin d'Aulnay, de 2 setiers de mouture, arrérages payés par lui au nom de messire Lancelot de la Touche, seigneur de Vilaines, des Roches-Tranchelion, 1516. — Bail à rente perpétuelle, par Sœur Antoinette de la Rune, prieure de Relay, et Frère Jean Joubert, prieur, à noble homme Collinet-le-Berruyer, dit de Vonnes, écuyer, seigneur des Brosses, d'une pièce de terre, contenant sept ou huit arpents, située en la paroisse d'Artannes, au lieu de La Camaruère, en fief d'Avallon, au prix de 12 setiers de seigle, et 12 sous de rente, 1482. — Déclaration rendue par les dames de Relay à la seigneurie de Crassé, d'une rente de sept sous tournois et d'une poule, 1664. — Don par Pierre et François Dallongny, seigneurs de La Chevrière, d'une somme de 600 livres tournois, aux charges de trois messes chantées par an, 1652. — Don par Lejean Richard, domestique du couvent, d'une somme de 1000 livres, provenant en partie des gages à lui dus par les dames de Relay, et en outre de prêts qu'il leur avait faits, 1717. — Devis des réparations à faire aux bâtiments de Relay, 1777-1786. — Énumération des héritages composant le fief et seigneurie de Sainte-Catherine-du-Pont, appartenant à madame l'abbesse de Fontevrault, copie du XVIIIe siècle. — Contestation entre Mathurin Bertholmier, prieur de Relay et noble homme Jeannet de Boisjourdain, écuyer, seigneur d'Azay, au sujet d'une rente de 2 setiers de froment, assignée sur la métairie de Sasseraye ; arrangement final qui laisse audit prieur la jouissance de cette rente, 1501. — Autre procédure au sujet de la même rente de Sasseraye et de La Goussardière, entre les religieuses et messire Balthazar Le Breton, marquis de Villandry, et sentence rendue contre ledit seigneur, 1714. — Énumération des dîmes que les dames de Relay possèdent en la paroisse d'Azay-le-Rideau, consistant en blé, pois, fèves, vin, agneaux, lin, chanvre, potages, charnages, 1708. — Autres pièces concernant lesdites dîmes, 1724-1736.

H. 814. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1305-1773. — Procès entre les dames de Relay, et René et Michel Boyer, cofrècheurs, pris sommiers dans la frèche des Bretonnières en la paroisse d'Azay, au sujet d'une rente de quatre boisseaux de froment, due auxdites religieuses, 1575. — Copie d'une déclaration, rendue par les religieuses à la seigneurie du Plessis-Gallu, paroisse d'Azay, d'une rente de 3 boisseaux de seigle, due à cette seigneurie, 1660. — Transaction entre frère Jean de Buche, prieur, et procureur de la prieure de Relay, et Perin Carrey, paroisse de Lignières, touchant une rente de 7 sous et 2 poules, due par ce dernier aux deux quartiers de pré situées à Bréhémont ; cette rente est réduite à 7 sous et une poule, 1462. — Titres nouveaux de ladite rente en 1696 et 1735. — Déclaration rendue au Roi par les dames de Relay, des domaines et biens possédés par elles, XVIIIe siècle. — Les biens de la communauté de Relay consistent en huit métairies, une closerie, des droits de

dîmes en argent, en rente et en nature, en foins, bois et vignes; cette déclaration, très développée, contient le nom, l'étendue et la situation de chaque bien ainsi que le revenu; il y est fait mention des dégâts faits aux bâtiments et aux cultures par l'ouragan de la nuit du 14 au 15 mars, évalués à 5,000 livres. 1751. — Baux à ferme et à moitié fruits de la métairie de La Quemaruère, paroisse d'Artannes, faits par les dames de Relay à différents particuliers, de 1640 à 1735. — Bail par dame Julie-Sophie-Gillette de Pardaillan d'Autin, abbesse, chef et générale de l'abbaye royale de Fontevrault, à Claude Pavy, marchand, demeurant en la terre et seigneurie de Relay, paroisse de Pont-de-Ruan, du prieuré, terre, fief et seigneurie de Relay, réuni à ladite abbaye par arrêt du 27 juin 1758, avec les métairies de Saint-Jean et Vaugarny, paroisse de Pont-de-Ruan, celles de Veaugnérin, La Quemaruère, Le Petit Avalour, Colombrioux et autres, au prix de 4,200 livres et de nombreuses charges, 1773.— Une contre-lettre, annexée audit bail, fait connaître que le prix réel de ce bail porte le principal à 5,000 livres; elle est signée de la main même de l'abbesse et du fermier Pavy, 1773.— Bail d'une maison, située dans le fief de La Tourette, paroisse de Saint-Louans, près Chinon, 1305. — Lettres de François I[er], en faveur des religieuses, où l'on voit que le pont de Chinon et autres ont été emportés par les eaux, 1530.

H. 815. (Registre.) — Grand in-folio; 486 feuillets, papier.

Vers 1780.— Extrait des titres du prieuré de Relay dépendant de l'abbaye de Fontevrault, tome I[er]. — Les titres inventoriés remontent à 1279. — La pièce portant cette date, est un don fait au couvent de Relay par Geoffroy, seigneur de Montbazon et de Collombiers, de 107 arpents, tant de bois que dégâts dans le bois de Relay, et plusieurs droits et usages sur diverses terres. — Sous le titre domaine de Relay, il est question d'un acte faisant connaître que le 14 novembre 1520, tous les biens et revenus du dit prieuré ont été pillés et ruinés. — Ce registre ne contient en outre que les sommaires des métairies et frêches appartenant au prieuré, ainsi que les aveux et déclarations reçus ou rendus par les religieuses de Relay.

H. 816. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets, papier (56 feuillets qui complétaient ce registre ont été arrachés à la fin.)

Vers 1780. — Inventaire et extrait des titres; tome II[e]. — Titre de propriété de la métairie de Vaugarny, parmi lesquels on voit un aveu rendu au seigneur d'Azay-le-Rideau, par Jean Le Berruyer, écuyer, des hôtels et hebergement de Vonnes, des Roches et de Vaugarny en la paroisse de Pont-de-Ruan, 1455. — Déclarations rendues aux dames de Relay par de nombreux particuliers, pour la plupart laboureurs, de pièces de terre, détenues par eux dans les frêches du prieuré. — Baux des mêmes frêches et parties de frêches de 1456 à 1778. — Fondation par messire Gilles Berthelot, seigneur d'Azay, moyennant la somme de 300 livres, d'une messe basse à dire à perpétuité chaque vendredi, ainsi qu'un *De profundis* pour le repos de son âme, 1545. — Arrêt du parlement de Paris qui permet aux religieuses de Relay de percevoir dans tous les lieux, selon la coutume, et en particulier sur les héritages situés dans les paroisses d'Azay-le-Rideau, Cheillé, Druye, Montbazon, et autres paroisses du bailliage de Touraine, les dîmes de toute nature qui leur sont dues, 1567. — Complainte des religieuses, abbesse et couvent de Fontevrault, à cause de leur prieuré de Relay, contre messire Jean Rangeraye, curé d'Esvres, qui apporte du trouble dans la perception de leur dîme à Esvres, 1519.

H. 817. (Registre.) — Petit in-folio; 77 feuillets.

XIV[e]-XVIII[e] siècle. — Cartulaire. — Fragments divers. — Payen de Mirebeau donne à Dieu et à la vierge Marie et aux nonnains de Fontevrault, une partie de son bois appelé *Raretum*, sa part de passage dans le même bois, l'étendue de terre pouvant suffire au labour de deux bœufs et une portion de pré, vers 1100. — Ratification par Belucie, femme de Payen de Mirebeau, de la donation ci-dessus. — Vente faite par Belucie aux religieuses de Fontevrault, d'un quartier et demi de terre, situé *in Rareto*, au prix de 30 livres de denier, XII[e] siècle. — Autre approbation des dons ou ventes faits aux religieuses par Payen de Mirebeau et sa femme Belucie, par leur fils Jean de Montbazon et sa femme Casimode, XII[e] siècle. — Gaultier de Druye fait connaître qu'il a vendu aux dites religieuses, avec le consentement de Benedicte, sa femme, et de Geoffroy, son fils, seize arpents de terre labourable, pour 8 livres de deniers. — Copie d'une charte d'Étienne Forestier, qui contient la vente aux religieuses de 13 arpents de pré, pour deux chevaux donnés à lui, une vache à sa femme, et un poulain à

son fils, XIIe siècle. — Charte de Hugues de Sainte-Maure qui donne à l'église de Fontevrault et aux religieuses, son fief de Relay, et confirme le don fait par Belucie et Jean de Montbazon, de ce qu'ils pouvaient y posséder, XIIe siècle. — Don par Hubert Perrexil et Aveline, sa femme, aux religieuses de Fontevrault, de la terre de l'Avalour, de deux arpents de pré, le pasnage pour leurs porcs, et du bois selon leurs besoins, XIIe siècle. — Don par Benedict *de Varena* aux religieuses de Fontevrault, ès mains de Robert d'Arbrissel, de trois arpents de pré, dont le cens appartenait jadis à Peloquin, qui l'avait également donné aux dites religieuses, XIIe siècle. — Don fait par Peloquin de l'Ile-Bouchard aux religieuses, de la troisième partie du moulin de Saché, la moitié de l'eau, deux arpents de pré, etc., XIIe siècle. — Don par Renault *de Anea* de la quatrième partie du moulin de Saché. — Renonciation par Racher, à toutes ses prétentions sur le moulin de Saché que Peloquin avait donné aux religieuses, XIIe siècle. — En tête du Cartulaire, traductions françaises de plusieurs des chartes ci-dessus mentionnées. — Bail à trois vies par les prieure et prieur de Relay, à Jean Bernard et Jeanne, sa femme, paroissiens d'Artannes, de la métairie de l'Avalour, dite paroisse, contenant 70 arpents, 1482. — Contrat d'une rente de 4 boisseaux de froment, consentie par Jean Bodin au profit de Gilles Berthelot qui l'a depuis cédée à Relay, 1499.

H. 818. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — Chronologie de Fontevrault faite par le père Jean Lardin, religieux dudit ordre, le 17 août, 1648. — Cette pièce d'une écriture superbe, est écrite en belles capitales, en gothique, en ronde, etc.; un tableau, divisé en six colonnes, contient, par ordre chronologique, les noms des abbesses, des prieures, de tous les visiteurs, etc.

PETIT COUVENT DE LA RICHE. (Dames du Refuge.)

H. 819. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 191 pièces, papier; 1 cahier.

1703-1790. — État des revenus et des fonds des religieuses de Notre-Dame de La Riche, ordre de Saint-Augustin de Tours. Ces fonds consistent en: 24,000 livres versées par des personnes pieuses, pour la fondation de la maison, plus 7,000 livres pour l'acquisition de la maison avec l'enclos où les religieuses ont été installées par monseigneur l'archevêque de Tours, 1714; plus 300 livres de rente constituées par MM. du clergé de Tours; plus 100 livres par dame veuve Delisle, et plusieurs autres rentes. — Il y a encore à mentionner l'évaluation des fonds de la maison, des pensions des novices, des postulantes et des pénitentes, qui s'élèvent ensemble à la somme de 1880 livres, 1716. — Constatation des pertes éprouvées par les religieuses par suite du remboursement forcé en billets de banque, de certains fonds déposés au trésor royal, comme aussi par la réduction au denier 50 de toutes leurs rentes constituées, qui d'abord l'avaient été au denier 20; il en résulte que la maison n'a plus qu'un revenu de 1422 livres, 1723. — Copie du testament de messire Jean-Baptiste Jussay, curé de Saint-Symphorien, qui lègue aux dites religieuses une maison rue de la Scellerie, pour fonder deux messes basses par semaine, et pour contribuer à la subsistance d'une des filles pénitentes qui sont, ou seront enfermées à la maison, 1724. — Lettres patentes du Roi ordonnant l'exécution d'un arrêt du Conseil d'État, prescrivant la suppression de la congrégation des religieuses de l'Annonciade céleste, et l'union de leurs revenus aux religieuses du Sacré-Cœur de Notre-Dame de la Charité (Petit Couvent de La Riche). 1774. — Décret prononçant l'extinction de la communauté des religieuses de l'Annonciade et son union à la communauté des religieuses de La Riche, par Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, 1774. — Fondation dans le dit couvent, dit maison de refuge, par trois personnes qui veulent rester inconnues, de dix places et demie, pour recevoir et secourir des filles pénitentes, au moyen d'un versement immédiat à titre de donation entre vifs, de la somme de 20,000 livres, 1776. — Baux par les religieuses à divers habitants des paroisses de Joué et de Chambray, au prix de 100 livres de ferme, de la métairie de La Toiserie, 1754-1790. — Déclarations rendues par les religieuses aux seigneurs de Thorigny, de plusieurs pièces de pré, situées également dans les paroisses de Chambray et de Joué, 1703 à 1733. — Baux des dits prés de 1755 à 1791. — Testament de Louis Besnault, ancien échevin de la ville de Tours, qui lègue aux dites religieuses une somme de 4,000 livres, une maison située rue des Cerisiers, paroisse Saint-Pierre-

le-Puellier, et sept arpents et demi de prés, situés paroisse de Chambray, 1744. — Déclarations et baux faits par les religieuses de différents locaux, situés dans les rues ou les faubourgs de la ville, 1663-1783. Baux par les religieuses de La Riche à divers particuliers, de la métairie de La Jacqueterie située aux Varennes, paroisse de La Riche, pour la somme annuelle de 360 livres, 1750-1781. — Un cahier intitulé « Journal 1790 ». — Un autre compte rendu par les religieuses aux directeurs du district depuis la Saint-Martin 1789, jusqu'au 1er janvier 1791, fait ressortir une recette de . . 18,482, 6 sous, 8 deniers.
Une dépense de . . 17 888, 3 » 4 »
D'où résulte un excédant de recettes de. . . 594, 3 sous 4 deniers.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE RICHELIEU.

H. 820. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1660-1785. — Don fait au couvent des dites religieuses par monseigneur le duc de Richelieu, d'une somme de 2,500 livres, à titre de supplément à la dot de sœur Marie Delabarre qui avait déjà apporté 400 livres, 1660. — Délivrance aux dites religieuses des dites 2,500 livres, par l'exécuteur testamentaire de Michelle Le Boulauger, fille majeure décédée, et à laquelle madame la duchesse de Richelieu devait cette somme, 1673. — Cahier intitulé : Registre destiné à inscrire les actes de noviciat et profession des religieuses filles de Notre-Dame de Richelieu, contenant quatre feuillets paraphés par Jahan, avocat en parlement, juge ordinaire et criminel de Richelieu, 1773 ; à ce cahier est annexé une correspondance entre la supérieure et MM. Jahan et Ducluzel, au sujet de la tenue et de l'ordre intérieur de la maison. — On y voit qu'en 1736, cette maison contenait 21 religieuses de chœur, 2 novices et une sœur converse ; que l'ordre avait en France 48 maisons, en Espagne 9, à Saint-Domingue une ; la première de toutes a été établie à Bordeaux en 1608, celle de Richelieu en 1647.

PRIEURÉ DE RIVES, DÉPENDANT DE FONTEVRAULT.

H. 821. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier; 1 plan, 28 plans partiels.

1664-1782. — Procès-verbal de Jean Bataille, sergent royal à La Haye, constatant que les habitants du village de La Fresnaye ont abandonné leurs maisons en ruines, ne pouvant payer aux religieuses les arrérages qu'ils leur doivent sur la frêche du même nom, 1664. — Demande faite par les religieuses du prieuré de Rives au bailli de la baronnie de La Haye, en autorisation de saisir la dite frêche comme vacante et abandonnée, et ce fait, la réunir à leur domaine. — Sentence portant réunion de cette frêche à leur prieuré, 1665. — Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie où était anciennement le prieuré de Notre-Dame de Rives, lequel dit prieuré est membre dépendant de l'abbaye royale de Fontevrault, et situé dans la paroisse de Saint-Remy-sur-Creuse, rendus par madame de Pardaillan d'Antin, abbesse, chef et générale de l'abbaye de Fontevrault, à monseigneur Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guéménée, pair de France, duc de Montbazon, etc., 1782. — Plan du prieuré de Rives et de ses environs, composant l'ensemble de la dîme du prieuré. — Plan des dépendances du prieuré de Rives relevant de la baronnie de La Haye, appartenant aux dames de l'abbaye royale de Fontevrault ; ce dernier, d'une exécution très soignée, consiste en 28 cartes, représentant chacune une ou plusieurs pièces de terre, XVIIIe siècle.

SÉPULCRINES, DITES CHANOINESSES DE LUYNES.

H. 822. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1638-1788. — Baux à ferme, principalement par les religieuses du couvent de Saint-Sépulcre de Notre-Dame de Luynes, à divers particuliers, du lieu et métairie du Pont, situé dans la paroisse de Cléré, 1638-1760. — Baux à ferme par maître Louis Marquet, avocat en parlement, à Louis Richer, demeurant paroisse de Cléré, de la métairie de Brossay, située dans la dite paroisse, 1672 à 1681. — Autres baux par les dames chanoinesses, à plusieurs habitants de Cléré, de la même métairie, dont elles se sont rendues acquéreurs en 1688. — Nouveaux baux à ferme par les dites religieuses au sieur Joseph Toisnier, maître de la poste aux chevaux, et à d'autres particuliers, de quatorze arpents de pré, situés dans la grande prairie de Pocé, 1736-1773. — Baux par les dites chanoinesses à divers particuliers : 1° du quart des fruits poussant dans le clos de vigne de Laleu, paroisse de Rochecorbon ;

2° des fruits poussant dans la dîmerie de Clouzeaux, paroisse de Vouvray ; 3° de quatre arpents de pré, situés au bas des Bidaudières, même paroisse, le tout au prix de 135 livres de ferme et quelques autres charges, 1746-1788. — Papier déclaratif des Domaines, rentes et charges de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée et desservie dans la chapelle de la baronnie de Rochecorbon, mais dont le temporel est uni au couvent des chanoinesses de Luynes, 1614. — Déclaration rendue par les dames chanoinesses à très haut et puissant seigneur Louis-Joseph-Charles, Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, de ce qu'elles possèdent dans la censive dudit duché, 1782-1787.

H. 823. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 71 pièces, papier.

1474-1788. — Déclaration rendue par Jean-Pierre Leduc, prêtre, aumônier et administrateur de l'hôtel et maison Dieu de Fondettes, à monsieur le maire de Martigny, à cause de la dite aumône, des choses qu'il y détient, consistant en parcelles de pré, terres, bois et vignes, 1474. — Déclarations censives rendues par les dames chanoinesses de Luynes, des biens dépendant de l'aumône de Fondettes et relevant des fiefs dont les noms suivent : de Taillé, de Lessay, du Maître d'école de l'église Saint-Martin, de Vallières, de la seigneurie de Martigny, de la seigneurie de Beauvais, de la Viandière, de Fouynais, du duché-pairie de Luynes, de La Grange-de-Bréhémont, de Chartigny, de La Chauvellière, 1513-1788. — Vente par Françoise Moreau, à François Sillière et à sa femme, demeurant paroisse Saint-Venant de Luynes, d'une cave en roc à cheminée, située dans la dite paroisse, au-dessous de la butte du Chastel ; plus une deuxième cave avec cheminée, cour et deux chaînées de terre, moyennant la somme de 60 livres et cent sous de rente annuelle, aux chanoines de Luynes, 1658. — Baux à ferme de l'aumônerie de Fondettes par les chanoines et chanoinesses de Luynes à divers particuliers, 1639 à 1763. — Mémoire présenté au duc de Luynes par les religieuses, menacées d'être dépossédées des aumôneries de Luynes et de Fondettes, vers 1700.

H. 824. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1584-1775. — Arpentage des dépendances de la terre de Milly, fait à la requête des héritiers des défunts Macé Proust et Jeanne Donet son épouse, seigneurs de Milly, 1584. — Adjudication des biens saisis de défunts Jean et Louis Maboudeau, parmi lesquels le port de Piballeau, avec la charge de passer et de repasser le seigneur de Milly et son fermier, sans rétribution, 1609. — Vente par Louis Proust, sieur de Milly, à honorable homme Jacques Senelle, apothicaire à Tours, de la seigneurie de Milly et fief y annexé, pour 700 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle ; le dit bien situé paroisse de la Madeleine-de-Bréhémont, 1644. — Aveu du fief de la chapelle de Sainte-Catherine d'Avoines, rendu à messire Louis d'Albert, duc de Luynes, à cause de sa terre et seigneurie de Saint-Michel, à foi et hommage simple, 1649. — Différend entre les dames chanoinesses de Luynes, dames de la chapelle de Sainte-Catherine en l'église d'Avoines, et Mathurin Mauberger, au sujet d'une rente de trois boisseaux de froment et 6 deniers de cens, dus par ce dernier aux dites religieuses sur la frèche de Lièvres, dépendant de la dite chapelle, 1678. — Procès entre les chanoinesses de Luynes, demanderesses, et Antoine Maurin, maître boulanger à Chinon, au sujet de certaines rentes dues par ce dernier aux dites religieuses sur la frèche de Lièvres, dépendant de la dite chapelle, 1678. — Autres procès entre les mêmes parties, au sujet de certaines rentes dues par Antoine Maurin sur la frèche du Haut-Villiers, et sur celle des Caus, dépendant de la dite chapelle, 1694-1695. — Aveu rendu par les dames chanoinesses à haut et puissant seigneur, Louis Bernin, chevalier, seigneur marquis d'Ussé, Rivarennes, Bréhémont, à cause de son château et châtellenie de Rivarennes, et du fief et seigneurie de Milly, 1722-1754. — Déclaration rendue aux dames chanoinesses, par Jacques Collineau, commissaire de police de la ville de Tours, des héritages qu'il tient au fief et seigneurie de Milly, 1750. — Autres déclarations rendues par divers particuliers aux mêmes dames, d'héritages situés dans la même seigneurie, 1655-1775. — Bail à ferme par les dites dames chanoinesses à Martin Carré, marchand, demeurant à Bréhémont, de la maison, terre et seigneurie de Milly, avec toutes ses dépendances, pour 600 livres et beaucoup d'autres charges, 1739. — Transaction entre Catherine Coudreau, veuve de messire Louis de Valentinai, marquis d'Ussé, seigneur de Rivarennes, Bréhémont, etc., et les dames chanoinesses, par laquelle la petite île de Milly est restituée au domaine de Milly, et une autre île, appelée la Tête de l'île Goullier, *alias* Les Buteaux, reste en commun et indivis entre les deux parties, 1712.

H. 825. (Liasse.) — 51 papier; 2 cahiers, papier.

1668-1790. Contrat d'acquêt fait par les prieure et religieuses du couvent de Saint-Sulpice du Boulay, sur messire Jean Le Clerc de Boisrideau, conseiller en la cour de parlement de Metz, chanoine prébendé, etc., du lieu et métairie de La Roullière paroisse de Fondettes, contenant, outre les bâtiments, environ 80 arpents de terre, bois, prés, vignes, etc., pour la somme de 3,000 livres à lui payées immédiatement, et à la condition par ledit vendeur, de continuer pendant cinq ans de jouir de la dite propriété, et de la reprendre en remboursant aux religieuses les 3,000 livres, plus les frais, si durant ce temps de cinq ans il le juge convenable ; il doit en outre payer aux dames du Boulay, la rente à 5 0/0 des 3,000 livres reçues, 1668. — Procédures entre les religieuses de Saint-Sulpice du Boulay et les chanoinesses de Luynes au sujet de la possession de La Roullière ; ces dernières avaient en effet acheté cette métairie en 1677 au même seigneur de Boisrideau ; intervention de nombreux créanciers, éventillement de la métairie et saisie finale ; l'issue du procès reste inconnue, parce que les pièces manquent, mais d'autres pièces, telles que déclarations, baux et quittances de 1677 à 1785 indiquent que la propriété est restée aux chanoinesses de Luynes. — Cahier, paraissant un brouillon d'inscription journalière des farines reçues et consommées par la communauté de 1752 à 1789. — Autre cahier contenant l'inscription des quantités de bois à brûler reçues et consommées, 1787-1790. — Pièces diverses contenant la situation financière de la congrégation et l'état nominatif des religieuses au moment de la suppression.

H. 826. (Registre.) — Grand in-folio ; 195 feuillets, papier.

1782. — PRÉVÔTÉ DE MILLY. — Terrier avec plans et inventaire des titres, fait dans le cours de l'année 1782 par Jacques Périer, notaire, commissaire en droits seigneuriaux, géomètre, arpenteur royal de la maitrise particulière des Eaux et Forêts de Tours. — Le fief de Milly appartient aux chanoinesses depuis 1699 ; il relève de la seigneurerie de Rivarennes à foi et hommage lige, quarante jours de garde, et un collier de levrier, garni de sa laisse de soies de cheval. Ce registre, tenu avec beaucoup de soin, énumère dans les premiers feuillets tous les droits seigneuriaux attachés à cette seigneurie. — La page 29, qui traite du droit de Veilloche, contient le plan des terres sur lequel il est perçu. — Plan géométrique de la petite île de Milly. — Plan de l'île d'Écu (en Loire), dont le propriétaire doit à la dite seigneurie une rente de quinze livres. — Description du domaine utile de cette seigneurie avec plans ; les frêches, au nombre de trente, sont représentées chacune sur un plan suivi de l'énumération des titres qui s'y rapportent. — Les objets composant la mouvance censive de la dite seigneurie, sont également figurés par des plans ou croquis partiels.

SŒURS GRISES DITES DE LA CHARITÉ DE TOURS.

H. 827. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1725-1787. — Copie du contrat d'établissement de deux filles de La Charité, servantes des pauvres malades, dans la paroisse de Saint-Clément de la ville de Tours, par les héritiers de la veuve de messire Claude Ledoulx, chevalier, baron de Melleville, au moyen d'une rente de 600 livres sur les aides et gabelles, 1725. — Copie des lettres de ratification accordées par le Roi, 1728. — Bail pour sept ans, par Martin Thomas, marchand, fabricant de soie, paroisse Saint-Clément à Tours, et messire René Thomas, curé de la paroisse de Notre-Dame d'Oé, à Sœurs Marie-Françoise de Sartre et Michelle Vincent, filles de La Charité, servantes des pauvres malades, de deux corps de logis communiquant entre eux, situés rue des Récollets, paroisse Saint-Clément, pour la somme de 120 livres par an, 1730. — Contrat de vente par Claude Besnard, marchand à Tours, à La Charité des pauvres malades de cette ville, stipulant par l'illustrissime et révérendissime monseigneur Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, d'une maison consistant en 2 corps de logis, située rue des Récollets, pour la somme de 6,500 livres, 1735. — Déclaration de ce que Justine David, supérieure des filles de La Charité de Tours, avoue tenir au fief et seigneurie de la baronnie de Châteauneuf, dépendant de la trésorerie de Saint-Martin, savoir : une maison, jardins et dépendances, située rue des Récollets, et appartenant au service de La Charité des pauvres malades de Tours, 1717. — Diverses pièces, telles que déclarations, procédures, etc., concernant cette maison mais antérieures à l'époque de son acquisition par La Charité, 1612-1730.

Soeurs de l'Union chrétienne de Chinon.

H. 828. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1681-1789. — Bail à rente par César Monmarché, sieur de Lamarche, maître de danse, et ses cohéritiers, à Charles Guimard, serger, habitant Richelieu, d'une petite maison située au village de Champvent, paroisse du Sablon, au prix de 8 livres, 1681. — Autres baux de la dite maison et acquit final de la rente de 8 livres par les sœurs de l'Union chrétienne de Chinon, 1692-1784. — Titres divers, constatant que des rentes en argent, montant l'une à 4 livres 16 sous, une deuxième à 6 livres, une troisième à 3 livres, sont dues aux dites religieuses, sur des parcelles de terre et vignes, situées dans la paroisse de La Roche-Clermault, 1699-1789. — Différends entre les dames de l'Union chrétienne de Chinon, monseigneur le Duc de Richelieu et monseigneur le marquis d'Ussé; ces deux derniers revendiquant la féodalité de trois maisons acquises par ces dames et situées dans la ville de Richelieu, et l'acquittement des lods et ventes dus par ces religieuses; ces dernières répondent qu'elles ont payé sur deux de ces maisons les lods et ventes au marquis d'Ussé et qu'elles sont prêtes à les payer sur la troisième, à celui des deux seigneurs qui y aura droit, 1749. — Requête adressée à monseigneur de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, par les filles de l'Union chrétienne de Chinon, demandant de pouvoir s'unir à l'ordre des religieuses de Saint-Chaumont à Paris, dont elles acceptent la règle et la direction, tout en restant indépendantes quand au temporel; consentement du dit prélat et acte capitulaire qui consomme l'union désirée, 1733. — Extrait du contrat passé entre le Roi et le clergé de France le 17 mai 1742, pour le payement de la somme de douze millions de livres de don gratuit, accordé au Roi par le clergé de France; Sa Majesté ayant promis et accordé que tous les biens ecclésiastiques, séculiers comme réguliers, rentes, terres et autres, de n'importe quelle nature, soient exemptés de toute charge, soit impôt, taille, retenues, èt tous autres droits, et cela à perpétuité (copie).

Dames de l'Union chrétienne de Tours.

H. 829 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1664-1790. — Vente à monseigneur Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, par Pierre River, maréchal-forgeron à Vernou, d'une petite maison et dépendances, située paroisse de Vernou, près du château du dit archevêque, afin d'agrandir le parc de monseigneur, 1664. — Vente par Pierre Ranquais, demeurant à Châteaurenault, aux religieuses du Calvaire de Tours, d'une rente de 17 livres 10 sous, due à lui par Pierre Ruer sur l'immeuble vendu à monseigneur, 1670. — Demoiselle Marie Marchand de La Mulinière a obtenu du Roi des lettres patentes, l'autorisant à établir à Tours une maison en communauté de veuves, filles ou femmes, pour y recevoir celles de la religion prétendue reformée, revenues à la religion catholique, afin d'y faire leur demeure, 1677. — Acte d'acquisition fait par Anselme Domilliers, bourgeois de Tours, paroisse Saint-Saturnin, sur les héritiers Barró, de la closerie et métairie ci-devant appelée Les Landes, aujourd'hui Les Ormeaux, paroisse de Ballan, consistant en bâtiments, terres, prés, bois, etc., au prix de 2,000 livres et d'autres charges, 1711. — Déclaration faite à la maîtrise des Eaux et Forêts de Tours, par les dames de l'Union chrétienne en 1724, des bois taillis qu'elles possèdent en la paroisse de Ballan; il ressort de cette déclaration qu'elles ont fait en 1720 l'acquisition de la dite métairie des Ormeaux. — Bail à ferme par les dites religieuses à Gilles Quentereau, laboureur, du lieu et métairie de La Petite-Boire, paroisse Saint-Pierre-des-Corps, au prix de 500 livres et d'autres charges, 1787. — État des domaines et dépendances que les Sœurs de l'Union chrétienne possèdent en la paroisse de Ballan; (signé) Poupeau, 1790. — Comptes de cette communauté au moment de sa suppression (1791-1792).

H. 830. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1780-1791. — Livre de recette de la communauté de l'Union chrétienne de Tours. — Ce registre est divisé en quatre chapitres, dont le premier ne contient que le restant en caisse au 1er juillet de chaque année de 1780 à 1784; le deuxième contient les fermages et les loyers; le troisième les rentes dues à la communauté; le quatrième les ventes de bestiaux, bois et recoupes. — Les inscriptions, faites au jour le jour, ne présentent aucun intérêt et on n'y voit aucun nom remarquable.

Couvent des Ursulines d'Amboise.

H. 831. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1618-1756. — État des terres des dames religieuses Ursulines d'Amboise. — Ces biens consistent en petites parcelles de terres et vignes, situées dans les paroisses de Saint-Denis-d'Amboise, de Chaumont, de Pouillé, de la Croix-de-Bléré (XVIIIe siècle). — Bail à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle, par Louis Desgouttières et sa femme, aux religieuses de Sainte-Ursule d'Amboise, d'une maison située dans l'enclos du dit couvent, pour la somme de 21 livres, 2 sous, 6 deniers, 1634. — Bornage des prés appartenant aux Ursulines, situés à la Croix-de-Bléré, 1618. — Baux à rente de maisons ou terres, faits aux Ursulines par divers particuliers, 1636 à 1698. — Contrat de vente de la métairie de La Mulottière, située paroisse d'Épeigné, consistant en maison, granges, étables, cours, jardins, ouche, terres, prés, etc., contenant 75 arpents, par le sieur Michel Gaultier Lejeune, et sa femme Anne Suppligeon, à M. René Augustin, sieur de Bourguisson, capitaine de dragons, pour 1,800 livres, 1706. — Procès-verbal de prise de possession par les Ursulines d'Amboise, de la métairie de La Mulotière, acquise par elles de dame Marie Chabert, veuve de René-Augustin de Bourguisson, 1739. — Procédure entre les religieuses et demoiselle Marie de Bourguisson, cette dernière ne payant plus depuis le décès de sa mère, les rentes d'un capital de 823 livres, que les religieuses leur avaient consenti, contre une rente garantie par hypothèque sur la métairie de Toucheneau, 1746. — Baux à ferme de la métairie de La Mulottière, 1741-1756.

H. 832. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan géométral de la maison, terres, prés et vignes de La Bonnetrie, située près Montrichard, appartenant aux Ursulines d'Amboise, fait par Jean-Baptiste Alexandre de Chapuiset, géomètre.

H. 833. (Registre.) — In-folio; 181 feuillets, papier.

1768-1791. — Sommier des rentes actives et passives avec la recette et la dépense. — Les inscriptions de ce registre sont fort vagues; du premier feuillet jusqu'au dernier les recettes, ainsi que les dépenses, sont inscrites sans indication d'origine, sans arrêté, et même sans une seule addition; on ne peut donc se rendre compte de la situation financière de cette congrégation.

H. 834. (Registre.) — In-folio; 187 feuillets, papier.

1767-1792. — Livre de recette des Ursulines d'Amboise. — Comme au registre précédent, les recettes de toute nature se trouvent confondues; elles consistent en rentes foncières, produits de baux et fermes, pensions payées au nom des religieuses par leurs parents, rentes constituées, produits de ventes de récoltes, payements faits par des pensionnaires civiles. — Il y a des additions faites à la fin des mois, mais sans arrêté de fin d'année; on ne rencontre aucun nom remarquable ni détails intéressants.

Couvent des Ursulines de Chatillon.

H. 835. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1630-1653. — Obligation consentie par Michel Byais, marchand à Saint-Flovier, de payer à Noël prochain, à Jacques Bellault, présent et acceptant, la somme de 7 livres 15 sous en retour de l'échange fait entre eux d'une jument et d'un âne, 1630. — Trois autres obligations de sommes très minimes, déposées par maître Pierre Robin pour en avoir hypothèque, 1630-1631. — Lettre ni signée ni datée, adressée au dit Pierre Robin, pour l'informer que les terres du dit Byais ont été arpentées. — Arrêt fait entre les mains de maître Pierre Robin des deniers qu'il devait ou pouvait devoir à Michel Byais, 1635. — Vente par René Mahuteau, laboureur, demeurant au village de Carlouet, paroisse Saint-Flovier, de 33 chainées de bois taillis, situées aux deux endroits du Comte et du Grand-champ dans la paroisse de Saint-Flovier, pour la somme de 33 livres 6 sous, et les devoirs à compter du jour de l'acquêt, 1653.

Couvent des Ursulines de Chinon.

H. 836. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1633-1788. — Vente par Pierre Lambert, archer de la maréchaussée de Chinon, et curateur des enfants mineurs de François Néron, à Jérome Perthuis, boulanger, demeurant à Chinon, paroisse Saint-Mexme,

d'une maison située au carroi Saint-Étienne, appartenant aux dits mineurs, où pend pour enseigne le Vert-Galand, pour la somme de 1,205 livres ; les dames Ursulines possèdent sur cette maison une rente de 44 livres 10 sous, 1668. — Différend entre les religieuses et Marie Poulain, veuve de Jacques Néron, au sujet des arrérages de la rente de 44 livres 10 sous, non payés aux dites religieuses, 1680. — Obligation acceptée par Jean Denis Courtillier, cordonnier, paroisse Saint-Étienne à Chinon, de payer aux Ursulines une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 3 sous, 1785. — Reconnaissance par Maurice Vaugouin, demeurant au canton des Roches-Saint-Paul, paroisse de Ligré, d'une rente de 6 livres due par lui aux dites religieuses, sur une petite maison et ses dépendances, située audit canton des Roches-Saint-Paul, 1789. — Reconnaissance par les nommés Louis Bertrand et Pierre Devigne, laboureurs, Vincent Chevalier et sa femme, demeurant paroisse de Marçay, Pierre Blandin, René Raimbault, et Jean Desme, journaliers, paroisse de La Roche-Clermault, de leur quote part dans une rente de 12 boisseaux de froment, due sur une pièce de terre de 2 arpents, située au lieu dit des Jalippes, de la dite paroisse de La Roche, 1762. — Autres reconnaissances par divers particuliers, d'une rente de 10 livres sur une maison située devant l'église des Augustins de Chinon de 1642 à 1760.

H. 837. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1627-1789. — Réunion devant messire Philippe Dreux, lieutenant-général civil et ordinaire au siège royal de Chinon, maître Jean Bourges, chantre et chanoine en l'église Saint-Mexme, maître Charles de La Barre, écuyer, lieutenant général criminel, maître Jacques de La Barre, écuyer, lieutenant particulier, maître Paul Bonneau, conseiller, maître Jean de La Barre et autres, afin de désigner personne de mérite pour voir monseigneur l'archevêque, au sujet du vœu exprimé par les habitants de la ville de Chinon pour l'établissement des Ursulines à Chinon; le dit sieur lieutenant criminel, et le sieur Boynard sont désignés, 1627. — La présente liasse est composée exclusivement des professions de foi et des vœux de religion prononcés par les aspirantes religieuses le jour de leur prise de voile. — On remarque parmi elles mademoiselle Jeanne Demuts, fille de maître Louis Demuts, conseiller du roi, lieutenant des Eaux et Forêts de Chinon ; demoiselle Marie Renard, fille de Paul-Louis Renard, marchand, et de Marie Sanzié sa femme, et autres, 1627-1789. — Inventaire de tout ce qui se trouve dans les bâtiments des religieuses de Sainte-Ursule, fait par Louis Bonneau, président du district de Chinon, et Louis Charles Gilloire, son secrétaire.

H. 838. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1632-1785. — Extraits des contrats, titres et affaires du monastère de Sainte-Ursule à Chinon, depuis son établissement le 25 avril 1632. — Prise à rente pour les religieuses, par maître Charles de La Barre, lieutenant criminel, du logis du Petit-Rilly, afin d'y établir leur chapelle et premier logement, moyennant une rente annuelle de 42 livres 10 sous, payable par les dites religieuses à monsieur de Rilly, 1632. — Divers acquêts faits pendant cette même année, de terrains et immeubles, pour l'établissement du dit couvent. — Contrats de constitution de rentes consentis par les parents des novices, futures religieuses, de 1632 à 1668. — Fin du procès pendant entre les religieuses et monsieur de Moussy, par lequel les héritiers de ce dernier sont condamnés à payer aux dites religieuses 2,110 livres pour la pension des demoiselles de La Noue, ses petites filles, qui ont été pendant sept ans dans le couvent, 1677.

H. 839. (Registre.) — In-folio; 139 feuillets, papier.

1754-1790. — Livre de rentes avec les acquits, commencé en 1754 par la Mère de Marmande, dépositaire. — Le premier feuillet porte le texte suivant, extrait du psaume 136 de David, *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* — Chaque rente inscrite en tête d'une page contient le montant du principal en argent et le nom du débiteur, les différents acquits des termes échus occupent un certain nombre de feuillets à la suite de la première rente. — Monsieur le marquis de Valory doit une rente de 100 livres pour un principal de 2,000 livres. — Monsieur et madame Picherault doivent 200 livres, etc.

Couvent des Ursulines de l'Ile-Bouchard.

H. 840. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1779-1781. — Inventaire des effets, meubles,

argenterie, vases sacrés, ornements d'église, etc., contenus dans le couvent des Ursulines de la ville de L'Ile-Bouchard, fait par Jacques Dufrementel, chanoine de l'église de Saint-Martin de Tours, en vertu de la commission de monseigneur l'archevêque de Tours, 1779. — Requête du promoteur général Jacques Dufrementel, à monseigneur l'archevêque de Tours, tendant à la supression de la maison des Ursulines de l'Ile-Bouchard, et à leur union au couvent des Ursulines de Loches ; consentement de l'archevêque, 1780. — Information pour la dite suppression et procès-verbal a ce sujet, signé par la supérieure et 8 sœurs qui composent le couvent, 1780. — Ordonnance de monseigneur Joachim-Mamert-François de Conzié, archevêque de Tours, portant suppression du couvent des Ursulines de L'Ile-Bouchard, établi en 1644, et son union à celui de Loches, 2 mai 1781. — Les considérants qui motivent cette suppression, sont fondés sur l'extrême pauvreté de cette communauté, qui jouissait à son origine de 4,957 livres de rentes constituées, et n'en avait plus en 1780 que 500 livres, principalement par suite des pertes causées en 1720 par les remboursements en billets de banque. — Acceptation par les Ursulines de Loches, de l'union à leur communauté des Ursulines de l'Ile-Bouchard, 1781.

Couvent des Ursulines de Loches.

H. 841. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1575-1788. — Acquêt par messire Antoine Dalonneau, lieutenant particulier de M. le bailli de Touraine au siège royal de Loches, sur honorable homme, Michel Mathé, marchand à Loches, de la métairie de La Merlatlière avec ses appartenances et dépendances, située en la paroisse de Betz, pour la somme de 600 livres, 1575. — Procès entre les dits vendeur et acheteur à cause du refus du vendeur de délaisser à Antoine d'Allonneau la métairie, tout en ayant touché la somme convenue, 1588. — Vente faite par Gervais Angevin, demeurant en la ville de Bléré, à Jacques de Quinemont, sieur des Cantelleries, demeurant au lieu de La Houssière, paroisse de Varennes, de tous les prés et pacages appartenant au dit Angevin et situés au lieu appelé les Planches-Saint-Senoch, 1672. — Bail à moitié fruits par les religieuses à Gatien Aviron, laboureur, de la borderie du Laitier, située paroisse Saint-Senoch, consistant en maison, grange, écurie, terres labourables, etc., 1693. — Extrait du papier terrier de la baronnie de Ligueil, énumérant les frèches dans lesquelles les religieuses doivent contribuer au payement des droits à cause des métairies qu'elles y possèdent, 1583. — Bail à moitié fruits fait par les religieuses à Louis Grollier, laboureur, pour le temps de 9 ans, de la métairie de La Merlattière, 1692. — Autre bail de la dite métairie en 1723. — Acquêt par les dames Ursulines sur dame Claude Maréchal, veuve de maître Ovide de Tripsé, sieur de Minicoir, docteur en médecine, du fief du Petit-Mareuil, paroisse de Ligueil, pour la somme de 8,300 livres, 1733. — Ventes par les religieuses à divers marchands de bois, des coupes de trois cantons de bois futaie, appelés La Bourdairie, La Merlattière, La Paizerie, au prix de 7,500 livres, 1771. — Titre nouveau d'une rente de 20 livres, assignée sur deux borderies situées à Launay-Bidault, paroisse de Ciran, 1788.

H. 842. (Liasse.) — 6 pièces parchemin ; 200 pièces, papier.

1588-1767. — Extrait du testament de Guillemine, veuve de Pasquier Biberon, par lequel elle lègue aux religieuses et couvent des Ursulines, une rente perpétuelle de trois livres, pour faire célébrer chaque année une messe dans leur église, 1588. — Acquêt par les dames Ursulines des héritiers de François Delanche et de Marie Groleau, son épouse, de la métairie de La Paizerie, située en la paroisse de Betz, chargée pour tout devoir de 18 à 20 boisseaux de seigle, pour la somme de 2,000 livres tournois, 1680. — Convention entre les dames religieuses représentées par Sœur Louise de Commacre, prieure, d'une part, et Etienne Berthet, laboureur, métayer de La Paizerie, d'après laquelle ce dernier se reconnait détenteur de semences et de bestiaux pour une somme de 500 livres, 1689. — Bail fait par Sœur Charlotte de Goulure, prieure, à Jean Pécullier, marchand corroyeur, d'une maison et dépendances située au faubourg de la Voie-Neuve, pour 50 livres de rente foncière et annuelle, 1653. — Acquêt par les religieuses de Simon, sieur de La Mesnardière et de Burlande, écuyer, demeurant au lieu de La Burlande, paroisse de Villiers, tant pour lui que comme père et tuteur des enfants de lui et de feue demoiselle Marie d'Anglereau, d'une portion de cour, jardin, grange et dépendances, appelée vulgairement Le Vivier, au prix de 1,000 livres tournois, 1630. — Autre acquêt par les

mêmes, sur François et Étienne Fournier, marchands à Loches, d'un grand corps de logis appelé Le Dauphin, avec jardin, cour et autres dépendances, situé au faubourg de la Voie-Neuve, pour 1,660 livres, 1638. — Procès entre monsieur François Luthier, écuyer, sieur de Saint-Genoulph, et les dames Ursulines, au sujet d'une maison située au carrefour des Pors, à Loches, 1713 à 1716. — Procès entre les religieuses et dame Marie Gaultier, veuve de Victor Leroy, avocat au siège royal de Loches, laquelle veuve refuse de payer les arrérages d'une rente de 60 livres, créée par les parents de la dame de Marsay, aujourd'hui religieuse aux Ursulines de Loches, en déposant un fonds de 800 livres entre les mains de feu Leroy au moment de la prise de voile de leur fille, 1763-1767. — Un très grand nombre de quittances de rentes, payées par les religieuses.

H. 843. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

1617-1763. —Arpentage et conférence de la frèche des Maugis, paroisse de Chambourg, faits par Paul Lefevre, notaire arpenteur de la châtellenie de Chambourg; cette frèche contient 5 arpents 75 chaînées, et doit chaque année à la seigneurie de Saint-Michel, 5 boisseaux de seigle, 9 sous et un chapon, 1617. — Vente par noble homme Jean-Jacques de Vaucellier, commis à la recette des aides de Loches, et Marie Lefort sa femme, aux Ursulines de Loches, d'une maison située au lieu appelé la Voie-Neuve, autrement le Grand-Carrefour, pour 1,200 livres, 1636. — Pièces de procédure entre les Ursulines et les héritiers de messire Bernard de Gratteloup, chevalier, seigneur de Mantelan, au sujet des arrérages non payés d'une rente due aux religieuses, 1654 à 1683. — Remise aux dites religieuses, par monseigneur Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, pair de France, etc., des lods et ventes qui lui sont dus sur l'acquisition faite par elles, d'une maison située à Loches, à la condition qu'elles nommeront et établiront une personne vivante et mourante; pièce signée du duc d'Épernon, 1629. — Donation faite par vénérable personne, messire François Grognet, doyen-curé de Linières, aux religieuses de Sainte-Ursule en 1664, de tout ce qu'il possède, en leur imposant quelques messes et services à célébrer après son décès, et se réservant toutefois l'usage, jusqu'à sa mort, d'une partie de ces biens, qui n'a été indiquée que verbalement; cette condition verbale ayant fait naître des malentendus, un nouveau contrat est devenu nécessaire pour spécifier les biens dont les religieuses prendront possession immédiatement et ceux dont elles ne disposeront qu'à la mort du donateur, 1666. — Constitution par les Ursulines de Loches en faveur de Claude Drouet, ancien échevin de la ville de Beaulieu, d'une rente annuelle de 150 livres, contre une somme de 3,000 livres, versée par Claude Drouet, 1775. — Reconnaissance faite par René Berthet, métayer de La Paizerie, paroisse de Betz, d'avoir reçu de Marie Grolleau, métayère sortante, 4 bœufs estimés ensemble 150 livres, 2 taureaux, ensemble 50 livres, 1 chèvre, 30 sous, 9 cochons, ensemble 35 livres, une vache avec sa suite et un petit taureau ensemble 25 livres 10 sous, 1672. — Vente par Louise Davinier aux Ursulines de 49 chaînées de bois, situées près la métairie de La Paizerie, pour 66 livres, 3 sous, 1680. — Baux à rente de la métairie de La Paizerie à divers particuliers, 1714-1733. — Constitution par les dites Ursulines, en faveur du sieur Garnier, prêtre, curé d'Azay, d'une rente annuelle de 50 livres, remboursable aux convenances des dames religieuses, 1760. — Quittance délivrée aux dites religieuses par le sieur Ledet, notaire à Loches, du remboursement de la dite rente, 1762. — Copie authentique du testament de Laurent Darcy, écuyer, président honoraire du bureau des finances d'Orléans, par lequel il lègue à sa sœur, Marie-Thérèse Darcy, religieuse Ursuline, la somme de 50 livres de rente, 1763.

H. 844. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1583-1789. — Procès entre les dames Ursulines et monsieur de Parigny, qui avait acheté en 1739, de maître Charles Desgault, avocat au bailliage de Loches, pour la somme de 1,000 livres, une maison située à Loches au faubourg de la Voie-Neuve; cette maison, appartenant jadis aux Ursulines, avait été vendue en 1647 par Sœur Françoise Debriant et quatre religieuses, sans avoir consulté la communauté, à Étienne Delage, docteur en médecine, pour la somme de 2,200 livres; en 1740 les Ursulines font au baillage de Loches la demande de rentrer en la possession de la maison, qui s'appelait jadis la maison du Dauphin. — Jugement qui confirme les droits des religieuses et transaction finale entre les parties, 1740. — Pièces d'un procès entre les chanoines de l'église de Notre-Dame de Loches, d'une part, et les Ursulines,

que les premiers accusent d'avoir usurpé la possession de 26 chaînées de pré dans la prairie du Roi, qui appartient en majeure partie aux dits chanoines ; mise en cause d'autres détenteurs et production des pièces qui remontent à 1583 ; la fin du procès est inconnue, 1752-1753. — Bail à rente foncière perpétuelle, par Jacques Gaultier, sieur de La Raimbaudière, aux Ursulines, de 3 arpents de vigne, situés en la paroisse de Saint-Ours, avec une maison, pour la somme annuelle de huit vingt-quinze livres, 1639. — Décret de suppression de la maison conventuelle des dames Ursulines de l'Ile-Bouchard et réunion des biens en dépendant à la maison des Ursulines de Loches, à l'exception d'une partie des dits biens, qui servira de dotation à un établissement de charité et d'instruction créé par le même décret, et installé dans la même maison, 1781. — Compte des recettes et dépenses de la maison des Ursulines de Loches pendant les années 1785, 1786, 1787. — La recette totale pendant ces trois années, certifiée par le vicaire général de Tours, monsieur de Barraudin, supérieur spirituel et temporel de la communauté des Ursulines, s'élève à la somme de. . . . . 16,853 livres 13 sous

La dépense est de . . . . 16,554 — 15 —

Ce qui donne un excédant de recette . . . . 298 — 18 —

Autre compte des recettes et dépenses pour les années 1788, 1789, 1790.

L'arrêté constate en recette un total général de . . . . 15,877 — 6 sous

En dépense, un total général de. . . . . 15,078 — 1 —

D'où résulte un excédant de recette de . . . . 799 — 5 —

H. 845. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1590-1702. — Vente par Jean Benoit, journalier, paroisse de Varennes, à Olivier Fournier, marchand, même paroisse, de cinq chaînées de vignes, situées au fief et seigneurie de Fretay, chargées envers la dite seigneurie de Fretay, de 2 boisseaux de froment, 8 boisseaux d'avoine, une poule, trois chapons, et quatre sous, trois journées, tant cens que rentes, 1590. — Vente par François Fournier, marchand à Loches, aux religieuses de Sainte-Ursule à Loches, de la métairie de La Ballonnière, située en la paroisse de Varennes et dans le fief de la commenderie de Fretay, à laquelle sont dus divers droits seigneuriaux et féodaux ; le prix convenu est de 4,000 livres tournois, 1645. — Échanges entre les Ursulines et divers particuliers de pièces de terre et de pré, situées autour et proche de la dite métairie, 1650 à 1659. — Baux à moitié de la dite métairie par les dames Ursulines de 1645 à 1698. — Acquêt par les dites religieuses de diverses personnes, de lopins de pré et de terre, dans la paroisse de Varennes, de 1659 à 1690. — Échange entre les Ursulines et monsieur de La Ferrière jeune, de 26 chaînées de terre et 9 chaînées de pré, situées près La Saulnerie, que le dit de La Ferrière cède aux dites religieuses, contre 26 chaînées de terre, situées en la frêche du Fouinier et dépendant de la métairie de La Ballonnière, 1702.

H. 846. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1663-1707. — Partage entre Pierre Martin, laboureur, et Claude Joulin, sergetier, héritiers de feu Pierre Assailly, leur oncle, de la succession de ce dernier, qui comprend entre autres héritages, le lieu et métairie de La Girardière, situé au village de Betz 1663. — Acquêt par les Ursulines de Loches, sur la veuve de Georges Delanche, demeurant en la ville de Loches, de la métairie de La Girardière avec toutes ses dépendances, pour la somme de de 4,450 livres et certaines autres charges, 1668. — Les dames de Sainte-Ursule ont payé comptant la somme de 1,149 livres 6 sous 8 deniers, en décharge de la veuve Delanche, à Claude Joullin, curateur de la fille de défunt Laurent Martin, à qui elle est due pour reste de vente ; le surplus sera payé en neuf années à la dite veuve Delanche, 1668. — Pièces d'un procès entre les religieuses d'une part, la veuve et les héritiers de George Delanche, et MM. du chapitre de Notre-Dame de Loches, d'autre part, au sujet d'une rente dont La Girardière était chargée envers le chapitre, 1686 à 1707. — Deux baux à moitié fruits, de La Girardière, par les religieuses à Jacques Manseau, laboureur, demeurant paroisse de Betz, 1692 et 1698.

H. 847. (Liasse.) — 145 pièces ; papier.

1609-1762. — Transaction entre les religieuses du couvent de Sainte-Ursule de Loches, et noble

Pierre Pinard, sieur de La Barte, conseiller et grainetier au dit Loches, au sujet de la dot de sa fille, Claude Pinard, novice au dit couvent, au moyen de laquelle il est tenu quitte de diverses promesses faites par lui, en payant au dit couvent la somme de 2,000 livres dont 200 comptant, et les 1,800 livres restantes, en titres de rente, 1646-1656. — Bail à rente foncière et perpétuelle, par maître Jacques Ours Gaigneron, procureur au siège royal de Loches, à Martial Besnard, marchand, paroisse de Mouzay, de 30 chainées de terre, situées dans la dite paroisse, pour une rente annuelle de 50 sous, plus 6 chapons une fois donnés, 1678.— Visite de la métairie du Chêne, paroisse de Mouzay, faite par les notaires royaux de Loches, Jacques Luaux et François Robin, à la demande de Jean Gousset, qui vient de s'en rendre fermier judiciaire, 1696. — Bail par messire Jean Barbottin, sieur de La Varanne, conseiller du Roi, lieutenant particulier à Loches, à Laurain Ledoux, tessier en toile au bourg de Mouzay, d'une maison et dépendances située au village du Chesne, paroisse de Mouzay, pour cent quinze sous et 2 poules de rente annuelle, 1627. — Autres baux des mêmes lieux de 1609 à 1677. — Publication de la vente après saisie, sur les héritiers de défunt maître Jacques Ours Gaigneron, procureur au siège royal de Loches, à la requête des dames Ursulines de Loches et d'autres créanciers, de la métairie du Chêne avec toutes ses dépendances. — Déclaration devant Maurice, notaire royal à Loches, par François Maultrot, marchand, paroisse de Saint-Senoch, propriétaire par adjudication de la métairie du Chêne, qu'il tient au fief et seigneurie de la vicomté de Mouzay, 1701. — Quittance donnée par messire René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, aux Ursulines de Loches, des droits d'indemnité qu'elles devaient à cause de la métairie du Chêne, à elles adjugée le 14 juin 1698, sous le nom de François Maultrot, 1734. — Mercuriale du blé vendu au marché de Loches pendant les années de 1727 à 1736 inclus; le prix du boisseau a oscillé entre une livre 12 sous (année 1731) et 16 sous (année 1734).

H. 818. (Liasse.) — 53 pièces; papier.

1655-1777. — Baux à moitié fruits, par Georges Delanche, marchand, demeurant au bourg d'Esves, à Marie Barbereau, laboureur, de la paroisse de Betz, 1655 et 1668. — Vente par messire Eustache de Greslet, chevalier, seigneur de La Rochebertheault, maître Gatien Bouet, curé de la paroisse de Ciran-la-Latte, Georges et Henri Delanche, marchands, demeurant paroisse d'Esves-le-Moutier, et autres, aux prieur, chantres, chanoines et chapitre de l'église de Notre-Dame de Loches, d'une rente de 27 livres 15 sous, 6 deniers, assignée et hypothéquée sur la terre et seigneurie de La Rochebertheau; la vente est faite au prix de 500 livres, 1659. — Vente par Anne Delanche, fille majeure, demeurant à Loches, à sœur Lucie de Commacre, prieure, et aux religieuses du couvent des Ursulines de Loches, de la métairie de La Bourdaisie appartenances et dépendances; pour 2,500 livres, dont 1,900 pour la métairie proprement dite, et 600 livres pour les bestiaux et semences, 1685. — Éventillement de la métairie de La Bourdaisie; la partie située en fief de Ligueil est évaluée à 1,700 livres, celle située en fief de Chanteloup à 100 livres, celle située en fief de Barbenouve à 20 livres, celle située en fief du Plessier-Savary à 80 livres, 1687. — Baux par les religieuses, de la dite métairie à moitié de fruits, en 1704 et 1726. — Un grand état, établi sur une formule imprimée, pour l'année 1726, indique les matières des recettes et dépenses.

Le total général des recettes s'élève à .	5,705 livres 18 sous 4 deniers
Le total général des dépenses s'élève à .	9,295 — — —
Excédant de dépenses.	3,589 livres 1 sous 8 deniers

La communauté, d'après le même état, était composée :

De religieuses professes, au nombre de	41	47
novices,	1	
postulantes,	5	

Un autre état de l'année 1749 porte les recettes à 1,870 livres 14 sous, et les dépenses à 5,538 livres 15 sous, le déficit étant de 3,668 livres 1 sou. — Extrait des registres du conseil d'État, contenant l'arrêt de suppression de la dite communauté, motivée par la modicité de ses revenus qui ne lui permet plus de subsister, 1777.

H. 819. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1777-1791. — Sommier des biens et rente, suivi d'un fragment de journal de recette et dépense. — Ce registre, paraphé par l'abbé de Baraudin, supérieur spirituel et temporel de la communauté des Ursulines

de Loches, contient les noms des différents domaines du dit couvent, avec les revenus et charges afférents à chacun, qui sont les métairies : du Petit-Mareuil, paroisse de Ligueil, de Bossé, paroisse de Saint-Senoch, de La Ballonnière, paroisse de Mouzay, de Moran, même paroisse, de La Paizerie, paroisse de Betz, de La Merlattière, même paroisse, de La Bourdaisie, et de La Girardière, même paroisse, de Lisle, paroisse de Chambourg ; un taillis de douze arpents, situé paroisse de Verneuil, et enfin plusieurs pièces de terres labourables et prés. — Un fragment d'un journal de recette et dépense, qui consiste en un cahier de quinze feuillets, arrachés à un registre, in-folio.

Couvent des Ursulines de Montrichard.

H. 850. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1656-1727. — Bail à ferme par les religieuses du couvent de Sainte-Ursule de Montrichard, sous la présidence de Mère Charlotte Julienne, prieure, à Denis Legrand, laboureur, pour neuf années, du lieu et métairie de La Clémencière, paroisse d'Orbigny, au prix de 100 livres par an, et à condition de payer en l'acquit des religieuses, les cens, rentes et devoirs féodaux, et de plus, aux religieuses mêmes, plusieurs rentes en nature, 1656. — Baux, par les mêmes, des métairies suivantes : La Rattière, même paroisse, à Claude Gaultier, marchand boucher à Montrichard, 1668 ; — La Barbottière en la paroisse de Saint-Christophe de Bléré, à Michel Moreau, laboureur, en 1682. — Vente par les dames Ursulines de Montrichard, à demoiselle Jeanne-Madeleine Garanger, fille majeure, d'une masure qui était jadis une grange, située à l'entrée du faubourg Sainte-Catherine de la ville de Bléré, pour la somme de 30 livres, 1691. — Reconnaissance par messire Georges de Chapdelaine, écuyer, commissaire de la marine au port de Brest, exécuteur testamentaire de défunt messire Alexandre-Augustin de Bourguisson, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui a gratifié dame Louise-Augustine de Bourguisson, religieuse professe au dit couvent, d'une pension viagère de 150 livres, 1707. — Titre nouveau de la même rente de 1729.

Couvent des Ursulines de Tours.

H. 851. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 160 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1607-1790. — Arpentage des héritages appartenant aux Ursulines dans la prairie de l'Aubraye, 1607. — Éventillement des choses acquises par la communauté des dames Ursulines de Tours, de messire Laurent de La Baume Le Blanc, chevalier, seigneur de La Vallière : du lieu, closerie et appartenances de Pont-Cher, pour 4,284 livres ; des prés de l'Aubraye pour 5,412 livres ; des prés des Montils pour 903 livres, 1649. — Déclaration à la châtellenie de Larçay, dépendant de l'archevêché de Tours, de onze arpents de pré en la prairie de l'Aubraye, faite par les Ursulines le 11 février, 1675. — Quittances délivrées par l'archevêché de Tours, des droits de fief, cens et rentes que les religieuses ont payés à cause des onze arpents de pré dans la prairie de l'Aubraye, 1652-1758. — Baux à ferme des dits onze arpents de pré à divers particuliers, 1763-1784. — Acquêt par les dames Ursulines, sur messire Martin Leblond, écuyer, sieur de La Martinière et de La Davière, un des gens d'armes de la Reine, demeurant paroisse de Mettray, d'une rente de 30 livres, assignée sur la terre et seigneurie de La Davière, au prix de 600 livres, 1679. — Baux à rente par les religieuses, à Claude Gaudin, laboureur, paroisse de Mettray, d'une pièce de pré contenant un arpent, situé près l'écluse de Milly, paroisse de Mettray, pour la somme annuelle de 20 livres, 1740 ; — autres baux du même pré de 1749 à 1773. — Procès entre les religieuses et Étienne Moquet, fermier de MM. les administrateurs des Aumônes de Tours, au sujet de l'usurpation faite par ce dernier, sur une pièce de pré leur appartenant, contenant deux arpents, et situé en la prairie de Gloriette, à côté du pré des dits sieurs administrateurs ; arpentage des dits prés, dépositions des témoins, mais sans conclusion ; il paraît cependant résulter des pièces, que les administrateurs avaient loué à leur fermier, comme contenant trois arpents, une pièce de pré ne contenant qu'un arpent 38 chainées, et que ce dernier, pour se dédommager, fauchait sur les prés des voisins, 1684-1692. — Bail à loyer consenti par les dames Ursulines, à demoiselle Gitton, paroisse Saint-Saturnin à Tours, d'une maison située rue de la Galère à Tours, pour 170 livres, 1782.

— Bail à ferme pour les religieuses, à Louis Dubain, voiturier par eau, de la métairie de La Moutonnerie, située sur le port d'Azay-sur-Cher, au prix de 130 livres de ferme annuelle et du payement de tous droits, cens et rentes incombant à la dite métairie, 1786. — Procès-verbal de l'expertise faite à la requête des religieuses, afin de constater les dégats faits par quelques particuliers dans une pièce de bois de 4 arpents, située dans la paroisse de Chambray, 1789. — Actes de profession des religieuses Ursulines de Tours, au nombre de vingt-six religieuses de chœur, et dix sœurs converses. — Requête des religieuses à MM. du Directoire du département d'Indre-et-Loire, pour voir enfin fixer le montant de leur pension. — Reponse du directoire qui fixe la pension de chaque religieuse de chœur à 435 livres 17 sous, et celle de chaque sœur converse à 217 livres 18 sous, 1790-1791. — Plan de Montaigu, consistant en sept tableaux; travail du XVIII[e] siècle, très bien fait, qui cependant ne représente pas le fief et seigneurie de Montaigu, mais certaines frèches et parcelles situées près de Genillé, et qui doivent cens et rentes au fief de Montaigu.

H. 852. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1612-1790.— Copies authentiques faites en 1785, des lettres patentes, données par le roi Louis XIII, autorisant l'établissement à Bordeaux, des religieuses de Sainte-Ursule, 1612. — Autres copies authentiques de lettres patentes du même roi, autorisant des établissements pareils dans les villes de Poitiers, Amiens, Dijon, Périgueux, Laval, la Flèche, 1615. — Six copies d'une lettre patente du même roi, portant permission aux monastères de Tours et de Saumur de posséder des biens en main morte, 1620. — Avis des docteurs de Sorbonne de Paris, prononçant la validité des établissements des Ursulines en France, 1637 et 1648. — Procès-verbal fait par Abel Ladore, archidiacre d'outre-Vienne, chanoine prébendé de l'église de Tours, grand vicaire de monseigneur Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, de l'établissement en la dite ville, de la congrégation de Sainte-Ursule, et de la première messe dite par le dit Abel Ladore, dans leur chapelle provisoire, installée dans la maison de messire Amauion Lehoux, chanoine prébendé en l'église de Tours, le 12 août 1622. — Acte d'entrée en religion de la Mère Claire de Grammon, à la suite duquel est le contrat de sa dot, fait par César de Grammon, sieur de La Boyardière et son épouse, ses père et mère ; cette dot consiste en une rente de 135 livres et un étal dans la grande boucherie de Châteauneuf de la ville de Tours, 1637-1639. — Délibération par les religieuses qui conclut à l'acceptation d'une somme de 3,000 livres une fois payée, offerte par monsieur de Frischetière, pour une fondation à perpétuité de trente-six messes à dire annuellement dans l'église des dites religieuses, 1729. — Autres fondations de peu d'importance, faites par divers particuliers, 1661-1744. — Accord entre monseigneur Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, et les dames Ursulines, par lequel ces dernières s'obligent à payer à Sa Grandeur 12 deniers de cens et 8 livres de rente pour l'indemnité de l'acquisition faite par elles, d'un jardin et bâtiment situés au fief de la baronnie du palais archiépiscopal, 1638. — Procès-verbal des réparations et augmentations faites au palais épiscopal pour la somme de 8,000 livres, sur laquelle les Ursulines ont payé 3,000 livres pour l'indemnité de l'acquisition faite par elle, de la petite Bourdaisière et dépendances où elles ont bâti leur monastère, 1626. — Baux d'un étal, situé dans la grande boucherie de Châteauneuf à Tours, et appartenant aux dames Ursulines, 1641-1771 ; cet étal qui se louait en 1641 25 livres, se louait en 1771 60 livres. — Requête des Ursulines à MM. les administrateurs du district de Tours, afin d'être comprises au nombre des créanciers de la communauté pour une somme de 5,755 livres, n'appartenant point à la communauté, mais à certaines d'entre elles, 1790. — Un plan fait à la plume, et intitulé : Plan des terrains joignant notre clôture.

H. 853. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1648-1788. — Acquêt par les dames religieuses Ursulines de Tours, en la personne de Sœur Marie Belluche, prieure, et autres, de messire Laurent de La Baume Le Blanc, chevalier, seigneur de La Vallière, Reugny, Boissay, de présent en son hôtel, paroisse de Saint-Saturnin à Tours, du lieu et closerie de Poucher avec toutes ses dépendances et appartenances, situé en la paroisse de Chisseau, plus 11 arpents de pré en 5 pièces, situés en la prairie de l'Aubraye, plus un arpent trois quartiers, situés en la prairie des Montils près Le Plessis-Lez-Tours pour la somme de 10,600 livres, 1648. — Bail par les religieuses à titre de rente

foncière annuelle et perpétuelle à Charles Boilleau, conseiller du Roi, etc. et dame Claude Lelarge, sa femme, d'une maison et dépendances appelés Poncher, paroisse de Chisseau, au prix de 120 livres de rente annuelle, foncière, perpétuelle et autres charges, 1702. — Procès entre les descendants dudit Charles Boilleau qui veulent procéder au partage de sa succesion, et les religieuses, intervenant afin de sauvegarder leur créance de 120 livres de rente foncière, hypothéquée sur leur maison de Poncher, 1768. — Correspondance entre M. Bonnard, lieutenant de la grande Louveterie de France, propriétaire actuel de la closerie de Poncher, et les religieuses, au sujet du retrait lignager qu'elles entendent faire de la dite closerie, et consultations de jurisconsultes constatant la nullité de l'aliénation faite par les religieuses en 1702, viciée par défaut absolu des formalités requises, 1787-1788. — Procès-verbal d'éventillement du lieu des Belles-Caves, situé paroisse de La-Croix-de-Bléré, appartenant aux dames Ursulines, et provenant des biens de la succession de dame Nicolle Baudry et de messire Robert de Balzac, seigneur de Saint-Pau et Nazelles, saisis à la requète de Pierre Libourg, 1700. — Déclaration des héritages, consistant en caves, logis, prés et vignes, que les religieuses possèdent au lieu des Belles-Caves, rendue au fief, seigneurie et châtellenie de La Croix par les dites dames Ursulines, de 1705 à 1777.

H. 854. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1586-1786. — Partage entre Michel Dupuy, notaire royal d'une part, et Jacques Chotard et Nicolas Dupuy, ses cohéritiers, des biens de la succession de défunts Pierre Dupuy et Perrine Orgeron, fait par Antoine Bouteaux et Berteraud Chauveau, procureurs au siège présidial de Tours; ces biens consistent en une maison située à Tours, en la tierce partie du lieu de Vauchardeau, paroisse de Saint-Cyr, et en la moitié par indivis du lieu et closerie de Vernou appelé l'Aistre des Dupuy, 1586. — Vente par maître Dupuis, notaire royal à Tours, et Perrine Roy, sa femme, demeurant paroisse Notre-Dame de l'Escrignol, à Florentin Macé, marchand à Tours, de la moitié du lieu appelé l'Aistre Dupuy (closerie de Vernou) au prix de 25 écus sol et de nombreuses charges, 1586. — Déclarations de la closerie de Vernou, rendues par les dames Ursulines, à la baronnie de Vernou, 1656 à 1726. — Bail à rente de la dite closerie par les Ursulines à Claude Fouassier, marchand huilier à Vernou, pour 85 livres et d'autres charges, 1758 et 1786. — Baux à rente par les dites religieuses, à divers particuliers, de 3 parcelles de pré et de quelques petits lopins de terre situés dans la paroisse de Vernou, 1719-1775.

H. 855. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1442-1786. — Copie d'un bail, consenti par haut et puissant seigneur, Eymar de La Rochefoucault, chevalier, seigneur de Montbazon, à Gilles Barbier demeurant à Montbazon, du lieu appelé Champ-Ferrand, contenant 8 arpents de prés et terres, avec faculté de faire bâtir des moulins sur l'Indre, à la charge de payer au dit seigneur 2 sous 6 deniers de cens, et 27 sous, 6 deniers et 6 chapons de rente, 1442. — Copie d'un autre bail du dit lieu de Champ-Ferrand par Jean Gaudet, marchand à Tours, à Jean Salvère, licencié ès lois, avocat à Tours, 1538. — Autres baux du même lieu par les religieuses Ursulines à divers particuliers de 1689 à 1774, le dernier bail fait au prix de 450 livres. — Déclaration des terres de La Galanderie, dans la frèche des Landes, faite par la veuve Étienne Galand, à haut et puissant seigneur, messire Loys de Rohan, chevalier, sire de Guémené, de Montauban et d'Arles, baron de Montbazon, Sainte-Maure et Nouastre, vers 1554. — Ordonnance de Charles Cubœuf, chevalier, conseiller du Roi et son commissaire, qui décharge le sieur Brédif, procureur au présidial, de la taxe de 650 livres imposées sur la Galanderie, alias les Landes, paroisse de Veigné, parce que ce lieu est tenu en roture du duché de Montbazon, 1676. — Quittance du censif payé au dit duché, par les Ursulines, pour leur terre de La Galanderie, 1613 à 1693. — Baux par les dites religieuses à divers particuliers, des terres de La Grande et de La Petite-Rigoulière, situées en la paroisse de Druye, 1686-1786. — Extrait d'un procès-verbal fait par messire Gilles Aubin, conseiller du Roi, juge magistrat en Touraine, qui reconnait aux dames Ursulines, la propriété de la moitié par indivis du lieu et métairie du Bois-de-Meigné, ses appartenances et dépendances, ressortissant à la succession vacante, mise sous saisie, de défunt Gilles de Valence, 1640. — Autorisation accordée aux dites religieuses de faire la coupe de quatre arpents de bois de futaie, dépendant de leur métairie du Bois-de-Meigné en la paroisse de Druye, pour le produit être employé

aux réparations urgentes des bâtiments claustraux et des métairies des dites religieuses.

H. 856. (Registre.) — In-folio ; 250 feuillets, papier.

1649-1618. — Livre de la recette de la communauté des religieuses de Sainte-Ursule de Tours. — Ce registre, qui originairement contenait 330 feuillets, n'en contient plus que 250 ; les feuillets manquants ont été coupés à différents endroits. Tout en présentant à la fin de chaque mois l'arrêté des recettes et des dépenses, il ne contient que l'inscription seule des recettes, lesquelles sont afférentes à quatre chapitres : 1° Recettes du fonds de la communauté, telles que des sommes reçues à titre de dot pour des religieuses faisant leur profession ; on y trouve le versement d'une somme de 500 livres, fait par madame de Château-Landon, pour sa fille, mademoiselle Catherine de Preuilly, entrée en noviciat depuis deux jours, avec la condition de remboursement si la demoiselle ne fait pas sa profession, mai 1655. — Le chapitre 2 contient le revenu des héritages de la communauté, tels que baux et fermes ; on y voit un versement de 75 livres, fait par le sieur Liger, hôte de la Fleur de Lis, pour une année de ferme du pré Girard, 1658. — Le chapitre 3 contient les rentes acquises à la communauté. — Le chapitre 4, les sommes perçues à titre de pension, soit pour des religieuses, soit pour des pensionnaires demeurant dans le couvent.

H. 857. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1782-1791. — Livre de recette. — Les recettes provenant de baux et fermes, de la vente de récoltes et d'autres produits des terres, prés et closeries, sont inscrites indistinctement et au jour le jour. — On remarque une inscription de 350 livres, reçues de mesdames les religieuses de Loches, pour le rachat d'un homme vivant et mourant, 1782. — Autre recette de 36 livres, pour vente de feuilles de mûrier (sans date). — Vente de trois poinçons de vin à 47 livres, 1788. — Madame la comtesse de Rochemore a payé 225 livres pour trois mois de sa pension, 1784. — Il y avait de nombreuses pensionnaires et les recettes de cet article étaient considérables.

VIANTAISES DE BEAULIEU.

H. 858. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1641-1728. — Constitution au siège et juridiction du Bridoré par messire Charles de Boursault, chevalier, seigneur de Viantais, du dit Bridoré et d'autres lieux, et dame Catherine-Renée de Boursault, chanoinesse régulière de l'ordre de Saint-Augustin, étant à présent au château du Bridoré, de maître Jean de Loineau pour leur procureur spirituel et temporel, au pouvoir de disposer au nom des deux constituants, par contrats de vente, d'arrentement ou autrement, des logis appartenant aux héritiers de feu sieur de Montplaisir de Brethonneau, situés à Beaulieu-les-Loches, en vue des acquisitions à faire par les religieuses Viantaises, qui, conformément aux autorisations de monseigneur l'archevêque de Tours, vont établir leur couvent à Beaulieu, 1641. — Procès-verbal de l'installation solennelle et bénédiction du prieuré des religieuses chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, dans une maison de Beaulieu, mise à leur disposition, et située paroisse de Saint-Laurent ; l'installation et le procès-verbal sont faits par messire Bertrand Chassepoux, prêtre, chanoine prébendé de l'église de Loches, par délégation de Simon Houdry, proto-notaire, etc., etc., vicaire général de monseigneur Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, 1643. — Copie de l'acte d'acquisition que font les religieuses sur messire Louis de Voyer d'Argenson, abbé commendataire, et les religieux de l'abbaye de Beaulieu, d'une pièce de 4 arpents de pré, situés dans la prairie du Roi, afin d'y construire leur couvent ; acquisition faite au prix de 320 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle, 1659. — Bail par les échevins de la ville de Beaulieu, après entente avec les habitants et notables de la dite ville, aux religieuses Viantaises d'une partie des fossés de la ville, moyennant une rente de 20 livres et quelques autres charges, 1659. — Copie de lettres royaux de Louis XIV, qui agréent, ratifient et confirment les acquisitions ci-dessus faites par les dites religieuses, 1662. — Autre bail par messire Charles de Crestien, chevalier, seigneur de Colosy et son épouse, aux dites religieuses, représentées par Sœur Angélique de Boursault, prieure, d'un corps de logis et dépendances, situé en la ville de Beaulieu, rue Brûlée, chargé du devoir censuel et de 7 sous 6 deniers de dons et legs envers la cure de Saint-Laurent-de-Beaulieu,

moyennant une rente annuelle de 50 livres, 1653. — Baux par les dites religieuses à divers particuliers, du lieu et métairie du Petit-Crosay, paroisse de Vou, 1616-1721. — Certificat par messire de Thais, conseiller du Roi, receveur des consignations à Loches, du paiement fait par les dames Viantaises, de la somme de 8,725 livres, pour l'adjudication à elles faite par décret, des lieux et métairies de Crossay et de La Tuffelière, paroisse de Vou et de La Chapelle-Blanche, et de certaines parties de prés, appelées Les Bouaires, le tout vendu après saisie, 1666. — Bail par Marie Franquelin, veuve de René Vallée, et Françoise Vallée, toutes deux demeurant à Beaulieu, paroisse Saint-Laurent, aux religieuses filles de la Mère Dieu, chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin de la ville de Beaulieu (Viantaises) d'une maison avec cour et jardin, située rue Brûlée à Beaulieu, pour une rente de 30 livres, 1671. — Remboursement et extinction par les religieuses de la dite rente de 30 livres, 1693. — Éventillement de la terre et seigneurie du Bridoré fait à la requête de demoiselle Anne-Louise de Boursault de Viantais, dame du Bridoré, fille d'honneur de Madame la princesse de Conti; cette terre du Bridoré avec tous ses droits féodaux et seigneuriaux, ses fiefs et autres dépendances, a été adjugée à la dite demoiselle de Viantais, pour la somme de 60,150 livres, le 21 juin 1690. — Acquêt par les dites religieuses sur René Marteau, chapelier, paroisse Saint-Laurent, d'une maison et dépendances située rue Brûlée, moyennant une rente annuelle de 6 livres 5 sous à la dite paroisse, et une autre rente de 10 sous à la seigneurie de Bagneux, 1719. — Acquêt par les religieuses sur demoiselle Anne Bastignon, fille majeure, demeurant à Loches, paroisse Saint-Ours, de deux arpents de terre situés au lieu appelé Marandais, paroisse Saint-Pierre de Beaulieu, pour la somme de 80 livres, 1700. — Requête des religieuses à l'intendant de la généralité de Tours pour être autorisées à mettre en vignes les dits 2 arpents de terre qui ne comportent pas d'autre culture, et autorisation donnée par l'intendant, 1728.

H. 859. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1600-1766. — Procès contre messire Nicolas Le Roy, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu, au sujet des droits d'indemnité que le dit abbé exigeait des religieuses à cause de l'acquisition de quatre arpents de pré, faite par elles sur l'abbé son prédécesseur, afin d'y édifier leur couvent, 1678. La conclusion de ce procès manque, mais les consultations des légistes sont toutes en faveur des dames Viantaises, 1687. — Contrat de vente aux religieuses Viantaises, par demoiselle Anne-Louise de Boursault de Viantais, fille majeure, première fille d'honneur de madame la princesse de Conti, et propriétaire des terres et seigneuries du Bridoré, Villecuit et La Roche, des dites seigneuries pour la somme de 114,200 livres, 1717. — Éventillement des terres et seigneuries du Bridoré, La Roche, Villecuit, Rangé, fait à la requête des dites religieuses par Julien Aubry, greffier en chef du grenier à sel de Loches, et Jean Gallicher, notaire royal au bourg de Verneuil, 1717. — Transaction entre les dames Viantaises, représentées par Sœur Marie-Louise de Menou de Charnizay, prieure perpétuelle, et les religieuses de l'abbaye royale de Beaulieu, qui menacent d'exercer leur droit de retrait féodal, à l'égard du moulin des Bordes, dépendant de la seigneurie du Bridoré; les religieuses y renoncent moyennant une somme de 200 livres une fois payée, et une rente annuelle de 24 livres à titre d'indemnité, 1718. — Nombreuses pièces concernant les contestations, transactions et revendications entre héritiers collatéraux de la demoiselle Anne-Louise de Boursault de Viantais, 1727-1767. — Le détail du domaine et de tous les droits seigneuriaux et féodaux, appartenant à la terre du Bridoré, remplit un cahier in-folio, vers 1600.

H. 860. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1749-1786. — Copies de deux jugements rendus, le premier en la Cour du Roi à Loches, et le deuxième en la maîtrise des Eaux et Forêts de Loches en 1479 et 1677, contre les manants et habitants de la Chapelle-Saint-Hippolyte, qui prétendaient avoir droit de pacage et d'usage dans les bois appartenant à l'abbaye de Beaulieu.— Sentence rendue en la justice de la baronnie de Beaulieu, contre quelques habitants de la dite ville, qui avaient étruissé et coupé des saules appartenant aux religieuses, filles de la Mère de Dieu de Beaulieu, autrement dites Viantaises, 1691. — Requête des religieuses à monseigneur Eynard de Ravannes, grand maître des Eaux et Forêts de France, pour obtenir l'autorisation de faire la coupe d'un taillis de 4 arpents, 1740. — Procès-verbal et ordonnances du grand maître des Eaux et Forêts, concernant l'adjudication des coupes dans les bois des religieuses, 1726-

1744. — Autres procès-verbaux et ordonnances relatifs à l'aménagement des dits bois, dont toutes les pièces forment une superficie de 393 arpents, 1736-1741. — Procès-verbal, signé Joseph Harane de l'Étang, maître particulier des Eaux et Forêts de Loches, de la visite de la partie des dits bois, incendiée les 16 et 20 avril 1742. — Règlement de messire Benoît Aynard de Ravannes pour les coupes des dits bois et apposition du quart de réserve, 1743. — Pétition adressée au Roi par les religieuses, pour être autorisées à abattre deux cantons de bois de futaie, et à employer l'argent à reconstruire un corps de bâtiment, faisant partie de leur couvent, qui a été renversé par la tempête du mois d'avril 1758 ; autorisation accordée par le roi et ordonnance du grand maître des Eaux et Forêts à ce sujet, 1759. — Autres requêtes visant le même but, adressées au Roi par les dites religieuses, suivies des autorisations demandées 1777-1781. — Procès-verbal de visite et martelage fait par le garde-marteau, par ordre de messire Paul Rodier, chevalier etc., grand maître des Eaux et Forêts, dans les bois des dames Viantaises, appartenant à leur seigneurie du Bridoré, 1785. — Ces bois sont situés dans les localités ci-après : Betz, Bridoré, La Chapelle-Blanche, Ferrières, Chillay, Barbeneuve, Genillé, Les Roches, Villecuit et Saint-Martin. — Diverses ordonnances royales, imprimées, concernant le service des Eaux et Forêts, parmi lesquelles une de 1730 sur la chasse et la pêche, est d'une grande sévérité.

H. 861. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1601-1785. — Éventillement du lieu et métairie de Chillay par Jacques Duveau, notaire royal à Loches, à la requête de Claude Quantin, enquêteur, commissaire pour le Roi, à qui le dit lieu a été adjugé, 1601. — Vente par Bastien Évau, laboureur, demeurant au village de Chillay, paroisse Saint-Senoch, à Claude Quantin, de cinq chaînées de pré, situées au lieu appelé les Prés de Ligueil, en fief de Ligueil et dépendant de la métairie de Chillay, au prix de 50 sous et quelques autres charges, 1602. — Vente par Urbain Moreau, laboureur, demeurant à la métairie de Chanteloup, paroisse Saint-Senoch, à messire Honoré-François de Laborde, écuyer, seigneur des Courtils, demeurant au chastel des Courtils, paroisse de Barrou, de tout ce qu'il possède, consistant en maison d'habitation, granges, terres labourables, prés, vignes, bois, etc., le tout en terre et seigneurie de Ligueil, au prix de 800 livres, 1618. — Contrats d'échange et autres pièces concernant la terre de Chillay, faits entre le dit de Laborde et divers particuliers, 1606 à 1631. — Requêtes des dames Viantaises, qui s'opposent à la vente, après saisie, de la métairie de Chillay, faite sur messire Honoré-François de Laborde par certains créanciers ; le dit de Laborde étant débiteur des religieuses des arrérages de 12 années d'une rente constituée au principal de 900 livres, 1656. — Bail judiciaire de la métairie de Chillay et dépendances avec tous les autres biens et héritages situés dans les paroisses de Saint-Senoch et de Betz, saisis sur messire François de Laborde, à la requête des dames Viantaises de Beaulieu, 1686. — Éventillement du lieu de Chillay, et d'autres lieux, adjugés aux dites religieuses par décret du palais, sur la veuve de messire François de Laborde, pour la somme de 12,010 livres, 1688. — Baux à moitié des fruits des métairies du Vigneau, de La Courtinays et du Puy, situées dans la paroisse de Betz, faits par les religieuses à divers particuliers de 1766 à 1776. — Autres baux des métairies de La Ruffelière, paroisse de La Chapelle-Blanche, et de La Haute-Grenouillère, paroisse de Perrusson, 1784-1785. — Pièces relatives au règlement des affaires temporelles des dites religieuses entre elles et le district de Loches, 1790-1792.

H. 862. (Liasse.) — 105 pièces ; papier.

1598-1785. — Arpentage de l'héritage de La Transonnière, paroisse de La Chapelle-Blanche, fait à la requête de noble homme Jean Morin et de Charles Daguillon, écuyer, possédant des parties du dit lieu de La Transonnière, afin de définir la quote-part de chacun d'eux dans les droits dus à la baronnie de Ligueil, 1598. — Aveu de foi et hommage, rendu au seigneur de la baronnie de Ligueil par dame Bertheroude Dallonneau, veuve de messire Claude Quantin, de son vivant enquêteur pour le Roi, à cause de sa terre et seigneurie de Chanteloup, située dans les paroisses de Betz et Saint-Senoch, 1619. — Conférence et arpentage de La Transonnière, faits à la requête des religieuses qui en possèdent une partie, 1679. — Procès-verbal des réparations à faire au pavillon de Chillay, et résolution des religieuses de le démolir, les frais de réparation étant trop considérables, 1715. — Bail à

ferme, pour neuf ans, par les dites religieuses Viantaises, à Antoine Voyer, marchand, fermier du vicomte de Mouzé, à Jean Leclerc marchand, et à Étienne Bienvault, aussi marchand, de la terre et seigneurie du Bridoré, de celles de Rangé, Saint-Martin, La Chapelle-Saint-Hippolyte, La Roche, Vilcuit, les fiefs de Boissemé, Carguoy et Chapeau, avec les cens et rentes de toute nature, les bois, moulins, fermes et métairies qui en dépendent, au prix annuel de 6,200 livres et de nombreuses charges en nature, 1750. — Prolongation du dit bail, consentie au nommé Leclerc, en 1761. — Baux à ferme de 22 métairies, situées dans les paroisses de Betz, La Chapelle-Blanche, Vou, Esvres, Perrusson, Saint-Senoch, Genillé, 1765-1775. — Procès entre les dames Viantaises et plusieurs habitants du village de Rangé, au sujet de l'étang de Rangé, paroisse de Saint-Martin de Cerçay, appartenant aux religieuses, lequel étant à sec depuis plusieurs années, les habitants en avaient fait un pacage, et lorsque les religieuses, pour en reprendre possession voulaient faire renfermer par des fossés le terrain en question, les habitants s'y opposèrent par la force ; la conclusion du procès manque, 1761-1764. — Autres procès entre les dites religieuses et René Patrolet, laboureur, paroisse de Saint-Senoch, accusé par ces dames d'avoir coupé quelques arbres dans un bois à elles appartenant, 1750-1765. — Cahier intitulé : État des pièces, titres et contrats d'acquisition ; cet inventaire commence en l'année 1645 pour finir le 1er janvier 1700. Les titres indiqués ne mentionnent que des baux de pièces de terre dans quelques paroisses, et deux ou trois acquisitions d'immeubles à Beaulieu. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments du Haut-Chillay, situé paroisse de Saint-Senoch, 1785.

H. 863. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1610-1774. — Conférence des tenanciers de la grande frêche de La Courtinais, paroisse de Betz, faite par le notaire et arpenteur de la baronnie de Ligueil afin de déterminer la quote-part de chacun, dans les droits dus à la dite baronnie de Ligueil, et à messieurs du chapitre de Saint-Martin, 1610. — Accord survenu entre MM. du dit chapitre, et messire Jacques de Voyer de Paulmy, au sujet de la quotité de l'indemnité à exiger par chacun d'eux, des dames religieuses, sur la métairie de La Tuffelière, paroisse de la Chapelle-Blanche, à elles adjugée par décret, 1668. — Dispositions testamentaires prises en vue d'imposer à ses enfants de deux lits la concorde qui pourrait être troublée par le partage des biens après son décès, par messire Charles de Coué de Luzignan, chevalier, seigneur des Effets, etc., 1687. — Procès entre plusieurs héritiers de messire de Luzignan, et les dames Viantaises au sujet de certaines rentes restant dues sur la métairie de La Courtinais, achetée par elles, et dont elles sont sommées de payer les intérêts, 1688. — Copie du contrat de l'acquêt, fait par les dames Viantaises, sur messire Charles de Luzignan, des trois métairies : de La Courtinais, des Vignaux, du Puy et de celle du Bas-Village avec toutes leurs dépendances, plus quatre borderies, dont chacune a ses maisons, terres, etc., le tout situé au lieu de La Courtinais, paroisse de Betz, et vendu au prix de 18,000 livres, 1685. — Baux par les religieuses Viantaises, représentées par révérende Mère, Marie-Louise de Charnizay, prieure perpétuelle, à plusieurs cultivateurs, des diverses borderies dépendant du lieu de La Courtinais de 1717 à 1747. — Autres baux par la même prieure, à Jean Cormier, laboureur, de la métairie de Chillay, paroisse Saint-Senoch, et à François Moreau, des lieux et métairies du Grand et Petit-Chanteloup, de La Petite-Girardière, de La Bessonnière, et de la borderie de Bellebat, paroisse de Betz, 1722-1723.

H. 864. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1507-1742. — Acquêt par noble et puissant seigneur, messire Imbert de Bastarnay, chevalier, baron du Bouchage, seigneur de Montrésor, etc., représenté par noble et puissante dame, Georgette de Montchenu, son épouse, sur Thomas Rehost, paroisse Saint-Martin-de-Cerçay, de quatre boisselées de terre, situées dans la paroisse de La Noue, au prix de 75 sous tournois, 1507. — Éventillement de la terre du Bridoré, fait à la requête de monseigneur Charles de Boursault, chevalier, seigneur de Viantais, etc., à cause de l'acquêt fait par lui le 18 mai 1641, des terres et seigneuries du Bridoré, de La Roche, de Rangé et de Boissemé. — La seigneurie de La Roche est située paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte, et mouvante du Roi à cause de son château de Loches ; celle du Bridoré relève du château du Grand-Pressigny ; celle de Rangé avec ses étangs de Coupilliers et de Rangé, est située paroisse Saint-Martin-de-Cerçay 1641. — Prise de possession de la seigneurie du Bridoré par

messire Charles de Boursault, chevalier, etc., 1641. — Différends entre madame Charlotte d'Étampes de Valençay, baronne du Grand Pressigny, et le seigneur du Bridoré, au sujet du droit de doubles ventes que la dite dame réclame au dit acquéreur du Bridoré, 1647. — Procès verbal des réparations à faire au Bridoré, dressé à la requête de haute et puissante dame, madame Marie-Anne-Bertrande de la Bazinière, dame et baronne du Grand Pressigny, Establau, etc., veuve de haut et puissant seigneur Claude de Dreux, chevalier, comte de Nancré, marquis de la Flosselière, gouverneur d'Arras, etc., en vue du retrait féodal du Bridoré et des seigneuries qui en dépendent, que la dite dame Nancré entend, en vertu du jugement de retrait, rendu en la baronnie du Grand-Pressigny, opérer sur les religieuses Viantaises qui en avaient fait l'acquisition en 1717. — Le retrait féodal paraît n'avoir point reçu d'exécution, parce que les dites religieuses baillent à titre de ferme en 1722 les seigneuries du Bridoré de Rangé, les fiefs du Boissemé et autres, pour 9 ans à Julien Aubry, greffier en chef du grenier à sel de Loches, au prix de 3,800 livres et beaucoup d'autres charges. — Accord entre les dames Viantaises et demoiselle Anne-Louise de Boursault de Viantais, au sujet du retrait à reméré dont cette dernière s'était réservé le droit en vendant en 1717 aux dites religieuses le Bridoré et toutes ses dépendances pour 114,200 livres, cette pièce contient le dit contrat de vente, 1727. — Aveu du Bridoré rendu par les religieuses à messire Étienne-Pierre Masson de Maison-Rouge, écuyer, etc., seigneur de la baronnie du Grand-Pressigny, sans date, mais du XVIIIe siècle. — Baux de la métairie de La Roche et du moulin du même nom de 1621 à 1735. — Procès entre les dames Viantaises et M. de Pournain au sujet d'une anticipation faite par lui sur une notable partie du grand chemin qui longe le mur de leur métairie de Beauregard, 1764-1767. — Vente du moulin des Bordes, paroisse de La Chapelle-Saint-Hyppolite, par maître André Garreau, lieutenant criminel vétéran à Loches, à mademoiselle Anne-Louise de Boursault de Viantais, pour 624 livres, 1704. — Acquêt par Pierre Bertherand, paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte, sur Gilles Menou, marchand meunier, du moulin de Ciray, et de la quatrième partie du moulin des Bordes, situé dans la dite paroisse de La Chapelle, pour la somme de 180 livres tournois, 1672. — Bail par les Viantaises à Sébastien Assailly, meunier, du dit moulin des Bordes et de toutes ses dépendances, pour la somme de 267 livres 10 sous, 1682. — Autre bail par les dites religieuses à François Menou, dit Vaudelle, marchand, demeurant au bourg de La Chapelle-Blanche, du dit moulin des Bordes avec ses dépendances, en outre des prairies en la paroisse de Vairye, quelques rentes, des dîmes et terrages de La Chapelle et de Ballan, etc., pour la somme de 1,600 livres, 1742. — Neuf feuilles volantes devant représenter le dessin de certaines parties des bâtiments du couvent, faites à la plume, sans indications, par des mains inexpérimentées, XVIIIe siècle.

H 865. (Registre.) — In-folio; 400 feuillets, papier.

1750. — Aveu du fief de Villecuit. — Déclaration de foi et hommage lige, faite par les révérendes dames religieuses Viantaises de Beaulieu, de la terre, fief et seigneurie de Villecuit qui s'étend ès paroisses de La Chapelle-Saint-Hippolyte et Vitray, à Charles-Paul-Jacques-Joseph de Bridieu, seigneur de Saint-Germain, etc., à cause de son châtel, seigneurie et châtellenie de Saint-Germain. — Cette déclaration comprend les droits seigneuriaux, féodaux et autres, attachés à leur dit fief de Villecuit, mentionne la maison seigneuriale, celle du métayer et toutes les dépendances, formant un total de 23 arpents et demi, qui sont donnés en bail à plusieurs particuliers. — La minute était signée, Sœur M. L. de Limoges, prieure perpétuelle et des religieuses; les notaires royaux Percherard et Robin ont au présent registre signé cette déclaration, 1750. — La moitié supérieure de la feuille 3 est déchirée.

H. 866. (Registre.) — In-folio; 99 feuillets et 1 plan, papier.

1784. — Terrier de la seigneurie de Marreau, paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte, rédigé en 1784 par Louis-Étienne Gallicher, notaire royal à Loches; lettres à terrier obtenues en 1774. — Copie des dites lettres à terrier. — Convocation faite par le dit notaire au sortir de la grand-messe de l'église de Saint-Hippolyte, de tous les tenanciers des religieuses, pour faire leurs déclarations des choses qu'ils possèdent, et des devoirs dont ils sont chargés envers les dames Viantaises. — Ces tenanciers sont tous des laboureurs habitant les paroisses de Saint-Hippolyte, de Saint-Cirau, de Loché, de Charnizay, etc. Un plan représentant les parties de ces paroisses qui contiennent les

parcelles de terre au nombre de 316, termine le registre.

H. 867. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1786. — Livre de recette de la maison des filles de la Mère de Dieu, commencé le mois de janvier 1786. — Les recettes inscrites jour par jour, arrêtées à la fin de chaque année par la prieure, en présence des conseillères, s'élèvent à une moyenne de 33,000 livres. Les pensionnaires du couvent figurent pour environ 8,000 livres dans cette somme, le reste provient de baux, de rentes constituées, et du produit des métairies — Monsieur de Vallière, acquéreur de la terre de Chavigny paie aux religieuses 415 livres de rentes annuelles, assignées sur cette terre, 1786. — Monsieur le comte de Marolles doit 150 livres pour une année de rente constituée, 1787. — Monsieur de Cosson a payé 406 livres pour les pensions de mesdemoiselles ses filles, 1788. — Les écritures s'arrêtent brusquement au commencement de mai 1790, et l'on y trouve les signatures du maire et des officiers municipaux.

H. 868. (Registre.) — In-folio ; 289 feuillets ; 2 plans, papier.

1785. — Terrier de la seigneurie de La Roche (1re partie), située dans la paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte, appartenant aux révérendes dames religieuses, filles de la Mère de Dieu, chanoinesses régulières de Saint-Augustin, dames de Viantais, établies sur la paroisse de Saint-Laurent à Beaulieu; rédigé en 1784-1785, par Gallicher, notaire royal, en vertu de lettres à terrier, obtenues en 1774. — Copies des dites lettres à terrier. — Lecture faite par huissier à la porte principale de l'église de Saint-Hippolyte, convoquant tous les tenanciers des dames Viantaises, pour recevoir leurs déclarations de tout ce qu'ils détiennent dans la dite seigneurie de La Roche et des devoirs dont ces biens sont chargés. — Les parcelles de terrain déclarées par les tenanciers, dans cette première partie du terrier, sont au nombre de 302, elles sont indiquées sur 2 plans, fort bien faits, et placés à la fin du registre.

H. 869. (Registre.) — In-folio ; 174 feuillets et 4 plans, papier.

1785. — Seconde partie du terrier de la seigneurie de La Roche ; cette partie du dit terrier contient les déclarations des tenanciers de 762 parcelles indiquées sur quatre plans, placés à la fin du registre.

H. 870. — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Plan informe du couvent des Viantaises de Beaulieu, sans date, mais du XVIIIe siècle.

H. 871. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1634-1688. — DAMES DE LA VISITATION DE TOURS. — Acquêt fait sur Nicolas Bruneau, boulanger à Tours, demeurant paroisse Saint-Pierre-de-Boëlle, par les religieuses et couvent de N.-D. de la Visitation de Sainte-Marie de Tours, de deux corps de logis, situés rue Haittée, *alias* rue Chaude, sur l'emplacement desquels elles espèrent construire, au moment opportun, une partie de leur couvent et église, pour la somme de 950 livres tournois, 1634. — Autre acquêt d'une maison située dans la dite rue, fait par les dites religieuses sur François Girault, charpentier, demeurant à Saumur, paroisse Saint-Nicolas, au prix de 300 livres tournois, ces maisons situées en fief et seigneurie de Saint-Julien, 1643. — Diverses acquisitions d'immeubles et places de jardins dans les paroisses de Saint-Étienne, de Saint-Pierre-de-Boëlle etc., faites par les religieuses, 1634-1649. — Baux par les dames de La Visitation à divers habitants de Tours, d'une petite maison située dans la rue Chaude, paroisse Saint-Étienne, composée de deux chambres, un petit jardin de deux chaînées, et un cellier, 1713-1784. — Déclarations faites par les dites religieuses, des choses qu'elles possèdent, ou ont possédé en fief et seigneurie de l'abbaye de Saint-Julien, et qui consistent en plusieurs maisons et pièces de jardin, paroisse Saint-Étienne, détruites pour y construire leur église et couvent, actuellement terminés, pour lesquelles choses est dû, pour droit d'indemnité à la dite abbaye et par an, la somme de 88 livres 3 sous, 1688. — Acte fait entre les abbé et religieux de Saint-Julien, en la personne de messire Georges Catinat, conseiller du Roi, etc., abbé de Saint-Julien, d'une part, et les religieuses de La Visitation, en la personne de révérende mère, sœur Claire-Madeleine de Pierre, par lequel les dites religieuses consentent à payer à Saint-Julien une rente de 99 livres 5 sous 2 deniers, à titre d'indemnité pour toutes leurs acquisitions, soit de rentes ou d'immeubles,

faite dans la dite seigneurie, s'élevant à la somme de 1685 livres, 1646. — Baux à ferme faits par les dites religieuses à divers laboureurs des paroisses de Saint-Avertin, et de Montlouis, de trois arpents de pré, situés dans la prairie de Grandmont, au prix de 65 livres en 1750 et de 160 livres en 1788. — Pièces se rapportant à la liquidation des affaires temporelles des ci-devant religieuses de La Visitation par le directoire du département, telles que les comptes rendus par les dites religieuses des revenus du couvent, et finalement la fixation du taux de leur pension, 1790-1791.

H. 872. (Registre.) — In-folio ; 61 feuillets, papier.

1781-1790. — Livre de dépense. — Livre qui contient l'inscription jour par jour, des dépenses divisées en deux catégories, la première appelée table, la deuxième appelée compte de tel mois. — Les deux pages de chaque feuillet contiennent l'une la première catégorie l'autre la deuxième. Il n'y a d'arrêté qu'une addition mensuelle. Les dépenses de table qui consistent constamment en achats de volailles, œufs et poisson, montent pour 32 religieuses à la moyenne de 120 livres par mois, sans compter le pain et la viande, cette dernière denrée entre pour un poids d'environ 140 livres dans la consommation mensuelle, et elle coûtait 32 livres 10 sous les cent livres.

Ordres Militaires religieux.

Ordre de Malte.

H. 873. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1214-1790. — Commanderie d'Amboise. — Accord fait devant l'official de Tours entre les religieux hospitaliers de Jérusalem et Ébon de la Chaine, au sujet d'une dîme que ce dernier réclamait; il abandonne cette dîme et cède de plus aux religieux dix sous de cens, qui lui étaient dus sur leur maison de Beaujeu, à condition que lesdits hospitaliers célébreront chaque année l'anniversaire de son père dans leur maison d'Amboise, 1214. — Messire Pierre Viaulx, commandeur d'Amboise, expose que des intéressés lui ont dérobé tous les titres qui constatent ses droits de percevoir les rentes, cens et autres menus droits, dans le fief dépendant de ladite commanderie; il sait que plusieurs connaissent les coupables, mais personne ne veut les dénoncer ; en conséquence, l'official de Tours lance un monitoire enjoignant auxdits malfaiteurs de restituer les papiers enlevés, ou à tous ceux qui en ont connaissance de le déclarer avant 8 jours, 1605. — Testament de frère Jean Desgittons-Barronnière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie d'Amboise, fait les 5 et 6 décembre 1674, en présence de messire René de Sallo, commandeur de Fretay, qui se charge de conserver les clés de certains meubles. — Inventaire des objets faisant partie de la succession, et exécution dudit testament après le décès dudit commandeur, survenu le 9 décembre 1674. — Bail par messire Jean de Neufchèze, commandeur des commanderies d'Artins et d'Amboise, à André de Combresis, sieur des Ouches, demeurant à Mosne, de la commanderie d'Amboise avec toutes ses dépendances, terres, prés, moulin, fermes et métairies pour 9 ans, mais en se réservant un appartement dans la maison, aux prix annuel de 3,450 livres et autres charges, 1703. — Plan et arpentage d'une pièce de bois, nommée la pièce du Temple, touchant au chemin d'Amboise à Montrichard, 1734. — Ordonnance de messire François-Jean Le Corvaisier de Saint-Vallais, grand-maître des Eaux et Forêts de Touraine, Anjou et le Maine, portant que les officiers de la maîtrise d'Amboise procèderont à la visite des bois de la commanderie, afin de constater quels sont les parties de ces bois soumises au ségréage, 1713. — Procès-verbal des officiers de la maîtrise d'Amboise, portant défense aux adjudicataires des bois futaies, de continuer l'abattis des bois de la commanderie, 1713. — Procès-verbal des experts, concluant en faveur du sieur Minier, meunier de Saint-Thomas, dans un procès intenté à celui-ci par messire Jacques de Bessay, commandeur, au sujet de l'aménagement des eaux du dit moulin, que ledit commandeur prétend être nuisible à son moulin du Temple, 1737. — Sentence définitive en faveur de Minier, 1737. — Arrêt du conseil d'État, qui permet à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de faire abattre pour un million quarante-huit mille cinq cent une livres de bois dans ceux dudit ordre, octroyé à la requête du sieur bailly de Froulay, chevalier, grand croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Chanterennes, Nancy et Nantes, ambassadeur extraordinaire près de Sa Majesté, 1554. — Procès-verbaux et ordonnance du règlement des bois de la commanderie d'Amboise, 1769. — Bail à ferme par messire Julien-Alexis

Duchaffault, commandeur d'Amboise, à Sylvain Boistard, voiturier, paroisse Saint-Denis à Amboise, de la partie de l'île Saint-Jean qui dépend de ladite commanderie, contenant huit à neuf arpents, pour 240 livres, 1790. — Plan général des bois de la commanderie d'Amboise, situés aux environs de la ville, à Semblançay et à Saint-Cyr du Gauld, et contenant 250 arpents, fait par François Boisseau, géomètre des Eaux et Forêts et des domaines du Roi, 1769. — Déclaration des dépendances de la commanderie d'Amboise, conformément au décret de l'assemblée nationale du 18 juin 1790. — Comptes des recettes et dépenses de ladite commanderie.

H. 874. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 plan, papier.

1649-1790. — COMMANDERIE DE BALLAN. — Papier déclaratif des cens, rentes et devoirs dus à la seigneurie de l'hôpital de Dolus, membre dépendant de la commanderie de Ballan, établi à la diligence de messire Arthur du Chesnel de Meux, commandeur de Ballan, par Pierre Touzelin, notaire royal à Loches; ce cahier contient les procès-verbaux d'arpentage et de conférences des diverses frêches qui composent ladite seigneurie, ainsi que les rentes en nature dont chacune est chargée, mais il ne fait pas connaître l'étendue totale de ladite seigneurie de Dolus, qui paraît être assez considérable, il ne contient pas non plus le total général de ses revenus, 1649. — Bail à ferme par frère Philippe Duchesne de Saint-Léger, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Ballan, à Pierre Boutet, marchand fermier, demeurant au village de Batilly, paroisse de Reignac *alias* Le Fau, du lieu, fief, terre et seigneurie de l'hôpital de Saint-Jean de Dolus, paroisse de Dolus près Loches, membre dépendant de ladite commanderie de Ballan, avec toutes ses dépendances, à l'exception des bois de haute futaie, que le seigneur bailleur se réserve, au prix de 1,300 livres et diverses autres charges, 1786. — Renonciation par madame Françoise-Madeleine Testu, veuve de messire Christophle Sain, chevalier seigneur des Arpentis, etc., dame du Breuil de Monts, etc., demeurant à Tours, au couvent de la Visitation, à la possession d'une petite île d'environ deux chaînées, située dans l'Indre, près le bourg de Monts, ayant reconnu que cette île dépend de la seigneurie du Puy de Monts dont est seigneur le commandeur de Ballan, 1770. — Bail à moitié par François Champigny, fermier du chef-lieu de la commanderie de Ballan, à Jean Verger, laboureur, du lieu de La Chartrie, paroisse de Ballan, 1776. — Bail à ferme par ledit François Champigny de la dîme de la commanderie de Ballan, qui se perçoit en la paroisse de Fondettes, 1784. — Autre bail par messire Louis Joseph des Escotais, commandeur de Ballan, à Louis Manchet, laboureur, paroisse de Mareuil-sur-Cher, de la seigneurie de Linières, paroisse dudit Mareuil, pour 540 livres et de nombreuses charges, 1782. — Autre bail de ladite seigneurie de Linières, par messire Philippe Duchesne de Saint-Léger, commandeur de Ballan, en 1790. — Diminution annuelle de 300 livres sur le prix du bail de la seigneurie de Lautière, consentie par messire Philippe Duchesne, commandeur de Ballan, au sieur Victor Petit, marchand, demeurant à Druye, qui ne payera plus que 500 livres au lieu de 800. — Plan des bois de la commanderie de Ballan, fait par ordre de messire des Escotais, commandeur de Ballan, par Louis Gautier, arpenteur géomètre des Eaux et Forêts, et Étienne Beaubien, géographe du Roi, 1769.

H. 875. (Registre.) — In-folio; 247 feuillets, papier.

1689. — Papier terrier censif et déclaratif des cens, rentes et devoirs dus à la commanderie de Ballan, fait à la requête de messire Édouard de la Barré de Saulnaye, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de ladite commanderie. — Copie des lettres à terrier du 9 avril 1687, obtenues du Roi par ledit commandeur. — Description du domaine qui consiste en château, cours, jardins, bâtiments, terres, prairies, bois, etc. — Énumération des dîmes et autres droits à percevoir dans les paroisses de Ballan, Fondettes, Monts, Savonnières, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Étienne de Chigny, Montbazon, Sorigny et dans plusieurs lieux appartenant à des paroisses de Tours; et enfin, déclarations des détenteurs de pièces de terre, prés et bois dépendant des nombreuses frêches de la commanderie. — Ce terrier ne contient pas de table analytique, mais le registre suivant, intitulé Livre de cens et rentes, renvoie dans sa table des frêches, aux pages du terrier qui contient la description et les devoirs de chacune des frêches.

H. 876. (Registre.) — In-folio; 175 feuillets, papier.

1726-1792. Livre des cens et rentes avec les

recettes, et livre de remembrance. Le revenu annuel des frêches dépendant de la commanderie de Ballan, ainsi que les cens et rentes remplissent la première partie du registre ; la deuxième partie, appelée Livre de remembrance, tenu par François Champigny, fermier de la commanderie de Ballan, contient les contrats d'acquêt et autres actes produisant lods et ventes, dont il doit compte annuellement à moitié nette au commandeur. — On y trouve mention de l'acquêt fait par messire Alexis-Auguste Duveau, écuyer, trésorier général de France, et dame Madeleine de La Mardelle, son épouse, du lieu et maison de La Pasqueraix et dépendances, paroisse de Ballan, au prix de 49,000 livres, qui produisent en lods et ventes la somme de 2,952 livres, 16 sous, 8 deniers, 1777. — Ce registre contient une table alphabétique des frêches, de la commanderie de Ballan.

H. 877. (Registre.) — In-folio; 168 feuillets, papier.

1736-1767. — Papier terrier déclaratif des cens, dîmes, terrages et autres devoirs, tant féodaux que fonciers dus à la commanderie de Ballan, commencé par ordre de défunt messire François Josias de Brilhac, commandeur dudit lieu, et achevé sous messire Louis des Écotais de Chantilly, commandeur actuel de la dite commanderie. — Ce registre contient les procès-verbaux des nouvelles reconnaissances par les fermiers, des devoirs dont ils sont tenus envers la commanderie; chaque frêche fait l'objet d'un procès-verbal, qui se termine invariablement, par l'énumération des charges dont elle est grevée ; les frêcheurs sont en général des laboureurs des paroisses de Ballan, Savonnières, La Riche, etc.

H. 878. (Registre.) — In-folio ; 560 feuillets, papier.

1736-1765. — Papier déclaratif des cens, rentes, dîmes, terrages et autres devoirs dus à la commanderie de Ballan, commencé en 1736 sous messire François Josias de Brilhac, commandeur, par Antoine Audru, notaire royal à Tours, commissaire à terrier; il fut interrompu en 1747, à la mort dudit commissaire, repris en 1752 après la nomination, comme commissaire, de Jacques Audru, notaire royal, fils du précédent, et terminé enfin sous messire Louis-Joseph des Écotais de Chantilly, commandeur. — Ce registre, d'un volume très considérable, établi avec beaucoup de soin, contient, fief par fief, la description de toutes les frêches et autres domaines de la commanderie de Ballan, en commençant par celui de Ballan, chef-lieu; dans ce fief se trouve la terre de Cigogné, paroisse de Monts, dont messire Paul de Bombarde de Beaulieu, conseiller du Roi, etc., est seigneur et propriétaire, et fait aveu et déclaration à la commanderie, 1741. — L'ordre des Jésuites, certaines églises de Tours, et de nombreux particuliers, possèdent dans ce fief des terres et bois, sujets à divers devoirs. — Le procès-verbal de l'arpentage des domaines dudit chef-lieu proprement dit, donne la description très détaillée du château qui était considérable et entouré d'un parc contenant quinze arpents. — Le reste de ce registre contient les frêches et domaines situés dans les fiefs dénommés déjà dans les précédents terriers.

H. 879. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

1766. — Inventaire des titres de la commanderie de Ballan, des seigneuries de Dolus, Lignières, Locquaire, Monts, et du fief de Notre-Dame la Riche. Les titres inventoriés remontent à 1100 ; ils ne sont point parvenus jusqu'à nous. — Donation d'une rente de sept deniers, (sans nom du donateur) assise sur sept quartiers de vignes dans la Varenne, 1219. — Bulles d'Innocent VIII, confirmées par Grégoire VIII, qui énumèrent les privilèges accordés aux frères de la milice du temple. — Privilèges de Charles VII, concernant les droits de justice et autres. — Autres privilèges, exemptions, sauve-gardes, permissions, confirmations, indulgences etc., accordés par plusieurs de nos rois et des papes, 1100 à 1603. — Assignation faite au commandeur de Ballan de rendre foi et hommage au seigneur de Montbazon, à cause de sa seigneurie d'Esvres. — Donation par Jeanne d'Eu, comtesse d'Étampes, duchesse d'Athènes, faite au commandeur de Ballan, des droits de complans dans une vigne située au lieu de Sainte-Hermerie, paroisse Saint-Martin de l'ile de Ré, avec les droits de terrage sur tout ce qu'elle y possède, 1369. — Enquête et procédure de René de Rafines, écuyer, seigneur du Breuil, demandeur, contre Jacques Isoré, commandeur de Ballan, touchant la reconnaissance du fief sur trois arpents de pré, 1567. — Nombreuses déclarations par des tenanciers, possédant ou détenant des héritages dans le fief et seigneurie de l'hôpital de Dolus, 1477-1634. — Papier des rentes dues par chacun an à la seigneurie de Lignières, membre

dépendant de la commanderie de Ballan, 1534. — Déclaration par les fabriciers de la Pile-Saint-Mars, d'un cens de 3 sous 6 deniers, à cause d'un quartier de pré situé au lieu appelé Le Temple, dans la Grandeprée de Saint-Mars, 1596. — Titres et déclarations de la seigneurie du Gast. — Procédure pour contraindre les gens de monsieur le commandeur à aller faire le guet au château de Saint-Christophe (sans date.) — Complainte par le commandeur de Saint-Nicolas du Gast, contre des particuliers qui se permettaient de labourer dans une pièce de 8 arpents, qui lui appartenait de temps immémorial (sans date).

H. 880. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1627-1786. — COMMANDERIE DE FRETAY. — Baux judiciaires de la commanderie de Fretay, saisie sur frère Jacques de Brossin, commandeur, à la requête de maître Grégoire Boillac, chantre de Notre-Dame de Loches, et de Jean Guenon, marchand à Loches, faute de payement d'une somme de 1410 livres 10 sous 10 deniers, 1627-1633. — Compte de recette et dépense du 1er mai 1675 au 1er mai 1676, rendu à messire René de Sallo de Semagne, commandeur de Fretay, par son receveur Jacques Raoul, ce compte rendu n'est que l'inscription, jour par jour, des recettes et dépenses, sans arrêté, ni addition. — Bail, fait par René Destouches, fondé de pouvoirs de messire Jacques Voyer de Paulmy, commandeur de Fretay et de l'ancien Temple d'Angers, à Louis Bardeaux, marchand, d'un arpent 20 chaînées de pré, situé dans la prairie des Zuzaties, et de quelques autres pièces de pré, paroisse de La Chapelle, et de divers cens, rentes et devoirs seigneuriaux et féodaux dus à ladite commanderie, à cause des frêches du Grand-Bourneuf, de La Collasserie, de La Crocheterie, des Courteaux, etc., pour 60 livres et quelques charges, 1704. — Pièces d'un procès entre messire Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice, commandeur, et Julien Couratin, marchand, possesseur actuel d'un demi-arpent de terre, faisant partie d'un héritage appelé Pissoit, paroisse Saint-Ours, aliéné sans les formalités requises, en 1758, par Frère Alexis Henri-François de Villedon de Sausay, alors commandeur de Fretay; le commandeur Lingier de Saint-Sulpice revendique la propriété de toute la frêche du Pissoit, 1758-1774. — Bail par frère Alexis-Henri-François de Villedon de Sausay, commandeur, à titre de rente seigneuriale et féodale, et à perpétuité, à Julien Courantin, marchand en la paroisse de Saint-Ours à Loches, de l'héritage et frêche de Pissoit, aussi paroisse de Saint-Ours, à condition de payer chaque année 4 livres de cens, rente et devoir seigneurial et féodal, et de dédommager le fermier actuel de cinq années de jouissance restant à courir, 1758. — Baux par frère Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice, commandeur, à divers particuliers de la métairie de Launay-Bidault, paroisse de Vareunes, 1783; de l'hôpital Saint-Jean-sur-l'Indre, 1784, et d'une pièce de terre et vigne, contenant 96 chaînées, située paroisse Saint-Savin, 1786.

H. 881. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1444-1762. — COMMANDERIE DE L'ILE-BOUCHARD. — Déclaration rendue par Perrin Saunier de ce qu'il possède dans la seigneurie de Jaunay, paroisse de Lémeré, 1444. — Autres de 1409 et de 1460. — Conférence par André Champigny, notaire du duché pairie de Richelieu, de la frèche des Sauniers de Montenay, paroisse de Leméré, afin de déterminer la quote part de chacun des cofrêcheurs dans les charges communes dont le produit appartient partie à la seigneurie du Riveau, partie à la commanderie de l'Ile-Bouchard, 1653. — État des biens que possède l'ordre de Malte dans l'élection de Richelieu. — Déclaration de revenu faite par le chevalier de Bessay, commandeur de l'Ile-Bouchard, 1751. — Nomination par frère René de Martel, commandeur de l'Ile-Bouchard, de Charles Ragonneau, avocat à l'office de sénéchal de la dite commanderie, 1762.

ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM.

H. 882. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1219-1225. — Charte de Théobald de La Roche qui donne à la maison de Saint-Lazare de Jérusalem un arpent de bois, à prendre dans son bois appelé Zochei. Cette charte est donnée en présence et sous le sceau de Jean d'Alluye, suzerain de Théobald de La Roche et datée de Damiette, en 1219. Il y avait deux sceaux attachés à des lacs de soie rouge; il n'en subsiste plus qu'un, celui de Théobald de La Roche. — Donation par Allealin Gueguard, bourgeois de Saint-Christophe, aux lépreux de Saint-Lazare de Jérusalem de quatre

arpents de terre, situés entre les Ormes et La Chalumelière, 1220. — Charte de Jean d'Allée (d'Alluye), seigneur de Châteaux en Anjou, par laquelle il approuve la donation que Maurice Goiet, avec l'assentiment d'Agnès, sa femme et de Pierre, son fils, à faite à la maison de Saint-Lazare d'Outre-Mer, des terres, bois et hébergements que Rubillon tenait de lui, 1225.

Hospices et Maladreries.

H. 883. (Registre.) — In-folio; 161 feuillets, papier.

1708-1751. — Hotel-Dieu d'Amboise. — Registre pour servir à enregistrer les délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu d'Amboise. — A la séance du 27 janvier 1708, les comptes ayant été arrêtés, il a été remis aux dames hospitalières un mandat de 1,261 livres ; chaque place de pauvre est revenue à 3 sous par jour. — Adjudication à Jean Genège de Laves, de la maladrerie de Nazelles avec un demi-arpent de vigne, pour 7 livres 10 sous, 1708. — Le Bureau accorde au sieur Geré, ancien maître d'école à présent infirme, une pension de 30 sous par mois, 1708. — Bail emphytéotique consenti par le conseil à monsieur Avenet, conseiller du Roi, trésorier de France, etc., demeurant à Amboise, de la maison joignant au corps de l'église de Notre-Dame et qui appartient aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, au prix de 1,000 livres une fois données, à la charge de payer annuellement à la fabrique de l'église de Notre-Dame une rente de 95 livres que l'Hôtel-Dieu lui doit, d'augmenter ladite maison en y faisant pour 600 livres de constructions ; le dit Avenet stipule en outre un don de 3,000 livres pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, mais après sa mort et sans intérêts, 1714. — Élection de M. Ferrand de La Basterée, comme administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Amboise, 1716. — Extrait des registres du Conseil d'État du 9 décembre 1740, réorganisant l'administration de l'Hôtel-Dieu d'Amboise; ce règlement est contenu en 17 articles qui traitent de la composition du bureau, des jours de sa réunion, du mode d'administration, des devoirs du receveur, etc., 1740. — Demande d'une augmentation de 10 livres à la somme annuelle de 60 livres, allouée jusqu'alors au sieur Antoine Norbert, apothicaire, pour fourniture de médicaments aux pauvres et aux dames de cet Hôtel-Dieu, 1741. — Deux pièces d'étoffe confisquées pour vice de confection, au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu, 1747. — Fixation par monsieur l'Intendant de la généralité de Tours, à 11 sous, du prix de la journée d'hôpital pour les soldats hollandais prisonniers, entrés à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, 1750. —

H. 884. (Registre.) — In-folio; 193 feuillets, papier.

1753. — Livres des rentes des religieuses hospitalières d'Amboise, commencé par Marie Oudin de Lorme, supérieure. — Les deux premières pages contiennent quelques renseignements historiques, ainsi on voit que le 5 septembre 1740, monseigneur de Rastignac, archevêque de Tours, présida au bureau de cet hôtel et fixa la place des malades à 4 sous. — Le 4 décembre 1755, il survint une inondation qui amena six pieds d'eau à la porte du mail, et obligea les religieuses à chercher un refuge chez les Ursulines. — Constitution de Pontoise édictée par saint Louis, roi de France. — La mense des religieuses est séparée de celle des pauvres par Gaston de France en 1657. — Marie Oudin a été appelée à la supériorité pour la seconde fois, le 1er juillet 1776; à cette date, les rentes montaient à la somme de 2,115 livres 12 sous. — Monsieur Daumont de Clouseaux se constitue 25 livres de rente ; sur l'hospice, par le dépôt de 500 livres. — Messieurs les chanoines d'Aiguevive doivent 150 livres de rente ; messire Prosper de Gréaulme, seigneur de Clerbaudière en Poitou, maréchal général des logis du Roi, doit 100 livres de rente pour 2,000 livres de principal; contrat du 16 mai 1757. — A la page 385 se trouve par extrait le premier édit de Louis XVI, relatif à son avènement au trône. La page suivante contient la copie du compliment fait à monseigneur le duc de Choiseul-Amboise, par le révérend père visiteur général des Bénédictins, lorsque ce duc a posé à Amboise, la première pierre de l'école militaire, le 4 octobre 1770.

H. 885. (Registre.) — In-folio ; 145 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Sommier des rentes dues à la confrérie de Saint-Nicolas réunie à l'Hôtel-Dieu d'Amboise. — Les prés de Saint-Nicolas, situés dans la prairie de Nazelles et de Saint-Nicolas, sont affermés pour 9 ans à monsieur Pic-Paris pour 920 livres par an. — 5 livres 2 sous 9 deniers de rente foncière, assignés sur un quartier de pré situé sur le chemin d'Amboise à la commanderie, sont dus par monsieur le commandeur. — Le duché d'Amboise doit 42 sous

de rente assignés sur une maison à La Croix. — Une rente de 75 livres est due par Norbert Testevuide à l'Hôtel-Dieu, suivant le billet de constitution souscrit par lui en 1786.

H. 886. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1589-1637. — Pierre Georget est condamné à payer à la confrérie de Saint-Nicolas d'Amboise réunie à l'Hôtel-Dieu, 53 sous de rente foncière sur une maison à la porte Heurtault, 1589. — Acquêt en 1594 par Pierre Desforges, du sieur Jean de Charnie, écuyer et de dame Marie d'Argouges, sa femme, de 3 arpents de pré en la paroisse de Limeray, pour la somme de deux cent dix écus sol. — Vente en 1605 par Pierre Fouré, pourvoyeur de feu la reine douairière, à la veuve Henri de Villeroys, d'un héritage contenant terre labourable, bois futaie et taillis, appelé La Finauderie, situé à Nazelles. — Autre vente en 1637 par René Chochard, officier de la reine, à Jacques Fleury, fourrier du Roi, d'un pré situé à Nazelles.

H. 887. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 97 pièces, papier.

1448-1746. — Hopital de Bourgueil. — Déclaration féodale des choses héritaux qu'avoue tenir messire Jean Peut, prêtre et administrateur de la Maison-Dieu de Bourgueil en fief de Révérend Père en Dieu, messire l'abbé dudit lieu de Bourgueil. — Ces objets consistent en ladite Maison-Dieu avec un verger, une autre petite maison y attenant et en plusieurs pièces de terre, pré et vigne de peu d'étendue, 1448. — Pièces d'une correspondance entre monseigneur l'évêque d'Angers et les sieurs Anvaut et des Lusinières, sénéchaux de Bourgueil, à l'effet de recouvrer par les habitants de Bourgueil la possession dudit hôpital, réuni à tort à l'ordre de Malte, par ordonnance royale, 1672. — C'est surtout le sénéchal des Lusinières, dont l'activité et la persévérance finissent par triompher de tous les obstacles ; on y voit que par édit royal du mois de mars 1693, la désunion est prononcée, et un arrêt du Conseil d'État de 1696 unit à l'hôpital des pauvres malades de Bourgueil, les biens et revenus de l'aumônerie dudit Bourgueil, les maladreries et les léproseries de Drain, Restigny, Chouzé et d'autres. — Parmi les lettres mentionnées plus haut se trouve une du 24 décembre 1695, signée des Lusinières qui parle de la possession des religieuses de Loudun, des exorcismes et d'une nouvelle convertie qui sera brûlée vive. — Extraits d'un registre contenant les résultats des assemblées de l'hôpital de Bourgueil, depuis 1697 jusqu'en 1744. — Supplique au Roi par les administrateurs dudit hôpital, afin d'ordonner, en faveur de ce dernier, la restitution des biens des consistoires de la religion prétendue reformée, dont s'étaient emparé les hôpitaux de Chinon et de Saumur, 1702. — Arrêté et ordonnance de messire d'Alègre, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil, portant nomination d'administrateurs et règlement de service, 1724. — Jugement de la cour de la baronnie de Bourgueil, condamnant Marguerite Nau, veuve de Jean Harenger, à payer à Jean Amyrault deux années d'arrérages d'une rente de sept livres, à lui due sur la métairie de Buston, 1597. — Bail à perpétuité par Jean de Rossias, abbé commendataire de Bourgueil, et les religieux, à Jean Harenger, de la terre, seigneurie et métairie de Buston, à la charge de reconstruire entièrement tous les bâtiments en ruines, de défricher les terres qui ne sont plus qu'un désert, et de payer une rente annuelle de 7 livres, 1581. — Baux par messire Léonor d'Étampes, abbé commendataire de l'abbaye de Bourgueil, à divers fermiers de la métairie de Saint-Gilles, 1612 à 1665. — Baux par les abbés et les religieux de Bourgueil, de maisons, terres et seigneuries de Saint-Gilles et Buston réunies, situées dans les paroisses de Benais, Saint-Germain, Saint-Nicolas de Bourgueil et Saint-Étienne de La Breuille, de 1712 à 1742. — Procès entre l'abbaye de Bourgueil, le conseil du bureau de l'hôpital de Bourgueil d'une part, et maître Nicolas Rattier, curé de Saint-Nicolas de Bourgueil, lequel prétendait au droit de novalles, et à celui de présider à la direction dudit hôpital. L'abbé est condamné sur les deux chefs, 1744-1757. — Règlement ordonné et approuvé par Jean de Vaugiraud, évêque d'Angers, pour les gouvernantes des pauvres et pensionnaires perpétuelles de l'hôpital de Bourgueil, le 16 février 1733.

H. 888. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1563-1702. — Aumônerie de Champigny. — Copie de lettres de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes, etc., portant agrandissement des locaux de l'ancienne aumônerie de Saint-Aignan de Champigny, de manière à y recevoir quinze pauvres, au lieu de cinq, qui

jusqu'alors y étaient logés et entretenus ; donation par ce même prince d'une rente de 500 livres tournois sur l'Hôtel de ville de Paris, et de 100 livres assignées sur la recette de la seigneurie de Champigny, 1563. — Comparution devant messire Phellippes Dreux, président et lieutenant-général au bailliage de Chinon, des doyens, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Vende, qui demandent l'union à leur chapitre du collège de l'Hôtel-Dieu de Champigny et d'une rente de 250 livres, destinée à faire la dot de mariage de cinq filles pauvres à marier par chacun an ; convocation d'une commission d'enquête sur l'opportunité de la mesure, 1671. — Déposition des notables habitants de la ville de Champigny qui tous attestent que ledit collège est entièrement négligé aujourd'hui, que l'on n'y donne plus l'instruction à la jeunesse, que l'hôpital, qui ne reçoit plus les pauvres de la ville, ne sert qu'à y attirer des vagabonds étrangers qui y séjournent, troublant par leurs batailles, les habitants de la ville, souvent menacés d'incendie, et que la rente de 250 livres est détournée de son but par les officiers et les fermiers, qui ne marient plus de pauvres filles, mais qui la promettent à leurs servantes et autres domestiques pour stimuler leur zèle ; ils estiment en conséquence qu'il y aurait avantage à provoquer l'union demandée, 1672. — Réunion des habitants en présence de son Altesse Royale, Mademoiselle, dame dudit Champigny, pour la lecture des lettres patentes de Sa Majesté, ordonnant ladite union, 1672. — Donation à l'aumônerie de Champigny par Gabriel Collesson, dit Dufresne, d'une somme de 2,000 livres, aux conditions de lui servir jusqu'à sa mort une rente de 200 livres et de célébrer à perpétuité certains services au jour anniversaire de sa mort, 1689.

H. 889. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 189 pièces, papier.

1613-1781. — Sentence qui condamne Barthélemy Gallais, procureur de cour à Champigny-sur-Veude, avec son consentement, à payer à l'aumônerie de Champigny 22 boisseaux de froment sur une rente de 33 boisseaux, due à ladite aumônerie, sur une pièce de vigne provenant de l'héritage de défunt Barthélemy, son père, 1650. — Transaction entre les héritiers dudit Gallais, d'une part, et maitre Jacques Vincent, aumônier de ladite aumônerie, par laquelle ces héritiers ne pouvant plus payer ladite vente, abandonnent à l'aumônerie la propriété de la pièce de vigne, 1674. — Trois inventaires des ornements d'église existant dans l'église de l'aumônerie, 1618-1670-1741. — Bail par René Bazille, prêtre, doyen audit Champigny, Gaultier supérieur de la mission de Richelieu, noble homme Pierre du Carroy, sieur de la Maison-Neuve et les trois administrateurs de l'aumônerie de Saint-Aignan, à Charles Deschamps, demeurant à Champigny, d'une pièce de terre, appelée le Grand-Chenevil de Saint-Aignan, pour sept ans, au prix de six livres pour chacun an, 1648. — Lettre de monsieur Lemoine de Bellisle, par laquelle il informe les administrateurs de l'aumônerie que Monseigneur le duc d'Orléans, importuné par les demandes constantes du sieur Mouchet, aumônier de ladite aumônerie, a fixé comme suit et pour toujours, certaines allocations à cet aumônier : on lui donnera une demi-bouteille de vin à son dîner, autant à son souper, et le quart d'une bouteille pour son déjeuner, sur lequel quart il prélevera le vin de ses messes, plus deux cordes de bois, et monseigneur espère qu'il n'entendra plus parler « de minuties de pareille espèce », 1749. — Procès-verbal de 1760, des revenus et charges de l'aumônier du monastère des religieuses de Saint-François de Champigny, et des religieuses de Saint-François de Mirebeau, à la suite de la suppression des dernières et de leur réunion à l'aumônerie de Saint-Aignan, prononcées par Monseigneur l'évêque de Poitiers le 15 février 1755, et approuvées et confirmées par lettres patentes du Roi de décembre 1758. — Compte de recette et dépense que rend à MM. les administrateurs René Lamy, notaire, receveur de l'aumônerie de Champigny, commençant le 22 octobre 1771, et allant jusqu'au 16 janvier 1773 :

Les recettes s'élèvent à. . .	1822 liv.	1 sou 6 den.
Les dépenses » à. . .	1400 »	14 « 6 «
Excédent des recettes . . .	421 liv.	7 sous «

Autres comptes rendus par ledit René Lamy, des années 1773 à 1781 inclus.

H. 890. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1754-1791. — Compte rendu par Simon Gouin, oblat, à messieurs les administrateurs de l'aumônerie de Champigny-sur-Veude, comprenant les années de 1774 à 1778 inclusivement. — Autres comptes rendus à Monseigneur le maréchal duc de Richelieu, seigneur de Champigny, et directeur de l'aumônerie, par René Metayer, receveur de ladite aumônerie, des années

1754 à 1768 inclus ; le sieur Vairac, fondé de la procuration générale de monseigneur le maréchal duc de Richelieu, donne pouvoir à messieurs les administrateurs de l'aumônerie de Saint-Aignan de démolir tous les vieux bâtiments inutiles, et d'en vendre les matériaux pour rétablir les autres bâtiments, 1762. — Lettre portant la signature autographe du maréchal Armand-René de Richelieu, relative aux honoraires de l'aumônier de l'hôpital de Champigny, 1775. — Extrait du registre des délibérations du conseil de Monseigneur le maréchal duc de Richelieu, approuvant un nouveau règlement sur l'administration de l'aumônerie de Champigny, rendu nécessaire par la situation précaire de cet établissement, 1788. — Déclaration des biens et revenus de ladite aumônerie, situés dans les paroisses de Champigny, Lemeré, Arsay, Brizay, Ligré, Saint-Roch, 1789. — Compte, tant de la recette que de la dépense de l'aumônerie de Champigny, que rend à Messieurs les maires et échevins de la municipalité de Champigny, René Lamy, notaire royal à Champigny-sur-Veude, pour les années 1786 à 1791.

La recette s'élève à		8,503 livr. 14 sous
La dépense à 8,903 livr. 6 sous	}	8,403 — 4 —
La reprise à 309 — 18 —		
Excédant en Recette		100 livres 10 sous

Nombreuses quittances de salaires reçus par des ouvriers. — Compte que rend à l'administration du district de Langeais, la citoyenne Bellamy, comme héritière de Pierre Bellamy, son frère, ci-devant principal du collège de Bourgueil, 1791.

H. 891. (Registre.) — petit in-folio ; 13 cahiers, papier.

1657-1694. — Ce registre qui porte pour titre : « Anciens comptes à conserver pour renseignements, sur le prix des denrées aux diverses époques », ne présente en effet que l'inscription jour par jour, peu soignée et sans arrêté, des recettes et dépenses entremêlées ; il est formé de 13 petits cahiers, assemblés en une reliure ; il est en somme peu intéressant, n'éclairant à aucun point de vue l'histoire de l'aumônerie de Champigny. — En 1657 le setier de froment (12 boisseaux) valait 7 livres, le setier d'avoine 4 livres 16 sous. — La viande de bœuf valait 3 deniers la livre. — Le prix d'une douzaine d'œufs était de 3 sous 6 deniers en 1687. — La journée d'un manœuvre était de 4 sous en 1660. — Il parait que l'aumônerie de Champigny ne jouissait pas du droit de franc salé ; on achetait le sel à 36 sous le boisseau en 1657.

H. 892. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1259-1705. — Maladrerie, Stipendie et Léproserie de l'Ile-Bouchard. — Charte en français par laquelle Barthélemy de l'Ile-Bouchard abandonne aux usagers ses droits dans les bois de Panzoult, en échange de soixante arpents en toute propriété, 1259. — Extrait fait en 1699, sur l'original, étant au trésor de Richelieu, d'un aveu rendu en l'an 1498 à haut et puissant seigneur, monseigneur Louis, seigneur de La Trémouille, prince de Talmond, vicomte de Thouars, seigneur de Sully, Craon et l'Ile-Bouchard, par demoiselle Catherine de La Jaille, veuve de défunt noble homme Jean de Croisnom, et messire Jean de La Jaille, chevalier, dans lequel aveu on lit : « Item, et avec ce, est la fondation dans ma terre et seigneurie de Crouzilles, de la maladrerie et léproserie, ensemble la chapelle fondée près et en la dite maladrerie, située au-dessus du bourg de Saint-Gilles, desquelles léproserie, maladrerie, chapelle, nous appartient la présentation, gouvernement et totale disposition, toutes fois qu'elle est vacante. » — Déclaration, rendue par le desservant de la chapelle de Saint-Lazare de Crouzille, aux seigneurs de la chambre souveraine de Sa Majesté, 1640. — Démission d'Antoine Pallu des fonctions d'administrateur de la chapelle de Saint-Lazare, remise à messire Léonard Barjot, seigneur de ladite chapelle, 1599. — Nomination à la dite chapelle de Marc Roy, faite par madame Charlotte de Maillé, veuve de René Barjot, marquis de Moussy, 1679. — Commencement des difficultés et contestations au sujet du droit de présentation à la dite chapelle, exposées en une requête adressée par messire le marquis de Moussy à MM. les commissaires, 1675. — Mémoire des pièces justifiant le droit de patronage de messire de Moussy, 1674. — Copie d'une charte de Jacques, cardinal du Perron, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie etc., ordonnant de recevoir en la maladrerie de Saint-Lazare *alias* Saint-Ladre, un lépreux, et allouant à ce dernier, pour pourvoir à sa nourriture et à son entretien, la somme de 36 livres, 1609. — Confirmation royale de ladite charte par Henri IV. — Procédure volumineuse, concernant la réunion de la dite chapelle et maladrerie à l'Hôtel-Dieu de Tours : requêtes de

messire René Barjot, marquis de Moussy, fondateur et patron de la chapelle, et de Catherin Pallu, administrateur de l'hopital de l'Ile-Bouchard, contre la réunion à l'Hôtel-Dieu, et production de pièces nombreuses pour appuyer leurs requêtes, 1622-1705.

H. 893. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1662-1780. — Hospice de la petite Charité de Ligueil. — Bail à rente fait par noble Antoine-Georges, sieur des Landes, conseiller du Roi, juge ordinaire de la ville et baronnie de Ligueil, ayant charge de Jacques Messemay, écuyer, sieur de Bellegarde, et de damoiselle Claude de Marolles, son épouse, à Mathurin Oudet, journalier, paroisse de Cussay, du lieu et borderie de Louvendière et de quelques pièces de terre en dépendant, au prix d'une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres et deux chapons, et à la condition de remettre en état de réparation la maison, qui comme les terres, est entièrement délabrée, 1662. — Don fait par dame Clémence Duval à l'hospice de la Petite Charité de Ligueil, d'une rente annuelle de 10 livres, due à elle par Antoinette Jullien, veuve de Mathurin Oudet, 1689. — Procès entre les administrateurs de la Petite Charité et les descendants dudit Mathurin Oudet, qui ne payent plus les arrérages de la susdite rente; lesdits héritiers sont enfin condamnés à payer, 1740-1772. — Cahier intitulé « Registre contenant toutes les rentes dues à la Petite Charité de Ligueil » ; le total de ces rentes provenant de dons et legs, monte à 186 livres 9 sous, XVIIIe siècle. — Pétition adressée à monseigneur l'archevêque de Tours par Joseph Baudin et François Chrétien, administrateurs de la Petite Charité de Ligueil, afin d'être autorisés à accepter au nom des pauvres, une rente perpétuelle de 12 livres en échange d'une somme de 20 livres, que les héritiers de Louis Avril doivent payer pendant un certain nombre d'années pour des services à faire dans ladite aumônerie, 1729.— Titres d'une rente de 14 livres, dont 11 payables à la cure de Ligueil, et 3 à la Petite Charité, 1658-1759. — Autre rente de 10 livres due au même hospice sur la borderie de Louverdière, paroisse de Cussay, 1772-1780.

H. 894. (Registre.) — In-8°; 46 feuillets, papier.

1719-1784. — Livre des rentes, avec la recette et la dépense. — Les recettes consistent uniquement dans la rentrée des arrérages de certaines petites rentes ; on voit cependant, sous la date du 16 février 1784, une rente de 276 livres 18 sous 6 deniers, provenant d'une quête pour les pauvres malades de l'hospice. — Les aumônes faites audit hospice paraissent être relativement assez considérables, elles proviennent en général de quêtes faites par les administrateurs et aussi par le curé. — Le chapitre de Saint-Martin de Tours fait remettre en 1784, une somme de 250 livres, pour être distribuée aux pauvres. — Les dépenses, très modiques, ne portent que sur le pain, la viande et le bois.

H. 895. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1778 à l'an II. — Hôtel-Dieu de Loches. — Journal des recettes et des dépenses depuis le dernier compte, arrêté le 6 juillet 1787. — Ce registre dont 36 feuillets seulement ont été employés, ne permet pas d'embrasser facilement le montant par année, des recettes et dépenses à des époques déterminées; le deuxième arrêté (du 27 mars 1793) fait ressortir en recettes la somme de 14,968 livres 9 sous, et pour les dépenses 12,312 livres 15 sous, ce qui laisse un excédant de recette de 2,655 livres 14 sous, qui paraît indiquer des ressources bien supérieures à celles de plusieurs établissements similaires. — On ne rencontre plus d'inscriptions mentionnant des dons ou legs, les revenus sont des arrérages de rentes constituées. — Le 16 août 1793, l'hôpital a reçu par monsieur Voyer, sur le secours accordé par le ministre, la somme de 1,000 livres. — La même année les honoraires annuels étaient pour le chirurgien de 100 livres.

H. 896. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1766-1792. — Hôpital de Lublé, aujourd'hui a Chateau-la-Vallière. — Supplique des administrateurs du bureau des pauvres, adressée à monseigneur le chancelier duc de La Vrillière, en faveur des habitants de Lublé et des paroisses environnantes qui, ayant eu le malheur d'être enveloppés dans la sédition survenue à Tours au mois de février dernier, et effrayés par la rigueur de la répression qui l'a suivie, ont quitté leurs maisons et se sont enfuis dans les roches et les bois, où ils errent, exposés au froid et privés de tout ; ils lui demandent de solliciter de Sa Majesté une amnistie

générale en faveur de ces malheureux, 1776. (La pièce est un projet ou brouillon de lettre sans signature.)— Bail par dame Rose Caillé, supérieure des filles de la Charité, et seule administratrice de l'hôpital de Lublé, à Mathurin Morcher, charron, de la closerie de Larsy et ses dépendances, située paroisse de Lublé, au prix annuel de 90 livres et deux chapons, et de certaines autres charges, 1780. — Quelques extraits des registres du conseil d'État, contenant des ordonnances relatives à la répression de la mendicité, 1764-1773. — Baux de biens dépendant de l'hôpital de Lublé, faits par les officiers municipaux en 1791 et 1792.

H. 897. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1683-1784. — HÔPITAL DE LUYNES. — Acquêt par les administrateurs de l'hôpital de Luynes pour le service du dit hôpital, sur le sieur Charles Baga, bourgeois de Paris, et damoiselle Jeanne Dupuy, son épouse, de deux maisons situées en la ville de Luynes, paroisse Sainte-Geneviève, avec leurs dépendances, au prix de 900 livres, 1706. — Bail par les administrateurs à Antoine Luillier, bailli général du duché-pairie de Luynes, pour une durée de trois ans, et au prix annuel de 36 livres, d'une des deux maisons dont il est question ci-dessus, 1714. — Vente par dame Françoise Deleaune, habitante de Loches, femme sans communauté de bien du sieur Moulinault, actuellement à Saint-Domingue, à maître René Couette, curé de la paroisse Saint-Venant de Luynes, et au sieur Moisand, même paroisse, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Luynes, acceptant pour le dit Hôtel-Dieu, du lieu appelé Boisdenier, paroisse Saint-Venant, consistant en deux corps de logis, desquels dépendent un jardin, cinq arpents de terre labourable, cent-soixante-onze chaînées de pasturaux et un arpent de vigne, situé en l'île Panchien, au prix de 2,500 livres et d'autres charges, 1741. — Bail à moitié du lieu de Boisdenier, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à François Barrault et Marie Leduc, sa femme, demeurant paroisse Saint-Venant, pour 9 ans. — Bail pour 9 ans par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Berge et Jean Moreau, des métairies de Boisdenier et de Quinquangrogne, pour la somme de 340 livres de bail annuel et de nombreuses autres charges, 1752. — Autres baux des mêmes métairies de 1761 à 1779. — Baux à l'enchère par lesdits administrateurs, à divers particuliers, de certaines maisons dépendant de l'Hôtel Dieu et situées dans les paroisses de Sainte-Geneviève et de Saint-Venant, 1757-1784.

H. 898. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — HOSPICE DE SAINTE-MAURE. — Bail à ferme par messire Claude-Nicolas Maisière, prêtre, curé de la paroisse Saint-Denis d'Amboise, prieur commendataire du prieuré de Saint-Mesmin dans Sainte-Maure, à MM. les administrateurs de l'hôpital de Sainte-Maure, du revenu temporel dudit prieuré de Saint-Mesmin ; à la charge de payer les décimes auxquels le prieuré est imposé, et à titre de bail, la somme annuelle de 400 livres, 1786.

H. 899. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1342-1789. — HÔTEL-DIEU DE TOURS. — Copie de la déclaration féodale faite à noble homme, messire Geffroy de Chesnaye, chevalier, par Marc Bruillart, valet, de ce qu'il tient à foi et hommage simple, et à une paire de gants blancs de service, du prix de quatre deniers, et qui consiste en un hébergement sis à Bouzay, près Athée, avec toutes ses dépendances, 1342. — Copie de lettres d'amortissement, accordées par Charles VI à l'Hôtel-Dieu de Tours, vers 1381. — Procès entre le seigneur de Chesnaye et messieurs du chapitre de Saint-Gatien, au sujet de l'hébergement de Bouzay, que ledit seigneur avait fait saisir féodalement, comme dépendant de lui à foi et hommage, et que ledit chapitre disait lui avoir été donné par testament au profit de l'Aumône de l'église de Tours, 1421. — Bail emphytéotique par messieurs du chapitre de Tours, administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à Jean Morin, bourgeois d'Amboise, du manoir et domaine de Saint-Relle, appartenant à l'Hôtel-Dieu, 1468. — Vente par Jeanne, veuve de Guillaume Legris, à honorable homme Bernard Le Comte, prêtre, chanoine de Tours, d'une maison et dépendances, paroisse de Rochecorbon, au prix de 40 livres, 1372.— Copie collationnée d'un acte en latin passé au chapitre de Tours, qui confirme la donation faite à l'Hôtel-Dieu par messire Bernard Le Comte, d'une roche, d'un pressoir et de cinq arpents et demi de vigne, en deux pièces, l'une contenant deux arpents et demi et l'autre trois arpents, appelées clos du moulin de Toutvoy, au fief du chapitre, 1390. — Autres ventes et donations par divers particuliers, de roches et lopins de terre, situés à Rochecorbon au fief du chapitre de Tours,

1372 à 1530. — Copie d'un édit du roi Charles VIII, portant privilège d'exemptions et des droits d'apétissements sur les vins de l'Aumône de l'Hôtel-Dieu de Tours, vendus au détail, 1438. — Constitution de rentes en faveur de l'Hôtel-Dieu sur des maisons situées en la ville de Tours, 1628-1633. — Négociations entre messieurs du chapitre de l'église de Tours et messieurs les maires et échevins de la ville, afin d'obtenir du chapitre la cession de quelques maisons, situées dans les rues de l'Aumône et des Couteliers et une partie de la place Saint-Étienne, pour agrandir l'Hôtel-Dieu, devenu insuffisant, pour le nombre des pauvres malades qui va toujours grandissant, 1788. — Requête du bureau du temporel, présidé par Monseigneur l'archevêque de Narbonne, adressée à monsieur le contrôleur général, tendant à obtenir que les gens de mainmorte ne soient pas tenus de faire, par voie d'enchère, les premiers baux de leurs bâtiments neufs ou reconstruits, 1786. — Réponse de monsieur de Calonne, contrôleur général, qui rejette ladite requête, parce que le bail aux enchères est le seul moyen que possède l'administration de se rendre compte de la véritable valeur des immeubles neufs, 1786. — Déclaration des héritages que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu tiennent au fief et seigneurie d'Esvres, consistant en pièces de terre et de pré, proches du bourg d'Esvres, 1773. — Requête adressée au Roi par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, afin de jouir de l'exemption des droits sur les viandes, accordée à d'autres aumônes et hôpitaux. — Réponse de monsieur Douet de La Boullaye, intendant au département de la régie générale des Aides, qui fait connaître que l'Hôtel-Dieu, qui se fournit chez les bouchers de la ville, ne pourrait être admis à jouir de cette faveur que s'il faisait tuer lui-même, et dans l'hospice, les animaux dont la viande sera consommée dans l'établissement, 1785-1788.

H. 900. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1500-1776. — Hôpital général de la Charité de Tours. — Copie de trois actes à la suite l'un de l'autre, consistant : le premier en un contrat de la vente à reméré de la métairie de Montison, faite par Jeanne Drouet, veuve Pierre Chandery, paroisse de Sainte-Geneviève de Maillé, à Pierre Christophe, clerc, demeurant au bourg de Fondettes, au prix de 100 livres tournois, et aux charges de payer chaque année au seigneur de Taillé, 4 setiers de froment, 1 chapon et 2 sous 6 deniers tournois; au seigneur de Martigny 1 setier de froment, 2 poules et 20 deniers; au seigneur de Barray, 2 boisseaux de froment et 2 poules, et au curé de Fondettes, 6 boisseaux de froment, 1500; — le second acte est la rentrée en possession par ladite veuve Chandery, de la dite métairie de Montison, effectuée par elle en vertu de la faculté de reméré exercée par ladite Jeanne sur la veuve de Pierre Christophe, 1503 ; — le troisième acte est la vente faite par la veuve Chandery à Michaud Musset, maître boulanger à Tours, de la métairie de Montison, au prix de 200 livres et des mêmes charges que dessus, 1503. — Ventes faites par honorable homme Jean Musset, bourgeois de Tours, à divers habitants de la paroisse de Fondettes, de pièces de terre et de vignes, situées aux lieux de Bouttevilain et de Montison, paroisse de Fondettes, 1513. — Copie de la sommation faite à la requête de noble homme Jean Musset, sieur de la Roche, bourgeois de Paris, demeurant paroisse Saint-André-des-Arts, au sieur François Moreau, bourgeois de Tours, d'avoir à remettre audit sieur Musset, ou à son fondé de pouvoirs, les clefs des logis et caves du lieu de Montison, afin de faire procéder à la vente du vin par lui fait saisir audit lieu, 1634. — Copie du contrat de l'acquêt fait par MM. les administrateurs de l'hôpital général de la Charité, du sieur Macé Decop, bourgeois de Tours, procureur de dame Jeanne Musset, veuve de Bonaventure Musset, bourgeois de Paris, de la closerie des Musseteries, *alias* Le Tison, située paroisse de Fondettes, dont les terres, prés et vignes sont situés, partie au fief de Martigny, pour la somme de 4,000 livres, provenant du don fait audit hôpital par le sieur Jacques Poirier, 1659. — Copie de l'état et mémoire des pièces de terres et de vignes qui composent les closeries des Musseteries, La Plante, La Grande Laize, et La Picherie, situées dans les paroisses de Fondettes et de Saint-Roch. — La métairie des Musseteries contient 7 arpents 6 chaînées en six pièces ; La Plante, 7 arpents 22 chaînées en 17 pièces ; La Grande Laize, 4 arpents 22 chaînées en 17 pièces ; La Picherie 2 arpents 62 chaînées en 16 pièces ; au total 21 arpents, 1691. — Copie de l'acte de la donation faite audit hôpital général par Claude Lemessier, marchand bourgeois de Tours, de cinq quartiers et demi de vignes appelées Le Cormier-Véron, situées paroisse de Fondettes, et de 200 livres, à charge de 20 livres de pension viagère à dame Catherine Lemessier, leur fille, religieuse professe au couvent de Sainte-Maure, et que messieurs les administrateurs

assisteront au convoi, enterrement et service de monsieur et de madame Lemessier, 1704. — Déclaration censive rendue au fief de Martigny par l'hôpital général de la Charité, des domaines, closeries, métairies des Musseteries, de La Plante, de La Grande Laize et de La Picherie, en ce qui dépend dudit fief, 1712. — Différend entre les administrateurs de l'hôpital général et madame veuve de Martigny, qui réclame l'indemnité due pour un legs de 137 chaînées de vignes fait audit hôpital en 1704, et qui n'aurait jamais été touché par le feu seigneur de Martigny, 1774-1776.

H. 901. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1654-1751. — Extrait du contrat de mariage fait entre René Dugué, maître ouvrier en soie, fils de défunt René Dugué, marchand bourgeois de Tours, et de dame Suzanne Bouttault, sa femme ; et Anne Durand, fille de Jean Durand, marchand ouvrier en soie, et de défunte Marie Préteseille, sa femme ; la demoiselle reçoit en mariage entre autres, une moitié de maison, sise rue de la Rôtisserie, évaluée à 1,800 livres et 1,200 livres en argent comptant, 1654. — Retrait lignager exécuté par René Dugué sur Pierre Boutault avec le consentement de ce dernier, 1659. — Donation par Étienne Baron, maître ouvrier en soie, à l'hôpital général de la Charité, de plusieurs rentes foncières, et de terres situées près la Belle-Croix de Sainte-Anne, et le long du chemin de Sainte-Anne à Saint-Côme, 1680. — Bail à rente fait par Mathurin Chevalier, maître passementier à Tours, à Simon Fagu, jardinier, d'une partie de bâtiment, consistant en plusieurs chambres, et de 83 chaînées de terre en jardin, en la paroisse de Notre-Dame de La Riche, au fief et seigneurie du cellérier de Saint-Martin, 1621. — Copie de la saisie féodale d'une petite maison, située sur la levée qui conduit de Sainte-Anne aux Minimes, faite à la requête du procureur du Roi, sur Étienne Baron, faute d'avoir satisfait à tous les droits et devoirs dus au Roi à cause de son château de Plessis-lès-Tours, 1678. — Énumération très longue et très détaillée des dons faits à l'hôpital de la Charité ; des rentes lui appartenant dans les fiefs de Plessis-lès-Tours, de l'Orme-Robert, dépendant du château d'Azay-le-Rideau, du Roi, de la cellérerie de Saint-Martin et d'héritages situés dans ces mêmes fiefs, 1689. — Vente faite par Françoise Landureau, veuve de François Milon, meunier à Fondettes, aux administrateurs dudit hôpital de 4 livres de rente, pour une somme de 180 livres, payée par eux pour son compte à un de ses créanciers, 1683. — Vente faite par François Dumont, bourgeois de Tours, à MM. les administrateurs de l'hôpital général, de la moitié d'une grange et de 54 chaînées de pré, plus 82 chaînées de terre labourable, le tout situé près Saint-Lazare, pour la somme de 600 livres, 1705. — Don fait par André Lauron, seigneur de Mazière, échevin perpétuel de la ville de Tours, à l'hôpital général de la Charité et à l'Hôtel-Dieu par moitié, de la somme de 8,000 livres, à prendre après son décès sur les effets mobiliers de sa succession, ainsi que de 2,500 livres dues par les dames de la Visitation, suivant un contrat pignoratif, d'un clos de terre et prés de 4 à 5 arpents, situé aux Varennes sous les remparts de la ville, au-dessus de la chapelle Saint-Lazare, paroisse de Saint-Étienne, et d'un corps de logis et ses dépendances, rue de la Scellerie, paroisse Saint-Vincent, à condition de nombreux services funéraires, 1706. — Partage entre les hôpitaux de la Charité et de l'Hôtel-Dieu des biens ci-dessus, donnés à ces deux établissements par messire Lauron, 1718. — Acquêt fait par l'hôpital général de la Charité de la veuve Pasquier et de son fils, de 3 corps de logis, situés devant le vieux Calvaire de Saint-Symphorien, pour 2,000 livres, 1748. — Déclaration féodale des trois corps de logis ci-dessus, faite par l'hôpital général, au fief de la châtellenie de Marmoutier, uni à l'archevêché de Tours, 1751.

H. 902. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier.

1579-1787. — Baux à ferme de certains lopins de pré, situés dans la prairie Gloriette, par les administrateurs de l'hôpital général de la Charité, à divers particuliers, 1579-1647. — Donation faite à l'hôpital général par Madeleine Richard, de deux pièces de terre, contenant ensemble 14 chaînées, situées près la rue du Port et le bois de Saint-Côme, 1679. — Déclaration rendue au fief de la baronnie du palais archiépiscopal, des domaines situés près Saint-Lazare, appartenant audit hôpital, 1719. — Échange entre l'hôpital de la Charité, et la demoiselle Ursule Habert, fille majeure, demeurant paroisse Saint-Saturnin à Tours, laquelle cède audit hôpital un corps de logis situé sur la levée de Beaumont, dite paroisse de Beaumont, avec ses dépendances ; elle reçoit en échange une autre maison appelée La Grange avec toutes ses dépendances, située sur ladite levée, même paroisse, 1714. — Vente par

la demoiselle Habert à M. Belin, avocat en parlement, administrateur de l'hôpital, d'une place où était autrefois une petite maison et deux granges, située près Beaumont, et don de ladite place fait par lui à l'hôpital général, 1715. — Révocation par Louis Davaud, marchand passementier à Tours, actuellement demeurant à l'hôpital général, du don d'une maison et de 30 livres de rente, fait par lui au couvent des dames de Beaumont, à cause de sa fille qui y était religieuse et qui vient de décéder, 1690. — Don par monsieur Antoine Dupont et Julienne Liger, sa femme, à l'hôpital général, de la closerie de Meigné, paroisse de Saint-Cyr, consistant en bâtiments, un clos de vignes, et terres labourables, contenant quatre arpents; plus environ trois autres arpents en plusieurs morceaux, à la condition de leur payer une rente de 200 livres jusqu'au décès du dernier survivant, quatre pièces de vin rouge, et du meilleur de leur closerie, et quelques autres droits, 1731. — Don à l'hôpital général par Louise Vallée, sœur de l'hôpital général, y demeurant, de 22 chaînées de terre labourable, situées entre les murs de l'abbaye de Beaumont, évaluées à 80 livres, à la condition de fournir aux pauvres malades enfermés dans cet hôpital, du bouillon jusqu'à concurrence de 4 livres chacun an, 1743. — Déclarations rendues par les administrateurs de l'hôpital au fief de Charentais, appartenant à M. Olivier-Martin Donineau, écuyer, seigneur de Charentais, conseiller du Roi, etc., des closeries de Meigné et Monrepos, 1773-1785. — Bail par messieurs les administrateurs à Jean Brédif, laboureur, demeurant paroisse de La Ville-aux-Dames, de la métairie de La Haute-Bretagne, même paroisse, pour neuf ans, au prix de 110 livres, et quelques autres charges, 1743. — Donation à l'hôpital de la Charité par monsieur et madame Bourgeot, marchands fabricants de soie à Tours, de la métairie de La Haute-Bretagne, paroisse de La Ville-aux-Dames, de 66 parcelles de terres environnantes, plus d'autres terres situées près les lieux de La Mothe, de La Pointe et de La Fouinière, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, pour 400 livres de rente viagère, et à la charge d'une fondation perpétuelle, 1728. — Baux par les administrateurs dudit hôpital général de la Charité, d'une pièce de pré, paroisse et prairie de Saint-Venant, 1787; de la closerie de Mesinée, paroisse de Saint-Cyr, et de ses dépendances, 1787.

H. 903. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1593-1734. — Contrat de constitution, par l'Hôtel de ville de Tours, d'une rente de 60 écus, au profit de la veuve Rapin en dédommagement de différents domaines dont la municipalité s'était emparée, pour les fortifications de la ville, à Saint-Éloi, près la rue du Colombier, 1593. — Messieurs les administrateurs de l'hôpital de la Charité demandent à l'Hôtel de ville de Tours, d'abandonner audit hôpital une pièce de pré à regain, située près le prieuré de Saint-Éloi, et le reste d'une pièce de terre de 2 arpents qui n'avait pas été employé dans la construction des fortifications de la ville, contre réduction de moitié de la rente, que la ville payait aux héritiers de ladite veuve Rapin, 1667. — Deux pièces des années 1667 et 1669, contenant l'une les délibérations, et l'autre le consentement de l'Hôtel de ville à cette demande. — Bail à rente fait par Charlotte Toutemain, veuve de Germain Fichepain, à Denis Loron, jardinier, de deux petites maisons, ayant chacune un jardin et situées paroisse Saint-Simple, au fief et seigneurie de l'Orme-Robert, rue du Colombier; la première au prix de 10 livres, et la seconde au prix de 18 livres 15 sous de rente foncière annuelle et perpétuelle, 1643. — Procès-verbal de visite et d'estimation de 2 corps de logis et jardins situés rue du Colombier, et qui autrefois étaient de mainmorte, 1679. — Convention entre la dame veuve de Palme et messieurs les administrateurs de l'hôpital général, au sujet du don de deux petites maisons et jardins situés rue du Colombier, fait par elle audit hôpital, à la condition de payer certaines rentes viagères aux trois sœurs Marie, Louise et Madeleine Palme, religieuses au couvent de La Bourdillière près Loches. — Donation faite par Charles Phellion, bourgeois de Tours, à l'hôpital général de la Charité, d'une maison située au faubourg Saint-Éloi, paroisse Saint-Simple, à la condition de lui servir une rente annuelle viagère de 20 livres, 1734. — Notes et renseignements concernant les deux maisons et différentes portions de jardins situées rue du Colombier, consistant en une déclaration rendue par les administrateurs dudit hôpital au fief de l'Orme-Robert, dépendant des seigneurs d'Azay-le-Rideau (sans date).

H. 904. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

1643-1785. — Vente, par trois actes contenus

dans un seul cahier, à dame Marie Masnier, veuve de maître Pierre Bertrand, notaire, par divers propriétaires, des trois tiers d'une maison avec jardin, située proche le Sanitas, 1642 et 1643. — Vente par Mathieu Renaudet, Jean Hardouin et autres, aux administrateurs de l'hôpital général de la Charité, d'une petite maison avec jardin, située près le Sanitas, dépendant du fief de mainmorte du chapitre de Saint-Martin de Tours, pour la somme de 300 livres, 1682. — Acquêt par lesdits administrateurs d'une petite maison située près l'église dudit hôpital, paroisse Saint-Simple, 1739. — Donation de trois arpents de terre situés près la rue du Colombier, paroisse Saint-Venant, fait à l'hôpital de la Charité, par Jean Baubé, capitaine de Bourgeoisie, 1739. — État des pièces de terre labourable, prés et chenevil, composant la closerie de La Picherie, située paroisse de Saint-Roch, et appartenant à l'hôpital général de la Charité, XVIIIe siècle. — Baux à ferme par ledit hôpital général à divers particuliers, d'une maison et jardin situés devant la Belle-Croix de Sainte-Anne, 1724-1766. — Reconnaissance par le sieur Jean Roblin, d'une dette de 200 livres envers l'hôpital, à raison de la résiliation d'un bail contracté par lui, lequel bail n'est point indiqué.

H. 905. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1627-1787. — Copie du bail à rente d'une portion de la maison appelée l'Oison-Bridé, située paroisse Saint-Hilaire, au fief de l'aumônerie de Saint-Julien, par Claude Lemaire à Michel Jullien, 1627. — Nombreuses pièces d'une procédure en rentrée en possession d'une portion de ladite maison, soutenue par Pierre Bourcier contre Pierre Furet et autres, faute de payement d'une rente de 12 livres, due audit Bourcier, 1656-1671. — Déclaration censive rendue au fief de l'aumônerie de Saint-Julien, par Pierre Bourcier, maître ouvrier en soie à Tours, d'une portion de maison située à l'Oison-Bridé, 1674. — On voit par une petite note que cette portion de maison a fait plus tard partie du legs universel, fait à l'hôpital de la Charité par les époux Bourcier, mais l'acte de donation, pas plus que sa date, n'est relaté. — Bail à rente d'un arpent seize chaînées de vignes, en 3 pièces, situé près La Picherie, paroisse Saint-Roch, fait par Louis Pinot à René Yvert, 1664. — Donation faite par Madeleine Souart, femme de René Pourcelet, à l'hôpital de la Charité, d'une maison et closerie appelée La Picherie, paroisse de Saint-Roch, et de 72 livres de rente, dues par Pierre Biron, 1673. — Acquêt fait par l'hôpital de la Charité d'une maison et dépendances, situées au lieu de La Picherie, sur la veuve Martin et autres, pour la somme de 468 livres 7 sous 6 deniers, 1696. — Échange entre l'hôpital général de la Charité et Besnier, vigneron à Saint-Roch, de terres et vignes situées paroisse de Saint-Roch, 1705. — Cession à l'hôpital de la Charité par Michel Collin, d'une somme de 1,000 livres qui lui était due à titre d'arrérages de rentes, par le sieur Jacques Guéret et sa femme, contre pareille somme, payée de suite par les administrateurs dudit hôpital sur les deniers provenant de la succession du sieur Pierre Bourcier, dont l'hôpital était le légataire universel, 1676. — Transaction entre les administrateurs de l'hôpital général et les sieurs Claude Bourcier aîné et jeune, portant consentement par ces derniers à l'exécution des testament et codicille de feu Pierre Bourcier, faits en faveur des pauvres dudit hôpital, 1676. — Donation à l'hôpital de la Charité par Marie Beugnet, veuve de Pierre Bourcier, du douaire que l'hôpital était tenu de lui payer, c'est-à-dire de cinq années d'arrérages échus, et en outre d'une somme de 1,200 livres en argent, 1680. — Déclaration censive des closeries de La Picherie et de La Béjaudière, situées paroisse de Saint-Roch, rendue au terrier de la seigneurie de Saint-Roch par les administrateurs de l'hôpital général, 1787. — Extrait du procès-verbal d'arpentage des terrains sujets aux droits de terrage envers la seigneurie de Saint-Roch, dans laquelle l'hôpital général possède 156 chaînées, 8 pieds de vignes, 1749. — Déclaration des biens et héritages que l'hôpital général de la Charité possède au fief et seigneurie de Saint-Roch, dépendant de l'abbaye royale de Saint-Julien, 1771.

H. 906. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 52 pièces, papier.

1627-1789. — Arpentage et bornage de deux pièces de vignes situées au grand clos des Godeaux, paroisse de Joué, faisant partie de la succession de défunt Michel Maslard, fait à la requête des héritiers, 1627. — Extrait du partage des biens de la succession Jean Maslard, fait entre François Defais, Jeanne Maslard, sa femme, et autres cohéritiers, auquel François Defais est échu le second lot, composé en partie de domaines situés près des Landes du Passoir, paroisse

de Joué, 1632. — Conférence de la Frèche des Godeaux, située près des Landes, paroisse de Joué, et dépendant du fief et seigneurie du duché-pairie de Montbazon, 1639. — Procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire au lieu des Petites-Landes, paroisse de Joué, 1665. — Conférence de la frèche de l'airal de La Croix situé près les landes du Pressoir, paroisse de Joué, et dépendant du fief et seigneurie du Trizay, 1670. — Déclaration fournie au duché pairie de Montbazon par le sieur Jean Rocher, de plusieurs domaines dépendant de sa maison des Landes, le tout faisant partie de la frèche des Godeaux, paroisse de Joué, 1700. — Autres déclarations censives de sa maison des Landes, rendues au fief de Trizay par le dit Jean Rocher, de 1702 à 1715. — Procès-verbal d'arpentage et de bornage de diverses pièces de terre situées près le lieu des Landes, et appartenant les unes à l'hôpital de la Charité et les autres au sieur Bellegarde de la Plaine, bourgeois de Tours, afin de déterminer l'étendue des pièces appartenant à chacun des deux voisins, 1769. — Copie de l'acte de prise de possession et procès-verbal de visite de l'état des lieux et closeries de Mareuil et Moiron, situés paroisse de Joué, fait par le sieur Phellion au nom de Charles Phellion, son frère, acquéreur des dits objets, 1720. — Déclaration censive, rendue au fief de Mareuil par Charles Phellion, des dites maisons et closeries de Moiron et de Mareuil, 1740. — Délibération du bureau de l'hôpital général de la Charité, sur la déclaration à faire au fief de la commanderie de Ballan, des héritages que le dit hôpital possède au dit fief, 1742. — Déclaration féodale rendue par les administrateurs de l'hôpital général de la Charité au fief et seigneurie de Mareuil, appartenant à Mr Belgarde de Saint-Germain, des héritages que le dit hôpital possède au fief de Mareuil, 1764. — Arpentage avec plan géométrique de quelques pièces de vignes, par suite de certaines contestations qui se sont élevées entre l'hôpital général et des propriétaires avoisinant les possessions du dit hôpital dans la closerie de Mareuil, 1788. — Arrangement final entre le sieur Baubé-Bellanger et l'hôpital général au sujet de ces héritages, 1789.

H. 907. (Registre.) — In-folio ; 92 feuillets, papier.

1790. — Compte des recettes et des dépenses pour l'année 1790. — Ce registre, bien tenu par M. Louis Cuau, receveur et administrateur du dit hôpital, est divisé par chapitres, et chaque chapitre en plusieurs parties. — Parmi les recettes on rencontre un article de décembre 1790 ainsi conçu: Reçu de Sa Majesté au lieu et place des fabricants de soie, la somme de 180 livres, pour une année de rente échue le 31 décembre 1790, suivant l'ordonannce des commissaires généraux du Conseil du 16 septembre 1778. — Viennent ensuite les revenus de diverses frèches, de nombreuses maisons, situées dans plusieurs rues de la ville, de pièces de pré, terres et vignes situées dans les paroisses environnantes. — Les closeries exploitées directement par l'hôpital sont les suivantes : La Picherie et La Grande Laize à Saint-Roch et Fondettes ; Les Mussettières et Les Plantes à Fondettes ; La Regandière à Saint-Roch ; Le Loché à Vallières ; Monrepos et Maigné à Saint-Cyr ; Fontenaille à Rochecorbon ; Mareuil et Le Moiron à Joué ; le Port-Balby à Vallères. — Les pensionnaires de l'hospice ont versé, pendant l'année 1790, 14,310 livres 16 sous. — L'hôtel de ville plaçait à l'hospice général, des pauvres, pour lesquels on payait par jour 6 sous de pension, plus 9 livres, à titre de trousseau. — Les maîtres des diverses professions payaient à l'hôpital général un droit de cinq livres par apprenti. — D'autres recettes, toutes considérables, contribuaient à augmenter les ressources de cet établissement, telles que la vente des vins, revenus de l'octroi de l'hôpital, etc. — Les emprunts faits par l'hôpital pour achat de blé dans l'année 1790, montent à 12,100 livres ; Monseigneur de Conzié, archevêque, figure parmi les prêteurs pour 4,000 livres. — Le boisseau de blé valait 2 livres. — Parmi les dépenses, les rentes viagères dont était chargé le dit hôpital, formaient un chapitre considérable ; elles s'élevaient à 19,490 livres 7 sous. — La balance qui clôt les inscriptions de la dite année 1790, montre les recettes s'élevant à la somme de 140,815 liv. 14 sous 11 deniers.

les dépenses à	141.375 »	19 »	11 »
d'où un excédant de dépenses de	560 »	5 »	»

H. 908. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Hospice des enfants trouvés de la Madeleine, à Tours. — Supplique adressée à Monseigneur de Conzié, archevêque de Tours, par Joseph-Alexandre Larousse, vicaire de Saint-Pierre-des-Corps, aumônier de l'hospice des enfants trouvés, pour demander la réduction des fondations dont il est chargé.

— Tableau desdites fondations avant et après la réduction, qui est accordée.

H. 909. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — BUREAU DES AUMÔNES DE TOURS. Mémoire sans date, mais du XVIIIe siècle, intitulé : « Réflexions impartiales sur l'état actuel du Bureau d'aumônes général », signé Chaussé, prieur-curé de Saint-Vincent, et déplorant qu'au bout de cinq années d'existences cette administration se trouve déjà altérée et menacée de décomposition ; il en indique les raisons, constate que le zèle des donateurs, qui au début était grand, se refroidit, et signale les mesures qu'il croit propres à remédier aux maux multiples qui minent cette institution. — Lettre du 7 décembre 1769, adressée au prieur-curé de Saint-Vincent, qui l'informe de l'envoi de trois livres de chanvre et autant d'étoupes, afin d'occuper les pauvres fileuses de sa paroisse. — Extrait du registre des délibérations du Bureau d'aumônes, du 14 décembre 1769, par lequel monsieur Rattier, un des membres dudit Bureau, a été autorisé à acheter huit chaudières et quatre cuillers en fer pour les quatre cantines de riz, établies dans les paroisses de Saint-Symphorien, Saint-Saturnin, Saint-Pierre-du-Boile et La Riche ; le Bureau fournit aux cantinières le riz à 5 sous la livre; les pauvres iront y chercher les portions cuites qui pèseront 2 livres et qui seront payées 7 liards, au moyen de cartes données par leur curé. — Circulaire signée de l'archevêque de Tours et de MM. du Bureau des aumônes, qui sollicite les citoyens de tous les ordres de faire tous leurs efforts pour venir en aide à leurs concitoyens. — Lettres de l'abbé Terray et du duc de La Vrillière à l'archevêque de Tours, concernant la cherté excessive des grains, que l'on attribue à l'avidité du propriétaire et du cultivateur, 1773. — Lettre adressée aux administrateurs par un inconnu, dans laquelle il se plaint d'avoir sollicité inutilement les chapitres et communautés religieuses de la ville, de joindre leurs aumônes à celles du Bureau, en leur rappelant que leurs aumônes ne sont pas un don, mais une dette, parce que les grands biens dont jouissent ces corps. leurs ont été donnés à la charge de soulager les pauvres, 1774. — Règlement pour empêcher la mendicité dans la ville de Douay, fait en conclave à Douay le 30 janvier 1778. (Imprimé.)

FONDATIONS D'AUMÔNES EN LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

H. 910. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1686-1770. — Dans le ressort de Chinon : le prieur de Parilly, dépendant de l'abbaye de Noyers, doit par an, sept setiers de mouture d'aumône qui se distribuent chaque mardi à la porte de l'église de Parilly ; ce prieuré, qui a droit à la moitié de la dîme en la paroisse de La Roche, doit encore une seconde aumône de sept setiers de mouture dans cette dernière paroisse. — Le prieuré de Saint-Louans doit aux pauvres de la paroisse une aumône de 28 setiers de mouture. — L'abbaye de Seuilly doit aux pauvres de la paroisse de Seuilly une aumône de 16 setiers de mouture. — La Commanderie de l'Isle-Bouchard doit une aumône de 72 setiers de mouture, qu'elle doit distribuer à la porte de la commanderie. — Le Frère André-Marie de Montéclat, chevalier, commandeur, demande au Roi, et obtient l'autorisation de remplacer par la somme de 400 livres, l'aumône annuelle susdite, et dispense de sa distribution, en versant aux administrateurs de l'hôpital de l'Ile-Bouchard, chaque année la dite somme de 400 livres, 1710. — Dans l'élection de Loches, les revenus des pauvres malades de la Charité de Preuilly, consistent en rentes constituées qui s'élèvent à la somme de 1614 livres, 12 sous; ce sont les administrateurs qui en touchent les arrérages et qui président à leur distribution, avec l'assistance des curés de la ville, XVIIIe siècle. — On rencontre dans l'élection de Richelieu quelques lettres d'une correspondance entre certains curés et monseigneur l'archevêque de Tours, au sujet de l'édit du Roi du 6 septembre 1710, relatif à la mendicité et à l'accroissement de la misère qui leur parait en être la conséquence. — Mémoire très détaillé, signé Jahan, adressé à l'archevêque de Tours, sur le fonctionnement des Bureaux de charité et d'aumônes fondés à Richelieu, Champigny-sur-Veude, Faye-la-Vineuse, Mirebeau ; dans cette dernière ville, il y avait un local affecté aux pauvres passants ; en 1686, les ecclésiastiques, chargés du service des pauvres, s'étaient approprié l'établissement et n'y recevaient plus de malades ; de là, procédures par les habitants contre lesdits ecclésiastiques, et enfin, en 1686, arrêt du Conseil prescrivant le partage

entre les pauvres et ces ecclésiastiques. — État général des fondations d'aumônes, faites aux pauvres des paroisses de la généralité de Tours, vers 1770. — État et renseignements divers concernant les aumônes fondées dans les élections de la généralité de Tours dont les noms suivent : Angers, Baugé, Château-du-Loir, Châteaugontier, La Flèche, Laval, Loches, Le Mans, Mayenne, Montreuil-Bellay, Saumur, 1770.

SUPPLÉMENT AUX ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

SÉRIE G.

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

G. 1078. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1773-1790. — Plumitif du bureau de la chambre ecclésiastique et diocésaine de Tours. — Ce registre parait affecté exclusivement au contrôle financier de l'archevêché sur les curés et corporations religieuses ; il ne contient pas de faits intéressants.—Ainsi on n'y voit guère que des articles du genre suivant : délibéré qu'il sera répondu au sieur Préau, prieur de Charnizay, qu'il commence par payer quelque chose, après on verra à lui faire une remise. — Le vénérable syndic autorisé à se joindre au supérieur du séminaire, pour répondre à l'assignation donnée par M. l'abbé de Barandin, relativement à l'union de Villiers, 1775. — M. le curé de Bourré a exposé que le revenu de sa cure consistait principalement en récolte du vin dont il a été entièrement privé l'année précédente ; en conséquence, il lui a été fait remise d'une année de ses décimes, 1788.

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN, AU CHATEAU DE VERNOU-L'ARCHEVÊQUE.

G. 1079. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1650-1777. — Baux à ferme de 3 arpents de pré, dits les prés Bonnard, paroisse de Villeperdue, consentis à divers particuliers pour 40, puis pour 50 livres par Michel Hardyau, Charles Verger, chanoines de Plessis, et autres titulaires de ladite chapelle, fondée et desservie au château de Vernou-l'Archevêque, 1650-1777. — Prise de possession de ladite chapelle, par Charles, Raymond Verger. — Lettres de provision de ladite chapelle par Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, en faveur de Sébastien-Thomas Boulleau, curé du Serrain, 1768. — Prise de possession par ce dernier en ladite église de Vernou, la chapelle du château n'existant plus.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE TOURS.

G. 1080. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin. 13 pièces, papier.

1676-1750. — Acte de partage entre les héritiers de Pierre de France, marchand ouvrier en soie à Tours, de la succession de ce dernier, composée de plusieurs corps de bâtiments en ladite ville, parmi lesquels une maison située en la rue Saint-Maurice, et qui devait deux livres de rente à la chapelle de Saint-Jacques *alias* des Quatre coins, desservie en l'église de Tours, 1676. — Reconnaissance par René Burlot, maître couvreur à Tours, d'être le propriétaire actuel de la maison de la rue Saint-Maurice, qui doit une rente de deux livres au chapitre de l'église de Tours à cause de ladite chapelle de Saint-Jacques, 1750.

G. 1081. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1269-1748. — Donation à l'église de Tours par Guy de Beauçay, chevalier croisé, des dîmes novales qu'il possédait dans la paroisse de (le nom manque),

1269. — Pièce incomplète, en deux petits fragments. — Fondation en l'église de Tours, par les exécuteurs testamentaires de l'archevêque Étienne de Bourgueil, d'une oraison à chaque grand'messe, à l'intention du prélat, 1335. Il manque une bande à droite. — Fondation faite par l'archevêque Pierre Frétaud en la chapelle Saint-Michel-Archange, où il avait élu sa sépulture, 1353. Un grand fragment à demi effacé. — Consultation de deux jurisconsultes de Paris, nommés Auzanet et Lambin, au sujet des devoirs de foi et hommage simple, avec trois sous de devoir à monvance de seigneur, envers Monseigneur le duc d'Alençon, qui incombaient aux chanoines de l'église de Tours, à cause de l'achat fait en 1436 par lesdits chanoines, de la moitié de la dime de la Fontaine, paroisse de Neuvy. Le duc d'Alençon, seigneur de Semblançay, ayant accordé l'indemnité de cette dime au dit chapitre, à condition de participer dans les prières des dits chanoines, les jurisconsultes concluent à l'extinction du devoir, 1659. — Procès entre le chapitre et Jean Fay, maître boulanger à Luynes, au sujet des arrérages d'une rente de 20 sous, due à Joué.

G. 1082. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1309-1466. — Cartulaire de la chapelle des Anges, dépendant de l'église métropolitaine. — Vente par Simon Vallet à André Peloquin d'un airal de sept arpents, qui a appartenu à Baillebois, et de diverses rentes en grains et volailles, 1350. — Autre vente par Regnaud de Cousse au même André Peloquin, de 20 sous de rente, assignée sur le moulin Angibaud et sur l'hébergement de Cousse, 1343. — Pierre de Cousse vend au dit Peloquin deux setiers de froment de rente sur sept arpents de terre, en son fief de Cousse, 1386. — Acte par lequel le dit sieur de Cousse, pour demeurer quitte de plusieurs rentes envers Pierre Frétaud, archevêque de Tours, amortit les choses acquises en son fief par ledit archevêque, d'André Peloquin, 1359. — Vente par Regnaud de Saumonçay, dit de Cousse, à André Peloquin, d'un setier de froment de rente, assignée sur un demi-arpent de vigne, 1345. — Bail à rente par le chapitre de Tours au profit de la chapelle des Anges, à (le nom est déchiré), d'un arpent de vigne, situé au clos de Mauperthuis, 1466. — Vente par Jean Bonneau à André Peloquin, d'une mine de noix de rente, assignée sur une pièce de terre, paroisse de Vernou, 1340. — Amortissement des choses possédées dans le fief de Cousse par le chapelain de la chapelle des Anges, qui paiera seulement un cens de 17 deniers, 1355. — Vente par Pasquier à Pierre Frétaud, archevêque de Tours, de 22 sous de rente sur une maison, rue de la Triperie, à Tours, 1349. — Accord au sujet d'une dîme, entre Jean de Malemont et Guillaume Robin, 1309. — Vente par les exécuteurs testamentaires de Jeanne La Hamenoue à Guillaume Frétaud, prêtre, chanoine de Tours, de 19 sous de rente assignée au fief de l'archevêché, 1343. — Une note de la main de Rougeot, archiviste pendant la Révolution, porte la mention suivante : Ce cahier est pourri de vétusté dans le milieu depuis la première feuille jusqu'à la dernière et est conservé pour mémoire.

SÉMINAIRE SAINT-CHARLES.

G. 1083. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Bail par l'administrateur du séminaire, Benoît Gobard, intendant de l'archevêque, à Carloman-François Clou, procureur au bailliage de Tours, d'une pièce de terre à Saint-Mars-la-Pile, dépendant du prieuré dudit lieu, réuni au séminaire Saint-Charles.

COLLÉGIALE DE CHAMPIGNY.

G. 1084. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1482-1697. — Contrat de vente fait par Jean Verneuil à Étienne Baudouin, d'une cour et vigne, à charge de payer une rente d'un setier de froment au chapitre de Champigny, 1482. — Deux assignations dans un procès des doyens et chanoines dudit chapitre, contre Mlle Marie-Anne-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier; la cause du procès est inconnue, 1686-1688. — Vente aux doyens et chanoines de la chapelle de Saint-Louis de Champigny, par André Boucher, demeurant à Champigny, de 2 sous 6 deniers de rente sur une pièce de chenevis située près le presbytère, plus de 22 sous 6 deniers sur une maison située à Champigny, 1508. — Vente par Nicolas Colaffre, demeurant à Champigny, à messire François Lambert, prêtre, vicaire de l'église paroissiale, d'une maison située à Champigny au fief du même nom, à la charge du censif envers la

dite seigneurie, et de payer aux chanoines 3 sous 6 deniers de rente; le prix de vente étant de 200 livres, 1636. — Testament de vénérable messire René Durand, prêtre, qui lègue au chapitre de Saint-Louis de Champigny une rente perpétuelle de 15 livres, assignée sur une maison située proche la garenne de l'Anglée, 1655. — Vente par maître Jean Auger, sieur de La Varenne, et Claude Auger, sieur de La Croix, son fils, aux doyens et chanoines de la Sainte-Chapelle, d'une rente de 22 livres 10 sous, d'un gâteau d'un demi-boisseau de fleur de froment et d'une poule, rente qui est due aux dits Auger par Renée du Caroy, veuve en deuxièmes noces de Jacques Pinochet, 1669. — Testament de René Ocher, sergent, qui lègue au chapitre de Champigny 10 livres de rente, pour messes et autres services annuels après sa mort, 1697.

COLLÉGIALE DE MONTILS-LEZ-TOURS.

G. 1085. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1522. — Charte de Jacques de Beaune, chevalier, vicomte de Tours, baron de Semblançay, seigneur de la Quarte, bailli et gouverneur de Touraine, par laquelle il fait connaitre que Jean Leclerc le jeune, tisserand, demeurant paroisse de La Riche, a vendu à la fabrique de l'église collégiale des Montils-lez-Tours une rente de 5 sous, assise sur un lopin de terre en la paroisse de La Riche, 1522.

COLLÉGIALE DE SAINT-FLORENTIN D'AMBOISE.

G. 1086. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1198-1788. — Charte de Raoul, prieur de Saint-Florentin, par laquelle il concède avec le consentement du chapitre de Sainte-Marie d'Amboise, aux religieux de Grandmont, tout ce que ledit chapitre et son église possède dans l'intérieur de son enclos près Montoussan, tant en fonds de terre que dîmes, 1198. — Sentence arbitrale, rendue par Pierre Farinelli, archidiacre d'Orléans, entre le chapitre de Saint-Florentin d'Amboise d'une part, et le correcteur de Montoussan d'autre part, au sujet des dîmes de l'enclos et de la paroisse de Souvigny, 1273. — Confirmation par l'archevêque de Tours de la dite décision arbitrale, 1273. — Charte du chapitre d'Amboise, faisant connaître qu'une transaction, au sujet des dites dîmes de Montoussan, est intervenue entre ledit chapitre et les correcteurs et religieux de Montoussan, 1273. — André de Monté lègue à Pierre de Monté, chapelain de la chapelle du Bâtard en l'église de Saint-Florentin, certaines rentes en blé et seigle, à titre de fondation, 1305. — Bail à trois vies par le chapitre de Saint-Florentin, à Simon Guérineau et à sa femme Peronelle, d'un demi-quartier de chenevreau, situé dans la paroisse de Souvigny, au prix de 3 sous tournois de rente, 1396. — Autre bail pour trois vies fait par les doyens et chapitre de N.-D. de Saint-Florentin d'Amboise, d'un aître et appartenances, situé au Taillepied, pour une rente annuelle de 10 sous tournois, 1410. — Divers baux de maisons, caves, petites parcelles de friche et de terre labourable, consentis par les doyens et chapitre, à des particuliers d'Amboise et de Souvigny, 1410-1432. — Charte de Henri III, roi de France et de Pologne, qui ordonne de payer aux chanoines et chapitre de Saint-Florentin la rente de 260 livres qui leur était due sur la recette de Tours, 1577. — Lettres de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, etc., par lesquelles il nomme au canonicat du chapitre de Saint-Florentin, le sieur Louis-Anne de Laval, prêtre de la ville de Chinon, 1788.

COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN DE TOURS.

G. 1087. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1247-1782. — Charte par laquelle les doyen et chapitre d'Orléans font connaître que le vénérable Gui, chanoine de Saint-Martin, demande au dit chapitre d'Orléans des prières et anniversaires pour son frère, qui était archidiacre de Bourges et chanoine d'Orléans, 1247. — Arpentage fait devant le bailli de Touraine, à la requête de Jacques Maultreau, prêtre, chapelain de la chapelle de la Cigogne, par Guillaume Bernard, sergent royal, de plusieurs lopins de terre situés dans la paroisse de Cussay, au sujet desquels il y avait contestation entre le dit chapelain et quelques particuliers, 1485. — Testament de messire Jean Créancier, chanoine prébendé de l'église Saint-Martin de Tours, qui demande à être enterré en l'église Saint-Venant auprès de son frère, prescrivant les services et anniversaires à faire, et léguant ses biens, partie aux chanoines de Saint-Martin, partie à ceux de Saint-Venant, 1564. — Plainte déposée par messire Bertrand

Miair, prêtre marguillier de l'église de Saint-Martin, contre un chaudronnier ambulant, à qui il avait confié, pour la réparer, une marmite en cuivre rouge, garnie de deux arceaux, d'une anse et de trois gros pieds, le tout en cuivre, et qui lui fut rendue le lendemain par le vagabond, qui, aux pieds et à la garniture en cuivre, avait substitué des pieds et garniture en méchant fer, 1673.— Bornages de plusieurs pièces de pré et d'autres héritages, situés près de Beaujardin et de la nouvelle levée du Cher, afin de déterminer lesquelles de ces pièces appartiennent, soit au chapitre de Saint-Martin, soit à monsieur Burdin de Beaujardin père, voisin en ce lieu du dit chapitre, 1775. — Provision d'un canonicat et prébende en l'église de Saint-Martin, en faveur d'Étienne-Henri Boislève du Planty, prêtre du diocèse d'Angers, donnée à Rome le 5 mars 1782.

G. 1088. (Liasse.) — 1 feuille, parchemin.

1576-1577. — Compte sixième rendu à MM. les vicaires perpétuels de l'église de monsieur Saint-Martin de Tours, par monsieur Denis Martinet, l'un des dits vicaires, procureur et receveur de la communauté des dits sieurs vicaires, allant du jour de Noël 1576, jusqu'au jour de Noël 1577 exclus. — Cette feuille de parchemin, paraissant avoir servi de couverture à quelque cahier, contient l'inscription d'une partie des recettes, faites au cours de la dite année, et qui proviennent de rentes foncières, dues par divers particuliers sur des pièces de terres et vignes, de fermages et de dîmes.

G. 1089. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1610-1669. — Amortissement par le chapitre de Saint-Martin, de plusieurs rentes de quarante sous, léguées par Nicole Bourgnin, chanoine prébendé aux couvents des Jacobins, des Minimes, des Carmes et des Augustins ; aux curés de Saint-Saturnin et de Saint-Pierre-du-Boile, 1610. — Quelques habitants de la Chapelle-Blanche reconnaissent devoir au chapitre de Saint-Martin, une rente noble et féodale de quinze sous, à cause d'une pièce de terre situé à l'Ouche-Marion, paroisse de la Chapelle-Blanche, 1669.

G. 1090. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1743-1747.— Chapelle du Saint-Sacrement, en l'église Saint-Martin. — Aliénation des matériaux d'une grange en ruine dépendant de la dite chapelle.

G. 1091. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1326-1529. — Prévôté de Chalautre. — Charte de Charles IV, roi de France et de Navarre, concédant au chapitre de Saint-Martin le droit de gruerie dans les bois de Chalautre, octobre 1326. — Une copie authentique de la même charte de 1529. — Fragment d'une autre copie de l'année 1377. — Petit fragment d'un rescrit du roi Philippe VI adressé au gruyer de Champagne, et concernant les bois de Chalautre, 1329. Ces fragments ont été recueillis par l'archiviste sur les registres d'état civil du département d'Indre-et-Loire.

G. 1092. (Cahier.) — Contenant 52 fragments, papier.

XVIIIe siècle. — Les fragments qui constituent ce cahier sont la partie supérieure de 52 feuillets d'un registre ; on lit sur le premier de ces feuillets : « Saint-Martin.— Livre des recettes en blé et en argent dues »..... Chaque fragment de feuillet contient l'indication de rentes en nature, dues au chapitre de Saint-Martin par divers domaines situés à Ligueil et dans les environs.

G. 1093. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1658-1783. — Arrêt du Parlement maintenant M. Pierre Guesdier, chanoine de Saint-Martin et prévôt de Restigné, au droit de justice, propriété et possession de toutes les îles, anciennes et nouvelles, accroissements et plesses, qui se font dans la rivière de Loire, en l'étendue de son fief de Restigné et paroisse de la Chapelle-Blanche, 1658. — Baux à divers particuliers de deux prébendes en la prairie de Belherbouse, par Nicolas Simon, chanoine de Saint-Martin, des lieux de La Bruère et de La Chaise-au-Diable, paroisse de Fondettes, par François Rousseau de Laubanie, prêtre, prieur commendataire de Saint-Côme; de la métairie du Ruau d'Épeigné, paroisse de Savonnières, par Jacques-Luc Garnier, chanoine de Saint-Martin ; de trois pièces de terre, appelées Les Martinières, paroisse de Saint-Genoulph, par Louis-César Delavaux, chanoine de Saint-Martin, 1742-1783.

G. 1094. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Testament de messire Étienne Papillon, licencié en droit, chanoine de Saint-Martin qui, outre plusieurs legs particuliers, donne aux maires et échevins de Tours, 22 écus 3 sous quatre deniers de rente, pour aider à entretenir le collège de cette ville, 1583.

COLLÉGIALE DE SAINT-MEXME DE CHINON.

G. 1095. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1599-1784. — Compte rendu à MM. les chanoines du chapitre de l'église collégiale de Saint-Mexme de Chinon par Guillaume Guyau, commis à faire la recette des anniversaires pour le quart d'année commençant le jour de Noël 1599 et finissant à la vigile de mars 1600. — Les recettes consistent en baux de pièces de pré, de jardins et de maisons, à divers particuliers, pour des sommes peu importantes. — Les mises, également peu considérables, consistent en traitement du personnel pendant le dit trimestre.

Le procureur a reçu.	12 sous 6 deniers.
Le pointeur.	12 — 6 —
Le diacre.	17 — 6 —
Le sous-diacre	12 — 6 —
Le receveur (ses gages)	12 — 6 —

Le sacriste, pour avoir sonné les cloches, 5 sous.

Évaluation du grain à la même époque (1600).

Le boisseau de froment	(mesure de Chinon)		7 sous.
—	seigle	—	6 — 4 deniers
—	orge	—	3 — 6 —

Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Tours, portant règlement des honoraires et rétribution des services et casuels, tant du clergé que des fabriques des paroisses, dans tout le diocèse (imprimé), 1784.

G. 1096. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1540-1780. — Procès-verbal de dépositions de témoins, concernant une rente de quatre setiers de froment dus au chapitre de Saint-Mexme ; les témoins affirment que par suite d'une transaction cette rente a été réduite à 6 boisseaux, vers 1540. — État d'une portion des biens fonds de la Collégiale vers 1780.

G. 1097. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1725-1770. — Chapelle de Saint-Jean l'Inférieur, desservie en l'église de Saint-Mexme de Chinon. — Comptes des recettes de la dite chapelle rendus par le notaire Arvers à l'abbé Charles Mangot, chapelain.

COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER DE TOURS.

G. 1098. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1361. — Testament de messire Mathieu Robert, prêtre, chanoine de l'église Saint-Pierre-le-Puellier, qui fonde trois chapelles dans la dite église, et affecte à cette fondation ses biens consistant en rentes, maisons et pièces de terre, situées dans les paroisses de Saint-Pierre-des-Corps et de Saint-Pierre-le-Puellier, 1361.

COLLÉGIALE DE SAINT-VENANT DE TOURS.

G. 1099. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1633-1792.— Bail à moitié pour 5 années, fait en la cour de Champchevrier par messire Pierre Marquet, procureur fiscal de la dite seigneurie, à Marin Bertin, vigneron, paroisse de Cinq-Mars-la-Pile, de la closerie de La Chaperonnière située dans la dite paroisse, 1633. — Constitution par Louis Marquet, avocat en parlement et au siège présidial de Tours, au bénéfice de Louis Marquet, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église collégiale de Saint-Venant, et des chanoines et chapitre de la dite église, d'une rente de 60 livres, assignée sur la closerie de La Simonnière, paroisse de Cinq-Mars-la-Pile, contre une somme de 1,200 livres, payée comptant au dit Louis Marquet, 1684. — Abandon et délaissement de la dite rente par Louis Marquet, chanoine et sénéchal en l'église Saint-Venant, taxée à 200 livres de droits d'amortissements. Cette rente n'ayant jamais été payée, malgré les poursuites intentées aux héritiers de défunt Marquet, mort insolvable, est devenue caduque, et il la délaisse à Sa Majesté en la priant de le décharger de la taxe de 200 livres et du commandement fait à lui de la payer, 1708. — Testament de M. Louis Marquet, chanoine et sénéchal en l'église de Saint-Venant de Tours, et avocat en la cour, demeurant en la paroisse de Notre-Dame de

l'Escrignolle, actuellement à Cinq-Mars et malade, qui dispose de tous ses biens en faveur de ses parents, amis et serviteurs, 1729.— Deux déclarations censives faites au fief de la baronnie de Cinq-Mars et au fief des Cremillères en la personne de haut et puissant seigneur, monseigneur Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, etc., par messire Henri-Léonard Chabellard de La Barre, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Venant, et titulaire de la chapelle Saint-Nicolas dans la dite église, de ce que la dite chapelle possède, ou détient, dans les deux fiefs susnommés, 1780.— Baux à vie faits par les chanoines et chapitre de Saint-Venant à divers particuliers, d'immeubles situés à Tours, dans les rues Saint-Claude, de Quinquengrogne et place de l'Oratoire, 1750-1771. — Inventaire du ci-devant chapitre de Saint-Venant de Tours, contenant: 1° les baux à ferme de maisons; 2° des domaines en campagne; 3° procédures et sentences, déclarations, etc., fait par les autorités du district, 1792.

COLLÉGIALE D'USSÉ.

G. 1100. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1648-1791. — Marché par la dame Renée Thevin, veuve de Charles de la Rochefoucault, marquis de Montandre, et héritière de Denis Thevin, comte de Forges, seigneur d'Ussé, avec Mathé Sénard, maître couvreur, des réparations de la chapelle et du clocher, pour six vingt livres, 1648, et autre marché avec le vitrier, de même date. — Mémoires des travaux de vitrerie, serrurerie et fournitures de chandelles et cierges, 1684. — Restauration du port Charbonnier dépendant des chanoines, 1673. — Mémoire des travaux faits au château, à la chapelle et aux moulins banaux de 1732 à 1745. — Extrait des journées de dépenses de la régie d'Ussé, de 1648 à 1791. — Mémoire adressée par M. de Chalabre, propriétaire d'Ussé, à M. Amelot, commissaire-administrateur de la caisse de l'extraordinaire, concernant les livres de la chapelle, 1791.

CHAPELLES.

G. 1101. (Registre.)— Petit in-folio; 111 feuillets, papier.

1778-1790.— CHAPELLE DE BROCE, en l'église du château de Loches. — Registre des domaines et des rentes avec un inventaire des titres. — Les pièces analysées remontent à 1376. — Testament de Pierre de Brou, prêtre, par lequel, entre autres choses, il fonde et dote une chapelle dans l'église Notre-Dame du château de Loches, à l'autel du Crucifix, 1376. — Baux et déclarations des pièces de terre léguées. — Déclarations du revenu des chapelles du Poivre, de Saint-Louis, de Saint-Jean et de Fourniou, réunies à celle de Notre-Dame de Broce. — Nominations et présentations aux chapelles de Broce et de Fourniou, de Louis Touchard et de Louis Roy, 1434-1598. — Testament de Girard Gérault et de Jean Descombes, contenant legs à la chapelle du Poivre, 1505 à 1510. — Fondation et dotation de la chapelle Saint-Louis, desservie à l'autel Saint-Maurice par Louis Viau, chanoine, 1550. — Contenance des prés du bénéfice de Broce ; 5 arpents et un quartier ; des vignes, un arpent et demi. — Conférence des tenanciers de la frêche de Beausault, paroisse de Dolus. — Recettes des menues rentes en grain et en argent.

G. 1102. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1789. — CHAPELLE DE CHANTILLY. — Bail pour neuf ans par maître Faucillon, prêtre, chanoine du Plessis-lès-Tours, titulaire actuel de la chapelle de Chantilly, paroisse de Courcelles, à maître Pierre-Michel Lamiche, vicaire de la paroisse de Courcelles, d'une closerie située au bourg de Courcelles et dépendant de ladite chapelle, au prix annuel de 72 livres et quelques autres charges, 1786. — Cession de ce bail à un autre fermier, 1789.

G. 1103. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1775. — CHAPELLE DES GIRARDIÈRES. — Bail pour neuf ans fait par maître Étienne Barbet, chanoine de l'église de Tours, paroisse Saint-Vincent, au sieur Charles Mourruau, marchand fermier, paroisse de Monts, d'une maison et dépendances, situées au village et près la chapelle des Girardières, paroisse d'Artannes, desquels immeubles ledit maître Barbet jouit et dispose comme titulaire de la chapelle de Notre-Dame-des-Aides-des-Girardières.

G. 1104. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1627-1772. — LA CHAPELLE-AUX-NAUX, dépendant de l'église de Langeais. — Pétition des habi-

tants à l'archevêque de Tours pour avoir dans ladite chapelle des fonts baptismaux; ils font remarquer que la distance de La Chapelle-aux-Naux à l'église de Langeais est trop considérable pour y porter les enfants à baptiser, etc. — Permission donnée de faire baptiser en ladite chapelle, 1627. — Autre pétition des mêmes habitants qui demandent un curé à la Chapelle-aux-Naux, disant que les revenus sont suffisants pour son entretien, 1696. — État des terres, prés, vignes et fondations dépendant de l'église de La Chapelle-aux-Naux, dont les revenus s'élèvent à 329 livres 14 sous, 1696. — Mémoire adressé à monseigneur l'archevêque de Tours par le sieur Bruslon, desservant de ladite chapelle, qui fait remarquer qu'il serait avantageux, au spirituel comme au temporel, d'ériger en cure la desserte de la Chapelle-aux-Naux, 1772.

G. 1105. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1496. — CHAPELLE DE LA DORÉE. — Fondation par Mme Charlotte de Salignac, veuve de noble homme Jean de La Touche, écuyer, seigneur de La Dorée, en la paroisse de Parçay, d'une chapelle à l'honneur de Dieu, de sa vénérable Mère et de tous les saints et saintes.

G. 1106. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1751-1788. — CHAPELLE DU PONT, A CHINON. — Baux à ferme de quelques pièces de pré, situées en la prairie du Verron, paroisse Saint-Louans, et d'une pièce de terre, en la même paroisse, et contenant 3 arpents et demi, consentis de 1751 à 1764 par messire François-Pierre Veau de Rivière, curé de la paroisse Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard, chapelain de la chapelle de Sainte-Anne ; et de 1770 à 1788, par Philippe-François Le Brethon, chevecier de Saint-Mexme et chapelain de ladite chapelle.

G. 1107. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1780. — CHAPELLE DU PORT-GUYOT. — Deux baux de trois lopins de terre situés aux Clostoreaux, paroisse d'Avoine, consentis à deux particuliers, des paroisses de Savigny et de Beaumont, par Mathurin, André Beugnet, prêtre curé de la paroisse de Saint-Mexme-de-Chinon, et chapelain de la chapelle du Port-Guyot.

G. 1108 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — CHAPELLE DE RAZILLY. — Bail pour neuf ans fait par maître Delumeau, prêtre chapelain de la chapelle de Razilly, demeurant à Chinon, à René Pivard, marchand, d'une petite dîme de blé, vin, charnage, verdage, etc., appelée la dîme de Gonelle, en la paroisse de Manlay, et dépendant de la chapelle de Razilly, au prix de 72 livres, 1787. — Autre bail, par le même, à Thomas Thibault, laboureur, d'un arpent de terre labourable, situé dans la paroisse d'Avoine, pour neuf années, au prix annuel de 23 livres et 4 chapons, 1788.

G. 1109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1786. — CHAPELLE DES ROBINIÈRES, paroisse de Courcoué. — Bail par Louis Journault, clerc tonsuré, chapelain de la chapelle de La Stipendie des Robinières, à François Bouisson, laboureur, pour neuf ans, d'un clos de vignes, situé dans ladite paroisse de Courcoué, et contenant treize boisselées.

G. 1110. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1645. — CHAPELLE DE SAINT-AUBIN, desservie en l'église de Saint-Martin d'Auzonne. — Prise de possession en qualité de chapelain, pourvu en cour de Rome, par Sébastien Duvau, clerc du diocèse de Tours, de la chapelle de Saint-Aubin, 1645.

G. 1111. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1552. — CHAPELLE DE SAINTE-BARBE. — Charte de Simon de Maillé, archevêque de Tours, faisant connaître que noble et discret Robert Chesneau, prêtre, etc., seigneur du lieu de La Borde, paroisse de Saint-Gervais et Saint-Protais de Pressigny, fait édifier à ses frais une chapelle, à gauche en entrant dans l'église paroissiale de Pressigny, la gratifie de tous livres, vases sacrés et ornements sacerdotaux, et la place sous l'invocation de sainte Barbe.

G. 1112. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1753. — CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE, à Saint-Pierre-des-Corps. — Bail à ferme à Jean Poisson de 50 à 60 chaînées de vignes dépendant de la

chapelle de Sainte-Catherine, et situées paroisse de Vouvray.

G. 1113. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1760-1762. — Chapelle Sainte-Catherine-de-Favières. — Procédure entre frère Nau, abbé de l'abbaye royale de Bois-Aubry, doyen de l'église collégiale du château de Loches, et chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine-de-Favières, et les propriétaires des domaines chargés de rentes envers ladite chapelle. Ces rentes annuelles, qui consistent en six sous, treize boisseaux d'avoine, mesure de Preuilly, et quatre chapons, sont dues par la frèche de La Fauvellerie, paroisse de Saint-Martin d'Étableaux, contenant 20 arpents ou environ, 1760-1762.

G. 1114. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Chapelle de Sainte-Croix. — Bail à ferme pour 3, 6 ou 9 ans, par le sieur Pierre Mourruau, curé de Villedômer, et chapelain de la chapelle Sainte-Croix, au sieur Martin-Pascal Liger, menuisier, demeurant paroisse de Monts, d'un corps de bâtiment, situé en la dite paroisse, au prix annuel de 54 livres et quelques autres charges.

G. 1115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1516-1665. — Chapelles Saint-Gatien et Saint-Mathurin, à la Celle-Draon. — Transaction entre Antoine-Guenand, seigneur de la Celle-Guenand, et Pierre d'Azay, seigneur de la Celle-Draon, au sujet de la succession de Jean Guenand, chevalier, 1516. — Déclarations et baux à ferme de divers biens dépendant des dites chapelles, 1640-1665.

G. 1116. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1578. — Chapelle de Saint-Georges, au château de Montbazon. — Le 22 février 1578, monseigneur Louis de Rohan, prince de Guémeué, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Montbazon, Sainte-Maure, etc., et Mme Léonore de Rohan, son épouse, fondent et annexent à cette chapelle trois chapellenies, dédiées à saint Louis, saint André et sainte Léonore.

G. 1117. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Chapelle de Saint-Jacques-de-Ponçay, commune de Marigny-Marmande. — Joignants et confrontations d'une maison et dépendances, appartenant à la chapelle de Saint-Jacques à Ponçay.

G. 1118. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1672. — Chapelle de Saint-Martin, *vulgo* des d'Argonges. — Collation ou nomination comme chapelain de ladite chapelle, située paroisse de Saint-Pierre-du-Boille, de Charles-Michel Taschereau, en place de Pierre Taschereau, qui a donné sa démission, 1672.

G. 1119. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Chapelle Saint-Mathurin-de-la-Saulaie-Ronde. — Bail par Pierre-Mathieu-Archambault Duverger, chanoine de Saint-Martin, titulaire de la chapelle du Saint-Mathurin-de-la-Saulaie-Ronde, à Urbin Roche, laboureur, paroisse Saint-Étienne de Tours, d'une pièce de terre, située près la Grange-Saint-Martin, 1783.

G. 1120. (Liasse.) — 1 pièce. papier.

1781. — Chapelle Saint-Philippe et Sainte-Agnès, paroisse Saint-Genoulph. — Bail, pour 9 ans, fait par messire Jean-Étienne Barat, seigneur d'Autinville, chapelain de la chapelle de Saint-Philippe et Sainte-Agnès, demeurant à Paris, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, à Charles Pimparé et Gabriel Nau, laboureurs, paroisse Saint-Genouph, de quatre pièces de terre dépendant de ladite chapelle et situées dans ladite paroisse.

G. 1121. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1788. — Chapelle de Taffonneau, dite de La Chaume. — Les pièces contenues dans cette liasse sont relatives à un procès intenté par M. de Bovet, évêque de Sisteron, titulaire de la chapelle de La Chaume, contre plusieurs particuliers qui refusaient de payer les cens et rentes dus à ladite chapelle, 1788.

SUPPLÉMENT AUX ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

SÉRIE H.

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.

ABBAYE DE BEAULIEU.

H. 911. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Compte général rendu par Dom François Audiot, cellérier de l'abbaye de Beaulieu, de la recette de l'année 1785. — Ce cahier, qui est le relevé de registres qui n'existent pas aux archives, porte la recette totale de la dite année 1785 à la somme de 12,265 livres 10 sous; il reste à recouvrer la somme de 11,481 livres, ce qui constitue un revenu annuel de 23,746 livres 10 sous, 1785.

ABBAYE DE BOURGUEIL.

H. 912. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1493-1789. — Extrait de l'aveu rendu au Roi par les abbé et religieux de Bourgueil. Cet aveu fait mention de leurs droits de baronnie et châtellenie, de leur châtel, des droits de justice, de leurs dîmes et terrages, etc., 1493. — Incendie de l'église et du clocher de l'abbaye de Bourgueil, le jour de Saint-André, 1612, et procès-verbal des dégâts, estimés par l'expertise à 83,080 livres, 1613. — Mémoire, dans lequel les religieux exposent leurs griefs contre messire l'abbé de Louvois, qui les aurait frustrés de la meilleure partie du revenu des offices claustraux, et réduits à ne plus pouvoir fournir aux charges dont ils sont accablés, XVII[e] siècle. — Aveu rendu au roi par les abbé et religieux de Bourgueil, 1690. — Déclaration faite par les prieur, religieux et couvent, à MM. du Bureau ecclésiastique d'Angers; cette déclaration expose dans une forme très précise les revenus et les charges des différents offices claustraux. — Les revenus de la mense conventuelle sont de 10,723 livres 5 sous, les dépenses sont de 2,111 livres 4 sous, l'excédant de recette est de 8,712 livres 1 sou. — Le petit couvent laisse un bénéfice de 2,555 livres ainsi que tous les offices claustraux, dont la balance générale se solde par un excédant de recettes de 2,650 livres 5 sous, 1651. — Journal des suffrages dus à l'abbaye pour 1789.

ABBAYE DE CORMERY.

H. 913. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1514. — Aveu et déclaration adressés à messire René Dupuy, abbé de Cormery, par François Touillet, maire de la mairie de La Roche-Saint-Paul, de tout ce qu'il possède en la dite paroisse, consistant en maisons, terres labourables, vignes, bois, etc., situés au Vau de Ligré et au Vau Joubert, avec les cens, dîmes et rentes, les droits de justice, mesures et autres, 1514.

ABBAYE DE GATINES.

H. 914. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1315. — Robin de Mauny reconnaît qu'il doit aux abbé, religieux et couvent de l'église de N.-D.-

de-Gatines un setier de froment de rente, à la mesure de Marray, et 10 deniers de cens, sur 2 arpents de terre, situés dans la dite paroisse de Marray, 1315. — Autre reconnaissance par Pierre Paen et Hodion, sa femme, qui doivent aux dits religieux un setier de froment et 4 deniers de cens et rente, sur un arpent de terre, situé dans la même paroisse, 1315.

CHARTREUX DU LIGET.

H. 915. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1618-1672. — Aveu d'Antoine de Gueldres, écuyer, seigneur de Bouche et de La Sennevière, rendu aux religieux de N.-D.-du-Liget, constatant qu'il leur doit 12 deniers de franc devoir, pour une rente seigneuriale de deux setiers de froment lui appartenant sur la frêche de Maison-Neuve, située paroisses de Sennevières, Perrusson, etc., 1618. — Chapitre général de la province de Touraine, 1672.

ABBAYE DE MARMOUTIER.

H. 916. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1217-1772. — Donation par Julien Forestier à Pierre de Becherel, clerc du monastère de Marmoutier, d'une maison située au bourg dudit monastère, 1217. — Charte d'Alice, comtesse de Blois et dame d'Avesne, adressée à l'abbé Étienne de Marmoutier, pour le prier de ne mettre aucun obstacle à une fondation qu'elle et son mari veulent faire dans la dite abbaye, 1273. — Assignation de 16 sous de rente dus à Jean Patrix, seigneur de Saint-Georges par Jean Mellequin, bourgeois de Tours, donnée par le dit Mellequin, sur les héritages qu'il possède en commun avec Maurice Hullon, chevalier, dans le fief de Marmoutier, 1286. — Don fait à Marmoutier par Pierre Rolland, poissonnier, et Azalie, sa femme, de quelques îles et écluses qu'il possédait entre le pont de Tours et Saint-Cyr, 1291. — Transaction entre Amaury, seigneur de Craon et de Sainte-Maure et les religieux de Marmoutier, par laquelle ces derniers conservent la propriété de deux métairies, situées dans la châtellenie de Sainte-Maure et appelées Champ-Durand et Mauregard; en échange, les religieux consentent à payer au dit seigneur par chacun an, 3 muids de blé, mesure de Sainte-Maure, 18 setiers de froment, 6 setiers de seigle, 6 setiers d'orge et 6 setiers d'avoine, 1319. — Baux par les religieux de Marmoutier à divers particuliers, de terres et vignes, situées dans les paroisses de Saint-Georges et de Saint-Ouen, 1397. — Charte de Charles IX, enjoignant, à la requête de son cousin le cardinal de Lorraine, abbé des abbayes de Cluny et de Marmoutier, à toutes les autorités, de prêter audit prélat l'appui du bras séculier pour l'exécution de ses ordonnances, relatives à la visitation et à la discipline des prieurés, doyennés, bénéfices, etc., auxquelles refusent d'obéir plusieurs personnes séculières qui tiennent en commendo les dits bénéfices. — Quittance donnée par Dom François de Sageon, cellérier de Marmoutier, au receveur général des domaines et bois de l'apanage de Monsieur, en Touraine, d'une somme de 20 livres de fiefs et aumônes, sur les domaines de Montrichard.

H. 917. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1322-1328. — Fondation à Paris par Geoffroi du Plessis, notaire de l'église romaine, du collège de Marmoutier, au moyen de la donation de maisons qu'il possédait à Paris, au faubourg de Saint-Jacques, 1322-1328.

H. 918. (Liasse.) — 16 pièces, papier, 1 plan.

1770-1790. — Inventaire sommaire des titres du fief de La Grange-Saint-Martin ; pièce qui paraît incomplète et porte en marge des annotations par les membres du directoire du département d'Indre-et-Loire, fin XVIIIe siècle. — Plan d'un terrain situé paroisse de Continvoir, trouvé dans une liasse de pièces diverses, concernant Marmoutier, fait le 30 janvier 1779. — Déclaration des biens et revenus de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours ; pièce également incomplète, quoique plus étendue que la précédente, 1789. — État des baux à rente des paroisses de Saint-Ouen, *modo* Sainte-Radégonde et de Saint-Symphorien. — Ce cahier contient une table de renvoi à l'inventaire des titres et aux articles, lesquels portent chacun un numéro d'ordre. — Les baux de Saint-Ouen vont de l'an 1214 à 1653, ceux de Saint-Symphorien de 1407 à 1719. — État des revenus et des charges de la mense conventuelle de l'abbaye de Marmoutier, suivant le partage fait entre M. l'abbé de

Lionne et les religieux le 25 janvier 1667; et celui des revenus et des charges des prieurés y unis, des offices claustraux et petit couvent dont jouissent les religieux. État des revenus que l'abbaye de Marmoutier possède dans la paroisse de Chantoceaux, diocèse de Nantes, province d'Anjou, 1790. — État général de l'actif et du passif de l'abbaye de Marmoutier-les-Tours, présenté à MM. les administrateurs du district de Tours en 1790; cet état est établi en double. — État des domaines affermés, de ceux que l'on fait valoir, et des rentes en grains et vinages que l'abbaye de Marmoutier possède dans le district de Tours; également établi en double expédition, 1790.

H. 919. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1720-1778. — Rapport des experts dans l'inscription en faux, formée par le sieur Coutel et son avocat, maître Orillard, contre les abbé et religieux de Marmoutier. — Les experts déclarent les pièces soumises à leur examen qui étaient de 1459, parfaitement bonnes, sincères et véritables, mais on ne voit pas la cause du procès qui eut lieu de 1703 à 1720. — Trois consultations données par des jurisconsultes de Paris au sujet d'une demande en désistement, faite par les religieux de Marmoutier, contre le possesseur de deux arpents de terre et d'une maison, donnés à bail emphytéotique en 1514, sans observation des formalités prescrites; deux des consultations sont de 1744 et de 1768, elles sont signées, la première Cellier et Gueau de Reverseaux, la deuxième Gille, la troisième ne porte ni date ni signature. — Mémoire par maître Javelle, procureur de l'abbaye, démontrant que l'accusation portée contre les religieux par la Chambre ecclésiastique et diocésaine de Tours, d'avoir fait des déclarations frauduleuses de leurs revenus, est injuste, et que les saisies arrêt prononcées sont illégales. — Jugement de la Chambre souveraine de Tours en faveur des dits religieux, appelant de la sentence de la Chambre diocésaine, 1755. — Observations signées de Sageon, prieur conventuel de Marmoutier, exhortant les religieux à se conformer à la lettre aux instructions données en 1753 par les agents généraux du clergé, concernant les droits de contrôle sur tous actes rédigés par les secrétaires des chapitres, afin de garantir leurs maisons des blâmes et des amendes que plusieurs d'entre elles ont éprouvées à juste titre, 1778.

H. 920. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1739-1754. — BOIS DE MARMOUTIER. — Pétition adressée par les religieux à monseigneur Eynard de Ravannes, grand maître des Eaux et Forêts, afin d'être autorisés à exploiter pour leur chauffage, 30 arpents de bois taillis dans les bois de Chatenay, 1739. — Diverses ordonnances des grands maîtres des Eaux et Forêts, au sujet des usages des dits religieux dans les bois des prieurés de Chemars et de Saint-Martin de Lancé, 1744-1754.

H. 921. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1629-1789. — Transaction survenue entre frère Jacques Rembourg, sous-cellérier de l'abbaye et noble Pierre Forget, écuyer, sieur de La Picardière, seigneur de Beauregard, au sujet de deux pièces de terre, situées au-dessous de Beauregard, 1629. — Transaction entre les religieux de Marmoutier et le procureur de cour de la baronnie du palais archiépiscopal de Tours, à laquelle les dits religieux devaient pour 11 arpents de pré, certaines rentes en nature, qui de commun accord ont été transformées en rentes en argent, montant à 20 livres, 1725. — Déclaration censive rendue à la châtellenie des Bains, au nom de l'abbaye de Marmoutier, par Dom Louis Angevin, procureur général de la dite abbaye, de 3 arpents de terre en pré, appelé le pré des Meuniers, paroisse Saint-Genoulph, et 2 arpents de pré dans la prairie du Liège, paroisse de Saint-Étienne, 1789.

H. 922. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1617-1785. — Conférence et arpentage de la frèche du Petit-Beauverger, située en la paroisse Saint-Symphorien, chargée envers la seigneurie de Marmoutier d'une rente de 9 boisseaux de froment, 1617. — Bail par les abbés et religieux de Marmoutier, à Jacques Richard, meunier, demeurant au moulin de Neuil, paroisse de Saint-Cyr, pour 9 années, du dit moulin de Neuil, avec 4 arpents de pré, au prix de 20 setiers de blé, 4 setiers de seigle et 100 livres d'argent, 1773. — Trois baux à ferme, de rédaction identique, faits par les religieux de Marmoutier à François Mansion et Jean Lecomte, laboureurs de la paroisse de Rocé, de 83 boisselées de terre en trois pièces, appelées

les terres de Rocé, au prix de 34 livres par an, 1756-1776. — Baux à ferme par les religieux à divers particuliers d'une pièce de pré appelée pré des Meuniers, dépendant du moulin de Garot, et située dans la paroisse de Saint-Genouph, 1770-1778. — Autres baux, par les mêmes, à Antoine Moreau, de la paroisse de Pocé, du moulin de Lée, paroisse de Cangy, pour neuf ans, au prix annuel de 90 livres et certaines charges, 1785 ; à Jean Mondin et Jean Besnardeau, vignerons, paroisse de Saint-Cyr, de trois pièces de terre dépendant du lieu de la Haye-Bodin, 1775.

H. 923. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1691-1729. — Arrêt du Grand-Conseil ordonnant aux religieux de Marmoutier de se servir, pour percevoir leurs rentes en grains, du boisseau du Roi à Tours, et non du leur qui est plus grand ; pièces de procédure à ce sujet. — Marché passé entre les religieux de Marmoutier et Jean Salmon, maître-maçon, chargé de la direction des travaux qui se font à l'abbaye, 1729.

H. 924. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1762. — Extrait en ce qui concerne les prieurés de Bretagne, du décret d'union de la mense abbatiale de Marmoutier à la mense archiépiscopale de Tours, en date du 26 mars 1740. — Consultation d'un avocat nommé Gillet, concluant au rejet d'une demande d'indemnité, faite par le duc de Rohan, à l'occasion de l'acte de partage, fait entre l'archevêque de Tours et les religieux de Marmoutier, 1762.

H. 925. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1328. — Prieuré de Bellesme. — Charte de Philippe, roi de France, qui remet aux religieux de Vieux Bellesme les droits d'amortissement dus par eux pour l'acquêt de deux métairies, situées dans les paroisses de Genaiges et de Saint-Martin du Vieux-Bellesme, 1328.

H. 926. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1644-1774. — Prieuré de Béré, appelé plus tard, Prieuré de Béré-la-Franceulle. — Arrêt du Grand Conseil du Roi, portant extinction et suppression du titre de l'office claustral de l'aumônerie de l'abbaye de Marmoutier, au profit de la mense conventuelle, 1644. — Déclaration et dénombrement du prieuré de Béré-la-Franceulle rendus au roi par messire Le Camu, prieur commendataire dudit prieuré 1681. — Brevet d'union, par le Roi, à l'abbaye de Marmoutier, de douze prieurés dont les revenus seront annexés et incorporés à la dite abbaye, pour subvenir à l'insuffisance de ses revenus, 21 décembre 1720 et 11 avril 1739 ; le prieuré de Béré-la-Franceulle est du nombre. — Extrait des registres du Conseil d'État, permettant aux prieur et religieux de l'abbaye de Marmoutier d'abattre un certain nombre d'arbres épars sur les terres dudit prieuré, à la condition d'en planter d'autres sur les mêmes terres, 1760. — Commandement fait aux religieux de verser en la caisse des finances du roi, la somme de 1273 livres 13 sous 4 deniers, pour amendes et arrérages de la somme de 300 livres, due depuis 1739 à cause de la partie du prieuré de Franceulle qui s'étend dans la paroisse de Saint-Martin-de-Janzé sur le domaine du Roi, 1774. — Mémoire non signé, pour les religieux de Marmoutier, au sujet des exigences fiscales ci-dessus, qui conclut à la non validité des dits commandements, 1774.

H. 927. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin en 27 fragments.

XIIIe siècle. 1498. — Prieuré de Bohon. — Donation d'un ténement faite au prieuré de Bohon par Raoul de Ferville (*de Feravilla*), XIIIe siècle, incomplète. — Transaction entre le prieur de Bohon et le curé de Saint-André dudit lieu, au sujet des dîmes du bois de la Petite-Bondière, 1425 ; entier, en 3 fragments. — Titre nouveau fourni au prieuré par Joret Osbert, d'une rente d'un boisseau et demi de froment, 1437 ; trois fragments incomplets. — Fragments de baux de pièces de terre, consentis par les prieurs de Bohon à divers particuliers dans les années 1426, 1429, 1434, 1440, 1458, 1466, 1493, 1498. — Tous ces fragments ont été recueillis par l'archiviste sur les registres de l'état civil d'Indre-et-Loire.

H. 928. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1381. — Prieuré de Chahaigne. — Accord entre les religieux de Marmoutier et Jean de la Barre, bourgeois de Chinon, par lequel ce dernier décharge

les dits religieux de la foi et hommage d'un roussin de service et autres corvées qu'ils lui devaient, à cause de la métairie des Grandes-Boyres, qui leur avait été léguée par dame Catherine de Maillé ; les religieux lui payeront 5 sous de cens annuel et lui donnent 30 livres tournois une fois payées, 1381.

H. 929. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — PRIEURÉ DE COURTEVRAULT. — Nomination par le roi de Jean-Élisabeth Coupard, sous-diacre du diocèse de Paris, au priorat de Saint-Pierre de Courtevrault, vacant par la démission de Dom Martin Sallais, qui recevra sur les revenus du dit prieuré une pension annuelle de 100 livres, 1746.

H. 930. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, en 4 fragments.

1100 à 1200. — PRIEURÉ DE FONCHER. — Vente aux religieux de Marmoutier par Hildebert de Foncher de deux combres (*duos combros*) situés dans la rivière du Cher; vers 1100 ; trois fragments incomplets. — Autre fragment d'une charte de Barthélemy, seigneur de Colombiers, relative à une rente ou dîme, qu'il possédait à Foncher, vers 1200. — Ces fragments ont été recueillis par l'archiviste sur les registres d'état-civil d'Indre-et-Loire.

H. 931. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1290. — PRIEURÉ DE GASTINES. — Vente au prix de 73 livres par Macé de Chanteloup, écuyer, et Jeanne, sa femme, aux prieur et religieux de Saint-Laurent en Gastines, de l'hébergement de Graffart, situé en la paroisse de Boulay, 1290.

H. 932. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1365. — PRIEURÉ DE JOCELIN. — Charte de Jean, duc de Bretagne, par laquelle il autorise les prieur et religieux à percevoir au port de Vannes, le droit de bouteillage sur les vins qui y arrivent, droit dont ils avaient été privés pendant le temps des guerres, 1365.

H. 933. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1293. — PRIEURÉ DE LANCÉ. — Prise à rente par Jean, dit Meslet, de cinq minées de terre, situées paroisse de Lancé, au profit de la pitancerie de Marmoutier, à charge de dîmes et terrages et 7 livres de rente, 1293.

H. 934. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1336. — PRIEURÉ DE LAVAL. — Charte de Guy, sire de Laval et de Vitré, par laquelle il déclare que la condamnation d'une voleuse, nommée Jeanne Foré, par ses officiers, n'enlève point au prieur de Laval et à ses successeurs, le droit de justice qui appartient au prieuré de Laval, 1336.

H. 935. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1548. — PRIEURÉ DE LAVARÉ. — Arrangements convenus devant la justice de la seigneurie de Lavaré, entre les religieux de Marmoutier et des particuliers, au sujet d'arrérages de rentes, dus aux dits religieux sur certaines terres et maisons, situées dans la dite justice de Lavaré, 1548.

H. 936. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1285-1326. — SEIGNEURIE DE MAUNY. — Lettre par laquelle messire Jean Patrix, seigneur de Saint-Georges, reconnaissant certains services à lui rendus par Jean Mellequin, exempte les biens et héritages de ce dernier, situés au fief de Saint-Georges, de tous les droits dont ils sont chargés, moyennant 2 liards de cens, et 16 sous de rente annuelle, 1286. — Amortissement par les commissaires députés du Roi (Charles IV), du manoir de Mauny et d'autres héritages acquis par l'abbé de Marmoutier depuis 22 ans, 1326.

H. 937. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1397. — PRIEURÉ DE MONTEJEAN. — Bail par Jean de Trenilli, prieur de Montejean, à Étienne Houssaie, paroissien de Montejean, de pièces de terre, pré et patureau situées aux lieux appelés les Barbillingières, es Doutières et la Couture, pour la somme de 4 livres de rente annuelle, 1397.

H. 938. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1272-1308. — PRIEURÉ DE NEUFVILLE. — Donation par Jean de Chastillon, comte de Blois et seigneur d'Avennes, à tous les estagers demeurant sous l'ab-

baye de Marmoutier, de tous les droits de pacage et de pâturage qu'il avait sur eux, à la condition que ledit seigneur sera déchargé des droits d'usage que les estagers avaient dans ses bois de Châteaurenault, 1272. — Donation faite par Pierre Chohier, de Neufville, aux abbés et religieux de Marmoutier, de tous ses biens meubles et héritages dans quelque lieu qu'ils soient, 1308.

H. 939. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1285-1330. — PRIEURÉ DE PARÇAY. — Vente par Pierre Aveline et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Parçay, aux religieux et couvent de Marmoutier, pour la somme de 6 livres, d'une rente de 12 livres tournois, rente assignée sur 2 arpents de vigne qu'ils ont au fief dudit couvent, 1285. — Acquêt par Hervé du Pineau, et Laurence, sa femme, sur les religieux de Marmoutier, d'un arpent de terre, situé dans la paroisse de Monnaie au fief du prieur de Parçay, pour une rente annuelle d'un setier de seigle et 4 deniers de cens, 1297. — Autre acquêt sur les dits religieux par Macé Hubart, paroissien de Parçay, de 16 arpents de terre en 2 pièces, dont l'une, contenant 14 arpents, est située à la Galandière, et 2 arpents sur le chemin de Meslay, 1330.

H. 940. (Liasses.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1338-1745. — PRIEURÉ DE RILLÉ. — Vente par Geoffroy Bordual, valet de la paroisse de Channay, à messire Philippe Nicolas, professeur en lois, d'une maison située en la ville de Rillé et appelée la maison feu Bangeon, à la charge de douze deniers de franc devoir et au prix de 60 sous de bonne monnaie, 1338. Vente faite avec le consentement de messire Jean Guilloy, prieur de Rillé, d'un certain nombre de pièces de terre appartenant à ce prieuré, afin de produire la somme de 40 livres tournois, à laquelle a été taxée sa part contributive dans la somme d'un million, accordée au Roi sur les biens de l'église de France, pour être employée aux affaires de guerre, 1575. — Deuxième vente en 1587 par maître Jean Mesmer, prieur du dit Rillé, afin de complèter à 40 livres tournois le produit insuffisant de la première vente. — Lettre de messire de Menac, prieur de Rillé, à révérend père Legoux, procureur et garde-chartes de Marmoutier, pour lui demander communication d'une pièce, en vertu de laquelle on veut imposer au dit prieur l'obligation d'envoyer le jour des morts à tous les habitants de Rillé, un pain et une pinte de vin, tandis que le prieur prétend que c'est une aumône due à ceux qui veulent venir la chercher, 1745.

H. 941. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1394. — PRIEURÉ DE SABLÉ. — Sentence du bailli de Sablé qui confirme au prieur le droit de chasser sur les terres de la seigneurie de Sablé, 1394.

H. 942. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1276. — PRIEURÉ DE SEMBLANÇAY. — Vente par Hilaire, veuve de James de la Coudre, citoyen de Paris, à Pierre et Gilles Rolland, frères, poissonniers de Tours, des îles et écluses qu'elle possédait en rivière de Loire, entre Portillon et Vaugenais, en fief de Semblançay, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres tournois et d'une lamproie, 1276.

H. 943. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — PRIEURÉ DE SEPT-DORMANS. — Procès-verbal de la destruction par l'éboulement d'un rocher, dans la nuit du 20 mars 1747, de la chapelle des Sept-Dormans, et expertise pour constater les dégâts et définir la somme nécessaire à la réfection ; cette somme est évaluée à 6.500 livres.

H. 944. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1277-1403. — PRIEURÉ DE SONZAY. — Grande charte en très belle écriture qui contient les détails d'une transaction conclue entre Simon de Beaugency, chevalier seigneur de Sonzay, et les religieux de Sonzay, au sujet de certaines pièces de terres, dont les deux parties se contestaient la propriété, 1277. — Frère Gilles, sacristain de Marmoutier, prieur du prieuré de Sonzay, a acquis devant Benoist-Breton, commissaire du Roi, une pièce de terre, contenant un arpent, près la fontaine Saint-Genais, joignant le dit prieuré, moyennant une rente de 5 sous ; une autre pièce contenant un demi-arpent, pour 2 sous 6 deniers, avec les fossés, haies et buissons qui sont alentour de la métairie du dit prieuré, pour lesquels acquêts il a payé au

dit commissaire du Roi, la somme de 30 sous, 1327. Convention entre frère Hélie, abbé de Marmoutier et Pierre de Bueil, chevalier, seigneur de la Motte-de-Sonzay, d'une part, et frère Regnault des Quartes, sacristain de l'abbaye de Marmoutier, prieur de Sonzay d'autre part, au sujet des dîmes que le prieur prélève sur le lieu de la Motte, en paroisse de Sonzay. Le prieur sera tenu de célébrer trois messes basses chaque semaine au château de la Motte, pour le seigneur et pour les âmes des feux seigneurs du dit lieu, 1402. — Décision arbitrale prononcée par Jean Destouches et Jean du Boillon, dans un conflit qui avait surgi entre frère des Quartes, sacristain de Marmoutier, prieur de Sonzay d'une part, et messire Jean de Beaumont, chevalier, seigneur de Sonzay, lequel déniait au prieur certains droits de justice, et le droit de four à ban. Les arbitres se prononcent en faveur du prieur, qui est maintenu dans ses droits, 1403.

H. 945. (Liasse ?). — 2 pièces, parchemin.

1411-1565. — PRIEURÉ DE VALLÈRES. — Comparution devant le bailli de Chaumont-sur-Loire, de Jean Guyet, demeurant paroisse de Vallères, qui déclare devoir au prieuré de Vallères une rente annuelle et perpétuelle d'une émine de seigle, mesure de Chaumont, et 12 deniers monnaie courante de Chinon, 1411. Vente par René Lesur et Françoise Grognon, sa femme, de la paroisse de Saint-Gilles-en-l'Ile-Bouchard, à Pierre Thomas, de la paroisse de Vallères, des trois quarts indivis d'une maison, située au lieu de la Souastière, 1565.

H. 946. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1308. — PRIEURÉ DE VENCE. — Acquisition par Geoffroy d'une pièce de terre située dans le territoire de Vence, en Provence.

H. 947. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1408. — PRIEURÉ DE VILLIERS. — Lettre par laquelle Jame Taforel, prêtre, déclare au commissaire du Roi, pour les francfiefs, avoir acquis une borderie nommée Champignête, située dans la paroisse de Villiers-Charlemagne ; plus, reçu dudit commissaire, nommé Jean Chauvin, d'une somme de dix livres dont le dit acquéreur était tenu, à titre de nouvel acquêt, 1408.

H. 948. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1339. — PRIEURÉ DE VIVOIN. — Accord survenu entre Simon, abbé de Marmoutier, et Jean, vicomte de Beaumont, au sujet des devoirs et des franchises mutuels entre ledit seigneur et le prieur du couvent de Vivoin. D'après cet accord, certains biens du prieuré sont distraits de la juridiction du vicomte, d'autres, situés dans les châtellenies de Beaumont et de Fresnay, lui restent sujets ; il est convenu que la plus forte amende à infliger aux prieur et couvent ne pourra jamais dépasser 10 livres ; l'amende de 6 livres sera réduite pour eux, à 40 sous, l'amende de 20 sous à 10 sous et ainsi de suite ; beaucoup d'autres franchises et privilèges qui étaient en discussion resteront acquis au dit prieur, qui en échange, donne au vicomte la somme de 300 livres, 1339.

H. 949. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1396. — PRIEURÉS DE MARMOUTIER, SITUÉS EN ANGLETERRE. — Vidimus donné en 1396 par Jean Hardouin, garde du sceau royal, d'une charte par laquelle Henri III, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Acquitaine, comte d'Anjou, confirmant une donation de son aïeul, Henri II, qui est transcrite, concède à Dieu et au monastère de Saint-Martin de Marmoutier, le manoir de Torneton et l'église dudit manoir, avec toutes ses dépendances, ses libertés et coutumes ; il donne au même monastère l'église de Cosham avec tout ce qui en dépend, tant terres que dîmes, hommes et autres choses ; les religieux pourront envoyer 16 bœufs, 5 vaches, et 1 taureau dans les paturages du roi, qui les libère de tous services, corvées et autres droits. — La charte même d'Henri III, datée de 1237, se trouve dans l'article H, 363.

H. 950. (Carton.) — 1 rouleau, papier.

1360. — PRIEURÉ DE NIEPPÉGLISE, DIOCÈSE D'YPRES EN FLANDRE. — Rôle des rentes en argent dues à la Mi-Mars au prieur de Nieppéglise, 1360. — Ce rouleau bien conservé, sauf une déchirure en tête, est formé de cinq feuilles de très bon papier de fil, cousues bout à bout. Le papier a pour marque un arc bandé avec sa flèche sur la corde.

ABBAYE DE NOYERS.

H. 951. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1405-1765. — Copie collationnée de lettres de Marguerite, Dauphine d'Auvergne, comtesse de Clermont et de Sancerre, dame de Marmande, par lesquelles elle fait don à l'Abbaye de Noyers de six deniers de rentes, dus au château de Marmande, à cause du domaine de La Chassaigne, 1405. — Assignation donnée au nom des religieux de Noyers à divers particuliers, possesseurs de pièces de terre dans la seignourie du Bois-Fils-Yvon, paroisse de Sazilly, d'avoir à fournir leurs déclarations, 1765.

ABBAYE DE SAINT-FLORENT-DE-SAUMUR.

H. 952. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1578-1778. — Mémoire sur la foi et hommage demandé aux abbés et religieux de Saint-Florent par les officiers de Monsieur, frère du Roi Louis XVI, vers 1778. — Copie de l'aveu rendu au duc d'Anjou, frère de Henri III, en 1578. — Extrait du serment de fidélité prêté à Henri III par le cardinal de Joyeuse, abbé de Saint-Florent, 1587. — Lettre adressée aux archevèques et évêques par une commission de prélats, nommée par l'assemblée du clergé, au sujet des tentatives récemment faites, pour assujetir les ecclésiastiques à rendre foi et hommage, et à fournir des dénombrements et des déclarations de leur temporel, 1778. — Consultation signée Bardou, concernant un droit de champart, contesté à l'abbaye par les habitants de Verrie et des Ulmes ; le jurisconsulte conclut en faveur de l'abbaye, 1775.

ABBAYE DE SAINT-JOUIN-LES-MARNES.

H. 953. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier ; 2 plans.

1650-1762. — Présentation par François Servien, abbé commendataire de Saint-Jouin, de Jacques Duveau, pour la cure de Saint-Hilaire, vacante par la mort d'Etienne Leroy, vers 1650. — Bail à ferme pour 5 ans, par Benoit-Rodolphe Cibelles, prieur, et les religieux de l'abbaye de Saint-Jouin, à René Grimault, demeurant paroisse de Sauves, de la métairie du Monteil, même paroisse, moyennant huit douzaines de blé et quatre chapons, livrables chacun an, à la fête de Saint-Michel 1678. — Arpentage des bois de l'abbaye de Saint-Jouin, en présence de messire François Aubonin Descombes, conseiller du Roi, maitre particulier des Eaux et Forêts de Poitou, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État, du 1 juin 1721. 1737. — Requête adressée à monsieur le sénéchal de la baronnie et abbaye royale de Saint-Jouin-les-Marnes, par Louis-Gabriel Chauvelin, abbé commendataire, afin de rentrer en la possession d'une pièce de terre appartenant à l'abbaye, et dont plusieurs particuliers s'étaient indûment emparés, 1743. — Baux à ferme; de la maison et métairie du prieuré de Château, appartenant à la dite abbaye et situé paroisse de Saint-Jouin, 1746 ; des maisons métairies et dépendances de Saint-Hilaire-de-Jeu, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin, et situées paroisse Saint-Hilaire, 1745. — Autre bail fait au nom du dit abbé Chauvelin par son fondé de pouvoirs, de tout le temporel de l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, sans autres réserves que celles d'une rente de 810 livres due par monsieur le marquis de Rosmadec, pour l'aliénation du fief et juridiction de Saint-Jouin-en-Bretagne, et du palais abbatial, jardin et parterre, 1745. — Bail général de ladite abbaye par l'abbé Chauvelin en 1772. — Requête présentée par l'abbé Chauvelin à messire Louis Geoffroy, grand-maitre des Eaux et Forêts, afin d'obtenir la marque et délivrance de tous les baliveaux au-dessus de 40 ans, sur une partie délimitée des bois de l'abbaye, 1762.

ABBAYE DE SAINT-JULIEN.

H. 954. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1224-1362. — Charte très endommagée, par laquelle Geoffroy, archidiacre d'outre Loire, règle le différend survenu à propos d'un fossé entre Hugues *de Verzaio* chevalier, et le prieur de Beaumont-la-Charte, 1224. — Vidimus de 1389, par le garde du sceau pour le Roi à Tours, d'une charte de 1231, d'Enjorrand, doyen, par laquelle ce dernier fait connaître que Juhel, archevêque de Tours, vient de déterminer les droits et les devoirs de l'abbaye de Saint-Julien à l'égard des maisons dépendant de la dite abbaye, et situées dans les diocèses d'Angers, Redon et le Mans, ainsi que les droits et indemnités, dus aux visiteurs, archidiacres, archiprêtres et doyens. — Bail

à rente d'une maison paroisse Saint-Pierre-du-Boïlle, fait par frère Hugues d'Artannes, aumônier de Saint-Julien à la veuve de Raolet, potier, au prix de 20 sous de rente, 1349. — Acquèt fait par l'abbé de Saint-Julien, sur Jean-Louis Paimparé, d'un demi-quartier de vigne, au prix de 40 sous, 1362,

H. 955. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1160-1370. — Deux fragments concernant un accord entre Pierre Ier, abbé de Saint-Julien de 1160 à 1165 et A. Droard. — Acte de Société entre Saint-Julien et Pontlevoy ; fragment de cinq lignes incomplètes, 1250. — Acquèt fait par Jean Langevin sur Colin Lespic de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours, d'une maison située dans la dite paroisse, chargée envers l'abbaye de Saint-Julien de huit sous de rente, 1330. — Martin de Villiers, de la paroisse de Cigogné, déclare qu'il a pris à titre de ferme perpétuelle, de religieux homme François Guillaume de Vaux, prieur de Cigogné, un quartier et demi de terre, situé dans la dite paroisse, en fief de l'abbaye de Saint-Julien ; il s'oblige à payer au prieur une rente annuelle et perpétuelle d'une mine de froment à la mesure de Cormery, et deux chapons, 1370.

H. 956. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1294-1369. — AUMÔNERIE. — Transaction entre les religieux de Saint-Julien et les habitants de La Chaize, portant partage par moitié entre les deux parties, des bois de Chédon, 1294. — Acquèt fait par André Rétif, aumônier de Saint-Julien, pour et au nom des religieux de Saint-Julien, sur Macé Gaufre, demeurant paroisse Saint-Etienne de Tours, de tout ce qu'il possédait d'immeubles et d'héritages au Breuil, paroisse de Joué, pour la somme de 15 sous, 1314. — Autre acquèt fait par le même sur Maurice Gaufre, du tiers d'un demi-quartier de vigne, situé dans la même paroisse pour le prix de 13 sous, 1326. — Hervé Laurent et Guillaume Amaubert, héritiers de feu Berton Amaubert ratifient la vente faite à l'aumônier de Saint-Julien, d'une rente d'un setier de froment, assise sur certains héritages en la paroisse de Joué, et que Jeanne, veuve du dit défunt, a annulée au moyen d'une cession au dit aumônier de cinq quartiers de terre, bois, vigne et maison, 1326. — Deux échanges entre frère Hugues d'Artannes, aumônier de Saint-Julien, et trois habitants de Joué, de pièces de terre et de vigne situées en la dite paroisse, 1346-1369.

H. 957. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1520-1708 — Déclaration de Pierre Besnard du 12 juin 1520, qui avoue tenir de l'abbaye et couvent de Saint-Julien, en fief et seigneurie de Chanceaux, un quartier et demi de terre, avec maison, ouche et jardin, plus cinq quartes de vignes, pour lesquelles choses, et à cause du lieu de La Pasquelière, il doit à l'abbé de Saint-Julien, 14 deniers de cens et 5 œufs, et 40 sous de rente et 10 œufs ; et au couvent, 6 setiers de froment, 24 sous, et 6 deniers de cens. — Sentence donnée aux assises de Tours contre Jean Voulteau et autres, débiteurs envers les religieux d'une rente, assise sur les maisons de la rue Traversaine, 1525.— Arrêt de la cour du parlement dans un procès entre l'abbaye de Saint-Julien d'une part, et Jean de Carmyn de l'autre, au sujet des arrérages de 6 années d'une rente de 8 sous 9 deniers et deux poules qu'il devait au pitancier de la dite abbaye ; Jean de Carmyn est condamné au payement de la rente et des arrérages, 1546. — Déclaration de monsieur Cottard, tuteur des enfants mineurs de défunt Pierre Barbottin, avocat au parlement, par laquelle il reconnaît posséder au fief de Saint-Julien un corps de logis, situé rue Montfumier à Tours, chargé vers le dit fief du censif ordinaire et accoutumé, 1708. — Courts extraits faits au XVIIe siècle, de fondations, donations et transactions, concernant l'abbaye et ses différents prieurés,

H. 958. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1399. — CHAMBRERIE. — Bail à rente ou à afféagement de la métairie La Harrière-en-Nouzilly : fait par l'abbé et couvent de Saint-Julien à Jean Bodin, de la paroisse de Monnaye, au prix de 12 setiers de froment, 8 de seigle, et 7 d'avoine, payables au chambrier de Saint-Julien et rendu à Chatenay, 1399.

H. 959. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1286-1390. — SACRISTIE. — Vente par Colin Jarie et Osanne, sa femme, à Renaut de Bois-Bonart, de 10 sous de rente annuelle et perpétuelle, assise sur

les héritages que feu Jean-Jarrie avait en la paroisse de Dierre, en fief de Saint-Julien, 1286. — Acquêt fait par les religieux de Saint-Julien de 3 mines de froment, mesure de Bono, de Jean et Pierre Cadorée, assignées sur 2 arpents de vignes, 2 arpents de pré en trois pièces, situées en la paroisse de Dierre, en fief de Saint-Julien, aux prix de 4 livres de rente perpétuelle, 1313. — Acquêt fait par frère Jean Le Rétif, blayer de Bono et moine de Saint-Julien de Tours, sur messire Jean Le Coustellier, de la gaignerie de Blanc-laich, contenant quarante arpents, située en la paroisse de Dierre, en fief du prieur de Dierre, au prix de 100 livres monnaie courante, 1323. — Acquêt fait par Pierre, abbé de Saint-Julien, sur Jean Ymbault, d'un quartier de vigne, situé à Dierre, au fief du prieur du dit lieu, au prix de 60 sous, 1363. — Acte d'après lequel Pierre Auvrant cède au sacristain de Saint-Julien un quartier de pré appelé La Bellière, aux charges de payer en son acquit 5 sous de rente au couvent de Saint-Julien, ainsi que les arrérages dus, 1341. — Bail par l'abbé et religieux de Saint-Julien à Guillaume Picault et Denise, sa femme, de deux maisons, avec un demi-arpent de terre et vigne, situées en la paroisse de Dierre, à la charge de payer 20 sous de rente au sacristain de la dite abbaye, 1390.

H. 960. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1222-1329. — Prieuré de Beaumont-La-Chartre. — Sentence de l'official du Mans, terminant un différend survenu entre Dreux de Mello et le prieur de Beaumont, au sujet de leurs droits respectifs, 1222. — Convention entre Jean de Vendôme, seigneur de La Chartre, et l'abbé et couvent de Saint-Julien, qui ratifie et confirme une transaction faite entre feu Geoffroy de Vendôme, père du seigneur actuel, et Pierre, jadis abbé de Saint-Julien; elle décide en outre que les atteintes portées depuis, de part et d'autre, à la dite transaction, ni les procès et exploits qui en ont été les conséquences, ne pourront préjudicier aux droits des parties, 1329.

H. 961. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1232-1360. — Prieuré de Bono. — Vente par Chape d'Asne et Jeanne, sa femme, au prieur de Bono d'une rente de 30 sous, assise sur deux arpents de pré, situés en la rivière de Dierre, au prix de quinze livres, 1232. — Contrat de mariage entre Pierre Le Camus et Thomasse Lir, fille de Jean Lir, de la paroisse de Bléré, lequel donne en mariage à sa fille une rente de deux pipes de vin, qu'il assigne sur un arpent de vigne, appelé les Cousteaux, et sur un quartier et demi de vigne, ce dernier situé à La Couture, au fief de Saint-Julien, 1324. — Acquêt par frère Jean Le Rétif, prieur de Bono, sur divers particuliers, de petites rentes, imposées sur des maisons et terres dans la paroisse de Dierre, 1330. — Autre acquêt par frère Jean de Marray, prieur de Bono, sur Jean Barrateau, de la paroisse de Chisseau, d'une gagnerie située dans la paroisse d'Athée, appelée La Caillaudière, et contenant seize arpents de terre, au prix de 20 deniers d'or, appelés Réaux, 1360.

H. 962. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1393. — Prieuré de Chenusson. — Contrat d'acquêt d'une rente de deux setiers de froment, mesure du pont de Tours, fait par Jean Burier, de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours, sur Jean de Saint-Remy, même paroisse, rente due à ce dernier par Etienne Dumont, sur la gagnerie de La Vieille-Brosse, paroisse de Chenusson, au fief dudit prieuré, 1398.

H. 963. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1209. — Prieuré d'Hablonville. — Vidimus de donations faites et de droits concédés au prieuré d'Hablonville, par Guillaume, roi d'Angleterre et comte de Normandie et par Silvestre, évêque de Séez, 1209. — Quatre fragments, débris d'une plus grande pièce.

H. 964. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1312-1502. — Prieuré de Javron. — Vidimus, en 1502, d'Etienne Gartin, garde du scel royal en la ville et châtellenie de Tours, d'un acte par lequel Fouquet des Loges, demeurant en la paroisse de Villepail (paroisse du Maine) fait donation, en 1312, à l'abbé et couvent de Saint-Julien-de-l'Eschallerie de Tours, et pour l'usage exclusif de leur prieuré de Javron, de son bois qui s'appelle le bois de Terre-Girard, le dit bois étant situé en la paroisse de Villepail, touchant à la forêt de Pail.

H. 965. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1313. — Prieuré de La Chaize, près Saint-Georges. — Bail à rente par frère Julien, prieur de la Chaize, à Philippe de La Minère, et Perronnelle, sa

femme, d'une minée de terre, située à Louson, pour une rente annuelle de 30 sous, 1313.

H. 966. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1401. — PRIEURÉ DE MILLESSE. — Compromis entre le prieur de Millesse et le curé dudit lieu, pour terminer, par sentence d'arbitres, un procès pendant entre eux.

H. 967. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

Vers 1100-1340. — PRIEURÉ DE SAINT-REMY, *modo* Saint-Roch. — Donation par Philippe, abbé de Saint-Julien, à quelques religieux de ce monastère, d'une chapelle appelée Saint-Remy, vers 1100. — Acquêt fait par l'abbé et les religieux de Saint-Julien, d'une rente d'un setier de froment, à eux vendue par Étienne Robert, et assignée sur deux arpents de terre situés paroisse de la Chapelle-Saint-Remy au fief dudit abbé, 1316. — Acquêt fait par frère Guillaume le Beau, abbé de Saint-Julien, sur Jean Gaudchart, d'une rente de 4 setiers d'avoine et 2 chapons, au prix de 8 livres, 1340.

H. 968. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1295-1658. — PRIEURÉ DE SONNAY ou *Saunay*. — Enquête faite à la demande des religieux et chambrier de Saint-Julien, contre les officiers de Chateaurenault, afin de savoir à qui incombe la charge de faire et entretenir le pont de Sonnay ; pièce sans date et composée de trois feuilles de parchemin, cousues bout à bout, ne contenant que les dépositions des témoins, parmi lesquels Fouquet Baudriau est âgé de 120 ans ;— quoique ces pièces ne contiennent pas de conclusion, il résulte de l'enquête que le comte de Blois et le prieur de Sonnay coopéraient l'un et l'autre à l'entretien. — Acquêt fait par frère Nicolas, prieur de Sonnay, sur Martin Liard, de tous ses droits et propriétés, maisons, terres et bois, pour la somme de 35 sols de deniers, 1295. — Don par Hugues de Chatillon, comte de Blois, au prieur de Sonnay, d'une mine d'avoine et 16 deniers de rente, assignés sur trois arpents de terre et bois au terrage de l'abbaye de Saint-Julien, 1297. — Déclaration des héritages et choses que possède damoiselle Marguerite Dufour en fief et seigneurie du prieur de Sonnay, et qui consistent en un corps de logis avec cour, jardin et 2 arpents et demi de terre labourable, appelé La Pitancerie, et situé en la paroisse de Sonnay, 1658.

H. 969. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1317. — PRIEURÉ DE VALLIÈRE. — Acquêt par frère Pierre, abbé de Saint-Julien, de Macé, à Chevalet, d'une rente d'une somme de vin, mesure de Saint-Martin, assignée sur les héritages du dit Macé de Chevalet, 1317.

ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR-DE-L'ÉTOILE.

H. 970. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Bail à ferme par Bernard Paynel, régisseur de Jean de Chilleau des Fieux, abbé commendataire de l'abbaye de l'Etoile, de la métairie du Grand Monthalan, dépendant de la dite abbaye, et sise paroisse de Monthodon.

ABBAYE DE SEUILLY.

H. 971. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1362. — Testament de Guillaume Boivin du diocèse de Poitiers, qui contient, parmi de nombreux mais peu considérables dons à des particuliers du dit diocèse, le legs d'un coussin (*auricularе*), à l'abbaye de Seuilly.

ABBAYE DE VILLELOIN.

H. 972. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1279-1375. — Acquêt par l'abbé et les religieux de Villeloin, sur Philippe de Villemereau, valet, d'une rente annuelle d'un setier de froment, assignée sur ses héritages en la paroisse de Genillé, pour la somme de 40 livres, 1279. — Procuration donnée par les habitants à six d'entre eux, pour poursuivre devant la cour du Roi à Loches, un procès intenté par les dits habitants à l'abbé et couvent de Villeloin, au sujet des pâturages et usages dans les bois de Clofy, 1283. — Échange, en 1286, entre Jeofroi de Palluau, chevalier, seigneur de Montrésor et les religieux de Villeloin, de toutes les rentes et droits que le dit seigneur a et peut avoir dans la villa de Cloé, appartenant à la coutume de Montrésor et qu'il tient du roi de France, contre une maison située en la paroisse de Beaumont, appartenant aux dits religieux, et vulgairement appelée Le Bollay, avec les terres, bois, vignes et droits qui en dépendent. — Acquêt par les abbés et religieux de Villeloin, sur Guillaume et Pasquier Langlois, d'une rente de deux setiers de froment, assignée sur tous leurs biens, pour le prix de cent sous de monnaie courante, 1294. — Autre acquêt par les mêmes, sur Renault de Vontes, de tous ses biens, situés en la paroisse d'Aubigny, au

prix de cent huit sous, 1300. — Déclarations de quelque habitants de la paroisse de Villedomain, qu'ils n'ont pas de droits d'usage dans le bois de Clofy, 1304. — Acquêt fait par les abbés et religieux sur Guillaume de Saint-Senoch, valet, et sa femme Jeanne, d'un arpent et un quartier de pré, situés paroisse de Chemillé, 1310. — Acquêt fait par l'abbé de Villeloin sur Guillaume de Montrichard et Geoffroy Ansault, de 37 sous de rente, dus à ces derniers par Pierre Laperche et Jeanne sa femme, sur deux pièces de vignes situées au pont Saint-Martin, 1315. — Adjudication par jugement de la cour du Roi à Loches, à l'abbé et couvent de Villeloin, de trois maisons appartenant à Jean Bonneau, Jean Riquelet, et Jean Lechartier, faute de payement de 27 setiers de blé, arrérages échus de la dîme de Genillé, 1317. — Acquêt par l'abbé et les religieux de Villeloin sur Herbert de La Vairenelle, valet, de cinq arpents de pré, situés en la rivière de Moisay, près le moulin de Merlet, en fief du sacristain de Villeloin, au prix de 100 livres, 1331. — Bail à ferme par l'abbé et couvent de Villeloin à Pierre Choin de la paroisse de Chemillé, du moulin d'Aubigny, 1337. — Acquêt par l'abbé Jean Gatineau et les religieux de Villeloin sur Jean Henin, d'une maison, située devant la chapelle des dits religieux, au prix de quatre livres, 1344. — Nombreuses aquisitions de parcelles de terres et de pré, faites par l'abbé Jean Gatineau et le couvent de Villeloin, sur divers particuliers, 1346. — Autres par les dits abbé et religieux : sur Etienne et Laurent Boudineau d'un quartier de pré, situé aux Freynaux, au-dessus du gué aux Boudins, au prix de cinquante sous, 1347 ; sur Jeanne, dame de Joinet, de l'étang de Joinet en la paroisse de Nouant, au prix de 60 livres, 1349 ; sur Jean Baudry et sa femme, d'une maison qu'ils possèdent en la paroisse d'Aubigny, au prix de 106 sous, 1375. — Toutes les pièces de cette liasse sont en français.

H. 973. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1322-1346. — Sacristie. — Échange entre Étienne Baudiment et frère Jean Gatineau, sacristain de Villeloin, d'un quartier de pré contre un autre quartier, 1322. — Acquêt par frère Jean Gatineau, sacristain de Villeloin, sur Guillaume Bordier, d'un quartier de pré, au prix de 70 sous, 1323. — Acquêt fait par le même, sur Pierre Gralart, de la paroisse de Nouans, d'une rente d'un setier de froment au prix de 60 sous, 1324. — Vente par Geoffroy Augier, de la paroisse de Nouans, à frère Jean Gatineau, d'un quartier de pré, situé au pré Étienne, pour la somme de 46 sous 6 deniers, 1326. — Autre vente par Pierre Gaillard, de la même paroisse, d'une rente d'un setier de froment, assignée sur tous ses héritages situés en la dite paroisse de Nouans, au prix de 60 sous, 1329. — Acquêt par le dit sacistain sur Étienne Péan et Jeanne sa femme, d'un lopin de pré, situé au pré Baudineau, au prix de 40 sous, 1336. — Acquêt fait par frère Jean de Murcains, sacristain de Villeloin, sur Thomas Bodeau et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Nouans, de la quarte partie d'une maison, avec deux boissellées de terre, pour la somme de 60 sous, 1346.

PRIEURÉS ET COUVENTS D'HOMMES.

H. 974. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 plan, 3 croquis, papier.

1565-XVIIIe siècle. — Prieuré de Bois-Rahier *alias* Grandmont-lès-Tours. — Vente à l'enchère de neuf arpents de pré, situés en la paroisse de Grandmont et appartenant aux prieurs et religieux du couvent de N.-D. de Bois-Rahier, faite pour réaliser la somme de 1800 livres, à laquelle le dit prieuré a été taxé pour le rachat du domaine de l'Église, 1565. — Partage des biens et revenus du dit prieuré entre le prieur et les religieux, avec indication des conditions auxquelles les parties demeurent soumises, 1652. — Aliénation de six arpents de pré, situés en la prairie de Grandmont, pour fournir la somme de 1,350 livres à laquelle le dit prieuré est taxé pour sa quote-part d'une somme de 50,000 écus, accordée au Roi par le clergé du diocèse de Tours, avec l'autorisation du Saint-Père, 1587. — Retrait à réméré, en 1632, par les religieux de Bois-Rahier, sur noble homme Jean Forget, sieur de La Tortinière, des dits 6 arpents de pré aliénés en 1587. — Un plan géométrique de deux pièces de taillis dépendant de la closerie de Monnard, paroisse de Saint-Avertin, et d'une troisième pièce, même paroisse. — Croquis indiquant les diverses parcelles qui composent le bois de La Mancelle, et 2 croquis faits à la plume, indiquant quelques parcelles de pré dans la prairie de Grandmont.

H. 975. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1604-1738. — Liquidation de quatre années d'arrérages d'une rente d'un setier de blé et d'un setier de seigle, faite par messire Charles de Luz, juge et lieutenant général de Touraine, à la demande de messire Philippe de Cachat, abbé de Saint-Vincent-des-Bois, prieur

de Bois-Rahier, à qui cette rente est due par messire Baudoin, chanoine et chantre de l'église de Tours, à cause de la chapelle de Saint-Michel de Vançay, *alias* Saint-Avertin. — Procès des religieux de Grandmont contre Monseigneur le duc de Vendôme, au sujet de diverses rentes en blé, vin et argent qu'il doit aux dits religieux, comme propriétaire des seigneuries de Chenonceau et de Civray, 1738.

H. 976. (Registre.) — In-8°, 44 feuillets, papier.

1736-1789. — Livre de recette du prieuré de Bois-Rahier. — Les recettes inscrites se composent exclusivement de la vente des récoltes d'herbe, et de la location de prairies ainsi que de boires qui y sont renfermées, le prix de ferme par arpent varie de 50 à 60 livres pour les bonnes prairies. — Les Baux par petites parcelles de la prairie de la manse conventuelle de Bois-Rahier, qui se faisaient par adjudications renouvelées chaque année, ont produit : en 1784, 1417 livres ; en 1780, 965 livres ; en 1786, 3,815 livres ; en 1787, 2,186 livres.

H. 977. (Registre.) — In-f°, 72 feuillets, papier.

Vers 1740. — Inventaire des titres du prieuré de Bois-Rahier, ou Grandmont-lès-Tours. — Les titres analysés remontent au XIIe siècle. — Fondation du prieuré par Henri II, roi d'Angleterre, milieu du XIIe siècle. — Confirmation par les rois de France Charles VII, Louis XIII et Louis XIV. — Donations, acquisitions, ventes, échanges, baux, déclarations concernant les différentes possessions du prieuré, notamment le bois de Plante au sud de Tours, le clos de La Guignardière à Chambray, l'île Molet dans le Cher, les métairies de La Basse-cour de Boisneuf, de La Parsonnière, de La Rinturerie, les dîmes des Fossés-Blancs de la Thibaudière, paroisse de Chambray; une rente de 27 livres sur la seigneurie de Guillemont ; une rente de 33 livres sur les domaines de Mayet et de Château-du-Loir ; 33 livres sur la ville de Tours et d'autres rentes sur diverses maisons.

H. 978. (Registre.) — Petit in-f°; 25 feuillets papier.

XVIIIe siècle. — PRIEURÉ DU GRAIS. — Cartulaire. — Les pièces transcrites remontent à 1127. — Accord entre Stéphanie dame d'Esvres, et Regnaud, prieur du Grais, par lequel il est convenu que la moitié des terres de Marigny qui joint celles du Grais, demeurera au dit prieuré, et que l'autre moitié appartiendra à la dite dame d'Esvres, 1206. — Donation par Odouin de La Table et sa femme, aux religieux du Grais, de deux sous de service, que le dit Odouin avait droit de prendre sur la terre de Marigny, appartenant aux dits religieux, 1227. — Sentence du bailliage de Tours condamnant Louis et Pasquier Garnier à payer au prieuré du Grais les arrérages d'une rente en froment, seigle et orge, 1507. — Confirmation par Châlons de Montrésor de la donation de la terre de Bordebure, faite par Barthélemy de Truyes aux religieux du Grais, 1190. — Bail de l'hôtel de Bordebure et de ses dépendances, fait par les religieux du Grais à Étienne Clément et à Andrée, sa femme, de la paroisse de Truyes, 1447. — Geoffroy de Montbazon abandonne aux dits religieux tous les droits d'usage, ségréage, pasnage et herbage, qu'il avait dans leurs bois, 1270. — Désistement par l'abbaye de Cormery de toutes prétentions sur le couvent du Grais, 1182. — Vidimus, donné en 1439 par l'official de Tours, de la charte par laquelle Foulques, comte d'Anjou, donne à deux ermites habitant la forêt de Brechenay et à leurs successeurs certains lieux en la dite forêt situés entre Cormery et Azay, parmi lesquels se trouve celui du Grais. La charte de Foulques était de 1127. — Mémoire adressé avec pièces à l'appui par le Père de Montigny, jésuite, à Son Altesse le prince Constantin de Rohan, au sujet d'usurpations commises par des officiers du duché de Montbazon sur les terres du prieuré.

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES.

ABBAYE DE BEAUMONT-LES-TOURS.

H. 979. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1326-1543. — Bail à vie par les religieuses de Beaumont d'une pièce de pré joignant les vignes de l'abbaye, 1326. — Dispense pour manger de la chair et laver les corporaux, accordée aux religieuses de Beaumont par Antoine, évêque de Sabine, 1544. — Acquisition par les religieuses d'une pièce de pré aux prateaux de Beaumont, 1548. — État des réparations à faire à la métairie d'Épeigné, dépendant de la chapelle du même nom, qui appartient à l'abbaye de Beaumont. — Marché avec le sieur Loizeau, charpentier à Luynes, pour l'exécution des réparations à faire à la métairie d'Épeigné, 1743.

H. 980. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1316. — PRIEURÉ DE LA CAISNE. — Vente par Pierre Lemercierre, dit du Cenail, à dame Peronelle, prieure du prieuré de La Caisne, d'une mine d'orge de

rente, à prendre sur l'hébergement du dit Lemercier, situé paroisse de La Caisne, 1316.

H. 981. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1272-1317. — Prieuré de la Chaise d'Oé. — Vente par Hervé, prevôt de La Chaise, à Odeline, religieuse de Beaumont, pour 4 livres 10 sous, de deux setiers de froment de rente, assignée sur la terre appelée l'Aubépine, paroisse d'Oé, 1272. — Vente par Jehanne, fille de feu Pierre Davau, femme jadis de défunt Henri Renard, d'un setier de froment de rente à religieuses dames et honnestes, madame Agnès de Courceillon, Alix et Marie de Courceillon ses sœurs, nonnains de l'abbaye de Beaumont, 1317.

H. 982. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1175-1281. — Prieuré de Menetou. — Hervé de Vierzon, seigneur de Menetou, donne aux religieuses de Menetou le droit de pressoir sur les habitants du dit Menetou, 1175. — Les religieuses de Beaumont demeurant à Menetou s'accordent avec les hommes d'Hervé de Vierzon, seigneur de Menetou, *de Monesto*, au sujet d'un tènement appelé *tenementum Martini de Brolio*, 1183. — Don par Hervé, seigneur de Vierzon, au couvent de Menetou, de trois places, pour compenser le dommage qu'il avait causé en faisant faire les fossés de sa maison de Menetou, 1212. — Don par Regnault Petit, chevalier, par-devant Hervé, seigneur de Vierzon, au couvent de Menetou (*Moneto*), d'un setier de froment et d'un setier de fève de rente, mai 1213. — Guillaume Jodoin, chevalier, renonce à toutes les réclamations qu'il élevait contre la prieure et les religieuses de Menetou, *de Monestolio*, au sujet du droit de péage au dit lieu, 1221.

H. 983. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1275-1295. — Prieuré de Theneuil. — Vente par Philippe des Armeses et Agnès, sa femme, à Jeanne, dite Armenarde, religieuse de Beaumont, de trois mines de froment et de deux chapons, 1275. — Jean *de Noientello* et Regnault *de Marsello*, receveurs des finances pour les fiefs et nouvelles acquisitions, reconnaissent avoir reçu de dame Jeanne, dite Ermande, religieuse de Beaumont, la somme de 18 sols 6 deniers, pour l'amortissement des acquisitions faites dans le fief de Theneuil, 1295.

ABBAYE D'ESTIVAL.

H. 984. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1316-1778. — Extrait de la donation de 40 sous de rente, faite à l'abbaye d'Estival par Jean Gadues, à l'occasion de l'entrée au dit couvent de sa fille Peronelle, 1316. — Transaction sur procès intervenu au sujet de cette rente entre dame Angélique de Cersé, abbesse d'Estival, et Jean de Mallet, écuyer, seigneur de Chevigné, 1610. — Lettres sur la même affaire, adressées à madame de Rabodange, abbesse d'Estival, par M. le marquis de Montecler, qui donne une reconnaissance de la dite rente, 1747-1778.

H. 985. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1703-1782. — Prieuré du Boulay, dépendant de l'abbaye d'Estival. — Quittances par les religieuses du droit d'indemnité pour les biens réunis au moulin du prieuré du Boulay, 1703. — Bail à vie par madame Madeleine de Bernart de Courmesnil, abbesse de l'abbaye d'Estival, à Thomas Baillou, d'une pièce de terre située paroisse du Boulay, 1782.

COUVENT DE LA VISITATION DE TOURS.

H. 986. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1752. — Lettres patentes de Louis XV, sur décret de l'archevêque de Tours, portant suppression du prieuré et maison des chanoinesses de Sainte-Maure, et réunion de leurs biens au couvent des filles de la Visitation de Tours, et à la cure et communauté des habitants de la ville de Sainte-Maure, 1752.

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.

ORDRE DE MALTE.

H. 987. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1747-1757. — Renseignements généraux. — État des commanderies de l'ordre de Malte qui existent dans la généralité de Tours. — Correspondance des ministres de Machault et de Stainville (Choiseul) avec messieurs de Magnanville et Lescalopier, intendants de Tours, au sujet des exemptions dont jouissent les biens de l'ordre Malte. — Déclarations de biens faites, pour la perception des vingtièmes, par les commanderies dont les noms suivent: Frétay, près Loches; Theval, paroisse d'Entrammes, élection de Laval; Le Temple d'Angers; Loudun; Quittay, élection de Mayenne; Amboise; La Lande de Verché, élection de Montreuil-Bellay.

TABLE DE L'INVENTAIRE

DES ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

ANTÉRIEURES A 1790

Série H. — Clergé régulier. — Abbayes. — Prieurés et Couvents.

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES

PRIEURÉS ET COUVENTS

ABBAYES DE FEMMES

PRIEURÉS ET COUVENTS DE FEMMES

NUMÉROS des ARTICLES

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX

Ordre de Malte

Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem

HOSPICES ET MALADRERIES

SUPPLÉMENT AUX ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Série G.

CHAPELLES

SUPPLÉMENT AUX ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

Série H.

ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES

PRIEURÉS ET COUVENTS D'HOMMES

ORDRES RELIGIEUX DE FEMMES

ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX